

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
VERSION 2**

Le lundi 23 janvier 2017

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 19 janvier 2017

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 23 janvier 2017, à 13 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 23 janvier 2017

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 23 janvier 2017 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 12 janvier 2017.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 5.02, 7.04 à 7.09, 8.01, 8.02, 20.15 à 20.19, 30.02, 30.03, 41.03 à 41.13 ainsi que les articles 80.01 (20.07) à 80.01 (20.14).

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré. Prendre note également que les articles 7.06 à 7.09, ne sont disponibles que sous format électronique.

Les documents afférents aux articles 3.02 et 3.03 sont maintenant accessibles via la base de données sécurisée ADI.

Nous vous rappelons que le règlement livré à l'article 41.16 lors de l'avis de motion donné au conseil du 19 décembre 2016 et inscrit à l'article 42.16 du présent ordre du jour, a été remplacé par une nouvelle version afin d'y apporter une précision.

Veillez également prendre note que le règlement livré à l'article 42.07 lors de la première livraison a été remplacé par une nouvelle version afin d'y corriger une erreur cléricale.



**Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 23 janvier 2017**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2016

03.03 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2016

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 Service du greffe

Résolution CA16 26 0331 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Motion d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal

05.02 Service du greffe

Résolution CA17 170003 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion Fédération CJA

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016

07.02 Service du greffe

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016

07.03 Service du greffe - 1160132006

Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

07.04 Service du greffe

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2016 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

07.05 Service du greffe

Dépôt de la décision CMQ-65773 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Éric Dugas, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

07.06 Service du greffe

Dépôt du Bilan des activités du 9 au 18 juin 2016 des Francfolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

07.07 Service du greffe

Dépôt du Bilan des activités 2016 de Fantasia - festival international de films, en vertu de la résolution CM13 1157

07.08 Service du greffe

Dépôt du Document de rétroaction - édition 2016 des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM), en vertu de la résolution CM13 1157

07.09 Service du greffe

Dépôt du bilan des activités 2015-2016 - 10^e édition - Montréal du Festival TransAmériques, en vertu de la résolution CM13 1157

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2016 »

08.02 Service du greffe

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161180003

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de convention à cet effet

20.02 Service de la concertation des arrondissements - 1165086009

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 254 094,75 \$, taxes incluses, pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation dans le cadre du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) (CE16 0572), majorant ainsi le montant total du contrat de 254 094,75 \$ à 508 189,50 \$, taxes incluses

20.03 Service de l'approvisionnement - 1167528001

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Longus Équipement inc. pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et des appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soum.)

20.04 Service des infrastructures voirie et transports - 1164021001

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 515 675,65 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

20.05 Lachine , Direction des travaux publics - 1167436001

Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$, taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e et la 16^e Avenue, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour inc. (CM16 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses

20.06 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231052

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 342 166,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293701 (13 soum.)

20.07 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231050

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 2 789 638,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 302901 (8 soum.)

20.08 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160765002

Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., (CM14 0916), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses

20.09 Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1164631012

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2016-2017, dans un secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 448 678 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.10 Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1161508002

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2017 de l'événement Montréal en Lumière, du 23 février au 12 mars 2017

20.11 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166462003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain d'une superficie de 1 543,22 mètres carrés, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables

20.12 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161027004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec, à des fins d'assemblage, un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.13 Service de la culture - 1163205005

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) afin d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ en 2017 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la culture à cet effet

20.14 Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1164674001

Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal (CM12 0552) en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit

20.15 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153496006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365

20.16 Service de l'approvisionnement - 1167360003

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15253 (1 soum.)

20.17 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1160660010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.18 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1165897007

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation), pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15478 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.19 Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications -
1166157006

Approuver un projet de convention de gré à gré, entre la Ville et La Presse Itée, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie

30 – Administration et finances

30.01 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des
transactions immobilières et de la sécurité - 1166337006

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice-Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

30.02 Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1166936002

Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

30.03 Service de l'eau - 1161158006

Autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

41 – Avis de motion

41.01 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1163496002

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.02 Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1160003003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC

41.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929009

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

41.04 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929014

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

41.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929010

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

41.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

41.07 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1165929013

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

41.08 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929008

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001)

41.09 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929011

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

41.10 Service de la concertation des arrondissements - 1161175003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

41.11 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929012

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

41.12 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

41.13 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929006

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163496008

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.02 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163496009

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.03 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164386006

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.04 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396015

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.05 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

42.06 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1163962003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés

42.07 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1163690001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

42.08 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1163690005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

42.09 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163690006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

42.10 Service de la concertation des arrondissements - 1167102004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

42.11 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163690004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue Rousselot et la rue Saint-Denis

42.12 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163962004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

42.13 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163690002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

42.14 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports -
1163962002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

42.15 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164778001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest

42.16 Service du greffe - 1163430026

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

42.17 Service de la culture - 1167464002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607007

Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay

Mention spéciale: En lien avec l'article 80.01 (42.07)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service du greffe

Désignation - vice-présidence du conseil

65 – Motion des conseillers

65.01 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement

65.02 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle pour bonifier la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété

65.03 Service du greffe

Motion non partisane visant à examiner la possibilité d'une candidature de la Ville de Montréal pour une future Exposition universelle

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1167526001

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.02 Service des technologies de l'information - 1166221001

Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération - Dépense totale de 950 304 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14793 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018

Compétence d'agglomération : *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération*

20.03 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316012

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15547 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.04 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1161887002

Accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.05 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069018

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1166352005

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal, à la suite de l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.07 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162442001

Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soum.)

Compétence *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, d'agglomération :* *de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.08 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231057

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 9 547 036,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290101 (5 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux d'agglomération :*

20.09 Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1161213005

Accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin

Compétence *Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la d'agglomération :* *Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec*

20.10 Service des infrastructures voirie et transports - 1166618001

Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise

Compétence *Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/ d'agglomération :* *Cavendish/Royalmount)*

20.11 Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1160149003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.12 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160298004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

20.13 Service des infrastructures voirie et transports - 1161009013

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214721 (4 soum.)

Compétence *Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1*
d'agglomération :

20.14 Service du développement économique - 1170191001

Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160776001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

42.02 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334023

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.03 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334024

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.04 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334025

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

42.05 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Compétence *Acte mixte
d'agglomération :*

42.06 Service des grands parcs _verdissement et du Mont-Royal - 1160504011

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Compétence *Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-
d'agglomération :* *Michel*

42.07 Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607008

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec

Compétence *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :*

42.08 Service de la culture - 1167464001

Adoption - Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Compétence *Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération d'agglomération :*

42.09 Société du Parc Jean-Drapeau - 1166807003

Adoption - Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Compétence *Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau*
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075004

Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 14 décembre 2016
14 h**

**Séance tenue le mercredi 14 décembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF :

Mme Karine Boivin Roy, M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Warren Allmand, décédé le 7 décembre 2016. M. Allmand était un grand Montréalais, solliciteur général du Canada, il était le père de la Loi qui a aboli la peine de mort au pays en 1976, défenseur infatigable des droits et libertés de la personne, il a été élu en 2005 à titre de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et il était également vice-président du conseil municipal.

Le président du conseil informe les membres que la nouvelle cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, agira à titre de conseillère désignée selon l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes* et félicite la nouvelle cheffe de l'opposition officielle pour sa nomination.

Pour terminer, le président du conseil informe les membres que M. François Limoges agira à titre de leader de l'opposition officielle et que Mme Laurence Lavigne Lalonde agira à titre de leader adjoint de l'opposition officielle. Le président du conseil dépose les documents afférents à ces nominations ainsi qu'un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Plan de la Ville afin de rendre les terrasses universellement accessibles en 2017 / Investissements de 500 000 \$ pour l'industrie des calèches – sommes prévues afin de rendre certaines calèches accessibles aux personnes en fauteuil roulant
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Remise en question de la confiance des citoyens envers une administration qui exige le paiement des taxes en 2 versements / Augmentation des taxes et appauvrissement de la population
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Mise en place d'un comité d'analyse de la fiscalité des immeubles résidentiels afin de faire face à la gentrification / Urgence d'agir afin d'éviter l'exode des Montréalais
M. Guillaume Gagnon	M. Denis Coderre	Si des démarches ont été entreprises par la Ville sur la légalisation du cannabis par rapport aux fournisseurs et lieux de production avec les différents gouvernements / Implication des municipalités au niveau de la législation du cannabis et résultat des discussions du maire avec le représentant du Club Compassion Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 17.

Le président du conseil rappelle aux élus que la période de questions et les délibérations de cette séance extraordinaire du conseil municipal porteront exclusivement sur le Budget 2017 de la Ville de Montréal, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Statut de métropole – beaucoup d'attentes et peu de résultats probants / À la suite de l'instauration du PQMO, baisse de services pour les citoyens et, en contrepartie, création d'une nouvelle couche hiérarchique – pourquoi deux poids, deux mesures
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Dépendance de la Ville à sa taxe foncière / Leadership du maire en ce qui concerne le déficit fiscal montréalais
M Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, si l'Administration va continuer de confier à la Commission de la sécurité publique (CSP) l'étude des budgets du SIM et du SPVM / Pour permettre une vue d'ensemble sur ces 2 budgets, voir la possibilité de confier l'étude de ceux-ci à un comité mixte (sécurité publique et finances)

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures prises par l'Administration afin de réduire le fardeau fiscal des entreprises à Montréal / Explications sur le fait que la Ville n'a pas débuté le processus d'implantation de la fiscalité modulée pour les entreprises
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, motifs de l'optimisme exprimé par l'Administration / Réduction de la dépendance à la taxe fiscale à envisager pour l'an prochain

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 43.

CM16 1312

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM16 1313

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle, de la troisième opposition et de M. George Bourelle, maire de Beaconsfield et représentant des municipalités reconstituées, et le conseil en prend acte.

Le rapport de la Commission de la sécurité publique ayant trait à l'étude des prévisions budgétaires 2017 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal a été remis aux membres du conseil pour information.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02), 30.02 et 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1314

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1163843008

CM16 1315

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843009
80.01 (30.01)

CM16 1316

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de la Société de transport de Montréal, y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843010
80.01 (30.02)

CM16 1317

Approbation du budget 2017 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1883;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1162904007

CM16 1318

Approbation du budget 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1884;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le budget 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1162904008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.04 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1319**Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1875;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	26 957 200 \$
Société des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	11 010 800 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	7 385 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1164866002

CM16 1320**Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1870;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la somme de 205 M\$ prise à même le fonds général soit affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1163843021

CM16 1321**Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* qui prévoit que, pour l'exercice financier 2017, les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution totale de 8 000 000 \$ répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1874;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2017, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	225 533	2,819
Beaconsfield	396 285	4,954
Côte-Saint-Luc	553 850	6,923
Dollard-Des Ormeaux	778 763	9,735
Dorval	1 426 857	17,836
Hampstead	195 425	2,443
L'Île-Dorval	1 026	0,013
Kirkland	595 029	7,438
Mont-Royal	892 479	11,156
Montréal-Est	342 698	4,284
Montréal-Ouest	103 093	1,289
Pointe-Claire	1 176 035	14,700
Senneville	69 189	0,865
Sainte-Anne-de-Bellevue	208 401	2,605
Westmount	1 035 335	12,942
Total	8 000 000	100,000

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2017, s'appliquent, aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

3. La présente résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2016, chapitre 30).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1163843026

CM16 1322

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1885;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1162904009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 51, le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande au président du conseil s'il est possible d'avoir recours au même résultat de vote pour les articles 42.01 à 42.03 que celui accordé pour les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

La proposition est agréée avec le consentement unanime des membres présents.

CM16 1323

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1887;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1166812001

Règlement 16-065

CM16 1324

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1890;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1163843015

Règlement 16-066

CM16 1325

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1891;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1163843016

Règlement 16-067

CM16 1326

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1889;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163843014

Règlement 16-068

CM16 1327

Adoption - Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1163894008

Règlement 16-069

CM16 1328

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1894;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1163843025

Règlement 16-070

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1329

Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1162904002
80.01 (30.03)

CM16 1330

Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904003
80.01 (30.04)

CM16 1331

Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904004
80.01 (30.05)

CM16 1332

Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1162904005
80.01 (30.06)

CM16 1333

Approbation du budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1162904006
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.08) à 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1334**Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Société de transport de Montréal	482 300 000 \$
Agence métropolitaine de transport	64 300 000 \$
Conseil des arts	14 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164866003
80.01 (30.08)

CM16 1335**Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1163843023
80.01 (30.09)

CM16 1336

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1163843022
80.01 (30.10)

CM16 1337**Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.

1163843018
80.01 (30.11)

CM16 1338

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1162904010
80.01 (30.12)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1339

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2016) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166812002
80.01 (42.01)

CM16 1340

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843017
80.01 (42.02)

CM16 1341

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843019
80.01 (42.03)

CM16 1342

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843020
80.01 (42.04)

CM16 1343

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

1163894007
80.01 (42.05)

À 15 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais, Mme Chantal Rossi et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite les élus à assister à la 30^e édition de la simulation du Jeune conseil qui se tiendra du 20 au 22 janvier 2017 dans la salle du conseil, car la présence des élus est fortement appréciée par les jeunes. Fondée en 1987, cette institution réunit des dizaines de jeunes âgés de 18 à 30 ans qui débattront, pendant trois jours, de projets de règlements traitant d'enjeux de toutes sortes tels que l'itinérance, les logements abordables, les services policiers, l'immigration, la mixité sociale, l'urbanisme, le vivre-ensemble et bien plus. Il encourage les membres du conseil à réserver cette date à leur agenda.

Il invite également tous les élus à être présents avec leurs familles aux traditionnelles portes ouvertes de l'hôtel de ville qui auront lieu le samedi 24 décembre 2016, de 11 h à 14 h 30, pour saluer les citoyennes et citoyens en présence du maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui accueillera les Montréalaises et Montréalais qui viendront y faire un tour.

Il signale les événements suivants : le 3 décembre 2017 « Journée internationale des personnes handicapées », le 6 décembre 2017 « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », le 7 décembre 2017 « Journée de l'aviation civile internationale », le 18 décembre 2017 « Journée internationale des migrants » et le 20 décembre 2017 « Journée internationale de la solidarité humaine ».

En ce qui concerne la « Journée internationale des migrants », le président du conseil explique que depuis le début de l'année 2016, le Bureau de la présidence a réalisé de nombreux accueils qui visent à souligner des anniversaires ou encore des journées internationales en ouverture du conseil de ville. Le Bureau de la présidence a le plaisir d'accueillir lors de ces journées des partenaires internes et externes qui œuvrent quotidiennement auprès de Montréalaises et Montréalais. Donc, pour souligner cette Journée internationale des migrants décrétée par l'Organisation des nations unies (ONU) en 2000, des partenaires internes et externes de la Ville qui travaillent à l'accueil des migrants seront accueillis au début de cette séance. Le président du conseil présente à l'assemblée les personnes suivantes : Mme Chantal Gagnon, directrice adjointe – Qualité de vie à la Ville de Montréal, Mme Anne Ketenbeil, directrice générale de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, Mme Ginette Archambault, directrice des activités internationales à la Croix-Rouge, Mme Patricia Bossy, directrice de l'organisme J'apprends avec mon enfant ainsi que M. Stéphane Patry et Mme Nathalie Tellier employés à la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal, responsables des activités reliées au développement de l'employabilité chez les communautés immigrantes

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre des conseillères et conseillers Justine McIntyre, François Limoges, Claude Dauphin et Lorraine Pagé.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Vision zéro - mesures concrètes pour atteindre cet objectif et assurer la sécurité des piétons à la suite du décès d'un piéton qui traversait la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, que le temps alloué pour poser une question à la période de question des membres du conseil est de 1 minute 30. La cheffe de l'opposition officielle remercie le président du conseil pour ce rappel et s'assure auprès du président que le temps alloué pour la question supplémentaire est bien de 1 minute. Le président le confirme.		
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Urgence d'agir maintenant en incluant dans les contrats de déneigement des clauses pour exiger que les camions possèdent les équipements requis pour assurer la sécurité des piétons lors de certaines manœuvres
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Appui favorable de l'administration souhaité pour la Motion pour l'amélioration de la résilience du métro inscrite à l'article 65.01 à la suite des pannes majeures qui ont paralysé les lignes du métro ces dernières semaines
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Mesures pour protéger les espèces menacées dans le Parc nature de l'Anse-à-l'Orme et atteindre l'objectif ciblé de préserver 10 % des espaces naturels sur le territoire de l'agglomération à la suite du rapport de l'étude d'évaluation de la Fondation David Suzuki – Diversifier les sources de revenus de la Ville de Montréal afin de réduire la dépendance aux taxes foncières pour acquérir la liberté de choisir des projets résidentiels qui ne mettent pas en péril les espaces verts
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Mesure pour assurer qu'InnoCité MTL privilégie la langue française dans les messages publicitaires qu'elle émet afin de ne pas répéter la situation qui s'est produite à Ottawa, soit l'émission d'un message en anglais par l'organisation du 375 ^e anniversaire de Montréal

Le maire Denis Coderre soulève une question de privilège quant aux propos tenus par la conseillère Popeanu concernant l'organisation du 375^e anniversaire de Montréal afin de préciser à la conseillère que Montréal est une ville francophone et que tous les Montréalais sont fiers de la langue française. Il souligne que l'incident relatif à la publicité de langue anglaise diffusée à Ottawa était de la responsabilité de Tourisme Montréal qui s'est excusé à cet effet. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève également une question de privilège pour indiquer que l'administration fait souvent des procès d'intention aux interlocuteurs des partis d'opposition et que l'intervention du maire Denis Coderre n'était pas à son avis une question de privilège. Finalement, il réitère la demande à l'effet que les questions de privilège se fassent après la période de questions des membres du conseil, comme à l'habitude. Le président du conseil informe le leader de l'opposition officielle qu'il comprend son intervention sur la question du statut d'une question de privilège et le remercie. Il invite la conseillère Popeanu à poursuivre son intervention.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Vérification auprès des organismes agissant sous le giron de la Ville de Montréal afin d'assurer que les messages publicitaires ou communications seront à prédominance française
M. Marvin Rotrand	Mme Anie Samson	Reflète du caractère ethnique de la Ville de Montréal souhaité dans l'organisation municipale en particulier parmi les employés du Service des incendies de Montréal – Mesures pour accompagner les candidats des communautés culturelles afin d'aider une plus grande majorité à se qualifier pour ces emplois

À 13 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Souhaite obtenir les directives de la Ville pour la gestion du chantier de la rue Tolhurst, entre le boulevard Gouin jusqu'à la rivière, ainsi que la date limite imposée à la compagnie pour terminer ces travaux de réfection
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Informers les membres du conseil de l'état de la situation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame qui a été annoncé dans le schéma d'aménagement comme une priorité à court terme – Identification du projet dans lequel les travaux de prolongement de la rue Souigny seront faits
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre	Respect des conditions pour conserver le Grand prix de Formule 1 à Montréal - Assurer les membres du conseil que la pénalité au montant de 4 M\$ pour le retard dans les travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve ne seront pas aux frais des contribuables / Assurance qu'un tel investissement aura des redevances pour les Montréalais - Justification du paiement d'une somme de 18 M\$ si le retard dans les travaux n'est pas attribuable à la Ville de Montréal

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite que la population soit informée du projet final en ce qui concerne la réfection du parc Jean-Drapeau ainsi que la Place des nations

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 49.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde soulève une question de règlement pour rappeler au président du conseil qu'il y avait eu entente entre les parties afin de ne pas autoriser des questions de privilèges pendant la période de questions des citoyens ainsi que pour celles des membres du conseil mais de les autoriser seulement à la fin des périodes de temps allouées à cet effet. Elle souligne qu'il y a eu un changement à cette entente durant cette séance sans qu'aucun membre n'en soit informé et demande, qu'à l'avenir, tout changement dans cette façon de procéder soit transmis à tous les membres du conseil. Le président du conseil informe la conseillère Lavigne Lalonde que cette procédure n'a pas changé et c'est la raison pour laquelle il a aussi autorisé la question de privilège du leader de l'opposition officielle.

La conseillère Lavigne Lalonde poursuit pour demander au président du conseil de clarifier s'il va permettre des exceptions à l'avenir comme ce fut le cas aujourd'hui, malgré le fait que l'entente demeure inchangée. Le président du conseil réitère que l'entente tient toujours et qu'il n'y aura pas d'exception à l'avenir car les questions de privilège ne seront permises qu'à l'échéance du temps alloué pour les périodes de questions. Il invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux. Le leader de la majorité indique, sans vouloir poursuivre le débat, qu'il faudra soumettre cette question à la Commission de la présidence du conseil afin de clarifier la lecture d'une question de privilège lors de la période de question des citoyens versus une question de privilège lors de la période de questions des élus.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1344

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

--- Le conseiller Marvin Rotrand dépose une Motion non partisane visant à examiner la possibilité d'une candidature de la Ville de Montréal pour une future Exposition universelle pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal.

CM16 1345

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM16 1346

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CM16 1347

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.

CM16 1348

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430028

CM16 1349

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) », et le conseil en prend acte.

04.05 1163430029

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 5.01 Résolution CA16 12237 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demande au conseil municipal de rétablir deux collectes de déchets domestiques par semaine

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016.

CM16 1350

Dépôt du rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

CM16 1351

Dépôt du rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM16 1352

Dépôt du Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM16 1353

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1167507001

CM16 1354

Dépôt du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.06

7.07 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

7.08 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM16 1355

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.09

CM16 1356

Dépôt du Rapport d'activités 2016 du Festival Mode & Design, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités 2016 du Festival Mode & Design, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM16 1357

Dépôt des états financiers au 31 août 2016 et du Rapport d'activités 2016 du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers au 31 août 2016 et du Rapport d'activités 2016 du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM16 1358

Dépôt du Rapport annuel d'activité et Bilan du Festival international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel d'activité et Bilan du Festival international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12

CM16 1359

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes

La conseillère Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : « Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes », ainsi que le rapport minoritaire de l'opposition officielle l'accompagnant, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour inviter le conseiller Norris à cesser de recourir à une distorsion des faits dans son intervention et de s'en tenir à la pertinence de son rapport minoritaire. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève à son tour une question de privilège pour soutenir que les informations relatées par le conseiller Norris sont véridiques et connues et que ses propos s'appuient sur des articles de presse et l'émission radiophonique à laquelle a participé le maire. Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en se recentrant sur son rapport minoritaire.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Norris de retirer le mot « scandale » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM16 1360**Déclaration condamnant les actes de vandalisme envers les commerçants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

Attendu qu'à quelques reprises cette année, des commerçants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ont été la cible d'actes de vandalisme perpétrés en pleine nuit par des individus n'ayant pas revendiqué leur geste;

Attendu que toute forme de violence et d'intimidation est inacceptable dans une société démocratique;

Attendu que les commerçants participent à la vie d'un quartier et doivent pouvoir se sentir en sécurité en tout temps;

Attendu que le maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé, dès juin 2016, à tenir des assises sur la gentrification et la mixité sociale le 15 mai 2017;

Attendu qu'un comité de coordination des assises se rencontre à tous les mois pour établir un véritable diagnostic des situations vécues par les citoyens du quartier;

Attendu que dans le cadre de ce diagnostic, une étude a permis, pour la première fois, de chiffrer la hausse de condos et la baisse de logements résidentiels;

Attendu que les résultats de cette étude révèlent que de 2003 à 2014, 835 logements résidentiels ont été retirés du marché à cause des condos;

Attendu que cette baisse équivaut presque à la hausse du logement social et coopératif (ajout de 830 unités depuis 2002);

Attendu que le projet de loi n° 121 *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* permettra à Montréal de définir des exigences nouvelles et particulières en matière d'habitation;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Réal Ménard

que le conseil municipal :

- 1 - condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, informe les membres du conseil, lors de sa lecture de la déclaration, en regard du 1^{er} Attendu, qu'il y a eu certains gestes de vandalisme qui ont été revendiqués depuis sur les réseaux sociaux. Il indique également que la date du 15 mai 2017, apparaissant à la fin du quatrième « Attendu », aurait dû se lire le 7 mai 2017.

Le maire poursuit son intervention.

Le conseiller Peter McQueen prend la parole pour dénoncer les propos du maire alléguant que certains conseillers de l'opposition officielle ont quitté la salle du conseil pour ne pas avoir à participer au débat et voter sur cette déclaration. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour demander au conseiller McQueen de ne pas prêter des intentions au maire lors de ses interventions. Le président du conseil rappelle au conseiller McQueen que la question de privilège doit être invoquée pour autoriser un membre du conseil à prendre la parole lorsqu'une intervention est déjà en cours et demande au conseiller McQueen si sa question était une question de privilège. Le conseiller McQueen confirme au président du conseil que son intervention était une question de privilège et réitère que les allégations du maire sont non fondées et que les élus ont le droit de sortir de la salle pour répondre à des urgences.

Le président du conseil cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, qui explique que le conseiller McQueen n'a fait que suivre l'exemple des membres du comité exécutif qui prennent la parole sans tenir compte de la procédure d'assemblée lorsqu'une intervention de l'opposition ne leur convient pas. De plus, il considère qu'effectivement les droits de membres absents de la salle ont été lésés par les propos tenus. Le président du conseil informe le leader de la majorité qu'il a écouté sa question et il invite les membres à la poursuite des travaux en toute sérénité.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège sur les propos du leader de l'opposition officielle qui a exprimé l'inconfort qu'il éprouve à voter en faveur d'une déclaration de l'administration qui met en valeur un de ses élus dans le point 2 du « Résolu » en ne félicitant que le conseiller et maire de l'arrondissement, M. Réal Ménard et non tous les acteurs du milieu.

Le président du conseil invite le leader de l'opposition officielle à poursuivre son intervention sur le texte de la déclaration sous étude. Le leader de la majorité prend la parole sur la question de privilège soulevée par le conseiller Ménard et demande au leader de l'opposition officielle et à sa formation d'assumer leur désaccord sur la déclaration en votant tout simplement contre celle-ci.

Le leader de l'opposition officielle poursuit et indique que sa formation politique est en accord avec le point 1 du « Résolu » et en désaccord avec le point 2, et, à cet effet, exprime la demande, appuyé par la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, de procéder un vote scindé sur chacun des points du « Résolu ».

La proposition du leader de l'opposition officielle est agréée.

Le leader de la majorité, appuyé par le maire, M. Denis Coderre, propose de procéder à un vote enregistré sur chacun des points du « Résolu » de l'article 15.01.

La proposition du leader de la majorité et du maire, M. Denis Coderre, est également agréée.

Le président du conseil informe les membres que le vote sera appelé à la fin des interventions des élus dont les noms étaient déjà inscrits au tableau.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point I du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Pagé (59)

Vote contre: Monsieur Searle (1)

Résultat: En faveur : 59
Contre : 1

Le président du conseil déclare le point 1 du « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point 2 du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement; »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 21

Le président du conseil déclare le point 2 du texte « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Vu le résultat de ces deux votes, le président déclare l'article 15.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.01

CM16 1361

Déclaration visant à souligner le décès d'un grand Montréalais, M. Warren Allmand

Attendu que M. Warren Allmand, avocat et homme politique, est décédé à Montréal le 7 décembre dernier;

Attendu qu'il a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1965 et qu'il a représenté dignement les électeurs de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce jusqu'en 1997, soit durant près de 32 ans;

Attendu qu'à titre de Solliciteur général dans le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau de 1972 à 1976, on lui doit notamment la *Loi abolissant la peine de mort au Canada*;

Attendu qu'il a par la suite été nommé ministre des Affaires indiennes en 1976, puis ministre de la Consommation et des Corporations, en 1977;

Attendu qu'à son départ de la politique fédérale, en 1997, il a siégé comme président de l'organisme Droits et Démocratie jusqu'en 2002;

Attendu qu'en 2005, il choisit de s'impliquer en politique municipale montréalaise et se fait élire au poste de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'il a été l'un des principaux architectes de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu qu'il été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 2000;

Attendu qu'il était un grand défenseur des droits humains, un homme de principe qui n'hésitait pas à confronter les idées reçues, à provoquer le dialogue et afficher ses convictions profondes au-delà de ses allégeances politiques;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Russell Copeman
M. Marvin Rotrand
M. Peter McQueen

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M. Allmand et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de ce grand Montréalais.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, et les conseillers MM. Marvin Rotrand, Peter McQueen et Russell Copeman rendent un vibrant hommage à feu M. Warren Allmand.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 28, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1362

Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337004
80.01 (20.01)

CM16 1363

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Nortrax Québec inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale de 1 209 546,43 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Nortrax Québec inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois supplémentaires jusqu'au 30 octobre 2021, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale 1 209 546,43 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541002
80.01 (20.02)

CM16 1364

Accorder un contrat à Comprod inc. pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14954 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Comprod inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14954 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165954009
80.01 (20.03)

CM16 1365

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John-Deere des séries « Agricoles » et « Commerciales »;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Agricole JLD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15083 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541005
80.01 (20.04)

CM16 1366

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415,27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167482001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1367

Conclure une entente-cadre avec Beauregard Environnement ltée, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15325 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;

- 2 - d'accorder à Beaugard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15325 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167157001
80.01 (20.06)

CM16 1368

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) (fournisseur unique), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160206003
80.01 (20.07)

CM16 1369

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de pièces de rechange pour deux groupes motopompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15575 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire KSB Pumps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour deux pompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15575 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167496001
80.01 (20.08)

CM16 1370

Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165035002
80.01 (20.09)

CM16 1371

Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167435001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1372

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622) pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une somme maximale de 1 279 142,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622), pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167487001
80.01 (20.11)

CM16 1373

Résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066) / Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois, avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15500 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066);
- 2 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541006
80.01 (20.12)

CM16 1374

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans avec IBM Canada Itée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi), pour une somme maximale de 984 392,41 \$ pour le lot 1 et de 1 331 666,89 \$ pour le lot 2, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15632 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) ;
- 2 - d'accorder à IBM Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15632 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Lot 1 - Équipements Wi-Fi pour la gestion du réseau	1 984 392,41 \$
Lot 2 - Commutateurs qui sont requis afin de transmettre le signal	1 331 666,89 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165954010
80.01 (20.13)

CM16 1375

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214720 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense de 2 746 999,38 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 515 613,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214720;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009016
80.01 (20.14)

CM16 1376

Accorder un contrat à la Compagnie Keleny pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15518 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétariat judiciaire, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15518 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165928001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1377

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville avec Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 779 259,74 \$, Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 628 643,06 \$, Les Services exp inc. pour une somme maximale de 548 103,07 \$, GHD Consultants ltée pour une somme maximale de 445 559,75 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 310 064,18 \$, toutes ces sommes taxes incluses - Appel d'offres public 16-14761 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des différents services de la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14761 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Groupe ABS inc. (Équipe 1) -	Contrat No 1:	779 259,74 \$
Les Consultants S.M. inc. -	Contrat No 2:	628 643,06 \$
Les Services exp inc. -	Contrat No 3:	548 103,07 \$
GHD Consultants Ltée -	Contrat No 4:	445 559,75 \$
WSP Canada inc. -	Contrat No 5:	310 064,18 \$

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166686001
80.01 (20.16)

CM16 1378

Approuver le projet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société de transports de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transports de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160093003
80.01 (20.17)

CM16 1379

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six organismes PME MTL (CG16 0347) afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda 1 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et d'approuver le projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0579) selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 - de transmettre une copie de ces addendas au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165175018
80.01 (20.18)

CM16 1380

Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

1165175019
80.01 (20.19)

CM16 1381

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$, taxes incluses, au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160504008
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1382

Autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir sur le lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de concession;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337002
80.01 (20.21)

CM16 1383

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montrée au plan D-2 Ville Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164435013
80.01 (20.22)

CM16 1384

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal un soutien financier de 140 000 \$, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4 - d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (CG15 0396) relative à la réalisation de l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et à la gestion de la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

Adopté à l'unanimité.

1165175017
80.01 (20.23)

CM16 1385

Accorder un contrat à La Société des archives affectives pour l'exécution d'une œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » qui sera intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont - Dépense totale de 764 296,31 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 764 296,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une œuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160504007
80.01 (20.24)

CM16 1386

Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167438003
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1387

Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

1162675003
80.01 (20.26)

CM16 1388

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407) / Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 / Accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda N° 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);
- 2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163570005
80.01 (20.27)

CM16 1389

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1^{er} janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165323004
80.01 (20.28)

CM16 1390

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164834004
80.01 (20.29)

CM16 1391

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour une somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288010
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1392

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et le démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), pour une somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;

- 3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288011
80.01 (20.31)

CM16 1393

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167014001
80.01 (20.32)

CM16 1394**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6855 (5 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316021
80.01 (20.33)

CM16 1395**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soum) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167000007
80.01 (20.34)

CM16 1396

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse de vente par laquelle 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal, le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164962005
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1397

Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165954007
80.01 (20.36)

CM16 1398

Approuver le projet de cautionnement à intervenir entre Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par Caisse Desjardins à MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA et autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'engagement de crédit au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et approuver le projet d'entente avec MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE relative au cautionnement à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de cautionnement à intervenir entre la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par la Caisse centrale Desjardins du Québec à Montréal, C'est électrique, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA;
- 2 - d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation de cautionner de 10 M\$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 3 - d'affecter un montant de 10 M\$ des surplus non affectés de l'agglomération afin de garantir le montant du cautionnement ;
- 4 - d'approuver un projet de convention spécifique entre la Ville de Montréal et l'organisme Montréal, C'est électrique concernant les conditions du cautionnement de 10 M\$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5 - d'autoriser le greffier de la ville à signer la convention de cautionnement une fois l'autorisation du ministre obtenue et pourvu que la convention de crédit à laquelle elle réfère soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à l'esquisse de financement jointe au présent dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163455003
80.01 (20.37)

CM16 1399

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel de Broin, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Atelier MdB ltée, représenté par M. Michel de Broin, lauréat du concours pour une œuvre d'art public au seuil nord du projet Bonaventure, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art intitulée « Dendrites » pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160230007
80.01 (20.38)

À 17 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2016 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (30.06) :

Mme Karine Boivin Roy et Mme Chantal Rouleau.

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Avant de débiter la période de questions du public, il cède la parole au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui demande exceptionnellement aux membres d'observer une minute de silence en solidarité avec le peuple allemand à la suite de l'attentat qui a eu lieu dans un marché de Noël à Berlin.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Thériault	M. Denis Coderre	Dossier des calèches - Déploie le renouvellement du permis d'opération à M. Luc Desparois et à ses employés malgré le mauvais traitement qu'ils font subir aux chevaux de leur écurie ainsi que le soutien financier octroyé à cette entreprise privée avec des fonds publics
M. Benjamin Cloutier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Intervention de la police ou de la Ville souhaitée afin de faire respecter le droit de citoyens pour perte de jouissance de son terrain à cause de travaux de construction débordant sur le domaine privé Dépôt de document
Mme Louise Makovsky	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Modification requise au <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> afin d'accorder un délai de 3 à 7 jours aux propriétaires pour réclamer les animaux transportés au Centre animalier au lieu des 72 heures prévu au règlement / Adresse les mêmes questions relatives à la localisation du Centre animalier dans l'Est de la Ville ainsi que le court délai évoqué
M. Jean-François Boisvert	M. Réal Ménard M. Denis Coderre	Mesures concrètes pour réduire l'émission de gaz à effet de serre en matière de transport et favoriser le covoiturage – subvention du fédéral pour investir dans le transport en commun
Mme Chantal Cuggia	M. Denis Coderre	Déplore la tenue d'activités de rodéo dans la programmation des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal – souhaite le bannissement de cette activité de divertissement comme l'ont déjà fait plusieurs autres villes
M. Robert Thibodeau	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Non indexation des régimes de retraite à partir du 1 ^{er} janvier 2017 et pénalité pour les retraités – tenir compte que le régime de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Laurent n'est pas déficitaire
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson (Mme Valérie Plante)	Souhaite connaître le résultat du test d'ADN effectué sur le chien qui a causé la mort de Mme Vadnais – Informer les citoyens des caractéristiques morphologiques qui permettent d'identifier une race de chien dans l'application du <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> Dépôt de document
M. Étienne Harnad	M. Denis Coderre	Tenue d'activités traumatisantes pour les chevaux, tel un rodéo, dans la programmation du 375 ^e anniversaire de Montréal - Tenir compte de la <i>Loi sur le respect des animaux</i> lors de ces festivités
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Précisions demandées sur le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, dans la portion entre l'autoroute 25 et le boulevard l'Assomption
Mme Martine Chatelain	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Faire de la Ville de Montréal une Communauté bleue comme cadeau aux citoyens pour le 375 ^e anniversaire de sa fondation

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre	Prioriser le prolongement de la ligne bleue du métro avant d'implanter le réseau électrique métropolitain (REM)
Mme Roxane Dubé Robert	M. Denis Coderre Mme Valérie Plante	Échéancier pour la publication du rapport sur l'industrie hippomobile par l'organisme Cheval/Cheval – responsabilités de la Ville de Montréal dans ce dossier et mesures de protection des chevaux
Mme Jeanne Delametrie	M. Russell Copeman	Projet de la coopérative le Suroit - Échéancier prévu pour l'acquisition du terrain en 2017 à la suite des modifications adoptées par l'arrondissement d'Outremont pour faciliter ce processus
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre	Demande au maire de s'opposer fermement à l'ouverture de boutiques ou lieux de vente de cannabis
Mme Patricia Tulasne	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (Mme Valérie Plante)	Mettre sur pied des unités mobiles de stérilisation pour contrôler la surpopulation féline au lieu de construire un centre animalier au coût de 35 M\$ et d'imposer un <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> / Permettre aux citoyens de posséder plus de quatre animaux de compagnie s'ils sont stérilisés

À 20 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Investir les sommes allouées aux voyages effectués par le maire afin de discuter de la protection de l'environnement dans des projets pour réduire le gaz à effet de serre (G.E.S.) – Assurance qu'un inventaire annuel sur la lutte au GES sera fait en collaboration avec les organismes environnementaux
M. Abdul Pirani	M. Denis Coderre	Que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue pour le 375 ^e anniversaire de sa fondation
M. Éric Michaud	M. Russell Copeman (M. Richard Bergeron)	Engagements de l'administration afin que le projet de développement résidentiel sur le site de l'hôpital de Montréal pour enfants réponde aux besoins des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie en matière de logements sociaux / Assurance que l'objectif « stratégie centre-ville » sera atteint dans ce projet
M. Donald Hobus	M. Richard Bergeron	Protéger dans son intégralité les espaces verts de l'Anse-à-l'Orme dans la tracée du réseau électrique métropolitain (REM) / Éviter que le développement du transport en commun dans l'Ouest de l'Île ne se fasse au détriment de la protection des espaces verts

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Brigitte Laurier	Mme Anie Samson (M. Russell Copeman)	Sécurité des locataires des habitations à loyer modique (HLM) - Déploire le fait que trop d'intervenants peuvent accéder aux logements, le non respect des normes de constructions ainsi que les problèmes de salubrité
Mme Rebecca Bucci	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Calèches et protections des chevaux / Alternatives existantes, telles les calèches mécaniques adoptées par la ville de Détroit – adoption d'une solution progressiste et moins coûteuse – Faire preuve de transparence en publiant le nom des experts ainsi que les études consultées pour rédiger la politique du cheval

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

À 20 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de reprendre les travaux du conseil en modifiant la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.03 immédiatement après la période de questions des citoyens afin d'adopter ce point en présence des membres présents au balcon.

La proposition est agréée.

CM16 1400

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1980;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- M. François Marquette, à titre de président, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- Mme Amina Janssen, à titre de vice-présidente, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- M. Rami Habib, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans, se terminant en décembre 2019;

2- de remercier le vice-président sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1167181007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1401

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166407002
80.01 (30.01)

CM16 1402

Autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'Avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166217001
80.01 (30.02)

CM16 1403

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166807001
80.01 (30.03)

CM16 1404

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ / Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à WSP Canada inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$;
- 2 - de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166943002
80.01 (30.04)

CM16 1405

Autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166807004
80.01 (30.05)

CM16 1406

Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- 2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Steve Shanahan de retirer le mot « cheap » utilisé lors de son intervention. Ce dernier le remplace par les mots « pas digne de nos valeurs ».

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.06).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle (25)

Résultat: En faveur : 34
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1161274002
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1407

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1150025003
80.01 (42.01)

CM16 1408

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1165075003
80.01 (42.02)

CM16 1409

Adoption - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle ».

Adopté à l'unanimité.

1166335003
80.01 (42.03)

CM16 1410

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1166279001
80.01 (42.04)

CM16 1411

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165135002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1412

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287002
80.01 (42.06)

CM16 1413

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287004
80.01 (42.07)

CM16 1414

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287005
80.01 (42.08)

CM16 1415

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

1161179015
80.01 (42.09)

CM16 1416

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander à l'administration et au conseiller Réal Ménard en particulier d'arrêter de débiter ses interventions en questionnant le jugement, l'intellect et la capacité de comprendre des membres du conseil et précise que tous ont la capacité de comprendre les dossiers qui leur sont soumis et que la lecture de chacun est différente. Le conseiller Ménard soulève également une question de privilège pour exhorter le leader de l'opposition officielle à cesser de faire la morale aux membres du conseil et de les laisser terminer leurs interventions. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Ménard à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège pour préciser que les affirmations du conseiller Aref Salem prononcées lors de son intervention, soutenant que les membres qui voteront contre ce dossier veulent en quelque sorte que 3000 camions transitent dans les rues résidentielles, ne sont pas exactes. Le président du conseil indique que les propos du conseiller Caldwell relèvent de l'argumentation et, de ce fait, ne reconnaît pas sa question de privilège. Il invite le conseiller Salem à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287003
80.01 (42.10)

À 22 h 01, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 9 h 30, le mardi 20 décembre 2016.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Karine Boivin Roy, Mme Suzanne D  carie et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Sterling Downey et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
Mme Sophie Gabrielle Thiebaut	M. Russell Copeman	Souhaite savoir quel niveau administratif entre la ville centre ou le conseil d'arrondissement d��cide de la gouvernance des fonds du logement social pour l'acquisition d'un terrain dans l'arrondissement du Sud-Ouest

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Shannon Franssen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande le report de l'article 42.07 de l'ordre du jour du conseil relatif à un Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer la reconstruction du complexe Turcot (projet de développement du pôle Gadbois Canada Mountain) afin d'obtenir l'assurance que ces projets répondront aux besoins de base des citoyens de ce secteur défavorisé de la Ville de Montréal Dépôt de document
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante	Plan de Projet Montréal pour prolonger le métro dans l'Est et l'Ouest de l'Île / Améliorer le transport en commun dans La Salle, Lachine et vers l'aéroport de Montréal-Trudeau
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Éclipse solaire totale prévue le 8 avril 2024 - Suggestion de faire de cette date un événement historique soit la renaissance pour la Ville de Montréal
Mme Mireille Goulet	M. Denis Coderre	Inviter l'organisme Solidarité dans la rue à siéger à la table du Comité sur l'itinérance – Population féline et problème de santé publique évoqué par le maire - Explications demandées

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 53.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Programme Accès-Logis - Souhaite savoir combien de familles ont profité de ce programme jusqu'à présent ainsi que le montant encore disponible dans cette enveloppe budgétaire pour aider plus de familles à devenir propriétaires sur le territoire de la Ville de Montréal / Exode des familles en 2014-2015
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Sécurité des piétons lors des opérations de déneigement - Inclure des mesures de sécurité dans les appels d'offres pour les contrats de déneigement à la suite de l'incident survenu avec une chenillette dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Harout Chitilian)	Arrimage du service iBus de la Société de transport de Montréal (STM) avec le service Go du secteur privé pour améliorer le service aux usagers – Pour les projets à venir, prendre le réflexe de travailler avec l'entreprise privée afin de bénéficier de leurs expertises et de réduire les coûts des services
M. Alex Norris	Mme Anie Samson	Absence de pièces justificatives dans le dossier d'entente avec 2 policiers à la suite de leur suspension pour raison d'espionnage – Remise en question de la volonté de l'administration de faire la lumière dans ce dossier

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Raison de l'annulation de la consultation publique sur les friches industrielles organisée par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal – Informer les membres du conseil de l'échéancier prévu pour tenir cette consultation

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 13.

À 10 h 13, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (44.01).

CM16 1417

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1^{er} décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « *Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096* » et « *Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal* ».

Adopté à l'unanimité.

1162622007
80.01 (44.01)

CM16 1418**Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

1166369002
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1419

Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 5 505 arbres, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15485 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Somme maximale, taxes incluses	Période prévue	Lot
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée	981 617,89 \$	3 ans	1
Urbex Construction inc.	3 440 422,22 \$	3 ans	2 et 4
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée	817 960,78 \$	3 ans	3

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166688018

CM16 1420

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1928;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166756003

CM16 1421

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 447 870,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-1 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1938;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 447 870,30 \$, taxes incluses, pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 045 457,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00046-1;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165991002

CM16 1422

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation, dans les rues Jean-Talon Est et de Boucherville et dans le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 120 969,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 318101 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1940;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 120 969,33 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation dans les rues Jean-Talon Est et Boucherville et le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 469,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 318101;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1167231051

CM16 1423

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Les Productions Facile S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », édition 2017, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les productions Facile, représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2017 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service du 15 octobre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166299002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1424

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Archéologies » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Yann Pocreau, artiste en arts visuels, lauréat du concours pour une œuvre au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167466001

CM16 1425

Accorder un contrat de services professionnels à Radiance Média inc., pour une période de 3 ans, pour la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15520 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1945;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la planification et l'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15520 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166756002

CM16 1426

Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1950;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1167000002

CM16 1427

Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard - Dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau au-dessus de l'autoroute 40, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1167000004

CM16 1428

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9135-3821 Québec inc. pour fins de régularisation de titres, un terrain vacant d'une superficie de 793,1 mètres carrés, situé sur la 56^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables / Abroger la résolution CM12 0709

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1953;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM12 0709;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9135-3821 Québec inc., pour fins de régularisation de titres, un terrain d'une superficie de 793,1 mètres carrés, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 56^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.10 1161368008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1429

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1970;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal, pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle et de terrains synthétiques;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164815007

CM16 1430

Résilier l'entente de location entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets, à compter du 1^{er} octobre 2016 pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, moyennant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, les locaux 420 et 420B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 46,22 mètres carrés, à des fins administratives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1901;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de résilier, à compter du 1^{er} octobre 2016, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets (CM12 0384), pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, subissant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes ;

- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, les locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, pour des fins administratives.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1164069020

CM16 1431

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1164069010

CM16 1432

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local, d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1958;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables;

- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164069011

CM16 1433

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux, d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1959;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1164069012

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1434

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1960;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164069015

CM16 1435

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, une parcelle de terrain située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167029004

CM16 1436

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1164069017

CM16 1437

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire au bénéficiaire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1963;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire qu'elle détient en vertu d'un acte publié le 22 décembre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 18 746 107, au bénéfice de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, concernant les lots 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 2, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1164501002

CM16 1438

Approuver un projet d'avenant à la convention de contribution financière de 56 750 \$, intervenue le 1^{er} mars 2016 entre la Ville et la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 juillet 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1968;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de soutien financier non récurrent de 56 750 \$, à la SDC Pignons rue Saint-Denis, accordée dans le cadre du PR@M - Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 juillet 2017;
- 2- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1161179017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1439

Accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur 5 ans / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1969;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur une période de 5 ans;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1163855004

CM16 1440

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1^{er} avril 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1^{er} avril 2017, pour un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles du locataire;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167029003

CM16 1441

Accorder un contrat à 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15439 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2032;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1164922004

CM16 1442

Faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1162988002

CM16 1443

Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), un projet de convention par lequel Les services exp inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons de Montréal et de Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30 %) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70 %) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.25 1167310004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1444

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées - Dépense totale de 7 461 814,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2043;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 461 814,27 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement au programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 106 489,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1167443001

CM16 1445

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse de vente et d'achat bilatérale par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi qu'un lot vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense de 100 000 \$, à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire, fait à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'offre de vente et d'achat (promesse de vente et d'achat bilatérale) par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter, à des fins municipales, l'immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 1 349 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre de vente et d'achat;
- 3 - d'approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie;
- 4 - d'approuver un projet de contrat de services professionnels à intervenir entre Me Yves Chassé, agissant à titre d'associé de l'étude Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1164315002

CM16 1446

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1^{er} étage, de l'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2051;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc. pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2019 des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 12 041 524 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2025;
- 4 - d'autoriser une dépense de 6 079 782,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 5 - d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1164069004

CM16 1447**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2034;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements indiqués, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricovas Inc.	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 367 062 \$
Services Ricovas Inc.	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1-12-2017	35	3 497 601 \$
Services Ricovas Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	5 956 672 \$
Services environnementaux Richelieu	Sud-Ouest	1-04-2017	43	4 250 374 \$
Matières recyclables				
Derichebourg Canada Environnement	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 065 799 \$
Derichebourg Canada Environnement	Sud-Ouest	1-04-2017	43	1 693 024 \$
RCI environnement division WM Québec Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	3 519 432 \$
N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020				21 349 964 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1160695004

CM16 1448

Accorder un soutien financier de 68 710 \$ à Jeunesse au Soleil, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant dans le cadre du budget 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 710 \$, pour l'année 2017-2018, à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167392004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1449

Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI – Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement, conformément à la convention, et d'autoriser les versements comme suit :
 - de 345 000 euros (492 656 \$ CAN) en 2016;
 - de 75 000 euros (107 099 \$ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 \$ CAN) en 2017;
 - de 162 500 euros (232 048 \$ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 \$ CAN) en 2018;

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1164864001

CM16 1450

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans (2016, 2017 et 2018) à KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure, un organisme sans but lucratif, approuver un projet de convention à cet effet et autoriser la Ville de Montréal à devenir un membre fondateur de l'organisme.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2057;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans pour un total de 150 000 \$ à *KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure* afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2019;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1167312002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1451

Prendre acte de l'accréditation de la Ville comme Municipalité Amie des Enfants / Adhérer aux engagements de cette accréditation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 novembre 2016 par sa résolution CE16 1863;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de l'accréditation de la Ville de Montréal comme Municipalité Amie des Enfants (MAE) octroyée par Carrefour Action municipale et Familles (CAMF);
- 2 - d'adhérer aux engagements d'une telle accréditation, et à cet effet, mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour faire le suivi des engagements spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1167065001

CM16 1452

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1973;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160615005

CM16 1453

Accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière des activités d'entretien de la maison du citoyen de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme annuelle de 228 901 \$, excluant l'entretien sanitaire, à compter de juin 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* / Autoriser pour l'année en cours une dépense de 133 526 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1972;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) des activités d'entretien de la maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant annuel de 228 901 \$ et pour l'année en cours et d'autoriser, pour l'année en cours, une dépense de 133 526 \$, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 133 526 \$ de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le SGPI;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161020001

CM16 1454

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1976;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166407003

CM16 1455

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants:

- les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles;
- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1 - les activités d'opération suivantes, relatives aux lieux d'élimination de la neige, liées au réseau de voirie locale:
 - opérations d'élimination de la neige;
 - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
 - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
 - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
 - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;
- 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;
- 3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- 4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
 - ouvrage composé d'éléments dits structuraux :
 - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
 - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
 - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
 - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus;
- 5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- 6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par Mme Manon Barbe

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Cloutier et Pagé (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Searle (24)

Résultat: En faveur : 35
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1165086008

CM16 1456

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville de Montréal, à des fins de passage public, une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1154328015

CM16 1457

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1163496008

CM16 1458

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1163496009

CM16 1459

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1164386006

CM16 1460

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164396015

CM16 1461

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1160390008

CM16 1462

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1163962003

CM16 1463

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1163690001

CM16 1464

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1163690005

CM16 1465

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1163690006

CM16 1466

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1167102004

CM16 1467

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1163690004

CM16 1468

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1163962004

CM16 1469

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1163690002

CM16 1470

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1163962002

CM16 1471

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1164778001

CM16 1472

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », l'objet du projet règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1163430026

CM16 1473

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1167464002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1474

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1780;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160003005

Règlement 16-071

CM16 1475

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1164368005

Règlement 16-072

CM16 1476

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE 16 1781;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1161097001

Règlement 16-073

CM16 1477

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1782 ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161097002

Règlement 16-074

CM16 1478

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1784;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1160160004

Règlement 16-075

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1479

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1787;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1167287006

Règlement 16-076

CM16 1480

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1789;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1167287008

Règlement 16-077

CM16 1481

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1790;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1167211004

Règlement 16-078

CM16 1482

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1792;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande des explications au président du conseil sur l'interprétation du droit de réplique. Le président du conseil propose au leader de l'opposition officielle d'aborder cette question à la Commission de la présidence. Le leader de l'opposition officielle accepte la proposition du président du conseil et demande cependant à ce que le conseiller Sylvain Ouellet puisse intervenir puisque son nom était inscrit avant que le conseiller Bergeron n'intervienne. La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Ouellet de retirer l'expression « aveuglement volontaire » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.09 1167287009

Règlement 16-079

CM16 1483

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »;

- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) »;

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.10 1161081003

Règlement 08-055-6
Règlement 02-002-28

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1484

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1797;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1167400001

Règlement 16-080

CM16 1485

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1840;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1165220001

Règlement 11-018-02

CM16 1486

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1843;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.13 1162685001

Règlement 16-060-1

CM16 1487

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1842;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.14 1163253003

Règlement 16-054-1

CM16 1488

Adoption - Règlement sur les districts électoraux

Attendu qu'une copie du Règlement sur les districts électoraux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2082;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tel que modifié par la résolution CM16 1287 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Elsie Lefebvre

42.15 1163430020

Règlement 16-081

À 12 h 28, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Karine Boivin Roy, M. Russell Copeman, Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1489

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.01 1160867001

CM16 1490

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social», l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1160607007

Règlement P-04-047-177

CM16 1491

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex » / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire quant la l'affectation et la hauteur maximale / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rue Tupper et du Sussex », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rue Tupper et du Sussex », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.03 1164869005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1492

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec

Attendu qu'à sa séance du 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement d'Outremont a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2007;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1154328014

Règlement 04-047-179

CM16 1493

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de deux à huit étages sur un terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne

La conseillère Marie Cinq-Mars s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Attendu qu'à sa séance du 8 août 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 septembre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2008;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1160415002

Règlement 04-047-180

CM16 1494

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu qu'à sa séance du 8 novembre 2016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2006;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1167199014

Règlement 04-047-181

CM16 1495

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre un nouveau développement sur l'ancien site industriel Armstrong, à des fins résidentielles et commerciales, situé au 6911, boulevard Décarie

Attendu qu'à sa séance du 5 octobre 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 octobre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1160415003

Règlement 04-047-182

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1496

Nommer le prolongement du boulevard Alfred-Nobel et la rue Grace-Hopper, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2011;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement du boulevard Alfred-Nobel au sud de la rue Alexander-Fleming, constitué des lots 5 647 207, 5 058 693, 5 291 725, 5 291 727 et d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la rue Grace-Hopper, rattachée au boulevard Alfred-Nobel et constituée d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521008

CM16 1497

Nommer les prolongements des rues Jean-Gascon et des Outardes, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2012;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue Jean-Gascon constitué des lots 5 282 501 et 5 791 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et le prolongement de la rue des Outardes constitué du lot 5 282 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1164521020

CM16 1498

Nommer la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny située à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Jacqueline-De Repentigny » la bibliothèque à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, situé au 5955, rue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1164521023

CM16 1499

Nommer le prolongement de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2013;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue Goulet situé au nord de la rue Ontario Est constitué des lots numéros 1 567 999, 5 013 080, 5 013 081 et 5 013 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1154521009

CM16 1500

Nommer la maison de la culture Claude-Léveillé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « maison de la culture Claude-Léveillée » la nouvelle maison de la culture située au 911, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1164521016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.06 à 46.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1501

Nommer les prolongements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les prolongements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1164521006

CM16 1502

Nommer parc Palomino-Brind'Amour le parc connu par le nom usuel de parc Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2018;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « parc Palomino-Brind'Amour » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle de parc Villeneuve et correspondant au lot 5 198 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

46.07 1164521017

CM16 1503

Nommer la rue Séverin-Lachapelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2015;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer rue Séverin-Lachapelle la nouvelle rue constituée du lot 5 210 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et aménagée entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.08 1164521018

CM16 1504

Nommer la Tour-d'Aiguillage-Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « Tour-d'Aiguillage-Wellington » le bâtiment situé au 1230, rue Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.09 1164521015

CM16 1505

Nommer la rue Jacqueline-Sicotte et le parc Leta-Graydon dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « rue Jacqueline-Sicotte » la nouvelle rue qui sera aménagée entre les rues Bourdeau et Bouvier, au nord-est du boulevard Shevchenko, et constituée du lot 5 908 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « parc Leta-Graydon » le parc situé à l'angle des rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte et constitué des lots 5 749 208 et 5 749 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.10 1164521014

CM16 1506

Nommer les parcs Jovette-Marchessault et des Bourragans, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2010;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « parc Jovette-Marchessault » le parc public connu par l'appellation usuelle « P.A.Q. Ontario n° 19 » constitué du lot 1 567 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Plessis, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Logan, et « parc des Bourragans » le parc public connu par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario n° 27 » constitué du lot 1 567 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Alexandre-DeSève, entre les rues Logan et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.11 1164521004

CM16 1507

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner la conseillère Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM16 1508**Nomination d'un deuxième vice-président et de membres au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- 1- de nommer Mme Sophie Beaudoin, architecte paysagiste, à titre de deuxième vice-présidente, pour une durée de 3 ans;
- 2- de nommer Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre, pour un premier mandat de trois 3 ans;
- 3- de nommer M. Patrick Marmen, chercheur et conseiller professionnel à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), à titre de membre, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1160132009

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, rappelle aux membres du conseil que l'article 51.03 a déjà été adopté.

Article 51.04 – Désignation – vice président du conseil

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de retirer l'article 51.04 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* afin de permettre à l'opposition officielle de soumettre le nom d'une conseillère pour occuper le poste de la vice-présidence du conseil et ainsi respecter la parité homme/femme puisque la présidence est déjà occupée par un conseiller.

Un débat s'engage.

La cheffe de l'opposition officielle soulève une question de règlement pour expliquer qu'elle n'a pas à recevoir de leçon de féminisme de la part du maire de Montréal car le comité exécutif de son administration est loin de respecter cette parité.

CM16 1509**Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration de la résilience du métro**

Attendu que les usagers du métro de la Société de transport de Montréal (STM) font trop souvent les frais de ralentissements et d'interruptions de service, comme ce fut le cas en novembre dernier;

Attendu que le métro de Montréal est particulier parce qu'il est très faiblement maillé, ce qui empêche presque toujours la STM de prévoir un trajet alternatif en cas de panne;

Attendu qu'il manque environ 200 autobus à la flotte de la STM par rapport à son propre *Plan stratégique 2020*, ce qui l'empêche de compenser efficacement tout arrêt de service par des navettes temporaires, notamment aux heures de pointe;

Attendu que le faible nombre d'aiguillages sur le réseau du métro, notamment dans le réseau initial, force inutilement la fermeture de tronçons beaucoup trop longs en cas d'incidents localisés, notamment sur la branche Est de la Ligne orange, qui est la plus congestionnée;

Attendu que la panne majeure du 15 novembre qui a bloqué l'ensemble du réseau pendant 23 minutes est uniquement due à l'insouciance de la STM, qui a choisi de mettre à jour ses logiciels pendant les heures d'opération;

Attendu que la STM ne donne pratiquement aucun détail sur ses ralentissements et interruptions de service, et ne divulgue aucune donnée ouverte;

Attendu que la STM n'a pas profité de l'acquisition des voitures Azur pour étudier sérieusement l'implantation de portes palières qui empêcheraient physiquement les tentatives de suicide et les incursions en tunnel;

Attendu que la STM annonce très souvent une heure erronée de reprise du service, ce qui augmente le cynisme des usagers envers leur réseau de transport en commun;

Attendu que la STM ne compense jamais les usagers pour les impacts bien réels avec lesquels ils doivent composer en cas de retards majeurs;

Attendu que la STM a affirmé qu'elle « n'a aucune politique concernant les retards et n'envisage pas en implanter une »;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la Société de Transport de Montréal (STM) :

- 1 - présente au conseil municipal un rapport détaillé des ralentissements et interruptions de service du métro;
- 2 - élabore à court-terme un plan de résilience du métro de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des copies d'un article du Toronto Star du 18 décembre 2016 traitant du budget 2017, non responsable, du Toronto Transit Commission (TTC) ainsi que d'un article identifiant les noms des sociétés de transport et des villes faisant partie du Community of Metros (CoMET) et de Nova Group of metros.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux membres de s'assurer que leurs cellulaires soient toujours en mode silence dans la salle du conseil afin de ne pas perturber les travaux.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au leader de la majorité, M. Francesco Miele, ainsi qu'aux élus de l'administration d'inscrire leurs noms au tableau s'ils souhaitent intervenir.

Le conseiller Sauv  utilise son droit de r plique.

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

de proc der   un vote   main lev e sur l'article 65.01.

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de proc der   un vote enregistr  sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauv , Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, H nault, Pag  et Searle (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, M nard, Vall e, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapan , Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Cl ment-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Cinq-Mars (36)

R sultat: En faveur : 23
Contre : 36

Le pr sident du conseil d clare l'article 65.01 rejet    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

65.01

CM16 1510

Motion de l'opposition officielle pour que Montr al devienne une Communaut  bleue

Attendu que le projet « Communaut s bleues » du Conseil des Canadiens demande aux municipalit s d'adopter un cadre communautaire sur l'eau en :

- 1) reconnaissant l'eau comme un droit de la personne;
- 2) faisant la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux us es financ s et exploit s par le secteur public et lui appartenant;
- 3) interdisant la vente d'eau embouteill e dans les  tablissements publics et lors d' v nements municipaux;
- 4) interdisant la fluoration de l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit   l'eau permettrait de pr munir la Ville de Montr al contre une fixation des prix qui limiterait l'acc s   l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit   l'eau permettrait de veiller   ce que tous les r sidents aient acc s   des quantit s suffisantes d'eau propre et s curitaire;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de fournir aux citoyens les renseignements sur leur approvisionnement en eau et sur le fonctionnement de leur service d'approvisionnement en eau;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de promouvoir la conservation, le traitement, la réutilisation de l'eau et la protection des sources afin d'améliorer la qualité et la quantité d'eau;

Attendu que la propriété et l'exploitation publique des réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ont amélioré l'accès à l'eau et sa qualité au cours des 100 dernières années;

Attendu que la Ville de Montréal produit une eau de qualité, facilement disponible dans tous les établissements publics;

Attendu que le fluor peut entraîner des effets néfastes sur la santé, allant de la fluorose dentaire au risque de cancer des os, qu'il est bioaccumulable et qu'on ignore son effet sur la flore et la faune;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif :

- 1 - adopte par résolution les trois grands principes du cadre communautaire sur l'eau du programme « Communautés bleues »;
- 2 - demande à la Direction de l'eau de prendre les actions nécessaires pour que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, de retirer le mot « faux » utilisé lors de son intervention. M. Limoges le remplace par les mots « peu exact ».

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Jeremy Searle de retirer le mot « *disgusting* » utilisé lors de son intervention et invite le conseiller à la prudence dans ses propos. Le président du conseil mentionne également au conseiller Searle que les accusations sont inacceptables dans cette enceinte et il lui demande de poursuivre avec beaucoup plus de retenue.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil réitère sa demande au conseiller Searle de cesser les accusations envers les autres élus.

Le conseiller Sylvain Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24
Contre : 35

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Le maire M. Denis Coderre souhaite un joyeux temps des fêtes et une bonne et heureuse année à tous les membres du conseil et réitère ses félicitations à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, pour son élection. La cheffe de l'opposition officielle souhaite, à son tour, de joyeuses fêtes et une bonne année à tous les membres du conseil et également à tous les citoyens. Pour terminer le président du conseil, M. Frantz Benjamin, offre également ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2017.

À 16 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

ANNEXE – ARTICLE 7.07

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2016
Le 19 décembre 2016

Chitilian, Harout, Coderre, Denis, Desrochers, Pierre, Gauthier, Manon, Rouleau, Chantal

ANNEXE - ARTICLE 7.08

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2016
Le 19 décembre 2016

Barbe, Manon, **Cloutier**, Jean-François, **Deros**, Mary, **Desousa**, Alan, **Lefebvre**, Elsie, **Miele**,
Francesco, **Norris**, Alex, **Rossi**, Chantal

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2017**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES INDUSTRIES HARNOIS INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	DIRECTION DE L'EXPLOITATION	1160185005	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LES INDUSTRIES HARNOIS INC. POUR LA RÉFECTION DES TOILES THERMIQUES ET DES TABLES AGRICOLES DES SERRES DE SERVICE DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMMES MAXIMALE DE 282 731,80 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC #JA-00066 (QUATRE SOUMISSIONNAIRES)	CE16 1899	2016-12-01	282 732,00 \$
COUVERTURES MONTRÉAL-NORD LTÉE	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1160660011	ACCORDER UN CONTRAT À COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTÉE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES EXTRÉMITÉS DES TOITURES DES SIX HALLES DU MARCHÉ JEAN-TALON (292) PRÈS DE LA HALLE CENTRALE - DÉPENSE TOTALE DE 247 133,02 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5880 - 6 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 2099	2016-12-22	235 133,00 \$
BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., INGÉNIEURS EN ÉLECTROMÉCANIQUE, ET NCK INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1161335004	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX FIRMES BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., INGÉNIEURS EN ÉLECTROMÉCANIQUE, ET NCK INC., INGÉNIEURS EN STRUCTURE, POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA TOUR D'AIGUILLAGE WELLINGTON (1059). DÉPENSE TOTALE DE 611 566,67 \$ - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15462 (5 SOUM.), CONTRAT PROFESSIONNEL: 14827	CE16 1944	2016-12-09	404 612,00 \$
PROCOVA IC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1161670004	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME PROCOVA INC. POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RESTAURATION AU STADE DE SOCCER DE MONTRÉAL (0631) - DÉPENSE TOTALE DE 395 732,45 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5878 - 7 SOUMISSIONNAIRES	CE16 2036	2016-12-16	376 888,00 \$
MONSIEUR GUY LALIBERTÉ	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	JARDIN BOTANIQUE	1162912003	ACCEPTER UN DON D'ORCHIDÉES DE MONSIEUR GUY LALIBERTÉ POUR LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL ET AUTORISER L'ÉMISSION D'UN REÇU OFFICIEL POUR FINS D'IMPÔTS, D'UNE VALEUR DE 16 090 \$ À SON ATTENTION.	CE16 1971	2016-12-09	16 090,00 \$
CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ	1164069013	APPROUVER UN PROJET DE PROLONGATION DE SOUS-BAIL PAR LEQUEL LA VILLE DE MONTRÉAL SOUS-LOUE À L'ORGANISME CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017, UN LOCAL SITUÉ AU 8E ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SIS AU 1550, RUE METCALFE, D'UNE SUPERFICIE DE 4 100 P ² , MOYENNANT UN LOYER TOTAL DE 73 500 \$, AVANT TAXES. (BÂTIMENT 3241)	CE16 2102	2016-12-22	73 500,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MODSPACE FINANCIAL SERVICES CANADA INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1164565010	PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE SIX BÂTIMENTS MODULAIRES AVEC LA FIRME MODSPACE FINANCIAL SERVICES CANADA INC. POUR UNE DURÉE DE SIX MOIS, SITUÉS SUR LE SITE DE L'USINE CHARLES-J. DES BAILLETS AU 8585, BOULEVARD DE LA VÉRENDRYE, POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE. DÉPENSE TOTALE DE 42 632,74 \$, TAXES INCLUSES. BÂTIMENT 1135	CE16 1962	2016-12-09	42 633,00 \$
OXFAM QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BUREAU MARKETING ET COMMUNICATIONS	1166157005	AUTORISER L'EXPOSITION, AU PLANÉTIUM RIO TINTO ALCAN, DU 20 FÉVRIER AU 29 MAI 2017, DES JOUETS CONÇUS DANS LE CADRE DU 21 ^E CONCOURS INTERNATIONAL DE JOUETS FABRIQUÉS À PARTIR DE MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS, ORGANISÉ PAR OXFAM QUÉBEC	CE16 2101	2016-12-22	1,00 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166285001	CONCLURE DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS, AVEC LES FIRMES RESSORT IDÉAL LTÉE POUR UN MONTANT DE 672 086,36 \$ TOUTES TAXES INCLUSES ET ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC. POUR UN MONTANT DE 228 725,52 \$ TOUTES TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SUSPENSIONS ET ALIGNEMENTS DES CAMIONS LOURDS À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15245 (6 SOUMISSIONNAIRES). - MONTANT TOTAL ESTIMÉ 900 811,88 \$ TOUTES TAXES INCLUSES.	CE16 1929	2016-12-09	343 257,86 \$
RESSORT IDÉAL LTÉE	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166285001	CONCLURE DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS, AVEC LES FIRMES RESSORT IDÉAL LTÉE POUR UN MONTANT DE 672 086,36 \$ TOUTES TAXES INCLUSES ET ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC. POUR UN MONTANT DE 228 725,52 \$ TOUTES TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SUSPENSIONS ET ALIGNEMENTS DES CAMIONS LOURDS À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15245 (6 SOUMISSIONNAIRES). - MONTANT TOTAL ESTIMÉ 900 811,88 \$ TOUTES TAXES INCLUSES.	CE16 1929	2016-12-09	328 828,50 \$
ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166285001	CONCLURE DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS, AVEC LES FIRMES RESSORT IDÉAL LTÉE POUR UN MONTANT DE 672 086,36 \$ TOUTES TAXES INCLUSES ET ST-LAURENT SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC. POUR UN MONTANT DE 228 725,52 \$ TOUTES TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES SUSPENSIONS ET ALIGNEMENTS DES CAMIONS LOURDS À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15245 (6 SOUMISSIONNAIRES). - MONTANT TOTAL ESTIMÉ 900 811,88 \$ TOUTES TAXES INCLUSES.	CE16 1929	2016-12-09	228 725,52 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
9248-5523 QUÉBEC INC. (DXP POSTEXPERTS) INC.	100 % VILLE	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION RÉMUNÉRATION GLOBALE ET SYSTÈMES D'INFORMATION R.H.	1166775004	PROLONGER LE CONTRAT À 9248-5523 QUÉBEC INC. (DXP POSTEXPERTS) INC., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'IMPRESSION, D'INSERTION, D'EXPÉDITION, DE FOURNITURE DE PAPETERIE ET D'ENVELOPPES POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EXERCICE 2017, AU PRIX UNITAIRE SOUMIS POUR UN MONTANT ANNUEL APPROXIMATIF DE 92 204,54 \$ (TAXES INCLUSES) AVEC POSSIBILITÉ DE DEUX OPTIONS DE PROLONGATION DE 12 MOIS. APPEL D'OFFRES 15-14964 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 2098	2016-12-22	92 204,54 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	100% VILLE	LACHINE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1167126012	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 14 022,93 \$ TOUTES TAXES INCLUSES, À LA FIRME BEAUDOIN HURENS INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE CAMILLE DANS LE SECTEUR SAINT PIERRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE 88 530,75 \$ À 102 553,68 \$ TOUTES TAXES INCLUSES	CE16 2100	2016-12-22	14 023,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS 13

TOTAL : 2 438 628,42 \$

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
26 JANVIER 2017**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
RHEA QUÉBEC INC.	48.8 % VILLE 51.2 % AGGLO	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1160019001	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À RHEA QUÉBEC INC. POUR FAIRE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ DES ENVIRONNEMENTS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATIONS DU SERVICE DE L'EAU, DÉFINIR UNE ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ ET PRODUIRE UN PLAN DIRECTEUR SECTORIEL DE SÉCURITÉ POUR LES TECHNOLOGIES SUPPORTANT LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LES USINES, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 194 882,63\$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15530 - (6 SOUMISSIONNAIRES) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE16 2040	2016-12-16	194 883,00 \$
AEVITAS INC	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1163041003	CONCLURE AVEC AEVITAS INC. UNE ENTENTE-CADRE COLLECTIVE, POUR UNE PÉRIODE DE SOIXANTE (60) MOIS, POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT, LE RECYCLAGE ET L'ÉLIMINATION DES LAMPES ET DIVERSES PIÈCES ÉLECTRIQUES DÉSUÊTES, CONTENANT OU RISQUANT DE CONTENIR DES MATIÈRES DANGEREUSES, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15507 (3 SOUMISSIONNAIRES). MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE : 222 907,78 \$, TAXES INCLUSES.	CE16 1930	2016-12-09	222 908,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 417 791,00 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2017**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
28 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	100% VILLE	SERVICE DU GREFFE	DIRECTION	1161155006	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 35 000 \$ À LA SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (INM) DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION DE « LA NUIT DES DÉBATS PARIS-MONTRÉAL-DAKAR 2017 » / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 2108	2016-12-22	35 000,00 \$
COMITÉ DES COMMERÇANTS ET RIVERAINS DE LA RUE JARRY EST	100% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1161179019	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 14 500 \$ AU COMITÉ DES COMMERÇANTS ET RIVERAINS DE LA RUE JARRY EST EST AFIN DE MANDATER DES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE VITRINES DE COMMERCES DANS LE CADRE DU PR@M - ARTÈRE EN CHANTIER FINANCÉ PAR L'ENTENTE DE 175 M\$ AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 2055	2016-12-21	14 500,00 \$
ASSOCIATION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	9 300,00 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	13 000,00 \$
DANSE IMÉDIA O.S.B.L.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	13 000,00 \$
ESPACE LIBRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	16 000,00 \$
LA MARCHÉ DU CRABE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	14 300,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LE MOULIN À MUSIQUE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	8 000,00 \$
LES PRODUCTIONS FUNAMBULES MEDIAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	18 000,00 \$
MONTREAL DANSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	14 700,00 \$
OPERA DE MONTREAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	10 000,00 \$
PRODUCTIONS QUITTE OU DOUBLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	17 000,00 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	18 000,00 \$
THEATRE I.N.K.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	7 500,00 \$
USINE C	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 165 800 \$ \$ À 13 ORGANISMES CULTURELS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT CULTURE ET COMMUNAUTÉ 2016 DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1966	2016-12-09	7 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	12 000,00 \$
OBORO GOBORO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	14 700,00 \$
OPTICA, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	12 000,00 \$
CENTRE TURBINE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	15 000,00 \$
DANSE CARPE DIEM - EMMANUEL JOUTHE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	15 000,00 \$
GALERIE B-312	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	13 000,00 \$
MISSIONS EXEKO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1164407003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 99 700 \$ À SEPT ORGANISMES, POUR LE MONTANT INDIQUÉ À CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL DE L'ENTENTE MCC/VILLE 2016-2017.	CE16 1967	2016-12-09	18 000,00 \$
CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'IMMIGRATION, L'INTEGRATION ET L'INCLUSION	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1165970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 \$ À L'UNIVERSITÉ LAVAL POUR COUVRIR LES DÉPENSES LIÉES À LA LOGISTIQUE DE LA 2E ÉDITION DU CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'IMMIGRATION, L'INTEGRATION ET L'INCLUSION (C4I), ÉDITION 2016 À MONTRÉAL/ APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1906	2016-12-01	10 000,00 \$
ÉVÈNEMENTS PRIMA DANSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	10 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GCC LA VIOLENCE!	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	4 885,00 \$
OPÉRATION JEUNESSE VILLE-EMARD/CÔTE-SAINT-PAUL (MDJ RADOACTIF)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	3 127,00 \$
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	6 045,00 \$
REGROUPEMENT POUR LA TRISOMIE 21 (RT21)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	8 000,00 \$
EXEKO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	12 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CIRQUE HORS PISTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	10 000,00 \$
CENTRE INNOVATION JEUNES - DIRECTION CHRÉTIENNE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	4 500,00 \$
SODER-TANDEM ROSEMONT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	3 000,00 \$
L'HÔTE MAISON	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167165005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 72 257\$ À 10 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS NOVATEURS EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCLUSION ET INNOVATION 2017 DE L'ENTENTE 2016-2017 SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.	CE16 1964	2016-12-09	10 700,00 \$
LA VITRINE	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1167447002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 \$ À L'ORGANISME "VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL" POUR LA RÉALISATION DU PROJET « CARTE D'ACCÈS À LA CULTURE » LIÉ À L'ACCUEIL ET À LA RÉTENTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONNAUX DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS À MONTRÉAL (BINAM) / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE16 2106	2016-12-22	50 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1167502001	AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER DE 20 000 \$ À LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC. POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE LA TROISIÈME ÉDITION DE L'ÉVÈNEMENT INTITULÉ « UN PRINTEMPS AUTOCHTONE D'ART » DU 26 AVRIL AU 3 JUIN 2017 DANS LE RÉSEAU ACCÈS CULTURE, PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'AXE 2 DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL.	CE16 2105	2016-12-22	20 000,00 \$

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 35

TOTAL : 467 257,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 janvier 2017**

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
28 novembre au 31 décembre 2016

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
14 EYE FILMS	1153157	15 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Convention de services professionnels à 14 EYE FILMS pour l'animation, le montage et la motion design du spectacle "Mira la petite étoile" qui sera présenté au Planétarium Rio Tinto Alcan en 2017.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 545,00 \$
2 ARCHITECTURES INC	1168585	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Analyses urbains pour les projets mixtes: Centre communautaire intégré de Peter-McGill et Lieu culturel inter arrondissement Montréal-Nord/Ahuntsic-Cartierville	Culture	Autres - activités culturelles	16 981,73 \$
2685248 CANADA INC.	1171704	21 DÉC. 2016	GOYETTE, STEPHANE	Service - Rédaction, révision Événement Bilan	Direction générale	Gestion de l'information	2 230,98 \$
3391973 CANADA INC	1170149	15 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Panneaux imprimés	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 271,03 \$
7081936 CANADA INC.	1168622	08 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Facture pour le système d'exploitation pour Bibliomontreal.ca	Culture	Bibliothèques	3 729,16 \$
7322046 CANADA INCORPORATED	1167449	06 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Support annuel logiciel Softguard période du 1er janvier au 31 décembre 2017	Culture	Bibliothèques	31 521,45 \$
9044-5891 QUEBEC INC.	1167613	06 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Frais de conception d'événement et préparation d'un document de présentation pour les ArtsGames.	Culture	Autres - activités culturelles	10 498,75 \$
9108-9219 QUEBEC INC.	1165216	28 NOV. 2016	BARRETTE, OLIVIER	Programme PIM : Paiement de 4 pubs vidéo pour le web	Culture	Bibliothèques	13 648,37 \$
9178-0296 QUEBEC INC.	1165461	29 NOV. 2016	GAGNON, LUC	Deux séances de 60 minutes pour la conférence Le stress: ou comment chasser le mammouth sans y laisser sa peau avec le Dr. Sandra Lupien. Mandat temporaire - communiquer par téléphone aux propriétaires de chiens et citoyens - La réalisation de 34 000 appels sur 2 périodes distinctes, Le recrutement et la formation d'agents, production de rapports	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	5 826,81 \$
9206-0185 QUEBEC INC.	1171288	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	47 979,29 \$
9229-5138 QUEBEC INC.	1359	30 NOV. 2016	MARCOTTE, CATHY	Projet pilote - Inspection des chaussées de piste cyclable - Ref : Jean Carrier	Ressources humaines	Gestion du personnel Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	2 251,98 \$
9255-0821 QUEBEC INC	1169004	12 DÉC. 2016	CARRIER, JEAN	Projet pilote - Inspection des chaussées de piste cyclable - Ref : Jean Carrier	Infrastructures, voirie et transports	À répartir	9 343,89 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	1166082	30 NOV. 2016	VASSART, CLAIRE	DA468644 Factures Exca-vac No. 502035 et 502136	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	4 769,06 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1125381a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 217,86 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1125386a20	21 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,16/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 094,51 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1125387a20	21 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,16/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 217,86 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1161052a12	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725040-Travaux d'aqueduc,09/12/2016	Verdun	Réseaux d'égout	2 782,17 \$
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1161058a12	21 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725037-Travaux d'aqueduc,16/12/2016	Verdun	Réseaux d'égout	2 086,63 \$
9342-4109 QUEBEC INC	rmi00011765400011 89350003	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	9342-4109 QUÉBEC INC, Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003186, sur la liste de paiement 1612IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 436,00 \$
AAF (MC) INTERNATIONAL	91072254	15 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEF	BC208714-Emballage à film	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 167,78 \$
ENVIRONNEMENT INC.	ou1160941a12	30 NOV. 2016	Système OUTILLAGE	0725046-Travaux d'aqueduc,25/11/2016	Verdun	Réseaux d'égout	2 503,95 \$
ABLOY CANADA INC.***	154982	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEF	BC208762-Cles pro b36	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 114,35 \$
ABP LOCATION INC.	1169632	13 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Location d'un chapiteau pour l'inauguration de l'éclairage du pont Jacques-Cartier le 17 mai 2017, dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal selon la facture 51155	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	10 611,35 \$
ABRI + ACCENT IMPRESSION INC.	1167468	06 DÉC. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Démontage et montage des abris installés au-dessus des enclos existants de la cour de services Sud-Ouest - Incidence 14571	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 399,00 \$
	1168723	09 DÉC. 2016	LAVERDIERE, SUZANNE	Brochure Chapelle Historique bon pasteur - Devis 14407	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 307,63 \$
ACCES COMMUNICATIONS	1170708	19 DÉC. 2016	NUNES, DEMIS	Démanteler les équipements au 4040 du Parc et 1065 Rachel. Il s'agit des consoles IP MCC-7500 incluant leurs accessoires et câblage. L'enlèvement des bases fixes (consolettes de Motorola) ainsi que leur antenne et câble coaxial. STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 448,87 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ACCESS GROUP	1170184	15 DÉC. 2016	THIBAUT, GERVAIS	Graveur CD/DVD - Projet caméras personnelles - Policiers du SPVM - Conformément à la soumission 12092016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 946,58 \$
ACCS LE GROUPE INC. ALTEK BALCON	1166956	05 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	TÉLÉGESTION - ACHAT DE CONTRÔLEURS ET DE SONDÉS POUR PROJET DE ÉRIC SENÉCAL ET DENIS CONSTANT - JACQUES CROTEAU	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 230,99 \$
CLOTURE ORNAMENTAL INC. ACKLANDS -	1166647	02 DÉC. 2016	DEROME, JOHANNE	Solidification du treillis entre le corridor et le terrain de jeu au niveau 1 du stade de soccer - Incidence 14113	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives	16 720,46 \$
GRAINGER INC.	1170592	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE: COMMANDE DE GANTS, MASQUES VISIÈRE. TEL QUE SOUMISSION 2030193749	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 228,12 \$
ACTION CENTRE- VILLE	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 176,00 \$
ACTION R-VAC INC. AD HOC RECHERCHE INC.	ou1121601a24 1166720	14 DÉC. 2016 02 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE DE COURCY, DIANE	0296115-cureur combine,09/12/2016 Analyse des données existantes - Déneigement.	Ahuntsic - Cartierville Direction générale	Réseau de distribution de l'eau potable Conseil et soutien aux instances politiques	2 094,50 \$ 7 217,89 \$
ADR EDUCATION AECOM	1170481	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels (Dossier SL) - Enquête (Firme ADR Éducation et Associés - Sylvie Matteau) - Arrondissement SL - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 503,99 \$
CONSULTANTS INC	1163510	16 DÉC. 2016	LAPERRIERE, RACHEL	DA 46441 - Ajout d'une ligne au bon de commande 11306987.	Montréal-Nord	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 839,99 \$
AGO COMMUNICATIONS	1155135	15 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Analyse du potentiel et développement d'un programme de commandite	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 \$
AGRO ENERGIE INC.	1166253	01 DÉC. 2016	HALLE, ANDREE	Chargements de saule	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	28 000,00 \$
AGRO ENERGIE INC. AIRTRON CANADA	1169503	13 DÉC. 2016	BOUZAI, MOHAMED BECHIR	IN 222503 - DRM 002225-TG-01. Fourniture de bois raméal fragmenté pour le projet piste cyclable boul. St-Laurent. Facture no. 2171. Demandeur : Michel Bélanger. TR: CG 14 0146. Gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	3 811,05 \$
SERVICES COMMERCIAUX	217347	09 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 207081 / Contrat d'entretien des refroidisseurs Bio et Plané	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 150,00 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	sub2	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1165405	29 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 146,48 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1165587	29 NOV. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	32 006,49 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1166275	01 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 473,25 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1167078	05 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 090,66 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1168068	07 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 085,06 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1169077	12 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 796,38 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1169754	14 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 719,39 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1170933	19 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	21 948,31 \$
DIVISION EMCO CORPORATION	1171103	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CRAPAUD MECANIQUE ET OEILLET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 696,08 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ALEX PNEU & MECANIQUE (5500) INC.	1167912	07 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Facture - Installation pneu d'hiver saison 2016-2017 - Code Simon MARO-0212	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 442,72 \$
ALEXANDRE CARLE	1097412	19 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Psychologue, Travailleur social Alexandre Carle- Services professionnels de psychologue permettant d'assurer des suivis (évaluation, entrevues de psychothérapie, disponibilité de garde dans le cadre d'aide aux policiers et policières (PAPP)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 294,00 \$
ALEXANDRE CARLE	1097412	16 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Psychologue, Travailleur social Alexandre Carle- Services professionnels de psychologue permettant d'assurer des suivis (évaluation, entrevues de psychothérapie, disponibilité de garde dans le cadre d'aide aux policiers et policières (PAPP)	Ressources humaines	Gestion du personnel	1,00 \$
ALEXANDRE CHARETTE	rmi00011976800004 49710005	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	ALEXANDRE CHARETTE Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004386, sur la liste de paiement 1612IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	12 092,70 \$
ALIMEX INC.	1165785	30 NOV. 2016	GIRARD, NORMAND	Achat d'électroménagers pour la nouvelle cuisine de l'hôtel de ville - Incidence 14844	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	13 721,57 \$
ALIX DUFRESNE	1168049	07 DÉC. 2016	BARRETTE, OLIVIER	Programme PIM - Livrables : Lancement et conférence de presse et capsules publicitaires	Culture	Bibliothèques	6 400,00 \$
ALLSTATE_27	rmi00011778000009 68900003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	ALLSTATE Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003290, sur la liste de paiement 1612IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 830,34 \$
AMINA BENRHAZI	1168530	08 DÉC. 2016	LAPOINTE, JOSEE	Formation-Communication et collaboration professionnelle dans un contexte de diversité en emploi	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 390,86 \$
ANAI MORIN-TURMEL	1097409	19 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Psychologue, Travailleur social Animation des séances de sensibilisation à la prévention du suicide dans les unités de travail pour le personnel policier du SPVM	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 459,50 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1169200	12 DÉC. 2016	BOUCHARD, DIANE	Honoraires professionnels de la firme André Filion & associés pour l'évaluation de potentiel d'employés pour un contexte de développement	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 133,89 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1170605	16 DÉC. 2016	LAPOINTE, JOSEE	Services professionnels de la firme André Filion & Associés inc. pour l'évaluation des compétences de gestion pour le poste de directeur du SIM	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 881,91 \$
ANDRE TRUDEAU	1169062	12 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevus - Concours pour le comblement des postes de professionnels - Campagne de recrutement TI 2016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 000,00 \$
ANDRES RESTREPO	1165453	29 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne propreté - Médias sociaux	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 391,11 \$
ANNA AMARI	1167172	05 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Services professionnels de graphisme pour la conception de campagnes publicitaires et outils promotionnels	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 \$
ANNA CALDARERI	rmi00011753900011 88410003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	ANNA CALDARERI Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003116, sur la liste de paiement 1611IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 818,32 \$
ANNE GOMBERT	1171311	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Révision linguistique des textes de l'exposition « Fils de tendresse » (communauté portugaise); consultation lors des réunions finales de production en novembre 2016; révision linguistique des textes du site Mémoires d'immigrations.	Culture	Autres - activités culturelles	5 000,00 \$
ANNE-MARIE HUBERT	1165834	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2017-01	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 \$
ANNE-MARIE HUBERT	1165838	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2017-02	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 \$
ANNICK BRABANT	1169654	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Recherche et rédaction pour Mémoires d'immigrations	Culture	Autres - activités culturelles	5 190,58 \$
ANTONIO LENTINI ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	rmi00011782100011 90990004	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	ANTONIO LENTINI Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003327, sur la liste de paiement 1611IC012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 150,03 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1167004	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BOTTINES DE TRAVAIL FEMME, COUVRE CHAUSSURES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 275,30 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1168341	08 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - MANTEAUX 5 DANS 1	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 954,44 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1169230	12 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	Achat de de manteau parka, lacets , feutreset jeans - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 965,72 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1169230	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	Achat de de manteau parka, lacets , feutreset jeans - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	182,05 \$
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1171029	19 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	reapp colbert - feutres, bottines et manteaux	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 164,54 \$
ANTONIO PIERRE DE ALMEIDA	1168056	07 DÉC. 2016	LECLERC, JEAN-FRANCOIS	Réalisation et production de contenus audiovisuels - Exposition «Explosion 67 - Terre des jeunes».	Culture	Musées et centres d'exposition	4 050,00 \$
ANTONIO PIERRE DE ALMEIDA	1171318	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Photographie, tournage et montage d'un clip sur l'activité Vous faites partie de l'histoire, et tournage de deux hôteses d'Expo 67 dans la semaine du 19 décembre 2016	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ANTONIO VALIANTE AQUAREHAB (CANADA) INC.	rmi0001190000002 82990006	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	ANTONIO VALIANTE Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003985, sur la liste de paiement 1611IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 \$
AQUAREHAB (CANADA) INC.	1123926	05 DÉC. 2016	BOISVERT, CHANTAL	SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE - 2016	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	8 848,35 \$
AQUAREHAB (CANADA) INC.	1168778	09 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Réhabilitation d'une conduite de 200mm sur une longueur de 7 mètres linéaires/ Soumission S16-G159-REV02 du 08 décembre 2016/ TP-Aqueduc-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	20 903,01 \$
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1171063	19 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - PIÈCES DE POMPE LMI POUR ÉDIFICE MADISON - DEMANDÉ PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 727,08 \$
ARBITRAGE J.P. LUSSIER INC.	1167275	05 DÉC. 2016	LEMAY, YVES	Services professionnels rendus dans les griefs #V-AP-2011-0049, V-AP-2015-1088, 1102 ET 1103 (BERTRAND CHABOT) - FACTURE NO 6788-2	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 244,11 \$
ARBITRAGE MARCEL MORIN INC.	1167278	05 DÉC. 2016	LEMAY, YVES	GRIEFES 02-16-2014 À 55-16-2014 et patronal - V/D 1189 15-027 -Facture 16120	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 086,20 \$
ARCHITECTURE MICROCLIMAT S.E.N.C.	1157177	29 NOV. 2016	TAILLEFER, FRANCINE	DA-462587. PROJET DE LA MICROBIBLIOTHÈQUE AMBULANTE de Montréal-Nord. Achat de matériels et honoraires professionnels.	Montréal-Nord	Bibliothèques	4 565,67 \$
ARCMTL INC ASCENSEURS	1168579	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Participation projet Distroboto	Culture	Autres - activités culturelles Sout. mat. et tech. - Gestion des	2 000,00 \$
INNOVATEC INC. ASCENSEURS	1168523	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur appareils de transport vertical dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	immeubles GPI - À répartir	11 147,11 \$
INNOVATEC INC.	1168547	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur appareils de transport vertical dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 630,62 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 325,00 \$
COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 609,00 \$
CENTRES DE READAPTATION EN DEPENDANCE DU QUEBEC	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 530,00 \$
ECRIVAINES ET ECRIVAINS QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE	subv161207008	15 DÉC. 2016	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	GDD 1164407002.CE16 1966.Association des écrivaines et écrivains québécois pour la jeunesse 2016	Culture	Autres - activités culturelles	9 300,00 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	subv161207009	15 DÉC. 2016	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	GDD 1164407002.CE16 1966.Association des libraires du Québec 2016	Culture	Autres - activités culturelles	13 000,00 \$
ASSOCIATION DES PARENTS DE CÔTE- DES-NEIGES	rmi00011774600011 90210006	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	ASSOCIATION DES PARENTS DE CÔTE-DES-NEIGES Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003258, sur la liste de paiement 1612IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	14 979,00 \$
ASSOCIATION DU CENTRE PIERRE- CHARBONNEAU	1167955	07 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	VCR - Leduc po urgence 1162413 -Compte projet 92688 Requête 76-306908 - Contremaître Dominic Plourde.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 288,74 \$
JAMAQUAINE DE MONTREAL INC.	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 984,00 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1168713	09 DÉC. 2016	LACHANCE, ROGER	2016 - Publicité pour les résidus alimentaires Affichage dans 20 stations de métro de Montréal	Environnement	Matieres recyclables - matieres organiques - collecte et transport	56 205,05 \$
ATELIER BARDA INC.	1138747	28 NOV. 2016	PELLERIN, GUY	Contrat de services professionnels pour la conception et la réalisation d'installations temporaires dans le cadre de la phase 2 du projet "Place Shamrock"	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 135,73 \$
ATELIER DE DECORS KAMIKAZE INC.	1169739	14 DÉC. 2016	HALLE, ANDREE	Podium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 175,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ATELIER DE DECORS KAMIKAZE INC.	2885	07 DÉC. 2016	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 318,00 \$
ATELIER JEAN PAQUET INC.	1097374	29 NOV. 2016	LARRIVEE, MAXIM	BCO 2016 / Achat de matériel entomologique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 045,00 \$
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	1168748	09 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - POMPE AMSTRONG POUR ÉDIFICE PLESSIS EX-ÉCOLE - DEMANDÉ PAR ROBERT AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 831,38 \$
ATELIERS CRÉATIFS MONTREAL	1169818	14 DÉC. 2016	LAVERDIERE, SUZANNE	Services professionnels en immobilier pour optimiser l'utilisation de l'espace au 2-22 Sainte-Catherine en lien avec les besoins de CIBL.	Culture	Autres - activités culturelles	2 739,41 \$
ATELIERS CRÉATIFS MONTREAL	cm151104115000300 108122016	12 DÉC. 2016	GAGNE, DIANE	CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE AVEC : ATELIERS CRÉATIFS MONTRÉAL - CM15 1104 - 1150003001.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	560 300,00 \$
ATS SCIENTIFIC INC.	1167094	19 DÉC. 2016	ARBIC, DENISE	Mise à jour logiciel	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	3 051,99 \$
AUDREY MALLET	1170308	15 DÉC. 2016	PELLERIN, GUY	Rues piétonnes et partagées - Mandat 2 Audrey-Lise Mallet - Élaboration guide d'accompagnement	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	8 399,00 \$
AUDREY STE-MARIE	1171314	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Numérisation des diapositives, photographies et documents prêtés ou donnés en novembre par des témoins ou donateurs pour archivage et pour diffusion dans le cadre de l'exposition « Explosion 67. Terre des jeunes ».	Culture	Autres - activités culturelles	5 040,00 \$
AVEC PLAISIRS	1169613	13 DÉC. 2016	TURCOTTE, GENEVIEVE	Commande de traiteur pour la journée des gestionnaires du Service de l'eau, le 20 décembre. Accueil café, pause AM, lunch et pause PM	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - A répartir	3 339,49 \$
AVIVA_47	rmi00011860800008 58960003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	AVIVA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003768, sur la liste de paiement 1611C013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 369,75 \$
AZZ GALVAN METAL	ROS832522	06 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	GALVANISER PIECES DE CLOTURE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 180,37 \$
B W TECHNOLOGIES LTD	1168183	07 DÉC. 2016	FORTIN, FRANCINE	Achat de contact de porte et tamper switch pour le 1500 Des Carrières (0105) - Gagné, Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 046,21 \$
B W TECHNOLOGIES LTD	1169456	13 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ALARME INCENDIE - METER POUR LES APPELS DE SERVICE ET LE PEP1100 LES GSM CELLULAIRE - DEMAND. PAR SIMON TRUDEL C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 808,38 \$
B W TECHNOLOGIES LTD	1170352	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ALARME INCENDIE: COMMANDE DE BATTERIE POUR INVENTAIRE POUR LES PEP1100 INCENDIE. TEL QUE SOUMISSION 7 DÉCEMBRE K6BXH500	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 421,91 \$
BARRIÈRES TEMPORAIRES DE MODU-LOC SEC	62021292	06 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208686 / Achat de 12 sections de clôtures de chantier usagers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 055,00 \$
BASILE FARHAT	1168349	13 DÉC. 2016	VASSART, CLAIRE	DA4/0488 BASILE FARHAT : Reparation d'un drain d'égout sanitaire (15 pieds de longueur), coupe de trottoir, creuser 7 pieds, remplacer tuyaux 6 pouces, Remblayer avec pierres, terre et niveler la partie du terrain. Faire asphalte temporaire	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	1 724,63 \$
BASILE FARHAT	1168349	08 DÉC. 2016	VASSART, CLAIRE	DA4/0488 BASILE FARHAT : Reparation d'un drain d'égout sanitaire (15 pieds de longueur), coupe de trottoir, creuser 7 pieds, remplacer tuyaux 6 pouces, Remblayer avec pierres, terre et niveler la partie du terrain. Faire asphalte temporaire	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	6 668,55 \$
BATTAH - AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1170520	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels (Dossier MN) - Enquête (Firme Battah Lapointe - Avocats S.E.N.C.R.L. - Nancy Lapointe) - Arrondissement MN - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	15 748,12 \$
BATTISTA TURCO ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1169556	13 DÉC. 2016	GALLANT, DENIS	Contrat de service professionnel pour représenter l'inspecteur général dans une requête.	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	22 828,32 \$
BEC FIN INTERNATIONAL INC.	1169888	14 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE- EVE	Traiteur pour la conférence Femmes et culture le 5 déc. 2016 du Conseil des Montréalais au Conseil des arts de Mtl selon la facture 18203.	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 996,61 \$
BEC FIN INTERNATIONAL INC.	1170617	16 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Service de traiteur au Marché Bonsecours le 14 décembre 2016 pour l'événement de Noël du Service des finances.	Finances	Administration, finances et approvisionnement	8 531,28 \$
BÉLAIR DIRECT_33	rmi00011853000008 60590001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003727, sur la liste de paiement 1611C010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 444,95 \$
BÉLAIR DIRECT_38	rmi00011871000008 60570003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	BÉLAIR DIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003825, sur la liste de paiement 1611C011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 750,00 \$
BÉLAIRDIRECT_2	rmi00012035400011 10540001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	BÉLAIRDIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004700, sur la liste de paiement 1612C001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 641,98 \$
BELL CANADA	1148344	22 DÉC. 2016	BOULVA, FREDERIC	Frais de téléphonie 2016 - Compte #527177719	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 041,04 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

BELL CANADA	1165999	30 NOV. 2016	RAIL, CHRISTIANNE	Signalisation et maintien de Bell dans le cadre des travaux de réaménagement Henri-Bourassa/Pie IX, lot 2, projet no.75013, SO 227204 - DEM: Laurent Guignard, aré à aré	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	20 997,50 \$
BELL CANADA	1171784	22 DÉC. 2016	BOULVA, FREDERIC	Téléphones EPLV 2016 - Compte #5143979682	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 309,85 \$
BELL CANADA_49	rmi00012114500009 00750001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	BELL CANADA\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-005146, sur la liste de paiement 16111C011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 487,61 \$
BELL MEDIA INC.	1165373	28 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016- Placement média pour les résidus alimentaires voir soumission # 1553599	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 973,81 \$
BELL MEDIA INC.	1167601	06 DÉC. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publicité à Virgin radio pour les RA tel que contrat # 1061691	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	24 567,07 \$
BELL MEDIA INC.	1167625	06 DÉC. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publicité à CJAD pour les RA tel que contrat # 1061684	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 448,87 \$
BELL MEDIA INC.	1167628	06 DÉC. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publicité pour les résidus alimentaires voir contrat (# 1061694	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	25 197,00 \$
BELL MOBILITE INC	51457768920161101	01 DÉC. 2016	SEGUIN, JOSEE	compte #514577689 - facture du (1nov-2016) - modems pour la Direction des transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	38 295,67 \$
BELL MOBILITE INC	51457768920161201	16 DÉC. 2016	SEGUIN, JOSEE	compte #514577689 - facture du (1déc-2016) - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	38 326,26 \$
BELL_25	rmi00011981000009 68390003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	BELL\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004410, sur la liste de paiement 16111C011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 384,88 \$
BENCO PIECES ET SERVICES	MAD832798	29 NOV. 2016	MASSE, PAUL	PIECES POUR RÉPARATION DE L'OUTIL (LAME) DU BENCO 511-09496	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 509,20 \$
BENOIT GIGNAC	1170506	16 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Rédaction de onze allocutions pour Denis Coderre - Mission économique en Israël du 31 octobre au 7 novembre 2016	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 \$
BENOIT GIGUERE	1170736	19 DÉC. 2016	PARIS, YVES	Réalisation des plans et devis et l'évaluation budgétaire pour le prochain événement Amphibiens et reptiles qui aura lieu au Biodôme en 2017.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 000,00 \$
BF-TECH INC.	1164664	19 DÉC. 2016	BERTHELOT, ROGER	RESTAURATION DE BORNE D'INCENDIE ACCIDENTÉE, HORS D'USAGE / TEL QUE SOUMISSION 1041	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 760,67 \$
BF-TECH INC.	1168758	09 DÉC. 2016	TAILLEFER, FRANCINE	471405 Pompe hydraulique stanley- modèle TP03, Boyau de sortie d'eau, embout de 3" adapté pour la pompe de 25 pieds de long, en caoutchouc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	3 932,09 \$
BF-TECH INC.	1168764	09 DÉC. 2016	COTE, RICHARD	FORMATION SUR LA RÉPARATION DE B-F ET DIVERS PIÈCES POUR 5 DIFFÉRENTS BORNE D'INCENDIE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 081,24 \$
BIBLIOPRESTO.CA	1171848	22 DÉC. 2016	COURT, ALEXANDRA	Frais de DRM pour la période du 01 octobre 2015 au 31 mars 2016 Nombre total de prêts 60802 pour les bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	7 250,79 \$
BIBLIOPRESTO.CA	1171881	22 DÉC. 2016	COURT, ALEXANDRA	Frais de DRM pour la période du 01 avril 2016 au 30 septembre 2016 Nombre total de prêts 64124 pour les bibliothèques de Montréal.	Culture	Bibliothèques	7 280,40 \$
ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC	1167001	05 DÉC. 2016	MARLEAU, JACQUES	Facture N Banq00004364 - Location d'une salle à la Bibliothèque et Archives nationales - Suspension de l'indexation des retraités	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 356,97 \$
ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC	1167993	07 DÉC. 2016	LAPOINTE, NORMAND	Location - Auditorium de la BanQ, 27 oct. et 1er nov. 2016 - Rencontres des cadres.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 015,76 \$
ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC	1170684	16 DÉC. 2016	ADAM, RICHARD	Co-organisation de la conférence du MetLib 2017 à Montréal	Culture	Bibliothèques	8 000,00 \$
BIXI MONTREAL	sub	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
BMR MATCO RAVARY	6070492	15 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEE	BC207504-196 - Plywood	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 383,26 \$
BMR MATCO RAVARY	6070494	15 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEE	BC207504-196 - Plywood	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 814,22 \$
BOLD DESIGN	1168562	08 DÉC. 2016	GRENIER, RICHARD	70150 - Portail Web - Design et conception artistique du site web de la Ville	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 709,76 \$
BOUCHARD LEVEILLE CONSTRUCTION INC.	1166043	30 NOV. 2016	SIMINARO, LISA	Travaux réaménagement intérieur - peinture, démolition, électricité - Biblio Salaberry	Ahuntsic - Cartierville	Bibliothèques	11 631,57 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1170075	15 DÉC. 2016	BOND, ALAIN	Expertise pour la Ville de Montréal concernant l'uniformisation des pratiques relatives à l'utilisation de fil électrique lors de l'installation de conduite d'eau	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	4 619,45 \$
BOUTY INC	1165105	28 NOV. 2016	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Acquisition de 7 chaises ergonomiques VTM3-SSE-BU1-GA14-222-222-99-N2-7N selon la soumission 11251 - Bureau des relations internationales et Protocole	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 064,08 \$
BOUTY INC	1168331	08 DÉC. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat de chaises pour remplacer les vieilles chaises. Soumission 11288	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 895,79 \$
BRANDALLIANCE, INC.	1168211	08 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Achat 500 bouteilles d'eau réutilisables avec logo Ville, promouvoir développement durable, réduisant le plastique jetable, encourageant citoyens à consommer eau Ville. Présidence du conseil, service du greffe selon la confirmation 04771	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 756,88 \$
BRAULT DRAIN	ou1123945a24	30 NOV. 2016		Système OUTILLAGE 0296092-cureur combine,25/11/2016	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 097,65 \$
BRAULT DRAIN	ou1125353a20	14 DÉC. 2016		Système OUTILLAGE 0296082-combine,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 225,73 \$
BRIDGESTONE CANADA INC.	1167334	06 DÉC. 2016	CHRETIEN, NORMAND	ACHAT DE PNEUS 11R22.5 RÉCHAPPER POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 216,72 \$
BRIDGESTONE CANADA INC.	1169498	13 DÉC. 2016	ROY, LYNE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 230,41 \$
BRODEUR FRENETTE S.A.	1170584	16 DÉC. 2016	HACHEY, NORMAND	Accompagnement pour la définition d'une politique de gestion des risques en lien avec le plan d'intervention sur les infrastructures municipales selon l'offre ODS-16-064	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 572,31 \$
BROOKLINS (2007) LTEE	1167908	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Lavage des vitres extérieures au CO Nord et Environnement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 024,68 \$
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1165840	30 NOV. 2016	LUU, VINH	C 1250 - Exécution de travaux généraux pour des projets mineurs (construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal Centre-Ouest surtout	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 528 175,41 \$
BUFFETS INSERE-JEUNES	1169967	14 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	BUFFETS INSERE JEUNES - Réception du président du conseil pour lres employés et élus du 14 décembre 2016. Présidence du conseil, Service du greffe. Conforme à la soumission du 9 novembre 2016	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 910,00 \$
BUREAU PRINCIPAL DE DESIGN INC.	1167621	06 DÉC. 2016	LAPOINTE, NORMAND	Conception d'un système signalétique pour les chantiers de la Ville de Montréal selon le devis 160711A.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	22 824,28 \$
BUREAU PRINCIPAL DE DESIGN INC.	1170083	15 DÉC. 2016	GOYETTE, STEPHANE	Création de l'identité graphique pour l'événement de Montréal, la ville intelligente et numérique - 30 janvier 2017.	Direction générale	Gestion de l'information	2 099,75 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1161806	22 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Achat de 2 scanners Epson DS-50000 pour les besoins des travaux de numérisation des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal(Soumission 508555-37341-01)	Culture	Bibliothèques	3 252,51 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1165958	30 NOV. 2016	LUU, VINH	imprimante laser xerox phaser 7100DN #508555-39795-00	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 407,24 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1165982	30 NOV. 2016	PERRAS, SYLVAIN	Achat de portable HP EliteBook 840 G3 et accessoires (pour renflouer le programme de désuétude)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	63 884,07 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1166498	01 DÉC. 2016	ADAM, RICHARD	Ordinateurs portables HP EliteBook 840 G3 - 14 pouces -Pour projets spéciaux dont 3 pour ABC3D	Culture	Bibliothèques	5 846,14 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1166510	01 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Achat de 7 ordinateurs portable HP EliteBook 840 G3 - 14 pouces.	Culture	Bibliothèques	6 820,50 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1166690	02 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Achat - Matériels informatique - Renflouer le programme de désuétude suite à des prêts d'équipements à des consultants externes au 2580 St-Joseph et au 801 Brennan - # de dérogation R221814	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 845,41 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1166801	02 DÉC. 2016	BACHMAN, PEGGY	Ordinateur portatif (Ultrabook). HP Elitebook 840 G3 - 14 pouces	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 923,07 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1167109	05 DÉC. 2016	LEMERY, GINETTE	Mise à niveau du disque interne à un disque SSD avec la capacité de 512 Go	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 980,52 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1167298	05 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Achat de 5 imprimantes DittoPro 3D	Culture	Bibliothèques	16 478,84 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1167482	06 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Ordinateur de table, Configuration faible encombrement (modèle SFF)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 129,15 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1167775	07 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEE	3 tablettes HP Elite et 3 THP USB	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 098,24 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1167926	13 DÉC. 2016	ARNAUD, CLEMENT	Achat d'équipements informatiques pour l'équipe de Clément Arnaud	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 242,90 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1168033	07 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Ordinateur portatif (Ultrabook) et Station d'accueil	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	10 771,82 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1168632	08 DÉC. 2016	ADAM, RICHARD	Programme lire vous emporte - Achat de 11 liseuses Kobo Aura H2O noir	Culture	Bibliothèques	2 271,04 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1169033	12 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Micro-ordinateur portatif (Workstation) HP Zbook 15 pouces G3 avec options - DSAI-DSRH - Sébastien Poupart - # de dérogation R219371	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 940,45 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

C.P.U. DESIGN INC.	1169171	12 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Ordinateur Ultrabook - HP EliteBook 840 G3 - 14 pouces 8 Go - Disque 256 Go - 1D ET Station d'accueil - Entente 1164102	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	6 463,09 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1169656	13 DÉC. 2016	ADAM, RICHARD	PSA : GOCABBY 16 CHARGE et SYNC-Grey/Blue - Monarch acoustics ltd	Culture	Bibliothèques	2 958,55 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1169934	14 DÉC. 2016	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Acquisition d'un ordinateur portable ultrabook, d'une station d'accueil et d'un bloc d'alimentation.	Direction générale	Autres - activités culturelles	4 921,48 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1170221	15 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Achat de portable et accessoires informatique - # de dérogation R223429, R222729, R221147, R218706 et R223612	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 603,86 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1170669	16 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Acquisition de 6 micro-ordinateurs portatifs Ultrabook HP EliteBook 14 pouces pour: Marie-Noël Faber (à remettre à Guy Charland), David Normand (à remettre à Guy Charland), Josée Ménard, Caroline Bujold ainsi que 2 nouveaux employés à venir	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 463,09 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1171125	20 DÉC. 2016	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Achat - Ordinateur, portable et tablette pro - Services des infrastructures - # de dérogation R225080	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	19 002,97 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1171852	22 DÉC. 2016	DESJARDINS, SYLVIE	Achat d'un traceur à jet d'encre HP 730 pour Région Ouest	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 004,78 \$
C.P.U. DESIGN INC.	1171920	22 DÉC. 2016	DESJARDINS, SYLVIE	Achat d'un traceur à jet d'encre HP 730 pour Région Est	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 004,78 \$
CAMILLE BERNARD-GRAVEL	1168571	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Acquisition œuvre d'art - Champ de blé	Culture	Autres - activités culturelles	6 000,00 \$
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	1169192	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 920,82 \$
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	ROS833517	08 DÉC. 2016	ROCHETTE, JOCELYN	0386-RR8-002 RAMCO SPARTAN MIRROR MNT 6015 R.H. OR L.H.	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 033,12 \$
CAMIRE & ASSOCIÉS INC.	1149880	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	BCO - Services professionnels pour le coaching exécutif des directeurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés (Camiré & Associés inc.) - Direction santé et mieux-être - du 1er avril au 31 décembre 2016.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 299,25 \$
CAMIRE & ASSOCIÉS INC.	1169621	13 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture - Programme de carrière et leadership pour Nathalie Marchand	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 559,10 \$
CAMIRE & ASSOCIÉS INC.	1170433	16 DÉC. 2016	LAPOINTE, JOSEE	Service - Programme Carrière & leadership pour Justin Trudel et isabelle côté	Ressources humaines	Gestion du personnel	15 118,20 \$
CANADIEN NATIONAL	1165946	30 NOV. 2016	BOUZAIID, MOHAMED BECHIR	IN 282901 - DRM 002829-TR-01. Réfection des approches des passages à niveau Hickmore et Montée de Liesse aux pm 1.07 et 1.49. No. facture : 91263161, 91263715, 91261688. Demandeur: Daniel Rodriguez. TR: CG15 0390.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 787,43 \$
CANADIEN NATIONAL	1170768	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	Factures - Passage à niveau public pour le mois de novembre - Division géomatique.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	8 144,65 \$
CANADIEN NATIONAL	1170775	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	Pour Couru 2016. Les factures du Canadien National du mois de décembre 2016 (pour la période du 1er déc au 31 déc.) arriveront en janvier 2017. pour la Division de la Géomatique	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 972,50 \$
CANAFLEX INC.	CAR832448	29 NOV. 2016	BRANCONNIER, SERGE	S18845 BOYAU HYDRAULIQUE ORANGE POUR NACELLE ET RACCORD HYDRAULIQUE ATELIER CESM	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 732,43 \$
CANAL GEOMATICS INC.	1170671	16 DÉC. 2016	PARENT, MARIE	Facture - Maintenance de GNSMART Professional - 5 stations (Youssef Smadi) - Service des infrastructures	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	7 769,07 \$
CANOE.CA	1166591	02 DÉC. 2016	RABY, MICHEL	2016 - Publicité web pour les RA contrat # 580954	Environnement	Matieres recyclables - matieres organiques - collecte et transport	4 330,73 \$
CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.	1109842	14 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Services professionnels pour effectuer une étude d'impact d'un ajout d'un escalier de secours dans la cour intérieure du Planétarium en remplacement de l'édicule (scénari)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 863,93 \$
CAROLINE MARTEL	1171359	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Finalisation de la sélection du matériel visuel déposé en 2016 et des demandes et ententes de droits d'auteur avec les fonds d'archives, pour « Explosion 67 ».	Culture	Autres - activités culturelles	1 540,00 \$
CAROLINE MARTEL	1171359	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Finalisation de la sélection du matériel visuel déposé en 2016 et des demandes et ententes de droits d'auteur avec les fonds d'archives, pour « Explosion 67 ».	Culture	Musées et centres d'exposition	4 290,00 \$
CAROLINE YERGEAU	1169478	13 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Agente de milieu donnant de l'accompagnement des locataires en salubrité	Service de la mise en valeur du territoire	Amen., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	4 200,00 \$
JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	da004	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 427,00 \$
CARRIERE ST-JACQUES INC.	1116150	02 DÉC. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Pierre concassée - 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	13 053,88 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

CARRIERE ST-JACQUES INC.	1116150	15 DÉC. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Pierre concassée - 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	14 918,72 \$
CARRIERE ST-JACQUES INC.	1120079	06 DÉC. 2016	LECLAIR, MARTINE	BCO - LAC 2016 - Pierre concassée	Lachine	Réseaux d'égout	57 743,12 \$
CARRIERE ST-JACQUES INC.	1121518	16 DÉC. 2016	LALIBERTE, BRIGITTE	SLD-BCO-TP-VOIRIE 2016 FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE-DIFFÉRENTES GROSSEURS POUR L'ANNÉE 2016	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	6 391,93 \$
CARTEL	1166141	30 NOV. 2016	BARRETTE, OLIVIER	Montréal Joue - Concevoir le visuel pour l'année 2017 / Direction artistique et recherche/ Design et conception graphique	Culture	Bibliothèques	4 543,33 \$
CARTEL	1167460	06 DÉC. 2016	FILION, IVAN	Montréal Joue - Direction artistique, design et conception graphique pour l'année 2017 - Programmation, achat d'un thème / Production et gestion de projet	Culture	Bibliothèques	3 910,78 \$
ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIUMS)	1168607	08 DÉC. 2016	LEGER, RACHEL	Renouvellement de l'adhésion du Biodôme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 415,00 \$
CEGA ELECTRICITE MULTIMEDIA INC.	1167112	05 DÉC. 2016	BEAUDREAU, BRIGITTE	INSTALLATION ÉLECTRIQUE - FAISCEAUX D'HISTOIRE - PLACE DE LA GARE ET AUTRES	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Éclairage des rues	18 834,76 \$
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1171819	22 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Facture 10170 - Formation pour de nouveau contremaîtres - Communication et leadership les 23 et 24 septembre 2016 - 14 heures - CEGEP Saint-Laurent	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 \$
CENTRALE DU GRAND MONTREAL	don2016	19 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Don de 150 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016. Dossier: 1162988002 / Résolution: CE16 2052.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	150 000,00 \$
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1169827	14 DÉC. 2016	ROY, ISABELLE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - TONDEUSE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 950,04 \$
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR833789	07 DÉC. 2016	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER TRACTEUR DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 138,26 \$
CENTRE CHABAD CHAI	da004	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 170,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1168820	09 DÉC. 2016	COUVAS, PHILIPPE	Renouvellement de l'entretien - 5 licences SAS pour postes de travail (PC) - du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 052,52 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1170431	16 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne propreté Service - Réservation d'espace publicitaire	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 675,19 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1170945	19 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture à venir - Service - Téléphonie cellulaire - Mois de décembre 2016 - Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	26 246,87 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1171141	20 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	Facture - Centre de services partagés Québec: frais cellulaire du BRI du mois octobre 2016	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 688,72 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am006052	02 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Cellulaires des employés EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 155,37 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am006093	30 NOV. 2016	GOULET, DIANE	téléphonie cellulaire CSP - octobre 2016	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 993,76 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am006117	12 DÉC. 2016	BOURQUE, RACHEL	Téléphonie cellulaire CSPQ - Facture Novembre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 374,72 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am006343	15 DÉC. 2016	DE ROME, SUZANNE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 941,30 \$
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	sub	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 081,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1165597	29 NOV. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl. / Gilet, pantalon et polar	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 518,15 \$
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1167087	05 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 458,82 \$
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1169761	14 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 648,85 \$
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1171349	20 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 064,59 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 178,00 \$
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1169195	12 DÉC. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Factures 963712 et 962708 -Formation en développement organisationnel et technique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 829,42 \$
CENTRE PAUSE PARENTS-ENFANTS	soutfinandg	12 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier. Dossier: 1161353009 / Résolution: CE16 1860	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	45 000,00 \$
CENTRE ST-PIERRE	1169690	15 DÉC. 2016	BASTIEN, NADIA	Contrat de service pour la réalisation de 5 sessions de formations ayant pour titre : Vous souhaitez déposer un projet à un bailleur de fonds ? Une formation pour vous ai	Diversité sociale et des sports	Autres - activités culturelles	2 250,00 \$
CERIU	1169207	13 DÉC. 2016	LUU, VINH	Analyse de risque GMR	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 521,20 \$
CERIU	1169513	13 DÉC. 2016	RAIL, CHRISTIANNE	Q-P Ville des honoraires professionnels pr la préparation d'un rapport d'analyse de risques dans le cadre du projet pilote de la GMR. gré à gré, facture 014868	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 624,69 \$
CFGL METAUX	1166333	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - EPINGLETTES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 236,26 \$
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	1168870	09 DÉC. 2016	ROBITAILLE, GEORGES	LAS-BCR-TP2016 / INSPECTION ET RÉPARATION CHAINE ET ELINGUES	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 027,70 \$
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	CAR823203	14 DÉC. 2016	LEFEBVRE, MARIO	COMMANDE DE CHAINE SELON SOUMISSION # SM-0057872	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 653,41 \$
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	ROS833944	08 DÉC. 2016	BEAULIEU, DAMIEN	FABRICATION D'UN PALONNIER AJUSTABLE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 229,04 \$
CHANTIER DE L'ECONOMIE SOCIALE CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	113500800130112016 MAD829986	06 DÉC. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1135008001 Soutien financier en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	117 000,00 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1171345	20 DÉC. 2016	BRISEBOIS, JOEL DESMEULES, CATHERINE	0EC3Z-3254-A SEAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,26 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1171345	20 DÉC. 2016	BRISEBOIS, JOEL DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 925,84 \$
ENVIRONNEMENT INC.	38068	16 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208716 / Récupération d'huile usée, peinture et solvant + matériel électronique et informatique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 372,55 \$
CHRISTELLE CUILLET	1168059	07 DÉC. 2016	LECLERC, JEAN-FRANCOIS	Normalisation des entrées, procédure de gestion des archives et indexation d'entrevues dans Stories Matter.	Culture	Musées et centres d'exposition	8 875,00 \$
CIMA+ S.E.N.C.	1171410	20 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Relevé d'arpentage pour plan géométrie - Ref : Trung Thu Ng	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	5 679,82 \$
CIMA+ S.E.N.C.	971543	20 DÉC. 2016	VALCOURT, LAURA	Offre de services professionnels-Pour fournir des services professionnels d'accompagnement et de suivi du processus de certification LEED des projets Métamorphose de l'Insectarium, Pavillon de verre au jardin botanique et Biodôme renouvelé	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 825,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

CINDY BOYCE	1170497	16 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	PHOTOS SITE WEB À nous MTL	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 066,18 \$
CIRA SERVICES MEDICAUX INC.	1170373	16 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Cira services médicaux F: 56781/policier-accident	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 212,61 \$
CITE NISSAN - GABRIEL, S.E.C.	1163169	02 DÉC. 2016	SAVAGE, CLAUDE	ACHAT DE QUATRE (4) VEHICULES DE MARQUE NISSAN, MODELE VERSA NOTE - ANNEE 2016 - SOUMISSION WR112316- ENTENTE 641596	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	67 112,14 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR834373	13 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	RÉPARATION DU LIFT HYDRAULIQUE AU GARAGE DU CLOS ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 919,71 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC833293	02 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION ET RÉPARATION DE VÉRIN AU GARAGE DICKSON	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 044,01 \$
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC833310	02 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION ET RÉPARATION DE VÉRIN AU GARAGE DICKSON	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 782,17 \$
CHIRURGICALE DE LAVAL S.E.N.C.R.L.	1171338	20 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Facture - Clinique chirurgicale de Laval / Dr Sébastien Guimond Simard/F: 08802 / pompier-accident	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 800,58 \$
CLOTURE ET DENEIGEMENT ANJOU CLOTURES GIBRALTAR INC.	1162276	06 DÉC. 2016	ACHILLE, RICHARD	Installation de 50" de poteaux pour clôture, et ce, au dépôt à neige à l'arrondissement d'Anjou	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 773,26 \$
	1166365	01 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR - RÉPARATION DE LA CLÔTURE AU 6000, NOTRE-DAME OUEST, DEMANDÉ PAR PATRICK PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 795,32 \$
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1169127	12 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Club Voyages Affaires: divers billets avion pour M. Normandin lors sa mission Chine du 3 au 9 décembre 2016 et billet avion Beijing-Shanghai-Guangzhou 5 et 6 décembre 2016.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 329,60 \$
MONTREAL-GUILLAUME BENOIT-GAGNE	allocoalition19122016	20 DÉC. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement d'allocation aux partis autorisés (articles 474.0.4 de la Loi sur les Cités et Villes).	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 991,04 \$
COFORCE INC.	1166590	02 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 710,51 \$
COFORCE INC.	1168144	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 143,57 \$
COFORCE INC.	1168391	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 537,19 \$
COFORCE INC.	1170222	15 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 460,17 \$
COFORCE INC.	1170478	16 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Dégât d'eau majeur au Centre communautaire et bibliothèque Côte-des-Neiges nord	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	26 581,04 \$
COFORCE INC.	in034701	05 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Lavage des vitres des loutres et Forêt tropicale au Biodôme (215 heures)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 243,85 \$
COFORCE INC.	in34700	05 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Lavage de vitre et époussetage en hauteur au Planétarium Rio Tinto Alcan (230 heures)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 609,70 \$
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1165288	28 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne permis animalier 98,5 et CKOI 96,9 et The Beat 92,5	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 614,26 \$
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1167990	07 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Campagne déneigement 2015-16 -Ajustement - 98,5 FM	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 173,78 \$
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1168986	12 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Règlement contrôle animalier -Placement média publicitaire - The Beat. Factures en annexe	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 614,26 \$
COGECO MEDIA INC.	1165188	28 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Permis animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 246,76 \$
COGECO MEDIA INC.	1165374	28 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publicité RA rythme fm tel que contrat 380160 et 177351	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	34 120,94 \$
COGECO MEDIA INC.	1167994	07 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Déneigement 2015-16 - Ajustement - Rythme 105,7 FM	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 724,42 \$
COGECO MEDIA INC.	1168989	12 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne permis animalier - Placement média publicitaire - Rythme 105,7 - Facture 376986-1	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 246,76 \$
COJALAC INC.	1168542	08 DÉC. 2016	ROBERGE, MARTIN	FACTURE 016051 - Réparation escalier et pave suite à bris d'aqueduc sur la rue Elgar à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	17 960,79 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

COLLECTION DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUEBEC INC.	binamdec2016	08 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier. 40% de 150 000 \$ = 60 000 \$ Dossier: 1164251001 / CM16 0592.	Direction générale	Autres - activités culturelles	60 000,00 \$
COLLEGE DE BOIS-DE-BOULOGNE	1140182	20 DÉC. 2016	DAGENAIS, BENOIT	Formation -Service à la clientèle et organisation du travail pour l'approvisionnement	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 543,33 \$
MAISONNEUVE - INSTITUT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1171259	20 DÉC. 2016	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Facture - Soutien technique et scientifique au volet quantitatif de l'étude auprès de personnes immigrantes nouvellement arrivées - 50 % du contrat	Direction générale	Autres - activités culturelles	11 364,90 \$
COLLIN MAYRAND COMITE MUSIQUE MAISONNEUVE INC	1170085 1168902	15 DÉC. 2016 09 DÉC. 2016	ALLARD, PATRICE SAVARD, DANIEL	Frais de consultant pour un contrat de services professionnel dans l'entente MTESS-Ville. Contribution - La création cinématographique.	Diversité sociale et des sports Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Développement social Autres - activités culturelles	3 780,00 \$ 16 450,00 \$
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC	1171358	20 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Frais de cotisation pour les travailleurs chinois au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#751-453) (2016-07-31 au 2016-08-27).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	33 809,85 \$
COMMISSION SPORTIVE MONTREAL CONCORDIA INC.	1169862	14 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Commandite Soirée des Lauréats 2016 et Billets Soirée des Lauréats 2016	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 359,60 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1166517	01 DÉC. 2016	CARRIER, JEAN	Facture n°11088436 pour les services d'un signaleur dans le cadre des travaux d'inspection de Ponts & tunnels	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 385,62 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1168356	08 DÉC. 2016	LUU, VINH	service d'un signaleur pour la protection d'une emprise : contrat 1235	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 592,71 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1170750	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	BCO - Pour payer facture # à venir pour le mois de décembre 2016 (qui arriveront au mois de janvier 2017) pour frais d'entretien de feux clignotants et de barrières du Chemin de Fer Canadien Pacifique pour la division de la Géomatique	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 173,50 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1170771	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	facture # 11088448 et # 11088657 du mois de novembre 2016 du Chemin de Fer Canadien Pacifique dans le cadre de la division de la Géomatique.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 917,58 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 058,00 \$
COMPAGNIE FLAK	subv1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 077,00 \$
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1167995	20 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Sel de déglacage	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	378,50 \$
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1167995	19 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Sel de déglacage	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 760,00 \$
COMPIGATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1165749	29 NOV. 2016	LAURIN, CLAUDE	Compilation Data traffic inc. - Mandat de réaliser des comptages et des observations des files d'attente sur le réseau routier limitrophe du secteur du site Outremont	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	8 945,98 \$
COMPLEXE ENVIRO PROGRESSIVE LTEE COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1108398 1165589	13 DÉC. 2016 29 NOV. 2016	GRAVEL, YVES GAGNE-TRINQUE, MALINE	ELIMINATION DE RÉSIDUS (ÉCUREUR ÉGOUTS) POUR 2016 REAPP COLBERT - COMPTEURS D'EAU	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles Approvisionnement	Réseaux d'égout Travaux publics, aménagement extérieur	6 455,74 \$ 30 149,59 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1167080	05 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	30 149,59 \$
COMPUGEN INC.	1165357	28 NOV. 2016	LUU, VINH	renouvellement VmWare pour un an	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 695,67 \$
COMPUGEN INC.	1165892	06 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Achat de licences: 1 licence Windows 10 Professionnel 4 licences Office Pro 2016	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10,00 \$
COMPUGEN INC.	1165892	30 NOV. 2016	LÉ, SON-THU	Achat de licences: 1 licence Windows 10 Professionnel 4 licences Office Pro 2016	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 117,69 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

COMPUGEN INC.	1165975	30 NOV. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Achat d'écran de 22 pouces (pour renflouer le programme de désuétude)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 258,81 \$
COMPUGEN INC.	1166099	30 NOV. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Microsoft office 2003	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 051,99 \$
COMPUGEN INC.	1166099	06 DÉC. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Microsoft office 2003	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3,40 \$
COMPUGEN INC.	1167483	06 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Écran 24 pouces	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 559,07 \$
COMPUGEN INC.	1167484	06 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Écran 24 pouces	Finances	Administration, finances et approvisionnement	5 118,14 \$
COMPUGEN INC.	1170064	15 DÉC. 2016	GOYETTE, STEPHANE	Achat de divers articles informatique selon les soumission 32377475Q et 32081695Q.	Direction générale	Gestion de l'information	3 375,68 \$
COMPUGEN INC.	1170144	15 DÉC. 2016	LAVOIE, MARCEL	Achat du logiciel Microsoft Project Pro 2016 et Microsoft Visio Standatd 2016 - # de dérooation R224157	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 654,09 \$
COMPUGEN INC.	1170694	20 DÉC. 2016	ROCHON, JOSEE	Achat programmes Microsoft	Culture	Autres - activités culturelles	6 157,64 \$
COMPUGEN INC.	1170694	16 DÉC. 2016	ROCHON, JOSEE	Achat programmes Microsoft	Culture	Autres - activités culturelles	13 048,15 \$
COMPUGEN INC.	1170697	19 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Réconciliation - Factures pour services techniques - formation et acquisition de licences - Anti-Virus Trend Micro - Janvier à décembre 2016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 249,37 \$
COMPUGEN INC.	1171126	20 DÉC. 2016	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Achat - Écran 24 et 27pouces pour le Service des infrastructures.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	5 800,56 \$
CONCEPTION RENO	CAR782473	13 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	POUR EVENEMENT ET SERVICE POUR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,09 \$
CONFERENCE BOARD OF CANADA	1165037	28 NOV. 2016	GUERIN, SERGE	Conference Board du Canada, Frais - Adhésion et cotisation. Facture 1089534	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 730,00 \$
CONG.CHEVRA KADISHA BNAI J.	1166034	30 NOV. 2016	FORTIN, FRANCINE	PER DIEM - Indemnité prévue pour rembourser les frais quotidiens assumés par la Synagogue Chevra-Kadisha lors de l'utilisation de leurs installations pour des activités communautaires 2 128 jours 2 Période du 1er avril au 30 septembre 2016.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 632,00 \$
CONSEIL CANADIEN DES REFUGIES	1170436	16 DÉC. 2016	BENZIDANE, MOURAD	Frais - Contribution au CCR pour financer l'inscription de 10 réfugiés à la consultation d'automne du CCR du 24 au 26 novembre 2016 selon la facture 1.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 300,00 \$
DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da004sherbo	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
CONSTRUCTION CAMARA	1165653	29 NOV. 2016	ROBERGE, MARTIN	Facture - Réparation égout sanitaire - 1120, 1re Avenue à Verdun.	Verdun	Réseaux d'égout	8 799,11 \$
CONSTRUCTION CAMARA	ou1146596a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725064-hydro excavation,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 543,32 \$
CONSTRUCTION CAMARA	ou1146597a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725064-hydro excavation,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 \$
CONSTRUCTION DJL INC	1166756	02 DÉC. 2016	ACHILLE, RICHARD	Achat d'asphalte pour réparation de l'aire de circulation sous l'autoroute Bonaventure - chute RIVERSIDE	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 276,64 \$
CONSTRUCTION DJL INC	1170693	19 DÉC. 2016	CHARBONNEAU, GUY	2016 Bon de commande ouvert pour enrobé bitumineux d'hiver (entente gré à gré)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 \$
CONSTRUCTION DLUX INC.	1168492	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Inspection et travaux de démolition des murs céramique dans sdb, nettoyage, installation de nouveaux murs en gypse ignifuge, nouvelle céramique sur mur, plancher et finition des joints incluant l'agrandissement à la Caserne 27	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 527,58 \$
L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1089928	22 DÉC. 2016	PELLERIN, GUY	Projet de réaménagement de la rue Jean-Talon - Démarche de planification participative	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 516,07 \$
L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1170408	16 DÉC. 2016	LAURIN, CLAUDE	Convercité a le mandat de préparer un événement "Portes Ouvertes pour le projet Outremont	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	18 897,75 \$
CONVERGE NET 2006 INC.	1166711	02 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, CARLE	Service - Maintenance Cisco 4500 R+E du 1er janvier ou 31 décembre 2017 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 715,96 \$
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1103963	08 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	COOP DE SOLIDARITE WEB TV - Webdiffusion du conseil municipal du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 - Conforme à l'entente signée le 15 décembre 2015 par Marie-Ève Bonneau	Greffes	Conseil et soutien aux instances politiques	10 498,75 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1167546	06 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Achat de 5 iPad Pro avec accessoires pour les chefs de division des points de service de la Direction du conseil et du soutien financier	Finances	Administration, finances et approvisionnement	10 661,48 \$
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1169093	12 DÉC. 2016	BARRETTE, OLIVIER	13 iPad Air, diagonale de 9.7 pouces A8X, 32 Go de stockage interne, couleur gris cosmique	Culture	Bibliothèques	6 810,54 \$
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1170574	16 DÉC. 2016	LAVERDIERE, SUZANNE	Achat de 7 iPad pro 12.9 256 GO pour la Direction Cinéma - Festivals - Événements	Culture	Autres - activités culturelles	10 568,04 \$
DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC) CUSSETTE	1171481	21 DÉC. 2016	BOULVA, FREDERIC	Location de véhicule - Toyota Rav4 Hybrid pour le Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	30 240,00 \$
COMMUNICATION INC.	1171174	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Conseiller publicitaire - Évaluation du potentiel publicitaire Montréal à Pied	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 299,25 \$
CREUSAGE RL	1165612	29 NOV. 2016	TAILLEFER, FRANCINE	DA-468628. Facture F5386- creusage pneumatique au 10839 place Moisan et Facture F5481 - Nettoyage de puisard au 11632 ste-Gertrude	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 629,93 \$
CREUSAGE RL	1170360	16 DÉC. 2016	VASSART, CLAIRE	DA-473210 Facture F5613- creusage pneumatique . Facture F5639 - Hydro-excavation pour une fuite d'eau au 4773 rue de Charleroi . Facture F-5652 Hydor-excavation	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	6 133,89 \$
CREUSAGE RL	f5645	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEE DURAND,	BC208707-creuser avec camion vacuum	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 450,00 \$
CREUSAGE RL	f5675	21 DÉC. 2016	GUILLAUME	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 629,93 \$
CREUSAGE RL	ou1125382a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0296078-combine,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 645,68 \$
CREUSAGE RL	ou1125383a20	21 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725060-hydro excavation ,16/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 217,86 \$
CREUSAGE RL	ou1146598a20	21 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725060-hydro excavation,16/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 241,49 \$
CREUSAGE RL	ou1160125a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0296084-combine,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 267,73 \$
CREUSAGE RL	ou1160202a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0296066-combine,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 094,50 \$
CROSSROADS C&I (TMA827266)	1164348	01 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	PLOMBERIE - ACHAT D'ISOLANTS ET ACCESSOIRES POUR PROJET INONDATION AU CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU (0087) - LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 452,58 \$
COUSINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1165670	29 NOV. 2016	LAPOINTE, NORMAND	Service traiteur pour les rencontres des cadres - Automne 2016 selon les factures 11373, 11378, 11396 et 11405.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	4 503,25 \$
COUSINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1166461	01 DÉC. 2016	BOUCHARD, DIANE	Événement du 2 décembre 2016 - Rencontre des employés(es) du SRH - location équipement	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 969,31 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	130709	21 DÉC. 2016	DURAND, GUILLAUME	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 704,00 \$
D.O. ALBERT INC.	1168864	09 DÉC. 2016	GUINDON, PATRICE	Installation de 4 tuyaux d'alimentation hors-terre des pompes submersibles vers les chambres à mesurer LC.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	9 095,05 \$
DAPCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1168446	08 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: FILTRE HOTEL DE VILLE ET BÂTIMENTS IMPORTANTS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,29 \$
DAIGLE/SAIRE	1154956	05 DÉC. 2016	SIMINARO, LISA	Convention services professionnels - Projet de Plan d'action culturel 2017-2021 de l'arrondissement	Ahunscic - Cartierville	Autres - activités culturelles	8 700,76 \$
DANSE COUNTRY HONKY TONK	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 225,00 \$
DANSE I MEDIA O.S.B.L.	subv161207010	15 DÉC. 2016	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	GDD 1164407002.CE16 1966.Danse I media OSBL 2016	Culture	Autres - activités culturelles	13 000,00 \$
DASSYLOI	1171652	21 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Réparation d'une conduite de 30" diam. sur Mansfield entre Saint-Antoine et De la Gauchetiere/ Soum du 21 déc 2016/ TP-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	13 018,45 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1162813	08 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	Rouleaux pour horodateur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 153,40 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1168058	07 DÉC. 2016	LALONDE, ERIC	Frais de livraison	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	22 704,68 \$
DATAGLOBE CANADA INC.	1168365	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Fourniture et installation de 15 nouveaux ventilateurs, fourniture et installation d'une boîte de 12 filtres à air et installation de 2 filtres au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 194,24 \$
DAVID CHEDORE	1167368	06 DÉC. 2016	PELLERIN, GUY	Facture - Rues piétonnes - Réalisation d'un album photos de la Direction des transports.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	3 779,55 \$
DAVID GIRAL	1168565	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Soumission QT-DGPhoto-VM-20161127 - Service de photographie	Culture	Autres - activités culturelles	3 359,60 \$
DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 170,00 \$
DECOR LACHARITE INC.	1165409	29 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Soumission S: 10727 - Centre Roussin (0868) - 12125, rue Notre-Dame est - Fournir et installer un nouveau revêtement de plancher pour le local 264 - Salle de danse - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 981,70 \$
DECOR LACHARITE INC.	1167971	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et installer tapis en carreaux du client, plinthe de tapis du client à la salle de conférence au 2580, boul. St-Joseph	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 178,49 \$
DECOR LACHARITE INC.	1170397	16 DÉC. 2016	GIRARD, NORMAND	Fourniture et installation d'un tapis dans les locaux 1.103A et 1.101 de l'Hôtel de ville - Incidence 14844	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 940,99 \$
DELANEY TECHNOLOGIES INC.	1165780	30 NOV. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Fournir et installer bras de manutention Delaney et ventouses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 631,00 \$
DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L.	1104944	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Services professionnels BVG SP-2015-43	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	33 359,78 \$
DEVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT/REPOSAGE M.E.C. PLUS	1168984	12 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Toiler et retirer la toile de la surface de la piste de 200 mètres avec les rouleaux de tapis déjà sur place. le 2 décembre 2016 et 4 décembre 2016 dans la salle omnisports du complexe sportif Claude-Robillard	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives	5 382,43 \$
DENIS CARL ROBIDOUX	1171355	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Photographier des lieux, bâtiments et personnes pour compléter les illustrations du site Mémoires des Montréalais, et documenter à des fins de diffusion et de promotion, l'exposition « Scandale! », avant son démontage.	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 \$
DESIGN PAR JUDITH PORTIER INC.	1166614	02 DÉC. 2016	OLLIVIER, NICOLE	Facture - Projet bibliothèque de plage à Verdun.-Ateliers préparation et analyse des ateliers, design graphique des outils, temps d'atelier, analyse et préparation d'un cahier des charges, suivis et rencontres.	Verdun	Bibliothèques	9 131,33 \$
DESJARDINS ASSURANCES_31	rmi00011919600011 41370003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES/Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004085, sur la liste de paiement 1611IC012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 699,70 \$
DESJARDINS ASSURANCES_32	rmi00011899900011 41370003	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES/Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003984, sur la liste de paiement 1612IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 337,93 \$
DESMARAIS CONCEPT	1171134	20 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	Facture - 110 ensembles des insignes commandeur, officier, chevalier - Ordre de Montréal	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	54 234,44 \$
DESPRES, LAPORTE INC	1165788	30 NOV. 2016	GIRARD, NORMAND	Achat d'électroménagers pour la nouvelle cuisine de l'hôtel de ville - Incidence 14844	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 326,69 \$
DESPRES, LAPORTE INC	1166584	02 DÉC. 2016	LABRECQUE, MICHEL	Mélangeur 20 PTS pour le restaurant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 635,00 \$
DIFFUMAG	1165458	29 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	DISTRIBUTION DE PUBLICATIONS - À NOUS MTL	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 053,59 \$
DIGITAL TANGO LTEE	1171166	20 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture - Formation - Introduction à Disciplined Agile - 17 et 18 janvier 2017 - 10 participants - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 391,14 \$
DILIGENCE SERVICES DE COACHING INC	1106403	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels pour le coaching exécutif des directeurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés (Diligence Services de Coaching inc. - Lyne Leblanc) - Direction santé et mieux-être - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 \$
DISTRIBUTEUR TAPICO LTEE	1165220	28 NOV. 2016	DAFNIOTIS, DINO	Installation d'une baie vitrée à l'aréna Michel-Normandin	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	12 424,93 \$
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	14592434	01 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208178 / swing check valve 4" + 6" + 8"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 507,00 \$
DOMINIQUE POIRIER	parisnovembre2016	16 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Déplacement à Paris, France, du 19 au 23 novembre 2016 de Dominique Poirier. Conférence Cities for life - Paris.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 908,34 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

DRAKKAR & ASSOCIES INC.	1171994	22 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Agence de placement et recrutement - ArtsGames factures in000159760, 159876, 160014, 160291, 160482,	Culture	Autres - activités culturelles	12 092,50 \$
DRIVE PRODUCTS INC	CAR833329	02 DÉC. 2016		\$18897 PTO COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 303,95 \$
D-TROIS-PIERRES	1166048	30 NOV. 2016	ARNAUD, CLEMENT	(16-6962) Accorder un contrat de services techniques à Gestion D-Trois-Pierres pour les travaux de déneigement et de ramassage des déchets et matières recyclables - hiver 2016-2017	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	24 887,29 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1162676	22 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	URGENT - REAPP COLBERT - FIL	Approvisionnement	Construction	22 973,49 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1165872	30 NOV. 2016	THIFFAULT, YVAN	ÉLECTRICITÉ - TNC 92686 - ACHAT DE FIXTURE WRAP 120 VOLTS - CENTRE SPORTIF PIERRE CHARBONNEAU (0087) - ÉRIC TREMBLAY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 728,87 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1166339	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, PILES, NEONS...	Approvisionnement	Outillage et machinerie	156,96 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1166339	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, PILES, NEONS...	Approvisionnement	Construction	901,88 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1166339	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, PILES, NEONS...	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	1 209,46 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1166618	02 DÉC. 2016		RÉAP. VER INVENTAIRE PROFILE DEMI-FENTE, LAMPE, BALLAST, CELLULE PHOTO-ELECTRIQUE	Approvisionnement	Construction	1 030,64 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1166618	02 DÉC. 2016		RÉAP. VER INVENTAIRE PROFILE DEMI-FENTE, LAMPE, BALLAST, CELLULE PHOTO-ELECTRIQUE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 170,61 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1167132	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, FICHES, PRISES	Approvisionnement	Construction	2 852,29 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1167132	06 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, FICHES, PRISES	Approvisionnement	Construction	1 314,86 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1167132	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - LAMPES, FICHES, PRISES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	310,87 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1168669	09 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ: ACHAT DE TUBE NÉON T8. TEL QUE SOUMISSION 989529	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 559,10 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1168938	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ- RELAIS ET FIXTURE POUR INVENTAIRE - DEMANDÉ PAR SÉBASTIEN PARADIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 737,86 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1169533	13 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ: COMMANDE DE PROFILES ET PIÈCES DE FIXATION. TEL QUE SOUMISSION 989408	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 871,25 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1169540	13 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ: COMMANDE D'AMPOULES DEL TEL QUE SOUMISSION 988144	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 961,18 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1171048	26 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	2 021,81 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1171048	19 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	241,20 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1171158	20 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - ACHAT POUR L'ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE E - DEMANDÉ PAR ROBERT AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 027,98 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1171477	21 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ: COMMANDE D'OUTILLE : TOURNE BOULON, COUPE CÂBLE, DENUDEUR, NIVEAU MAGNÉTIQUE . TEL QUE SOUMISSION 988739	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 347,98 \$
DUFOUR MOTTET AVOCATS	1167976	07 DÉC. 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	avocats dossier bris de conduite	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 130,00 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 154,00 \$
EAST PENN / POWER BATTERY	1165965	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE BATTERIE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 508,35 \$
EAST PENN / POWER BATTERY	1169841	14 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	7 414,31 \$
EAST PENN / POWER BATTERY	1171513	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 560,07 \$
EBSCO CANADA LTEE	1169150	12 DÉC. 2016	GAGNON, LUC	Renouvellement d'abonnement 2016-2017 de différents titres. Facture #8023879	Service de la mise en valeur du territoire	Amen., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 376,82 \$
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1169821	14 DÉC. 2016	CORBEIL, JASMIN	CONTRAT 6896-i-006 Location, installation et démantèlement de clôture de chantier pour les terrains de bale situés au parc Kent.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et amenag. des parcs et terrains de jeux	5 249,37 \$
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1170379	16 DÉC. 2016	RODIER, NICOLE	Installation de protections en échafaudages à deux issues de secours - Protection contre le risque de chute de neige au Complexe sportif Marie-Victorin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 312,95 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ECO-COMPTeur INC.	1167303	09 DÉC. 2016	LEFEBVRE, SERGE	Devis D026050 Installation ZELT Lachine - Boyer - Christophe - Colomb - REF: Mylène Rodrigue	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	18 619,53 \$
ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC)	1166777	02 DÉC. 2016	BELLACHE, YASMINA	Formation « La gestion de projets, méthodes et outils » références 52238 et 52239	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 183,22 \$
ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (HEC)	1171105	20 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Service - diffusion de formations destinées aux professionnels généraux dans le cadre du mandat du Comité mixte de développement professionnel	Ressources humaines	Gestion du personnel	26 987,04 \$
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1165445	29 NOV. 2016	LAPOINTE, JOSEE	Diffuser deux sessions de formation, soit Rôle et leadership d'impact et courage managérial dans le cadre du programme de développement des aspirants commandants au SPVM	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 824,19 \$
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1168235	08 DÉC. 2016	LUU, VINH	formation service à la clientèle : des pistes d'amélioration	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 327,98 \$
ECOLE NATIONALE DE L'HUMOUR	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.	1170466	16 DÉC. 2016	DUQUETTE, ANDREE	PLANS ET DEVIS A LA STATION DE POMPAGE DE BELFROY	Anjou	Réseaux d'égout	21 522,44 \$
ELECTROMEGA LTEE	1163609	13 DÉC. 2016	LEARY, GENEVIEVE	fabrication de brides - Inventaire Colbert (URGENT)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	621,53 \$
ELECTROMEGA LTEE	1163609	13 DÉC. 2016	LEARY, GENEVIEVE	fabrication de brides - Inventaire Colbert (URGENT)	Approvisionnement	Construction	5 105,02 \$
ELECTROMEGA LTEE	1167084	05 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	150 618,02 \$
ELECTROMEGA LTEE	1168072	07 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	27 861,67 \$
ELREG DISTRIBUTORS LTD	1169279	13 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	5 536,96 \$
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1171086	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - WYPALL	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	5 200,66 \$
ENCADREX INC.	1168228	08 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Accrochage spécialisé d'œuvres d'arts à l'Hôtel de ville selon les soumission no1 et no2.	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 \$
ENSEIGNES CMD INC.	1164589	02 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Feuilles de polypropène de 231/8" x 29 3/16" et supports pour affiches 22" x 28"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 000,00 \$
ENSEIGNES CMD INC.	1164589	13 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Feuilles de polypropène de 231/8" x 29 3/16" et supports pour affiches 22" x 28"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	130,00 \$
ENTRAC INC.	1166490	01 DÉC. 2016	BELLEMARE, NATHALIE	Évaluation des postes de travail du Centre de services partagés, préparation logistique, analyse de données et présentation des résultats du projet.	Culture	Bibliothèques	3 889,79 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1165099	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	4 989,74 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1165099	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	115,49 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1169197	13 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES POUR CHARRUE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	120,74 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1169197	12 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ANJOU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIECES POUR CHARRUE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 674,79 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MAD832652	29 NOV. 2016	MASSE, PAUL	KIT COMPLET DE COUTEAU AU CARBURE DE PELLE (LAMES,SABOTS DE COIN DOUBLE ÉPAISSEUR,SABOTS DE LAMES ET QUINCAILLERIE)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 190,55 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MAD832653	29 NOV. 2016	MASSE, PAUL	KIT COMPLET DE COUTEAU AU CARBURE DE PELLE (LAMES,SABOTS DE COIN DOUBLE ÉPAISSEUR,SABOTS DE LAMES ET QUINCAILLERIE)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 190,55 \$
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MAD832654	29 NOV. 2016	MASSE, PAUL	KIT COMPLET DE COUTEAU AU CARBURE DE PELLE (LAMES,SABOTS DE COIN DOUBLE ÉPAISSEUR,SABOTS DE LAMES ET QUINCAILLERIE)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 187,89 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	1146622	06 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - 1 DECEMBRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 326,00 \$
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	CAR830233	07 DÉC. 2016	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE CONTREPLAQUE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 222,58 \$
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	CAR834400	13 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS FEUILLE ET MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 777,46 \$
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	CAR835103	19 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 927,65 \$
ENTREPRISES A.L.L SNOWDON INC.	1166151	01 DÉC. 2016	LEMAY, JULIE	Table pliante - Plastique 30" X 72"	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 677,18 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1165598	29 NOV. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl. / Casque, bottine, soulier... Pompier	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	16 607,65 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1166282	01 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	12 087,20 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1166837	02 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Dossard- différentes grandeurs/ Soumission 76404-A du 28 nov 2016/ TP-Aqueduc Christian Bissonnette	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 254,60 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1167088	05 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 235,20 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1168074	07 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 944,91 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1169086	12 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 100,28 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1169762	14 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 241,94 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1170936	19 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 889,85 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1170936	19 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 753,71 \$
DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1171346	20 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	36 058,97 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1168351	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Diverses réparations sur toiture d'asphalte et gravier au Centre de formation (DERIX)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 067,75 \$
ENVELOPPE LAURENTIDE INC ENVELOPPE	1160403	16 DÉC. 2016	CYR, RAOUL	Impression - Enveloppe à chèque	Finances	Administration, finances et approvisionnement	8 292,96 \$
LAURENTIDE INC	1166983	08 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES ET ENVELOPPES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 141,74 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerec20122016	20 DÉC. 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	28 506,36 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerec21122016	21 DÉC. 2016	COLLIN, MARIO	DÉPENSES ADMISSIBLES À UN REMBOURSEMENT DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN (ARTICLES 474.0.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS)	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	14 855,34 \$
CODERRE POUR MONTREAL ROBERT RICHARD	allocoderre19122016	20 DÉC. 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement d'allocation aux partis autorisés (articles 474.0.4 de la Loi sur les Cités et Villes).	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 085,79 \$
CODERRE POUR MONTREAL ROBERT RICHARD	allocoderre20122016	21 DÉC. 2016	COLLIN, MARIO	DÉPENSES ADMISSIBLES À UN REMBOURSEMENT D'ALLOCATION AUX PARTIS AUTORISÉS (ARTICLES 474.0.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 142,81 \$
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	70606	21 DÉC. 2016	DAOUST, LINDA	bc-208729	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 375,93 \$
EQUIPEMENT NCN LTEE	1165111	28 NOV. 2016	COTE, RICHARD	FORMATION SYSTEME D'ÉTANCONNEMENT	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 097,14 \$
EQUIPEMENT SAGUENAY (1982) LTEE	1169043	12 DÉC. 2016	LUU, VINH	Parka, capuchon et salopette d'hiver - soum.#sou0000947	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 545,85 \$
EQUIPEMENT SAGUENAY (1982) LTEE	1169043	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	Parka, capuchon et salopette d'hiver - soum.#sou0000947	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	21,05 \$
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	MAD827533	13 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	COMMANDE DE PIÈCES POUR RÉPARATION SALEUSE 923-08650 SELON SOUMISSION	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 929,24 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1169235	12 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV.(INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 179,80 \$
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1169543	13 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Approvisionnement	Matériel roulant	4 004,27 \$
EQUIPEMENTS PRO BETON	1166785	02 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Scie à chaîne hydraulique	Service de l'eau	Réseaux d'égout	8 604,93 \$
EQUIPEMENTS PRO BETON	1166785	02 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Scie à chaîne hydraulique	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 040,39 \$
EQUIPEMENTS TWIN INC.	AVM834387	13 DÉC. 2016	OUMIET, GUY	22155 MOTEUR ET POMPE HYDRAULIQUE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 073,50 \$
EQUIPEMENTS TWIN INC.	DIC832887	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, MICHEL	KAN740730 SHAFT	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 163,53 \$
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD833660	06 DÉC. 2016	BRISEBOIS, JOEL	HON GXV340 MOTEUR ASSEMBLE A GAZ HONDA	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 049,20 \$
EQUITAS - CENTRE INTERNATIONAL D'EDUCATION AUX DROITS HUMAINS	binamdec2016	08 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Contribution financière. 40% de 50 000 \$ = 20 000 \$. Dossier: 1164251003 Résolution CE161163D	Direction générale	Autres - activités culturelles	20 000,00 \$
ERIC BRAULT- POLIQUIN	1170034	15 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	BCO - Services professionnels en informatique pour poursuivre le développement de la plate-forme Saisie-SST (Contrat Éric Brault-Poliquin - Année 2016) - Direction santé et mieux-être	Ressources humaines	Gestion du personnel	17 952,86 \$
ERNEST HOTTE INC. ESPRESSO EMPLOI INC.	1167928	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Inspection et nettoyage de toiture, fournir rapport écrit et photos pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 716,55 \$
ESRI CANADA LIMITED	1166085	30 NOV. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	FACTURE - BANNIÈRE PUBLICITAIRE - CAMPAGNE DE RECRUTEMENT - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 099,75 \$
		30 NOV. 2016	PERRAS, SYLVAIN	Achat - Licence ArcGis dans le cadre du projet Gestion des actifs municipaux - # de dérogation R221520	Technologies de l'information	Gestion de l'information	82 180,02 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ESRI CANADA LIMITED	1166287	01 DÉC. 2016	AYLWIN, CHANTAL	Devis de renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS (période de renouvellement: 2016-12-01 au 2017-11-30)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	28 451,61 \$
ESRI CANADA LIMITED	1166287	01 DÉC. 2016	AYLWIN, CHANTAL	Devis de renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS (période de renouvellement: 2016-12-01 au 2017-11-30)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	25 092,00 \$
ESRI CANADA LIMITED	1167495	06 DÉC. 2016	LOGE, HERVE	Achat d'une licence ArcGIS Desktop Basic Single Use	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 624,69 \$
ESRI CANADA LIMITED	1170663	16 DÉC. 2016	GAGNON, VALERIE	Facture - ARC GIS logiciel Desktop Basic - ARGIS logiciel maintenance Level 1 Période annuelle	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 886,48 \$
ESTELLE PIGEARIAS	1119862	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Le travail consiste à planifier, concevoir, réaliser ou participer à la réalisation des projets en lien avec les volets culture du plan de l'entente ciblée en médiation culturelle avec le MCCQ, Du 17/08/2015 pour une durée de 48 semaines.	Culture	Autres - activités culturelles	20 157,60 \$
ETHNOSCOPE INC.	1171631	21 DÉC. 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	CONTRAT 1462-i-018 Service de surveillance archéologique lié à des travaux d'excavation visant la mise à niveau d'une conduite d'égout sanitaire et d'une conduite d'aqueduc, desservant la maison Mary-Dorothy-Molson.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 982,30 \$
ETIQUETTE & ROUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1171087	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ETIQUETTE D'IDENTIFICATION	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 494,50 \$
EUPHORIA ENTREPRENEUR GENERAL	1170185	15 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Entreposage et entretien des toiles de la terrasse de l'Hôtel de Ville de Montréal	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 373,79 \$
EVANGELISTA SPORTS INC.	1166929	05 DÉC. 2016	DAFNIOTIS, DINO	Achats de buts KWIKGOAL FUTSAL 2P301 le stade de soccer de Montréal, rue Papineau	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act. récréatives	12 782,23 \$
EXCAVATION A.M.I INC.	1170859	19 DÉC. 2016	BERARDUCCI, DANIEL	Travaux d'excavation : Job # 395 Pierre Boileau, Île-Bizard	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	2 220,49 \$
EXPERIENCES YULISM INC.	1167123	05 DÉC. 2016	GOYETTE, STEPHANE	Collaboration avec YULISM pour l'organisation d'un événement bilan - reconnaissance.	Direction générale	Gestion de l'information	8 136,53 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1169327	13 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Expertise Neurosciences /Dre Marie-Claude Côté/ F: 18745 /maladie-cadre	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 018,39 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1169360	13 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Expertise Neurosciences F:18802 /Dr Marie-Claude Côté/ maladie-police	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1171325	20 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Facture - Expertise Neurosciences F:18849 Dre Marie Claude Côté / maladie-col bleu	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 018,39 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1171896	22 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Facture 18925 / Expertise Neurosciences Dr André Gamache / col-bleu	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 135,98 \$
EXPROLINK INC.	DIC833131	01 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	PIECE DE REPARATION DE MADVAC	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 773,24 \$
EXTRA CARAMEL	1168850	09 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Soutien à la scénarisation et planification du lancement de la programmation 2017 d'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 \$
FABIENNE BOUREAU	1165844	30 NOV. 2016	TREMBLAY, GINA	Services professionnels - Organisation et suivi du comité technique du projet du Théâtre de Verdure	Culture	Autres - activités culturelles	8 000,00 \$
FADOUA EL MHIRI	1160453	07 DÉC. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Remboursement à Fadoua El Mhiri pour un contrat de services professionnels.	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 100,00 \$
FADOUA EL MHIRI	1160453	19 DÉC. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Remboursement à Fadoua El Mhiri pour un contrat de services professionnels.	Diversité sociale et des sports	Développement social	5 250,00 \$
FAFARD & GERVAIS INC.	1171444	21 DÉC. 2016	PIROG, MACIEJ	Installation de deux (2) valves à billes Propress 1 1/2" (2015, rue Fullum) selon la soumission E10305 datée du 30 novembre 2016 et Travaux de plomberie et fermeture des murs (2015, rue Fullum)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 632,05 \$
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	1167537	06 DÉC. 2016	GAGNON, LUC	Frais de 6 nuits à l'hôtel JW Marriott Quito pour la présence à Habitat III de M. Sylvain Ducas.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 734,81 \$
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	1167913	07 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	FCM (fédération canadienne des municipalités): frais d'hôtel MM. Normandin et Langelier lors de leurs missions à Quito oct. 2016 facture #45223.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 524,74 \$
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	1171516	21 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Facture - Frais de chambre d'hôtel pour le déplacement de Lucie Bédard, chef de division, à Quito du 15 au 21 octobre 2016	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 734,81 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	45221	16 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	6 nuits à l'hôtel JW Marriott Quito payable à la FCM. Ce montant sera remboursé par la CMM. Réf. 1160843016.	Grefte	Conseil et soutien aux instances politiques	2 762,37 \$
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITES	45222	30 NOV. 2016	LESPERANCE, YANICK	Paiement à la FCM pour 7 nuits à l'hôtel JW Marriott Quito pour la présence de Russell Copeman à Habitat III. Dossier 1164310004 / résolution CE16 1579.	Grefte	Conseil et soutien aux instances politiques	3 199,00 \$
FEDERATION DES CHAMBRES IMMOBILIERES DU QUEBEC	1167949	07 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Renouvellement de l'entente d'abonnement aux données de la FCIQ pour la période du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 425,21 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	1169956	14 DÉC. 2016	GAGNON, KRSTEL	Contribution annuelle 2016 de la VDM à la Fédération québécoise des municipalités.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	41 091,01 \$
FERRENTO (1993) INC.	1170148	15 DÉC. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2016 JUMPING JACK HONDA	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 201,07 \$
FERTILEC LTEE	1169679	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PINCE A REBUTS	Approvisionnement	Outils et machinerie	3 174,82 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 262,00 \$
FESTIVAL FANTASIA	cm160229115001800314122016	14 DÉC. 2016	GAGNE, DIANE	FESTIVAL FANTASIA - CLAUSE 3.2.2 SOLDE DANS LES 30 JOURS DE LA PRÉSENTATION AU DIRECTEUR DU BILAN FINAL DE LA RÉALISATION DU PROJET. CM16 0229 - 1150018003	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$
FESTIVAL MODE & DESIGN MONTREAL	cm160229115001800307122016	07 DÉC. 2016	GAGNE, DIANE	PRÉSENTATION AU DIRECTEUR DU BILAN FINAL DE LA RÉALISATION DU PROJET. CM16 02229 - 1150018003.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 \$
FESTIVAL TRANSAMERIQUES	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 148,00 \$
FILTRATION PLUS INC.	1168271	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Entretien et inspection de système de filtration d'air de salle de tir pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 346,98 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 337,00 \$
FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	da004	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 006,00 \$
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1166712	02 DÉC. 2016	EMOND, LISE	Réapprovisionnement ponctuel du magasin Lachine./Pièces automobile	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 777,34 \$
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1169564	13 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - FONTE)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 565,79 \$
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1170860	19 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du magasin des travaux publics de Verdun.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 468,10 \$
FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE	1170855	19 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Affichage publicitaire pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 500,00 \$
FORAGE GM INC.	1096605	20 DÉC. 2016	COTE, RICHARD	AQUEDUC - SERVICES TECHNIQUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	1 842,53 \$
FORAGE GM INC.	1096605	08 DÉC. 2016	COTE, RICHARD	AQUEDUC - SERVICES TECHNIQUES	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	1 118,12 \$
FORMADRAIN INC.	1165646	29 NOV. 2016	ROBERGE, MARTIN	Facture - Réparation service d'égout - 1090, rue Willibrord et 1728, rue Leclair à Verdun.	Verdun	Réseaux d'égout	10 729,72 \$
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1167182	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BALLAST, RUBAN D'EPISSURE	Approvisionnement	Construction	3 089,05 \$
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1171084	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	301,36 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1171084	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	1 704,58 \$
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1171378	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	2 750,67 \$
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1171378	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	901,84 \$
FRANCOIS BROCHU	1170749	19 DÉC. 2016	FORTIN, FRANSCINE	Honoraires professionnels pour la préparation et la diffusion de la formation sur la propriété superficielle donnée aux employés de la Direction des transactions immobilière et de la sécurité ainsi qu'à certains notaires.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 148,09 \$
FRANCOIS LEDUC, CONSULTANTS INC.	1111457	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels pour le coaching exécutif des directeurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés (François Leduc Consultants inc.) - Direction santé et mieux-être - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 959,02 \$
FRONTIERES CREATIVES INC.	1159222	07 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Devis 00159 - Recherche, Analyse des retombées pour citoyens, Elaboration du concept et Exécution technique pour bilan du plan Stratégique STI - Ref : Yannick Rnv	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 669,32 \$
G. DOYON CUISINE INC.	1168609	08 DÉC. 2016	LEGER, RACHEL	Four convection capacité 3 demi tole 13 X 18 non inclus 120 volts. Selon soumission 142837 et lave-vaisselle	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 460,62 \$
GAS SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1167969	07 DÉC. 2016	LALONDE, ERIC	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	22 966,12 \$
GAS SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1170331	16 DÉC. 2016	LALONDE, ERIC	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	23 516,01 \$
GAGNON HYDRAULIQUES INC.	DIC828170	01 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	RECONDITIONNER 2 CYLINDRES HYDRAULIQUES DE PELLE A NEIGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 359,60 \$
GALERIE ROGER BELLEMARE INC.	1171393	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Programme PADORAC livre Dominic Papillon	Culture	Autres - activités culturelles	5 249,37 \$
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1169129	12 DÉC. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Achat de gants - 13NKPUBKXS - Soumission 7427498-00	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	4 333,25 \$
GAO FANG LAO	1110682	20 DÉC. 2016	PRONOVOST, RENE	BCO pour les services professionnels pour traduction et interprète - Mandarin/Français et Français/Mandarin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 575,00 \$
GAZ METRO INC.	1169440	13 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Travaux de déviation sur la rue Ouimet dans l'arrondissement Saint-Laurent.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	33 621,99 \$
GAZ METRO INC.	1170314	15 DÉC. 2016	BOUZAIID, MOHAMED BECHIR	IN 284401 - DRM 002844-TG-01. Modification sur le réseau de Gaz Métro , projet Laurier. Demandeur : Annie Desparois. TR: CM16 1265.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	26 833,61 \$
GAZ METRO INC.	13549050006700001 665444161214	16 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Gaz naturel - Chaufferie du Jardin botanique - Période du 12 novembre au 13 décembre 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	44 281,49 \$
GAZ METRO INC.	13747500000700001 665445161214	16 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Gaz naturel - Serres Louis Dupire - Période du 12 novembre au 13 décembre 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 105,97 \$
GAZ MÉTRO_21	rmi00012170000008 91380003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	GAZ MÉTRO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-005493, sur la liste de paiement 1611C013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 927,76 \$
GENEQ INC.	1167931	07 DÉC. 2016	ROY, SYLVAIN	Achat d'un appareil deflectomètre servant à faire des relevés sur le terrain pour la section "Chaussée" de la division de l'expertise et du soutien technique. Selon la soumission retenue no 381150-02	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 812,73 \$
GENERATRICE DRUMMOND .	1146508	16 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Électricité - Location génératrice du 12-9-16 au 21-10-16 - Contremaître Éric Tremblay	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 590,57 \$
GENERIQUE DESIGN & DEVELOPPEMENT GERALD THEORET INC.	1170053	15 DÉC. 2016	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCR-DSA-BATIMENTS 2016 EXPLORATIONS CONCEPTUELLES, ANALYSE DES CRITÈRES, RECHERCHE, ESTIMATION BUDGÉTAIRE ET RENCONTRE CONCEPTION TECHNIQUE SP-112	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 118,19 \$
	1169969	14 DÉC. 2016	ROBERGE, MARTIN	Facture 15447 - Changement regard - 755, rue Manning	Verdun	Réseaux d'égout	19 535,13 \$
GES GROUPE EXPERT SINISTRE INC	1165243	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Gros dégât d'eau dans la sdb du gymnase au 1er étage, l'eau a coulé jusque dans le ss : nettoyer tout l'eau, ouvrir tous les murs et planchers qui ont été imbibés d'eau, mettre ventilateurs pour bien faire sécher au Centre Mgr Pigeon	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 767,87 \$
GESTION ECO PROJET INC	1166008	30 NOV. 2016	DAFNITIS, DINO	Objet du contrat : Faire plateforme d'absorption des chocs pour nouvelle surface de tatami au complexe sportif Marie-Victorin	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 409,47 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

GESTION ENVIRONNEMENTALE T. HARRIS	1167923	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Contrôle de contaminants dans le bâtiment, préparation, inspection visuelle, échantillonnage à la Maison du Citoyen	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 257,23 \$
GESTION PFB	1104124	12 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Réalisation des travaux de réparation et d'entretien pour les terrains de sports intérieur et des articles de sports au complexe sportif Claude-Robillard / Année 2016	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	6 119,72 \$
GESTION PFB	1104124	21 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Réalisation des travaux de réparation et d'entretien pour les terrains de sports intérieur et des articles de sports au complexe sportif Claude-Robillard / Année 2016	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	6 705,23 \$
GESTION PFB	1104124	16 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Réalisation des travaux de réparation et d'entretien pour les terrains de sports intérieur et des articles de sports au complexe sportif Claude-Robillard / Année 2016	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	4 525,00 \$
GESTION PFB	1165274	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 039,39 \$
GESTION PFB	1168130	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 054,32 \$
GESTION PFB	1168375	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 628,36 \$
GESTION PFB	1168481	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 726,54 \$
GESTION USD INC	1167012	08 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - BACS 660 L	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	463,27 \$
GESTION USD INC	1167012	08 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - BACS 660 L	Approvisionnement	Environnement et nature	18 968,62 \$
GESTION USD INC GEYSER	1168704	09 DÉC. 2016	LEDUC, ALAIN ROBIDOUX,	2016 - Bacs roulants	Environnement	Dechets domestiques et assimilés - collecte et transport	10 284,66 \$
MANAGEMENT INC.	1168604	08 DÉC. 2016	CHRISTIAN	68063 Gestion des services TI - Analyste de données	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 880,00 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1151582	06 DÉC. 2016	GIRARD, NORMAND	Surveillance des travaux en résidence pour la toiture dans le cadre du projet de rénovation du chalet du Parc de Maisonneuve - Incidence 14768	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 774,31 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1165144	28 NOV. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Pour payer les factures 312699 et 319960 de la firme GHD pour des honoraires encourus en 2016 afin de finaliser une étude à la demande du service de l'environnement. Résolution CG14 0359. Appel d'offres 14-12336.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	9 640,84 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1171129	20 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Octroyer un contrat à GHD Consultants Ltée pour les services professionnels d'étude de caractérisation environnementale des sols pour fin de gestion sur la rue Saint-Germain dans l'arrondissement Saint-Laurent. SIMON 160241.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 654,19 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1171237	20 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Octroyer un contrat à GHD Consultants pour les services professionnels d'étude de caractérisation environnementale des sols pour fins de gestion sur la rue Saint-Germain entre de L'Église et Boul.de la Côte-Vertu. Arr.: Saint-Laurent.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	15 190,54 \$
GIOVANNI IACONELLI	1167821	07 DÉC. 2016	LAPERRIERE, RACHEL	DA 470492 - demande de remboursement citoyens pour travaux d'égouts	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	9 772,88 \$
GISELE GAUTHIER TRAITEUR	1167426	06 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Service de traiteur pour l'événement Cinars	Culture	Autres - Activités récréatives	4 565,66 \$
GIVESCO INC.	1166692	02 DÉC. 2016	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCR-TP-VOIRIE-S2016-CIE ET LAME	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	4 434,67 \$
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR832608	29 NOV. 2016	MASSE, PAUL	DOG HOUSE ET PIECES CONNEXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 713,02 \$
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS831066	05 DÉC. 2016	CHARRON, DANIEL	6#DDE/RA9062006301, POMPE A EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 084,49 \$
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS834004	08 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE CAMIONS CONTROLLEURS "COMPUTER"	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 913,69 \$
GOODYEAR CANADA INC.	1165165	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	4 549,57 \$
GOODYEAR CANADA INC.	1166523	02 DÉC. 2016		REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 625,22 \$
GOODYEAR CANADA INC.	1168999	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	5 123,64 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

GOODYEAR CANADA INC.	1169011	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	7 968,97 \$
GOODYEAR CANADA INC.	1169113	12 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 200,08 \$
GOODYEAR CANADA INC.	DIC833459	05 DÉC. 2016	DESMARAIS, RICHARD	pneus pour remorque de génératrice	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 537,84 \$
GOSECURE INC.	1133742	20 DÉC. 2016	GALLANT, DENIS	Contrat de services professionnels pour un mandat d'accompagnement en sécurité TI pour le Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	8 818,95 \$
GOSSELIN ET ASSOCIES C.A.	1168843	09 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Contrat de services professionnels pour examiner l'incidence financière de la prolongation de l'emphytéose des organismes d'habitation communautaires liés à la Ville et sous convention avec la SCHL (Gosselin & Ass.)	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	9 131,33 \$
GRAITEC INC.	1020947	28 NOV. 2016	CARRIER, JEAN	Renouvellement des frais annuels de maintenance du logiciel Advance Design America. (Réf: Proposition 00000542-1)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	3 955,93 \$
GRAPH SYNERGIE INC. GRAPHIQUE N.D.	1166572	02 DÉC. 2016	GIRARD, NORMAND	Réalisation d'une maquette numérique dans le cadre du projet d'aménagement du Centre municipal de services	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	14 929,22 \$
QUEBEC LTEE	ROS834903	19 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	PROTECTION POUR PANNEAU POUR LA SÉRIGRAPHIE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 743,43 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1167205	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BALLASTS	Approvisionnement	Construction	5 039,40 \$
GROUPE ABS INC.	1166149	01 DÉC. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Réaliser une caractérisation environnementale Phase I et II et étude géotechnique. Revitalisation du secteur Saint-Viateur, sentier cyclopedestre, le Plateau-Mont-Royal	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	30 715,16 \$
GROUPE ABS INC.	1167937	07 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Contrat de services techniques pour la réalisation d'une étude sur la caractérisation environnementale et inventaire des matières préoccupantes pour une propriété située au 4055, rue Papineau Montréal, Québec. Phase 1 -V/Réf. : 16-14947	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Renovation urbaine	11 521,77 \$
GROUPE ABS INC.	1169228	12 DÉC. 2016	DUQUETTE, ANDREE	ETUDE GEOTEHNIQUE AU CROISSANT 3	Anjou	Réseaux d'égout	19 370,19 \$
GROUPE ADE	1169452	13 DÉC. 2016	DAVID, KATHY	Tranchée pour recherche d'infrastructures souterraines sur la rue Lesage dans l'arrondissement de Verdun.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	13 858,35 \$
GROUPE ADE	1171249	20 DÉC. 2016	DAVID, KATHY	Hydro-excavation pour recherche de service souterrain sur la rue Lesage dans l'arrondissement de Verdun.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 540,71 \$
GROUPE ADE	ou1150478a20	07 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725057-hydro excavation,02/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 643,06 \$
GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	sub	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 696,00 \$
GROUPE INDUSTRIEL PREMIUM INC.	1166037	30 NOV. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Fabrication d'un palan, pour le clos temporaire de la cour Sud-Ouest - Incidence 14571	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	4 724,44 \$
GROUPE INFOPRESSE INC.	in000000704	09 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 997 / Forfait 10 formations Campus Infopresse	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 \$
GROUPE MASKATEL LP	1169576	13 DÉC. 2016	LUU, VINH	Enfouissement de réseau sur le boulevard Gouin (conversion)	Commission des services électriques	Autres biens - Renovation urbaine	12 395,73 \$
GROUPE NICKY	1165515	29 NOV. 2016	DAFNIOTIS, DINO	Déneigement avec lame teflon pour le stationnement au stade de soccer de Montréal, rue Papineau	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	8 818,95 \$
GROUPE NICKY	1167193	05 DÉC. 2016	GINCE, MARTIN	Travaux d'asphalte ; Enlèvement d'asphalte, chargement de la tête du puisard. Remis en place de pierre, compaction et mise en place d'asphalte	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	4 724,44 \$
GROUPE NICKY	1170172	15 DÉC. 2016	DAFNIOTIS, DINO	Voyage de semi-remorques pour enlèvement de la neige	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 703,43 \$
GROUPE PUR	1165822	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Services professionnels BVG-SP-2016-23	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	18 372,81 \$
GROUPE SANIK INC.	1167250	05 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Tables à langer	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 167,50 \$
GROUPE SANYVAN INC.	1168780	09 DÉC. 2016	COTE, RICHARD	POMPE AVEC HYDRO EXCAVATEUR	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	1 998,78 \$
GROUPE SANYVAN INC.	1168780	09 DÉC. 2016	COTE, RICHARD	POMPE AVEC HYDRO EXCAVATEUR	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 070,71 \$
GROUPE SANYVAN INC.	ou1146591a20	07 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0295126-hydro excavation,02/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 047,26 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

GROUPE SDM INC	1168743	09 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Services de plombiers et d'électriciens pour le dégel de conduites d'aqueduc	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 609,17 \$
GROUPE TNT INC.	1167134	05 DÉC. 2016	GRAVEL, YVES	BON DE COMMANDE OUVERT JUSQU'À L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE NOUVELLE ENTENTE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE (70% VOIRIE ET 30% AQUEDUC.)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 \$
GROUPE TRIUM INC.	1094766	01 DÉC. 2016	LEARY, GENEVIEVE	CASQUETTE,POMPIER	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 318,94 \$
GUARD-X INC	1164825	08 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ALARME ET INCENDIE - BATTERIES POUR LES PERCHES SOLO QUI SERT L'INSPECTION DES COMPOSANTS INCENDIE - DEMANDÉ PAR SIMON TRUDEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 585,32 \$
GUARD-X INC	1165483	29 NOV. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Inspection des systèmes incendie et gicleur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 700,00 \$
GUARD-X INC	1165617	29 NOV. 2016	LABOS, COSTAS	ALARME INCENDIE - REAUSSEMENT DES COMMUNICATEURS INCENDIE GSM DE 2G À 3G - TINC 90657 - DEMANDÉ PAR SIMON TRUDEL C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 472,51 \$
GUARD-X INC	e0115679	19 DÉC. 2016	DURAND, GUILLAUME	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 580,33 \$
GUARD-X INC	r0112049	08 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 207514 / remplacement des haut-parleurs et rebranchement ligne ouverte valve vestibule M/D inclu + en extra: adapteur classe B	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 907,02 \$
GUILLAUME BRISSON-DARVEAU	161201	07 DÉC. 2016	LAVIGNE, VALERIE	Acquisition oeuvre d'art	Culture	Autres - activités culturelles	3 500,00 \$
GUYLAINE BOMBARDIER	1169895	14 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Explorer et approfondir la thématique HOMÉ, en dresser un portrait général afin d'en dégager le plein potentiel de mise en valeur dans le cadre d'une programmation annuelle à FPI V	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 400,00 \$
GWENDAL CREURER HAUSSMANN PARK MARKETING EXPERIENTIEL INC.	1156156	14 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Contrat de services professionnels à Gwendal Creurer pour la motion design du spectacle de Mira la petite étoile qui sera présenté au Planétarium Rio Tinto Alcan en 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 320,00 \$
HEBDRAULIQUE INC.	1171639	21 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Facture - Événement du 17 mai 2017: élaboration et participation à la réalisation d'un concept artistique et visuel pour la soirée du 375e anniversaire de Montréal	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	22 371,77 \$
HEBDRAULIQUE INC.	1165972	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE DEMI-ACCOUPLLEMENT, ACCOUPLEMENT, DOUILLE, COLLIER BOYAU, RACCORD, COUDE, PIVOT	Approvisionnement	Matériel roulant	2 436,41 \$
HEBDRAULIQUE INC.	1165972	01 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE DEMI-ACCOUPLLEMENT, ACCOUPLEMENT, DOUILLE, COLLIER BOYAU, RACCORD, COUDE, PIVOT	Approvisionnement	Matériel roulant	38,74 \$
HEBDRAULIQUE INC.	1170176	15 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	RÉAP. PIR INVENTAIRE RACCORD BOYAU HYDRAULIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	10 561,42 \$
HEBDRAULIQUE INC.	CAR827011	05 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	SOUSSION S99-103983. INVENTAIRE FITTING GARAGE ROSEMONT	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 058,42 \$
HEBDRAULIQUE INC.	MAD830891	28 NOV. 2016	MASSE, PAUL	FOURNIR PO HEBDRAULIQUE SELON FACTURE ANNEXE POUR MISE A NIVEAU INVENTAIRE DE COUPLEUR HYDRAULIQUE EXCLUSIF A L'ARRONDISSEMENT CDN/NDG	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 514,70 \$
HOTTE-POISSANT ENTREPRENEURS INC.	1165277	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Inspection et nettoyage de toiture, fournir rapport écrit et photos pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 097,92 \$
HUNEALT DESIGN ET COLLABORATION	1168588	08 DÉC. 2016	GRENIER, RICHARD MARTHET, DOMINIQUE	70150 - Portail Web - Atelier de design « thinking » dans le cadre du projet de refonte numérique de la Ville	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 787,55 \$
HYDRA-SPEC INC.	1168177	07 DÉC. 2016	DOMINIQUE	Pièces pour aqueduc (Jonts toriques, guide de tige, entrée de vanne, etc.)	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 587,42 \$
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	ROS832192	01 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	RECONDITIONNER 3 CYLINDRES D'EXTENSION D'ÉCHELLE (3.5" X25") CAMION INCENDIE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 952,81 \$
HYDRO-QUEBEC	1167573	06 DÉC. 2016	LUU, VINH	CAP 2016 Frais de concessions Hydro-Québec (octobre, novembre, décembre 2016)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	66 559,60 \$
HYDRO-QUEBEC	1167579	08 DÉC. 2016	LUU, VINH	CAP 2016 - Enlèvement de poteaux pour les rues Lacombe, des Érables, Messier et Parthenais (53) (conversion)	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	166 930,12 \$
HYDRO-QUEBEC	1168164	07 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Travaux de raccordement de notre réseau de feu de circulation à l'intersection Côte Sainte Catherine et Saint Joseph DCL 22020971 Ref : Trung Thu Nguyen	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	27 939,54 \$
HYDRO-QUEBEC	1169446	13 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	SP-2014-01 - Raccorder notre réseau de feux de circulation à celui d'HQ à diverses intersections pour l'année 2016 - Ref : Jonathan Hamel-Nunes	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	24 676,52 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

HYDRO-QUEBEC I.D.3 (IDEES AU CUBE) INC.	1169515 1169731	13 DÉC. 2016 15 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE HALLE, ANDREE	Matériaux & main d'œuvre pour travaux de raccordement électrique au dépôt à neige A-13 Pierrefonds réparation borne	Concertation des arrondissements Espace pour la vie	Exploitation des sites de disposition de neige Musées et centres d'exposition	82 382,71 \$ 2 875,50 \$
IC FORMATION INC.	1171271	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Atelier de réflexion sur l'exercice du rôle-conseil - donnée par Guy Gosselin	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 233,61 \$
ICO TECHNOLOGIES INC.	1171319	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, LOUISE	Achat de licence - LOGIMU et Prix d'entretien annuel par licence	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 023,64 \$
ILE SANS FIL	1166247	01 DÉC. 2016	GRENIER, RICHARD	Facture - Renouvellement - Service WIFI - Espace pour la vie - Période du 1er décembre 2016 au 30 mai 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 393,71 \$
IMAGINEO INC.	1150148	07 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Telle que soumission 21427 : Option no 1 / Remplacement de 25 sieges Gigueras (Assise et dossier), technicien et frais de transport	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 366,36 \$
IMMIGRANT QUEBEC	1167233	05 DÉC. 2016	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Service - Distribution de 5000 exemplaires de guides aux visiteurs du Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec selon la facture 01970.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 635,19 \$
IMMIGRANT QUEBEC	1171306	20 DÉC. 2016	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Facture - Enquête auprès de personnes immigrantes nouvellement arrivées à Montréal : Mieux comprendre leurs besoins (70%)	Direction générale	Autres - activités culturelles	15 065,71 \$
IMMODESIGN 3D INC. IMPRESSION MULTI- SOURCES	1166229 1170873	01 DÉC. 2016 19 DÉC. 2016	BOISVERT, CHANTAL CLOUTIER, MARIANNE	DOSSIER no 2160558029 - Réaménagement du BAM Production d'une brochure « Un logement sain », 25 000 en français et 5 000 en anglais (Impression multi-sources). Devis 11012B	Anjou Service de la mise en valeur du territoire	Rel. avec les citoyens et communications Autres biens - Rénovation urbaine	4 745,43 \$ 6 720,00 \$
IMPRIMERIE GROUPE LITHO INC.	1169525	13 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Impression - Carte de déversement de neige selon soumission 061404R	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 818,93 \$
IMPRIMERIE GROUPE LITHO INC.	54177	06 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 971 / Affiches + cartons + enveloppes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 441,05 \$
IMPRIMERIE SOLISCO INC.	1165765	30 NOV. 2016	LEMERY, GINETTE BUI, PATRICK THE TRUC	Impression Magazine À nous MTL GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Communications Diversité sociale et des sports	Rel. avec les citoyens et communications Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	55 921,59 \$ 3 122,00 \$
IMPRO MONTREAL	sub1	28 NOV. 2016					
INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1165486	29 NOV. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Services professionnels d'ingénierie en électricité pour la réalisation de plans et devis et surveillance des travaux d'alimentation et distribution électrique au Jardin des Premières Nations du Jardin botanique (Plans et devis)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 600,00 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC_9	rmi00012055400009 00800001	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004806, sur la liste de paiement 1612IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 864,10 \$
INDUSTRIES EMILE LACHANCE LTEE	1165907	30 NOV. 2016	COURT, ALEXANDRA	Achat de bacs noirs pour le transport de documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	16 396,95 \$
INDUSTRIES PRECISION PLUS INC. INFO COMPLEXE RIVE- SUD	1165602 1169123	29 NOV. 2016 13 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE PARENT, MARIE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl./ Caisson électrique Achat de cartouches d'encre pour les traceurs de la Géomatique	Approvisionnement Infrastructures, voirie et transports	Travaux publics, aménagement extérieur Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	35 036,43 \$ 4 097,84 \$
INFO TELECOM INC. INFORMATIQUE PRO- CONTACT INC.	1171395 1169554	20 DÉC. 2016 13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA ADAM, RICHARD	Câblage structuré CAT6 Programme Coup de poing - 6 tablettes Android 10 pouces - Samsung Galaxy	Culture Culture	Autres - activités culturelles Bibliothèques	2 351,38 \$ 2 183,38 \$
INNOVISION + INC INSPECTIONS	1165036	28 NOV. 2016	SINCLAIR, NANCY	Scénario supplémentaire pour la redélimitation des districts électoraux de la ville de Montréal. facture No. 17535-2	Grefte	Grefte	6 582,72 \$
ENVIROCAM INC	1113493	07 DÉC. 2016	RICHARD, MELANIE	ANJ-BCO-TP-2016 INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT	Anjou	Réseaux d'égout	2 162,74 \$
INSTALLATION JEUX- TEC INC.	1165529	29 NOV. 2016	PARIS, YVES	Exposition Aventure tropicale au Biodôme Noël 2016 : Installation, désinstallation et entreposage jusqu'en décembre 2017 du module de jeux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 \$
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1165847 1170665	30 NOV. 2016 16 DÉC. 2016	DUCAS, SYLVAIN DE COURCY, DIANE	Service d'accompagnement pour animation pour le RHSJ par l'Institut du Nouveau Monde. Facture 118-2016 Services conseil et animation dans le cadre de la démarche de création du réseau des répondants de l'expérience client.	Service de la mise en valeur du territoire Direction générale	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir Conseil et soutien aux instances politiques	6 074,88 \$ 6 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)	1163398	06 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Célébration du 400e anniversaire du décès de Shakespeare. Production de courts films.	Culture	Autres - Activités récréatives	5 354,36 \$
INSTITUTE FOR PERSONALITY & ABILITY TESTING, INC.	1170843	19 DÉC. 2016	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	IPI-2 - Outils de dépistage pour l'évaluation psychométrique des aspirants policiers pour l'embauche de 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 589,51 \$
INTACT ASSURANCE_227	rmi00011841400010 39030001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003660, sur la liste de paiement 1611C010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 982,84 \$
INTACT ASSURANCE_228	rmi00011859500009 01550003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003761, sur la liste de paiement 1611C010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 615,48 \$
INTACT ASSURANCE_231	rmi00011866200012 23150004	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003801, sur la liste de paiement 1612C005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,00 \$
INTACT ASSURANCE_232	rmi00011860600009 98240001	08 DÉC. 2016	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003767, sur la liste de paiement 1612C005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 265,91 \$
IROSOFT INC.	1115812	21 DÉC. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Services professionnels BVG-SP 2016-03	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	16 250,00 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1167525	06 DÉC. 2016	BIRON, PAULE	avocats dossier 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 580,62 \$
ISO ENERGIE INC.	1168639	09 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Isolation de tuyauterie de plomberie (salles 0530 et 0531) quai de chargement partie ozoneur selon la soumission no. 161205. Matériaux et main-d'oeuvre	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 175,00 \$
IT CHAPTER	1170729	19 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture - Formation - BRMP Business Relationship Management - 25 et 27 janvier 2017 - Pour Isabelle Noury et Robin Dionne	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 724,44 \$
J.A. LARUE INC	1170193	15 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - SOUFFLEUSE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 064,01 \$
J.A. LARUE INC	1171601	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 369,94 \$
J.A. LARUE INC	1171601	22 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 \$
J.A. LARUE INC	AVM834595	14 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	ACHAT RADIATEUR NEUF POUR VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT(SOUFFLEUR LARUE)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 317,56 \$
JACQUES WHITE	1165964	21 DÉC. 2016	LALONDE, SOPHIE	Service d'un conseiller professionnel pour le concours en lien avec le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	1 627,31 \$
JACQUES WHITE	1165964	30 NOV. 2016	LALONDE, SOPHIE	Service d'un conseiller professionnel pour le concours en lien avec le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	32 546,12 \$
JEAN BERTRAND	1170188	15 DÉC. 2016	BERNIER, LISE	Conseiller en planification stratégique/Assistance à la planification d'une stratégie de déplacements pour le secteur de planification Namur-De-la-Savane	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	24 950,00 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1168867	09 DÉC. 2016	DUFRESNE, ALAIN	Achat de mèches - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 291,06 \$
JEAN L. DECOR 2001 INC.	1167881	07 DÉC. 2016	ARCAND, PATRICIA	Toile motorisée-jointées pour le Centre culturel NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	3 145,28 \$
JEAN-SIMON TRAVERSY	1513	07 DÉC. 2016	LAVIGNE, VALERIE	Mise en scène de la pièce "Mécanique" Théâtre La Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	2 500,00 \$
JEAN-YVES DUTHEL	1168806	09 DÉC. 2016	LUU, VINH	Démarches d'information auprès de certains élus montréalais	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 550,00 \$
JMG CONSTRUCTION INC.	1165727	29 NOV. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	D:1155384003/ Bon de commande pour travaux installation d'un regard pour la Place Ramsay en référence à la soumission E00175 du 17 nov 2016/ TP-Aqueduc-Alejandro Restrepo.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	10 189,04 \$
JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1167918	07 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Révision linguistique des publications du Service des finances pour le 1er novembre 2016 au 1er juin 2017	Finances	Administration, finances et approvisionnement	10 498,75 \$
JUDYIN LAMARKE PRATTE ARCHITECTE INC.	1136702	09 DÉC. 2016	CHARPENTIER, ANNE	Dans le cadre du projet de métamorphose de l'Insectarium, assister l'équipe d'Espace pour la vie à compléter diverses listes à l'étape des plans et devis définitifs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 500,00 \$
JOHANNE BELIVEAU	1169642	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Coordination de la production des contenus. Projet: Mémoires d'immigrations. Centre d'histoire de Montreal	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 \$
JOHANNE BELIVEAU	1171312	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Révision du contenu historique et iconographique de textes produits pour les sites Mémoires des Montréalais et Mémoires d'immigrations; préparer un échéancier de production d'articles pour 2017	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

JOHANNE CARBONNEAU	1166769	08 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Johanne Carbonneau rédaction de deux mémoires de 10 à 15 p. ch. portant sur la politique de développement social de la Ville de Montréal pour le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse selon le devis du 28 novembre 2016.	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	165,00 \$
JOHANNE CARBONNEAU	1166769	02 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Johanne Carbonneau rédaction de deux mémoires de 10 à 15 p. ch. portant sur la politique de développement social de la Ville de Montréal pour le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse selon le devis du 28 novembre 2016.	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	1 950,00 \$
JOSE L. NAVARRO	1169065	12 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevus - Concours pour le comblement des postes de professionnels - Campagne de recrutement TI 2016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 325,00 \$
JOSEE BLAQUIERE JOURNAULT	1106396	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels pour le coaching exécutif des directeurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés (Josée Blaquiére) - Direction santé et mieux-être - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 489,20 \$
JOURPLEX INC. JR SERVICES SANITAIRES	1168548	08 DÉC. 2016	CARDIN, JEAN	Soumission 38242 - Réparation garde-corps suite à bris d'aqueduc - rue Elgar à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 587,94 \$
JR SERVICES SANITAIRES	1142536	12 DÉC. 2016	RABY, MICHEL	2016 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	3 968,53 \$
JR SERVICES SANITAIRES	1142536	12 DÉC. 2016	RABY, MICHEL	2016 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables	Environnement	Dechets domestiques et assimilés - collecte et transport	7 937,05 \$
JULES GAGNE METAL INC.	1167048	05 DÉC. 2016	LALONDE, SOPHIE	Fourniture et installation d'une clôture brise-glace le long de la toiture du 1500 des Carrières - Contrat 15100	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	45 765,55 \$
JULIE NOEL	1169643	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Service d'expertise professionnelle en matière de recherche et de synthèse historique.	Culture	Autres - activités culturelles	5 400,00 \$
JULIE POISSON	1111154	16 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Production de matériel multimédia (infolettres) pour l'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 667,00 \$
KATLEEN DUVAL KENWORTH	1169494	13 DÉC. 2016	CHARPENTIER, ANNE	Réalisation du concept artistique et de la scénographie pour Papillons en liberté 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 \$
MONTREAL KIKKERLAND DESIGN INC.	ROS833243	01 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 387,12 \$
KIKKERLAND DESIGN INC.	j102711	06 DÉC. 2016	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 863,85 \$
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1165815	30 NOV. 2016	UCAS, SYLVAIN	MATS annuel sur MapInfo professionnel pour 5 personnes version anglaise no série MINWEU1500171079. Période de validité du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 934,40 \$
KRYSTIN D'AGOSTINO	1171996	22 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Maintenir à jour les registres des procès-verbaux de la Société- Analyse et rédaction de document juridiques - Du 31 octobre au 22 décembre 2016	Culture	Autres - activités culturelles Administration, finances et approvisionnement	5 700,00 \$
L.L. FONDERIE	1165776	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PATTES	Approvisionnement		262,47 \$
L.L. FONDERIE	1165776	30 NOV. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PATTES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 349,12 \$
L.L. LOZEAU LTEE.	1165282	28 NOV. 2016	LARRIVEE, MAXIM	Appareil Nikon	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 604,26 \$
LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 148,00 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1168557	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Service - Traiteur - Rendez-vous loisir culturel	Culture	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 781,00 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	da004	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 102,00 \$
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	1168871	09 DÉC. 2016	BARRETTE, OLIVIER	Programme Contact - Achat de livres étrangers	Culture	Bibliothèques	4 626,38 \$
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	1170631	16 DÉC. 2016	FILION, IVAN	Montréal Joue : Achat du livre gagnant du Prix du livre jeunesse	Culture	Bibliothèques	16 279,65 \$
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	1171298	20 DÉC. 2016	BARRETTE, OLIVIER	BALR - Achat de divers livres pour le programme soutien financier.	Culture	Bibliothèques	3 408,25 \$
LA MAISON DE LA SYRIE	binamdec2016	08 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	30% de 7 750 \$ = 2 325 \$ Dossier: 1165970001 / CM16 0727	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 325,00 \$
LA MISSION BON ACCUEIL	1171718	21 DÉC. 2016	WILSON, GHYSLAIN	Facture publicité pour Mission Bon Accueil	Diversité sociale et des sports	Développement social	5 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LA PETITE CONCIERGERIE	1161691	05 DÉC. 2016	TREMBLAY, LOUISE	Soumission no. PC 2016_001 - Services techniques - Nathalie Arès - La petite conciergerie	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 593,20 \$
LA PRESSE LTEE	1170339	16 DÉC. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Publicité dans le journal La Presse pour la politique de l'enfant. Commande 2844	Diversité sociale et des sports	Développement social	9 921,32 \$
LA POUL COMMUNAUTAIRE MONTREAL INC.	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 985,00 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	subouraganmatthew	07 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Don de 60 000 \$ pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence crée par l'ouragan Matthew. Dossier: 1164834002 Résolution: CM16 1167	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	60 000,00 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	subvseismeitalie	07 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Don de 60 000 \$ pour participer à l'aide humanitaire suivant le seisme survenue dans le centre de l'Italie. Dossier: 1161353003 Résolution: CM16 1054	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	60 000,00 \$
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1166406	01 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Service d'entretien qui comprend l'abonnement annuel au programme de mise à jour de logiciel Metasys qui inclut la main d'œuvre nécessaire à la mise à jour des contrôleurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 346,00 \$
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS- GEOMETRES INC.	1171938	22 DÉC. 2016	PELLERIN, GUY	Projet Notre-Dame entre H.-Beaugrand et Saint-Donat - Relevé d'emprise	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	2 094,50 \$
LACATON & VASSAL, ARCHITECTES	1171381	20 DÉC. 2016	BRUNELLE, CHARLES- MATHIEU	Facture #16-53-DIV03 - Article 1.8. du Règlement du concours, exonération et compensation suite à l'annulation du projet	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	29 255,20 \$
LAETTIA MATRAT LAFARGE CANADA INC	1168006 1130460	07 DÉC. 2016 01 DÉC. 2016	PARIS, YVES LUU, VINH	Aventure tropicale : Installation et fabrication des décors de Noël Livraison et réception d'aggrégat pour 2016	Espace pour la vie Commission des services électriques	Musées et centres d'exposition Autres - Amén., urb. et développement	5 350,00 \$ 2 016,96 \$
LAFERRIERE,DAIGLE,C HENARD	1165451	29 NOV. 2016	CARETTE, CLAUDE	Contrat de serv. prof. de levés topographiques pour la production de fichiers, carnet de notes, croquis et photos pour les divers projets. - Division géomatique	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 774,31 \$
LAFERRIERE,DAIGLE,C HENARD	1165451	29 NOV. 2016	CARETTE, CLAUDE	Contrat de serv. prof. de levés topographiques pour la production de fichiers, carnet de notes, croquis et photos pour les divers projets. - Division géomatique	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	17 795,38 \$
LAFLEUR & FILS INC.	1168964	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PORTES ET VITRES: APPEL DE SERVICE À LA CASERNE 40/ BON DE TRAVAIL 66334 ET 66509/ OUVRAGE DÉJÀ FAIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 812,93 \$
LAFORTUNE LEGAL	1165868	30 NOV. 2016	BIRON, PAULE	avocats dossier 13-001260	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 005,66 \$
LALEMA INC.	1166105	30 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - FONDANT)	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 425,06 \$
LALEMA INC.	1167085	05 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 381,12 \$
LALEMA INC.	1170937	19 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 571,67 \$
LAMCOM TECHNOLOGIES INC. LAMPADAIRES	1171543	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS GAGNE-TRINQUE,	Lamcom technologies inc.- Soumission : 141163 - 14455-15699 - Jeux de Montréal 2017 - Oriflamme (imp 002014-17268) Assemblage - imp. sur bannière 22 onces opaque, R/V	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 183,76 \$
FERALUX INC.	1165601	29 NOV. 2016	MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl. /	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	99 677,76 \$
LAMPADAIRES FERALUX INC.	1171550	21 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE ASHKAR,	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	494 336,98 \$
LANAUCO LTEE	1157468	21 DÉC. 2016	CHRISTOPHE	LAC - Installation et enlèvement d'un support à poteau	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 414,71 \$
LANGVIN ET TURCOTTE	1154149	07 DÉC. 2016	SINCLAIR, NANCY	Achat - Conception et réalisation graphique de la Charte montréalaise des droits et responsabilités expliquée aux jeunes. Chantier sur la démocratie.	Grefte	Conseil et soutien aux instances politiques	2 021,01 \$
ESTIMATEURS ET ECONOMISTES EN CONSTRUCTION DU QUEBEC	1166700	02 DÉC. 2016	AYLWIN, CHANTAL BUI, PATRICK THE TRUC	Facture - Commandite congrès 2017 AEÉCQ. Niveau Platine. Demandeur: Marc Ricard.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 500,00 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LAURIN D. & ASSOCIES INC.	1170461	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels (Dossier IB) - Enquête (Firme Laurin D. et Associés inc. - Diane Laurin) -Arrondissement IB - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	23 517,20 \$
LAURIN D. & ASSOCIES INC.	1170604	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels (Dossier) -Enquête (Firme Laurin D. et Associés inc - Diane Laurin) Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	24 409,59 \$
LAVO INC	1105953	13 DÉC. 2016	DOUCET, VERONIQUE	SLT-TP AQUEDUC - Commande annuelle de chlore liquide 12%	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 \$
LE DEVOIR INC.	1168395	08 DÉC. 2016	SINCLAIR, NANCY	LE DEVOIR - 2e avis public - projet de règlement sur les districts électoraux en prévision de l'élection de 2017. 1 page.Conforme à la facture No. DE185005 et 2e page conforme à la facture No. DE185004	Grefe	Grefe	9 206,98 \$
LE DEVOIR INC.	1171061	19 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Appel d'offres - Le Devoir - plusieurs factures	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 419,95 \$
LE DEVOIR INC.	1171454	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Appel d'offres, Le Devoir - Plusieurs factures	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 489,66 \$
LE DEVOIR INC.	1171500	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Plusieurs factures - Appel d'offres, Le Devoir	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 687,98 \$
LE DEVOIR INC.	1171520	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Plusieurs factures - Avis Public, Le Devoir	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 842,18 \$
LE DEVOIR INC.	1171958	22 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Plusieurs factures - Avis Public, Le Devoir - Service des communications.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 576,88 \$
INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	subv1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	subv2	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
LE GROUPE AGRITEX INC.	CAR834425	13 DÉC. 2016	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER TRACTEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 165,69 \$
LE GROUPE GUY INC.	CAR833620	06 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	INSPECTION PEP VIGNETTE ET ENTRETIEN ET REPARATION SUITE A L'INSPECTION CAMION FREIGHTLINER M2-112 AUTORISÉ PAR B. ALLARD VOIR FACTURE #BI49940	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 662,42 \$
LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC.	1170559	16 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Lumiquais : 2 lots de 27,2 lots de 28 + 4 visuels incluant la livraison	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 080,00 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165591	29 NOV. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl. sur entente cadre 1105728	Approvisionnement	Construction	2 189,87 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165591	29 NOV. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl. sur entente cadre 1105728	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 572,70 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165774	30 NOV. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	3 435,27 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165774	30 NOV. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Transport et entreposage	983,10 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165774	30 NOV. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	646,73 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1165774	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	137,01 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1166278	01 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 098,81 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1166278	01 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Construction	100,79 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1167083	05 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Outillage et machinerie	3 524,34 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1167191	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CHALUMEAU, SECATEUR, VIS...	Approvisionnement	Outillage et machinerie	381,53 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1167191	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CHALUMEAU, SECATEUR, VIS...	Approvisionnement	Construction	191,92 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1167191	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - CHALUMEAU, SECATEUR, VIS...	Approvisionnement	Matériaux de fabrication et usinage	2 037,93 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169081	12 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Construction	248,95 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169081	12 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Outillage et machinerie	4 977,76 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LE GROUPE J.S.V. INC	1169757	14 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 774,12 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169757	14 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	594,65 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169782	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE DIVERSE	Approvisionnement	Transport et entreposage	535,43 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169782	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE DIVERSE	Approvisionnement	Construction	386,73 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1169782	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE DIVERSE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 534,50 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	1170935	19 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Outillage et machinerie	4 186,60 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1165267	28 NOV. 2016	LABOS, COSTAS	VCR - PIECES DIVERS POUR LE COMPLEXE GADBOIS - DEMANDÉ PAR BENOIT BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 073,56 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1167877	07 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR - REFRIGERANT 11 125LBS POUR CENTRE SPORTIF DE LA PETITE - BOURGOGNE - DEMANDÉ PAR BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 628,71 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1168998	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: ACHAT D'ISOLANT, TIGE FILETÉ, ACTUATEURS ET DIVERS. TEL QUE SOUMISSION 8723483-00	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 880,86 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1169907	14 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: COMMANDE D'ACCESSOIRES DE REFRIGERATION: PINCE AMPERE, COUPE TUYAU, REGUL. PRESS, TIGE SOUDURE, CONTROLS LOW PRESSURE). TEL QUE SOUMISSION 8726838-00	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 607,43 \$
LE GROUPE MASTER INC.	1170563	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR - REFRIGERANT 22 125LBS - DEMANDÉ PAR BENOIT BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 788,81 \$
LE VALET D'COEUR LEDUC ELECTRIQUE LTEE.	1171292	20 DÉC. 2016	BARRETTE, OLIVIER	Montréal Joue : Achat de divers jeux pour le programme	Culture	Bibliothèques	2 061,92 \$
LE V. LEDUC ELECTRIQUE LTEE.	1167980	07 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - MOTEUR DE POMPE ARMSTRONG 1/12HP-115VOLTS POUR TNC 90618	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 170,10 \$
LE V. LEDUC ELECTRIQUE LTEE.	1171146	20 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR-RÉGION OUEST: RÉPARATION DE MOTEUR AVEC POMPE DARLING 25HP-575V-1750RPM-284VHP. TEL QUE SOUMISSION 16-23949	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 572,19 \$
LE V. LEDUC SECURITE	1165509	29 NOV. 2016	COUTURE, CHARLES	Installation du système d'alarme intrusion au 10000 LH Lafontaine	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 102,49 \$
LE V. LEDUC SECURITE	1165509	29 NOV. 2016	COUTURE, CHARLES	Installation du système d'alarme intrusion au 10000 LH Lafontaine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 538,38 \$
LE V. L'EFFACEUR INC. L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1164211	30 NOV. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Effaceur 1 20 litres	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	5 669,32 \$
LE V. L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1158382	08 DÉC. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents formulaires - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 081,59 \$
LE V. L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1166325	01 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - REGISTRE RONDE DE SECURITE	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 031,52 \$
LE V. L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1167202	08 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	834,65 \$
LE V. L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1167202	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 031,52 \$
LE V. L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	sub1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 168,00 \$
LE V. L'EQUIPE CARL LAMBERT	1170123	15 DÉC. 2016	DOYON, LUCE	LAS-BCR-TP 2016 SCIE CIRCULAIRE HYDRAULIQUE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	4 379,03 \$
LE V. LES 7 ATELIERS	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 429,00 \$
LE V. LES 7 DOIGTS DE LA MAIN	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 174,00 \$
LE V. LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1166750	05 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	MENUISERIE - TROIS ESTIMÉS - BG DISTRIBUTION POUR PIERRRE TROTTIER PLUSIEURS OUVRAGES (9996) - TRUDEL DANIEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 150,04 \$
LE V. LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC. LES AMIS	1168444	08 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Menuiserie - Pour Bat: 001 Réq: 77-306386 système protection incendie - Contremaître Daniel Trudel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 934,40 \$
LE V. D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	ah201612108	14 DÉC. 2016	EMOND, ANNIE	Artistes	Ahuntsic - Cartierville	Autres - activités culturelles	3 343,27 \$
LE V. LES CONTENANTS DURABAC INC	1170000	14 DÉC. 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	16-6960 - Services techniques, modifier des poubelles semi-enfouies dans les parcs Angrignon et La Fontaine	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 596,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LES CONTENANTS DURABAC INC	CAR816946	06 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	RÉPARATION DE LA CUVE D'UN CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 578,66 \$
LES CONTRÔLES ROGER HOGUES MTL INC	1169348	13 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR-RÉGION OUEST: ACHAT COMBUSTION ANALYSER KIT. TEL QUE SOUMISSION 3807	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 140,44 \$
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1165592	29 NOV. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Environnement et nature	16 347,81 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1165096	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur génératrices et compresseurs pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 078,60 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1167947	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur génératrice et compresseur pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 988,35 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1170412	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: COMMANDE DE COMPRESSEUR EN REMPLACEMENT. TEL QUE SOUMISSION VI163799	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 502,23 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	67764	01 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208658 / pompe grundfos	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 880,47 \$
LES ENTREPRISES GIUSEPPE DIMARIA & FILS INC.	1169164	12 DÉC. 2016	ALLEN, MICHEL	Refaire asphalte sur deux coupes d'aqueduc. Soumission 8615	Outremont	Réseau de distribution de l'eau potable	10 393,76 \$
LES ENTREPRISES JALLEX INC	ou1121010a27	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725042-Travaux d'aqueduc,09/12/2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 435,72 \$
LES ENTREPRISES JALLEX INC	ou1125384a20	14 DÉC. 2016	Système OUTILLAGE	0725042-hydro excavation,09/12/2016	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 900,28 \$
LES ENTREPRISES UNIT O&M	1158451	05 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Soumission UC694 - Édifice Albert-Dumouchel (0978) - Maison de la culture - B-Travaux section loge - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 200,59 \$
LES ENTREPRISES UNIT O&M	1166047	30 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Soumission UC668 - Centre Monseigneur Pigeon (0869) - 5550, rue Angers - Réparation suite à un dégât d'eau - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 396,91 \$
LES ENTREPRISES UNIT O&M	1168141	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie à l'Édifice Albert-Dumouchel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 041,90 \$
LES ENTREPRISES UNIT O&M	1168488	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Extra pour couche d'apprêt à l'huile et peinture des fenêtres dans le garage à la Caserne 62	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 283,48 \$
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	MAD834581	14 DÉC. 2016	ITIM, SAÏD	90009100-ZUI / ENS . PLATE PTO GEAR BOX AVEC LES DEUX CENTREFLEX	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 274,44 \$
LES EQUIPEMENTS D'ARPEMENTAGE CANSEL INC.	1166301	01 DÉC. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Renouvellement des licences AutoCAD pour SGPVMR (343-75197818)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer	9 077,94 \$
LES EQUIPEMENTS D'ARPEMENTAGE CANSEL INC.	1169924	14 DÉC. 2016	ARNAUD, CLEMENT	Achat de licence réseau pour l'équipe de Clément Arnaud	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 096,72 \$
LES EXCAVATIONS DDC	1166949	05 DÉC. 2016	BERTHELOT, ROGER	LOCATION PÉPINE PLAQUE - MARTEAU PUISARD DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2016 / POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE 010256	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	3 023,64 \$
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	st1308dcorrectiona	07 DÉC. 2016	Bergeron, Julien	Demande de correction de Linda Pharand	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 455,98 \$
LES FILMS EP LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	1167594	06 DÉC. 2016	LEGER, RACHEL BUI, PATRICK THE TRUC	Rencontres de production pour événement Amphibiens et reptiles qui sera présentée du 4 mars au 22 mai 2017 et formation sur un doc. Un monde inconnu	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	da004dickson	14 DÉC. 2016	MCMULLEN, SONIA LIMOGES, MARIE-CLAUDE	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 006,00 \$
LES INDUSTRIES PERMO INC.	1159742	05 DÉC. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 050,00 \$
LES INDUSTRIES T.A.G. (1983) LTEE	1169193	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	Permodome pour compost	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 675,00 \$
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1165125	01 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	Toile intimité pour clôture de la piste d'athlétisme au complexe sportif Claude-Ribillard	Diversité sociale et des sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 147,44 \$
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1165125	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 \$
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1165125	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 979,22 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1169837	14 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: COMMANDE DE LAMPE ET PIÈCES VCR. TEL QUE SOUMISSION S12341/S12342	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 078,00 \$
LES PARCOMÈTRES MACKAY	1167454	06 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	Soumission du 25 novembre pour la fourniture et l'installation de modems sans fil pour 4 horodateurs au Bio et 4 au Jardin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 840,00 \$
LES PAVAGES CHENAÏL INC.	1171557	21 DÉC. 2016	DUFRESNE, ALAIN	Païement de la facture no 422681 du 14 déc 2016/ Achat d'enrobés bitumineux pour TP-Aqueduc/ Krystel Martin	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 161,49 \$
LES PIERRES ST-LEONARD LTEE	1168113	07 DÉC. 2016	ACHILLE, RICHARD	ACHAT DE 12 JERSEY POUR LE DÉ^POT À NEIGE	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 595,82 \$
LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	cm160229115001800 313122016	13 DÉC. 2016	GAGNE, DIANE	PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PAIEMENT. CM16 0229 - 1150018003.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$
LES PRODUCTIONS ONDINNOK INC.	1168560	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Spectacle dans le cadre de la programmation - Un printemps autochtone d'art	Culture	Autres - activités culturelles	13 696,99 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1165442	29 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Entrepôt intérieur et extérieur.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 339,43 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1169963	14 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Réparation des étagères du garage	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 142,15 \$
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1167117	05 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	PDQ 23 (3249) - 4555, rue Hochelaga - Remplacement de l'inverseur automatique pour la génératrice d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 414,16 \$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	1170088	15 DÉC. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Abonnement IP à la bibliothèque virtuelle du MTQ pour l'accès en ligne aux normes "ouvrages routiers". Période: 2016-11-18 au 2017-11-17.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	8 346,51 \$
LES RAISINS DE LA GRAPPE	1165621	29 NOV. 2016	LEGER, RACHEL	AVENTURE TROPICALE- Remise en svce de la pièce de théâtre Les aventures de Capy	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	36 500,00 \$
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR834510	17 DÉC. 2016	PORTELANCE, RAYMOND	MODIFICATION + RÉPARATION DE LA SUSPENSION D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 336,21 \$
LES SERVICES ASSESSMED	1169316	13 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Expertise en neurologie, Dr Jean Boileau/ col bleu-accident	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 519,70 \$
LES SERVICES ASSESSMED	1169330	13 DÉC. 2016	COTE, ISABELLE	Les Services Assessmed F: A-4201/ Dr Gilbert Desmarais / col bleu accident	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 884,54 \$
LES SERVICES DE COURRIER CHAMPION INC.	1106739	20 DÉC. 2016	MARCOTTE, ANNE-MARIE	Service - Transport de colis (Frais de transport).	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	9 774,34 \$
LES SERVICES EXP INC.	1059322	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Service d'étude de circulation et de préparation des plans PE et SL quant à l'aménagement des feux de circulation temporaire à l'intersection Du Boul.Gouin et de la rue Tanguay. Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 976,54 \$
LES SERVICES EXP INC.	1059322	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Service d'étude de circulation et de préparation des plans PE et SL quant à l'aménagement des feux de circulation temporaire à l'intersection Du Boul.Gouin et de la rue Tanguay. Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	557,49 \$
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1165335	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur portes dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 802,22 \$
LES SYSTEMES D'INFORMATION ULLIX INC.	1171173	20 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	BCO - Renouvellement - Contrat d'entretien et support - Tests en ligne (uVox) - 26 octobre 2016 au 25 octobre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 947,62 \$
LES TECHNOLOGIES KILDIR	1165845	30 NOV. 2016	JUTRAS, PIERRE	Achat - Logiciel Pix4D, logiciel de photogrammétrie et traitement d'imagerie. Cette dépense est partagée entre la div de la géomatique ainsi que la div stratégies, programmes et politiques - # de dérogation R219245	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	9 131,33 \$
LES TECHNOLOGIES KILDIR	1166172	01 DÉC. 2016	PARENT, MARIE	Achat - Logiciel Pix4D, logiciel de photogrammétrie et traitement d'imagerie. Cette dépense est partagée entre la div de la géomatique ainsi que la div stratégies, programmes et politiques. - # de dérogation R219245	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 686,62 \$
LES VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	1165603	29 NOV. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	37 283,75 \$
LES VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	1167006	05 DÉC. 2016	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - ENS. DECONTRACTEUR	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	20 713,19 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LES YMCA DU QUEBEC	1108694	15 DÉC. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Service de sensibilisation et porte-à-porte pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement Sud-Ouest - 2016 (Sensibilisation et porte-à-porte pour l'implantation de la collecte des résidus alimenta	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	4 159,60 \$
LG2 BOUTIQUE INC.	1170887	19 DÉC. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Impression de 7 500 macarons du 375e anniversaire de Montréal pour remettre aux citoyens lors de visites guidées à l'HDV en 2017. Présidence du conseil, Service du greffe. Conforme à la soumission D16-4097.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 244,11 \$
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7152224	21 DÉC. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 370,43 \$
LIBRAIRIE BERTRAND	128328	01 DÉC. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 547,84 \$
LIBRAIRIE BERTRAND	128449	08 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 119,74 \$
LIBRAIRIE BERTRAND	128450	16 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 508,80 \$
LIBRAIRIE BERTRAND	128739	16 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 450,48 \$
LIBRAIRIE CARREFOUR BD INC.	16655	05 DÉC. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 363,60 \$
LIBRAIRIE MARCHE DU LIVRE INC.	11307	29 NOV. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 401,05 \$
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	187520	19 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 057,10 \$
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	187521	19 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 176,98 \$
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	187522	19 DÉC. 2016	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 009,08 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw20829757	29 NOV. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 315,11 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw20830895	29 NOV. 2016	CERON RAMIREZ, GABRIELA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 085,00 \$
L'ILLUSION THEATRE DE MARIONNETTES	sub	29 NOV. 2016	BUJ, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 173,00 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1093847	20 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Glace sèche pour Animation , Année 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 592,50 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1165599	29 NOV. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente cadre 1105438 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 736,90 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1167009	06 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - GANTS IMPERMEABLES POLYURETHANE ET GANTS DE TRICOT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	792,44 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1167009	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - GANTS IMPERMEABLES POLYURETHANE ET GANTS DE TRICOT	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 240,32 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1167089	05 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 589,26 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1168075	07 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 355,69 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1169089	12 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement de gants sur entente cadre 1105438 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 402,10 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1169763	14 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 749,04 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1170941	19 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	13 486,70 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1171352	20 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 269,57 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

LINDSAY INTERNATIONALE INC.	1170673	16 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Achat de 1000 bouteilles d'eau-Publicité pour le Club des irrésistibles	Culture	Bibliothèques	9 564,37 \$
LINKEDIN IRELAND LIMITED	1170394	16 DÉC. 2016	LAPOINTE, JOSE	Service - Placement média d'offre d'emploi - Licence recruteur - LinkedIn	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 560,00 \$
LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.	1097158	07 DÉC. 2016	CHARBONNEAU, GUY	Commande ouverte en 2016 pour la location de roulottes au 4180 Côte-des-Neiges	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 384,05 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	342104	21 DÉC. 2016	DURAND, GUILLAUME	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 333,28 \$
LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1171478	21 DÉC. 2016	CENCIG, MARIE-JOSE	LOCATION JEAN LEGARE - location d'un véhicule VUS et d'un 300 Touring du 24 octobre au 23 novembre 2016 - Cabinet du maire.Conforme à la facture No. 138946	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 574,90 \$
LOCATION KIROULE INC.	1169313	13 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Location de 2 Dodge Journey pour TP	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	3 771,15 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1167296	05 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'égout au 6980, 12e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 168,02 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1167300	05 DÉC. 2016	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 9014, Saint-Michel	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	10 367,52 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1167300	20 DÉC. 2016	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 9014, Saint-Michel	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 808,42 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1167302	20 DÉC. 2016	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 8870, Saint-Michel	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 808,42 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1167302	05 DÉC. 2016	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement d'égout au 8870, Saint-Michel	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	10 157,54 \$
LOCATION LORDBEC INC.	1170846	19 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - BRANCHEMENT D'ÉGOUT - Réparation d'égout au 9077, 14e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 372,75 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1171549	21 DÉC. 2016	NOLIN, RICHARD	Réparation d'un service d'eau 8520-28 Papineau, Montréal	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	7 742,83 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1117033	15 DÉC. 2016	ARNAUD, JULIE	LOCATION CAMIONNETTE TYPE 211	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	3 170,62 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1121588	15 DÉC. 2016	LAPOINTE, LOUIS	Location véhicule T150 # 15-27151 - janvier à décembre 2016	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	6 235,62 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1149191	15 DÉC. 2016	LAPOINTE, LOUIS	Location de véhicule PU 1/2 2x4 XL BC Ford 6 (du 06 au 14 juin 2016) et du véhicule Cube 12T-250 FRP Ford 6 (14 juin au 31 décembre 2016)	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	5 135,99 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1170735	19 DÉC. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	BCO - Location de véhicule (12 mois) pour permettre à des stagiaires et consultants de supporter la Division télécommunications dans le conception des routes de fibres et les visites de chantiers dans le cadre de PTI 68111	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 062,24 \$
LOEM CONSULTATION INC.	1171308	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Élaboration d'un nouvel appel d'offres et communication avec les impartiteurs, analyse, accompagnement, suivi des performance	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 855,67 \$
LOUISE GUILLEMETTE-LABORY.	1170686	16 DÉC. 2016	FILION, IVAN	Service de planification et de programmation de la conférence MetLib de l'IFLA à Montréal en 2017	Culture	Bibliothèques	2 099,75 \$
LOUEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1158918	09 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Menuiserie - URGENCE - ROBERT LAPOINTE - Commande de brady passe par lumen - Contremaître Daniel Trudel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 981,27 \$
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES_14	rmi00011821200009 17410003	06 DÉC. 2016	Système RECLAM	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003551, sur la liste de paiement 1612IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	22 421,87 \$
M.G. HYDROTHERMIE INC.	1171100	20 DÉC. 2016	GRAVEL, YVES	TRAVAUX SUR CHAUDIÈRE MOBILE 749-91921 / POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE 305461	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	4 689,37 \$
M.T.L. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	765376	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	CONTRAT 1209 - Boulevard Gouin entre la rue Caserne et la rue Paiement	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	16 477,28 \$
MACHINERIE PLUS LTEE	107721	15 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSE	BC208471-Scie a ruban	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 149,99 \$
MACHINERIE PLUS LTEE	107722	15 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSE	BC208471-Planeur 15" tete heli king	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 299,99 \$
MACHINERIE SEBASTIEN DESFOSSÉS INC.	17216	01 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208743 / Imperméabiliser de la salle mécanique de l'intérieur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 135,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

MADININA SOFTWARE	1169199	12 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevue - Concours pour le comblement des postes de professionnels - Campagne de recrutement TI 2016	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 349,12 \$
MAGAZINE GEOTOURISME/UR MONTREAL	001geo17eplv	19 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 1057 / Pub Géocitoyen	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 \$
MAGGY APPOLON ARCHITECTE INC.	1165433	29 NOV. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Services professionnels requis dans le cadre de la relocalisation du CPE Le Petit Palais	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 572,31 \$
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	DIC832919	29 NOV. 2016	BRANCONNIER, SERGE	PIECE DE REMPLACEMENT POUR CAMION MULTIMODE (MODIFICATION DU BODY VALVE PAR NOUVEAUX MODEL)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 115,14 \$
MAGNETO-LAVAL INC.	MAD834216	12 DÉC. 2016	BRISEBOIS, JOEL	FURNIR PO MAGNETO LAVAL SELON FACTURE EN ANNEXE POUR INSPECTION REPARATION ET CERTIFICATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 670,78 \$
MAINFILM	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 362,00 \$
MAISON D'HAITI	binamdec2016	08 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Contribution financière. 50 % de 15 000 \$ = 7 500 \$ / 2e versement. Dossier: 1165970004 Résolution CE16 1403.	Direction générale	Autres - activités culturelles	7 500,00 \$
MANON RICHARD MARKETING INC.	1168401	08 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Scène de l'événement du 17 novembre 2016 - Je fais MTL	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 257,23 \$
MANUBOIS INC.	1156372	06 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	Achat - Coffret en érable avec logo Ville de Montréal, pour les médailles de l'Ordre de Montréal - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	13 601,13 \$
MARC-ANDRE ROY	1099565	20 DÉC. 2016	GRENIER, MARTINE	Réalisation d'éléments muséographiques pour nos expos temporaires ou permanentes, et d'outils éducatifs (consolidation des programmes scolaires durant la fermeture du Biodôme)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 999,00 \$
MARC-ANDRE SABOURIN	1165883	30 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	BANQUE DE CONTENUS POUR LE SITE WEB À nous Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 448,87 \$
MARGAUX DELMAS	1168250	08 DÉC. 2016	DOUCET, VERONIQUE	SLT-LOISIRS - Contrat de Margaux Delmas pour les projets Expériment'Art et Découvr'Art réalisés dans le cadre du plan de médiation culturelle 2016	Saint-Laurent	Autres - activités culturelles	5 805,00 \$
MARIE-BLANCHE FOURCADE	1171304	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Mise en valeur du patrimoine et de la mémoire des immigrants, pour la planification d'une opération de collectes de témoignages.	Culture	Autres - activités culturelles	14 000,00 \$
MARIE-ELAINE DESBIENS, ING.	1168009	07 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Benchmarking raccordement inversés - Égouts.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	15 500,00 \$
MARINE ENTERPRISES INTERNATIONAL, LLC	1169137	12 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Sel synthétique pour fabrication d'eau su Saint-Laurent marin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 843,40 \$
MARIO VANDAL	1165827	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2016-24	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	22 047,37 \$
MARRIOTT CHATEAU CHAMPLAIN MONTREAL	1164396	06 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Facture pour banquets les 25 et 26 mai 2016 - Facture pour la location de chambres pour les invités d'ArtsGames.	Culture	Autres - activités culturelles	9 233,43 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	1171089	20 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PANNEAUX CIRCULATION SENS UNIQUE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 254,61 \$
MARTIN BERNIER	1171660	21 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Aux fins de la production de l'exposition « Explosion 67. Terre des jeunes », finalisation du design, de la grille graphique et du design des contenus virtuels de l'exposition et ajustements au scénario déposé. Facture 031.	Culture	Autres - activités culturelles	11 259,91 \$
MASTODONTE COMMUNICATION INC.	1166694	02 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	configuration de la campagne Adwords Facebook, l'achat média Google et Facebook, l'analyse et la recommandation de micro site et la gestion du concours - Dans le cadre de l'application MTL Trajet - REF : OLIVIER AUDET	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 933,16 \$
MATH MOBILE INC.	1169983	14 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Analyse des impacts du système de jalonnement dynamique du stationnement - REF : OLIVIER AUDET	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	4 199,50 \$
MAURICE BERNARD	1171159	20 DÉC. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Contrat de services conseils en matière d'identification de race de chien au taux de 55,00\$/ hre pour un maximum de 100heures	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	5 500,00 \$
MBA RECHERCHE INC.	1168572	08 DÉC. 2016	MASSE, CAROLINE	70150 - Portail web - Rédaction du questionnaire de recrutement, gestion des compensations, frais d'administration, recrutement des citoyens et compensations	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 840,92 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

MBRODEUR CONSULTANTS INC.	1084620	29 NOV. 2016	GUERIN, SERGE	Mandat de l'élaboration de fiches techniques sur le processus de concours tenus par la Ville de Montréal de 2006 à 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	8 399,00 \$
ME DANIEL CHENARD	1165492	29 NOV. 2016	GAGNON, JEAN-YAN	Ville de Montréal et Fraternité des policiers et policières de Montréal Différent - par. 13.00 a) de l'annexe K de la convention collective 2011-2014 - V/D : 4977	Ressources humaines	Gestion du personnel	21 459,54 \$
ME ISABEL SERRA	1165478	29 NOV. 2016	GUERIN, SERGE	avocat dossier règlement concours dossier 1435 divisé en 3	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 127,75 \$
ME ISABEL SERRA	1165484	29 NOV. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	avocat dossier règlement concours dossier 1435 divisé en 3	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 127,75 \$
ME ISABEL SERRA	1165490	29 NOV. 2016	ADAM, RICHARD	avocat dossier règlement concours dossier 1435 divisé en trois	Culture	Bibliothèques	2 127,75 \$
ME ISABEL SERRA	1165491	29 NOV. 2016	GUERIN, SERGE	avocat Convention SP design dossier 1434	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 236,25 \$
ME ISABEL SERRA	1165499	29 NOV. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	avocat dossier Convention SP architecte dossier1432	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 543,32 \$
ME ISABEL SERRA	1165500	29 NOV. 2016	ADAM, RICHARD	avocat dossier Convention SP architecte dossier1432	Culture	Bibliothèques	2 543,32 \$
DURANCEAU, AVOCATE ET MEDIATRICE	1169738	14 DÉC. 2016	COURCHESNE, YVES	Conseiller, programme d'aide aux employés	Finances	Administration, finances et approvisionnement	5 249,37 \$
COURTEMANCHE, ARBITRE	1167556	06 DÉC. 2016	LEMAI, YVES	Grief : SIM 2014-6 - Temps de réponse	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 643,07 \$
MECA CONTROLE	1168370	08 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN BRANCONNIER, SERGE	Changement de deux évaporateurs dans le frigo #2 des serres de services	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 901,34 \$
MECANO ALCA INC	CAR832752	29 NOV. 2016	BRANCONNIER, SERGE	S18851 PIECE GRUE HIAB XS 288CLX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 861,16 \$
MECANO ALCA INC	CAR834225	12 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION TREUIL FLOTTE 242-08	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 864,45 \$
MEDECINS DU MONDE	subv1	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 838,00 \$
MEDIAQMI INC.	1164815	06 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Achat d'espace publicitaire	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 950,00 \$
MEDIAQMI INC.	1165370	28 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Publicité RA dans le 24 heures	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 952,80 \$
MEDIAQMI INC.	1165714	29 NOV. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne permis animalier - MediaQMI/Canoe - facture MTL31810	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	13 670,16 \$
MEDIAQMI INC.	1166089	30 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - placement média pour les résidus alimentaires	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	6 719,20 \$
MEDIAQMI INC.	1166309	01 DÉC. 2016	DEROME, JOHANNE	Publicité pour le Plan média pour la vulgarisation de la Politique de l'enfant (rentrée scolaire 2016). Parue dans Le Journal de Montréal et le journal 24 Heures	Diversité sociale et des sports	Développement social	12 044,17 \$
MEDIAQMI INC.	1167565	06 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Placement publicitaire (annonces #2060913 et 2060914)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 \$
MEDIAQMI INC.	1171637	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	VDM - Déneigement - No annonce: 2067993-mar 13/12/2016 - Déneigement - DBB - 12 au 15 déc - Web journal - Double Ilot	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 127,07 \$
MEDIAQMI INC.	1171641	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	VDM - Déneigement - No Ann: 20167956 - mer 14/12/2016 - 4 couleurs process - page 23-Demi-page Verticale	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 624,69 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1105307	15 DÉC. 2016	AYLWIN, CHANTAL	Frais de publication d'addenda via SEAO pour la Direction des infrastructures 2016. Facture #1591542	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 415,46 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1165376	28 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Placement pour les résidus alimentaires (voir Soumission # PM172124)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 433,13 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1166334	01 DÉC. 2016	DEROME, JOHANNE	Publicité pour la Politique de l'enfant(rentrée scolaire 2016)	Diversité sociale et des sports	Développement social	3 144,38 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1171632	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Annonce Déneigement - Journal Metro - 12/14/2016 - page 17 - No ann. 7050759-4 couleurs	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 779,54 \$
TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	mm002709	21 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 1080 / Pub 15 déc. Journal Métro	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 594,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR827284	07 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	RÉPARATION SYSTÈME D'EXHAUST + REMPLACEMENT KNOCK SENSOR ET FREINS ARR DU CAMION DU MENUISIER DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 421,36 \$
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR833486	05 DÉC. 2016	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION ÉLECTRIQUE D'UN CAMION D'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 328,15 \$
METAL ACTION.	1167938	07 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR. FABRICATION CONDUIT FRONTENAC - CASERNE #66 - DEMANDÉ PAR BENOIT, BENOIT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 317,17 \$
METAL M-PACT INC.	ROS833730	07 DÉC. 2016	BEAULIEU, DAMIEN	TUYAU POUR FABRICATION PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 509,20 \$
METAL POLE-LITE INC.	1167209	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - POTENCES (RELANCÉ LE 14 DEC)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 265,13 \$
METAUX PROFUSION INC.	ROS822321	05 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS METAUX (TUBE, CORNIÈRE ET BARRE) POUR FABRICATION EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 174,73 \$
METAUX PROFUSION INC.	ROS833579	07 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	DIVERS ACIER POUR FABRICATION POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 241,71 \$
MICHEL DESJARDINS.	1106182	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Services professionnels pour le coaching exécutif des directeurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés (Michel Desjardins) - Direction santé et mieux-être - Année 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 \$
MICHEL GROULX	1168738	09 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE	Contrat de services professionnels de recherchistes-pigistes pour explorer et approfondir la thématique « Histoire du vivant » afin d'en dégager le plein potentiel de mise en valeur dans le cadre de la programmation annuelle EPLV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1165178	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 504,90 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1166522	02 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	11 225,45 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1169281	13 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	5 007,91 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1169898	14 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	16 829,34 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC833740	07 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	pneus hiver pour camionnettes Dodge	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 176,84 \$
MICROCOM "M" INC.	00528939i	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEF	BC208221-Achat 11 cameras 1 moniteur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 895,00 \$
MICROCOM "M" INC.	00528941i	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEF	BC208669-fournitures et installer conduits	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 520,00 \$
MICROSYSTEMES CENTRALE 4000 INC.	1166547	02 DÉC. 2016	PAQUETTE, CAROLE	Achat de iPad et de ses accessoires pour le comité de la direction	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12 598,61 \$
MICROSYSTEMES CENTRALE 4000 INC.	1166547	19 DÉC. 2016	PAQUETTE, CAROLE	Achat de iPad et de ses accessoires pour le comité de la direction	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1,05 \$
MINI-EXCAVATION BELOEIL INC.	20219	02 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208694 / Cassage et sciage de béton	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 700,00 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	de161214	14 DÉC. 2016	RODOFIL, MYRIAM	Remise des taxes sur acquisition de 2 d'immeubles	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 234,40 \$
MK2.CA INC.	1169346	13 DÉC. 2016	BOUCHARD, DIANE	Location - Équipement de sonorisation et vidéo pour la rencontre des employés SRH - 2 décembre 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 021,03 \$
MOBILITE ELECTRIQUE CANADA (MEC)	1170513	16 DÉC. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Renouvellement pour frais d'adhésion 2017 - Mobilité Électrique Canada	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 414,71 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

MOELLE EPINIERE ET MOTRICITE QUEBEC MONETTE BARAKETT, S.E.N.C.	sub	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 138,00 \$
MONETTE BARAKETT, S.E.N.C.	1170545	16 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Frais - Monette Barakett avocats	Ressources humaines	Gestion du personnel	13 375,41 \$
MONETTE BARAKETT, S.E.N.C. MONTREAL	1171007	19 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Service - Formation Meilleure Pratique de gestion de la présence au travail - SPVM	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 039,40 \$
ALUMINUM SOLUTIONS	ROS823573	20 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	ANODISATION DE BANDES DE CORBEILLE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 864,58 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1096781	06 DÉC. 2016	PERRAS, SYLVAIN	Frais - programme d'aide aux employés pour l'année 2016 - Service des TI.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 000,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1168246	08 DÉC. 2016	LUU, VINH	Services professionnels : régime de retraite	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 730,00 \$
MOSAIQUE, CONSEILS EN COMMUNICATION ET MARKETING	1171489	21 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Présentation d'un pré-concept d'exposition, et sa recherche préparatoire, sous le titre de travail « Taxi! Témoins de la cité ».	Culture	Autres - activités culturelles	13 648,37 \$
SOLUTION CANADA INC.	1166737	02 DÉC. 2016	PERRAS, SYLVAIN	Achat - Radio mobile complète - Service des technologies et de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	54 378,09 \$
SOLUTION CANADA INC.	1166744	02 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, CARLE	Achat - Radio portative complète 0 STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	28 696,36 \$
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1169480	13 DÉC. 2016	SAVAGE, CLAUDE	Formation: La méthode 5S --- 12, 13 et 14 septembre 2016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 761,18 \$
MU	1168847	13 DÉC. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Facture du 30-11-16 # 2016-1130-9 - Convention de service pour la réalisation d'une murale au Parc des vétérans.	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	10 000,00 \$
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	1167224	05 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	Mezzanine structurale modulaire, lot de garde corps et coup de pieds et partitions grillagées	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 069,51 \$
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	1167777	07 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	Ensemble d'étagères et d'équipement de rangement pour l'entreposage de pièces et d'outils	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	7 760,25 \$
MVC IMPRESSIONS INC.	1167442	06 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Impression de 300 copies du cahier Expérience client	Culture	Bibliothèques	4 531,26 \$
MVC IMPRESSIONS INC.	1171206	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Soumission 14316 - MVC impressions inc. - Coroplast - contrôle animal 2016	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 681,38 \$
NADEAU ULTRA TECH NATIONAL	1167596	06 DÉC. 2016	LUU, VINH	Travaux d'électricité rues Papineau et L.O. David	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	2 719,18 \$
RESSOURCES TECHNIQUES INC	1171396	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Achat et installation de routeur pour le Théâtre Outremont	Culture	Autres - activités culturelles	6 755,95 \$
NAXOS OF AMERICA INC.	1166110	30 NOV. 2016	BELLEMARE, NATHALIE	Réabonnement à la base de données NML , renewal Canada pour la période allant du 19-09-2016 au 30-09-2017	Culture	Bibliothèques	3 859,14 \$
NAXOS OF AMERICA INC.	1166123	30 NOV. 2016	BELLEMARE, NATHALIE	ABONNEMENT JAZZ NEWAL CANADA POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017.	Culture	Bibliothèques	2 460,20 \$
NCK INC.	4757	06 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Pour services rendus par les Arpenteurs-Géomètres François Houle concernant la projet cité en rubrique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 059,70 \$
NEDCO	1165992	30 NOV. 2016	LABOS, COSTAS	ÉLECTRICITÉ - AMPOULES, BALLASTS POUR INVENTAIRES - DEMANDÉ PAR SÉBASTIEN PARADIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 533,11 \$
NEDCO	1166319	01 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	ÉLECTRICITÉ - TNC 92686 - ACHAT DE FIXTURE ÉTANCHE POUR LE CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU (0087)- ÉRIC TREMBLAY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 099,76 \$
NEDCO	1170997	19 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Informatique et électronique	2 344,16 \$
MARKETING COMMUNICATIONS INC.	1167031	05 DÉC. 2016	GRENIER, RICHARD	Service professionnel - Portail web - Conseiller en communications - Réflexion sur la présence numérique de la marque Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 734,44 \$
NORMAND ROY ET FRANCINE GOBEL	rmi00011927000012 04310005	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	NORMAND ROY ET FRANCINE GOBEL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004123, sur la liste de paiement 1611IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 814,06 \$
NORTRAX QUEBEC INC.	1098360	06 DÉC. 2016	CHARBONNEAU, GUY	BC ouvert 2016 - Réparations mécaniques diverses pour la rétrocaveuse 451 14565 (Aquaduc) -Gilles Denis D1155384003/CA15 240675	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	17 422,93 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

NORTRAX QUEBEC INC.	1171449	21 DÉC. 2016	FRENETTE, MICHEL	Location de chargeuse pour le déneigement - chute Langelier LAN - SLD Hiver 2016-2017 Contrat 2013-13 et entente # 870144 - (No de contrat Nortrax 1284533)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	14 063,35 \$
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD833453	07 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	RÉPARER LOADER / CALL SUR LA ROUTE / RÉPARER POTENTIOMETRE D'ACCÉL. ET ACCUM. HYD. DE TRANSMISSION	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 794,32 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1164382	06 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 226,10 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1165198	28 NOV. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 226,10 \$
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1169080	12 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	28 439,69 \$
NOXENT INC.	1170723	19 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, CARLE	Travaux de câblage STI au 801 Brennan.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 345,68 \$
NWD-MICROAGE	1170646	16 DÉC. 2016	EGESBORG, PIERRE	Acquisition d'un Serveur Fortinet additionnel selon la soumission 682969.	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	5 770,10 \$
NYCE PRODUCTION	1158283	28 NOV. 2016	PARIS, YVES	Assurer l'animation de la mascotte du Commandant Arara pour notre événement hivernal Aventure tropicale, du 17 déc. 2016 au 5 février 2017 au Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 \$
OBORO GOBORO	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1171309	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Publicité dans l'édition 2017-2018 du guide de Tourisme Montréal (1 page). Contrat publicitaire 1028.	Culture	Autres - activités culturelles	14 435,78 \$
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	41039	12 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 1014 / Espace de visibilité du Bureau d'Accueil Touristique du Vieux-Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 \$
OKAZY CONSEILS INC.	1171172	20 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture - Formation - Foundation et Practitioner MoP - 20, 27 janvier et 3, 10 et 17 février 2017 - Amirouche Sellam	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 044,64 \$
OLIVIER PARE	1171360	20 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Recherche historique, le repérage iconographique et la rédaction d'articles de vulgarisation pour le site Mémoires d'immigrations, dans le cadre de Mémoires des Montréalais. Facture 005.	Culture	Autres - activités culturelles	2 200,00 \$
OMNIBUS, LE CORPS DU THEATRE	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 302,00 \$
ON ROCK MINISTRIES	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 761,00 \$
ORANGE TRAFFIC INC	1168077	07 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	42 777,95 \$
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES DU QUEBEC	1138344	29 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Achat de passeports 2016-2017	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	4 512,36 \$
ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	1170458	16 DÉC. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Contribution de 3 000 \$ taxes incluses pour une publicité de la Ville de Montréal dans la revue Urbanité - Hiver 2017. Ce numéro est consacré au 375e anniversaire de Montréal.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	2 739,40 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1171344	20 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 642,79 \$
PALASON BILLARD (ST LAURENT) INC.	1168590	12 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	25 chaise adirondack adulte et 20 chaises adirondack junior pour le Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	200,00 \$
PALASON BILLARD (ST LAURENT) INC.	1168590	08 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	25 chaise adirondack adulte et 20 chaises adirondack junior pour le Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 140,00 \$
PANAVIDEO INC	1167284	05 DÉC. 2016	FORTIN, FRANCINE	Achat de 16 caméras pour PEP plus d'inventaire au 1500 rue Des Carrières (0105) - Bradette, Alain	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 375,35 \$
PANAVIDEO INC	1170470	16 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Caméra de surveillance pour le centre de formation Maxim'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 672,29 \$
PANAVIDEO INC	1170470	16 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Caméra de surveillance pour le centre de formation Maxim'eau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	11 821,70 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

PAROISSE ST-FABIEN	1165933	30 NOV. 2016	FORTIN, FRANCINE	PER DIEM - Indemnité prévue pour rembourser les frais quotidiens assumés par la paroisse St-Fabien lors de l'utilisation de leurs installations pour des activités communautaires à 128 jours à Période du 1er janvier au 31 décembre 2015.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 632,00 \$
PASCALE FELIZAT-CHARTIER	1165207	28 NOV. 2016	ADAM, RICHARD	Contrat de services professionnels pour Mme Pascale Félizat-Chartier, bibliothécaire et consultante pour un total de 24 500 \$ pour la période allant d'octobre 2016 à mars 2016 pour le programme RAC	Culture	Bibliothèques	24 500,00 \$
PAUL VERDY	1167985	07 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Restructuration Division image de marque (S. Leclerc)	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 625,00 \$
PAUL VERDY	1171170	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Conseiller en marketing - Réflexion, évaluation, et recommandations sur une structure à mettre en place d'harmonisation des divers projets numériques.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 625,00 \$
PAYSAGISTE ET PELOUSE COTE INC.	1165473	29 NOV. 2016	LABRECQUE, MICHEL	Paysagement	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 490,00 \$
MONTREAL INC. PAYSAGISTE	1169660	14 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Déneigement des terrains des bâtiments SPVM pour octobre 2016 - Ancien lot #2	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives	13 347,32 \$
SOLARCO INC. PAYSAGISTE	1169309	13 DÉC. 2016	DULIÈRE, JEAN-FRANÇOIS	Le 9 décembre 2016, montage des trappes de sable à 10h00 et démontage des trappes de sable à 22h00.	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives	2 624,68 \$
SOLARCO INC. PAYSAGISTE	1169848	14 DÉC. 2016	LEMAY, JULIE	Le 11 novembre 2016, montage des trappes de sable démontage des trappes de sable.	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act. récréatives	2 624,68 \$
PCI GEOMATICS ENTERPRISES INC.	1170797	19 DÉC. 2016	JUTRAS, PIERRE	Support and upgrade renewal - eCognition Developer 9.0 (NPO) Standard support (1 Dec. 2016 to 30th November 2017)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 370,10 \$
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1119282	05 DÉC. 2016	GRAVEL, YVES	TERRE NO 1 / POUR PLANTATION D'ARBRE PRINTEMPS 2016	Rivieres-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	11 614,24 \$
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1171406	20 DÉC. 2016	LAPOINTE, LOUIS	Mélange de terre #1 - Plantation 2016 - Facture 54478 / 54539 / 54538	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	4 174,30 \$
PERFIX INC.	1165862	30 NOV. 2016	COUTURE, CHARLES	Mobilier pour le 10000 L.H Lafontaine	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 396,65 \$
PERFIX INC.	1165862	30 NOV. 2016	COUTURE, CHARLES	Mobilier pour le 10000 L.H Lafontaine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 415,43 \$
PETITES-MAINS	1166483	02 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Confection de Polo SIM sur entente cadre 1112963 et 1162884) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 874,07 \$
PETITES-MAINS	1166483	01 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Confection de Polo SIM sur entente cadre 1112963 et 1162884) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	37 002,83 \$
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR833167	06 DÉC. 2016		C1145653 (ACHAT DE PIECES PIUR DEPOT DE PIECES DES CARRIERES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	201,36 \$
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR833167	02 DÉC. 2016		C1145653 (ACHAT DE PIECES PIUR DEPOT DE PIECES DES CARRIERES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 842,67 \$
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	MAD833729	08 DÉC. 2016	ITIM, SAÏD	CAS01079-06 / BARIL 205L / D'HUILE A TRANSMISSION SYNTHÉTIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 408,71 \$
PLANT PRODUCTS	1092798	19 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Fournitures horticole	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	60,30 \$
PLANT PRODUCTS	1092798	02 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Fournitures horticole	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 384,57 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1165146	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 043,40 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1167863	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Centre Alphonse-Desjardins (8472) - 6755, 36e Avenue - Remplacement des valves de chauffage et de drains sanitaires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 154,92 \$
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	363665	09 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208700 / Réservoir eau chaude	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 465,00 \$
PLOMBERIE MIRAGE INC	1169773	15 DÉC. 2016	MORISSETTE, PIERRE	Réparation égout à 2961 rue Liébert.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	11 548,62 \$
PNEUS METRO INC. PNEUS	MAD834209	14 DÉC. 2016	ITIM, SAÏD	TK-4459 / PNEU NEUF POUR LOADER 20.5 X R25	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 283,37 \$
METROPOLITAINS INC. PNEUS	DIC833917	14 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR ET REMPLACER PNEU DE CHARGEUR SUR ROUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 198,98 \$
METROPOLITAINS INC. POISSANT	ROS832583	02 DÉC. 2016	CHARRON, DANIEL	#51753, PNEU 12R 22.5	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 548,68 \$
EXCAVATION INC.	1165979	30 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Coupe pour fenêtre pour aqueduc au 7021, Louis Hemon	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 674,56 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

POISSANT EXCAVATION INC.	1165980	30 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Réparation / Coupe pour fenêtre pour disjonction au 7654, Saint-Hubert	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1166513	01 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Réparation de drain au 7384, Saint-Denis	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	8 294,01 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1168512	08 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'un égout au 7977, 13e ave.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 608,97 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1168531	08 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'un égout au 7950, Des Ecores	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 939,65 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1168543	08 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Installation d'un puisard au 7943, 21e ave.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 608,97 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1169434	13 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation de puisard au 4011, boul. Robert	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 724,44 \$
POISSANT EXCAVATION INC.	1169995	14 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Remplacement d'un puisard au 7501, 1ère avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 399,00 \$
POMPES & MOTEURS REAL JEAN LTEE	1166231	01 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	Plomberie - Réparation pompe de filtration pour la Piscine intérieure Pierre-Lorance (0712) - Luc Vézina	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 838,86 \$
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1169046	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PEINTURE - RÉAPPROVISIONNEMENT PEINTURE POUR HÔTEL DE VILLE - DEMANDÉ PAR PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 467,58 \$
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1169075	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PEINTURE - RÉAPPROVISIONNEMENT EN PEINTURE ATELIER 6000, NOTRE-DAME - DEMANDÉ PAR PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 126,86 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1094040	30 NOV. 2016	FORTIN, FRANCINE	Service de serrurerie pour l'année 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	419,95 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1094040	19 DÉC. 2016	FORTIN, FRANCINE	Service de serrurerie pour l'année 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 199,50 \$
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1150052	16 DÉC. 2016	SAVOIE, ARMAND	Mandat 002 sur l'optimisation du processus d'approvisionnement de Dickson avec PWC.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	9 075,12 \$
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1169716	14 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Soutien aux équipes du SPO dans le cadre du diagnostic SMRA.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 141,74 \$
PRIMEAU & BARET COMMUNICATION GRAPHIQUE	1166258	01 DÉC. 2016	PELLERIN, GUY	Service - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal - Réalisation du fascicule "Éclairage" - Charger de projet Isabelle Lessard	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	12 761,23 \$
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1171152	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Printsys renouvellement pour 1 année du à compter du 28 novembre 2016 pour un coût mensuel de 850 par mois pour 12 mois.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	10 708,72 \$
PRO KONTROL	1171928	22 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - ACHAT ÉDIFICE LUCIEN-SAULINIER - DEMANDÉ PAR ROBERT AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 278,64 \$
PRODUCTIONS AEM	1171120	20 DÉC. 2016	ARCAND, PATRICIA	Médiation culturelle à la MDC CDN	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	2 039,88 \$
PRODUCTIONS BUCK CREATIFS INC.	1171297	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Révision de production de - 1 vidéo explicative - gestion des chiens - No 777 - 16/12/2016(œuvre de commande)- Ang et Fr-1 min 43 sec-Révisions Motion design et narration	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 690,31 \$
PRODUITS CHIMIQUES CARTIER LTEE	2477a	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEE	BC208731-Chaudière de ctt 886	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 190,00 \$
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	CAR824794	01 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	DEMANDE D'ENTRETIEN PREVENTIF POUR LES POMPES DE NEUTRALISATION MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 066,05 \$
PRODUITS PRAXAIR	1170337	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: COMAMNDE D'ACÉTYLÈNE ET ACCESSOIRE SOUDURE. TEL QUE SOUMISSION 28000007-00 ET SOUMISSION 28000050-00	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 235,48 \$
PRODUITS PRAXAIR	ROS833473	07 DÉC. 2016	BEAULIEU, DAMIEN	ARC STATION POUR UTILISATION PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 588,98 \$
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR827834	28 NOV. 2016	GARNEAU, DOMINIC DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	MADRIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 128,62 \$
PRODUITS SANY	1153703	21 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	Produit d'entretien - soumission #1126635 du 30-09-2016	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 924,29 \$
PRODUITS SANY	1165368	28 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. LAS INVENTAIRE PAPIER HYGIÉNIQUE, PORTE-POUSIERE	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	3 296,95 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

PRODUITS SANY	1169493	13 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	Produits de nettoyage	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 535,00 \$
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710161124	28 NOV. 2016	GOLINVAUX, ANNE-MARIE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 196,95 \$
CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	sub1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 556,00 \$
PROJET MONTREAL	projetmontreal15122016	15 DÉC. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	109 040,11 \$
MONTREAL/CAROLE LEROUX	allop15122016	15 DÉC. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement d'allocation aux partis autorisés (articles 474.0.4 de la Loi sur les Cités et Villes).	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 897,39 \$
PRODUITS & SERVICES-MARKETING LTEE	1165299	28 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - MANTEAUX)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 124,47 \$
PRODUITS & SERVICES-MARKETING LTEE	1166051	30 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - VETEMENTS)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 740,18 \$
PROSCENE DAUPHINAIS INC.	1165424	29 NOV. 2016	GINCE, MARTIN	Deux rideaux velours noirs. Comprend deux rails, chariots, fournitures et installation	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 577,44 \$
PROSCENE DAUPHINAIS INC.	1166952	05 DÉC. 2016	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Deux rideaux velours noirs. Comprend deux rails, chariots, fournitures et installation	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	5 045,48 \$
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1100870	22 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	Bon de commande ouvert pour appels de services et pièces sur les systèmes incendie pour l'année 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	935,57 \$
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1100870	01 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	Bon de commande ouvert pour appels de services et pièces sur les systèmes incendie pour l'année 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 \$
PUBLICITE ILLICO-HODES	1166236	01 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture - Affichage des postes pour la Campagne de recrutement TI.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 820,31 \$
PUBLICITE ILLICO-HODES	1170831	19 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Illico-Hodes : renouvellement du forfait Jobboom dont 25 diffusions et 500 jours - valide pour j8 mois Service de placement média d'offres d'emplois	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 877,74 \$
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1162762	06 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Placement publicitaire du 12 décembre 2016 au 8 janvier 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 425,00 \$
QUEBEC MUNICIPAL QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1166392	01 DÉC. 2016	LAPOINTE, JOSEE	Facture - Service internet - Adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2017 - Dotation.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 099,75 \$
QUEBEC MUNICIPAL QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1171197	20 DÉC. 2016	BLAIN, ERIC	Campagne résidus alimentaires - 167 faces ROS - GÉO - 65, 3 PEBS	Environnement	Matieres recyclables - matieres organiques - collecte et transport	82 100,22 \$
QUEENS UNIVERSITY QUEST SOFTWARE CANADA INC.	1170501	16 DÉC. 2016	DESJARDINS, SYLVIE	Frais annuels de participation aux colloques du Congrès national des cadres en immobilier public (NEPPP) pour le SGPI - du 1er janvier au 31 décembre 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 000,00 \$
QUEENS UNIVERSITY QUEST SOFTWARE CANADA INC.	1171253	20 DÉC. 2016	JUTRAS, PIERRE	Statistica expert data science per user promo term license/maintenance pack	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	4 348,05 \$
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1165723	29 NOV. 2016	VASSART, CLAIRE	DA469065 Facture No. 164547 - R. Benoit Construction inc	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 267,77 \$
RADIATEURS EXPRESS	DIC832222	15 DÉC. 2016	TREMBLAY, MICHEL	FOURNIR PO A RADIATEUR EXPRESS POUR REMPLACEMENT D'UN RESERVOIR A FUEL ET FABRICATION D'UNE BARRIERE LATERALE DE PROTECTION EN ACIER SELON PLAN FOURNIS PAR LA VILLE TE-	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 000,01 \$
RADIO VILLE-MARIE	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 573,00 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.	1116398	13 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Amélioration des processus de la direction des poursuites pénales et criminelles.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 432,04 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1138761	14 DÉC. 2016	SAVOIE, ARMAND	Dans le cadre du chantier de l'harmonisation des devis, RCGT accompagne le SPO dans la rédaction d'un guide qui présentera les différentes étapes des processus relatifs à l'élaboration, le lancement et la gestion des appels d'offres.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	31 113,05 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1167876	07 DÉC. 2016	CLOUTIER, SIMON	Amélioration du Service de l'Évaluation foncière	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 367,73 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1167888	07 DÉC. 2016	CLOUTIER, SIMON	Mise en oeuvre des améliorations des modes de fonctionnement au Service des communications (057725-169)	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	4 582,70 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1167903	07 DÉC. 2016	CLOUTIER, SIMON	Amélioration du réseau des bibliothèques (057725-170)	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 214,97 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1168712	09 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	057725-177 Chantier d'amélioration du Service des enquêtes	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	77 323,29 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1170681	16 DÉC. 2016	GOYETTE, STEPHANE	Indicateurs de performances - Ville intelligente - Mandat de consultation - Opérationnalisation et mesure des IP.	Direction générale	Gestion de l'information	28 609,09 \$
RCI ENVIRONNEMENT	1094612	21 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	10 Bacs de 360 litres vidés 3 fois semaine	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 118,44 \$
RCI ENVIRONNEMENT	1171205	20 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	Service de récupération de conteneurs à déchets	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 895,21 \$
RE: SOUND/RE-SONNE	1171613	21 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA LABELLE, MARC- ANDRÉ	Frais de licence pour l'utilisation de musique enregistrée	Culture	Autres - activités culturelles	25 404,77 \$
REAL HUOT INC.	1171603	21 DÉC. 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	Réapprovisionnement de compteurs 3/4" sur entente cadre 1028505	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	10 418,64 \$
REAL HUOT INC.	1171655	21 DÉC. 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	Réapprovisionnement de compteurs - Inventaire Colbert (entente terminée, appel d'offre en cours)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 362,59 \$
RECY-BETON INC	1097460	13 DÉC. 2016	BOISVERT, CHANTAL	ANJ-BCO-TP-2016 - SERVICE DE TRAITEMENT-VALORISATION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (RÉSIDUS D'ASPHALTE ET BÉTON)	Anjou	Réseaux d'égout	77,87 \$
RECY-BETON INC	1097460	29 NOV. 2016	BOISVERT, CHANTAL	ANJ-BCO-TP-2016 - SERVICE DE TRAITEMENT-VALORISATION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (RÉSIDUS D'ASPHALTE ET BÉTON)	Anjou	Réseaux d'égout	4 548,99 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1094737	22 DÉC. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Service de disposition des terres pour 2016- Entente n°883323 et 1159087	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	14 960,72 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1094737	15 DÉC. 2016	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Service de disposition des terres pour 2016- Entente n°883323 et 1159087	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	29 396,50 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1164151	05 DÉC. 2016	BARBEAU, DANY	DISPOSITION DE TERRE POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 30 SEPTEMBRE 2016 / HORS ENTENTE POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE 013797	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	18 215,92 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1165234	28 NOV. 2016	LEBOEUF, CLAUDINE	RECYCLAGE TERRE D'EXCAVATION ANALYSÉE - BON DE COMMANDE OUVERT JUSQU'AU 26 OCTOBRE 2017	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	6 056,10 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1169838	14 DÉC. 2016	OUELLET, GUY	Disposition de terre non-contaminée	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	6 640,56 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1169854	15 DÉC. 2016	OUELLET, GUY	Disposition de terre non-contaminée	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	11 378,63 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1169893	14 DÉC. 2016	HERISCHI, BABAK	DISPOSITION TERRE D'EXCAVATION SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2016	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	21 855,12 \$
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1170062	15 DÉC. 2016	HERISCHI, BABAK	DISPOSITION TERRE D'EXCAVATION SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2016	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	9 866,64 \$
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	4044	12 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	Réf # 1003 / Espace publicitaire d'un volet dans le dépliant de Noël 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 \$
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	4062	21 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Électricité du Biodôme - Période du 2 novembre au 6 décembre 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	119 816,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC, DIRECTION DES LICENCES	1170377	16 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Frais annuels - Appareils de transport vertical - Année 2016 - Divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 733,68 \$
AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	1171595	21 DÉC. 2016	BASTIEN, NADIA	Facture 3-Service publiphone (plateforme de boîtes vocales) .. Enregistrement de capsules d'informations en fichier MP2 dans les rubriques 311 à 318 dédiées à la Ville de Montréal de Janv à Déc 2016	Diversité sociale et des sports	Développement social	8 000,00 \$
ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	binam121216	12 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / projet "Beiti, mon logement à Montréal". Dossier 1165970006 / Résolution: CE16 1761. 70% de 50 000 \$ = 35 000 \$	Direction générale	Autres - activités culturelles	35 000,00 \$
REGULVAR INC	1169710	14 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEUR-RÉGION OUEST: ACHAT D'AFFICHEUR DELTA, CONTRÔLEUR DELTA, PANNEAU 24X36 + SERRURES, SONDAS IMMERSION AVEC PUIITS, SONDE DE PIÈCE (SOUSSION EMAIL DU 06 DÉCEMBRE 2016)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 008,17 \$
REHRIG PACIFIC COMPANY	1167010	06 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	REAPP COLBERT - BACS	Approvisionnement	Environnement et nature	24 514,67 \$
REHRIG PACIFIC COMPANY	1167010	05 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	REAPP COLBERT - BACS	Approvisionnement	Environnement et nature	31 924,09 \$
REMRORQUAGE METEOR INC.	1165763	30 NOV. 2016	GUINDON, PATRICE	Service de remorquage de véhicules	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 318,95 \$
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	sub1	28 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 254,00 \$
INDEPENDANT DES DIFFUSEURS D'EVENEMENTS ARTISTIQUES UNIS (RIDEAU) INC.	1168567	08 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Organisation du Prix Accès Culture	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	DIC832792	29 NOV. 2016	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR RÉPARATION DE SUSPENSION AV ET ARR.	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 516,07 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	DIC834441	13 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE SUSPENSION	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 136,14 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS833077	30 NOV. 2016	GAUVREAU, ALAIN	*RÉPARATION MÉCANIQUE CAMION INCENDIE (SUSPENSION ET ALIGNEMENT ARRIÈRE)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 274,08 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS834442	13 DÉC. 2016	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORTS UNIVERSEL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 063511	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 365,31 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS834446	13 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION MÉCANIQUE CAMION INCENDIE (REPLACER BRACKET DE SUSPENSION)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 614,73 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS834453	13 DÉC. 2016	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORTS UNIVERSEL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 063515	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 341,81 \$
RESSORTS UNIVERSEL INC.	ROS834459	13 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION MÉCANIQUE CAMION INCENDIE (SUSPENSION ARRIÈRE COMPLETE + PRENDRE LES LECTURES D'ALIGNEMENT AVANTS ET ARRIÈRES)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 594,45 \$
RESTAURANT DAOU	1165680	29 NOV. 2016	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Service - Traiteur pour le vernissage de l'exposition je ne viens pas de l'espace dédiée à l'accueil des réfugiés syriens en présence du maire selon la facture 9 novembre 2016	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 099,75 \$
RHR SERVICES CONSEILS INC.	1169601	13 DÉC. 2016	GAGNON, JEAN-YAN	Contrat de services professionnels (RHR Services conseils Inc.) - assesseur patronal dans le cadre du processus de médiation-arbitrage du différend opposant la Ville et la Fraternité des policiers	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 249,37 \$
ROBERT BOILEAU INC	CAR831345	08 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	C1138495 (COMMANDE DE PIÈCES ZAMBONI POUR DÉPOT DE PIÈCES ZAMBONI)	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 839,32 \$
ROGER LA ROCHE.	1169091	12 DÉC. 2016	LECLERC, JEAN-FRANCOIS	Recherche et rédaction d'articles - Site «Mémoires des Montréalais». Facture RLR291116.	Culture	Musées et centres d'exposition	5 000,00 \$
ROGER TRUDEAU ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1170166	15 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Audit des résultats financières relatifs à l'accord de contribution avec Patrimoine Canada	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1161339	19 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	FRAIS MENSUEL POUR IPHONES ET IPADS POUR LA PÉRIODE 25 SEPT. AU 24 OCTOBRE 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 856,80 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1165352	28 NOV. 2016	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Frais de cellulaires des employés au Bureau des relations internationales au 24 octobre 2016 facture#1692428361.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 202,27 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1167433	06 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Gestion animalière, Travaux publics et UIRP -	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	146,07 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1167433	06 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Gestion animalière, Travaux publics et UIRP -	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 698,52 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1167433	06 DÉC. 2016	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Gestion animalière, Travaux publics et UIRP -	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	185,47 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1168599	08 DÉC. 2016	MCSWEEN, BRIGITTE	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. - Frais d'utilisation de cellulaires - soutien aux élus - Cabinet du maire - Conforme à la facture 1703516618	Greffes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 104,64 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1703516675	19 DÉC. 2016	BURGY, JOHANNE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 360,44 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1703516686	06 DÉC. 2016	SEGUIN, JOSEE	no. de compte #7-4909-2110 frais de téléphonie cellulaire pour novembre 2016	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	3 461,03 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1703516760	12 DÉC. 2016	BOURQUE, RACHEL	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 079,52 \$
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1168249	08 DÉC. 2016	RODIER, NICOLE	Fournir et installer un palier fini avec des marches à la sortie de l'issue qui donne à la cour extérieure de l'édifice Gaston-Miron(0285).	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 080,87 \$
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	017905	08 DÉC. 2016	DURAND, CATHERINE	BC 208680 / Enlever et disposer de l'isolant contenant de l'amiante	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 727,25 \$
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1167960	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de serrurerie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 310,77 \$
ROSA FANIZZI	1166985	05 DÉC. 2016	MARLEAU, JACQUES	RF-01665 - Services professionnels de sténographes - Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite	Finances	Administration, finances et approvisionnement	3 174,82 \$
ROSAIRE LEVEILLE EXCAVATION INC	1164550	02 DÉC. 2016	COUTU, MARTIN	Remplacement complet de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé, dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 2000 boulevard de la Rousselière	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 984,29 \$
DESIGN COMMUNICATION INC. (3095-8326 QUEBEC INC.)	1165080	28 NOV. 2016	BONNEAU, MARIE-EVE	Conception graphique et montage infographique d'un avis pour le CjM sur l'itinérance jeunesse et Impression de l'avis sur l'itinérance jeunesse selon la soumission 2584.	Greffes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 283,49 \$
ROUTEK CONSTRUCTION INC.	rping1403dcorrection	12 DÉC. 2016	Bergeron, Julien	Demande de correction de Stéphanie Houle	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 206,43 \$
ROY & FILS LTEE	1165839	01 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	TRAVAUX ENTRETIEN MINEUR EST - TAPIS EN TUILE POUR ÉDIFICE À BUREAU RÉGION EST - DEMANDÉ PAR MARIO LAGARDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 714,87 \$
ROY & FILS LTEE	1168662	09 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	REVÊTEMENT: REVÊTEMENT DE TUILES (COUVRE PLANCHER. RÉAPPROVISIONNEMENT DE MATÉRIEL. SOUMISSION 29112016-2	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 435,74 \$
ROY & FILS LTEE	1168981	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PEINTURE - TAPIS EN TUILE ET COLLE POUR ÉDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - DEMANDÉ PAR PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 714,87 \$
ROY & FILS LTEE	1169006	12 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	REVÊTEMENT SOUPLE - DALLÉS DE CAOUCHOUC POUR ÉDIFICE DE LA COUR CÔTE-DES-NEIGES - DEMANDÉ PAR PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 660,30 \$
S. DESORMIERS EXCAVATION INC.	1166014	30 NOV. 2016	LAPERRIERE, RACHEL	DA469560 Facture No. 10220 - remplacement de la conduite d'égout. Du particulier jusqu'au égout principal. Le 26 oct. 2016 au 10072 parc Georges. S. DESORMIERS EXCAVATION INC	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	12 698,94 \$
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC829905	06 DÉC. 2016	TREMBLAY, MICHEL	HUILE EN VRAC 5W20	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 152,96 \$
SAINEXIN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1166394	01 DÉC. 2016	DUPUIS, ALAIN	Traitement et élimination de lots de sols contaminés - Sols AB - réf. entente 1159004 (résolution CG16 0575) - bon de commande ouvert 2016	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 \$
SAINEXIN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1167803	07 DÉC. 2016	DUQUETTE, ANDREE	REPARATION BRIS D'AQUEDUC SUR UNE CONDUITE DE FONTE SUR LA RUE BALDWIN	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	11 805,69 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

SARAH OUELLET SCARFONE CONSTRUCTION	1153155 1167627	14 DÉC. 2016 07 DÉC. 2016	LACOMBE, PIERRE BUTEAU, FRANCOIS	Contrat de services professionnels à Sarah Ouellet pour l'animation, le montage et la motion design du spectacle "Mira la petite étoile" qui sera présenté au Planétarium Rio Tinto Alcan en 2017. AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT AU 3444, BOUL. SAINT-JOSEPH EST - THAYS TORRES	Espace pour la vie Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 105,00 \$ 11 571,79 \$
SCOR MARKETING INC.	1170413	16 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS LIMOGE, MARIE- CLAUDE	Évaluation post-campagne sur le civisme « Penses-y avant de jeter tes cochonneries » Conseiller - Sondage d'opinion, analyse Substrat	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 500,00 \$
SCOTTS CANADA LTEE SECURITE CIVILE LANDRY INC.	1163471 1169497	02 DÉC. 2016 13 DÉC. 2016	DEVEAU, DOMINIQUE	Frais d'inscription à la formation «Gestion de site» tenue les 11 et 18 novembre 2016.	Espace pour la vie Service de l'eau	Musées et centres d'exposition Réseau de distribution de l'eau potable	10 236,26 \$ 2 414,71 \$
SERAFINO SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	1171387 sub1	20 DÉC. 2016 28 NOV. 2016	TREMBLAY, GINA BUI, PATRICK THE TRUC	Oeuvre d'art Unda, 2015 Bague en or GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Culture Diversité sociale et des sports	Autres - activités culturelles Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 149,62 \$ 3 265,00 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1128944	15 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKDON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	538,59 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1128944	16 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKDON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 016,81 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1166080	01 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE ELEMENT, COLLIER, VALVE FREIN, JOINT CAPUCHON, YOKE, GOUJON, MANCHON, ROBINET VIDANGE, VALVE RELAIS	Approvisionnement	Matériel roulant	15,87 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1166080	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE ELEMENT, COLLIER, VALVE FREIN, JOINT CAPUCHON, YOKE, GOUJON, MANCHON, ROBINET VIDANGE, VALVE RELAIS	Approvisionnement	Matériel roulant	2 230,51 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1166080	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE ELEMENT, COLLIER, VALVE FREIN, JOINT CAPUCHON, YOKE, GOUJON, MANCHON, ROBINET VIDANGE, VALVE RELAIS	Approvisionnement	Construction	339,53 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1167742	08 DÉC. 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT REGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	98,94 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1167742	12 DÉC. 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT REGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 215,66 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1167742	07 DÉC. 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT REGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	16 000,05 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1171781	22 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	7 179,93 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1171783	22 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 582,83 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	DIC833302	06 DÉC. 2016	LEBRUN, ANDRÉ	68-004 TAMBOUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 195,41 \$
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	ROS833233	01 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P/O POUR FRENO # FACT 100643 POUR DM23537, ENTRETIEN SST VERIN ANNUELLE, 33 EN TOUT.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 618,78 \$
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1165086	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Installation d'un muret d'environ 100' de longueur, renouvellement le plus possible du terrain vis-à-vis du nouveau muret des 2 côtés sur terrain rue Basin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 036,78 \$
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1167905	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien paysager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 289,60 \$
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1168243	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Entretien paysager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 643,94 \$
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC	1168355	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Installation de tapis d'hiver pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 001,06 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1167991	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 810,07 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1168005	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour septembre et octobre 2016 au Centre culturel NDG	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 213,48 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1168011	07 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Facture à payer pour entretien ménager des bureaux et atelier - Contrat externe.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 664,00 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1170207	15 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien sanitaire dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 923,33 \$
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1165167	28 NOV. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Relampage général au Garage de la cour PAT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 161,68 \$
SERVICES DE SANTE MEDISYS S.E.C.	1170525	16 DÉC. 2016	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation médicale des aspirants policiers pour l'embauche de 2016. Facture du mois de novembre 2016	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 251,99 \$
SERVICES FCB CANADA	1171067	19 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Devis : 0100565674-R00-12/07/2016 - Citoyens testeurs - création campagne publicitaire- service conseil, création, stratégie média	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	22 519,82 \$
SERVICES MATREC INC.	1170284	15 DÉC. 2016	LEDUC, ALAIN	2016 - Lachine - Collecte et transport résidus verts supplémentaire	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	3 464,59 \$
ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1168329	08 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Achat d'un appareil MX3570N/ Photocopieur/imprimante N/B et couleur/ TP-Aqueduc- Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 331,78 \$
ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1168745	20 DÉC. 2016	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 5 imprimante Sharp Modèle MX-C300W SELON ENTENTE 949660	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 574,50 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1169610	13 DÉC. 2016	LAFONTAINE, MARTIN	SHARP modele -MX3570N/ Photocopieur/imprimante N & B couleur/ - avec OPTION TELECOPIEUR ET SCAN COUL. SANS BROCHAGE 35 Copies minutes N/B et couleur 2 tiroirs de 550 Feuilles, 1 tiroir tandem Service copies N/B \$0.0069, coul. \$0.0425	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 296,00 \$
ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1170490	16 DÉC. 2016	CLOUTIER, MARIANNE	Achat d'un photocopieur Sharp, modèle MX3570N (Sharp Direct). Entente 949660	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	4 012,62 \$
SHOOT STUDIO INC. SHORTALL	1170727	19 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Campagne déneigement - Traitement de fichiers - 2 photos finales - Retouches et livraison	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	22 067,32 \$
ELECTRIQUE LTEE SHORTALL	1164765	28 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	3 886,22 \$
ELECTRIQUE LTEE SIEMENS CANADA LIMITED	1166416	01 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAMPES)	Approvisionnement	Construction	4 091,37 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	1166272	01 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	ALARME INCENDIE - PROGRAMMEUR POUR PAI ADRESSABLE POUR TNC 90657 - DEMANDE PAR SIMON TRUDEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 097,13 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	1170502	16 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Achat d'équipements pour la mise en place d'une passerelle d'échange & de gestion du tunnel Nazareth - Ref : François Thibodeau	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	12 975,15 \$
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1166578	02 DÉC. 2016	LALONDE, SOPHIE	Consultant en matière de signalisation dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal - Incidence 13783	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	29 654,77 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1167120	15 DÉC. 2016	ALLARD, PATRICE	Paiement 4 factures, impression de document et publicité.	Diversité sociale et des sports	Développement social	8 813,71 \$
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1165241	28 NOV. 2016	FORTIN, FRANCINE	Achat de composantes de contrôle d'accès pour les réparations (9999) - Gagné, Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 301,87 \$
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1168188	07 DÉC. 2016	FORTIN, FRANCINE	Achats pour travaux 1624679068 à l'Usine de Filtration Des Baillets (0393) - Gagné, Richard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 018,39 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1167108	05 DÉC. 2016	CARRIER, JEAN	Étude géotechnique et caractérisation environnementale / Offre de service 16-02119-1 - REF : KAREN DUHAMEL	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	10 078,80 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1167108	14 DÉC. 2016	CARRIER, JEAN	Étude géotechnique et caractérisation environnementale / Offre de service 16-02119-1 - REF : KAREN DUHAMEL	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	603,68 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1169172	12 DÉC. 2016	GIRARD, NORMAND	Préparation d'une étude de caractérisation environnementale phase 1 pour le site du 3444 St-Joseph - Incidence 14419	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	7 827,29 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1171777	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Octroyer un contrat à SNC-Lavalin GEM pour les services professionnels d'étude de caractérisation environnementale sommaire des sols pour fins de gestion sur les 3e, 5e et 12e avenue dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 370,12 \$
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1171777	22 DÉC. 2016	LABERGE, MATHIEU-PIERRE	Octroyer un contrat à SNC-Lavalin GEM pour les services professionnels d'étude de caractérisation environnementale sommaire des sols pour fins de gestion sur les 3e, 5e et 12e avenue dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 370,12 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1110317	15 DÉC. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Service de distribution de bacs pour la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement Verdun - 2016 (Distribution de bacs pour la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement Verdun - 2016 - 9 000 portes)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	4 933,99 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1096274	13 DÉC. 2016	BLANCHARD, PIERRE	Frais de poste annuel pour 2016 - Service des Finances (compte #4033892	Finances	Administration, finances et approvisionnement	26 246,87 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1107220	09 DÉC. 2016	LOGE, HERVE	Bon de commande ouvert pour l'envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet MCE) avec le service "express poste certifié - post-payés"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 824,19 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1169353	13 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Frais d'envoi personnalisé, lettre et dépliant pour la campagne du plomb	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 151,45 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1165622	29 NOV. 2016	GUINDON, PATRICE	Renouvellement des immatriculations pour l'arrondissement d'Anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 046,88 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1168965	12 DÉC. 2016	GUINDON, PATRICE	Permis spéciaux de circulation, classe 6	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 887,00 \$
SOCIETE DES CELEBRATIONS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTREAL	1164046	06 DÉC. 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Public broadcaster international cocktail d'ouverture - Sommet de la Place Ville-Marie	Culture	Autres - Activités récréatives	5 564,34 \$
SOCIETE DES CELEBRATIONS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTREAL	1171191	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Facture 71 - Mtl 375 - Étude sur l'évaluation de l'impact économique des legs	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	15 748,12 \$
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	1171705	21 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	BCO - Achat sur montant pour la rencontre des chargés de projets et programmes avec la direction générale le 16 février 2017. Lieu: Marché Bonsecours	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 880,00 \$
SOCIETE EN COMMANDE BRENNAN-DUKE	1171074	20 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Réconciliation - Factures pour appels de service, aménagement et travaux au 801, rue Brennan - 2014 à 2016 - Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 249,37 \$
SOCIETE LOGIQUE INC	1169002	12 DÉC. 2016	GIRARD, NORMAND	Accompagnement en accessibilité universelle dans le cadre du projet du CSAM - Incidence 13783	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	11 244,16 \$
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1168783	09 DÉC. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Période de consultation du 01/11/2016 au 30/11/2016. Voir l'annexe pour la facture.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 234,78 \$
SOCIETE RADIO-CANADA	1165375	28 NOV. 2016	GRAVEL, PIERRE	2016 - Placement média pour les résidus alimentaires voir soumission # 421303	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 212,65 \$
SOCIETE RADIO-CANADA	1170020	14 DÉC. 2016	COURT, ALEXANDRA	ABONNEMENT AU SITE INTERNET CURIO.CA DE RADIO-CANADA POUR LA PÉRIODE DU 01/12/2016 AU 30/11/2017	Culture	Bibliothèques	18 700,85 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	1168541	08 DÉC. 2016	SARRAZIN, MARC	Réparation de pompe station de pompage. Facture 3558253424	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	4 338,73 \$
SOFTCHOICE LP	1166719	02 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, CARLE	Achat - Maintenance Core Swtich 4500 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 517,80 \$
SOFTCHOICE LP	1170273	15 DÉC. 2016	LUU, VINH	Mise à jour MS WINDOWS Professional - votre soum #7977952	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 497,44 \$
SOGEP INC.	1168085	07 DÉC. 2016	DEROME, JOHANNE	Appel d'offres: 16-15701 Octroi d'un contrat à l'organisme pour effectuer l'entretien des sentiers hivernaux urbains avec service d'animation inter-arrondissement pour 2016-2017	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	20 516,14 \$
SOLMATECH INC.	1170121	15 DÉC. 2016	CARDIN, JEAN	Factures - Réparation service d'égout à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	3 579,55 \$
SOLMATECH INC.	1171425	21 DÉC. 2016	LUU, VINH	Caractérisation environnementale des sols: Mandat 1622	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	70 159,87 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

SOLOTECH INC	1169206	12 DÉC. 2016	PARIS, YVES	Soumission 542532 : Système micro casque et processeur pour Mathieu Forcier	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 164,19 \$
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1168853	09 DÉC. 2016	CAMPEAU, MARC	1550 - Achat - Licences FME (Licence réseau additionnelle) dans le cadre du projet Gestion des actifs municipaux. Soumission SOU0006972	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 947,62 \$
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1171035	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	Achat - 3 Licences FME Database édition réseau additionnelle avec 1 an de maintenance - Division géomatique. - # de dérogation R224426	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	14 960,72 \$
D'AFFAIRES KONICA MINOLTA (MONTREAL) INC	1171377	20 DÉC. 2016	PARE, ROBERT	Location - BIZHUB PRO C6501 - 977 pour le mois de septembre - Facture 241695221	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	23 419,67 \$
D'AFFAIRES KONICA MINOLTA (MONTREAL) INC	1171401	20 DÉC. 2016	PARE, ROBERT	Location - BIZHUB PRO C6501 pour le mois d'août 2016 - Facture 2412239	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	23 419,67 \$
SOLUTIONS GRAND FORMAT PDI INC	1167634	06 DÉC. 2016	LAPOINTE, NORMAND	Impression d'affiches - Je fais MTL selon la facture 14704.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	16 701,41 \$
SOLUTIONS P.F.T. INC.	1167470	06 DÉC. 2016	EMOND, LISE	Installation d'un téléviseur mural, d'un mini PC derrière l'écran, Camera AMX et connectivité à la table tel que la soum.S22003	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 790,90 \$
SOLUTIONS P.F.T. INC.	1170676	16 DÉC. 2016	DE COURCY, DIANE	Achat d'un téléviseur SHARP Aquos 1080P LED - Bureau de l'expérience client selon le devis S22022.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 602,13 \$
SOREMAG INC.	1166990	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SIEGE BALANCOIRE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 \$
SOREMAG INC.	1166990	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SIEGE BALANCOIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 346,48 \$
SOUDURE BOISVERT	1166454	01 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOITE)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 624,69 \$
SOUDURE BOISVERT	1166454	08 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOITE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	73,49 \$
SOUDURE RENE THIBAUT INC.	DIC833627	06 DÉC. 2016	TREMBLAY, MICHEL	PAYER FACTURE POUR ENLEVEMENT DE STRUCTURE D'ACIER. CIE SOUDURE RENE THIBAUT INC. FACT# 23202 (LA FACTURE EST DANS LE COURRIER INTERNE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 116,55 \$
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1166475	01 DÉC. 2016	ROBITAILLE, GEORGES	LAS-BCR-TP2016 / RÉPARATION MFG ADAPTEUR POUR CONNECTER LA BOITE D'ENGRENAGE.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	6 090,62 \$
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1167645	06 DÉC. 2016	DUFRESNE, ALAIN	Reconditionner bonnet de vanne complet avec opercule double - Frontenac/Logan - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 367,47 \$
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1171900	22 DÉC. 2016	ROBITAILLE, GEORGES	LAS BCR TP 2016 - 16" JENKINGS BONNET DE VANNE AVEC OPERCULE DOUBLE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 284,00 \$
SOURCE OMEGA INC.	1167249	05 DÉC. 2016	SAUVAGEAU, SYLVAIN	robinet long (abreuvoir) facture15677	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	2 824,15 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC	sub1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 312,00 \$
MAINTENANCE INDUSTRIEL INC.	ROS833815	08 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	TOUR A FER POUR PROTECTION DEMANDE PAR LA CSST POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 580,07 \$
SPECIES 360	1167904	07 DÉC. 2016	VAILLANCOURT, ROBERT	Frais - Contribution à des organismes. Membreship 2017 de l'institution. Voir facture 170092.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 978,90 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	1160687	05 DÉC. 2016	ROBITAILLE, GEORGES	LAS-BCR-TP2016 / Inspection annuelle des équipements.	LaSalle	Réseaux d'égout	2 069,93 \$
SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES_27	rmi0001177800009 44000001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003288, sur la liste de paiement 1611C012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 312,12 \$
SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES_27	rmi00011795400009 44000003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM ASHKAR,	SSQ ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003415, sur la liste de paiement 1611C012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 716,67 \$
STELEM	1166502	01 DÉC. 2016	CHRISTOPHE	LAC - Purgeur automatique Hydro-Guard	Lachine	Réseaux d'égout	5 532,84 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

ST-ELEM	1167273	05 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Outils de remplacement ligne de service cuivre et accessoires/ Soumission I13316 et I13317 du 30 nov 2016/ TP-Aqueduc-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 637,84 \$
ST-ELEM	1168419	08 DÉC. 2016	SARRAZIN, MARC	Achat d'appareil d'écoute au sol de marque HMW, modèle XMIC+ et accessoires. Soumission du 17 novembre 2016 (Confirmation de prix HMW XMIC)	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	5 091,89 \$
ST-ELEM	1171509	21 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Ensemble de forage	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 781,38 \$
ST-ELEM	1171509	21 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	Ensemble de forage	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 457,49 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	ROS833225	07 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	PIECES TANDELOC POUR L' U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 833,03 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1148151	16 DÉC. 2016	OUELLET, GUY	Inventaire égout pièces de béton	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	4 562,76 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1148151	05 DÉC. 2016	OUELLET, GUY	Inventaire égout pièces de béton	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	62,99 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1161332	06 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente cadre 1149333 pour l'inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	35 214,06 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1164011	12 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBER T- LUBRIFIANT, COUVERCLE, ROBINET...	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 948,57 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1164011	12 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBER T- LUBRIFIANT, COUVERCLE, ROBINET...	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	275,91 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1166276	01 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 893,00 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1166290	01 DÉC. 2016	EMOND, LISE	Réapprovisionnement ponctuel de l'ateliers municipaux de Lasalle.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 899,70 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1167079	05 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	18 460,93 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1167388	06 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - COUDE ET ROBINET	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 164,84 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1167505	06 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Pièces d'aqueduc/ d'égout/ Entente 989948/ Entrepôt Mills-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 544,50 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1167505	07 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Pièces d'aqueduc/ d'égout/ Entente 989948/ Entrepôt Mills-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 221,79 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1167657	06 DÉC. 2016	COUTURE, MICHEL	Réapprovisionnement ponctuel de l'ateliers municipaux de Lasalle.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 648,75 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1168737	09 DÉC. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Anneaux de caoutchouc et coudes, de différentes dimensions/ Soumissions SC-57630 du 01 déc 2016-TP-Aqueduc-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 796,38 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1169078	12 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	15 202,18 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1169753	14 DÉC. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 189,39 \$
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1170141	15 DÉC. 2016	BERARDUCCI, DANIEL	Facture FC-225563 - ANN. PUITS E 100, 150, 200, 250 X 610CM BETTON (PXP)TÊTE DE PUISSARD 200MM+300MM.ANN CAOUTCHOUC 13MM.	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	4 639,03 \$
STM_23	rm00011946800009 44810003	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	STM/Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-004230, sur la liste de paiement 1612IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 198,00 \$
STOKER POMPE INC	1167180	05 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	CHAUFFAGE - PEP 2700-0173 - ACHAT DE POMPE DE CHAUFFAGE - CENTRE NOTRE-DAME-DES- VICTOIRES (640) - RENÉ LYNCH	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 070,89 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1171374	20 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Conseiller - Sondage d'opinion, analyse - SOM Maison de Sondages - Tenue d'un sondage quantitatif en ligne auprès de 1000 adultes pris dans la population des 19 arrondissements	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	15 433,16 \$
STRATHY MARKETING	1171894	22 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	Facture 426367 - Cadeaux protocolaires - Assiette en étain avec armoires de la Ville et emballage cadeau	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 795,31 \$
STUDIO 303	subv	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 078,00 \$
STUDIO DU VERRE	1169619	13 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Travaux préalables à la restauration de l'oeuvre d'art Lanka Mata de George Keyt intégrée à l'architecture de la Bibliothèque Marie-Ugay dans l'arrondissement du Sud-Ouest	Culture	Bibliothèques	6 036,78 \$
STUFFED ANIMAL HOUSE	0000209970	01 DÉC. 2016	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 404,35 \$
SUCCESSION FERNAND LEDUC	1171621	21 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Oeuvre d'art, antiquité de l'exposition Fernand Leduc	Culture	Autres - activités culturelles	7 874,06 \$
SUMMUM REFRIGERATION INC.	1165488	29 NOV. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Remplacement de l'unité de chauffage aux serres Louis-Dupire bâtiment IRBV	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 075,00 \$
SUPERIEUR PROPANE	1130116	08 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Propane du Biodôme pour 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 749,38 \$
SUPERIEUR PROPANE	ROS791079	06 DÉC. 2016	GARNEAU, DOMINIC	COMMANDE OUVERT POUR ACHAT DE PROPANE POUR LA MENUISERIE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 744,44 \$
SUPREMEX INC.	1151329	28 NOV. 2016	COUTURE, CHARLES	Pochette présentation et étiquette pour Maxim'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - A répartir	4 129,04 \$
SUPREMEX INC.	1166404	01 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. LAS INVENTAIRE ENVELOPPES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 648,83 \$
SYLVIE PILON ET SHAH ARSHAD	rmi00011745800011 87750003	06 DÉC. 2016	Système RECLAM	SYLVIE PILON ET SHAH ARSHAD, Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003066, sur la liste de paiement 1612IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 130,00 \$
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC SYSTEMES C.P.L.	1127334	13 DÉC. 2016	MARCOUX, ALAIN	Contrat de services professionnels avec SYSTEMATIX pour accompagner le SPO dans le mandat de la gestion de changement.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	5 081,39 \$
QUEBEC INC	1169373	13 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 452,35 \$
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	1169373	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1164819	29 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 599,63 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1171644	21 DÉC. 2016	MASSE, PAUL	Formation: Familiarisation moteur DD13-DD15 et transmission Allison 3000-4000 -- 8 mécaniciens division Ouest	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 438,40 \$
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1171917	22 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Électricité - TNC 92688 - Location d'une génératrice - Centre sportif Pierre-Charbonneau (0087) - Éric Tremblay	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 761,55 \$
TABLEAU SOFTWARE INC.	1165997	30 NOV. 2016	LÉ, SON-THU	Renouvellement du service de soutien de l'application	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	4 594,76 \$
TABLEAU SOFTWARE INC.	1171076	20 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Renouvellement de l'entretien licences desktop Professionnal user - 7 licences - Période du 10 novembre 2016 au 9 novembre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 734,64 \$
TADROS ORTHOPEDIE M.D. INC.	1169338	13 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	BC ouvert Dr Tadros dans le cadre de son contrat (addenda)	Ressources humaines	Gestion du personnel	19 284,10 \$
CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1105715	22 DÉC. 2016	LY, CHAN-HOA	Coupons de Taxi-Charges. Veuillez utiliser ce bon de commande pour l'année 2016 en remplacement du bon de commande 1029071.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	7 716,58 \$
CHARGE.L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1170996	19 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture à venir - Frais de taxi - Paiements mensuels - Octobre, novembre et décembre 2016 - Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 498,75 \$
TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	1170995	19 DÉC. 2016	WILSON, GHYSLAIN	Construction d'une porte donnant accès au mur fissuré du TAZ.	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	3 835,82 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

TD ASSURANCE_39 TECH VAC	rmi00012092800009 60730001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	TD ASSURANCE Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-005003, sur la liste de paiement 1611IC013 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 754,21 \$
ENVIRONNEMENT INC.	1165748	29 NOV. 2016	TAILLEFER, FRANCINE	DA 468561 Factures pour aqueduc entretien réseau 0101, 021,026,027 Techvac Environnement inc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	3 729,16 \$
TECH-MIX	1165331	28 NOV. 2016	LUU, VINH	Asphalte décembre 2016	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 059,72 \$
TECHNO FEU INC	1164731	02 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	22 157,67 \$
TECHNO FEU INC	1164731	01 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	355,97 \$
TECHNO FEU INC	1164731	02 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 \$
TECHNO FEU INC	1164731	02 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	64,11 \$
TECHNO FEU INC	1168487	08 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	47 683,79 \$
TECHNO FEU INC	1168487	08 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Construction	1 326,41 \$
TECHNO FEU INC	1168487	14 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 \$
TECHNO FEU INC	1168487	14 DÉC. 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	4 890,64 \$
TECHNO FEU INC	1170863	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	220,63 \$
TECHNO FEU INC	1170863	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 154,53 \$
TECHNO FEU INC	1170863	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 \$
TECHNO FEU INC	ROS833221	01 DÉC. 2016	GAUVREAU, ALAIN	PIECES COMMANDE URGENTE CAMION INCENDIE	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 756,42 \$
TECHNO-CONTACT INC.	1166062	01 DÉC. 2016	THIFFAULT, YVAN	ELECTRICITE - TNC 92688 - ACHAT DE PANNEAU DE CONTROLE ELECTRIQUE NEMA ET DE TABLEAU DISTRIBUTION 800A - CENTRE SPORTIF PIERRE-CHARBONNEAU (0087) - ÉRIC TREMBLAY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 098,23 \$
TECHNO-CONTACT INC.	1169916	14 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	ÉLECTRICITÉ - Requête 76-309225 - Centre sportif Claude-Robillard (0095) - Démarreur pour pompe de piscine - ÉRIC TREMBLAY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 843,62 \$
TECHNO-CONTACT INC.	1170764	19 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	ÉLECTRICITÉ - REQUÊTE 77-309110 - PISCINE INTERIEURE DU PARC RENÉ-GOUPIL (0312) DÉMARREUR - ÉRIC TREMBLAY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 782,17 \$
TECHNOLOGIES PROPRIETAIRES INC.	1168474	08 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE: COMMANDE DE POMPE, COMPTEUR D'EAU À PULSE, CONNECTEUR POUR ENTRÉE, TG3124. TEL QUE SOUMISSION 630002210	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 361,12 \$
TECHNOMEDIA FORMATION INC.	1168596	08 DÉC. 2016	THIBAULT, GERVAIS	70900 - Licence Adobe Cold Fusion 10 - Technomedia (serveur)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 414,91 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1169560	13 DÉC. 2016	LOUIS-SEIZE, SYLVIE	Mobilier BAM	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Rel. avec les citoyens et communications	4 885,20 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1169675	14 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	meubles de bureau pour le centre de formation de Maxim'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 680,28 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1169675	14 DÉC. 2016	COUTURE, CHARLES	meubles de bureau pour le centre de formation de Maxim'eau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	10 609,23 \$
TELECON INC	1171931	22 DÉC. 2016	CADIEUX, MAXIME	Gré à Gré - Commande ouvert de réparation de bris de fibre optique. Voir Tarif horaire et liste de prix d'équipement joint	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 677,30 \$
TENAQUIP LIMITED	1161279	12 DÉC. 2016	EMOND, LISE	Protecteur de colonne et de périmètre et contenant de métal en grillage pour le CDM. En réf. à la soumission 10452023-00	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	4 379,60 \$
TENAQUIP LIMITED	1165762	30 NOV. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Fournitures horticoles pour serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 817,08 \$
TENAQUIP LIMITED	1171648	21 DÉC. 2016	BOISVERT, SUZANNE	Cendriers	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 122,50 \$
TENCO INC.	1166220	06 DÉC. 2016	DÉSORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME CHASSE NEIGE)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 143,63 \$
TENCO INC.	1166534	07 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	27,30 \$
TENCO INC.	1166534	07 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	540,03 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

TENCO INC.	1166534	02 DÉC. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	9 950,45 \$
TENCO INC.	CAR834370	13 DÉC. 2016	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE TENCO	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 048,84 \$
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1091821	01 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 543,14 \$
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1091821	07 DÉC. 2016	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	80,11 \$
TETRA TECH QI INC.	1141959	29 NOV. 2016	CARRIER, JEAN	PCPR LOCAL - Offre de services professionnels - Programme complémentaire de planage revêtement - Avenues Baldwin, Alsace et des Ormeaux	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réparation des chaussées et trottoirs	4 157,50 \$
TETRA TECH QI INC.	1168753	09 DÉC. 2016	BOULIANNE, MARTIN	SP Gré à Gré-20-001- DRM 001623-TR-01 - Téra Tech - pour services rendus en surveillance afin de fermer des contrats de voirie de 2012- Divers endroits - Dem. : M. Boulianne entente 11-11565-4	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réparation des chaussées et trottoirs	18 807,90 \$
THE GAZETTE	1160860	05 DÉC. 2016	LE NAY, ALBANE	Bon d'insertion du 17 au 31 décembre 2016	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 525,00 \$
THE GAZETTE	1166320	01 DÉC. 2016	DEROME, JOHANNE	Publicité média pour la vulgarisation de la Politique de l'enfant (rentrée scolaire 2016)	Diversité sociale et des sports	Développement social	7 512,61 \$
THE GAZETTE	1170516	16 DÉC. 2016	SINCLAIR, NANCY	Facture 5001712MON. - MONTREAL GAZETTE - avis public sur le projet de règlement sur les districts électoraux en prévision de l'élection de 2017.	Greffe	Greffe	27 296,75 \$
THE GAZETTE	1171044	19 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Païement de factures des avis publics publiés dans le quotidien The Gazette. Facture en annexe	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	63 666,83 \$
THE GAZETTE	1171510	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Avis Public, The Gazette, Facture #5001906MON, 2 décembre 2016	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 290,42 \$
THE GAZETTE	1171533	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Avis Public, The Gazette, Facture #5002391MON, 16 décembre 2016	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 770,91 \$
THE GAZETTE	1171582	21 DÉC. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Facture 5002392MON - Dénéigement - Commande 01084171 - Dec 13 - page 1 - 1/4 page	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 685,69 \$
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY	1166698	02 DÉC. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Divers peinture our les peintres Soumission 8500-89582	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	7 095,57 \$
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY	1168554	08 DÉC. 2016	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Accessoires et peinture Pour MTL.Net: Soumission 8500-8958-2	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	6 467,17 \$
THEATRE AUX ECURIES	subv	30 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$
THEATRE ESPACE LIBRE	subv161207011	15 DÉC. 2016	MACQUHAE ALONZO, ISABEL	GDD 1164407002.CE16 1966. Espace libre 2016	Culture	Autres - activités culturelles	16 000,00 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	sub1	29 NOV. 2016	BUI, PATRICK THE TRUC	GDD2161361003-Demande pour la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité sociale et des sports	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 296,00 \$
TIHERKY D'EVISSE, PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	1171037	19 DÉC. 2016	LEFRANCOIS, SIMON	Service - Plans de développement pour gestionnaires	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 099,75 \$
TOBY CAYOUCETTE TOITURES TROIS ETOILES INC.	1166436	01 DÉC. 2016	RODIER, NICOLE BONNEAU, MARIE-EVE	TRADUCTION - À NOUS MTL	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 373,90 \$
TOMI GRGICEVIC TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	1166729	02 DÉC. 2016	LOISELLE, ERIC	Travaux de réparation de la membrane EPDM au Complexe Sportif Marie-Victorin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 784,81 \$
TOYOTA SCION PRESIDENT	1144649	30 NOV. 2016	LUU, VINH	Réalisation de capsules vidéos pour différents projets.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	6 181,13 \$
TRACTION TRANSELEC / COMMON INC.	1169334	13 DÉC. 2016	LUU, VINH	BC ouvert Dre Thériault dans le cadre de son contrat (addenda)	Ressources humaines	Gestion du personnel	89 869,30 \$
TRACTION TRANSELEC / COMMON INC.	1144649	30 NOV. 2016	LUU, VINH	Véhicule utilitaire sport TOYOTA RAV4 HYBRIDE XLE - appel d'offres #16-15466	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	34 432,50 \$
TRACTION TRANSELEC / COMMON INC.	ROS834472	19 DÉC. 2016	AUBIN, FREDERIC	HUB FAN DRIVE, CLUTCH TYPE DM ADVANTAGE ON/OFF	Matériel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 272,61 \$
TRACTION TRANSELEC / COMMON INC.	1170861	19 DÉC. 2016	DUSSAULT, MARC	Signalisation routière octobre 2016. Facture M000030909.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 711,96 \$
TRACTION TRANSELEC / COMMON INC.	593383	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	CONTRAT 1196: CONSTRUCTION DE CONDUITS SOUTERRAINS	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	136 195,06 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

TRANSELEC / COMMON INC.	711028	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	CONTRAT 1163 - Crédit supplémentaire - Rue Ste-Catherine (St-Dominique et Bleury)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	381 506,04 \$
TRANSELEC / COMMON INC.	724815	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	CONTRAT 1211 - Construction conduits rue Ontario est, entre les rues Wurtele et L'Espérance	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	229 933,15 \$
TRANS-F-AIR	1171397	20 DÉC. 2016	BRANCONNIER, SERGE	Détecteur de fuite (1 gallon)	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	10 308,42 \$
TRANSIT ARPEUTEURS GEOMETRES INC.	1169204	12 DÉC. 2016	LUU, VINH	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1621 - lot 3	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	192 569,02 \$
TRANSIT ARPEUTEURS GEOMETRES INC.	1171139	20 DÉC. 2016	LUU, VINH	Description de servitude à la demande de Gilles Gaudet, Contrat 1210 étude 20160076	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 038,64 \$
TRANSOFT SOLUTIONS INC	1171032	19 DÉC. 2016	BROUSSEAU, DANIEL	Achat - Logiciel AutoTURN Pro pour l'équipe des plans & profils - # de dérogation R224258	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 989,52 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1165197	28 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'un drain d'égout au 9301, 13e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	3 989,52 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1165224	28 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'un drain d'égout au 7051, Léonard de Vinci.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 887,16 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1165679	29 NOV. 2016	BOUTIN, PIERRE	Travaux d'excavation au 4394 rue Girouard, selon soumission du 29 novembre 2016 de Fino Mottillo	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 782,29 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1166087	30 NOV. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Réparation d'égout au 7089, 16e ave.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 724,44 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1167555	06 DÉC. 2016	BOUTIN, PIERRE	Travaux d'excavation pour le remplacement d'un égout du domaine public (4925 VanHorne), selon soumission du 6 décembre 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	18 897,75 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1168297	08 DÉC. 2016	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drain privé au 4900 Beaconsfield	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 572,31 \$
MOTTILLO ET FILS INC.	1168714	09 DÉC. 2016	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Remplacement d'un égout au 4190, 48e ave.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 713,96 \$
SIMULATION SYSTEM TSS	1169210	16 DÉC. 2016	LÉ, SON-THU	Achat de 1 licence Aimsun Advanced plus Aimsun API pour un utilisateur plus Aimsun Professional, plus Aimsun API pour utilisateur, ID= 1167884283 - Ref: Cao Gang	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 807,30 \$
MONTREAL LAVAL INC.	1096134	16 DÉC. 2016	PLANTE, STÉPHANE	Gré à Gré pour un montant maximum de 40 000\$, pour transport terre 2016	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 958,03 \$
HEAT EXCHANGERS INC.	282115	16 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSE	BC208673-special superchanger	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 763,00 \$
TREMBLAY SAVOIE LAPIERRE	1165160	28 NOV. 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-002542	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 731,45 \$
TREMPRO CONSTRUCTION INC.	1168064	07 DÉC. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux de renforcement des enclos de la cour de services Sud-ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,50 \$
TVA PUBLICATIONS INC.	1171187	20 DÉC. 2016	BLAIN, ERIC	Campagne Résidus Alimentaires-Frais d'impressions couleur: Production visuelle: installation et manutention	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	15 449,23 \$
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1168417	08 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Faire les correctifs concernant les anomalies du système de sécurité incendie au PDQ 38	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 344,37 \$
UBA INC.	1095453	07 DÉC. 2016	GINCE, MARTIN	Livraison d'hypochlorite de sodium (javelo) 12% en vrac liquide pour la piscine du CSCR - Année 2016	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	7 647,15 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1165926	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE PIÈCES AUTOMOBILE	Approvisionnement	Matériel roulant	5 255,59 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1165926	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE PIÈCES AUTOMOBILE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	414,91 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

UNI-SELECT QUEBEC INC.	1165926	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE PIÈCES AUTOMOBILE	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	650,89 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1165926	30 NOV. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. DICK INVENTAIRE PIÈCES AUTOMOBILE	Approvisionnement	Construction	468,76 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1169160	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Construction	50,12 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1169160	12 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	1 866,13 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1169160	13 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1169160	13 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	86,11 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1170811	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	185,86 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1170811	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Construction	854,02 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1170811	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 832,16 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1170811	19 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	138,58 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1171626	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	432,29 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1171626	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Construction	25,54 \$
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1171626	21 DÉC. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-08 DICKSON POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 290,83 \$
UNITED RENTALS (TMA#518086)	142989126001	21 DÉC. 2016	DAOUST, LINDA	bc-208759	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 350,00 \$
UNIVERSITE CONCORDIA	1168628	08 DÉC. 2016	JODOIN, LUC	Projet « Chacun son Histoire », 3e versement	Culture	Bibliothèques	3 500,00 \$
UNIVERSITE DE MONTREAL	1168460	08 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Coûts 2016 - Consommation d'énergie pour le Centre de recherches sur la biodiversité - Convention d'usager #20090521, article 3.2.3.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	39 591,00 \$
UNIVERSITE DE MONTREAL	irbv0150002	09 DÉC. 2016	GAGNE, ANNIE	Frais d'entretien ménager selon l'entente avec le Jardin botanique et Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 671,89 \$
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	064741000	22 DÉC. 2016	BELANGER-GAGNON, SIMON	Contribution financière à la chaire de recherche industrielle du CRSNG sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA) et leur utilisation dans les infrastructures en béton. GDD 1163855004, CM16 1439	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	20 000,00 \$
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1170445	16 DÉC. 2016	NORMANDIN, HENRI PAUL	UQAM: Frais de la participation de la Ville de Montréal au 20e congrès AISLF# facture 411739.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 500,00 \$
UNIVERSITE LAVAL	binam	16 DÉC. 2016	LESPERANCE, YANICK	soutien financier pour couvrir les dépenses liées à la logistique de la 2e édition du Congrès International sur l'Immigration, l'Intégration et l'Inclusion (C4i), Édition 2016 à Montréal. Dossier: 1165970005 / Résolution: CE16 1906.	Direction générale	Autres - activités culturelles	10 000,00 \$
SUPERIEUR DE QUEBEC INC. VELO QUEBEC EDITIONS	23508 ed8202	15 DÉC. 2016 06 DÉC. 2016	BOLDUC, JOSEF DURAND, CATHERINE	BC208811-Isolaton à l'uréthane des murs Réf # 969 / Publicité Québec science décembre 2016	Espace pour la vie Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition Musées et centres d'exposition	2 575,00 \$ 2 400,00 \$
VENTILABEC INC.	1168640	09 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation pour le déplacement d'équipements et de conduits selon la soumission no. YB-1627.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 379,00 \$
VENTILATION BELLE-RIVE INC.	1165543	29 NOV. 2016	GIRARD, NORMAND	Modification d'une sortie d'air de l'unité UTA-05 du Garage Dickson - Incidence 14221	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 983,32 \$
VENTILATION MANIC INC.	1165489	29 NOV. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Modification de ventilation dans l'habitat temporaire des manchots. Raccordement d'un conduit de dépoussiéreur sur le conduit existant.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 345,00 \$
VENTILATION MANIC INC.	1165489	22 DÉC. 2016	BOUVRETTE, JEAN	Modification de ventilation dans l'habitat temporaire des manchots. Raccordement d'un conduit de dépoussiéreur sur le conduit existant.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	235,00 \$
VERONIQUE BOSSE	1168706	09 DÉC. 2016	TREMBLAY, GINA	Service - Développement et coordination du projet "Le théâtre à ma rencontre" - Dernière phase	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

VICROC INC.	1161777	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 \$
VICROC INC.	1161777	28 NOV. 2016	JUTEAU, JACQUES	REAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE MAG-02 VIAU POUR ACHAT RÉGULIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 490,83 \$
VICTOR M. CAYABYAB (ISLAND BUTTERFLIES FARM)	1165580	29 NOV. 2016	CHARPENTIER, ANNE	Papillons - Papillons en liberté 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 857,29 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1167587	06 DÉC. 2016	LUU, VINH	CAP 2016 - Démantèlement rue d'Orléans - Orléans entre Ste-Catherine et La Fontaine et Orléans/Rachel (conversion)	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	204 873,44 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1170953	19 DÉC. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	Facture à venir - Service - Accès internet, mois de décembre 2016 - Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 099,75 \$
VIDEOTRON S.E.N.C	1171495	21 DÉC. 2016	GALLANT, DENIS	BC 2016 - Service Internet fixe pour le Bureau de l'inspecteur général de août à déc. 2016 - Contrat de 24 mois # CC16-1906-000 - Client # 877264	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	4 199,50 \$
VILLENEUVE VENNE, S.E.N.C.R.L.	1165812	30 NOV. 2016	VAILLANCOURT, SERGE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2016-25	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	14 698,25 \$
VITRERIE RAYMOND INC	1167902	07 DÉC. 2016	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer le thermos brisé de la fenêtre salle de conférence au 2e étage au Chalet du Parc Lalancette	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 459,35 \$
V-TO INC	1169793	14 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - TAPIS ABSORBANT	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 178,45 \$
VULCAIN ALAKMIL, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	1170362	16 DÉC. 2016	ROUILLARD, JOHANNE	Entretien des systèmes de détection de gaz toxiques pour divers bâtiments pour l'année 2016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 983,56 \$
W. COTE ET FILS LTEE	1167244	05 DÉC. 2016	BRISEBOIS, LUC	Commande pour inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	3 579,29 \$
W. COTE ET FILS LTEE	1169789	15 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. VER INVENTAIRE SABOT CARBURE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	67,06 \$
W. COTE ET FILS LTEE	1169789	14 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. VER INVENTAIRE SABOT CARBURE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 150,90 \$
WAWANESA_23	rmi00011854200009 58980001	02 DÉC. 2016	Système RECLAM	WAWANESA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 16-003733, sur la liste de paiement 1611C012 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 589,38 \$
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	1167533	09 DÉC. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BALLAST)	Approvisionnement	Construction	2 620,49 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1171347	20 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 211,89 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1161004	20 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	PLOMBERIE - STAT NO 67485 - RÉPARATION DISPOSITIF ANTI RETOUR POUR LA PISCINE INTÉRIEURE DU PARC RENÉ-GOUPIL (0312)-LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 313,90 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1165935	22 DÉC. 2016	BUTEAU, FRANCOIS	Plomberie - Requête 76-301106 - Achat de valve, machine à chauffer et divers articles de plomberie pour le Centre opérationnel nord (3685) - Fleury, Gaston	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 229,57 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1167002	05 DÉC. 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - MANCHONS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 479,38 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1167081	05 DÉC. 2016	DESMEULES, CATHERINE	Réapprovisionnement ponctuel du Centre de distribution Mtl.	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 140,74 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1167637	06 DÉC. 2016	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE ROBINET VANNE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 250,41 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1170246	15 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE: COMMANDE DE RACCORD DE TUYAU EN PVC. SOUMISSION 5606563	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 564,27 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1170383	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - TUYAU COUIVRE ET PVC - DEMANDÉ PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 150,51 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1170424	16 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	VCR: COMMANDE D'ACCESSOIRES DE PVC ET VALVES. SOUMISSION 5616888	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 543,05 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1170919	19 DÉC. 2016	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - CATOUCHE ET MAMELON POUR ÉDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE - DEMANDÉ PAR SYLVAIN CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 928,17 \$
WORLD UNION OF OLYMPICS CITIES WURTH CANADA LTEE	1169025	14 DÉC. 2016	MIRANDA CORCES, CLAUDIA	Cotisation	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	6 937,50 \$
	1165284	30 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Approvisionnement	Construction	24,25 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 28 novembre au 31 décembre 2016

WURTH CANADA LTEE	1165284	28 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	344,69 \$
WURTH CANADA LTEE	1165284	28 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 097,44 \$
WURTH CANADA LTEE	1165284	28 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	398,66 \$
WURTH CANADA LTEE	1165284	30 NOV. 2016	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	865,53 \$
ZAHRA ANCER	1171255	20 DÉC. 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	BCO - Contrat gré à gré pour services professionnels liés au volet gestion de projet du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - A répartir	12 950,00 \$
						Total:	17 464 864,84 \$



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016

Résolution: CA16 26 0331

Motion d'appui pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal

ATTENDU QUE le droit à un logement a été reconnu comme faisant partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966, pacte dont le Canada est signataire;

ATTENDU QUE 47% des ménages locataires sur l'île de Montréal vivent sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE 102 480 ménages locataires montréalais consacrent plus de la moitié de leurs revenus pour se loger et parmi eux, 53 000 sont à haut risque de se retrouver sans domicile puisque 80% de leurs revenus sont consacrés aux coûts de leurs logements;

ATTENDU QUE selon l'Office municipal d'habitation de Montréal, 25 000 ménages sont sur la liste d'attente pour obtenir une habitation à loyer modique;

ATTENDU QUE consacrer plus de 30% de ses revenus pour se loger nuit à la réponse des autres besoins de base (se nourrir, se vêtir, recevoir des soins, etc.);

ATTENDU QUE la problématique d'itinérance est croissante à Montréal. En effet, selon les données compilées par la Ville de Montréal, la fréquentation des ressources d'hébergement est en hausse à chaque année, allant jusqu'à 80 000 nuitées offertes entre décembre 2015 et mars 2016 ;

ATTENDU QUE les besoins en logement social sont importants sur l'île de Montréal, où plus de 200 000 ménages locataires à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accessibilité financière au logement alors que l'offre actuelle de logements sociaux s'élève à environ 75 000 unités;

ATTENDU QUE plus d'une famille montréalaise sur cinq avec enfants mineurs (39 300) vit dans un logement aux dimensions inadéquates;

ATTENDU QUE les valeurs foncières des quartiers centraux montréalais ont augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie, provoquant une hausse des loyers bien au-delà de l'inflation;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, les organismes, travaillant de près ou de loin, au développement du logement social à Montréal, demandent la constitution d'une réserve de terrains et de bâtiments auprès de la municipalité pour les retirer du marché et les mettre à l'abri de la spéculation facilitant ainsi la réalisation de nouveaux projets coopératifs et sans but lucratif d'habitation;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville de Montréal s'est dotée d'un budget de 3M\$ sur trois ans, soit un montant nettement insuffisant, voire dérisoire, compte tenu des besoins et des prix des terrains sur le territoire montréalais;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Afin d'être en mesure de construire 22 500 logements sociaux au cours des 5 prochaines années, soit 4 500 unités par année, nous demandons à la Ville de Montréal de :

- Réserver pour le développement de logements sociaux ainsi que d'équipements collectifs et communautaires, 100% des sites lui appartenant déjà;
- Acheter et mettre en réserve à ces mêmes fins les sites publics excédentaires de même que des sites privés.

De créer une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal dédiée pour le logement social tel qu'énoncé préalablement;

De bonifier d'une somme additionnelle de 14 M \$ le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social du PTI 2017-2019, soit de 6 M \$ en 2017 et de 8 M \$ en 2018.

Un débat s'engage.

Monsieur le conseiller François Limoges demande le vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

Votent contre: Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Adoptée à la majorité.

12.01

François William CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 décembre 2016

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 16 janvier 2017

Résolution: CA17 170003

MOTION - FÉDÉRATION CJA

ATTENDU QUE la communauté juive de Montréal a été desservie par la Fédération CJA depuis sa fondation en janvier 1917;

ATTENDU QUE les gouvernements de l'époque n'offraient pas un système global de protection sociale, mais déléguaient plutôt cette responsabilité à des établissements comme les hôpitaux et les orphelinats, dirigés par des communautés religieuses, que la communauté juive a rapidement su développer son propre « filet de sécurité sociale » par l'entremise de cliniques et de sociétés d'entraide regroupées à la Fédération CJA, précédemment connue sous le nom de Fédération des Philanthropies juives;

ATTENDU QUE l'organisation, au cours de son histoire, a agit à titre de bouclier de la communauté juive à une époque où le racisme et l'antisémitisme étaient présents au Québec, qu'elle a joué un rôle crucial dans la réinstallation, à Montréal, d'un nombre important de survivants de l'Holocauste, qu'elle a contribué au succès économique, culturel et académique de Montréal et qu'elle soutient, encore aujourd'hui, grâce à son travail caritatif, un large éventail d'activités au service des 93 000 juifs du Québec;

ATTENDU QUE la Fédération CJA est située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au Campus communautaire juif sis dans le district Snowdon;

ATTENDU QUE la Fédération CJA souligne cette année son 100^e anniversaire et célèbre les contributions importantes faites dans de nombreux domaines au sein de la communauté juive de Montréal, contribuant ainsi au succès et à la croissance de la ville, de la province et du pays.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce félicite la Fédération CJA pour le 100^e anniversaire de sa fondation.

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse l'importance du travail de la Fédération CJA au cours de son histoire à aider la communauté juive et à servir de pont pour faciliter le dialogue, la tolérance et la coopération entre la population juive et la société québécoise.

Qu'une copie de cette résolution de félicitations soit transmise à M. Evan Feldman, président de la Fédération CJA, afin d'être partagée avec le conseil d'administration, les membres et les employés de l'organisation.

M. Marvin Rotrand demande qu'une copie soit transmise à M^e Yves Saindon, greffier de la Ville, pour dépôt à la prochaine séance du conseil municipal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1163571014

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 17 janvier 2017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 18 janvier 2017



Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU vendredi 16 décembre 2016, à 9 h 30

Au CM du lundi 23 janvier 2017, à 13 h

30.01	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843009</u>
--------------	---

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Adopté à la majorité des voix.

30.02	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843010</u>
--------------	---

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Adopté à l'unanimité.

30.03	<u>Service du greffe , Direction - 1162904002</u>
--------------	---

Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.04	<u>Service du greffe , Direction - 1162904003</u>
--------------	---

Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.05	<u>Service du greffe , Direction - 1162904004</u>
--------------	---

Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.06	<u>Service du greffe , Direction - 1162904005</u>
--------------	---

Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Adopté à l'unanimité.

30.07	<u>Service du greffe , Direction - 1162904006</u>
--------------	---

Approbation du budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

30.08	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1164866003</u>
--------------	---

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

30.09	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843023</u>
--------------	---

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)

Adopté à l'unanimité.

30.10	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843022</u>
--------------	---

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

30.11	<u>Service des finances , Direction des revenus - 1163843018</u>
--------------	--

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

Adopté à l'unanimité.

30.12	<u>Service du greffe , Direction - 1162904010</u>
--------------	---

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.

42.01	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale</u> - 1166812002
--------------	---

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

Adopté à l'unanimité.

42.02	<u>Service des finances , Direction des revenus</u> - 1163843017
--------------	--

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

Adopté à l'unanimité.

42.03	<u>Service des finances , Direction des revenus</u> - 1163843019
--------------	--

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Adopté à la majorité des voix.

42.04	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale</u> - 1163843020
--------------	---

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Adopté à l'unanimité.

42.05	<u>Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite</u> - 1163894007
--------------	--

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 22 décembre 2016, à 17 h

Au CM du lundi 23 janvier 2017, à 13 h

20.01	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166337004</u>
--------------	---

Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années

Adopté à l'unanimité.

20.02	<u>Service de l'approvisionnement , Direction - 1161541002</u>
--------------	--

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Nortrax Québec inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale de 1 209 546,43 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.03	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1165954009</u>
--------------	--

Accorder un contrat à Comprod inc. pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14954 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.04	<u>Service de l'approvisionnement , Direction - 1161541005</u>
--------------	--

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.05	<u>Service de l'approvisionnement , Direction - 1167482001</u>
--------------	---

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467)

Adopté à l'unanimité.

20.06	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1167157001</u>
--------------	--

Conclure une entente-cadre avec Beauregard Environnement Itée, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15325 (7 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.07	<u>Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1160206003</u>
--------------	--

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.08	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1167496001</u>
--------------	--

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de pièces de rechange pour deux groupes motopompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15575 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.09	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1165035002</u>
--------------	---

Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1167435001
--------------	--

Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service de l'approvisionnement , Direction - 1167487001
--------------	--

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622) pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une somme maximale de 1 279 142,99 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'approvisionnement , Direction - 1161541006
--------------	--

Résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066) / Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois, avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15500 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1165954010
--------------	--

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans avec IBM Canada Ltée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi), pour une somme maximale de 984 392,41 \$ pour le lot 1 et de 1 331 666,89 \$ pour le lot 2, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15632 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1161009016
--------------	--

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214720 (9 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1165928001
--------------	--

Accorder un contrat à la Compagnie Keleny pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15518 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de l'environnement , Direction - 1166686001
--------------	--

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville avec Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 779 259,74 \$, Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 628 643,06 \$, Les Services exp inc. pour une somme maximale de 548 103,07 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 445 559,75 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 310 064,18 \$, toutes ces sommes taxes incluses - Appel d'offres public 16-14761 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.17	Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1160093003
--------------	---

Approuver le projet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165175018
--------------	---

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six organismes PME MTL (CG16 0347) afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165175019
--------------	---

Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction - 1160504008
--------------	--

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$, taxes incluses, au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1166337002
--------------	---

Autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - 1164435013
--------------	--

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165175017
--------------	---

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service de la culture , Direction - 1160504007
--------------	---

Accorder un contrat à La Société des archives affectives pour l'exécution d'une oeuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » qui sera intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont - Dépense totale de 764 296,31 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1167438003
--------------	--

Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1162675003
--------------	---

Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène

Adopté à l'unanimité.

20.27	Direction générale , Cabinet du directeur général - 1163570005
--------------	---

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407) / Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 / Accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017

Adopté à l'unanimité.

20.28	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - 1165323004</u>
--------------	---

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1^{er} janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Adopté à l'unanimité.

20.29	<u>Direction générale , Bureau des relations internationales - 1164834004</u>
--------------	--

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.30	<u>Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1165288010</u>
--------------	--

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour une somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.31	<u>Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1165288011</u>
--------------	--

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et le démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), pour une somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.32	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1167014001</u>
--------------	--

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.33	Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction - 1166316021
--------------	--

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6855 (5 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167000007
--------------	---

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164962005
--------------	---

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse de vente par laquelle 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables

Adopté à la majorité des voix.

20.36	Service des technologies de l'information , Direction - 1165954007
--------------	---

Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.37	Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1163455003
--------------	---

Approuver le projet de cautionnement à intervenir entre Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par Caisse Desjardins à MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA et autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'engagement de crédit au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et approuver le projet d'entente avec MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE relative au cautionnement à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

20.38	<u>Service de la culture , Direction - 1160230007</u>
--------------	--

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel de Broin, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

30.01	<u>Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1166407002</u>
--------------	---

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Adopté à l'unanimité.

30.02	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166217001</u>
--------------	--

Autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick

Adopté à l'unanimité.

30.03	<u>Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1166807001</u>
--------------	---

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$

Adopté à l'unanimité.

30.04	<u>Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1166943002</u>
--------------	---

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ / Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à WSP Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

30.05	<u>Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1166807004</u>
--------------	---

Autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix

Adopté à l'unanimité.

30.06	Service des finances , Direction - 1161274002
--------------	--

Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160776001
--------------	---

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

Traité.

41.02	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334023
--------------	--

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Traité.

41.03	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334024
--------------	--

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Traité.

41.04	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334025
--------------	--

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Traité.

41.05	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165929005
--------------	---

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Traité.

41.06	Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction - 1160504011
--------------	--

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Traité.

41.07	<u>Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607008</u>
--------------	---

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec

Traité.

41.08	<u>Service de la culture , Direction - 1167464001</u>
--------------	---

Avis de motion - Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Traité.

41.09	<u>Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1166807003</u>
--------------	--

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Traité.

42.01	<u>Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1150025003</u>
--------------	--

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Adopté à l'unanimité.

42.02	<u>Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075003</u>
--------------	--

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Adopté à l'unanimité.

42.03	<u>Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1166335003</u>
--------------	--

Adoption - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

Adopté à l'unanimité.

42.04	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166279001</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Adopté à l'unanimité.

42.05	<u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165135002</u>
--------------	--

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

Adopté à l'unanimité.

42.06	<u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1167287002</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Adopté à l'unanimité.

42.07	<u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1167287004</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Adopté à l'unanimité.

42.08	<u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1167287005</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Adopté à l'unanimité.

42.09	<u>Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179015</u>
--------------	--

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Adopté à l'unanimité.

42.10	<u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction - 1167287003</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

Adopté à l'unanimité.

44.01	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1162622007
--------------	---

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service de la culture , Direction - 1166369002
--------------	---

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Adopté à l'unanimité.



Dossier # : 1160132006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), du rapport annuel d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-07 14:33

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160132006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les instances rendent compte de leurs activités au conseil municipal par le dépôt de leur rapport annuel 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
 CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
 CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe
au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-12-07



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger

Production

Coordination et rédaction

Julie St-Onge

Contributions

Pierre Corriveau

Geneviève Gagnon

Michèle Lavoie

Alexandra Lemarcis

Bernard Vallée

Hilde Wuyts

Révision linguistique

Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique

15067 (12-16)

Service des communications

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/cpm

Et sur le site Internet du Comité Jacques-Viger à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/cjv

ISBN 978-2-7647-1480-5 – imprimé français

ISBN 978-2-7647-1481-2 – PDF français

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

Table des matières

INTRODUCTION	7	
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL (CPM)		
Message des membres du Conseil du patrimoine de Montréal	10	
Mission, mandat et composition du Conseil du patrimoine de Montréal.....	11	
COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV)		
Message du président du Comité Jacques-Viger.....	18	
Mandat et composition du Comité Jacques-Viger.....	19	
COMITÉ MIXTE		
Mandat et composition du comité mixte	22	
PERSONNEL EN SOUTIEN AUX INSTANCES.....		23
BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM, DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE		
Bilan des activités du Conseil du patrimoine de Montréal	26	
Bilan des activités du Comité Jacques-Viger.....	29	
Bilan des activités du comité mixte	31	
ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION		
Planification de secteurs.....	35	
Réaménagement du domaine public	36	
Grandes institutions.....	39	
Milieus naturels protégés (écoterritoires)	39	
Réhabilitation d'un lieu de culte	40	
Réhabilitation de propriétés privées.....	41	
Autres interventions dans un site patrimonial	42	
Réhabilitation de propriétés municipales	44	
Démolitions	44	
Synthèse des recommandations s'adressant à la Ville.....	45	
ANNEXES		
ANNEXE 1		
À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	49	
ANNEXE 2		
Liste des avis et commentaires produits par le CPM, le CJV et le comité mixte en 2015	50	
ANNEXE 3		
Éléments du patrimoine montréalais protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.....	53	



INTRODUCTION

Introduction

Le présent rapport témoigne des activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et du Comité Jacques-Viger (CJV) au cours de l'année 2015.

Ces deux comités d'experts ont pour mission de produire des avis et de faire des commentaires à l'intention des instances décisionnelles afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur certains projets. Ils se réunissent parfois dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier conjointement des projets dont les enjeux relèvent de l'expertise propre à chacun.

Fonctionnement

Le point de vue et les recommandations du CPM, du CJV et du comité mixte sont consignés dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux types : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables à la demande qui leur est adressée.

Lorsqu'elles sont appelées à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, les instances produisent un avis préliminaire, qui ne sera jamais rendu public. Il permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter à l'instance afin d'obtenir un avis.


Les avis du CPM, du CJV et du comité mixte sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM et du CJV.

Les instances peuvent également consigner leur analyse et leurs recommandations dans un commentaire si la réunion se tient sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux pour des interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Il peut également faire des recommandations de manière informelle, oralement ou par courriel, ou encore soumettre un mémoire à l'occasion de consultations.

Le CPM et le CJV relèvent du Service du Greffe. Une somme inférieure à celle de 2014, soit 359 700 \$, leur a été attribuée en 2015 pour leur fonctionnement.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, alors que le Comité Jacques-Viger a pour expertise l'architecture, l'aménagement, le design urbain, l'architecture de paysage et l'urbanisme.



**CONSEIL DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL**

Message des membres du Conseil du patrimoine de Montréal

L'année 2015 a été marquée par d'importants changements au sein du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). D'abord, au niveau administratif, l'instance a été transférée de la Direction de l'urbanisme au Service du greffe. Sa composition a connu une métamorphose, puisque de nombreux membres dont le mandat a pris fin ont été remplacés. À cela s'ajoute le départ de l'ancien président, monsieur Jacques Lachapelle, que nous désirons remercier pour l'ensemble du travail qu'il a accompli avec passion, rigueur et diplomatie durant son mandat. Nous souhaitons aussi remercier l'ensemble des membres sortants, leur engagement ayant contribué à construire l'expertise et la crédibilité du CPM. Nous tenons enfin à souligner le professionnalisme du personnel du conseil, dont la compétence et le soutien ont permis aux membres d'accomplir leur mandat malgré les bouleversements dans le fonctionnement.

Après le départ du vice-président Pierre Gauthier, que nous remercions d'avoir assuré l'intérim pour certaines tâches relevant de la présidence, nous avons accepté la proposition du Service du Greffe de fonctionner temporairement en nommant parmi nous une présidence de séance à chaque réunion, afin de ne pas affecter l'étude des dossiers. Nous tenons à remercier Bernard Vallée d'avoir rempli le rôle de président de séance durant de nombreux mois.

L'année 2015 a été marquée par une hausse des activités du CPM, comme en témoigne le nombre accru d'avis et de commentaires rendus (55 en 2015, comparativement à 38 en 2014). Cela est dû en partie aux nombreux projets prévus comme legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Nous nous réjouissons que de nombreux projets aient aussi été présentés au CPM de manière volontaire. Cela démontre que la valeur patrimoniale de certains lieux, bien qu'elle ne soit pas reconnue officiellement par la Ville, est de plus en plus prise en compte par les acteurs du milieu.

Rappelons à cet égard que le mandat du CPM repose sur une définition plus large du patrimoine, qui ne se limite pas au bâti, mais englobe également le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine archéologique ainsi que le patrimoine naturel et écologique, dont fait partie l'approche dite du développement durable. Ce patrimoine s'inscrit tant dans les territoires et paysages que dans les immeubles, artefacts archéologiques et œuvres d'art.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport rendant compte des activités du CPM pour l'année 2015. À noter que l'ensemble de nos avis sont publics et disponibles sur notre site Internet.

Les postes de président et de vice-président du CPM étant toujours vacants en octobre 2016, ce mot est signé par l'ensemble des membres.

Cécile Baird	Anne-Marie Balac	Georges Drolet
Luce Lafontaine	Alain Paquette	Alena Prochazka
Bernard Vallée	Nicole Valois	

Octobre 2016

Mission, mandat et composition du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a été formellement constitué en 2002 dans la Charte de la Ville et a tenu sa première réunion le 12 février 2003 à l'hôtel de ville.

Mission

En tant que comité d'experts, le CPM se fait un devoir de conseiller la Ville avec intégrité, de manière objective et impartiale en toute neutralité quant aux intérêts en présence. Vu le rythme rapide du développement de la ville, le CPM se préoccupe de la qualité du milieu de vie. Il apprécie et reconnaît le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains. Il fait sienne l'idée d'une notion élargie du patrimoine, en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Il veille ainsi à évaluer la pertinence et les moyens de transmettre les valeurs associées aux patrimoines naturel et culturel, afin d'assurer une vision du futur respectueuse du passé.

Mandat

Le CPM analyse des projets et formule des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Le CPM donne son avis écrit à l'intention du conseil municipal afin de le guider dans ses prises de décision sur :

- les modifications du Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cités, classés ou déclarés)¹;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1° à 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal² touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cités, classés ou déclarés);
- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel ou d'un personnage, événement ou lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

1 La liste de ces éléments peut être consultée en annexe, à la page 53.

2 Voir en annexe, p. 49.

Le Conseil du patrimoine de Montréal a tenu sa première réunion le 12 février 2003 à l'hôtel de ville.

Depuis ses 12 ans d'activités, le CPM a étudié plus de 2900 dossiers et a produit plus de 875 avis et commentaires, dont environ une cinquantaine conjointement avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre du comité mixte.

- tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité³;
- tout projet de demande de désignation de paysage culturel patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité;
- tout projet proposé dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu, en vertu de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Un **écoterritoire** est un territoire de plus de 15 hectares regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.), des espaces urbanisés ainsi que des espaces naturels de grande valeur écologique dont la protection a été jugée prioritaire. Dix écoterritoires ont été établis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et sont reconnus dans le Plan d'urbanisme de Montréal (2004) :

- la forêt de Senneville
- le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme
- le corridor écoforestier de l'Île Bizard
- les rapides du Cheval Blanc
- la coulée verte du ruisseau Bertrand
- les sommets et les flancs du mont Royal
- la coulée verte du ruisseau De Montigny
- la trame verte de l'Est
- les rapides de Lachine
- la falaise Saint-Jacques

3 Le 3 octobre 2016, le règlement du CPM a été modifié afin de préciser la définition de démolition, qui se définit désormais comme suit : Tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975:

- la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un immeuble patrimonial cité, sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine;
- la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité.

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, les arrondissements sont également tenus d'informer le CPM de toute demande de permis et certificats relatifs à une intervention projetée sur un territoire ou un immeuble possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Si la situation le requiert, le CPM peut émettre un commentaire sur ledit projet, si celui-ci constitue une intervention mineure, ou encore demander que le projet lui soit présenté si les travaux ou leurs impacts sont jugés importants.

Le CPM donne également son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement ou à un service municipal, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des politiques municipales ou sur toute autre question relative à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel. Il donne notamment son avis au conseil municipal, à la demande de celui-ci, sur des projets d'aménagement du domaine public situés dans des territoires reconnus pour leur valeur patrimoniale, tels que l'aménagement d'une place publique ou le réaménagement d'une portion significative d'une voie publique.

Le CPM peut en outre solliciter des opinions et recevoir les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les projets de citation de biens patrimoniaux.

Son mandat lui permet aussi :

- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

**Le règlement du
CPM est disponible
en ligne à l'adresse :
ville.montreal.qc.ca/cpm
dans la section Mandat**

Membres

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Neuf membres nommés par le conseil municipal, y compris un président et deux vice-présidents, composent normalement le CPM. Ceux-ci sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

La composition du CPM a connu de grands changements au cours de l'année 2015. Il a été présidé jusqu'au 15 juin par **Jacques Lachapelle**, architecte, professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la maîtrise en architecture, qui a occupé ce poste à quart temps. La présidence est par la suite demeurée vacante. En tant que vice-président, **Pierre Gauthier**, professeur agrégé au Département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia, a rempli cette fonction par intérim jusqu'à la fin de son mandat en octobre 2015. **Bernard Vallée**, animateur en histoire et patrimoine (Montréal Explorations), a par la suite présidé les réunions en tant que membre et président de séance. Le vice-président **Jacques Brisson**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, ainsi que les membres **Gabriel Deschambault**, architecte et urbaniste; **Julia Gersovitz**, architecte (EVOQ Architecture); **Robert Paradis**, architecte (WSP Canada Inc.); et **Julie St-Arnault**, architecte paysagiste (Vlan paysages), dont les mandats ont pris fin, ont été remplacés en cours d'année



Jacques
Lachapelle



Pierre
Gauthier



Bernard
Vallée



Jacques
Brisson



Gabriel
Deschambault



Julia
Gersovitz



Robert
Paradis



Julie
St-Arnault

par **Georges Drolet**, architecte et historien de l'architecture (EVOQ Architecture); **Cécile Baird**, architecte et designer urbain et chargée de cours à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; **Nicole Valois**, architecte paysagiste et professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Anne-Marie Balac**, archéologue; **Luce Lafontaine**, architecte (Lafontaine & Soucy Architectes); et **Alain Paquette**, biologiste et chercheur associé à la Chaire Hydro-Québec-CRSNG sur le contrôle de la croissance des arbres à l'Université du Québec à Montréal. **Alena Prochazka**, professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et chercheure à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, a quant à elle poursuivi son mandat.

**Président(e)s du Conseil
du patrimoine de Montréal
depuis sa création**

Louise Letocha de 2002 à 2007

Marie Lessard de 2007 à 2012

Jacques Lachapelle de 2012 à 2015



Georges
Drolet



Cécile
Baird



Nicole
Valois



Anne-Marie
Balac



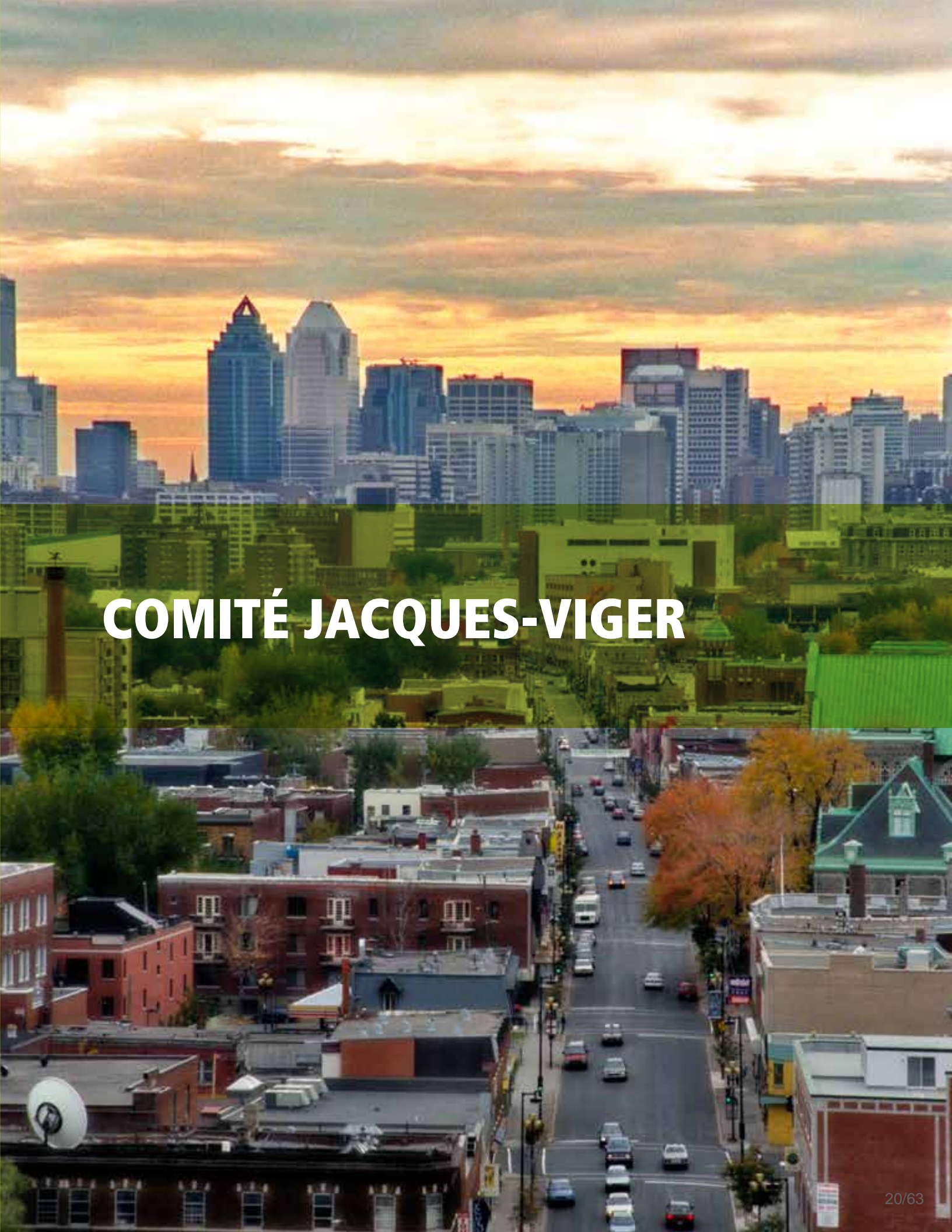
Luce
Lafontaine



Alain
Paquette



Alena
Prochazka



COMITÉ JACQUES-VIGER

Message du président du Comité Jacques-Viger

C'est avec grand plaisir que je vous présente le sommaire des activités du Comité Jacques-Viger (CJV) pour l'année 2015.

L'année 2015 a été une année de restructuration fonctionnelle pour le CJV. Nous nous sommes en effet dotés de règles de régie interne et d'un code de déontologie afin d'encadrer le fonctionnement du comité. D'autre part, tout comme le CPM, le CJV a été transféré au niveau administratif de la Direction de l'urbanisme au Service du Greffe. Enfin, et surtout, l'année a été marquée par un grand départ, celui d'Adrien Sheppard, qui a assuré la présidence du comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU) dès 2002, puis du CJV depuis sa création en 2012. Monsieur Sheppard laisse un important héritage inscrit dans les gènes même du comité. De la part de tous les membres, je désire le remercier chaleureusement pour sa force rassembleuse, pour la justesse et la finesse de son analyse, pour sa grande disponibilité, ainsi que pour les marques d'amitié qu'il distribuait généreusement à chacun de nous.

Au nom du comité, je m'en voudrais de ne pas remercier aussi Jacques Lachapelle, président sortant du Conseil du patrimoine de Montréal. Sa rigueur et sa grande expertise ont marqué nos réunions du comité mixte. L'absence de remplaçant encore aujourd'hui ne fait que souligner son immense contribution.

L'année 2015 a aussi été une année de changement dans la nature même de nos débats. Nous constatons en effet que de plus en plus de projets sont soumis au CJV en début de processus, à leur phase d'élaboration. Nous nous en réjouissons, puisque le CJV peut alors émettre des recommandations sur des aspects plus fondamentaux des projets et ainsi participer à l'orientation des décisions en temps et lieu, facilitant le processus pour tous. Je me permets d'inviter les partenaires de la Ville à continuer sur cette lancée en consultant le CJV en amont, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle en contribuant à l'amélioration des projets et de notre ville.

Bonne lecture,

Pierre Corriveau

Octobre 2016

Mandat et composition du Comité Jacques-Viger

Mandat

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il a été officialisé en 2012 par le conseil municipal, remplaçant ainsi le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU) créé en 2002 par le conseil exécutif de la Ville. Ses activités ont débuté le 15 octobre 2012.

Le mandat du CJV est d'analyser et de formuler des commentaires sur des projets, plans particuliers ou politiques municipales qui lui sont soumis dans le but d'améliorer leur qualité. Il communique son analyse et ses recommandations sous la forme d'un avis écrit à l'attention du conseil municipal afin de l'éclairer dans ses prises de décision.

Son règlement stipule qu'il doit donner son avis écrit au conseil sur :

- tout projet de modification du Plan d'urbanisme;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal⁴.

À la demande du conseil municipal, le CJV peut rendre des avis sur tout projet qui relève de sa compétence. De sa propre initiative, il peut aussi s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le règlement du CJV est disponible en ligne à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/cjv dans la section Références

⁴ Voir en annexe, p.49.

Membres

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidents. Les membres sont des professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public.

En 2015, le CJV a été présidé par **Adrien Sheppard**, architecte, professeur émérite à l'École d'architecture de l'Université McGill, qui a quitté ses fonctions en juin 2015. **Pierre Corriveau**, architecte (CGA Architectes) et vice-président, a par la suite repris ce rôle par intérim. La vice-présidence a également été assurée par **Josée Bérubé**, architecte et urbaniste (Provencher Roy). Les autres membres sont : **Manon Asselin**, architecte (Atelier TAG), professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal; **Sophie Beaudoin**, architecte paysagiste (Claude Cormier + Associés); **Raphaël Fischler**, urbaniste, professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill; **Marie Lessard**, urbaniste, professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Philippe Lupien**, architecte et architecte paysagiste (Lupien + Matteau), professeur en design urbain à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal; et **Christian Thiffault**, architecte et designer urbain (Atelier Christian Thiffault).



Adrien
Sheppard



Pierre
Corriveau



Josée
Bérubé



Manon
Asselin



Sophie
Beaudoin



Raphaël
Fischler



Marie
Lessard



Philippe
Lupien



Christian
Thiffault



COMITÉ MIXTE

Mandat et composition du comité mixte

Le comité mixte a été officialisé en 2012. Depuis, des réunions sont tenues conjointement entre le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances.

Il permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CPM et du CJV en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. L'avis du comité mixte est considéré comme émanant de chaque instance consultative.

Type de projet vus par chaque instances	CJV	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●	
Modification au Plan d'urbanisme	●		
Modification au Plan d'urbanisme visant un élément protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel			●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville)	●		
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un élément protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel			●
Démolition d'un immeuble ayant un statut municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●	

Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chacune des instances, y compris les présidents.

PERSONNEL EN SOUTIEN AUX INSTANCES

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger sont soutenus dans l'accomplissement de leur mission par trois personnes. Le personnel en soutien aux instances est rattaché au Service du Greffe depuis le mois de janvier 2015.

Michèle Lavoie, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et assure également la gestion de la documentation et la mise à jour du site Internet du CPM. Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CPM et du CJV et les représentent au sein de divers comités et groupes de travail : **Julie St-Onge**, historienne et détentrice d'une maîtrise en histoire appliquée, entrée en poste en février 2015, ainsi que **Hilde Wuyts**, détentrice d'une formation en architecture et d'une maîtrise en conservation du patrimoine, remplacée temporairement depuis novembre 2015 par **Alexandra Lemarcis**, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti. **Frédéric Bilodeau**, urbaniste, a quitté ses fonctions en février 2015.



BILAN DES ACTIVITÉS



Chiffres pour l'année 2015 :

26 réunions

- 14 réunions du CPM
- 12 réunions dans le cadre du comité mixte

38 avis ou avis préliminaires

- 25 avis ou avis préliminaires du CPM
- 13 avis ou avis préliminaires conjoints dans le cadre du comité mixte

31 lettres et commentaires

- 30 lettres et commentaires du CPM
- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte

Bilan des activités du Conseil du patrimoine de Montréal

Compte tenu des mandats que la Ville lui a confiés, le Conseil du patrimoine de Montréal intervient dans trois champs d'activité complémentaires : la protection du patrimoine, la connaissance et la promotion du patrimoine et la reconnaissance patrimoniale.

Protection du patrimoine

Le CPM est principalement appelé à produire des avis sur des projets touchant des sites ou immeubles bénéficiant d'une protection municipale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. En ce qui concerne les éléments du patrimoine disposant d'une telle reconnaissance, le CPM s'est principalement prononcé en 2015 sur des projets au sein des sites patrimoniaux cités du Mont-Royal, de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, du Vieux Village de Rivière-des-Prairies, de l'Île-Sainte-Hélène et du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada ainsi qu'à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal). En outre, grâce aux excellentes relations que le CPM entretient avec les services municipaux et Arrondissements qui l'incluent dans le processus, on vient régulièrement le consulter pour différents projets ne requérant pas la production d'un avis. C'est par ce biais que le CPM se prononce sur des projets qui concernent des immeubles et des sites significatifs au plan patrimonial mais ne bénéficiant pas d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ainsi que sur des démarches de planification pour de vastes secteurs à composante patrimoniale.

Statistiques

Bilan des activités du CPM en 2015, par arrondissement

Ce tableau fait état du nombre de dossiers qui ont été analysés par le CPM en 2015, ainsi que de ceux qui ont résulté en la production d'un avis, d'un commentaire ou d'une lettre du CPM ou du comité mixte.

Arrondissements et nombre de dossiers analysés (entre parenthèses)	Avis du CPM	Avis conjoints du comité mixte*	Lettres et commentaires du CPM
Ahuntsic-Cartierville (29)	6		6
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (21)	1	1	2
Lachine			
LaSalle (2)	1		
Le Plateau-Mont-Royal (297)	1		
Le Sud-Ouest (7)	2	1	4
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Montréal-Nord (1)			1
Outremont (16)		2	1
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1)	1		
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Verdun (1)			1
Ville-Marie (478)	2	3	9
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)		1	
Services centraux (21)	11	5	5**
Autres (Lettres au Ministère de la Culture et des Communications) (2)			2
TOTAL (877)	25	13	31

*Le détail des activités du comité mixte peut être consulté à la page 31.

**Dont un commentaire du comité mixte.

Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

223 réunions

- 182 réunions du CPM
- 41 réunions conjointes

2933 dossiers étudiés

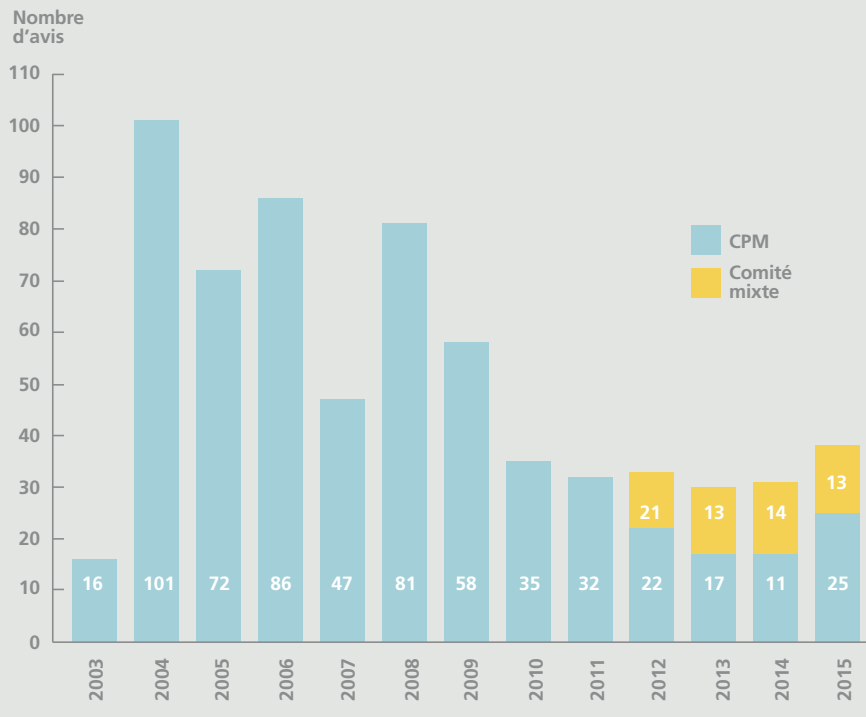
878 avis et commentaires

- 827 avis et commentaires du CPM
- 51 avis et commentaires conjoints

Participation du CPM à des activités en 2015 :

- 3 réunions de la Table de concertation du Mont-Royal
- 3 réunions de la Table de concertation du Vieux-Montréal
- 13 réunions sur des dossiers particuliers avec des services centraux, des arrondissements et des organismes
- 5 congrès, colloques et journées d'étude
- 4 activités de formation et de représentation

Avis produits par le CPM, y compris le comité mixte, depuis sa composition :



Connaissance et promotion du patrimoine

Les activités du CPM en matière de connaissance et de promotion du patrimoine prennent diverses formes, comme la diffusion d'information sur le site Internet ou encore la participation du président et des professionnels du CPM à des activités de formation, des colloques et divers comités municipaux s'intéressant à des thèmes patrimoniaux. Ces événements sont pour nous l'occasion d'échanger avec des pairs sur différents enjeux patrimoniaux ou d'enrichir nos connaissances.

Le CPM organise annuellement un colloque sur une thématique particulière du patrimoine. Exceptionnellement, en raison de la vacance du poste de président(e), le CPM n'a pas tenu de colloque en 2015.

Reconnaissance patrimoniale

Le CPM contribue statutairement à la reconnaissance du patrimoine montréalais en participant au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux, soit la citation des biens patrimoniaux. En 2015, aucune consultation publique en vue d'une reconnaissance patrimoniale par la Ville de Montréal n'a eu lieu.

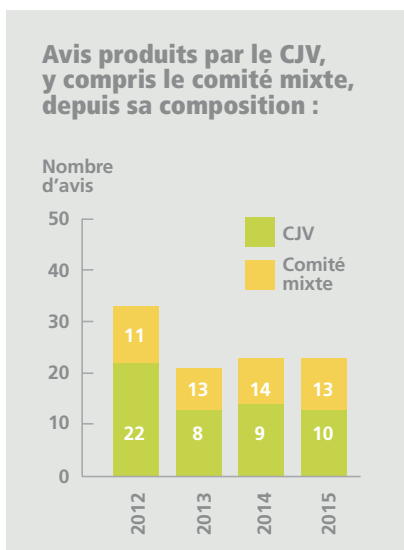
La liste des éléments du patrimoine montréalais qui sont protégés par un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec peut être consultée en annexe, à la page 53.



Bilan des activités du Comité Jacques-Viger

En 2015, le CJV a été principalement appelé à se prononcer sur des projets visant une modification au Plan d'urbanisme. Seulement un avis porte sur un projet faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 89.3 de la Charte de la Ville de Montréal⁵. Le CJV peut également être consulté sur des projets de planification lancés par les arrondissements ou les services centraux ou sur certains autres projets de manière volontaire, du fait de l'importance des enjeux d'aménagement, d'architecture de design ou d'urbanisme. Trois avis ont été produits pour cette dernière raison.

Le tableau suivant illustre les types de demandes analysées au courant de l'année 2015 ainsi que la répartition géographique des avis produits par le CJV et le comité mixte.



⁵ Voir en annexe, p.49

Chiffres pour l'année 2015:

23 réunions

- 11 réunions du CJV (dont 1 réunion de gestion interne)
- 12 réunions conjointes dans le cadre du comité mixte

23 avis

- 10 avis du CJV
- 13 avis conjoints dans le cadre du comité mixte

1 commentaire

- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte

Statistiques

Bilan des activités du CJV en 2015 en fonction du type de demande, par arrondissement

Type de demandes Arrondissements et nombre de dossiers analysés (entre parenthèses)	Modifications ponctuelles au Plan d'urbanisme	Article 89.3 de la Charte de la Ville	Avis et commentaires conjointes du comité mixte*
Ahuntsic-Cartierville (1)	1		
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (4)	3		1
Lachine			
LaSalle (1)		1	
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest (1)			1
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1)	1		
Montréal-Nord (1)	1		
Outremont (2)			2
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent (1)	1		
Saint-Léonard			
Verdun			
Ville-Marie (5)	2		3
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)			1
Services centraux (6)			6**
Sous-total (24)	9	1	14
TOTAL	10		14

*Le détail des activités du comité mixte peut être consulté à la page 31.

**Dont un commentaire du comité mixte.

Statistiques du CJV depuis sa composition en 2012 :

81 réunions

- 40 réunions du CJV
- 41 réunions dans le cadre du comité mixte

100 avis

- 49 avis du CJV
- 51 avis conjoints dans le cadre du comité mixte

1 commentaire

- 1 commentaire conjoint dans le cadre du comité mixte



Bilan des activités du comité mixte

En 2015, 12 réunions ont été tenues conjointement entre le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger, dans le cadre du comité mixte. Elles ont mené à la production de 13 avis et 1 commentaire.

Une forte majorité des projets qui ont été présentés au comité visaient une modification au Plan d'urbanisme pour un élément protégé par un statut municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

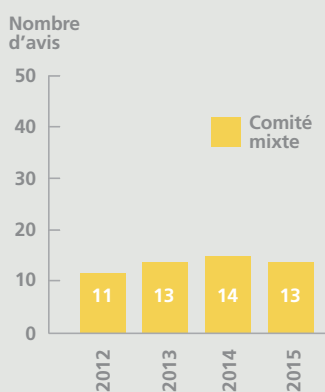
Chiffres pour l'année 2015:

12 réunions

13 avis

1 commentaire

Avis produits par le comité mixte, depuis sa composition :



Statistiques

Avis produits par le comité mixte en 2015 en fonction du type de demande, par arrondissement

Type de demandes	Modifications au Plan d'urbanisme	Article 89.1 de la Charte de la Ville	Avis rendus à la demande des Arrondissements ou services centraux
Arrondissements et nombre d'avis (entre parenthèses)	Visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		
Ahuntsic-Cartierville			
Anjou			
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1)	1		
Lachine			
LaSalle			
Le Plateau-Mont-Royal			
Le Sud-Ouest (1)	1		
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Montréal-Nord			
Outremont (2)	2		
Pierrefonds-Roxboro			
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Rosemont-La Petite-Patrie			
Saint-Laurent			
Saint-Léonard			
Verdun			
Ville-Marie (3)	3		
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)	1		
Services centraux (5)	1	1	3
Sous-total (13)	9	1	3

Statistiques depuis sa composition en 2012 :

41 réunions

51 avis



ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

En 2015, le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité Jacques-Viger et le comité mixte ont tenu 37 réunions et rédigé 79 avis et commentaires sur des projets, plans et règlements. En cours d'année, de nombreux projets de réaménagement du domaine public ont été planifiés comme **legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal**, en 2017. De manière générale, bien qu'elles se réjouissent que cet anniversaire soit l'occasion de réaliser des projets de réaménagement et de mise en valeur du domaine public, les instances remettent en question l'urgence qui guide ces travaux, puisque les échéanciers très serrés imposent d'importantes contraintes pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour la qualité des projets réalisés. Les pages qui suivent présentent un résumé des enjeux associés aux dossiers soumis au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger ainsi qu'au comité mixte.

Planification de secteurs

Les instances se sont penchées sur plusieurs projets de planification d'ensemble. Le comité mixte a été consulté relativement au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du **Quartier des gares**, qui vise à établir une vision d'aménagement du domaine public cohérente pour l'ensemble du secteur, dont une partie se trouve dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Soulignant la très grande qualité du projet et appréciant que le réaménagement du domaine public soit considéré comme un moteur de revitalisation du secteur, le comité a rendu un avis favorable. Il a toutefois mentionné l'importance de renforcer la référence à l'histoire du site, et plus précisément aux traces témoignant de la présence des infrastructures ferroviaires. Il a également encouragé l'Arrondissement à arrimer le PPU avec les projets adjacents et à améliorer les liens avec les secteurs limitrophes afin de garantir la cohérence des aménagements, notamment en considérant les deux côtés de la rue. Un arrimage doit également être fait avec le Plan directeur développé pour le réaménagement et la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada, dont une partie concerne la partie sud du square du Canada incluse dans ce PPU. Voyant d'un très bon œil l'intention de rouvrir l'ancienne école Bourget, ce qui permettra de répondre aux besoins de la population du secteur, le comité a enfin recommandé de hiérarchiser les différentes interventions prévues au PPU pour les cinq prochaines années.

Un autre Programme particulier d'urbanisme a été présenté au Comité Jacques-Viger : il vise le redéveloppement du **boulevard Pie-IX**, entre le boulevard Gouin et le boulevard Industriel, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Le CJV a

accueilli favorablement le projet, qui constitue une démarche de planification ambitieuse et proactive. Il a toutefois signalé certains enjeux à considérer, dont la gestion de la circulation, et tenu à ce qu'on fasse en sorte que le caractère autoroutier du boulevard soit limité. De plus, afin de s'assurer de la viabilité de l'activité commerciale prévue sur l'artère, il a encouragé l'Arrondissement à déterminer les secteurs les plus propices à cette fonction. Accordant une importance particulière aux places publiques dans le projet, le CJV a recommandé de s'assurer qu'elles soient implantées en bordure du boulevard plutôt qu'à l'intérieur des îlots afin qu'elles participent à l'animation de la rue. D'autre part, afin de densifier le milieu existant tout en le respectant, le comité a recommandé que les écarts des hauteurs et des densités soient réduits en vue de définir un coefficient d'occupation du sol (COS) plus uniforme et que des études supplémentaires soient réalisées, notamment sur l'ensoleillement.

Le Comité Jacques-Viger a poursuivi la collaboration entamée en 2011 avec l'Arrondissement de LaSalle concernant la démarche de planification urbaine du secteur de la Gare LaSalle et le projet résidentiel de l'**îlot Wanklyn**, qui vise le réaménagement du terrain vacant d'une ancienne imprimerie. Considérant que le projet était de grande qualité et s'inscrivait au sein d'une démarche ambitieuse, le CJV s'y est montré favorable. Cependant, il a



recommandé que les extrémités du parc situé au centre du projet soient mieux encadrées et que les liens piétons soient améliorés, notamment vers l'ouest, de manière à réaliser un maillage entre les différents îlots résidentiels du secteur. Le CJV a apprécié l'emplacement prévu pour les logements sociaux, en bordure du parc, et le fait que ceux-ci soient réalisés lors de la première phase du projet. À défaut d'une fonction commerciale viable, il a regretté l'absence de mixité d'usages, avec par exemple l'implantation de services pour la population, ce qui aurait permis d'animer la rue centrale. Convaincu que la rue Wanklyn a le potentiel de constituer un axe structurant au cœur du nouveau quartier, le CJV a recommandé à l'Arrondissement de développer une vision claire de son réaménagement. Enfin, le projet étant réalisé suivant le concept de *Transit Oriented Development* (TOD), le CJV a été surpris du faible ratio de stationnement prévu et a encouragé l'Arrondissement à revoir ses normes à ce sujet.

Le CJV s'est penché sur un projet de modification au Plan d'urbanisme visant une augmentation des hauteurs prévues dans un secteur situé aux abords de la **gare Montpellier**, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, en vue d'assurer sa conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Le Schéma y prescrit un seuil de densité moyenne afin de favoriser la croissance résidentielle aux abords des stations de métro et des gares ferroviaires. Bien que le CJV ait été consulté pour une question technique d'uniformisation des outils d'urbanisme, il a considéré que la demande devrait s'appuyer sur un exercice plus large de planification d'un TOD aux abords de la gare Montpellier. Jugeant que la proposition ne reposait pas sur une analyse et une réflexion démontrant qu'il s'agissait des paramètres de hauteurs les plus adéquats pour la revitalisation du secteur, il s'est dit défavorable à la modification demandée.

Suivant l'entrée en vigueur du **Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal** en avril 2015, tous les plans et les règlements d'urbanisme de chaque municipalité de l'agglomération devaient être modifiés dans un délai de six mois selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le comité mixte a eu l'occasion de collaborer à l'élaboration de ce document de planification au cours de trois rencontres avec la Direction de l'urbanisme en 2014. Il a été amené à se prononcer cette fois sur la mise à jour du



Plan d'urbanisme pour assurer sa conformité avec le Schéma d'aménagement, concernant notamment les patrimoines bâti et naturel, de nouvelles dispositions d'affectation au sol et les paramètres de densité. Dans ce contexte, le comité mixte a accueilli favorablement le projet de modification au Plan d'urbanisme adopté en 2004 et a réitéré son intérêt à collaborer à sa révision.

Réaménagement du domaine public

Loin de comprendre uniquement le bâti, le patrimoine englobe aussi des paysages humanisés et des milieux naturels. Au cours de l'année 2015, le CPM et le comité mixte se sont penchés sur plusieurs projets d'aménagement du domaine public à l'intérieur de sites patrimoniaux cités. De tels projets, situés à l'interface entre les patrimoines bâti et naturel, renvoient au double mandat du CPM en ces matières.

Depuis sa création, le CPM a produit de nombreux avis sur des projets visant le territoire ou des bâtiments du **site patrimonial cité du Mont-Royal**. Parmi ceux-ci, mentionnons l'agrandissement du stade Percival-Molson, la restauration du monument Georges-Étienne-Cartier, divers aménagements sur le site de l'oratoire Saint-Joseph, la construction de mausolées dans le cimetière Notre-Dame-des-



Neiges, la reconfiguration des aires de jeux du parc Jeanne-Mance et plusieurs projets d'aménagement du domaine public. Le CPM se réjouit d'avoir poursuivi sa collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) en 2015 dans le cadre de sept projets d'aménagement dans le site patrimonial cité du Mont-Royal, qui comprend le parc du Mont-Royal et ses abords.

L'un d'eux, **Escales découvertes**, vise l'aménagement de lieux de découverte et de repos dans le parc du Mont-Royal, dont des parcours et des haltes. Le CPM est conscient de la complexité de réaliser de nouveaux projets dans le parc du Mont-Royal, aménagé en 1873-1876 selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted. Le CPM a apprécié la très grande sensibilité et la qualité du travail de réflexion à la base du projet, qui se traduisent dans la sobriété de l'approche. Il s'est par conséquent montré favorable au projet. Cependant, considérant que le concept d'aménagement d'Olmsted reposait sur le respect du caractère naturel du site, le CPM a craint que l'ajout de mobilier supplémentaire sur la montagne entraîne un effet de surcharge. Il a donc recommandé de veiller à y aménager les haltes avec encore plus de sobriété, en assujettissant leur aménagement à la topographie de la montagne. Il s'est également questionné sur les besoins d'usage liés à l'ajout de trois placettes comprenant des bancs le long du chemin de la Côte-des-Neiges et a conseillé d'en réduire la minéralisation. Il a aussi émis des réserves au sujet de l'aménagement d'une halte dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de crainte que cela ne nuise au respect du caractère des lieux.

Le SGPVMR a prévu la construction de trois nouveaux **kiosques aux abords du lac aux Castors** en remplacement des bâtiments existants. Ils serviront respectivement à l'accueil

et à l'entreposage, aux classes vertes et de neige ainsi qu'au service. Le CPM s'est montré favorable au projet, qui concilie sobriété et caractère ludique. Il a appuyé le SGPVMR dans son objectif d'éviter de trop singulariser les constructions, de façon que leur présence reste discrète, notamment en veillant à minimiser leur éclairage. Il a également souligné l'importance d'assujettir les kiosques aux constructions patrimoniales plus significatives, telles que le pavillon du Lac-aux-Castors. Toujours dans un souci d'intégration harmonieuse au site, le CPM a recommandé de trouver un équilibre dans l'orientation et l'alignement des kiosques de manière à respecter le cadrage des vues ainsi que l'effet de hameau recherché. Il a enfin préconisé d'élaborer un plan d'aménagement paysager prenant en compte la circulation des piétons en vue de la réalisation de sentiers pour protéger les zones de végétalisation du sous-bois.

Le CPM s'est à nouveau penché sur le projet de restauration de l'ancien kiosque de musique du parc du Mont-Royal, récemment nommé **pavillon Mordecai-Richler**, qu'il a déjà étudié en 2014. Il a soutenu la volonté de restaurer le kiosque en prenant comme référence son apparence de 1945, mais il a été surpris que le projet s'en distingue fortement en intégrant des éléments nouveaux, notamment les inscriptions du nom de certains personnages de Richler. Tout en approuvant le désir de rendre hommage à cet écrivain montréalais, le CPM a recommandé d'être plus fidèle à l'époque de référence en choisissant des matériaux semblables à ceux de 1945. De plus, afin de faire honneur à l'œuvre de l'auteur tout en respectant l'esprit de la restauration, il a recommandé de prévoir l'inscription d'une citation de son œuvre dans un bandeau distinct de l'architecture restaurée plutôt que celle du nom de ses personnages. Appréciant le fait qu'il soit prévu de récupérer certaines planches de la structure,



le CPM a prôné une approche patrimoniale exemplaire et a recommandé d'analyser plus en détail la possibilité de conserver également une partie de la balustrade métallique. Soucieux de minimiser la luminosité sur la montagne, le CPM a également suggéré, comme pour d'autres projets, de revoir à la baisse le concept d'éclairage. Surpris des coûts très élevés des travaux prévus, le CPM a fait valoir son inquiétude à ce sujet, craignant que cela ne participe à nourrir des préjugés défavorables à l'égard de la conservation du patrimoine. Dans ce contexte, le CPM croit qu'il est nécessaire que la Ville révise ses pratiques en matière de commandes et d'appels d'offres afin de s'assurer que ses standards et ses attentes n'induisent pas de coûts plus élevés que nécessaire.

Plusieurs autres projets d'aménagement du domaine public sont prévus comme legs du 375^e anniversaire de Montréal, notamment dans le Vieux-Montréal. La première phase du projet de la **Cité administrative** vise le réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville. Il a été présenté à deux reprises au comité mixte au cours de l'année. Comme pour plusieurs autres projets, le comité mixte s'est questionné sur la position des concepteurs par rapport à la valeur des éléments existants. Il était d'avis que le projet aurait gagné à tirer parti de la riche historicité cumulée du site en gardant une partie des aménagements actuels et en les bonifiant plutôt que de faire tabula rasa. Du reste, le comité mixte a estimé que, bien que reposant sur une étude de caractérisation riche et méthodique, les limites de la Cité administrative étaient floues, et il a craint que cela n'encourage la réalisation de projets isolés les uns des autres. À ce propos, les instances, ensemble ou isolément, ayant également été consultées pour différents autres projets dans le secteur, le comité mixte s'est inquiété de l'absence de liens entre les différentes interventions prévues au cours des prochaines années (réaménagement de la place Jacques-Cartier, recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, etc.). Il a souligné qu'il importait de tenir compte des liens spatiaux et historiques entre les différentes places du Vieux-Montréal et de l'interface avec la nouvelle ville et a insisté sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les différentes équipes afin d'éviter que le travail ne se fasse en silos. Il a recommandé par conséquent d'inclure dans le périmètre de la Cité administrative les deux côtés des rues en périphérie afin de s'assurer d'obtenir des aménagements cohérents. Le comité mixte a apprécié que le projet prévoit le rétablissement des liens piétons sur le Champs-de-Mars, mais s'est questionné sur la relation entre celui-ci et les façades arrière des bâtiments qui le bordent. Percevant une certaine contradiction entre l'historique du site et les interventions prévues, il a demandé que la morphologie de l'espace soit davantage considérée dans l'aménagement de la place Vauquelin et de ses abords.



L'un des projets signature du 375^e anniversaire de Montréal est l'aménagement d'une promenade urbaine reliant deux endroits emblématiques de Montréal : le Saint-Laurent et le mont Royal. Le CPM a accueilli favorablement le projet de **Promenade Fleuve-montagne**, tout en s'inquiétant du caractère segmenté du tracé qui, en raison d'un manque général de fluidité, posait un problème de lisibilité. Ce caractère discontinu a été compensé par la recherche d'un effet signature pour rendre la promenade plus lisible. Bien qu'il conçoive que l'idée d'animation et d'effets visuels fasse partie du projet, il a recommandé d'user de prudence et de sobriété à cet égard et d'opter pour une mise en valeur reposant sur l'arrimage avec le cadre urbain existant. Appréciant en outre

le fait que le projet fasse figure d'innovation du point de vue du développement durable et serve de prototype aux infrastructures vertes, le CPM a encouragé le SGPVMR à aller plus loin et à viser l'exemplarité. Il a recommandé de saisir cette occasion d'aménagement d'une première promenade urbaine au sein de la ville pour développer de nouvelles façons d'améliorer le domaine public.

Grandes institutions

Le CPM se préoccupe également du devenir des grands bâtiments institutionnels. En 2015, il a poursuivi sa collaboration avec l'administration du **Collège Mont-Saint-Louis**, situé à l'intérieur du site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, cette fois à propos d'un projet d'agrandissement. Celui-ci consiste à ajouter une nouvelle construction afin d'héberger des gymnases et des salles de classe. Reconnaisant la démarche exemplaire du projet, le CPM a rendu un avis favorable. Toutefois, toujours soucieux de l'intégration d'un nouveau bâtiment dans un site patrimonial, il a recommandé de poursuivre les réflexions quant au choix des matériaux, ainsi qu'à la couleur et à la finition des parements métalliques en considérant leur impact sur le site et sur les autres bâtiments de l'institution. Le couvert arboricole contribuant de manière importante à la valeur patrimoniale du site de l'ancien village, le CPM a également suggéré de considérer une augmentation du nombre d'arbres sur le site.

Le comité mixte a été appelé à se prononcer à deux reprises sur le projet de transformation de la **maison mère des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception**, dans l'arrondissement d'Outremont. Ce projet à vocation résidentielle visait la conservation du bâtiment principal de la maison mère et son intégration à un ensemble de nouvelles annexes, impliquant la démolition des agrandissements des

années 1970 et 1980. Le comité a souligné la très grande sensibilité des promoteurs et du concepteur à l'égard du site, qui se reflète dans la qualité du projet. Il a fait plusieurs commentaires visant à mettre en valeur le bâtiment d'origine et à préserver le caractère du lieu. L'un des principaux enjeux du projet concernait l'outil réglementaire permettant son approbation. Pour le comité, il était problématique que l'Arrondissement d'Outremont ne dispose pas d'un règlement pouvant permettre un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). En l'absence d'un tel outil, le projet doit être approuvé par une modification au Plan d'urbanisme, puis au règlement de zonage de l'arrondissement. Cependant, en procédant de la sorte, le projet peut changer du tout au tout sans que des balises réglementaires ne le restreignent. Inquiet des conséquences potentielles de cette situation, le comité a recommandé à l'Arrondissement de se doter d'un règlement sur les PPCMOI pour encadrer de tels projets. D'autre part, conscient de l'importance du ruisseau Provost qui traverse le site, l'un des derniers cours d'eau urbains encore visibles sur l'île, le comité a salué l'intention de le renaturaliser. Il a toutefois souhaité que son étude soit mieux documentée et que son tracé originel soit conservé. Enfin, en rappelant l'importance du couvert végétal du lieu, le comité a souhaité que la masse du bâtiment prévu sur l'avenue Springgrove soit réduite de manière à préserver les percées visuelles sur le site.

Milieus naturels protégés (écoterritoires)

Depuis l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, le CPM est mis à contribution pour l'évaluation des projets qui se réalisent dans un écoterritoire. En 2015, il s'est penché sur un projet d'**agrandissement d'une résidence privée située dans l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand**,



dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui vise la construction d'un volume afin de couvrir la piscine qui se trouve dans la cour arrière. En vertu du Plan d'urbanisme, tout projet situé à moins de 30 mètres d'un bois (ici le bois de Saraguay, déclaré site patrimonial) compris dans un écoterritoire doit respecter certains critères de manière à préserver le bois en question. C'est pourquoi le CPM s'est grandement soucié de la conservation de ce milieu naturel exceptionnel. Les travaux prévus dans cet espace très boisé soulevaient en effet de nombreuses questions quant à l'impact de l'utilisation de la machinerie, du creusement et de la construction sur les arbres. Considérant qu'une autorisation aurait constitué un précédent regrettable, le CPM s'est déclaré défavorable au projet, puisqu'il allait à l'encontre de la réglementation et des critères établis pour préserver et mettre en valeur les milieux naturels montréalais.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur, en 2015, du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les limites de l'ensemble des dix écoterritoires ont été définies de manière plus précise, afin notamment de respecter les lots au cadastre. Le CPM a été appelé à se prononcer sur un projet de règlement visant à rendre effective la **révision du périmètre des écoterritoires** afin qu'il concorde avec le nouveau schéma. Le projet vise plus spécifiquement à exclure 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique et à verser 115 hectares de terrains municipaux pour agrandir des parcs nature et des parcs locaux. Comprenant cette nécessité administrative, le CPM a produit un avis favorable au projet et a salué l'objectif établi dans le schéma visant à accroître la superficie des aires protégées à 10 % du territoire de l'agglomération montréalaise. Il a toutefois déploré l'absence de connectivité ou de trame verte entre les écoterritoires, leur existence étant essentielle à la biodiversité et à la santé des écosystèmes, et a recommandé de prévoir le développement d'un système de maillage,



notamment par le verdissement du milieu urbain. Tout en comprenant les nécessités administratives sous-jacentes à la définition précise des limites des écoterritoires, le CPM a fait remarquer que leurs limites antérieures, bien que floues, étaient plus en phase avec leur fonction en englobant un certain nombre de secteurs limitrophes pouvant jouer un rôle écologique d'appoint. Le CPM a donc recommandé d'ajuster les instruments de gestion des écoterritoires plutôt que d'en réduire le périmètre. À ce propos, il a d'ailleurs exprimé sa grande inquiétude face au vaste projet de développement immobilier à Pierrefonds-Ouest. Celui-ci vise notamment la construction de résidences sur un terrain situé entre deux milieux naturels humides, sur une partie de territoire jusqu'alors incluse dans les limites floues de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Le CPM a rappelé que le développement immobilier ne devait pas se faire au détriment de la conservation de la biodiversité et a souligné qu'il serait souhaitable qu'un parc soit créé autour du ruisseau Lauzon afin de l'intégrer à l'écoterritoire de ce corridor écoforestier.

Réhabilitation d'un lieu de culte

Un seul projet de réhabilitation de propriété culturelle proprement dit a été présenté au comité mixte : **l'église Grace Church**, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La bâtisse est occupée à des fins communautaires depuis 2005. Le projet vise à bonifier cette vocation en y aménageant une aire pour servir des repas communautaires. Ce nouvel usage n'impliquait que des modifications mineures au bâtiment, celui-ci conservant l'ensemble de ses caractéristiques architecturales, mais nécessitait toutefois une modification

au Plan d'urbanisme. Le comité mixte s'est réjoui de cette volonté de développer un projet qui renforce la vocation sociale et communautaire du site, contribuant ainsi au dynamisme du quartier tout en permettant la sauvegarde et le recyclage d'un lieu de culte dans le respect de son intégrité architecturale. Il a donc rendu un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme. Toutefois, il avait une réserve quant au cadre réglementaire actuel, en vertu duquel on devra traiter l'aire de repas comme une activité commerciale de restaurant. Le comité a encouragé la Ville à étudier la possibilité de revoir sa réglementation et d'élargir la catégorie d'usage communautaire afin d'inclure l'offre de repas, évitant ainsi d'avoir à accorder un usage commercial au bâtiment. Les instances trouvent d'ailleurs étonnant que, hormis les démolitions, on ne leur ait présenté qu'un seul cas de réhabilitation d'un lieu de culte, alors que de nombreuses églises ferment. Elles souhaiteraient que davantage de projets permettent de poursuivre l'occupation de ces lieux afin de les préserver et de les mettre en valeur.

Réhabilitation de propriétés privées

Un important projet de réaménagement de l'**îlot de la Maison Alcan** a été présenté au comité mixte. Cet ensemble réunissant plusieurs bâtiments patrimoniaux reliés par un espace de circulation intérieur a été, lors de sa réalisation en 1983, un projet précurseur dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et dans l'évolution de l'approche urbanistique à Montréal. Le projet présenté visait son réaménagement par la démolition de deux édifices, excepté l'une des façades, qui serait conservée et intégrée à la nouvelle structure, la construction d'une tour de 30 étages et la réunification de quatre immeubles. Le comité a regretté qu'une plus grande reconnaissance patrimoniale ne soit pas accordée à l'îlot de la Maison Alcan et a affirmé que l'approche des concepteurs devait faire preuve d'une plus grande déférence vis-à-vis de cet ensemble novateur. Il a jugé que l'esprit d'exemplarité ayant guidé le projet en 1983 n'était pas respecté. Notamment, le comité mixte n'était pas en accord avec l'accent mis sur la tour, que le projet tend à monumentaliser en y assujettissant l'ensemble des édifices patrimoniaux, au lieu du contraire. Le comité avait aussi de sérieuses réserves quant à l'impact de la densité projetée et de la surhauteur de 20 étages sur le volume urbain. Compte tenu de cette surhauteur témoignant d'un besoin d'espace, le comité s'est étonné que l'on projette de démolir la plus grande partie d'un édifice patrimonial afin d'en garder uniquement la façade. En désaccord avec cette pratique, il a rappelé que le façadisme n'était pas souhaitable et allait à l'encontre des bonnes pratiques en matière de conservation. Bien que le comité mixte était en faveur du point administratif sur lequel il devait se prononcer, soit une

modification au Plan d'urbanisme visant à créer une nouvelle catégorie, « Les anciens lieux de culte », pour y inclure une ancienne église, il n'était pas d'accord avec la transformation majeure proposée pour l'ensemble, considérant que le projet allait à l'encontre de l'approche de conservation exemplaire de la Maison Alcan.

Un projet visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant de 1 à 3 étages et sa transformation en un bâtiment résidentiel de 5 étages, le **Carré des Arts**, a été présenté à deux reprises au Comité Jacques-Viger puisqu'il nécessitait une modification des hauteurs prévues au Plan d'urbanisme. Le CJV a rendu un avis défavorable à la première version du projet, car il ne disposait pas des données requises pour évaluer adéquatement son insertion urbaine. Il s'est notamment inquiété de l'impact d'une telle hauteur sur le marché Saint-Jacques, situé en face, et a estimé qu'un bâtiment de 4 étages aurait pu être aussi intéressant, tout en ne nécessitant pas de modification au Plan d'urbanisme. Le CJV a par la suite produit un avis favorable à la seconde version du projet, qui a été grandement améliorée, mais a réitéré sa recommandation de supprimer l'entièreté des cours anglaises et de mieux hiérarchiser l'entrée principale et les entrées privatives. Il a en outre rappelé que les modifications au Plan d'urbanisme n'étaient pas un geste anodin et constituaient des procédures administratives très coûteuses; ce geste doit être attribué au mérite du projet et en fonction des bénéfices que peut en retirer la communauté.

S'intéressant également au patrimoine dit modeste, le CPM s'est prononcé sur un projet de rénovation et d'agrandissement d'une **résidence privée** située à l'intérieur du site patrimonial cité du **Vieux Village de Rivière-des-Prairies**. La propriété visée est un chalet tout simple érigé durant l'entre-deux-guerres et situé en bordure du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies. Il est proposé de rénover le bâtiment et de l'agrandir par l'ajout d'un autre corps de bâtiment de deux étages. Appréciant l'intention du propriétaire de conserver l'ancien chalet pour l'intégrer à un nouveau projet immobilier, le CPM a rendu un avis favorable au projet. Malgré cela, il a souligné qu'il était difficile de reconnaître l'ancienneté du chalet puisque son caractère d'origine était grandement modifié dans le projet, notamment par le parement de placage de brique, qui altère la modénature des détails architecturaux. De manière générale, le CPM a considéré qu'il serait plus approprié de respecter le caractère modeste et simple de la construction et a jugé qu'il restait un certain travail à faire relativement au choix des matériaux, à leur mode d'assemblage et à leurs couleurs. De plus, il a précisé que le traitement paysager du projet devait être mieux travaillé et s'harmoniser davantage avec le caractère villageois du site



patrimonial. Il a aussi rappelé l'importance de tenir compte du fort potentiel archéologique du site lors des travaux.

Plusieurs cas visant la démolition de **bâtiments du patrimoine modeste** ont été portés à l'attention du CPM au cours de la dernière année. L'arrondissement du Sud-Ouest, qui connaît une dynamique particulière de revitalisation et subit une forte pression immobilière, est particulièrement touché par cette problématique concernant la conservation des maisons ouvrières du 19^e siècle. Le CPM considère que l'intérêt patrimonial d'un quartier repose non pas strictement sur la valeur intrinsèque de chacun des bâtiments pris isolément, mais sur son apport à l'ensemble du cadre bâti. Ainsi, l'impact cumulatif des démolitions de bâtiments du patrimoine modeste, témoins privilégiés de l'histoire industrielle des quartiers, constitue une grande préoccupation pour le CPM.

Un cas plus spécifique concernant l'entretien d'un ensemble de maisons du patrimoine modeste faisant l'objet d'une citation par la Ville de Montréal a été porté à l'attention du CPM. Contrairement à la plupart des autres immeubles patrimoniaux cités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)⁶, ces maisons au caractère extrêmement modeste ont été citées pour leur valeur de témoignage plutôt que pour leur valeur architecturale intrinsèque. La problématique vient du fait que la LPC impose au propriétaire d'un bien patrimonial cité de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la préservation; or, les travaux d'entretien des bâtiments cités ne sont pas admissibles aux subventions accordées par la Ville. Le CPM constate qu'il y a donc une importante disparité entre la nature même du bâtiment, aux matériaux et méthodes de construction très modestes, et le statut de protection qui lui est attribué et requiert un haut niveau d'entretien ainsi que des interventions exécutées avec une rigueur exceptionnelle. Qui plus est, la valeur économique de ces bâtiments résidentiels locatifs n'égale



pas le coût de leur entretien; par conséquent, ce modèle économique et la charge imposée au propriétaire d'un bâtiment cité de cette nature sont intenable. En ce cas, le CPM a constaté qu'il est très difficile, voire impossible, pour le propriétaire de répondre seul aux exigences de la loi. Le CPM croit que la Ville doit se pencher sur la protection de tels ensembles, considérant qu'ils appartiennent à des ensembles immobiliers anciens faisant partie intégrante du patrimoine des quartiers ouvriers.

Autres interventions dans un site patrimonial

En ce qui concerne le patrimoine dit modeste des quartiers, le CPM a analysé à nouveau une demande de démolition d'un **bâtiment résidentiel de style Boomtown** érigé en 1910 et situé à l'intérieur du site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet. Il s'était opposé à une première demande de démolition en 2014, étant d'avis que la restauration du bâtiment était envisageable. En 2015, le CPM a dû se pencher à deux reprises sur ce projet. Regrettant qu'aucune démarche n'ait été amorcée dans le sens des recommandations qu'il avait formulées précédemment en vue de déterminer l'état précis des composantes du bâtiment et la possibilité de sa restauration, il a aussi déploré qu'aucune mesure n'ait été prise pour protéger l'enveloppe des intempéries. Même en ayant conscience des difficultés et des coûts liés à l'application de la réglementation concernant l'entretien des bâtiments, il s'expliquait mal qu'on lui présente une nouvelle demande de démolition attribuable à la négligence. Convaincu qu'il s'agit d'un bâtiment très important dans le site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet et que sa démolition aurait constitué un précédent malheureux, le CPM a rendu un nouvel avis défavorable. Affirmant que certaines parties du bâtiment étaient encore récupérables, notamment la façade, le CPM a préconisé sa restauration; dans le cas où celle-ci

⁶ La liste de ces éléments peut être consultée en annexe, à la page 53.



aurait été impossible, il a exceptionnellement envisagé une reconstruction du bâtiment. Cependant, il n'était pas en faveur du projet de remplacement présenté puisque celui-ci ne répondait pas aux qualités d'intégration attendues d'une nouvelle construction dans un site patrimonial. Lorsque le projet lui a de nouveau été soumis, le CPM a été informé que le bâtiment de 1910 avait été démoli parce que son état de détérioration représentait un risque. Le CPM a aussi déploré que tous les arbres de la propriété aient été abattus, et ce, alors qu'il était prévu de conserver les deux plus importants. Étant donné la situation, le CPM a exceptionnellement ouvert la porte à une reconstruction à l'identique de la façade du bâtiment. Il a publié un avis favorable à la nouvelle proposition, en formulant des recommandations strictes quant à cette reconstruction. Il s'agit d'une situation extrêmement regrettable et le CPM a réitéré son souhait que la Ville se dote des dispositions nécessaires pour faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter des démolitions imposées par la négligence. Il a également rappelé la vulnérabilité du patrimoine dit modeste, qui souffre d'un manque d'entretien, et encouragé la Ville à se pencher sur cette problématique.

Le CPM a été amené à se prononcer sur la réhabilitation d'un seul bâtiment public dans un site patrimonial cité : l'édicule de la station de métro Jean-Drapeau, dans le **site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène**. Il avait rendu un avis défavorable en 2014 sur le projet de transformation et de mise aux normes, car les modifications proposées remodelaient substantiellement la composition des façades

du bâtiment. Érigé pour l'Expo 67 comme principal accès au site, l'édicule a en effet un important intérêt historique et architectural. Tenant compte des besoins d'usage, le CPM s'est dit satisfait de la nouvelle proposition puisqu'elle répondait aux principales préoccupations qu'il avait émises au sujet de la version antérieure du projet, c'est-à-dire le maintien de l'effet de transparence entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment et la prise en compte de la composition originelle des façades. Très heureux de cette fructueuse collaboration avec la Société de transport de Montréal, il a publié un avis favorable accompagné de recommandations sur certains aspects spécifiques, visant notamment à maintenir l'horizontalité du bâtiment et à réduire l'impact visuel des clôtures.

Le CPM a poursuivi sa collaboration avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour étudier un projet de **nouvelle construction dans le site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet**, sur un terrain vacant. Jugeant que le projet de nouvelle résidence ne s'intégrait pas suffisamment au cadre patrimonial de l'ancien village, le CPM a produit un avis défavorable, accompagné de plusieurs recommandations afin qu'il s'harmonise davantage aux bâtiments du secteur, notamment au niveau de la volumétrie, du nombre de logements, des espaces de stationnement extérieurs prévus et du choix des matériaux. Comme il s'agit d'un des seuls terrains du site patrimonial à n'avoir jamais été construits, le CPM a recommandé la réalisation d'une étude du potentiel archéologique et d'un inventaire exploratoire.

Réhabilitation de propriétés municipales

Le CPM a été appelé à se prononcer sur un projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif à l'**usine de traitement des eaux Atwater**. Bien que ce site n'ait pas de statut patrimonial selon la Loi sur le patrimoine culturel, il possède une valeur patrimoniale exceptionnelle. Le CPM s'est réjoui que la Direction des immeubles ait pris l'initiative de demander la réalisation d'un énoncé de l'intérêt patrimonial du site et considère cette pratique comme exemplaire. Il a également apprécié que l'Arrondissement ait demandé l'avis du CPM suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme. Toutefois, le CPM s'est questionné sur l'arrimage presque absent entre les orientations relatives au maintien des valeurs patrimoniales et certains aspects du projet. À cet égard, il a souligné que, pour des projets d'intervention sur des édifices municipaux patrimoniaux, la collaboration entre la Division du patrimoine et la Direction des immeubles devrait se poursuivre dans l'exercice d'élaboration du projet afin que celui-ci respecte les valeurs patrimoniales du site. Le CPM a rappelé qu'un projet d'insertion devrait favoriser une architecture distincte, compatible et subordonnée au patrimoine du site. À cet égard, il n'était pas en faveur de l'expression architecturale de l'édifice proposé, qui lui semblait éclectique et trop chargée; dans l'ensemble, le projet lui paraissait même hétéroclite dans le contexte du lieu patrimonial. En raison de ses nombreuses réticences, le CPM n'a pas officiellement pris position sur le projet. Il a néanmoins recommandé de revoir entièrement l'expression du traitement de façade, tout en maintenant la volumétrie du bâtiment, afin qu'elle soit plus sobre, mieux intégrée au site et plus respectueuse des valeurs patrimoniales. Il a aussi jugé que les aménagements paysagers étaient à revoir, car ils ne s'intégraient aucunement au cadre existant. Compte tenu de l'usage du site, qui est consacré au traitement de l'eau, et des préoccupations actuelles en matière de développement durable, le CPM a été surpris que ces aménagements ne bénéficient pas des dernières avancées en matière de technologie de gestion de l'eau.

Un cas de rénovation majeure impliquant une **démolition partielle d'un bâtiment patrimonial municipal** situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été soumis au CPM. Endommagé par un incendie en 1999, le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation ni d'aucun entretien depuis, ce qui a provoqué sa détérioration rapide en raison des infiltrations d'eau. Le CPM a regretté d'être placé à nouveau dans une situation exigeant la démolition d'un bâtiment patrimonial, faute d'entretien. Il a rappelé que la Ville de Montréal se devait d'avoir un comportement de

propriétaire exemplaire pour ses bâtiments patrimoniaux et qu'elle devait prendre les mesures nécessaires pour éviter de telles situations. Le CPM a néanmoins rendu un avis favorable au projet, puisqu'il est prévu de réhabiliter les composantes architecturales d'origine. Il a fait certaines recommandations à propos de l'expression architecturale de la nouvelle structure d'acier, de manière à améliorer son intégration.

Démolitions

En 2015, les instances ont été consultées relativement à de nombreux projets visant une démolition, dont l'un d'eux est situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et concerne l'**église Saint-Columba**, lieu de culte anglican érigé au début des années 1920 et transformé en 1953. Le comité mixte s'était déjà penché sur ce projet une première fois en 2014. Celui-ci vise la démolition de l'église et son remplacement par un ensemble de maisons unifamiliales, de même que la conservation de l'édifice du Parish Hall et la poursuite de son occupation à des fins communautaires. Compte tenu des études réalisées sur l'intérêt patrimonial du site, de la qualité du projet de remplacement et de l'état de conservation de l'église, le comité mixte a jugé que sa démolition était acceptable. Il a indiqué que certaines améliorations restaient toutefois à apporter au traitement architectural des résidences à construire afin d'assurer leur intégration dans le cadre bâti. À ce sujet, il a recommandé le maintien de la topographie du site par la conservation du talus actuel, à l'image des aménagements paysagers du quartier. Le comité mixte a rappelé que le devenir des églises et de leur terrain était un enjeu crucial sur le territoire montréalais. Il est à son avis urgent de mieux documenter les possibilités de conservation, de réhabilitation et de requalification de ces propriétés, et ce, dans une démarche collective impliquant les services centraux de la Ville ainsi que les arrondissements.





SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

- Redoutant que le coût très élevé de certains travaux de restauration d'équipements municipaux ne participe à nourrir des préjugés défavorables à l'égard de la conservation du patrimoine, le CPM croit qu'il est nécessaire que la Ville révise ses pratiques en matière de commandes et d'appels d'offres afin de s'assurer que ses standards et ses attentes n'induisent pas de coûts plus élevés que nécessaire.
- Compte tenu de la grande qualité des études historiques et patrimoniales produites par la Ville ou à sa demande pour préparer des énoncés de l'intérêt patrimonial et appuyer l'analyse de certains projets, le CPM recommande qu'on évalue la possibilité que ces études soient publiées et accessibles au public afin de favoriser la diffusion des connaissances sur le patrimoine montréalais.
- Considérant le peu de cas de réhabilitation d'un lieu de culte qui leur a été présenté, alors que de nombreuses églises ferment, le comité mixte souhaite que davantage de projets permettent de poursuivre l'occupation de ces lieux afin de les préserver et de les mettre en valeur. À cette fin, il encourage la Ville à étudier la possibilité de revoir sa réglementation de manière à élargir la catégorie d'usage communautaire, évitant ainsi d'avoir à accorder un usage commercial à ces bâtiments.
- Le CPM recommande que la question des outils réglementaires et financiers relatifs aux bâtiments du patrimoine modeste cités fasse l'objet d'analyses et de réflexions par la Ville, afin que des mécanismes soient mis en place pour assurer leur protection et leur conservation.
- Le CPM trouve extrêmement regrettable d'avoir à statuer sur des démolitions imposées par la négligence. Il réitère son souhait que la Ville se dote des dispositions nécessaires pour faire appliquer le règlement sur l'entretien des bâtiments et ainsi éviter ce recours extrême. Il rappelle l'importance d'assurer l'entretien des bâtiments patrimoniaux privés.
- Le CPM rappelle que la Ville de Montréal se doit d'avoir un comportement de propriétaire exemplaire pour ses bâtiments patrimoniaux et qu'elle doit prendre les mesures nécessaires pour éviter que la détérioration d'édifices par défaut de rénovation ou d'entretien n'entraîne leur démolition partielle ou une intervention coûteuse.
- Le comité mixte croit que le devenir des églises et de leur terrain est un enjeu crucial sur le territoire montréalais. Il est à son avis urgent de mieux documenter les possibilités de conservation, de réhabilitation et de requalification de ces propriétés, et ce, dans une démarche collective impliquant les services centraux de la Ville ainsi que les arrondissements.



ANNEXES

ANNEXE 1

À PROPOS DE L'ARTICLE 89 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement, est permise pour les éléments suivants :

- 1. un équipement collectif ou institutionnel;**
- 2. de grandes infrastructures;**
- 3. un établissement résidentiel, commercial ou industriel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 m²;**
- 4. de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;**
- 5. un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.**

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour objet de faciliter la compréhension des mandats du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca

ANNEXE 2

LISTE DES AVIS ET COMMENTAIRES PRODUITS PAR LE CPM, LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE (CM) EN 2015

Légende : Avis (A) Commentaires (C)

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Ahuntsic-Cartierville				
2118-2124, boulevard Gouin Est	Démolition et remplacement	2A		
Collège Mont-Saint-Louis 1700, boulevard Henri-Bourassa Est	Agrandissement	1A		
7835, croissant du Beau-Bois	Agrandissement	1A		
10820-10822, rue du Pressoir	Nouvelle construction	1A		
Institut Pacifique 2901, boulevard Gouin Est	Démolition partielle et agrandissement	1A		
10778, rue Séguin	Rénovation	1C		
2167, rue de l'Île-de-la-Visitation	Restauration	1C		
2175, boulevard Gouin Est	Restauration	2C		
2175, rue de l'Île-de-la-Visitation	Restauration	1C		
2353, boulevard Gouin Est	Restauration	1C		
1400, rue Sauvé Ouest	Démolition et remplacement		1A	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce				
Université de Montréal Pavillons J.-A.-DeSève et Roger Gaudry 2332 et 2900, boulevard Édouard-Montpetit	Travaux de réfection	1C + 1A		
Université de Montréal Pavillon Roger-Gaudry 2900, boulevard Édouard-Montpetit	Travaux de réfection	1C		
Secteur commercial Wilderton 2615-2865, avenue Van Horne	Démolition et remplacement		2A	
Ancienne usine Armstrong 6911, boulevard Décarie	Démolition et remplacement		1A	
Église Saint-Columba 4020, avenue Hingston	Démolition et remplacement			1A
LaSalle				
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, avenue Strathyre	Démolition partielle et réhabilitation	1A		
Îlot Wanklyn	Démarche de planification urbaine		1A	
Le Plateau-Mont-Royal				
Caserne 26 2125, avenue du Mont-Royal Est	Rénovation majeure	1A		
Le Sud-Ouest				
Usine de traitement des eaux Atwater 3161, rue Joseph	Nouvelle construction	1A		

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Le Sud-Ouest suite				
Maisons Louis-et-Joseph-Richard 4351-4363, rue Saint-Ambroise/ 80-86, rue Sainte-Marguerite	Entretien	1A		
4379-4385, rue Saint-Ambroise	Nouvelle construction	1C		
Village des tanneries	Préservation des vestiges archéologiques	2C		
Patrimoine des quartiers	Protection et mise en valeur	1C		
Église Grace Church 625, rue Fortune	Changement d'usage			1A
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Pôle l'Assomption Nord	Programme particulier d'urbanisme PPU		1A	
Montréal-Nord				
Boulevard Pie-IX	Programme particulier d'urbanisme PPU		1A	
Maison Brignon-dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Rénovation	1C		
Outremont				
66, avenue Duchastel	Abattage d'arbres	1C		
Couvent des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Transformation démolition partielle et nouvelle construction			2A
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles				
10177, boulevard Gouin Est	Rénovation et agrandissement	1A		
Saint-Laurent				
Secteur de la gare Montpellier	Modification des densités au Plan d'urbanisme		1A	
Services centraux				
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Restauration	1C		
Kiosques du Mont-Royal Parc du Mont-Royal	Nouvelle construction	1A		
Promenade urbaine Fleuve-Montagne	Aménagement	1A		
Pavillon Mordecai-Richler 4060, avenue du Parc Parc du Mont-Royal	Restauration	1A		
Monument McTavish Parc du Mont-Royal	Restauration et mise en valeur	1A		
Parc du sommet d'Outremont	Concours d'œuvre d'art public	1A		
Chalet du Mont-Royal Parc du Mont-Royal	Réaménagement de l'espace extérieur	2A		
Secteur Cedar Côte-des-Neiges Parc du Mont-Royal	Aménagement d'un nouveau seuil d'entrée au parc	2A		
Écoterritoires	Révision du périmètre	1A		
Parcours découverte Parc du Mont-Royal	Aménagement	1C + 1A		

Arrondissements	Nature du projet	CPM	CJV	CM
Services centraux suite				
Quartier général des incendies 4040, avenue du Parc Parc du Mont-Royal	Travaux de réfection	1C		
Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est	Travaux de sécurisation	1C		
Cité administrative	Réaménagement de la place Vauquelin			2A
Schéma d'agglomération de Montréal	Concordance au Plan d'urbanisme			1A
Théâtre de Verdure Parc La Fontaine	Travaux de réfection			1A
Secteur du Champ-de-Mars	Réaménagement			1A
Square Viger	Réaménagement			1C
Verdun				
Ancienne station-service de Mies van der Rohe 201, rue Berlioz	Projet de borne électrique	1C		
Ville-Marie				
Maison mère des Sœurs Grises de Montréal 1190-1200, rue Guy	Modification	1C		
Marché Saint-Jacques 1125, rue Ontario Est	Modification	1C		
Édicule de la station de métro Jean-Drapeau Parc Jean-Drapeau	Transformation mise aux normes	1A		
Musée Pointe-à-Callière 214, place d'Youville	Réaménagement et nouvelle construction	1A		
Gare-hôtel Viger 700, rue Saint-Antoine Est	Transformation	1C		
300-320, rue Notre-Dame Est	Restauration et agrandissement	2C		
3165, place De Ramezay	Agrandissement et réaménagement extérieur	1C		
Centre commercial Promenades Cathédrale 625, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition et reconstruction des édicules d'accès	1C		
705-735, rue William	Nouvelle construction	1C		
Square Viger	Réaménagement	1C		
Carré des Arts 1125-1135, rue du Square-Amherst	Transformation et agrandissement		2A	
Quartier des gares	Programme particulier d'urbanisme PPU			1A
Îlot de la Maison Alcan 1188, rue Sherbrooke Ouest	Réaménagement démolition et nouvelle construction			1A
Projet Quartier de la Montagne 1440, rue de la Montagne	Réaménagement et nouvelle construction			1A
Villeray-Saint-Michel Parc-Extension				
École Saint-Bernardin-de-Sienne 2950, rue Jarry Est	Démolition et remplacement			1A
Autres				
Lettre au Ministère de la Culture et des Communications	Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal	2C		

ANNEXE 3

ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS PROTÉGÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Statuts de reconnaissance provinciaux et municipaux

On trouvera ci-dessous la liste des éléments patrimoniaux que l'on trouve à Montréal et qui sont protégés par des statuts conférés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, P-9.002).

Au niveau provincial, le gouvernement du Québec peut déclarer des sites patrimoniaux et désigner des paysages culturels patrimoniaux, tandis que le ministre peut classer des documents, des immeubles, des objets et des sites patrimoniaux, désigner des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques et délimiter des aires de protection.

Les municipalités peuvent quant à elles citer des documents, des immeubles, des objets et des sites patrimoniaux et identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques.

Pour de plus amples informations à propos de ces éléments du patrimoine, on peut consulter le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'adresse suivante : patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

IMMEUBLES ET SITES PATRIMONIAUX

Statut provincial	Statut municipal	[T] Territoire	[I] Immeuble
AHUNTSIC-CARTIERVILLE			
[T]		Site patrimonial du Bois-de-Saraguay	Déclaré site patrimonial en 1981
[T]		Ancien village du Sault-au-Récollet	Cité site patrimonial en 1992
[I]		Église du Sault-au-Récollet (1749-1752)*	1847, boulevard Gouin Est Classée immeuble patrimonial en 1974
[I]		Maison du Pressoir (1806-1821)*	10865, rue du Pressoir Classée immeuble patrimonial en 1978
[I]		Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet (1852-1853)	1700-1750, boulevard Henri-Bourassa Est Classée immeuble patrimonial en 1979
[I]		Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810)	2084, boulevard Gouin Est Citée immeuble patrimonial en 1987
[I]		Croix de chemin de pierre du Haut-du-Sault (1874)	intersection Bois-de-Boulogne / boulevard Gouin Ouest Citée immeuble patrimonial en 1988
[I]		Maison Mary-Dorothy-Molson (vers 1930)	9095, boulevard Gouin Ouest Citée immeuble patrimonial en 2009
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE			
[T]		Site du patrimoine du Mont-Royal	Cité site patrimonial en 1987
[T]		Site patrimonial du Mont-Royal	Déclaré site patrimonial en 2005
[I]		Maison Simon-Lacombe (1825-1848)	5085, avenue Decelles Classée immeuble patrimonial en 1957
[I]		Maison James-Monk (1803)*	4245, boulevard Décarie Classée immeuble patrimonial en 1976
LACHINE			
[T]		Site patrimonial Le Ber-Le Moyne	Classé site patrimonial en 2001
LASALLE			
[T]		Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine	Classé site patrimonial en 1977
[I]		Moulin à vent Fleming (1827)	9675, boulevard LaSalle Classé immeuble patrimonial en 1983
[I]		Ancien hôtel de ville de LaSalle (1905-1911)	13, avenue Strathyre Cité immeuble patrimonial en 1990
[I]		Annexe de la maison De Lorimier-Bélangier (vers 1930)	9601, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		33-35, rue Alepin (vers 1900)	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison De Lorimier-Bélangier (1775-1800)	9603, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison Penniston (1890)	7525, boulevard LaSalle Citée immeuble patrimonial en 1990
[I]		Maison Nivard-De Saint-Dizier (1710)	7244, boulevard LaSalle Classée immeuble patrimonial en 2012
LE PLATEAU-MONT-ROYAL			
[T]		Site du patrimoine du Mont-Royal	Cité site patrimonial en 1987
[T]		Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste	Cité site patrimonial en 1990
[T]		Site patrimonial du Mont-Royal	Déclaré site patrimonial en 2005
[I]		Maison William-Notman (1844)*	51, rue Sherbrooke Ouest Classée immeuble patrimonial en 1979
[I]		Sanctuaire du Saint-Sacrement (1892-1897)*	500A, avenue du Mont-Royal Est Classé immeuble patrimonial en 1979
[I]		Maison Mackenzie-Brydges (1835-1846, 1867)	75, rue Sherbrooke Ouest Classée immeuble patrimonial en 1980
[I]		Cinéma Rialto (1923)	5711-5723, avenue du Parc Classé immeuble patrimonial en 1990 et cité en 1988
[I]		Monastère des Carmélites (1895-1896)*	301-371, avenue du Carmel Classé immeuble patrimonial en 2006
[I]		Regent Theatre (1915)	5117, avenue du Parc Cité immeuble patrimonial en 1988
[I]		Maisons Emmanuel-Saint-Louis (1898)	4105 à 4127, rue Saint-Denis Citées immeuble patrimonial en 1989
[I]		Maison Lionais ou maison Henriette-Moreau (1870-1873)	4100, avenue De Lorimier Citée immeuble patrimonial en 1989

LE PLATEAU-MONT-ROYAL (suite)

[I] Maison Samuel-Burland (1872-1873)	3567, rue Saint-Urbain	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I] Théâtre des Variétés (1913-1919)	4530, avenue Papineau	Classé immeuble patrimonial en 2012

LE SUD-OUEST

[T] Côte-Saint-Paul		Cité site patrimonial en 1990
[I] Maison Saint-Gabriel (1698)*	2140-2146, place de Dublin	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maisons Louis-et-Joseph-Richard (1890)	4351-4363, rue Saint-Ambroise 80-86, rue Sainte-Marguerite	Citées immeuble patrimonial en 1987
[I] Église de Saint-Joseph (1861-1862)	550, rue Richmond	Citée immeuble patrimonial en 1991
[I] Cinéma Corona	2490, rue Notre-Dame Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2012

L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

[I] Croix de chemin de la montée Wilson (1918)	1158, montée Wilson	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Croix de chemin du Bord-du-Lac (1923)	1859, chemin Bord-du-Lac	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)	16115, boulevard Gouin Ouest	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] École du village (1923-1924)	350, rue de l'Église	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Église de Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)	495, rue Cherrier	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison dite Du Centenaire (1790)	977, rue Cherrier	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison Joseph-Théorêt (vers 1832)	20, rue Martel	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison Toussaint-Théorêt (1831)	1883, chemin Bord-du-Lac	Citée immeuble patrimonial en 2001
[I] Manoir Denis-Benjamin-Viger (vers 1843)	376, rue Cherrier	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)	495, rue Cherrier	Cité immeuble patrimonial en 2001
[I] Maison D'Ailleboust-De Manthet	15886, boulevard Gouin Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Montpellier-dit-Beaulieu	174, rue Beaulieu	Classée immeuble patrimonial en 2012

MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

[I] Château Dufresne (1915-1918)	4040, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 1976
----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

MONTRÉAL-NORD

[I] Maison Andegrave (1741-1742)	5460, boulevard Gouin Est	Classée immeuble patrimonial en 1970
[I] Maison Brignon-dit-Lapierre (vers 1770)	4251, boulevard Gouin Est	Citée immeuble patrimonial en 2007

OUTREMONT

[T] Site du patrimoine du Mont-Royal		Cité site patrimonial en 1987
[T] Site patrimonial du Mont-Royal		Déclaré site patrimonial en 2005
[I] Théâtre Outremont (1928)	1240-1248, rue Bernard Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1994 et cité en 1987

PIERREFONDS-ROXBORO

[I] Maison Joseph-Charlebois (1799)*	134, chemin du Cap-Saint-Jacques	Classée en 1974
[I] Maison Jacques-Richer-dit-Louveteau (1835)	163, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée immeuble patrimonial en 2008
[I] Maison Thomas-Brunet (1834)	187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée immeuble patrimonial en 2008

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

[T] Vieux Village de Rivière-des-Prairies		Cité site patrimonial en 1992
[I] Maison Christin-dit-Saint-Amour (1730-1735)*	12930, boulevard Gouin Est	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Beaudry (vers 1732)	14678, rue Notre-Dame Est	Classée immeuble patrimonial en 1979
[I] Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles (1719)	11630, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 1983
[I] Maison Urgel-Charbonneau (1913)	11931, rue Notre-Dame Est	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Bleau (1851-1861)	13200, boulevard Gouin Est	Citée immeuble patrimonial en 2008

ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

[T] Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Esprit-de-Rosemont		Cité site patrimonial en 1991
[I] Cinéma Le Château (1931)	6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis 383-395, rue Bélanger	Classé immeuble patrimonial en 2002 et cité en 1991
[I] Maison Longpré (1822)	6450-6452-6452A, 38 ^e Avenue	Citée immeuble patrimonial en 1990

SAINT-LAURENT

[I] Église de Saint-Laurent (1835-1837)	805, boulevard Sainte-Croix	Citée immeuble patrimonial en 1986
[I] Maison Robert-Bélanger (1803-1806)	3900-3902, chemin du Bois-Franc	Citée immeuble patrimonial en 2009
[I] Maison Gervais-Roy (vers 1785)	6255, rue Jarry Est	Classée immeuble patrimonial en 2012

SAINT-LÉONARD

[I] Maison Dagenais (1774-1787)	5555, rue Jarry Est	Classée immeuble patrimonial en 2012
---------------------------------	---------------------	--------------------------------------

VERDUN

[I] Station-service de Mies van der Rohe (1967-1968)	201, rue Berlioz	Citée immeuble patrimonial en 2009
--	------------------	------------------------------------

VILLE-MARIE

[T] Site patrimonial de Montréal		Déclaré site patrimonial en 1964 (agrandi en 1995)
[T] Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice	2065, rue Sherbrooke Ouest	Classé site patrimonial en 1982
[T] Site patrimonial du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice	116, rue Notre-Dame Ouest	Classé site patrimonial en 1985
[T] Site du patrimoine du Mont-Royal		Cité site patrimonial en 1987
[T] Lieu de fondation de Montréal	Pointe-à-Callière	Classé site patrimonial en 1999
[T] Site patrimonial de la Maison-John-Wilson-McConnell	1475, avenue des Pins Ouest	Classé site patrimonial en 2002

VILLE-MARIE (suite)

[T] Site patrimonial du Mont-Royal		Déclaré site patrimonial en 2005
[T] Site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène		Cité site patrimonial en 2007
[T] Site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada		Cité site patrimonial en 2012
[T] L'îlot-Trafalgar-Gleneagles	Chemin de la Côte-des-Neiges	Classé site patrimonial en 2012
[T] Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni	Partie ouest de la place D'Youville entre les rues McGill et Saint-Pierre	Classé site patrimonial en 2012
[T] Site archéologique de la Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	Rue de la Commune Est / rue Saint-Paul Est	Classé site patrimonial en 2014
[I] Château Ramezay (1756)	280-290, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 1929
[I] Maison Jane-Tate I (1863-1864)	416-420, rue de Bonsecours	Classée immeuble patrimonial en 1964
[I] Maison à l'Enseigne-du-Patriote (1814)	165-169, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maison Papineau (1785)	440, rue de Bonsecours	Classée immeuble patrimonial en 1965
[I] Maison Perrine-Charles-Cherrier (1813)	410, place Jacques-Cartier	Classée immeuble patrimonial en 1966
[I] Auberge Del Vecchio (1806-1807)	404, place Jacques-Cartier	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison de La Minerve (1800)	161-163, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison Marie-Pierre-Viger (1817)	160-162, rue Saint-Amable	Classée immeuble patrimonial en 1967
[I] Maison Elizabeth-Mittleberger-Platt (1822-1823)	200, boulevard Saint-Laurent	Classée immeuble patrimonial en 1968
[I] Maison et entrepôt Edward-William-Gray (1773-1785)	427-437, rue Saint-Vincent	Classés immeuble patrimonial en 1969
[I] Maison Hubert-Paré (1851-1852)	273-277, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 1969
[I] Entrepôt Pierre-Del Vecchio (1815)	183, rue Saint-Paul Est	Classé immeuble patrimonial en 1972
[I] Maison Marguerite-Hay (1853)*	511, rue Montcalm	Classée immeuble patrimonial en 1973
[I] Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)*	1455, rue Saint-Denis	Classé immeuble patrimonial en 1973
[I] Transept Sud de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)*	455, rue Sainte-Catherine Est	Classé immeuble patrimonial en 1973
[I] Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix (1874-1878)*	1190-1200, rue Guy	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Charles-G.-Greenshields (1910-1911)*	1513, avenue du Docteur-Penfield	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Ernest-Cormier (1930-1931)*	1418, avenue des Pins Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Église Saint-James (1887-1889)	463, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Tours du Fort-des-Messieurs-de-Saint-Sulpice (vers 1684-1686)*	2065, rue Sherbrooke Ouest	Classées immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Shaughnessy (1874-1875)*	1923, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1974
[I] Maison Thomas-Fraser (1888-1890)*	2038-2042, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Victoria-J.-Prentice (1888)*	2086-2088, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Charles-Sheppard (3) (1890-1892)*	2080A-2080B, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Daniel-Kneen (1886)*	2090-2092, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (1) (1888)*	2054-2056, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (3) (1888)*	2066-2068, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-L.-Jensen (1887-1889)*	2028-2030, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-T.-Hagger (vers 1888-1890)*	2044-2046, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade de la Banque-du-Peuple (1871-1872)	53-57, rue Saint-Jacques	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade de l'Édifice-de-la-Great Scottish Life Insurance (1869-1870)	701-711, côte de la Place-d'Armes	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison William-Cairns (1888-1890)*	2032-2034, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison William-Dow (1860-1861)*	1175-1183, place du Frère-André	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison John-Date (1886)*	2020-2026, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Édifice du Mount Royal Club (1904-1906)*	1175, rue Sherbrooke Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1929-1930)	1507-1509, avenue du Docteur-Penfield	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Édifice du Mount Stephen Club (1880-1883)*	1430-1440, rue Drummond	Classé immeuble patrimonial en 1975
[I] Maison Andreas-C.-F.-Finzel (1887)*	2050, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1975
[I] Façade des Appartements-Bishop Court (1904-1905)*	1463, rue Bishop	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Maison mère des Soeurs-Grises-de-Montréal (1869-1871)	1190-1200, rue Guy	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Le Monument-National (1891-1894)*	1166-1182, boulevard Saint-Laurent	Classé immeuble patrimonial en 1976
[I] Façade de l'Édifice-Alexander-Cross (1869)	43-51, rue Saint-Jacques	Classée immeuble patrimonial en 1976
[I] Maison Charles-Sheppard (1) (1890-1892)*	2074-2076, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Charles-Sheppard (2) (1890-1892)*	2078, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Charles-Sheppard (4) (1890-1892)*	2082, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (2) (1888)*	2058-2064, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1834-1835)*	205, rue De La Gauchetière Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame (1904-1908)	3040, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Maison Walter-Marriage (1889)*	2070-2072, rue Jeanne-Mance	Classée immeuble patrimonial en 1977
[I] Presbytère de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1840-1845)	205-211, rue De La Gauchetière Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1977
[I] Prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant (1832-1840)	2121-2145, rue Notre-Dame Est	Classée immeuble patrimonial en 1978
[I] Monastère du Bon-Pasteur (1846-1903)*	56-104, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 1979
[I] Entrepôt Buchanan (vers 1845)	777, rue de la Commune Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1980
[I] Basilique de Saint-Patrick (1843-1847)	454, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1985
[I] Édifice de la Unity Building (1912-1913)*	454, rue De La Gauchetière Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1985
[I] Vieux séminaire de Saint-Sulpice (1684-1687)	130, rue Notre-Dame Ouest	Classé immeuble patrimonial en 1985
[I] Édifice du Club-Universitaire-de-Montréal (1912-1913)*	2047, rue Mansfield	Classé immeuble patrimonial en 1986

VILLE-MARIE (suite)

[I] Bibliothèque Saint-Sulpice (1912-1914)	1700-1706, rue Saint-Denis	Classée immeuble patrimonial en 1988
[I] Cathédrale Christ Church (1857-1860)	635, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée immeuble patrimonial en 1988
[I] Édifice Joseph-Arthur-Godin (1914-1915)	2110, boulevard Saint-Laurent	Classé immeuble patrimonial en 1990
[I] Restaurant de L'Île-de-France (1930-1931)	677, rue Sainte-Catherine Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2000
[I] Édifice de la Canada Life (1894-1895)	275, rue Saint-Jacques	Classé immeuble patrimonial en 2002
[I] Maison John-Wilson-McConnell (1913-1925)	1475, avenue des Pins Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2002
[I] Gare Windsor (1887-1889)	1100, rue De La Gauchetière Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2009
[I] Habitat 67 (1967)	2600, avenue Pierre-Dupuy	Classé immeuble patrimonial en 2009 et cité 2007
[I] Maison David-Lewis (1867-1868)	3424, rue Simpson	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maisons en rangée William D.-Stroud (1889-1890)	1419 à 1441, rue Pierce	Citées immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine (1844-1846)	1395-1401, rue Overdale	Citée immeuble patrimonial en 1988
[I] Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894)	434-438, rue Sherbrooke Est	Citée immeuble patrimonial en 1989
[I] Maison L'Archevêque (1841)	1643-1647, rue de La Visitation	Citée immeuble patrimonial en 1989
[I] Banque Toronto-Dominion (1927)	1401-1403, rue De Bleury	Citée immeuble patrimonial en 1990
[I] Édifice Blumenthal (1910-1911)	305-307, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité immeuble patrimonial en 1990
[I] Théâtre Séville (1928)	2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité immeuble patrimonial en 1990
[I] Ensemble d'immeubles patrimoniaux de Saint-Pierre-Apôtre (1854-1887)	1201, rue de la Visitation 1160 et 1212, rue Panet	Classé immeuble patrimonial en 1977
[I] Ancien collège du Mont-Saint-Louis (1887-1888)	230-260, rue Sherbrooke Est	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Cinéma Impérial (1913)	1424-1432, rue De Bleury	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Édifice de la Banque-Canadienne-Impériale-de-Commerce (1907-1909)	265, rue Saint-Jacques	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Église du Gesù (1864-1865)	1202, rue De Bleury	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Abner-Bagg (1819-1821)	166, rue King 682, rue William	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Brossard-Gauvin (1743-1758)	433-435, rue Saint-Louis	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison James-Reid-Wilson (1882)	1201, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Lord-Atholstan (1894-1895)	1172, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Louis-Fréchette (vers 1879)	306, rue Sherbrooke Est	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Maison Louis-Joseph-Forget (1882-1884)	1195, rue Sherbrooke Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Manufacture Louis-Ovide-Grothé (1906)	2000-2012, boulevard Saint-Laurent 21, rue Ontario Ouest	Classée immeuble patrimonial en 2012
[I] Temple maçonnique de Montréal (1928-1929)	2295-2305, rue Saint-Marc 850, rue Sherbrooke Ouest	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Vieux palais de justice de Montréal (1851-1857)	85-155, rue Notre-Dame Est	Classé immeuble patrimonial en 2012
[I] Ancien hôpital général de Montréal (1693-1697)	121, rue Normand 136-138, rue Saint-Pierre	Classé immeuble patrimonial en 2013
[I] Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (1771-1773)	400, rue Saint-Paul Est	Classée immeuble patrimonial en 2014
[I] Édifice Ernest-Cormier (1921-1926)	100, rue Notre-Dame Est 445, rue Saint-Gabriel 450, rue Saint-Vincent 87, rue Sainte-Thérèse 97, rue Sainte-Thérèse	Classé immeuble patrimonial en 2014

*Immeubles bénéficiant d'une aire de protection

Quatre documents patrimoniaux ont été classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

- **Album (Costumes des communautés religieuses de femmes en Canada avec un Précis historique de leur formation, de leur but, etc., et un Tableau de leur état en 1853)**
Classé document patrimonial en 2014
- **Album (Souvenirs canadiens)**
Classé document patrimonial en 2014
- **Collection Louis-François-Georges-Baby**
Classée document patrimonial en 2014
- **Document (Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM. Louis Guy et Jacques Viger, commissaires nommés à cet effet par Son Excellence Sir Francis N. Burton, Lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, C.C.G. en vertu d'un acte du Parlement Provincial de la 5^e année du règne de Sa Majesté George IV - Chapitre septième accompagné de Tables, Calculs et Observations statistiques par M. J. Viger, l'un des commissaires, 1825)**
Classé document patrimonial en 2014

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture	<i>Vue sur le silo no 5</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 5	<i>Palais des congrès de Montréal</i> ©Pierre Morant, Tourisme Montréal
p. 9	<i>Architecture</i> ©Tourisme Montréal, Shutterstock
p. 17	<i>Vue sur le centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 21	<i>Vieux-Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 25	<i>L'ancien et le nouveau</i> ©Tourisme Montréal
p. 26	<i>Basilique Marie-Reine-du-Monde</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 29	<i>Centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal
p. 31	<i>Square Phillips</i> ©André Rider, MTTQ
p. 33	<i>Bois de Saraguay</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 35	<i>Gare Windsor</i> Ville de Montréal
p. 36	<i>Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal</i> Ville de Montréal
p. 36	<i>L'Ange du mont Royal</i> ©Tourisme Montréal
p. 37	<i>Lac aux Castors</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 37	<i>Pavillon Mordecai-Richler</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 38	<i>Hôtel de ville</i> ©Orlando G. Cerocchi, Tourisme Montréal
p. 38	<i>Avenue McGill College</i> ©Cécile Benoit, MTOQ
p. 39	<i>Ruisseau Bertrand, parc régional du Bois-de-Liesse</i> Denis Tremblay
p. 40	<i>Écoterritoire Sommets et flancs du mont Royal</i> José Froment, Ville de Montréal
p. 40	<i>Église Grace Church</i> Ville de Montréal
p. 42	<i>Escaliers de Montréal</i> ©Luba Markovskaia, Tourisme Montréal
p. 42	<i>2118-2124, boulevard Gouin Est</i> Denis Tremblay, Ville de Montréal
p. 43	<i>Parc Jean-Drapeau et centre-ville de Montréal</i> ©Denis Labine, Parc Jean-Drapeau
p. 44	<i>Église Saint-Columba</i> Ville de Montréal
p. 45	<i>Place Jacques-Cartier</i> ©Stéphan Poulin, Tourisme Montréal
p. 57	<i>Centre-ville de Montréal</i> Denis Labine, Ville de Montréal

**ville.montreal.qc.ca/cpm
ville.montreal.qc.ca/cjv**

VILLE DE MONTRÉAL

RAPPORT DU TRÉSORIER

RELATIF À LA
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS
DANS LES MUNICIPALITÉS

POUR LA PÉRIODE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le trésorier doit, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité, un rapport de ses activités mentionnées au chapitre XIII de la loi, pour l'exercice financier précédent; une copie de ce rapport est transmise au Directeur général des élections.

Les activités du Directeur du Service des finances et trésorier qui agissait comme trésorier pour les fins de l'application de la loi électorale, se sont déroulées en 2016, comme suit :

1. Élection partielle du 15 novembre 2015

- 1.1 Le parti politique autorisé, dont le candidat a obtenu au moins 15 % des votes donnés et dont le candidat a été élu, a été éligible au remboursement des dépenses électorales. De même, le parti politique autorisé et les candidats indépendants autorisés n'ayant pas obtenu 15 % des votes donnés n'auront pas eu droit au remboursement de leurs dépenses électorales (annexe 1). Le remboursement des dépenses électorales a été effectué en 2016.

2. Rapport financier annuel des partis politiques autorisés

Suite aux demandes formulées, les partis politiques autorisés au 31 décembre 2015 ont produit leur rapport financier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et nous les ont transmis en 2016 (annexe 2). Une copie de chacun des rapports a été transmise au Directeur général des élections.

3. Remboursement des frais de vérification

Conformément aux articles 488 et 490 de *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier a effectué les remboursements relatifs aux frais de vérification du rapport financier annuel des partis qui en ont fait la réclamation (annexe 2). Ces remboursements totalisent 23 565,62 \$.

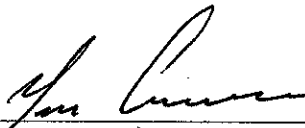
4. Élection partielle du 24 avril 2016

- 4.1 Dès le début de la période électorale, le trésorier a affiché la liste des agents officiels des partis politiques autorisés et des candidats indépendants et l'a tenue à jour sur réception des déclarations de candidatures reçues jusqu'au 25 mars 2016 (article 394).
- 4.2 Par le fait même, lorsque les candidats indépendants ont été autorisés, nous leur avons transmis une lettre en courrier recommandé incluant: clé USB, guide de l'agent officiel du CIA, dates clés, reçus officiels, etc.
- 4.3 2 candidats représentant 2 formations politiques autorisées et 2 candidats indépendants autorisés ont brigué les suffrages le 24 avril 2016 pour le poste de mairie d'arrondissement de Montréal-Nord de la municipalité de Montréal (annexe 1).

- 4.4 Les 2 partis politiques autorisés, dont les candidats ont obtenu au moins 15 % des votes donnés ou qui ont été élus, ont été remboursés. De même, les candidats indépendants autorisés n'ayant pas obtenu 15 % des votes donnés n'ont pas eu droit au remboursement de leurs dépenses électorales (annexe 1).
- 4.5 Les 2 partis politiques autorisés et les 2 candidats indépendants autorisés ayant pris part à l'élection, ont eu jusqu'au 23 juillet 2016 pour produire leur rapport de dépenses électorales.

5. Autres activités

- 5.1 Le trésorier a pris connaissance des changements intervenus au sein des partis politiques existants au cours de l'année 2016 (annexe 3).
- 5.2 Les reçus officiels des partis politiques autorisés ont été transmis au trésorier de la municipalité et au DGE. Dans le cas où certains partis autorisés n'en avaient émis aucun, des courriels ou des lettres nous ont été transmis.



Directeur et trésorier
Service des finances

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION DES RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES DES PARTIS POLITIQUES
ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS

ÉLECTION PARTIELLE DU 15 NOVEMBRE 2015

Arrondissement de Saint-Léonard

DATE LIMITE DE PRODUCTION: 13 FÉVRIER 2016

Nom de chaque candidat (parti ou candidat indépendant autorisé)	Date de production	Limite de dépenses électorales	Montant du remboursement maximum prévu	Dépenses effectuées et autorisées	Montant remboursé dans l'année	Date du remboursement
Équipe Denis Coderre pour Montréal	15 février 2016	8 464,80 \$	5 925,36 \$	7 897,31 \$	5 595,32 \$	8 juillet 2016
Projet Montréal	11 février 2016	8 464,80 \$	5 925,36 \$	1 783,31 \$	non admissible au remboursement	
Antonio (Tony) Di Dio	1 février 2016	8 464,80 \$	5 925,36 \$	997,98 \$	non admissible au remboursement	
Giuseppe (Joe) Mormina	16 février 2016	8 464,80 \$	5 925,36 \$	2 797,00 \$	non admissible au remboursement	

ÉLECTION PARTIELLE DU 24 AVRIL 2016

Arrondissement de Montréal-Nord

DATE LIMITE DE PRODUCTION: 23 juillet 2016

Nom de chaque candidat (parti ou candidat indépendant autorisé)	Date de production	Limite de dépenses électorales	Montant du remboursement maximum prévu	Dépenses effectuées et autorisées	Montant remboursé dans l'année	Date du remboursement
Rached Teffaha	28 juin 2016	27 371,94 \$	19 160,36 \$	917,02 \$	non admissible au remboursement	
Équipe Denis Coderre pour Montréal	25 juillet 2016	27 371,94 \$	19 160,36 \$	26 816,10 \$	18 774,27 \$	3 octobre 2016
Projet Montréal	13 juillet 2016	27 371,94 \$	19 160,36 \$	18 290,70 \$	11 767,79 \$	4 octobre 2016
Jacques Massicotte	25 juillet 2016	27 371,94 \$	19 160,36 \$	3 296,41 \$	non admissible au remboursement	

VILLE DE MONTRÉAL
PRODUCTION DES RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS
EXERCICE 2015

NOM DU PARTI POLITIQUE	RAPPORT FINANCIER		FRAIS DE VÉRIFICATION		
	Représentant officiel	Date de production	Montant des honoraires	Montant remboursé	Date du remboursement
Coalition Montréal	Guillaume Benoit-Gagné	2016-04-01	9 959,72 \$	3 000,00 \$	2016-07-28
Projet Montréal	Carole LeRoux	2016-03-29	7 990,76 \$	3 000,00 \$	2016-06-16
Équipe Dauphin Lachine	Robert Desforges	2016-03-14	2 931,86 \$	2 931,86 \$	2016-04-06
Équipe Denis Coderre pour Montréal	Robert Richard	2016-04-01	10 922,63 \$	3 000,00 \$	2016-07-13
Équipe Barbe Team-Pro Action LaSalle	Jean-François Strouvens	2016-03-29	Aucun remboursement n'a été effectué, car le représentant officiel n'a pas soumis à ce jour sa demande.		
Équipe Anjou	Michel Foisy	2016-03-31	2 644,43 \$	2 644,43 \$	2016-06-28
Vrai changement pour Montréal	Pierre Cloutier	2016-03-31	3 449,25 \$	3 000,00 \$	2016-06-03
Intégrité Montréal	François Gauthier	2016-04-01	5 989,33 \$	5 989,33 \$	2016-02-09 / 2016-12-14
Union Montréal	Marc A. Deschamps	2016-04-01	Aucun remboursement n'a été effectué, car ce parti politique n'a pas obtenu les 5 000 \$ minimum de recettes en 2015.		

Frais de vérification
2014 et 2015

(1) Selon l'article 490 de La loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le trésorier rembourse aux partis politiques autorisés, sur le fonds général de la municipalité, les frais de vérification (vérificateur indépendant) des rapports financiers, jusqu'à concurrence de 3 000,00 \$.

Selon l'article 488 de La loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les partis politiques autorisés éligibles au remboursement doivent avoir recueilli des recettes supérieures à 5 000,00 \$.

VILLE DE MONTRÉAL
SITUATION DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS EN 2016

	AU 1ER JANVIER 2016	AU 31 DECEMBRE 2016
NOM DU PARTI	Coalition Montréal	Coalition Montréal
DATE D'AUTORISATION	30 août 2013	30 août 2013
CHEF DU PARTI	Benoît Dorais	Marvin Rotrand
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Guillaume Benoit-Gagné	Guillaume Benoit-Gagné
AGENT OFFICIEL	Guillaume Benoit-Gagné	Guillaume Benoit-Gagné
NOM DU PARTI	Intégrité Montréal	Intégrité Montréal
DATE D'AUTORISATION	30 septembre 2013	30 septembre 2013
CHEF DU PARTI	Michel Brûlé	Michel Brûlé
REPRÉSENTANT OFFICIEL	François Gauthier	François Gauthier
AGENT OFFICIEL	François Gauthier	François Gauthier
NOM DU PARTI	Projet Montréal	Projet Montréal
DATE D'AUTORISATION	28 mai 2004	28 mai 2004
CHEF DU PARTI	Luc Ferrandez	Valérie Plante
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Carole Leroux	Carole Leroux
AGENT OFFICIEL	Carole Leroux	Carole Leroux
NOM DU PARTI	Union Montréal	Union Montréal
DATE D'AUTORISATION	31 décembre 2008	31 décembre 2008
CHEF DU PARTI	Armando Villapando	Armando Villapando
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Marc A. Deschamps	Marc A. Deschamps
AGENT OFFICIEL	Marc A. Deschamps	Marc A. Deschamps
NOM DU PARTI	Vrai changement pour montréal	Vrai changement pour montréal
DATE D'AUTORISATION	4 septembre 2013	4 septembre 2013
CHEF DU PARTI	Justine McIntyre	Justine McIntyre
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Pierre Cloutier	Frantzy Charles
AGENT OFFICIEL	Pierre Cloutier	Frantzy Charles
NOM DU PARTI	Équipe Anjou	Équipe Anjou
DATE D'AUTORISATION	14 août 2013	14 août 2013
CHEF DU PARTI	Luis Miranda	Luis Miranda
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Michel Foisy	Michel Foisy
AGENT OFFICIEL	Michel Foisy	Michel Foisy
NOM DU PARTI	Équipe Barde Team-Pro Action LaSalle	Équipe Barde Team-Pro Action LaSalle
DATE D'AUTORISATION	7 août 2013	7 août 2013
CHEF DU PARTI	Manon Barbe	Manon Barbe
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Jean-François Strouvens	Jean-François Strouvens
AGENT OFFICIEL	Jean-François Strouvens	Jean-François Strouvens
NOM DU PARTI	Équipe Dauphin Lachine	Équipe Dauphin Lachine
DATE D'AUTORISATION	22 juillet 2013	22 juillet 2013
CHEF DU PARTI	Claude Dauphin	Claude Dauphin
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Robert Desforges	Robert Desforges
AGENT OFFICIEL	Robert Desforges	Robert Desforges
NOM DU PARTI	Équipe Denis Coderre pour Montréal	Équipe Denis Coderre pour Montréal
DATE D'AUTORISATION	23 mai 2013	23 mai 2013
CHEF DU PARTI	Denis Coderre	Denis Coderre
REPRÉSENTANT OFFICIEL	Robert Richard	Robert Richard
AGENT OFFICIEL	Robert Richard	Robert Richard

Chef Intérimaire depuis le
29 décembre 2016

Commission municipale du Québec

Date : 2 décembre 2016

Dossier : CMQ-65773

Juge administrative : Sylvie Piérard

**Personne visée par l'enquête : Éric Dugas, conseiller
Ville de Montréal
Arrondissement de
L'Île-Bizard-Sainte-Genève**

**ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
EN MATIÈRE MUNICIPALE**

DÉCISION

LA DEMANDE

[1] La Commission municipale du Québec est saisie d'une demande d'enquête en éthique et déontologie, transmise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 22 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*¹ (LEDMM).

[2] La demande reproche à Éric Dugas, conseiller municipal de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal, de ne pas avoir respecté la confidentialité d'une information non disponible au public dont il a eu connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions; il aurait divulgué au journaliste François Lemieux de TC Media, l'identité d'une gestionnaire visée par des plaintes de harcèlement psychologique, et ce, alors que ces plaintes faisaient l'objet d'une enquête administrative confidentielle de l'employeur.

[3] Monsieur Dugas, aurait ainsi eu une conduite dérogatoire à l'article 25 du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement*² (le Code d'éthique).

[4] Lors de l'audience du 22 novembre 2016, monsieur Dugas est présent et représenté par M^e François Tremblay³. M^e Julie D'Aragnon⁴ agit comme procureure indépendante de la Commission.

[5] Monsieur Dugas reconnaît avoir commis les actes qui lui sont reprochés et admet avoir contrevenu à l'article 25 du Code d'éthique, conformément à son plaidoyer transmis à la Commission le 20 octobre 2016⁵.

[6] La Commission accepte ce plaidoyer et entend monsieur Dugas, puis les représentations des procureurs sur la sanction devant lui être imposée.

1. RLRQ, chapitre E-15.1.0.1.

2. Règlement no 14-004, entré en vigueur le 26 février 2014.

3. Tremblay Savoie Lapierre, avocats société en nom collectif.

4. D'Aragnon Dallaire.

5. Lettre de M^e François Tremblay.

LES FAITS

[7] Monsieur Dugas est conseiller de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de la Ville de Montréal depuis 2010.

[8] Lors d'une séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2016, des membres du syndicat des cols blancs posent des questions à monsieur Dugas et au maire d'arrondissement, relativement à des plaintes de harcèlement déposées à l'égard de gestionnaires de la Ville. La séance du conseil est houleuse.

[9] Après cette assemblée, le journaliste François Lemieux de TC Media, demande à monsieur Dugas quels sont les gestionnaires visés par ces plaintes et monsieur Dugas divulgue au journaliste le nom d'une gestionnaire.

Témoignage de monsieur Dugas sur la sanction

[10] Monsieur Dugas reconnaît avoir commis un manquement au Code d'éthique et s'en excuse auprès de l'employée concernée; il dit avoir commis une erreur et ne pas avoir voulu nuire à cette employée.

[11] C'est la première fois qu'une plainte est formulée contre lui en matière d'éthique et de déontologie.

[12] Il n'a retiré aucun gain, politique ou personnel, de la divulgation du nom de la personne visée par les plaintes.

[13] Il n'entend pas répéter ce type de manquement et, dorénavant, respecter son devoir de confidentialité.

ANALYSE**La sanction**

[14] L'article 25 du Code d'éthique se lit comme suit :

« CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

« 25. Le membre du conseil doit respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions. »

[15] En matière disciplinaire, la sanction doit être établie en fonction de différents facteurs dont la parité, la globalité et la gradation des sanctions. Ces facteurs sont aussi applicables par la Commission lorsqu'elle sanctionne un élu qui a commis un manquement à son code d'éthique et de déontologie. La sanction doit également permettre de rétablir la confiance que les citoyens doivent entretenir envers les institutions et les élus municipaux; elle doit tenir compte de la gravité du manquement, ainsi que des dispositions de la LEDMM et des objectifs de celle-ci⁶.

[16] Les dispositions suivantes de la LEDMM sont pertinentes :

« 26. Si la Commission conclut que la conduite du membre du conseil de la municipalité constitue un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, elle décide, en prenant en considération la gravité du manquement et les circonstances dans lesquelles il s'est produit, notamment du fait que le membre du conseil a ou non obtenu un avis écrit et motivé d'un conseiller à l'éthique et à la déontologie ou pris toute autre précaution raisonnable pour se conformer au code, d'imposer une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 31 ou qu'aucune sanction ne soit imposée.

[...]

31. Un manquement à une règle prévue à un code d'éthique et de déontologie visé à l'article 3 par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec:

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat. »

[17] Aux fins de déterminer la sanction applicable, la Commission tient compte du facteur aggravant suivant :

6. *Fournier* (Re), 2016 CanLII 42875 (QC CMNQ); *Noël* (Re), 2016 CanLII 48216 (QC CMNQ).

- La divulgation du nom de la personne visée par une plainte en harcèlement, information confidentielle, est susceptible de causer un dommage à la réputation de cette personne.

[18] La Commission tient également compte des facteurs atténuants suivants :

- Dès le début de la procédure devant la Commission municipale, monsieur Dugas a reconnu avoir commis les actes qui lui sont reprochés;
- Il s'en est excusé publiquement lors de l'audience;
- Il n'a tiré aucun avantage personnel du fait d'avoir divulgué l'information confidentielle;
- Il n'a pas d'antécédent en matière déontologique;
- Le risque de récidive est très faible.

[19] Dans l'affaire *Charron*⁷, la Commission a imposé une réprimande à un conseiller municipal ayant transmis à des tiers le tableau de la rémunération des employés non cadres de la municipalité :

« [67] La Commission conclut que monsieur Charron a enfreint le paragraphe 2° de l'article 17 de son Code d'éthique et de déontologie, puisqu'il a transmis à des tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement communiqués au public, et ce, en transmettant le tableau de la rémunération des employés qui contenait le salaire, plus les avantages sociaux imposables, des employés non cadres de la Municipalité.

[68] La Commission conclut que monsieur Charron n'a pas enfreint le paragraphe 1° de l'article 17 de son Code d'éthique et de déontologie, puisque ce tableau n'a pas été communiqué pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne. Aucune preuve n'a été faite à cet égard.

[69] La Commission conclut que monsieur Charron a enfreint le paragraphe 3° de l'article 17 de son Code d'éthique et de déontologie, puisque ces renseignements n'ont pas un caractère public au sens de la Loi sur l'accès, seul l'échelle salariale des employés non cadres ayant ce caractère.

[...]

[88] La Commission considère que monsieur Charron était de bonne foi, n'avait aucune intention malicieuse et qu'il n'a retiré aucun avantage de la divulgation du salaire des employés.

7. *Charron (Re)*, 2014 CanLII 70057 (QC CMNQ).

[89] Monsieur Charron a fait une erreur, qu'il n'entend pas répéter.»

[20] Dans l'affaire *Langlois*⁸, la Commission impose une réprimande au maire de la Ville qui a divulgué à des journalistes, la valeur d'un terrain que voulait acquérir la Ville, alors que cette valeur était indiquée dans un rapport d'évaluation confidentiel.

[21] Après avoir tenu compte de la gravité des actes reprochés, des facteurs aggravants et atténuants dans ce dossier ainsi que des éléments devant la guider lors de l'imposition d'une sanction, la Commission est d'avis qu'une réprimande est une sanction juste et appropriée en regard du manquement et des circonstances particulières de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC :

- **CONCLUT** que monsieur Éric Dugas a commis un manquement à la règle prévue à l'article 25 du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* en divulguant à un journaliste, l'identité d'une gestionnaire visée par des plaintes de harcèlement psychologique.
- **IMPOSE** à monsieur Éric Dugas une réprimande.



SYLVIE PIÉRARD
Juge administrative

M^e Julie D'Aragon
D'Aragon Dallaire
Procureure indépendante de la Commission municipale

M^e François Tremblay
Tremblay Savoie Lapierre
Pour l'élu Éric Dugas

Audience le 22 novembre 2016

SP/lg

8. *Langlois* (Re), 2014 CanLII 69948 (QC CMNQ).

COPIE CONFORME
Ce 22 jour d 22 novembre 2016
CÉLINE LAHAIE, notaire
Secrétaire C.M.Q.

Bell
PRESENTS THE
FRANCOFOLIES
DE MONTRÉAL.
an art laboratory since
Ford

BILAN DES ACTIVITÉS



9 AU 18 JUIN 2016
28^e ÉDITION

**TABLE DES MATIÈRES**

Présentation générale et mission	3
La 28 ^e édition en un coup d'œil	4
Programmation 2016	5
Au-delà de la musique... !	9
Rôle structurant et identitaire des Francos dans l'industrie musicale francophone et pour le Québec	10
6 ^e Rendez-Vous Pros des Francos – 13 au 16 juin 2016	12
Portrait de la clientèle et performance touristique	14
Développement touristique	15
Mise en marché et promotion	16
Retombées médiatiques	19
Partenariats médiatiques	20
Développement durable	21

Annexes

Annexe 1 _ Plan de site

Annexe 2 _ Listes des journalistes du Québec accrédités en 2016

Annexe 3 _ Liste des journalistes hors Québec accrédités en 2016

Annexe 4 _ Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

Annexe 5 _ Liste des forfaits et activités touristiques offerts en 2016

Annexe 6 _ Sommaire du plan média et outils promotionnels 2016

Annexe 7 _ Détails des initiatives en développement durable



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Fondées en 1989, les FrancoFolies de Montréal (Francos) sont un organisme à but non lucratif dont les objectifs principaux sont de promouvoir la chanson francophone majoritairement québécoise et canadienne de tous les styles et de prioriser l'accessibilité à la culture via une programmation alliant les artistes établis aux talents de la relève internationale.

Au fil des éditions, elles sont devenues un des points de mire de la chanson francophone à l'échelle internationale et un des maillons fondamentaux et structurants de l'industrie du disque et du spectacle vivant.

Élément essentiel à la vitalité de la musique francophone, elles constituent un véritable levier pour les artistes et les genres musicaux émergents ainsi que pour les professionnels de cette industrie, notamment depuis la création des Rendez-vous Pros des Francos en 2011.

Grâce à l'animation urbaine qui les caractérise et la gratuité de la majeure partie de son calendrier scénique, les Francos sont un puissant outil de démocratisation contribuant au rayonnement et au développement des publics pour les artistes de toute la francophonie. Elles font également rayonner Montréal, métropole francophone d'Amérique, et ville de festivals à l'international grâce à l'importante revue de presse générée et aux nombreux touristes qui y prennent part.

MISSION

- ★ Offrir une programmation entièrement francophone
- ★ Contribuer à la découverte des artistes francophones québécois, canadiens et étrangers
- ★ Susciter l'intérêt des médias internationaux
- ★ Diffuser et promouvoir la scène musicale francophone en Amérique du Nord
- ★ Fournir un cadre de mise en marché unique à l'intention des professionnels de l'industrie francophone du disque et du spectacle
- ★ Favoriser l'accessibilité des publics québécois, canadiens et étrangers et créer un rapprochement entre les diverses communautés résidant sur le territoire
- ★ Investir dans le développement de la carrière des artistes de la relève



LA 28^E ÉDITION EN UN COUP D'ŒIL



215 prestations
dont 153 gratuites

10 grands événements
extérieurs gratuits sur
la Place des Festivals

27 spectacles-
concepts,
exclusivités ou
premières

7 scènes extérieures
9 salles de spectacles

200 journalistes
accrédités

250 professionnels
accrédités

1 665 articles ou
mentions dans les
médias imprimés et
électroniques

838 reportages ou
mentions à la radio
et la télévision



42.2 K mentions J'aime

4.4 K abonnés



19.9 K abonnés

217.4 K visionnements de vidéos
sur Facebook et YouTube



francofolies.com

Site Web : 730 274 sessions
par 445 029 utilisateurs uniques

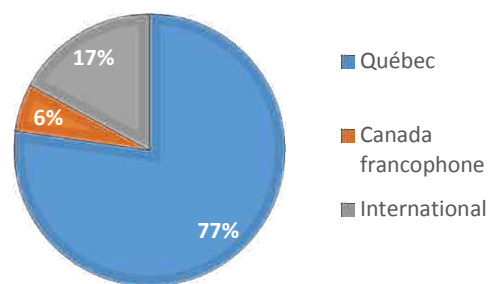




PROGRAMMATION 2016

215	• Prestations artistiques
967 / 176	• Artistes / Formations musicales
27	• Spectacles-concepts ou exclusivités
16	• Lieux de diffusion et scènes extérieures
71%	• Proportion de la programmation gratuite
84%	• Taux d'occupation moyen (spectacles en salle)

PROVENANCE DES FORMATIONS MUSICALES ET ARTISTES



PROGRAMMATION EXTÉRIEURE GRATUITE

10 GRANDS ÉVÉNEMENTS – un chaque soir !

Spectacles inédits spécialement créés pour les Francos, les Grands événements proposent un savant mélange entre les artistes établis et de la relève. L'éclectisme des styles musicaux et la variété des artistes attirent une foule intergénérationnelle et diversifiée sur la place des Festivals.

- Ariane Moffatt
- Dumas
- Fioritudes
- Canailles et invités
- La grande fête multiculturelle avec **Alpha Blondy & the Solar system** (Côte d'Ivoire)
- Stefie Shock - 12 belles dans la peau

L'événement d'ouverture – 100% hip hop. Le plus gros spectacle de hip-hop québécois jamais vu! Brown, Alaclair Ensemble, Dead Obies et Loud Lary Adjust ont ouvert les Francos avec un grand party extérieur de 4h !



Pierre Lapointe - La Forêt des mal-aimés 2016 – Pierre Lapointe a offert aux Francos un spectacle unique reprenant l'intégrale de son album *La Forêt des mal-aimés* pour en souligner son 10^e anniversaire.



Marie-Pierre Arthur et Galaxie
Ces deux artistes rassemblés sur une même scène ont mis en valeur le meilleur du rock québécois pour une super fête en extérieur !



Louis-Jean Cormier a revisité son répertoire le temps d'une soirée éclatée en lui insufflant des sonorités inspirées de la musique soul et du hip hop dans un alliage de cuivres, de beats et de voix.



Sept scènes, sept ambiances musicales

Les FrancoFolies se font un devoir d'accorder une place à tous les styles musicaux. 100% francophone!



Espace Bell – scène principale
Grands événements et musique pop



Monde multiculturel Hydro-Québec
Musiques du monde



La Zone Ford
Musique rock



Place Loto-Québec
Musique traditionnelle, rock



Monde urbain La Presse +
Musique urbaine,
hip hop, rap, électro



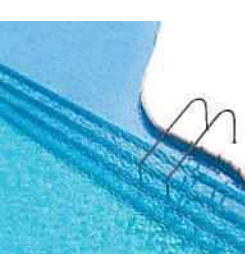
Monde découvertes
SiriusXM
relève auteur-compositeur-
interprètes



La Zone Molson Canadian
spectacles acoustiques,
relève, Rendez-vous Pros

La Foire des Francos

Lors de la 1^{ère} fin de semaine du festival, la Foire des Francos est une occasion de découvrir de nouveaux artistes en assistant à l'une des prestations musicales (vitrines de 15 à 30 minutes), discuter avec des représentants de maisons de disques, se procurer des articles promotionnels de ses artistes préférés ou encore dénicher des objets faits par des artisans locaux.





PROGRAMMATION EN SALLE

60

formations musicales en salle

84 %

taux d'occupation moyen des salles

15

concerts affichants complet



Spectacles exclusifs et concepts

Les spectacles-concepts, les exclusivités, les premières, les programmes doubles confèrent à l'événement un pouvoir attractif pour le public et permet à sa programmation de se démarquer.



Alain Souchon et Laurent Voulzy sur scène pour une représentation au QC



Louise Attaque- 2 représentations exclusives pour les Francos- Métropolis



CRÉÉ POUR LES FRANCO : Intemporelle Diane Dufresne, Un temps pour elle - Maison symphonique



Groovy Aardvark – 30e du groupe! Un spectacle exclusif pour les Francos



EXCLUSIVITÉ – Marc Dupré et invités au Centre Bell.



CRÉATION ORIGINALE DES FRANCO : Gainsbourg symphonique avec l'OSM, Jane Birkin, Arthur H – 2 soirs

Place à la relève en salle

Les Francos accordent une place prépondérante aux artistes de la relève aussi bien en extérieur qu'en salle. Alors que certains se voient confier la chance de faire la première partie d'artiste établi (comme Félix Dyotte en première partie de la Famille Chedid) d'autres ont l'opportunité de présenter leur spectacle solo en salle.



Safia Nolin – Club Soda



I.D.A.L.G. – Première partie Les Trois Accords - Métropolis



Saratoga – Première partie Les Sœurs Boulay – Théâtre Maisonneuve



Tire le Coyote - Gesù



VITRINE DE LA MUSIQUE FRANCOPHONE CANADIENNE (HORS QUÉBEC) ET INTERNATIONALE

Conformément à sa mission, les Francos diffusent et promeuvent la musique francophone en Amérique du Nord. En 2016, c'est plus de 40 artistes ou formations musicales provenant de l'extérieur du Québec qui se sont produits lors de l'événement.

Francophonie canadienne

Provinces représentées : Alberta, Île-du-Prince-Edward, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario.

JAM 5 – La relève musicale franco-canadienne ! Patrick Groulx présente des jeunes talents dénichés aux 4 coins du pays dans le cadre de la série JAM présentée sur TFO.

Caroline Savoie – Nouveau-Brunswick. Gagnante 2016 du Festival International de la chanson de Granby.

Tide school présente – Deux spectacles mettant en vedette 7 MC de l'Acadie.



Alpha Blondy (Côte d'Ivoire)



JAM 5 (Provinces variées)

Francophonie internationale

Côte d'Ivoire – la grande fête multiculturelle avec Alpha Blondy and the Solar System – Place des Festivals

France – Louise Attaque (2 soirs à guichets fermés), Jane Birkin, Oxmo Puccino, Alain Souchon et Laurent Voulzy, MHD, etc.

Près de 30 artistes/formations français présents.

Belgique : Nicolas Michaux, Hamza, Giédré, La Smala.

Tunisie : Emel Mathlouthi.

États-Unis : Sweet Crude.

DÉVELOPPEMENT DE L'AUDITOIRE

Les Francos mettent en œuvre diverses stratégies pour favoriser l'admissibilité et le développement des publics telles que : le programme Prix FrancoFous, la Foire des Francos et la présentation d'une grande variété de styles musicaux pour attirer tous les publics.

Prix FrancoFous

Les festivaliers sont encouragés à assister aux spectacles des artistes de la relève présentés en salle par la mise en vigueur d'une promotion offrant un billet gratuit à l'achat d'un premier billet à plus de 26\$.



La Foire des Francos

Dans le cadre de ce marché éphémère, 6 artistes ont offerts des prestations acoustiques de 15 à 30 minutes.



Styles musicaux variés

Musiques du monde, hip hop, musique urbaine, rétrospective de carrière ou d'œuvres musicales, les Francos ratissent très large pour attirer un public des plus variés.





AU-DELÀ DE LA MUSIQUE...!

Les Francos c'est avant tout la musique ! Un festival unique en Amérique où les amateurs de musique francophone ont la chance de voir plus de 200 spectacles dont la majorité sont offerts gratuitement en extérieur au cœur du Quartier des spectacles.

Mais au-delà de la musique, les Francos ont mis en place une foule de services et d'activités dans le but de rendre l'expérience des festivaliers et des artistes participant à l'événement la plus agréable, enrichissante et distinctive possible !

Zone Molson Canadian

À proximité d'une scène : tables à pique-nique, tables de ping pong, jeux de poches, aire de détente, soirées karaoké, spectacles dans une véritable salle de spectacle en plein-air. Tout est en place pour vivre une expérience différente !



Bornes de recharge pour cellulaires

8 bornes de recharges ont été mises à la disposition des festivaliers, leur permettant de rester connectés, d'immortaliser leurs souvenirs des Francos et de les partager avec leurs familles et amis sur les réseaux sociaux!



Stationnements pour vélos et proximité du métro

Deux espaces clôturés et surveillés par des agents de sécurité qui incitent les festivaliers à se rendre aux Francos en vélo peuvent le laisser en toute tranquillité et dans le respect de l'environnement ! Le site des Francos est situé au-dessus des stations de métro PDA et St-Laurent



Offre alimentaire renouvelée

De tout pour tous les goûts! Des classiques hot dog, à la nourriture végétalienne en passant par des mets asiatiques ou des grillades, l'offre alimentaire disponible sur le site des Francos s'est bonifiée dans les dernières années afin de répondre aux besoins des festivaliers.



Paiement par carte

Depuis 2016, tous les kiosques alimentaires et de produits dérivés sur le site acceptent le paiement par carte! Une nouveauté essentielle pour maximiser l'expérience aux Francos.



La salle de presse est un lieu prisé des artistes, professionnels et journalistes qui gravitent autour de l'événement. Elle offre un espace parfait pour faire des rencontres, des entrevues et tout simplement décompresser et prendre un verre entre pairs. Les attachés de presse du festival sont aussi sur place tout au long des 10 jours du festival.



RÔLE STRUCTURANT ET IDENTITAIRE DES FRANCO DANS L'INDUSTRIE MUSICALE FRANCOPHONE ET POUR LE QUÉBEC

Particularités des Francos

La spécificité 100% francophone de la programmation constitue « LE » caractère distinctif des Francos ;

Un calendrier scénique annuel de quelque 215 concerts dont plus de 70% offerts gratuitement ;

Un accès privilégié aux prestations musicales d'artistes en provenance de toute la francophonie avec près de 200 formations différentes ;

Prépondérance à la relève et aux nouvelles tendances musicales ;

Une programmation éclectique : rock, world, rap, électronique, chansons à texte ou populaires ;

Les *Rendez-vous Pros des Francos* dont l'objectif est de fournir aux professionnels de l'industrie musicale francophone un lieu de réseautage performant pour leur développement d'affaires.

Les Francos constituent une **vitrine de diffusion et de promotion influente** et sont un formidable tremplin en raison de la **visibilité** conférée aux artistes et la présence d'acteurs de l'industrie (maisons de disques, producteurs, agents, diffuseurs, etc.).



Investir dans le développement de la carrière des artistes de la relève

En 2016, 122 des 191 formations musicales appartenaient à la relève soit plus 60%.

En programmant une majorité d'artistes de la relève, les Francos participent :

- au positionnement et à la visibilité de ces derniers sur la scène québécoise, nationale et internationale ;
- au renouvellement de leur offre artistique ;
- à la vitalité, à la notoriété et au rayonnement de la chanson francophone.

Dans une perspective plus large, l'événement s'est doté d'un **plan concret pour soutenir à plus long terme le développement professionnel des jeunes artistes**. Ainsi, un artiste suscitant un intérêt marqué auprès du public et des médias lors d'une première présence sur une scène extérieure, pourrait l'année suivante se produire en salle (en première partie) et l'édition qui s'ensuit, se voir confier une salle de premier plan comme celle du Métropolis ou être d'un Grand événement sur la place des Festivals.



Ariane Zita



Laura Cahen



Frédéric Giroux



Eli et Papillon



PARTENARIATS, PRIX, BOURSES ET CONCOURS

Prix Félix-Leclerc

Créé en 1996 par la Fondation Félix-Leclerc en collaboration avec Les FrancoFolies de Montréal, ce prix vise à stimuler la création chez les jeunes auteurs-compositeurs-interprètes et à encourager la production et la diffusion de la chanson francophone. Il est constitué :

- de bourses pour chacun des récipiendaires ;
- de temps d'accompagnement ;
- de temps de diffusion à part équitable sur l'une et l'autre rive de l'Atlantique (aux FrancoFolies de Montréal et aux FrancoFolies de La Rochelle).



Safia Nolin (QC)
Prix Félix-Leclerc 2016



Gabriel Joseph
Étoile montante Ford 2016

Concours « Étoile montante Ford »

La 5^e édition de ce concours est destiné à la jeune relève non professionnelle (âgée entre 16 et 23 ans, et sans contrat de disque). Philippe Brach, vainqueur de la première édition, a fait office de porte-parole et de mentor pour les jeunes auteurs-compositeurs-interprètes et a accompagné les finalistes dans la préparation de leurs numéros pour la finale.

Le grand gagnant a remporté la chance de donner son propre **spectacle solo** lors de l'édition 2017 des FrancoFolies de Montréal. Il reçoit également un accompagnement professionnel adapté à ses besoins pour l'épauler dans la préparation de son spectacle. Finalement, il a droit à un **enregistrement professionnel de 2 de ses chansons**, ainsi qu'à un **prix de 2 500 \$** en argent.

Partenariats avec le milieu

Les Francos entretiennent depuis plusieurs années des liens privilégiés avec divers autres concours et festivals et leurs gagnants respectifs sont invités à se produire sur l'une des scènes de l'événement lors de l'édition subséquente. Ainsi, cette année, ont participé aux Francos :

- **Concours Ma première Place des Arts** de la SACEF : **Antoine Lachance, Laura Magnan et Junior Sandaire**
- Festival International de la chanson de Granby : **Caroline Savoie**
- **Chansons dans la mire**, spectacle-concept de la SACEF : **Dominic Baker, Émie Champagne, Camille Pétrud et Margie**
- **Les Francouvertes** (Québec) : **Gatineau** pour célébrer les 20 ans des Francouvertes et **Mon doux Saigneur**
- **Vue sur la relève** : **Ariane Zita**
- **Vision Diversité** : **Rookie Rook**



Chansons dans la mire -
SACEF



Rookie Rook -
Vision Diversité

Ces partenariats viennent notamment s'ajouter à l'association durable de l'événement montréalais avec le **Réseau des Francofolies** — La Rochelle (France) et Spa (Belgique).



6^E RENDEZ-VOUS PROS – 13 AU 16 JUIN 2016

En 2011, les Francos ont mis en place les « **Rendez-vous Pros des Francos** » (RV Pros) offrant ainsi un lieu privilégié de réseautage tant aux « pros » de l'industrie musicale, qu'aux artistes et médias du Québec et de la francophonie internationale.

Objectifs des RV Pros :

- ★ favoriser les échanges entre les professionnels de l'industrie musicale francophone ;
- ★ créer des ponts entre les différentes filières régionales et nationales ;
- ★ susciter les ententes d'affaires ;
- ★ contribuer au rayonnement international des artistes sur les marchés de la francophonie.



La 6^e édition en bref

- ★ **250 professionnels** accrédités : labels, agents, tourneurs, producteurs, programmeurs d'événements et autres représentants de l'industrie musicale du disque et du spectacle vivant ainsi que des médias, en provenance du **Québec**, du **Manitoba**, du **Nouveau-Brunswick**, de l'**Ontario**, de **France**, de **Belgique** et de **Suisse**. En 2016, 1/3 de nouveaux pros accrédités ;
- ★ **14 délégués internationaux et hors Québec** invités et pris en charge par les RV Pros sont intervenus dans le cadre des ateliers.
- ★ **1 grand apéro d'ouverture** à L'Astral réunissant quelque **185 pros** et représentants des organismes de soutien de l'événement.
- ★ **5 ateliers**, dont 2 *speed meetings* qui ont permis **155 rencontres** en tête-à-tête entre professionnels, et des activités organisées en partenariat avec l'**ADISQ** et l'**Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)**.
- ★ **8 showcases** présentés par **Ambiances Ambiguës**, **Coyote Record** la **SOCAN** et la **SACEM**.
- ★ Des **apéros-rencontres quotidiens** avec des prises de paroles des représentants chaque soir.
- ★ Quelque 250 journalistes et photographes des quatre coins de la planète, accrédités pour les Francos et automatiquement accrédités aux RV Pros.

Ateliers, vitrines et apéros				
	13 juin	14 juin	15 juin	16 juin
Ateliers-conférences	Speed meeting	Speed meeting Dîner-causerie de l'ADISQ	CONFÉRENCE GRATUITE «OPÉRATION SOLD-OUT»	ATELIER GRATUIT « MÉTIER BEAT MAKER » Remise du 4 ^e prix Christopher-J.-Reed
Vitrines et apéro-rencontre (gratuit)	SACEM : Luciole et Zaza Fournier (France)	Ambiances Ambigues : Rosie Valland et Saratoga	Coyote Records : King Abid et Laurence Nerbonne	SOCAN : Samito et La Bronze



Résultats de l'étude de satisfaction auprès des professionnels participants aux RV Pros

- ★ 92,5 % des répondants se disent satisfaits¹ ;
- ★ 92 % des répondants comptent revenir à la prochaine édition, dont 59 % assurément ;
- ★ Les showcases (Vitrines) : 68 % des répondants y ont assisté, 75 % d'entre eux les ont apprécié ;
- ★ Apéros : 71 % des répondants ont participé aux apéros-rencontres, de ceux-ci 60 % indiquent avoir eu l'occasion d'y nouer de nouveaux contacts d'affaires ;
- ★ Ateliers-conférences : 45 % des répondants ont pris part aux ateliers dont 75 % aux speed-meetings. 81 % d'entre eux les ont appréciés et 46 % estiment que cela aura un impact positif sur leur développement d'affaire.

Quelques commentaires de professionnels accrédités aux RV Pros

« Il y a un gros échantillon de la scène québécoise, on peut voir de nouveaux talents et les managers sont présents. »

« Très belles sélection de pros cette année. Meetings efficaces. Bon showcase. Super ! »

« Une nouvelle année encore plus concrète et enrichissante que ce soit au niveau des conférences présentées que des réseaux à développer ! »

« Ma 2^e année aux RV Pros, j'ai pu en profiter pleinement cette année – fort agréable et bien organisé. Un must ! »

« Près de 50 % des contacts d'une année se font aux RV Pros »

« Je constate sur la durée une évolution de la structuration des collaborations entre la Belgique et le Québec. Cette évolution est plein de belles promesses pour l'avenir de la circulation de nos artistes. »

« Poursuivre cette tradition ! »

« Bravo pour cette excellente idée ! Nous avons besoin de rencontres entre intervenants dans le milieu et pendant les Francos c'est totalement à propos. Merci pour tout ! »

Retombées professionnelles

89 % des pros accrédités satisfaits des contacts établis en vue de développer des échanges pour l'exportation des artistes avec lesquels ils travaillent.

60 % des professionnels accrédités ont ou pensent avoir conclu des ententes en 2016, en voici quelques exemples :

« Cela m'a permis d'échanger avec des professionnels européens pour des collaborations futures facilitant l'exportation des artistes avec lesquels je travaille. »

« Nous avons proposé plusieurs de nos artistes à Jacques Monnier pour le Festival de Nyon (Paléo). Un bon contact avec Laëtitia Simon (de chez Universal). Philippe Kopp (live nation) porte intérêt à certains de nos artistes et Charles Gardier, directeur des Francos de Spa, s'est même déplacé pour le lancement d'Amélie Veille à L'Astral. »

« On accueillera sur la saison 2016/2017 au Pan Piper 10 concerts suite aux RV qui ont eu lieu aux Francos (Guillaume Lombard, Mustapha Terki, Virago). »

« Je suis très confiant d'avoir trouvé une agence pour Nomadic Massive en France ! »

« Découverte de Paupière et entente pour la Belgique. Confirmation d'entente pour Karim Ouellet. Entente à confirmer dans les jours qui viennent pour Milk & Bone. »

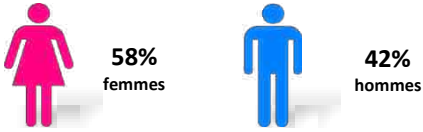
« Nous avons énormément avancé sur 2 ententes de label français pour 2 de nos artistes et nous aurons des discussions avec un tourneur belge concernant un de nos groupes. (...) des rendez-vous à Paris de prévu afin de poursuivre ces discussions. De très belles rencontres (...). Notre compagnie est encore jeune alors ce type de rencontre fait une grande différence pour nous. »

¹ En moyenne, 40 personnes ont répondu aux sondages quotidiens



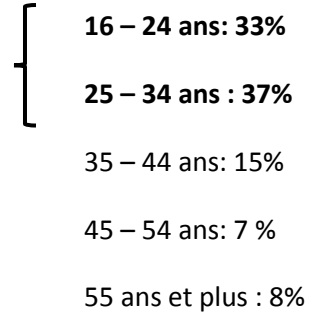
PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE ET PERFORMANCE TOURISTIQUE

SEXE



ÂGE

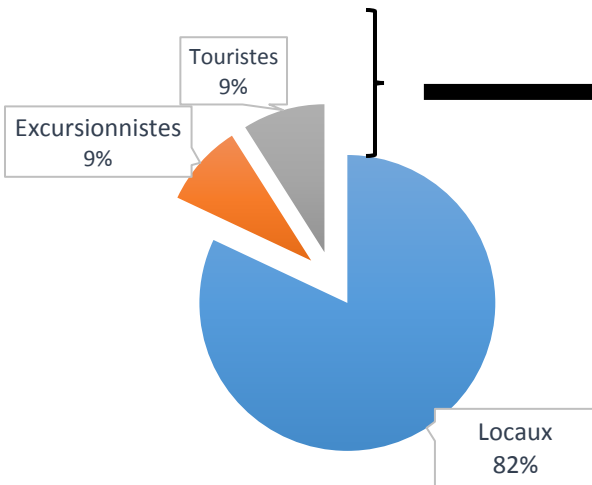
70 %



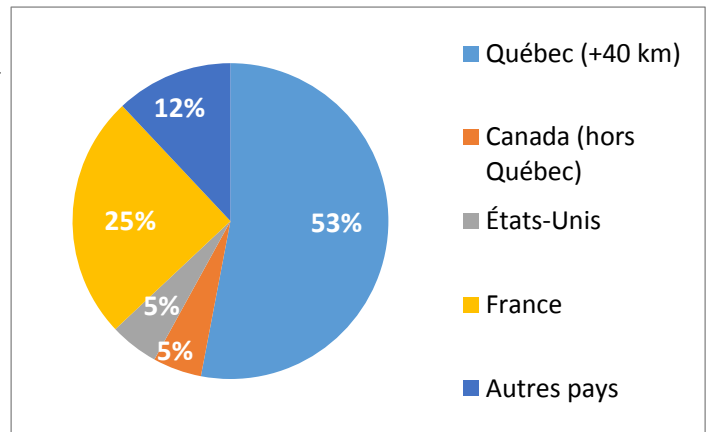
NIVEAU DE SCOLARITÉ

86 % des festivaliers des Francos ont un diplôme d'études post-secondaire

RÉPARTITION DE LA PROVENANCE DES FESTIVALIERS



PROVENANCE DES TOURISTES-EXCURSIONNISTES



Sources : Étude auprès des participants et Étude de provenance et d'achalandage, CROP, Octobre 2016



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Considérées comme la plus importante manifestation mettant à l'honneur l'univers musical de la francophonie, les Francos représentent un **produit touristique unique**. Afin de développer leur plein potentiel et présenter à la clientèle une expérience complète et sur mesure, elles ont mis en place des stratégies de développement et des partenariats avec différents acteurs de l'industrie touristique.

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT MISES EN PLACE EN 2016²

Axe d'intervention principal :

Commercialisation par une forfaitisation intégrée et à « valeur ajoutée » dirigée directement vers les touristes au moyen de la vente en ligne en temps réel.

Forfaitisation intégrée : Par le biais de l'agence MontrealFest Hospitality, le touriste est en mesure (en une transaction) de réserver tout son séjour : transport, hébergement, billets de spectacles et activités connexes.

Supports principaux de diffusion : Site web du Festival³, dépliant touristique, infolettres.

Axe d'intervention secondaire :

Forfaitisation liée à l'achat de billets de spectacle dirigé principalement vers les clientèles excursionnistes.

Supports de diffusion : Site web Tourisme-Montréal, Site web Québec Original, sites web hôtels Montréalais.

PARTENARIATS

Les Francos travaillent en étroite collaboration avec différents partenaires touristiques afin d'assurer la promotion de leurs offres touristiques.

PARTENAIRES DES PROMOTIONS TOURISTIQUES

Auberge le Pomerol
Concierges d'hôtels
Delta Montréal
Guidatour
Hôtel Carré Phillips
Hôtel Regency Hyatt
Hôtel l'Appartement
Hôtel Particulier Le Saint-Martin
Hôtel le Saint-Sulpice
Hôtel Travelodge
Le Bateau – Mouche de Montréal
Maison du Festival Rio Tinto Alcan

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Conservus
L'Association des Hôtels du Grand Montréal (A.H.G.M)
L'Association des Petits Hôtels de Montréal (A.P.H.M)

PARTENAIRES DE COMMERCIALISATION

MontrealFest Hospitality (agence réceptive)
Tourisme Montréal
quebecoriginal.com

FORFAIT EXCLUSIF

FORFAIT EXCLUSIF

Ce forfait est offert du 8 au 19 juin 2016.

VOTRE FORFAIT PAR PERSONNE INCLUT :

- une nuitée d'hébergement ou plus dans un des 3 hôtels participants
- petit-déjeuner
- un billet pour un spectacle au choix de la série Les Grands spectacles Bell (sous réserve de disponibilité)
- le CD d'un artiste francophone, offert par Spectra Musique
- un t-shirt officiel des Francos
- un sac à bandoulière aux couleurs des Francos
- une bouteille réutilisable aux couleurs du festival

HÔTELS PARTICIPANTS :

Hyatt Regency Montréal (Hôtel officiel des Francos) ★★★★	Le St-Martin Hôtel particulier ★★★★	Travelodge Montréal ★★★
		
À partir de 299 \$* <small>(plus taxes, par personne, pour une nuit, occupation double.)</small>	À partir de 254 \$* <small>(plus taxes, par personne, pour une nuit, occupation double.)</small>	À partir de 216 \$* <small>(plus taxes, par personne, pour une nuit, occupation double.)</small>
INFOS ACHETER	INFOS ACHETER	INFOS ACHETER

² Voir Annexe 5 - Liste des forfaits et activités touristiques offerts en 2016

³ Idem



MISE EN MARCHÉ ET PROMOTION

Plan média

Importante campagne publicitaire multiplateformes (imprimé, télé, radio, application, Internet, affichage) sur le marché local, national et international

Marchés : Québec, reste du Canada, Nord-est américain, Europe francophone

Valeur estimée à plus de 2 millions \$



Campagne promotionnelle

Outils de communications et tirage

Affiche générale	3 000
Affiches événements / spectacles	1 500
Programmes – Guide officiel	80 000
Dépliant – spectacles en salles	150 000
Dépliant touristique	10 000
Dépliant – horaire complet	125 000
Horaires	270
Infolettres – artistiques et touristiques	10

Concours « Étoile montante Ford »

But: faire rayonner le talent de la jeune relève (âgée entre 16 à 23 ans)

Près de 150 dossiers de candidatures reçus
Plus de 25 250\$ en prix

Concours « Vis tes Francos »

But: Faire la promotion de l'événement et en accroître sa notoriété

3 612 inscriptions au Concours
Plus de 19 000 \$ en prix

Promotion touristique

Création d'un dépliant touristique bilingue imprimé à 10 000 exemplaires et distribué notamment dans les agences de voyage, les hôtels, les délégations, les ambassades et les bureaux de tourisme.

Présence et kiosque au lancement de la saison estivale de Tourisme Montréal.

Bannière promotionnelle du Festival érigée dans la zone des arrivées internationales à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.





Stratégie web

Site Web – francofolies.com

Fantastique outil de promotion pour l'événement et pour les artistes qui bénéficient d'une visibilité intéressante par la création d'une fiche d'artiste avec photos, vidéos, liens vers ses plateformes sociales et mise en ligne d'extraits sonores.

30 juin 2015 au 30 juin 2016 :
730 274 sessions par 445 029 visiteurs uniques
% de nouvelles sessions : 60%
70% des sessions effectuées sur un support mobile (téléphone, tablette, etc.)

Application mobile

48 810 téléchargements de l'application mobile pour appareils Apple et Android depuis son lancement en 2011.

5 667 utilisateurs actifs en 2016

Médias sociaux

Augmentation en 2016 de l'usage des médias sociaux qui confirme l'importance de ces plateformes dans la promotion et la mise en marché de l'événement. Les festivaliers et les artistes partagent aussi du contenu avec leurs adeptes créant ainsi des effets viraux.



42.2 K mentions J'aime
(2015 : 35.3 K)

↑ 19.5 %



«Merci aux FrancoFolies et aux nombreux spectateurs présents hier !!! Wow !!! Merciiii !!!!!»
– Jérôme Charlebois



19.9 K abonnés
(2015 : 17.4 K)

↑ 14 %



«Merci Montréal! C'était magique!» – King Abid



4.4 K abonnés (2015 : 2.8 K)
Brigade Instagram – 20 festivaliers avec des accès exclusifs qui ont partagés des centaines de photos

↑ 57 %



«Un bien beau festival ! On vous aime de la France !»
– Isabelle Maincent, France

VIDÉO

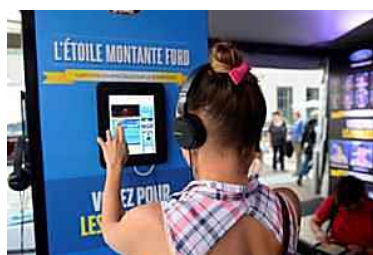
217.4 K vues sur Facebook et YouTube
(2015 : 158.9 K vues)

↑ 37 %



«At FrancoFolies in downtown MTL!! This show is insane! Crazy pride and talent for provincial music» – Michael Rizzi

Création de contenus : Grâce à ses partenaires et commanditaires, la présence de l'événement sur les médias sociaux se bonifie. Les activations promotionnelles permettent une création de contenus par les festivaliers et augmentent le rayonnement des Francos durant l'événement. L'utilisation de mots-clés officiels aussi véhiculés par les partenaires vient intensifier la présence des Francos sur le web. Ces activations bonifient l'expérience du festivalier et permettent la perpétuation dans le temps de leur participation à l'événement.





Stratégie de relations de presse

Lancement de la programmation extérieure – 26 mai 2016

Formule 5@7 en extérieur sur le site même des Francos sur l'Esplanade de la Place-des-Arts; artistes, artisans, journalistes et professionnels de l'industrie étaient conviés à ce lancement festif!

Relations de presse

Le festival compte sur une équipe de relationnistes chevronnée de huit personnes qui sont en charge des relations de presse nationale et internationale pour l'événement.

Les Francos mandatent également un attaché de presse européen pour s'assurer du rayonnement de l'événement en Europe.

Autres événements de presse

6 avril 2016 : Programmation en salle

10 juin 2016 : Gainsbourg symphonique

14 juin 2016 : Louise Attaque

16 juin 2016 : MHD, Prix Félix-Leclerc, Projet surprise avec Pierre Lapointe, Prix Christopher J Reed

18 juin 2016 : Conférence de presse

Bilan

Agence	Territoire	Mandat
Jérémy Spellazon	France	rencontres stratégiques avec des médias européens invitation de certains journalistes clés

Tournée promotionnelle, touristique et artistique

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU
Juillet 2015	Les Francofolies de La Rochelle	La Rochelle, France
Septembre 2015	GoMédia Canada Marketplace	Penticton, Colombie-Britannique
Octobre 2015	MAMA	Paris, France
Novembre 2015	Congrès SATQ	Lévis, Québec
Novembre 2015	Rencontres Trans Musicales	Rennes, France
Décembre 2015	Brunch Tourisme Québec	Chicago ou New York, États-Unis
Décembre 2015	Rencontres avec des partenaires et lunches de presse	Rennes et Paris, France
Janvier 2016	Rencontres de l'APAP (Association of Performing Arts Presenters)	New York, États-Unis
Février 2016	RIDEAU	Québec, Québec
Avril 2016	Canada Media Marketplace	San Francisco, États-Unis
	Opération de promotion Printemps de Bourges	Paris et Bourges, France



**RETOMBÉES MÉDIATIQUES**

Plus de **160 journalistes locaux** et une **quarantaine** de journalistes **étrangers accrédités**

Couverture médiatique générée dans 74 médias nationaux et internationaux en provenance de 11 pays :

Canada : Canada NewsWire, WestJet Magazine, BRBR TFO, Ottawa Citizen, Yahoo News, Canadian Traveler, enRoute

France : Agence France Presse, Libération, TV5 Monde – L'Invité, Hit West, Télérama, RFI Musique, RFI - La bande passante, Ouest-France, Sud-Ouest, Le Parisien, Les Inrockuptibles, Gala.fr, Hotmix radio, Platine Magazine, Longueur d'Ondes, Brain Magazine, Wad Magazine, Radio Néo, 20minutes.fr, Scènes Francophones, La Bande Sonore, Francomag, Routard.com, Chanson Française, Francofans, Féarock, L'Express, Amina Magazine

Allemagne : Der Tagesspiegel, Jennismusikbloq ;

Bangladesh : bd24live.com

Belgique : Equinoxe FM 100.1 ; RTBF.be, FrancoFolies de Spa

Chine : RTHK radio 3

États-Unis : Next City

Pérou : *Orbita Popular*

Roumanie : AGERPRES

Royaume-Uni : The Independant (Irlande)

Suisse : Fréquence Banane

Revue de presse générée

455 articles dans les médias imprimés locaux et hors Québec, dont 30 « à la une »

1 210 articles et mentions dans les médias électroniques

548 reportages et mentions radio représentant plus de 25 heures de temps d'antenne

290 reportages et mentions télévisés totalisant plus de 12 heures de temps d'antenne

Quelques citations

« En cette année des 25 ans de sa mort, c'est au Québec qu'a eu lieu le plus bel hommage à Serge Gainsbourg. Il aura donc fallu traverser l'Atlantique pour l'entendre à nouveau chanter Gainsbourg... et comme jamais encore elle ne l'avait fait : accompagnée par un orchestre symphonique. Si ce n'est que celle qu'elle vient de donner à Montréal est non seulement la plus ambitieuse, mais aussi la plus belle. » - Valérie Lehoux (parlant de Jane Birkin), *Télérama*, 13 juin 2016

« Les FrancoFolies de Montréal, un festival avec une ambiance unique ainsi qu'une équipe et des artistes de talent, qui représente parfaitement la chanson française. » - Antony Mouton, Hotmix radio (France)

« En plein centre-ville de Montréal, les Francos sont une ville dans la ville pendant dix jours, juin venu. Depuis le 9, la ville vit au rythme de la chanson francophone sous toutes ses formes, du plus gros show de hip-hop québécois jamais vu en ouverture au récital de Diane Dufresne en bouquet final. » - Yannick Delneste, Chanson Française (blog de Sud-Ouest), 15 juin 2016

« Pour se goinfrer de chanson, se faire masser les oreilles, y a pas beaucoup mieux que Les FrancoFolies de Montréal, qui mélangent, sur des scènes intérieures et extérieures, styles et statuts, artistes qu'on aime déjà et ceux qu'on va aimer. » - Plaisirs de vivre, juin 2016

« Durant ce premier week-end des FrancoFolies, l'offre culturelle à Montréal était immense (...) Malgré une météo qui évoquait parfois davantage novembre que juin, les rues du centre-ville, rendues piétonnières pour l'occasion, étaient bondées. » - Marie-Hélène Mello, RFI Musique, 15 juin 2016



PARTENARIATS MÉDIATIQUES

Pour assurer un rayonnement des Francofolies au sein de l'univers médiatique, ces partenariats médias sont établis avec des médias de toutes les sphères (radio, télé, imprimé, internet) pour maximiser le rayonnement du festival et des artistes participants !



Diffusions, captations, retransmissions

Réseau Rouge fm et ÉNERGIE : LES FRANCOS COMME SI VOUS Y ÉTIEZ - Diffusion en direct TOUS LES JOURS!
Plus de 90h de diffusion en direct du site du Festival
Près de 26h de spectacles retransmis en direct à travers le Québec

Rouge fm a diffusé en direct les spectacles de la scène Bell suivant : Joseph Edgar, Renee Wilkin, Patrick Groulx présente Jam 5, David Jalbert, Alexe Gaudreault, 2Frères, Nicolas Pellerin et les Grands Hurlleurs, Andie Duquette, Alexandre Belliard, Fioritudes, Pierre Lapointe, Canailles, Stefie Shock, Dumas, Alpha Blondy & The Solar System, Galaxie et Marie-Pierre Arthur et Louis-Jean Cormier.

ÉNERGIE quant à elle a diffusé les spectacles de la scène Ford suivant : Les Respectables, Jonathan Painchaud, Patrice Michaud, Rémi Chassé et Philippe Brach.

<p>RADIO-CANADA - ICI TÉLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Captation télé du spectacle d'Ariane Moffatt – télédiffusion pancanadienne le 11 septembre 2016 <p>ICI Musique et ICI Radio-Canada Première :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion en direct des Francos de l'émission <i>Chants libres à Monique</i> (10 juin) sur ICI Musique - Enregistrement de <i>La soirée est encore jeune</i> avec Jean-Philippe Wauthier d'ICI Radio-Canada première a eu lieu au Salon urbain de la Place des arts les 11 et 12 juin, avec Gildor Roy, Alaclair Ensemble, Philippe Brach, Stéphane Rousseau, Dumas et Alexandre Désilet - Lancement de la programmation estivale de ICI Musique en direct de la Place des Festivals le 14 juin 	<p>CISM : Tous les soirs à 19h, CISM a accueilli dans sa tente la série <i>En Marge</i> sur l'esplanade de la Place des Arts, avec entre autres La Famille Ouellette et Les Guerres D'Amour</p> <p>SIRIUS XM – disponible à travers le Canada Captation pour diffusion ultérieure des spectacles suivants : Louis-Jean Cormier, Caroline Savoie, Ariane Zita, Marie-Ève Roy, Ma Première Place-des-Arts et Alexandre Bélliard</p>
--	---





DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces dernières années, les instances mondiales tendent à intégrer la culture comme partie prenante de la définition du développement durable au même titre que l'aspect environnemental, social ou économique. La culture constitue une composante essentielle de la qualité de vie.

Le Gouvernement du Québec a adopté l'Agenda 21, un cadre de référence à partir duquel pourront être mises en œuvre des actions qui permettront de renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Les Francos croient depuis longtemps en ce précepte et posent continuellement des gestes en vue d'améliorer l'impact qu'elles ont sur la société, qu'il soit d'ordre social et culturel, environnemental ou économique. Afin de témoigner de façon concrète de leur engagement, elles rassemblent dans une section de leur site internet tous les gestes qu'elles posent.

Exemples d'initiatives⁴

Aspect environnemental	Aspects social et économique
<p>Dans toutes ses actions, l'équipe des FrancoFolies de Montréal est fière de mettre en application le principe des 3RV, tel que défini dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la Réduction à la source • Optimiser le Réemploi • Maximiser le Recyclage • Valoriser les matières organiques <p>Recyclage des huiles usées dans les kiosques alimentaires.</p> <p>Récupération de l'eau de pluie pour arroser les bacs à fleurs.</p> <p>Programme de compostage dans les bistros du site extérieur.</p> <p>Plus de 9 tonnes (9 190 kg) récupérées de matières valorisables.</p> <p>Taux de récupération de 64%</p>	<p>SOCIAL</p> <p>Distribution de billets de faveur à des organismes caritatifs.</p> <p>Aménagement du site facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Promotion de la culture des artistes d'ici via les showcases des Rendez-vous Pros.</p> <p>ÉCONOMIQUE;</p> <p>Achats locaux : Les FrancoFolies donnent priorité aux fournisseurs locaux, de 90 à 95 % des aliments vendus sur son site sont achetés à moins de 40 km de leur emplacement de distribution.</p> <p>Contribue à la vitalité économique du Quartier des spectacles</p> <p>Annuellement, les Francos génèrent 10,8 millions de dollars en valeur ajoutée au PIB et créent plus de 200 emplois équivalents à du temps plein dans la région de Montréal⁵.</p>

⁴ Voir Annexe 7 – Détails des initiatives en développement durable

⁵ Source – Étude Secor 2010

ANNEXE

1

Plan de site



Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRÉNOM	NOM	FONCTION
98,5 FM	Catherine	Beauchamp	Journaliste
98,5 FM	Émilie	Perreault	Journaliste
AFRONKANLIFE / DIGIKAN	Julie	Bocconi	Journaliste
AGENCE FRANCE PRESSE	Patrick	Braibant	Journaliste
AGENCE QMI	Michel	Desbiens	Photographe
AGENCE QMI	Joël	Lemay	Photographe
AGENCE QMI	Isabelle	Verge	Journaliste
AGENCE QMI	Caroline	Vigeant	Journaliste
ALTERNATIVE ROCK PRESS	Hélène	Dickey	Photographe
ALTERNATIVE ROCK PRESS	Valérie	Gay Bessette	Photographe
ALTERNATIVE ROCK PRESS	Serge	Larivière	Journaliste
ALTERNATIVE ROCK PRESS	Frédéric	Lebeuf	Journaliste
ATUVU	Esther	Hardy	Journaliste
ATUVU.CA	Arnaud	Nobile	Journaliste
BARON MAGAZINE	Maryse	Boyce	Journaliste
BIBLE URBAINE	Alice	Côté Dupuis	Journaliste
BIBLE URBAINE	Élise	Lagacé	Journaliste
BIBLE URBAINE	Mathieu	Pothier	Photographe
CBC	Jeanette	Kelly	Journaliste
CHOQ.CA	Maude	Fraser-Jodoin	Journaliste
CIBL	Annie	Bélanger	Journaliste
CIBL	Jean-Baptiste	Hervé	Journaliste
CIBL	Anne-Marie	Kirouac	Journaliste
CIBL	Marie-Ève	Pineault	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Mathieu	Aubre	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Charles-André	Chamard	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Étienne	Dubuc	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Émile	Ferland-Paquette	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Étienne	Galarneau	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Gabriel	Meunier	Journaliste
CISM 89, 3 FM	Jolène	Ruest	Journaliste
CKOI	Valérie	Roberts	Journaliste
CONFRONT MAGAZINE	Marie-Claire	Denis	Photographe
CONFRONT MAGAZINE	Anne-Marie	Maccio	Journaliste
CONFRONT MAGAZINE	Corinne	Métras	Journaliste
DAILY-ROCK	Sébastien	Jetté	Photographe

Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRÉNOM	NOM	FONCTION
DAILY-ROCK	Annie	Rocheport	Journaliste
ELLE QUÉBEC	Nicolas	Tilley	Journaliste
ÉNERGIE 94,3	Claudine	Prévost	Journaliste
FEU À VOLONTÉ	Élise	Jetté	Journaliste
FLASH QUEBEC	Patrick	Lamarche	Photographe
FLASH QUEBEC	Nicolas	Lepiller	Photographe
FLASH QUEBEC	Annie	Roy	Journaliste
FM 103,3	Frédéric	Bussières	Journaliste
FM 103,3	Bénédicte	Lebel-Matte	Journaliste
FRANCOPHONIE EXPRESS	Louis	Moubrak	Journaliste
GLOBAL NEWS	Elysia	Bryan-Baynes	Journaliste
GLOBAL NEWS	Felicia	Parrillo	Journaliste
GLOBAL NEWS	Sarah	Volstad	Journaliste
HOLLYWOODPQ	Karine	Paradis	Journaliste
HOLLYWOODPQ	Claudie	Saulnier	Journaliste
HUFFINGTON POST	Jean-François	Cyr	Journaliste
HUFFINGTON POST	Ismaël	Houdassine	Journaliste
HUFFINGTON POST	Paméla	Lajeunesse	Photographe
HUFFINGTON POST	Mélissa	Pelletier	Journaliste
HUFFINGTON POST	Marie-Josée	Roy	Journaliste
HUFFINGTON POST	Patrick	White	Journaliste
ICI MUSIQUE	Amélie	Arel-Dubeau	Journaliste
ICI MUSIQUE	Alexandre	Bernard	Journaliste
ICI MUSIQUE	Luce	Bourdages	Journaliste
ICI MUSIQUE	Monique	Giroux	Journaliste
ICI MUSIQUE	Emmanuelle	Lambert	Journaliste
ICI MUSIQUE	Catherine	Pépin	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Julie Jasmine	Boudreau	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Francine	Grimaldi	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Stéphane	Leclair	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Diane	Maheux	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Rebecca	Makonnen	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Olivier	Niquet	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Philippe	Rezzonico	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Frédéric	Savard	Journaliste
ICI RADIO-CANADA	Pierre	Therrien	Journaliste

Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRÉNOM	NOM	FONCTION
ICI RADIO-CANADA	Marie-Christine	Trottier	Journaliste
ICI RADIO-CANADA PREMIÈRE	Katerine	Verebely	Journaliste
ICI RDI	Claude	Côté	Journaliste
ICI RDI MATIN	Catherine	Chantal-Boivin	Journaliste
JOURNAL MÉTRO	Claude	André	Journaliste
JOURNAL MÉTRO	Mario	Beauregard	Photographe
JOURNAL MÉTRO	Josie	Desmarais	Photographe
JOURNAL MÉTRO	Jessica	Emond-Ferrat	Journaliste
JOURNAL MÉTRO	Chantal	Lévesque	Photographe
JOURNAL MÉTRO	Sylvain	Ménard	Journaliste
LA MÉTROPOLE	Alain	Clavet	Journaliste
LA PRESSE	Alain	Brunet	Journaliste
LA PRESSE	Martin	Chamberland	Photographe
LA PRESSE	Émilie	Côté	Journaliste
LA PRESSE	Josée	Lapointe	Journaliste
LA PRESSE	Édouard	Plante-Fréchette	Photographe
LA PRESSE	Stéphanie	Vallet	Journaliste
LA PRESSE +	Alain	De Repentigny	Journaliste
LA VITRINE	Renaud	Vinet-Houle	Photographe
LE BABILLART	Murielle	Fournier	Journaliste
LE DEVOIR	David	Afriat	Photographe
LE DEVOIR	Yves	Bernard	Journaliste
LE DEVOIR	Antoine	Bordeleau	Photographe
LE DEVOIR	Sylvain	Cormier	Journaliste
LE DEVOIR	Annik	De Carufel	Photographe
LE DEVOIR	Jacques	Nadeau	Photographe
LE DEVOIR	Philippe	Papineau	Journaliste
LE DEVOIR	Philippe	Renaud	Journaliste
LE JOURNAL DE MONTRÉAL	Raphaël	Gendron-Martin	Journaliste
LE JOURNAL DE MONTRÉAL	Vanessa	Guimond	Journaliste
LE JOURNAL DE MONTRÉAL	Bruno	Lapointe	Journaliste
LE JOURNAL DE MONTRÉAL	Sébastien	St-Jean	Photographe
LES MUSTS À MONTRÉAL	Charlie	Bourdeau	Photographe
LES MUSTS À MONTRÉAL	François	Olivier	Journaliste
LES NERDS	Marilyn	Claveau	Journaliste
LIVETOUNE	Tiphaine	Roustang	Journaliste

Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRÉNOM	NOM	FONCTION
L'OUTARDE LIBÉRÉE	Manon	Lefèvre-Mons	Journaliste
L'OUTARDE LIBÉRÉE	Nathalie	Simon-Clerc	Journaliste
MAGAZINE FUGUES	Julie	Vaillancourt	Journaliste
MAGAZINE PAROLES ET MUSIQUE	Eric	Parazelli	Journaliste
MAGAZINE SON ET IMAGE	Michel	Dupuis	Journaliste
MATTHEW TAN	Matthew	Tan	Photographe
MATTV	Marie-Hélène	Amyot	Journaliste
MATTV	Julie	Côté	Journaliste
MATTV	Marie-Claude	Lessard	Journaliste
MATTV	Mélissa	Thibodeau	Journaliste
MUSIQUE DE MONTRÉAL - MIXCLOUD	Jean	Lalonde	Journaliste
NIGHTLIFE	Pierre-Alexandre	Buisson	Journaliste
NIGHTLIFE	Kelly-Ann	Neeley	Journaliste
ONDACORTA	Enrique	Garcia	Journaliste
ORBITA POPULAR	Patrick	Sheridan	Photographe
ORBITA POPULAR	Frida	Velarde	Journaliste
PETITE BOÎTE	Martine	Boucher	Journaliste
PIEUVRE.CA	Mathilde	Perrallat	Journaliste
QUEBEC SPOT	Leigh-Anne	Pinos	Journaliste
RADIO CENTRE-VILLE	Nathalie	De Han	Journaliste
RADIO CENTRE-VILLE	Douglas	Griffiths	Journaliste
RADIO CENTRE-VILLE	Steeve	Nilo	Journaliste
RADIO MIEUX ÊTRE	Cynthia	Sardou	Journaliste
RADIO VM	André	Roy	Journaliste
RADIO-CLASSIQUE	Chantal	Lavoie	Journaliste
RICK KEENE MUSIC SCENE	James	St-Laurent	Photographe
ROUGE FM	Marjorie	Vallée	Journaliste
RREVERB	Severine	Baron	Journaliste
RREVERB	Martin	Curadeau	Journaliste
RREVERB	Nicolas	Pelletier	Journaliste
SALUT BONJOUR - TVA	Marie-Christine	Proulx	Journaliste
SHOECLACK	Martin	Bertrand	Photographe
SHOECLACK	Noémie	Bond	Journaliste
SO MONTRÉAL	Ludovic	Lecerf	Journaliste
SORS-TU	Marie-Kim	Dupuis-Brault	Journaliste
SORS-TU	Marc-André	Mongrain	Journaliste

Liste des journalistes du Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRÉNOM	NOM	FONCTION
SRM CULTURE PLUS	Sylvain	Richard	Journaliste
THE MONTREAL TIMES	Sergio	Martinez	Journaliste
TON BARBIER	Jeremy	Leith	Journaliste
TON BARBIER	Alexandre	Turcotte	Journaliste
TOUKI MONTREAL	Stephane	Waffo	Journaliste
TOUKI MONTRÉAL	Emmanuel	Liodenot	Journaliste
TVA	Marc-Yvan	Coulombe	Journaliste
TVA	Marie-Andrée	Poulin	Journaliste
USMOSE	Letizia	Exiga	Journaliste
USMOSE	Marcel	Ganga	Journaliste
VICE	Tiago	Castro Lopez	Photographe
VICE	Simon	Coutu	Journaliste
VICE	Sophie	Langis	Journaliste
VOIR	Olivier	Boisvert-Magnan	Journaliste
VOIR	Ralph	Boncy	Journaliste
VOIR	Antoine	Bordeleau	Journaliste
VOIR	Valérie	Thérien	Journaliste



Liste des journalistes hors Québec accrédités en 2016

Liste des journalistes hors Québec accrédités en 2016

MÉDIA	PRENOM	NOM	FONCTION	PAYS
JENNISMUSIKBLOQC	Jennifer	DUMMER	Journaliste	Allemagne
DER TAGESSPIEGEL	Bjorn	ROSEN	Journaliste	Allemagne
BD24LIVE.COM	Satyabrata	DEBROY	Journaliste	Bangladesh
FRANCOFOLIES DE SPA	Philippe	BALDELLI	Journaliste	Belgique
EQUINOXE FM 100.1	Aurore	DAVIGNON	Journaliste	Belgique
EQUINOXE FM 100.1	Lola Simone	REYNAERTS	Journaliste	Belgique
BRBR TFO	Gaëlle	LEGRAND	Journaliste	Canada - Ontario
WADMAG	Rosemary	BARTILLA	Journaliste	France
SCÈNES FRANCOPHONES	Marie-Pierre	BAUDIER	Journaliste	France
WAD MAG	James Jean-François	BEAULIEU	Photographe	France
LONGEUR D'ONDES // RFI - LA BANDE PASSANTE	Serge	BEYER	Journaliste	France
LONGEUR D'ONDES	Franck	BILLAUD	Photographe	France
AMINA MAGAZINE	Hélène	BOUCHER	Journaliste	France
HITWEST	Alexandra	BRUNOIS	Journaliste	France
FRANCOFANS	Christian	CHAGOT	Journaliste	France
FÉRAROCK	Damien	CHAMINADE	Journaliste	France
PLATINE MAGAZINE	Éric	CHEMOUNY	Journaliste	France
BRAIN MAGAZINE // LES INROCKUPTIBLES	Sarah	DAHAN	Journaliste	France
HITWEST	Nicolas (Lucas)	DECLERCQ	Journaliste	France
SUD-OUEST	Yannick	DELNESTE	Journaliste	France
LIBÉRATION	Patrice	DEMAILLY	Journaliste	France
HITWEST	Erwann	EPIVENT	Technicien	France
TÉLÉRAMA	Alice	GANCEL	Journaliste	France
HOTMIX	Maxime	GOUDARD	Journaliste	France
RADIO NEO	Thomas	GRINIER	Journaliste	France
LA BANDE SONORE	Aurélie	LEBEC	Journaliste	France
TÉLÉRAMA	Valérie	LEHOUX	Journaliste	France

Liste des journalistes hors Québec accrédités en 2016

ORGANISME	PRENOM	NOM	FONCTION	PAYS
HITWEST	Dominique	LEMONNIER	Technicien	France
FRÉQUENCE BANANE	Marion	MALIQUE	Journaliste	France
TV5 MONDE	Bertrand	MARTINEAU	Technicien	France
RFI MUSIQUE	Marie	MELLO	Journaliste	France
HOTMIX	Anthony	MOUTON	Journaliste	France
TV5 MONDE	Benjamin	MOZELMAN	Journaliste	France
RADIO NEO	Alya	NAZARALY	Journaliste	France
RADIO NEO	Michael	NAZARALY	Journaliste	France
HITWEST	Yann	OGER	Journaliste	France
TV5 MONDE	Patrick	SIMONIN	Directeur de programmation	France
FRANCOMAG	Jean-Michel	TAMBOURRÉ	Journaliste	France
RTHK RADIO 3	Pierre	TREMBLAY	Journaliste	Hong Kong (Chine)



Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
NADA BOOKING	Anthony	Consiglio	Belgique
ARACHNÉE PRODUCTIONS	Oriana	Convelbo	Belgique
EQUINOXE FM 100.1	Aurore	Davignon	Belgique
BLEU CITRON	JB	Deix	Belgique
FRANCOFOLIES DE SPA	Charles	Gardier	Belgique
LIVE NATION	Philippe	Kopp	Belgique
BACK IN THE DAYZ	Max	Méli	Belgique
EQUINOXE FM 100.1	Lola	Reynaerts	Belgique
FESTIVAL CHANTONS SOUS LES PINS	Marie	Aumoine	France
CHEZ TA MÈRE, SCÈNE CHANSON / FESTIVAL COMME ÇA NOUS CHANTE	Olivier	Bérail	France
INTER-PEURA.COM	Bouregaa	Charaf	France
CHEZ TA MÈRE, SCÈNE CHANSON / FESTIVAL COMME ÇA NOUS CHANTE	Olivier	Chatellier	France
ÉDITIONS RAOUL BRETON	Gérard	Davoust	France
LE LABEL / JAZZ VILLAGE / WORLD VILLAGE - PIAS	Guillaume	Depagne	France
ROUTE 164	Hélène	Dubois	France
BLEU CARPETTE	Maxime	Jarry	France
ARTSIDE	Adel	Kaddar	France
RAT DES VILLES	Alain	Lahana	France
ZOUAVE SPECTACLES	Juliette	Lavabre	France
CONSEIL EN DÉV. DE PROJETS CULTURELS	Carla	Legendre	France
LES DISQUES ENTREPRISE	Félicie	Moreau	France
PAN-PIPER	Alain	Paré	France
INTERPEURA	Anisha	Patel	France
AVANTI MUSIC PRODUCTIONS	Vanessa	Pothier	France
LES EUROCKÉENNES	Jean-Paul	Roland	France
AGORAVOX	Alexandre	Santerian	France
UNIVERSAL	Laetitia	Simon	France
PRODUCTION SCHERZO	Eddy	Rixhon	France
FESTIVAL DU VOYAGEUR	Julien	Desaulniers	Canada - Manitoba
LE GRENIER MUSIQUE	Carol	Doucet	Canada – Nouveau-Brunswick
ITUNES/APPLE MUSIC	Parang	Mia	Canada - Ontario
MOKA PROD	Khalil	Abouabdelmajid	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Philippe	Achkhanian	Canada - Québec
PASA MUSIK	Patrice	Agbokou	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
9260-0337 QUÉBEC INC	Julien	Aidelbaum	Canada - Québec
BOMBOLESSÉ	Julien	Álvarez Thomet	Canada - Québec
D'ANGERS MUSIQUE INC.	François	Angers	Canada - Québec
COYOTE RECORDS	Jean-Claude	Anto	Canada - Québec
KAY PRODUCTIONS MUSIQUE INC.	Alexan	Artun	Canada - Québec
BLOC NOTES MUSIC PUBLISHING	Marie-Laurence	Asselin	Canada - Québec
L-A BE, LET ARTISTS BE	Xavier	Auclair	Canada - Québec
STINGRAY	Eric	Ayotte	Canada - Québec
HEAVY TRIP	Michael	Bardier	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Genevieve	Baril	Canada - Québec
RREVERB + MUSIQNUMÉRIQC + 24OURMUSIC	Séverine	Baron	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Jean-Frédéric	Barrette	Canada - Québec
J'IMAGINE CONSULTANTS	Yzabel	BeauBien	Canada - Québec
LA CABANE / SÉRIE B	Ariane	Beaudry	Canada - Québec
STINGRAY MUSIQUE	Sophie	Beaulieu	Canada - Québec
LES ÉDITIONS OUTLOUD	Yann	Beauregard-Lemay	Canada - Québec
BLOC NOTES MUSIC PUBLISHING	Marion	Bec	Canada - Québec
RÉSEAU ACCÈS CULTURE - VILLE DE MONTRÉAL	Elisa	Belhache	Canada - Québec
SONIA BERGERON	Sonia	Bergeron	Canada - Québec
AMBIANCES AMBIGUËS	Valérie	Bergeron	Canada - Québec
BERIO MAISON D'ARTISTES	Sophie	Berriault	Canada - Québec
9260-0337 QUÉBEC INC	Sophie	Bérubé	Canada - Québec
OUTLOUD	Julien	Bidar	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	François	Bissoondoyal	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Isabelle	Blackburn	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Laurie	Boisvert	Canada - Québec
L-A BE, LET ARTISTS BE	Louis-Armand	Bombardier	Canada - Québec
CABARET LION D'OR	Marie-Eve	Bouchard	Canada - Québec
SODEC	Catherine	Boucher	Canada - Québec
FONDATION SOCAN	Julien	Boumard Coallier	Canada - Québec
STE-4 MUSIQUE	Marie-Eve	Bourdages	Canada - Québec
INTER-PEURA	Charafeddine	Bouregaa	Canada - Québec
1 2 3 GO PRODUCTIONS	Alain	Bourget	Canada - Québec
AGENCE RUBISVARIA	Nathalie	Bourget	Canada - Québec
IMPRESARIA	Gina	Brault	Canada - Québec
MÉLANIE BRULÉE	Mélanie	Brulée	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
ICI RADIO-CANADA	Marie-Pierre	Brunelle	Canada - Québec
PRODUCTIONS AI MUSIK INC	Steffi	Calouche	Canada - Québec
AGENCE RUBISVARIA	Edith	Cayer	Canada - Québec
SOCAN	David	Charest	Canada - Québec
L-A BE, LET ARTISTS BE	Sylvain	Chartier	Canada - Québec
INDICA RECORDS (PUBLISHING)	Marie Neige	Chatelain	Canada - Québec
MUSIQUE SLECT	Eric	Chouinard	Canada - Québec
LISBON LUX RECORDS	Steeven	Chouinard	Canada - Québec
SIX MEDIA MARKETING	Patricia	Clavel	Canada - Québec
THÉÂTRE DU RIFT	Amélie	Cordeau	Canada - Québec
EVENKO	Mathilde	Coste	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Gabrielle	Côté-Aubin	Canada - Québec
LES FRANCOUVERTES	Sylvie	Courtemanche	Canada - Québec
AD LITTERAM / LIVETOUNE	Laurine	Cretenet	Canada - Québec
L-A BE, LET ARTISTS BE	Sophie	Dallaire Bouchard	Canada - Québec
HUTA MUSIC	Tanguy	Damois	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Emilie	Darveau	Canada - Québec
ACCÈS MUSIQC	Benjamin	Davis	Canada - Québec
ACCÈS MUSIQC	Ronald	Davis	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Jennifer	De Blois	Canada - Québec
DUPRINCE / AMBIANCES AMBIGUËS	Alizé	De Troy	Canada - Québec
EVENKO	Peter	Dehais	Canada - Québec
INDIE MONTRÉAL	Pomeline	Delgado	Canada - Québec
BONSOUND	Gourmet	Délice	Canada - Québec
PRODUCTIONS WELCOME ABOARD	Stéphanie	Demers-Hébert	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Sara	Dendane	Canada - Québec
DIVERTISSEMENTS EARLYRUSH	Melchisédeck	Dorceus	Canada - Québec
DISQUES ARTIC INC.	Raymond	Du Berger	Canada - Québec
HIGH LIFE / KARTEL	David	Dubé	Canada - Québec
DISTRIBUTION SELECT	Maryse	Dubé	Canada - Québec
SELECT MUSIQUE	Joss	Dumas	Canada - Québec
SODEC	Elaine	Dumont	Canada - Québec
SPACQ	Marie-Josée	Dupré	Canada - Québec
PAJA COMMUNICATIONS INC.	Jason	Dupuis	Canada - Québec
QUARTIER GÉNÉRAL	Pierre-Luc	Durand	Canada - Québec
SOCAN	Stéphanie	Falco	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
HEIDI FLEMING	Heidi	Fleming	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Emilie	Fortin	Canada - Québec
MUSICOR	Julie	Fournier	Canada - Québec
MUSICNUMERIQ	Sébastien	Franco	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Samuel	Francoeur Chalifour	Canada - Québec
DISQUES 7IÈME CIEL	Catherine	G. Bouchard	Canada - Québec
SOCAN	Nathalie	Gagné	Canada - Québec
AMBIANCES AMBIGU[Ë]S / DUPRINCE	Flora	Garnier	Canada - Québec
DISQUES 7IÈME CIEL / 117 RECORDS	Philippe	Gaudreault	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Gabrielle	Gauthier- Durand	Canada - Québec
KINDOMUSIK	Mark	Gibson	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Alexandre	Giguere	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Mélanie	Gilbert	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Nathalie	Gingras	Canada - Québec
ICI RADIO-CANADA	Jean-Sébastien	Girard	Canada - Québec
VILLE DE GATINEAU – ARTS, CULTURE ET LETTRES	Pascale	Gougeon	Canada - Québec
GO MUSIQUE	Michel	Gratton	Canada - Québec
AGENCE LA TRIBU	Nikolas	Gravel	Canada - Québec
MÉLANIE GUAY	Mélanie	Guay	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Léandre	Guimond	Canada - Québec
COOP LES FAUX-MONNAYEURS	Jean-François	Guindon	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Julien	H. Maheu	Canada - Québec
PASA MUSIK	Mehdi	Hamdad	Canada - Québec
SOCAN	Yanik	Hardy	Canada - Québec
HARRIS & WOLFF	Mary Catherine	Harris	Canada - Québec
DUPRINCE / AMBIANCES AMBIGUËS	Eric	Harvey	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Alixé	HD	Canada - Québec
AGENCE RUBISVARIA	Jimmy	Helynck	Canada - Québec
HUTA MUSIC	Julien	Imbert	Canada - Québec
INDIE MONTRÉAL	Alizée	Imhoff	Canada - Québec
MUSICACTION	Thomas	Jolicoeur	Canada - Québec
BELIEVE DIGITAL	Magalie	Julien	Canada - Québec
AMBIANCES AMBIGUËS	Jonathan	Juneau	Canada - Québec
ELIAS KOKOU MUSIC	Elias	Kokou	Canada - Québec
BONSOUND	Vanessa	La Haye	Canada - Québec
ART ILLIMITÉ !	Diane	Lamarre	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
MAD MADAM MIMI	Marie	Lamarre	Canada - Québec
MUSICACTION	Stéphane	Lambert	Canada - Québec
VILLE DE GATINEAU – ARTS, CULTURE ET LETTRES	Chantal	Lamoureux	Canada - Québec
SODEC	Christian	Lamy	Canada - Québec
SOCAN	Huguette	Langlois	Canada - Québec
DISQUES 7IÈME CIEL	Corinne	Larose	Canada - Québec
KINDOMUSIK	Pascal	Lavallee	Canada - Québec
HARRIS & WOLFF	Ludivine	Lavenant	Canada - Québec
KINDOMUSIK	Benoit	Le Blanc	Canada - Québec
STE-4 MUSIQUE	Kristell	Le Nôtre	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	François	Lebaron	Canada - Québec
AD LITTERAM	Denise	Lefebvre	Canada - Québec
EXUMA COMMUNICATIONS	Jean-Richard	Lefebvre	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Myriam	Lefebvre	Canada - Québec
INDIE MONTRÉAL	Noémie	Lessard	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Marie-pier	Letourneau	Canada - Québec
CENTRE CULTUREL DE BELOEIL	Catherine	L'Homme	Canada - Québec
SIX MEDIA MARKETING INC.	Audrée	Loiselle	Canada - Québec
AD LITTERAM / LIVETOUNE	Guillaume	Lombart	Canada - Québec
LIVETRACKS.TV	Marianne	Lorthiois	Canada - Québec
ARTISTI	Ali	Mafi	Canada - Québec
MUSICOR SPECTACLES	Alexandre	Mainville	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Arthur	Malet	Canada - Québec
LA CABANE	Francis	Malo	Canada - Québec
MUSICACTION	Alex	Maltais	Canada - Québec
LISBON LUX RECORDS	Julien	Manaud	Canada - Québec
MARCHAL MANAGEMENT	François	Marchal	Canada - Québec
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	Steve	Marcoux	Canada - Québec
SODRAC	Joël	Martin	Canada - Québec
BONSOUND	Yanick	Masse	Canada - Québec
COYOTE RECORDS	Catherine	Mercier	Canada - Québec
EVENKO	JF	Michaud	Canada - Québec
SOCAN	Guillaume	Moffet	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Camille	Monette	Canada - Québec
MUSICACTION	Thomas	Monette	Canada - Québec
BAM MONTRÉAL	Frederic "Paco"	Monnier	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
ARTISTI	Annie	Morin	Canada - Québec
INTERMÈDE MUSIC	Françoise	Morin	Canada - Québec
UNIFORCE PRODUCTIONS	Genevieve	Morin	Canada - Québec
FRANCOPHONIE EXPRESS	Louis	Moubarak	Canada - Québec
BONSOUND	Jane	Murray	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Alexandra	Nadeau	Canada - Québec
BONSOUND	Patrick	Naud	Canada - Québec
LA ROYALE ÉLECTRIQUE	Isabelle	Ouimet	Canada - Québec
LISBON LUX RECORDS	Mathias	Pageau	Canada - Québec
COSTUME RECORDS	Sébastien	Paquin	Canada - Québec
SOCAN	Eric	Parazelli	Canada - Québec
MUSICATION	Nathalie	Parent	Canada - Québec
BELIEVE DIGITAL CANADA	Dorothée	Parent-Roy	Canada - Québec
APEM	Jérôme	Payette	Canada - Québec
BONSOUND	Jérémie	Pelletier	Canada - Québec
UNIFORCE PRODUCTIONS	Sophie	Pelletier	Canada - Québec
WESTING	Marie-France	Pépin	Canada - Québec
SALLE ANDRÉ-MATHIEU	Julie	Perron	Canada - Québec
PRODUCTIONS LA LIGNE JAUNE	Luca	Pharand	Canada - Québec
INDIE MONTRÉAL	Marine	Picard	Canada - Québec
BLOC NOTES MUSIC PUBLISHING	Diane	Pinet	Canada - Québec
WWW.FABIOLAPINTO.COM	Fabiola	Pinto Rodriguez	Canada - Québec
PRODUCTIONS VIRAGO-QUÉBECOFOLIES	Charles	Pirnay	Canada - Québec
AMBIANCES AMBIGUES / DUPRINCE	Fred	Poulin	Canada - Québec
AD LITTERAM / LIVETOUNE	Pascale	Prefontaine	Canada - Québec
EVENKO	Heidy	Proulx Hadden	Canada - Québec
ÉDITIONS QUARTIER GÉNÉRAL	Marie-France	Privée	Canada - Québec
MAISONNETTE	Justine	Proust	Canada - Québec
KAY PRODUCTIONS MUSIQUE INC.	Vincent	Quirion	Canada - Québec
DARE TO CARE RECORDS	Carmen	Rachiteanu	Canada - Québec
LA SALLE DÉSILETS	Jean-Marc	Ravatel	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Stéphanie	Raymond	Canada - Québec
MAUVAISE INFLUENCE	Philippe	Renault	Canada - Québec
R-MANAGEMENT	Guy	Ritchot	Canada - Québec
ÉCOLE NATIONALE DE LA CHANSON	Bruno	Robitaille	Canada - Québec
BONSOUND	Marie-Eve	Rochon	Canada - Québec

Liste des professionnels de l'industrie accrédités et des délégués invités en 2016

ENTREPRISE	PRÉNOM	NOM	PAYS/PROVINCE
COSTUME RECORDS	William	Rondeau	Canada - Québec
BONSOUND	Mathieu	Rousseau	Canada - Québec
LES ÉDITIONS DARE TO CARE	Roseline	Rousseau-Gagnon	Canada - Québec
AD LITTERAM / LIVETOUNE	Tiphaine	Roustang	Canada - Québec
GUILLAUME RUEL TOURNEUR	Guillaume	Ruel	Canada - Québec
LITTLE LAB	Angelina	Sanchez	Canada - Québec
FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC	Marc-André	Sarault	Canada - Québec
SODEC	Jean-Philippe	Sauvé	Canada - Québec
LA SOIRÉE EST (ENCORE) JEUNE	Frédéric	Savard	Canada - Québec
INDICA RECORDS	Franz	Schuller	Canada - Québec
LA ROYALE ÉLECTRIQUE COMPAGNIE	Marilyse	Senécal	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Catherine	Simard	Canada - Québec
KRISTA	Krista	Simoneau	Canada - Québec
MAISON DES ARTS DESJARDINS DRUMMONDVILLE	Marie-Pierre	Simoneau	Canada - Québec
SIX MEDIA MARKETING INC.	Larissa	Souline	Canada - Québec
SPECTRA MUSIQUE	Annie-Claude	St-Gelais	Canada - Québec
BLOC NOTES MUSIC ÉDITIONS	Bob	Telaro	Canada - Québec
AMBIANCES AMBIGUËS / DUPRINCE	Jean-Cimon	Tellier	Canada - Québec
MARIE L'ENFER PRODUCTION	Marie-Élaine	Thibault	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Geneviève	Touchette	Canada - Québec
AUDIOGRAM	Eric	Tremblay	Canada - Québec
LA FONDATION MUSICACTION	Jérôme	Tremblay	Canada - Québec
IMPRESARIA	Christine	Trépanier	Canada - Québec
GROUPE EDITORIAL MUSINFO	Jehan	Valiquet	Canada - Québec
PRODUCTIONS VIRAGO - QUÉBECOFOLIES	Patricia	Van de Weghe	Canada - Québec
D.D.A.INC	Amélie	Veille	Canada - Québec
PRODUCTIONS WELCOME ABOARD	Valentin	Verrier	Canada - Québec
DISTRIBUTION SELECT - DIGITAL (QUÉBÉCOR - GROUPE MÉDIA INC.)	Frédéric	Vincent	Canada - Québec
INDIE MONTRÉAL	Jon	Weisz	Canada - Québec
MAISONNETTE	Denis	Wolff	Canada - Québec
BONSOUND	Marie-Ange	Zibi	Canada - Québec
PALEO	Jacques	Monnier	Suisse



Liste des forfaits et activités touristiques offerts en 2016

Liste des forfaits et activités touristiques offerts en 2016

CROISIÈRE À BORD DU BATEAU-MOUCHE

Votre expérience dans le Vieux-Montréal n'est pas complète sans une croisière sur le Bateau-Mouche. Que vous soyez au pont principal, au pont supérieur ou sur notre superbe terrasse, l'environnement lumineux du Bateau-Mouche vous charmera. Succombez à la cuisine boréale dans le cadre de nos soupers croisières ou offrez-vous une agréable pause lors de nos excursions guidées de jour d'une durée de 60 ou 90 minutes. Le Bateau-Mouche, c'est plonger dans la ville et profiter de l'été comme jamais!

FESTIVAL BASIC FRENCH CLASS

Once at the festival take advantage of the french surroundings and learn few essential words and phrases that you'll use over and over in basic and common situations such as presenting yourselves, greetings, ask directions, ordering a meal and several others. All of that in an amusing and relax atmosphere, first around an "aperitif" to conclude by a good meal in a french friendly ambiance!

VIEUX-MONTRÉAL VIP

Cette visite exclusive de deux heures en compagnie d'un guide professionnel vous offre une expérience privilégiée et personnalisée, avec des attentions particulières dont un rafraîchissement et une agréable pause dégustation. Elle inclut la visite intérieure de la basilique Notre-Dame, sillonne l'arrondissement historique de la place d'Armes à la place Jacques-Cartier, en passant par les rues Notre-Dame et Saint-Paul, et termine à la place Royale.

FORFAIT EXCLUSIF

- un minimum d'une nuitée d'hébergement dans un des 3 hôtels participants
- petit-déjeuner
- un billet pour un spectacle au choix de la série Les Grands spectacles Bell (sous réserve de disponibilité)
- le CD d'un artiste francophone, offert par Spectra Musique
- un t-shirt officiel des Francos
- un sac à bandoulière aux couleurs des Francos
- une bouteille réutilisable aux couleurs du festival

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL infolettre du 19 mai 2016

Forfaits hébergement et activités francophiles!

Peu importe d'où vous venez, profitez pleinement de cette expérience musicale et culturelle consacrée à la musique de la francophonie.

RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR AVEC NOUS DÈS MAINTENANT !

Forfait exclusif

Le forfait inclut par personne:

- une nuitée d'hébergement en plus dans un des 3 hôtels participants
- le petit-déjeuner
- un billet pour un spectacle au choix de la série Les Grands spectacles Bell (sous réserve de disponibilité)
- le CD d'un artiste francophone, offert par Spectra Musique
- un t-shirt officiel des Francos
- un sac à bandoulière aux couleurs des Francos
- une bouteille réutilisable aux couleurs du festival

À PARTIR DE 216 \$*
plus taxes, par personne, pour une nuit, occupation double.

Hôtels participants

HYATT REGENCY MONTRÉAL (HÔTEL OFFICIEL DES FRANCO)	LE ST-MARTIN HÔTEL PARTICULIER	TRAVELODGE MONTRÉAL
--	---------------------------------------	----------------------------

Les FrancosFolies de Montréal offrent également une panoplie d'activités permettant de bonifier votre expérience et de (re)découvrir la ville. Cette année, nous vous proposons des croisières à bord du Bateau-Mouche ainsi qu'un circuit pédestre VIP s'intéressant à l'histoire et à l'architecture du Vieux-Montréal.

CONSULTEZ LES DÉTAILS DE NOS ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET RÉSERVEZ DÈS AUJOURD'HUI !

Forfaits offerts du 8 au 18 Juin 2016.
*Le prix inclut la contribution obligatoire de 1 \$ par personne au Fonds d'indemnisation de l'Office de la protection du consommateur.
Tous les prix sont en dollars canadiens.
Les prix sont par personne en occupation double.

Montréal Fest Hospitality détient un permis du Québec.

RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS : 1 855 288-7344

HYATT REGENCY | TOURISME / MONTRÉAL | Canada | Québec

[S'inscrire](#)

Vous éprouvez de la difficulté à lire ce contenu? Consultez le [journal](#).



Sommaire du plan média et outils promotionnels 2016

Sommaire du plan média 2016

Valeur finale

Valeur de la campagne Imprimée	314 775 \$
Valeur campagne Imprimée Étoile Montante Ford	23 082 \$
Valeur de la campagne Radio	1 138 355 \$
Valeur campagne Radio Étoile Montante Ford	161 996 \$
Valeur de la campagne Télévision	101 751 \$
Valeur de la campagne Internet	259 525 \$
Valeur campagne Internet Étoile Montante Ford	72 311 \$
Valeur de la campagne La Presse+	374 540 \$
Valeur de la campagne Affichage	38 616 \$
Valeur campagne Affichage Étoile Montante Ford	2 853 \$
Valeur de la Campagne touristique canadienne	59 982 \$
Valeur CA de la Campagne USA et Europe	143 362 \$
Valeur totale >	2 430 907 \$



Détails des initiatives en développement durable

Initiatives environnementales

RECYCLAGE

Les initiatives en matière de recyclage sur le site extérieur des FrancoFolies de Montréal remontent à la toute première édition, tenue en 1989. Depuis 2002, les activités de recyclage sont menées en partenariat avec le Consortium Écho-Logique. Ensemble, nous avons mis sur pied un projet pilote permettant d'évaluer les ressources requises sur le site et dans les bureaux de production – une première dans le secteur des événements de grande envergure (2 millions de visiteurs et plus). Nous sommes très fiers que notre système de récupération intégrale des matières résiduelles serve aujourd'hui de modèle à d'innombrables événements publics.

- De 2004 à 2016, plus de 156 tonnes métriques de matières résiduelles ont été détournées des sites d'enfouissement.
- Chaque année, en moyenne, 12 tonnes de matières recyclables sont récupérées sur le site des FrancoFolies.
- Les concessions alimentaires utilisent des serviettes, des verres et des assiettes biodégradables en fécule de maïs.
- Un programme de compostage a été implanté dans les bistrots du site extérieur des FrancoFolies.
- Toutes les publications destinées à l'externe sont imprimées sur du papier 100 % recyclé FSC.

SENSIBILISATION

Le responsable de l'équipe d'entretien soutenu par le Consortium Écho-Logique rencontre les commerçants sur le site des FrancoFolies pour les renseigner sur le processus de récupération. Chaque point de vente est muni de l'équipement nécessaire à la récupération des matières (papier et carton, plastique, verre, aluminium). Des affichettes disposées dans le secteur des kiosques alimentaires incitent les festivaliers à recycler.

RÉDUCTION À LA SOURCE

En plus de mener de nombreuses actions concrètes pour mieux recycler, nous investissons de plus en plus dans nos efforts de réduction à la source. À ce chapitre, plusieurs habitudes sont déjà bien implantées :

- Nous procédons à l'inscription des médias en ligne, ce qui nous permet une économie de papier non négligeable.
- Nous préconisons l'utilisation de documents internet pour les conférences de presse. Nous mettons également des clés USB à la disposition des journalistes, qui peuvent aussi télécharger les informations à partir de leur propre matériel informatique de poche.
- Nous avons réduit la consommation de bouteilles d'eau en optant pour des contenants de 18 litres en arrière-scène et à la salle de presse.
- Nous avons mis en place des stations de remplissage pour les bouteilles d'eau des employés afin de favoriser l'utilisation de bouteilles à remplissage multiple.
- Nous avons réduit considérablement le nombre de verres en plastique utilisés en vendant la bière directement dans les canettes.

RÉEMPLOI ET VALORISATION

Les bannières qu'on retrouve un peu partout sur le site ont une durée de vie d'au moins cinq ans. Elles peuvent ensuite servir à décorer les bureaux de production ou être transformées en sacs réutilisables.

L'énergie hydroélectrique, moins polluante, est employée pour tous les besoins d'aménagement du site des FrancoFolies. Seules les génératrices utilisées en cas d'urgence fonctionnent à l'essence. Par ailleurs, nous veillons à réduire l'éclairage la nuit et le jour afin de minimiser notre consommation électrique.

Nous récupérons l'eau de pluie pour arroser un certain nombre de bacs à fleurs situés sur le site.

Initiatives sociales

Chaque année, les Francos favorisent la **mixité sociale** et la **démocratisation de la culture**, tout en facilitant l'**intégration des différentes communautés** qui demeurent sur le territoire de Montréal, du Québec et du Canada via notamment leur politique de gratuité pour toutes les activités extérieures.

- Respect des normes en matière d'équité salariale ;
- Formation continue aux employés ;
- Embauche de stagiaires pour découvrir le milieu de la production d'événements ;
- Embauche et supervision de jeunes réintégrant le milieu du travail pour compléter les équipes techniques et de stagiaires en production d'événements ;
- **Distribution de billets de faveur à des organismes caritatifs ;**
- **Aménagement du site facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite** et service d'accueil incluant le **prêt de chaise roulante**, la **réservation d'espaces** pour assister aux Grands événements extérieurs et un plan d'accès personnalisé ;
- Don de nourriture non consommée et des objets perdus non réclamés à la Maison du Père.

D'autres actions favorisant l'équité sociale et culturelle sont également développées dans la mise en œuvre même du festival et de sa programmation :

- Création de liens entre les artistes d'ici et d'ailleurs via les affiches partagées, les 1^{res} parties et la réalisation de créations originales ;
- Coup de projecteurs sur des artistes de la relève et/ou œuvrant dans le domaine des musiques émergentes ;
- Révélation de jeunes talents avec l'élaboration de concours (*Étoile montante Ford* depuis 2012) ;
- Promotion de la culture des artistes d'ici via les showcases des Rendez-vous Pros ;
- Échange de savoir-faire et d'expertise par l'entremise des ateliers des Rendez-vous Pros ;
- Mise en valeur de la culture francophone et rayonnement du patrimoine musical via des partenariats et des bourses : Prix Félix-Leclerc de la chanson, Prix Francofolies au Festival international de la chanson de Granby...

Initiatives économiques

Annuellement, les Francos représentent **10,8 millions de dollars en valeur ajoutée au PIB** et créent plus de 200 emplois équivalents à du temps plein dans la région de Montréal.

Elles favorisent la **création de richesse**, tout en respectant des **valeurs éthiques**. Elles sont dotées d'une politique d'éthique des affaires respectant des principes de gestion et des pratiques administratives saines et rigoureuses.

De plus, elles supportent le **savoir-faire local en embauchant du personnel qualifié** de la région montréalaise.

Plus d'une dizaine d'artisans locaux vendent leurs produits lors des FrancoFolies de Montréal. Les FrancoFolies donnent priorité aux fournisseurs locaux, que ce soit en matière technique, en matière alimentaire ou en matière de produits dérivés.

De 90 à 95 % des aliments vendus sur le site des FrancoFolies sont achetés à moins de 40 km de leur emplacement de distribution. En plus d'encourager l'économie locale, ces achats à proximité permettent de réduire les émissions de carbone générées par le transport et la mise en marché des produits en provenance de l'étranger.

Les FrancoFolies priorisent aussi l'achat local en ce qui a trait à la production des marchandises à son effigie, en plus de miser sur l'utilisation de matières écologiques, recyclables, durables ou biodégradables.

100 % des achats sont faits directement auprès de distributeurs ou de manufacturiers locaux.

100 % de nos vêtements sont imprimés ou brodés localement.

Fantasia

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS

Bilan des activités 2016

Déposé au
Le Bureau des festivals et des événements culturels
De la ville de Montréal

1

Décembre 2016

3450 Saint-Denis, bureau 307
Montréal (Québec) H2X 3L3 (514) 876-1760
www.fantasiafestival.com

TABLE DES MATIÈRES

BILAN DES ACTIVITÉS 2016

RAPPORT SOMMAIRE DU PRÉSIDENT	3
RAPPORT SOMMAIRE DU DIRECTEUR.....	4
PROGRAMMATION	5
ACTIVITÉS VEDETTES.....	5
NOUVEAUTÉS.....	9
AMÉNAGEMENT	11
PROMOTION	12
COUVERTURE MÉDIATIQUE	16
MÉDIAS ACCRÉDITÉS	16
RAYONNEMENT MÉDIATIQUE.....	16
SURVOL DE LA REVUE DE PRESSE	17
RESSOURCES HUMAINES	20
PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES.....	21
RÉSULTATS D'ÉTUDES.....	25
CONTEXTE DE L'ÉTUDE	25
PROVENANCE DES CLIENTÈLES	27
ACHALANDAGE (ÉVOLUTION)	28
VISIBILITÉ OFFERTE À LA VILLE.....	29

RAPPORT SOMMAIRE DU PRÉSIDENT

En 1996, André Dubois, Martin Sauvageau et moi avons le désir de partager, avec d'autres passionnés de cinéma de genre, nos découvertes cinématographiques. Nous n'avions pas de plan de match autre que de produire le meilleur événement possible et nous osions à peine imaginer qu'il y aurait une deuxième édition, encore moins que nous serions toujours présents et pertinents 20 ans plus tard.

Nous sommes fiers d'avoir partagé avec notre public une 20e édition qui aura été particulièrement mémorable. Le festival est maintenant reconnu mondialement comme un des moments forts pour la présentation de plusieurs des meilleurs films internationaux de genre de l'année. C'est aussi un lieu où des producteurs, réalisateurs et distributeurs peuvent se rencontrer pour conclure des ententes et développer des relations porteuses d'avenir pour de futurs projets de films. Plusieurs producteurs de films québécois ont trouvé, dans le cadre de notre marché de coproduction internationale Frontières, des partenaires qui leur ont permis de réaliser leur projet.

Le succès croissant du festival a été rendu possible principalement grâce à son équipe qui partage une intense passion pour le cinéma. Fantasia existe encore parce que se sont succédé depuis le début des gens talentueux qui se sont dévoués corps et âmes pour permettre au festival d'être apprécié comme un événement majeur malgré de modestes ressources financières. La passion de l'équipe a toujours été stimulée par le public qui fréquente le festival. Ce public est composé en grande partie de cinéphiles curieux et enthousiastes qui créent une atmosphère de fête constante, pendant les trois semaines de l'événement. Les festivaliers ne font qu'un avec nos invités. Ceci crée une ambiance maintenant célébrée à travers la planète. Chaque invité en visite au festival repart de son expérience avec la certitude que le meilleur public qui soit est à Fantasia!

Cette 20e édition du festival a évidemment été rendue possible grâce à de nombreux intervenants, dont l'Université Concordia qui nous ouvre ses portes depuis 2003. À ce titre, il faut évidemment ajouter des institutions qui nous soutiennent, de fidèles commanditaires et de solides partenaires. J'en profite pour souligner la présence de nouveaux partenaires et commanditaires cette année, dont Quebecor/Vidéotron, Samsung Canada, Coca Cola, LCC vins et spiritueux, Rodéo FX, Écho Media, Screen Anarchy et Vice Québec. Mais surtout, je me dois de remercier notre public dont la fidélité et l'enthousiasme communicatif sont célébrés aux quatre coins de la planète. Ce magnifique public rappelle à tous que de voir un film en salle est d'abord et avant tout une expérience collective. C'est ce public qui a fait de Fantasia une expérience festive et contagieuse.

Bonne lecture.

Pierre Corbeil
Président - fondateur

RAPPORT SOMMAIRE DU CO DIRECTEUR GENERAL

Pour célébrer sa vingtième édition, le Festival a profité en 2016 d'une excellente circulation. Pour une septième année consécutive, le festival a réussi à dépasser le cap des **100 000 spectateurs (dont 17 % de clientèle touristique)**. Au total, c'est 148 longs métrages et plus de 240 courts métrages, 10 projections gratuites, 11 films en réalité virtuelle présentés dans le cadre d'un partenariat avec SAMSUNG et de nombreux événements spéciaux auxquels ont pu assister les festivaliers. Plus de 75 projections ont été présentées à guichets fermés et plus de 60% de tous les billets ont trouvé preneur.

Parmi les nombreux moments forts et les 19 premières mondiales qui ont eu lieu au cours des trois semaines du festival, nommons les premières mondiales de KING DAVE de Podz en film d'ouverture, ÉCARTÉE de Lawrence Côté-Collins, FEUILLES MORTES des réalisateurs Thierry Bouffard, Carnior et Edouard Tremblay avec la présence de ROY DUPUIS ou encore KICKBOXER : VENGEANCE de John Stockwell. Affichant complet et ayant remporté un franc succès auprès du public, notons également les films TRAIN TO BUSAN de Yeon Sang-ho (prix du public et prix du jury), YOGA HOSERS de Kevin Smith, AS THE GODS WILL de Takashi Miike, BLOOD FATHER de Jean-François Richet, MON AMI DINO de Jimmy Larouche et DON'T BREATHE de Fede Alvarez, film de clôture de l'édition 2016 qui ont tous remporté un vibrant succès auprès du public. Soulignons aussi parmi les autres faits marquants la venue à Montréal de trois réalisateurs internationalement reconnus : Guillermo Del Toro, célèbre pour les succès mondiaux du LABYRINTHE DE PAN et HELLBOY, Takashi Miike, star japonaise et ayant plus de 90 films à son actif dont DEAD OR ALIVE ou ICHI THE KILLER et Jean-Claude Lord, à l'origine des films LES COLOMBES et PARLEZ-NOUS D'AMOUR. Notons aussi la présence remarquée du réalisateur américain Kevin SMITH, icône de toute une génération pour ses films décalés, du comédien Christopher Lloyd, légendaire Doc Brown dans la trilogie RETOUR VERS LE FUTUR, ou encore l'actrice Dee Wallace, marquante dans E.T. L'EXTRA-TERRESTRE de Steven Spielberg.

Près de 700 invités spéciaux, parmi lesquels plus de 400 représentants de l'industrie cinématographique, étaient présents à Montréal au cours de cette édition ainsi que de celle du Marché Frontières. En outre, le Festival est heureux d'avoir accueilli de nombreux journalistes internationaux tels que les représentants de la presse américaine pour le *Rolling Stones*, *Hollywood Reporter*, *Variety*, *Screen International*, *The Daily Beast* et *Indiewire* ainsi que *Le Monde* et *Les Cahiers du Cinéma* pour la presse française.

Le Festival international de films Fantasia remercie ses commanditaires et ses partenaires annonceurs pour leur appui et leur soutien. Pour cette 20e édition anniversaire, l'évènement a pu compter sur la collaboration de 50 commanditaires partenaires, 15 partenaires médias et plus de 130 annonceurs.

Marc Lamothe
Co directeur Général

PROGRAMMATION

ACTIVITÉS VEDETTES / SUCCÈS

Depuis sa fondation en 1996, le festival international de films Fantasia est maintenant reconnu comme le plus important festival de films de genre en Amérique du Nord, une référence majeure sur la scène internationale du cinéma de genre et l'un des événements cinématographiques les plus courus au pays. Fantasia présente des films de près de 40 pays répartis sur les cinq continents.

Notre festival se concentre particulièrement sur les genres qui collent aux cinéphiles de 18 à 39 ans, à savoir, les films d'action, d'arts martiaux, fantastique, science-fiction, les films policiers, les comédies, les films pour la famille et les documentaires alternatifs. Ainsi, Fantasia offre un éventail de films réellement diversifié.

En 2016, le festival a présenté quelques 148 longs métrages et 240 courts métrages. Voici comment se présentaient nos ratios de primeurs en termes de longs métrages :

Premières (2016)	Longs
Première Mondiale	19
Première Internationale	17
Première Nord-Américaine	18
Première Canadienne	47
Première Québécoise	25
Première Montréalaise	1

TOTAL 127/148

Pourcentage de premières 85 %

Pour les besoins de ce document, une première mondiale désigne un film qui est projeté publiquement pour la toute première fois alors qu'une première internationale indique une œuvre qui est projetée pour la première fois à l'extérieur de son pays d'origine.

PROGRAMMATION (suite)

De plus, il est pertinent de mentionner que le festival a présenté 209 projections payantes et plus de 75 ont été présentées à guichet fermé. Une proportion de 60% de tous les billets disponibles ont trouvé preneurs.

Fier de son statut réellement international, Fantasia a présenté en 2016 des **longs métrages** provenant de **33 pays différents** et des **courts de 27 pays** pour un total de **42 pays** représentés. Ci-dessous, veuillez trouver la liste des 33 pays représentés au festival en 2016 et avec entre parenthèses le nombre de longs présentés provenant de ces pays.

Longs-Métrages :

Allemagne (2)	Hong-Kong (5)	Pays-Bas (1)
Australie (1)	Inde (3)	Pologne (5)
Autriche (1)	Iran (1)	République Tchèque (1)
Canada sans le Québec (5)	Islande (1)	Royaume-Uni (3)
Canada incluant le Qc (16)	Israël (1)	Slovaquie (1)
Chine (4)	Italie (1)	Suisse (1)
Corée du sud (15)	Japon (24)	Taiwan (1)
Croatie (1)	Jordanie (1)	Thaïlande (2)
Danemark (2)	Luxembourg (1)	Turquie (1)
Espagne (5)	Martinique (1)	
États-Unis (44)	Mexique (2)	
France (11)	Nouvelle-Zélande (1)	

6

Courts Métrages :

Allemagne (2)	Croatie (2)	Lituanie (1)
Argentine (1)	Espagne (4)	Mexique (1)
Australie (7)	Estonie (1)	Nouvelle-Zélande (1)
Belgique (5)	États-Unis (32)	Royaume-Uni (16)
Bésil (1)	Finlande (2)	Russie (2)
Canada sans le Québec (22)	France (23)	Slovaquie (1)
Canada incluant le Qc (124)	Hong Kong (1)	Slovénie (1)
Chine (1)	Iran (1)	Suède (1)
Corée du Sud (5)	Japon (3)	Suisse (2)

PROGRAMMATION (suite)

La majorité des films présentés au festival est projetée dans le cadre de l'une ou l'autre des sections suivantes :

ACTION!

Cette section présente à Fantasia depuis 2012 regroupe à chaque année certains des meilleurs films d'action provenant des quatre coins du globe présentés en primeur à Montréal. Arts martiaux, courses folles, bolides rutilants et scènes de bravoures se bousculent au plus grand plaisir de notre public.

AXIS

Créée en 2012, Axis est une section rassemblant les meilleurs films internationaux d'animation, et ce, tant dans le long métrage que dans le court métrage. Tous les registres de cet univers et les différents aspects de ce fascinant média sont mis en valeur dans le cadre de cette section.

CAMERA LUCIDA

Cette section invite le public depuis 2010 à s'intéresser aux nouvelles voies entreprises par le cinéma de genre d'aujourd'hui. Une série de rencontres tant avec des réalisateurs établis qu'avec des cinéastes émergents.

7

COURTS MÉTRAGES

Plusieurs programmes thématiques de courts métrages sont présentés durant le festival (animation, jeunesse, cinéma au féminin, expérimental, asiatique, humoristique, etc.)

DOCUMENTARIES FROM THE EDGE / DOCUMENTAIRES DE LA MARGE

Depuis 2007, Fantasia présente annuellement une demi-douzaine de documentaires portant sur des sujets touchant principalement la culture populaire et la contre-culture. Une occasion unique offerte à un public curieux et exigeant de découvrir un autre cinéma et de prendre connaissance de d'autres réalités.

FANTASIA À LA BELLE ÉTOILE

Cette série de projections extérieures est présentée au cœur du quartier des spectacles, à la Place de la Paix sur la rue St-Laurent. Tous les ans depuis 2006, cette section demeure une bonne occasion de rejoindre petits et grands dans une ambiance festive.

FANTASIA UNDERGROUND

Section réservée aux films de contre-culture de réalisateurs émergents présentés en grandes primeurs sur notre marché.

PROGRAMMATION (suite)

LE FANTASTIQUE WEEKEND DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

Le long week-end thématique du festival entièrement dédié à la promotion du cinéma québécois a pris place en 2008. Au programme, une centaine de courts locaux présentés dans le cadre de nombreuses sessions thématiques, des conférences offertes gratuitement au public et diverses activités de réseautage.

GENRE DU PAYS

Section mettant en vedette le cinéma québécois d'hier et d'aujourd'hui.

MON PREMIER FANTASIA AU MUSÉE MC CORD

Depuis 2014, Le musée McCord et Fantasia s'unissent pour présenter une série de programmes de courts métrages pour toute la famille. Enfants, parents et adultes éternellement jeunes de cœur sont invités à découvrir cette programmation gratuite à la salle J.A Bombardier du Musée McCord.

HOMMAGES

À chaque année, le festival rend hommage à un ou deux artisans internationaux du cinéma de genre.

8

SÉLECTION D'ASIE

Section rassemblant les meilleurs films asiatiques

SÉLECTION OFFICIELLE

Sélection des films provenant du Canada, des Amériques et d'Europe choisis en fonction des goûts des festivaliers .

PROGRAMMATION (suite)

NOUVEAUTÉS

Suite au succès rencontré lors de l'édition 2015, Fantasia a décidé de renouveler sa proposition au public de découvrir des films en réalité virtuelle lors de l'édition 2016. Grâce à une présentation sur quatre jours consécutifs réalisée en collaboration avec SAMSUNG et le Canadian Film Center (CFC), les festivaliers ont pu découvrir gratuitement onze films en réalité virtuelle (cinq venant du Canada et six productions internationales). Au terme de ces quatre jours, plus de 450 visiteurs sont venus s'immerger dans les différentes œuvres proposées.

Parmi les autres nouveautés, mentionnons :

- Présidents d'honneur de l'édition 2016 : le collectif Roadkill Superstar – RKSS, réalisateurs de TURBO KID (Anouk Whissell, Yohann-Karl Whissell et François Simard);
- Le film d'ouverture était KING DAVE de Podz et les films de clôture étaient DON'T BREATHE de Fede Alvarez et MON AMI DINO de Jimmy Larouche;
- Renouvellement du partenariat de diffusion avec le Musée McCord, qui présentait cet été notre programmation pour la famille dans le cadre de la série MON PREMIER FANTASIA AU MUSÉE MCCORD. Nous étions heureux de noter la présence de Claude Robinson en tant que porte-parole de cette section;

La remise de trois prix spéciaux dont : le prix du Cheval Noir à Guillermo Del Toro (LE LABYRINTHE DE PAN, HELLBOY), le prix de Carrière Honorifique à Takashi Miike (DEAD OR ALIVE, ICHI THE KILLER) et le prix Denis Héroux remis à Jean-Claude Lord (PARLEZ-NOUS D'AMOUR, LES COLOMBES);

- De grandes premières remarquées dont KING DAVE (Podz), TRAIN TO BUSAN (Sang-ho Yeon), YOGA HOSERS (Kevin Smith), AS THE GODS WILL (Takashi Miike), ÉCARTÉE (Lawrence Côté-Collins);
- Onze films en réalité virtuelle accessibles au public, grâce à une présentation sur quatre jours consécutifs réalisée en collaboration avec SAMSUNG et le Canadian Film Centre (CFC) pour plus de 450 visiteurs ayant visité le stand de réalité virtuelle Samsung.

PROGRAMMATION (suite)

NOUVEAUTÉS (Suite)

- Retour des projections extérieures : En 2016, le festival Fantasia s'est associé une nouvelle fois avec le Juste pour Rire sur la place des Arts pour projeter deux films grands publics en extérieur et gratuits. La diffusion du classique MARY POPPINS et du film culte LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER ont attiré plus de 10.000 spectateurs par projection.
- L'exposition : FANTASIA S'AFFICHE DEPUIS 20 ANS à la Cinémathèque Québécoise a attiré près de 5000 visiteurs
- De nouveaux commanditaires et partenaires tels que Quebecor, Coca-Cola, L.C.C Vins, Écho Médias, Rodéo FX, Screen Anarchy et Vice Québec.
- Grace à une entente avec VIDÉOTRON, nous avons mis en place une sélection spéciale de films Fantasia à louer sur la plateforme CLUB ILLICO. A date, nous comptons environ 38000 téléchargements.

PROGRAMMATION (suite)

AMÉNAGEMENTS

En 2016, le Festival international de films Fantasia a principalement été présenté à l'Université Concordia (Auditorium des diplômés SGWU, Salle J.A. De Sève, Théâtre D.B Clarke). Depuis le début de notre association en 2003, l'Université Concordia a déjà investi plus de deux millions de dollars pour assurer au festival une projection d'une qualité inégalée à Montréal.

Afin d'étendre notre activité et toucher le plus de spectateurs potentiels, nous organisons aussi des projections à divers endroits de la ville, dont la Cinémathèque Québécoise, le Musée McCord ou la Société des Arts Technologiques (S.A.T).

Auditorium des diplômés SGWU

1455 de Maisonneuve O.

Salle J.A. De Sève

1400 de Maisonneuve O.

Théâtre D.B Clarke

1455 de Maisonneuve O.

Musée McCord

690 Rue Sherbrooke Ouest

Parc de la Paix (S.A.T.)

1195 Saint-Laurent

Société des Arts Technologiques (S.A.T.)

1195 Saint-Laurent

La Scène Vidéotron / Juste pour rire

La scène extérieure principale de Juste pour rire, en plein centre de la Place des Festivals

Cinémathèque Québécoise

335, boulevard De Maisonneuve Est

Kafein Café-Bar

1429 Rue Bishop

11

PROMOTION

En termes de promotion, Fantasia a notamment misé sur les choix suivants :

- Relation de presse
- Sites Internets
- Une campagne télévisée sur les ondes de TVA, LCN, MATV, Addik TV, Teletoon et Teletoon la Nuit.
- Publicités dans le VOIR, le Journal de Montréal, 24 Heures, EXCLAIM!, CULT MTL et Vice Québec.
- Distribution à travers le Québec de nos programmes, horaires tabloïdes et affiches dans les HMV (Montréal) et les SuperClub Vidéotron (liste des villes) et grâce à Publicité Sauvage.
- Campagne radiophonique avec Radio CISM, Radio CJLO et Radio Centre-ville;
- Relations proactives avec les médias sociaux
- Application Samsung Fantasia
- Implication dans certains évènements dont le ComicCon
- Embauche d'un relationniste spécialisé dans les médias étrangers dans un contexte de festival international
- Publicités et concours en collaboration avec VIA RAIL à travers le Canada dans EXCLAIM! 12
- Une campagne télé sur les ondes d'Euro Channel
- Publicités dans des magazines spécialisées (Variety, Hollywood Reporter, Screen International, programme du marché du festival de Cannes)
- Placement publicitaire dans les programmes officiels de 50 festivals internationaux.
- Pages Facebook: 23 000 personnes suivent notre page Facebook officielle et près de 5000 personnes suivent la page Facebook officielle des fans de Fantasia.
- 1600 abonnés sur Instagram.
- Près de 3000 abonnés on Twitter.
- Le site internet a été fréquenté par 185,000 visiteurs pour plus de 1,250,000 pages vues:
- Temps moyen de consultation: 25:48
- Langue préférée des internautes: 55% Anglais/ 40% Français / 5% Autre
- Support utilisé: 56% Ordinateur / 36% Cellulaire / 8% Tablette.

Quelques statistiques sur notre application en partenariat avec SAMSUNG

- 1890 téléchargements
- 16339 utilisations (Environ 10 par utilisateur)
- 21 % Femmes / 48 % Hommes / 31 % Inconnus
- 4 % de 18-24 ans / 36 % de 25-34 ans / 24 % de 35-44 ans / 6% de 45-54 ans
- 63.4 % sur iOS / 36 % sur Android / 89 % provenant du Canada / 4,9 % provenant des États-Unis / 6% provenant du reste du monde

PROMOTION (Suite)

De manière plus précise, le plan promotionnel du festival se déclinait ainsi en 2016 :

Programme du festival

Afin de faire connaître la totalité de notre programmation à travers le Québec, notre programme de plus de 410 pages couleur est disponible dans 35 points de vente, dont les succursales de HVM, Superclub Vidéotron. En plus de couvrir l'île de Montréal, notre programme officiel est distribué dans les villes suivantes : Blainville, Boucherville, Brossard, Candiac, Châteauguay, Chicoutimi, Gatineau, La Prairie, Lachine, Lasalle, Laval, Longueuil, Québec, Repentigny, Saint-Constant, Saint-Eustache, Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Ste-Foy, St-Jean-sur-Richelieu, Terrebonne et Trois-Rivières.

Horaire du festival

Notre horaire en format tabloïde est disponible dans une centaine de points de distribution à travers Montréal, la Rive-Sud et la Rive-Nord, dont les succursales de HVM, Superclub Vidéotron, lobbys de 50 hôtels montréalais, centre info touristes et plusieurs cafés du centre-ville et à travers le réseau de distribution de circulaires de Publicité Sauvage.

Affiches officielles de l'évènement

- 1500 affiches extérieures - format 24 x 36 pouces au centre-ville de Montréal avec Publicité Sauvage,
- 500 affiches intérieures - format 24 x 36 pouces au centre-ville de Montréal avec Publicité Sauvage,
- 100 affiches dans les vitrines de nos partenaires et annonceurs tels qu'Ubisoft, SuperClub Vidéotron, HVM et Archambault.
- 100 affiches abris-bus rétroéclairées (centre-ville Montréal avec publicité sauvage)

13

Campagne publicitaire nationale (publicité 30 secondes) :

Addik.tv

Cogeco Metromédia

EuroChannel

MAtv

STM

Super Channel

Teletoon la nuit

TVA

Campagne publicitaire imprimé

- Voir
- 24 heures Montréal
- Journal de Montréal
- The Gazette

PROMOTION (Suite)

Concours avec des partenaires

Notre festival organise de nombreux concours avec des partenaires tels que :

24 heures,	La Régie du Cinéma,
Admission,	Le Journal de Montréal,
Alliance films,	Musée McCord,
CHOM FM,	Radio Centre-Ville,
CISM 89,3 fm,	Superclub Vidéotron,
CJLO 1690 am,	Taxi Diamond,
Éléphant / Illico,	Télétoon,
Evenko,	Toon Boom,
HMV,	Ubisoft,
INIS,	Université Concordia
Via Rail	

Placement publicitaire dans les programmes officiels de 50 festivals internationaux

En 2016, notre festival a fait des échanges publicitaires avec quelques 50 autres festivals de films couvrant ainsi les cinéphiles québécois, canadiens, américains, européens et asiatiques.

14

- BIFAN Bucheon International Fantastic Film Festival (Corée du Sud)
- Boston Underground Film Festival (BUFF)
- Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF)
- Calgary underground film festival (CUFF)
- Comiccon Montréal
- Comiccon Ottawa
- Dedfest (Edmonton)
- Étrange Festival de Paris
- Fancine The Fantastic Film Festival of Málaga
- Fantasporto (Porto Portugal)
- Fantasticfest (Austin, Texas)
- Festival Abitibi-Témiscamingue
- Festival Black de Montreal
- Festival Court Métrange (Paris)
- Festival de Cinéma de la Ville de Québec (FCVQ)
- Festival Nouveau Cinéma
- Frightfest (Londres)
- Fringe Montreal
- Grossmann Fantastic film and wine festival (Slovanie)
- Hot Docs (Toronto)
- Imagine Film Fest (Amsterdam)
- Melbourne Underground Film Festival (MUFF)
- NIFFF - Neuchâtel International Fantastic Film Festival
- NYFFF New York Asian film fest
- Otakuthon Montréal
- Ottawa Animation Film festival
- Paris International Fantastic Film Festival
- Razor Reel Fantastic Film Festival (Bruges)
- Regard sur le court métrage (Saguenay)
- Rendez-vous cinéma québécois
- Rhode Island international Film Festival
- RIDM
- Scremfest Horror Film Festival (Austin, Texas)
- Seattle International Film Festival
- Short shorts (Tokyo)
- Sitges film festival (Espagne)
- Strasbourg European Fantastic Film Festival
- Sundance Film Festival
- SXSW (Austin, Texas)
- Tallin Black Nights POFF (Estonie)
- Toronto Reel Asian International Film Festival
- Tribeca International Film Festival

PROMOTION (suite)

Publicités imprimées

Le festival Fantasia a vu ses **publicités imprimées** paraître en 2016 dans les médias suivants :

24 Heures Montréal	Mad Movies (France)
24 images revue	Qui fait Quoi
CinéBulles magazine	Revue de la Cinémathèque Québécoise
Coco Montreal	Revue de la Grande bibliothèque
Convergence	Revue du Cinéma Beaubien / de Parc
CULT MTL	Rue Morgue (Canada)
Exclaim!	Séquences
Journal de Montréal	The Gazette
L'Écran Fantastique (France)	Voir

Placement médias Québécois

Journal 24H (12 -- 22 - 29 juillet) 3 pleines page pour un Cout de 3 900 \$ 15
Journal 24H bandeau web section cinéma dès le 12 juillet – Cout : 3 000 \$
Cult MTL une page dans le numéro de juin et le back cover du numéro de juillet pour un cout de 8 500 \$
VOIR une page dans le numéro de juillet
Publicité sauvage – 1300 affiches et 20 000 horaires distribués - cout : 14 000 \$
Affichage Astral (publicités télévisées dans le métro) Cout : 5893 \$ la semaine du 18 juillet : 27 fois par jour x 7 jours = 189 occ.
CISM Valeur 9000 \$ 25 fois par jour du 10 au 31 juillet pour 525 occasions
CJLO Valeur 5000 \$ 20 fois par jours du 12 juillet au 31 juillet
Radio Centre-ville Valeur 2500 \$ 10 fois par jours du 12 juillet au 31 juillet
MAtv Valeur : 35 000 \$
Addik.TV Valeur : 25 000 \$ (181 diffusion durant le mois de juillet)
Eurochannel Valeur 35 000 \$ diffusion de notre pub 10 fois par jour durant le mois de juillet 2016 aux États-Unis et en Europe
Teletoon - Valeur 40 000\$ 152 occasions du 11 juillet au 2 aout
TVA – Valeur 150 000 \$
LCN – Valeur 50 000 \$
Abribus – Valeur – 50 000 \$
Journal de Montréal – 60 000 \$

COUVERTURE MÉDIATIQUE

NOMBRE DE MÉDIAS ACCRÉDITÉS / PRÉSENTS

	Médias	Journalistes
Médias locaux	94	139
Médias provinciaux	20	26
Médias canadiens	18	27
Médias américains	30	39
Médias internationaux	12	12
Total	174	243

Certains médias dépêchent parfois plus d'un journaliste pour couvrir le festival, ce qui explique que nous avons 174 médias accrédités et 243 journalistes présents. Ce qui représente 10 médias accrédités de plus que l'an dernier (visible pour les médias provinciaux et américains).

16

RAYONNEMENT MÉDIATIQUE

	Articles	%
Médias locaux	1298	42%
Médias provinciaux	32	1%
Médias canadiens	268	8%
Médias américains	1146	37%
Médias internationaux	385	12%
Total	3129	100 %

Notre festival a généré quelques **3129 articles** sur le web en 2016 contre 2908 en 2015, soit une hausse de l'ordre de près de **4%**. Notre objectif de maintenir le niveau d'attention médiatique exceptionnel de l'an passé est atteint (1900 articles en 2014 à 2900 en 2015).

COUVERTURE MÉDIATIQUE (suite)

SURVOL DE LA REVUE DE PRESSE

La 20ème édition du festival international de films Fantasia a brillamment été relayée dans la presse du monde entier. Dans les faits, plus de 3000 articles ou mentions médiatiques ont été diffusés au sujet de notre festival.

Des médias de 43 pays et plus de 100 médias internationaux ont couvert ou mentionné le festival tandis que nous notons la présence de 230 journalistes accrédités à Fantasia.

Les pays qui ont couvert Fantasia en 2016 sont l’Afrique du Sud, l’Allemagne, l’Argentine, l’Australie, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée du Sud, la Croatie, les Émirats Arabes Unis, l’Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, le Honduras, la Hongrie, l’Inde, l’Indonésie, l’Irlande, l’Italie, le Japon, le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, le Royaume Uni, la Russie, Samoa, la Serbie, Singapour, Taiwan et la Turquie

Le festival Fantasia génère un intérêt sans cesse grandissant des médias locaux, nationaux et internationaux. En plus des médias accrédités, notre festival a toujours travaillé étroitement avec plusieurs médias locaux, provinciaux et nationaux. Ainsi, des communiqués de presse informent régulièrement les principaux médias des activités du festival, et à chaque année nous organisons des conférences de presse auxquelles assistent les représentants des principaux médias locaux et provinciaux. ¹⁷

Notre équipe interne de communication s’est notamment concentré cette année sur les médias canadiens et étrangers.

Parmi les médias internationaux qui nous ont couverts cet été, mentionnons :

- 24 H (Montréal)
- AIN'T IT COOL NEWS (ÉUA)
- ASIAN MOVIE PULSE (R-U)
- CBC (Canada)
- CINEUROPA (Belgique)
- COLLIDER (ÉUA)
- CTV (Canada)
- DEADLINE (ÉUA)
- ÉCRAN LARGE (France)
- EDMONTON JOURNAL (Canada)
- EIGA (Japon)
- ENTERTAINMENT WEEKLY (ÉUA)
- EXCLAIM! (Canada)
- FANGORIA (ÉUA)
- FILM BUSINESS ASIA (Hong-Kong)
- FILM MAGAZINE (Iran)
- FILM PULSE (ÉUA)
- FILMINK (Australie)
- FILMSTARTS (Allemagne)
- GLOBAL TV (Canada)
- GLOBE AND MAIL (Canada)
- HBO Latin America (Brésil)
- HOLLYWOOD NEWS (ÉUA)
- HOLLYWOOD REPORTER (ÉUA)

- INDIE WIRE (ÉUA)
- JOURNAL DE MONTRÉAL (Montréal)
- KOREAN FILM BIZ ZONE /KOFIC (Corée du Sud)
- L'ÉCRAN FANTASTIQUE (France)
- LA PRESSE (Montréal)
- LE DEVOIR (Montréal)
- LE FILM FRANÇAIS (France)
- LE MONDE (France)
- LE SOLEIL (Québec)
- LEADER POST (Canada)
- MAD MOVIES (France)
- METRO (Montréal)
- MIDIORAMA (Brésil)
- MONTREAL'S GAZETTE (Canada)
- MOVIE PILOT (Allemagne)
- MOVIE MAKER MAGAZINE (ÉUA)
- MUVILA (Indonésie)
- NEWS 24 (Afrique du Sud)
- OBSERVATORIO DO CINEMA (Brésil)
- OFFSCREEN (ÉUA)
- PLAYBACK (Canada)
- PREMIÈRE CHAÎNE (Montréal)
- RADIO CANADA (Montréal)
- ROGER EBERT.COM (ÉUA)
- ROLLING STONE (ÉUA)
- RUE MORGUE MAGAZINE (Canada)
- SCIFI NOW (R-U)
- SCREEN (Canada)
- SCREEN AFRICA (Afrique)
- SCREEN ANARCHY (Canada)
- SCREEN DAILY (R-U)
- STAR PHOENIX (Canada)
- THE KOREA TIMES (Corée du Sud)
- THE PLAYLIST (ÉUA)
- TVA (Québec)
- VANCOUVER SUN (Canada)
- VARIETY (ÉUA)
- VOIR (Montréal)
- WINDSOR STAR (Canada)

COUVERTURE MÉDIATIQUE (suite)

SURVOL DE LA REVUE DE PRESSE (suite)

"Fantasia's greatest asset lies in a programming team that caters to and challenges its loyal audience, offering the best genre cinema from around the world, with a comfortable serving of new voices." - Roger Ebert.com

« Fantasia est l'un des festivals les plus extraordinaires à avoir lieu à Montréal. Un des plus stimulants d'un point de vue intellectuel. Parce qu'on est transporté dans des univers complètement disjoints. » La Presse

"Montreal's Fantasia Festival became one of the country's greatest cinematic events" CBC

« Vingt ans plus tard, ce petit rendez-vous estival montréalais est devenu un incontournable dans le domaine du cinéma de genre, ainsi qu'une inspiration pour de nombreux adeptes et cinéastes de la relève » Ici Radio Canada

"Fantasia International Film Festival is still crazy after all these years" - Montréal Gazette

"Les amateurs pourront s'en donner à cœur joie avec l'ouverture du 20e Festival Fantasia." Le Journal de Montréal ¹⁹

"As could be expected, organizers have pieced together one hell of a lineup for their major festival milestone" Exclaim! (Canada)

"Montreal's Fantasia International Film Festival celebrates its 20th anniversary with another astonishing lineup" Rue Morgue (Canada)

"The lengthiest film festival in the world and one of the foremost in the genre realm" - Screen Daily (R.U.)

"À 20 ans d'existence, le festival de films de genre qu'est Fantasia est devenu plus qu'une référence; en plus d'être fréquemment jouissif et fort attendu par sa horde de fanatiques, il est devenu aussi prestigieux qu'important, ce, aux yeux de tous, et pas seulement des nombreux fous qui y ont cru depuis le tout début." Pieuvre.ca

"You will laugh, cry, be frightened, and always be swept away into the wonderful worlds of these films." - OrcaSound

« Fantasia is excited to present one of their most exciting line-ups to date » Fangoria (ÉUA)

RESSOURCES HUMAINES

GOVERNANCE (COMPOSITION DU C.A.)

Le conseil d'administration du festival international de film Fantasia se compose des membres suivants :

- Pierre Corbeil, président fondateur de Fantasia,
- Dean Chenoy, Associé chez Miller Thompson,
- Stéphane Gilker, Associé chez Fasken Martineau
- Éric Julien, Associé, Raymond Chabot Grant Thornton,
- Marc Lamothe, Co-Directeur général de Fantasia,
- François Lefebvre, Vice-président, finance, administration et affaires légales,
- François Macerola, Gestionnaire culturel
- André Picard, Directeur général, Création et innovation, Office National du Film et Président du conseil d'administration de Fantasia
- Podz, réalisateur et scénariste,
- Nicole Robert, Productrice chez Go Films,
- George Vacher, Homme d'affaires, ex sous-ministre adjoint à Tourisme Québec et membre fondateur d'Air Transat A.T. Inc

20

NOMBRE D'EMPLOYÉS

- 5 employés à temps plein;
- 10 occasionnels temps-partiels (cinéma);
- 45 contractuels (occasionnels).
- 5 stagiaires assignées aux médias

NOMBRE DE BÉNÉVOLES

Le festival compte sur le support d'une **cinquantaine de bénévoles**, plusieurs fidèles depuis de nombreuses éditions.

PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

Les partenaires publics du festival sont :

Institutions (2016)	Montant
Bureau des festivals de Montréal	100 000
Conseil des arts de Montréal	24 000
Secrétariat métropole (MAMROT)	75 000
SODEC	357 000
Téléfilm	173 719
Tourisme Montréal	30 000
Tourisme Québec	60 000
TOTAL	819 719 \$

Le festival transige avec les commanditaires, partenaires et annonceurs suivants :

REVENUS (2016)	MONTANT	NATURE
BCTQ	5 500	Commandite en argent
CREATIVE EUROPE	68 671	Commandite en argent
Écho media	5 000	Commandite en argent
Guru	5000	Commandite en argent
Hong Kong Economic and Trade Office	6500	Commandite en argent
Japan Foundation	8000	Commandite en argent
Nongshim	5000	Commandite en argent
Quebecor - Vidéotron	20000	Commandite en argent
Régie du Cinéma	10000	Commandite en argent
Rev13	1500	Commandite en argent
Rodeo FX	5000	Commandite en argent
Samsung	80000	Commandite en argent
Screen Anarchy	10000	Commandite en argent
Superclub Videotron	15000	Commandite en argent
Toonboom	5000	Commandite en argent
Ubisoft	10000	Commandite en argent
TOTAL COMMANDITES	260 171 \$	
Admission	1 000	Revenu publicitaire
Ali - prolog	1 000	Revenu publicitaire
Anchor Bay	2500	Revenu publicitaire
ARRQ	1 000	Revenu publicitaire
Centre NAD	1 500	Revenu publicitaire

Evenko	2 000	Revenu publicitaire
FCTNM	1 000	Revenu publicitaire
Frima	3000	Revenu publicitaire
Matsuri Japan	300	Revenu publicitaire
Misoya Ramen	450	Revenu publicitaire
Place des Arts	1250	Revenu publicitaire
Positive byte	1 000	Revenu publicitaire
Raven Banner	500	Revenu publicitaire
SAT	400	Revenu publicitaire
Syndicado	1 000	Revenu publicitaire
Vision in Motion	450	Revenu publicitaire
Warner Music	2 500	Revenu publicitaire
TOTAL PUBLICITÉS	20 850 \$	
TOTAL REVENUS COMM & PUB	281021 \$	
ÉCHANGES	MONTANT	
Alpha numérique	15 000	Commandite en services
BCTQ	10 000	Commandite en services
Carré Confiserie	1 000	Commandite en services
Cinémathèque Québécoise	5 000	Commandite en services
Diplomate	9 062	Commandite en services
Entreprise Video Service	11 256	Commandite en services
Gourmaïs	550	Commandite en services
Groupe MTY (Thai Express)	2 500	Commandite en services
Plasma Productions	10 000	Commandite en services
Publicité Sauvage	5 000	Commandite en services
Sette	30 000	Commandite en services
Taxi Diamond	3 000	Commandite en services
Via Rail	5 000	Commandite en services
TOTAL SERVICES	107 368 \$	
24 images	3 000	Échange média
ADDIK.TV	25 000	Échange média
BIFAN Bucheon International Fantastic Film Festival	3 000	Échange média
BIFFF	3 000	Échange média
Boston Underground Film Festival	3 000	Échange média
Calgary Underground Film Festival	3 000	Échange média
Carousel Rimouski	3 000	Échange média
Cinéma du Parc	5 390	Échange média

CISM	9 000	Échange média
CJLO	5 000	Échange média
Coco Montreal	3 000	Échange média
Comiccon	2 000	Échange média
Convergence	2 500	Échange média
CTVM	5 000	Échange média
Dedfest	3 000	Échange média
Eurochannel	35 000	Échange média
Exclaim! Media	30 000	Échange média
Fancine	3 000	Échange média
Fantasporto	3 000	Échange média
Fantastic Fest	3 000	Échange média
FCVQ	1 500	Échange média
Festival Court Métrage	1 500	Échange média
Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue	3 000	Échange média
Festival Stop Motion	3 000	Échange média
FNC	4 500	Échange média
Frightfest	3 000	Échange média
Grossman film and wine	3 000	Échange média
Imagine Film Festival	3 000	Échange média
Journal 24H	15 000	Échange média
L'Écran Fantastique	3 000	Échange média
Longue vue sur le cour	2 000	Échange média
Mad Movies (France)	3 000	Échange média
MATV	23 100	Échange média
Monsterfest	2 000	Échange média
Musée McCord	10 000	Échange média
NIFF	3 000	Échange média
NYAFFF	3 000	Échange média
Otakuthon	3 000	Échange média
Ottawa Animation Film Festival	1 500	Échange média
Panorama	1 500	Échange média
Quebecor Videotron	310 000	Échange média
Qui fait Quoi	3 000	Échange média
Radio Centre ville	2 000	Échange média
RazoR film Festival	3 000	Échange média
Regard sur le court	2 000	Échange média

Rhode Island film Festival	3 000	Échange média
RIDM	2 000	Échange média
Rue Morgue	3000	Échange média
RVCQ	1 500	Échange média
SAT	2 303	Échange média
Scream Festival	3 000	Échange média
Séquences	3 000	Échange média
Sitges	3 000	Échange média
Strasbourg European Fantastic Film Festival (SEFFF)	3 000	Échange média
Tallin Film Festival	3 000	Échange média
Teletoon la nuit	40 000	Échange média
Toronto After Dark Film Festival	750	Échange média
Toronto Reel Asian	750	Échange média
VICE QUEBEC	3 000	Échange média
Xpand	3 500	Échange média
Yelp	1 500	Échange média
TOTAL MÉDIAS	640 793 \$	
TOTAL ÉCHANGES	748 161 \$	

RÉSULTATS D'ÉTUDES

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

À l'été 2015, la firme québécoise **SOM** a été mandatée pour réaliser une étude de provenance et de profil des festivaliers pour le festival Fantasia 2015. Quelques 1 733 personnes ont été interceptées sur le site par une équipe formée de 4 intervieweurs spécialement formés aux fins de cette étude. Les festivaliers devaient être âgés de 16 ans ou plus pour être admissibles.

Une taille d'échantillon de 1 733 répondants choisis selon un processus aléatoire assure une marge d'erreur maximale de + 2,4 %, 19 fois sur 20. Ce qui signifie que dans 95 % des cas, le résultat variera au maximum de + 2,4 %. Ainsi, une proportion observée de 50 % des festivaliers pourrait effectivement varier entre 47,6 % et 52,4 % sur l'ensemble de la population à l'étude.

Sexe

Hommes	56 %
Femmes	44%

En comparant le profil de la population du Québec de 18 ans ou plus avec le profil des visiteurs, on constate une proportion légèrement plus élevée d'hommes que de femmes parmi les festivaliers. ²⁵

Âge

16 à 24 ans	20 %
25 à 34 ans	43 %
35 à 44 ans	20 %
45 à 54 ans	10 %
55 ans et plus	7%
Âge moyen	26 ans

En comparant le profil d'âge et de sexe de la population du Québec avec le profil des visiteurs, on constate que les festivaliers sont beaucoup plus jeunes que la population dans son ensemble : presque les deux tiers des festivaliers ont de 16 à 34 ans (63 %), alors que ce n'est le cas que de 27 % de la population du Québec. Cette statistique est particulièrement pertinente car elle confirme hors de tout doute que le festival Fantasia attire un public de jeunes adultes et d'adultes cinéphiles et non un public adolescent.

RÉSULTATS D'ÉTUDES (Suite)

Scolarité

12 ans et moins (secondaire)	6 %
13 à 15 ans (Cégep)	23 %
16 ans et plus (université)	71 %

Ces résultats démontrent que la clientèle du festival est plus scolarisée que la population québécoise. En effet, une proportion de 71 % des festivaliers ont fait des études universitaires alors que c'est le cas du quart de la population adulte.

C'est un phénomène qui est sans doute relié au fait que la clientèle se concentre chez les groupes d'âge les plus jeunes alors qu'au sein de la population en général, les personnes peu scolarisées se concentrent surtout parmi les groupes les plus âgés. L'idée qu'une bonne partie des films projetés au festival le sont dans leur langue originale avec sous-titres anglais contribue aussi à attirer une clientèle éduquée et fortement scolarisé.

26

Revenu annuel du ménage

Moins de 20 000 \$	17 %
20 à 39 999 \$	21 %
40 à 59 999 \$	23 %
60 à 79 999 \$	17 %
80 000 \$ et plus	22 %

L'analyse des revenus annuels nous indique que sur le plan économique, la clientèle du festival génère des revenus relativement semblables à l'ensemble de la population québécoise. Ainsi le revenu annuel moyen des ménages des festivaliers de Fantasia se chiffre autour de 60 000 \$.

RÉSULTATS D'ÉTUDES (Suite)

PROVENANCE DES CLIENTÈLES

Ile de Montréal - Rive Sud et Rive Nord	80 %
Excursionnistes de plus de 40 KM	5 %
Touristes québécois	3 %
Touristes reste du Canada	6 %
Touriste américains	4 %
Touristes étrangers (excluant Canada et ÉUA)	2 %

Les festivaliers proviennent donc majoritairement de l'île de Montréal (80%) et de ses deux rives (5 %) pour un total de 80% de la population à l'étude. Parmi les 20% de visiteurs, 5 % sont des excursionnistes de plus de 40 km et 15 % des touristes passant au moins une nuitée à Montréal.

Ces résultats se sont encore confirmés en 2016 selon nos ventes de billets sur le réseau Admission (numéro sans frais à travers l'Amérique du Nord et achat de billets en ligne, en 27 comptoir Admission et à notre billetterie).

Voici quelques caractéristiques de séjour des **touristes** du festival :

- 6,4 nuits dans la région de Montréal;
- 43 % logent en établissement commercial;
- 39 % résident chez des parents ou amis;
- 8 % des touristes en visite au festival sont plus bohémiens dans leur habitude de voyage en favorisant le « couch surfing » ou des échanges ou location de logement en mode «Airbnb».
- 42 % des touristes ont passé 5 nuitées au plus à Montréal (20 % de 1 à 2 nuitées et 24 % de 3 à 5 nuitées) générant ainsi près de 32 000 nuitées en établissement commercial à Montréal.

RÉSULTATS D'ÉTUDES (Suite)

ACHALANDAGE (ÉVOLUTION)

L'étude produite en 2015 par la firme SOM nous confirme les achalandages suivants :

- 110 637 entrées (source réseau Admission + estimation des participants aux projections extérieures et aux autres événements du festival ne requérant pas de billets achetés et vendus)
- 29 977 participants
- 91 527 visites
- 3,7 entrées par participant
- 3 jours de participation en moyenne par festivalier
- 10 % des participants ont visionné 10 films ou plus
- Notoriété : 70 % des visiteurs connaissaient FANTASIA avant de venir à Montréal

Puisque nous ne sommes tenus qu'à produire un questionnaire relatif à l'achalandage et à la provenance des festivaliers, l'impact économique n'a pas été mesuré spécifiquement. Par contre, certains indicateurs d'impact confirment que la tenue FANTASIA génère quelques 28 11 850 nuitées-personnes en moins.

L'originalité et l'exotisme des films rarement projetés dans les circuits traditionnels ont su séduire dès 1996 plus de 55 000 spectateurs (les prévisions optimistes se chiffraient à 35 000 spectateurs). Les éditions subséquentes connurent un succès grandissant avec une réputation internationale de plus en plus enviable. Au fil des années, le festival a augmenté le nombre de films présentés ainsi que le nombre d'invités provenant de l'industrie autant que des médias.

	2007	2008	2009 (SOM)	2010	2011	2012 (SOM)	2013	2014	2015 (SOM)	2016
Locaux	82 %	79 %	80 %	71 %	73 %	84 %	84 %	84 %	83%	80 %
Touristes	13 %	17 %	17 %	25 %	20 %	13 %	13%	13%	15%	15 %
Excurs.	5 %	4 %	3 %	4 %	3 %	3 %	3 %	3 %	2%	5 %
Totaux	81000	88000	90000	105 000	102 000	109 000	125 000	129 000	110 637	105 000

La lecture du tableau ci-dessus nous confirme la grande stabilité du festival Fantasia en termes d'achalandage et d'impact touristique. Ainsi depuis 2010, le festival attire à chaque année plus de 100 000 festivaliers et assure un minimum de 15 % de clientèle touristique ou excursionniste.

VISIBILITÉ OFFERTE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Notre plan de visibilité proposé au Bureau des festivals de Montréal en 2016 est équivalent à la visibilité que nous offrons aux autres institutions et à nos importants commanditaires partenaires. En tant que partenaire municipal, le festival a offert au Bureau des festivals de Montréal les éléments suivants de visibilité :

- Le logo **MONTRÉAL** a été mis en évidence dans nos outils de communications en tant que **partenaire gouvernemental** de l'évènement. Parmi ces éléments de communications, mentionnons notamment :
 - **Affiche officielle** du festival;
 - **Campagne télévisée nationale**;
 - **Campagne imprimée dans les journaux et hebdomadaires montréalais**;
 - **Couverture de notre programme officiel**;
 - **Site Internet (www.fantasiafestival.com)**.
- Fantasia a fait l'annonce aux médias (communiqué et conférence de presse) d'une entente partenariale entre notre festival et le **Bureau des festivals de Montréal**. La conférence et l'envoi du communiqué ont été réalisés le mercredi 6 juillet 2016. 29
- Le **Bureau des festivals de Montréal** a reçu une page dans le programme officiel (page 9 du programme) et un espace d'une page pour un mot du **Maire de Montréal** (page 26 du programme)
- Un écran plasma situé dans le lobby a diffusé en rotation les logos des divers commanditaires et partenaires.
- Durant les 15 minutes qui précèdent chaque film, nous avons projetés à l'écran les logos de nos commanditaires et partenaires.
- **Monsieur le Maire ou un de ses délégués** a été invité venir souhaiter la bienvenue au public avant le film d'ouverture ou de clôture lors d'une courte allocution. Malheureusement, ni le Maire, ni madame Gauthier n'ont relevé cette invitation et la Ville de Montréal était encore cette année la grande absente de notre soirée d'ouverture.

DOCUMENT DE RÉTROACTION

ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

UCI  WORLD
TOUR

Montréal 



GRANDS
PRIX CYCLISTES
DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL

Quelle édition exceptionnelle ! Nous aurions voulu écrire un scénario idéal pour cette septième édition des GPCQM que nous n'aurions pas pu faire mieux. Choyée par une météo clémente, comblée par une importante présence de spectateurs le long du parcours et ravie d'avoir pu compter sur un peloton de grande qualité, tous semblent unanimes pour dire que cette édition fut couronnée de succès.

Les coureurs ont su une fois de plus conquérir le cœur des fans d'ici et d'ailleurs en livrant une performance sportive des plus impressionnante. Le champion du monde Peter Sagan s'est brillamment imposé aux GPCQM. Arrivé au Québec avec des interrogations sur sa forme, le Slovaque a fourni une formidable réponse en se détachant dans les tous derniers mètres au final du Grand Prix Cycliste de Québec. Quant à Greg Van Avermaet, champion olympique, il a su résister au puncher slovaque dans la dernière ligne droite du Grand Prix Cycliste de Montréal et ainsi pu inscrire son nom au palmarès des deux seules épreuves de l'UCI WorldTour présentées en Amérique. Mention d'honneur à Ryder Hesjedal qui a profité de ses derniers tours de piste devant son public canadien pour remporter le titre du meilleur Canadien lors du GP de Montréal.

Enfin, les retombées médiatiques et économiques pour le Québec furent de nouveau au rendez-vous. Il suffit de jeter un coup d'œil à la couverture de presse omniprésente pour constater que ces épreuves diffusées dans plus de 130 pays et mobilisant une foule combinée de près de 180 000 spectateurs offrent une vitrine exceptionnelle à notre belle province.

Une fois de plus cette année, soyons fiers, chers partenaires et exposants, de ce que nous avons réalisé pour le public, pour nos convives et pour les athlètes. Ensemble, nous avons su faire résonner fièrement les villes de Québec et de Montréal comme véritables capitales mondiales du vélo. Sans votre confiance, votre appui et votre collaboration, il nous aurait été impossible d'atteindre un tel niveau d'excellence reconnu internationalement.

Au plaisir de vous revenir l'an prochain, les 8 et 10 septembre 2017, toujours avec cette même volonté d'innover et de livrer une expérience sportive du plus haut niveau.

Merci d'être des nôtres !



Serge Arsenault
Président
Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal



Serge Arsenault accompagné d'Antoine Duchesne, deuxième québécois de l'histoire à avoir complété le Tour de France.

LE PRÉSENT DOCUMENT VOUS DRESSE LE BILAN DE LA 7^E ÉDITION DES GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL TENUE LES 9 ET 11 SEPTEMBRE 2016.

① Les Grands Prix Cyclistes en un coup d'œil	page 4
② Hospitalité 2016	page 7
③ Village des fans 2016	page 11
④ Visibilité sur le site	page 16
⑤ Plan de communication et matériel publicitaire	page 23
⑥ Retombées médiatiques	page 40
⑦ Volet interactif - gpcqm.ca & les réseaux sociaux	page 51
⑧ Faits saillants - sondage terrain 2016	page 68
⑨ Annexes	page 75
A. Critérium national 2016	
B. Propulser la relève	
C. Club des Leaders	
D. Motivaction jeunesse	
E. Événements écoresponsables	
F. Accréditations médias	
G. Activités de relations publiques	
H. Calendrier des communications	

Pour toutes questions sur ce document de rétroaction, veuillez joindre :

Linda Hézard, Directrice Communications & Marketing au (450) 671-9090, poste 207

Marie-Claude Hamel, Coordonnatrice Communications & Marketing au (450) 671-9090, poste 255

Merci de votre apport et intérêt envers les Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal.

L'équipe des GPCQM



LES GRANDS PRIX CYCLISTES EN UN COUP D'OEIL

4

7^E ÉDITION DES GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL (GPCQM)

- ⊙ Québec - Vendredi 9 septembre 2016
- ⊙ Montréal - Dimanche 11 septembre 2016

2 seules épreuves de l'UCI WorldTour, le plus haut niveau de compétition cycliste, à être présentées en Amérique du Nord

2^E ÉDITION DU CRITÉRIUM NATIONAL

- ⊙ Montréal - Samedi 10 septembre 2016 (Voir Annexe A)

QUÉBEC	MONTRÉAL
MARDI	VENDREDI
06/09	09/09
ARRIVÉE DES COUREURS	GRAND PRIX CYCLISTE DE QUÉBEC
AÉROPORT JEAN LESAGE	GRANDE ALLÉE
14H45	10H PRÉSENTATION DES ÉQUIPES 11H DÉPART 16H30 FIN DE L'ÉPREUVE
	① LISTE DES PARTANTS ② RÉSULTATS ③ INFO CIRCULATION ④ EN SAVOIR PLUS
	SAMEDI
	10/09
	CRITÉRIUM NATIONAL
	AVENUE DU PARC
	① PROGRAMME ② GUIDE TECHNIQUE ③ INSCRIPTION ④ LISTE DES PARTANTS ⑤ RÉSULTATS
	DIMANCHE
	11/09
	GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL
	AVENUE DU PARC
	10H PRÉSENTATION DES ÉQUIPES 11H DÉPART 16H30 FIN DE L'ÉPREUVE
	① LISTE DES PARTANTS ② RÉSULTATS ③ INFO CIRCULATION ④ EN SAVOIR PLUS

LES GRANDS PRIX CYCLISTES EN UN COUP D'OEIL

5

LA 7^E ÉDITION DES GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL

Équipes

- ⊙ 18 WorldTeams
- ⊙ 3 équipes invitées

Coueurs

Départ: **168** coueurs
Arrivée: Coueurs ayant franchi le fil d'arrivée
Québec: **118** coueurs
Montréal: **108** coueurs

Les spectateurs sur place

Cette année, ils étaient près de **180 000**.

Les spectateurs dans le monde

Épreuves télédiffusées dans plus de **130** pays (local, national et international)



Peter Sagan - Gagnant
Grand Prix Cycliste de Québec -
9 septembre 2016



Greg Van Avermaet - Gagnant
Grand Prix Cycliste de Montréal -
11 septembre 2016 →



LES GRANDS PRIX CYCLISTES EN UN COUP D'OEIL

6

NOS GRANDS SUPPORTEURS : LES SPECTATEURS ET LES PARTENAIRES

Ces événements ne pourraient avoir lieu sans le soutien de nos spectateurs et de nos partenaires.

Partenaires publics

Gouvernement du Canada • Gouvernement du Québec • Ville de Québec • Ville de Montréal

Partenaires majeurs

Québecor • Air Transat

Partenaires

Les produits d'érable du Québec • Jura • Louis Garneau Sports • Déménagement performance • Argon 18 • Cycling Canada

Partenaires médias

Réseau TVA • TVA Sports • Le Journal de Québec • Journal de Montréal • 24 heures • Abribus • Pedal Magazine • FM 93 • 98,5 FM • Évasion • Espaces • Zeste • Québec Scope Magazine • VOX AM/FM (Star 92.9 WEZF, 101.3 ESPN, Planet 96.7 WXZO, The Zone 960 AM, WVTK 92.1)

Fournisseurs de service

THULE • Niveau3 informatique • Molson Canadian • Tout en party • Steel Space • Amaro • Logica Sport • Red Bull • Le Marchand de Vin • Mira Amusement • Capsul

Hôtels officiels et partenaires touristiques

Fairmont Le Château Frontenac • Delta Montréal • Office du tourisme de Québec • Tourisme Montréal

Avec la collaboration de

Commission des champs de bataille nationaux • Commission de la capitale nationale du Québec



GRANDS
PRIX CYCLISTES
DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

L'expérience au Village VIP des Grands Prix cyclistes est un moment privilégié au cœur de l'action, dans un décor prestigieux qui offre une vue imprenable sur la ligne de départ et d'arrivée. Digne des plus grandes manifestations sportives mondiales, le Village VIP est l'endroit rêvé pour côtoyer l'élite mondiale du cyclisme, car les coureurs y sont réellement accessibles avant le départ.

Toast protocolaire au champagne, écrans multiples pour suivre la course en direct, menu cocktail, service de bar et de rafraîchissements tout au long de la journée et bien plus encore sont mis à la disposition des invités VIP afin de leur faire vivre une journée mémorable.

- ⊙ Québec - Le Village est situé au Parc de la Francophonie entre la rue Jacques-Parizeau et Grande Allée
- ⊙ Montréal - Le Village est situé au Parc Jeanne-Mance directement sur l'Avenue du Parc



Messieurs Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Régis Labeaume, maire de Québec lors de la cérémonie protocolaire du Grand Prix Cycliste de Québec.



Messieurs Dimitrios Jim Beis, responsable des sports et des loisirs à la Ville de Montréal et Denis Coderre, maire de Montréal accompagnés de Tom Boonen, Peter Sagan, champion du monde UCI en titre 2016 et Greg Van Avermaet, champion olympique de cyclisme sur route 2016 lors du Grand Prix Cycliste de Montréal.



Terrasses VIP dans des conteneurs recyclés Steel Space Concept situées sur la ligne de départ et d'arrivée.

HOSPITALITÉ 2016

8

Un espace VIP dans un décor prestigieux afin de réseauter et de profiter du moment !



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

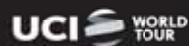
HOSPITALITÉ 2016

9

Un service de rafraîchissements, des collations gourmandes et un menu cocktail des plus savoureux !



Des Tours VIP du parcours afin de vivre la course de l'intérieur !



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

L'endroit rêvé pour côtoyer l'élite mondiale du cyclisme !



Année après année, le Village des Fans devient un incontournable lors du passage des spectateurs aux GPCQM.

- ⊙ Espace physique: 10' x 10'
- ⊙ Valeur: entre 2 000\$ et 5 000\$ selon l'espace et l'emplacement choisi
- ⊙ Nombre d'exposants en 2016
 - Québec : 18
 - Montréal : 16
- ⊙ Exposants
 - Air Transat • Argon 18 • Biemme • Brio Optic / Eye Am • CLD Beauharnois - Salaberry • Clif Bar • Évasion • Espaces • FQSC • FM93 • FM98 • Louis Garneau Sports • McCafé • Osprey • Popeye's • Les produits d'érable du Québec • THULE • TVA Sports • Vivai • Les Voltigeurs de Québec • Zeste • Boutique officielle des GPCQM
- ⊙ Activités
 - Animation
 - Distribution d'échantillons et dégustations de produits
 - Concours (Plusieurs prix intéressants tels qu'un voyage et un vélo !)
 - Vente de produits
 - Distribution de la liste des coureurs engagés et d'objets promotionnels (Casquettes, drapeaux, clochettes, etc.)
- ⊙ 96 503 visiteurs en 2016 (Québec 53 815 et Montréal 42 688)
- ⊙ OBJECTIFS :
En plus d'attirer des amateurs de vélo et des sportifs, susciter davantage l'intérêt du grand public : jeunes, familles, festivaliers.
Faire vivre une expérience positive aux visiteurs par le biais d'un Village des Fans où l'interaction et la convivialité sont au rendez-vous.
- ⊙ NOUVEAUTÉS : Espace famille activé par Air Transat, animateur sur la scène protocolaire afin d'attirer et d'informer les spectateurs des différentes activités de la journée dans le Village des Fans, réalité virtuelle propulsée par TVA Sports et photobooth offert par Espaces-Évasion.



GRANDS
PRIX CYCLISTES
DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

VILLAGE DES FANS 2016

13



GRANDS
PRIX CYCLISTES
DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA





Répartition de 24 panneaux de parcours à Montréal

LIGNE DÉPART - Avenue du Parc (miroir)

Courbe intérieure coin chemin de la Côte-Sainte-Catherine et boulevard du Mont-Royal

Arche AIR TRANSAT (miroir)

Épingle extérieure de la courbe Avenue du Parc

LIGNE D'ARRIVÉE - Avenue du Parc - En direction de l'Avenue des Pins (miroir)

6 panneaux

3 panneaux

6 panneaux

3 panneaux

6 panneaux



Marqueurs de km



Arche départ / arrivée



Flamme rouge



Logo sur affiche



Logo sur bannière arche VIP



VISIBILITÉ VILLE DE MONTRÉAL SUR LE SITE

19

Fonds de scène protocole Grand Prix Cycliste de Montréal et Critérium, zone entrevue, centre de presse et conférence de presse



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

VISIBILITÉ VILLE DE MONTRÉAL SUR LE SITE

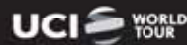
20

Remerciements des partenaires en boucle sur les écrans géants, marquage au sol et véhicule officiel



VISIBILITÉ VILLE DE MONTRÉAL – VOLET TÉLÉ

21



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

Arche : Grand Prix de la montagne
Air Transat (Meilleur grimpeur)



Bannières flottantes



PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

23

PLAN MÉDIA

Pour la 7^e édition des GPCQM, l'organisation a mis en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

VALEUR MÉDIAS DE 1 093 425 \$

Québec

Alliance TVA - 365 000 \$
Alliance QMI - 350 000 \$
Serdy Media - 95 507 \$
Alliance Cogeco - 130 275 \$
Affichage sauvage - 17 817 \$
Québec Scope - 4 000 \$
GPCQM infolettre - 4 000 \$

Canada

Pedal Magazine (+Bike Trade) - 30 000 \$
Canadian Cycling - 3 840 \$
Campagne Facebook - 4000 \$

États-Unis

VeloNews - 14 430 \$
Vermont Mag - 4 550 \$
VOX AM/FM - 45 780 \$
WPTZ - 6 586 \$

Europe

Rouleur - 6 000 \$
Québec Le Mag - 4 990 \$
Planète Cyclisme - 6 650 \$

STRATÉGIES DE COMMUNICATION MISES EN PLACE EN 2016

- Concentrer le maximum de nos efforts publicitaires entre le 8 août et le 11 septembre grâce à nos alliances et ce tant sur le marché québécois, canadien et américain (Nord-Est) ;
- Assurer une présence tout au long de la saison via des médias complémentaires : événements de vélo et divers magazines spécialisés ;
- Maximiser les retombées auprès des cibles spécifiques grâce à des approches RP soutenues, et également à travers une campagne d'affichage et de promotion déployée au cœur des villes hôtes, des citoyens et des gens de passage (affichage urbain et dépliants) ;
- Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux dans le but d'élargir notre communauté et de renforcer notre notoriété;
- Diffusion de communiqués et nouvelles via CNW (Canada & USA).
- Présence de porte-paroles sur le marché européen et représentation auprès de l'Union Cycliste Internationale.



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

24

PUBLICITÉS IMPRIMÉES

Dans des magazines spécialisés dès le début de la saison du vélo.

PEDAL Magazine

(Marché visé : Canada anglophone)

Parutions:

- ⊙ Février
- ⊙ Avril
- ⊙ Mai
- ⊙ Juin-Juillet
- ⊙ Août-Septembre
- ⊙ Octobre-Novembre



Bike Trade Canada

(Marché visé : Canada anglophone)

Parutions:

- ⊙ Spring
- ⊙ Summer
- ⊙ Fall

Canadian Cycling

(Marché visé : Canada anglophone)

Parutions:

- ⊙ Août-Septembre



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PUBLICITÉS IMPRIMÉES

Québec Scope

(Marché visé : Québec)

Parutions:

- ⊙ Août
- ⊙ Septembre

Espaces

(Marché visé : Québec)

Parutions:

- ⊙ Été
- ⊙ Septembre

Québec le Mag

(Marché visé : Europe francophone et Québec)

Parutions:

- ⊙ Automne



PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

26

PUBLICITÉS IMPRIMÉES

VELO NEWS

(Marché visé : USA)

Parutions:

- ⊙ Juin
- ⊙ Août



VERMONT SPORTS MAGAZINE

(Marché visé : USA)

Parutions:

- ⊙ Juillet
- ⊙ Août



ROULEUR

(Marché visé : Europe anglophone)

Parutions:

- ⊙ Juillet
- ⊙ Août



PLANÈTE CYCLISME

(Marché visé : Europe francophone)

Parutions:

- ⊙ Juillet - Août
- ⊙ Août - Septembre



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

27

PUBLICITÉS IMPRIMÉES DANS LES JOURNAUX À L'APPROCHE DES GRANDS PRIX CYCLISTES

Du 27 août au 12 septembre 2016

- ⊙ Le Journal de Québec
- ⊙ Le Journal de Montréal
- ⊙ Le 24 H

QUÉBEC 9 SEPTEMBRE

GRAND PRIX CYCLISTE DE QUÉBEC
#GPCQM GPCQM.CA

Un spectacle sportif à ne pas manquer !
RENDEZ-VOUS SUR GRANDE ALLÉE

10:00 » Présentation des équipes
11:00 » Départ GP cycliste de Québec

Bienvenue au Village des Fans !
Animation et écrans géants
Terrasse et gradins publics
Service de bar et de restauration
Exposants et plus encore...

UCI WORLD TOUR

L'ÉCLAT DES CHAMPIONS

VENEZ VOIR L'ÉLITE MONDIALE BRILLER SOUS VOS YEUX ! GRATUIT POUR TOUS

Canada Québec UCI WORLD TOUR Montréal QUÉBECOR | Transat

UCI WORLD TOUR

GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL
#GPCQM GPCQM.CA

L'ÉCLAT DES CHAMPIONS

VENEZ VOIR L'ÉLITE MONDIALE BRILLER SOUS VOS YEUX ! GRATUIT POUR TOUS

MONTRÉAL 11 SEPTEMBRE RENDEZ-VOUS SUR L'AVENUE DU PARC

Un spectacle sportif à ne pas manquer !
10:00 » Présentation des équipes
11:00 » Départ GP cycliste de Montréal

Bienvenue au Village des Fans !
Animation et écrans géants
Terrasse et gradins publics
Service de bar et de restauration
Exposants et plus encore...

Programmation complète : GPCQM.CA

Canada Québec UCI WORLD TOUR Montréal QUÉBECOR | Transat Télémontréal



GRANDS
PRIX CYCLISTES
DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

28

PUBLICITÉS IMPRIMÉES POUR REMERCIER NOS PARTENAIRES

- ⊙ Le Journal de Québec & Le Journal de Montréal (12 septembre 2016)
- ⊙ PEDAL Magazine (14 novembre 2016)



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

29

NOUVEAUTÉ - AFFICHAGE ABRIBUS - 1 août au 11 septembre

59 abribus sur le territoire montréalais



PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

30

AFFICHAGE SAUVAGE

Affichage extérieur dans les villes de Québec et de Montréal – 15 août au 11 septembre



Rue Du Fort



De Courcelles et St-Jacques



Ontario et St-Timothée



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

AFFICHAGE SAUVAGE

NOUVEAUTÉ 2016 - Affichage intérieur dans les villes de Québec et de Montréal - 15 août au 11 septembre

Marché La Pantry



600 lieux distincts, en voici quelques-uns :

GARE DU PALAIS - 450 RUE DE LA GARE DU PALAIS, VILLE DE QUÉBEC

UNIVERSITÉ LAVAL - 2325 RUE DE L'UNIVERSITÉ, VILLE DE QUÉBEC

PRESSE CAFÉ, 700 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST, VILLE DE QUÉBEC

LE CÉRAMIC CAFÉ STUDIO, 435 ST-JOSEPH EST, VILLE DE QUÉBEC

YWCA, 855 AVENUE HOLLAND, VILLE DE QUÉBEC

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT, 1360 BOUL. DE L'ENTENTE, VILLE DE QUÉBEC

PROMENADE BEAUPORT, 3333, RUE DU CARREFOUR, VILLE DE QUÉBEC

BISTRO SANGUINET - 308 STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

BRÛLERIE ST-DENIS - 3967 ST-DENIS, MONTRÉAL

LE QUAI DES BRUMES - 4481 ST-DENIS, MONTRÉAL

LA BOÎTE GOURMANDE - 445 LAURIER EST, MONTRÉAL

CAFÉ CHEZ ROGER ET DENISE - 1677 LAURIER EST, MONTRÉAL

BAGEL ET CAFÉ - 372 SHERBROOKE EST, MONTRÉAL

RESTAURANT LEMÉAC - 1045 LAURIER OUEST, MONTRÉAL

VAN HORNE PIZZERIA - 1505 VAN HORNE, MONTRÉAL

CAFÉ VAN HOUTTE STE-CATHERINE EST - 272 STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

VOLVOX SPORT - 1346 ONTARIO EST, MONTRÉAL

MARCHÉ ST-JACQUES - 2035 AMHERST, MONTRÉAL

CAFÉ ÉPHÉMÈRE - 2035 AMHERST, MONTRÉAL

MARCHÉ ATWATER (MURS INTÉRIEURS) - 138 ATWATER, MONTRÉAL

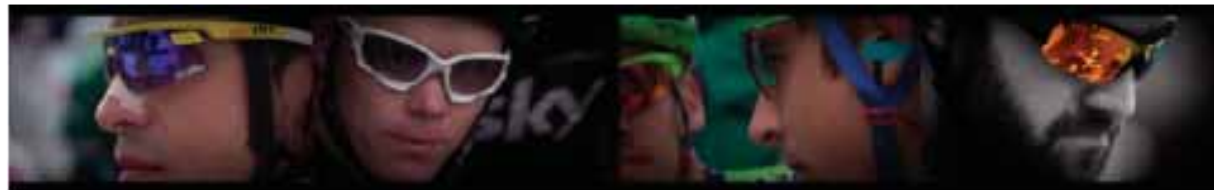
SAVEURS DU QUÉBEC - 280 PLACE MARCHÉ DU NORD, MONTRÉAL



SAQ Laurier

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

32



PUBLICITÉS TÉLÉ

- ⊙ TVA
- ⊙ TVA Sports
- ⊙ TVA Sports 2
- ⊙ LCN
- ⊙ AddikTV
- ⊙ CASA
- ⊙ Évasion
- ⊙ Zeste
- ⊙ WPTZ

PUBLICITÉS RADIO

- ⊙ 98,5 FM - Montréal (COGECO)

Campagne publicitaire du 29 août au 11 septembre

56 occasions de 30 secondes



- ⊙ FM 93 - Québec (COGECO)

Campagne publicitaire du 29 août au 9 septembre

57 occasions publicitaires de 30 secondes



- ⊙ VOX AM/FM - USA (5 stations de radio : Star 92.9 WEZF, 101.3 ESPN, Planet 96.7 WXZO, The Zone 960 AM, WVTK 92.1)

Campagne publicitaire radio du 22 août au 10 septembre 2016

450 occasions de 30 secondes sur les 5 stations

150 occasions de 15 secondes sur les 5 stations



Burlington, VT



Essex, NY



Willsboro, NY



Plattsburgh, NY



Port Henry, NY

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

34

CONCOURS RADIO 98,5FM et FM93 (COGECO)

FM 93 - QUÉBEC :

Promotion du 27 août au 2 septembre

15 occasions de 30 secondes et 14 occasions de 15 secondes dans les *jingles* de l'heure

3 mentions concours par semaine dans l'émission L'avant-match

1 mention grand gagnant le vendredi 2 septembre

541 participations totales dont 346 participations uniques.

À GAGNER : 1 forfait VIP pour 2 personnes pour le Grand Prix Cycliste de Québec le 9 septembre incluant un tour de voiture sur le circuit pendant la course et une machine à café Jura

98,5 FM - MONTRÉAL :

Promotion du 20 au 26 août

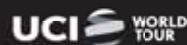
15 occasions de 30 secondes

1 mention concours par jour dans l'émission Les amateurs de sports du lundi au vendredi

1 mention grand gagnant le vendredi 26 août

257 participations totales dont 141 participations uniques

À GAGNER : 1 forfait VIP pour 2 personnes pour le Grand Prix Cycliste de Montréal le 11 septembre incluant un tour de voiture sur le circuit pendant la course.



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

35

CONCOURS CARTE ACCÈS MONTRÉAL

29 participations.

Les participants doivent détenir la Carte Accès Montréal.

À GAGNER : 1 forfait VIP pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) pour le Grand Prix Cycliste de Montréal.

CONCOURS OSPREY

3 publications sur la page Facebook d'Osprey

Total de 74 j'aime, 6 partages et 15 commentaires

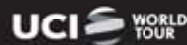
429 participations



CONCOURS RADIO VOX

50 promotions du 15 au 28 août 2016 sur les ondes du 101,3 ESPN.

À GAGNER : 1 forfait VIP pour 2 personnes pour assister aux Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal avec hébergement au Fairmont Le Château Frontenac le vendredi 9 septembre et à l'hôtel Le Delta Montréal le 10 septembre. Stationnement, souper et petit-déjeuner incluent aux deux hôtels.



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

36

PUBLICITÉS SUR LE WEB

Espaces.ca et Evasion.tv : 8 août au 11 septembre

TVAsports.ca : 22 août au 11 septembre

Canoë.ca : 12 août au 11 septembre

WPTZ : 7 et 8 septembre

Pedal : 9 juin au 11 septembre

Canadian Cycling: 1^{er} août au 11 septembre

Velo News : 1^{er} juillet au 11 septembre

VOX Media Group : 3 août au 11 septembre

Cogeco (98,5 et FM 93) : 20 au 26 août (98,5 - promotion)
27 août au 2 septembre (FM93 - promotion)
29 août au 9 septembre (campagne)

Vermont Sports Magazine : 1^{er} juillet au 11 septembre



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

37

INFOLETTRE DES GPCQM

Parutions :

- ⊙ Août
- ⊙ Septembre

Nombre d'abonnés à l'infolettre :

2 396

Taux d'ouverture :

Un taux élevé de 49,5 %.

Infolettre GPCQM de septembre >>>

GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC DE MONTRÉAL UCI

L'ÉCLAT DES CHAMPIONS
QUÉBEC 09 SEPT
MONTRÉAL 11 SEPT

INFOLETTRE SEPTEMBRE 2016

L'ÉLITE EN VILLE!
LE PELOTON DU WORLDTOUR ENFIN À QUÉBEC
» DÉCOUVREZ LES TÊTES D'AFFICHE 2016

NOUVEAUTÉ 2016

SUIVEZ LES COUREURS EN TEMPS RÉEL!
RENDEZ-VOUS AU GPCQM.CA LE JOUR DE LA COURSE

- Webdiffusion (comptes séparément)
- Fil de course en direct
- BIOMÉTRIE DES COUREURS DURANT L'ÉPREUVE

45.00 BPM 67.00 RPM 30.54 KM/H 375.00 WATTS

ENTREZ

DANS LES **COULISSES**
DES GRANDS PRIX CYCLISTES

- LIVE FACEBOOK
- CAPSULES VIDÉOS
- IMAGES EXCLUSIVES

Une présentation de : [quebecoriginal](http://quebecoriginal.com)

VILLAGE DES FANS

FAITES PARTIE DE LA **FÊTE!**
ANIMATION | EXPOSANTS | JEUX CONCOURS
BIENVENUE AUX FAMILLES
« 9H30 À 17H - ACCÈS GRATUIT »

TVA SPORTS

NE MANQUEZ RIEN DE **L'ACTION!**
DIFFUSION DES GRANDS PRIX CYCLISTES
EN DIRECT SUR TVA SPORTS
« 9 ET 11 SEPT : 10H30 À 16H30 »

VISITEZ LA BOUTIQUE DES GPCQM AU VILLAGE DES FANS!

ENSEMBLE, AVEC LES MEILLEURS!

« un latte machatto s'il vous plaît - moulu, pas en capsule. »

25% OFF
GPC SPECIAL OFFER

Canada Québec Montréal Québecor Transat



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

38

DÉPLIANT OFFICIEL



Dépliant officiel

Distribution de 35 000 exemplaires GRATUITS dans les villes de Québec et de Montréal.

- ⊙ 7 000 copies distribuées aux GPCQM via une escouade composée de jeunes coureurs de clubs cyclistes de Québec et de Montréal, tout au long du parcours, au Village VIP, au Village des Fans et à la boutique officielle.
- ⊙ 28 000 copies distribuées à l'intérieur de 600 établissements.
- ⊙ Logo de la Ville de Montréal



PLAN DE COMMUNICATION ET MATÉRIEL PUBLICITAIRE

39

Listes des engagés (Québec et Montréal)

Distribution de 30 000 exemplaires GRATUITS

Dépliants descriptifs du parcours et liste des coureurs avec leur numéro de dossard.

- ⦿ 15 000 copies distribuées au Grand Prix Cycliste de Québec
- ⦿ 15 000 copies distribuées au Grand Prix Cycliste de Montréal

Via une escouade composée de jeunes coureurs de clubs cyclistes de Québec et de Montréal, tout au long du parcours, au Village VIP, au Village des Fans et à la boutique officielle.



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

DIFFUSION DES GPCQM

13 télédiffuseurs majeurs avec une portée potentielle évaluée à plus **d'un milliard de foyers** à travers le monde.

TÉLÉDIFFUSION EN DIRECT OU EN DIFFÉRÉ



GRANDS
PRIX CYCLISTES
**DE QUÉBEC
DE MONTRÉAL**

Canada

- TVA Sports

États-Unis

- BeIn Sports

Amérique centrale

- TDN Mexico

Europe - Afrique du Sud

- Eurosport
- Eurosport 2

Afrique et Moyen-Orient

- SuperSport Sub Saharan Africa (Afrique du Sud)
- BeIn Sports (MENA) (Afrique du Nord et Moyen-Orient)

Asie - Asie Pacifique

- Eurosport Asie - 47 pays
- LETV (Chine)
- Fox Sports (Australie)
- J Sports Japan (Japon)
- SBS (Australie)
- Sky Sport New-Zealand
- FTV (Vietnam)

Webdiffusion en direct / Live streaming

- SNTV News
- inCycle Magazine
- GPCQM.CA (Canada seulement)

RETRANSMISSIONS TÉLÉVISUELLES DANS PLUS DE 130 PAYS



ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

50 activités de relations publiques entre le 12 février et le 20 novembre 2016.

- Voir tableau détaillé en annexe G

VOYAGE DE PRESSE

En plus d'organiser leur propre voyage de presse, les **Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal** ont pu compter sur un rayonnement international grâce à l'initiative de l'**Office du tourisme de Québec** qui a également orchestré son propre voyage de presse.

ACCRÉDITATIONS MÉDIAS

* Voir le tableau détaillé en annexe F

* Le tableau ci-dessous inclut le Critérium National de Montréal

RÔLE	QUÉBEC	MONTRÉAL
Journalistes	52	40
Photographes	39	38
Caméramans	11	9
Autres	13	10
Sous-Total	115	97
TOTAL	212	

PORTÉE DE LA CAMPAGNE

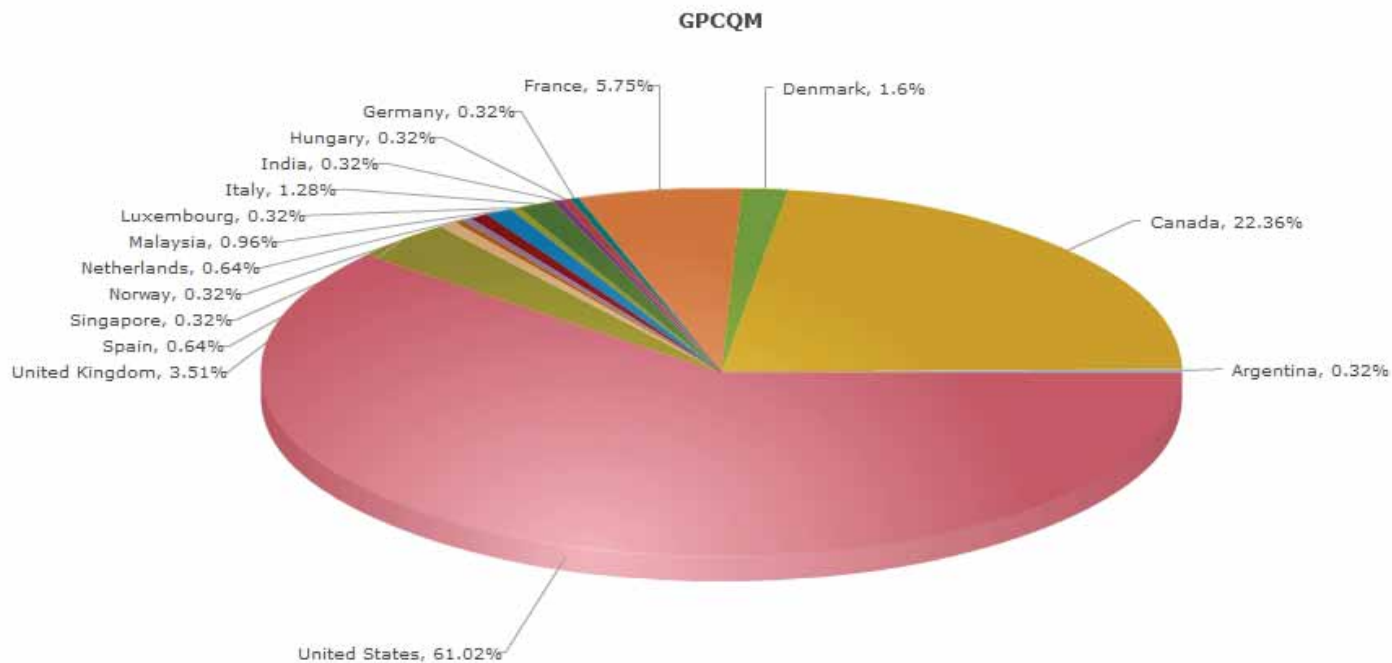
* Données basées respectivement sur les rapports de MELTWATER, CISION et CNW

MEDIAS	PORTÉE
Web (International)	Visiteurs uniques: + de 2 030,6 M
Imprimé, radio et TV (International)	Audience/tirage: + de 43.1 M
Diffusion sur le fil de nouvelles national	Couverture médiatique : 1147 Auditoire totale : 383.32 M

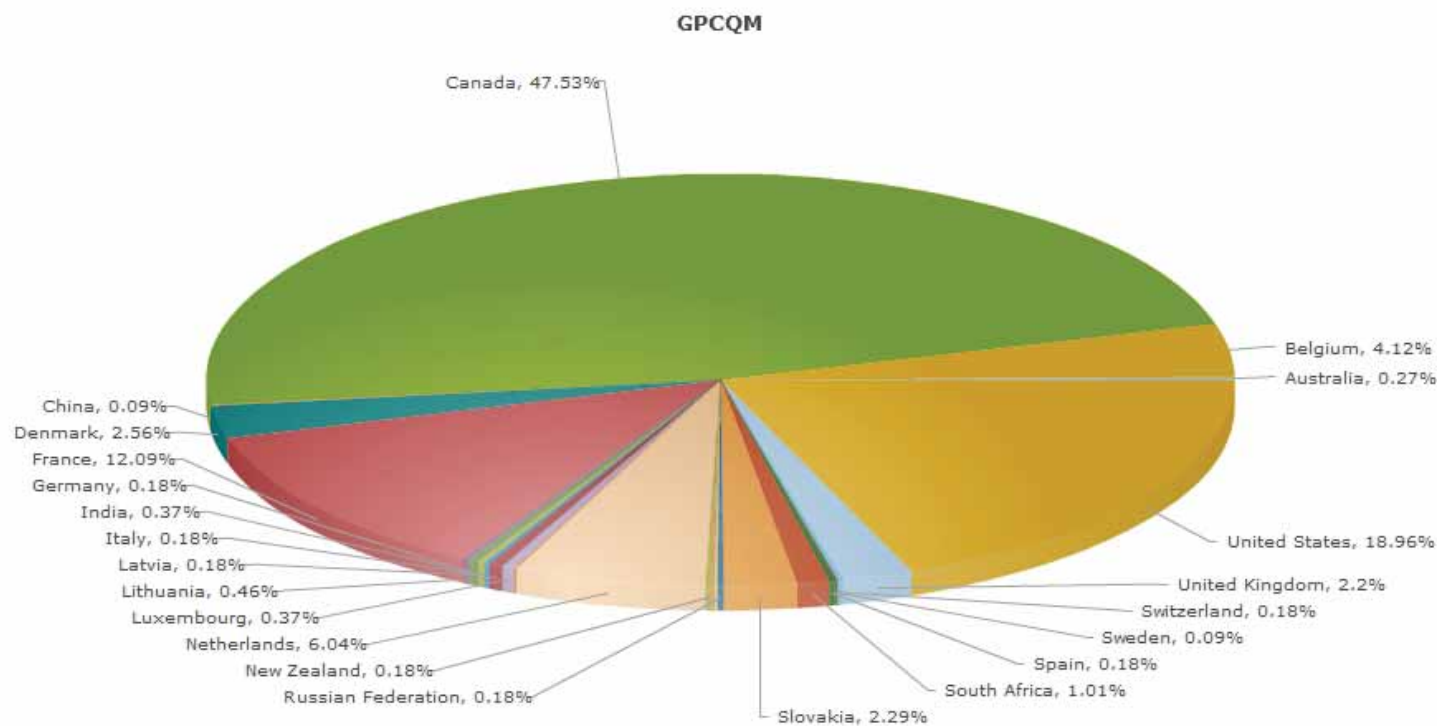
ON NOTE:

- une augmentation des représentants des médias par rapport à la précédente édition;
- une présence médiatique internationale plus importante que l'an dernier avec des représentants de: Algérie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Luxembourg et Pays-Bas.

VEILLE MÉDIATIQUE WEB INTERNATIONAL - AOÛT 2016



VEILLE MÉDIATIQUE WEB INTERNATIONAL - SEPTEMBRE 2016



Every day we bring you more pro-cycling news

CyclingQuotes

News | Live | Statistics | Previews

Riders & Teams | Races & Results | Forum

Star-studded line-ups for Canadian WorldTour races

"GPCQM week has become an essential moment in the season for the WorldTeams who, year after year, go all out to provide us with unforgettable sporting exploits."

Photo: Getty Images

SPORTS

Peter Sagan s'amène à Québec et Montréal

Le champion du monde participera aux Grands Prix cyclistes les 9 et 11 septembre prochains

Photo: Getty Images

cyclingnews

ALL ROAD MTB TRACK CYCLO-CROSS

Home News Races Teams Tech Calendar Forums More

AU COEUR DE RIO 2016

Animée par Marie-Louise Arseneault

News

Updated: August 17, 2016 12:57pm Race: Grand Prix Cycliste de Montréal

1 comment < 59 shares

Uran, Wellens to defend GP Quebec and Montreal WorldTour titles

18 WorldTour take the start line in Canadian one-day races

Photo: Getty Images

Ties Wellens (Lotto Soudal) crashed it on stage 5 of the Tour de Pologne, taking the GC by

BOIVIN, LANGLOIS ET MASBOURIAN SERONT AUX GRANDS PRIX CYCLISTES

Photo: Getty Images

Trois Québécois, soit Guillaume Boivin, Bruno Langlois et Nicolas Masbourian, ont été sélectionnés par Cyclisme Canada pour participer aux Grands Prix cyclistes de Québec et de Montréal, les 9 et 11 septembre prochains.

Photo: Getty Images



métro
 Montréal National Monde Culture Opinions ÉCONOMIE MÉTÉOROLOGIE JEUX MÉTRON

Express
 Chronique / Steve Delisle

Grand Prix Cycliste de Montréal: l'élite mondiale à Outremont

Publié le 29 août 2016 à 14h26 | Mis à jour le 29 août 2016 à 14h26

RDS
 LNH NFL MLB LCF BOXE L'HLMQ UFC SOCCER GOLF TENNIS FI PLUS

Le peloton sera encore relevé aux Grands Prix cycliste de Québec et de Montréal

Publié le 29 août 2016 à 14h26 | Mis à jour le 29 août 2016 à 14h26

LA PRESSE
 VIDÉOS DÉBATS
 ACTUALITÉS INTERNATIONAL AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA

Le peloton sera encore relevé aux Grands Prix cyclistes

Publié le 29 août 2016 à 14h26 | Mis à jour le 29 août 2016 à 14h26

BAIK BIKE.com
 ASIA'S LEADING ONLINE CYCLING NEWS PORTAL

Thule Atmos X
 Waterproof. Dustproof.

Sagan, Van Avermaet and Bardet head high-calibre peloton at 2016 Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal

By admin on August 30, 2016

Sympatico
 Recherche Google

Accueil • Actualités • Divertissement • Style de vie • Recettes • Voyage • Recherche

Romain Bardet prêt pour les Grands Prix cyclistes de Québec et Montréal

Par ICI Radio-Canada 10/16



LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

MONTRÉAL OFFICIAL BLOG BY UCI WORLD TOUR MONTRÉAL

Arts & Culture Attractions Events & Festivals Gastronomy Family Fashion LGB

THE GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL TELLS IT ON THE MOUNTAIN
Posted on September 2nd, 2016 by [JESSIE GIBSON](#)

Once a year, for five muscle-burning, perspiration-pouring hours, many of the world's elite cyclists - competitors in the Tour de France, the Summer Olympics and the like - bring peak athletic performance to the peak of Mount Royal for the Grand Prix Cycliste de Montréal.

Telegraaf TV

EUROSPORT Cycling
News Calendar/Results Tour de France Giro d'Italia Vuelta a España

RADIO-CANADA
18°C | ÉDITION GRAND MONTRÉAL

ROMAIN BARDET PRÊT POUR LES GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL
PUBLIÉ LE MARDI 29 AOÛT 2016 À 16 H 58

Hesjedal's historic career coming to a close in 2016



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

métro 2016
 Montréal National Monde Culture Opinions
Express
 Le Belge Van Avermaet l'emporte
telesport
 Home a Telesport a Welosport
 Peter Sagan (Iwodee van links) Foto: De Telegraaf

la Nouvelle République.fr
 SE'S FAVORIS
 Inscrivez-vous sur www.salon-
 Toutes zones: INDORE INDORE ET LOIRE LOIR ET CHER DEVA SEVRES VIENNE FRANCER
 Actualité Loisirs Sport Vidéo Communautés NR Services Annonces Avis de décès Doss
 Sport Cyclisme Cyclisme
 FranceMonde - La question
Quels sont les favoris du Grand Prix de Québec ce vendredi ?
 09/09/2016 05:26
 la question
 Le profi accidenté et usant du Grand Prix de Québec convient au champion du monde Peter Sagan et au champion olympique Greg Van Avermaet, mais ils ne seront pas forcément favoris. Le Slovaque et le Belge ont observé une coupure de quatre semaines depuis les JO de Rio et n'ont repris que le week-end passé, à la

SPORTSNET NHL WCH2016 MLB NFL CFL More
 Cycling Tour de France Vuelta a España
Ryder Hesjedal falls just short in Grand Prix Cycliste de Montreal

Cycling NEWS SECTIONS BLOGS VIDEO FEATURE
Gallery: Canadians star in the breakaway at the Grand Prix Cyclistes de Montréal



The worlds top riders put on a great performance for spectators in Montreal
 September 11th, 2016 by Philippe Tremblay | Posted in News, Spotlight



Mas ciclismo

Actualidad

Hire top accounting and finance professionals.



#GPCQM Again my fav 2nd place 😊



GRAN PREMIO MONTREAL
Sagan ironizó con su podio en Montreal: "Otra vez segundo"

Luxemburger Wort

Édition Francophone English Edition Contacts

LOKALES POLITIK INTERNATIONAL WIRTSCHAFT KULTUR SPORT LIFESTYLE PANORAMA WISSEN MYWORT

Wetter 18° Verkehr Hochzeiten Geburten Todesanzeigen Anzeigenannahme Dienste Gewinnspiele Shop Kino Agenda

Radsport

Van Avermaet gewinnt in Montréal



Šport.Pravda.sk

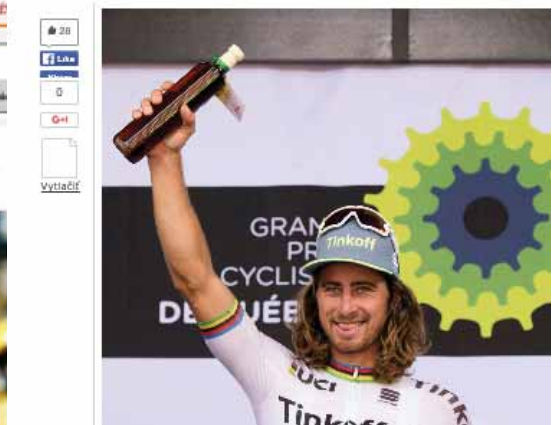
Sport OH 2016 Futbal Hokej Formula 1 Loptové hry Cyklistika Tenis Dotatné šport

Sagan víťazstvo v Québecu nečakal. Van Avermaet: Peter bol príliš silný

#Peter Sagan | #greg van avermaet

SITA | 10.09.2016 11:50

V záverečnom okruhu 201,6 km dlhých piatkových pretekov Grand Prix Cycliste de Québec sa odohralo niekoľko pokusov o únik, ale v konečnom dôsledku ani jeden nebol úspešný.



LE HUFFINGTON POST

QUÉBEC

Édition: CA - Région: QC



PAGE D'ACCUEIL POLITIQUE ART DE VIVRE STYLE DIVERTISSEMENT SPORT

Bogues - Économie - Insolite - Techno - International - Environnement - Montréal - Québec - Bonnes nouvelles - Rentrée scolaire - Rentrée



Ottawa complice de la torture de Canadiens en Syrie



Trudeau en mode séduction à l'ONU



Un autre sac avec explosive est découvert

Le Belge Greg Van Avermaet remporte la 7e édition du Grand prix cycliste de Montréal

L'ACTU EN CONTINU
24 MATINS

ACTUALITÉ ÉCONOMIE POLITIQUE ENVIRONNEMENT TECH CURIOSITÉ TÉLÉ

GP Montréal: Van Avermaet devant Sagan



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

49

WielersFlits
Waar ben je naar op zoek?

HOMEPAGE NIEUWSOVERZICHT WIELERFORUM WIELERKALENDER WIELERPLOEGEN INTER

Kelderman: "Ik ben de sprint te ver van achter begonnen"

Gepubliceerd op zaterdag 16 september 2016 om 11:53

francetvsport

VOUS N'ÊTES PAS SEULE

07:16 22%

LA PRESSE+ SPORTS

CYCLISME GRAND PRIX CYCLISTE DE QUÉBEC

À la fin, c'est Sagan qui gagne...

SIMON DROUIN

Sagan remporte le GP de Québec

Photo: Sagan, L'ATP

98.5 fm SPORTS

Attendez-vous à plus

ÉCOUTER EN DIRECT

RADIO • HOCKEY • SOCCER • FOOTBALL • PHOTOS • BASE

Sagan remporte la septième édition du Grand Prix cycliste de Québec

Publié par La Presse Canadienne de mercredi 14 septembre 2016 à 12h05. Modifié par Jacques Fournier à 12h07.

Facebook Twitter Google+

104.7 fm OUTAOUAIS

Attendez-vous à plus

ÉCOUTER EN DIRECT

RADIO • NOUVELLES • CONCOURS • CONTACT • NÉCROLOGES

Grand prix cycliste de Québec : les meilleurs au monde dans les rues du Vieux-Québec

Publié par Jonathan Bernard pour (Québec) FMQ3 le vendredi 09 septembre 2016 à 12h05. Modifié par Denis Langlois à 12h35.

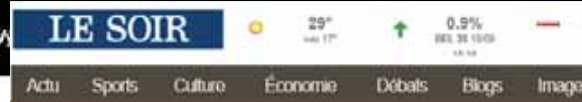


ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA



Sagan víťazom jednoduchých pretekov v Québecu

Publikované: 09.09.2016 22:29



Sports Cyclisme

Vuelta: Ibañeta à l'espèce, l'Espagnol Samuel Sanchez est abandonné
Tour d'Espagne: Christopher Froome (Sky) annonce le C.M et se rapproche de Quintana au général

GP de Québec: Peter Sagan s'impose devant Greg Van Avermaet

Le Slovaque Peter Sagan (Tinkoff) a remporté la 7^e édition du Grand Prix cycliste de Québec (WorldTour). L'ancien champion olympique Greg Van Avermaet (Lotto Soudal) a terminé deuxième au sommet de la Grande



2,7 M\$ - Grands prix cyclistes de Québec et de Montréal (GPCQM) - 2015 à 2017

L'appui du gouvernement du Canada à des manifestations sportives de haut niveau reflète sa volonté de soutenir les actions qui entraînent des retombées économiques et médiatiques substantielles dans la région où se tiennent ces manifestations. Plus de 100 millions de dollars de contribution ont été versés à la commission d'organisation de ces épreuves de circuit UCI.



Tim Wellens is klaar om te knallen in Canada, maar: "Na Rio voelde ik mij lang slecht"



Les athlètes des Grands prix cyclistes arrivent à Québec



GPCQM.CA

Chaque année, notre site internet nous permet de mettre de l'avant des nouvelles importantes dont l'annonce des têtes d'affiche, les podiums, les vidéos des événements, la description des épreuves, etc.

Quelques données sur nos utilisateurs 2016 (1^{er} janvier au 4 septembre)*

- ⊙ **67,5 %** des visites proviennent du Canada et **32,5 %** de l'international
- ⊙ **54 %** de nos utilisateurs actifs sont des hommes et **33,5 %** de nos visiteurs sont âgés entre 25 et 34 ans et ont un intérêt pour les sports, la course et la randonnée.



Sessions enregistrées sur le site internet*

Au Canada

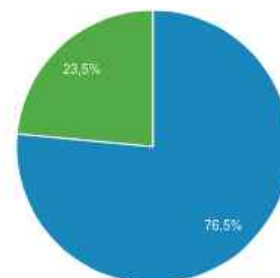
33 820 sessions

TOP 3 à l'international

1. États-Unis : **4 951** sessions
2. Russie : **3 243** sessions
3. France : **2 062** sessions

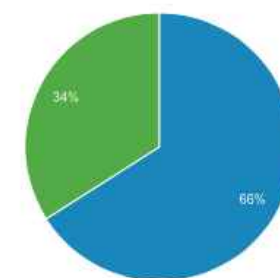


■ New Visitor ■ Returning Visitor



* Du 1^{er} janvier au 4 septembre

■ New Visitor ■ Returning Visitor



* Du 5 au 11 septembre

*Données Google Analytics

GPCQM.CA

- La semaine des GPCQM, du 5 au 11 septembre -

Durant la semaine des Grands Prix cyclistes, le site a été modifié de sorte à ce que toutes les informations liées aux courses se retrouvent sur la page d'accueil : liste des partants, résultats, infos circulation, etc. De plus, le fil de course qui a été repris via Twitter figurait aussi en page d'accueil, de même qu'une zone illustrant les dernières publications sur Facebook (couloisses des Grands Prix cyclistes, images exclusives, etc.).

- ⊙ **65 323 visiteurs uniques** ont navigué sur le gpcqm.ca, représentant **92 987 visites***.
- ⊙ **Atteignant les 252 989 pages vues**, cette plateforme est des plus prometteuse pour nos partenaires.



Une présence sur différentes plateformes :

On constate que les internautes consultent le site des GPCQM sur différentes plateformes : **45,75%** via leur ordinateur, **37,43%** via leur mobile (soit **9 %** de plus qu'en 2015) et **16%** via leur tablette*.

*Données Google Analytics

GPCQMLIVE.CA

NOUVEAUTÉ : Microsite des GPCQM

Cette année, les visiteurs canadiens ont pu suivre la course en direct grâce à la **webdiffusion** sur un microsite spécialement créé à cet effet. De plus, ils avaient accès aux **informations de la course en direct**, à la **géolocalisation** et aux **données biométriques** de certains coureurs.

GRAND PRIX CYCLISTE DE QUÉBEC

5 149 utilisateurs ont accédé au site

46 min. en moyenne passées sur le site

59 % ont regardé la course en direct

4 tours/utilisateurs

18 % ont vu 8 tours et +

Jusqu'à **900** utilisateurs simultanés sur le site

GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL

4 746 utilisateurs ont accédé au site

35 min. en moyenne passées sur le site

35 % ont regardé la course en direct

4 tours/utilisateurs

18 % ont vu 8 tours et +

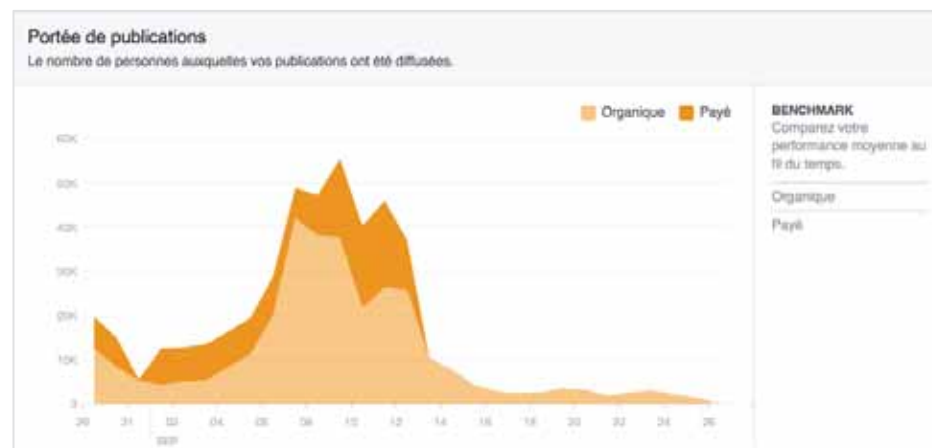
Jusqu'à **700** utilisateurs simultanés sur le site



FACEBOOK



- Fans en date du 26 septembre 2016 : **11 716**. Une augmentation de plus de **15%** en une année.
- Notre audience par jour était très élevée allant même jusqu'à plus de **130 000 personnes** par jour durant la fin de semaine des GPCQM.
- Notons une augmentation de la portée de nos publications sur Facebook lors de la semaine des GPCQM, atteignant une portée totale de plus de **301 000 personnes**.



FACEBOOK

DES CAPSULES VIDÉOS TOUJOURS APPRÉCIÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les capsules vidéos des coulisses des Grands Prix cyclistes ont été un véritable succès en 2015, de sorte que cette formule a été retenue à nouveau pour cette 7^e édition. Les 11 capsules créées lors de la semaine des GPCQM ont été publiées sur Facebook et YouTube, rejoignant des milliers d'internautes.



14 391 utilisateurs atteints
3 929 vues sur la vidéo
3 397 lecteurs uniques
Près de 200 engagements
 envers le contenu



11 927 utilisateurs atteints
4 265 vues sur la vidéo
3 887 lecteurs uniques
Plus de 230 engagements
 envers le contenu

FACEBOOK

NOUVEAUTÉ : Le Live Facebook

Filmées sur mobile, ces vidéos en direct ont été publiées sur la page Facebook durant la semaine des Grands Prix cyclistes. Elles ont favorisé une interaction entre les fans qui s'exprimaient via la zone de commentaires sous la vidéo.

- Entrevues exclusives avec les coureurs
- Arrivée des coureurs à l'aéroport
- Départ des courses
- Tour du circuit dans la voiture d'une WorldTeam en mode course



Vidéo filmée en temps réel d'une durée de 7 minutes

24 199 utilisateurs atteints
9 510 vues sur la vidéo
8 460 lecteurs uniques
727 engagements envers le contenu



Vidéo filmée en temps réel d'une durée de 24 minutes

7 341 utilisateurs atteints
2 691 vues sur la vidéo
2 392 lecteurs uniques
273 engagements envers le contenu

FACEBOOK

Les GPCQM, c'est aussi **21 équipes** et plus de **168 coureurs** qui ont eux aussi leurs réseaux d'adeptes. Ils partagent des photos en identifiant les GPCQM, ce qui contribue au rayonnement de l'événement et accroît la visibilité des partenaires.



FACEBOOK

Lors de la semaine des courses, nous profitons de l'achalandage de la page pour donner de la visibilité à nos partenaires ainsi qu'aux causes que nous supportons (la FQSC et l'IRIC).

 **Grands Prix Cyclistes** a ajouté 8 nouvelles photos à l'album : Arrivée des coureurs à Montréal — avec Romain Bardet, à Delta Hotels by Marriott Montreal.

Publié par Josiane Villeneuve [1] · 10 septembre, à 21:32 · 

Les coureurs sont arrivés samedi matin à Montréal. Journée d'entraînement avant le Grand Prix Cycliste de Montréal.

The riders arrived Saturday morning in Montreal. Training day before the Grand Prix Cycliste de Montréal. #GPCQM2016



 **Grands Prix Cyclistes**

Publié par Josiane Villeneuve [1] · 8 septembre, à 11:25 · 

Capsule vidéo : Hugo Houle est-il un bon hôte pour ses coéquipiers européens de l'Equipe cycliste AG2R LA MONDIALE? Voyez la réponse de Romain Bardet. Un séjour au Fairmont Le Château Frontenac dans un décor québécois et avec un soupçon de sirop d'érable 🍯 J'aime l'étable! #GPCQM2016

Is Hugo Houle a great host for his teammates from Equipe cycliste AG2R LA MONDIALE? Here is the answer of Romain Bardet. (French video)



 **Grands Prix Cyclistes** a ajouté 4 nouvelles photos.

Publié par Josiane Villeneuve [1] · 8 septembre, à 17:25 · 

Montage du Village des Fans et de la ligne de départ/arrivée sur Grande Allée au Parc de la Francophonie. Demain, c'est le grand jour! Merci à la Commission de la capitale nationale du Québec de nous permettre d'organiser la course sur ce lieu historique. #GPCQM2016 #UCIWT

We are currently setting up the Fans Village and the start/finish line on Grande Allée at the Parc de la Francophonie. We want to thank the Commission de la capitale nationale du Québec to let us organize this amazing race on this historical site.



 **Grands Prix Cyclistes** a partagé la publication de Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC).

Publié par Josiane Villeneuve [1] · 10 septembre, à 15:27 · 

Ne manquez pas les Grands Défis IRIC contre le cancer, une cause qui nous tient à coeur! Venez encourager les participants! La course a lieu tout juste avant le départ du Grand Prix Cycliste de Montréal.

Don't miss the Grands Défis IRIC against cancer. Come cheer on the participants! The race begins just before the start of the Grand Prix de Montréal. #GPCQM2016 #MTLMOMENTS

 **Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC)**, prêt(e), à UdeM Pavillon Marcelle Coutu.

8 septembre, à 18:00 ·  [Attribuer la mention J'aime à cette Page](#)

Ce dimanche, venez encourager nos participants aux Grands Défis IRIC contre le cancer! Premiers départs à 8h25, suivis de la course professionnelle internationale...

[Afficher la suite](#)



Grands Défis IRIC contre le cancer
Appuyer un participant | Appuyer une équipe | S'inscrire
SECURE.E3RM.COM

FACEBOOK



... et vice versa! Nos partenaires parlent aussi de l'événement sur les réseaux sociaux.

Office du tourisme de Québec
7 septembre, 14:05 · 🌐

4 suggestions d'événements pour la fin de semaine qui arrive!
 1 - Suivre les meilleurs cyclistes au monde au Grands Prix Cyclistes (bonne raison de prendre congé vendredi!)
 2 - Rocker sa vie à Envol Et Macadam
 3 - Voir Eugénie Bouchard à la Coupe Banque Nationale présentée par Mazda
 4 - Profiter de la Journée des parcs nationaux du Québec pour visiter le Parc national de la Jacques-Cartier gratuitement
 Pour plus de suggestions, consultez le calendrier complet -> bit.ly/cal090916



J'aime · Commenter · Partager

97 Meilleurs commentaires · 15 partages

Votre commentaire...

Serge Vendée Ce n'est pas la porte Saint Jean ?
J'aime · Répondre · 8 septembre, 09:25

Office du tourisme de Québec En effet!
J'aime · Répondre · 8 septembre, 10:36

MTL Visit Montréal / Visitez Montréal
10 septembre, 13:53 · 🌐

Voici une bonne occasion pour emmener toute la famille et aller pique-niquer sur le mont Royal afin de ne rien manquer de l'action!




Le Grand Prix Cycliste de Montréal, ou les montagnes
TOURISME-MONTREAL.ORG

J'aime · Commenter · Partager

27 · 2 partages

Fairmont Le Château Frontenac a ajouté 5 photos · 9 septembre, 10:25 · 🌐

Étant l'hôtel officiel du Grand Prix Cycliste de Québec, il nous fait plaisir de vous donner un petit aperçu pré-course. Les cyclistes sont en pleine préparation avant de quitter le Château pour le Grand Prix. Bonne chance à tous les coureurs!



J'aime · Commenter · Partager

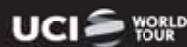
18 partages

Air Transat a ajouté 6 photos — avec Jérôme Drouin · 8 septembre, 08:08 · 🌐

Nous sommes fiers d'être partenaires des Grands Prix Cyclistes !
 Passez nous voir au kiosque d'Air Transat:
 - le 9 septembre 2016, entre 10h et 16h30 au Parc de la francophonie, à Québec
 - le 11 septembre 2016, entre 10h et 16h30 au Parc Jeanne Mance à Montréal.
 Vous pourriez remporter des billets d'avion vers une destination de votre choix!
 Bonne chance à tous les cyclistes !
 #AirTransatGPCQM




Commenter · Partager



TWITTER #GPCQM

Le média social Twitter est un incontournable pour la diffusion d'informations dans le milieu du cyclisme à l'international. Les WorldTeams et leurs athlètes en sont des adeptes. Ils partagent de l'information sur l'événement et sont suivis par des milliers, voir des centaines de milliers de fans pour plusieurs. De plus, les médias influents dans le monde sont tout aussi actifs sur cette plateforme, ce qui procure une belle vitrine aux GPCQM.

- ⊙ Abonnés en date du 26 septembre 2016 : **5 922**. Une augmentation de plus de **600** abonnés en une année.
- ⊙ Lors des courses, les abonnés avaient accès au fil de course bilingue en direct sur Twitter. Notre équipe a aussi fait des publications en français et en anglais lors des moments marquants des GPCQM, comme l'annonce des têtes d'affiche, l'arrivée des coureurs à l'aéroport ou les faits saillants d'avant-événement, ce qui nous a permis de maximiser la portée de nos publications et la visibilité des événements.

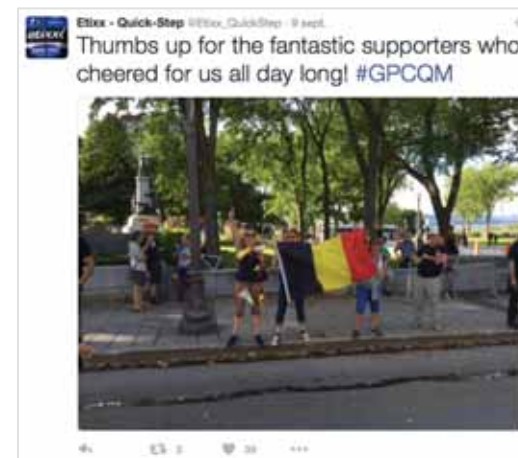


VOLET INTERACTIF - GPCQM.CA & LES RÉSEAUX SOCIAUX

62

TWITTER  #GPCQM

Des pages ayant un grand nombre d'abonnés telles que celles du réseau des WorldTeams ont « retweeté » plusieurs de nos publications et vice versa. Les coureurs élités suivis par des milliers de fans à travers le monde partagent également des nouvelles, ce qui contribue à faire connaître notre page.



TWITTER  #GPCQM

Les médias à travers le monde, ainsi que plusieurs journalistes, parlent des GPCQM sur Twitter, ce qui fait rayonner l'événement à grande échelle.



INSTAGRAM

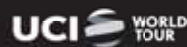


- La page des Grands Prix cyclistes sur Instagram propose une série de photos triées sur le volet et de montages des moments marquants des GPCQM. Un bel outil de promotion qui permet d'augmenter la portée des éléments de visibilité sur le site.
- Les fans des GPCQM peuvent aussi partager leurs plus beaux moments grâce au hashtag officiel #GPCQM
- Nos abonnés sur Instagram ont pratiquement doublé en un an : **2 486 abonnés** en date du 26 septembre 2016.
- Plus de **14 200** likes depuis la création du compte en août 2013, dont **4 000** durant la semaine des GPCQM 2016.
- 41 %** des abonnés proviennent du Canada, **16 %** de la France et **14 %** des Etats-Unis.*

Most liked ⓘ Durant la semaine des Grands Prix cyclistes



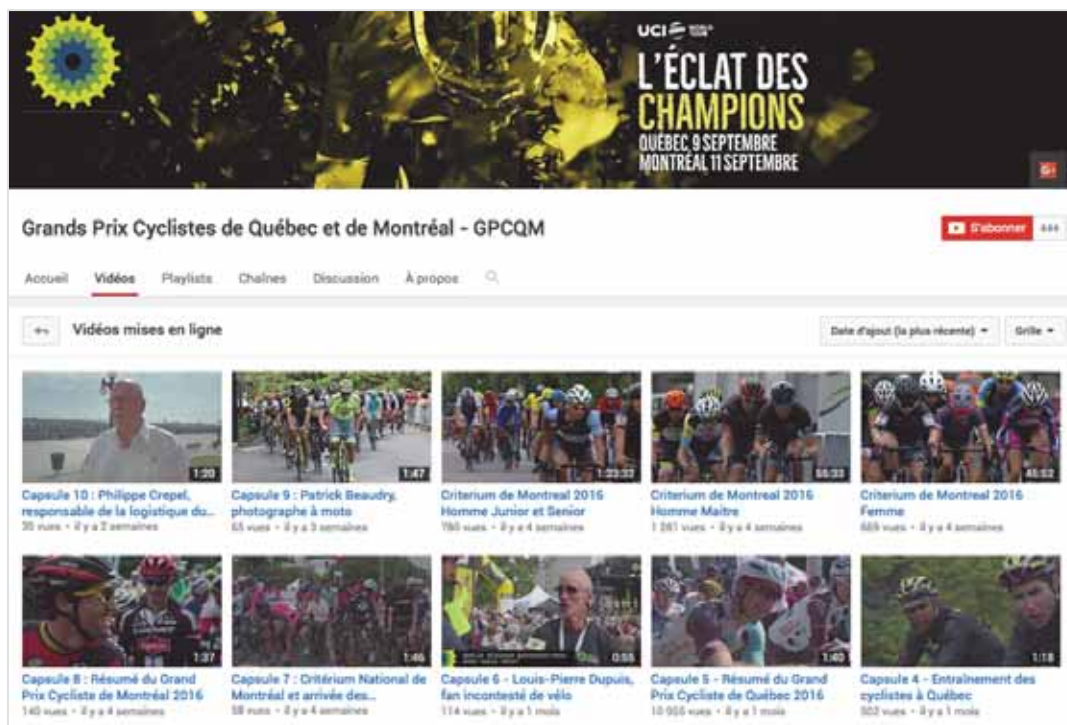
* Données de Iconosquare Pro



YOUTUBE

Toutes les vidéos publiées par les Grands Prix cyclistes sont répertoriées sur la chaîne YouTube de ceux-ci et peuvent ainsi être visionnées en tout temps.

- Vidéos récapitulatives des courses
- Entrevues avec des fans et les coureurs
- Résumés des jours d'entraînement
- Aperçu des rôles de certains membres de l'organisation : responsable des transports, photographes à moto, responsable de la régie de production, etc.
- Et bien plus!



LES MÉDIAS SOCIAUX

Nos différentes plateformes nous permettent aussi de créer une relation privilégiée avec nos fans et d'interagir avec eux. Ils partagent ensuite leur enthousiasme face aux GPCQM.

- ⊙ Relation avec la marque
- ⊙ Sentiment d'appartenance



NOUVEAUTÉ : Théo en mode vélo

Québecor, fier partenaire des GPCQM, a fait venir un Youtuber au nom de Théo pour parler les Grands Prix cyclistes sur le web... à sa façon. Les publications, sous forme d'images ou de vidéos humoristiques, ont permis de vulgariser l'événement et de le rendre plus accessible auprès du public. De jours en jours, les fans pouvaient ainsi suivre les aventures de Théo aux Grands Prix cyclistes, et ce, sur Facebook, Twitter, Instagram, de même que sur la chaîne YouTube de Théo.

Objectifs des interventions de Théo :

- Contribuer à démocratiser les GPCQM et rendre l'événement plus accessible.
- Informer et divertir le public.
- Faire découvrir le cyclisme sous un autre angle en proposant des contenus plus ludiques et légers.



15 983 utilisateurs atteints
577 interactions



12 394 utilisateurs atteints
647 interactions

Cette année encore, un sondage terrain a été réalisé auprès des spectateurs à différents points névralgiques le long des parcours. Mené par l'Alliance canadienne du tourisme sportif, le sondage nous permet de dresser un portrait sociodémographique des spectateurs, d'évaluer l'impact économique ainsi que les retombées tangibles pour les deux villes, pour la province et pour le Canada.

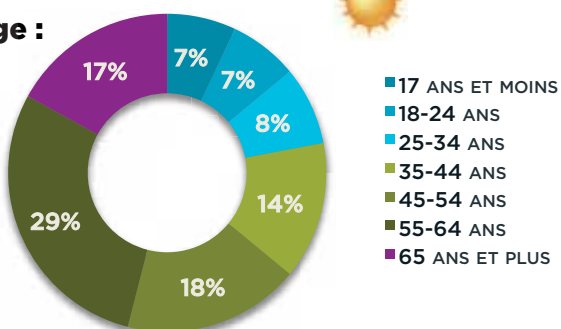
DÉMOGRAPHIE 2016

QUÉBEC



Échantillon de **622 répondants**
114 500 spectateurs

Âge :



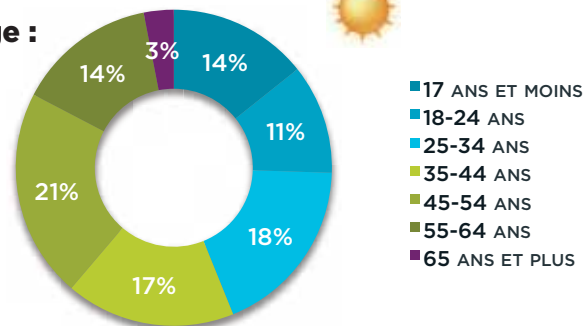
Composition moyenne du groupe de chaque personne interrogée : 3.3 pers

MONTRÉAL

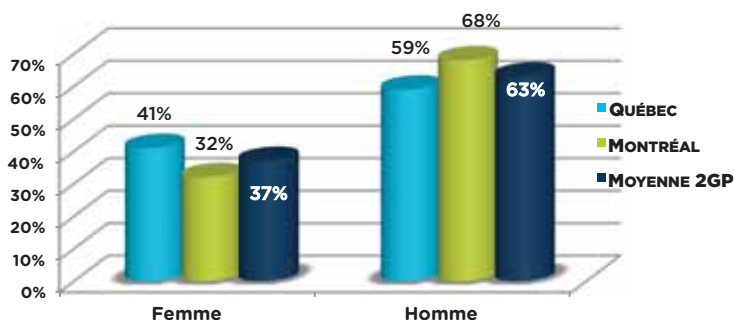


Échantillon de **710 répondants**
64 680 spectateurs

Âge :



Composition moyenne du groupe de chaque personne interrogée : 2.9 pers



OBSERVATIONS 2016

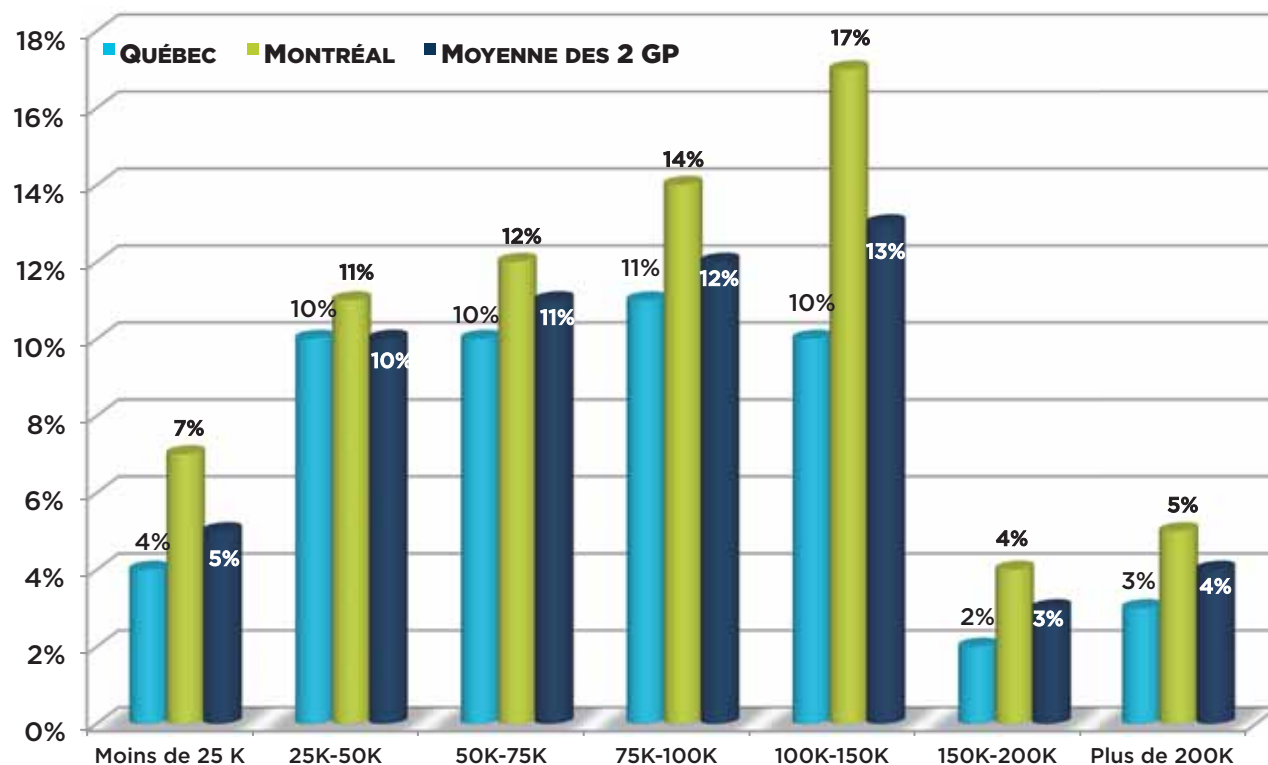
À Québec, 61 % des spectateurs ont entre 35 et 64 ans contre 52% À Montréal. Une foule plus jeune à Montréal puisque les 17 - 34 ans représentent 43% des personnes interrogées.

À Québec, la catégorie la plus représentée cette année est celle des 55-64 ans (29%). Cette hausse inhabituelle s'explique par la présence exceptionnelle de 3 bateaux de croisière dans le port de Québec le même jour que le GP. Il est à noter que sur l'ensemble des années précédentes, la catégorie la plus représentée est celle des 45-54 ans.

À Montréal, la catégorie la plus représentée et celle des 45-54 ans et reste la catégorie dominante des 7 dernières éditions.

Source : sondage terrain 2016 - Alliance canadienne du tourisme sportif

REVENU DES MÉNAGES 2016



OBSERVATIONS 2016

EN MOYENNE, la plus grande concentration de spectateurs ont des revenus qui se situent entre 25 K et 150 K (46%).

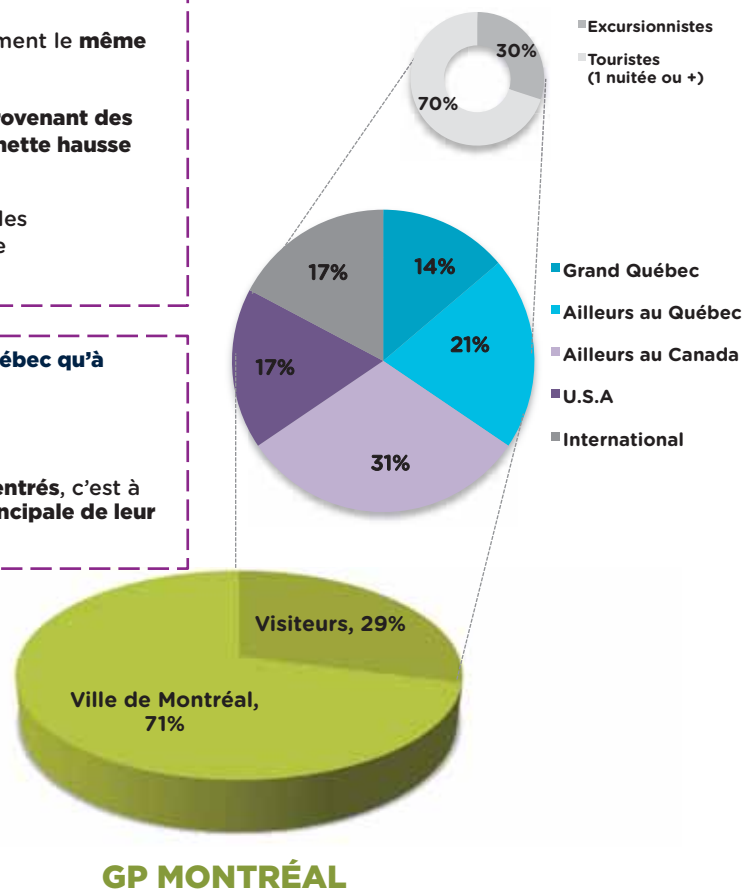
De plus, il est à noter que 70% des personnes interrogées ont répondu à la question à Montréal, contre 49 % à Québec.

Source : sondage terrain 2016 – Alliance canadienne du tourisme sportif

PROVENANCE DES SPECTATEURS & HÉBERGEMENT



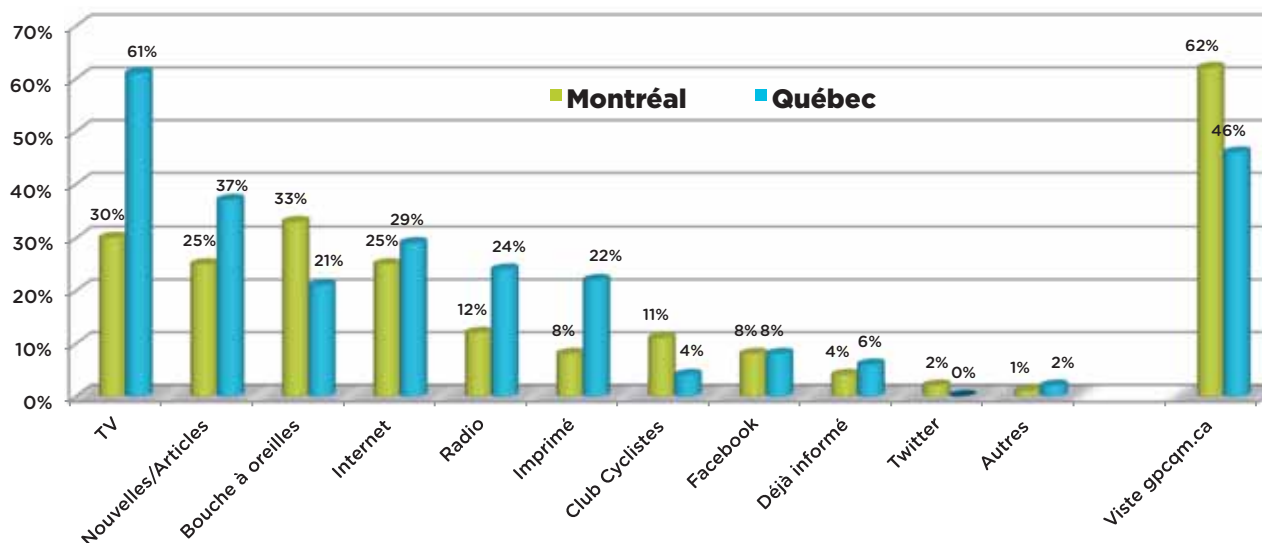
- **Le % de visiteurs (28%)** reste sensiblement le même qu'en 2015 : **+1%** cette année.
 - Parmi les visiteurs, le % de **touristes provenant des Etats-Unis et de l'International** est en nette hausse cette année : **+6%** vs 2015
 - Le % de **touristes** (1 nuitée ou plus) vs les excursionnistes à également connu une **augmentation : +10 %** vs 2015
- **La durée moyenne de séjour tant à Québec qu'à Montréal est de 3,1 nuitées.**
 - **122 179 nuitées en 2016**
 - En moyenne, **65% des visiteurs sont centrés**, c'est à dire que **les GPCQM sont LA raison principale de leur visite.**



Source : sondage terrain 2016 - Alliance canadienne du tourisme sportif

SOURCE D'INFORMATIONS

Comment avez-vous entendu parlé des Grands Prix Cyclistes ?



OBSERVATIONS 2016

Une répartition des réponses qui illustre assez bien la stratégie de communication multiplateformes qui est déployée pour toucher un public plus large.

À Québec, on note une légère avance de la TV, (61%) suivi par l'ensemble des articles et nouvelles, l'internet, la radio et l'imprimé.

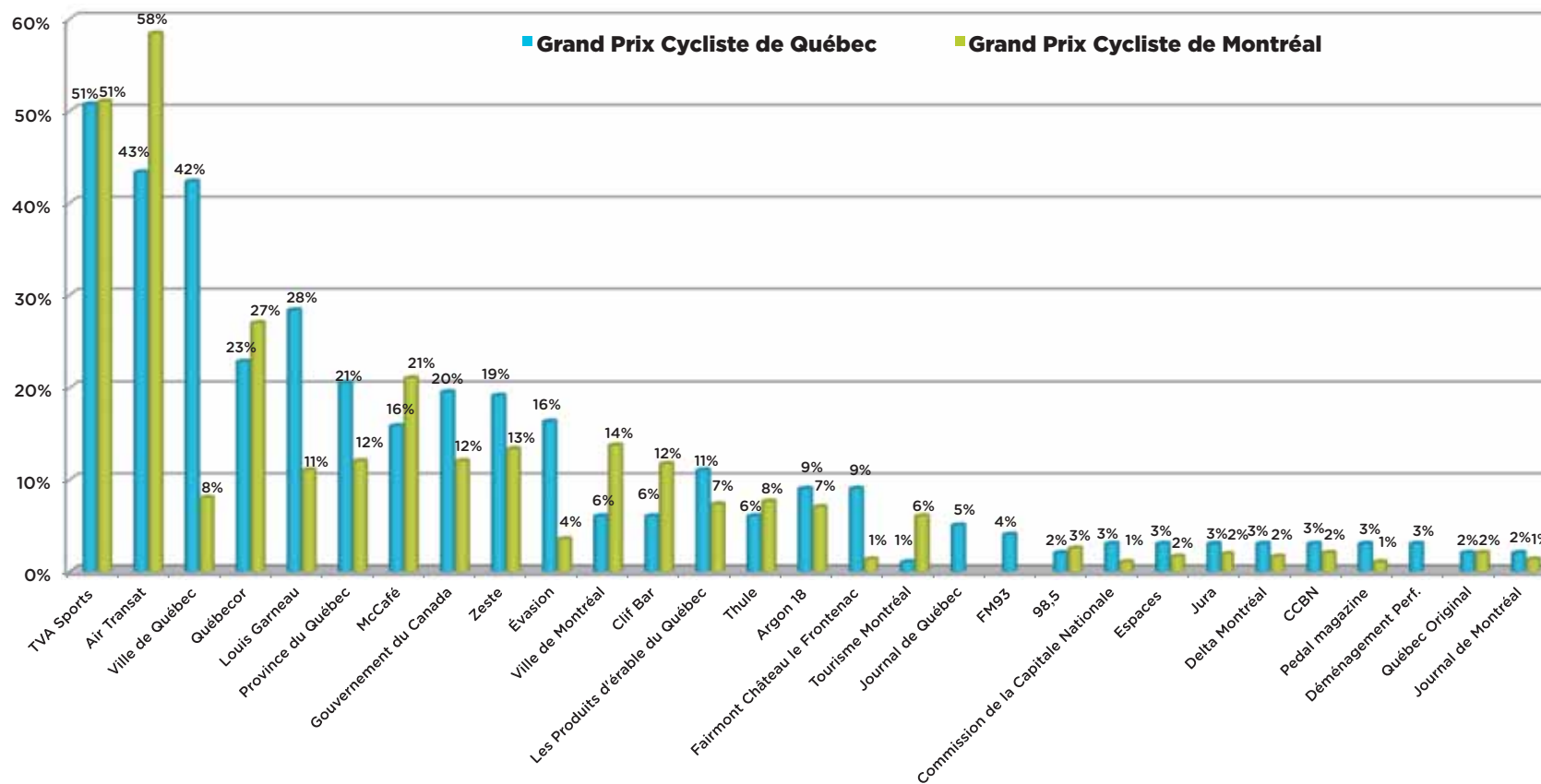
À Montréal, le bouche à oreilles est toujours en tête, suivi par la publicité TV, l'ensemble des articles et nouvelles, et Internet.

Dans les deux cas, la TV, les relations presse et le bouche à oreilles se démarquent, ce qui démontre que les événements ont bonne presse.

À noter : Plus de la moitié des spectateurs interrogés sont allés visiter le site gpcqm.ca : 54% contre 51% en 2015.

Source : sondage terrain 2016 – Alliance canadienne du tourisme sportif

RAPPEL SPONTANÉ DES PARTENAIRES



SATISFACTION

En moyenne, **93% des personnes interrogées étaient très satisfaites de leur expérience.**
56% d'entre elles ont assisté à 3 éditions ou plus des GPCQM
36% ont assisté aux 7 éditions

Un fort attachement aux événements...

L'attachement aux Grands Prix Cyclistes est toujours bien présent chez les spectateurs, puisque l'intérêt à revenir l'année suivante est fort :

- **78.5 % au Grand Prix Cycliste de Québec vs 72% en 2016 +6.5 %**
- **87 % au Grand Prix Cycliste de Montréal vs 78% en 2016 +9 %**

RENOUVELLEMENT DE LA FOULE

TEMPS DE PRÉSENCE DES SPECTATEURS	GRAND PRIX CYLISTE DE QUÉBEC					GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
Incidence météo	24°	20°	14°	22°	25°	19°	* 15°	9°	** 18°	23°
Moins de 2h	32%	16%	18%	27%	23%	23%	16%	22%	36%	15%
Entre 2 et 4 heures	23%	31%	31%	26%	24%	27%	32%	30%	24%	30%
Toute la course (+/- 5 heures)	45%	53%	51%	47%	53%	50%	53%	48%	40%	55%
Ratio de renouvellement de la foule	1,40	1,27	1,29	1,41	1,34	1,45	1,39	1,46	1,60	1,28

* - ** Note : À Montréal, en 2013 précipitations de 2,6 mm contre 18,6 mm en 2015.

Pour déterminer le temps de présence des spectateurs, plusieurs facteurs clés sont pris en compte : des décomptes de la foule à partir des véhicules de course, des estimations à partir du signal aérien transmis par l'hélicoptère ainsi que des réponses obtenues de la part des spectateurs dans l'enquête réalisée sur le terrain. Évidemment, la température et les conditions météorologiques ont une influence directe sur les résultats de ces données, comme peuvent en témoigner les chiffres des années les moins clémentes.

Note : Plus le % de spectateurs assistant à la totalité de la course est élevé, plus le ratio de renouvellement de la foule est bas.

OBSERVATIONS 2016

Ce sont **54% des spectateurs qui ont assisté aux courses dans leur intégralité** cette année contre 28% en 2015, alors que les conditions météo avaient été très difficiles à Montréal, faisant ainsi chuter la moyenne et la tendance des dernières années.

Cette année, c'est à Montréal que les spectateurs sont restés le plus longtemps. 85% d'entre eux sont restés entre 2h et 5 heures.

On note également une présence plus importante de spectateurs qui restent moins de 2 heures à Québec. Ceci tient au fait que le GP de Québec a lieu le vendredi et que les gens des bureaux ont tendance à sortir sur l'heure du dîner lorsque les conditions météo sont favorables, comme ce fut le cas en 2015 et de façon encore plus marquée en 2012.

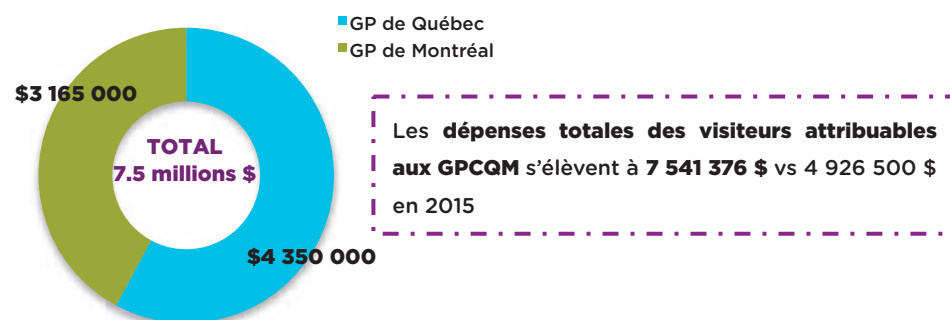
Source : sondage terrain 2016 - Alliance canadienne du tourisme sportif

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES DANS LA CONTINUITÉ DES DERNIÈRES ANNÉES

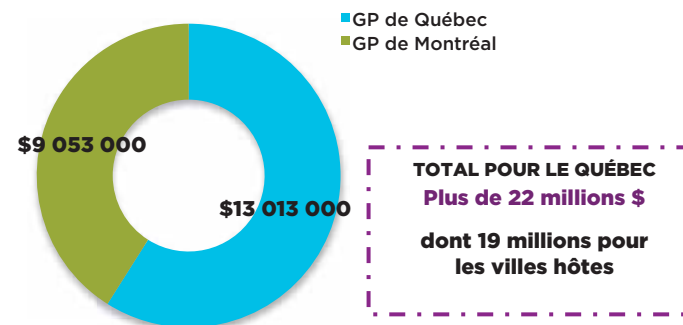
NOTE

Le calcul des retombées économiques totales pour la province du Québec respecte la méthodologie exigée par Tourisme Québec. Celle-ci calcule légèrement différemment le poids des dépenses admissibles du critère associé à la raison de la visite dans chaque ville visée.

DÉPENSES des visiteurs attribuables aux GPCQM



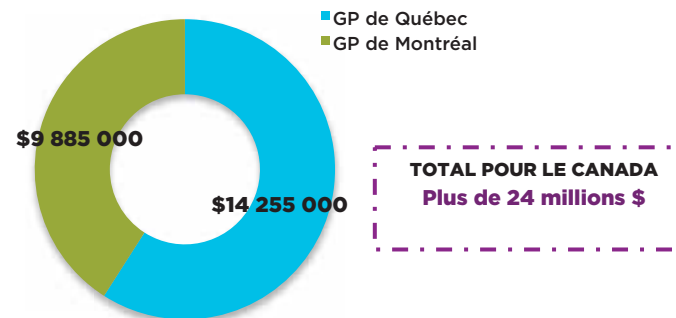
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TOTALE 2016 – Pour la province du Québec



AUTRES CHIFFRES CLÉS des GP combinés pour la province du Québec

✓ Dépenses exploitation et visiteurs combinées	13 900 000 \$
✓ Produit Intérieur Brut (PIB)	12 000 000 \$ (identique à 2015)
✓ Taxes total	4 500 000 \$ (légère baisse vs 2015)
o Fédéral	1 600 000 \$
o Provincial	2 597 000 \$
o Municipal	307 200 \$
✓ Emplois total	135
✓ Salaires	7 800 000 \$

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TOTALE 2016 – Pour le CANADA



Source : sondage terrain 2016 - Alliance canadienne du tourisme sportif

2^e ÉDITION : UN SUCCÈS POUR LES CYCLISTES AMATEURS



Le samedi 10 septembre, la veille du Grand Prix Cycliste de Montréal, le public a pu assister à la 2^e édition du Critérium National, sur l'avenue du Parc, entre Mont-Royal et Duluth. La course a donné lieu à des efforts intenses, des relances explosives, pour une finale tout en puissance, et ce, sous le regard des spectateurs, des WorldTeams et de l'UCI WorldTour.

Avec cet événement destiné aux coureurs et coureuses d'Amérique du Nord détenteurs d'une licence UCI (Union Cycliste Internationale) et évoluant dans les catégories Junior, Sénior et Maître, les promoteurs des GPCQM poursuivent leur action en faveur du développement du cyclisme au Québec. Une course de choix notamment pour le peloton féminin de calibre international.

Nouveauté de l'année : la catégorie Maître (catégorie dans laquelle il y a eu le plus de participants)

- ⊙ LIEU : Avenue du Parc, Montréal
- ⊙ 41 femmes et 135 hommes, soit deux fois plus de participants qu'en 2015
- ⊙ 1 distance de 1,5 kilomètre parcouru 25 fois par les hommes et 20 fois par les dames
- ⊙ Gagnante chez les femmes : Marie-Soleil Blais, de l'équipe Happy Tooth Pro Cycling
- ⊙ Gagnant chez les hommes : Alexis Cartier, de l'équipe Garneau-Quebecor
- ⊙ Gagnant chez les hommes maîtres : Claude Binchet, de l'équipe CC de l'Académie



LES GPCQM, UN TREMPLIN POUR LA RELÈVE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

Depuis leur première édition, les GPCQM se sont donné comme mission d'aider les jeunes cyclistes québécois et canadiens à progresser dans leur sport. Plusieurs athlètes ont ainsi pu se faire un nom sur la scène internationale et être recrutés par des équipes professionnelles. Voici quelques-unes des initiatives mises sur pied par les GPCQM afin de propulser la relève québécoise et canadienne :

- ⊙ Invitation de l'équipe canadienne à prendre part aux Grands Prix cyclistes aux côtés des WorldTeams à Québec et à Montréal.
- ⊙ Remise de bourses pour chaque course lors du Critérium National. Notons que cette année c'est près de 200 coureurs qui ont eu la chance de rouler sous le regard des WorldTeams et de l'UCI WorldTour.
- ⊙ Support financier à la Coupe du Québec qui comprenait cette année 5 épreuves dédiées aux catégories de 9 à 17 ans. Également commanditaire du maillot offert au leader du classement général et au leader du classement aux points (sprint) de la Coupe du Québec.
- ⊙ Support financier au programme **Un jour Pro Tour**. Celui-ci est organisé sous forme de stage de préparation pour les catégories juniors à U23 regroupant ainsi une trentaine d'athlètes, garçons et filles confondus. Ce programme est encadré par des coureurs professionnels ou d'anciens athlètes qui transmettent leur passion, partagent leur précieuse expérience et conduisent la relève vers un objectif : les Jeux Olympiques.
- ⊙ Offre de billets VIP à la FQSC afin de les aider dans leur démarchage de partenaires.



Le canadien Hugo Houle, membre de l'Équipe Ag2R La Mondiale.



Les coureurs de l'Équipe canadienne à l'occasion des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal.



LES GPCQM, UN TREMPLIN POUR LA RELÈVE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

Chaque année, depuis 7 ans, nous invitons une cinquantaine de cyclistes âgés de 15 à 17 ans pour occuper le rôle de jeune teneur. Ils ont ainsi la chance de rencontrer les coureurs professionnels le jour des courses dans le cadre d'un concours organisé en collaboration avec la FQSC.



LES GPCQM, UN TREMPLIN POUR LA RELÈVE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE

À chaque édition, plusieurs organisateurs de courses de niveau provincial et régional sont invités à assister aux Grands Prix Cyclistes de Québec et/ou de Montréal afin de parfaire leurs connaissances en organisation.

Depuis la toute première édition en 2010, l'organisation des GPCQM collabore étroitement avec Cyclisme Canada (CC) et la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) en organisant des formations pour différents niveaux de commissaires et d'entraîneurs. Cette démarche a permis à certains commissaires canadiens d'officier sur des courses à l'international et à des entraîneurs de travailler avec des athlètes et des équipes sur le circuit mondial. Également, depuis 5 ans, les Grands Prix cyclistes permettent d'évaluer des pilotes qui font leur Formation de Chauffeurs de Caravane Cycliste.



ANNEXE C – CLUB DES LEADERS

79

Entre amis, pour remercier vos collaborateurs, fidéliser vos clients, ou développer des relations d'affaires, nous mettons à votre service notre savoir-faire et le rayonnement des Grands Prix cyclistes pour faire de cette journée une expérience privilégiée inoubliable.

- Accès au Village VIP
- Vue exclusive sur la course et sur la ligne départ/arrivée
- Toast protocolaire au champagne
- Écrans multiples pour suivre la course en direct
- Menu cocktail et service de bar et de rafraîchissements
- Visite des paddocks des WorldTeams
- Rencontres avec des personnalités du monde du cyclisme professionnel
- Tirage : gagner le maillot des GPCQM autographié par le trio gagnant de l'édition 2016
- Cadeau souvenir
- Tour de voiture VIP

En 2016, **47** billets Club des Leaders ont été vendus.

"We are long standing fans of pro cycling...in Britain and Europe...we have visited races in the UK, Belgium and Paris for Le Tour de France...but those experiences have been surpassed by Quebec and Montreal." - Karl Snelgrove, UK.



Visite des paddocks des WorldTeams accompagnés de François Parisien



Rejoindre le Club des Leaders, c'est également la chance de contribuer directement à deux causes d'importance : l'IRIC et la FQSC.

Pour chaque billet Club des Leaders vendu, 50\$ sont versés à chacune de ces causes.



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

Plusieurs jeunes en provenance de l'organisme **Motivation Jeunesse** étaient aux rendez-vous afin d'encourager les cyclistes en pleine action. Une excellente initiative afin de faire découvrir le cyclisme, sport de performance mais aussi loisir pour tous, à ces jeunes issus de milieux défavorisés. Espérons que cette expérience positive les aura inspirés et motivés à poursuivre de saines habitudes de vie et aura peut-être fait naître chez eux une nouvelle passion !



Depuis 2015, les GPCQM ont entamé des démarches significatives afin de devenir des événements écoresponsables. Pour ce faire, des bacs et des conteneurs pour les déchets, les matières recyclables et les matières compostables ont été disposés sur le site la journée de la course.

Le taux de récupération est de **56 %** à Québec et de **45 %** à Montréal. Notons que les matières compostables récupérées à Montréal ont malheureusement dû être jetées, car elles étaient contaminées.

Figure 1. Bilan des matières récupérées en 2016 lors de l'édition à Québec*

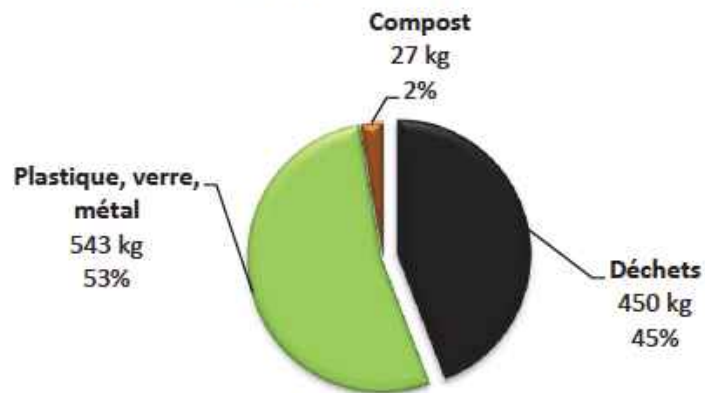
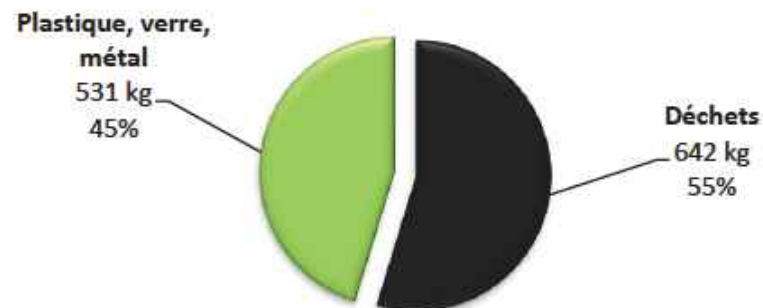


Figure 2. Bilan des matières récupérées en 2016 lors de l'édition à Montréal



ANNEXE E – ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

82

Au total, 1074 kg de matières recyclables et 27 kg de matières compostables ont été récupérées lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal cette année.

Le taux de récupération global pour les deux courses est de 51 %.



NOUVEAUTÉ : Des verres réutilisables Écocup ont été donnés au Village VIP afin de diminuer la quantité de bouteilles d'eau distribuées.

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

83

MEDIA	COUNTRY	FUNCTION	QC	MTL
Agence France Presse	Belgique	Journaliste	1	1
Agence photos	Canada	Photographe	1	0
Agence photos	Canada	Photographe	1	1
Agence QMI	Canada	Photographe	0	1
Agence Québec Presse	Canada	Photographe	0	1
Agence Tim De Waele	Canada	Journaliste	1	1
Canadian Cycling Magazine	Canada	Journaliste	1	1
Canadian Cycling Magazine	Canada	Photographe	1	1
Canadian Cycling Magazine	Canada	Photographe	1	1
Canadian Cycling Magazine	Canada	Photographe	1	1
Canadian Cycling Magazine	Canada	Photographe	1	1
Canadian Press	Canada	Journaliste	1	1
Canadian Press	Canada	Caméraman	1	1
CHOI RadioX	Canada	Journaliste	1	0
Citizenside	Canada	Photographe	0	1
Collectif Parlee Cycles	Canada	Journaliste	1	0
Cyclemag	Canada	Journaliste	1	1
Cyclepresse	Canada	Président	1	1
Cyclepresse	Canada	Relationniste	1	1
Cycling Canada	Canada	Photographe	1	0
Cycling News	États-Unis	Photographe	1	1
CyclingTips	Canada	Photographe	1	1
De Telegraaf	Pays-Bas	Journaliste	1	1
Eat North (OTQ)	Canada	Journaliste	1	0



ÉDITION 2016 #GPCQM GPCQM.CA

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

84

Eibhir	Canada	Photographe	1	1
Espaces	Canada	Journaliste	0	1
Etixx-Quick-Step	Belgique	Caméraman	0	1
Eurosport	États-Unis	Journaliste	1	1
FM 93	Canada	Journaliste	1	0
FM 98,5	Canada	Dir. Programmation	0	1
FM 98,5	Canada	Journaliste	0	1
Gestev-Québecor	Canada	Journaliste	1	1
Gestev-Québecor	Canada	Médias sociaux	1	1
Getty Images	Canada	Photographe	1	0
Globe Guide (OTQ)	Canada	Journaliste	1	0
GoNomad (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
Grands Prix Cycliste de Beauce	Canada	Journaliste	1	1
GROUPE media	Canada	Photographe	0	1
Guide2travel (OTQ)	Canada	Journaliste	1	0
GutsyTraveler Blog (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
Het Laaste Nieuws	Belgique	Journaliste	1	1
Het Nieuwsblad	Belgique	Journaliste	1	1
Huffington Post	Canada	Photographe	0	1
Info-Vélo	Canada	Photographe	1	0
KOZE.TV	Canada	Caméraman	1	1
KOZE.TV	Canada	Monteur	1	1
La Flamme Rouge	Canada	Journaliste	1	1
La Flamme Rouge	Canada	Photographe	1	0
La Presse	Canada	Cameraman	1	1

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

85

La Presse	Canada	Journaliste	1	1
La Presse	Canada	Journaliste	1	1
La Presse	Canada	Photographe	1	1
La Presse	Canada	Photographe	0	1
La Presse Canadienne	Canada	Journaliste	0	1
La Presse Canadienne	Canada	Journaliste	1	0
La Presse Canadienne	Canada	Photographe	0	1
La Presse Canadienne	Canada	Photographe	1	0
LaTour Photographie	Canada	Photographe	0	1
LCN	Canada	Caméraman	1	0
LCN	Canada	Journaliste	1	0
Le Devoir	Canada	Journaliste	0	1
Le Devoir	Canada	Photographe	0	1
Le Journal de Montréal	Canada	Journaliste	1	1
Le Journal de Québec	Canada	Journaliste	1	1
Le Journal de Québec	Canada	Photographe	1	0
Le Journal de Québec	Canada	Photographe	1	0
Le Journal de Québec	Canada	Photographe	1	0
Le Journal de Québec	Canada	Photographe	1	0
Métro	Canada	Photographe	0	1
Le Soir	Belgique	Journaliste	1	1
Le Soleil	Canada	Journaliste	1	0
Le Soleil	Canada	Journaliste	1	0
Le Soleil	Canada	Photographe	1	0
Le Soleil	Canada	Photographe	1	0

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

86

Le Soleil	Canada	Photographe	1	0
Le Soleil	Canada	Photographe	1	0
Le Soleil	Canada	Vidéaste	1	0
Le Soleil	Canada	Vidéaste	1	0
L'Equipe	France	Journaliste	1	1
L'Etat Brut	Canada	Photographe	1	1
L'Etat Brut	Canada	Photographe	1	1
L'Express d'Outremont	Canada	Journaliste	0	1
L'Express d'Outremont	Canada	Photographe	0	1
LusaQ TV	Canada	Journaliste	0	1
LusoPresse	Canada	Journaliste	0	1
Montreal Times	Canada	Photographe	0	1
Motorsport	Canada	Journaliste	0	1
National Geographic (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
Newzulu	Canada	Photographe	0	1
Office du tourisme de Québec (OTQ)	Canada	Journaliste	1	0
Offrice du tourisme du Québec (OTQ)	Canada	Délégué	1	0
OOREDOO	Algérie	Photographe	1	1
OTQ	Canada	Médias sociaux	1	0
OTQ	Canada	Médias sociaux	1	1
Pedal Magazine	Canada	Editeur	0	1
Pedal magazine	Canada	Photographe	1	1
Peloton	France	Photo-reporter	1	1
Photo Lambert	Canada	Photographe	0	1
Planète Cyclisme	France	Journaliste	1	1

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

87

Québec 360	Canada	Photographe	1	0
Quebec Scope	Canada	Journaliste	1	0
Radio-Canada	Canada	Cameraman	1	0
Radio-Canada	Canada	Cameraman	0	1
Radio-Canada	Canada	Caméraman	1	0
Radio-Canada	Canada	Journaliste	1	0
Radio-Canada	Canada	Journaliste	1	0
Radio-Canada	Canada	Journaliste	1	0
Radio-Canada	Canada	Journaliste	0	1
RDI	Canada	Journaliste	1	0
RDI	Canada	Caméraman	1	0
RDI	Canada	Opérateur de camion	1	0
RDS	Canada	Cameraman	0	1
RDS	Canada	Cameraman	1	0
RDS	Canada	Journaliste	0	1
RDS	Canada	Journaliste	1	1
Rocky Ehrich Sports	États-Unis	Photographe	1	1
RTL	Luxembourg	Photographe	1	1
Rythme FM	Canada	Photographe	1	1
SOAR (OTQ)	Canada	Journaliste	1	0
Sports en Images	Canada	Photographe	1	1
Sur deux roues	Canada	Blogueur	1	1
TC Media	Canada	Journaliste	1	1
TC Média	Canada	Photojournaliste	0	1
TDWsport	Luxembourg	Photographe	1	1

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

88

Telefonica	Espagne	Caméraman	1	1
Telefonica	Espagne	Éditeur	1	1
Telefonica	Espagne	Journaliste	1	1
The Gazette	Canada	Journaliste	1	1
The Gazette	Canada	Photographe	0	1
The New York Times	Canada	Journaliste	1	1
Théo Abacci - Chaîne YouTube	Canada	Youtuber	1	1
TravelGirl Magazine (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
Tremblant Express	Canada	Photographe	1	0
Troisième oeil	Canada	Photographe	0	1
Truly Traveled (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
TV NOVA	Canada	Caméraman	1	1
TV NOVA	Canada	Journaliste	1	1
TVA	Canada	Caméraman	1	0
TVA	Canada	Journaliste	1	0
TVA Sports	Canada	Caméraman	0	1
TVA Sports	Canada	Journaliste	0	1
Velo Human	États-Unis	Journaliste	1	1
Velo images	États-Unis	Photographe	1	1
Vélo Mag	Canada	Journaliste	1	0
Vélo Optimum	Canada	Photographe	0	1
VeloGazette	Canada	Photographe	0	1
VeloGazette	Canada	Photographe	1	1
Ville de Québec	Canada	Photographe	1	0
Ville de Québec	Canada	Photographe	1	0

ANNEXE F – ACCRÉDITATION MÉDIAS

Voltaic Photo	Canada	Photographe	1	0
Yahoo Travel (OTQ)	États-Unis	Journaliste	1	0
Accréditation par jour			115	96
ACCRÉDITATION TOTAL			211	



ANNEXE G – ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

90

DATE	ACTIVITÉ	OUTILS	PORTÉE
12-14 février	Salon du Vélo de Montréal	Représentation	Locale
26-28 février	Salon du Vélo de Québec	Représentation	Locale
Avril à juillet	Représentations sur le Tour de France et autres courses du circuit UCI WorldTour	Représentation	Internationale
Mai	Appel à l'accréditation et au voyage de presse	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
19 mai	Ouverture des inscriptions du Critérium national de Montréal		Nationale
Mai à août	6 manches pour la Coupe du Québec	Représentation et présence médias sociaux	Nationale
7 juin-16 août	Les Mardis cyclistes de Lachine	Représentation	Locale
16 au 19 juin	Le Grand Défi Pierre Lavoie	Participation	Locale
Juin à août	Recrutement des jeunes teneurs	Initiative FQSC et GPCQM	Nationale
Juin à août	Offensive médias internationale		Internationale
18-19 juin	Tour de Beauce	Représentation	Nationale
Juillet	Appel à l'accréditation et au voyage de presse	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
19 juillet	Tour des Légendes – Commémorations du 40 ^{ème} des J.O de Montréal	Représentation	Nationale
Juillet à août	Offensive des évènements sur les médias sociaux		Internationale
Août et Sept.	Intégration à la programmation TVA et TVA Sports		Locale
Août et Sept.	Infolettre aux clubs, partenaires et amis du GPCQM		n/a
17 août	Opération officielle d'invitations VIP à des personnalités publiques	Invitation via courriel	Nationale
16 août	Annonce de lancement des GPCQM	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Québec, Canada et États-Unis)	International

ANNEXE G – ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

91

DATE	ACTIVITÉ	OUTILS	PORTÉE
24 août	Annonce de la composition de l'équipe canadienne	Communiqué (diffusion GPCQM, FQSC et CNW (Québec et Canada))	Nationale
28 août	Annonce des leaders des WorldTeams	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Québec, Canada et États-Unis))	Internationale
31 août	Conférence de presse téléphonique avec Romain Bardet (AG2R La Mondiale)	Invitation (diffusion GPCQM). Aucun communiqué.	Internationale
5 sept.	Annonce de la programmation de la semaine événementielle	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
6 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM et CNW (Québec))	Internationale
6 sept.	Point de presse – Arrivée des WorldTeams à l'aéroport de Québec	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
6 sept.	Annonce de la technologie biométrique de Serdy Média	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Québec))	Internationale
7 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM et CNW (Québec))	Internationale
7 sept.	Conférence de presse – Ouverture des GPCQM	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
7 sept.	Conférence de presse – Présentations des leaders des WorldTeams	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
7 sept.	Conférence de presse – Ryder Hesjedal	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
7 sept.	Conférence de presse – Antoine Duchesne et Hugo Houle	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
7 sept.	Retour sur les conférences de presse	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
8 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM)	Internationale
8 sept.	Conférence de presse – Présentations de l'équipe canadienne	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
8 sept.	Les GPCQM en chiffres	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
8 sept.	Projection sur les courses	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
8 sept.	Diffusion de la liste des engagés	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
9 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM)	Internationale
9 sept.	Point de presse – Gagnants du Grand Prix Cycliste de Québec	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
9 sept.	Annonce des résultats du Grand Prix Cycliste de Québec	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Canada et États-Unis))	Internationale
9 sept.	Diffusion de la liste des engagés	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale

ANNEXE G – ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

92

DATE	ACTIVITÉ	OUTILS et	PORTÉE
10 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM)	Internationale
10 sept.	Point de presse – Arrivée des WorldTeams à Montréal (Hôtel Delta)	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
10 sept.	Annonce des résultats du Critérium National de Montréal	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Canada et États-Unis))	Internationale
10 sept.	Diffusion de la liste des engagés	Communiqué (diffusion GPCQM)	Internationale
11 sept.	Annonce du jour	Avis (diffusion GPCQM)	Internationale
11 sept.	Point de presse – Gagnants du Grand Prix Cycliste de Montréal	Présence médias, web, médias sociaux	Internationale
11 sept.	Annonce des résultats du Grand Prix Cycliste de Montréal	Communiqué (diffusion GPCQM et CNW (Canada et États-Unis))	Internationale
16 sept.	Communiqué bilan	Avis (diffusion GPCQM)	Internationale
6 octobre	Soirée des Grands Défis IRIC de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) de l'Université de Montréal	Représentation	Nationale
20 nov.	Gala FQSC		Locale

ANNEXE G – ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

93



Point de presse - Arrivée des WorldTeams à l'Aéroport international Jean Lesage de Québec (6 sept.)



Conférence de presse
Présentation des leaders des WorldTeams (7 sept.)



Conférence de presse - Ouverture des GPCQM (7 sept.)



Conférence de presse
Ryder Hesjedal annonce sa retraite du cyclisme (7 sept.)



Conférence de presse - Hugo Houle et Antoine Duchesne (7 sept.)



Point de presse
Podium du Grand Prix Cycliste de Québec (9 sept.)



Conférence de presse - Présentation de l'équipe canadienne (8 sept.)



Point de presse
Podium du Grand Prix Cycliste de Montréal (11 sept.)

ANNEXE H – CALENDRIER DES COMMUNICATIONS

RADIO - IMPRIMÉS

PLAN MÉDIAS 2016		Détails	Valeur Total	CALENDRIER													
				AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPT		OCT	
				1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31
RADIO - QUÉBEC																	
98.5 FM		du 20 août au 11 septembre															
Concours - Expérience VIP incluant le web (détailé plus bas)		19 300 \$															
Spot radios - incluant le web (détailé plus bas)		42 700 \$															
FM93		du 27 août au 9 septembre															
Concours - Expérience VIP incluant le web (détailé plus bas)		6 775 \$															
Spot radios		13 350 \$															
Implication des stations		50 150 \$															
RADIO - U.S.A																	
VOX - USA		du 15 août au 10 septembre															
101.3 ESPN - Concours - Expérience VIP		45 780 \$															
Star 82.9 WEFZ, 101.3 ESPN, Planet 96.7 WXQZ, The Zone 96.0 AM, WYTK 92.1 Incluant le web (détailé plus bas)		176 055 \$															
TOTAL RADIO																	
IMPRIMÉS - QUÉBEC																	
QMI		du 27 août au 12 septembre															
Journal de Québec		149 500 \$															
Journal de Montréal																	
24h																	
SERDY MÉDIA		de juin à septembre															
Magazine Espaces		7 600 \$															
QUÉBECSCOPE		de août à septembre															
Québecscope		4 000 \$															
IMPRIMÉS - Canada																	
PEDALMAGAZINE		de février à novembre															
Pedal magazine Inclut le web (voir détails dans la portion web)		30 000 \$															
Bike Trade																	
CANADIEN CYCLING MAGAZINE		de août à septembre															
Canadian Cycling Inclut le web (voir détails dans la portion web)		3 840 \$															
IMPRIMÉS - U.S.A																	
VELO NEWS		juin															
Vélo News		8 261 \$															
VERMONT MAGAZINE		de juillet à août															
Vermont Magazine Inclut le web (voir détails dans la portion web)		4 550 \$															
IMPRIMÉS - EUROPE																	
PLANÈTE CYCLISME		de juillet à août															
Planète cyclisme		6 650 \$															
ROULEUR		de juillet à septembre															
Rouleur		6 000 \$															
QUÉBEC LE MAG		de juillet à septembre															
Québec le Mag (Distribué également au Québec)		4 990 \$															
Reportage 3 pages																	
TOTAL IMPRIMÉS																	



ANNEXE H – CALENDRIER DES COMMUNICATIONS

TÉLÉVISION - WEB

TÉLÉVISION - QUÉBEC			AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	
			1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31
GROUPE TVA	du 22 août au 11 septembre									
TVA, TVA Sports, TVA Sports 2, LCN, Addik, Cass	Banque d'occasions de 30 secondes Plan d'autopromotions incluant les logos de nos partenaires majeurs	413 750 \$					22 août au 11 sept 22 août au 11 sept			
SERDY MÉDIA	du 13 août au 11 septembre									
Évasion	176 occasions de 30 secondes	46 865 \$					13 août au 9 septembre			
Zeste	408 occasions de 30 secondes	26 092 \$					13 août au 11 septembre			
TÉLÉVISION - U.S.A										
WPTZ	du 3 au 10 septembre									
WPTZ	106 occasion de 30 secondes	4 630 \$						3 au 10		
TOTAL TV		491 317 \$								
WEB - Québec			AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	
			1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 30	1er au 15	16 au 31
SERDY MÉDIA	du 8 août au 11 septembre									
espaces.ca	BigBox - 96 667 impressions Bannière - 60 000 impressions 1 infolettre - contenu - 50 000 abonnés	6 900 \$					8 août au 11 septembre 8 août au 11 septembre 20			
evasion.tv	Bannière - 90 000 impressions BigBox - 183 333 impressions	8 050 \$					8 août au 11 septembre 8 août au 11 septembre			
gpcqm.ca	Campagne Facebook 2 infolettres 11 capsules web - Diffusion médias sociaux	8 000 \$ N/A					17	5 août au 10 septembre 6	6 au 22	24
GHI - GROUPE TVA	du 12 août au 12 septembre									
Canoe.ca	Flots et double-flot - Catégories Actualité/Diversissement/Sport - 2 008 456 impressions	39 000 \$					22 août au 11 sept			
www.tvaspports.ca	BigBox, Billboard - 623 505 impressions Interstatix - 55 000 impressions	22 800 \$ 2 200 \$					22 août au 11 sept 5 au 11			
COGECO	du 22 août au 11 septembre									
www.985fm.ca	BigBox - 25 000 impressions Page web dédiée au concours + Lien vers votre site internet Bannière dans la section concours	Incl. Portion Radio					28 août au 11 sept 22 au 26			
98.5 FM - CONCOURS	Page dédiée au concours + Lien vers votre site internet Bannière dans la section concours	Incl. Portion Radio					22 au 26 27 août au 2 sept 27 août au 2 sept			
FM 93 - CONCOURS		Incl. Portion Radio								
WEB - Canada										
PEDAL	de janvier à décembre									
www.pedal.ca	Big box annuel	Incl. Portion Imprimé								
CANADIAN CYCLING	de août à septembre									
www.canadiancycling.ca	BigBox - 45 000 impressions	Incl. Portion Imprimé					1er août au 11 septembre			
WEB - U.S.A										
VELO NEWS	de juillet à septembre									
www.velonews.competitor.com	Flot et double-flot - 265 000 impressions	6 169 \$					1er juillet au 11 septembre			
VERMONT MAGAZINE	de juillet à septembre									
www.vsports.com	BigBox	Incl. Portion Imprimé					1er juillet au 11 septembre			
VOX	de août à septembre									
Star 92.9 WEZF, 101.3 ESPN, Planet 96.7 WXZO, WVTX 92.3	Big box affiché sur les 5 stations	Incl. Portion Imprimé					3 août au 11 septembre			
WPTZ	8 et 9 septembre									
WPTZ	1 bannière haut de page fixe sur application mobile	1 976 \$						7 et 8		
TOTAL WEB		95 095 \$								

ANNEXE H – CALENDRIER DES COMMUNICATIONS

97

CONTENU AUTRES ET RÉSEAUX SOCIAUX

AUTRES		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPT		OCT	
		1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31
AFFICHAGE SAUVAGE	15 août au 12 septembre														
Affiches	2700 affiches extérieures - Québec et Montréal - 24" x 36"														
	30 affiches extérieures - Montréal - 40" x 60"														
	500 affiches intérieures - Québec et Montréal - 24" x 36"														
	8 affiches extérieures - Québec et Montréal - 48" x 72"														
	5 affiches extérieures - Montréal - 120" x 72"														
	Distributions de dépliants dans 500 lieux - Québec et Montréal														
		17 567 \$													
QMI	1 août au 11 septembre														
Abrus	50 surfaces - Montréal														
		87 750 \$													
TOTAL AUTRES		105 567 \$													
RÉSEAUX SOCIAUX		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPT		OCT	
		1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31	1er au 15	16 au 31
FACEBOOK Evason	5 mentions														
FACEBOOK Capoeira	5 mentions														
FACEBOOK Office du tourisme de Québec	2 mentions														
FACEBOOK Tourisme Montréal	2 mentions														
FACEBOOK Delta	2 mentions														
FACEBOOK Fazmont Le Château-Frémont	2 mentions														
FACEBOOK Vival	2 mentions														
FACEBOOK Cycling Canada	2 mentions														
FACEBOOK Beauharnois-Salaberry	2 mentions														
FACEBOOK Argem 18	5 mentions														
FACEBOOK Commission de la capitale nationale	1 mention														
FACEBOOK Air Transat	1 mention														
FACEBOOK J'ai ma Fénobie (FPAQ)	1 mention														
FACEBOOK Université de Montréal	1 mention														
GRAND TOTAL VALEUR MÉDIA		1 093 425 \$													
GRANDS PRIX CYCLISTES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL 2016															

F T

**Danse
+ Théâtre**

A

**Bilan des activités
2015-2016**

**10^e édition
Montréal**

CE BILAN DES ACTIVITÉS 2015-2016 A ÉTÉ RÉALISÉ PAR

David Lavoie, codirecteur général et directeur administratif
Martin Faucher, codirecteur général et directeur artistique
Hugo Couturier, directeur des communications et du marketing
Lucie Juneau, directrice de production
Tau S. Bui, chargée de l'administration

Nous tenons à remercier toute l'équipe pour sa contribution.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL DE LA MISSION	4
MESSAGE DE LA CODIRECTION GÉNÉRALE	6
LE PORTRAIT DE LA 10^E ÉDITION	
PORTRAIT DU FTA 2016	10
FAITS SAILLANTS	12
PARTENAIRES ET COLLABORATEURS CULTURELS	13
L'ÉVÉNEMENT	
LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE	17
LES TERRAINS DE JEU DU FTA	21
MONTRÉAL, PÔLE INTERNATIONAL DE LA CRÉATION CONTEMPORAINE	25
LES COMMUNICATIONS	
COMMUNICATIONS ET MISE EN MARCHÉ	29
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	33
L'ORGANISATION	
GOUVERNANCE ET ÉQUIPE	37
GESTION FINANCIÈRE	42
FINANCEMENT PRIVÉ	45
DÉVELOPPEMENT DURABLE	48
LA CONCLUSION	
EN CONCLUSION	50

ANNEXES

I	PROGRAMMATION ARTISTIQUE	53
II	RENCONTRES AU QUARTIER GÉNÉRAL	59
III	PROJECTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES	60
IV	RAPPORTS D'ASSISTANCE	61
V	MISSIONS DE REPÉRAGE DE L'ÉQUIPE ARTISTIQUE	64
VI	PROFESSIONNELS ÉTRANGERS ACCUEILLIS	66
VII	IMPACT DU FTA SUR LA DIFFUSION NATIONALE ET INTERNATIONALE	67
VIII	OUTILS DE COMMUNICATION	70
IX	MÉDIAS ACCRÉDITÉS	72
X	EXTRAITS DE PRESSE	73
XI	BILAN CARBONE	80
XII	EQUITÉ ET DIVERSITÉ	81
XIII	DONATEURS	82
XIV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	83
XV	PERSONNEL	84

RAPPEL DE LA MISSION

Événement international de création contemporaine, le Festival TransAmériques mêle les disciplines du théâtre et de la danse dans une programmation unifiée. Le Festival donne à voir et à entendre la représentation de l'art de notre époque, à travers les œuvres de chorégraphes, d'auteurs et de metteurs en scène. Une seule ligne de conduite, la présentation d'œuvres fortes, indépendamment des thèmes, des courants artistiques et de la géographie.

Instrument de dialogue entre les cultures et les générations, le Festival TransAmériques présente à la même enseigne des artistes phares et des artistes dont les voix émergentes percent la mêlée, influentes et audacieuses. Il soutient ces démarches de création audacieuses sur le plan artistique par la voie de la coproduction.

Le Festival se veut lieu de rencontre. Il favorise les échanges entre les artistes et le public. Ateliers, classes de maître, débats et tables rondes, organisés en marge et en écho des représentations, suscitent la réflexion et attisent les questionnements.

Multilingue, hybride, festif, le Festival TransAmériques se vit au rythme et à l'image de son port d'attache : Montréal, notre métropole culturelle.

« Un succès vertigineux et une primeur. À l'heure du bilan, les organisateurs du Festival TransAmériques, qui a fait jouer les dernières mesures de sa partition 2016 à Montréal mercredi soir, se sont réjouis d'une assistance record cette année, avec 53 500 festivaliers qui ont occupé presque entièrement les salles (97 % des sièges) des 22 spectacles présentés en salle.

L'édition 2016 du FTA a été qualifiée d'euphorisante par les organisateurs, malgré les nombreux cris de détresse lancés par plusieurs des 25 productions à l'affiche, en salle ou à l'extérieur. (...) Le magistral *Go Down, Moses*, de Romeo Castellucci, a également été un point culminant de cette programmation, en mettant en question la supériorité de l'art sur le divin. »

Fabien Deglise, *Le Devoir*, 09-06-2016

« Depuis 10 ans, le Festival TransAmériques offre non seulement un panorama des créations de l'année mais attire aussi les regards internationaux sur la création canadienne et particulièrement québécoise, laquelle s'empare cette année des inquiétudes galopantes face à la perspective d'un ordre nouveau. (...)

Le public dérive de grands théâtres en centres de création, de dramaturgies en chorégraphies et d'une esthétique à une autre. La programmation canadienne relie cependant des préoccupations communes, de part et d'autre de l'Atlantique, en s'attaquant au chantier d'une génération en quête de sens, désaxée entre un modèle capitaliste qui n'en finit pas de sombrer et la nécessité d'inventer un futur autre. »

Orianne Hidalgo-Laurier, *mouvement.net* (France), 17-06-2016

MESSAGE DE LA CODIRECTION GÉNÉRALE

2016 a marqué la dixième édition du Festival TransAmériques. Au fil des ans, cet événement d'envergure internationale est devenu un rendez-vous incontournable pour les milieux de la danse et du théâtre de création contemporaine québécois, canadiens et internationaux.

Lorsque Marie-Hélène Falcon a entrepris en 2007 la transformation du Festival de théâtre des Amériques, événement biennal voué essentiellement au théâtre de création, en festival annuel intégrant dorénavant la danse de création contemporaine, le défi était de taille. Il fallait à la fois témoigner, sur un rythme de programmation plus soutenu, de l'abondante création nationale et internationale de ces deux disciplines, et rencontrer leurs publics respectifs dans le but de les croiser, de les fondre et confondre. Marie-Hélène Falcon a mené de main de maître cette entreprise audacieuse pendant les huit premières éditions du FTA avant de passer le flambeau à une autre génération.

Avec l'aide d'une équipe dévouée et aguerrie, nous poursuivons le travail accompli par Marie-Hélène Falcon depuis 1985. Notre travail aura consisté à être à l'écoute de notre société, à l'affût des voix artistiques fortes et visionnaires, des nouvelles méthodes de création, de production et de diffusion des arts de la scène contemporaine, tout cela constituant un projet artistique rigoureux et accessible à tous. Être au cœur d'un monde en effervescence, assurer un rôle de leadership dans le développement des arts de la scène, favoriser un dialogue riche et ouvert avec les différentes composantes d'un monde qui se complexifie sans cesse, voilà les rôles que nous entendons voir jouer par le Festival TransAmériques.

Dix ans après la tenue de la première édition du FTA, et après deux années passées à ses commandes, nous ne pouvons que nous réjouir de son état de santé artistique et financier. La programmation de cette édition 2016 a su rejoindre un public nombreux, varié et enthousiaste, ainsi qu'attirer un fort lot de diffuseurs, programmeurs et journalistes étrangers venus découvrir la créativité de nos artistes.

Cette deuxième édition que nous avons codirigée nous aura permis de pousser plus loin le projet des *Terrains de jeu*, vocable réunissant les activités de médiation qui accompagnent les spectacles de la programmation. Ces *Terrains de jeu* sont destinés autant à un large public désireux de bonifier leur expérience qu'aux professionnels des arts de la scène qui souhaitent acquérir de nouveaux outils de réflexion et de création.

Enfin, cette édition aura été l'occasion de consolider les liens qui nous unissent avec nos bailleurs de fonds publics et de pousser plus loin nos relations avec les communautés d'affaires désireuses de soutenir le développement et le rayonnement du Festival.

2016 est venu clore de belle manière un premier cycle de 10 ans dans la vie du FTA. De nombreux projets de collaboration artistiques entre divers joueurs de la scène théâtrale et chorégraphique montréalaise, nationale et internationale se profilent à l'horizon, ce qui nous permet d'entrevoir une deuxième décennie tout aussi riche et stimulante pour le Festival TransAmériques.



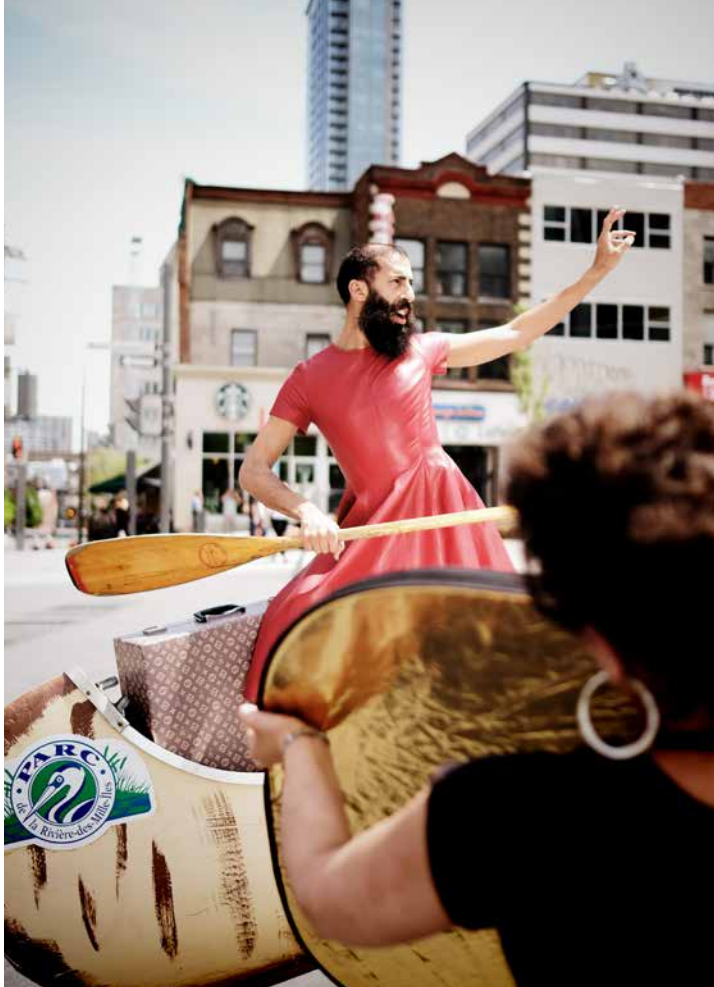
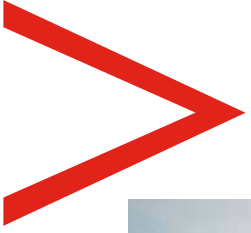
Martin Faucher
Codirecteur général et directeur artistique



David Lavoie
Codirecteur général et directeur administratif

Le portrait de la 10^e édition





PORTRAIT DU FTA 2016

La 10^e édition du FTA s'est déroulée sur une période de 14 jours, du 26 mai au 8 juin 2016. L'événement s'est déployé dans 11 lieux, ainsi que sur la place des Festivals du Quartier des spectacles, cumulant une assistance de 53 569 festivaliers, dont 18 403 spectateurs en salle.

La programmation était composée de 25 spectacles^{1, 2} :

- *2Fik court la chasse-galerie* de 2Fik (Montréal) * ◊
- *Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni* de Daria Deflorian + Antonio Tagliarini (Rome)
- *Con grazia* de Martin Messier + Anne Thériault (Montréal) *
- *Corps secret / Corps public* d'Isabelle Van Grimde + Thom Gossage + Anick La Bissonière (Montréal) * ◊
- *Fin de série* de Manon Oligny (Montréal) *
- *Gala* de Jérôme Bel (Paris)
- *Go Down, Moses* de Romeo Castellucci (Cesena) *
- *Hydra* de Claudia Chan Tak (Montréal) ◊
- *J'aime Hydro* de Christine Beaulieu (Montréal) *
- *Jamais assez* de Fabrice Lambert (Paris)
- *Judson Church is Ringing in Harlem (Made-to-Measure)* de Trajal Harrell (New York)
- *L'autre hiver* de Normand Chaurette + Stéphanie Jasmin + Denis Marleau + Dominique Pauwels (Gand + Mons + Montréal) *
- *Let's Not Beat Each Other to Death* de Stewart Legere + Christian Barry (Halifax)
- *Logique du pire* de Étienne Lepage + Frédérick Gravel (Montréal) *
- *Mercurial George* de Dana Michel (Montréal) *
- *Mille batailles* de Louise Lecavalier (Montréal) *
- *multiform(s)* de Amanda Acorn (Toronto)
- *Nos serments* de Julie Duclos (Paris)
- *Pluton – acte 2* de Mélanie Demers + Catherine Gaudet + Frédérick Gravel + Katie Ward (Montréal) *
- *Reality* de Daria Deflorian + Antonio Tagliarini (Rome)
- *Siri* de Maxime Carbonneau (Montréal) *
- *So You Can Feel* de Pieter Ampe (Gand)
- *The Black Piece* de Ann Van den Broek (Anvers + La Haye)
- *The Ventriloquists Convention* de Gisèle Vienne + Denis Cooper + Puppentheater Halle (Halle + Strasbourg)
- *Une île flottante / Das Weisse vom Ei* de Christoph Marthaler (Bâle + Lausanne)

¹ Les spectacles suivis d'un * ont été l'objet d'un investissement en coproduction du FTA.

² Les événements suivis du ◊ étaient accessibles gratuitement.

En marge de cette programmation, le FTA a présenté une série d'activités dédiées au grand public et aux artistes professionnels réunies sous l'appellation des Terrains de jeu du FTA. Les 73 activités tenues ont rejoint 6 635 festivaliers.

Pour le grand public :

- Rencontres de 2^e représentation (16)
- Rencontres au Quartier général du Festival : tables rondes et rencontres (27)
- Soirées au QG (15)
- Projections cinématographiques (13)

Pour les artistes professionnels :

- Cliniques dramaturgiques (10)
- Rencontres internationales des jeunes créateurs et critiques des arts de la scène (22 participants en provenance de 10 pays)
- Classes de maître en théâtre (avec Daria Deflorian et Antonio Tagliarini) et en danse (avec Pieter Ampe)

Enfin, ce portrait ne saurait être complet sans évoquer les importants projets de développement des publics, dont :

- Parcours étudiant (484 jeunes, de 19 écoles et de 11 villes)
- Projet de médiation culturelle (accompagnement de 6 jeunes, avec l'organisme Exeko)

FAITS SAILLANTS

- La 10^e édition s'est conclue sur un taux d'assistance record de 97 % pour ses représentations en salle, 15 spectacles sur 22 ayant affiché complet.
- Trois œuvres ont été présentées dans l'espace public : *2Fik court la chasse-galerie*, *Corps secret / Corps public* et *Hydra*.
- Le FTA a obtenu une assistance totale de 53 569 festivaliers. Il s'agit d'une augmentation d'achalandage de 15 % par rapport à 2015 (45 780 festivaliers).
- 182 artistes en provenance de 17 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.
- 151 diffuseurs, programmateurs, directeurs de festivals, conseillers à la programmation d'événements artistiques et de lieux de diffusion, dont 109 de l'extérieur du Québec.
- 181 journalistes accrédités, dont 20 de l'extérieur du Québec.
- 2 645 nuitées directement générées par les activités du Festival, en plus des nuitées des touristes culturels venus à Montréal pour l'événement (que nous ne pouvons dénombrer avec exactitude).

PRIX ET MENTIONS

- Alain Platel s'est vu décerner en 2015 le prestigieux Grand Prix de la danse de Montréal à la suite du passage de *tauberbach* (FTA 2015).
- Robin Poitras [*Bells 13* (FTA 2013) et *Misfit Blues* (FTA 2014)] a reçu le prix du Conseil des arts de la Saskatchewan 2016 qui souligne sa contribution remarquable à la culture de la province.
- Vicky Côté, directrice artistique du Théâtre à Bout Portant et participante des Rencontres internationales de jeunes créateurs et critiques des arts de la scène du FTA 2016, a reçu le prix John-Hirsh décerné par le Conseil des arts du Canada.
- *Tartuffe* de Michael Thalheimer/Schaubühne Berlin (FTA 2015) s'est mérité le Prix de la critique dans la catégorie Théâtre hors Québec remis par l'Association québécoise des critiques de théâtre pour la saison 2014-2015.
- Sophie Corriveau, membre du conseil d'administration, s'est vue décerner le Prix de la danse de Montréal 2016 dans la catégorie interprète.
- *Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni* de Daria Deflorian et Antonio Tagliarini, *Go Down, Moses* de Romeo Castellucci et *Une île flottante/Das Weisse vom Ei* de Christoph Marthaler sont les trois spectacles finalistes pour le Prix de la critique dans la catégorie Théâtre hors Québec de l'Association québécoise des critiques de théâtre pour la saison 2015-2016 (prix remis le 19 décembre 2016).

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS CULTURELS

Le Festival TransAmériques fait appel à un vaste réseau de partenaires pour accomplir sa mission, maintenir son ancrage dans la métropole et déployer l'ensemble de ses activités.

NOS PARTENAIRES PUBLICS

Le FTA est soutenu par les gouvernements fédéral, provincial et municipal, ainsi que par des partenaires parapublics. Leur contribution est faite sur une base pluriannuelle, annuelle ou pour des projets ponctuels.

En 2015-2016, ces partenaires sont : **Conseil des arts et des lettres du Québec**, la **Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal**, **Patrimoine canadien**, le **Conseil des arts du Canada**, le **Conseil des arts de Montréal**, le **Secrétariat à la région métropolitaine**, le **Ministère de la Culture et des Communications**, le **Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec**, le **Ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale**, **Tourisme Montréal**, de même que la **Bibliothèque et Archives nationales du Québec**.

NOS COLLABORATEURS ARTISTIQUES ET DE DIFFUSION

Plusieurs lieux s'associent au FTA en offrant des conditions d'accueil préférentielles. C'est le cas de la **Place des Arts**, du **Monument-National**, du **Théâtre ESPACE GO**, du **Théâtre Prospero**, de l'**Usine C**, du **Centre du Théâtre d'Aujourd'hui**, d'**Espace libre**, de la **Salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau**, du **Théâtre Denise-Pelletier**, du **Théâtre La Chapelle** et de l'**Agora de la danse**.

Parmi les grands partenaires culturels, le **Partenariat du Quartier des spectacles** est un allié déterminant pour présenter des événements gratuits sur la place des Festivals et dans le périmètre avoisinant. Cette année, l'événement *2Fik court la chasse-galerie* s'est déployé en plein cœur du Quartier des spectacles grâce à leur soutien.

Notre collaboration avec le **Carrefour international de théâtre de Québec (CITQ)** et le **Centre national des Arts (CNA)** aura permis d'élargir le rayonnement des spectacles internationaux en partageant avec eux les coûts liés à la venue de *Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni*, *Reality* et *Gala* au CITQ, et *L'autre hiver* au CNA.

Mentionnons aussi la collaboration du **Cœur des sciences de l'UQAM**, de l'**Association des théâtres francophones du Canada**, de la **Cinémathèque québécoise**, de **Compétence Culture** et de **La Vitrine**.

LES FONDATIONS ET PARTENAIRES ÉTRANGERS

L'accueil de spectacles étrangers suscite la collaboration avec différents organismes internationaux qui soutiennent le rayonnement de leur culture sur les scènes d'ici. Au cours de la dernière année, la programmation du FTA a permis d'obtenir des contributions du **Goethe-Institut Montréal**, de l'**Institut français**, du **Service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec**, de l'**Istituto Italiano di Cultura di Montréal**, des **Offices jeunesse internationaux du Québec**, du **Performing Arts Fund NL** et de **Wallonie-Bruxelles International**.

NOS PARTENAIRES PRIVÉS

Le FTA bénéficie de l'apport de nombreux commanditaires et partenaires privés qui nous permettent d'accroître nos ressources, d'élargir le rayonnement promotionnel et de bonifier l'expérience du Festival.

PARTENAIRES MAJEURS :

Hyatt Regency Montréal, Hydro-Québec, La Presse + et Tourisme Montréal

PARTENAIRES PRINCIPAUX :

Fondation Cole, Fugues, Groupe Uniprix, Infopresse, Télé-Québec et TP1/Havas

PARTENAIRES MÉDIAS :

Cult MTL, DIX au carré, ETC Média, Galeries Montréal, Jeu, La Fabrique culturelle, Liberté, Promotions Propaganda et Publicité Sauvage

AUTRES PARTENAIRES :

Aéroports de Montréal, Air Canada, APL Multimédia, Appartement Hôtel, Bodegas Borsao, Boxxo, Caisse de la Culture, Compagnie et cie, Ecocup, Eska, Fou d'ici, Georges Laoun Opticien, Hôtel ZERO1, Impact Média, laboutik.ca, Le Café du Nouveau Monde, Le Centre National des Arts, Le Diplomate Audiovisuel, Le Fairmont Château Laurier, Le Théâtre du Nouveau Monde, Les Domaines Paul Mas, L.L. Lozeau Ltée, Location Légaré, Microbrasserie l'Alchimiste, OpenFace Internet, Scène Scapin, Traiteur Mile-Ex Inc., Trip de bouffe, ViaRail et Vinum Design

LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE DIFFUSION ET DE COPRODUCTION

Toujours à l'affût de nouvelles collaborations, nous participons régulièrement à des événements et festivals internationaux, et nous maintenons de nombreuses collaborations au plan international. Martin Faucher est membre du **Directors Circle International**, une organisation informelle qui regroupe une vingtaine de directeurs de prestigieux festivals et structures de diffusion américains et européens dont le but est d'échanger sur les projets de coproduction et de diffusion.

En 2016, le FTA aura permis de renforcer et de tisser de nouveaux liens avec plusieurs organismes et diffuseurs à l'étranger dont le **Théâtre Vidy-Lausanne** (Lausanne), le **Wiener Festwochen** (Vienne), le **Zürcher Theater Spektakel** (Zürich), le **Contemporary Dance Festival** (São Paulo), la

Sala Hiroshima (Barcelone), le **Festival d'Automne à Paris** (Paris), le **Abrons Arts Centre** (New York), le **Centre culturel Onassis** (Athènes), **On the Boards** (Seattle), le **Noorderzon Festival** (Groningen), le **Fusebox Festival** (Austin), **Le Phénix, scène nationale** (Valenciennes) et le festival **American Realness** (New York).

LES RÉSEAUX NATIONAUX

Les communautés artistiques nationales sont animées par d'importants organismes associatifs auxquels nous participons. Le FTA est membre du **Conseil québécois du théâtre**, du **Regroupement québécois de la danse**, de **CanDanse**, de **La Danse sur les routes du Québec**, du **Partenariat du Quartier des spectacles**, de **Quebec Drama Federation**, de **Culture Montréal**, de **Tourisme Montréal** et de la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain**.

Nous étendons aussi nos collaborations à différents organismes du milieu artistique dont l'événement le **Printemps numérique** dans lequel s'inscrivait la présentation des spectacles *L'autre hiver*, *Con grazia* et *Corps secret / Corps public*, **TransFormation Danse** qui a offert une série d'ateliers destinés à 150 danseurs professionnels et préprofessionnels venus d'ici et d'ailleurs, les **Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)** pour coprésenter leur film de clôture, ainsi que **MUTEK** autour d'un 5 à 7 au Quartier général.

NOS DONATEURS

Un nombre croissant de spectateurs et d'amis du Festival lui consacrent un don dans le cadre de la campagne annuelle, de la soirée bénéfice, du FTA Éclaté ou lors de l'achat de billets de spectacle. La liste de ces donateurs est présentée en annexe XIII.

L'événement



LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE

La planète entière vit une crise qui n'en finit plus de se prolonger. Crise économique bien évidemment, mais également crise démographique, crise environnementale et crise identitaire. Ces multiples crises qui ont des conséquences directes sur nos vies collectives et individuelles ont été le fil conducteur des 22 spectacles présentés en salle et des trois événements présentés dans l'espace public de cette édition 2016 du Festival TransAmériques.

UNE TRAVERSÉE DES ÉPOQUES

C'est au grand metteur en scène suisse-allemand Cristoph Marthaler que revenait l'honneur d'ouvrir cette 10^e édition. Inspiré d'une comédie de Eugène Labiche où l'art du vaudeville était convoqué de manière insolite, son ébouriffant spectacle bilingue français/allemand *Une île flottante / Das Weisse vom Ei* critiquait joyeusement nos appétits démesurés de possession matérielle et de vanité sociale. Le spectacle se terminait par l'image troublante d'une vieille dame errant dans un décor de maison délabrée et vide en poussant un presque inaudible « Haus, Haus (maison, maison) », endeuillée du rêve de posséder ces lieux.

Puis, dans un grand dépouillement théâtral, les Italiens Daria Deflorian et Antonio Tagliarini ont présenté avec *Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni* une fable néo-réaliste mettant en scène quatre retraitées grecques concluant un pacte de suicide afin de ne plus subir la crise économique. Dans ce spectacle d'une grande délicatesse, on retrouvait ce message lumineux : « Mes problèmes économiques ne sont pas ma vie ».

Les Québécois Étienne Lepage et Frédérick Gravel ont animé avec des mots et des corps empreints de cynisme une suite de récits absurdes et cruels qui nous montrait dans quel cul-de-sac existentiel les trentenaires d'aujourd'hui, enfants des opulents babyboomers, sont engouffrés.

Héritière de la désillusion sociale et politique engendrée par Mai 68, la metteuse en scène française Julie Duclos dépeignait elle aussi avec *Nos serments* cette génération de trentenaires qui peine à s'engager dans des relations amoureuses, orphelins qu'ils sont d'un idéal collectif.

Enfin, cet autre grand maître de la mise en scène qu'est Romeo Castellucci est à nouveau venu à Montréal nous ébranler avec un mystérieux poème scénique, *Go Down, Moses*. Véritable cri de détresse lancé à l'humanité, le spectacle débutait par une femme désespérée de mettre au monde un enfant dans des toilettes publiques. Après une traversée des époques la menant dans une caverne préhistorique, cette femme voit ce nouveau-né enterré par des hommes et des femmes du Néandertal. Un assourdissant SOS était lancé, nous laissant responsables de la suite du monde.

L'HOMME, LA MACHINE, LA NATURE

Notre avenir est contenu dans la combinaison de ces trois mots. *Con grazia* de Martin Messier et Anne Thériault était un laboratoire sonore, vidéographique et chorégraphique de la démolition dans lequel tant la machine que l'humain contribuaient à notre perte mais où, étrangement, une nouvelle forme de vie, de poésie pouvait surgir.

S'inspirant du mythe de Prométhée, *Jamais assez* du Français Fabrice Lambert était une danse des ténèbres et de la lumière qui questionnait l'Homme et les forces occultes qu'il ne peut s'empêcher de convoquer, dont la surpuissante énergie nucléaire qui risque à tout moment de nous anéantir.

multiform(s) de la Torontoise Amanda Acorn puisait à l'énergie brute que dégagent les toiles de Mark Rothko pour créer une œuvre chorégraphique hypnotique célébrant la force vitale que chaque humain recèle.

Siri de Maxime Carbonneau invitait l'assistante vocale personnelle de Apple à résoudre le trouble existentiel de nos vies tandis que Denis Marleau et Stéphanie Jasmin mettaient à contribution leurs prouesses technologiques pour créer *L'autre hiver*, un opéra contemporain où machines et humains se mêlaient pour évoquer les vies tumultueuses des poètes Verlaine et Rimbaud.

Enfin, la comédienne Christine Beaulieu menait dans *J'aime Hydro* une vaste enquête théâtrale où sont questionnés avec rigueur et passion les rapports troubles que nous entretenons avec notre emblématique société d'État qui n'hésite pas à épuiser la nature afin, nous dit-on, de nous procurer de la richesse.

UN MONDE ET DES IDENTITÉS EN QUESTIONNEMENT

Plusieurs créateurs ont témoigné des crises identitaires qui ne cessent de se multiplier dans notre monde confus et chaotique. *Fin de série* de Manon Oigny et *So You Can Feel* de Pieter Ampe plaçaient le résolu féminin et l'incertain masculin au cœur de leurs propos. Des corps fortement sexués à la conquête de l'Autre et de Soi révélaient les frontières tantôt étanches tantôt poreuses des genres.

Par le biais de l'art de la marionnette et de la ventriloquie, Gisèle Vienne révélait d'angoissante façon avec *The Ventriloquists Convention* la solitude qui mène à la folie que peut engendrer cette quête identitaire.

Let's Not Beat Each Other to Death des Canadiens Stewart Legere et Christian Barry dénonçaient dans un récit prenant la forme d'un triptyque parlé, chanté et dansé, l'ostracisme menant à la mort lorsqu'une orientation sexuelle différente est socialement exprimée alors que le *Judson Church is Ringing in Harlem (Made-to-Measure)* de l'Américain Trajal Harrell, dans un cérémonial empruntant au gospel, enjoignait cette différence à sortir de son état victimaire pour célébrer toute sa force et sa joie.

Dana Michel poursuivait son questionnement sur l'identité noire et féminine en incluant cette fois-ci les marginaux vivant en milieu urbain avec son troublant solo *Mercurial George*.

2Fik court la chasse-galerie, grand événement public se déroulant trois jours durant sur la place des Festivals, célébrait les mille et une facettes que la diversité culturelle, sexuelle, religieuse ou sociale peut emprunter. S'inspirant de *La Chasse-galerie* de Henri Julien, gravure qui a immortalisé cette légende du terroir québécois, l'artiste pluridisciplinaire 2Fik, dans un jubilatoire geste de permutation culturelle, bouleversait la composition de notre société québécoise afin de témoigner de sa multiplicité.

Enfin, *Gala* du chorégraphe français Jérôme Bel faisait triompher cette diversité en réunissant sur scène 19 corps aussi différents les uns que les autres. Des corps d'ici ou d'ailleurs, des corps d'enfants, des corps d'adultes, des corps en santé, souffrants ou déclinants, des professionnels de la danse ou de simples amoureux du rythme et du mouvement. Tout un chacun avait droit de cité sur scène dans un spectacle où nos préjugés tombaient un à un au fur et à mesure que les numéros se suivaient, que les corps et leur âme s'affirmaient par le bonheur de la danse.

LA VIE, SES BEAUTÉS, SES MYSTÈRES, SES BLESSURES, SES BONHEURS

Pour que la vie trouve son épanouissement dans l'instant présent et pour qu'elle se poursuive d'une génération à l'autre, il faut se battre. *Reality*, l'autre spectacle de Daria Deflorian et Antonio Tagliarini, nous offrait une réflexion sur la nature profonde de notre existence en nous révélant le quotidien de Janina Turek, une Polonaise qui, à la suite de la déportation de son mari dans les camps de la mort, a consigné ses moindres faits et gestes dans 748 carnets, toute sa vie durant et ce, à l'insu de tous. Un geste de résilience rare.

Le collectif québécois La 2^e Porte à Gauche poursuivait avec l'*Acte 2* du projet *Pluton* ses rencontres entre créateurs et interprètes des différentes générations de la danse québécoise pour constituer une soirée où se produisait un choc des idées et des époques. Dans le prolongement de *Pluton – acte 2*, l'exposition *Hydra* de Claudia Chan Tak documentait au moyen de textes, de photos de répétition, de dessins tirés de carnets de chorégraphes, de témoignages audio et vidéo, les parcours artistiques et personnels de ces artistes de la danse québécoise.

Corps secret / Corps public d'Isabelle Van Grimde, Thom Gossage et Anick La Bissonnière, une installation scénographique et sonore placée au centre de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts réunissait à différentes heures de la journée danseurs de différentes générations et passants.

The Black Piece de la Néerlandaise Ann Van den Broek nous proposait de traverser le temps, de réfléchir sur le court de nos vies et d'influer sur celui-ci. Puissante expérience sensorielle qui n'hésitait pas à plonger scène et salle dans le noir le plus absolu, cette pièce nous faisait perdre nos

repères. Une vie toute autre nous était révélée, une vie faite de bruissements, de frôlements, de mystères et de désir. Puis, une lumière éblouissante nous révélait toute la frénésie et la rage de vivre qui nous animent.

Enfin, cette immense artiste qu'est Louise Lecavalier nous aura servi une véritable leçon de vie avec la création de son duo *Mille batailles*. Sans âge, infatigable, cette icône de la danse québécoise a électrisé un public nombreux. Chaque seconde était chargée à bloc dans ce corps qui a vécu depuis plus de trente ans pour la danse, pour l'art, pour la vie.

Ces 25 spectacles de l'édition 2016 du FTA nous auront fait voyager dans les contrées de l'imaginaire, nous donnant ainsi de multiples munitions pour mieux affronter le réel.

LES TERRAINS DE JEU DU FTA

UN ESPACE POUR TOUS

Autour de sa programmation riche et éclatée, le FTA cherche à créer des moments privilégiés qui permettent aux artistes et aux publics de se rencontrer.

Inaugurés en 2015 avec succès, les Terrains de jeu éclairent, complètent et prolongent les œuvres de la programmation. Ils prennent la forme d'échanges avec les artistes, de discussions lors de 5 à 7 animés, de films de fiction, de films d'art et de documentaires à la Cinémathèque québécoise, au Goethe-Institut et au Quartier général, ainsi que de débats et tables rondes qui affinent le regard sur les œuvres et sur l'art. Ce sont aussi des séjours d'initiation pour étudiants, un rendez-vous de jeunes artistes et critiques professionnels venus des quatre coins du monde, des classes de maître pour artistes aguerris. Cet outil d'approfondissement et de perfectionnement pour la communauté artistique permet d'élargir la compréhension des spectacles en proposant des clés de lecture à tous les spectateurs.

Carrefour des artistes, des professionnels et du public, le Quartier général est le foyer qui alimente la flamme des festivités tout au long des 14 jours de l'événement. Situé à l'**Agora Hydro-Québec du Cœur des sciences de l'UQAM**, ce lieu communément appelé le QG accueille en journée une bonne partie des Terrains de jeu. **18 rencontres** s'y sont déroulées, autant pour le grand public que pour les professionnels. 927 spectateurs, étudiants, artistes et professionnels ont profité de ces occasions pour enrichir leur expérience des spectacles.

En soirée, le QG brille de tous ses feux pour recevoir la vie nocturne du Festival et ses fêtes. Lors de cette édition, le QG a accueilli **11 soirées thématiques**, dont *The Total Space Party*, soirée de performances orchestrée par Wants&Needs Dance. Une soirée spéciale pour souligner les 10 ans du FTA a aussi marqué cette édition qui s'est terminée par une soirée partagée avec le OFFTA. Au total, 2 959 festivaliers ont festoyé au QG.

Chaque année, le QG accueille aussi les soupers de première des artistes et offre au public plusieurs services, dont le Wifi, un service de café-bar ouvert midis et soirs, et un fil Twitter mural. Très fonctionnels, les espaces du QG comprennent un **salon d'accueil**, un **espace de réunion**, une **salle de presse**, ainsi qu'une **billetterie professionnelle** afin d'offrir aux artistes, programmeurs et journalistes tous les services qui facilitent leur participation au Festival.

Le Quartier général permet d'accueillir les initiatives d'associations professionnelles, d'organismes artistiques ou de maisons d'enseignement tenues pendant le FTA, en relation avec la programmation. En 2016, l'Association québécoise des critiques de théâtre, la Société québécoise des études théâtrales, Playwrights Guild of Canada, La danse sur les routes du Québec, la Revue Jeu et le Département de danse de l'UQAM y ont tenu des activités.

EN DIALOGUE AVEC LES ARTISTES

La rencontre est au cœur du FTA. Celui-ci offre des espaces d'échanges privilégiés avec les artistes tout au long de son déroulement. Parmi ses initiatives, soulignons ce qui est devenu une tradition pour de nombreux spectateurs : les discussions après les deuxièmes représentations. Cette année, 1 605 spectateurs ont participé à l'une ou l'autre de ces **21 discussions**.

LES CLINIQUES DRAMATURGIQUES

Le FTA a consacré une fin de semaine à l'accompagnement artistique, clé de voûte de la création contemporaine. Les **Cliniques dramaturgiques** du FTA proposaient un forum d'idées pour doter les artistes de la danse et du théâtre de nouveaux outils de réflexion.

Deux tables rondes se sont déroulées en présence de 55 participants issus des communautés artistiques. **Un petit déjeuner-causerie** avec le Phénix, scène nationale Valenciennes (France) est venu souligner une collaboration entamée autour de l'accompagnement de jeunes artistes. Enfin, **10 consultations privées** sur des projets de création en cours ont été offertes à des artistes montréalais auprès de cinq invités internationaux, dramaturges, conseillers artistiques et penseurs, spécialement réunis pour l'événement.

LES CLASSES DE MAÎTRE

Ouvertes aux artistes professionnels de la danse, du théâtre et des autres disciplines de la scène, les **Classes de maître** offrent un espace d'enrichissement où puiser des outils de création à réinvestir dans sa propre pratique. Ces classes organisées en collaboration avec l'Union des artistes, le Conseil québécois du théâtre et le Regroupement québécois de la danse permettent des échanges approfondis avec des artistes internationaux invités au FTA.

Une trentaine de participants de cinq régions du Québec ayant des parcours diversifiés (mise en scène, jeu, écriture, danse, multidisciplinarité) ont suivi les dix heures d'atelier pratique, en plus d'assister au spectacle de leur formateur. Les Italiens Daria Deflorian et Antonio Tagliarini se sont inspirés du processus de leur prochaine création pour explorer des paysages de l'époque actuelle dans une classe d'écriture scénique et de jeu. Le chorégraphe flamand Pieter Ampe a quant à lui abordé les failles, les doutes et les fragilités du processus créatif à travers un atelier de mouvement.

DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES QUI ENRICHISSENT LES CONTENUS

En collaboration avec la Cinémathèque québécoise, le Goethe-Institut Montréal et le Cœur des sciences de l'UQAM, le Festival a présenté **13 programmes** comprenant des documentaires, films d'art et œuvres de fiction choisis en écho aux artistes et aux spectacles de la programmation. 456 spectateurs ont profité de ces projections.

LES RENCONTRES INTERNATIONALES DES JEUNES CRÉATEURS ET CRITIQUES DES ARTS DE LA SCÈNE

Les **Rencontres internationales** permettent à une vingtaine de jeunes professionnels francophones de vivre au rythme du Festival lors d'un séminaire de 11 jours. Âgés entre 25 et 35 ans, ils provenaient cette année de l'Allemagne, de l'Argentine, du Canada, de Cuba, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, d'Haïti, de l'Italie, du Mexique, du Québec et de la Suisse et ce, grâce au soutien de l'**Association des Théâtres Francophones du Canada (ATFC)**, la **Bienal Arte Joven Buenos Aires**, le **Goethe-Institut Montréal**, l'**Istituto Italiano di Cultura di Montréal**, le **Festival de théâtre par 4 chemins** (Haïti) et les **Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIO)**, soit l'**Office Franco-Québécois pour la jeunesse (OFQJ)** et l'**Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ)**.

PARCOURS ÉTUDIANTS

Animé par l'envie de présenter un événement favorisant l'accessibilité et la sensibilisation aux arts performatifs contemporains, le FTA met sur pied des activités d'accompagnement et de formation auprès des jeunes spectateurs. Les Parcours étudiants regroupent nos programmes mis en place pour la clientèle scolaire (voir détails en annexe IV).

En 2016, 484 étudiants en provenance de 19 écoles, dont trois établissements dont c'était la première expérience, participaient à ce volet. Les groupes provenaient de Gatineau, Laval, Montréal, Québec, Repentigny, Saint-Lambert, Sainte-Thérèse, Terrebonne, Trois-Rivières, Valleyfield ainsi que New York.

- **Le Séjour culturel** consiste en une immersion de quatre jours destinée aux élèves du second cycle du secondaire et allie à la fois découverte des arts de la scène et exercice du sens critique. 109 élèves du Québec et des États-Unis y ont participé et ont généré 461 entrées.
- **L'Autre parcours** permet aux enseignants de créer un séjour sur mesure et en adéquation avec leurs défis pédagogiques. 119 élèves de niveau secondaire, 101 du collégial et 48 des universités de la province du Québec, dont l'UQAM qui a poursuivi son séminaire intensif habituel, y ont participé et généré 1 052 entrées.
- **Le FTA à la carte** offre aux groupes scolaires d'au moins 15 étudiants un tarif privilégié de 20 \$ à 25 \$ par billet et leur permet de vivre l'expérience du FTA pour une soirée. 107 élèves de niveau secondaire de Montréal et ses banlieues y ont participé et ont généré 107 entrées.

TOURNÉE DES ÉCOLES

Chaque année, l'équipe artistique visite les écoles de formation professionnelle spécialisées en danse et en théâtre de la région métropolitaine des niveaux collégial et universitaire afin de présenter la programmation et d'offrir aux étudiants des tarifs préférentiels exclusifs. Cette année, 17 écoles ont été visitées, soit 465 étudiants qui ont généré 670 entrées.

NOUVEAUTÉS LIÉS AUX ÉTUDIANTS

- Cette année, la **tournée des écoles anglophones** a été effectuée directement par l'équipe de la programmation et du développement des publics du Festival. Il s'agit d'une des actions entreprises pour se rapprocher de la communauté artistique anglophone montréalaise.
- **Trois nouvelles écoles** ont participé aux Parcours étudiants en 2016. Pour la première fois, une école des États-Unis, la **United Nations International School**, participait au Séjour culturel. L'**Université de Montréal** a aussi officialisé un cours d'été portant sur le FTA et sa programmation annuelle. Enfin, une collaboration avec les départements francophone et anglophone de mise en scène de l'**École nationale de théâtre du Canada** a aussi été mise en place afin de leur offrir un parcours spécialisé et un accès privilégié aux artistes du FTA.
- 28 professeurs, provenant de l'**École Secondaire Sophie-Barat**, du **Collège de Montréal** et du **Collège Lionel-Groulx** ont tous profité des tarifs exclusivement offerts aux professionnels de la danse et du théâtre pour assister à une série de spectacles. Cette initiative s'inscrit dans leurs activités de développement professionnel.

MONTRÉAL, PÔLE INTERNATIONAL DE LA CRÉATION CONTEMPORAINE

Le Festival TransAmériques est un tremplin qui offre aux compagnies de danse et de théâtre d'ici une grande visibilité auprès des diffuseurs et agents influents venus des quatre coins du monde. Pour un artiste, le seul fait d'être programmé par le FTA lui procure une crédibilité qui permet d'initier de fructueuses stratégies de diffusion internationale.

La présence des diffuseurs et journalistes internationaux est vitale pour les compagnies canadiennes car elle a des répercussions majeures sur le développement de leurs tournées internationales, mais aussi sur la recherche de coproducteurs, joueurs essentiels pour compléter le montage financier des projets de création, en plus de garantir une diffusion à l'étranger.

Le projet d'accueil des invités professionnels a connu en 2016 un grand succès tant par la quantité et la qualité des programmeurs, diffuseurs et journalistes étrangers qui ont assisté au FTA. Nous sommes fiers de la présence de représentants de structures de diffusion prestigieuses tels que le Théâtre Vidy-Lausanne (Suisse), le Wiener Festwochen (Autriche), le Hong Kong Arts Festival (Chine) et le Théâtre National de la Colline (Paris).

Le Festival a accueilli 93 invités en provenance de 21 pays. Ceux-ci se sont prévalus de 510 billets de spectacles, en faveur ou à tarif réduit, assistant à une moyenne de cinq spectacles dans le cadre du FTA (ce qui correspond à la moyenne habituelle), sans compter les spectacles fréquentés en marge de celui-ci.

COLLABORATIONS

Le FTA a travaillé en collaboration avec Les Grands Ballets canadiens de Montréal, l'Usine C et le festival Magnetic North (Whitehorse, YT) en partageant les frais de séjour de certains programmeurs étrangers.

Par ailleurs, à l'invitation de la Place des Arts, le FTA fait partie du comité organisateur du 100^e congrès de l'International Society for the Performing Arts (ISPA) qui aura lieu à Montréal du 23 au 27 mai 2017. Cet événement exceptionnel qui réunira des centaines de diffuseurs internationaux participera à renforcer le positionnement international du Festival.

RENCONTRES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De nombreux rendez-vous sont organisés entre les professionnels, et les membres de l'équipe artistique du FTA. De plus, ceux-ci agissent en entremetteurs et favorisent la rencontre entre des diffuseurs, artistes, journalistes et agents. Les soupers de première, les conférences, les cocktails et les soirées festives offrent autant d'occasions pour les artistes et les diffuseurs de créer des liens, de finaliser des ententes ou d'élaborer de nouveaux projets.

Le FTA produit une brochure bilingue recensant toutes les représentations artistiques (spectacles, courtes formes, performances, extraits, présentation d'étapes de travail et autres festivals) présentées en marge de sa programmation. Destiné aux diffuseurs et journalistes étrangers, ce guide qui montre toute la vitalité de l'offre culturelle montréalaise est conçu à partir d'un appel de renseignements diffusé dans les réseaux de la danse et du théâtre montréalais. Cette année, les activités du OFFTA, de Circuit-Est, du Studio 303, d'Art Circulation, du Centre de Création O Vertigo, du Théâtres aux Écuries, en plus des activités initiées par de nombreuses compagnies et artistes, ont été recensées. Nos invités circulent en grand nombre à travers ces réseaux.

PRÉSENCE À L'ÉTRANGER

Le déploiement de l'équipe artistique du FTA dans les différents lieux de diffusion et festivals nationaux et internationaux a un grand impact. Lors de leurs 30 déplacements au Canada et à l'étranger, Martin Faucher et Jessie Mill, conseillère artistique, en ont profité pour prendre rendez-vous avec leurs homologues et les intéresser aux projets des artistes canadiens. Cette approche stimule aussi la venue de ces interlocuteurs au FTA.

Lors de la réunion du Directors Circle International qui s'est tenue à Groningen aux Pays-Bas en août 2016, les membres ont manifesté le désir de tenir en 2018 leur réunion annuelle dans le cadre du Festival TransAmériques. L'équipe travaille déjà à la mise sur pied de cet événement exceptionnel qui aura d'importantes répercussions sur les milieux de la danse et du théâtre canadiens.

Lors du dernier Festival d'Avignon, Martin Faucher et Jessie Mill ont été invités à titre de conférenciers à une discussion portant sur le thème : *Les jeunes générations de créateurs québécois et les espaces imaginaires de l'austérité*, lors de l'événement *Journée d'étude Changement d'échelle : les arts confrontés au réel*, présenté par un regroupement d'universités et mis sur pied par le Conservatoire du Grand Avignon.

Jessie Mill a été invitée par le Goethe-Institut Montréal à faire partie d'une délégation composée de diffuseurs américains qui se rendait à Munich pour assister au Spielart Festival en octobre 2016. Elle a également été invitée au festival Theaterformen en Allemagne où elle a eu des échanges avec la nouvelle directrice artistique, Martine Dennewald, qui s'intéresse à la création canadienne, tout particulièrement aux artistes femmes qu'elle mettra à l'honneur chez elle en 2017. Finalement, elle a été invitée à participer à une conférence au festival A Corner in the World tenu à Istanbul en octobre 2016. Elle a été appelée à faire une présentation du FTA, ainsi que du contexte social et politique dans lequel il s'inscrit, de même qu'à brosser un portrait de la création contemporaine canadienne en danse et en théâtre. Cette participation aura permis de nourrir notre compréhension d'un territoire en grande effervescence.

Depuis deux ans, le FTA collabore avec le Phénix, scène nationale Valenciennes, importante scène de la création française, dans le cadre du projet Plateforme TransAtlantique soutenu par le ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec et l'Institut français. La Plateforme offre du temps de recherche à de jeunes artistes québécois et français en amont de leurs processus habituels de production. Dans le cadre de ce projet, Jessie Mill a animé en mai 2016, durant le Festival du Jamais Lu, une table ronde portant sur les processus d'écriture atypiques. Elle a de plus agi à titre de mentor pour les artistes français du projet lors de la session de travail qui s'est déroulée à Valenciennes en mars 2016.

COPRODUCTION

Mû par un esprit de recherche, le FTA soutient le développement de la création contemporaine par la coproduction des projets d'artistes établis et d'artistes en début de carrière en qui il reconnaît force, authenticité et talent. La coproduction d'œuvres est inscrite à même la mission du FTA.

Toutes les créations québécoises en danse et en théâtre qui ont été présentées en 2016 ont bénéficié d'un investissement en coproduction variant de 8 000 \$ à 15 000 \$ pour un total de 119 349 \$, en plus de l'achat des représentations. Cet apport est crucial en ce qu'il permet de valoriser les projets de création bien avant leur production, favorisant ainsi la recherche de coproducteurs nationaux et internationaux par les compagnies.

De plus, le Festival a coproduit l'œuvre internationale *Go Down, Moses* de Romeo Castellucci pour un montant de 15 000 \$. Cet investissement s'inscrit dans le rôle que doit jouer le FTA de manière plus assidue auprès de compagnies et d'artistes internationaux.

Les communications



COMMUNICATIONS ET MISE EN MARCHÉ

Pour souligner la 10^e édition, l'identité visuelle de l'événement a été complètement repensée en complicité avec l'agence Compagnie et cie qui collabore avec le Festival depuis 2015. Une nouvelle stratégie numérique a été mise en œuvre en association avec l'agence TP1 afin de déployer un site web complètement transformé. Un nouveau système de billetterie a été implanté en faisant appel à Boxxo, une entreprise montréalaise spécialisée dans les solutions ergonomiques d'expérience d'achat de billets.

REFONTE DE L'IDENTITÉ VISUELLE

Si la disposition des trois lettres qui forment le logo est restée fidèle à ce que le public reconnaît depuis 2011, une forte dose d'éclatement y a toutefois été injecté. Il s'agissait de démontrer que l'expérience du Festival n'a aucune frontière, aucune limite et qu'elle se réinvente à l'infini, se déconstruisant et se reconstituant à volonté, étonnante et innovante. Plein de couleurs et riche de possibilités, ce nouvel élan graphique a insufflé un dynamisme à toute la structure de l'identité ainsi qu'à la campagne de promotion.

Au fil des réflexions, la démythification de la mission même du FTA a semblé importante, par l'intégration au logo des disciplines Danse + Théâtre qui sont sa raison d'être. Pour des raisons de positionnement stratégique et de clarté, il a été décidé de retirer du logo le nom « Festival TransAmériques » en misant essentiellement sur ce qui représente sa principale source de notoriété depuis les 30 dernières années, soit l'acronyme FTA.

Enfin, pour harmoniser l'ensemble des outils de communication, qu'ils soient de nature promotionnelle ou institutionnelle, cette refonte de l'image a été répercutée dans les divers éléments de papeterie : cartes de visite, papier en-tête, enveloppes, contrats, etc.

CAMPAGNE DE PROMOTION

Dans la campagne de promotion qui transmettait au public la programmation de cette 10^e édition, deux concepts ont été mis de l'avant : l'utilisation d'images d'archives de Montréal et l'emploi de verbes qui, changeant constamment, illustraient les différentes fonctions du Festival. Par exemple, le Festival bouscule / enchante / virevolte / scintille / mystifie, etc.

Le but de cette campagne était de surprendre les gens de façon ludique et inspirée à partir de la nouvelle identité visuelle. L'enracinement du Festival dans le territoire de Montréal a aussi été montré par l'utilisation des images noir et blanc tirées des archives officielles de la ville. Superposées à ces images anachroniques, détonantes, les nouvelles couleurs éclatantes vibraient de façon tout à fait contemporaine. Chacune à leur façon, les photos d'époque sélectionnées rendaient compte de la force du mouvement, sans chercher à représenter la danse ou le théâtre, en tendant à témoigner du paysage urbain et de territoires de l'imaginaire plus vastes, propres au Festival.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS

- Le **prédévoilement** de la programmation s'est tenu le lundi 8 février 2016 à l'ARTVstudio de la Place des Arts en présence d'une quarantaine de journalistes et partenaires, dont les artistes Louise Lecavalier, Denis Marleau et Stéphanie Jasmin qui y ont présenté leur projet de création. Quatre spectacles ont été annoncés : *Une île flottante / Das Weisse vom Ei, Gala, L'autre hiver* et *Mille batailles*, alors que *Go Down, Moses* avait été dévoilé et mis en vente dès décembre 2015.
- Le **dévoilement** de la programmation a eu lieu le mardi 22 mars 2016 au Quartier général. Environ **350 invités** s'y sont réunis. La vente exclusive des forfaits a commencé aussitôt et s'est poursuivie jusqu'au 2 avril 2016, alors que tous les billets à l'unité ont été mis en vente.
- Le **cocktail d'ouverture** a eu lieu le jeudi 26 mai 2016 au QG avant la première du spectacle *Une île flottante / Das Weisse vom Ei*, en présence d'une centaine d'invités et de M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications du Québec.

OUTILS DE COMMUNICATION

Une série d'outils de communication (voir détails en annexe VIII) a été produite afin de rendre compte de la programmation du Festival auprès des publics que le Festival souhaite rejoindre. Une photo de l'incendie qui a détruit le pavillon des États-Unis de l'Expo 67, aujourd'hui connue comme la Biosphère, est devenue l'image emblématique de cette 10^e édition, figurant notamment sur les affiches et en couverture du programme officiel, montrant à quel point le FTA était susceptible d'enflammer la ville !

Parmi les changements et les nouveautés, les formats et les grilles graphiques du programme officiel, des programmes de soirée et du dépliant consacré aux activités des Terrains de jeu au QG ont été entièrement revus. Des formats « de poche » ont été priorités.

Encore une fois, le Festival a voulu marquer sa présence dans la ville, avec une importante campagne d'affichage et un pavoisement au cœur du Quartier des spectacles qui comprenait des oriflammes ainsi que des bannières au-dessus du boulevard Saint-Laurent et à l'extérieur de la Place des Arts.

Dès le mois de février, et plus intensément à partir du dévoilement de la programmation en mars, la campagne publicitaire a battu son plein. Le plan de placement média comprenait plus d'une centaine d'annonces de tous formats : télévision, journaux imprimés, web, infolettres, éditions tablette de *La Presse+* et de *Devoir* et revues spécialisées, permettant à quiconque s'intéressant au milieu culturel d'entendre parler du Festival.

Enfin, des sacs, des t-shirts, des verres écologiques et autres napperons ont aussi été conçus à l'image de la nouvelle identité du FTA, intensifiant le sentiment d'appartenance des festivaliers.

WEB ET INITIATIVES NUMÉRIQUES

Fort d'une entente de partenariat signée pour quatre ans avec TP1, désormais intégré à Havas, l'un des plus grands groupes de conseils en communication au monde, le Festival a entrepris une révision de ses stratégies numériques qui a d'abord pris la forme d'un tout nouveau site web lancé lors du pré-dévoilement en février 2016. Aboutissement d'une longue réflexion, la nouvelle plateforme offre un déploiement visuel plus spectaculaire, mettant davantage en valeur les œuvres à l'affiche et multipliant les façons de naviguer dans la programmation. Parmi les nouveautés : un contenu adapté à toutes les plateformes mobiles, un calendrier interactif, des archives valorisées et accessibles et l'implantation de mots-clés et de suggestions d'autres spectacles.

- La fréquentation du site a augmenté de 6 % avec 131 444 visites effectuées par 85 449 visiteurs du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} juillet 2016.
- 22 infolettres promotionnelles ont été déployées de septembre 2015 à juillet 2016 à une moyenne d'environ 10 000 destinataires, obtenant un taux d'ouverture de 36,5 % et un taux de clics de 11 %, supérieurs aux standards.
- Outre les désormais incontournables capsules vidéo qui font la promotion directe des spectacles, d'autres types de contenu vidéo ont été produits et partagés : bande annonce, bilan, présentation du Séjour culturel, captations spontanées de moments spéciaux du Festival et autres Live Facebook. Les visionnements ont augmenté de 15 % en une seule année, se chiffrant à 139 685.
- Les adeptes du FTA dans les réseaux sociaux ont augmenté de 23 % sur Facebook (14 071), de 15 % sur Twitter (6 478) et de 186 % sur Instagram (1 180).
- Le fanzine apparu en 2015 s'est transformé en tribune virtuelle. Ce blogue qui proposait du contenu inusité chaque jour du Festival a été consulté par environ 2 300 personnes.

RELATIONS DE PRESSE

Preuve des efforts acharnés de l'équipe de relations de presse réunie pour une deuxième année autour de Natalie Dion, le Festival a réussi à bonifier le nombre global d'articles, de reportages, de critiques et d'autres mentions dans les médias. S'il déclinait depuis 2013, il a remonté la pente avec 508 mentions calculées en 2016. 181 journalistes ont été accrédités, dont 20 provenant de l'extérieur du Québec, la plus forte délégation étrangère depuis 2011.

Ce n'est plus la presse écrite qui suscite une telle couverture mais surtout le web. Il faut aussi rapporter que la couverture a augmenté à la radio, à la télévision et dans les magazines, ces derniers ont d'ailleurs été les seuls à être sensibles à l'argument du 10^e anniversaire du Festival. À elles seules, les créatrices Christine Beaulieu et Louise Lecavalier, figures populaires, ont permis des incursions du FTA sur des tribunes convoitées telles que *Tout le monde en parle*, *Le Téléjournal*, *Bazzo.tv* et *La soirée est (encore) jeune*.

MISE EN MARCHÉ

La force combinée des actions de communications, de développement des publics et de marketing ont engendré des résultats exceptionnels. L'objectif de revenus a été atteint dès le lendemain de l'ouverture du Festival, le taux d'assistance terminant à 97 %, 15 spectacles sur 22 présentés en salle affichant complet :

- 8 spectacles en théâtre : *Une île flottante / Das Weisse vom Ei, Ce ne andiamo, Reality, The Ventriloquists Convention, Siri, Go Down, Moses, Logique du pire, J'aime Hydro*
- 7 spectacles en danse : *The Black Piece, Pluton – acte 2, Judson Church..., Mercurial George, So You Can Feel, multiform(s)*

Bien que les tarifs des billets à l'unité aient été maintenus à un prix raisonnable afin de maintenir l'accessibilité de l'ensemble des clientèles, les prix des forfaits ont été rehaussés. Au bilan, moins de forfaits ont été vendus, mais les revenus finaux de billetterie sont les plus élevés depuis 2010. La présence de têtes d'affiche telles que Romeo Castellucci et Louise Lecavalier explique en partie cette performance financière; ces deux spectacles ayant généré 32 % des revenus de billetterie.

Soulignons que l'implantation du système de billetterie Boxxo, qui représentait un énorme défi technique et logistique, a permis d'améliorer et de faciliter l'expérience d'achat des festivaliers.

Autre nouveauté à signaler : l'apparition d'un forfait extrême pour les plus que mordus !

NOUVELLES INITIATIVES ET PROJETS SPÉCIAUX

Voici en rafale quelques enjeux et dossiers qui seront suivis par l'équipe des communications au cours de la prochaine année :

- En partenariat avec les éditions Somme toute, la publication d'un ouvrage consacré au FTA, dont la conception est entamée depuis plusieurs mois déjà, sera lancée en 2018.
- De nouvelles initiatives liées à la stratégie numérique seront pilotées en complicité avec l'agence Havas, en visant principalement la notoriété du FTA dans les réseaux sociaux.
- Le travail d'archivage entrepris en 2015 se poursuivra afin de conserver durablement les archives du Festival depuis sa fondation.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Par sa réputation enviable dans les cercles internationaux de la création contemporaine, le Festival TransAmériques participe activement à positionner Montréal en tant que métropole culturelle. Lieu de rencontre entre les artistes, le public et les professionnels, le FTA stimule mouvements et dialogues entre Montréal et les grandes métropoles culturelles. Grâce à son double mandat de soutenir et de diffuser des œuvres innovantes nationales et internationales, le Festival contribue à l'image de marque de Montréal en tant que ville d'avant-garde artistique.

Les trois principaux objectifs qui guident le plan de développement touristique sont :

- Renforcer la réputation internationale de Montréal comme métropole culturelle.
- Augmenter l'achalandage du Festival et le nombre de touristes spécialisés.
- Bonifier l'expérience touristique des visiteurs de Montréal.

LE FTA ET L'INDUSTRIE TOURISTIQUE MONTRÉLAISE

Le Festival est appuyé par Tourisme Montréal et participe activement aux activités organisées par ce partenaire, notamment en tenant un kiosque au lancement de la saison touristique estivale. Le FTA inscrit aussi ses activités dans le calendrier de Bonjour Québec et il est mentionné dans tous les guides de promotion de Montréal. Le FTA a par ailleurs collaboré avec le Printemps numérique de Montréal pour une troisième année, en y inscrivant cette fois les œuvres *L'autre hiver*, *Con grazia* et *Corps secret / Corps public*.

Le Festival distribue ses programmes officiels dans plusieurs hôtels du centre-ville et un membre de l'équipe des communications effectue chaque année la tournée des hôtels. Il envoie également des infolettres touristiques ciblées auprès de ses contacts hors Québec.

Les activités directes du Festival (projets de développement des publics, accueil de compagnies étrangères et d'invités spéciaux, organisation de formations et d'autres rencontres professionnelles, etc.) ont généré 2 645 nuitées dans les hôtels montréalais. L'hébergement des autres festivaliers n'a pas été dénombré.

LE RAYONNEMENT DU FTA À L'ÉTRANGER

La visibilité du FTA à l'étranger est assurée par la présence de la direction artistique et de son équipe dans plusieurs événements d'envergure internationale et par sa promotion dans des médias spécialisés. Le FTA maintient aussi des partenariats publicitaires avec les principales revues spécialisées en théâtre et en danse en Amérique du Nord, soit *American Theatre Magazine* et *Dance Current*.

IMPLICATION AU CŒUR DE L'OFFRE CULTURELLE MONTRÉLAISE

Les circuits culturels développés autour des lieux de diffusion permettent aux visiteurs de découvrir différents quartiers à travers le réseau des galeries, librairies et restaurants partenaires. Ces circuits sont mis en valeur dans la section d'information touristique et dans les cartes des lieux du site web du FTA, ainsi que dans le guide pratique publié à l'attention des invités et des visiteurs du Festival.

L'entente développée avec **Galeries Montréal** a permis de rejoindre de nouveaux publics tout en assurant la promotion de plusieurs galeries d'art. Les partenaires hôteliers et gastronomiques étaient invités à proposer des forfaits et avantages spéciaux réservés aux spectateurs ainsi qu'à faire la promotion de l'événement au sein de leurs établissements. Les six hôtels partenaires du FTA (**Hyatt Regency Montréal, Auberge Le Pomerol, Auberge de la Fontaine, Hôtel ZERO1, Résidence de l'Ouest et Delta Montréal**), de même que ses six partenaires gastronomiques (**Six Resto Lounge, Accords – Le bistro, Brasserie Réservoir, Le petit extra, Lili. Co et Les Affamés**) offraient des tarifs préférentiels aux festivaliers, contribuant positivement à leur expérience à Montréal.

BONIFICATION DE L'EXPÉRIENCE FESTIVALIÈRE

La programmation 2016, incluant 10 premières mondiales et 10 premières nord-américaines, a suscité l'intérêt de spectateurs nationaux et internationaux, tandis que les événements artistiques présentés gratuitement dans l'espace public au Quartier des spectacles ont pu agrémenter le séjour des touristes qui se trouvaient à Montréal. Plusieurs initiatives satellitaires viennent aussi renforcer la marque et le rayonnement artistique du Festival dans la communauté, incluant les Terrains de jeu du FTA, les Rencontres internationales des jeunes créateurs et critiques des arts de la scène et les Parcours étudiants. En 2016, 16 % des participants des Parcours étudiants habitaient hors de la grande région métropolitaine de Montréal.

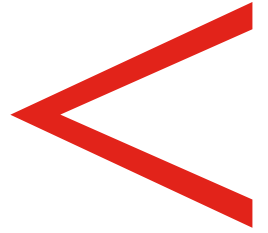
Par ailleurs, les partenariats avec les associations professionnelles artistiques, culturelles et de l'enseignement ont généré 245 entrées pour un total de 293 participants. Les participants du colloque annuel de la Société québécoise d'études théâtrales (SQET), les membres du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx (SEECLG), de même que le corps professoral de l'École secondaire Sophie-Barat, du Collège de Montréal, de La danse sur les routes du Québec et de Transformation Danse, ont tous bénéficié de forfaits et d'activités spéciales. Onze autres associations nationales ont aussi profité du tarif professionnel.

Le **Guide pratique** a été distribué à travers le salon d'accueil aux 514 professionnels invités durant le Festival. Ces journalistes, diffuseurs partenaires et membres de compagnies artistiques ont généré un total de 1143 nuitées. 48,8 % d'entre eux étaient des touristes dont 41,6 % provenaient de l'étranger.

La dernière étude d'achalandage et de provenance du FTA a été réalisée en 2015. Une nouvelle étude sera commandée pour l'édition 2017.

L'organisation





GOVERNANCE ET ÉQUIPE

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION REMARQUABLE

Au cours des deux dernières années, le conseil d'administration a joué un rôle névralgique à la suite du départ de la cofondatrice du FTA, Mme Marie-Hélène Falcon, pour soutenir l'entrée en poste d'une nouvelle codirection générale. Cette transition délicate et exigeante a été menée avec brio.

Sous la présidence de Gil Desautels, qui a pris ce titre après avoir siégé près de 20 ans au conseil, l'ensemble des membres démontre une qualité d'engagement qui mérite d'être soulignée, chacun apportant une contribution généreuse et signifiante aux travaux du conseil.

Ces dernières années, le conseil a connu un renouvellement stimulant, témoignant de la réputation enviable du Festival. Il est aujourd'hui composé de 14 membres, pour une capacité maximale de 17. Six d'entre eux se sont joints depuis trois ans ou moins. Le conseil, incluant six femmes et huit hommes, approche la parité et démontre également un équilibre satisfaisant entre des visions riches d'expérience et d'autres innovantes tournées vers le présent.

D'une assemblée générale à l'autre, c'est à dire de décembre 2015 à décembre 2016, le conseil s'est réuni à quatre occasions, en plus des réunions de ses trois comités : le comité exécutif, le comité de gouvernance, ainsi que le comité de développement et de financement. En plus d'accomplir ses responsabilités courantes, le conseil a profité de ses rencontres pour traiter de la planification stratégique, de la recherche d'un commanditaire principal et de l'inclusion de la diversité culturelle dans sa composition.

Le comité exécutif s'est quant à lui réuni à deux occasions pour soutenir l'exercice de planification stratégique qui sera complété en janvier 2017.

Le comité de développement et de financement s'est réuni quatre fois, bien que les nombreuses opérations que soutient ce comité en fassent pratiquement un groupe de travail permanent. Le comité a réussi à constituer un comité d'honneur réunissant 24 personnalités d'affaires, ce qui a assuré le succès financier de la soirée bénéfice du 13 septembre 2016.

La dynamique collective qui est instaurée au sein de la plus haute instance décisionnelle du FTA est foncièrement intéressante. La codirection générale ne peut que se réjouir du soutien admirable que lui accordent les membres du conseil d'administration.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE DE GRANDE QUALITÉ

Une deuxième année complète s'est déroulée dans le cadre de la codirection générale que se partagent le directeur artistique Martin Faucher et le directeur administratif David Lavoie. Le succès de la 10^e édition démontre une fois de plus leur leadership et la qualité de l'équipe qui œuvrent au quotidien à l'organisation de l'événement, de sa planification à sa manifestation.

ÉQUIPE PERMANENTE

Le FTA compte sur un personnel dévoué et expérimenté comprenant **15 employés réguliers**, dont 12 employés à temps plein.

Suite à l'annonce du départ de Mme Lucie Juneau qui a assumé la direction de production pendant plus de 20 ans, Louise Roussel occupera ce poste clef de l'organisme. Jouissant d'une solide réputation dans le milieu des arts de la scène, Mme Roussel possède une expertise rare en direction de production et contribuera certainement à consolider ce secteur interne. Son entrée en poste s'est faite de manière progressive en août 2016, avec l'appui de Mme Juneau, en vue d'une occupation complète des fonctions à compter du mois de décembre 2016.

ÉQUIPE TEMPORAIRE ET STAGIAIRES

Dès janvier, l'équipe s'élargit progressivement jusqu'à la tenue du Festival en mai et juin. Des experts et de jeunes recrues enthousiastes se joignent ainsi à l'équipe, selon les exigences et responsabilités des mandats à réaliser.

En 2016, **140 employés temporaires** ont collaboré à la mise en œuvre de la 10^e édition. De ce nombre, sept se sont investis à titre de stagiaires, pour une durée moyenne de quatre mois. L'expérience acquise au Festival permet à plusieurs candidats d'obtenir par la suite d'excellents emplois, tant dans le milieu culturel national qu'international.

DES BÉNÉVOLES INDISPENSABLES

Le FTA a la chance de compter sur l'implication de nombreux bénévoles enthousiastes, dont plusieurs reviennent d'édition en édition. La cuvée 2016 a profité du soutien de **26 bénévoles** qui ont effectué **363 heures** de travail, recevant en échange de leur temps des billets pour assister aux spectacles de leur choix.

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITÉ

À défaut de pouvoir offrir des conditions salariales pleinement concurrentielles, le FTA porte une réelle attention à la qualité de l'environnement de travail de ses employés et se fait un devoir d'offrir des conditions d'emploi qui reconnaissent l'expérience et favorisent la rétention des expertises.

Le Festival offre notamment aux jeunes parents un accommodement travail-famille apprécié, de même qu'il accompagne le développement des compétences individuelles par des formations spécialisées ou par un mentorat au sein de l'entreprise. Une évaluation des besoins de formation est aussi menée lors des bilans individuels d'emploi, afin de stimuler le développement professionnel des employés. Enfin, un comité d'activités sociales permet de garder à vue le plaisir d'être ensemble, tout au long de l'année.

DE BONNES PRATIQUES D'INCLUSION ET DE DIVERSITÉ

Le caractère international de la mission du FTA favorise la présence d'une forte diversité au sein même de sa programmation artistique. Le FTA privilégie aussi une composition diversifiée dans ses équipes de travail. En ce sens, le conseil d'administration et la direction considèrent que de bonnes pratiques de recrutement impliquent l'établissement d'objectifs en terme de diversité générationnelle et culturelle, et d'équité homme-femme. Bien que la qualité des candidatures prévale lors des choix, les processus de sélection favorisent la rencontre d'une variété de candidats. L'éthique, plutôt que la règle, est privilégiée en cette matière. (Voir details en annexe XII.)

GESTION FINANCIÈRE

RENOUER AVEC UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

À l'aube de la 10^e édition, un constat a émergé lors de l'analyse des résultats des années précédentes. Tout en rencontrant de forts succès et en maintenant un taux d'assistance avoisinant les 95%, la programmation du Festival connaissait une réduction marquée. Au cœur de ce défi : l'équilibre budgétaire. En effet, l'atteinte de l'équilibre est un exercice complexe pour une organisation d'envergure dont une part importante du financement — le financement public — est relativement fixe.

En septembre 2015, suivant l'initiative du Conseil des arts et des lettres du Québec, l'ensemble des partenaires publics a accepté de se réunir pour établir un bilan de la première décennie du TransAmériques. Ce bilan est apparu pertinent dans la mesure où, en 2005, les conseils des arts du Québec, du Canada et de Montréal, ainsi que Patrimoine canadien, avaient conjointement choisi d'attribuer au FTA le mandat de produire un événement international de danse contemporaine, à la suite d'un appel public de projets. Cette rencontre allait permettre à la direction du Festival de présenter l'hypothèse clé de son développement et d'obtenir les moyens de la vérifier.

L'hypothèse était la suivante : est-ce qu'en augmentant la capacité financière de programmation et en rehaussant conséquemment le nombre de billets disponibles à la vente (un objectif de 20 000 billets) le Festival allait retrouver une dynamique de développement convaincante. L'argumentaire du FTA auprès des partenaires publics s'est essentiellement articulé autour de l'obtention d'un soutien ponctuel permettant d'accueillir deux spectacles d'envergure, ce qui permettrait de dégager une marge de manœuvre adéquate pour relever toute une série de défis. Au terme d'un suivi assidu de l'ensemble des partenaires, tout en assumant parallèlement une prise de risque élevée — puisque la confirmation du soutien allait être complétée quelques semaines avant l'ouverture de la 10^e édition — un appui ponctuel de 232 000 \$ a pu être confirmé.

Au bilan, nous pouvons aujourd'hui énoncer les faits suivants. D'une part, l'effet de levier de l'investissement public obtenu est notable. En augmentant l'offre d'environ 2 500 billets, les revenus de billetterie ont cru de 95 390 \$. D'autre part, sans cet investissement public additionnel, le Festival aurait été incapable d'accroître sa programmation, à moins d'un inévitable et important déficit financier.

La 10^e édition du FTA aura ainsi permis de valider l'hypothèse déterminante pour l'avenir en affirmant l'envergure que doit maintenir le Festival pour accomplir sa mission. Ce constat servira de clef de voûte à la planification stratégique qui sera complétée en janvier 2017 et qui soutiendra les demandes de financement pluriannuelles déposées au cours du semestre suivant.

Force est d'admettre que si l'ensemble des sources de revenus autonomes et privés du Festival mérite d'être développé par des efforts constants, le niveau de financement public qui est alloué est prépondérant lorsqu'il est question d'évaluer la capacité financière de programmation de l'événement.

UNE 10^E ÉDITION SOUS LE SCEAU DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Grâce à un contrôle assidu des dépenses, à un succès de billetterie et à un apport ponctuel des partenaires publics, le FTA a conclu son dernier exercice financier sur un léger surplus de 27 671 \$.

L'exercice financier clos le 30 septembre 2016 présente des revenus de 3 595 614 \$, en hausse de 8,4 % par rapport à 2015. En contrepartie, les dépenses totalisent 3 567 944 \$, en augmentation de 6,5 %.

LES REVENUS

Les revenus autonomes et de sources privées totalisent 1 334 228 \$ en 2015 (1 260 108 \$ en 2014), en croissance de 5 %. Le financement est complété par les apports des partenaires publics pour une somme de 2 199 165 \$ (1 984 269 \$ en 2015), en hausse de 10,8 %.

PRODUITS	2016	2015
REVENUS AUTONOMES	801 092 \$	745 329 \$
Guichets	501 843 \$	406 453 \$
Contributions et soutiens d'organismes étrangers	167 986 \$	253 767 \$
Autres revenus	131 263 \$	85 109 \$
REVENUS PRIVÉS	595 358 \$	588 899 \$
Dons et commandites	159 389 \$	153 622 \$
Échanges et commandites de services	435 969 \$	435 277 \$
SOUS-TOTAL – REVENUS AUTONOMES ET PRIVÉS	1 396 450 \$	1 334 228 \$
SUBVENTIONS		
Fédéral	586 500 \$	496 000 \$
Provincial	1 099 517 \$	1 020 550 \$
Municipal	513 148 \$	467 719 \$
SOUS-TOTAL – SUBVENTIONS	2 199 165 \$	1 984 269 \$
TOTAL DES PRODUITS	3 595 614 \$	3 318 497 \$

REVENUS AUTONOMES

En 2016, 19 531 billets ont été mis en vente, permettant de générer des revenus de billetterie de 501 843 \$. Il s'agit d'une croissance des ventes de 23 % comparativement aux résultats de 2015.

Les contributions et soutiens d'organismes étrangers s'élèvent à 167 986 \$. Cette somme est constituée des apports du Goethe-Institut Montréal, du Consulat général de France, de l'Institut français, de l'Ambassade des Pays-Bas et de l'Istituto Italiano di Cultura di Montréal qui ont soutenu la présentation de différents spectacles étrangers à hauteur de 67 465 \$. Et, sur le plan national et local, Tourisme Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles et quelques collaborateurs additionnels ont contribué à hauteur de 100 521 \$.

La section Autres revenus totalisant 131 253 \$ est principalement liée à la gestion du bar du Quartier général, à la vente de publicités, à la refacturation de dépenses avec des partenaires de projets, ainsi qu'aux frais de service liés à la gestion de la billetterie — grâce à l'acquisition d'un nouveau système de billetterie et à la prise en charge interne de ce service.

REVENUS PRIVÉS

Les dons et les commandites en argent se sont maintenus par rapport à 2015, de même que les commandites en services. La majorité de ces services sont liés aux partenariats promotionnels du secteur des communications et aux ententes avec les établissements hôteliers.

Mentionnons le succès de la soirée bénéfice 2016 qui aura permis de récolter la somme de 105 125 \$ grâce à l'appui d'un comité d'honneur fortement engagé.

FINANCEMENT PUBLIC

Certaines ententes entre le Festival et ses partenaires sont établies sur une base pluriannuelle, ce qui confère à l'organisme la stabilité financière nécessaire à la planification et à la bonne mise en œuvre de ses activités. Cependant, certaines contributions sont confirmées tardivement, parfois après la tenue d'une édition.

Le FTA reçoit des subventions pluriannuelles du Conseil des arts et des lettres du Québec, de Patrimoine canadien, de la Ville de Montréal et du Conseil des arts de Montréal. Il profite aussi de subventions au projet du Secrétariat à la région métropolitaine, du Conseil des arts du Canada, du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. En 2016, le FTA a aussi obtenu un soutien ponctuel complémentaire de l'ensemble de ces partenaires. Les subventions récurrentes ont été de 1 635 750 \$ et les subventions ponctuelles de 563 415 \$, pour un total de 2 199 165 \$.

LES CHARGES

CHARGES	2016	2015
Programmation et production	2 113 530 \$	2 026 717 \$
Communications et développement des publics	738 325 \$	729 722 \$
Billetterie	113 417 \$	66 795 \$
Financement privé	101 115 \$	91 085 \$
Administration	501 557 \$	422 967 \$
TOTAL DES CHARGES	3 567 944 \$	3 337 286 \$

Les frais de programmation et de production ont été contrôlés avec rigueur afin de présenter une programmation permettant de rehausser significativement l'offre de billets, malgré l'incertitude des revenus de billetterie et la confirmation tardive du financement public ponctuel.

Les frais de communications et de développement des publics présentent une légère augmentation, notamment attribuable à la conception d'un nouveau site web.

La billetterie a pour sa part connu une transformation complète à la suite de l'acquisition du logiciel Boxxo qui permet de gérer l'ensemble des transactions de billetterie à l'interne. Ce changement implique le maintien d'une expertise au sein de l'équipe et permet en contrepartie de générer d'importants revenus de frais de services, auparavant redistribués à un fournisseur. Le FTA acquiert ainsi une précieuse base de données clients qui permet d'orchestrer d'intéressantes stratégies promotionnelles. L'opération de la billetterie permettra de générer annuellement un léger surplus financier. L'année 2016 fait exception car elle présente une charge exceptionnelle, soit l'acquisition et la mise en place du nouveau système de billetterie.

Le financement privé a connu une augmentation attribuable à la production d'outils de sollicitation, à la tenue de la soirée bénéfice et au chevauchement d'emplois dû à un remplacement pour congé de maternité.

Les frais d'administration ont eux aussi connus une hausse cette année, essentiellement attribuable à des dépenses ponctuelles : honoraires de consultation (pour soutenir la planification stratégique et pour organiser les archives de 1985 à 2006), achat d'ordinateurs, acquisition d'un nouveau système téléphonique et impression de la papeterie à la suite de la refonte de l'identité graphique du Festival. Une autre part des augmentations est liée à l'embauche d'une nouvelle employée pour soutenir l'administration au cours d'un trimestre.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds de développement, que nous appelons aussi Fonds de soutien à la création, nous a permis d'investir 134 349 \$ dans la coproduction de 12 œuvres présentées en primeur lors de la 10^e édition du Festival, incluant une coproduction internationale (*Go Down, Moses* de Romeo Castellucci). Ces investissements ont été compensés par un apport égal en dons, ce qui permet de maintenir le fonds à une hauteur de 266 151 \$.

ÉLÉMENTS DU BILAN

La principale variation au bilan concerne une utilisation de 156 725 \$ à la marge de crédit, en date du 30 septembre. Cet emprunt à court terme est contrebalancé par une augmentation conséquente des comptes à recevoir. Les sommes dues ont été encaissées au cours du mois d'octobre.

Mentionnons enfin que le surplus annuel de 27 671 \$ est porté à l'actif non affecté, qui se situe dès lors à 47 405 \$. Cette somme demeure inadéquate pour soutenir la prise de risque financière que doit assumer le FTA chaque année. Il est donc prioritaire de renforcer cet élément du bilan dans les meilleurs délais.

FINANCEMENT PRIVÉ

UNE PRIORITÉ ASSUMÉE

Depuis l'entrée en poste de David Lavoie en 2013, l'enjeu de l'accroissement des revenus issus de la philanthropie et de la commandite a assidument été approfondi. Parallèlement, la nomination à la présidence en 2015 de M. Gil Desautels, spécialiste en gestion philanthropique, et le recrutement de plusieurs personnalités d'affaires au sein du conseil d'administration ont participé à doter l'organisme des expertises et ressources nécessaires quant au rehaussement de ses objectifs financiers.

Au cours des deux dernières années, la structure organisationnelle a été modifiée afin de permettre au codirecteur général et directeur administratif d'allouer davantage de temps à la recherche de financement privé, avec l'appui d'un comité de financement dont l'activité s'est intensifiée. Force est de constater que les réseaux d'affaires se sont diversifiés et étendus, ce qui a notamment permis de réaliser en septembre 2015 et 2016 des soirées bénéfiques présentant des revenus supérieurs à 100 000 \$.

Les résultats financiers présentent une évolution constante qui doit aller en accélérant au cours des prochaines années. Les stratégies et les objets de sollicitation sont désormais clairement identifiés pour chacun des créneaux de financement. Et l'ensemble de l'organisme — conseil d'administration, comité de financement et équipe — est fortement mobilisé à cette fin.

C'est un défi majeur pour une organisation artistique telle que le FTA d'accorder une attention constante aux enjeux de financement, eu égard aux ressources limitées dont elle dispose. L'accomplissement de la mission principale requiert en effet un appui continu de tous. Les activités philanthropiques et de commandites permettent toutefois d'atteindre plusieurs objectifs dont certains sont directement en lien avec la mission. Certes, les activités de financement visent à accroître les ressources financières disponibles, et elles participent aussi à renforcer l'ancrage et le rayonnement du Festival dans la métropole, tant auprès des communautés d'affaires que des citoyens. Pour toutes ces raisons, des efforts considérables seront investis au cours des années à venir pour poursuivre le développement amorcé.

Les activités de financement privé s'articulent autour de deux axes distincts, soit la philanthropie et la commandite. Suit un survol des activités réalisées en 2015-2016.

CULTIVER LA PHILANTHROPIE

SOIRÉE BÉNÉFICE

Le 13 septembre 2016, le FTA a réalisé sa soirée bénéfique annuelle sous la présidence artistique de Mme Christine Beaulieu et la coprésidence affaires de M. Roberto Sbrugnera, vice-président trésorerie, risque et relations investisseurs de Métro, et de Mme Lily Adam, associée chez

Ernst & Young et membre du conseil d'administration du FTA. Avec le soutien d'un comité d'honneur composé de 22 autres membres, l'événement a permis de récolter la somme de 105 125 \$. Cet événement festif réunissant plus de 250 personnalités d'affaires, artistiques et publiques est un pôle dynamique de rencontres qui permet d'élargir les réseaux d'affaires et d'affirmer la notoriété de l'événement.

CAMPAGNE ANNUELLE

La campagne annuelle de dons se déroule principalement d'octobre à février, conviant la communauté et le public à soutenir la mission en lui allouant un premier don ou en accroissant progressivement sa donation grâce à un programme de reconnaissance par échelons. Cette opération a permis de recueillir un total de 15 978 \$.

SOLLICITATION DES GRANDS DONATEURS

Parallèlement à la campagne annuelle, les membres du conseil d'administration et la direction du Festival acheminent des demandes de dons majeurs personnalisées à des donateurs ciblés, nourrissant ainsi un cercle de philanthropes plus fortunés. Cette campagne a permis d'obtenir des dons à hauteur de 11 000 \$.

SOLLICITATION DE FONDATIONS PRIVÉES

Différentes fondations présentent des missions en lien avec les activités du Festival. En 2016, la Fondation Cole et la Fondation Belvédère Desmarais ont respectivement soutenu la présentation d'un spectacle et la mission du FTA, pour un total de 8 000 \$.

FTA ÉCLATÉ : UN RÉSEAU DES JEUNES PERSONNALITÉS D'AFFAIRES

Initié en 2013, le FTA Éclaté vise à faire découvrir l'événement à de jeunes personnalités d'affaires engagées, susceptibles de développer leur relation avec l'organisme. En 2016, sous l'égide d'un comité de huit ambassadeurs coprésidé par M. Arnaud Granata et Mme Natalie Chapdelaine, tous deux membres du conseil d'administration, 59 jeunes gens d'affaires ont assisté au spectacle *Gala* de Jérôme Bel. Les revenus tirés de cette activité ont atteint 5 900 \$. L'initiative du FTA Éclaté tend aujourd'hui à valoriser la fidélité d'implication, en réfléchissant au cycle d'engagement de cette clientèle particulière.

BÉNÉVOLAT

Le FTA considère la philanthropie comme un engagement citoyen qui favorise la pérennité de sa mission. Bien que les actions de sollicitation financières mobilisent l'essentiel des efforts, il demeure essentiel de reconnaître l'importance de celles et ceux qui peuvent y investir du temps à titre de bénévoles. En contrepartie de cet engagement, le FTA leur accorde des billets pour assister aux spectacles qu'ils convoitent. En 2015-2016, 26 bénévoles ont offert 363 heures de travail au Festival, soit pour soutenir la réalisation de la 10^e édition ou pour accomplir différentes tâches en cours d'année.

DÉVELOPPER LA COMMANDITE

RECHERCHE D'UN COMMANDITAIRE PRINCIPAL ET ÉLARGISSEMENT DES RÉSEAUX D'AFFAIRES

La recherche d'un commanditaire majeur est une priorité énoncée par le conseil d'administration et par la codirection générale. Au cours des deux dernières années, différentes approches ont été effectuées afin d'intéresser un commanditaire à s'associer au Festival. Ces démarches seront poursuivies.

À l'occasion de la 10^e édition, dans l'optique d'élargir ses réseaux d'influence, le conseil d'administration et la codirection générale ont invité une quarantaine de personnalités d'affaires à la première de *Mille batailles* de Louise Lecavalier. Cette activité a connu un franc succès et devrait être reconduite en 2017.

COMMANDITES EN ARGENT

La commandite de spectacles et d'activités demeure une niche bien exploitée, permettant d'associer un réseau de partenaires qui souhaite à la fois offrir un soutien en échange de visibilité et entrer en relation avec les publics du FTA. En 2016, Hydro-Québec a confirmé une collaboration de deux ans pour le Parcours étudiant. Uniprix et la Caisse de la culture ont eux aussi alloué une commandite en argent, en s'associant au spectacle d'ouverture et aux Cliniques dramaturgiques. La valeur totale de ces ententes s'élevait à 36 545 \$.

COMMANDITES DE SERVICES

La commandite en services demeure un levier majeur pour étendre le rayonnement promotionnel et pour valoriser des ententes avec différents partenaires, notamment les établissements hôteliers où sont logés les artistes invités. En 2016, la valeur comptabilisée de ces partenariats était de 435 969 \$.

LA PUBLICITÉ

Le FTA dispose d'espaces publicitaires à l'intérieur de sa brochure événementielle. Certains partenaires choisissent de s'y exposer pour démontrer leur appartenance ou encore pour communiquer avec le public du Festival. Des ventes de 18 023 \$ ont été réalisées via cette plateforme. Plusieurs partenariats d'échanges de visibilité, surtout au sein du milieu artistique, viennent enrichir cette publication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCORESPONSABILITÉ

Depuis plus de 30 ans, le FTA offre une programmation construite autour de sujets contemporains et de questions humaines et environnementales. Il est conséquemment tout naturel qu'il s'attarde à son impact écologique.

Le FTA a officiellement entrepris une démarche d'écoresponsabilité en 2013, à la suite de l'entrée en poste d'Aleck Gues, responsable des partenariats et du développement durable. Ces trois dernières années, le Festival a par ailleurs participé au Regroupement des festivals responsables (anciennement Club Tribu), une initiative de Tourisme Montréal regroupant des événements intéressés à nourrir leur démarche en cette matière.

Jusqu'à présent, les initiatives du FTA demeurent principalement dirigées vers le lieu central de ses activités, le Quartier général, qui comporte une agora, un salon d'accueil et une salle de presse. Les plus visibles incluent le compost (couverts compostables) et le recyclage, ainsi que la gestion de verres en consignes (Écocup).

De façon générale, le FTA s'approvisionne auprès de fournisseurs locaux et fait appel à des commanditaires de proximité. Le partenariat avec le traiteur officiel Fou d'ici permet notamment d'apporter des solutions écologiques concrètes. Soulignons aussi que tous les surplus alimentaires sont gracieusement redistribués à la St Michael's Mission, un organisme à but non lucratif qui fournit assistance et nourriture aux sans-abris du centre-ville de Montréal.

Évidemment, les besoins d'impression à des fins promotionnelles sont contrôlés et le papier recyclé issu de sources responsables (SFC) est privilégié.

Lorsqu'il est possible de le faire, le FTA met ses locaux à la disposition d'organismes montréalais tels que Tangente qui utilise fréquemment notre salle de réunion, le Montreal English Theatre Award (META) ou le Théâtre Bluff.

Le FTA met ses archives au profit des communautés universitaires, auprès du Centre d'études et recherches théâtrales de l'UQAM (CERT) et de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Ses ressources entourant les spectacles présentés sont rendues accessibles à des auteurs et critiques pour optimiser la visibilité des artistes et l'approfondissement de leurs pratiques (cahier annuel dans Jeu, numéro spécial d'Estuaire).

L'ensemble des initiatives écoresponsables seront approfondies dans le cadre de l'exercice de planification stratégique qui est en cours.

BILAN CARBONE

Afin d'avoir une meilleure compréhension de son impact environnemental, le Festival mesure ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2014, un bilan carbone est effectué dont les résultats sont présentés à l'annexe XI de ce bilan.

Le bilan carbone est complété à l'aide d'un outil conçu pour les festivals et comptabilise les informations de vente et de distribution d'alcool et de nourriture, les déplacements et hébergement des artistes, des programmeurs, journalistes invités et les voyages de l'équipe aux fins de repérage artistique, le cargo, le kilométrage de la flotte de véhicules de production, ainsi que les relevés de consommation électrique et de gaz du bureau.

L'outil de calcul du bilan carbone a été élaboré par la firme Planetair dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds d'action québécoise pour le développement durable, avec l'appui du gouvernement du Québec.

En 2015-2016, en incluant les festivaliers, le FTA a généré 1 087 tonnes de gaz à effet de serre. Sur le marché de la compensation des émissions, ce tonnage équivaut à une somme d'environ 29 130 \$ sur le marché des crédits carbone. En excluant les festivaliers, le tonnage se chiffre à 161 tonnes, pour un total évalué à 4 318 \$.

Les émissions liées aux activités du Festival fluctuent grandement d'une année à l'autre, principalement en fonction de la provenance des spectacles présentés et d'une meilleure précision des données recueillies.

Mentionnons qu'il est souhaité qu'un partenaire financier soutienne le défraiement de ces crédits, en partie ou dans leur ensemble.

La conclusion



EN CONCLUSION

En 2007, le Festival de théâtre des Amériques changeait de nom et redéfinissait sa mission en intégrant la danse à sa programmation et en gagnant l'annualité. Dix ans plus tard, le Festival TransAmériques affirme avec conviction son appartenance aux communautés de la danse et du théâtre contemporains. Ce qui paraissait audacieux à l'époque se présente aujourd'hui comme une évidence, un choix avisé.

Cette année, le FTA a célébré sa 10^e édition en atteignant sur cet élan un taux d'assistance record de 97 % pour ses représentations en salles. Cet indéniable succès réitère le potentiel de croissance de cet événement d'envergure internationale, qui se targue de maintenir une programmation avant-gardiste et pertinente.

Or, s'il veut maintenir une programmation à la hauteur de sa mission et accueillir le public qui souhaite le fréquenter, le FTA doit rehausser significativement sa capacité financière. C'est ce postulat que le conseil d'administration et la direction du Festival ont avancé lors d'une rencontre tenue avec l'ensemble de ses partenaires publics en septembre 2015. Grâce à un appui financier ponctuel de leur part, le FTA a pu rétablir cette année une offre de 20 000 billets, un seuil qu'il n'avait pu afficher depuis 2011.

L'édition 2016 aura permis de valider une hypothèse fondamentale pour aborder l'avenir : le maintien d'une programmation de grande qualité et d'un seuil minimal de 20 000 billets assure au Festival une dynamique de développement fertile. En effet, les revenus autonomes de l'organisme ont connu une hausse conséquente à l'apport financier gouvernemental et l'impact de l'événement s'est trouvé nettement renforcé. Cette conclusion servira d'assise à la planification stratégique qui sera complétée en janvier 2017 et permettra de témoigner des besoins du Festival à l'ensemble de ses partenaires publics. Les perspectives futures sont prometteuses.

En 2017, Montréal fêtera le 375^e anniversaire de sa fondation et le Canada, son 150^e. La prochaine édition du FTA sera en phase avec ces importantes festivités, participant à positionner la métropole et son cœur artistique à l'échelle nationale et internationale.

Il s'agira d'une opportunité incomparable de faire découvrir des œuvres fortes et des artistes aux voix singulières et nécessaires. Une mission à laquelle nous sommes foncièrement attachés.

Les annexes



ANNEXE I — PROGRAMMATION ARTISTIQUE

25 spectacles par ordre alphabétique

2Fik court la chasse-galerie

2Fik, Montréal

Performance + Installation

Et si les nouveaux arrivants devaient vendre leur âme au diable pour déménager chez nous ? 2Fik, metteur en scène, modèle, performeur et photographe, lance cette irrévérencieuse question à travers la communauté bigarrée, complexe et plurielle qu'il entend faire monter dans le même canot le temps d'une séance de photo déjantée. Métamorphosant les bûcherons de la mythique Chasse-galerie en immigrants, l'artiste multidisciplinaire insuffle un vent de folie à nos questionnements identitaires. Kitsch, queer, trad.

Trois jours durant, 2Fik transforme la place des Festivals en un vaste studio de photographie à ciel ouvert. Le premier jour, il plante son décor, assemble ses costumes, prépare la séance de photo. Le deuxième jour, il incarne et immortalise la galerie de personnages qu'il a développée au fil des ans, autant d'alter ego fantasmés de lui-même — hommes et femmes, Arabes, Français et Québécois, musulmans, catholiques ou athées. Le troisième jour, il achève le montage photographique de sa chasse-galerie audacieusement retouchée. Un événement hors-norme, accessible à tous. Attention : artiste à l'œuvre.

Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni

Nous partons pour ne plus vous donner de soucis

Daria Deflorian + Antonio Tagliarini, Rome

Théâtre

Au cœur de la débâcle grecque, quatre retraitées se suicident pour soulager leur entourage du fardeau de leur vie. Ce geste tragique aussi désespéré qu'altruiste met en évidence les ravages de la crise dans les marges vulnérables de la société. Dans une adresse brûlante aux spectateurs, Daria Deflorian et Antonio Tagliarini, fervents artistes de la scène italienne indépendante, rendent à cette histoire troublante la grâce de ses moindres tressaillements.

Sur un plateau presque vide, dans une courageuse vulnérabilité, quatre comédiens mènent avec une simplicité désarmante une enquête humaniste au cœur des dernières heures des quatre vieilles femmes, épuisées des impératifs d'utilité et de réussite de la société contemporaine. Comment rendre sur scène ce geste politique ? Que peut l'art devant la crise ? Leur jeu pur, direct, prompt à ébranler le présent, restitue le drame bouleversant et l'inquiétant paysage dans lequel il s'inscrit : le chaos, la pauvreté, l'effritement social, le manque de vision future. Une merveille d'intelligence théâtrale d'où jaillit l'éclat d'un refus.

Con grazia

Martin Messier + Anne Thériault, Montréal

Danse + Performance

Maîtres dans l'art de faire voir les sons, virtuoses touche-à-tout, les orfèvres du geste Martin Messier et Anne Thériault sont les détonateurs vivants d'un opus sous tension dédié à la démolition des objets. Dans *Con grazia*, ils sonnent le glas de la matière. Dans l'ombre de cette destruction méticuleuse et performative, des machines grondent, prêtes à exécuter le chaos.

Musique du fracas. Les marteleurs s'appliquent à la tâche suivant une partition précise. Volent en éclats des objets choisis pour leur harmonie sphérique. Une série de flashes hallucinés s'additionnent : le gant, la massue, le geste. Les mains pensent et frappent. Manipulées par les performeurs, les sources de lumière impriment de petits miracles sur la rétine. Les lampes caressent ce que la destruction libère de beauté. Messier et Thériault pulvérisent avec grâce et torturent le fruit mûr dans une hécatombe musicale et rythmique intensément sensorielle. Une ode inquiétante à l'agonie du monde matériel.

Corps secret / Corps public

Isabelle Van Grimde + Thom Gossage + Anick La Bissonnière, Montréal

Danse + Performance + Installation

Ralentir. Tomber nez à nez avec soi-même, basculer dans une autre dimension. Avec l'installation interactive *Corps secret / Corps public*, le trio formé d'Isabelle Van Grimde, de Thom Gossage et d'Anick La Bissonnière combine mouvement, son et architecture pour transformer notre environnement quotidien et ébranler notre usage de l'image et du temps.

Trois intrigantes structures occupent l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts. Souples, translucides, leurs parois sont une peau-miroir sur laquelle notre reflet se fond avec celui d'autres inconnus en transit... et celui des danseurs aux heures des performances. Hybridation des corps, mises en abîme, ajustement des rythmes. Un ballet impromptu s'orchestre dans l'instant de notre course interrompue, des regards échangés. La troublante fusion visuelle de nos identités varie selon la lumière. Capté par des senseurs, chacun de nos mouvements module la trame sonore, recompose les bruissements d'une jungle urbaine quasi surnaturelle. Une brèche s'ouvre dans le réel. Nous voilà propulsés dans l'espace-temps d'un ailleurs, ici même.

Fin de série

Manon Oigny, Montréal

Danse

Experte des tensions entre expression de la puissance féminine et soumission aux stéréotypes, Manon Oigny met en scène des filles en série luttant contre leur disparition. Un huis clos obsédant sur les affres du conditionnement. Une critique cinglante d'un monde en quête de perfection.

Allure chic, presque parfaitement identiques, toutes sont issues du même moule. Danseuses habitées d'un même mouvement perpétuel, soprano prise d'un irréprouvable délire musical. Produits d'une chaîne de montage dont le bruit se répand en tapisserie sonore lourde et lancinante. Les formations complexes se déploient dans l'espace tel un corps de ballet, un défilé militaire, un numéro de pom pom girls... Mais la machine se dérègle systématiquement. Les corps se cabrent, le langage gestuel se délie. Les filles formatées deviennent des femmes sauvages. La résistance s'organise contre leur éradication. Un manifeste sur le sort de la femme au temps des intégrismes et de l'hyperconsommation.

Gala

Jérôme Bel, Paris

Danse

Le gala : la forme collective et rassembleuse par excellence. Ils sont près d'une vingtaine, troupe hétéroclite que le chorégraphe Jérôme Bel met en scène, et en cela, il subvertit une fois de plus les conventions ! Enfant, retraité, personne à mobilité réduite et autres quidams, pour la plupart amateurs, y défilent comme dans un spectacle de fin d'année. Ode à la spontanéité et à la différence, *Gala* célèbre une danse décomplexée, imparfaite et jubilatoire.

Ce manifeste pour une danse libre et démocratique s'inscrit dans la démarche du chorégraphe français pour élargir l'espace scénique. Des corps multiples, maladroits et inexpérimentés côtoient ceux de danseurs professionnels : miroirs d'une humanité égale dans sa diversité. Sans jamais appeler au jugement, les numéros révèlent comment chacun des participants, à sa manière, exprime son désir d'autre chose — de joie, de perfection, de transfiguration et de partage — à travers la danse. Un tour de force, profondément radical et féroce divertissant.

Go Down, Moses

Romeo Castellucci, Cesena

Théâtre

Romeo Castellucci fascine, bouleverse, illumine, dérange profondément. Ses images — fabuleusement insaisissables — font éclater en plein théâtre ce que voilent les plis de l'Histoire et les replis de l'inconscient. Pour la cinquième fois, le FTA accueille cet immense créateur avec une œuvre traversée par le sacré qui confronte l'apreté du réel au vertige d'un grand mythe.

Avec *Go Down, Moses* — le titre d'un hymne religieux des esclaves noirs américains —, Castellucci s'empare du mythe de Moïse pour mieux le dissimuler dans un stupéfiant condensé du voyage de l'humanité, de notre époque actuelle jusqu'à ses origines préhistoriques. Autour de la figure insoutenable de réalisme d'une mère qui, comme celle du premier prophète, abandonne son enfant, Castellucci déploie d'énigmatiques tableaux qui nous plongent dans des songes dont la clef git dans nos plus anciennes mémoires. À nouveau, il place chacun d'entre nous face à plus grand que soi.

Hydra

Claudia Chan Tak, Montréal

Exposition

Satellite sensible et vagabond, l'artiste pluridisciplinaire Claudia Chan Tak, alias Hydra, a sondé l'univers mystérieux de *Pluton* dont l'acte 2 est à l'affiche du FTA. La 2^e Porte à Gauche lui a donné carte blanche et accès illimité aux coulisses de la création. Elle en retient temps forts et confidences dans une exposition conçue comme une captivante expédition.

Sept sphères en suspension occupent le centre de la galerie ; polaroids 3D d'écosystèmes chorégraphiques nés de rencontres intergénérationnelles. À quelques degrés de là, une galaxie brille d'éclats photographiques. Des trous noirs se font écrans. Les artistes s'y racontent dans des portraits impressionnistes. Chan Tak a suivi son instinct pour les filmer en studio, en réunion, en scène. Son regard subjectif s'est nourri de leur travail. Il s'exprime aussi en délirants graphiques et cabinets de curiosités où se côtoient croquis, notes personnelles et artefacts. Une vraie mine d'or.

J'aime Hydro

Christine Beaulieu, Montréal

Théâtre

Envoyée au front par la compagnie Porte Parole, Christine Beaulieu se fait l'interprète du citoyen dans un feuilleton politique palpitant. Théâtre documentaire exposant les facettes opposées d'un enjeu de société essentiel, *J'aime Hydro* lance une épineuse et passionnante discussion : qu'est devenue la relation entre Hydro-Québec et les Québécois ?

Avec une certaine candeur et une réelle sincérité, la comédienne nous révèle les résultats de sa vaste enquête de terrain : entrevues avec de nombreux groupes citoyens, visites de barrages, audiences publiques, rencontres avec de hauts dirigeants de la société d'État. Entre les groupes de pression et les chargés de communication, elle fait dialoguer des camps souvent braqués, convaincue de la nécessité de réfléchir ensemble sur l'avenir de l'hydro-électricité au Québec. Ce théâtre de la vérité plonge directement au cœur du réel, dans le ventre de la turbine, grâce à une artiste courageuse, profondément engagée, qui n'hésite pas à se rendre sur les fronts les plus à vif de notre collectivité. Urgent.

Jamais assez**Fabrice Lambert, Paris**

Danse

Fait réel : en Finlande, un invraisemblable site d'enfouissement de déchets nucléaires sera scellé pour 100 000 ans. Cette durée inconcevable, le chorégraphe français Fabrice Lambert en donne la mesure avec une fabuleuse machine à accélérer le temps. Exaltant l'instinct de vie dans une magistrale danse du feu, il conjure la peur et pose le présent comme seule voie d'avenir.

Un magma cellulaire grouille sur le sol luminescent. Des ombres sur fond ocre font surgir les traces d'un très lointain futur. Et dans l'espace irradié, 10 interprètes bouillonnent de désir et de vitalité. Cérémonie galvanisante d'une communauté armée d'espoir face au danger. Comme un soleil lancé à vive allure autour de la planète, les éclairages font défiler le temps autour des corps. L'effet est saisissant, renforcé par les tensions entre vitesse et suspension, entre silence et sons assourdissants. Spectaculaires images d'un mythe contemporain où l'humain devient maître absolu de son destin. Une écriture délicieusement raffinée, une œuvre éblouissante.

L'autre hiver**Normand Chaurette + Denis Marleau et Stéphanie Jasmin + Dominique Pauwels Gand + Mons + Montréal**

Théâtre + Opéra

Chacune des créations de Denis Marleau étonne par ses innovations, comme ne manque pas de le faire cet opéra du XXI^e siècle où les pulsions de la chair se conjuguent aux fantasmagories technologiques. Accompagné de Normand Chaurette, auteur familier de sa trajectoire, du compositeur Dominique Pauwels, de deux incandescentes sopranos et de six musiciens, il orchestre, avec sa complice Stéphanie Jasmin, un monde surréel. Un poème scénique où l'inouï devient possible.

Sur un bateau immobilisé par les glaces du temps, où même les passagers sont inexplicablement pétrifiés, se retrouvent Verlaine et Rimbaud, les amants terribles. Mais l'ambiguïté flotte autour de ces deux figures mythiques de la poésie. La seule certitude : une blessure d'enfance... Une œuvre envoûtante naît de cet univers, où la musique et la vidéo évoquent de façon saisissante le ciel, la mer et l'inexorable glaciation de la nature et des âmes.

Let's Not Beat Each Other to Death**Stewart Legere + Christian Barry, Halifax**

Théâtre + Musique

Impossible pour le Néo-Écossais Stewart Legere de ne pas réagir après l'assassinat d'un militant des droits des homosexuels à Halifax en 2012. Vivement secoué, il crée une œuvre protéiforme prenant d'abord l'aspect d'un chant de douleur et de consolation, puis d'un réquisitoire contre toutes nos violences, et finalement d'une fête libératrice avec DJ invité. Pour chasser l'indicible.

Acteur, musicien et chanteur, le charismatique Stewart Legere s'engage de manière vibrante en tant qu'artiste et activiste gay. Dans ce solo humaniste mis en scène par Christian Barry, il évoque la tragédie pour la transcender. Invitation à la compassion, commémoration poignante, saveur poétique, sa parole franche et lucide séduit, bouscule, expose sans manichéisme et sans fard la rage qui se loge en chacun de nous. Après l'oraison et les révélations, vient enfin le plongeon cathartique. Public et performeur liés, corps qui exultent, qui dansent leurs vies. Ensemble contre la barbarie.

Logique du pire**Étienne Lepage + Frédéric Gravel, Montréal**

Théâtre + Danse

L'auteur Étienne Lepage, avec la complicité du chorégraphe Frédéric Gravel, revient affronter le chaos humain. Après *Ainsi parlait...* (FTA 2013), le percutant duo se penche sur les malaises d'égos en chute libre, l'angoisse d'être fragiles soudain conscients du pire à l'intérieur d'eux-mêmes, curieux de voir jusqu'où les mèneront leurs instincts. Dans ce monde où le pire est presque certain d'arriver, mieux vaut s'attendre à ce que ça finisse mal.

Empêcher de penser en rond, Lepage compose des scènes portées par des personnages d'une lucidité et d'une drôlerie fulgurantes, dévoilant la face obscure d'individus qui dégringolent dans l'absurdité, dépassés par l'ignominie de leur propre logorrhée. Les images chocs foisonnent, livrées par une équipe d'interprètes goguenards et agiles. Portraits de trentenaires nonchalants, délurés et plutôt désespérés. Une série d'instantanés crus, d'actions loufoques et de réflexions déroutantes est exposée sans fard dans une langue trempée dans l'acide. Défense et illustration de la loi de Murphy.

Mercurial George**Dana Michel, Montréal**

Danse + Performance

Dana Michel est inimitable. Unique. La chorégraphe ne danse presque pas : elle ose, risque et invente son propre langage corporel à partir de questionnements sur ses racines caribéennes. Son œuvre étrange et décalée ainsi que son audace et son imagination sans limite ont su rallier la scène internationale qui la sollicite toujours. Il n'y a aucun doute : l'artiste montréalaise magnétise le monde de la performance contemporaine.

Dans la foulée du très remarqué *Yellow Towel* (FTA 2013), *Mercurial George* traque et transforme le banal, provoque le malaise. Avancé à travers les tas de débris qui restent après des fouilles dans la marginalité et ses héritages culturels, Dana Michel présente un solo déstabilisant. Le corps vacille, cherche ses appuis. Étirant le temps dans une gestuelle minimaliste et déconstruite, elle devient archéologue d'elle-même. Bizarre, mais aussi franchement drôle, son univers baigne d'une naïveté de l'enfance et d'un mystère sacré. Intuitive, libre et dissidente, Dana Michel casse les moules et déplace les regards.

Mille batailles

Louise Lecavalier, Montréal

Danse

Force intranquille, amazone des temps modernes, Louise Lecavalier voit la danse comme un art radical, une lutte autant physique que psychique, un défi de tous les instants. Après *So Blue*, coup d'éclat du FTA 2013, elle bascule de l'autre côté du miroir avec une quête insolite non moins haletante, sous des climats sonores mystérieux et obsédants.

La scène est un ring, un terrain de jeu, où se livrent, en neuf rounds, mille batailles éphémères. Librement inspiré de la figure du *Chevalier inexistant* de l'écrivain Italo Calvino, un personnage naïf et imperturbable croise un autre antihéros — son écuyer, son double. Mus par une pulsion indéfinissable, ils se lancent dans une aventure pure et folle qui définit le sens de leur existence. Ils vibrent, sautillent, frétilent, se jaugent, s'imitent, trottent, courent, tournent en rond, chevauchent des terres. Ils poursuivent leurs chimères et nous emportent avec eux bien loin dans leurs dérivés imaginaires.

multiform(s)

Amanda Acorn, Toronto

Danse

Cinq corps pulsent, se balancent et ondulent. Une musique envoûtante électrise les danseuses. Machine infernale ou tempête sensorielle, *multiform(s)* puise dans l'inlassable force de vie, l'inépuisable énergie de mouvements répétés à l'infini. L'artiste torontoise Amanda Acorn captive par sa poésie brute, son univers magnétique hors du commun qui confirme son statut de figure montante de la scène contemporaine.

Est-ce un seul et même cœur qui bat, un mécanisme géant ou un rêve océanique ? Exigeant une véritable immersion du spectateur qui surplombe et entoure une arène, *multiform(s)* hypnotise. Tableau mouvant et vibrant inspiré des pigments vifs des toiles de Mark Rothko, la performance transporte dans un état second, fascine et ensorçèle. Hors du temps, hors du réel, Acorn réussit, par un subtil et complexe dialogue des corps, à créer un moment d'une rare beauté. Un voyage des sens, un pur plaisir d'abstraction. performance transporte dans un état second, fascine et ensorçèle. Hors du temps, hors du réel, Acorn réussit, par un subtil et complexe dialogue des corps, à créer un moment d'une rare beauté. Un voyage des sens, un pur plaisir d'abstraction.

Nos serments

Julie Duclos, Paris

Théâtre

Julie Duclos en est seulement à sa troisième mise en scène. Déjà, par le raffinement de son travail, et le jeu subtil et suave de ses acteurs, on dit qu'elle touche à la grâce avec *Nos serments*. Ils n'ont pas 30 ans et se bercent d'utopies sur l'amour, le désir et la liberté. 40 ans après Mai 68, ces amoureux insolents et fragiles s'autorisent à vivre hors des carcans. Jusqu'où tiendront-ils ?

« C'est bien d'être libres, mais faut pas non plus tout foutre en l'air », lance Esther. Ce cri d'une génération vantant une dangereuse désinvolture évoque l'amour tumultueux vu de l'intérieur, géométrie complexe dessinée par cinq jeunes à la sincérité désarmante. Dérivé imaginaire du film *La maman et la putain* de Jean Eustache, la pièce fait évoluer les personnages à la fois sur scène et à l'écran. Cruels et tendres, ils échangent un flot de dialogues au verbe affûté. Humour incisif, répliques mordantes, duels passionnés. Un portrait doux-amer sur l'inconstance de l'amour.

Pluton – acte 2

Mélanie Demers + Catherine Gaudet + Frédéric Gravel + Katie Ward, Montréal

Danse

Formidablement inventifs et un brin subversifs, les membres de La 2^e Porte à Gauche donnent de bienfaisants coups de pied dans la fourmière de la création contemporaine depuis plus de 10 ans. Sous l'impulsion de la dramaturge Katya Montaignac, ils déboulonnent les préjugés liés à l'âge dans *Pluton* en jumelant jeunes créateurs aguerris et figures historiques de la danse québécoise. Une œuvre de mémoire et de rencontres insolites.

Les danseurs des quatre courts opus de cet *acte 2* ne sont pas nés de la dernière pluie. On les découvre pourtant nus comme au premier jour. Portraits intimes croqués par les regards de leurs cadets. Paul-André Fortier, le magnifique, en dialogue avec les hésitations de Frédéric Gravel. Louise Bédard, l'ultra sensible, vulnérabilisée jusqu'à la trame par Catherine Gaudet. Peter James, l'inquiétant, percutant l'univers absurde de Katie Ward. Et puis, Linda Rabin, la sensorielle, et Marc Boivin, l'impétueux, livrés à la furieuse poésie de Mélanie Demers. Un pari fou. Un beau cadeau.

Reality

Daria Deflorian + Antonio Tagliarini, Rome

Théâtre

Pendant près d'un demi-siècle, dans un geste quotidien de survivance, la Polonaise Janina Turek consigne dans des carnets les appels reçus, les gens salués au hasard, les sorties au théâtre, les repas mangés, les lettres envoyées. Un jour de l'année 1943, elle voit son mari emmené par la Gestapo. Stupéfaction. Hébétude. Dès lors, pour affronter la progression des jours, Janina note tout. Cette somme astronomique de données offre aux Italiens Daria Deflorian et Antonio Tagliarini la matière d'une admirable enquête sur la vie ordinaire.

748 carnets. L'inventaire d'une vie. Sur une scène presque nue, une quête de vérité apparaît, sous les mêmes traits que le portrait de cette femme, poignant d'humanité. De l'anonymat d'une existence sans fard, se révèle la voix de la dignité, délicatement singulière et grandiose. Partageant avec Janina l'entêtant désir d'éclaircir le réel, Deflorian et Tagliarini confient au théâtre cet impossible archivage de soi qui s'inscrit dans la grande histoire tout en lui échappant. Modeste morceau de bravoure.

Siri

Maxime Carbonneau, Montréal

Théâtre

Voici Siri, l'assistante vocale personnelle intégrée dans tous les iPhone. Intrigués par les prouesses de cette muse imprévisible, mais implacablement logique, Maxime Carbonneau et son équipe inventent un théâtre où le hasard fait loi. Sur le qui-vive, ils entraînent Siri, l'agente secrète la plus vendue au monde, pour en faire une actrice de poche redoutablement intelligente.

Au cours d'un étrange interrogatoire, la comédienne Laurence Dauphinais ausculte Siri. Dans un jeu de questions-réponses quasi mathématique, elle déploie d'ingénieuses stratégies pour inciter sa partenaire virtuelle à se dévoiler. Siri est à l'écoute. Tout nourrit son inquiétant savoir. Que sait-elle sur Laurence que Laurence ignore ? Leurs échanges ouvrent la voie à une dimension métaphysique de la machine qui brouille la limite entre les deux femmes. Car la voix synthétique a non seulement de l'esprit, elle laisse apparaître des zones d'ombre qui l'humanisent. Les réalités se fracassent. Siri l'omnisciente n'aurait-elle besoin que du théâtre pour s'incarner ?

So You Can Feel

Pieter Ampe, Gand

Danse

Osé et frondeur, Pieter Ampe incarne la folie et la liberté, la force et la fragilité. Un homme capable de pitreries, d'indécence et de faire entrer une salle de spectacle dans sa plus secrète intimité. Trois ans après son mémorable duo, *Still Standing You* (FTA 2011), le performeur et chorégraphe flamand revient en force avec un solo irrésistible et iconoclaste.

Ode au pouvoir infini du corps et du regard, *So You Can Feel* ébranle et émeut. De la parade virile au strip-tease en passant par des jeux de séduction et la danse lascive, Pieter Ampe met à l'épreuve, drague et aguiche le public. Avec comme arme ce corps d'abord timidement exposé, puis émancipé jusqu'à une sensualité obscène, le barbu au cœur tendre s'expose sans pudeur. D'un regard soutenu et intimidant à des poses viriles ou sexy empruntées aux magazines, Ampe joue avec les stéréotypes sexuels, mais plonge surtout au cœur d'une fragile humanité. Toute la gamme des émotions y passe. Bouleversant.

The Black Plece

Ann Van den Broek, Anvers + La Haye

Danse

Anthropologue de nos pulsions les plus archaïques, la Belgo-néerlandaise Ann Van den Broek traque la fibre intime de notre fascination pour les ténèbres. Elle nous entraîne en zones troubles en passant de l'obscurité absolue à la lumière la plus crue. Un périple chorégraphique aux allures de film noir. Une aventure sensorielle extrême.

Un souffle qui s'accélère, des pas précipités. Sueurs froides. Un visage effrayé en gros plan sur écran

vient déchirer la nuit scénique. Fuyant l'œil de la caméra, la danseuse retourne à la noirceur. Une lampe de poche y surprend soudain une rencontre intime. Un brin de rêve se dessine sur une peau. La peur glisse dans l'érotisme et l'onirisme. Voyage aux confins de la symbolique du noir. La lumière inonde l'espace, les corps survoltés se font incantatoires. Blackout à nouveau. Les sens s'affolent, l'imaginaire carbure, nourri par le ressac de cette mystérieuse danse des ténèbres. Sensations fortes. Visions indélébiles. Brillant.

The Ventriloquists Convention

Gisèle Vienne + Dennis Cooper + Puppentheater Halle, Halle + Strasbourg

Théâtre

Perturbant, mystérieux, inquiétant. *The Ventriloquists Convention* est un choc. Gisèle Vienne revient du congrès international annuel des ventriloques dans le Kentucky avec une reconstitution quasi documentaire dans laquelle neuf ventriloques et leur collection de marionnettes hétéroclites se livrent à d'étranges rites, faisant basculer la réalité dans une fable étrange. Qui participe donc à une réunion de ventriloques : le manipulateur ou la marionnette ?

Après *Jerk*, l'artiste francoautrichienne retrouve Dennis Cooper et Jonathan Capdevielle pour créer un habile jeu de dédoublement et de dissociation où le faux se fond dans le vrai. Cette plasticienne, metteuse en scène et chorégraphe hors pair s'immisce dans les méandres de la psyché et des névroses humaines avec cette fiction hyperréaliste. Sa maîtrise est stupéfiante, tout autant que celle de l'ensemble des marionnettistes du Puppentheater Halle d'Allemagne qui incarnent ce groupe d'humains bigarré et touchant. Parfois drôle, souvent glaçant, ce spectacle dissonant sonde l'âme des vivants et des absents. Subversif.

Judson Church is Ringing in Harlem (M2M)

Trajal Harrell, New York

Danse

Une scène d'un extrême dépouillement, trois hommes vêtus de tuniques noires, une tension palpable. Le trio charismatique officie une liturgie du corps évoquant la mythique Judson Church en 1963. Avec *Made-to-Measure*, le chorégraphe new-yorkais Trajal Harrell clôt splendidement son cycle de création imaginant la rencontre entre le formalisme des postmodernes, la grandeur des pleureuses grecques et la flamboyance des voguers.

Mouvements contraints, geste épuré, émotion à fleur de peau. Soudain, l'atmosphère d'un ball chase le souffle tragique, la scène devient podium, les mouvements se font amples, exubérants, cathartiques. Après *(M)imosa* (2012) et *Antigone Sr.* (2014), qui ont durablement marqué les esprits des festivaliers, Harrell poursuit son fascinant travail de mémoire, taradé par une même question, cette fois inversée : qu'arriverait-il si les danseurs de Greenwich se trouvaient dans Harlem parmi les voguers ? Minimalisme, tragédie et poses lascives s'entrechoquent dans cette expérimentation

conceptuelle qui évoque traditions historique-ment chargées et allusions à la ségrégation raciale. Les avant-gardes autant que les cultures afro-américaines et homosexuelles sont célébrées. L'Histoire, sur mesure.

Une île flottante / Das Weisse vom Ei

Christoph Marthaler, Bâle + Lausanne

Théâtre

Un vaudeville totalement décalé où le kitsch côtoie le sublime. Du théâtre innocemment radical où le temps se distend pour révéler l'inanité des codes sociaux, la pitoyable faillite du mode de vie occidental et le vide abyssal qui s'infiltré dans nos vies. Bienvenue dans l'univers de Christoph Marthaler. Ses odes au pathétisme en ont fait l'un des phares de la mise en scène européenne. Une rare occasion de voir un spectacle d'exception d'un artiste hors-norme dont l'œuvre colossale ne cesse de détraquer le théâtre pour mieux le rapprocher de la vie.

Ce dérapage contrôlé à partir d'une pièce de boulevard de Labiche met en jeu les familles Malingear et Ratinois en pleine exagération de leur statut social afin de faciliter le mariage de leurs rejetons respectifs, épris l'un de l'autre. Or, les Malingear parlent français et les Ratinois, allemand, ce qui aggrave naturellement les choses quand on transforme sa vie en théâtre de l'esbroufe.

ANNEXE II — RENCONTRES AU QUARTIER GÉNÉRAL

Vendredi 27 mai Regards critiques du Canada – *Une île flottante*
Avec Association québécoise des critiques de théâtre + Canadian Theatre Critics Association

Samedi 28 mai Soigner la création en Europe
Avec Anne-Françoise Benhamou (Théâtre La Colline, École normale supérieure, Paris) + Sara Israël (Festival RODEO, Munich) + Mylène Lauzon (La Bellone, Bruxelles) + Frank Weigand (Berlin)

L'accompagnement dramaturgique au Québec : urgence
Avec Olivier Bertrand (Théâtre La Chapelle) + Jasmine Catudal + Vincent de Repentigny (La Serre/OFFTA) + Sarah Dion (CEAD) + Marcelle Dubois (Jamais Lu/Écuries)

Dimanche 29 mai Le Phénix au petit-déjeuner
Avec Maxime Carbonneau (*Siri*) + Romaric Daurier + Hermann Lugan

Lundi 30 mai 5 à 7 autour du feu avec Chantal Lamarre
À propos des spectacles : *Une île flottante* + *Ce ne andiamo...* + *The Black Piece*

Mercredi 1 juin Malaise critique : les médias et la danse au Québec

Jeudi 2 juin 5 à 7 autour du feu avec Anaïs Barbeau-Lavalette
À propos des spectacles : *The Ventriloquists Convention* + *Mille batailles* + *Nos serments*

Vendredi 3 juin Table ronde : *Mille batailles* décortiqué

Samedi 4 juin Entretien avec Romeo Castellucci (*Go Down, Moses*)

Dimanche 5 juin La création contemporaine au cœur d'une époque trouble
Avec Ron Berry (Fusebox, Austin) + Martin Faucher (FTA) + Monica Guillover-Gélys (La Filature, Mulhouse)

Lundi 6 juin 5 à 7 autour du feu avec Maxime-Olivier Moutier
À propos des spectacles : *Go Down, Moses* + *Jamais assez* + *Logique du pire*

Mardi 7 juin Discussion à la suite de la projection du film *Chercher le courant*
Avec Olivier Asselin + Christine Beaulieu (*J'aime Hydro*) + Nicolas Boisclair + Annabel Soutar

Mercredi 8 juin Entretien avec Jérôme Bel (*Gala*)
+
Bilan critique du FTA 2016
Avec Mario Cloutier (*La Presse*) + Catherine Lalonde (*Le Devoir*) + Christian Saint-Pierre (*JEU*) + Philip Szporer (*Dance Current*)

Le FTA est fier d'accueillir une variété de rassemblements de partenaires du milieu : **Jeu** (lancement), **MUTEK** (performance), **Transformation danse** (ateliers), **Trib'impro** (Comité tribune 840 du département de danse de l'UQAM), **Société québécoise d'études théâtrales** (conférence), **La danse sur les routes du Québec** (5 à 7).

ANNEXE III — PROJECTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

13 programmes — films, documentaires et courts-métrages — sur des artistes et des œuvres de la programmation, présentés avant et pendant le Festival dans trois lieux partenaires : Cinémathèque québécoise, Goethe-Institut Montréal, Quartier général du Cœur des sciences de l'UQAM.

Jeudi 5 mai Family Reunion, Marthaler's Drama in a Grand Hotel
Documentaire sur le metteur en scène Christoph Marthaler et ses acteurs

Mercredi 11 mai Questions of Practices with Romeo Castellucci
Entretien entre Romeo Castellucci et le commissaire Carlos Basualdo
+
Inferno
Captation de la mise en scène de Romeo Castellucci à Avignon

Jeudi 12 mai Janaček : L'affaire Makropoulos
Captation de l'opéra de Janaček mis en scène par Christoph Marthaler

Mercredi 18 mai Her
Fiction sur l'intelligence artificielle en écho au spectacle *Siri*

Dimanche 22 mai La maman et la putain
Œuvre de Jean Eustache à l'origine du spectacle *Nos serments*

Mercredi 25 mai Total Eclipse (Rimbaud Verlaine)
Biopic sur la relation entre Rimbaud et Verlaine au cœur du spectacle *L'autre hiver*

Samedi 28 mai Le voyage de Chihiro
Film d'animation de Hayao Miyazaki, source d'inspiration du spectacle *Mille batailles*

Samedi 28 mai Migrant Bodies
Documentation filmée du projet de résidence Migrant Bodies

Dimanche 29 mai Pipelines, pouvoir et démocratie
Portrait du militantisme québécois face à l'exploitation des sables bitumineux

Dimanche 29 mai The Co(te)lette Film
Appropriation du spectacle *Co(te)lette* d'Ann Van den Broek

Dimanche 5 juin Le château ambulant
Film d'animation de Hayao Miyazaki, source d'inspiration du spectacle *Mille batailles*

Lundi 6 juin Véronique Doisneau
Documentaire théâtral de Jérôme Bel sur l'interprète Véronique Doisneau
+
Nina Simone – Live at Montreux 1976
Inspiration de la pièce *So You Can Feel* de Pieter Ampe

Mardi 7 juin Chercher le courant
Documentaire sur la construction de barrages d'Hydro-Québec

ANNEXE IV — RAPPORTS D'ASSISTANCE

DANSE	DATE	LIEU	NB DE REPRÉS.	BILLETS DISPOS	TOTAL ASSIST.	% ASSIST.
<i>The Black Piece</i> Ann Van den Broek	27 - 28 mai	Usine C	2	870	848	97 %
<i>Pluton - acte 2</i> Katya Montaignac / 2e Porte à gauche	28 - 30 mai	Agora de la danse	3	420	437	104 %
<i>Judson Church...</i> Trajal Harrell	29 - 30 mai	Monument-National <i>Salle de répétition</i>	2	188	208	111 %
<i>Mille batailles</i> Louise Lecavalier	31 mai - 2 juin	Monument-National <i>Salle Ludger-Duvernay</i>	3	2 319	2 309	100 %
<i>Con grazia</i> Martin Messier + Anne Thériault	1 - 3 juin	Espace Libre	3	504	428	85 %
<i>Mercurial George</i> Dana Michel	2 - 5 juin	Théâtre La Chapelle	4	456	503	110 %
<i>Jamais assez</i> Fabrice Lambert	3 - 4 juin	Usine C	2	910	759	83 %
<i>Fin de série</i> Manon Oligny	4 - 6 juin	Agora de la danse	3	723	689	95 %
<i>So You Can Feel</i> Pieter Ampe	5 - 8 juin	Théâtre Prospero	4	584	625	107 %
<i>multiform(s)</i> Amanda Acorn	5 - 7 juin	Espace Libre	3	243	267	110 %
<i>Gala</i> Jérôme Bel	7 - 8 juin	Monument-National <i>Salle Ludger-Duvernay</i>	2	1 498	1 291	86 %
Sous-total - DANSE	11		31	8 715	8 364	96 %

THÉÂTRE	DATE	LIEU	NB DE REPRÉS.	BILLETS DISPOS	TOTAL ASSIST.	% ASSIST.
<i>Une île flottante / Das Weisse vom Ei</i> Christoph Marthaler	26 - 28 mai	PDA <i>Jean-Duceppe</i>	3	2 196	2 201	101 %
<i>Ce ne andiamo...</i> Daria Deflorian + Antonio Tagliarini	27 - 29 mai	ESPACE GO <i>Grande salle</i>	3	660	675	96 %
<i>Reality</i> Daria Deflorian + Antonio Tagliarini	28 - 29 mai	ESPACE GO <i>Grande salle</i>	2	440	436	93 %
<i>Let's Not Beat Each Other To Death</i> Stewart Legere + Christian Barry	30 mai - 1 juin	ESPACE GO <i>Petite salle</i>	3	300	242	76 %
<i>The Ventriloquists Convention</i> Gisèle Vienne	30 - 31 mai	Usine C	2	910	932	95 %
<i>Nos serments</i> Julie Duclos	31 mai - 2 juin	Théâtre d'Aujourd'hui	3	717	676	105 %
<i>Siri</i> Maxime Carbonneau	1 - 3 juin	Théâtre Prospero	3	453	448	107 %
<i>L'autre hiver</i> Denis Marleau (+ Normand Charette + Stéphanie Jasmin + Dominique Pauwels)	1 - 2 juin	Salle Pierre-Mercure	2	1 216	979	87 %
<i>Go Down, Moses</i> Romeo Castellucci	2 - 4 juin	Théâtre Denise-Pelletier	3	2 247	2 354	102 %
<i>Logique du pire</i> Étienne Lepage	3 - 5 juin	PDA <i>Cinquième Salle</i>	3	945	869	104 %
<i>J'aime Hydro</i> Christine Beaulieu	6 - 8 juin	Théâtre d'Aujourd'hui	3	732	737	75 %
Sous-total - THÉÂTRE	11		30	10 816	10 549	98 %

TOTAL	22		61	19 531	18 913	97 %
--------------	-----------	--	-----------	---------------	---------------	-------------

ACTIVITÉS GRATUITES DANS L'ESPACE PUBLIC

TITRE DU SPECTACLE	DATE	LIEU	TOTAL ASSIST.	PROVENANCE
<i>Hydra</i> Claudia Chan Tak	21-30 mai	PDA <i>Salle d'exposition</i>	4 949	Montréal, Canada
<i>Corps secret / Corps public</i> Isabelle Van Grimde	23-26 mai	PDA <i>Espace G-E Lapalme</i>	6 897	Montréal, Canada
<i>2Fik court la chasse-galerie</i> 2Fik	28 - 30 mai	Place des Festivals	23 320	Montréal, Canada
TOTAL - ESPACE PUBLIC	3		35 166	1 pays / 2 ville

TOTAL DE L'ASSISTANCE : 53 569 SPECTATEURS

FRÉQUENTATION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

TITRE DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	ASSISTANCE TOTALE
Rencontres 2 ^e représentation	16	1 605
Rencontres au Quartier général	27	1 637
Soirées au Quartier général *	15	2 935
Films (Cinémathèque québécoise/Goethe-Institut Montréal/UQAM)	13	444
Événements spéciaux (Classes de maître)	2	14
TOTAL DES ACTIVITÉS	73	6 635

* Voir tableau à la page suivante

FRÉQUENTATION DES PARCOURS ÉTUDIANTS

	SÉJOUR CULTUREL	L'AUTRE PARCOURS	FTA À LA CARTE	TOTAL	%
NIVEAU DE SCOLARITÉ					
Secondaire	109	119	107	335	69 %
Cégep	0	101	0	101	21 %
Universitaire	0	48	0	48	10 %
PROVENANCE					
Montréal et ses banlieues	72	232	107	406	84 %
Région du Québec	28	41	0	69	14 %
Canada (hors Québec)	0	0	0	0	0 %
International (hors Canada)	9	0	0	9	2 %
ENSEIGNEMENT					
Privé	6	4	0	10	50 %
Public	2	6	2	10	50 %

FRÉQUENTATION DU QUARTIER GÉNÉRAL

SOIRÉES AU QUARTIER GÉNÉRAL	DATE	ASSISTANCE
Soirée d'ouverture	26 mai	232
Party Black Light	27 mai	174
Film Migrant Bodies + Party Pluton	28 mai	225
Film Co(te)lette	29 mai	12
The Total Space Dance Party	30 mai	372
Soirée Bowie au QG	31 mai	214
Party 2Fik — vernissage	1 juin	160
Soirée house	2 juin	155
Party Siri	3 juin	211
Party 10 ans du FTA	4 juin	330
Pire des partys	5 juin	108
Film Vidéodanses	6 juin	7
Soirée Jeunes Pros	6 juin	77
Soirée Gala	7 juin	165
Party de clôture FTA/OFFTA	8 juin	493
TOTAL DES ACTIVITÉS	15	2 935

ANNEXE V — MISSIONS DE REPÉRAGE DE L'ÉQUIPE ARTISTIQUE

CANADA (HORS QUÉBEC)

25 au 27 septembre 2015 **Calgary / Vancouver**

The Taylor Centre For The Performing Arts / Shabolt Centre for the Arts & Metrotown

6 au 7 novembre 2015 **Toronto**

Harbourfront Center / Dancemakers

14 au 15 mai 2016 **Toronto**

Berkeley Street Theatre / Fleck Dance Theatre

12 au 14 août 2016 **Toronto**

SummerWorks

INTERNATIONAL

26 septembre au 5 octobre 2015 **Paris / Limoges**

Festival d'Automne à Paris / Francophonies en Limousin

3 au 25 octobre 2015 **Paris / Gand / Athènes / Marseille / Amsterdam**

Festival d'Automne / Campo & Voruuit / Onassis Cultural Center / Théâtre Gymnase

24 octobre au 2 novembre 2015 **Munich**

Spielart

10 au 17 novembre 2015 **Amsterdam / Gand / Bruxelles / Douai / Paris**

Campo / Douaihippodrome / Festival d'Automne

8 au 14 décembre 2015 **Mexico**

Performing Arts Encounter

11 au 13 décembre 2015 **New York**

Baryshnikov Arts Center / St. Ann's Warehouse / Agnes Varis Performing Arts Center

8 au 18 janvier 2016 **New York**

Under the Radar / American Realness / Coil / La Mama

22 au 26 janvier 2016 **Paris**

Théâtre Nanterre-Amandiers / Théâtre national de Chaillot / Théâtre de la Cité internationale

9 au 14 février 2016 **Paris, Lausanne, Genève, Dusseldorf**

Le Monfort théâtre / Théâtre Sévelin / La Comédie de Genève / Zum Postillon Worringer Platz / tanzhaus nrw

12 au 21 février 2016 **Paris / Valenciennes**

Le Phénix, Scène Nationale / Nanterre-Amandiers / Centre Pompidou

29 février au 7 mars **Londres / Francfort**

Barbican Centre / Mousonturm / Frankfurt LAB / Kurtheater Bad Homburg

18 au 20 mars 2016 **Lausanne**

Programme Commun Théâtre de Vidy

INTERNATIONAL (suite)

1 et 2 avril 2016 **New York**
Abrons Arts Center

6 au 10 avril 2016 **Austin**
Fusebox

12 au 21 avril 2016 **Beyrouth / Paris**
BIPOD / Théâtre du Rond-Point / Théâtre de la Cité Internationale

29 avril au 1 mai 2016 **New York**
St Anns Warehouse / Chocolate Factory Theatre

3 au 14 mai 2016 **Paris / Bruxelles**
Théâtre Bastille / Kunstenfestivaldesarts / Théâtre National

12 au 24 mai 2016 **Brighton / Bruxelles**
Showcase de Caravan / Festival de Brighton / Kunstenfestivaldesarts

9 au 19 juin 2016 **Braunschweig**
Festival Theaterformen

14 au 19 juin 2016 **Vienne / Paris**
Wiener Festwochen / June Events

24 juin au 31 juillet 2016 **Paris / Bruxelles / Amsterdam / Montpellier / Avignon / Berlin / Lyon**
Odéon / Atelier de Paris / Théâtre National de Bruxelles / Julidans / Montpellier Danse / Festival d'Avignon

30 juin au 20 juillet 2016 **Montpellier / Avignon**
Montpellier Danse / Festival d'Avignon

19 au 24 août 2016 **Groningen**
Noorderzon, Performing Arts festival Groningen

25 au 29 août 2016 **Reykjavik**
Reykjavik Dance Festival

1 au 8 septembre 2016 **Genève / Zurich / Bâle / Genève**
La Bâtie / Zürcher Theater Spektakel / TheaterFestival Basel

21 septembre au 6 octobre 2016 **Lyon / Prato / Paris / Dublin / Londres**
Biennale de la danse / Contemporanea Festival / Festival d'Automne / Dublin Theatre Festival / Sadler's Wells / Le Centquatre

ANNEXE VI — PROFESSIONNELS ÉTRANGERS ACCUEILLIS

ALLEMAGNE

Festival Rodeo
Munich Festival Dance 2017
Sophiensaele

ANGLETERRE

Fierce Festival

AUSTRALIE

Aphids
Dancehouse

AUTRICHE

Wiener Festwochen

BELGIQUE

Campo
Concertgebouw Brugge
de Warande
December Dance Festival
La Bellone
La Libre Belgique
Le Manège Mons
Théâtre 140
Théâtre de l'Ancre

BRÉSIL

Contemporary Dance Festival Sao Paulo

CHINE

Hong Kong Arts Festival

ESPAGNE

Dantzaz
L.E.V. Festival
LABoral Centro de Arte y Creación Industrial
Sala Hiroshima
Teatro Central
Ysarca S.L.

ÉTATS-UNIS

2 Continents Arts exchange
Abrons Arts Centre
Chocolate Factory
Fringe Arts festival
Fusebox
Institute of Contemporary Arts
La MaMa
Lower Manhattan Cultural Council
New Dance Alliance
Office of the Arts, Emerson College
On the Boards
Montclair State University
Soho Rep
American Realness
The Kitchen
Vermont Performance Lab
Walker Arts Center

FINLANDE

Baltic Circle International Theatre Festival
Moving In December

FRANCE

Centre chorégraphique national de Caen
Cie IKB
Festival de danse de Cannes
Festival des Francophonies en Limousin
I/O journal papier et web culturel
Inferno
La Briqueterie
La Filature
La Manufacture
La Passerelle, Scène nationale de St Brieuc
La Villette
Le Phénix, Salle nationale de Valenciennes
Le Tarmac
Les 3 coups
Lille 3000 - La Villette
Maintenant Festival
Maison des Arts de Créteil
Marchés de l'été
Montpellier Danse
Mouvement
Station Mir / festival interstice
Théâtre du Rond-Point
Théâtre la Colline
Théâtre national de Chaillot

HAITI

Association Quatre Chemins

ITALIE

Corriere della Sera
Fondazione Fabbrica Europa

JAPON

Setagaya Public Theatre
Université Waseda / AICT-Japon

NORVÈGE

IMIR- SCENEKUNST

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hyde Productions

PAYS BAS

Apropic / tanzmainz

ROYAUME-UNI

Chapter

SUISSE

Mapping Festival
Théâtre Vidy-Lausanne
Zürcher Theater Spektakel

ANNEXE VII — IMPACT DU FTA SUR LA DIFFUSION NATIONALE ET INTERNATIONALE

RETOMBÉES POUR LES COMPAGNIES CANADIENNES

En constante évolution, les retombées de la présence des diffuseurs s'évaluent sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Vous trouverez plus bas le compte-rendu que nous avons établi à ce jour, plusieurs autres retombées directes sont à prévoir.

MILLE BATAILLES – LOUISE LECAVALIER | FOU GLORIEUX (FTA 2016)

Mille batailles, plus récente création de Louise Lecavalier, a connu un succès triomphal lors de sa présentation au FTA. Elle entamera dès cette année une imposante tournée internationale. La pièce sera présentée à la Biennale de la danse (Lyon), au Banff Centre (Banff), au Teatro Central (Séville), au Teatro Alhambra (Grenade), à la Salle de Lignier (Vernier) et au Kasern Basel (Bâle).

La compagnie est en négociations avec le Théâtre 140 (Bruxelles), le Walker Art Center (Minneapolis), le Fusebox Festival (Austin), CanStage (Toronto), le Push Festival (Vancouver) et le Festival Contemporâneo de Dança (São Paulo).

MERCURIAL GEORGE – DANA MICHEL (FTA 2016)

Mercurial George, nouvelle création de Dana Michel présentée en première mondiale au FTA cette année, a été programmée au Chapter (Cardiff), au festival June Events (Paris) et au Hiroshima (Barcelone) en juin, au festival ImPulsTanz (Vienne) et au festival Tanz im august (Berlin) en août. La pièce sera à l'affiche du NU Festival (Tallin) en octobre 2016, du Black Box Teater (Oslo) en novembre 2016, au festival American Realness (New York) en janvier 2017, au Beursschouwburg (Bruxelles) et à Campo (Gand) en février 2017. Dana a été invitée à présenter sa pièce dans les prochains mois au festival Zürich Moves (Zürich) et au Parc de la Villette (Paris). Josephine Ridge, nouvelle directrice artistique du festival Luminato (Toronto), a démontré un vif intérêt et la compagnie est en pourparlers avec Inkost (Malmö) et Artdanthe (Vanves).

L'AUTRE HIVER – DENIS MARLEAU + NORMAND CHAURETTE + STÉPHANIE JASMIN + DOMINIQUE PAUWELS | UBU COMPAGNIE DE CRÉATION (FTA 2016)

Avant son passage au FTA en juin dernier, *L'autre hiver* a été présenté au Manège Mons (Mons), au Opera Vlaanderen Gent (Gand), au Festival Next (Lille), Théâtre des Salins (Martigues), à la Maison de la Culture d'Amiens (Amiens), au deSingel (Anvers), au Printemps des Comédiens (Montpellier), au Parvis Scène Nationale (Tarbes-Pyrénées), au Teatro Maria Matos (Lisbonne), et au Théâtre français du Centre National des Arts (Ottawa). *L'autre hiver* sera à l'affiche du Grand Théâtre de Luxembourg (Luxembourg) en octobre 2016.

J'AIME HYDRO – CHRISTINE BEAULIEU | PORTE PAROLE (FTA 2016)

Joël Richard et Annabel Soutar ont rencontré Hanna Nyman du Baltic Circle International Theatre festival (Helsinki), Jean-Michel Van den Eeyden du Théâtre de l'Ancre (Charleroi), Astrid Van Impe du Théâtre 140 (Bruxelles) et Pierre Holemans de La Manufacture (Avignon). M. Van den Eeyden et Mme Van Impe se sont montrés très intéressés par l'approche en théâtre documentaire de Mme Soutar. Mme Van Impe a démontré un intérêt à programmer la pièce *Freddy* ou *Grains*, pièces au répertoire de la compagnie.

LOGIQUE DU PIRE – ÉTIENNE LEPAGE + FRÉDÉRIK GRAVEL (FTA 2016)

Logique du pire sera présenté au Théâtre de l'Ancre (Charleroi) du 24 au 26 novembre 2016. La compagnie est en négociations avec le festival Luminato (Toronto), la Maison des arts de Créteil (Créteil), le Centre Dramatique Nationale de Rouen (Rouen) et le Théâtre de la Bastille (Paris). Finalement, Le Phénix, scène nationale (Valenciennes), a invité la compagnie pour février 2018.

CORPS SECRET / CORPS PUBLIC – ISABELLE VAN GRIMDE + THOM GOSSAGE + ANICK LA BISSONNIÈRE | VAN GRIMDE CORPS SECRETS (FTA 2016)

La compagnie a fait de nombreuses rencontres ayant pour objet le développement de collaborations. Voici la liste des interlocuteurs intéressés : Astrid Van Impe du Théâtre 140 (Bruxelles), Karen Bernard de New Dance Alliance (New York), Laurie Uprichard (New York), Cathy Levy du CNA (Ottawa), Gaston Core de Hiroshima (Barcelone), Nina Hümpel du Festival Dance (Münich), Bert Heylen du Centre culturel de Warande (Warande), Jean-Luc Terrade du Marché de l'été (Bordeaux), Monica Guillouet-Génys de La Filature (Mulhouse), Hanna Nyman du Baltic Circle International Theatre Festival (Finlande) et Didier Deschamps du Théâtre National de

Chaillot (Paris). La présence de Van Grimde Corps Secrets à l'Internationale Tanzmesse de Düsseldorf en août 2016 a permis de poursuivre les relations amorcées lors du FTA. Didier Deschamps du Théâtre national de Chaillot (Paris) est en pourparlers avec Mme Van Grimde pour la présentation d'une de ses pièces.

SOLITUDES DUO - DANIEL LÉVEILLÉ | DANIEL LÉVEILLÉ DANSE (FTA 2015)

Solitudes Duo a été présenté au Teatro Comunale di Ferrara (Ferrare) et au Théâtre de la cité internationale (Paris) en janvier dernier. La pièce sera reprise en octobre 2016 au Festival of New Dance à St. John's (St.John's) et en mars 2017 pour 3 représentations au ACB Scène nationale (Bar-le-Duc) et à l'Association de la danse contemporaine (Genève).

WHAT HAPPENED TO THE SEEKER? - NADIA ROSS | STO UNION (FTA 2015)

À la suite de son passage au FTA, *What Happened to the Seeker?* a été programmé au The Theatre Centre (Toronto) en octobre 2016 et au Theatre Junction (Calgary) en novembre 2015.

HYPERTERRESTRES – BENOÎT LACHAMBRE + FABRICE RAMALINGOM | PAR B.L.EUX + R.A.M.A (FTA 2015)

Hyperterrestres a été présenté en février 2016 au Gessnerallee (Zurich). Le directeur, Roger Merguin, avait assisté à la création au FTA en 2015. La compagnie entame cet automne une tournée brésilienne ou la pièce sera présentée à la Bienal Internacional de Dança do Ceara (Fortaleza), au Festival Palco Gira Dança Natal (Parnamirim) et au Festival Cumplicidades (Recife).

DATA – MANUEL ROQUE (FTA 2015)

Lors de son passage au Push Festival à Vancouver en janvier 2015, Martin Faucher a intéressé une délégation composée de directeurs de structures françaises de création et de diffusion au travail de plusieurs artistes canadiens dont Manuel Roque qui était présent avec sa pièce *Data*. Cathy Bouvard, directrice des Subsistances à Lyon, qui faisait partie de cette délégation, a par la suite offert une résidence de création à Manuel Roque et présenté *Data* en janvier 2016. Sa nouvelle création sera présentée au FTA et aux Subsistances en 2017.

TROIS – MANI SOLEYMANLOU | ORANGÉE NOYÉE (FTA 2014)

La pièce *Trois* (précédée de *Un* et *Deux*) de Mani Soleymanlou, sera présentée au Théâtre national de Chaillot (Paris), au Théâtre Gérard-Philippe (Saint-Denis) et au Tarmac (Paris) en mars et avril 2017 pour un total impressionnant de 18 représentations. Les directeurs de ces lieux ont tous vus la pièce lors de sa création au FTA en 2014.

AU SEIN DES PLUS RAIDES VERTUS – CATHERINE GAUDET (FTA 2014)

Création mondiale au FTA en 2014, *Au sein des plus raides vertus* de Catherine Gaudet a été présentée le 28 et le 29 septembre dernier à la prestigieuse Biennale de la danse Lyon (Lyon).

CULTURE, ADMINISTRATION & TREMBLING – ANTONIJA LIVINGSTONE (FTA 2014)

Culture, Administration & Trembling a été présenté lors de la dernière édition du festival American Realness en janvier 2016 (New York). Ben Pryor, le directeur artistique et général, assiste à toutes les éditions du FTA depuis la création de son festival en 2010.

SOLITUDES SOLO - DANIEL LÉVEILLÉ | DANIEL LÉVEILLÉ DANSE (FTA 2014)

Solitudes solo a été à l'affiche du Danceworks (Toronto), du Firehall Centre (Vancouver), du Abrons Arts Centre (New York), de la Brian Webb Dance Company (Edmonton), du Teatro comunale (Ferrara) et du New Dance Horizons (Régina). La pièce sera présentée au Centre culturel Délémont (Délémont) et à l'Arsenic (Lausanne) en mars 2017. La compagnie est en discussion avec le Festival Artdanthé (Vanves) pour une présentation en mars 2017 et avec le Centre national des arts (Ottawa) pour avril 2018.

MISFIT BLUES - PAUL-ANDRÉ FORTIER + ROBIN POITRAS | FORTIER DANSE-CRÉATION (FTA 2014)

Misfit Blues a tourné dans plusieurs villes canadiennes et s'est arrêté au Dance Saskatchewan (Saskatoon), MacKenzie Art Gallery (Régina), Rachel Brown Theatre (Winnipeg) et au Timms Centre for the Arts (Edmonton).

SNAKESKINS – BENOÎT LACHAMBRE | PAR B.L.EUX (FTA 2014)

Snakeskins de Benoît Lachambre été présenté au Theatre Junction Grand (Calgary) en janvier 2016.

YELLOW TOWEL – DANA MICHEL (FTA 2013)

Au cours des derniers mois, *Yellow Towel* de Dana Michel a été présenté au TBA Festival (Portland), au Contemporary Arts Centre (Cincinnati), à On the Boards (Seattle), au Counterpulse (San Francisco), à OnEdge (Chicago), au City of Women festival (Ljubljana), au Cardiff Dance Festival (Cardiff), au Theater im Pumpenhaus (Münster), au festival Les Urbaines (Lausanne), aux Subsistances (Lyon), au Centre national de la Danse (Pantin), au Théâtre Garonne (Toulouse), au deSingel (Anvers), au Diver Festival (Tel Aviv) et festival 4 + 4 Days in Motion (Prague).

SO BLUE – LOUISE LECAVALIER (FTA 2013)

So Blue, création de Louise Lecavalier au FTA en 2013, a été présenté cette année au New York Live Arts (New York), au Festival of New Dance (St.John), au Byham Theater (Pittsburgh), au Magdalenazaal (Bruges) et au Schouwburg (Courtrai).

AINSI PARLAIT... – FRÉDÉRIK GRAVEL + ETIENNE LEPAGE (FTA 2013)

Ainsi parlait... qui a tourné dans plusieurs villes dans le monde depuis sa création au FTA en 2013, a été joué au Yukon Arts Centre (Whitehorse) en janvier et au festival Dancing on the Edge (Vancouver) en juillet 2016. *Ainsi parlait...* est programmé à Nouvelle Scène (Ottawa) en octobre 2016.

WINNERS AND LOSERS – JAMES LONG + MARCUS YOUSSEF | THEATRE REPLACEMENT & NEWORLD THEATRE (FTA 2013)

Depuis sa présentation au FTA en 2013, *Winners and Losers* a connu un immense succès. Cette année, il a été présenté au Woolly Mammoth (Washington DC), au The Cultch (Vancouver) et Vernon and District Performing Arts Centre (Vernon) pour un total de 33 représentations entre octobre 2015 et mars 2016.

BEHIND : UNE PIÈCE DONT VOUS ÊTES LE HÉROS – MARIE BÉLAND (FTA 2011)

Nina Hümpel, directrice du Festival international de danse contemporaine de Munich, a démontré un intérêt sérieux à présenter BEHIND en 2019.

TOUT SE PÊTE LA GUEULE, CHÉRIE – FRÉDÉRIK GRAVEL (FTA 2010)

Assen Assenov du festival One Week (Plovdiv), qui a assisté au FTA en 2015, a programmé *Tout se pète la gueule, chérie* à la prochaine édition de son événement en octobre 2016. La pièce sera également reprise au Theater im Pumpenhaus (Münster) et au Muffathalle (Münich) en octobre 2016. L'équipe se dirigera ensuite à Vancouver pour cinq représentations au The Cultch du 8 au 12 novembre 2016.

LE GRAND CONTINENTAL – SYLVAIN ÉMARD DANSE (FTA 2009 / 2010 / 2011)

Présenté dans neuf villes depuis sa création au FTA en 2009, *Le Grand Continental* a été produit au Civic Square pour l'ouverture du 30^e anniversaire du New Zealand Festival (Wellington) en février 2016. Par ailleurs, Le FTA sera coproducteur du *Super Mega Continental*, une gigantesque danse en ligne contemporaine qui célébrera le 375^e anniversaire de Montréal de façon spectaculaire en réunissant 375 danseurs amateurs dans une œuvre démesurée au cœur du Quartier des spectacles en septembre 2017.

ANNEXE VIII — OUTILS DE COMMUNICATION

Programme officiel

60 000 exemplaires dont 10 000 copies encartées dans *Le Devoir*
Distribution gratuite partout en ville et sur les lieux de représentation, par Propaganda, Publicité sauvage et aux points d'achat (PDA, La Vitrine, etc.)

Programmes de soirée

19 395 programmes de 22 spectacles + 6 000 programmes de trois événements gratuits

Dépliant du QG

Publication rassemblant toutes les activités, discussions publiques, rencontres professionnelles, performances gratuites, lancements et 5 à 7 festifs, projections et soirées thématiques ayant lieu au Quartier général durant le Festival
7 000 exemplaires
Distribution libre au QG et encarts dans certains programmes de soirée

Affiches

Affiches génériques

2 000 affiches 24x36 comprenant 3 visuels en série dès le dévoilement
Distribution : Publicité Sauvage (400 lots de 3) + Propaganda (166 lots) + FTA (134 lots)
150 affiches offertes lors de divers événements (tournée des écoles, dévoilement, forfaits extrêmes, FTA Éclaté, etc.)
60 affiches bébés-monstres de format 4x6 (pieds) placées par Publicité sauvage

Affiches par lieux

25 affiches sur mesure des spectacles par lieu de représentation

Oriflammes

40 nouvelles oriflammes en prévision des trois prochaines années, accrochées sur le boulevard Saint-Joseph (14), entre Saint-Urbain et Hôtel-de-Ville, sur De Bleury (10) entre Sherbrooke et Viger et sur Sainte-Catherine (16) entre Robert-Bourassa et De Bleury

Bannières de rue

Bannière sur le Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts
Bannière de rue sur Saint-Laurent entre le Monument-National et La Vitrine

Pavoisement et signalisation

Complétés par trois bannières autoportantes génériques utilisées au QG et dans certaines salles

Sur les lieux de représentation

18 panneaux FTA pour la signalisation dans les salles et les trois hôtels partenaires

Pavoisement spécifique pour les événements dans l'espace public :

- Vitrine de la salle d'exposition de la Place des Arts (*Hydra*)
- Affichage au sol dans l'Espace culturel Georges-Émile Lapalme de la Place des Arts (*Corps secret / Corps public*)
- Panneaux d'affichage du Quartier des spectacles sur la place des Festivals (*2Fik court la chasse-galerie*)

Au Quartier général

Développement de l'identité / logo éclaté dans l'habillage du QG et ses ambiances (fenêtres, affiches de scène, boot du DJ, murale, déco et éclairages thématiques de soirées)
Pavoisement spécifique aux services du lieu (billetterie pro, menu du bar, etc.)
3 panneaux fléchés sur les rues avoisinantes en direction du QG

Feuillelet promotionnel

1 feuillelet promo en réponse à l'actualité pour *Let's Not Beat Each Other to Death*
500 exemplaires

Écocups

Nouveaux modèles utilisés lors des événements et consignés au QG durant le Festival
4 000 stockés pour l'an prochain (moins les ventes, cadeaux, pertes)

T-shirts et sacs

3 déclinaisons de T-shirt avec sélection de verbes et couleurs distinctes
Diffusion dès le dévoilement et en vente au QG durant le Festival
+ 1 déclinaison pour les étudiants des Séjour et Parcours, offerte à tous les participants
1 sac promo 2 coloris
Offert en cadeau aux artistes, collaborateurs, médias et invités, en vente au QG durant le Festival et réutilisable l'an prochain

Guides

Guide en marge

Répertoriant les activités artistiques offertes à Montréal durant le Festival
Distribué aux invités internationaux
160 exemplaires

Guide pratique

Répertoriant les informations pratiques pour un séjour culturel à Montréal
Incluant une sélection de galeries d'art et restaurants dont nos partenaires pour des offres aux festivaliers
Distribué aux invités internationaux et participants aux Rencontres internationales
270 exemplaires

Guide étudiant

Répertoriant les activités, ateliers, spectacles, projections et autres rendez-vous au programme des étudiants du Séjour culturel, ainsi que les écoles participantes et contacts d'urgence
200 exemplaires

Vidéos

26 capsules promotionnelles de 25 spectacles (2 pour *Logique du pire*) d'environ 45 secondes
2 capsules vidéo réalisées à l'interne pour 2Fik sur la place des Festivals et *Con grazia*
1 bande annonce de 1 minute
1 bilan du #FTA2016 en 90 secondes
6 « vidéos spontanées » réalisées à partir d'un iPhone qui ont généré 15 472 vues sur Facebook
7 « Live Facebook » filmés en direct, dont 5 avec l'animatrice Alessandra Rigano, qui ont généré 6 854 vues sur Facebook

Infolettres

22 infolettres institutionnelles/promotionnelles envoyées du 16 septembre 2015 au 28 juin 2016
Publics ciblés plus ou moins élargis : consentis (4 000 francophones + 400 anglophones, contactés dans leur langue respective), Québec (9 000), Canada (12 000), International (22 000)

Annonces publicitaires

Publicités

108 publicités produites (incluant déclinaisons)
42 dans les imprimés, 41 sur Internet (dont plusieurs renouvellements), 16 sur tablette et 9 dans des infolettres

Annonces vidéo

1 publicité télé de 30 secondes réalisée par Compagnie et cie diffusée par Télé-Québec et en bande-annonce dans les cinémas Beaubien et Du Parc

Liste des annonceurs

24 *Images*, *Cassandra/Hors Champ*, horschamp.org, Chants Libres (programme), *Cult#Mtl*, *Dance Current*, dfdanse.com, *Etc Media*, *Fugues*, Fugues (infolettre), fugues.com, *Infopresse*, Infopresse (infolettre), infopresse.com, *Jeu*, revuejeu.org, *La Presse*, lapresse.ca, La Presse +, *Le Devoir*, Le Devoir (tablette), ledevoir.com, *Liberté*, Programme École de Ballet, riasq.qc.ca, Télé-Québec, theatre-contemporain.net, Theatre Communications Group, Usine C (programme), *Voir*

ANNEXE IX — MÉDIAS ACCRÉDITÉS

24 h
98.5 FM
Aislesay.com (États-Unis)
Alternative Rock Press
alternativerockpress.ca
Art and Opera Review
Artichaut Magazine
atuvu.ca
Capital Critics Circle (Canada)
Cassandre/Hors champs (France)
CBC Radio One
Châtelaine
CHOQ FM
CIBL
CISM
CJAD
CJSO Sorel
CKUT
claudedeschenes.ca
Corriere della Sera (Italie)
Critics at Large (Canada)
Cult Mtl
Daily Vice
Dance Current (Canada)
Danscussions.com
DfDanse
Échos Vedettes
Elle Québec
Esse
esse.ca
Forget The Box
Fugues
HelloCoton
Horizon
Huffington Post QC
I/O – La gazette des festivals (France)
Ici Première
Inferno (France)
Infopresse.com
JEU
Journal de Montréal
journaldemontreal.com
Journal Écho
L'Actualité
L'Art et la manière (France)
La Bible Urbaine
La Fabrique Crépue
La Libre Belgique (Belgique)
La Presse
La Presse +
lapresse.ca
Lavore culturale (Italie)
Le Bel Âge
Le Devoir
ledevoir.com
Les Incontournables
Les Inrockuptibles (France)
Liberté
L'itinéraire
Local Gestures
Magazine-spirale.com
MARZOU
MaTv
Métro
Momus (Canada)
monthéâtre.qc.ca
Montréal Centre-ville
Montreal Gazette
montrealgazette.com
Mouvement (France)
PatWhite.com
pieuvre.ca
Plaisirs de vivre
Querelles
Radio Centre-ville
Radio Ville-Marie
Radio-Canada
RDI
Revue Jeu
revuejeu.org
sors-tu.ca
Spirale
St-Pierre et Miquelon 1re (France)
Tanz (Allemagne)
Télé-Québec
The Globe and Mail (Canada)
Ton Petit Look
Torontoist (Canada)
Tourisme MTL
TV5 Monde
TVA
Urbania
Voir
voir.ca

ANNEXE X — EXTRAITS DE PRESSE

Cette revue de presse couvre 22 des 25 spectacles présentés au FTA 2016. Elle ne fait pas mention des performances dans l'espace public *Corps secret / Corps public* (Isabelle Van Grimde + Thom Gossage + Anick La Bissonnière) et *2Fik court la chasse-galerie* (2Fik), ni de l'exposition *Hydra* (Claudia Chan Tak).

REGARDS SUR LE FESTIVAL

Que faites-vous en juin prochain ?

« Vous, amateurs d'expériences artistiques et humaines, n'hésitez plus et traversez l'Atlantique au printemps prochain pour vivre les expériences scéniques de l'un des festivals les plus frais des scènes contemporaines. (...) Le Festival TransAmériques de Montréal, c'est une trentaine de propositions, un QG accueillant dont les Partys nocturnes sont de grandes fêtes ambiancées par les artistes eux-mêmes (...) et l'accueil légendaire des Canadiens, d'une simplicité et d'une bienveillance qui reposent. (...) Ici, en quinze jours, l'essentiel et souvent le meilleur est à portée de main. »

Marie Sorbier
I/O La gazette des festivals, 11-07-2016

La fin qui vient

« Lorsque l'été se réveille, Montréal devient le haut lieu de la rencontre entre les scènes de spectacle vivant européennes et canadiennes. Depuis 10 ans, le Festival TransAmériques offre non seulement un panorama des créations de l'année mais attire aussi les regards internationaux sur la création canadienne et particulièrement québécoise, laquelle s'empare cette année des inquiétudes galopantes face à la perspective d'un ordre nouveau. »

Orianne Hidalgo-Laurier
mouvement.net, 17-06-2016

Le FTA, festival de son temps

« *Je reviendrai à Montréal*, chante Robert Charlebois à la radio, quelques heures à peine après qu'on a atterri à Bruxelles. Un signe ? Assurément. Son titre de "plus grand festival de théâtre et danse d'Amérique du Nord" n'est pas usurpé : le FTA l'a prouvé à nouveau lors d'une édition anniversaire déployée comme une chambre d'écho aux remous du monde. (...) »

Au-delà des chiffres, remarquables (53 500 festivaliers enregistrés du 26 mai au 8 juin, au taux d'occupation record de 97 %, 70 représentations pour 25 spectacles dont 15 joués à quichets fermés), le bilan du Festival TransAmériques 2016 se distingue par la force des propos qui s'y sont tenus. Non seulement sur les plateaux (et pas seulement en mots, car les corps, les objets, les images parlent aussi) mais au QG où, avec les fêtes, alternaient rencontres, débats, entretiens, tables rondes. »

Marie Beudet
La Libre Belgique, 09-06-2016

Euphorie et vertige de la cuvée 2016

« Un succès vertigineux et une primeur. À l'heure du bilan, les organisateurs du Festival

TransAmériques, qui a fait jouer les dernières mesures de sa partition 2016 à Montréal mercredi soir, se sont réjouis d'une assistance record cette année, avec 53 500 festivaliers qui ont occupé presque entièrement les salles (97 % des sièges) des 22 spectacles présentés en salle. L'édition 2016 du FTA a été qualifiée d'euphorisante (...) malgré les nombreux cris de détresse lancés par plusieurs des 25 productions à l'affiche, en salle ou à l'extérieur. »

Fabien Deglise
Le Devoir, 09-06-2016

« On souligne le génie de Martin Faucher dans la programmation du FTA. »

Jérémy Lanier
CIBL, 08-06-2016

« Le FTA est une pépinière de nouvelles idées qui vont renouveler le genre du théâtre et de la danse. »

Catherine Pogonat
Ici Radio-Canada Première, 05-06-2016

« C'est exactement pour ce type de spectacles que l'on aime tant le FTA. Pour voir des formes autres que le théâtre pur et dur, des objets inusités, des disciplines différentes... »

Gabrielle Brassard
montheatre.qc.ca, 02-06-2016

« Le FTA propose un fabuleux kaléidoscope de la danse contemporaine. »

Denis-Daniel Boullé
Fugues, 01-06-2016

« Encore une fois, le FTA promet de déstabiliser le public québécois en lui permettant de s'ouvrir aux démarches artistiques les plus innovatrices et originales du théâtre contemporain. »

Sara Thibault
labibleurbaine.com, 27-05-2016

"This year's FTA features an impressive list of 25 theatre and dance productions, 10 of them brand new, 10 never before seen in North America. Artistic director Martin Faucher sees a post-traumatic thread running through many of the diverse offerings."

Robert Everett-Green
The Globe and Mail, 27-05-2016

« C'est ce qui fait de ce festival un ovni hors-norme qui explose toujours plus les limites artistiques en les franchissant avec brio. »

Ariane Lessard
lafabriquecreprue.com, 23-05-2016

"Is it dance? Is it theatre? Festival TransAmériques doesn't discriminate in its hybrid program, whose

provocative works can't always be easily categorized and are often met with widely diverging audience reactions."

Victor Swoboda
Montreal Gazette, 21-05-2016

"Get out your flip-flops — summer dance festivals are about to bust out all over, notably the two-week Festival TransAmériques, which starts Thursday, May 26. Marking its 10th annual season of dance/theatre, the FTA has become a fixture on the Montreal performance scene. More than two dozen domestic and foreign contemporary shows of all stripes will unfold on indoor and outdoor stages."

Victor Swoboda
The Montreal Gazette, 19-05-2016

« Le Festival TransAmériques met à l'honneur des artistes de toutes disciplines qui renouvellent et défient la création contemporaine. »

Mélanie Boisliveau
dfdance.com, 16-05-2016

« En Amérique du Nord, le FTA n'a pas son pareil : un festival iconoclaste et allumé qui fait notre fierté et notre renommée. »

Philippe Couture
Voir, 01-05-2016

« Le Festival TransAmériques, l'un des plus importants événements culturels du printemps montréalais »

Antoine Aubert
Échos Montréal, 01-05-2016

« C'est le grand rendez-vous du printemps qui termine en beauté la saison théâtrale à Montréal. Sous l'égide pour la seconde année de Martin Faucher, le Festival TransAmériques fête sa 10^e édition avec pas moins de 25 spectacles d'ici et d'ailleurs. Une occasion unique de découvrir des artistes et des productions de théâtre et de danse dans une ambiance festive. Bien sûr, de prime abord, l'art ne change pas le monde, mais il nous aide à l'appréhender, à le penser, à l'aimer. Et dans ce sens le FTA, cette année encore, fait mouche et peut changer notre regard. »

Denis-Daniel Boullé
Fugues, 22-04-2016

REGARDS SUR LES SPECTACLES

Une île flottante
Christoph Marthaler
Du 26 au 28 mai

« Cette pièce-là m'a troublé précisément parce qu'elle (...) se [concentrait] sur la seule question politique, intime et privée qui soit aujourd'hui encore sensée : *quelles formes pouvons-nous donner à nos vies ?* »

Pierre Lefebvre
Liberté, Automne-2016

"Every character is ridiculous, all the time, and yet each has an intense peculiar integrity as a presence."

Robert Everett-Green
The Globe and Mail, 28-05-2016

"Christoph Marthaler presents delightful deconstruction of French farce."
"Once you've acclimatized yourself to Marthaler's weirdly rarefied atmosphere, there's an awful lot to enjoy."
"The tears [have] been streaming from my eyes with helpless laughter."

Jim Burke
Montreal Gazette, 28-05-2016

« Une comédie des plus étranges, des plus déboussolantes, des plus déstabilisantes »
« Un vaudeville déjanté »
« Apartés hilarants »

Francine Grimaldi
ICI Radio-Canada Première, 28-05-2016

« Magistralement absurde »
« C'est un ballet savamment orchestré de regards, de sons, de petits gestes et d'objets du décor. Et c'est là tout le génie de Marthaler. »

Marie Pâris
montheatre.qc.ca, 27-05-2016

« De quoi se dilater la rate sans complexe »
« Tout dans ce spectacle dérouté les attentes, déjouant l'ennui de façon magistrale. »
« D'une grande richesse poétique et visuelle »

Raymond Bertin
revuejeu.org, 27-05-2016

« Rien n'est prévisible dans cette œuvre hors-norme, loufoque à souhait et même davantage... »
Sophie Jama
huffingtonpost.ca, 27-05-2016

« Un chaos savamment organisé, l'ordre dans le désordre »
« [Une île flottante] traduit de manière implacable une incommunicabilité toute contemporaine. »
« Si la rupture de ton est un art, Marthaler en est sans contredit un maître. »

Christian Saint-Pierre
Le Devoir, 27-05-2016

« Ça ronfle, ça pète et ça cabotine un peu sur scène, mais c'est génial ! »
« Une mention spéciale à Marc Bodnar, dans le rôle du paternel Malingear, un acteur tout simplement sublime, qui s'abandonne sur scène comme on a rarement vu. »

Luc Boulanger
La Presse+, 27-05-2016

Ce ne andiamo per non darvi altre preoccupazioni
Daria Deflorian + Antonio Tagliarini
Du 27 au 29 mai

« Une œuvre d'une grande humanité, sombre et pourtant riche de réflexions sur la vie, la mort et le politique »

Raymond Bertin
revuejeu.org, 28-05-2016

« Esthétiquement beau »

Daphné Bathalon
montheatre.qc.ca, 28-05-2016

The Black Piece
Ann Van den Broek
27 et 28 mai

« Véritable révélateur d'âme »
« Œuvre photographique et cinématographique autant que chorégraphique, ce qui apparaît sur nos écrans est de toute beauté et irradie. »
Mathilde Perallat
pieuvre.ca, 30-05-2016

« On en ressort avec une envie folle de se replonger dans la nuit noire et de se laisser guider par nos sens primitifs plutôt que par notre nerf optique qui peut nous tromper. »
Catherine Martellini
labibleubaine.com, 30-05-2016

« Un objet scénique singulier, et jusqu'à ses dernières secondes, déconcertant. »
Gilles G. Lamontagne
sors-tu.ca, 29-05-2016

« Adroitement, le geste se déploie d'abord dans l'infime, puis dans l'ampleur, menant vers un indéniable magnétisme, viscéral, synonyme même de la vie. »
Lucie Renaud
revuejeu.org, 28-05-2016

« Un spectacle d'une beauté étrange mais savamment orchestrée. »
« La pièce est le lieu d'une expérience sensorielle riche qui va au-delà du visible démontrant que les images sont vivantes au cœur de l'obscurité. »
Véronique Hudon
esse.ca, 28-05-2016

Reality
Daria Deflorian + Antonio Tagliarini
28 et 29 mai

« Le spectacle adopte cette posture [d'une] rare justesse. Il évite les revendications qui pourraient s'avérer trompeuses ou déplacées, et mobilise plutôt l'empathie des spectateurs jusqu'à émouvoir les consciences. »
Chloé Gagné Dion
Liberté, Automne-2016

« Avec une grande finesse et une infinie délicatesse, par une série d'allers et retours entre la scène et les carnets, entrant et sortant du personnage, ils lui construisent peu à peu — en direct devant nous — une vie par épisodes successifs. »
Marie-Christine Hellot
revuejeu.org, 29-05-2016

« Ils se donnent la réplique avec un aplomb, un humour et une tendresse qui ne faiblissent jamais. »

« L'adage *less is more* trouve rarement un écrin

aussi concret. »

Olivier Dumas
montheatre.qc.ca, 29-05-2016

« La quête de sens dans cette masse d'insignifiance est habile. »
Fabien Deglise
Le Devoir, 29-05-2016

Pluton – acte 2
Mélanie Demers + Catherine Gaudet + Frédérick Gravel + Katie Ward
Du 28 au 30 mai

« Une œuvre salubre, émouvante et très réussie, qui bouscule joyeusement les stéréotypes liés à l'âge et brise le 4^e mur. »
Nayla Naoufal
Le Devoir, 30-05-2016

Judson Church Is Ringing in Harlem...
Trajal Harrell
29 et 30 mai

"A roof-raising treat"
"This is the end of the *M2M* series, but Harrell's fascinating and valuable synthesis of thinking and considered approach to dancemaking will continue. Don't ever stop, please!"
Philip Szporer
thedancecurrent.com, 06-06-2016

« Ils dansent avec leurs tripes. L'agitation des danseurs est contagieuse à tel point que le spectateur se sent lui-même exténué face à cette démonstration d'endurance. »
Mélanie Boisliveau
dfdanse.com, 31-05-2016

« Le corps exultera avant de s'apaiser, laissant danseurs et spectateurs sur un même pied d'égalité, dépassés par la force du geste, par la communion ressentie. »
Lucie Renaud
revuejeu.org, 30-05-2016

The Ventriloquists Convention
Gisèle Vienne + Dennis Cooper + Puppentheater Halle
30 et 31 mai

"A fantastically eccentric black comedy"
Jim Burke
Montreal Gazette, 03-06-2016

"The whole production is a masterclass in varying intensities of time and space..."
"All this material is performed with tremendous skill and sensitivity by the nine cast members."
Robert Everett-Green
The Globe and Mail, 03-06-2016

« Dans ce jeu frôlant le surréel, la mise en scène et les acteurs-ventriloques excellent à créer des climats névrotiques, inquiétants, drôles. Au total, une pièce fort originale et dérangement. »
Mario Cloutier
La Presse+, 31-05-2016

« Ce décalage entre la voix et le corps crée de l'étrangeté mais aussi, parfois, une évocation profondément humaine. »

Marie Labrecque
Le Devoir, 31-05-2016

« Cet ensemble choral crée un état de confusion appelant la catharsis, tout simplement captivant. »

Michelle Chanonat
revuejeu.org, 31-05-2016

« *The Ventriloquists Convention* nous fait découvrir toutes les facettes de l'univers des ventriloques, qui continue de nous échapper par ses mystères, mais qui, en même temps, nous éclaire sur ses origines, ses défis, ses raisons d'être et sur la fascination justifiée qu'il suscite. »

Gabrielle Brassard
montheatre.qc.ca, 31-05-2016

« Tout un tissage savant de relations croisées apparaît dans cette œuvre drôle par moment, mais surtout l'évidente et inquiétante familiarité du double. »

Sophie Jama
huffingtonpost.ca, 31-05-2016

Let's Not Beat Each Other to Death
Stewart Legere + Christian Barry

Du 30 mai au 1 juin

« La polysémie de la pièce est délicieuse puisqu'elle sort complètement de son cadre "éducatif" et "revendicateur". »

Marilyne Lamontagne
artichautmagazine.com, 01-06-2016

« [Stewart Legere] casse tous les codes pour parler au public, directement, pas seulement lui en tant qu'acteur, mais bien qui il est vraiment, au-delà de sa position d'acteur. »

Louise Gros
theartandoperareview.ca, 31-05-2016

Nos serments

Julie Duclos

Du 31 mai au 2 juin

« La pièce comble, explicite, remplit. »

Suzanne Beth
Liberté, Automne-2016

« Ça se dévore comme une série télé réussie. »
« On passe de l'écran à la scène avec une fluidité, les comédiens sont excellents et les textes d'une simplicité désarmante mais d'une efficacité. Vraiment, vraiment, Julie Duclos à retenir. »

Catherine Pogonat
Ici Radio-Canada Première, 05-06-2016

« Une pièce brillante, à voir absolument ! »

« Julie Duclos, excellente directrice d'acteurs, orchestre ce spectacle de 2 h 30 avec une grande cohérence et une sensibilité désarmante. »

« Le jeu des acteurs, nuancé, tendre, explosif est digne de mention. La mise en scène, aérée et précise, laisse les situations se déployer avec justesse, sans jamais rien précipiter. »

Laima A. Gérald
tonpetitlook.com, 02-06-2016

« Avec la fluidité épatante du spectacle, alliée à la banalité de l'histoire et à de l'action, on est inévitablement amené à croire à une scène du quotidien. La pure représentation de la vie. »

Alice Côté Dupuis
labibleurbaine.com, 01-06-2016

« Un magnifique travail à la direction d'acteur. D'un naturel déconcertant, les cinq acteurs font preuve d'une grande virtuosité. »

Daphné Bathalon
montheatre.qc.ca, 01-06-2016

« Les jeunes comédiens (...) offrent une performance magnifique, d'un naturel et d'une justesse désarmante. »

Mathilde Perallat
pieuvre.ca, 01-06-2016

« Un flot de dialogues mordants et de réflexions inspirantes. Tel "un portrait doux-amer" de l'inconstance de l'amour. »

Luc Boulanger
La Presse+, 30-05-2016

Mille batailles

Louise Lecavalier

Du 31 mai au 2 juin

"I unabashedly loved this show. (...) I wasn't alone: the audience called [the dancer] back out four times at the close and screamed when she took her bow. It's no surprise that Lecavalier is ****ing incredible, but it's nonetheless true."

Mark Mann
Dance Current, 07-06-2016

« Cette danse forte et folle, infusée d'adrénaline »

Marie Baudet
La Libre Belgique, 02-06-2016

« L'énergie se dégageant des formes intrigantes de *Mille batailles* reste captivante du début à la fin. »

Mélanie Carpentier
ledevoir.com, 01-06-2016

« [Lecavalier] toujours traversée par cette énergie électrique qui lui est si caractéristique. »

Iris Gagnon-Paradis
La Presse+, 01-06-2016

« Une parfaite maîtrise du geste »

« Avec *Mille batailles*, Louise Lecavalier arrive à renouveler son langage chorégraphique, tout en préservant ce qui fait son essence et son génie. »

Samuel Pradier
revuejeu.org, 01-06-2016

"A striking piece"

Robert Everett-Green
The Globe and Mail, 01-06-2016

Siri

Maxime Carbonneau

Du 1 au 3 juin

« Siri devient le centre d'une pièce de théâtre originale et audacieuse. »

Alice Côté Dupuis
labibleurbaine.com, 02-06-2016

« La démarche de Carbonneau et Dauphinois est brillante et remet en question la part de hasard dans ce qui forge notre identité. »

Luc Boulanger
La Presse+, 02-06-2016

L'autre hiver

Normand Charette + Stéphanie Jasmin + Denis Marleau + Dominique Pauwels

1 juin (représentation du 2 juin annulée)

« La beauté est au rendez-vous. D'un point de vue pictural, le plateau est une savante composition. »

Christian Saint-Pierre
Le Devoir, 02-06-2016

« Nous sommes indéniablement devant une véritable œuvre musicale, que l'on aura envie de réentendre, d'appivoiser autrement, de faire sienne. »

Lucie Renaud
revuejeu.org, 02-06-2016

« Un très beau spectacle versatile et enchanteur »

Amy Mailloux
mazrou.com, 02-06-2016

« *L'autre hiver* est un spectacle plein d'émotions, à la fois délicat et mystérieux, très beau et passablement inquiétant ; une sorte de voyage onirique sur la mer agitée de l'amour impossible. »

Sophie Jama
huffingtonpost.ca, 02-06-2016

Con grazia

Martin Messier + Anne Thériault

Du 1 au 3 juin

« *Con grazia* compose une ode transversale à l'électronique dont elle explore les potentialités créatives. »

Oriane Hidalgo-Laurier
mouvement.net, 17-06-2016

« Un art de déconstruction massive savoureux »
« [Martin Messier et Anne Thériault] libèrent cet exquis et primitif appétit de destruction au moyen d'une orchestration scénique audacieuse et d'une électroacoustique au diapason. En émerge une œuvre complète où arts visuels, son, lumière et mouvement s'harmonisent comme on le voit rarement sur scène. »

Mélanie Carpentier
Le Devoir, 03-06-2016

« Quel spectacle incroyable, original et étonnamment émouvant ! »

Gabrielle Brassard
montheatre.qc.ca, 02-06-2016

"An often-literal balancing act of grace and brutality, the work offers humour, release, intrigue and gratitude towards the notions of impermanence and durability."

Stephanie Fromentin
danscussions.com, 02-06-2016

Go Down, Moses

Romeo Castellucci

Du 2 au 4 juin

« Fort. Tout est en émotion dans cette fresque fascinante. »

Fabien Deglise
Le Devoir, 04-06-2016

« C'est sublime. Les mots échouent à raconter la splendeur de ce moment de théâtre visuel. »

Philippe Couture
voir.ca, 04-06-2016

« On ne raconte pas le théâtre de Romeo Castellucci, on le reçoit. En plein corps. »
« Un coup de poing au plexus, qui coupe le souffle mais ravive l'âme. »

« La force et l'universalité des images de Castellucci (...) nous brassent jusque dans l'inconscient. »

Michelle Chanonat
revuejeu.org, 03-06-2016

« Une œuvre subtilement achevée »
« Je serai le premier à louer le magnétisme du travail qui nous est ici présenté, et à souhaiter que d'aucuns s'en inspirent pour continuer de créer des moments de théâtre qui nous réunissent dans un émerveillement constamment renouvelé, sans pour autant que ne soient sacrifiés de hautes exigences esthétiques ni un message porteur de sens... et d'incertitudes. »

Sylvain Lavoie
magazine-spirale.com, 03-06-2016

« Inoubliable, une œuvre percutante comme *Go Down, Moses* continue de marquer les esprits bien longtemps après. »

Olivier Dumas
montheatre.qc.ca, 03-06-2016

"It certainly works deep down in the guts."

Jim Burke
Montreal Gazette, 03-06-2016

Mercurial George

Dana Michel

Du 2 au 5 juin

« Michel offre une prise de position politique et poétique, vibrante et assumée, en nous faisant voir un pan marginalisé de la société. »

Daphné Bathalon
montheatre.qc.ca, 03-06-2016

« Une artiste intrigante et marginale qu'il sera intéressant de suivre à l'avenir. »

Iris Gagnon-Paradis
La Presse+, 03-06-2016

« [Une] forte présence d'interprète »
« Il y a dans *Mercurial George* une clarté de posture rare. »
« Un politique spectacle brillant. Chapeau. »
Catherine Lalonde
ledevoir.com, 03-06-2016

Jamais assez
Fabrice Lambert
3 et 4 juin

« Une création de danse présentée au FTA, portée par un puissant travail de lumière et l'énergie de dix danseurs virtuoses. »
Sonia Reboul
querelles.ca, 07-06-2016

« De toute beauté ! »
« *Jamais assez*, une de ses pièces les plus abouties. »
Emmanuel Serafini
inferno-magazine.com, 07-06-2016

« Un spectacle envoutant, que l'on reçoit comme une ultime prière faite aux dieux ! »
Michelle Chanonat
revuejeu.org, 04-06-2016

« Le travail de la lumière, véritable orfèvrerie, s'allume sur les corps et alterne les ambiances. Les textures et les contrastes sont brillamment enchaînés, la lumière semblant réagir aux mouvements et aux pulsations du corps. »
Philippe Couture
voir.ca, 04-06-2016

Logique du pire
Étienne Lepage + Frédérick Gravel
Du 3 au 5 juin

« Une logique du pire, en somme, qui en plus d'une heure s'avère franchement très bien. »
« Un texte rythmé et fort dans sa concision »
Fabien Deglise
ledevoir.com, 04-06-2016

« Un spectacle intelligent et drôle »
Amy Mailloux
mazrou.com, 04-06-2016

« Un humour corrosif, féroce et un détachement qui tient du tour de force. »
Daphné Bathalon
montheatre.qc.ca, 04-06-2016

Fin de série
Manon Oigny
Du 4 au 6 juin

« Une danse foisonnante et engagée, qui fait indéniablement réfléchir. »
Philippe Couture
voir.ca, 06-06-2016

« Le coup porté samedi par ce manifeste chorégraphique reste sans équivoque et, dans l'ensemble, très réussi. »
Mélanie Carpentier
Le Devoir, 06-06-2016

So You Can Feel
Pieter Ampe
Du 5 au 8 juin

« Qui suis-je pour te séduire, ou qui puis-je devenir ? Pieter Ampe explore ce terrain dangereux avec justesse et intelligence sans jamais se prendre trop au sérieux. »
Camilla Pizzichillo
Culture dessinée, 11-06-2016

« Dans son solo *So You Can Feel*, le Flamand Pieter Ampe secoue, avec humour et sensibilité, ces images, qui sont trop tristement souvent des carcans. »
Catherine Lalonde
ledevoir.com, 06-06-2016

« Du rire à l'inconfort, de la reconnaissance d'une vulnérabilité au fait d'être ensemble, dans le partage d'une expérience unique et fantastique »
Mélanie Carpentier
revuejeu.org, 06-06-2016

« Excessivement beau »
Jérémy Laniel
CIBL, 06-06-2016

multiform(s)
Amanda Acorn
Du 5 au 7 juin

« Danse, musique et effets visuels composent une pièce toute en vibrations lancinantes. D'un balancement mécanique, Amanda Acorn réalise une émanation esthétique proche de l'abstraction donc de la transcendance du corps. »
Orianne Hidalgo-Laurier
mouvement.net, 17-06-2016

« Une création incroyable où le corps devient mouvement, à ne pas manquer ! »
Raphaëlle Occhietti
theartandoperareview.com, 06-06-2016

« Amanda Acorn a relevé son défi brillamment ! »
Mélanie Boisliveau
dfdanse.com, 06-06-2016

"You get the sense that the dancers could keep going forever, that they might be immortal."
Sylvain Verstricht
localgestures.com, 06-06-2016

J'aime Hydro
Christine Beaulieu
Du 6 au 8 juin

« La trame narrative, habilement assemblée avec la complicité d'Annabel Soutar, a ce charme, cette efficacité, cet équilibre, cette part d'intimité et toutes ces images et rebondissements calculés que les anglophones appellent "storytelling", l'art d'intéresser son public à une histoire. »
Fabien Deglise
Le Devoir, 08-06-2016

« *J'aime Hydro* m'a procuré un pur et prodigieux bonheur. Le bonheur d'être dans un théâtre devant une actrice drôle, attachante, engageante et follement pertinente. »

Nathalie Petrowski
La Presse+, 08-06-2016

« Il y a, dans le théâtre documentaire en série de Christine Beaulieu, tout ce qu'il faut pour intéresser un vaste public. Parce que l'avenir, ça concerne tout le monde. Vivement la suite ! »

Christian Saint-Pierre
revuejeu.org, 07-06-2016

« Le travail de Beaulieu, à tous les égards, autant dans la recherche que dans la narration très personnelle de son histoire à travers son enquête, est remarquable. »

Gabrielle Brassard
montheatre.qc.ca, 07-06-2016

Gala

Jérôme Bel

7 et 8 juin

"The piece reinforces the limitations of concert dance, offering the surprising talents, distinct propositions, and unique energies of a breadth of bodies as a celebratory alternative. It is an important endeavor, and one that succeeds in fostering an undeniably entertaining experience for the audience."

Fabien Maltais-Bayda
Esse, Fall-2016

« Un bijou de drôlerie et d'humanité »

Alexandre Cadieux
Le Devoir, 14-06-2016

« Allez voir *Gala*, il faudrait que ce spectacle joue à l'année longue. Tout était parfait ! »

Jérémy Laniel
CIBL, 08-06-2016

« On se laisse gagner peu à peu par leur grande sincérité. C'est réjouissant. C'est jubilatoire. »

Mario Cloutier
lapresse.ca, 08-06-2016

« La création s'est avérée exaltante et émouvante, un condensé d'humanité. »

« Outre son côté rassembleur et jubilatoire, la force de la pièce est de montrer avec brio la dimension liquide des identités d'aujourd'hui. Et de rappeler que cette pollinisation, ce zapping identitaire et culturel constant, est une chose formidable. Ne boudez pas votre plaisir, allez voir *Gala*, ce manifeste pour la diversité des corps sur scène et ailleurs. »

Nayla Naoufal
Le Devoir, 08-06-2016

« On est vite séduit par cette célébration de la danse par et pour tous, ou le plaisir prend le pas sur la performance. »

Daphné Bathalon
montheatre.qc.ca, 08-06-2016

ANNEXE XI — BILAN CARBONE

Le tableau qui suit est le sommaire issu du document de comptabilisation des émissions carbone du Festival TransAmériques pour l'année 2015-2016.

SOURCE DES ÉMISSIONS	ÉMISSIONS (kg CO ₂ e)	% DU TOTAL (Incl. FESTIVALIERS)	% DU TOTAL (Excl. FESTIVALIERS)
ORGANISATEURS - INFRASTRUCTURES	10 534	1 %	7 %
SITE DU FESTIVAL			
Énergie (<i>Information non disponible</i>)	-	-	-
Matières résiduelles (<i>Information limitée</i>)	1	0	0
Nourriture	1 581	0	1
Flotte de véhicules et équipements	3 442	0	2
BUREAU DE L'ORGANISATION			
Électricité	29	0	0
Chauffage	5 481	1	3
ORGANISATEURS - DÉPLACEMENTS	48 120	4 %	30 %
Déplacements domicile-FTA des employés permanents	1563	0	1
Déplacements domicile-FTA des employés temporaires et des bénévoles (<i>Approx.</i>)	1 187	0	1
Voyages d'affaires terrestres (<i>Données partielles</i>)	888	0	1
Voyages d'affaires aériens	39 544	4	25
Hébergement pendant les voyages d'affaires	4 938	0	3
ARTISTES, INVITÉS INTERNATIONAUX, PROFESSIONNELS, AUTRES INVITÉS	100 873	9 %	63 %
Déplacements terrestres	4 086	0	3
Déplacements aériens	63 725	6	40
Hébergement	33 063	3	21
FESTIVALIERS	925 857	86 %	-
Déplacements terrestres (<i>Données partielles</i>)	289 157	27	N/D
Hôtels	636 700	59	N/D
		100 %	100 %
SOMMAIRE DES ÉMISSIONS		INCLUANT LES FESTIVALIERS	EXCLUANT LES FESTIVALIERS
TOTAL DES ÉMISSIONS	kg	1 085 383	159 527
	tonnes	1 085	159
TOTAL DES ÉMISSIONS + 1 % (<i>contingence non appliquée aux festivaliers - données manquantes/incomplètes</i>)	kg	1 086 978	161 122
	tonnes	1 087	161

ANNEXE XII — ÉQUITÉ ET DIVERSITÉ

REPRÉSENTATION AU SEIN DES ÉQUIPES

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	40 ANS ET -	PLUS DE 40 ANS	NON-ISSUS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE	ISSUS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE
Conseil d'administration	14	8 (57 %)	6 (43 %)	3 (21 %)	11 (79 %)	14 (100 %)	0 (0 %)
Équipe permanente	12	4 (33 %)	8 (67 %)	7 (58 %)	5 (42 %)	11 (92 %)	1 (8 %)
Équipe temporaire - bureau *	27	6 (22 %)	21 (78 %)	26 (96 %)	1 (4 %)	25 (93 %)	2 (7 %)
Bénévoles	26	8 (31 %)	18 (69 %)	ND	ND	25 (96 %)	1 (4 %)

* Les employés temporaires de l'équipe de production ne sont pas recensés à ce jour.

ANNEXE XIII — DONATEURS

MÈCÈNE FORMIDABLE

Anonyme

MÈCÈNES

Karl Delwaide
Gil Desautels
Jean Fredette
Éric Gosselin et Vanessa Dumoulin
David Lavoie
Daniel Léveillé
Globevest Capital

ALLIÉS

Éric Bernier
Marc Drouin

AMIS

Gabrielle Collu
Martin Faucher
Carlos A. Godoy L.
Denis Lebel
Paule Leduc
François Savage

COMPAGNONS

Denis Boudrias
Jack Buksbaum
Ghislaine Desmarteau Guay
Frédéric Dubé
André Ducharme
Michèle Febvre
Richard Gagnier
Arnaud Granata
Hugo Hamelin
Ryan Hillier
Alain Jean
Jean-François Laporte
Michèle Lefaiivre
Pascale Lehoux
Monique Lortie
Olivier Marchesseault
Laury Paquette
Sophie Préfontaine
Claudine Rondeau
Gabriel Safdie
Sylvain Schryburt
Gérard Tardif

COMPLICES

Anonyme
Pascale Alarie-Vézina
Charles-Antoine Allain
Rose-Marie Arbour
Youri Arseneault
Amélie Aumont

Michèle Barrette
Jean-Yves Bastarache
Isabelle Bécotte
Sophie Belisle
Louis-Georges Bernard
Danielle Bilodeau
Guillaume Bisaillon
Lynne Boivin
Sébastien Bonneau
Dominique Bouchard
Pierre Boucher
Chantal Boudreau
Françoise Boudreault
Sami Boutaleb
Claire Boutin
Philippe Brodeur
Tau-Son Bui
Daniel Canty
Mélanie Carbonneau
Juan Cardenas Medina
Vincent Castellucci
Natalie Chapdelaine
Hugo Couturier
Jeanne-Renée D. Lorrain
Perlette Danan
Gilbert David
Sarah Dougherty
Marie-Christine Dufour
Marie-Christine Dumons-Martignole
Stéphane Dumont
Murielle Dutil
Julie Elmlinger
Marie Eykel
Lucien Forget
Alain Fortaich
Paul-André Fortier
Constantin Fortier
Francis Fortin
Bernard Foucher
Richard Fréchette
Carole Fréchette
Diane Gagnon
Jean-Jacques Gagnon
Benjamin Gillis
Sylvie Gosselin
Marie-Paule Goyette
Alain Gravel
François Grisé
Micheline Guy
Brigitte Haentjens
Rita Houle
Raphaëlle Huysmans
Michel Jarry
Carmen Jolin
Lucie Juneau
Muriel Kearney
Rita L. Davignon
Vincent L.-Desjardins
Danièle Lalonde-Gyore
Chantal Lamarre
Yves Lamontagne

Jacques Landry
Noëlla Lanthier
Philippe Lanthier
Julie Le Breton
Adèle Lessard
Abby Lippman
Willie Lubbers
Hélène Lussier
Réal Lussier
Alexander MacSween
Nicole Malo
Céline Marcotte
Guy Massicotte
Julien Michaud-Latour
Jessie Mill
Charles Milliard
Jean Milot
Monique Moser-Verrey
Simon Painchaud
Aubert Pallascio
Danièle Panneton
Jean Paré
Amélie Parent
Gilles Pelletier
Jacinthe Potvin
Dominic Pouliot
Dominique Quesnel
Clément Rajotte
Pierre Ranjard
Wendy Reid
Martin Charles Roth
Pierre Rousseau
Benoit Roy
Clermont Roy
André Roy
Lise Roy
Alain Roy
Christine Rozon
Judith Savard
Gilles Savary
Sylvie Schryve
Sarah-Jeanne Séguin
Dominic Simoneau
Anne Sirois
Shuji Sota
Robert St-Amour
Geneviève Therrien
Colette Tougas
Sophie Tremblay
Larry Tremblay
Josette Trépanier
Giorgio Uehlinger
Neilson Vignola
Anne Voilet Pezet
Maryse Warda
Stéphane Zarov
Circuit-Est centre chorégraphique
Théâtre Bouches Décousues
UBU, compagnie de création
Voyages Laurier Du Vallon

ANNEXE XIV — CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

GIL DESAUTELS

Directeur général par intérim – Bureau de développement et de relations avec les diplômés
Université de Montréal

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

CHARLES MILLIARD

Pharmacien MBA

Vice-président exécutif – Groupe Uniprix

2^E VICE-PRÉSIDENT

MARTIN FAUCHER

Codirecteur général et directeur artistique – Festival TransAmériques

TRÉSORIER

JACQUES DOSTIE

Administrateur de sociétés

SECRÉTAIRE

DAVID LAVOIE

Codirecteur général et directeur administratif – Festival TransAmériques

ANNE-MARIE CADIEUX

Comédienne

ADMINISTRATEURS

LILY ADAM

Associée - Ernst & Young

PAUL BEAUCHAMP

Premier vice-président – Olymel

NATALIE CHAPDELAIN

Agente de programme, Innoweave – Fondation de la famille J.W. McConnell

SOPHIE CORRIVEAU

Interprète, enseignante et directrice de répétitions

ERIC GOSSELIN

Associé – McCarthy Tétraut

ARNAUD GRANATA

Président et éditeur – Infopresse

EVELYNE DE LA CHENELIÈRE

Auteure et comédienne

MARIE LAVIGNE

Administratrice de sociétés

COMITÉS

COMITÉ EXÉCUTIF

Gil Desautels – président

Charles Milliard

Jacques Dostie

Martin Faucher

David Lavoie

Anne-Marie Cadieux

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Gil Desautels – président

Martin Faucher

David Lavoie

Sophie Corriveau

Marie Lavigne

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT

Charles Milliard – président

David Lavoie

Lily Adam

Paul Beauchamp

Éric Gosselin

Arnaud Granata

ANNEXE XV — PERSONNEL

DIRECTION GÉNÉRALE

Codirecteur général et directeur artistique
Codirecteur général et directeur administratif
Adjointe à la codirection générale
et à la direction artistique

Martin Faucher
David Lavoie
Mélanie Carbonneau

PROGRAMMATION

Conseillère artistique
Adjointe à la programmation
Stagiaire à la programmation

Jessie Mill
Karen Graham
Léonie Duflot

ADMINISTRATION ET FINANCES

Chargée de l'administration
Responsable des partenariats
et du développement durable
Technicien administratif
Agente d'information
Stagiaires à l'administration

Tau S. Bui
Amélie Aumont [Aleck Guès, en intérim]

Mathieu Séguin-Tétreault
Noémie Roy
Éléonore Comte + Sarah Sleiman
+ Gabriel Thériault

COMMUNICATIONS

Directeur des communications et du marketing
Coordonnatrice aux communications
Responsable du développement des publics
Agent de communications
Stagiaires aux communications

Hugo Couturier
Marion Gerbier
Jeanne-Renée D. Lorrain
Sandrick Mathurin
Marie Attard + Claire Dupont
+ Sarah Mureu

PRODUCTION

Directrice de production
Directeur technique
Adjointe de production
Assistants à la direction technique
Coordonnatrice des transports
Chauffeurs

Lucie Juneau
Victor Lamontagne
Viviane Dohle
Anne-Sara Gendron + Émilie Gendron
Mélanie Primeau
Vanessa Beaupré + Elsa Posnic

QUARTIER GÉNÉRAL

Responsable du QG
Responsable technique du QG
Responsable du bar

Emilia Alvarez
Antonin Gougeon Moisan
Ariane Thibodeau

ACCUEIL + TRANSPORT

Responsable de l'accueil
Assistante à l'accueil
Stagiaire à l'accueil
Chauffeurs

Léonie Dupin
Florence Béland
Julie Bismut
Frédéric Hary + Patrice Hary

BILLETTERIE

Responsable de la billetterie
Assistante à la billetterie

Fabienne Couture
Cécilia Girard

fta.ca

Les activités des commissions permanentes

Bilan 2016

Déposé au conseil municipal le 23 janvier 2017
et au conseil d'agglomération le 26 janvier 2017

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

*M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–St-Michel–
Parc-Extension*

Vice-présidents

*M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-
Patrie*

*M. Francesco Miele
Arrondissement de Saint-Laurent*

Membres

*Mme Catherine Clément-Talbot
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*Mme Mary Deros
Arrondissement de Villeray–Saint-
Michel–Parc-Extension*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou*

*M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève*

*M. Craig Sauvé
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Montréal, le 23 janvier 2017

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

À l'aube de leur trentième anniversaire et dans la poursuite de l'objectif de faire connaître les activités des commissions permanentes, la Commission de la présidence du conseil a pris l'initiative, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), de produire pour une deuxième année le bilan des activités des commissions. Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport intitulé *Les activités des commissions permanentes – Bilan 2016*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Frantz Benjamin
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Table des matières

Introduction	4
Mission	4
Commissions actuelles	5
Bilan 2016	6
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports	7
Commission sur le développement économique et urbain et l’habitation	9
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise	11
Commission sur l’eau, l’environnement, le développement durable et les grands parcs...	13
Commission sur l’examen des contrats	15
Commission sur les finances et l’administration	17
Commission sur l’inspecteur général	19
Commission de la présidence du conseil	21
Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal	23
Commission de la sécurité publique	25
Commission sur le transport et les travaux publics	27
Conclusion	29

La Commission de la présidence du conseil remercie l’équipe de la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation de leur collaboration à la collecte de données : Me Emmanuel Tani-Moore, greffier adjoint et chef de division; mesdames Julie Demers, Myriam Laforce, Sylvie Lalonde ainsi que monsieur Pierre G. Laporte.

Introduction

En 1987, les six premières commissions permanentes du conseil ont été mises en place afin de démocratiser l'appareil municipal. Il faut rappeler que la Ville de Montréal faisait à l'époque figure de proue en la matière, étant la première municipalité autorisée par le gouvernement du Québec à se doter de telles instances d'aide à la prise de décisions. Ces commissions sont donc parmi les plus anciennes instances consultatives au Québec, précédant le Bureau de consultation de Montréal, mis sur pied en 1989, lui-même ancêtre de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a vu le jour en 2002.

Depuis près de trente ans, les multiples consultations publiques menées par les commissions permanentes ont permis à un grand nombre de personnes d'être mieux informées à propos d'enjeux municipaux de toutes sortes et de faire valoir leurs points de vue, directement aux élus, sur une multitude de sujets d'ordre municipal et d'intérêt public.

Mission

La mission des commissions permanentes consiste à :

- favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public;
- éclairer la prise de décision des membres des conseils.

De manière plus concrète, les commissions permanentes sont des instances de consultation publique qui reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles procèdent aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce, dans leurs champs de compétence respectifs. Elles réalisent aussi des mandats confiés par les conseils. Elles ont de plus la possibilité d'exercer leur droit d'initiative afin d'influencer les décisions concernant des projets qui comportent des enjeux d'importance pour les Montréalaises et les Montréalais.

Ainsi, chacune des commissions permanentes a pour fonction d'étudier tout objet inscrit à son programme d'activités et de faire au conseil municipal ou d'agglomération, dont elle relève directement, les recommandations qu'elle juge appropriées. Pour sa part, la Commission de la sécurité publique a pour fonction d'étudier toute question en lien avec la sécurité publique, que ce soit à la demande du conseil d'agglomération, du comité exécutif ou de sa propre initiative. Elle donne également au conseil tous les avis prévus par la loi, en plus de détenir le pouvoir de formuler ses recommandations directement au comité exécutif. La Commission de la sécurité publique est la seule qui doit obligatoirement être créée en vertu de la loi : sa composition, neuf membres incluant le représentant du gouvernement du Québec, est définie à l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes constituent des structures exclusivement consultatives. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est ni décisionnel ni exécutoire, et ce, contrairement aux décisions des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du comité exécutif et du conseil d'agglomération, dont les pouvoirs sont décisionnels.

Commissions actuelles

Depuis l'élection générale du 3 novembre 2013, onze commissions permanentes ont été créées comprenant au total 114 postes de commissaire¹. Ce sont les membres des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui sont nommés, par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, pour siéger au sein des commissions permanentes.

Une seule commission est de compétence municipale, la Commission de la présidence du conseil. Deux commissions sont strictement de compétence d'agglomération, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et la Commission de la sécurité publique. Les huit autres commissions étudient des dossiers de compétence municipale et d'agglomération.

Les commissions exerçant une compétence d'agglomération réservent deux sièges, dont un à la vice-présidence, aux représentants des autres villes liées. [L'exercice de révision du rôle et des responsabilités](#) des commissions permanentes réalisé en 2010 par la Commission de la présidence du conseil a permis de regrouper les volets municipal et d'agglomération d'un dossier au sein d'une seule commission alors qu'auparavant deux commissions traitaient le même dossier, parfois séparément, parfois conjointement.

Le tableau suivant présente les onze commissions, leur niveau de compétence et le nombre de membres.

Nom de la commission	Compétence	Nombre de membres
Culture, patrimoine et sports	Municipale et agglomération	11
Développement économique, urbain et habitation	Municipale et agglomération	11
Développement social et diversité montréalaise	Municipale et agglomération	11
Eau, environnement, développement durable et grands parcs	Municipale et agglomération	11
Examen des contrats	Municipale et agglomération	11
Finances et administration	Municipale et agglomération	11
Inspecteur général	Municipale et agglomération	12
Présidence du conseil	Municipale	9
Schéma d'aménagement et développement de Montréal	Agglomération	7
Sécurité publique	Agglomération	9
Transport et travaux publics	Municipale et agglomération	11

¹ Il est à noter qu'un conseiller, et c'est le cas, peut être membre de plus d'une commission.

Bilan 2016

En 2016, les commissions permanentes ont tenu près d'une cinquantaine d'assemblées publiques et plus de 120 séances de travail. Elles ont accueilli plus de 500 participants aux différentes séances et reçu une centaine de mémoires et opinions.

Année d'exploration, 2016 a également été l'occasion d'expérimenter et de promouvoir d'autres façons d'entendre la voix des citoyens. Ainsi, les commissions précisent désormais dans toutes leurs communications que les opinions envoyées par courriel sont prises en compte par les commissaires au même titre qu'un mémoire présenté devant la commission. Cette approche a permis à plusieurs individus de faire entendre leur point de vue pour une première fois.

Des efforts de promotions ont également été déployés sur Facebook et Twitter, avec l'appui du Service des communications et du Webmestre de la Ville de Montréal. Les commissions permanentes ont aussi poursuivi leur collaboration avec les services impliqués dans la production des contenus soumis à la consultation, afin d'augmenter la visibilité de la démarche auprès de parties prenantes ciblées. Le fait de publiciser les différentes étapes pour chaque consultation a permis d'informer la population montréalaise aux moments clés du processus et de diffuser les rapports de consultations des commissions, ainsi que la réponse du comité exécutif aux recommandations des commissions.

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a poussé encore plus loin la réflexion sur les façons d'augmenter la participation du public à la consultation « vers une Politique de développement social », en utilisant une plateforme d'interactions citoyennes, avec le soutien du Service des technologies de l'information. Cet outil s'ajoute aux séances d'audition des mémoires devant les commissaires, prévues en janvier 2017. Les résultats sont spectaculaires. Entre le 1^{er} novembre et le 5 décembre 2016, environ 3 100 personnes ont visité au moins une page du site realisonsmtl.ca/devsocial. De ce nombre, 1 132 ont répondu au sondage et 58 se sont inscrits pour déposer un mémoire, avec ou sans présentation devant la commission. Les réponses du sondage seront analysées et rendues publiques bientôt, afin d'alimenter le travail de réflexion des commissaires, mais également du Service de la diversité social et des sports et des répondants.

Les commissions permanentes constituent donc les principales instances d'interaction entre la population montréalaise et les élus, tant par le volume d'activités, que par leur composition et le fait qu'elles alimentent directement la prise de décisions des membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération de Montréal.

Les pages suivantes présentent le bilan des activités de chacune des commissions pour l'année 2016.

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Mission

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports assure le suivi de la Politique du patrimoine et du plan d'action Montréal, métropole culturelle, politique de développement culturel 2005-2015 de la Ville de Montréal. Ainsi, tout dossier en lien avec le patrimoine, le réseau des bibliothèques, le réseau de diffusion culturelle municipal Accès Culture, les ateliers d'artistes et l'art public peut lui être soumis.

La commission se préoccupe également des aspects liés à la coordination montréalaise de l'offre de services en sports et loisirs; le volet relatif à la prestation de services en ces domaines relevant plutôt des arrondissements. Enfin, la commission traite de l'élite sportive et d'événements sportifs d'envergure, dont le Tour de l'Île.

Membres – décembre 2016

- Mme Michèle D. Biron, présidente, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Christine Gosselin, vice-présidente, conseillère d'arrondissement, arrondissement du Plateau–Mont-Royal
- M. Michel Gibson, vice-président, maire, Ville de Kirkland
- Mme Marie Cinq-Mars, conseillère de la ville, arrondissement d'Outremont
- M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est
- Mme Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Anjou
- M. Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Nathalie Pierre-Antoine conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Giovanni Rapanà, conseiller de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de la ville, arrondissement du Sud-Ouest

Objets d'étude en séances publiques :

- Les Bibliothèques de Montréal pour aller plus loin! Dix ans de transformation et perspectives d'avenir

Objets d'étude en séances de travail :

- Présentation des installations du Stade de soccer de Montréal
- Perspectives 2016 du Service de la culture
- Présentation du Plan d'action régional de l'île de Montréal - Montréal physiquement active (MPA) 2014-2025
- Présentation du Conseil des arts de Montréal
- Gouvernance en sport – État d'avancement des plans directeurs des installations sportives

- Présentation de l'état d'avancement de la programmation et des grands projets du 375^e anniversaire de Montréal
- Bilan des dix années de transformation des Bibliothèques de Montréal et de leurs orientations de développement

Nombre de séances :

- assemblée publique : 1
- séances de travail : 7

Rapport :

Aucun.

À venir en 2017 :

- Consultation publique sur la Politique Montréal, métropole culturelle 2017-2022
- Consultation publique sur le Plan d'action en patrimoine

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Mission

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est chargée d'étudier les dossiers ayant une incidence sur le développement économique et urbain de la métropole et s'intéresse plus particulièrement aux orientations, aux stratégies, aux actions et aux outils qui visent le développement ainsi que la promotion du territoire. La commission est compétente en matière d'analyse et d'examen de dossiers ayant trait à l'accueil des touristes dans l'agglomération; aux centres locaux de développement (CLD); aux centres de congrès, au port et à l'aéroport; aux parcs industriels; aux embranchements ferroviaires ainsi qu'à toute aide destinée spécifiquement à une entreprise.

Cette commission se penche également sur tout projet touchant l'urbanisme et l'habitation. Ainsi, les règlements de la Ville en matière de construction, d'habitation, de salubrité et d'entretien des logements ou les modifications qui y sont apportées ainsi que les bilans périodiques de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme lui sont également soumis.

Membres – décembre 2016

- M. Richard Deschamps, président, conseiller de la ville, arrondissement de LaSalle
- M. Michel Gibson, maire, vice-président, Ville de Kirkland
- M. Peter McQueen, vice-président, conseil de la ville, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Saint-Laurent
- M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est
- M^{me} Mary Deros, conseillère de la ville, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- M. Richard Guay, conseiller de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- M^{me} Sylvie Lo Bianco, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Montréal-Nord
- M^{me} Marie Potvin, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- M^{me} Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Objets d'étude en séances publiques :

- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal

Objets d'étude en séances de travail :

- Suivi du mandat CM15 0372 (CM 23 mars 2015) - Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal
- Suivi du mandat (CM14 0948) - Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter
- Présentation du rapport résultant de la démarche entourant le concours international d'idées YUL-MTL lancé en 2011 en vue d'un lancement à l'hôtel de ville

- Présentation de chacune des grappes industrielles de Montréal par leur gestionnaire respectif, à raison d'une grappe par séance de travail :
 - Aéro Montréal (aérospatiale)
 - AluQuébec (aluminium)
 - Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
 - CargoM (logistique et transports)
 - Écotech Québec (technologies propres)
 - Finance Montréal (services financiers)
 - Mmode (mode)
 - Montréal Invivo (sciences de la vie)
 - TechnoMontréal (technologie de l'information et des communications - TIC)
- Échanges avec le Service du développement économique sur le rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) intitulé Le casse-tête municipal des entrepreneurs
- Présentation par la Direction de l'habitation du volet Habitation du Plan d'action en matière d'itinérance
- Présentation du Service du développement économique sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal
- Préparation des recommandations dans le cadre de la consultation sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal
- Présentation par la présidente du rapport du Groupe de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 4
- séances de travail : 15

Rapport :

- Mandat CM15 0372 (CM15 1290) – [Deuxième rapport d'étape](#) de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal » - Dépôt au CM du 26 septembre 2016

À venir en 2017

- Dépôt du rapport de la commission sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal, suite à la séance publique d'adoption des recommandations, le 12 décembre 2016

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Mission

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise est responsable de l'étude de dossiers ayant trait aux diverses facettes de la qualité du milieu de vie des Montréalais inclus dans l'offre de services de la Ville de Montréal qui administre l'enveloppe provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté, et ce dans le cadre d'une entente conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS).

De plus, la commission s'intéresse au développement social, à la diversité sociale et à certaines problématiques urbaines, dont le logement social et l'aide aux sans-abris. Elle agit en concertation avec les trois conseils consultatifs : le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises dans leur champ d'action respectif.

Membres – décembre 2016

- M. Benoit Dorais, président, conseiller de la ville, arrondissement Le Sud-Ouest
- M. Michel Gibson, vice-président, maire, Ville de Kirkland
- Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Robert Coutu, maire, Ville de Montréal-Est
- M. Sterling Downey, conseiller de la ville, arrondissement de Verdun
- M. Michel Gibson, maire, Ville de Kirkland
- Mme Justine McIntyre, conseillère de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- Mme Lorraine Pagé, conseillère de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- M. Giovanni Rapanà, conseiller de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville, arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Objets d'étude en séances publiques :

- Politique de développement social

Objets d'étude en séances de travail :

- Présentation du cheminement pour la mise à jour du plan Municipalité amie des aînés (MADA)
- Mandats CM 16 174 et CM16 268 visant à évaluer la pertinence de développer une politique montréalaise de prévention de l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal.
- Planification de la consultation « Vers une Politique de développement social », incluant l'élaboration du sondage en ligne comme outil supplémentaire d'interaction avec le public.

Nombre de séances :

- assemblée publique : 1
- séances de travail : 8

Rapport :

Aucun

À venir en 2017 :

- Consultation sur la Politique de développement social (assemblées publiques les 11, 13, 17 et 18 janvier ainsi que le 16 février 2017)
- Diffusion des résultats du sondage en ligne « Vers une politique de développement social » (1132 répondants)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Mission

Les dossiers portés à l'attention de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs touchent divers aspects propres à la production et à la distribution de l'eau potable, au traitement des eaux usées, au développement durable ainsi qu'à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles.

De plus, la commission analyse divers dossiers provenant du Service des grands parcs et du verdissement, notamment en ce qui a trait à la gestion des écoterritoires, des lacs et cours d'eau municipaux et du Service de l'Espace pour la vie, responsable du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium.

Membres – décembre 2016

- Mme Elsie Lefebvre, présidente, conseillère de la ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- M. Dominic Perri, vice-président, conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Léonard
- Mme Maria Tutino, vice-présidente, mairesse, Ville de Baie-D'Urfé
- Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Anjou
- Mme Jane Guest, mairesse, Ville de Senneville
- Mme Marie Potvin, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- M. Sylvain Ouellet, conseiller de la ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- Mme Maja Vodanovic, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine

Objets d'étude en séances publiques :

- Mandat CM16 0611 : L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal

Objets d'étude en séances de travail :

- Contrôle de la végétation dans les emprises de transport d'énergie: exposé de la situation et perspectives
- Comité conjoint Hydro-Québec/Ville de Montréal sur la maîtrise de la végétation à proximité du réseau de distribution
- Présentation des pratiques d'Hydro-Québec Distribution en matière d'élagage d'arbres de rues
- Opportunités de financement pour la mise en œuvre de projets de développement local à composante environnementale offertes par le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités

- Présentation détaillée de l'état de la situation relative à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal
- Bâtiments durables : cadre légal et réglementaire
- Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
- L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal : préparation des recommandations

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 5
- séances de travail : 10

Rapport :

Aucun.

À venir en 2017 :

- Mandat CM16 0997 : Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square »

Commission sur l'examen des contrats

Mission

La Commission sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi de ceux-ci. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus. Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils quant à la valeur ou à certaines autres caractéristiques (nombre restreint de soumissions conformes, écarts importants entre l'évaluation initiale et le prix de la soumission retenue, l'octroi à un consortium, etc.).

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, l'accès aux travaux de la commission est limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé. Chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier.

Membres – décembre 2016

- Mme Émilie Thuillier, présidente, conseillère de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Paola Hawa, vice-présidente, maire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Mme Karine Boivin Roy, vice-présidente, conseillère de la ville, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Dida Berku, conseillère municipale, Ville de Côte-Saint-Luc
- M. Richard Celzi, conseiller de la ville, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Marie Cinq-Mars, mairesse, arrondissement d'Outremont
- M. Richard Deschamps, conseiller de la ville, arrondissement de LaSalle
- M. Marc-André Gadoury, conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
- M. Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
- Mme Louise Mainville, conseillère de la ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- Mme Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Objets d'étude en séances publiques :

Cette commission ne tient pas de séance publique.

Objets d'étude en séances de travail :

La Commission étudie divers contrats qui lui sont soumis par le comité exécutif et qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG110082.

Nombre de séances :

- assemblée publique : 0
- séances de travail : 29

Rapports :

- [81 rapports](#) portant sur des mandats reçus du comité exécutif
 - Service des infrastructures, de la voirie et des transports (26)
 - Service de la gestion et de la planification immobilière (17)
 - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (11)
 - Service des technologies de l'information (9)
 - Service de l'eau (4)
 - Arrondissement de Ville-Marie (2)
 - Service de l'approvisionnement (2)
 - Service de la culture (2)
 - Service de l'environnement (2)
 - Arrondissement de Lachine (1)
 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (1)
 - Service des affaires juridiques (1)
 - Service de la concertation des arrondissements (1)
 - Service du développement social et des sports (1)
 - Service de sécurité incendie (1)
- [Bilan de la cinquième année d'activité](#) de la Commission permanente sur l'examen des contrats – Dépôt au CM du 21 mars 2016 et au CAG du 24 mars 2016

Commission sur les finances et l'administration

Mission

La Commission sur les finances et l'administration axe ses études sur les enjeux financiers et administratifs d'intérêt tant pour la Ville que pour l'agglomération de Montréal, incluant les services administratifs et le capital humain. Chaque année, dans le cadre du processus budgétaire, la Commission étudie les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale et d'agglomération, le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal (PTI) et les budgets des sociétés paramunicipales. Elle procède également à l'étude publique annuelle du rapport du vérificateur général.

Cette commission se penche également sur divers sujets d'intérêt en lien avec le fonctionnement administratif de la Ville de Montréal : les régimes de retraite, les programmes visant la préparation de la relève en main-d'œuvre, le processus de préparation et d'étude des budgets, les états financiers annuels, les impacts des crises financières sur les finances de la Ville, la gestion de la performance et le développement des compétences des employés municipaux, l'évaluation foncière, la gestion des immeubles ainsi que les modalités d'accès aux services et les communications de la Ville à l'intention de ses citoyens.

Membres – décembre 2016

- Alan DeSousa, président, conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Laurence Lavigne Lalonde, vice présidente, conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Georges Bourelle, vice-président, maire, Ville de Beaconsfield
- Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Yves Gignac, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Richard Guay, conseiller de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Justine McIntyre, conseillère de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- Sylvain Ouellet, conseiller de la ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Dominic Perri, conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Léonard

Objets d'étude en séances publiques :

- Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
- Étude publique du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- Étude publique du budget 2017 de la Ville

Objets d'étude en séances de travail :

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique du Rapport du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

- Élaboration de recommandations suite à l'étude publique du budget 2017 de la Ville

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 23
- Séances de travail : 5

Rapports :

- Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal – exercice 2015 – [Rapport et recommandations](#) - Dépôt au CM du 20 juin 2016 et au CG du 22 juin 2016
- Étude publique du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 - [Rapport et recommandations](#) - Dépôt au CM du 28 novembre 2016 et au CG du 29 novembre 2016
- Étude publique du budget 2017 de la Ville - [Rapport et recommandations](#) - Dépôt au CM du 14 décembre 2016 et au CAG du 16 décembre 2016

Commission sur l'inspecteur général

Mission

La Commission permanente sur l'inspecteur général a pour fonction d'étudier toute question se rapportant au mandat de l'inspecteur général et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. Elle exerce cette fonction soit à la demande du conseil ou du comité exécutif, soit de sa propre initiative.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général (14-013) et le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général (RCG 14-014). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations échangées, l'accès aux travaux de la commission est limité aux personnes concernées. Chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité quant aux informations reçues.

Membres – décembre 2016

- Mme Lorraine Pagé, présidente, conseillère de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- M. Richard Bergeron, vice-président, conseiller de la ville, arrondissement de Ville-Marie
- M. Benoit Dorais, vice-président, maire, arrondissement Le Sud-Ouest
- Mme Érika Duchesne, vice-présidente, conseillère de la ville, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
- M. Edgar Rouleau, vice-président, maire, Cité de Dorval
- Mme Manon Barbe, mairesse, arrondissement de LaSalle
- M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la ville, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Manon Gauthier, conseillère de la ville, arrondissement de Verdun
- M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville, arrondissement de Montréal-Nord
- M. Beny Masella, maire, Ville de Montréal-Ouest
- Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Objets d'étude en séances publiques :

Cette commission ne tient pas de séance publique.

Objets d'étude en séances de travail :

- En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.

Nombre de séances :

- assemblée publique : 0
- séances de travail : 7

Rapports :

- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal - Dépôt au CM du 25 janvier 2016
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 – Dépôt au CM du 16 mai 2016 et au CG du 19 mai 2016
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725) – Dépôt au CG du 25 août 2016
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) – Dépôt au CM du 22 août 2016
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement. – Dépôt au CM du 24 octobre 2016

Mandat du conseil municipal :

- Motion de la troisième opposition pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général (mandat reçu le 24 octobre 2016 – CM16 1192 – en cours d'analyse au 31 décembre 2016)

Commission de la présidence du conseil

Mission

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse aux aspects liés à la démocratie, à la participation citoyenne et au fonctionnement des instances municipales. Périodiquement, elle procède à la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) et elle assure le suivi et la révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement qu'elle a élaboré en 2009. Elle a également été associée au processus de sélection du premier conseiller en éthique de la Ville de Montréal et, depuis sa nomination, le conseiller en éthique collabore régulièrement aux travaux de la commission.

La commission a aussi révisé le rôle et les responsabilités des commissions permanentes du conseil et elle exerce un rôle d'influence auprès des autres commissions en ce qui concerne l'encadrement de certaines pratiques. En outre, la commission est le partenaire privilégié du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises, de l'ombudsman de Montréal et de l'Office de consultation publique de Montréal.

Membres – décembre 2016

- M. Frantz Benjamin, président, conseiller de la ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- M. François Limoges, vice-président, conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Francesco Miele, vice-président, conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- Mme Mary Deros, conseillère de la ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville, arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Andrée Hénault, conseillère de la ville, arrondissement d'Anjou
- M. Normand Marinacci, maire, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Craig Sauvé, conseiller de la ville, arrondissement Le Sud-Ouest

Objets d'étude en séances publiques :

- Rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal
- Rapport annuel 2015 de l'Ombudsman de Montréal

Objets d'étude en séances de travail :

- Absences et pénalités aux séances des Commissions permanentes en lien avec les Règlements sur le traitement des membres du conseil (02-039 et RCG 06-053)
- Mandat CM15 1525 - Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal
- Présentation du Jeune conseil de Montréal
- Mandat CM15 0590 (CM15 1166) - Favoriser la participation citoyenne au conseil de Ville de Montréal ainsi que les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles

- Présentation du rapport 2015 du conseiller à l'éthique
- Harcèlement entre élus, entre membres du personnel de cabinet et entre un membre du personnel de cabinet et un élu
- Présentation - étude en cours du Conseil des Montréalaises découlant de la Recommandation R-6 du rapport portant sur les mesures de conciliation travail-famille à l'intention des élus et élus montréalais déposé au comité exécutif le 14 octobre 2015
- Étude publique du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal
- Aperçu 2015 du Bureau de la présidence du conseil
- Conciliation travail-famille
- Hôtel de ville - Travaux de restauration, mise à niveau et certification LEED
- Programmation 2017 des expositions dans le hall d'honneur
- Bilan des travaux des commissions permanentes

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 2
- séances de travail : 9

Rapports :

- Mandat CM15 0590 (CM15 1166) – [Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles](#) – Dépôt au CM du 18 avril 2016
- Mandat CM15 1525 – [Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles](#) – Dépôt au CM du 20 juin 2016

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Mission

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, créée en 2014 par le conseil d'agglomération conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), est chargée de l'étude des modifications au schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Membres – décembre 2016

- M. Lionel Perez, président, conseiller de la ville, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M^{me} Paola Hawa, vice-présidente, maire, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- M^{me} Manon Barbe, mairesse, arrondissement de LaSalle
- M. Georges Bourelle, maire, ville de Beaconsfield
- M. Claude Dauphin, maire, arrondissement de Lachine
- M. Richard Ryan, conseiller de la Ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- Mme Monique Vallée, conseillère de la Ville, arrondissement de LaSalle

Objet d'étude en séances publiques :

- Mandat CG16 0443 - Présentation de la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal – projet d'aménagement de la Plage de l'Est
- Présentation sur l'aménagement axé sur le transport collectif (Transit Oriented Development –TOD), tel qu'inscrit au Schéma
- Mandat CG16 0555 – Présentation de la modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal – projet d'aménagement de la Plage de Verdun
- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal

Objets d'étude en séances de travail :

- Évaluation du processus de consultation publique sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal tenu en 2014 et bonifications à proposer pour l'avenir
- Mandat CG16 0443 - Modification ponctuelle du schéma – Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Présentation par le Service du développement économique en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire sur les friches industrielles (brownfield lands), en vue de leur reconversion
- Présentation par le Service de la mise en valeur du territoire du concept de Transit-Oriented Development (TOD), tel qu'inscrit au Schéma
- Mandat CG16 0555 - Présentation du dossier portant sur l'ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

- Présentation du dossier portant sur la redynamisation des zones industrielles en mutation dans l'agglomération de Montréal

Nombre de séances :

- assemblées publiques : 3
- séances de travail : 5

Rapports :

- Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – [projet d'aménagement de la Plage de l'Est](#) – Procès verbal de l'assemblée publique du 21 septembre 2016
- Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – [projet d'aménagement de la Plage de Verdun](#) – Procès verbal de l'assemblée publique du 1^{er} décembre 2016

À venir en 2017 :

- Consultation sur la redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal

Commission de la sécurité publique

Mission

En vertu de l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission de la sécurité publique a le mandat d'étudier toute question relative au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à la sécurité civile et de faire les recommandations qu'elle juge appropriées au conseil d'agglomération.

La Commission assure le suivi de grands dossiers tels la mise en œuvre du schéma de couverture des services policiers, le Plan directeur en matière de relations avec les citoyens, la brigade urbaine et les centres d'urgence 9-1-1.

Au niveau de la sécurité incendie, la Commission s'intéresse à l'application du plan d'action découlant du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, pour les volets intervention et prévention, de même qu'au suivi de l'implantation du programme des premiers répondants ainsi qu'à la réglementation relative à la prévention incendie et aux alarmes non fondées.

En ce qui a trait à la sécurité civile, la Commission assure le suivi du bilan de l'état de préparation de l'agglomération, des mesures d'urgence et plans d'action mis en œuvre par le Centre de sécurité civile dont, à titre d'exemple, les plans particuliers d'intervention relatifs aux crues hivernales et printanières des cours d'eau entourant l'île, à la chaleur accablante ainsi qu'aux pandémies de grippe.

Membres – décembre 2016

- Mme Anie Samson, présidente, maire, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension
- M. Alex Norris, vice-président, conseiller de la ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- M. Philippe Roy, vice-président, maire de Ville Mont-Royal
- Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Richard Celzi, conseiller de la ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Praires
- Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Montréal-Nord
- M. Edgar Rouleau, maire, Cité de Dorval
- Poste vacant, représentant du gouvernement du Québec ²

Objets d'étude en séances publiques :

- Prévisions budgétaires 2017 du Service de police de la Ville de Montréal, du Service de sécurité incendie et du Centre de sécurité civile

² Le mandat de M. Rizkalla ayant pris fin le 26 septembre 2015, il appartient au gouvernement du Québec de désigner un nouveau représentant.

Objets d'étude en séances à huis clos :

- En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.

Nombre de séances :

- Assemblées publiques : 2
- Séances à huis clos : 17

Rapports :

- [Étude des prévisions budgétaires 2017 du SPVM et du SIM](#) – Dépôt au CM du 14 décembre 2016 et au CAG du 16 décembre 2016
- Mandat CE16 1707 - [Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes](#)

Commission sur le transport et les travaux publics

Mission

La Commission sur les transports et les travaux publics étudie toute question relevant de la compétence de la Ville et de l'agglomération en matière de transport et d'infrastructures des réseaux routiers. La commission est également en lien avec la Commission des services électriques de Montréal.

Les travaux de cette commission peuvent également porter sur l'étude de dossiers en rapport avec le transport actif et collectif, l'enlèvement de la neige et la propreté de la Ville.

Membres – décembre 2016

- M. Michel Bissonnet, président, maire, arrondissement de Saint-Léonard
- M. Michel Gibson, vice-président, maire, Ville de Kirkland
- Mme Marianne Giguère, vice-présidente, conseillère d'arrondissement, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Mary Deros, conseillère de la ville, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Mme Suzanne Décarie, conseillère de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- M. Marc-André Gadoury, conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
- M^{me} Paola Hawa, maire, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Montréal-Nord
- M. Craig Sauv , conseiller de la Ville, arrondissement du Sud-Ouest

Objets d'étude en s ances publiques :

- Mandat CG16 0031- Mener une consultation publique sur la Politique de stationnement

Objets d'étude en s ances de travail :

- Mandat CM15 0334 - D terminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accro tre l'utilisation du transport collectif et actif par les employ s de la Ville de Montr al pour les d placements domicile-travail – volet municipal

Nombre de s ances :

- assembl es publiques : 6
- s ances de travail : 8

Rapports :

- [Rapport et recommandations sur la Politique de stationnement de Montr al](#) (Mandat CG16 0031)

- [Rapport et recommandations sur les mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail](#) (Mandat CM15 0334)

À venir en 2017 :

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628)
- Révision du plan de camionnage

Conclusion

Depuis leur création, les commissions permanentes consultatives ont donné l'occasion aux citoyens, gens d'affaires, établissements et organismes de se prononcer sur différents enjeux et de faire valoir leurs points de vue directement auprès des élus montréalais.

Or, au cours des trente dernières années, les efforts déployés pour susciter la participation citoyenne dans les débats publics se sont multipliés partout à Montréal, tant en nombre qu'en qualité.

En matière municipale, sur des sujets touchant de très près les résidants, les initiatives de participation citoyenne des arrondissements s'ajoutent aux travaux des neuf commissions permanentes qui détiennent un mandat consultatif et à ceux de l'OCPM. Des consultations orchestrées par les gouvernements provincial et fédéral ainsi que les initiatives citoyennes de consultation accroissent également le nombre d'activités de participation publique dans l'agglomération de Montréal, au point où des parties prenantes se disent parfois sollicitées au-delà de leur capacité, en plus de devoir répéter leur position, d'une consultation à l'autre mais sur des sujets connexes.

Pour capter l'intérêt de la population, rejoindre davantage de citoyens et recueillir des opinions de qualité lors de ces exercices consultatifs, les outils d'interactions avec le public se sont aussi diversifiés et raffinés. Les commissions permanentes rivalisent désormais avec une panoplie de mécanismes qui allient la technologie de l'information et les événements consultatifs. Bien que saluées par plusieurs pour leur ouverture démocratique, ces initiatives soulèvent aussi des doutes sur la façon dont sont utilisées les opinions et autres données recueillies.

Dans ce contexte, il demeure nécessaire pour les commissions permanentes de rappeler à la population leur engagement à entendre et à prendre en considération les points de vue exprimés par tous les participants, dans leurs recommandations aux conseils.

Au-delà du nombre de séances publiques menées annuellement par chaque commission, il serait pertinent de mener une réflexion afin d'identifier les sujets susceptibles de stimuler la participation citoyenne et les mécanismes, outre ceux déjà existants, à mettre en place pour informer la population et interagir de façon optimale avec les citoyens, notamment par le biais des nouvelles technologies.

À ce sujet, l'évaluation des retombées des outils développés par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise dans le cadre de la consultation publique « vers une Politique de développement social » mériteront d'être partagés lorsque finalisés.

En terminant, la Commission de la présidence du conseil vous invite à consulter le site web des commissions www.ville.montreal.qc.ca/commissions, à vous abonner à l'[infolettre](#) ou encore à nous suivre sur Twitter et Facebook, une excellente façon d'être informé des prochaines études et consultations publiques.

Commission sur le développement économique
et urbain et l'habitation

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Examen public

L'avenir du secteur manufacturier à Montréal

Rapport déposé au conseil municipal
le 23 janvier 2017
et au conseil d'agglomération
le 26 janvier 2017

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

Vice-présidents

*M. Michel Gibson
Ville de Kirkland*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

Membres

*M. Éric Alan Caldwell
Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent*

*M. Robert Coutu
Ville de Montréal-Est*

*M^{me} Mary Deros
Arrondissement de Villeray-Saint-
Michel-Parc-Extension*

*M. Richard Guay
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies-Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Sylvia Lo Bianco
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M^{me} Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 23 janvier 2017

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, le rapport et les recommandations de la Commission à la suite de l'examen public sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Deschamps
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Sylvie Lalonde
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC	2
2. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU SECTEUR MANUFACTURIER À MONTRÉAL ET DE CERTAINES PRATIQUES EN ÉMERGENCE	3
3. L'ANALYSE DES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DÉPOSÉS.....	5
4. LES RECOMMANDATIONS.....	14
CONCLUSION	20
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUÉES DANS LE DOSSIER....	21
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS	22
ANNEXE 3 : RAPPORT COMPLÉMENTAIRE	24

INTRODUCTION

Au mois de mars 2016, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes (CM16 0360) et CG16 0204). L'examen public sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal en fait partie. Il s'agit d'un mandat d'initiative de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. Ainsi, la Commission a demandé la collaboration du Service du développement économique afin de documenter ce sujet en vue du processus de consultation publique.

Le présent rapport comprend quatre parties. La première rappelle les grandes étapes de cet examen public tandis que la seconde partie résume le diagnostic sur l'état actuel du secteur manufacturier à Montréal et présente certaines pratiques en émergence. La troisième section est vouée à l'analyse des mémoires par la Commission. Enfin, la dernière partie reprend les recommandations adoptées à l'unanimité par la Commission lors de la séance publique du 12 décembre 2016.

1. LE PROCESSUS D'EXAMEN PUBLIC

Les 21 avril et 25 mai 2016, le Service du développement économique a présenté à la Commission le diagnostic sur l'état actuel du secteur manufacturier à Montréal ainsi que certaines pratiques en émergence.

Les informations détaillées sur le déroulement de la consultation publique ont été publicisées par le biais de différents avis publics diffusés dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, les 2 juin, 20 juin, 14 octobre et 28 novembre 2016. Les assemblées ont de plus été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. Un communiqué de presse a également été envoyé aux médias tandis qu'une invitation a été adressée aux 280 abonnés du bulletin des commissions ainsi qu'à plus d'une quarantaine de personnes, représentants d'organismes et groupes d'intérêt identifiés avec l'aide du Service de développement économique, responsable du dossier. Enfin, des manchettes ont été diffusées sur Twitter et Facebook de façon à informer le public de l'avancement de cette consultation.

Le document de présentation en soutien à cet examen public est disponible depuis le 2 juin 2016 dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal, des bureaux d'arrondissement, des villes liées ainsi que sur le site Internet des commissions permanentes. À cette même date, le document a été aussi disponible sur le portail de la Ville de Montréal, dans l'onglet développement économique.

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 16 juin 2016. M^{me} Valérie Poulin, conseillère économique, responsable de la planification stratégique au Service du développement économique, y a présenté le contenu présentant l'avenir du secteur manufacturier à Montréal. Elle était accompagnée par le directeur du Service du développement économique, M. Serge Guérin, qui a répondu aux questions des commissaires et du public.

La Commission a par la suite siégé à deux reprises pour entendre les mémoires du public, soit les 15 et 19 septembre 2016. La Commission a ainsi reçu les commentaires d'organismes, de regroupements et d'établissements provenant d'horizons variés.

Huit séances de travail ont été requises pour analyser les opinions et mémoires ainsi que pour préparer les recommandations. La Commission a adopté ses recommandations lors de la séance publique du 12 décembre 2016.

En tout, plus de 85 personnes se sont présentées aux quatre assemblées publiques. Au total, 22 opinions écrites ont été présentées ou déposées à la Commission. La Commission remercie chaleureusement tous les intervenants qui ont contribué à l'examen public pour la qualité de leurs commentaires et leurs propositions.

Au nom de tous les membres, le président témoigne sa reconnaissance au responsable du dossier du développement économique au comité exécutif, le maire M. Denis Coderre, ainsi qu'à l'équipe du Service du développement économique, et plus particulièrement M^{mes} Valérie Poulin et Wilfrid Owanga ainsi que M. Dieudonné Ella-Oyono, pour leur expertise tout au long de l'étude de ce dossier.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document, de même que tous les documents déposés en lien avec cette étude publique peuvent être consultés sur la page Internet des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions, ainsi qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

La liste complète des personnes ressources impliquées est disponible à l'**Annexe 1** du présent document. La liste des auteurs des mémoires et opinions est rassemblée à l'**Annexe 2**.

2. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT ACTUEL DU SECTEUR MANUFACTURIER À MONTRÉAL ET DE CERTAINES PRATIQUES EN ÉMERGENCE

Le diagnostic sur l'avenir du secteur manufacturier, produit par le Service du développement économique, a été élaboré grâce à différentes sources d'information connues au moment de la rédaction telles que détaillées dans le dossier de consultation publique rendu disponible sur le site des commissions permanentes. Parmi ces sources, mentionnons la Banque du Canada, le Conference Board du Canada, Statistiques Canada, l'Institut statistiques du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada, Écotech Québec et différents Fab Labs, pour ne nommer que celles-ci.

Le document brosse un portrait actuel de la situation à Montréal et aborde cinq thématiques : l'emploi ; la production, les établissements d'affaires et les investissements; les exportations et les taux de change; les espaces industriels; ainsi que les perspectives d'avenir et initiatives novatrices.

En résumé, le document présente des statistiques sur l'évolution de l'emploi dans le secteur manufacturier et sur la production, les établissements d'affaires, les investissements et le PIB manufacturier. Ainsi, le secteur manufacturier génère plus de 120 000 emplois à Montréal, soit 59% des emplois en fabrication de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Le produit intérieur brut (PIB) manufacturier de Montréal représente, quant à lui, plus de 60% de la production industrielle de la RMR de Montréal. Des comparaisons sur le plan de l'emploi manufacturier des RMR du Canada démontrent que certaines villes canadiennes ont connu un recul tandis que d'autre ont enregistré des gains.

Il est par la suite question des exportations et du taux de change et des comparatifs sont donnés sur l'ensemble du Québec. Sur le plan des espaces industriels, des données sont fournies notamment sur la valeur des permis de construction, le taux d'inoccupation, les terrains vacants, la répartition des entreprises et des emplois par secteur industriel et les parcs industriels municipaux.

De plus, des perspectives d'avenir et des initiatives novatrices sont présentées en lien avec le secteur de la fabrication qui constitue le principal vecteur des dépenses en recherche et développement du Québec. Il est suggéré que plusieurs technologies émergentes seront bénéfiques pour le secteur manufacturier dont l'impression 3D, l'Internet des Objets, la robotique, les Big Datas, etc. de même que les initiatives novatrices comme les Fab Labs.

Par la suite, la présentation fait référence aux différents Plans stratégiques 2016-2019 du Gouvernement du Québec dont l'allocation de 500 M \$ sur trois ans au secteur manufacturier « innovant » visant à appuyer la création et la croissance durable des entreprises. Pour soutenir le renforcement des régions et la modernisation du secteur manufacturier, Investissement Québec a déployé un plan d'action qui accorde une attention au rapatriement d'activités (reshoring) et confirme le soutien financier au secteur manufacturier d'environ 275 M \$. Finalement, le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ) souhaite développer des solutions innovantes, rentables et durables contribuant à la croissance des entreprises et des organisations.

Conclusions générales

Différentes conclusions générales sont présentées dans le diagnostic. Ainsi, l'évolution de l'emploi manufacturier à Montréal connaît une tendance baissière depuis plusieurs années. Les pertes des emplois manufacturiers ont cependant été compensées par des gains importants dans le secteur des services.

On y apprend que Montréal est loin d'être la seule métropole canadienne qui compose avec une décroissance de l'emploi manufacturier. D'ailleurs, les pertes d'emplois manufacturiers ont été plus élevées à Toronto qu'à Montréal.

L'éclatement de la bulle technologique du début des années 2000, l'appréciation de la devise canadienne et la fin des quotas d'importation de textile et de vêtements (2005) expliquent la baisse des emplois et des activités commerciales dans les industries manufacturières. En particulier la fabrication des produits informatiques et électroniques, des produits pétroliers et des vêtements.

Malgré tout, le secteur de la fabrication montréalais continue d'être un générateur de richesse de l'économie québécoise. La part du PIB manufacturier de la RMR de Montréal dans la production industrielle du Québec demeure au-dessus de 50 %.

En outre, le secteur de la fabrication continue de représenter la part la plus importante des dépenses en recherche et développement du Québec.

L'émergence des nouvelles technologies ouvre la voie à la fabrication des produits novateurs et à une plus forte valeur ajoutée. D'ailleurs, les initiatives en cours à Montréal et les actions du Service du développement économique s'inscrivent dans cette démarche.

Pistes de réflexion sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation souhaite connaître le point de vue de la population sur la manière de dynamiser le secteur manufacturier dans une économie de services et dans une ville de savoir et d'innovation qu'est Montréal.

- Quels sont les sous-secteurs prioritaires du secteur manufacturier que l'on devrait encourager à Montréal?

- Quel type de soutien serait nécessaire pour favoriser ces sous-secteurs d'activité?
- De quelle manière peut-on aller chercher la part des montants investis en recherche et développement relatifs au secteur manufacturier pour soutenir et encourager les activités économiques ?

3. L'ANALYSE DES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

Des 22 mémoires et opinions déposés dans le cadre de cet exercice de consultation, 18 ont été présentés de vive voix. **L'Annexe 2** du présent rapport rassemble le nom des personnes ayant pris la parole lors des séances publiques d'audition des mémoires. Cette annexe inclut également les personnes étant intervenues lors de la période de questions et commentaires du public. Enfin, on y retrouve tous ceux qui ont déposé une opinion sans la présenter à la Commission.

La Commission a pris connaissance des points de vue exprimés par les organismes, entreprises et établissements ayant participé à cet examen public et elle a analysé tous les mémoires et opinions déposés. La Commission a préparé ses recommandations en considérant les éléments qui suivent.

Commentaires généraux

Dans l'ensemble, les participants ont souligné l'importance de tenir une consultation publique sur le secteur manufacturier, secteur porteur de l'économie de la métropole. Bon nombre ont souligné la qualité du document de présentation préparé par le Service du développement économique.

Par ailleurs, plusieurs ont insisté sur l'importance de la formation continue, du transfert d'expertise et la nécessité de prévoir un programme d'aide à la formation des employés pour poursuivre le virage technologique et faire face aux changements. Considérant les besoins de main-d'œuvre, il a été suggéré d'augmenter la formation en milieu de travail en préconisant un soutien gouvernemental à la formation. Une campagne de promotion de l'industrie manufacturière comme choix de carrière pourrait aussi être menée afin de faciliter le recrutement.

Certains en ont appelé à la Ville de Montréal pour protéger les espaces industriels inoccupés et favoriser la consolidation et le développement des zones d'emploi, notamment pour qu'elle puisse accueillir des employeurs manufacturiers dont le produit s'inscrit dans une perspective de développement durable sur les plans social, économique et écologique.

Certains participants à la consultation ont proposé la création d'un groupe ou comité de travail à l'intérieur duquel les partenaires socioéconomiques, dont les acteurs politiques (fédéral, provincial, municipal) et économiques (patronat et syndicats) pourraient échanger en continu sur tous les aspects des politiques économiques et sociales reliées au développement du secteur manufacturier. Cette instance aurait comme mandat de cerner ce qui est favorable à la modernisation du secteur manufacturier ainsi que ce qui lui nuit, en vue de la mise en place d'une politique industrielle du XXI^e siècle visant la qualité et la stabilité des emplois, tout en s'inscrivant résolument dans une perspective de développement durable, et réservant à l'État un rôle proactif.

D'autres ont souhaité qu'une plus grande importance soit accordée aux divers pôles d'activités économiques situés sur le territoire de l'agglomération en donnant comme exemple les pôles locaux d'emplois et les secteurs industriels.

De manière spécifique en lien avec la nouvelle révolution industrielle 4.0, certains ont demandé de faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs pour bonifier les crédits d'impôt à la recherche et au développement, leur transformation en crédits remboursables aux entreprises et l'élargissement de la définition de la recherche et développement afin de rendre admissible les investissements relatifs à la commercialisation des innovations.

Au chapitre d'une vision stratégique, des intervenants ont rappelé l'importance d'une agglomération qui protège et intègre les secteurs d'emploi en privilégiant la mixité des usages dans les quartiers propices au développement d'environnements « *Vivre, travailler et se divertir* ».

Commentaires regroupés sous cinq thématiques

Les commentaires reçus ont été regroupés sous cinq (5) thématiques. Ce choix de structure permet de proposer des pistes de réflexion à l'Administration sur cet aspect important du développement économique de Montréal qu'est le secteur manufacturier.

Leadership et gouvernance

Il est important, a-t-on souligné, de développer une vision à long terme en ce qui a trait au secteur manufacturier. Le maintien du secteur manufacturier à Montréal passe par la compréhension des réalités et des spécificités locales du secteur dans chaque quartier. En ce sens, la prospection de nouvelles entreprises ainsi que la rétention d'entreprises existantes sont toutes aussi importantes.

Des participants ont fait valoir l'importance que la Ville de Montréal exerce un leadership fort, proactif et inclusif en créant une structure de concertation sur le secteur manufacturier qui réunirait les grands joueurs économiques à l'échelle de l'agglomération de Montréal pour tirer pleinement profit de leur potentiel d'innovation et pour valoriser et optimiser les grands investissements, et créer le maximum de richesse pour la population montréalaise.

Il a été suggéré que la Ville devrait orienter ses interventions dans le secteur manufacturier dans le cadre des initiatives phares que sont la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020; la Stratégie Montréal, ville intelligente et numérique 2014-2017; et la Stratégie municipale en design. De plus, des mesures d'accompagnements pourraient être implantées afin de relier les stratégies de retour du manufacturier à des politiques existantes en matière de transition vers une économie verte, de transport et d'habitation.

Pour améliorer l'environnement d'affaires, la Ville doit selon certains, concentrer ses efforts sur trois enjeux communs et centraux à l'essor de l'industrie manufacturière soit la compétitivité de l'environnement d'affaires, la productivité de nos entreprises et l'internationalisation des échanges. Les nouveaux pouvoirs présentement en négociation pour le statut de métropole pourraient également viser à soutenir directement le secteur manufacturier. Plusieurs intervenants ont recommandé à la Ville de porter une attention particulière aux démarches en cours aux gouvernements du Québec et du Canada visant l'élaboration de nouvelles politiques ou stratégies d'innovation.

Plusieurs ont recommandé à la Ville d'orienter ses actions autour de trois grands objectifs soit de sauvegarder et redévelopper les zones d'emploi, d'appuyer le développement du manufacturier traditionnel innovant et de favoriser la création d'entreprises et l'attraction des talents.

Afin de renforcer l'innovation et sa commercialisation, quelques intervenants ont fait valoir que la Ville doit travailler en collaboration avec le gouvernement provincial pour favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement et les entreprises, soutenir le développement d'écosystèmes performants constitués des établissements de recherche, des grappes industrielles, des centres de transfert de technologie, des institutions financières et de partenaires gouvernementaux; et encourager la commercialisation des innovations en favorisant l'accès aux marchés publics qui relèvent de la ville pour les entreprises innovantes d'ici. Ceci leur permettrait de tester leurs solutions dans un contexte réel, ce qui facilite par la suite la commercialisation à l'international.

Dans certains mémoires, il est question de faciliter l'accès des entreprises manufacturières aux marchés internationaux et leur intégration aux chaînes de valeur mondiales en demandant à la Ville de poursuivre les missions commerciales à l'étranger et de multiplier les occasions d'offrir une vitrine aux entreprises montréalaises sur les marchés étrangers pour mettre en valeur le tissu industriel de la métropole.

Certains participants à la consultation ont suggéré de positionner la fabrication et la sous-traitance des secteurs manufacturiers comme une des forces de Montréal et d'inciter les agences de prospection internationale à mieux connaître les différentes chaînes de valeur de Montréal.

Plusieurs ont recommandé qu'une stratégie d'attractivité soit mise en place pour mettre en valeur les bons coups et les avantages comparatifs de Montréal. Il pourrait s'agir de création et de financement d'entreprises montréalaises ainsi que d'encouragement aux jeunes entrepreneurs au moyen de campagnes de socio-financement.

Plusieurs ont souligné l'importance du rôle des grappes industrielles qui sont, en quelque sorte, le fondement du secteur manufacturier. En effet, les grappes sont le fruit de dynamiques économiques porteuses et il est primordial de continuer à soutenir activement le développement de l'ensemble des grappes dans le domaine manufacturier.

Certains intervenants ont rappelé qu'il faut faire preuve de leadership en soutenant les secteurs manufacturiers de haute technologie, tels que l'aérospatiale, la pharmaceutique et les technologies de la santé pour relancer le secteur manufacturier du Grand Montréal. Un secteur manufacturier axé sur ces sphères d'activités contribue grandement à attirer et à maintenir un bassin important et diversifié de travailleurs qualifiés, hautement spécialisés et bien rémunérés. De plus, des participants ont mentionné l'importance de consolider les liens entre les universités, les écoles techniques et les employeurs en vue de créer un cercle vertueux d'offre d'emplois et de bassin d'employés.

Planification du territoire

Pour composer avec le visage changeant de l'industrie manufacturière, des participants ont recommandé de maintenir un zonage industriel clair et des zones tampons pour éviter les problèmes de cohabitation avec le secteur résidentiel et la spéculation sur le prix de terrains. Montréal est déjà reconnu comme un expert mondial dans certains domaines et offre des avantages uniques aux industries, autant en procurant un environnement intéressant au plan

culturel, créatif, urbanistique et économique qu'en offrant une main-d'œuvre hautement éduquée. Il a été suggéré à la Ville de cibler les secteurs qu'elle souhaite encourager et de venir en soutien aux secteurs déjà en effervescence, par le biais d'une planification urbaine intelligente, de la stimulation de liens intersectoriaux, de la création de lieux de contact, d'événements et de compétitions.

Plusieurs participants ont fait valoir que pour être compétitif dans le secteur manufacturier, cela exige une ouverture et une intégration aux chaînes de valeur mondiales afin de bénéficier de la concurrence et de la spécialisation en ce qui a trait aux intrants importés. Pour y arriver, des investissements sont requis pour soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat, l'éducation, l'accroissement des compétences, les infrastructures, la recherche et les technologies qui ont un large éventail d'applications. Il faut également renforcer les liens et les réseaux au niveau local, afin de bénéficier d'un éventail étendu de fournisseurs en concurrence et de partenaires.

Il a été suggéré que la Ville devrait créer des pôles d'innovation et des incubateurs, en réunissant dans un même quartier des entrepreneurs, des innovateurs, des créateurs, des manufactures et des lieux de recherche. Quelques sous-secteurs manufacturiers ont été identifiés pour attirer la venue d'entreprises manufacturières qui pourraient être bénéfiques à l'ensemble de l'économie québécoise. Il s'agit des secteurs de la production et de la transformation alimentaires, des mines et de la transformation métallurgique, de l'industrie du bois, du papier et de la forêt, de l'aluminium, de l'industrie chimique et des plastiques, de la fabrication de matériel de transport terrestre, du secteur éolien et des technologies propres.

Certains participants à la consultation ont proposé de mettre en place un bureau du développement industriel qui serait en charge notamment de la coordination des services aux entreprises manufacturières, du soutien au dépôt et suivi des demandes de permis, du soutien au dépôt et suivi des demandes au PR@M et de l'inventaire des espaces disponibles (terrains et bâtiments). Par ailleurs, plusieurs croient que la Commission doit considérer la réglementation et le processus administratif dans le cadre de sa réflexion sur la relance du secteur manufacturier. La création d'un guichet unique ou un accompagnement sont des pistes de solutions qui pourraient être envisagées pour remédier aux impacts négatifs de la réglementation en matière d'environnement et de sécurité et de la structure municipale. D'autres ont souhaité que soit accéléré le temps de réponses aux demandes d'implantation ou d'expansion des entreprises manufacturières notamment à cause des délais actuels souvent trop longs, de la réglementation et des permis qui diffèrent d'une ville ou d'un arrondissement à l'autre et des responsabilités partagées.

Sur le plan du développement durable, un intervenant a recommandé d'intégrer le principe d'écologie industrielle basé sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, de prévoir des aides financières et fiscales basées sur l'approche d'éco conditionnalité s'appuyant sur le principe pollueur-payeur.

De manière spécifique, il a été suggéré que Montréal se dote d'outils réglementaires qui s'inspirent des initiatives des grandes métropoles nord-américaines qui ont su sauvegarder et développer les secteurs manufacturiers malgré la cohabitation avec la fonction résidentielle. Ces outils prennent en compte les nouveaux procédés de fabrication. Il pourrait également s'agir d'harmoniser la réglementation en ce qui a trait à l'occupation multiple des bâtiments industriels.

Quelques participants ont demandé la création d'un fonds de remembrement afin de redévelopper et reconfigurer les lots problématiques pour soutenir les zones d'emploi et mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui.

L'établissement d'une collaboration entre les acteurs et les intervenants pour la protection et le développement des zones d'emploi a été invoqué par plusieurs participants, plus précisément dans les zones industrielles où les entreprises seraient intéressées à s'établir. D'autres ont proposé d'exploiter davantage les zones d'emploi en misant sur le développement de zones industrielles thématiques (numériques et 4.0) et la création des milieux de vie pour les travailleurs basée sur la mixité des zones (industrie ET commerces de proximité ET zone de start-up).

Sur le plan réglementaire, il a été suggéré de réaffirmer la fonction économique des zones d'emploi au sein du schéma d'aménagement et dans les chapitres des plans d'urbanisme des arrondissements, voire développer de nouveaux secteurs à vocation économique. Certains ont suggéré de soustraire les secteurs d'emplois les plus à risques de la spéculation immobilière en créant des réserves foncières. D'autres ont proposé d'explorer le phénomène des fiducies foncières afin d'acquérir et gérer des espaces à vocation manufacturière.

Afin d'assurer une compétitivité dans le domaine manufacturier, plusieurs intervenants ont fait valoir l'importance de soutenir les initiatives d'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre et la formation offerte afin de systématiser l'embauche locale au sein des entreprises manufacturières.

La formation s'avère l'un des piliers favorisant l'utilisation et l'appropriation de la fabrication additive par l'ensemble des parties prenantes. L'offre de formation est nettement insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant ajouter cette technologie à leurs stratégies de développement. Il a été également proposé de réfléchir à des mécanismes pour que la formation continue soit adaptée aux réalités du secteur manufacturier.

Considérant les besoins de main-d'œuvre, certains intervenants croient qu'il faut augmenter la formation en milieu de travail en préconisant un soutien gouvernemental à la formation. Une campagne de promotion de l'industrie manufacturière comme choix de carrière peut aussi être menée afin de faciliter le recrutement. Par ailleurs, des intervenants suggèrent de créer et d'implanter des plans de relève pour le transfert d'expertises compte tenu du vieillissement du personnel dans le secteur manufacturier. L'ajout de nouvelles technologies dans les domaines de fabrication apporte aussi une complexité pour le personnel plus âgé.

Le message a été lancé de soutenir des initiatives qui favorisent le développement de la main-d'œuvre en misant sur les partenaires qui dispensent des formations, en plus de favoriser les maillages avec les entreprises afin de répondre à leurs besoins. Il pourrait s'agir d'un programme d'aide à la formation des employés pour poursuivre le virage technologique et faire face aux changements. De plus, il faut poursuivre les efforts de collaboration avec les universités montréalaises, tabler sur les projets retenus par le programme Apogée et promouvoir les collaborations et maillages universités / entreprises / organismes, tant locaux qu'internationaux, pour en tirer le maximum de bénéfices.

Quant au soutien aux carrières scientifiques et technologiques en lien avec les besoins liés aux entreprises de la quatrième révolution industrielle, on a rappelé l'importance du soutien et du développement par le gouvernement des formations spécialisées en collaboration avec l'industrie, du secondaire jusqu'aux programmes de deuxième et troisième cycles universitaires, menant à des carrières scientifiques et technologiques et incluant un volet spécifique à la commercialisation des innovations.

Il a été également question de l'élaboration de politiques d'immigration pour les travailleurs et chercheurs étrangers hautement qualifiés qui soient efficaces, transparentes et simples. D'autres ont suggéré d'embaucher des spécialistes ou mentors en commercialisation de

l'innovation par le biais d'une subvention aux entreprises pour favoriser l'emploi des personnes immigrantes. En résumé, on a souligné l'importance de soutenir et d'appuyer les initiatives qui favorisent l'attrait de talents stratégiques et l'immigration de travailleurs dont les compétences sont compatibles avec le marché du travail local.

Finalement, il a été demandé à la Ville de poursuivre son appui à des initiatives qui contribuent à la sensibilisation des jeunes à la science et à la technologie telles que Robotique FIRST Québec ou festival Eurêka!

Transport et infrastructures

Dans certains mémoires, la question de la mobilité des travailleurs et de l'organisation de la livraison des marchandises a été soulevée comme point important dans la réflexion sur l'avenir du secteur manufacturier.

À ce sujet, des participants ont proposé que le transport collectif devienne un réel support à l'emploi, c'est-à-dire en offrant une meilleure desserte pour les secteurs d'emplois avec les parcs industriels en priorité.

D'autres participants ont proposé à la Ville d'investir davantage dans les infrastructures de transports en commun et actifs afin d'optimiser les temps de déplacements des travailleurs, d'améliorer l'accessibilité aux zones d'emploi ainsi que de créer un fonds d'acquisition de terrains pour construire des stationnements pour les employés.

Une proposition a été formulée pour renforcer la chaîne logistique métropolitaine pour le transport des marchandises, le pilier derrière toute industrie manufacturière florissante. En outre, il a été proposé de demander à la Ville d'inciter les gouvernements provincial et fédéral à mettre en place une stratégie globale de logistique afin de garantir la complémentarité des infrastructures en place, avec les milieux portuaire, routier, ferroviaire et aérien pour optimiser les livraisons dans les quartiers centraux et diminuer le nombre de camions lourds durant les heures de pointe. Dans la même veine, il est souhaité de travailler en collaboration avec le gouvernement provincial, afin de mettre en œuvre le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption vers la rue Notre-Dame et à son raccordement par l'avenue Souigny, le plus rapidement possible afin d'assurer la fluidité du transport de marchandises aux abords du port de Montréal. Il a été également demandé de faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il termine rapidement les travaux d'accès à l'aéroport par l'échangeur Dorval.

Enfin, un participant a suggéré, à l'instar de la ville d'Halifax, de favoriser l'implantation d'une zone franche en collaboration avec le Port de Montréal, l'Aéroport de Montréal et l'agence des Douanes du Canada. Cette mesure pourrait contribuer à renforcer et à promouvoir la position de Montréal en tant que plaque tournante internationale du transport, de la fabrication et de la distribution en plus de permettre une déduction des frais de douanes sur des intrants qui entrent dans la fabrication d'un produit destiné à l'exportation.

Quelques participants ont abordé le sujet de l'électrification des transports et le souhait que se développe localement une partie de l'économie dans la fabrication de matériel de transport. En effet, Montréal aurait tout intérêt à déployer tous les efforts possibles pour s'inscrire en tant que leader mondial dans la chaîne de valeur globale des véhicules électriques et de bonifier son réseau de transport collectif et l'électrification de ce dernier.

Finances et fiscalité

Dans un esprit de compétitivité, il est important de définir une vision globale et cohérente du soutien aux entreprises en complémentarité avec les partenaires du milieu. Ainsi, il faut s'assurer que les programmes offerts par la Ville, visant à favoriser l'essor des entreprises manufacturières, soient arrimés avec ceux des autres paliers de gouvernement.

Plusieurs ont proposé de revoir les programmes d'incitation aux entreprises industrielles et leurs critères d'admissibilité afin que les compagnies ayant un montage financier plus modeste puissent se qualifier. D'autres ont suggéré d'ouvrir à nouveau l'admissibilité au PR@M Industrie ou à un autre outil financier similaire, et de penser à l'orienter vers le soutien aux nouvelles filières innovantes, notamment au sein du manufacturier. Cette suggestion fait écho à une des recommandations proposées par le Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique. Certains ont proposé le retrait, dans le PR@M Industrie, de la clause d'occupation pour permettre la réhabilitation de certains bâtiments plus anciens ne répondant plus aux normes du marché (hauteur, multi-locatif, proportion bureaux-entrepôts, etc.).

Sur le plan de l'aide financière, des participants ont suggéré d'encourager, par des mesures fiscales adaptées, les entreprises engagées dans l'Industrie 4.0 dans l'acquisition, par exemple, d'équipements de FA (fabrication additive), ce qui aurait pour effet de contribuer à la création d'emplois de qualité sur l'Île de Montréal. Certains ont proposé de récompenser les compagnies qui mettent en pratique, dans leur gestion, l'éco fiscalité et le développement durable.

Enfin, les participants ont recommandé dans la planification du territoire, la mise sur pied de mesures de rétention d'entreprises offrant une souplesse réglementaire, la création d'incitatifs fiscaux, la prise en compte des perspectives de croissance économique pour les entreprises.

Au sujet des crédits d'impôt, certains mémoires ont fait valoir que la Ville devait faire des représentations auprès des paliers supérieurs pour soutenir davantage les entreprises manufacturières. Il a également été proposé la création d'un Régime d'épargne Innovation qui mobiliserait l'épargne publique des Québécois vers des entreprises innovantes.

D'autres mémoires ont rappelé l'importance que les gouvernements maintiennent et augmentent leurs investissements en recherche fondamentale et appliquée dans les universités pour favoriser les investissements relatifs à la commercialisation des innovations.

Certains ont rappelé que les enjeux et solutions identifiés dans la stratégie de mise en valeur des espaces industriels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont toujours d'actualité et que la disponibilité des espaces industriels est un élément clé dans le développement du secteur manufacturier. La mise en place d'un outil permanent de veille sur la disponibilité d'espaces industriels a également été recommandé afin de mieux gérer le risque d'une pénurie d'espaces industriels.

Comme le taux d'inoccupation des espaces industriels est de 7% pour la région métropolitaine de Montréal, un participant a suggéré que ce taux pourrait être converti en opportunité si la Ville mettait ces espaces à la disposition des étudiants, des jeunes entrepreneurs, des startups et des groupes de recherche en technologies manufacturières et de fabrication. Par ailleurs, des installations de production à grande échelle peuvent être rééquipées afin d'accommoder des cycles de production plus courts, plus spécialisés ou à plus petite échelle.

Deux participants ont proposé de créer un fonds d'acquisition ou de remembrement de terrains et de bâtiments à vocation industrielle pour diminuer toute forme de spéculation immobilière afin

de garder les coûts compétitifs. De même, une proposition a été faite d'utiliser d'abord et avant tout les espaces laissés vacants par les manufacturiers. Ces bâtisses, qui abritaient jadis un seul grand manufacturier, pourront être occupées par de nombreuses entreprises plus petites.

Enfin, sur le plan de la décontamination des terrains, quelques participants ont proposé à la Ville de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de décontamination des terrains industriels. Par ailleurs, d'autres ont suggéré d'étudier l'efficacité du programme *Climatsol* dans un contexte montréalais, et si nécessaire, explorer la bonification de ce dernier ou la faisabilité de la mise en place d'un nouveau programme de type « friches industrielles / brownfields » pour inciter la décontamination des terrains.

Innovation et technologie

Les perspectives d'avenir et initiatives novatrices ont été abordées dans un grand nombre de mémoires. Quoique la tendance est d'investir massivement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans les industries du service, il a été suggéré, dans un cas de crise économique provoquée par une instabilité des marchés, une baisse soudaine de la demande, ou tout autre imprévu, d'assurer la résilience économique de la Ville en offrant une diversité d'emplois. Ainsi, la baisse soudaine ou temporaire d'un secteur peut être atténuée par la stabilité de l'offre dans d'autres secteurs.

Plusieurs intervenants ont fait valoir l'importance de favoriser la collaboration en recherche et développement (R&D) entre les entreprises manufacturières montréalaises. Il pourrait s'agir de la création d'un réseau d'échange virtuel des meilleures pratiques destiné aux industriels montréalais ainsi que de créer un répertoire spécialisé des entreprises et des produits fabriqués à Montréal afin de dynamiser les échanges et multiplier les relations d'affaires entre clients et fournisseurs potentiels.

Certains ont rappelé le rôle et l'importance des infrastructures de recherche publique et privée dans la chaîne d'innovation de plus en plus reconnus qui nécessiteraient la mise en place de mécanismes de financement durable et de gouvernance efficace.

Certains mémoires ont mentionné qu'il faut encourager la croissance des partenariats de R&D réunissant le secteur industriel (entreprises donneurs d'ordre, entreprises-fournisseurs de produits et services) et la recherche afin de leur permettre de demeurer compétitif face à la concurrence mondiale.

Il a été suggéré de porter une attention particulière à l'état des réseaux optiques et du wifi puisque ces infrastructures sont hautement stratégiques pour la compétitivité de nos entreprises. Plus précisément, le projet DATA Québec, qui vise la création d'une véritable « usine numérique » capable de générer à la fois de nouveaux concepts d'affaires, des procédés industriels et des services informatiques, pourrait devenir la locomotive de la création d'un nouveau tissu industriel et de services. On a également recommandé de travailler conjointement avec le gouvernement du Québec afin d'encourager les entreprises manufacturières à intégrer le Big data et les technologies de l'information (TI) dans leur processus d'affaires et à transiter vers l'usine 4.0 et l'automatisation industrielle.

L'importance des Fab Labs dans l'écosystème de start-ups manufacturiers a été invoquée dans différents mémoires. Ces compagnies permettent de soutenir les entreprises manufacturières et d'adapter la fabrication au milieu tout en contribuant au développement culturel et social. Certains participants ont recommandé l'instauration de la mise en commun de ressources professionnelles et matérielles déjà existantes ainsi que la création de bureaux de services

locaux pour en faciliter la réalisation. Certains ont mentionné que les Fab Labs, bien qu'un excellent moyen d'initier la population aux technologies de fabrication numérique, seraient inadaptés pour une clientèle manufacturière.

Plusieurs ont soulevé l'importance de prendre le virage numérique en mettant en place des mesures qui inciteront les entreprises à investir et à bien intégrer les TIC, les équipements de pointe ainsi que les meilleures pratiques afin d'améliorer leur productivité. Il pourrait également s'agir d'un incitatif tel un programme financier pour le renouvellement des équipements manufacturiers et l'adoption des nouvelles technologies qu'offre l'industrie 4.0. D'autres ont suggéré de renforcer les services d'aide à l'exportation.

Afin d'accroître la culture de l'innovation au sein de nos entreprises, particulière à l'étape de la commercialisation, il a été recommandé que les incubateurs/accélérateurs se voient octroyer des sommes additionnelles pour favoriser une approche de maillage pour la commercialisation et la recherche du premier contrat/client. Cela pourrait inclure l'embauche de spécialistes-conseils en commercialisation des innovations auprès des entreprises.

Parmi les propositions pour dynamiser le secteur manufacturier à Montréal, il a été suggéré de soutenir le retour du manufacturier en zone urbaine en créant une *Zone 4.0* à l'intérieur d'un des parcs industriels de la Ville de Montréal ce qui permettrait de développer un écosystème d'innovation industrielle et technologique. Par ailleurs, les participants ont fait observer la nécessité de favoriser les maillages entre les jeunes entreprises innovantes et les manufacturiers établis et de créer des ponts entre les PME et les universités montréalaises, notamment dans les secteurs de l'intelligence artificielles et du « Big Data », des neurosciences et des technologies médicales.

Afin d'accompagner les entreprises montréalaises dans l'automatisation de leurs procédés de fabrication, il a été suggéré de lancer un programme qui aura pour but d'initier les entreprises manufacturières aux avantages de l'utilisation de l'automatisation et de la robotique collaborative et de créer un centre de services et de location de robots collaboratifs dans un parc industriel pour compléter la chaîne de valeur à Montréal. De plus, en collaboration avec Emploi Québec, il est proposé d'offrir une mesure incitative aux entreprises pour qu'elles suivent une formation en fabrication additive.

En vue de permettre aux entreprises manufacturières montréalaises de profiter de toutes les opportunités qu'offre la réalité virtuelle, il a été question de lancer un programme de parrainage entre les grands joueurs du multimédia établis sur le territoire montréalais et des entreprises manufacturières pour identifier des applications communes et démontrer les possibilités qu'offre la réalité virtuelle dans un contexte manufacturier. On a abordé également la création d'un réseau qui regrouperait les entreprises de ce secteur de pointe, à l'image du Réseau Québec-3D dans le secteur de la fabrication additive. Une mise en garde a été énoncée à l'effet que l'impression 3D a ses limites, car elle s'applique presque exclusivement à l'aéronautique et à l'industrie automobile et qu'elle est encore trop peu accessible et encore très coûteuse pour la production des grandes (premières) séries.

De l'avis des experts en matière de technologies propres, il serait souhaitable de soutenir les projets visant la gestion du cycle de vie des avions pour réduire l'empreinte environnementale. Il pourrait s'agir, par exemple, de la filière en gestion de la fin de vie des appareils aéronautiques qui est une opportunité environnementale et économique pour la métropole. Un autre exemple est le projet mobilisateur de l'avion plus écologique SA2GE, premier programme de démonstration technologique au Canada pour le secteur aérospatial, qui vise le développement d'un avion plus écologique doté de systèmes intelligents, moins coûteux, plus performants et plus efficaces. Toutefois, un participant a formulé une mise en garde à propos des incitations à

adopter rapidement les technologies propres, car les manufacturiers urbains ne sont pas encore prêts à implanter immédiatement des technologies coûteuses.

4. LES RECOMMANDATIONS

La Commission a pris connaissance de tous les points de vue exprimés par les organismes et entreprises qui ont participé à cette étude publique et elle a analysé tous les mémoires qui ont été présentés. La Commission a préparé des recommandations les plus pertinentes possibles en ayant à l'esprit cette vue d'ensemble.

D'entrée de jeu, la Commission souligne la qualité du document présentant à la fois un diagnostic sur l'état actuel du secteur manufacturier à Montréal et certaines pratiques en émergence préparé par le Service du développement économique.

Au terme de ce processus de consultation, un fort consensus se dégage : les organismes et les entreprises de l'agglomération de Montréal ont beaucoup à dire sur l'avenir du secteur manufacturier de la métropole. Les idées et les intérêts des participants reflétés dans la grande diversité des commentaires et des opinions qui ont été exprimés au cours de ces séances publiques ont clairement démontré qu'ils entendent être partie prenante de ce secteur d'activité économique en mutation.

Les membres sont très satisfaits de la participation citoyenne dans le cadre de cette consultation et de l'intérêt démontré par les intervenants qui ont soumis des mémoires pertinents et de qualité.

Tout au long de cette consultation, le rôle de la Commission était d'être à l'écoute des réactions que ce sujet suscite. Le rapport fait donc état, le plus fidèlement possible, des divers points de vue et des opinions entendus.

La Commission a retenu les préoccupations sur le secteur manufacturier entendues portant sur la nécessité de promouvoir les objets faits à Montréal et l'achat local; la mise en place d'un comité-conseil; l'accroissement du rayonnement de la Métropole pour favoriser la visibilité des entreprises à l'international; et sur les leviers décisionnels nécessaires à obtenir du gouvernement provincial pour soutenir directement le secteur manufacturier.

Par ailleurs, les commissaires partagent les énoncés soulignant les principaux enjeux d'attractivité et de compétitivité sur le plan mondial, soit les talents internationaux, l'éducation, la révolution numérique et le soutien aux investisseurs. Les trois grands facteurs d'attractivité en faveur de Montréal sont la structure des coûts, l'accès au marché américain et prochainement celui de l'Union européenne et enfin, la présence de 11 universités et de nombreux centres de recherche.

La Commission a reconnu la nécessité de revoir les programmes incitatifs, notamment le PR@M Industrie, pour mieux soutenir les entreprises existantes, mais aussi les filières innovantes du secteur manufacturier. Elle a été sensible à la question du transport actif et de la desserte du transport collectif pour faciliter les déplacements des travailleurs. Le soutien et le renforcement de la chaîne logistique pour le transport des marchandises est également des plus importants.

Les commissaires partagent les commentaires et propositions portant sur le renforcement et l'actualisation des zones industrielles pour les adapter aux besoins des manufacturiers. Également, la nouvelle révolution industrielle 4.0 amène à porter une attention particulière à la

revitalisation des parcs industriels et des pôles d'emploi, car il est essentiel de préserver des espaces dédiés aux activités industrielles novatrices, lesquels doivent être aménagés et structurés pour prendre en compte les nouveaux besoins des entreprises et de la main-d'œuvre, ainsi que les nouvelles façons d'opérer.

Les commissaires croient fermement à l'importance d'encourager la vitalité économique et aussi l'aide aux entreprises. À plusieurs reprises, les participants ont fait état du besoin de simplifier les programmes et la réglementation pour retenir les entreprises existantes et en attirer des nouvelles, la Commission a bien reçu ce message. De plus, la protection des zones d'emploi, la formation et le transfert d'expertises en raison d'une population vieillissante de travailleurs est au cœur des préoccupations reliées aux changements du secteur manufacturier. Parmi les préoccupations reliées aux politiques économiques et sociales, mentionnons la qualité et la stabilité des emplois ainsi que la promotion et la mise à profit des valeurs d'équité et de développement durable.

La Commission est également d'avis que l'industrie peut miser sur le savoir-faire montréalais en matière d'économie sociale, de technologies propres, d'efficacité énergétique afin de rendre le produit final plus attrayant sur les marchés locaux et internationaux ainsi que de démontrer la pertinence et l'importance d'intégrer ces valeurs au secteur manufacturier.

En terminant, cette consultation a permis aux commissaires d'en apprendre davantage sur cet important secteur d'activité économique. Les commissaires sont confiants que leurs recommandations contribueront à élaborer une vision de développement de cette économie en mutation.

LES RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public relatif à l'avenir du secteur manufacturier à Montréal, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées.

La Commission a reçu et analysé les commentaires d'une vingtaine d'organismes publics et de l'entreprise privée et formule 24 recommandations sous cinq thématiques :

Attendu que le secteur manufacturier est fondamental et essentiel pour l'économie de Montréal;

Attendu la démarche entreprise par la Ville de Montréal visant à reconnaître son statut de métropole du Québec et à lui confier les pouvoirs, les responsabilités ainsi que les sources de financement qui lui permettront d'assumer pleinement son rôle de métropole du 21^e siècle;

Attendu que, dans un esprit d'attractivité et de compétitivité, la performance de nos entreprises manufacturières à l'international a une influence déterminante sur la croissance économique de la métropole, du Québec et du Canada dans son ensemble;

Attendu que l'agglomération de Montréal reste le pôle important de l'économie manufacturière du Québec et représente 31 % du PIB québécois du secteur de la fabrication et plus de 60 % de celui de la Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) de Montréal;

Attendu que la décroissance du secteur manufacturier, au cours des dernières décennies, a entraîné historiquement dans les économies occidentales et notamment au Québec des pertes d'emplois bien rémunérés et des pertes d'expertise;

Attendu que l'agglomération de Montréal a perdu 132 430 emplois, entre 1981 et 2011, et a subi la fermeture de plus de 1 300 établissements manufacturiers entre 2006 et 2014;

Attendu que le maintien du secteur manufacturier peut soutenir la vitalité d'une économie diversifiée;

Attendu que Montréal a les atouts d'une ville de savoir et d'innovation et que le Grand Montréal s'est vu décerner, le 16 juin 2016, le titre de communauté la plus dynamique et inspirante en matière de ville intelligente (Intelligent Community of the Year Award 2016), parmi les sept communautés nommées à ce palmarès;

Attendu la mutation à laquelle est appelé le secteur manufacturier sur le plan de l'organisation logistique, de l'innovation, de la productivité et de la transformation sur le plan technologique au cours des prochaines années;

Attendu l'importance de créer avec les entreprises de Montréal des liens avec les grappes industrielles¹, car ces dernières sont déjà des secteurs porteurs pour investir et développer le secteur manufacturier à Montréal;

Attendu les enjeux liés, entres autres, au vieillissement de la main-d'œuvre, au transfert des connaissances et à l'intégration de la main-d'œuvre immigrante;

Attendu l'importance de travailler en concertation avec les villes liées et les arrondissements afin de mieux orienter les clients potentiels intéressés à développer leurs entreprises manufacturières à Montréal;

Attendu que le transport des marchandises ainsi que le transport collectif et actif doivent être revus pour soutenir et mieux desservir les zones d'emplois;

Attendu que la disponibilité des espaces industriels est un élément clé dans le développement des jeunes entreprises du secteur manufacturier et dans la relocalisation d'entreprises en croissance;

Attendu l'importance d'encourager les entreprises de Montréal à prendre le virage numérique pour augmenter la productivité;

Attendu l'importance pour la Ville de Montréal de favoriser, dans les limites de la Loi, l'achat local comme organisme public;

Attendu que le soutien au secteur manufacturier s'effectuera en améliorant l'environnement d'affaires, notamment aux moyens des infrastructures, des bandes passantes maximales, de la fiscalité municipale et du soutien financier, de l'urbanisme et de la protection des zones d'emplois;

¹ **Grappes industrielles de Montréal** : au nombre de 9, la mission des grappes est d'accroître la compétitivité, la croissance et le rayonnement de l'industrie et la création d'emplois dans la métropole :

- Aéro Montréal (aérospatiale)
- AluQuébec (aluminium)
- Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
- CargoM (logistique et transports)
- Ecotech Québec (technologies propres)
- Finance Montréal (services financiers)
- Mmode (mode)
- Montréal Invivo (sciences de la vie)
- TechnoMontréal (technologie de l'information et des communications - TIC).

La Commission recommande à l'Administration de :

Leadership et Gouvernance

R 1

Mettre sur pied un comité-conseil permanent auprès du Service du développement économique composé de divers acteurs (secteurs fédéral, provincial, municipal, privé et syndical) pouvant permettre de discuter des actions à prendre pour moderniser le secteur manufacturier et pour en mesurer son évolution en matière de création d'emplois et d'investissements structurants et porteurs pour l'agglomération de Montréal;

R 2

Développer une campagne promotionnelle « Fabriqué à Montréal – Made in Montréal » pour mettre en valeur les produits du secteur manufacturier montréalais en donnant un mandat au Service du développement économique;

R 3

Accroître le rayonnement de la Métropole en facilitant l'accès aux marchés internationaux et en soutenant l'intégration de nos entreprises manufacturières aux chaînes de valeur mondiales;

R 4

Négocier les outils et les leviers décisionnels nécessaires, dans le cadre de la négociation avec le gouvernement du Québec en vue de reconnaître le statut de Métropole pour Montréal, afin de soutenir directement le secteur manufacturier;

Planification du territoire

R 5

Ajuster et simplifier les politiques, les programmes et la réglementation de l'agglomération dans le but ultime d'attirer, de retenir et de créer un plus grand nombre d'entreprises manufacturières pouvant avoir un impact sur la création d'emplois et sur le développement du secteur manufacturier à Montréal;

R 6

Élaborer un outil de veille des espaces industriels afin de remettre en valeur et faciliter le développement du parc immobilier industriel de Montréal, pour détenir un inventaire et une banque centrale des espaces privés et municipaux disponibles décrivant leurs particularités spécifiques et fournissant ainsi un portrait global de l'agglomération;

R 7

Favoriser et encadrer l'acquisition d'un bâtiment inoccupé pour chacun des six secteurs de PME-MTL afin d'accueillir de petites entreprises manufacturières (dans le mouvement des « micromanufacturiers/*makers* ») dont le ou les produits s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de rentabilité;

R 8

Développer différentes approches de développement selon les types d'activités et d'entreprises et maintenir un zonage industriel bien défini, basé sur la gradation des usages et la conservation des zones tampons, pour s'assurer d'une cohabitation harmonieuse avec le secteur résidentiel afin de tenir compte de la mutation annoncée du secteur manufacturier;

R 9

Protéger et intégrer les secteurs d'emplois dans les arrondissements et les villes reconstituées, dans le cadre de la révision des différents Plans d'urbanisme et dans les chapitres d'arrondissement, afin de favoriser et d'offrir des environnements « *Vivre, travailler et se divertir (Work, live and play)* » dans des secteurs de la Ville où il serait possible d'accueillir des entreprises manufacturières 4.0²;

R 10

Stimuler la création de zones d'innovations 4.0, à l'intérieur des parcs industriels de l'agglomération, pour accueillir plusieurs centres didactiques ou entreprises souhaitant adopter les principes de l'industrie 4.0, en vue d'offrir des vitrines technologiques à d'autres entreprises;

R 11

Favoriser la venue d'entreprises manufacturières œuvrant au sein des diverses grappes industrielles ainsi que dans des secteurs porteurs de l'économie montréalaise et du Québec tels que :

- la transformation alimentaire;
- la transformation métallurgique ou de l'aluminium;
- l'industrie chimique et des plastiques de matériel de transport terrestre électrique;
- la transformation de l'énergie dans les secteurs éoliens et solaires tout autant que des énergies vertes et propres;

Transport et infrastructures

R 12

Comprendre, soutenir et renforcer la chaîne logistique pour le transport des marchandises ce qui veut dire notamment :

- Améliorer l'intermodalité³ sur l'île de Montréal;
- Améliorer les accès routiers aux abords du port de Montréal;
- Améliorer les accès routiers à l'aéroport international Montréal-Trudeau;

R 13

Améliorer le transport en commun et l'accès aux zones d'emploi en encourageant la Société de transport de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport et les entreprises à s'impliquer dans le développement du transport en commun pour faciliter les déplacements des employés et le recrutement de la main d'œuvre qualifiée;

R 14

Réaliser, d'une part, divers scénarios en vue d'optimiser la chaîne logistique pour le transport lourd en tenant compte de la circulation aux heures de pointe et, d'autre part, mettre sur pied des carrefours de transbordement de marchandises (hubs), à des endroits stratégiques de l'île de Montréal de manière à diminuer les transports par camions lourds et optimiser les transports dans les arrondissements centraux et dans les quartiers résidentiels;

² **Concept d'industrie 4.0** : correspond à une nouvelle façon d'organiser les moyens de production. L'objectif est la mise en place d'usines dites « intelligentes » (« *smart factories* ») capables d'une plus grande adaptabilité dans la production et d'une allocation plus efficace des ressources, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle révolution industrielle. Ses bases technologiques sont l'Internet des objets et les systèmes cyber-physiques.

³ **Intermodalité** : Système qui met en relation plusieurs moyens de transport différents. (source : Plan de transport de la Ville de Montréal)

Finances et fiscalité

R 15

Procéder à l'évaluation de divers programmes d'incitatifs fiscaux pour les entreprises existantes en priorisant le programme Pr@M Industrie en l'orientant vers le soutien aux filières innovantes du secteur manufacturier;

R 16

Élaborer un programme incitatif pour attirer de nouvelles entreprises manufacturières qui tient compte du contexte de compétitivité mondiale, de l'éco fiscalité et du développement durable;

R 17

Développer un ensemble d'incitatifs pour mettre en place des leviers fiscaux et financiers afin de stimuler la recherche, le développement et la commercialisation des produits du secteur manufacturier à Montréal;

R 18

Améliorer l'accessibilité de divers programmes liés à la décontamination (dont *ClimatSol* adapté au contexte montréalais) et négocier avec les gouvernements supérieurs des investissements liés à la décontamination et au développement des terrains pour le secteur manufacturier;

R 19

Obtenir du gouvernement du Québec la juste part pour la Métropole des budgets dévolus dans le cadre de sa nouvelle « *Stratégie visant à stimuler l'activité manufacturière innovante* » pour encourager l'utilisation des technologies de l'information, des technologies de fabrication de pointe et des applications des données massives, afin de rendre plus productif et plus performant le secteur manufacturier montréalais;

Innovation et technologies

R 20

Implanter une stratégie d'approvisionnement qui, dans le cadre du processus d'appels d'offres, favoriserait le développement durable ainsi que les nouveaux processus créatifs et innovants afin d'encourager l'emploi des forces vives du milieu, l'achat de produits locaux et la fabrication additive 3-D⁴;

R 21

Utiliser, tester et expérimenter certains produits novateurs fabriqués par les entreprises manufacturières montréalaises, dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement et des processus d'appels d'offres en vigueur, pour que la Ville de Montréal puisse servir de vitrine et de banc d'essai;

R 22

Poursuivre et intensifier les efforts de collaboration et de maillage entre les universités et les partenaires (entreprises manufacturières, organismes d'innovation et autres) pour qu'une partie des fonds de recherche Apogée⁵ en Big Data⁶ soit allouée à des projets visant à stimuler le

⁴ **Fabrication additive et impression 3-D** : désigne les procédés de fabrications d'ajout de matière, la plupart du temps assistés par ordinateur. Elle est définie comme étant le procédé de mise en forme d'une pièce par ajout de matière, par empilement de couches successives, en opposition aux procédés par retrait de matière, tel que l'usinage. C'est aussi le nom donné à la technologie d'impression tridimensionnelle.

⁵ **Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada** : Subvention fédérale, dont seuls les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, qui répondent aux exigences en matière d'admissibilité d'un des trois organismes subventionnaires de la recherche fédéraux, peuvent

développement du secteur manufacturier, de la chaîne logistique et de la commercialisation à Montréal;

R 23

Poursuivre l'appui au développement du réseau montréalais des Fab Labs⁷ contribuant à l'éclosion d'un créneau d'entreprises manufacturières à Montréal et valoriser les nouvelles technologies liées aux divers éléments de la 4^e révolution industrielle dont l'Internet des objets connectés⁸, la fabrication additive et l'impression 3-D;

R 24

Poursuivre l'appui à des initiatives qui contribuent à la sensibilisation du public envers l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en lien avec le secteur manufacturier.

Les 24 recommandations, sur proposition de M. Robert Coutu et appuyée par M. Éric Alan Caldwell, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 12 décembre 2016.

CONCLUSION

La Commission est reconnaissante envers les citoyens, organismes, regroupements et établissements qui ont accepté de participer à l'examen public sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal. La Commission souligne qu'elle a mis à profit tous les mémoires qui lui ont été transmis.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

présenter une demande de subvention.

⁶ **Big data** : est un concept s'étant popularisé en 2012 pour traduire le fait que les entreprises sont confrontées à des volumes de données (data) à traiter de plus en plus considérables et présentant un fort enjeu commercial et de marketing.

⁷ **Fab lab** : (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

⁸ **Internet des objets connectés** : représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet.

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUÉES DANS LE DOSSIER

Personnes-ressources du Service du développement économique

M. **Serge Guérin**, directeur

M^{me} **Valérie Poulin**, conseillère économique responsable de la planification stratégique

M^{me} **Wilfrid Owanga**, agente de recherche

M. **Dieudonné Ella-Oyono**, commissaire

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 16 juin 2016

M^{me} **Francine Lévesque**, vice-présidente, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
M. **Alain Lampron**, président, Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
M. **François Énault**, adjoint au comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
M. **Gabriel Thibault**, Tibopak emballage inc.
M. **Jonathan Lesage**, Integral Equipement de Procédé Inc.
M^{me} **Josée Chiasson**, directrice générale, Développement Économique Saint Laurent
M^{me} **Marianne Wurm**, conseillère au développement économique, PME MTL Grand Sud-Ouest

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 15 septembre 2016

M. **Michel Leblanc**, président, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
M^{me} **Michelle LLambias Meunier**, directrice, Affaires corporatives et relations avec la communauté Chambre de commerce du Montréal métropolitain
M. **Bernard Blanchet**, directeur général, Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal
M. **Éric Tétrault**, président, Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)
M. **Jean-Luc Trahan**, président-directeur général, AluQuébec, la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec
M^{me} **Josée Chiasson**, directrice générale, Développement Économique Saint Laurent
M. **Alan DeSousa**, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent et administrateur à Développement Économique Saint-Laurent
M. **Yvon Brousseau**, président, AKKA Technologies Inc.
M^{me} **Emmanuelle Raynald**, chargée de projet et co-fondatrice, Espace Fabrique, coopérative de solidarité
M. **Perry Niro**, président, Pharmed, le réseau des fabricants et sous-traitants des industries de la santé
M^{me} **Béatrice Guay Pepper**, Coordonnatrice, Réseau Québec – 3D
M^{me} **Julie Paquin**, présidente, Pro Gestion inc.
M. **Vladimir Brailovski**, professeur titulaire de la Chaire de recherche de l'École de Technologie Supérieure (ETS)

Liste des personnes ayant présenté un mémoire à l'assemblée publique du 19 septembre 2016

M. **Alain Lampron**, président, Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)
M. **David Bergeron-Cyr**, vice-président, Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN)
M^{me} **Dominique Daigneault**, présidente, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)
M^{me} **Francine Lévesque**, vice-présidente, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
M. **François Énault**, adjoint au comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux (CSN)
M. **Mario Monette**, président-directeur général, Technoparc Montréal
M. **Arnold Beaudin**, vice-président, Affaires corporatives et planification stratégique, Technoparc Montréal

M^{me} **Marie-Josée Kasparian**, directrice Stratégie, Financement public et Main-d'œuvre, Aéro Montréal

M^{me} **Mélanie Lussier**, directrice principale, Développement des marchés - PME / Chaîne d'approvisionnement, Aéro Montréal

M. **Dimitri Tsingakis**, directeur général, Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM)

M. **Francis Langlois**, analyste principal, Montréal International

M^{me} **Lyne Dubois**, vice-présidente – Développement des affaires, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

M. **François Gingras**, Directeur – Équipements industriels et productivité, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

M. **Charles Morisset**, commissaire économique, arrondissement de Montréal-Nord

M. **Nicolas Roy**, directeur général, PME MTL West-Island (présentation orale)

M. **Pascal Monette**, président-directeur général, Association pour le développement de la recherche et de l'innovation (ADRIQ)

Liste des organismes ayant déposé un mémoire sans présentation (4 mémoires)

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Fait à Montréal - Made in Montreal

PME MTL Grand Sud-Ouest

Vrai changement pour Montréal

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 12 décembre 2016

M^{me} **Dominique Daigneault**, présidente, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

M. **David Bergeron-Cyr**, vice-président, Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN)

ANNEXE 3 : RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

Rapport complémentaire

Examen public sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

13-01-2017



Rapport complémentaire

Bien que suis d'accord avec les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, adoptées en bloc et à l'unanimité le 12 décembre 2016, j'ai pris la décision de soumettre un rapport complémentaire qui se détaille comme suit.

Avenir du secteur manufacturier à Montréal

- *Attendu que la répartition de l'emploi est concentrée et structurée dans les 3 pôles économiques de l'agglomération de Montréal identifiés au schéma d'aménagement*
- *Attendu que chaque pôle économique dispose d'un portrait unique et des atouts propres à chaque territoire*
- *Attendu l'importance de renforcer l'écosystème afin d'assurer un développement économique performant*

Les recommandations :

En vue d'optimiser les grands investissements et de créer le maximum de richesse pour la population montréalaise :

Exercer un leadership fort, proactif et inclusif, la Ville de Montréal étant au centre d'une structure de concertation opérationnelle qui s'articulerait autour des trois pôles économiques de Montréal. (Tel que présenté dans l'organigramme du mémoire soumis par DESTL)

Encourager le développement des trois pôles économiques de façon concertée et en fonction de leurs atouts respectifs afin de :

- *Assurer une approche client harmonisée à un délai de réponse rapide*
- *Renforcer la liberté d'initiatives afin de stimuler l'innovation et de soutenir les acteurs clés dans leurs rôles économiques*
- *Démontrer la capacité d'adaptation de l'écosystème économique*

Que la ville de Montréal mandate un organisme responsable de la coordination de chacun des pôles économiques dont la mission consiste à stimuler la croissance de la richesse collective métropolitaine en dynamisant le développement des entreprises. En ce sens la commission a reçu le mémoire soumis par l'organisme DESTL.

Je demande que ce rapport complémentaire soit inclus en annexe au rapport et recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation ayant trait à l'examen public sur l'avenir du secteur manufacturier à Montréal.



Maurice Cohen, membre



(1)

Dossier # : 1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un montant maximal de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement;
2. d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'institution, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 09:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (Oratoire) est une organisation religieuse en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (RLRQ, c. C-71). Les dirigeants de l'Oratoire ont fait part de leur projet de réaménagement à l'Administration montréalaise. Le réaménagement de l'Oratoire est évalué à 79,1 M\$. La préparation de plans et devis est en cours et l'ensemble des travaux de réaménagement pourraient se terminer en 2021.

L'Oratoire est situé au 3800, chemin Queen-Mary, sur le flanc nord-ouest du mont Royal. Le site actuel de l'Oratoire s'étend sur une superficie d'environ 10 hectares. L'ensemble comporte notamment la chapelle du frère André, une crypte, une basilique, un chemin de Croix, des bâtiments pour l'accueil des visiteurs ainsi que des jardins. En 2004, l'Oratoire a été reconnu commun un lieu historique national du Canada et il a été désigné en tant que l'un des cinq sanctuaires nationaux du Québec. Les dimensions de la basilique et de son dôme sont importantes. Le dôme a 60 mètres de hauteur interne et 39 mètres de diamètre et sa croix représente le point le plus élevé de Montréal.

Dans le respect du patrimoine, de la protection et de la mise en valeur du mont Royal, le projet vise à proposer une expérience « moderne » aux 2 millions de visiteurs qui fréquentent le site à chaque année. L'impact économique de l'Oratoire est considérable. Les études réalisées à ce sujet ont dévoilé que les visiteurs, provenant de plus de 40 km de la ville, ont généré des dépenses totalisant 103 M\$ durant la période estivale 2011.

Le présent dossier concerne l'approbation du protocole d'entente visant à soutenir financièrement le projet de réaménagement du site occupé par l'institution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0988 - 23 août 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal aux fins de ses travaux de réaménagement (règlement no 16-052).

DESCRIPTION

Le protocole d'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal détermine les obligations des parties quant à la contribution financière d'un montant de 10

000 000 \$. Cette contribution s'inscrit dans un montage financier du projet de réaménagement qui implique les gouvernements du Canada et du Québec. Avec la contribution de Montréal, les contributions gouvernementales atteindraient donc 63 M\$. La contribution financière totales des deux gouvernements supérieurs est de près de 53 M\$. Les engagements seront assumés par le volet Grands Projets du Fonds Chantier Canada-Québec pour une somme de près de 22 M\$, et le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour une somme de 30,8 M\$.

L'Oratoire, avec l'aide de sa fondation qui prépare une campagne de levée de fonds, prendra en charge les coûts non assumés par les subventions.

Le projet comportera quelques phases qui seront réalisées au cours des prochaines années :

- Construction d'un pavillon d'accueil, d'une boutique, d'un restaurant et mise en valeur du carillon;
- Reconfiguration du jardin de l'allée monumentale et éclairage du site;
- Aménagement de l'entre-dôme et du centre d'observation.

Le projet vise à créer une unité d'ensemble en intégrant le caractère paysager des espaces avec la montagne et la basilique. Le verdissement représente un des aspects important du projet. Aussi, le lanterneau de la basilique sera accessible aux visiteurs, révélant ainsi une vue périphérique à 360 degrés sur la ville.

En considération de la contribution financière de la Ville, l'institution s'engage, entre autres, à affecter le montant de l'aide financière exclusivement au paiement des coûts admissibles des travaux décrits à l'annexe B du protocole. Elle doit assumer toute la gestion et le financement complet des travaux au-delà des contributions publiques.

Les parties conviennent aussi que le rôle de la Ville de Montréal se limiterait à verser la contribution à l'institution. Ainsi, la Ville ne participera pas à la mise en oeuvre ou à l'exploitation pour laquelle elle n'est ni décideur ni administrateur.

JUSTIFICATION

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal a un caractère emblématique dans le paysage du mont Royal et constitue l'un de ses points culminants, tout en se démarquant par son architecture monumentale.

L'Oratoire a une importance exceptionnelle au plan touristique puisqu'il attire annuellement environ deux millions de visiteurs. La clientèle qui visite le sanctuaire passe en moyenne 4,8 nuits à l'hôtel. Cinquante pourcent (50 %) de celle-ci vient pour l'intérêt culturel et historique du site et 85 % en profite pour visiter d'autres sites à Montréal. La composition des visiteurs est la suivante : américains 17 %, autres provenances internationales 15 %, canadiens hors Québec 24 %, québécois 44 %.

La réalisation des travaux contribuera à l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans le « Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal », notamment de préserver et mettre en valeur le lieu, d'accroître l'importance et la qualité des composantes naturelles du site tout en les harmonisant aux éléments construits, de rendre la montagne et ses divers attraits accessibles et accueillants, notamment pour la clientèle touristique.

Le projet de l'Oratoire est considéré comme un important legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal puisqu'il s'inscrit pleinement dans les interventions d'aménagement et de mise en valeur des lieux phares de Montréal qui contribueront à la notoriété de Montréal en tant que grande métropole culturelle, touristique et économique.

De façon ultime, le réaménagement de l'Oratoire et de ses bâtiments accessoires préservera la valeur du lieu, redonnera un aspect naturel et favorisera l'accessibilité à la montagne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux d'aménagement » a fait l'objet d'une approbation du conseil municipal le 23 août 2016 (règlement no 16-052).

Le 23 septembre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement 16-052 conformément à la Loi.

Cette contribution sera effectuée en quatre versements:

Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal – Ventilation de la contribution municipale			
2017	2018	2019	2020
4 000 000 \$	3 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$
TOTAL : 10 000 000 \$			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable seront intégrés aux bâtiments à construire de façon à rendre le projet admissible à la certification LEED. Il est également préconisé de diminuer les surfaces consacrées au stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet d'entente permettra l'octroi d'une contribution financière de 10 M\$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et devra être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016-2017 Amorce de la préparation des plans et devis

2017 Début des travaux

- Nouveau pavillon d'accueil et de services
- Reconfiguration du jardin monumental devant l'Oratoire

2019 - Aménagement de l'entre-dôme de la basilique

2021 Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MERCILLE, Service des communications
Caroline DUBUC, Service du développement économique
José FROMENT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Élaine M GAUTHIER, Service de la mise en valeur du territoire
Richard GOURDE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Louise M TREMBLAY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Élaine M GAUTHIER, 7 décembre 2016
José FROMENT, 1er décembre 2016
Richard GOURDE, 1er décembre 2016
Isabelle MERCILLE, 17 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

Tél : 872-8512
Télécop. : 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 872-2248
Télécop. : 872-6249

Le : 2016-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-16

Dossier # : 1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Convention de subvention Oratoire 12122016.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-14

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division - contrats
Tél : 514-872-8323
Division :



CONVENTION DE SUBVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL**, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal* (L.Q. 1916, c. C-90), le seize (16) mars mil neuf cent seize (1916), continuée sous la *Loi sur les corporations religieuses* (RLRQ, c. C-71), dont le siège est situé au numéro 3800, chemin Queen-Mary, à Montréal, province de Québec, H3V 1H6, agissant et représentée par Claude Grou, recteur, et Denis Poirier, vice-recteur, planification, administration et ressources, dûment autorisés tel qu'ils le déclarent;

Ci-après appelée l'« **ORATOIRE** »

ATTENDU QUE l'Oratoire a entrepris la réalisation d'un vaste Projet d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine culturel de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal;

ATTENDU QUE l'Oratoire a fait part à la Ville de son Projet pour lequel une contribution financière de dix millions de dollars (10 M\$) est sollicitée;

ATTENDU QUE l'Oratoire a un caractère emblématique dans le paysage du Mont-Royal et constitue l'un de ses points culminants tout en se démarquant par son architecture monumentale;

ATTENDU QUE l'Oratoire a une importance exceptionnelle au plan touristique, puisqu'il attire annuellement environ deux millions de visiteurs dont une proportion provient de l'étranger;

ATTENDU QUE la réalisation de divers Travaux contribuera à l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal,

notamment de préserver et mettre en valeur le lieu, d'accroître l'importance et la qualité des composantes naturelles du site tout en les harmonisant aux éléments construits, de rendre la montagne et ses divers attraits accessibles et accueillants, notamment pour la clientèle touristique;

ATTENDU QUE le Projet de l'Oratoire est considéré comme un important legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal s'inscrivant pleinement dans les interventions d'aménagement et de mise en valeur de lieux phares de Montréal qui contribueront à la notoriété de Montréal en tant que grande métropole culturelle, touristique et économique;

ATTENDU QUE l'engagement de la Ville de Montréal en faveur de la qualité et de l'innovation en architecture, en urbanisme et en design est relayé par les divers plans et politiques adoptés par l'administration municipale au cours des dernières années et se reflète de façon continue dans l'aménagement du domaine public et dans l'encadrement de la production bâtie;

ATTENDU QUE depuis sa désignation en tant que Ville UNESCO de design, en 2006, la Ville s'est engagée à soutenir l'innovation en architecture et design lui permettant de se positionner comme un chef de file en la matière, engagement qu'elle souhaite voir partagé par l'Oratoire dans le cadre des Travaux subventionnés à réaliser;

ATTENDU QUE les coûts du Projet sont estimés à près de 80 millions de dollars, dont 22 millions seront financés par le gouvernement du Canada et 30,8 millions par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite contribuer financièrement à la réalisation de divers Travaux dans le cadre de ce vaste Projet entrepris par l'Oratoire Saint-Joseph;

ATTENDU QUE les Travaux envisagés peuvent comporter des éléments immobiliers construits, du mobilier destiné au restaurant et à la boutique et des honoraires de services professionnels visant la planification et la conception des Travaux;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Ville est conditionnelle à une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu des règles liées au financement municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Oratoire;

LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention.

2. DÉFINITIONS

2.1. « **Projet** » : Le Projet comprend un ensemble de composantes de diverses natures, assurant la réalisation de nouvelles installations d'accueil et de services destinés aux visiteurs, l'aménagement de la place de la Sainte-Famille comprenant entre autres la réalisation d'une nouvelle structure pour le carillon de l'Oratoire, la construction d'un nouveau pavillon qui abritera l'accueil, la boutique et le service de restauration, la reconfiguration du jardin monumental qui occupe le devant de l'Oratoire, la mise en lumière de composantes du sanctuaire, la création d'un observatoire au sommet du dôme de la basilique, la rénovation du musée de l'Oratoire et finalement l'exploitation du volume de l'entre-dômes comme espace d'exposition et de projection.

Les interventions seront menées selon un échéancier en trois phases réalisées de 2017 à 2021 et seront financées par les gouvernements fédéral et provincial, l'Oratoire et sa fondation ainsi que par la Ville de Montréal tel que décrit à l'Annexe A des présentes.

2.2. « **Travaux** » : Les travaux de l'Oratoire qui sont visés par la contribution de la Ville de Montréal (les « Travaux ») concernent :

- le jardin monumental;
- la mise en lumière et la signalisation intérieure et extérieure du site et des bâtiments;
- le restaurant et la boutique, incluant le mobilier;
- les équipements mobiles d'animation et de technologies de l'information non couverts par les programmes « Fonds chantiers Canada-Québec » (FCCQ) et « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM) ;
- la mise en place de processus visant à assurer la qualité du design et les honoraires affectés à l'idéation, à l'élaboration des principes directeurs, à la conception des plans d'aménagement et d'architecture pour le restaurant, la boutique, l'observatoire, l'entre-dômes et le musée;

2.3. « **Directeur** »: Le Directeur du service du développement économique ou ses représentants dûment autorisés, désigné pour veiller à l'exécution de la présente Convention.

2.4 « **Annexe A** » : Le tableau présentant l'ensemble des composantes du Projet.

2.5. « **Annexe B** » : Le tableau présentant les Travaux visés par la contribution de la Ville et les coûts afférents.

2.6. « **Annexe C** » : Formulaire de suivi de l'avancement des Travaux.

3. **OBJET**

Cette Convention établit les conditions du versement par la Ville à l'Oratoire de sa contribution maximale de dix millions de dollars (10 000 000,00 \$).

4. **OBLIGATIONS DE L'ORATOIRE**

En considération de la contribution financière de la Ville, l'Oratoire s'engage à :

- 4.1 procéder aux Travaux selon l'échéancier prévu à l'Annexe B;
- 4.2 assumer toute la gestion et le financement complet des Travaux;
- 4.3 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison des Travaux et des activités qui y sont reliés;
- 4.4 obtenir des autorités compétentes, toutes les autorisations requises par une loi, un règlement ou autre qui lui sont applicables, aux fins de procéder à la réalisation du Projet visé par cette Convention et à respecter toutes les lois et règlements qui lui sont applicables;
- 4.5 affecter la participation financière de la Ville exclusivement aux fins prévues à cette Convention;
- 4.6 soumettre le Projet à l'évaluation du comité mixte (Conseil du patrimoine de Montréal – Comité Jacques-Viger) et tenir compte de ses recommandations en vue d'assurer la bonification du Projet;
- 4.7 débiter les Travaux après la date d'approbation de l'entente par les parties, à l'exception des services professionnels qui visent à assurer la qualité du design, l'idéation, l'élaboration des principes directeurs et la conception des plans d'aménagement et d'architecture, certains desquels auront pu être entrepris avant cette date;

- 4.8 transmettre, pour approbation préalable par la Ville, toute modification substantielle à la nature ou à l'échéancier de réalisation des Travaux, étant toutefois entendu que cette Convention n'engage nullement la Ville à financer un dépassement du coût total des éléments du Projet ou à financer d'autres Travaux que ceux décrits à l'Annexe B.

Il demeure toutefois entendu qu'une modification aux coûts des Travaux qui ne change pas le coût total admissible et n'affecte pas l'essence de Travaux peut être effectuée sans une autorisation préalable de la Ville.

- 4.9 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts pour chacune des composantes à l'égard des Travaux admissibles qui sont réalisés. Faire la preuve, à la satisfaction de la Ville, du coût admissible des Travaux assujettis à l'aide financière. Les pièces justificatives et les registres afférents à tous les Travaux ayant fait l'objet d'une aide financière doivent être conservés par l'Oratoire pour une période d'au moins cinq (5) ans après la date de la fin de ces Travaux stipulée à l'Annexe B, sous réserve de l'application d'autres dispositions légales;
- 4.10 présenter, sur demande de la Ville, des rapports d'étapes sur la réalisation des Travaux, les coûts et les dépenses encourues;
- 4.11 permettre aux représentants de la Ville, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, et comme ils jugent utile, de vérifier les lieux des Travaux, les contrats, ainsi que les dossiers, comptes et registres comptables et de leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de cette Convention;
- 4.12 Faciliter, tant auprès des entrepreneurs que de leurs sous-traitants, toute activité de vérification entreprise par les représentants de la Ville;
- 4.13 dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention;
- 4.14 transmettre pour chaque année de la présente Convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, ceux-ci devront permettre d'identifier de façon distincte les revenus et les dépenses relatifs à la contribution de la Ville des autres activités de l'Oratoire, ainsi que la progression du décaissement pour les Travaux prévus l'Annexe B ;

- 4.15 transmettre pour chaque année de la présente Convention, au directeur, ses états financiers vérifiés selon les spécifications mentionnées à l'article 4.14, ainsi que le formulaire de suivi de l'avancement des Travaux de l'Annexe C complété et signé, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.16 assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution des Travaux décrits à l'Annexe B;
- 4.17 faire savoir, lors de toute activité de promotion et d'information publique, que la Ville contribue financièrement au Projet;
- 4.18 produire, livrer et installer et laisser en place, remplacer (en cas de perte, de vol, de bris ou de vandalisme), pendant toute la durée des travaux, un ou plusieurs panneaux de chantier décrivant le Projet, le nom des professionnels impliqués et indiquant la contribution financière de la Ville;
- 4.19 produire et installer, une fois les travaux réalisés, une plaque ou un panneau permanent commémoratif, que l'Oratoire devra entretenir à ses frais, portant une inscription indiquant que les travaux ont été réalisés avec une contribution financière de la Ville. Le symbole graphique de la Ville sera fourni par cette dernière. Les inscriptions pourraient aussi comporter les noms et les symboles graphiques des principaux bailleurs de fonds publics que sont les gouvernements du Canada et du Québec;
- 4.20 aviser et consulter la Ville, afin d'obtenir son consentement, quinze (15) jours ouvrables avant la publication des communiqués de presse, de nouvelles activités de communication avec les médias ou d'annonces publiques concernant le Projet.

5. OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 5.1 En considération du respect par l'Oratoire de toutes et chacune des obligations auxquelles il souscrit en vertu de la présente Convention, la Ville convient de lui verser une participation financière maximale de dix millions de dollars (10 000 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, devant être affectée aux Travaux du Projet.
- 5.2 La contribution financière de la Ville à l'Oratoire est versée comme suit :
 - 5.2.1 un premier versement de quatre millions de dollars (4M\$) du montant indiqué à 5.1 sera remis dans les quarante cinq (45) jours suivant la signature de cette Convention par les deux (2) parties;

5.2.2 les versements subséquents seront remis dans les quarante-cinq (45) jours suivants le dépôt des documents exigés à l'article 4.15, à la satisfaction de la Ville, pour chacune des années suivantes :

2018 : trois millions de dollars (3 000 000,00 \$)

2019 : deux millions de dollars (2 000 000,00 \$)

2020 : un million de dollars (1 000 000,00 \$)

5.2.3 Lorsque l'Oratoire démontre que, pour des motifs raisonnables, une partie de la subvention octroyée pour un exercice financier donné n'a pas pu être utilisée avant le versement subséquent, le reliquat de cette subvention est conservé afin de poursuivre les Travaux.

5.3 Aucun intérêt n'est payable à l'Oratoire pour tout versement qui serait effectué en retard.

5.4 Le montant de l'aide financière est réajusté à la baisse si le total des coûts encourus et payés à l'égard des Travaux réalisés est inférieur au coût total admissible déterminé à l'Annexe B.

5.5 Les Travaux et les coûts reconnus admissibles à l'aide financière ne peuvent faire l'objet d'une autre aide financière provenant de la Ville.

5.6 Advenant l'abandon d'une partie des Travaux prévus à l'Annexe B, les sommes prévues pour ces travaux seront déduites de la subvention.

6. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Oratoire déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure cette Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.2 que tous les droits de propriété intellectuelle dus pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

7. PERSONNES CONTACT

7.1 Le Directeur du Service de développement économique représente la personne contact pour la Ville.

7.2 Le Vice-recteur, Planification, administration et ressources représente la personne contact pour l'Oratoire.

8. INDEMNISATION

8.1 L'Oratoire garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de cette Convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

9. DÉFAUT

9.1 Il y a défaut si l'Oratoire:

- i) n'observe pas quelque engagement pris aux termes de cette Convention;
- ii) apporte des modifications importantes au montage financier, à l'emplacement, à la taille, à la nature des Travaux décrits à l'Annexes B ou à l'échéancier de réalisation de ces Travaux sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de la Ville;
- iii) a fait une fausse déclaration, une fraude ou une falsification de document ; ou
- iv) si l'Oratoire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

9.2 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes i), ii) et iii) du paragraphe 9.1, le Directeur avise par écrit l'Oratoire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut :

- i) retenir tout versement tant que l'Oratoire n'a pas remédié au défaut;
- ii) réviser le niveau de l'aide financière et en aviser l'Oratoire;
- iii) suspendre le versement de l'aide financière;

Si malgré cet avis, l'Oratoire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée au gré de la Ville, sur simple avis écrit, sans que l'Oratoire ne puisse réclamer aucune indemnité ou

compensation, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

9.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe iv) du paragraphe 9.1, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.

9.4 S'il est mis fin à cette Convention en application de l'article 9 (Défaut), toute somme non versée à l'Oratoire cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore employée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Oratoire et l'Oratoire s'engage à lui remettre ces sommes dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

10. DURÉE

Cette Convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 9 des présentes, lorsque chaque partie aura accompli ses obligations.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tels droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Oratoire

L'Oratoire n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

L'Oratoire ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente Convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

11.10 Élection de domicile de l'Oratoire

L'Oratoire fait élection de domicile au 3800, chemin Queen-Mary, à Montréal, province de Québec, H3V 1H6 et tout avis doit être adressé à l'attention de monsieur Denis Poirier. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Oratoire fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

11.11 Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal (Qc) H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention de monsieur Serge Guérin, directeur de service, Service du développement économique.

11.12 Exemple ayant valeur d'original

Cette Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement,

ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL

Par :

Claude Grou, recteur

Par :

Denis Poirier, vice-recteur, Planification,
administration et ressources

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016 (Résolution CM16.....).

ANNEXE A

Projet

Ensemble des composantes du projet de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Phase A2 et A3	2017-2019	Coût
	<p>Nouveau pavillon d'accueil et de services (Phase A2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces d'accueil • Boutique • Restaurant • Transports mécanisés • Place de la Sainte-Famille • Verrière et lien • Carillon <p>Reconfiguration du jardin monumental devant l'Oratoire (Phase A3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élimination des zones asphaltées et augmentation du couvert végétal • Réduction de la circulation véhiculaire et piétonisation du site • Mise en lumière du site et des bâtiments • Stationnements 	54 681 000 \$
Phase A4	2019-2021	
	<p>Aménagement de l'entre-dôme de la basilique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un espace unique d'exposition et de projection • Aménagement d'un centre d'observation au niveau du lanterneau de la basilique • Rénovation du Musée de l'Oratoire • Transports verticaux 	24 509 000 \$

Note : la phase 1 du projet, comprenant notamment la création d'une nouvelle montée, ainsi que l'ajout d'ascenseurs, a été complétée en 2009

ANNEXE B

Travaux

Ensemble des travaux visés par la contribution la Ville de Montréal

Phase A2 et A3	2017-2019	Coût
	Jardin monumental	2 700 000 \$
	Mise en lumière et signalisation intérieure et extérieure du site et des bâtiments	2 200 000 \$
	Restaurant et le mobilier	2 100 000 \$
	Boutique et le mobilier	2 000 000 \$
	Les équipements mobiles d'animation et de technologies de l'information non couverts par les programmes « Fonds chantiers Canada-Québec » (FCCQ) et « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM)	600 000 \$
	Mise en place de processus visant à assurer la qualité du design et les honoraires affectés à l'idéation, à l'élaboration des principes directeurs, à la conception des plans d'aménagement et d'architecture pour le restaurant, la boutique, l'observatoire, l'entre-dômes et le musée;	400 000 \$
Phase A4	2019-2021	
	Sans objet	0 \$
Coût total admissible		10 000 000 \$

ANNEXE C

SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Ventilation des travaux subventionnés par la Ville de Montréal pour chaque année.

Ce formulaire doit être rempli, signé et transmis au Service du développement économique, quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'exercice financier de l'Oratoire, et ce pour chaque année, jusqu'à la fin des Travaux prévus à l'Annexe B.

Année de référence	Composante ayant fait l'objet d'une intervention	Dépenses (\$)

ANNEXE C

Description des activités de visibilité associées au Projet

Année de référence : _____

Je, soussigné(e), à titre de vice-recteur, Planification, administration et ressources

- confirme que la subvention a été utilisée aux seules fins et selon les modalités prévues à l'entente intervenue entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal;
- Atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts.

Nom du signataire

Titre

Signature

Date

Dossier # : 1161180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 10 000 000 \$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement / Approuver un projet de d'entente à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Dév.Économique - 1161180003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé budgétaire
Tél : 514 872-3752

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-30

Pascal-Bernard DUCHARME
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165086009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-09 14:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La lutte aux graffitis est une lutte constante que doit mener la Ville de Montréal pour maintenir son domaine public propre et sécuritaire. Les équipements municipaux que sont les fûts de lampadaire, les feux de circulation et les poteaux de signalisation sont constamment victimes de «tags» et d'affichages sauvages dans les deux principaux arrondissements centraux et demandent des investissements appréciables afin de les garder en état.

Dans un effort ciblé sur certaines artères prioritaires des arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-dame-de-Grâce, le Service de la concertation des arrondissements souhaite accompagner ces quatre arrondissements dans la lutte aux graffitis et à l'affichage sauvage sur le mobilier urbain en investissant dans un programme intensif de maintien de la propreté. Ce programme a trois principaux objectifs:

- Faire la différence en matière de propreté dans des secteurs ciblés et prioritaires
- Investir dans ces secteurs pour les remettre propres, en bon état et embellis
- Prévoir un entretien constant et prioritaire de ces secteurs afin de maintenir le résultat des investissements réalisés

Outre l'intervention sur le mobilier urbain, le SCA souhaite mettre aussi à contribution les partenaires, qui sont Stationnement de Montréal et Postes Canada, afin qu'eux aussi participent au maintien des artères et secteurs choisis et s'assurent de la propreté constante de leur équipement sur le domaine public de la Ville.

Ainsi, un appel d'offres public afin de choisir un entrepreneur spécialisé en décapage, peinture et application d'enduit anti-graffiti a été lancé le 2 mars 2016. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 21 mars 2016 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Le contrat prévoyait deux options de prolongation de 8 mois chacune. Le présent sommaire vise à se prévaloir d'une option de prolongation de 8 mois.

Le contrat de décapage, peinture et application d'enduit anti-graffiti arrive à échéance au 31 décembre 2016. Ce contrat contient une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation de l'entrepreneur (8 mois). Suite à une analyse de la situation, le Service de la concertation des arrondissements recommande d'utiliser l'option de prolongation pour ce contrat.

Le détail de la prolongation est le suivant :

- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15111, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 15 novembre 2017.

Les clauses contractuelles concernant la prolongation stipulent qu'un avis doit être acheminé par la Ville à l'entreprise dans un délai spécifique. Cet avis doit être signé et retourné à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces avis et confirmation d'acceptation ont tous été reçus dans le respect des délais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0572 - 13 avril 2016 - Accorder à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, sur mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15111 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger le contrat de 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) en vue d'effectuer des travaux de décapage, de peinture et d'application d'enduit anti-graffiti pour la période du 15 mars au 15 novembre 2017. La valeur maximale du contrat est de 254 094,75 \$, taxes incluses, et les travaux seront payés selon la formule du prix unitaire. Aucun pourcentage de contingence n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend, entre autres, le décapage des objets de mobiliers urbains identifiés, la préparation de surface pour l'application de peinture, l'application de peinture et d'enduit anti-graffiti. Il comprend aussi une option pour l'entretien de ces mêmes équipements pour la période couverte par le contrat. Les rues et artères prioritaires ont été identifiées avec les arrondissements concernés qui assureront un suivi, avec le SCA, des travaux effectués.

Les spécificités de la prolongation sont les suivantes : Le service de la concertation des arrondissements a octroyé en 2016 un contrat pour effectuer des travaux de décapage, de peinture et d'application d'enduit anti-graffiti sur le territoire de quelques arrondissements pour une durée de 9 mois incluant deux options de prolongation de 8 mois chacune (appel d'offres 16-15111). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première période de 8 mois d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 1er décembre 2016 à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) et la prolongation a été acceptée le 2 décembre 2016 (en pièce jointe).

JUSTIFICATION

La prolongation est recommandée afin de poursuivre les activités de propreté dans les arrondissements centraux concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à la prolongation du contrat, soit une somme maximale de 254 094,75 \$, est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le montant total octroyé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) s'élèvera alors à un total de 508 189,50\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action: Aménager des quartiers durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'approbation du dossier par le conseil municipal aura pour effet de retarder le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 23 janvier 2017

Début des travaux: 15 mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien BIGUET, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Sébastien BIGUET, 6 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-0588

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514 872-9696

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-12-08

Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier
1^{er} étage, bureau 100
Montréal Qc H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 30 novembre 2016

Monsieur Martin Ashton
Président
9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet)
16, rue du Climont
Lorraine (Québec) J6Z 3C2

Courriel : nettoyagernet@gmail.com

Objet : Prolongation du contrat – Appel d'offres n° 16-15111

Contrat de décapage de peinture et d'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation

Monsieur Ashton,

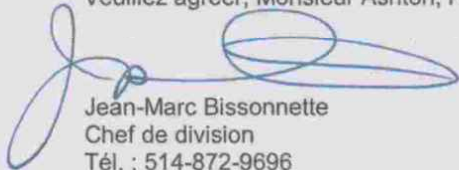
Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n° 16-15111. Cette prolongation serait pour la période du 15 mars au 15 novembre 2017 environ, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville. Cette option est définie à la clause 5 des « clauses particulières » de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour la période ci-haut mentionnée, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 17 mars 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15111.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 8 décembre 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur Ashton, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Marc Bissonnette
Chef de division
Tél. : 514-872-9696

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n° 16-15111, pour la période du 15 mars au 15 novembre 2017 environ, à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville.



Nom en lettres moulées et signature

2016/12/02

Date

Monsieur Martin Ashton
Président
9291-6287 Québec inc. (Groupe RNet)

Dossier # : 1165086009

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction ,
Division - Soutien aux projets et aux programmes

Objet :

Autoriser la prolongation prévue au contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 8 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165086009 - Propreté prolongation contrat.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Preposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

André POULIOT
Conseiller analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-5551
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167528001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 296 419,35 \$ incluant les taxes)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque New Holland, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
2. d'accorder à la firme **Longus Équipement Inc.**, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15247 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-12-19 08:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1167528001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Longus Équipement Inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-15247 (2 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 296 419,35 \$ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland. Ces pièces sont requises dans le cadre de l'entretien de véhicules lourds et appareils du parc motorisé de la Ville et sont offertes uniquement par le biais de concessionnaires associés à la marque de fabrication. Depuis 2004, trois (3) ententes-cadres ont été conclues avec Longus Équipement Inc. pour la fourniture de ces pièces. L'appel d'offres pour l'entente précédente a été adjugé au montant de 688 125,37 \$ taxes incluses. L'entente était pour une période de trente-six (36) mois avec une possibilité de deux options de renouvellement de douze (12) mois chacune. Il a été décidé de ne pas prolonger l'entente afin de réviser les pièces incluses à l'entente et vérifier du même coup la possibilité de solliciter d'autres joueurs sur le marché.

Données d'utilisation des ententes-cadres 2013-2016 avec Longus Équipement Inc.

	Montant adjugé	Montant consommé	
Total	688 125,37 \$	566 737,44 \$	82,4 % consommé

Comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), le présent appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal « Le Devoir ». Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 17 octobre au 16 novembre 2016.

La période de validité des soumissions reçues est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions. La date limite de validité est donc le 15 mai 2017. L'entente sera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de création de l'entente suivant l'autorisation d'octroi.

Durant la période de sollicitation, deux addenda ont été produits :

- Addenda no. 1, émis le 26 octobre 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 16 novembre 2016;
- Addenda no. 2, émis le 3 novembre 2016 afin d'ouvrir le marché en modifiant la méthode d'adjudication, soit en octroyant le contrat par groupes d'articles, soit les pièces pour appareil d'agriculture et les pièces pour appareil de construction, plutôt qu'entièrement au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0161 - 30 mai 2013 - Conclure une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois. Équipement inc., pour la fourniture de pièces d'origine de marque New Holland dans le cadre de véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12554 (1 soum.) (l'entente 688 125,37 \$ taxes incluses)

CM09 0155 - 30 mars 2009 - Conclure avec la firme Longus Équipement inc., une entente-cadre période de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland, à la suite d'offres 08-10824 (1 soum.) (montant estimé de l'entente 995 557,50 \$)

CM04 0534 - 23 août 2004 - Octroyer huit (8) contrats pour la fourniture de pièces authentiques marques Bombardier/Hino/Freighliner/International Navistar/Johnson/Vanguard/New Holland/S à : Équipement Plannord Ltée, Les Pièces de Camion U.T.R. Inc., Globocam (Anjou) Inc., Métro Laurent, Équipement JKL Inc., Longus Équipement Inc., P.E. Boisvert Auto Ltée, R.P.M. Tech Inc. période de 5 ans - Soumission publique 04-8071 (9 soumissionnaires) - Autoriser une dépense 11,1 M\$ (montant estimé de l'entente 460 100,00 \$)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de pièces authentiques de marque New Holland pour une période de trente-six (36) mois, à la suite de l'appel d'offres public 16-15247. Il est assujéti d'une option de prolongation d'une (1) fois douze (12) mois.

Ces pièces mécaniques sont indispensables à l'entretien et à la réparation des 38 véhicules et appareils de marque New Holland du parc motorisé de la Ville de Montréal par ses ateliers mécaniques. Les délais de livraison requis sont sensiblement les mêmes qu'en 2013, soit sept (7) jours calendrier pour les commandes de réapprovisionnement inventaire, vingt-quatre (24) heures pour les commandes régulières et quatre (4) heures pour les commandes urgentes.

La base des prix provient du manufacturier de la marque tandis que le taux d'escompte est accordé par le concessionnaire.

Les quantités et les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville, l'âge des appareils ainsi que les prévisions basées sur la variation anticipée du nombre de véhicules de marque New Holland composant le parc automobile de la Ville. Ils ont été utilisés aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion de l'entente.

Le montant de l'entente est à la baisse à chaque renouvellement en raison du vieillissement de la flotte de véhicules et d'appareils New Holland. Actuellement, la flotte est composée de 38 véhicules et appareils. En 2018, près de 80 % de la flotte aura atteint sa durée de vie utile. Depuis quelques années, les modèles de marque New Holland ont été écartés notamment parce que les coûts d'entretien étaient très élevés.

Les prix de vente sont établis selon le prix de détail suggéré inscrit au fichier maître de prix des pièces du manufacturier moins le taux d'escompte accordé. Le taux d'escompte de 5 %

accordé est le même pour tous les achats de la marque et pour les deux (2) catégories d'appareils. L'adjudicataire, qui est un concessionnaire sera en mesure de fournir la gamme complète de pièces de la marque pour les catégories de véhicules agricoles et de construction.

Le suivi de la validité des prix, selon les conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec les prix de détail suggérés par le fabricant moins le taux d'escompte accordé par l'adjudicataire.

Les ententes seront basées sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Aucune garantie de soumission et d'exécution n'a été demandée à la firme, car nous avons jugé qu'elles n'étaient pas nécessaires dans ce dossier.

JUSTIFICATION

Preneurs du cahier des charges (3) :

CBM N.A.;
J-René Lafond inc.;
Longus Équipement inc..

Soumissionnaires (2) pour le groupe d'articles 1, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil d'agriculture

J-René Lafond inc. (non-conforme en raison de l'impossibilité de respecter les délais de livraison)
Longus Équipement inc. (conforme)

Soumissionnaire (1) pour le groupe d'articles 2, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil de construction

Longus Équipement inc. (conforme)

Raisons de non-dépôt de soumissions

CBM N.A. (n'a pas soumissionné car cette firme ne vend pas ces catégories de pièces);
J-René Lafond inc. (pour le groupe d'articles 2, cette firme ne vend pas cette catégorie de pièces).

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public.

Groupe d'article 1, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil d'agriculture

Soumission conforme	Total taxes incluses
Longus Équipement Inc.	87 012,15 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	84 398,26 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	2 613,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	+ 3,1 %

Groupe d'article 2, pièces authentiques de marque New Holland pour appareil de construction

Soumission conforme	Total taxes incluses
Longus Équipement Inc.	209 407,20 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	196 929,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	12 477,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	+ 6,3 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La proposition qui a franchi avec succès la conformité administrative a été transmise pour valider sa conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques. La conformité technique a été effectuée par la division logistique du Service de l'approvisionnement.

La soumission de la firme Longus Équipement inc. est conforme aux conditions du cahier des charges.

Le tableau des prix reçus est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé de ce contrat est de 296 419,35 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les deux groupes d'articles.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de profiter d'escomptes d'achat en plus de ralentir les opérations des unités d'affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Normand CHRÉTIEN, 16 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-4437
Télécop. : 514 872-8140

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514 872-5241
Télécop. : 514 872-8140

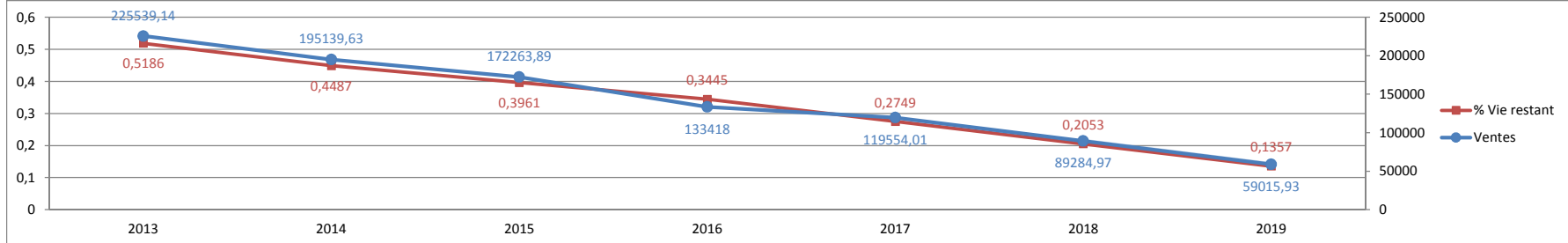
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2016-12-19

CONSOMMATION - LONGUS EQUIPEMENT INC (01 JANVIER 2013 - 30 JUIN 2016)							
	2013	2014	2015	2016 (6 premiers mois)	2016 (Estimation - 6 derniers mois)	Total	
Achat (Stock)	40 120,07 \$	22 467,27 \$	16 972,42 \$	5 403,59 \$	5 403,59 \$	90 366,94 \$	12,49%
Achat (Frais)	187 010,49 \$	178 156,58 \$	168 866,48 \$	61 305,82 \$	61 305,82 \$	656 645,19 \$	87,51%
Total	227 130,56 \$	200 623,85 \$	185 838,90 \$	66 709,41 \$	66 709,41 \$	747 012,13 \$	

PRÉVISION (PAR POURCENTAGE DE VIE UTILE RESTANT)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne % vie utile atteinte	48,14%	55,13%	60,39%	65,55%	72,51%	79,46%	86,42%
Moyenne % Vie restante	51,86%	44,87%	39,61%	34,45%	27,49%	20,53%	13,57%
Moyenne \$ par pourcentage de vie utile restante	4 349,00 \$	4 349,00 \$	4 349,00 \$	4 349,00 \$	4 349,00 \$	4 349,00 \$	4 349,00 \$
Ventes totales	225 539,14 \$	195 139,63 \$	172 263,89 \$	133 418,00 \$	119 575,24 \$	89 310,33 \$	59 045,42 \$
Indexation basée sur un taux de 1,05 (différence entre juin 2013 (123,0) et juin 2016 (129,1))					125 554,00 \$	93 775,85 \$	61 997,69 \$



ANALYSE	
Données :	Comprennent tous les achats faits chez Longus Equipement Inc., entre le 1 Janvier 2013 et le 30 juin 2016 incluant les taxes
Exclus :	Tout ce qui est : Location, Installation, Frais de transport, Frais de commande spécial, autres frais, service, réparation, etc.
Recommandation :	En utilisant le modèle de prévision par % de vie utile restante, une entente de 3 ans 267 931 \$ serait réaliste car ce montant tient compte du vieillissement de la flotte.

Résumé de l'estimation pour entente de 36 mois	
2017	125 554,00 \$
2018	93 775,85 \$
2019	61 997,69 \$
Total	281 327,54 \$

30 % appareils agricoles	84 398,26 \$
70 % appareils de construction	196 929,28 \$
Total	281 327,54 \$

Analyse de l'estimation VS la soumission conforme (Groupe d'articles 1 et 2)	
Soumission Longus Equipement inc.	296 419,35 \$
Estimation 36 mois	281 327,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	15 091,81 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	5,36%

Groupe d'article 1, pièces de marque New Holland pour appareil d'agriculture	
Soumission Longus Equipement inc.	87 012,15 \$
Estimation 36 mois	84 398,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	2 613,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	3,10%

Groupe d'article 2, pièces de marque New Holland pour appareil de construction	
Soumission Longus Equipement inc.	209 407,20 \$
Estimation 36 mois	196 929,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	12 477,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	6,34%

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Geneviève Fortin
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	Article 1
4	No de l'appel d'offres	16-15247
5	Préposée au secrétariat	Vivéna (Le 2 décembre 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Le 16 novembre 2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Marc-André Labelle

Fortin

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	J-René Lafond inc.		Net 30 jours	Non requise		1 à 2 jours	Non conforme	19423
2	Longus Equipement inc.		Net 30 jours	Non requise		24 heures	Conforme	19424

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15247		Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois		
Geneviève Fortin				Non conforme J-René Lafond inc.		Longus Equipement inc.				
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
1	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland pour appareil d'agriculture pour une période de trente-six (36) mois	1	1	73 967,43 \$	73 967,43 \$	75 679,19 \$	75 679,19 \$			
				Total	73 967,43 \$	Total	75 679,19 \$	Total		
				TPS	3 698,37 \$	TPS	3 783,96 \$	TPS		
				TVQ	7 378,25 \$	TVQ	7 549,00 \$	TVQ		
				TOTAL	85 044,05 \$	TOTAL	87 012,15 \$	TOTAL		
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i>										
Non conforme J-René Lafond inc.				73 967,43 \$	+ TPS	3 698,37 \$	+ TVQ	7 378,25 \$	=	85 044,05 \$

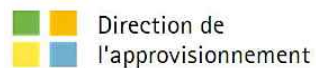


Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15247	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois			Nom de l'agent d'approvisionnement	Geneviève Fortin
Date d'ouverture	Le 16 novembre	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'approvisionnement	Requérant	Marc-André Labelle

	Adjudicataire recommandé	
	Non conforme J-René Lafond inc.	Longus Equipement inc.
Total avant taxes	73 967,43 \$	75 679,19 \$
TPS	3 698,37 \$	3 783,96 \$
TVQ	7 378,25 \$	7 549,00 \$
TOTAL	85 044,05 \$	87 012,15 \$

Commentaires	
--------------	--

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Geneviève Fortin
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	Article 2
4	No de l'appel d'offres	16-15247
5	Préposée au secrétariat	Vivéna (Le 2 décembre 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Le 16 novembre 2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Marc-André Labelle

Fortin

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	J-René Lafond inc.		Net 30 jours	Non requise		1 à 2 jours	Non conforme	19423
2	Longus Equipement inc.		Net 30 jours	Non requise		24 heures	Conforme	19424

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15247	Titre de l'appel d'offres:		Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois		
Geneviève Fortin				Non conforme J-René Lafond inc.		Longus Equipement inc.			
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
2	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland pour appareil de construction pour une période de trente-six (36) mois	1	1			182 132,81 \$	182 132,81 \$		
				Total		Total	182 132,81 \$	Total	

TPS	TPS	9 106,64 \$	TPS
TVQ	TVQ	18 167,75 \$	TVQ
TOTAL	TOTAL	209 407,20 \$	TOTAL

Soumissionnaire le moins cher au total						
Longus Equipement inc.	182 132,81 \$	+ TPS	9 106,64 \$	+ TVQ	18 167,75 \$	= 209 407,20 \$

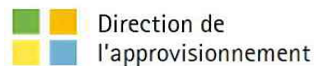


Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15247	Titre de l'appel d'offres	Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland – Entente d'approvisionnement de 36 mois			Nom de l'agent d'approvisionnement	Geneviève Fortin
Date d'ouverture	Le 16 novembre	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'approvisionnement	Requérant	Marc-André Labelle

	Adjudicataire recommandé	
	Non conforme J-René Lafond inc.	Longus Equipement inc.
Total avant taxes		182 132,81 \$
TPS		9 106,64 \$
TVQ		18 167,75 \$
TOTAL		209 407,20 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15247

Numéro de référence : 1021956

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture de pièces authentiques de marque New Holland - Entente d'approvisionnement de 36 mois


Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CBM N.A. 8477 CHEMIN DALTON Montréal, QC, H4T 1V5 NEQ : 1164754096	Monsieur MATHIAS URBAN Téléphone : 514 332-3663 Télécopieur :	Commande : (1191512) 2016-10-19 11 h 25 Transmission : 2016-10-19 11 h 25	2666362 - 16-15247 Addenda N° 1 - Report de date 2016-10-26 15 h 56 - Courriel 2669683 - 16-15247 Addenda N° 2 (devis) 2016-11-03 17 h 24 - Courriel 2669684 - 16-15247 Addenda N° 2 (bordereau) 2016-11-03 17 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1142574475	Monsieur Vincent Pâquet Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur :	Commande : (1193750) 2016-10-25 15 h 22 Transmission : 2016-10-25 15 h 22	2666362 - 16-15247 Addenda N° 1 - Report de date 2016-10-26 15 h 56 - Courriel 2669683 - 16-15247 Addenda N° 2 (devis) 2016-11-03 17 h 24 -

			<p>Courriel</p> <p>2669684 - 16-15247</p> <p>Addenda N° 2</p> <p>(bordereau)</p> <p>2016-11-03 17 h 24 -</p> <p>Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) :</p> <p>Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) :</p> <p>Courrier électronique</p>
<p>Longus équipement inc.</p> <p>4405, Autoroute des</p> <p>Laurentides</p> <p>Laval, QC, H7L 5W5</p> <p>NEQ : 1143313709</p>	<p>Monsieur</p> <p>Daniel</p> <p>Riendeau</p> <p>Téléphone</p> <p>: 450 628-</p> <p>4866</p> <p>Télécopieur</p> <p>: 450 628-</p> <p>6585</p>	<p>Commande</p> <p>: (1190989)</p> <p>2016-10-18</p> <p>11 h 44</p> <p>Transmission</p> <p>:</p> <p>2016-10-18</p> <p>11 h 44</p>	<p>2666362 - 16-15247</p> <p>Addenda N° 1 - Report</p> <p>de date</p> <p>2016-10-26 16 h 27 -</p> <p>Télécopie</p> <p>2669683 - 16-15247</p> <p>Addenda N° 2 (devis)</p> <p>2016-11-03 17 h 25 -</p> <p>Télécopie</p> <p>2669684 - 16-15247</p> <p>Addenda N° 2</p> <p>(bordereau)</p> <p>2016-11-03 17 h 24 -</p> <p>Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) :</p> <p>Télécopieur</p> <p>Mode privilégié (plan) :</p> <p>Messagerie (Purolator)</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires





Dossier # : 1164021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont pour un montant maximal de 515 675,65 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 14 septembre 2016;
2. d'autoriser, à cette fin, le greffier de la Ville de Montréal, à signer le contrat et les documents administratifs d'Hydro-Québec au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-19 12:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont est localisé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus de l'Université de Montréal pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2017-2019, la Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Les travaux, études et certaines autres dépenses effectués dans le cadre de la réalisation du campus Outremont avant la fin 2018 sont admissibles à un remboursement de 50% en vertu de l'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), jusqu'à un montant maximum de 38 300 000\$.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Hydro-Québec pour procéder à la conception et la réalisation des travaux d'enfouissement de sa ligne électrique existante, tel qu'illustré sur les schémas fournis en pièces jointes.

Hydro-Québec est une société d'état en situation de monopole. Elle est propriétaire de son réseau électrique et elle est la seule à pouvoir y apporter des modifications. Puisque la Loi prévoit une exception pour les travaux à réaliser dans une telle situation, le contrat sera octroyé de gré à gré.

Tous les travaux municipaux prévus ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
Lot 3 - Construction de la rue d'accès à la future cour de service.	juillet 2014	octobre 2015
Lot 2a - Réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher.	mai 2015	août 2015
Lot 2b - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	avril 2015	avril 2016
Lot 4 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau et dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont.	avril 2016	novembre 2016

Étape en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Lot 5a - Réhabilitation des sols du terrain situé au nord de l'actuelle cour de services d'Outremont.	septembre 2016	janvier 2017

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Autoriser une dépense et mandater Hydro-Québec pour la production des plans et devis et réaliser les travaux électriques liés à l'enfouissement de la ligne existante.	2017	2019

Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux
Lot 5b - Réhabilitation des sols du terrain de l'actuelle cour de services d'Outremont.	septembre 2018	décembre 2018
Lot 6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	mars 2017	décembre 2017
Lot 6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019

Lot 7 - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central Ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019
Lot 8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
Lot 8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central Ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019
Lot 10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
Lot 10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019
Lot 12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran: réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0954 – 22 août 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221710 (7 soum.);

CM16 0342 – 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.) (1164021002)CM 15 0781 – 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour

l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement

des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.);

CM15 0644 - 25 mai 2015 - Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction;

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes;

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Le projet du site Outremont requiert des modifications du réseau d'Hydro-Québec pour assurer le plein développement des terrains conformément aux plans généraux du site et au règlement 06-069 adopté par le conseil municipal en 2011. L'article 19 du règlement prévoit spécifiquement l'enfouissement des réseaux électriques. Pour cela, il faut démanteler le réseau aérien d'Hydro-Québec traversant le site au sud, en diagonale, pour l'amener en souterrain, dans les massifs existants de la CSEM et d'autres à construire sous les rues du site.

Plus précisément, les travaux consistent à :

- Démanteler les lignes moyenne tension et basse tension longeant l'ancienne emprise ferroviaire entre l'axe des avenues Dollard et de l'Épée (44 poteaux et 2 structures).
- Déplacer 3 banques de transformateurs.
- Installer des liaisons aérosouterraines entre le réseau existant qui ne sera pas enfoui et la partie du réseau qui sera enfouie. Ces liaisons se trouvent dans l'axe des avenues Wiseman, Outremont, Champagneur et Querbes.
- Construire des courts prolongements de lignes pour relier le réseau.

La description complète des travaux se trouve dans le rapport d'avant-projet préparé par Hydro-Québec qui se trouve dans les pièces jointes du présent dossier. Ce rapport présente également un énoncé du besoin, les conditions de réalisation, une estimation des coûts et l'échéancier.

Suite à l'octroi du contrat en objet, la prochaine étape consiste à la préparation par Hydro-Québec des plans et devis des travaux électriques.

Il est à noter que les travaux civils (massifs, conduits, puits d'accès, chambre de transformation) seront conçus par la CSEM et que ces travaux seront payés par la Ville, indépendamment du contrat en objet.

Les travaux d'Hydro-Québec se dérouleront par phase en coordination avec les travaux de développement du site exécutés par la Ville et en fonction des besoins entre 2017 et 2019.

La ligne existante d'Hydro-Québec sert à boucler son réseau et à alimenter trois clients. Le bouclage de la ligne se fera par la rue centrale traversant le site («Axe central») dont les 400 premiers mètres sont déjà construits (lots 2a et 2b) et qui sera achevée avec les travaux des lots 6a et 6b prévus entre 2017 et 2019.

Deux clients devront être rebranchés sur le nouveau réseau souterrain. Le troisième client est la cour de services actuelle qui sera démolie pour faire place à un parc (toujours en conformité avec l'ensemble des orientations, ententes et règlements qui encadrent le projet). Une nouvelle cour de service verra le jour dans la partie nord-est du site avant la fin du démantèlement de la ligne à enfouir.

JUSTIFICATION

Les travaux sont demandés par la Ville afin de pouvoir développer le site conformément au rapport de faisabilité technique et financière de 2011, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal et conformément à la réglementation en vigueur, dont l'article 19 du règlement 06-069. Considérant que la demande provient de la Ville et qu'Hydro-Québec n'a pas de besoins particuliers sur cette ligne existante, la Ville doit assumer les coûts de réalisation liés à cette demande. Cependant, nous nous sommes assurés que le fournisseur se limitait à nous

facturer uniquement les travaux à charge de la Ville et que la solution mise de l'avant minimise les coûts pour la Ville.

Il est important qu'Hydro-Québec entame la conception des plans et devis à court terme en vue de respecter les échéanciers du projet et de poursuivre les étapes subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En septembre 2016, Hydro-Québec a fourni une estimation des coûts de la réalisation des travaux relatifs aux modifications de son réseau, pour la somme de 515 675.65 \$, taxes incluses (voir pièces jointes). Ces coûts incluent la préparation des plans et devis, la main-d'oeuvre pour les travaux, le matériel à installer et la gestion des contrats. Une fois les travaux terminés, Hydro-Québec facturera les coûts réels détaillés des activités réalisées. Les honoraires de conception sont assumés par Hydro-Québec sauf si la Ville abandonne le projet.

Un montant maximal de 470 880,60 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 – «Règlement municipal pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville locale et à 50% par le Chantier Canada-Québec si les travaux sont complétés avant 2018. Un montant de 470 880,60 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

Les détails des informations financières se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'exécution de ces travaux aura des effets sur la progression des travaux d'aménagement du site.

Deux clients de type "institutionnel" branchés actuellement sur la ligne aérienne devront modifier leur entrée électrique qui se fait actuellement par voie aérienne et qui à terme devra s'adapter aux travaux d'enfouissement. Ces travaux de conversion des entrées électriques seront payés par la Ville et l'Agglomération en vertu des règlements S-6.01 et RCG09-023 (typiquement autour de 5 000\$ à 10 000\$ par client).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications pour l'ensemble du projet. Aucune opération spécifique n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Plans et devis : 2017
- Alimentation des deux clients par le réseau souterrain : 2018-2019.
- Démantèlement de la ligne aérienne : 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
René GIRARD, Outremont

Lecture :

René GIRARD, 14 décembre 2016

Claude LAURIN, 14 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur et
Sébastien Deshaies
Chef de section

Tél : 514-868-4869

Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781

Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-12-19



RAPPORT D'ÉTUDE D'AVANT-PROJET

**Déplacement de ligne existante
à la demande de la Municipalité
Gare de triage Outremont**

**Projet n° : DCL -21313885
Réseau n° : 64720751**

Préparé par : Marc Boudreau-Léger
Tech. Chef Gr. Élect. /Projets

Approuvé par : Rachelle Roy
Chef Projets Particuliers II

Territoire : Mtl – Nord

Émis le : 2016-09-15

Table des matières

1. Énoncé du besoin.
2. Généralités.
3. Description de la solution proposée.
4. Conditions de réalisation.
5. Estimation des coûts.
6. Échéancier

RAPPORT D'ÉTUDE D'AVANT-PROJET

1. Énoncé du besoin

Dans le but de construire une nouvelle emprise publique (l'axe centrale) dans l'ancienne gare de triage Outremont (Canadien Pacifique), futur site pour le nouveau campus de l'université de Montréal ainsi que les résidences étudiantes, la Ville de Montréal demande à Hydro-Québec une étude afin de déplacer son réseau de distribution (ligne BEA-265) entre l'avenue McEachran et l'avenue De l'Épée.

Au total, l'inventaire des structures impliquées est :

44 poteaux appartenant à Hydro-Québec

2 structures souterraines appartenant à Hydro-Québec

11 nouvelles structures souterraines qui seront construit dans le projet du développement du nouveau campus de l'Université de Montréal

5 nouvelles liaisons aérosouterraines

Cette étude ne couvre que les lignes de distribution et de télécommunication d'Hydro-Québec. La Ville de Montréal ou son mandataire a la responsabilité de consulter les autres entreprises touchées par ce projet. Les coûts des travaux civils et électriques associés aux déplacements des branchements appartenant à la Ville et aux clients privés (éclairage de rue, signalisation, abribus, enseignes publicitaires, etc.) ainsi que le déplacement des réseaux des compagnies de télécommunication ne sont pas comptabilisés dans ce rapport.

Le présent rapport n'inclus pas les coûts civil tel que présenté initialement dans le rapport préliminaire. L'évaluation des coûts par la CSEM sont inclus dans la demande connexe DCL-21695401 / 65168498 et doivent être assumé par le requérant.

Le mandat reçu par Hydro-Québec consiste à produire un rapport d'étude d'avant-projet avec un coûts de $\pm 10\%$ pour le déplacement de ses lignes électriques de basse et moyenne tension et de ses infrastructures.

2. Généralités

En tenant compte du requérant actuel de la demande, ce projet est soumis aux principaux encadrements internes d'Hydro-Québec suivants :

- *E.23-17*: Déplacement d'une portion de ligne à la demande d'un requérant;
- *E.23-18*: Déplacement d'une portion de ligne à la demande d'une municipalité;
- *E.23-25*: Règles relatives à la perception des contributions lors de travaux effectués à la demande de requérants;
- *E.41.1-01*: Facturation des coûts au requérant par suite de l'annulation d'un projet;
- Tarifs et conditions du distributeur (en vigueur le 1^{er} avril 2013);
- Contrat sur l'usage en commun des poteaux entre Hydro-Québec et Bell Canada;
- Contrat de location de poteaux pour la pose d'attaches et d'équipements.

E.23-18 Article 8.2 Déplacement d'une portion de ligne pour des fins autres que des travaux publics

Quelque soit le motif du déplacement et le nombre de poteaux impliqués, lorsqu'une municipalité demande le déplacement d'une portion de ligne de distribution non située sur une emprise publique telle qu'un terrain privé, que c'est travaux sont autres que publics et qu'Hydro-Québec possède les droits d'occupation, alors cette demande est traitée selon les modalités de la méthode E.23-17, *Déplacement d'une portion de ligne de distribution à la demande d'un requérant*.

À titre d'exemple, le terrain de l'hôtel de ville et autres terrains détenus par une municipalité doivent être considérés comme des terrains privés.

E.23-17 Article 8.3 Déplacement pour embellir un lieu ou pour tout autre motif

Lors d'une demande de déplacement d'une portion de ligne aérienne ou souterraine pour des raisons d'embellissement ou pour d'autres motifs, le coût des travaux est à la charge du requérant.

La contribution exigée pour ces travaux correspond à **la somme des éléments suivants**:

- 100% du coût de la main d'œuvre et de l'équipement pour le démantèlement de l'installation existante;
- 100% du coût de la main d'œuvre et de l'équipement pour la désaffectation de l'installation existante;
- 100% du coût de la main d'œuvre et de l'équipement pour l'aménagement ou le réaménagement de la ligne souterraine;
- 100% du coût des matériaux;
- 100% du coût des travaux de nature temporaire;
- 100% des frais connexes**;
- 100% des frais afférents**;
- 100% des frais d'administration.

**** Définitions**

Frais connexes : Coûts d'acquisition des servitudes, coûts d'obtention des droits de déboisement, d'élagage et d'ancrage, ainsi que les coûts facturés à Hydro-Québec pour les autres usagers des poteaux ou des structures civiles abandonnées.

Frais afférents : Tous coût directement lié à l'exécution des travaux autres que ceux nommément inclus ou exclus, tels que les frais de transport, les frais de séjour, et autres.

Lorsque requis, le requérant est responsable d'obtenir et de défrayer tous les permis requis pour l'installation de la portion de ligne de distribution, ainsi que de la modification des entrées électriques des clients :

- 1451 avenue Wiseman, Outremont
- 75 avenue Manseau, Outremont
- 960 Avenue Champagneur, Outremont

Tarifs et conditions du distributeur (inclus dans les coûts)

- a) Frais d'acquisition
Un taux de 2%

- b) Frais de gestion de contrats
En aérien, un taux de 2,4%
En souterrain, un taux de 10.4%

- c) Frais de gestion des matériaux
En aérien, un taux de 17%
En souterrain, un taux de 12,0%

- d) Frais de matériel mineur
En aérien, un taux de 11%
En souterrain, un taux de 7,0%

- e) Frais d'ingénierie et de gestion des demandes
En aérien, un taux de 24,3%
En souterrain, un taux de 29,6%

Les tarifs du Distributeur en vigueur le 1^{er} avril 2015 et les conditions de leur application approuvés par la Régie de l'énergie conformément à la décision D-2015-043

Contrat sur l'usage en commun des poteaux entre Hydro-Québec et Bell Canada. **Contrat de location de poteaux pour la pose d'attaches et d'équipements.**

Lorsque le poteau est en usage en commun, il appartient au propriétaire du parc de poteaux d'assumer la responsabilité du traitement de la demande de déplacement dans le respect des modalités prévues au Contrat sur l'usage en commun des poteaux en vigueur au moment de la demande de déplacement. Les coûts reliés aux frais de transfert d'attaches et d'équipements devront être assumés par le requérant. Ils ne sont pas inclus dans cette étude.

Cette étude est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. La Ville de Montréal doit transmettre, à l'intérieur de ce délai, son intention concernant la poursuite du projet. Après ce délai, la Ville de Montréal devra elle-même actualisé le contenu de ce rapport.

Pour abandonner le projet à cette étape, la Municipalité devra nous signifier son intention par écrit. Hydro-Québec facturera à la municipalité, tous les coûts encourus et engagés.

3. Description de la solution proposée

o 1^{ère} phase (consulter le croquis des travaux à effectuer pour la compréhension):

- Démanteler le réseau de distribution MT (ligne BEA-265) et BT longeant le chemin de fer de l'avenue Dollard jusqu'à l'avenue De l'Épée.
- Déplacement de 3 banques de transformateurs (X5D7H, G5S7K et D8C2S).
- Prolonger le réseau MT de l'avenue Champagneur jusqu'à l'avenue Outremont pour alimenter la dérivation Y1M1S.
- Prolonger le réseau MT triphasé d'une portée sur l'avenue Ducharme pour alimenter la nouvelle banque de transformateurs.
- Prolonger le réseau d'une portée sur l'avenue Querbes et installer une nouvelle liaison aérosouterraines.
- Installer une liaison aérosouterraines MT sur l'avenue Champagneur.
- Enlèvement du réseau sur l'avenue Wiseman.
- Installer une liaison aérosouterraines BT sur l'avenue Outremont pour alimenter le client « 960 avenue Outremont ».
- Installer une liaison aérosouterraines BT sur l'avenue Wiseman pour alimenter le client « 1451 Ave Wiseman » et le client « 75 Ave Manseau ».
- Effectuer une manœuvre (Fermer R1M6G) afin d'alimenter le réseau entre l'avenue Champagneur et l'avenue Wiseman par la ligne BEA-266.

N.B. Cette solution n'est possible qu'à l'extérieur de la zone hivernal. C'est-à-dire, à partir du 1^{er} mars jusqu'au 1^{er} décembre de la même année. Les délais pour la réalisation des travaux électrique peuvent varier d'un tronçon un autre. Nous avons évalué que la durée moyenne des travaux de déplacement serait environ de 8 à 12 semaines.

Cette solution technique répond aux besoins de déplacements de réseau dans son ensemble et doit être exécuté en une phase. Si des besoins de sécurisation de chantier ou qu'un déplacement ponctuel de nos poteaux lors de vos travaux sont nécessaire, vous devez nous faire des demandes séparées. Les frais associés à ces demandes vous seront facturés ainsi que les coûts de révisions de ce projet s'il y a lieu. La solution technique au déplacement de réseau nécessite une partie souterraine.

4. Conditions de réalisation

Dans le cadre de cette étude, nous avons noté certaines conditions de réalisation. Ces éléments peuvent avoir un impact sur les coûts et les délais pour la réalisation du projet.

Il est convenu que sur le territoire de la Ville de Montréal, la CSEM soit mandatée pour administrer le réseau de conduits souterrains. Par ailleurs, la CSEM réalise l'ingénierie civile (intégrateur technique) et la gestion des travaux civils (structures CSEM).

4.1 Phase de réalisation des travaux :

° La Ville de Montréal ou son mandataire devra:

- préparer un appel d'offres, octroyer et gérer le contrat de réalisation de vos travaux civils;
- faire réaliser les modifications et la mise aux normes des entrées électriques des propriétaires concernés, incluant la modification des bâtiments si nécessaire. Ces travaux devront être coordonnés avec les travaux civils et nos travaux électriques;
- prévoir les modifications concernant l'éclairage de rue temporaire et permanent;
- si requise réaliser la surveillance archéologique;
- fournir un plan TQC;
- assurer la communication auprès du client;
- réaliser la surveillance du chantier.

5. Estimation des coûts

Dans le cadre de ce projet, le Requéant assume le coût complet de la portion électrique et civile d'Hydro-Québec.

Notes concernant les coûts présentés dans la grille de calcul joint en annexe du présent document :

- 1- Les coûts incluent la main-d'œuvre, les matériaux, l'ingénierie et tous les frais applicables en date d'aujourd'hui. Les coûts sont estimés selon une précision d'environ 10 % et selon les informations transmises par la Ville de Montréal.
- 2- Les coûts n'incluent pas les coûts relatifs à :
 - les permis et les servitudes;
 - la caractérisation et décontamination des sols;
 - l'éclairage de rue temporaire et permanent;
 - le réarrangement et la mise aux normes des installations électriques ainsi que la modification de bâtiment;
 - le coût supplémentaire pour les travaux en période hivernale;
 - la portion des travaux des autres entreprises;
 - les réfections de surfaces;
 - l'archéologie;

Ces coûts étant assumés entièrement par la Ville de Montréal. La Ville de Montréal a la responsabilité d'évaluer ces coûts pour compléter son étude.

- 3- Cette étude ne tient pas compte de la nature des sols (exemple; le roc).
- 4- Ces coûts sont conditionnels à l'acceptation des modifications du réseau par la CSEM et l'arrondissement d'Outremont.
- 5- Les travaux de natures électriques sont facturables selon les coûts estimés. Les travaux de nature civils vous seront facturés par la CSEM dans la demande.
- 6- Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts. Elles sont applicables aux taux en vigueur lors de la facturation.

La Ville de Montréal a la responsabilité de compiler tous les autres coûts pour déterminer le coût total du projet.

6. Échéancier

L'échéancier des travaux d'Hydro-Québec est directement lié aux travaux qui sont sous la responsabilité de la Municipalité et des autres entreprises en réseaux de distribution câblés.

L'échéancier suivant est préliminaire.

	DE	À
Travaux électriques HQ :	2019/03/15	2019/09/15
Enlèvement des poteaux :	2019/09/01	2019/11/15

VILLE DE MONTREAL
303 - 003E Notre-Dame Est
Montréal QC H2Y 3Y8

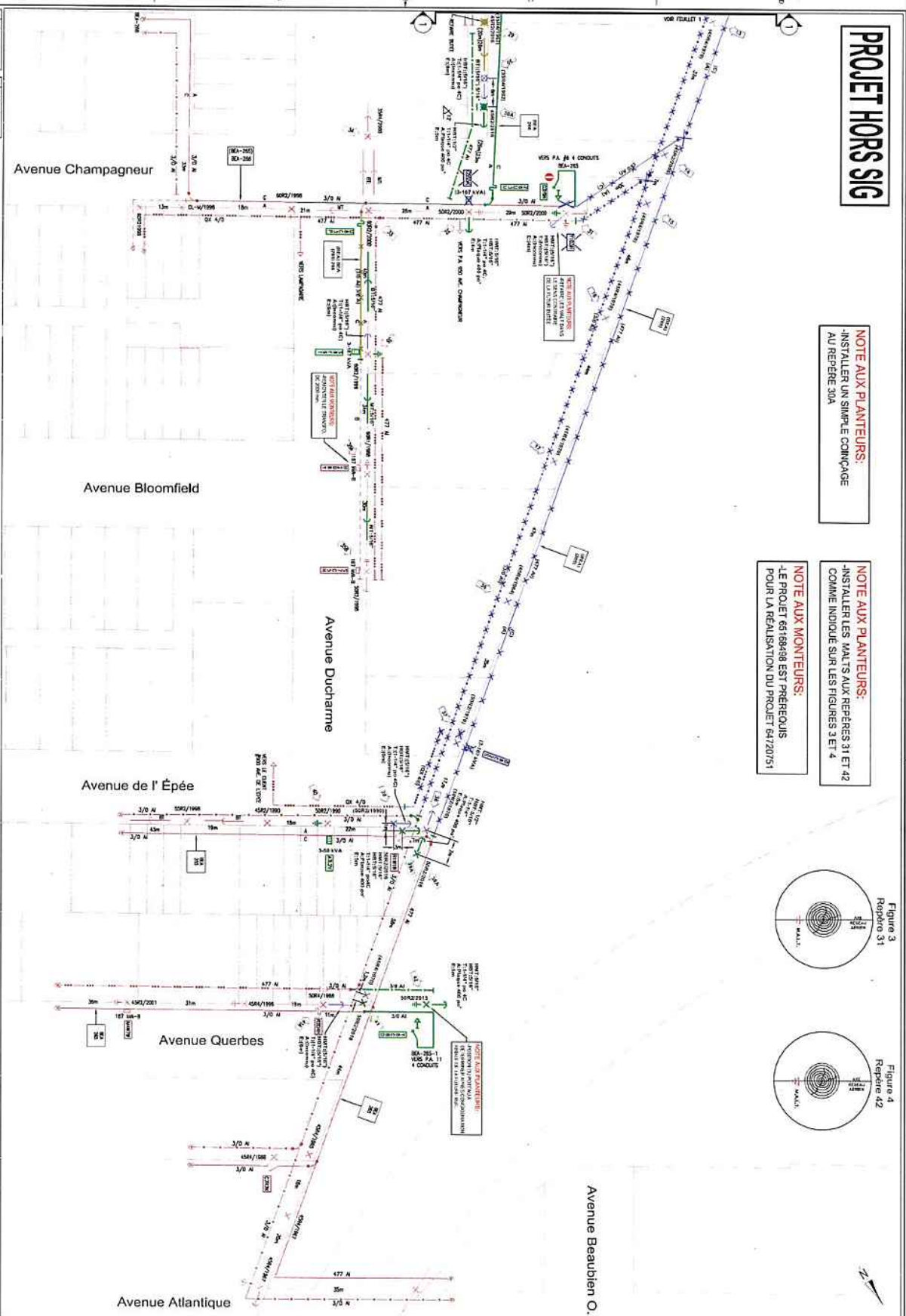
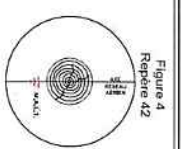
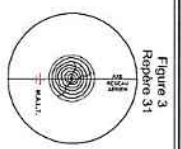
	Aérien		Souterrain		Ouvrages Civils
	Installation	Enlèvement	Travaux Électriques		
	Installation	Enlèvement	Installation	Enlèvement	
Main-d'oeuvre et équipement					
Main-d'oeuvre pour effectuer les travaux	47 238,37	78 289,85	93 963,60	7 912,00	
Biens et services					
Biens et services fournis par des tiers	11 703,32	8 186,56			
Travaux forestiers					
Frais d'acquisition	234,07	163,73			
Frais de gestion de contrats	280,88	196,48			
Autres dépenses					
<i>Total cumulatif:</i>	59 456,64	86 836,62	93 963,60	7 912,00	
Matériaux					
Matériel requis aux travaux de construction	13 443,40		72 004,53		
Frais d'acquisition	268,87		1 440,09		
Frais de gestion des matériaux	2 285,38		8 640,54		
Frais de matériel mineur	1 478,77		5 040,32		
<i>Total cumulatif:</i>	76 933,06	86 836,62	181 089,08	7 912,00	
Prov. pour le réinvest. en fin de vie utile					
Frais de gestion des demandes et ingénierie	18 694,73	21 101,30	53 602,37	2 341,95	
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur					
<i>Total cumulatif:</i>	95 627,79	107 937,92	234 691,45	10 253,95	
Servitudes					
Acquisition de servitudes					
Frais de gestion des demandes et ingénierie					
Frais de compagnie de communication					
Frais de compagnie de communication					
Travaux à prix unitaires					
Branchement					
Ligne					
<i>Total cumulatif:</i>	95 627,79	107 937,92	234 691,45	10 253,95	
Coût total des travaux :					
					448 511,11\$
Valeur du réseau de référence :					(0,00\$)
Allocation applicable / Autre crédit :					(0,00\$)
Contribution globale avant taxes:					448 511,11\$
TPS (5,00%):					22 425,56\$
TVQ (9,975%):					44 738,98\$
Total:					515 675,65\$
<i>Coût des travaux non remboursable :</i>	448 511,11				
	\$				

PROJET HORS SIG

NOTE AUX PLANTEURS:
-INSTALLER UN SIMPLE COINÇAGE AU REPERE 30A

NOTE AUX PLANTEURS:
-INSTALLER LES MALTS AUX REPERES 31 ET 42 COMME INDIQUE SUR LES FIGURES 3 ET 4

NOTE AUX MONTEURS:
-LE PROJET 6516948 EST PRÉFÉRÉ POUR LA RÉALISATION DU PROJET 64720751



REPARTITION DE L'ESPACE

ESPACE 1	ESPACE 2	ESPACE 3	ESPACE 4
1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025

MONTEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.1

PROJETS	ANNÉES	ÉQUIPE	ÉTAPE
29	1986 V/A, 1988 V/A	62	
30	1986 V/A, 1988 V/A	63	
31	1986 V/A, 1988 V/A	64	
32	1986 V/A, 1988 V/A	65	
33	1986 V/A, 1988 V/A	66	

MONTEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.1

PROJETS	ANNÉES	ÉQUIPE	ÉTAPE
34	1986 V/A, 1988 V/A	67	
35	1986 V/A, 1988 V/A	68	
36	1986 V/A, 1988 V/A	69	
37	1986 V/A, 1988 V/A	70	
38	1986 V/A, 1988 V/A	71	

DCR

1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025
1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025

Hydro Québec

Usine/Projet - Amont/aval

PLAN DE LIGNE AÉRIENNE

Gen-Franc: P&L Mod ligne Aérienne/soins

Avenue Ducharme

Hydro Québec

EMTS POUR SÉQUELMENT

25-01-2016

Tal que construit (TQC)

Éléments de la construction et des matériaux

Éléments de la construction et des matériaux

Éléments de la construction et des matériaux

PLAN DE LOCALISATION

La construction de ce projet est soumise à l'approbation de la Commission de l'accessibilité publique (CAP) de la Ville de Québec.

Le présent plan de localisation a été élaboré en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le présent plan de localisation est soumis à la Commission de l'accessibilité publique (CAP) de la Ville de Québec.

SUPPORTS

PROJETS	ANNÉES	ÉQUIPE	ÉTAPE
1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025	1000/151/64/20251/N/2025

LEGENDE

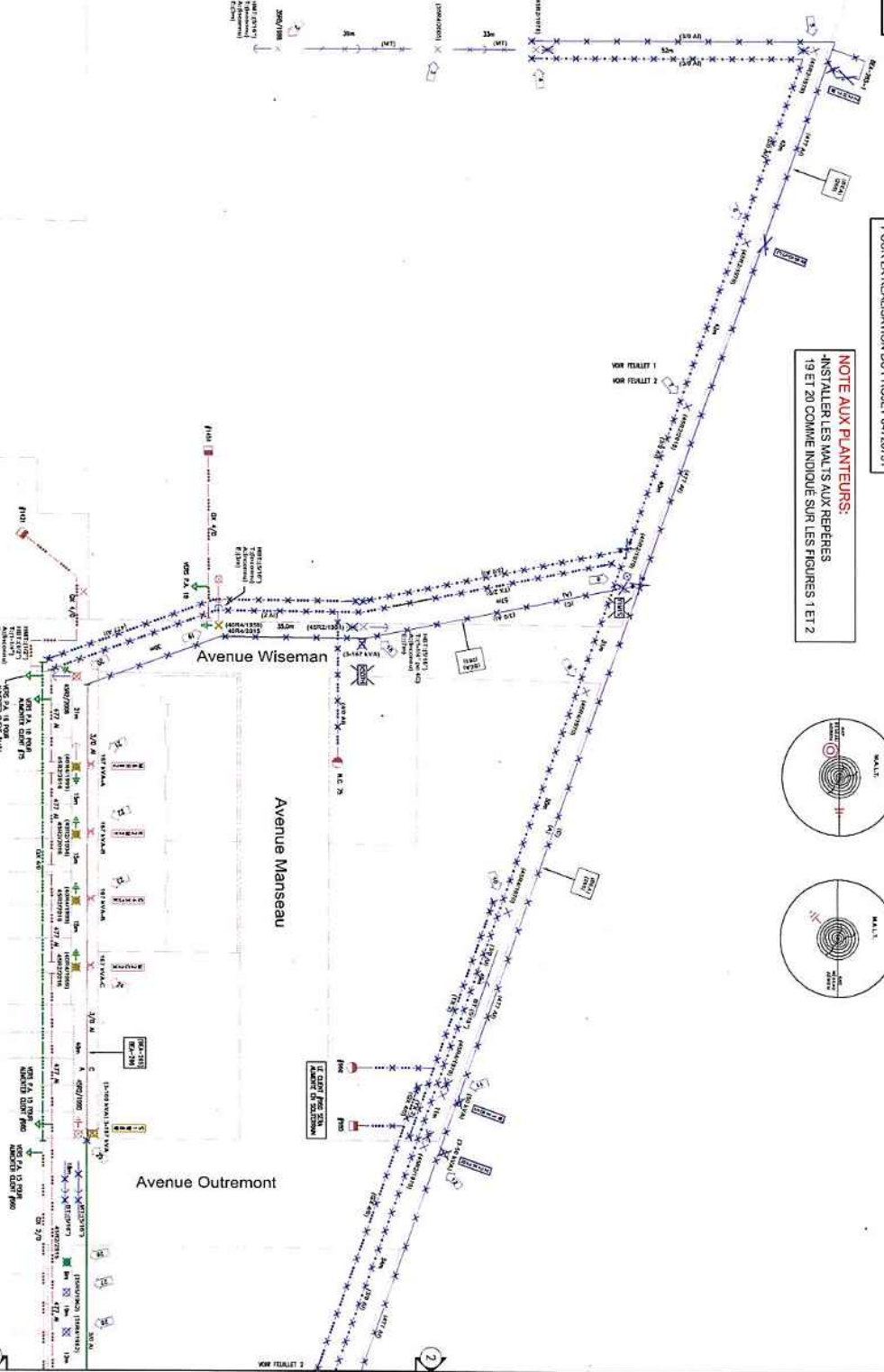
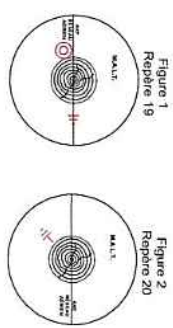
SYMBOLISME	DESCRIPTION
(Symbol)	INSTALLATIONS AÉRIENNES
(Symbol)	CONDUCTEURS

PROJET HORS SIG

PROJET 1000/SI/64720751/LN 2019

NOTE AUX MONTEURS:
LE PROJET 65166498 EST PREREQUIS
POUR LA REALISATION DU PROJET 64720751

NOTE AUX PLANTEURS:
INSTALLER LES MAILLS AUX REPERS
19 ET 20 COMME INDIQUE SUR LES FIGURES 1 ET 2



REPARTITION DE L'ESPACE

ESPACE	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

INDICATEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.11

INDICATEUR	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

INDICATEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.11

INDICATEUR	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

INDICATEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.11

INDICATEUR	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

INDICATEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.11

INDICATEUR	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

INDICATEUR DE CONSTRUCTION R.A.1.11

INDICATEUR	PROJET	DATE
1	PROJET 65166498	2019-08-20
2	PROJET 64720751	2019-08-20

Hydro Québec
Unité Projets - Aérienne
PLAN DE LIGNE AERIENNE
Geo-Chas Péd Nord Irgen Ardennois
Avenue Ducharme
Montreal

EMAS PROUD'AN
CONTRIBUTION
SERBIENSKI
15-08-2014

Tel que constaté (TQC)
[Jeune ou sur site, vérification et validation des données de base]
Réalisé par: [Nom]
Région: [Nom]
[Signature]

PLAN DE LOCALISATION
[Carte de localisation montrant la position du projet par rapport aux axes routiers et aux limites administratives.]

LEGENDA

CONDUCTEURS	INSTALLATIONS AERIENNES	SUPPORTS
1. Conducteur 1	1. Support 1	1. Support 1
2. Conducteur 2	2. Support 2	2. Support 2
3. Conducteur 3	3. Support 3	3. Support 3
4. Conducteur 4	4. Support 4	4. Support 4
5. Conducteur 5	5. Support 5	5. Support 5
6. Conducteur 6	6. Support 6	6. Support 6
7. Conducteur 7	7. Support 7	7. Support 7
8. Conducteur 8	8. Support 8	8. Support 8
9. Conducteur 9	9. Support 9	9. Support 9
10. Conducteur 10	10. Support 10	10. Support 10
11. Conducteur 11	11. Support 11	11. Support 11
12. Conducteur 12	12. Support 12	12. Support 12
13. Conducteur 13	13. Support 13	13. Support 13
14. Conducteur 14	14. Support 14	14. Support 14
15. Conducteur 15	15. Support 15	15. Support 15
16. Conducteur 16	16. Support 16	16. Support 16
17. Conducteur 17	17. Support 17	17. Support 17
18. Conducteur 18	18. Support 18	18. Support 18
19. Conducteur 19	19. Support 19	19. Support 19
20. Conducteur 20	20. Support 20	20. Support 20
21. Conducteur 21	21. Support 21	21. Support 21
22. Conducteur 22	22. Support 22	22. Support 22
23. Conducteur 23	23. Support 23	23. Support 23
24. Conducteur 24	24. Support 24	24. Support 24
25. Conducteur 25	25. Support 25	25. Support 25
26. Conducteur 26	26. Support 26	26. Support 26
27. Conducteur 27	27. Support 27	27. Support 27
28. Conducteur 28	28. Support 28	28. Support 28
29. Conducteur 29	29. Support 29	29. Support 29
30. Conducteur 30	30. Support 30	30. Support 30
31. Conducteur 31	31. Support 31	31. Support 31
32. Conducteur 32	32. Support 32	32. Support 32
33. Conducteur 33	33. Support 33	33. Support 33
34. Conducteur 34	34. Support 34	34. Support 34
35. Conducteur 35	35. Support 35	35. Support 35
36. Conducteur 36	36. Support 36	36. Support 36
37. Conducteur 37	37. Support 37	37. Support 37
38. Conducteur 38	38. Support 38	38. Support 38
39. Conducteur 39	39. Support 39	39. Support 39
40. Conducteur 40	40. Support 40	40. Support 40
41. Conducteur 41	41. Support 41	41. Support 41
42. Conducteur 42	42. Support 42	42. Support 42
43. Conducteur 43	43. Support 43	43. Support 43
44. Conducteur 44	44. Support 44	44. Support 44
45. Conducteur 45	45. Support 45	45. Support 45
46. Conducteur 46	46. Support 46	46. Support 46
47. Conducteur 47	47. Support 47	47. Support 47
48. Conducteur 48	48. Support 48	48. Support 48
49. Conducteur 49	49. Support 49	49. Support 49
50. Conducteur 50	50. Support 50	50. Support 50
51. Conducteur 51	51. Support 51	51. Support 51
52. Conducteur 52	52. Support 52	52. Support 52
53. Conducteur 53	53. Support 53	53. Support 53
54. Conducteur 54	54. Support 54	54. Support 54
55. Conducteur 55	55. Support 55	55. Support 55
56. Conducteur 56	56. Support 56	56. Support 56
57. Conducteur 57	57. Support 57	57. Support 57
58. Conducteur 58	58. Support 58	58. Support 58
59. Conducteur 59	59. Support 59	59. Support 59
60. Conducteur 60	60. Support 60	60. Support 60
61. Conducteur 61	61. Support 61	61. Support 61
62. Conducteur 62	62. Support 62	62. Support 62
63. Conducteur 63	63. Support 63	63. Support 63
64. Conducteur 64	64. Support 64	64. Support 64
65. Conducteur 65	65. Support 65	65. Support 65
66. Conducteur 66	66. Support 66	66. Support 66
67. Conducteur 67	67. Support 67	67. Support 67
68. Conducteur 68	68. Support 68	68. Support 68
69. Conducteur 69	69. Support 69	69. Support 69
70. Conducteur 70	70. Support 70	70. Support 70
71. Conducteur 71	71. Support 71	71. Support 71
72. Conducteur 72	72. Support 72	72. Support 72
73. Conducteur 73	73. Support 73	73. Support 73
74. Conducteur 74	74. Support 74	74. Support 74
75. Conducteur 75	75. Support 75	75. Support 75
76. Conducteur 76	76. Support 76	76. Support 76
77. Conducteur 77	77. Support 77	77. Support 77
78. Conducteur 78	78. Support 78	78. Support 78
79. Conducteur 79	79. Support 79	79. Support 79
80. Conducteur 80	80. Support 80	80. Support 80
81. Conducteur 81	81. Support 81	81. Support 81
82. Conducteur 82	82. Support 82	82. Support 82
83. Conducteur 83	83. Support 83	83. Support 83
84. Conducteur 84	84. Support 84	84. Support 84
85. Conducteur 85	85. Support 85	85. Support 85
86. Conducteur 86	86. Support 86	86. Support 86
87. Conducteur 87	87. Support 87	87. Support 87
88. Conducteur 88	88. Support 88	88. Support 88
89. Conducteur 89	89. Support 89	89. Support 89
90. Conducteur 90	90. Support 90	90. Support 90
91. Conducteur 91	91. Support 91	91. Support 91
92. Conducteur 92	92. Support 92	92. Support 92
93. Conducteur 93	93. Support 93	93. Support 93
94. Conducteur 94	94. Support 94	94. Support 94
95. Conducteur 95	95. Support 95	95. Support 95
96. Conducteur 96	96. Support 96	96. Support 96
97. Conducteur 97	97. Support 97	97. Support 97
98. Conducteur 98	98. Support 98	98. Support 98
99. Conducteur 99	99. Support 99	99. Support 99
100. Conducteur 100	100. Support 100	100. Support 100

Montréal, le 14 Septembre 2016

VILLE DE MONTREAL
303 - 003E Notre-Dame Est
Montréal QC
H2Y 3Y8

201, rue Jarry Ouest
Montréal, Québec H2P1S7
Tél.: (514) 385-8888 #3566
Télec.: (514) 385-7063
C.élec.: Boudreau-Leger.Marc@hydro.qc.ca

Ci-après le « demandeur »

Acceptation de travaux au coût estimé (DCL-21313885)

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir notre estimation du coût des travaux que nous devons exécuter à votre demande.

- Déplacement de lignes de distribution
- Enfouissement de lignes de distribution
- Intervention touchant les services d'éclairage
- Travaux à proximité des lignes
- Embellissement des lignes
- Autre:

Les travaux auront lieu au sud du futur site du campus d'UdM, vers le 15/03/2019.

Le demandeur s'engage à payer à Hydro-Québec, lorsque cette dernière émettra une facture, le coût estimé des travaux exécutés à sa demande. Les taxes applicables seront calculées au taux en vigueur au moment de la facturation.

Hydro-Québec demeure propriétaire de l'installation et des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux.

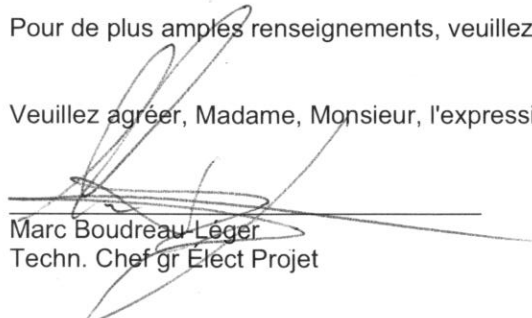
Le coût de nos travaux est estimé à 448 511,11 \$.

Si vous désirez que nous procédions à ces travaux, veuillez nous faire parvenir en guise d'acceptation une copie de cette lettre dûment signée.

Si dans les trente (30) jours suivant l'envoi de cette lettre nous ne recevons aucune réponse de votre part, nous fermerons ce dossier, aucun travail ne sera réalisé et vous serez entièrement responsable de tous les dommages que votre propriété et nos installations pourraient subir par la suite.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Clientèle Affaires au 1-800-463-9900.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Marc Boudreau-Léger
Techn. Chef gr Élect Projet

J'accepte qu'Hydro-Québec procède aux travaux décrits plus haut. Je m'engage à acquitter en entier la ou les factures émises en vertu de la présente entente dans les 21 jours suivant la date de facturation. À défaut d'avoir intégralement acquitté toute facture à l'échéance, je dois me considérer comme ayant été mis en demeure de payer. Un tel défaut entraîne l'application des frais d'administration prévus à l'article 12.3 des Tarifs et conditions du Distributeur.

Signature du client (demandeur)

Date de signature

Retourner à Marc Boudreau-Léger par télécopieur au (514) 385-7063 ou par courrier au 201, rue Jarry Ouest Montréal, Québec H2P1S7.

c. c. :

Dossier # : 1164021001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -

Objet : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

L'article 573.3 (7) de la Loi sur les cités et villes, RLRQ,c.C-19, permet à la Ville de conclure un contrat de gré à gré avec Hydro-Québec pour l'exécution des travaux du Projet du site Outremont et ainsi déroger aux règles d'octroi des contrats puisque l'objet du contrat est l'exécution de travaux par Hydro-Québec sur son réseau électrique. À titre de propriétaire des installations, Hydro-Québec est la seule à pouvoir y effectuer ces travaux. Le prix des travaux que la Ville s'engage à payer doit correspondre à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exigerait. Les ingénieurs responsables du dossier estiment que les coûts, tels qu'évalués par Hydro, représentent ce que la Ville paierait pour ces mêmes travaux.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial et contractuel

Dossier # : 1164021001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -

Objet : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis et des travaux électriques dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale 515 675,65 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1164021001 - Hydro-Québec.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget

Tél : 514-872-5911

Co-auteur:
Daniel Bougie
Préposé au budget
Tél. : 514-872-4254

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Camille TROUDE
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., (CM16 0925) majorant ainsi le montant du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes incluses

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Pavages D'Amour inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, augmentant ainsi la valeur totale du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016

Résolution: CA16 19 0377

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Pavages D'Amour inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, augmentant ainsi la valeur totale du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, taxes et contingences incluses (LAC-PUB-1621)

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ pour augmenter l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Pavages D'Amour inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, augmentant ainsi la valeur totale du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1167436001

Danielle RUEST

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 décembre 2016



Dossier # : 1167436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, augmentant la valeur du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504)

D'autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, augmentant la valeur du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504);
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2016-11-23 18:13

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167436001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, augmentant la valeur du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504)

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 août 2016, le conseil municipal octroyait un contrat à la firme Pavages d'Amour inc. pour la réalisation de travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie. Ces travaux visent le remplacement complet de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout combinés, incluant toutes les entrées de service, les regards, les boîtes de vannes, les bornes-fontaine et les puisards. Ils sont réalisés dans un secteur névralgique de l'arrondissement puisqu'ils engendrent la fermeture complète de la rue Saint-Antoine devant le Centre hospitalier de Lachine. Ce faisant, une voie d'accès aux ambulances de même que l'accès au stationnement des usagers de l'hôpital se trouvent bloqués. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En septembre, lors de la consultation des plans et devis, réalisés par la firme Cima+, l'arrondissement de Lachine a constaté plusieurs erreurs de conception qui ont engendré des coûts supplémentaires. Outre les erreurs soulevées, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a demandé d'ajouter un bouclage sur le réseau projeté, qui n'était pas prévu lors de la soumission. Ce bouclage a pour but de d'augmenter la pression dans le réseau d'aqueduc pour des fins de sécurité incendie. À ce stade-ci de l'avancement du projet (environ 70 %), les coûts supplémentaires déjà engendrés sont estimés aux alentours de 95 % de la valeur des contingences. Les contingences avaient été fixées à 10 % du coût total des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0925 (23 août 2016) - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 665 245,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1621 (8 soum.)

CE15 0897 (13 mai 2015) - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – Six (6) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant des contingences de 60 476,85 \$ à 120 952,90 \$. Le montant total du contrat augmentera de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$, toutes taxes et contingences incluses.

Cette majoration permettra de terminer les travaux prévus au contrat. Les sommes disponibles actuellement risquent de ne pas être suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses en cas d'imprévus et de conditions de chantier.

L'avancement réel du projet, en date de l'endossement du sommaire décisionnel, est de 70 % alors que les coûts supplémentaires estimés à date sont autour de 95 % des coûts réservés aux contingences. Un arrêt des travaux par manque de crédits aurait un impact majeur sur la sécurité et la circulation au niveau des accès à l'hôpital de Lachine sur la rue Saint-Antoine.

JUSTIFICATION

Les documents contractuels pour soumission préparés par le consultant CIMA+ contiennent trois des erreurs de conception qui ont épuisé les montants de contingences, à savoir :

- Le diamètre de la conduite d'aqueduc proposée devrait être 300 mm au lieu de 150 mm tel qu'indiqué dans les plans pour soumission;
- La position des conduites d'égout et d'aqueduc ne respectent pas les normes. Pour corriger cette situation, la conduite d'aqueduc devra être installée dans une tranchée distincte de la tranchée pour l'égout;
- L'accès temporaire pour circulation prévu sur la 13e Avenue ne peut pas être réalisé. La modification de cet accès sur la rue Saint-Antoine, ne peut être fait sans phasage des travaux de construction pour permettre l'accès au stationnement de l'hôpital en tout temps.

À ces coûts s'ajoute une demande de la DGSRE de boucler la conduite projetée sur une conduite existante de 300 mm en direction de l'hôpital. Ce bouclage est à faire avec un raccordement sous-pression.

La correction des erreurs de conception lors de la préparation des plans pour construction ainsi que l'ajout du bouclage engendrent des coûts supplémentaires de l'ordre de 50 000 \$ pour les travaux. Les honoraires professionnels pour les corrections des documents contractuels sont à la charge du consultant. D'autres mesures additionnelles envers le consultant pourront être prises par la Ville.

Vu l'épuisement des contingences au début des travaux et pour éviter l'arrêt du chantier en cas d'imprévus par manque de crédits disponibles, nous recommandons l'autorisation d'une dépense additionnelle de 60 476,85 \$, augmentant ainsi le montant des contingences de 60 476,85 \$ à 120 952,90 \$.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense additionnelle et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés en 2016 et 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle en contingences sera entièrement assumée par la DGSRE, puisqu'il s'agit de réfection d'aqueduc et d'égout, de compétence centrale. Cette dépense de 60 476,45 \$ taxes incluses, ou 55 223,06 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 33 133,84 \$ sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU). L'emprunt net de 22 089,22 \$ sera à la charge de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans une pratique de gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un arrêt des travaux par manque de crédits pourrait avoir un effet négatif important sur la sécurité et la circulation au niveau des accès au Centre hospitalier de Lachine sur la rue Saint-Antoine en prolongeant indûment la durée des travaux. Un prolongement augmente aussi le risque qu'une partie des travaux doive être réalisée en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 janvier 2017
Conseil Municipal : 23 janvier 2017
Fin des travaux : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Pavage D'Amour inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 28 juin 2016. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;

- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 18 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur - chargé de projets

Tél : 514-634-3471

Télécop. : 514-634-8166

Robert Malek, ing.
Chef de division - Études

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Tél : (514) 634-3471 poste
380

Télécop. : (514) 634-8166

Techniques
514-634-3471 ext 383

Dossier # : 1167436001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 60 476,45 \$ toutes taxes incluses, pour augmenter l'enveloppe des contingences, dans le cadre du contrat accordé à la firme Pavages d'Amour inc., pour les travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue, augmentant la valeur du contrat de 665 245,35 \$ à 725 721,80 \$ toutes taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167436001 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-6052

Division : Direction du conseil et du soutien
financier - Point de service EAU-
ENVIRONNEMENT



Dossier # : 1167231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 342 166,15 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-07 11:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1866 et 1889) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1916) de la rue Sainte-Madeleine ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, sur une distance d'environ 440 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 407 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 600 mm,
- la reconstruction de 437 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction de la chaussée là où requis,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 569,65 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 342 166,15 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 300 900,00 \$ (taxes incluses). La dépense est entièrement assumée par la ville centrale et prévue au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

La dépense totale de 2 342 166,15 \$ représente un coût net de 2 138 709,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-026 « PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG ».

Par ailleurs, ce coût net est entièrement admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 mars 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Diane GIRARD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Kathy DAVID, 24 novembre 2016
Diane GIRARD, 24 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LABRIE
Ingénieur

Tél : 514 872-6413
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-12-05

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="26"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Clarifications au CCAS, formulaire de soumission et cahier technique égout et aqueduc.	(6 200 \$)
<input type="text" value="28"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Report au 9 novembre 2016 de l'ouverture des soumissions.	0 \$
<input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2016"/>	Publication du tableau des questions reçues avec les réponses.	0 \$

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

GRUPE TNT INC.	Non conformité dans les prix soumis
GERALD THEORET INC.	Non conformité dans les prix soumis
CATALOGNA ET FRERES LTEE	Omission d'inscrire un prix unitaire sur un item
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	Non conformité dans les prix soumis

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 855 696,50	185 569,65	2 041 266,15	
LES EXCAVATONS GILBERT THEORET INC.	1 890 470,69	189 047,07	2 079 517,76	
ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE	2 085 708,11	208 570,80	2 294 278,91	
EXCAVATION J.N.A. INC.	2 139 730,74	213 973,07	2 353 703,81	
9252-1170 QUEBEC INC. - LE GROUPE VESPO	2 273 062,91	227 306,29	2 500 369,20	
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	2 334 272,73	233 427,27	2 567 700,00	
CONSTRUCTION G-NESIS INC.	2 393 416,18	239 341,62	2 632 757,80	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 437 136,57	243 713,66	2 680 850,23	
LES EXCAVATONS SUPER INC.	2 518 157,15	251 815,72	2 769 972,87	
Estimation	externe	1 948 949,34	194 894,94	2 143 844,28

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

PLAN DE LOCALISATION - APPEL D'OFFRES 293701



Division de la conception des travaux
Actifs visés par le projet

Soumission: 293701
 Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber
 Arrondissement: Sud-Ouest

Voirie					
Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires	
Chaussée	Chaussée Flexible	Reconstruction	2 373	m.ca	440 m.l.
Sous total Chaussée			-	\$	
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoir monolithe en béton	Reconstruction	477	m.ca.	159 m.l.
Sous total Trottoir					
TOTAL VOIRIE					

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc 200 mm diam.	437	m	
Égout unitaire 300 mm diam.	9	m	
Égout unitaire 375 mm diam.	150	m	
Égout unitaire 450 mm diam.	73	m	
Égout unitaire 525 mm diam.	87	m	
Égout unitaire 600 mm diam.	88	m	
TOTAL ÉGOUT / AQUEDUC			

m			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
TOTAL ÉCLAIRAGE / FEUX			

Préparé par: Guillaume Labrie, ing.

TABLEAU B – PRINCIPES DE GESTION DE LA CIRCULATION

Phase	Localisation	Occupation et heures de travail permises	Conditions minimales à respecter par l'entrepreneur pour l'occupation du domaine public
Toutes	Toutes les localisations en travaux	Exigences générales	<ul style="list-style-type: none"> -Les clôtures de chantier de type Modu-Loc doivent longer les excavations du coté du trottoir. Les clôtures doivent aussi être utilisées pour fermer l'aire de travail; -Maintenir les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. -Concevoir et installer les passerelles piétonnières selon les normes de la CSST; -Maintenir les accès aux résidences sur la rue Sainte-Madeleine.
	<p>Phase 1 Travaux sur la rue Sainte-Madeleine entre les rues Wellington et Favard.</p> <p><u>Les phases 1 et 2 des travaux ne doivent pas être réalisées en même temps.</u></p>	<p>Horaire régulier de travail disponible: Lundi au vendredi 7h à 19h Samedi et dimanche : 9h à 18h.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Barrer la rue Sainte-Madeleine entre les rues Wellington et Favard. - Aménager un double sens de la circulation sur la rue Sainte-Madeleine, entre les rues Favard et le Ber. -Interdire le stationnement aux extrémités de la rue Sainte-Madeleine à Favard et à le Ber afin de permettre les mouvements des véhicules. -Interdire le stationnement dans la zone entravée par les travaux, et dans l'emprise d'entreposage de l'entrepreneur. -Ne jamais entraver le trottoir des 2 côtés de la rue Sainte-Madeleine ou des autres rues transversales durant les travaux. -Assurer l'accessibilité des riverains et les mouvements véhiculaires. -Aucune fermeture des rues Wellington et le Ber ne sera autorisée.
	<p>Phase 2 Travaux sur la rue Sainte-Madeleine entre les rue Favard et Le Ber (incluant les travaux dans l'intersection Favard et Sainte-Madeleine)</p> <p><u>Les phases 1 et 2 des travaux ne doivent pas être réalisées en même temps.</u></p>	<p>Horaire régulier de travail disponible: Lundi au vendredi 7h à 19h Samedi et dimanche : 9h à 18h.</p>	<p><u>Travaux dans l'intersection Favard et Sainte-Madeleine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrer complètement l'intersection Favard et Sainte-Madeleine durant les travaux dans l'intersection. - Implanter un double sens sécurisé sur la rue Favard, entre les rues Sainte Madeleine et Bourgeois. - Implanter un double sens sécurisé sur la rue Sainte-Madeleine entre les rues Wellington et Favard. - Installer des panneaux d'arrêt à l'approche sud de l'intersection Sainte-Madeleine et Wellington afin de favoriser l'insertion véhiculaire sur Wellington en provenance de Sainte-Madeleine sud. - Ne pas entraver le tronçon de la rue Sainte-Madeleine entre Wellington et Favard. Ce tronçon doit être ouvert à la circulation et au stationnement des automobilistes. <p><u>Travaux sur Sainte-Madeleine entre Favard et le Ber</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les mêmes exigences retenues lors de la phase 1 des travaux. - Ne pas entraver le tronçon de la rue Sainte-Madeleine entre Wellington et Favard. Ce tronçon doit être ouvert à la circulation et au stationnement des automobilistes incluant l'intersection Favard et Sainte-Madeleine. - Maintenir une circulation à sens unique sur la rue Sainte-Madeleine. L'accès à la rue doit se faire par la rue Wellington. - Aménager un chemin de détour à partir de la rue Favard est vers Wellington ouest vers Sainte-Madeleine. - Ne pas exécuter les travaux de pavage final sur les deux tronçons de rue en même temps. Paver un tronçon de rue à la fois (entre Favard et le Ber, ensuite entre Wellington et Favard).

Québec, le 18 avril 2013

Pavages D'Amour inc.
À l'attention de : Monsieur Stéphane D'Amour
1635, Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Pavages D'Amour inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0035 n° d'identification de l'Autorité : 2700001841**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Pavages D'Amour inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **17 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires



À QUI DE DROIT

Nous vous informons que notre renouvellement du certificat avec l'AMF pour conclure des contrats ou sous-contrats avec des organismes publics est en procédure depuis le 11 décembre 2015. Voir copie ci-jointe.

Pour toute question, vous pouvez contacter M. Benoit, coordonateur de l'AMF au 1-877-525-0337 poste 4866, qui sera en mesure de vous offrir de l'information concernant à notre dossier.

Le 11 décembre 2015

PAVAGES D'AMOUR INC.
1635, CROIS NEWMAN
DORVAL QC H9P 2R6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700001841
N° de demande : 1530864697
N° de confirmation de paiement : 000179977132

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 293701

Numéro de référence : 1020572

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1189426) 2016-10-13 15 h 57 Transmission : 2016-10-13 17 h 39	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 42 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égouts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4	Monsieur Louis-Cyrille Lalande Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1195407) 2016-10-31 9 h 28 Transmission : 2016-10-31 9 h 28	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement

			2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement
			2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement
			2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement
			2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-31 9 h 28 - Téléchargement
			2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Catalogna et Frères Ltée 2330 rue Norman, Lachine Montréal, QC, H8S 1B1	Monsieur Pascal Fedele Téléphone : 514 484-1101 Télécopieur : 514 637-7088	Commande : (1188372) 2016-10-12 9 h 01 Transmission : 2016-10-12 13 h 23	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 24 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 07 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 35 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 30 - Messagerie 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 28 - Télécopie 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 16 h 33 - Télécopie 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 42 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Charex 14940 rue Louis M Taillon Mirabel, QC, J7N 2K4	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1190773) 2016-10-18 7 h 34 Transmission : 2016-10-18 7 h 34	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 19 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et

			<p>aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel</p> <p>2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel</p> <p>2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel</p> <p>2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement</p> <p>2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4</p>	<p><u>Monsieur André Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074</p>	<p>Commande : (1189811) 2016-10-14 11 h 33 Transmission : 2016-10-14 15 h 45</p>	<p>2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel</p> <p>2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel</p> <p>2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement</p> <p>2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 30 - Messagerie</p> <p>2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel</p> <p>2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel</p> <p>2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel</p> <p>2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement</p> <p>2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com</p>	<p><u>Madame France Laverdure</u> Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937</p>	<p>Commande : (1188494) 2016-10-12 10 h 27 Transmission : 2016-10-12 16 h 08</p>	<p>2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel</p> <p>2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel</p> <p>2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement</p> <p>2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 28 - Messagerie</p> <p>2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel</p>

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction GC-Merineau Itée 2481, Dollard Montréal, QC, H8N 1S2	Monsieur Joe Ciconte Téléphone : 514 768-0222 Télécopieur : 514 768-7450	Commande : (1197225) 2016-11-03 13 h 11 Transmission : 2016-11-03 13 h 11	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-03 13 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	Monsieur Stephane Chaumont Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1188665) 2016-10-12 13 h 29 Transmission : 2016-10-12 13 h 29	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 30 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction T.R.B. INC
991, RUE LAUZANNE
Saint-Jérôme, QC, J5L 1V8
<http://info@e-tgc.com>

[Monsieur alain CHARBONNEAU](#)
Téléphone : 450 438-3783
Télécopieur : 450 438-2052

Commande : (1191405)
2016-10-19 9 h 49
Transmission :
2016-10-19 10 h 02

2666067 - 293701_Addenda 1
2016-10-26 9 h 49 - Courriel
2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-26 10 h 06 - Courriel
2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement
2666071 - Documents normalisés
2016-10-26 13 h 37 - Messagerie
2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013)
2016-10-26 13 h 01 - Courriel
2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Excavation JNA inc
5020 Ambroise-Lafortune
Boisbriand, QC, J7H1S6

[Monsieur Jean Larivière](#)
Téléphone : 514 835-7213
Télécopieur :

Commande : (1195555)
2016-10-31 11 h 33
Transmission :
2016-10-31 14 h 52

2666067 - 293701_Addenda 1
2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
2666071 - Documents normalisés
2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013)
2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement

			2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
			2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
			2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-31 11 h 33 - Téléchargement
			2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/>			
Gérald Théorêt Inc. 2 Boul. Maple Grove Beauharnois, QC, J6N 1K3	Monsieur Jean Théorêt Téléphone : 450 429-7051 Télécopieur : 450 691-1116	Commande : (1189284) 2016-10-13 13 h 53 Transmission : 2016-10-13 16 h 15	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 34 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<hr/>			
Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupernt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 420-0414	Commande : (1189399) 2016-10-13 15 h 40 Transmission : 2016-10-13 17 h 35	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 39 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1188543) 2016-10-12 10 h 58 Transmission : 2016-10-12 10 h 58	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 42 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Vespo 17, boul. Saint-Joseph Lachine Montréal, QC, H8S 2K9 http://www.groupevespo.com	<u>Monsieur David Vespoli</u> Téléphone : 514 933-5057 Télécopieur : 514 933-0324	Commande : (1189589) 2016-10-14 8 h 47 Transmission : 2016-10-14 8 h 47	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 40 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

			2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel
			2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel
			2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
			2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Madame Vanessa Mosselli Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	Commande : (1194391) 2016-10-27 9 h 53 Transmission : 2016-10-27 9 h 59	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-27 9 h 53 - Téléchargement 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 9 h 53 - Téléchargement 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 9 h 53 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-27 9 h 53 - Téléchargement 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-27 9 h 53 - Téléchargement 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions CJRB 3000 rue Anderson Terrebonne, QC, J6Y 1W1	Monsieur Jonathan Blanchet Bernard Téléphone : 450 965-1110 Télécopieur : 450 965-4222	Commande : (1191513) 2016-10-19 11 h 26 Transmission : 2016-10-19 11 h 28	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 17 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 11 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 31 - Messagerie

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Télécopie
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 59 - Télécopie
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 42 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9</p>	<p>Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198</p>	<p>Commande : (1188294) 2016-10-12 7 h 59 Transmission : 2016-10-12 10 h 56</p>	<p>2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 20 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1</p>	<p>Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 773-5515 Télécopieur : 888 729-2760</p>	<p>Commande : (1188813) 2016-10-12 16 h 01 Transmission : 2016-10-12 19 h 10</p>	<p>2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 25 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 07 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 41 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 31 - Messagerie</p>

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 28 - Télécopie
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 30 - Télécopie
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 42 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Cogenex Inc. 11560 Boul Rivières-des-Prairies Bur 300 Montréal, QC, H1C 1P9	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1188274) 2016-10-12 7 h 26 Transmission : 2016-10-12 11 h 19	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 30 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1190849) 2016-10-18 9 h 18 Transmission : 2016-10-18 9 h 18	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 12 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	<u>Monsieur Gino Ventura</u> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1189370) 2016-10-13 15 h 12 Transmission : 2016-10-13 16 h 59	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 22 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 07 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 28 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 29 - Messagerie 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 28 - Télécopie 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 16 h - Télécopie 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 42 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	<u>Monsieur David Hodgson</u> Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	Commande : (1189069) 2016-10-13 10 h 15 Transmission : 2016-10-13 10 h 15	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 22 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 07 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 27 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 29 - Messagerie

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 28 - Télécopie
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 16 h - Télécopie
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 42 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Pavages D'Amour Inc.
1635 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R6
<http://pavagesdamour.com>

[Madame Viviana Mejia](#)
Téléphone : 514 631-4570
Télécopieur : 514 631-6002

Commande : (1188654)
2016-10-12 13 h 18
Transmission :
2016-10-12 17 h 36

2666067 - 293701_Addenda 1
2016-10-26 9 h 49 - Courriel
2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-26 10 h 06 - Courriel
2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement
2666071 - Documents normalisés
2016-10-26 13 h 09 - Messagerie
2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013)
2016-10-26 13 h 01 - Courriel
2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pavage Chenail
104, St-Rémi, C.P. 3220
Saint-Rémi, QC, J0L2L0

[Madame Christine Barbeau](#)
Téléphone : 450 454-0000
Télécopieur : 450 454-5219

Commande : (1188473)
2016-10-12 10 h 13
Transmission :
2016-10-12 10 h 13

2666067 - 293701_Addenda 1
2016-10-26 10 h 23 - Messagerie
2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-26 10 h 06 - Télécopie
2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement
2666071 - Documents normalisés
2016-10-26 13 h 35 - Messagerie
2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013)
2016-10-26 13 h 30 - Messagerie

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 28 - Télécopie
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 16 h 32 - Télécopie
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 42 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	<u>Madame Nancy Lazure</u> Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1188392) 2016-10-12 9 h 16 Transmission : 2016-10-12 9 h 16	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 24 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égouts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1188677) 2016-10-12 13 h 45 Transmission : 2016-10-12 13 h 45	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 20 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égouts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

			2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Courriel
			2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 15 h 29 - Courriel
			2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
			2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 41 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Salvex Inc.. 2450 Montée St-François Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur Joe D. Salvo Téléphone : 450 664-4335 Télécopieur : 450 664-1132	Commande : (1190371) 2016-10-17 10 h 49 Transmission : 2016-10-17 11 h 31	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 10 h 21 - Messagerie 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Télécopie 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 22 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 28 - Messagerie 2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date 2016-10-28 15 h 27 - Télécopie 2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-28 16 h - Télécopie 2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement 2668991 - 293701_Addenda 3 2016-11-02 13 h 42 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 9975. rue de Chateaufort, local B Brossard, QC, J4Z3V6	Madame Laetitia Carnevale Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	Commande : (1188656) 2016-10-12 13 h 20 Transmission : 2016-10-12 17 h 36	2666067 - 293701_Addenda 1 2016-10-26 9 h 49 - Courriel 2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-26 10 h 06 - Courriel 2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement 2666071 - Documents normalisés 2016-10-26 13 h 40 - Messagerie 2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013) 2016-10-26 13 h 01 - Courriel

2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 27 - Courriel
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 15 h 29 - Courriel
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 41 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Super Excavation Inc.
5900 Saint-Jacques Ouest
Montréal, QC, H4A 2E9

Monsieur Natalino
Cappello
Téléphone : 514 488-6883
Télécopieur : 514 488-1791

Commande : (1190171)
2016-10-17 8 h 33
Transmission :
2016-10-17 9 h 01

2666067 - 293701_Addenda 1
2016-10-26 10 h 20 - Messagerie
2666069 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-26 10 h 06 - Télécopie
2666070 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-26 10 h 06 - Téléchargement
2666071 - Documents normalisés
2016-10-26 13 h 21 - Messagerie
2666078 - Volume 4 - Fascicules 2-5 à 2-9 - Chaussées, trottoirs et bordures, égoûts et aqueduc (juillet 2013)
2016-10-26 13 h 28 - Messagerie
2667511 - 293701_Addenda 2_Incluant un report de date
2016-10-28 15 h 28 - Télécopie
2667513 - 293701_Formulaires de soumission (devis)
2016-10-28 16 h - Télécopie
2667514 - 293701_Formulaires de soumission (bordereau)
2016-10-28 15 h 29 - Téléchargement
2668991 - 293701_Addenda 3
2016-11-02 13 h 42 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1167231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167231052_Info_comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget

Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-30

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-6052

Division : Direction du conseil et du soutien
financier - Point de service EAU-
ENVIRONNEMENT



Dossier # : 1167231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302901 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 789 638,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 479 638,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231050

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302901 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de

préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin, sur une longueur de 860 mètres.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 225 421,66 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, d'achat de mobiliers reliés aux feux de circulation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document Incidences et ristournes en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieure à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 789 638,30 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 310 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 547 311,62 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les Règlements d'emprunt de compétence locale suivants:

- # 16-006 « Travaux de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 2 072 039,49 \$,
- # 16-004 « Acquisition de mobilier d'éclairage » pour un montant de 226 676,42 \$,
- # 13-002 « Achat feux de circulation et d'équipements signalisation, lampadaires » pour un montant de 248 595,71 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 mars 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Réal LAFLEUR, Anjou

Lecture :

Jean CARRIER, 1er décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

Tél : 514 872-0451
Télécop. : 514 872-9973

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-12-15

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - version finale
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification
 No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres
 Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis
 Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Rappel des exigences générales	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Précisions apportées sur le maintien de la circulation et marquage	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Modification de titres de sous-projets au bordereau, éclaircissement sur l'ajustement du prix du bitume	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2016"/>	Report de la date d'ouverture	<input type="text" value="aucun"/>
<input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2016"/>	Corrections mineures de quantités, précisions sur certains items	<input type="text" value="7 584.00 \$"/>

Analyse des soumissions
 Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Soumissions rejetées (nom) : Motif(s) de rejet :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

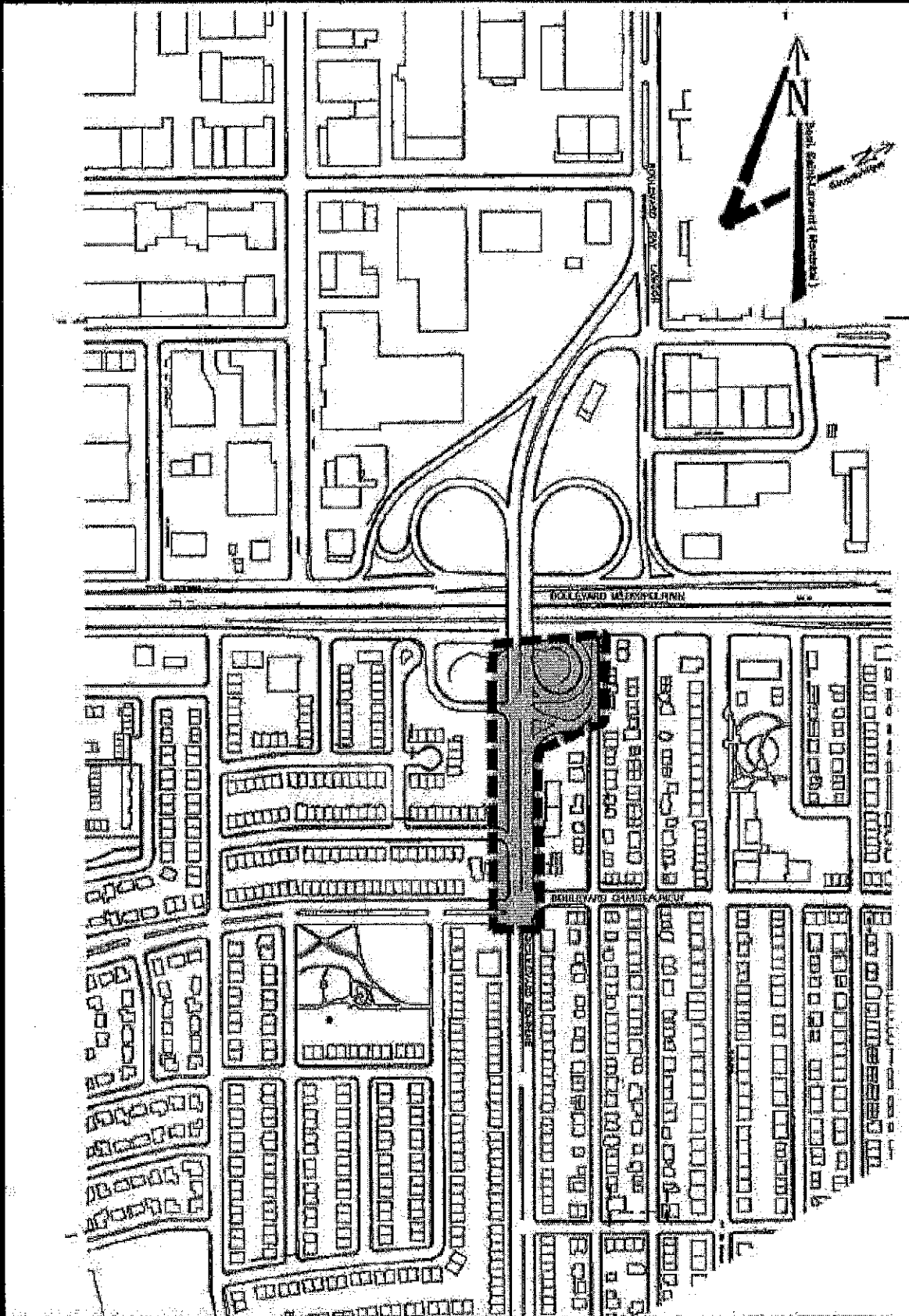
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CHAREX INC.	2 254 216.64	225 421.66	2 479 638.30
COJALAC INC.	2 346 011.40	234 601.15	2 580 612.55
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	2 489 727.26	248 972.74	2 738 700.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 508 494.59	250 849.45	2 759 344.04
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	2 536 182.59	253 618.26	2 789 800.85
GROUPE TNT INC.	2 647 358.01	264 735.81	2 912 093.82
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	3 002 564.88	300 256.49	3 302 821.37
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 043 763.06	304 376.32	3 348 139.38
Estimation interne	interne	<input type="text" value="2 495 140.82"/>	<input type="text" value="2 744 654.92"/>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-9.7%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="4.1%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="OUI"/> <input type="text" value="NON"/> <input type="text" value="X"/>			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text" value="X"/>	

Recommandation
 Nom du soumissionnaire :
 Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :
 Montant des incidences (\$) :
 Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Plan de localisation



Actifs visés par le projet

Soumission: 302901

Titre: Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de la A-40 et la rue Baldwin

Arrondissement: Anjou

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	9470	m ²	Longueur des tronçons: ± 860 mètre lineaire
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoirs	857	m ²	Longueur, ± 570 mètres linéaires Longueur, ± 60 mètres linéaires
	Mails	90	m ²	
			m ²	

Égout / Aqueduc			
Type d'intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux			
Type d'intervention	Quantité	Unité	Commentaires
remplacement de l'éclairage	18	unité	
mise aux normes des feux	14	unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par: Robert Cardin, ing.

Date: 23/11/2016

Soumission 302901- Reconstruction de la chaussée, de trottoirs, d'îlot, de sections de mail et travaux d'éclairage sur le boulevard Roi-René, du boulevard Châteauneuf à la voie de service de l'A-40 Est

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
<i>Boulevard Roi-René</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux sont répartis en 9 phases : <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Reconstruction de la chaussée de la bretelle Roi-René Nord pour le boulevard Métropolitain Est (Bretelle B); - PHASE 2 : Reconstruction de la chaussée de la bretelle du boulevard Métropolitain Est pour Roi-René Nord (Bretelle C); - PHASE 3 : Reconstruction du côté Est de la chaussée et des trottoirs et travaux d'éclairage sur le boulevard Roi-René direction Nord entre le boulevard Châteauneuf et le boulevard Métropolitain Est (intersection incluse); - PHASE 4 : Reconstruction de la chaussée, du mail central et des trottoirs et travaux d'éclairage au centre du boulevard Roi-René entre le boulevard Châteauneuf et le boulevard Métropolitain Est (intersection incluse); - PHASE 5 : Reconstruction du côté Ouest de la chaussée et des trottoirs et travaux d'éclairage sur le boulevard Roi-René direction Sud entre le boulevard Châteauneuf et le boulevard Métropolitain Est (intersection non incluse); - PHASE 6 : Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et travaux d'éclairage au coin Nord-Ouest de l'intersection Roi-René / Châteauneuf; - PHASE 7 : Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et travaux d'éclairage au coin Sud-Ouest de l'intersection Roi-René / Châteauneuf; - PHASE 8 : Pavage final de l'intersection Roi-René / Châteauneuf. - PHASE 9 : Travaux d'éclairage sur la bretelle du boulevard Métropolitain Est pour Roi-René Sud (Bretelle A); - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Maintenir, en tout temps, les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. Si un trottoir ou un passage piétonnier est entravé, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et les cyclistes puissent contourner l'obstacle de façon sécuritaire ou être détournés à l'aide des barricades décrites à l'article 6,11 du CCNMC; - L'entrepreneur doit protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes afin d'éviter l'intrusion de piétons ou cyclistes; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer les mouvements sécuritaires de la machinerie et des camions de livraison, ainsi que la gestion des entrées et sorties du chantier, y compris une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux. Les signaleurs pourraient également assurer la gestion sécuritaire des piétons et des cyclistes aux abords des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, aux approches du chantier de construction, de trois (3) panneaux d'information générale (1200X900mm) pour informer les usagers que des travaux auront lieu; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents et les commerçants, seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation. - Coordination avec la STM.

REÇU LE 12 NOV. 2013

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0226

Québec, le 31 octobre 2013

Charex inc. ✓
À l'attention de : Monsieur Stéphane Charette
14 940, rue Louis-M.-Taillon
Mirabel (Québec) J7N 2K4

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Charex inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0226 n° d'identification de l'Autorité : 2700015391

Monsieur,

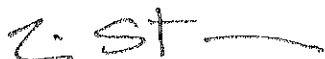
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Charex inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Québec :
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléco. : 418.525.9612

Montréal :
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 3G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléco. : 514.873.3090



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Estime
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-0512
www.autorite.qc.ca

Montréal
309, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-2090

Le 20 juillet 2016

CHAREX INC
14940, RUE LOUIS-M.-TAILLON
MIRABEL QC J7N 2K4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700015391
N° de demande : 1631089531
N° de confirmation de paiement : 000200153076

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 302901

Numéro de référence : 1019572

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40, incluant les rampes et la rue Baldwin

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Charex 14940 rue Louis M Taillon Mirabel, QC, J7N 2K4 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1190786) 2016-10-18 7 h 50 Transmission : 2016-10-18 7 h 50	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-18 7 h 50 - Téléchargement 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-18 7 h 50 - Téléchargement 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-18 7 h 50 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 15 h 58 - Messagerie 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 28 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4 NEQ : 1143922814	Monsieur jacques lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	Commande : (1188569) 2016-10-12 11 h 27 Transmission : 2016-10-12 16 h 41	<p>2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel</p> <p>2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-13 14 h 39 - Courriel</p> <p>2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement</p> <p>2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 16 h 23 - Messagerie</p> <p>2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel</p> <p>2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement</p> <p>2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel</p> <p>2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel</p> <p>2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement</p> <p>2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel</p> <p>2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel</p> <p>2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement</p> <p>2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel</p> <p>2671292 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-08 15 h 11 - Courriel</p>
--	---	--	--

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 33 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Claudia Laurence Téléphone : 450 359-4243 Télécopieur : 450 359-0958	Commande : (1196175) 2016-11-01 13 h 55 Transmission : 2016-11-01 15 h 30	<p>2661379 - 302901_Addenda 1 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-01 13 h 55 - Téléchargement 2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel</p>
---	---	--	--

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 26 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1190196) 2016-10-17 8 h 55 Transmission : 2016-10-17 9 h 06	<p>2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-17 8 h 55 - Messagerie 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-17 8 h 55 - Téléchargement 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-17 8 h 55 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 15 h 50 - Messagerie 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement 2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel 2671292 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-08 15 h 11 - Courriel 2671293 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau)</p>
---	--	--	---

2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 25 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1164634611	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1188469) 2016-10-12 10 h 12 Transmission : 2016-10-12 16 h 06	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-13 14 h 39 - Courriel 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 15 h 47 - Messagerie 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement 2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel 2671292 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-08 15 h 11 - Courriel 2671293 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-08 15 h 11 - Téléchargement 2671298 - C-4608 R1 2016-11-09 11 h 34 - Messagerie
---	---	--	---

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca NEQ : 1141847179	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	Commande : (1188411) 2016-10-12 9 h 30 Transmission : 2016-10-12 9 h 30	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-13 14 h 39 - Courriel 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 16 h 02 - Messagerie 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_ Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement 2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel 2671292 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-08 15 h 11 - Courriel 2671293 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-08 15 h 11 - Téléchargement 2671298 - C-4608 R1 2016-11-09 11 h 29 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>			

Eurovia Québec Construction Inc.
(Montréal)
6200 St-Patrick
Montréal, QC, H4E1b3
NEQ : 1169491884

[Madame
Ghislaine
Dujmovic](#)
Téléphone : 514
766-2550
Télécopieur :

Commande : (1188908)
2016-10-13 8 h 02
Transmission :
2016-10-13 8 h 02

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-13 12 h 16 - Courriel
2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-13 14 h 39 - Courriel
2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-13 14 h 39 -
Téléchargement
2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 16 h 04 - Messagerie
2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel
2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement
2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel
2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel
2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement
2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel
2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel
2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement
2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel
2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 30 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Girard & Girard Inc
2455 boulevard Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC, J4N 1N7
NEQ : 1142064840

[Madame France
Dassylva](#)
Téléphone : 450
679-5800
Télécopieur
: 450 442-0252

Commande : (1195883)
2016-11-01 8 h 38
Transmission :
2016-11-01 8 h 47

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement
2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)

2016-11-01 8 h 38 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5

2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)

2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)

2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1

2016-11-09 11 h 24 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200	<u>Madame Line</u> <u>Proulx</u> Téléphone : 450	Commande : (1188530) 2016-10-12 10 h 48	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel
---	--	---	---

Boisbriand, QC, J7e4H5
<http://www.groupernt.com> NEQ :
 1160480704

431-7887
 Télécopieur
 : 450 420-0414

Transmission :
 2016-10-12 16 h 21

2661382 - 302901_Formulaires de
 soumission révisé (devis)
 2016-10-13 14 h 39 - Courriel
 2661383 - 302901_Formulaires de
 soumission révisé (bordereau)
 2016-10-13 14 h 39 -
 Téléchargement
 2664716 - 302901_addenda 2
 2016-10-21 16 h 14 - Messagerie
 2664718 - 302901_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-10-21 15 h 45 - Courriel
 2664719 - 302901_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-10-21 15 h 45 -
 Téléchargement
 2666352 - 302901_Addenda 3_
 Incluant un report de date
 2016-10-27 10 h 49 - Courriel
 2666732 - 302901_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-10-27 10 h 54 - Courriel
 2666733 - 302901_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-10-27 10 h 54 -
 Téléchargement
 2666932 - 302901_Addenda
 4_Incluant un report de date
 2016-10-27 16 h 30 - Courriel
 2666935 - 302901_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-10-27 16 h 33 - Courriel
 2666936 - 302901_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-10-27 16 h 33 -
 Téléchargement
 2671290 - 302901_Addenda 5
 2016-11-08 15 h 09 - Courriel
 2671292 - 302901_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-11-08 15 h 11 - Courriel
 2671293 - 302901_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-11-08 15 h 11 -
 Téléchargement
 2671298 - C-4608 R1
 2016-11-09 11 h 31 - Messagerie
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Laurin et Laurin (1991) Inc..
 12000 Arthur Sicard
 Mirabel, QC, J7J 0E9
<http://www.laurinlaurin.ca> NEQ :
 1142298448

[Madame Martine
 Chouinard](#)
 Téléphone : 450
 435-9551
 Télécopieur
 : 450 435-2662

Commande : (1189294)
 2016-10-13 14 h 01
Transmission :
 2016-10-13 14 h 01

2661379 - 302901_Addenda 1
 2016-10-13 14 h 01 -
 Téléchargement
 2661382 - 302901_Formulaires de
 soumission révisé (devis)
 2016-10-13 14 h 39 - Courriel
 2661383 - 302901_Formulaires de
 soumission révisé (bordereau)

2016-10-13 14 h 39 -
Téléchargement
2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 15 h 51 - Messagerie
2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel
2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement
2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel
2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel
2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement
2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel
2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel
2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement
2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel
2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 27 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1145922051	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1188293) 2016-10-12 7 h 58 Transmission : 2016-10-12 10 h 50	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-13 14 h 39 - Courriel 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 16 h 07 - Messagerie
---	--	---	---

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 30 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
10,441 rue Balzac
Montréal-Nord
Montréal, QC, H1H 3L6
NEQ : 1144756336

Monsieur Andrea
BUCARO
Téléphone : 514
325-7729
Télécopieur
: 514 325-7183

Commande : (1188794)
2016-10-12 15 h 42
Transmission :
2016-10-12 18 h 55

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-13 12 h 17 - Télécopie

2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-13 14 h 39 - Télécopie

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-13 14 h 39 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 15 h 52 - Messagerie

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 46 - Télécopie

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)

2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement
2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 50 - Télécopie
2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 11 h 28 - Télécopie
2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement
2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 17 h 02 - Télécopie
2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Télécopie
2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement
2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 10 - Télécopie
2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 45 - Télécopie
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 27 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Entreprises Michaudville Inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6
<http://www.michaudville.com> NEQ :
1142707943

Monsieur Sylvain
Phaneuf
Téléphone : 450
446-9933
Télécopieur
: 450 446-1933

Commande : (1190860)
2016-10-18 9 h 24
Transmission :
2016-10-18 9 h 24

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-18 9 h 24 -
Téléchargement
2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-18 9 h 24 -
Téléchargement
2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-18 9 h 24 -
Téléchargement
2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 16 h - Messagerie
2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel
2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement
2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 29 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Les Excavations Payette ltée
7900, rue Bombardier
Montréal, QC, H1J1A4
NEQ : 1166482993

Monsieur Michel
Viger
Téléphone : 514
322-4800
Télécopieur
: 514 322-1770

Commande : (1195665)
2016-10-31 14 h 06
Transmission :
2016-10-31 14 h 06

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 14 h 06 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Télécopie

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Télécopie

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 23 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Pavages D'Amour Inc.
1635 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R6
<http://pavagesdamour.com> NEQ :
1142398818

Madame Viviana
Mejia
Téléphone : 514
631-4570
Télécopieur
: 514 631-6002

Commande : (1195610)
2016-10-31 13 h 06
Transmission :
2016-10-31 15 h 16

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-31 13 h 06 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 13 h 06 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 13 h 06 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-31 13 h 06 - Messagerie

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-31 13 h 06 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 33 - Messagerie

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Neolect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8
NEQ : 1166302126

[Madame
Marjolaine
Émond](#)
Téléphone : 450
659-5457
Télécopieur
: 450 659-9265

Commande : (1187985)
2016-10-11 13 h 13
Transmission :
2016-10-11 15 h 26

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-13 12 h 16 - Courriel

2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-13 14 h 39 - Courriel

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-13 14 h 39 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 16 h 20 - Messagerie

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement

2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel

2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement

2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 32 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Roxboro Excavation INC..
1620 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R8
NEQ : 1142760280

Monsieur Yvon
Théoret
Téléphone : 514
631-1888
Télécopieur
: 514 631-1055

Commande : (1188198)
2016-10-11 16 h 10
Transmission :
2016-10-11 16 h 10

2661379 - 302901_Addenda 1
2016-10-13 12 h 16 - Courriel

2661382 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (devis)
2016-10-13 14 h 39 - Courriel

2661383 - 302901_Formulaires de
soumission révisé (bordereau)
2016-10-13 14 h 39 -
Téléchargement

2664716 - 302901_addenda 2
2016-10-21 16 h 18 - Messagerie

2664718 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-21 15 h 45 - Courriel

2664719 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-21 15 h 45 -
Téléchargement

2666352 - 302901_Addenda 3_
Incluant un report de date
2016-10-27 10 h 49 - Courriel

2666732 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 10 h 54 - Courriel

2666733 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 10 h 54 -
Téléchargement

2666932 - 302901_Addenda
4_Incluant un report de date
2016-10-27 16 h 30 - Courriel

2666935 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-10-27 16 h 33 - Courriel

2666936 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-10-27 16 h 33 -
Téléchargement
2671290 - 302901_Addenda 5
2016-11-08 15 h 09 - Courriel
2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 32 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 8345 Pascal Gagnon Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y5 http://www.systemesurbains.com 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1188586) 2016-10-12 11 h 42 Transmission : 2016-10-12 11 h 42	2661379 - 302901_Addenda 1 2016-10-13 12 h 16 - Courriel 2661382 - 302901_Formulaires de soumission révisé (devis) 2016-10-13 14 h 39 - Courriel 2661383 - 302901_Formulaires de soumission révisé (bordereau) 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement 2664716 - 302901_addenda 2 2016-10-21 16 h 13 - Messagerie 2664718 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-21 15 h 45 - Courriel 2664719 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-21 15 h 45 - Téléchargement 2666352 - 302901_Addenda 3_ Incluant un report de date 2016-10-27 10 h 49 - Courriel 2666732 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 10 h 54 - Courriel 2666733 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 10 h 54 - Téléchargement 2666932 - 302901_Addenda 4_Incluant un report de date 2016-10-27 16 h 30 - Courriel 2666935 - 302901_Formulaires de soumission (devis) 2016-10-27 16 h 33 - Courriel 2666936 - 302901_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-10-27 16 h 33 - Téléchargement 2671290 - 302901_Addenda 5 2016-11-08 15 h 09 - Courriel
---	--	--	--

2671292 - 302901_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-08 15 h 11 - Courriel
2671293 - 302901_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-08 15 h 11 -
Téléchargement
2671298 - C-4608 R1
2016-11-09 11 h 31 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3I8 NEQ :	Madame Desislava Cekova Téléphone : 514 872-7030 Télécopieur : 514 872-9619	Commande : (1188838) 2016-10-12 16 h 28 Transmission : 2016-10-12 16 h 28	Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	--	---	--	-----------------------------------

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1167231050

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Roi-René, les bretelles d'accès sud-est de l'A-40 et la rue Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 2 789 638,30 \$ (contrat: 2 479 638,30 \$ + incidences: 310 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302901 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231050.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GOUBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Pôle développement



Dossier # : 1160765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, afin de tenir compte du coût réel des travaux;
2. d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM15 0805) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,938 \$, incluant les taxes;
3. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 80 116,14 \$ (76,59 %) par l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie pour un montant de 24 487,99 \$ (23,41 %);
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux de la Ville de Montréal, un contrat de services professionnels a été accordé le 17 septembre 2014 pour la mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement Rosemont - La Petite Patrie au montant de 1 301 682,79 \$ (CM 14 0916). Ce contrat était basé sur un budget cible de travaux de 10,6 M \$, excluant les taxes, et les contingences de construction, tel qu'estimé avant le lancement de l'appel d'offres pour services professionnels.

Cette convention a fait l'objet d'une cession de contrat entre la firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc. (CM 15 0805).

Le présent dossier vise l'augmentation des honoraires professionnels afin d'ajuster le contrat de services professionnels au coût réel et pour couvrir les contingences de construction des travaux de mise aux normes suite à l'appel d'offres public pour le contrat de construction.

Or, la partie des travaux en accessibilité universelle a été bonifiée et mise à jour aux phases préparatoires et de conception, qui se sont traduites par une augmentation des coûts. Les objectifs du projet n'ont fait l'objet d'aucune modifications durant la phase de conception et demeurent ceux qui furent définis au sommaire d'octroi de contrat initial.

Le dossier d'octroi de contrat sera présenté au conseil municipal du 23 janvier 2017 (sommaire décisionnel no 1160765001) afin d'octroyer à la firme Groupe Axino inc. le contrat de travaux de mise aux normes, au montant de 14 977 339,62 \$, contingences et taxes incluses \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0805 15 juin 2015 - Approuver les conventions de cession entre la firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc., auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. cède le contrat 14187 à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéros 13-12780, 14-13364 et 12-12018, selon les termes et conditions stipulés aux conventions.
 CM14 0916 15 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarreau, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CA14 10178 2 juin 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarreau et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Considérant le prix du plus bas soumissionnaire obtenu à la suite de l'appel d'offres numéro 5867 pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarreau, le présent dossier vise l'augmentation du contrat numéro 14187 des honoraires professionnels des cosignataires les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour s'ajuster au coûts réel des travaux. Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
 L'ajustement a été fait pour fins du calcul des honoraires selon le coûts réel et estimé des travaux, tel que décrit à l'article 5.1 de la convention de services professionnels (CM14 0916) pour les étapes des plans et devis et surveillance de chantier.

JUSTIFICATION

Au moment de l'appel d'offres de services professionnels, le montant sur lequel les honoraires devaient être calculés ne tenait pas compte des contingences de construction de quinze pour cent (15%) tel que spécifié au bordereau de soumission pour les travaux. Par ailleurs, l'ajout et l'intégration de certains travaux d'accessibilité universelle, non prévus initialement au contrat, a fait augmenter la valeur des travaux du contrat initial. L'estimation du coût des travaux lors de l'appel d'offres pour le contrat de construction (incluant les addendas) était de 12 001 347,50 \$ avant l'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été ouvertes le 5 octobre 2016 et la plus basse soumission conforme reçue était de 11 327 483,00 \$, soit un écart à la baisse de 5,61 % par rapport à la dernière estimation de travaux en phase d'appel d'offres, et un écart à la hausse de 6,86 % par rapport au montant ayant servi à établir la valeur du contrat initial des professionnels .

Description	Prix avant taxes
Coût objectif des travaux déterminé en 2014	10 600 000.00 \$

Estimation des professionnels avant l'appel d'offres pour les travaux (août 2016)	12 001 347 .50 \$
Prix du plus bas soumissionnaire conforme (Appel d'offres no .5867)	11 327 483.00 \$
Écart (\$) entre l'estimation des professionnels avant l'appel d'offres et le coût objectif des travaux Estimation des professionnels - Coût objectif de 2014	1 401 347.50 \$
Écart (%) entre l'estimation des professionnels avant l'appel d'offres et le coût objectif des travaux Estimation des professionnels / coût objectif de 2014	11.68 %
Écart (\$) entre coût réel et le coût objectif des travaux Prix du contrat de l'entrepreneur - Coût objectif de 2014	727 483.00 \$
Écart (%) entre le coût réel et le coût objectif des travaux (Prix du contrat de l'entrepreneur - coût objectif de 2014) / coût objectif de 2014	6.86 %

La valeur initiale du contrat de services professionnels accordé le 15 septembre 2014 prévoyait une dépense maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses.

Le contrat de services professionnels doit être augmenté de 104 604,13 \$, taxes incluses, modifiant la valeur du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$ pour une augmentation de 8 %. Cette augmentation modifie la dépense totale de 1 454 599,54 \$ à 1 559 203,68 \$ taxes et incidences incluses.

- ajustement pour la préparation des plans et devis selon l'estimé des professionnels.
- ajustement des honoraires pour la surveillance de chantier selon le prix de la soumission.
- ajustement pour les contingences des travaux (15 %).

Voici le tableau des ajustements effectués :

Description	Prix avec taxes
Ajustement pour la préparation des plans et devis selon l'estimé (taxes incluses)	68 370,70 \$
Ajustement pour la surveillance de chantier (taxes incluses)	15 055,52 \$
Ajustement pour les contingences des travaux (taxes incluses)	21 177,91 \$
Augmentation des honoraires (taxes incluses)	104 604,13 \$
Contrat initial des services professionnels (taxes incluses)	1 301 682,79 \$
Total contrat majoré (taxes incluses)	1 406 286,93 \$
Pourcentage global d'augmentation (%)	8,00 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 104 604.13\$, taxes incluses.

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS): 73 156,72 \$ net de ristourne (76,59 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des arénas »;
- Arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie: 22 360,80 \$ net de ristourne (23,41 %);

Bien que le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de 80 % Ville centre et 20 % Arrondissement, les pourcentages finaux tiennent compte des travaux non admissibles au programme et assumés à 100 % par

l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie.

Des virements budgétaires doivent être effectués du SDSS à l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie tel que stipulé au contrat original. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des aréas relève du SDSS et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ), de Gaz Métro (GM), du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) anciennement le MELS, et ce, dans leurs programmes respectifs. Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des systèmes de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des aréas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréa vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Le projet inclut la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et vise la certification LEED Argent conformément à la politique de développement durable des édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans augmentation des honoraires professionnels, il est possible que la surveillance de chantier puisse être interrompue avant la fin des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat d'honoraires professionnels au conseil municipal Décembre 2016
Réalisation des travaux Décembre 2016 à mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Benoît PELLAND, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-Francois M MATHIEU, 24 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALLIE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2328
Télécop. : 514 280-3580

Biagio Zilembo

Chef de section
Section Projets spéciaux

514 872-3904

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Carlos MANZONI
Chef de division
Division Programmes des Projets

Tél : 514 872-3957
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion des projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2016-11-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-11-30

Service de la diversité sociale et des sports

Répartition des coûts

Centre Étienne-Desmarteau

GDD 1140457005 CONTRAT INITIAL					
NET TAXES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	868 874,45 \$	35 224,64 \$	226 024,79 \$	44 030,80 \$	1 174 154,67 \$
Incidences	102 072,07 \$	4 138,06 \$	26 552,53 \$	5 172,57 \$	137 935,23 \$
Total	970 946,51 \$	39 362,70 \$	252 577,32 \$	49 203,37 \$	1 312 089,91 \$
	74,00%	3,00%	19,25%	3,75%	100,00%
TAXES INCLUSES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	963 245,25 \$	39 050,48 \$	250 573,95 \$	48 813,10 \$	1 301 682,79 \$
Incidences	113 158,39 \$	4 587,50 \$	29 436,48 \$	5 734,38 \$	152 916,75 \$
Total	1 076 403,65 \$	43 637,99 \$	280 010,43 \$	54 547,48 \$	1 454 599,54 \$
	74,00%	3,00%	19,25%	3,75%	100,00%
Ristourne sur TPS : 100%			Ristourne sur TVQ : 62,8%		

GDD 1140457005 CONTRAT INITIAL (Redistribution de la répartition)					
NET TAXES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	904 099,09 \$	- \$	270 055,59 \$	- \$	1 174 154,67 \$
Incidences	106 210,13 \$	- \$	31 725,10 \$	- \$	137 935,23 \$
Total	1 010 309,21 \$	- \$	301 780,69 \$	- \$	1 312 089,91 \$
	77,00%	0,00%	23,00%	0,00%	100,00%
TAXES INCLUSES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	1 002 295,74 \$	- \$	299 387,06 \$	- \$	1 301 682,79 \$
Incidences	117 745,90 \$	- \$	35 170,85 \$	- \$	152 916,75 \$
Total	1 120 041,63 \$	- \$	334 557,91 \$	- \$	1 454 599,54 \$
	77,00%	0,00%	23,00%	0,00%	100,00%
Ristourne sur TPS : 100%			Ristourne sur TVQ : 62,8%		

GDD 1140457005 CONTRAT INITIAL (ramené à ristourne sur TVQ 50%)					
NET TAXES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	915 229,60 \$	- \$	273 380,29 \$	- \$	1 188 609,89 \$
Incidences	107 517,70 \$	- \$	32 115,68 \$	- \$	139 633,38 \$
Total	1 022 747,30 \$	- \$	305 495,97 \$	- \$	1 328 243,27 \$
	77,00%	0,00%	23,00%	0,00%	100,00%
TAXES INCLUSES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	1 002 295,74 \$	- \$	299 387,06 \$	- \$	1 301 682,79 \$
Incidences	117 745,90 \$	- \$	35 170,85 \$	- \$	152 916,75 \$
Total	1 120 041,63 \$	- \$	334 557,91 \$	- \$	1 454 599,54 \$
	77,00%	0,00%	23,00%	0,00%	100,00%
Ristourne sur TPS : 100%			Ristourne sur TVQ : 50%		

GDD 1160765002 CONTRAT MODIFIÉ					
NET TAXES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	983 511,21 \$	- \$	300 616,20 \$	- \$	1 284 127,41 \$
Incidences	106 944,99 \$	- \$	32 688,39 \$	- \$	139 633,38 \$
Total	1 090 456,20 \$	- \$	333 304,59 \$	- \$	1 423 760,78 \$
	76,59%	0,00%	23,41%	0,00%	100,00%
TAXES INCLUSES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	1 077 073,00 \$	- \$	329 213,93 \$	- \$	1 406 286,93 \$
Incidences	117 118,70 \$	- \$	35 798,05 \$	- \$	152 916,75 \$
Total	1 194 191,70 \$	- \$	365 011,98 \$	- \$	1 559 203,68 \$
	76,59%	0,00%	23,41%	0,00%	100,00%
Ristourne sur TPS : 100%			Ristourne sur TVQ : 50%		

GDD 1160765002 MAJORATION AU CONTRAT					
NET TAXES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	73 156,72 \$	- \$	22 360,80 \$	- \$	95 517,52 \$
Incidences	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	73 156,72 \$	- \$	22 360,80 \$	- \$	95 517,52 \$
	76,59%	0,00%	23,41%	0,00%	100,00%
TAXES INCLUSES					
Description	SDSS	SGPI	Arrondissement	Fds d'énergie	Total
Honoraires prof.	80 116,14 \$	- \$	24 487,99 \$	- \$	104 604,13 \$
Incidences	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	80 116,14 \$	- \$	24 487,99 \$	- \$	104 604,13 \$
	76,59%	0,00%	23,41%	0,00%	100,00%

	Soumission	Estimation 100%	Contrat modifié GDD 1160765002	Octroi GDD 1140457005	Majoration GDD 1160765002
Coût de P&D (65%)					
Architecture	294 514,56 \$	312 035,03 \$	312 035,03 \$	275 600,00 \$	36 435,03 \$
Ing. élec.-méc.	192 096,12 \$	203 523,79 \$	203 523,79 \$	157 092,00 \$	46 431,79 \$
Ing. réfrigé.	68 762,41 \$	72 853,04 \$	72 853,04 \$	76 892,40 \$	(4 039,36) \$
Ing. civ.-struc.	35 441,27 \$	37 549,65 \$	37 549,65 \$	56 911,40 \$	(19 361,75) \$
Mise en service	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	590 814,36 \$	625 961,51 \$	625 961,51 \$	566 495,80 \$	59 465,71 \$
Coût de surveillance (35%)					
Architecture	158 584,76 \$	168 018,86 \$	158 584,76 \$	148 400,00 \$	10 184,76 \$
Ing. élec.-méc.	103 436,37 \$	109 589,74 \$	103 436,37 \$	84 588,00 \$	18 848,37 \$
Ing. réfrigé.	37 025,91 \$	39 228,56 \$	37 025,91 \$	41 403,60 \$	(4 377,69) \$
Ing. civ.-struc.	19 083,76 \$	20 219,04 \$	19 083,76 \$	30 644,60 \$	(11 560,84) \$
Mise en service	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	318 130,81 \$	337 056,20 \$	318 130,81 \$	305 036,20 \$	13 094,61 \$
Total P&D	908 945,16 \$	963 017,71 \$	944 092,32 \$	871 532,00 \$	72 560,32 \$
Services additionnels définis	137 690,00 \$	137 690,00 \$	137 690,00 \$	137 690,00 \$	- \$
Services additionnels non définis	5 000,00 \$	20 000,00 \$	5 000,00 \$	20 000,00 \$	(15 000,00) \$
Budget pour les honoraires professionnels sur les contingences de construction	136 341,77 \$	144 452,66 \$	136 341,77 \$	102 922,20 \$	33 419,57 \$
Coût du contrat avant taxes	1 187 976,94 \$	1 265 160,37 \$	1 223 124,09 \$	1 132 144,20 \$	90 979,89 \$
TPS 5%	59 398,85 \$	63 258,02 \$	61 156,20 \$	56 607,21 \$	4 548,99 \$
TVQ 9,975%	118 500,70 \$	126 199,75 \$	122 006,63 \$	112 931,38 \$	9 075,24 \$
Coût du contrat taxes incluses	1 365 876,48 \$	1 454 618,13 \$	1 406 286,93 \$	1 301 682,79 \$	104 604,13 \$
Coût du contrat net taxes	1 247 227,29 \$	1 328 260,24 \$	1 284 127,41 \$	1 188 609,89 \$	95 517,52 \$
Incidences	133 000,00 \$	193 314,00 \$	133 000,00 \$	133 000,00 \$	- \$
TPS 5%	6 650,00 \$	9 665,70 \$	6 650,00 \$	6 650,00 \$	- \$
TVQ 9,975%	13 266,75 \$	19 283,07 \$	13 266,75 \$	13 266,75 \$	- \$
Incidences taxes incluses	152 916,75 \$	222 262,77 \$	152 916,75 \$	152 916,75 \$	- \$
Incidences net taxes	139 633,38 \$	202 955,54 \$	139 633,38 \$	139 633,38 \$	- \$
Coût du contrat et incidences	1 320 976,94 \$	1 458 474,37 \$	1 356 124,09 \$	1 265 144,20 \$	90 979,89 \$
TPS 5%	66 048,85 \$	72 923,72 \$	67 806,20 \$	63 257,21 \$	4 548,99 \$
TVQ 9,975%	131 767,45 \$	145 482,82 \$	135 273,38 \$	126 198,13 \$	9 075,24 \$
Coût du contrat et incidences taxes incluses	1 518 793,23 \$	1 676 880,90 \$	1 559 203,68 \$	1 454 599,54 \$	104 604,13 \$
Coût du contrat et incidences net taxes	1 386 860,66 \$	1 531 215,78 \$	1 423 760,78 \$	1 328 243,27 \$	95 517,52 \$

Dossier # : 1160765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1160765002 - CED- mise au norme - sp add.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Dat-Minh TRUONG
Conseillère gestion des ress. financière

Tél : 514-868-3874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Oana BAICESCU-PETIT
C/d ress. fin., Mat., Informationnelles
<60m>>

Tél : 514 868-3806

Division : Rosemont - La Petite-Patrie ,
Direction des relations avec les citoyens_des
services administratifs et du greffe

Dossier # : 1160765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 104 604,13 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna du Centre Étienne-Desmarteau (0560) en fonction des coûts réels des travaux / Approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec les Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 301 682,79 \$ à 1 406 286,93 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1160765002.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7174

Division : Div. Conseil et soutien financier -
point de serv. Brennan

**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
ARCHITECTURE ET GÉNIE DE BÂTIMENT**
(architecture-civil-structure-électromécanique-réfrigération)

**Mandat 15867-2-001
Appel d'offres n° 14-13364**

**Mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560)
Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie**

Contrat professionnel : 14187

ADDENDA

**Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Décembre 2016
(juin 2014)**

Montréal 

ADDENDA

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CM15 0805 15 juin 2015)
(CM14 0916 du 15 septembre 2014)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SERVICES INTEGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.** société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 3500, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) Canada H4C 1H2, agissant et représentée par Marie-Claude Leblond, architecte, déclarant être expressément autorisée à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 6 mai 2015;

N° d'inscription T.P.S. : 813971934 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1220301512 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **DUPRAS LEDOUX INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 225 Chabanel Ouest, suite 1100, Montréal, Québec, H2N 2C9, agissant et représentée par Marie-Claude Leblond, architecte de la firme Services intégrés Lemay et associés inc., dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 6 mai 2015;

N° d'inscription T.P.S. : 868884925RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1023493051

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

ET : **NCK INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1200 avec McGill College, bureau 1200, Montréal, QC, H3B 4G7, agissant et représentée par Marie-Claude Leblond, architecte de la firme Services intégrés Lemay et associés inc., dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 26 mai 2014;

N° d'inscription T.P.S. : R103882619
N° d'inscription T.V.Q. : 1000353872

Ci-après appelée l' « Ingénieur »

ET : **DELISLE, DESPAUX ET ASSOCIÉS INC.** personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1900, rue Côté, suite 102, Québec, QC, G1N 3Y5, agissant et représentée par Marie-Claude Leblond, architecte de la firme Services intégrés Lemay et associés inc., dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 23 mai 2014;

N° d'inscription T.P.S. : 898429865RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1018115430

Ci-après appelée l' « Ingénieur »

ATTENDU QU'une cession de convention est intervenue le 15 juin 2015 (résolution CM15 0805) entre la firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc., auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. cède le contrat 14187 à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels.;

ATTENDU QU'une convention de services professionnels est intervenue le 15 septembre 2014 (résolution CM14 0916) entre les parties (ci-après appelée la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE le budget total d'honoraires prévu à l'article 5.1 de la Convention initiale doit être augmenté afin de permettre la réalisation de la surveillance des travaux;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **PREAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 **MODIFICATIONS**

La Convention initiale est modifiée en remplaçant le montant de **un million trois cent un mille six cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-neuf sous (1 301 682,79\$)**, indiqué à l'article 5.1 (HONORAIRES) par le montant suivant :

« Un million quatre cent six mille deux cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-treize sous (1 406 286,93\$) »

DELISLE, DESPAUX ET ASSOCIÉS INC.

Par : _____
Marie-Claude Leblond, architecte,
Les Services Intégrés Lemay et associés inc.

Cet avenant a été approuvée par le [Conseil municipal](#) de la Ville de Montréal,
le ^e jour de 2016 (résolution CM16).



Dossier # : 1164631012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, aux prix convenus dans la convention de services, soit pour une somme maximale de 445 302 \$ pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
3. au comité exécutif, jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, autoriser une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 16:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Déneigement Malvic inc. avait un contrat de transport de neige pour un secteur situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ce contrat avait débuté en 2013 et devait se poursuivre jusqu'en 2018.

Le 21 novembre 2016, le conseil de la ville a écarté, conformément à la Politique de gestion contractuelle, cette entreprise de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant cinq ans. Déneigement Malvic inc. a ainsi été inscrit au Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle. De plus, le contrat de transport de neige octroyé à cette entreprise a été résilié.

Face à cette situation, un appel d'offres public a été lancé et l'ouverture des soumissions s'est faite le 5 décembre 2016. Malheureusement, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission qui n'était pas conforme. À cette date, il est normal que les transporteurs de neige se soient tous, pour la plupart, trouver des contrats. Malgré tout, pour ne pas perdre de temps, la Ville est repartie en appel d'offres une deuxième fois le 12 décembre 2016. L'ouverture des soumissions est prévue le 11 janvier 2017.

En parallèle de cette démarche, la Ville a tenté de trouver une alternative afin de trouver des camionneurs dans les meilleurs délais, d'autant plus qu'il serait surprenant que le deuxième appel d'offres suscite plus d'intérêt que le premier. C'est pourquoi le Service de la concertation des arrondissements s'est entendu avec Transvrac Montréal-Laval inc, un organisme à but non lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans oeuvrant dans la région de Montréal - Laval. Mentionnons que la Ville détient déjà une entente pour le transport de la neige couvrant une partie du territoire de 10 arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1266 - (21 novembre 2016) - Rejeter la soumission de Déneigement Malvic inc. en réponse à l'appel d'offres 16-15480 pour lequel il a déposé une soumission. Écarter, conformément à la Politique de gestion contractuelle, Louis Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années à compter de la date de la résolution du conseil municipal adoptée dans le cadre du présent dossier. Mettre Louis-Victor Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Résilier le contrat pour le transport de la neige (appel d'offres 13-13158) octroyé à Déneigement Malvic inc. par l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM16 1073 - (26 septembre 2016) - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CA13 220393 - (1er octobre 2013) - Octroi d'un contrat à Déneigement Malvic inc. au montant estimatif de 2 295 000 \$ pour le transport de la neige du secteur Émard & Côte-Saint-Paul pour les hivers 2013 à 2018

DESCRIPTION

L'entente vise un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Elle sera effective dès son approbation par le conseil municipal le 21 janvier 2017.

En attendant, la Ville a conclu des ententes de gré à gré avec des camionneurs indépendants. Ceci a été nécessaire avec le premier chargement de la neige qui a commencé le 13 décembre 2016. Chaque entente n'a pas dépassé 25 000\$ taxes incluses.

Compte tenu de cette situation et jusqu'à ce que l'entente, ainsi que la dépense totale qui y est associée, soient dûment approuvés par le conseil municipal, il est demandé au comité exécutif d'autoriser une dépense maximale de 100 000,00 \$, incluant les taxes moins les «ristournes», dans le cadre de cette entente. Ceci permettra à Transvrac de fournir à la Ville des camions de transport de neige advenant un chargement avant la prochaine séance du conseil municipal.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit recourir aux services d'entreprises privées. Transvrac Montréal-Laval Inc. ne requiert pas d'être inscrit à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) car elle agit à titre d'intermédiaire entre la Ville et les camionneurs en vrac. Ainsi, en vertu de la convention, aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville à Transvrac Montréal-Laval inc. La somme maximale de 448 678 \$ couvre uniquement les services des camionneurs en vrac. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de service de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage, en l'occurrence Transvrac.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la dépense, soit 448 678\$, a été évalué en considérant le volume de neige ramassé pour couvrir les 2/3 des hivers, pour la période allant du 1er janvier d'une année au 31 mars de l'année suivante.

La nouvelle entente conclue avec Transvrac représente un coût plus élevé, comparativement au contrat qu'avait Déneigement Malvic inc.

Déneigement Malvic inc. était payé au mètre cube transporté, à un taux unitaire, pour l'hiver 2016-2017 de 1,719\$ par mètre cube. L'entente conclue avec Transvrac était conditionnelle au paiement à l'heure des camionneurs. Ce mode de paiement permet à Transvrac de trouver plus facilement des camionneurs à cette date avancée de l'hiver. Avec la nouvelle entente, on estime que Transvrac sera payé environ 2,18\$ par mètre cube, soit une augmentation de 27%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente avec Transvrac n'est pas conclue, la Ville pourrait ne pas être en mesure de fournir un service de transport dans ce secteur compte tenu du marché restreint et de l'atteinte des montants maximaux permis pour les ententes gré à gré.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 décembre 2016: approbation de l'entente par le comité exécutif
Entre le 21 décembre 2016 et le 23 janvier 2017: autorisation d'utiliser les camions de Transvrac jusqu'à concurrence de 100 000,00\$, incluant les taxes moins ristournes.
23 janvier 2017: approbation de l'entente par le conseil de la Ville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entente (convention de services, termes de référence et annexes propres à chacun des arrondissements concernés) utilisée est la même que celle qui avait été validée par le Contentieux en septembre 2016.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

Tél : 514 872-7222

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-15

Richard ACHILLE
Chef de section harmonisation des activités de déneigement

Tél : 514 872-1599

Télécop. : 514 868-3692

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Tél : 514 872-8900

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-12-16

Dossier # : 1164631012

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente convention est conforme quant à sa validité et à sa forme. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ. c. C-19), la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de services de camionnage en vrac avec un titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transport (RLRQ. c.T-12).

FICHIERS JOINTS



[convention visée Transvrac.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel,
Tél : 514-872-1200
Division :



CONVENTION DE SERVICES POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TRANSVRAC MONTREAL-LAVAL INC.**, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie 3, ayant sa principale place d'affaires au 9260, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal, Québec H4S 1L5, agissant et représentée par Richard Forest, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution 16-062 de son conseil d'administration en date du 19 juillet 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 141301674
N° d'inscription T.V.Q. : 1018934945

Ci-après appelée le « **Contractant** »

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Cocontractant;

ATTENDU QUE le Contractant détient un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports, RLRQ. c. T-12;

ATTENDU QUE le Contractant offre des services de courtage pour le transport de la neige;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Directeur** » : Le Directeur des Travaux publics (Service de la Concertation des Arrondissements), ou son représentant dûment autorisé;

« **Annexe 1** » : Les termes de référence pour services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017. L'Annexe 1 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;

- « **Annexe 2** » : Les particularités de transport de l'arrondissement Le Sud-Ouest. L'Annexe 2 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;
- « **Annexes 3 à 6** » : Renseignements généraux et formulaires à compléter par le Contractant. Les Annexes 3 à 6 sont intégrées à la présente convention et sont réputées en faire partie intégrante;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant pour agir à titre d'intermédiaire et s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 à 6 jointes aux présentes, à faire effectuer par les camionneurs en vrac le transport de neige dans le secteur S-O-301-1617 de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

La Ville n'a aucun lien ni obligation envers les camionneurs en vrac. Le Contractant est le seul et unique responsable envers la Ville des services effectués par les camionneurs en vrac.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 à 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 3 à 6 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à partir de la date d'autorisation de l'octroi et prend fin le 30 septembre 2017.

Sur avis écrit de la Ville donné au Contractant au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin de la convention, la présente convention pourra être prolongée d'une année, pour un maximum d'une (1) prolongation, aux mêmes termes et conditions.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant tous les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter toutes les obligations et tous les termes de l'Annexe 1;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels les déplacements, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention par les camionneurs en vrac et précisant le taux unitaire et le montant des taxes applicables aux services des camionneurs en vrac, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 le Contractant doit communiquer le contenu de la convention aux camionneurs en vrac concernés, faire respecter par ces derniers toutes les dispositions de la convention qui les concernent.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes.

ARTICLE 8
HONORAIRES DES CAMIONNEURS EN VRAC

La Ville s'engage à verser au Contractant un montant maximal de quatre cent quarante-huit mille six cent soixante-dix-huit dollars (448 678 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services effectués par les camionneurs en vrac. Cette somme est payable conformément à ce qui est prévu à l'Annexe 1.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires des camionneurs en vrac si les factures ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé par la Ville ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par les camionneurs en vrac sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

Aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville au Contractant en vertu de la présente convention. Par conséquent, le Contractant soumettra des factures couvrant uniquement les services des camionneurs en vrac.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
RÉSILIATION

- 10.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 10.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11
ASSURANCE

- 11.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00\$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée co-assurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 11.2 Le Contractant doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurances conforme aux exigences de l'article 11.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
DÉPÔT DE GARANTIE

- 12.1 Dès la signature de la convention, le Contractant doit remettre au Directeur une garantie de 5 000 \$ par chèque visé de date récente, fait à l'ordre de la Ville de Montréal, tiré sur une banque à charte ou caisse populaire faisant affaires dans la province de Québec.
- 12.2 Une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle, payable à vue à la première demande et émise à l'ordre de la Ville de Montréal, est également acceptée. La lettre ne doit porter aucune échéance venant à terme avant celle du contrat et doit mentionner le nom du Contractant.
- 12.3 Le chèque visé ou la lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle constitue le fonds de garantie de l'exécution de la convention. En cas de diminution de ce fonds au cours de la convention pour quelque raison que ce soit, le Contractant devra le parfaire dans les huit (8) jours d'une demande à cet effet du Directeur.
- 12.4 Si le dépôt est fait sous forme de chèque, il sera remboursable, sans intérêt, à la fin de la présente convention, incluant la période de renouvellement le cas échéant.

ARTICLE 13
INDEMNISATION

- 13.1 Le Contractant assume tous les risques et responsabilités inhérents à l'exécution de ses obligations prévues aux présentes, ainsi que des obligations de ses employés, camionneurs en vrac, et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que la Ville ou des tiers ne subissent de dommages. A cette fin, le Contractant s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à garantir et mettre à couvert contre toute réclamation, demande, poursuite, action ou responsabilité de tout ordre pour tous dommages, pertes, frais et dépenses, engagés par la Ville et résultant de :

- 13.1.1 quelque dommage personnel ou matériel, préjudice corporel ou décès attribuable à des actes, à des omissions ou à la faute du Contractant, de ses employés ou des camionneurs en vrac dans le cadre de la présente convention;
- 13.1.2 tout manquement par le Contractant à tout engagement, déclaration, garantie ou modalité de cette convention.
- 13.2 Le Contractant s'engage à fournir au Directeur :
- dès sa réception par le Contractant : copie de toutes réclamations qu'il reçoit en vertu de la présente convention;
 - dès son émission par l'assureur : copie de la réponse écrite jointe aux réclamations mentionnées au paragraphe ci-haut mentionné.

ARTICLE 14 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

14.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

14.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

14.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

14.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

14.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

14.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^o jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^o jour de 2016

TRANSVRAC MONTREAL-LAVAL INC.

Par : _____
Richard Forest

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le ^o jour de 2017
(CM17)

Annexe 1

Termes de référence

1. Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Arrondissement visé: l'arrondissement visé par la présente convention est Le Sud-Ouest.

Camionneur en vrac: Un exploitant de véhicule lourd, abonné ou non à des services de courtage, et dont le camion est mis à la disposition de la Ville par le Contractant.

Centroïde: Lieu défini par l'intersection de deux rues et situé généralement dans le centre géométrique d'un secteur.

Chargement de la neige: Action d'enlever la neige de la rue, de déglacer les cours d'eau, de charger la neige dans des camions en vue de son transport vers un lieu d'élimination de la neige.

Chaussée: Toute voie publique affectée à la circulation des véhicules et des bicyclettes. Ce terme inclut les pistes cyclables, les arrêts d'autobus, les débarcadères et les accotements.

C.V.M.: capacité volumétrique minimum de la flotte de camions servant au transport de neige pour un secteur ou un arrondissement donné.

Enlèvement de la neige: Action d'enlever la neige entassée en bordure de rue au moyen d'un équipement approprié. L'enlèvement de la neige se fait par chargement de la neige dans les camions ou par soufflage de la neige sur les terrains.

Lieu d'élimination de la neige (LEN): Site où est transportée la neige usée.

Neige: Toute précipitation solide ou toute accumulation solide, incluant le verglas et la glace, issue d'une ou plusieurs précipitations de tout genre;

Recueil: La plus récente version du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transport, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec.

Rue: Une rue est composée de la chaussée et de ses trottoirs, le cas échéant.

Ruelle: Voie de desserte non-nommée étroite, parallèle aux rues et permettant d'accéder à l'arrière de maisons ou de commerces. Certaines rues ayant l'aspect de ruelles sont incluses dans cette catégorie.

Saison hivernale: La saison hivernale 2016-2017 débute à la signature de la convention par les parties et se termine le 31 mars 2017. Advenant la prolongation de l'entente pour 2017-2018, la saison hivernale débutera alors le 15 novembre 2017 et se terminera le 31 mars 2018.

Secteur: Pour fin d'exécution des services de transport de neige, l'arrondissement visé par cette convention peut être divisé en un certain nombre de secteurs définis.

Soufflage: Action d'enlever la neige de la rue en la soufflant sur les terrains adjacents à la voie publique, du même côté de rue.

Transport de la neige: Départ d'un lieu de chargement avec un voyage de neige dans la benne du camion, arrivée au lieu d'élimination de la neige, déchargement et retour à un lieu de chargement.

Trottoir: Tout trottoir ou trottoir-boulevard incluant les saillies, allée publique affectée à la circulation des piétons ainsi que les passages piétonniers et les pistes cyclables en site propre expressément nommés.

Volume demandé : La somme des volumes de toutes les bennes de camions demandée par le Directeur pour une période quelconque de transport.

2. Connaissance des lieux et des conditions

Le Contractant est réputé avoir fait l'examen des lieux où sont effectués les services de transport de neige par les camionneurs en vrac et avoir une entière connaissance de la nature et de la complexité des services à exécuter.

Il doit tenir compte de toutes les dispositions, circonstances et conditions générales et locales pouvant avoir une incidence sur l'exécution des services, notamment les conditions relatives à la circulation et au stationnement, l'état des rues, les trajets pour le transport de la neige aux LEN, les routes de camionnages ainsi que toutes les difficultés et les avantages qui peuvent influencer le travail à exécuter.

La signature de la présente convention est une présomption que le Contractant connaît les risques encourus et qu'il accepte les rues dans l'état où elles sont pour la durée de la convention.

3. Formule de prix

La tarification est basée sur le taux horaire en fonction de la capacité de la benne du camion, tel que décrit au Recueil en vigueur pour le secteur de l'île de Montréal, ajusté de 2% à la baisse. L'Annexe 6 *Tarifs horaires selon la capacité du camion* présente les tarifs horaires de l'entente pour la saison hivernale 2016-2017.

Les taux ne sont pas ajustés en fonction du pourcentage d'ajustement prévu par le ministère des Transports du Québec, entre autres pour le carburant.

3.1. Paiement au taux horaire

Le Contractant doit s'assurer que le camionneur en vrac présente un bon de travail au Directeur au début de chaque quart de travail et le fasse signer par ce dernier. Cela permet de certifier sa présence et de comptabiliser les heures de transport.

À moins d'indication contraire dans l'Annexe dédié au secteur, les heures de début et de fin qui seront comptées pour les fins de paiement sont définies comme suit et sont arrondies aux 15 minutes près (ex. 6h45, 20h15, 21h30) :

- **Heure de début :** cette heure correspond à l'heure où tous les camionneurs demandés par la Ville au Contractant doivent se rencontrer à l'endroit déterminé par le Directeur. Cette heure est inscrite sur le bon de travail de chacun des camionneurs en vrac. Ces bons de travail sont vérifiés et signés par le Directeur, et ceci pour chaque quart de travail.
- **Heure de fin :** lorsque le camionneur en vrac est informé que le transport de neige qu'il s'apprête à effectuer est le dernier, l'heure de fin de chargement pour ce camion est définie comme l'heure du passage du camion à la guérite du LEN.

Le Contractant doit s'assurer que, lorsqu'il est demandé au camionneur en vrac de retourner au lieu de chargement après son passage au LEN, mais que ce dernier n'effectue aucun autre transport de neige, l'heure de fin est celle à laquelle le Directeur

met fin au quart de travail du camionneur en vrac. Cette heure est inscrite sur le bon de travail qui doit être signé par le Directeur.

En vue du paiement, et à moins d'indication contraire dans l'Annexe dédié au secteur, une période de 30 minutes par période de repas et par camionneur est déduite des heures travaillées par les camionneurs en vrac.

À moins que le Directeur en décide autrement suivant les circonstances, en cas de bris, d'accident ou de tout élément interrompant le service de transport pendant une période donnée, le Contractant doit s'assurer que le camionneur en vrac en informe le Directeur. Le temps correspondant à la plage horaire d'absence ne sera pas comptabilisé dans les heures de transports en vue du paiement.

Les bons de travail doivent être fournis par le Contractant à ses camionneurs en vrac.

4. Preuve de propriété des camions

Au plus tard le 6 janvier 2017, le Contractant doit fournir au Directeur, pour chacun des camions requis pour atteindre la capacité volumétrique minimale (CVM), les documents suivants ou un équivalent jugé acceptable par le Directeur:

- L'original de la fiche descriptive du camion, incluant le volume approximatif, qui doit être conforme aux exigences de l'article 22 *Caractéristiques des camions* de cet Annexe, dont un modèle est fourni à l'Annexe 3;
- L'original de la fiche d'engagement du camionneur en vrac en tout point conforme au modèle fourni à l'Annexe 4;
- Une copie de l'inscription du camionneur en vrac au Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec comprenant le numéro d'inscription (NIR) et l'attestation de la cote qui porte la mention « satisfaisant ».
- Une copie valide du certificat d'immatriculation émis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le Contractant est automatiquement en défaut de ses obligations s'il ne respecte pas les exigences prévues au présent article. La Ville peut, sans préjudices des autres droits et recours qu'elle pourrait avoir à l'encontre du Contractant, résilier la convention et confisquer la garantie d'exécution.

L'acceptation des documents par le Directeur ne constitue pas une reconnaissance du fait que les camions utilisés dans le cadre de l'exécution des services sont conformes aux termes de la présente convention ou sont, de l'avis du Directeur, satisfaisants en vertu de l'article 22 *Caractéristiques des camions* de la présente Annexe 1.

5. Lois, permis et autorisations

Le Contractant et ses camionneurs en vrac doivent se conformer aux lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil s'appliquant aux services qu'ils exécutent. Ils doivent de même se pourvoir, à leurs frais, de tous les permis et certificats exigibles. Par conséquent, le Contractant doit faire les vérifications qui s'imposent auprès des camionneurs en vrac.

Le Contractant doit s'inscrire à la liste des intermédiaires en services de transport de la Commission des transports du Québec. Il doit renouveler son inscription à cette liste de la

Commission. À défaut d'une telle inscription ou d'un tel renouvellement, la présente convention est nulle de plein droit.

Le Contractant doit en tout temps utiliser les services des camionneurs en vrac et ce conformément aux lois, ordonnances, règlements, arrêtés en conseil et décrets en vigueur.

Si le Contractant ou un de ses camionneurs en vrac néglige de se conformer aux exigences du présent article, le Directeur peut retenir le paiement des honoraires qui lui est dû jusqu'à ce que le défaut soit remédié, s'il y a lieu.

Par ailleurs, toute infraction aux lois des véhicules moteurs ou à l'encontre des règlements de la Régie des transports du Québec, sera la responsabilité totale du Contractant.

5.1. Code de la sécurité routière

Les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant doivent respecter toutes les normes prescrites par le Code de la sécurité routière du Québec sous peine d'être immédiatement immobilisés, à la demande du Directeur.

Le Contractant doit s'assurer que tous les camionneurs en vrac respectent les lois et règlements de la circulation et en particulier les limites de vitesse ainsi que la signalisation routière. Le Contractant doit observer ou faire observer les obligations et les interdictions liées au réseau de camionnage sur le territoire de la Ville. Il doit notamment observer et faire observer tout règlement sur la circulation et le stationnement et tout règlement sur l'occupation du domaine public et leurs amendements.

5.2. Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds

Le Contractant et les camionneurs en vrac doivent se conformer aux prescriptions de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds et de ses règlements d'application.

Le Contractant doit mettre en place des moyens de contrôle pour s'assurer que les camionneurs en vrac se conforment aux prescriptions de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (Loi). Il doit spécialement vérifier l'inscription de ceux-ci au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec (CTQ). Il doit vérifier que la cote de sécurité attribuée par celle-ci à ces propriétaires ou exploitants, porte en tout temps la mention «satisfaisant». À défaut d'une telle inscription ou d'une telle mention, le Contractant doit remplacer ces camionneurs en vrac par d'autres conformes à la loi et ayant une cote de sécurité portant la mention «satisfaisant». Le Contractant doit sans délai aviser par écrit le Directeur de ce remplacement.

5.3. Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds

Le Contractant doit obtenir un engagement du camionneur en vrac à respecter les dispositions du Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.

6. Facturation

6.1. Adresse de facturation

Toutes les factures et les notes de crédit originales doivent parvenir à l'adresse suivante :

Division de la vérification et du paiement des factures
Service de la comptabilité et du contrôle financier
Services des Finances
Ville de Montréal
85, rue Notre-Dame Est, bureau 3.100
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Le Contractant doit envoyer une copie de chaque facture émise à l'adresse suivante :

Division soutien technique et opérationnel
Service de la concertation des arrondissements
425, place Jacques-Cartier, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

6.2. Renseignements sur la facture

Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- Le numéro d'entreprise attribué par le registraire des entreprises telle qu'elle figure au registre des entreprises
- la dénomination sociale du Contractant;
- le nom d'emprunt ou autre nom en vigueur applicable (s'il y a lieu);
- le numéro de la facture;
- les quantités utilisées;
- les prix unitaires ;
- le pourcentage d'escompte alloué, s'il n'est pas déjà inclus dans les taux;
- les numéros de TPS et TVQ.

6.3. Fréquence de la facturation

Pour chaque arrondissement visé, le Contractant doit produire une facture mensuelle.

La facture inclut le service de transport de la neige réellement effectué par les camionneurs en vrac au cours du mois, suivant le montant unitaire prévu et qui n'a pas été payé le mois précédent.

7. Priorité donnée à certains camionneurs en vrac

Dans le choix des camionneurs en vrac disponibles à travailler pour un arrondissement donné, ceux ayant leur domicile permanent dans l'arrondissement doivent être acceptés par le Contractant. Ceci ne change cependant rien à l'affectation et la répartition équitable du travail entre tous les camionneurs en vrac, peu importe leur domicile.

8. Responsabilité du Contractant

Le Contractant sera seul responsable des dommages ou accidents qui, de la part de ses agents, employés, ouvriers et camionneurs en vrac pourraient être causés aux personnes, aux objets ou aux propriétés de la Ville, d'une corporation, d'une compagnie ou de particuliers, durant l'exécution de la convention; la surveillance exercée par la Ville pour la bonne exécution des services ne dégagera aucunement le Contractant de sa responsabilité quant aux dommages et accidents.

9. Dommages et bris

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager le mobilier urbain (enseignes réglementant le stationnement et la circulation, lampadaires, bornes-fontaines, poteaux d'incendie, etc.), le mobilier privé ainsi que les arbres et les arbustes.

Si, au cours du chargement de la neige, un panneau interdisant le stationnement nuit aux manœuvres d'un camion, le camionneur en vrac doit en avvertir le plus tôt possible un employé de l'équipe de chargement de la Ville, et éviter de l'endommager.

Le Contractant doit aviser le Directeur de tout dommage ou incident causé par les opérations effectuées par les camionneurs en vrac dans les douze (12) heures suivant l'incident. Si l'incident représente une menace à la sécurité, il doit en aviser immédiatement le Directeur et le propriétaire ou l'utilisateur du bien endommagé.

Pour tout bris aux propriétés de la Ville, le coût du remplacement ou de la réparation des biens seront déduits de la facturation.

10. Conduite des camionneurs en vrac

10.1. Conduite répréhensible

Le Contractant devra employer, pour les travaux, des opérateurs d'habileté reconnue. Advenant le cas où le Directeur jugerait à propos d'informer le Contractant de l'incompétence de la main-d'œuvre ou de la mauvaise attitude de l'un de ses camionneurs en vrac à l'égard des représentants de la Ville et du public, le Contractant devra cesser de faire appel à ses services et le remplacer dans les meilleurs délais.

10.2. Conduite au LEN

Au LEN, les camionneurs en vrac sont tenus à une bonne conduite et doivent suivre les instructions du personnel responsable. Aussi, toute personne qui refuse de se conformer aux directives de la personne responsable de la gestion du LEN peut s'en voir interdire l'accès.

11. Représentants autorisés du Contractant

Le Contractant doit transmettre au Directeur par écrit, au plus tard le 22 décembre 2016, les noms et numéros de téléphone de deux (2) représentants dont l'un ou l'autre peut être joint 24 heures sur 24, sept (7) jours sur sept (7), sans exception pendant la saison hivernale. Toute communication du Directeur concernant le déneigement est transmise à ce représentant.

Un de ces représentants doit aussi pouvoir être joint en permanence pendant la durée de la convention.

11.1. Représentants non joignables

Si le Directeur ne peut rejoindre aucun des représentants du Contractant à un moment donné pendant la saison hivernale, le Directeur pourrait, sans préavis, intervenir dans l'exécution de sa convention pour suppléer au défaut du Contractant, et ce, aux frais de ce dernier.

11.2. Changements de représentants

Le Contractant avise le Directeur immédiatement par téléphone de tout changement de représentant et confirme ce changement par écrit dans les vingt-quatre (24) heures.

Le Directeur se réserve le droit de demander de changer les représentants.

12. Obstruction

À moins d'une décision contraire prise par le Directeur, le Contractant doit subir, à ses frais, le temps d'attente sur les lieux des services ou au LEN.

Il doit également assumer à ses frais tous les dommages dus aux retards ou autres inconvénients résultant de réparations faites aux appareils de la Ville ou loués par la Ville sur les lieux du chargement de la neige, par le changement de souffleuse, par le remorquage des véhicules, par les difficultés de transport pour aller ou revenir du LEN, de chargement ou de déchargement au LEN, de l'état de la chaussée à l'intérieur du LEN, de la circulation, d'aménagement des chaussées et des trottoirs, par le soufflage sur des surfaces à l'arrière des trottoirs ou de toute autre forme d'obstruction ou d'empêchement quelle qu'en soit la cause. Aucune réclamation en compensation des frais dont il est question n'est recevable.

13. Résiliation de la convention par la Ville

Si le Contractant enfreint quelque disposition de la convention ou manque à quelque obligation qui en découle et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, mais plus particulièrement :

- A fait une fausse déclaration en relation avec la convention;
- Refuse de permettre l'inspection des camions ou néglige de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des camions;
- N'a pas démontré au Directeur qu'il dispose des camions requis ou en bon état de fonctionnement pour la réalisation de la convention;
- N'a pas fourni au Directeur, à la date prévue, la garantie;
- Contrevient ou les camionneurs contreviennent régulièrement aux lois, ordonnances ou règlements ou aux ordres du Directeur et ne corrige pas les défauts dans les délais impartis;
- Les camionneurs en vrac poursuivent les services sans la célérité et la diligence requises;
- N'a pas été relevé d'une suspension des services dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'avis de suspension;
- Fait l'objet de plus d'une suspension de services au cours de la durée de la convention;
- Abandonne définitivement les services;
- En cas de liquidation ou de dissolution.

- Fait défaut de s'inscrire à la liste des intermédiaires ou fait défaut de renouveler son inscription.

La Ville peut, sur rapport du Directeur le constatant, résilier la convention, confisquer la garantie fournie et réclamer du Contractant les coûts supplémentaires que son défaut occasionne à la Ville, sans préjudice de tous les autres recours que la Ville peut exercer.

14. Gestion de contrat

Afin de développer une saine relation d'affaires avec le Contractant, la Ville souhaite inviter celui-ci à participer à des rencontres de gestion de la convention. Cette gestion contractuelle permettra de mieux coordonner la réalisation des services par les camionneurs en vrac.

Les personnes mandatées qui participeront à ces rencontres doivent posséder le niveau de délégation de pouvoir suffisant pour assurer le respect des normes, clauses et conditions portant sur les aspects contractuels de la convention.

Le Contractant est tenu de se présenter à une rencontre de démarrage organisée par la Ville, d'une durée maximale d'une demi-journée, à la date fixée par cette dernière.

À la suite de cette rencontre, le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac qui œuvrent aux opérations de déneigement auront également reçu l'information transmise par la Ville.

En plus de la rencontre de démarrage, la Ville peut convoquer le Contractant à n'importe quel autre moment au cours de l'exécution de la convention.

15. Instructions et renseignements

15.1. Instructions

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac se conforment à toutes les instructions du Directeur qui leur seront transmises par le Contractant. La Ville n'a aucun lien ni obligation envers les camionneurs en vrac.

Le Contractant doit se conformer aux instructions du Directeur en tout ce qui a trait à l'exécution de la convention.

Le Directeur décide de toute question relative aux clauses du présent cahier des charges et de leur application. Sa décision est finale et sans appel et le Contractant doit s'y conformer.

15.2. Renseignements

Le Contractant doit collaborer avec le Directeur et lui fournir tout renseignement verbal ou écrit et lui transmettre tout document qui peut être demandé pour assurer un contrôle et une exécution efficaces de la convention.

16. Description du secteur

La description et les limites du secteur visé par la convention sont données à l'Annexe 2. La longueur mentionnée à la description du secteur n'est donnée qu'à titre informatif. Elle représente le nombre approximatif de kilomètres linéaires où la neige est chargée dans des camions.

Le secteur pourrait être modifié par l'ajout ou le retrait de rues, ceci n'affectant en rien le prix unitaire.

17. Conditions d'exécution du service

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac continuent et complètent leur travail de transport de la neige si une accumulation de neige débute le ou avant le 31 mars et se poursuit après cette date.

Au cours de cette période supplémentaire, le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac poursuivent la réalisation des services en conformité avec les clauses de la présente convention.

18. Transport de neige en dehors de la saison hivernale

Si des opérations de transport de neige sont nécessaires avant le 15 novembre ou après le 31 mars, le Directeur peut requérir du Contractant que, suivant leur disponibilité, les camionneurs en vrac fournissent les services, et ce, conformément à la présente convention.

Les services fournis à la Ville avant le 15 novembre ou après le 31 mars seront rémunérés au prix unitaire de l'hiver en cours.

19. Soufflage de la neige sur les terrains

Le Directeur se réserve le droit de souffler la neige sur les surfaces à l'arrière des trottoirs dans certaines rues ou portions de rues faisant partie du secteur, quelle que soit l'accumulation de neige sur lesdites rues. Ainsi pour ces rues ou portions de rue, aucun transport n'est effectué.

20. Normes opérationnelles pour le transport de la neige

Généralement, des opérations de chargement de la neige sont déclenchées lorsque l'accumulation de neige résultant d'une ou de plusieurs précipitations, crée un andain équivalant à une accumulation variant entre 10 et 15 cm. Malgré ce qui précède, le Directeur peut déclencher exceptionnellement une opération de chargement pour toute autre raison.

20.1. Début des opérations

Les opérations de transport de la neige débutent à la suite de l'appel du Directeur, à l'heure indiquée par ce dernier. Le Contractant en sera avisé au moins cinq (5) heures d'avance.

Le Contractant doit alors, avec les camions requis en fonction du volume demandé, s'assurer que les camionneurs en vrac commencent les opérations avec promptitude, les poursuivent avec diligence et travaillent de façon à ce que les opérations soient complétées selon les normes opérationnelles de la présente Annexe.

20.2. Horaires des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport s'effectuent généralement selon un horaire de travail de 24 heures par jour, divisé en deux (2) quarts réguliers de travail, jour et nuit. Chaque quart débute généralement aux alentours de 7h et de 19h. Le début des opérations de transport peut se faire en tout temps au cours des dites périodes. Le directeur peut modifier ces quarts de travail.

Le transport de la neige peut s'effectuer le jour, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés.

Le Directeur peut suspendre le chargement de la neige temporairement pour une période donnée ou y mettre fin de façon définitive, pour quelque raison que ce soit.

Les heures de repas des camionneurs en vrac sont les mêmes que celles du personnel de l'équipe de chargement de la Ville.

20.3. Déroulement des opérations

Le Contractant doit maintenir le volume exigé du début à la fin de la durée du chargement, à moins que le Directeur n'en décide autrement.

Au cours des opérations de transport de la neige, le Contractant doit signaler sans délai au Directeur tout changement d'utilisation des camions, tel que décrit à l'article 23.2 *Suivi pendant les opérations*. En cas de bris de camion, le Contractant doit fournir un autre camion dans un délai de cinq (5) heures maximum afin de respecter en tout temps le volume demandé par le Directeur et il doit transmettre une nouvelle liste des camions.

Le Directeur peut exiger que des camions associés à un secteur soient utilisés dans un autre secteur de la Ville.

20.4. Délais de réalisation

À titre informatif, le chargement de la neige est normalement réalisé sur l'ensemble du réseau dans le délai établi ci-dessous, en fonction des quantités de neige accumulées au sol :

- De 10 à 20 cm, le délai maximum est de 96 heures;
- De 21 à 25 cm, le délai maximum est de 108 heures;
- De 26 à 30 cm, le délai maximum est de 120 heures;
- Plus de 30 cm, le délai maximum est de 120 heures ou plus, selon le délai établi par le Directeur.

Ces délais peuvent être changés ou annulés dans le cas où une nouvelle précipitation surviendrait avant leur expiration. Le Directeur fixe alors les nouveaux délais de chargement de la neige.

Le Directeur peut prolonger le délai de chargement de la neige s'il décide de suspendre temporairement les opérations de chargement.

20.5. Lieu d'élimination de la neige attribué au secteur

Le LEN attribué au secteur de déneigement est indiqué à l'Annexe 2. Les camionneurs en vrac doivent y transporter la neige directement.

Le Directeur se réserve le droit de modifier en tout temps le LEN attribué à un secteur.

20.6. Déchargement de la neige

Pour un secteur donné, seule la neige provenant des rues visées par la convention peut être déchargée au LEN attribué à ce secteur. Dans le même ordre d'idée, la neige provenant d'un secteur donné ne peut être déposée à un autre LEN que celui attribué.

Si un camion n'est pas rempli selon sa pleine capacité, le Directeur peut évaluer visuellement la portion de la capacité du camion qui est remplie et ne compiler, pour fins de traitement, que le volume correspondant à celle-ci. Il peut aussi refuser de compiler le voyage.

Lors du déchargement, les camionneurs en vrac doivent vider entièrement la benne du camion et, si nécessaire, prendre les mesures adéquates pour enlever les résidus de neige et de glace qui sont demeurés collés.

Aucun frais n'est exigé aux camionneurs en vrac pour le déversement de la neige transportée au LEN de la Ville et provenant du secteur approprié.

Chaque camion doit prendre le temps nécessaire pour décharger son contenu, mais n'a pas à attendre un camion qui le précédait lors du chargement et dont le temps de déchargement est supérieur. Les camions n'ont pas à respecter un ordre de chargement; aussitôt arrivé, aussitôt chargé.

20.7. Fin des opérations

La fin du travail de transport de neige est déterminée par le Directeur.

20.8. Exceptions

Lors d'une précipitation mineure ou lorsque la neige est poussée en rafales par le vent, la Ville peut exécuter elle-même le chargement de cette neige et de la glace provenant du déglacage des trottoirs ou des caniveaux.

En cours de saison hivernale, le Directeur se réserve le droit de ne pas avoir recours aux camionneurs en vrac du Contractant pour le transport de la neige dans une partie du secteur faisant l'objet de la présente convention et d'utiliser les camions de la Ville en remplacement. Les camionneurs en vrac sont rémunérés seulement pour les services réellement effectués.

21. Capacité volumétrique minimale

21.1. Capacité volumétrique minimale en période de chargement

Pour chaque opération de chargement de la neige, le Contractant doit être en mesure de mettre en tout temps à la disposition de la Ville la flotte de camions dont le volume est égal ou supérieur à la CVM spécifiée à l'Annexe 2.

En fonction des quantités de neige à charger, le Directeur peut permettre un volume inférieur à la CVM.

Le Contractant doit également respecter les catégories de camions acceptées et précisées à l'Annexe 2. Ces catégories sont décrites à l'article 22 *Caractéristiques des camions* de la présente Annexe 1.

Pendant toute la durée de la convention, le Contractant doit avoir en tout temps l'usage du nombre et du type de camion requis, même pendant les réparations faites à ses camions.

21.2. Modification du volume demandé en cours de chargement

Au cours d'un chargement, il est possible, compte tenu des conditions de chargement de la neige, que le volume demandé par le Directeur doive changer. Le Directeur avisera le Contractant le plus tôt possible et ce dernier devra maintenir ce nouveau volume jusqu'à la fin du chargement.

21.3. Demande supérieure à la CVM

Pour terminer les travaux dans les délais fixés, et afin de ne pas retarder l'avancement des travaux, le Directeur se réserve le droit de mettre à l'œuvre des équipes de chargement additionnelles. Dans ce cas, si le volume demandé est supérieur à la CVM indiquée à l'Annexe 2, le Directeur fera d'abord appel au Contractant. Si le Contractant ne peut pas fournir les camions supplémentaires demandés, la Ville pourra opérer avec des camions lui appartenant ou loués par elle.

21.4. Besoins particuliers en cours de saison hivernale

À l'occasion, pour des besoins particuliers en déneigement (comme dans le cas de chargement de la neige au tracteur chargeur), le Directeur peut requérir du Contractant un volume réduit, décidé par le Directeur.

Le Directeur avisera alors le Contractant au minimum (3) heures avant le début des opérations.

22. Caractéristiques des camions

22.1. Camions acceptés

Pour le transport de neige, on entend par camion, l'un ou l'autre des appareils suivants :

- **Catégorie A** : un camion de six (6), dix (10) ou douze (12) roues, non articulé et muni d'une benne basculante;
- **Catégorie B1** : semi-remorque dont la benne basculante possède deux ou trois essieux;
- **Catégorie B2** : semi-remorque dont la benne basculante possède quatre essieux ou plus;
- **Catégorie C** : camion de catégorie A, tel que décrit ci-dessus, auquel on attache une remorque à benne basculante.

L'Annexe 2 indique les catégories de camion acceptées en regard lieux d'élimination de la neige associés au secteur. Le Contractant doit adapter le choix de ses camions en fonction du secteur de déneigement où il travaille.

À moins d'indication contraire par le Directeur, le Contractant est tenu d'utiliser les catégories de camions ci-haut mentionnées, sous peine de se voir refuser l'accès au LEN.

22.2. État des camions

Les bennes de camion doivent être propres et exemptes de résidus provenant du transport d'autres matières que la neige.

Les camions doivent être en bon état, exempts de rouille et opérationnels. Le Directeur peut refuser tout camion qu'il juge non approprié à la réalisation des services, même s'il correspond aux spécifications mentionnées ci-dessus.

En cours d'exécution, si de l'avis du Directeur, les camions fournis par les camionneurs en vrac ne peuvent accomplir de façon satisfaisante les services demandés, eu égard à l'état ou aux difficultés du stationnement, de la circulation, des trajets de transport et du LEN attribué au secteur visé, le Directeur peut obliger le Contractant à modifier la flotte de camions fournie,

dans les délais et selon les modalités qu'il fixe, et ce, à l'intérieur des catégories spécifiées à l'Annexe de ce secteur.

22.3. Mesurage, enregistrement et identification des camions de transport de neige

Tous les camions que le Contractant entend utiliser pour une saison hivernale doivent être mesurés, enregistrés auprès de la Ville et identifiés avant le 6 janvier 2017. Si l'entente est prolongée, les camions devront être mesurés avant le 15 novembre 2017.

Le mesurage est effectué par le Directeur, à la date et au lieu fixés par ce dernier. À cette occasion, les planches au haut de la benne du camion doivent avoir été installées et les renseignements fournis suivant l'article 4 *Preuves de propriété des camions* sont alors validés. Des photos de chaque camion sont aussi prises.

Le Contractant doit assurer la présence d'une personne lors du mesurage des camions.

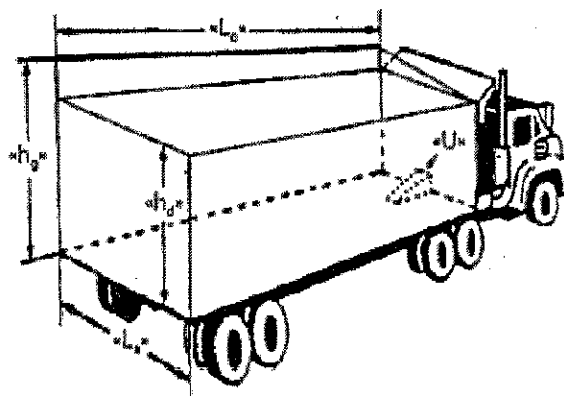
Tout camion qui n'est pas dûment mesuré, enregistré ou identifié se verra refuser l'accès au LEN. Exceptionnellement, le Directeur peut donner accès au LEN à un camion qui n'a pas été mesuré, à la condition que le camion soit mesuré, identifié et enregistré immédiatement après l'opération de chargement de la neige.

22.4. Détermination du volume d'une benne de camion

Le volume de la benne est déterminé par la formule ci-dessous, en soustrayant le volume de toute saillie, soit :

$$\text{Volume} = 0,5 [(h_d + h_g) \times L_a \times L_o] - U$$

- **Volume** : est exprimé en mètres cubes, au dixième (1/10) près.
- **h_d** : Profondeur intérieure de la benne du côté droit du camion exprimée en mètres, au centimètre près;
- **h_g** : Profondeur intérieure de la benne du côté gauche du camion exprimée en mètres, au centimètre près;
- **L_a** : Largeur intérieure de la benne du camion exprimée en mètres, au centimètre près;
- **L_o** : Longueur intérieure de la benne du camion exprimée en mètres, au centimètre près;
- **U** : Saillie



Peu importe le camion, le Contractant doit s'assurer que le camionneur en vrac adapte le côté gauche afin que ce dernier ait un minimum de 0,5 mètre de plus que le côté droit, sans toutefois l'excéder de plus de 0,8 mètre. À moins d'indication contraire dans l'Annexe relative à un arrondissement visé, la hauteur maximale du côté gauche à respecter à partir du sol est de 4,1 mètres. Toute différence entre le côté droit et le côté gauche supérieure à 0,80 m sera limitée à 0,80 m dans le calcul.

Lorsque la benne comprend un espace de chargement situé à l'avant au-dessus de la cabine du chauffeur, cet espace est exclu dans le calcul du volume de la benne du camion.

Une fois que le volume d'un camion a été établi par le Directeur, le camionneur en vrac ne peut modifier ce volume sans autorisation.

La Ville se réserve le droit de déterminer le volume d'une benne à l'aide d'un instrument de mesure optique. Aucune compensation monétaire ne sera versée aux camionneurs en vrac pour une différence de volume.

22.5. Identification des camions

Le Directeur remet au Contractant une plaque pour l'identification de tous les camions qui seront utilisés par les camionneurs en vrac. La plaque d'identification doit être apposée sur le panneau latéral gauche. Lorsque le camion est composé de plus d'une benne, une plaque doit être apposée sur chacune des bennes.

Cette plaque doit être apposée sur les camions en vue du mesurage des camions, tel que décrit à l'article 22.3 *Mesurage, enregistrement et identification des camions de transport de neige*.

À la demande du Directeur, les plaques d'identification des camions de transport de neige doivent être retournées par le Contractant au plus tard le 15 mai de chaque année.

23. Suivi des opérations

23.1. Avant le début des opérations

Avant le début du chargement de la neige, le Contractant doit transmettre au Directeur, sur un document fourni par ce dernier, la liste des camions qu'il entend utiliser pour ce chargement et correspondant minimalement au volume demandé. Un même camion ne peut être utilisé, au même moment, dans plus d'un secteur à la fois.

Les camions choisis doivent faire partie des camions enregistrés en début de saison hivernale.

23.2. Suivi pendant les opérations

Si, pour quelque raison que ce soit, les camions utilisés en cours de chargement sont changés, le Contractant doit alors transmettre sans délai une nouvelle liste de camions au Directeur.

24. Contrôle électronique du transport de la neige

24.1. Fonctionnement général du système intelligent de transport de neige

Le contrôle des volumes de neige se fait grâce au système intelligent de transport de neige. Toutes les transactions de chargement et de déchargement de la neige sont gérées à l'aide

d'équipements télémétriques installés dans la souffleuse, dans le camion de transport de neige et à la guérite du LEN.

Lors du chargement de la neige, la pagette du camion interagit avec l'équipement électronique installé dans la souffleuse pour confirmer une transaction de chargement de la neige. Cette transaction est par la suite téléchargée dans le système informatique de la Ville lors du passage du camion à la guérite du LEN.

24.2. Équipement requis dans les camions

Le Contractant doit s'assurer que chaque camionneur en vrac participant aux opérations de chargement de la neige possède sa propre pagette. Les pagettes sont fournies par la Ville au Contractant en début de saison hivernale.

Le Contractant est responsable des équipements prêtés par la Ville et doit les remettre à la Ville en bon état à la fin de la saison hivernale. Le remplacement des équipements prêtés est aux frais du Contractant, tel que précisé à l'article 28.1 Pénalités.

24.3. Vérifications préalables au chargement

Avant le début d'une opération de chargement, le Contractant doit s'assurer que chaque camionneur en vrac a la pagette correspondante à son camion et doit vérifier son bon fonctionnement.

En cas de problème, le Contractant doit immédiatement contacter le Directeur et aller récupérer un équipement additionnel.

24.4. Procédures à suivre lors des opérations de chargement de la neige

Avant de charger la neige dans un camion, le chauffeur de la souffleuse envoie une autorisation électronique au camion.

Avant de recevoir la neige dans son camion, le camionneur en vrac doit attendre d'avoir reçu l'autorisation électronique de la souffleuse.

À son arrivée au LEN, le camion doit s'arrêter à la guérite le temps de transférer la transaction électronique du chargement de la neige de la pagette vers le système de la Ville. Lorsque la guérite a reçu la confirmation du transfert de la transaction, le camion peut procéder au déchargement de la neige.

Tout camion qui ne dispose pas de sa pagette peut se voir interdire l'accès au LEN.

Advenant un problème avec la pagette, l'ordinateur de la guérite ou le système intelligent de transport de neige, le camionneur en vrac recevra lors de son passage à la guérite du LEN un billet de déversement en deux copies. Pour fins de paiement, une de ces copies devra être conservée par le Contractant comme preuve et envoyée au Directeur sur demande.

25. Inspection des camions

25.1. Annuelle

Avant le premier chargement de la neige, le Directeur inspecte les camions des camionneurs en vrac pour s'assurer de leur bon état et de leur performance, ainsi que pour confirmer les volumes des camions.

Si le Contractant ne dispose pas de camions conformes aux dispositions de la présente convention, ou s'ils ne sont pas en bon état, le Directeur avise le Contractant par écrit. Ce dernier doit alors, dans les sept (7) jours à compter de la date de réception de la lettre, corriger le défaut invoqué.

25.2. Pendant la saison hivernale

En tout temps, en d'exécution, le Directeur peut vérifier les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant. Ce dernier doit permettre et faciliter l'accès du Directeur aux camions utilisés ainsi qu'aux endroits où ils sont remisés.

En tout temps, le Directeur peut refuser tout camion qu'il juge inadéquat.

En tout temps, le Contractant doit, suivant la demande du Directeur, fournir la preuve du bon état des camions et, par la suite, s'assurer du maintien du bon état.

26. Bruit

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les mesures nécessaires pour faire le moins de bruit possible durant l'exécution des services, et particulièrement durant le déchargement.

Tous les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant doivent être conformes aux lois et règlements relatifs au bruit du secteur de déneigement où ils travaillent, sous peine d'être immédiatement immobilisés par le Directeur.

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les mesures nécessaires pour minimiser le bruit généré par l'exécution de leurs services. Il est interdit, lors du déchargement de la neige, de faire claquer le panneau derrière la benne du camion pour provoquer la chute de la neige restée collées aux parois de la benne.

27. Sécurité

Si les camionneurs en vrac exécutent les services de façon non sécuritaire, le Directeur peut exiger l'arrêt immédiat des services, jusqu'à ce que le Contractant effectue les correctifs nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

Il est interdit de circuler avec la benne du camion qui n'est pas en position horizontale sur les lieux d'élimination de la neige.

27.1. Collision

Les principaux facteurs qui contribuent aux collisions majeures impliquant les véhicules lourds sont reliés à la vitesse, l'omission de céder le passage, les virages à droite, la capacité de conduite affaiblie et la distance non sécuritaire entre deux véhicules.

Dans le but de ne pas retarder les opérations de déneigement en cours, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a élaboré une procédure lors d'une collision ne causant aucune blessure et impliquant uniquement :

- un véhicule inoccupé dont le propriétaire ou son représentant ne peut être rejoint ;
- un objet fixe ;
- un objet inanimé ;

- un animal de plus de 25 kg et dont le propriétaire ne peut être rejoint sur les lieux.

La procédure est la suivante :

- Obligation pour le conducteur impliqué dans une collision telle que décrite de laisser une note sur le véhicule accroché en incluant l'identification du véhicule ayant causé la collision et le numéro de téléphone du Directeur;
- Obligation pour le conducteur impliqué dans une collision telle que décrite de prendre en note les informations pertinentes pour le rapport d'accident interne fourni par le SPVM (lieu, heure, immatriculation du véhicule accidenté, marque, modèle, couleur, description des dommages, circonstances de l'accident) et de les transmettre au Directeur dans les plus brefs délais.

Aucun autre type de collision ne peut faire partie de cette procédure. Un conducteur impliqué dans une collision qui n'entre pas dans l'une des situations décrites ci-dessus devra rédiger un constat à l'amiable. Toutefois, s'il y a blessure, un rapport de police sera requis.

Le SPVM peut modifier cette entente à tout moment. Dans ce cas, le Contractant devra suivre les nouvelles directives fournies.

28. Défaut d'exécution et pénalités

28.1. Pénalités

Sans préjudice quant à ses autres droits et recours, le Directeur pourra appliquer les pénalités suivantes :

- Ne pas fournir la preuve de propriété dans les délais requis. Un montant de mille dollars (1000\$) par jour;
- Ne pas aviser le Directeur à la suite d'un bris ou d'un dommage (article 9 *Dommmages et bris*): 200\$ par période de 24 heures suivant le délai de 12h donné au Contractant pour informer le Directeur ou 500\$ par heure dans le cas où le bris ou le dommage représente un danger pour la sécurité publique.
- Ne pas fournir le volume demandé à temps (article 21 *Capacité volumétrique minimale*): pour chaque heure où le volume n'est pas atteint, la pénalité est de 10\$ par mètre cube manquant.
- Refus de permettre l'inspection des camions ou néglige de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des camions (article 25 *Inspection des camions*): un montant de mille dollars (1000 \$) par jour que dure ce défaut sera applicable.
- Ne pas corriger les défauts dans les délais impartis suivant l'inspection annuelle des camions (article 25 *Inspection des camions*): un montant de mille dollars (1000\$) par jour que dure ce défaut par camion.
- Pour toute plaque d'identification des camions de transport de neige non retournée ou devenue inutilisable selon l'opinion du Directeur (article 22.5 *Identification des camions*): 250\$ chaque;
- Pour chaque pagette perdue ou endommagée par le Contractant ou les camionneurs en vrac (article 24.2 *Équipement requis dans les camions*): 400\$ chaque.

28.2. Procédure pour l'application d'une pénalité

Pour toute infraction à l'une des dispositions du devis technique :

- le Directeur émet un avertissement écrit au Contractant (avis d'infraction);
- le Contractant peut, dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'infraction, aviser par écrit le Directeur qu'il conteste l'avis d'infraction reçu;
- dans le cas où le Directeur reçoit la contestation écrite du Contractant dans le délai de 48 heures, il informe le Contractant s'il maintient ou non la pénalité;
- le fait que le Directeur ne reçoive aucune réponse dans le délai mentionné dans l'avis signifie que le Contractant ne conteste pas la pénalité afférente à l'infraction;
- s'il y a récurrence de la part du Contractant le Directeur émet un nouvel avis d'infraction indiquant le montant de la pénalité correspondant à l'infraction;
- le Directeur déduira des honoraires dus au Contractant toute pénalité applicable en vertu du présent article.

28.3. Suspension des services

Si le Contractant ou un des camionneurs en vrac est en défaut d'exécuter quelque obligation de la présente convention, le Directeur peut à sa seule discrétion suspendre l'exécution de la convention avec le Contractant et en donner avis à ce dernier. Si le Contractant remédie au défaut avec diligence, à l'intérieur d'un délai de 10 jours depuis la date de l'avis de suspension, et ce, à la satisfaction du Directeur, ce dernier relève le Contractant de sa suspension et l'en avise. Le paiement des honoraires sont suspendus à compter de la date de l'avis de suspension jusqu'à la date de l'avis au Contractant l'en relevant.

Toutes les sommes dues par la Ville, pour une même saison hivernale, sont ajustées d'un pourcentage égal au nombre de jours pendant lesquels la convention a été suspendue pendant la saison hivernale

Annexe 2

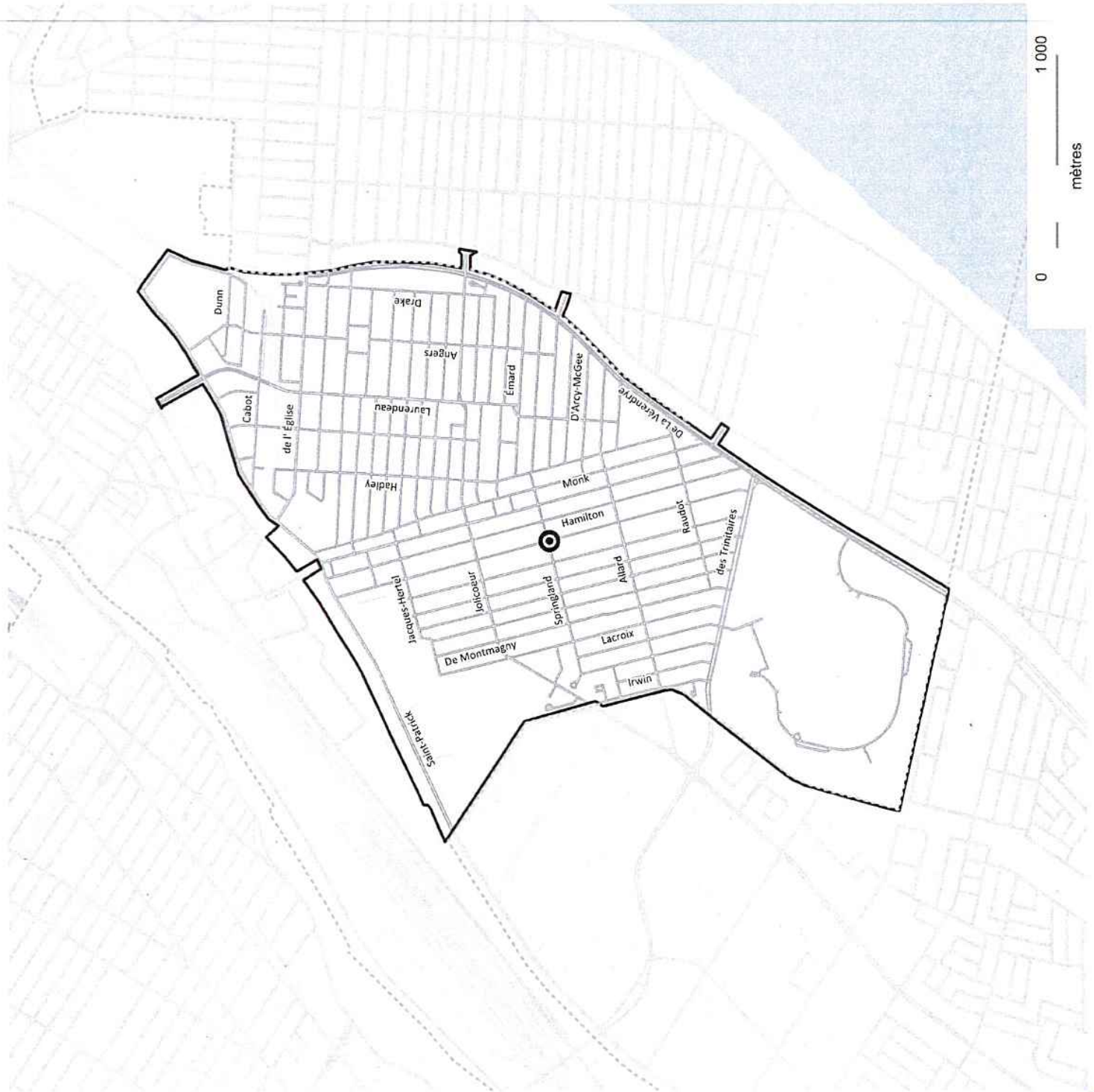
Arrondissement Le Sud-Ouest

S-O-301-1617

Statistiques

64,3 km de chaussées
680 181 m² de chaussées
221 836 m³ de neige estimés annuellement

- limite du secteur de déneigement
- - - limite des arrondissements et des villes reconstituées
- ⊙ centroïde



Description du secteur

Ce territoire est borné par:

Le canal de l'Aqueduc (arrondissement de Verdun), de la rue Pitt à la limite de l'arrondissement de LaSalle, arrondissement de LaSalle, du canal de l'Aqueduc au canal de Lachine, le canal de Lachine, de l'arrondissement de LaSalle à la rue Pitt, incluant la rue St-Patrick et la rue Pitt, de la rue St-Patrick à l'autoroute 15 (exclue), l'autoroute 15 (exclue), de la rue Pitt au canal de l'Aqueduc.

À ce secteur il faut ajouter :

- La rue Jolicoeur, du boulevard de la Vérendrye au boulevard Champlain;
- La rue Woodland, du boulevard de la Vérendrye au boulevard Champlain;
- La rue Stephens, de Champlain à de la Vérendrye;
- Le tunnel St-Rémi, de la rue St-Ambroise vers le sud.

À ce secteur il faut retrancher :

- Le boulevard Monk, de la rue St-Patrick au chemin de la Côte-Saint-Paul

Capacité volumétrique minimale

Pour ce secteur, la capacité volumétrique minimale est de 560 mètres cubes.

Lieu d'élimination de la neige associé au secteur et camions autorisés

Le lieu d'élimination de la neige associé à ce secteur est le site de surface Newman.

Les camions autorisés sont ceux des catégories A, B1, B2 et C.

Par contre, un minimum de 4 camions de catégorie A sont requis pour chaque quart de travail.

La distance entre le centroïde et le LEN associé au secteur est de 1,9 kilomètre.

Annexe 3

Fiche descriptive du camion

FICHE DESCRIPTIVE DU CAMION

Arrondissement: _____

Contrat: _____

Période hivernale: _____

Type de camion:

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> catégorie A | <input type="checkbox"/> catégorie B1 |
| <input type="checkbox"/> 6 roues | <input type="checkbox"/> catégorie B2 |
| <input type="checkbox"/> 10 roues | <input type="checkbox"/> catégorie C |
| <input type="checkbox"/> 12 roues | |

DESCRIPTION DU CAMION

Marque: _____ Modèle: _____

Année: _____ Poids (kg): _____

Volume estimé de la benne (m³): _____

No de permis de la C.T.Q.*: _____

Numéro d'immatriculation: _____

Numéro de flotte: _____

Endroit (adresse) de remisage: _____

DESCRIPTION DE LA REMORQUE (CATÉGORIE C)

Marque: _____ Modèle: _____

Année: _____ Poids (kg): _____

Volume estimé de la benne (m³): _____

No de permis de la C.T.Q.*: _____

Numéro d'immatriculation: _____

Numéro de flotte: _____

Endroit (adresse) de remisage: _____

* Commission des transports du Québec

PROPRIÉTAIRE:

Nom (en majuscule): _____

Adresse: _____ Ville: _____

Code postal: _____ Tél. résidentiel: _____ Tél. bureau: _____

Numéro d'inscription (NIR): _____ Région: _____

Documents à joindre à la fiche:

- Une copie de l'inscription du camionneur au Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec comprenant le numéro d'inscription (NIR) et l'attestation de la cote qui porte la mention « satisfaisant ».
- Une copie du certificat d'immatriculation émis par la Société de l'assurance automobile du Québec valide.

Les véhicules inscrits ci-haut sont notre propriété et seront utilisés pour les travaux relatifs à la présente soumission.

Signature du propriétaire: _____

Date: _____

Annexe 4

Engagement du camionneur

Engagement du camionneur

Je soussigné, _____

camionneur, demeurant au _____

(ville) _____

(téléphone) _____

prends l'engagement de mettre mon camion immatriculé _____

à la disposition de la Ville de Montréal pour exécuter, à l'entière satisfaction de la Ville, les travaux visés par l'un des contrats qui sont décrits dans le cahier des charges "Transport de neige par secteur, dans le cadre des activités de déneigement pour quatre arrondissements"

Je nomme _____

demeurant au _____

pour agir en mon nom, pour signer au nom du groupe des camionneurs soumissionnaires tout document relatif au contrat faisant l'objet de la présente soumission et pour représenter ledit groupe de camionneurs auprès de la Ville de Montréal pour toute la durée du contrat.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du camionneur : _____

Témoin : _____

Signature du témoin : _____

Annexe 5

Adresses des LEN

Sites de surface

46e Avenue

1025, 46^e avenue, au nord de l'autoroute 20.

Angrignon

Deux entrées possibles:

- a) 6700, rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin.
- b) 2505, boulevard Angrignon, entre le boulevard Newman et la rue Saint-Patrick.

Armand-Chaput

Avenue Armand-Chaput côté est, entre les boulevards Henri-Bourassa et Maurice-Duplessis.

Autoroute 13

Face au 9283, rue Thimens, au nord de la rue Thimens et à l'est de l'autoroute 13.

Carrière Lafarge

L'entrée principale se situe au 9999, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est. L'accès peut se faire également par la voie de service de l'autoroute Métropolitaine. L'adjudicataire peut être assigné à différents endroits, à l'intérieur du site, sans ajustement possible des distances de transport.

Château-Pierrefonds

Boulevard de Pierrefonds côté nord, à l'ouest de l'avenue du Château Pierrefonds.

Langelier

9505 boul. Langelier, dans le prolongement nord de Langelier, au nord de Grandes-Prairies.

Newman

3333, rue Irwin, au sud de la rue Saint-Patrick.

Norman

Rue Norman, à l'est de la 12^e avenue.

Ray-Lawson

11200, boulevard Ray-Lawson, au sud du boulevard Henri-Bourassa.

Sartelon

3405, rue Sartelon, au coin de l'avenue Félix-Leclerc.

Thimens

4545, boulevard Thimens, au sud du boulevard Poirier.

Chutes à l'égout

Anbar

Rue Notre-Dame Ouest, côté nord, à l'ouest du boulevard Angrignon.

Butler

Rue Butler côté ouest, entre les rues Wellington et D'Argenson.

De La Salle

Rue Notre-Dame Est, côté sud, entre l'avenue de La Salle et l'avenue Letourneux.

Fullum

2100, rue Notre-Dame Est, côté sud de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue de Lorimier, dans le prolongement de la rue Fullum.

Iberville

Rue d'Iberville, entre les rues De Rouen et Ontario.

Jules-Poitras #1 et #2

2595, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans le prolongement nord du boulevard Jules-Poitras, au nord du boulevard Henri-Bourassa.

Lausanne

Sur le boulevard Henri-Bourassa Est, côté nord, entre l'avenue Lausanne et l'avenue de Belleville.

Millen

Au nord-est de l'intersection de l'avenue Millen et du boulevard Henri-Bourassa.

Poincaré

Boulevard Henri-Bourassa Ouest, côté nord, entre la rue Meilleur et la voie ferrée.

Riverside

Près du 1156, rue Mill, à l'ouest de l'autoroute Bonaventure.

Saint-Pierre #1

Sur la rue Victoria, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph.

Saint-Pierre #2

Rue Notre-Dame Ouest, côté sud, sous l'échangeur Turcot, à l'est du boulevard Monk.

Sauvé

Au nord-est de l'intersection des rues Sauvé et Meilleur.

Stinson

136, rue Stinson, près de l'intersection des rues Hodge et Stinson.

Verdun

Au sud de la bretelle d'accès au boulevard Gaétan-Laberge, à l'ouest de l'autoroute 15.

Carrière

Carrière Saint-Michel (anciennement Francon)

3949, boulevard Robert, à l'intersection avec la 19^e avenue.

Deux entrées donnent accès aux quais de déchargement :

- c) entrée au nord-ouest de la carrière par le boulevard Saint-Michel, dans le prolongement de l'avenue Charland;
- d) entrée au sud-est de la carrière, à l'intersection du boulevard Robert et de la 19^e avenue.

L'implantation d'une voie réservée aux autobus sur le boulevard Pie-IX limite la possibilité des virages à gauche. Ainsi, le chemin situé dans le prolongement de la 42^e rue est opérationnel pour la sortie seulement.

Les camionneurs doivent se conformer aux directives du responsable de la carrière, afin de convenir des entrées et des sorties, des horaires d'utilisation de ces entrées et sorties ainsi que du quai de déchargement.

L'adjudicataire peut être assigné à différents endroits, à l'intérieur du site, sans ajustement possible des distances de transport.

Annexe 6

Tarifs horaires selon la capacité du camion (Secteur de l'Île de Montréal)

CAPACITÉ EN CHARGE	TARIF HORAIRE inscrit au recueil 2016	TARIF HORAIRE 2016- 2017 suivant entente
10,0 à 16,9 m. cubes	57,78 \$	56,62 \$
17,0 à 20,9 m. cubes	69,89 \$	68,49 \$
21,0 à 23,5 m. cubes	74,58 \$	73,09 \$
23,6 à 25,9 m. cubes	77,56 \$	76,01 \$
26,0 à 28,5 m. cubes	84,92 \$	83,22 \$
28,6 à 30,9 m. cubes	92,25 \$	90,41 \$
31,0 à 34,9 m. cubes	95,13 \$	93,23 \$
35,0 à 38,9 m. cubes	101,22 \$	99,20 \$
39,0 à 42,9 m. cubes	105,23 \$	103,13 \$
43,0 à 46,9 m. cubes	110,26 \$	108,05 \$
47,0 à 50,9 m. cubes	112,16 \$	109,92 \$
51,0 à 54,9 m. cubes	115,02 \$	112,72 \$
55,0 m. cubes et plus	129,64 \$	127,05 \$

Note: les "taux horaires 2016-2017 suivant entente" ci-hauts sont les taux du recueil 2016 moins 2%. Dans l'éventualité où l'entente serait maintenue en 2017-2018, les "taux horaires 2017-2018 suivant entente" seraient ceux au recueil 2017, moins 2%.

Dossier # : 1164631012

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y est associée soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1164631012 - 53 Transp neige Transvrac.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Preposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2205
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1161508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

Il est recommandé:

- 1- D'approuver un protocole de soutien technique
- 2- D'autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-15 12:07

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161508002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole de soutien technique et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 23 février au 12 mars 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0101 - 25 janvier 2016 - Approuver un protocole de soutien technique estimé à 390 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion du festival «Montréal en Lumière» du 19 au 28 février 2015.

CM16 0229 - 22 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrine à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 202, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet .

DESCRIPTION

Les coûts engendrés en biens et services pour la Ville pour la tenue de «Montréal en Lumière» représentent une valeur de l'ordre de 300 000 \$. Cet ordre de grandeur estimé par le Service de la culture a pour objectif d'informer les élus des biens et services municipaux requis; en aucun temps il sera utilisé à des fins de convention.

Le présent dossier fait état d'un festival de calibre métropolitain, national et international pour lequel le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Un dossier décisionnel distinct sera préparé à cette fin pour ce festival et présenter à la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de février 2016.

Cet événement se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au protocole et au plan en annexe.

De plus, dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de Montréal, «Montréal en Lumière» présentera le parcours lumineux «Illuminart» qui se déroulera dans le Quartier des spectacles.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Festival Montréal en Lumière inc. est soutenu financièrement dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Le montant accordé pour 2017 est de 600 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Montréal en lumière est le seul festival de cette envergure à se dérouler en période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse et ouverture officielle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 13 décembre 2016
Guy CHARBONNEAU, 12 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

Tél : 872-7846
Télécop. : 2-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

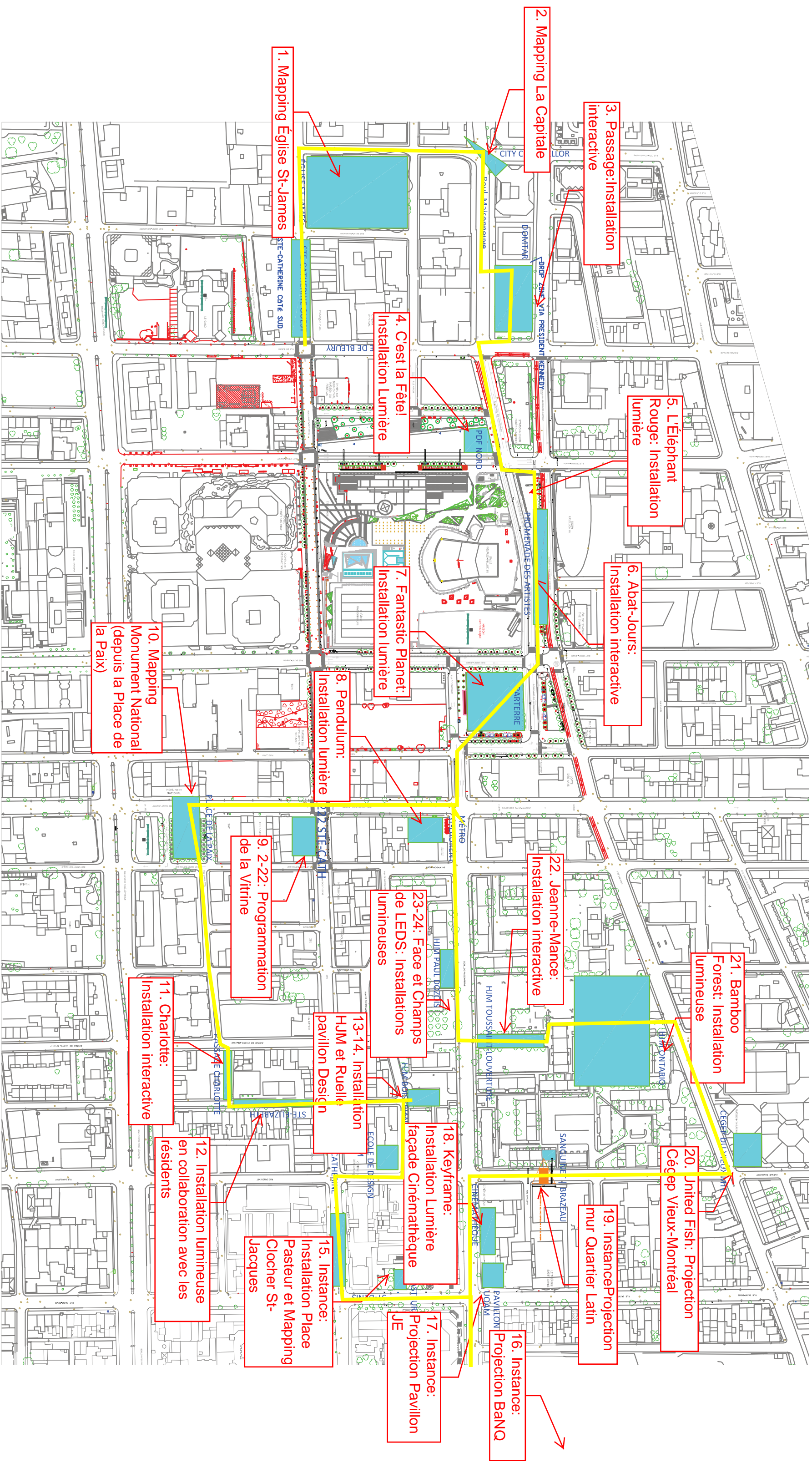
Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884
Télécop. : 514 872-3409

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-13



2. Mapping La Capitale

3. Passage: Installation interactive

5. L'Éléphant Rouge: Installation lumière

6. Abat-Jours: Installation interactive

4. C'est la Fête! Installation Lumière

7. Fantastic Planet: Installation lumière

8. Pendulum: Installation lumière

10. Mapping Monument National (depuis la Place de la Paix)

9. 2-22: Programmation de la Vitrine

23-24: Face et Champs de LEDs: Installations lumineuses

22. Jeanne-Mance: Installation interactive

21. Bamboo Forest: Installation lumineuse

11. Charlotte: Installation interactive

13-14. Installation HJM et Rueille pavillon Design

20. United Fish: Projection Cégep Vieux-Montréal

12. Installation lumineuse en collaboration avec les résidents

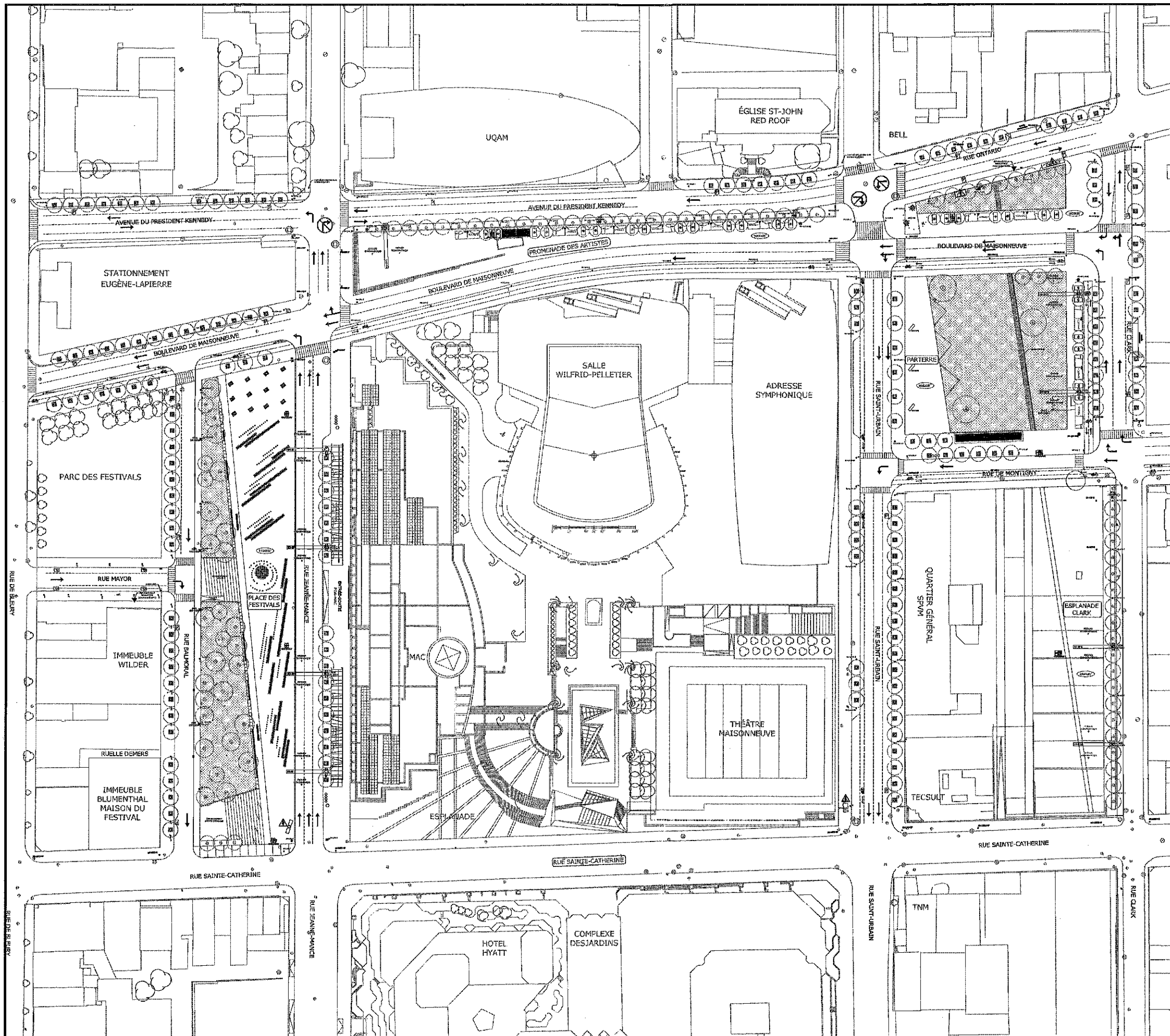
18. Keyframe: Installation Lumière façade Cinéma-théâtre

19. Instance: Projection mur Quartier Latin

15. Instance: Installation Place Pasteur et Mapping Clocher St-Jacques

17. Instance: Projection Pavillon JE

16. Instance: Projection BANQ



PARTENARIAT DU QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTREAL
1435 RUE SAINT-ALBANOZ/BUREAU 500/MONTREAL(QC) CANADA H2A 1B4

TITRE:
**QUARTIER DES SPECTACLES
PÔLE PLACE DES ARTS**

- LÉGENDE**
- ⊕ ANCRAGE SCÉNOGRAPHIQUE
 - ⊙ ABSORBEUR AUTOMATIQUE
 - ⊗ BORNES D'ARRÊT
 - BORNES RÉGULATION
 - ⊠ BORNES DE STATIONNEMENT
 - ⊗ CHAÎNELLE
 - ⊗ CHAÎNELLE SCÉNOGRAPHIQUE
 - ⚡ WHET VOLTAGE
 - ⊙ JET STANDARD
 - ⊙ JET ROUGE
 - ⊕ LAMPES AU SOL
 - ⊗ MÉTA STRUCTURE SCÉNOGRAPHIQUE
 - ⊙ PA SCÉNOGRAPHIQUE
 - ⊙ PLACE DE STATIONNEMENT
 - ⚡ SOURCE D'EAU

- NOMENCLATURE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DES BASES**
- ABBÉVIATIONS DES BUSES**
- (M) MONTREAL
 - (C) CLARK
 - (N) NORD
 - (S) SUD
 - (M) MONTREAL
 - (O) ONTARIO
 - (P) PRESIDENT-KENNEDY
 - (S) SAINTE-CATHERINE
 - (U) SAINT-URBAIN
- ABBÉVIATIONS TYPES DE LUMINAIRES**
- (C) COLONNE ISOLAIRE
 - (L) LAMPADAIRE
 - (L) CHANDÈLLE
 - (L) LUMINAIRE HAUT
 - (L) LUMINAIRE HAUT AVEC ACCENT
 - (L) POTEAU FOUR FEUX CIRCULATION
 - (L) LUMINAIRE TYPE SAINTE-CATHERINE
 - (S) STRUCTURE D'ÉCLAIRAGE
- ABBÉVIATIONS / TYPES DE BASES**
- C CHAÎNELLE
 - E ÉCLAIRAGE + ÉLECTRICITÉ
 - ED ÉCLAIRAGE + RÉGULATION + DATA
 - EDC ÉLECTRICITÉ + DATA + CONTRÔLEUR DE FEU
 - EF ÉCLAIRAGE + ÉLECTRICITÉ + FEU DE CIRCULATION
 - EPS ÉCLAIRAGE + ÉLECTRICITÉ + DATA-PANNEAU SCÉNO
 - FS FEU DE CIRCULATION

DESSINÉ PAR: PAUL MARCHAND & ASSOCIÉS

DATE: 10 DÉCEMBRE 2009

ÉCHELLE: VOIR RÈGLE AU PLAN

FICHER: QDS-AME_POLEPDA_101209

NOM DU DESSIN: QDS-POLEPDA-PLAN GÉNÉRAL

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9e étage, Montréal Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par Mme Roseline Rico, Vice-présidente Affaires gouvernementales et développement touristique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 7 décembre 2015

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 9 au 22 février, le montage, du 23 février au 11 mars, l'événement et du 12 au au 16 mars 2017 le démontage « Montréal en Lumière » (ci-après appelé l' « Événement »);

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction associée Cinéma – Festivals – Événements ou son représentant dûment autorisé du Bureau des festivals et des événements culturels;

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles :Pôle PDA pour la tenue de l'événement (délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-Urbain et De Bleury) et le Quartier des spectacles pour le parcours d'illuminart approuvés par les autorités compétentes de la Ville;

1.3 Le préambule fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 2 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

- 2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;
- 2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;
- 2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;
- 2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;
- 2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

- 3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes;
- 3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;
- 3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;
- 3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable

en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

- 3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);
- 3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;
- 3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;
- 3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;
- 3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;
- 3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);
- 3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;
- 3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;
- 3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;
- 3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;
- 3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.
- 3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des

matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;

- 3.17 transmettre au Responsable, trente (3) trois mois après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4 **DÉFAUT**

- 4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :
- 4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes des articles 3.1 à 3.17 du présent protocole;
 - 4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.
- 4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphes 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.
- 4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5 **RÉSILIATION**

- 5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.
- 5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garantit :

- 6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;
- 6.2 qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7 **INDEMNISATION ET ASSURANCES**

- 7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
- 7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et cet avenant.
- 7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :
 - 7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;
 - 7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'événement à l'endroit indiqué par le Responsable.
- 7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8 **DISPOSITIONS FINALES**

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci.

L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.3 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.4 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.5 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

FESTIVAL MONTREAL EN LUMIÈRE INC.

Par : _____
Madame Roseline Rico, Vice-présidente
Affaires gouvernementales et développement
touristique

Ce protocole d'entente a été approuvé par conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 20..... (Résolution).



Dossier # : 1166462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 543,22 m², pour la somme de 145 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 14:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

CONTENU

CONTEXTE

Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci (collectivement le « Vendeur ») sont propriétaires d'un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 1 058 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P annexés (l'« Immeuble »).

Le Vendeur est devenu propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Maçonnerie C.R. inc. à Antonio Casoria et Nino Ricci, reçu devant M^e Michael Beaudry, notaire, le 24 janvier 2014, sous le numéro 23 221 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 534 677.

La Ville désire acquérir l'Immeuble, d'une superficie de 1 543,22 m², afin d'aménager un passage piétonnier, lequel permettra aux résidents du secteur d'accéder facilement au quai de la gare Anjou, située sur la ligne du train de banlieue Mascouche.

Une promesse de vente a donc été signée par le Vendeur le 6 mai 2016. Le prix négocié de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 145 000 \$.

Le présent sommaire a ainsi pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a prévu, dans son plan d'aménagement du secteur, la création d'un passage piétonnier pour permettre aux citoyens d'accéder au quai de la gare Anjou. Ce passage permettra aux citoyens de ce secteur de développement résidentiel, situé à proximité, d'avoir accès à un système de transport collectif.

L'aménagement du passage ainsi que son entretien (dénivellement, éclairage, etc.) seront réalisés par l'Arrondissement.

Une caractérisation environnementale du sol de l'Immeuble a été effectuée à l'automne 2016 par la compagnie WSP Canada Inc. Le rapport de caractérisation précise qu'aucun travail spécifiquement lié à la réhabilitation du terrain n'est recommandé.

Le rapport a été validé par le Service de l'environnement de la Ville, lequel nous a confirmé qu'il n'y a pas des travaux de décontamination prévus.

Cependant, si des travaux d'excavation sont prévus dans le cadre du projet, les sols excavés devront être gérés conformément à la *Grille de gestion des sols excavés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.
- L'aménagement du passage permettra un accès facile est de proximité à la gare Anjou pour les résidents du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble est de 148 000 \$, soit 95,90 \$/m².
 - Le prix négocié est de 145 000 \$, soit 93,95 \$/m².
 - Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.
 - Cette acquisition de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale no 15-005 – « Acquisition de terrain vs réserve foncière à des fins de développement urbain ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création de ce passage piétonnier incitera les résidents du secteur à privilégier le transport collectif, en l'espèce par train de banlieue, ayant pour effet de limiter l'usage de la

voiture en milieu urbain ce qui permettra de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation l'Arrondissement ne pourra pas assurer un accès facile et de proximité à la gare Anjou pour les résidents du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Signature et publication de l'acte de vente au Registre foncier: printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Josée SAMSON, 22 juin 2016
Richard JOSEPH, 8 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2016-06-07

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-7185
Télécop. : 514 872-8350

Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs en remplacement de Marie-
Claude Lavoie, directrice de service

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-12-16

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD : 1 166 462 003/Mandat 16-0002-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Acquisition de gré à gré
- Endroit : Situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lot : 1 058 444 du cadastre du Québec
- Superficie : 1 543,22 m²
- Zonage : Commerce et Industrie (C.1, C.2, I.1, I.2, I.6)
- Particularité : Acquisition nécessaire pour l'aménagement d'un passage piétonnier afin de permettre aux citoyens du secteur d'accéder au quai de la gare Anjou.

Vendeur : Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci

Acquéreur : Ville de Montréal

Prix de vente : 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, soit 93,95 \$/m²

Valeur marchande : 148 000 \$

➤ En date du : 2 mars 2016

Valeur au rôle foncier 2016 : 54 000 \$

Raison du prix de vente : Selon la valeur marchande

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Préparé par :

Daniel Grecescu Téléphone : 2-7185

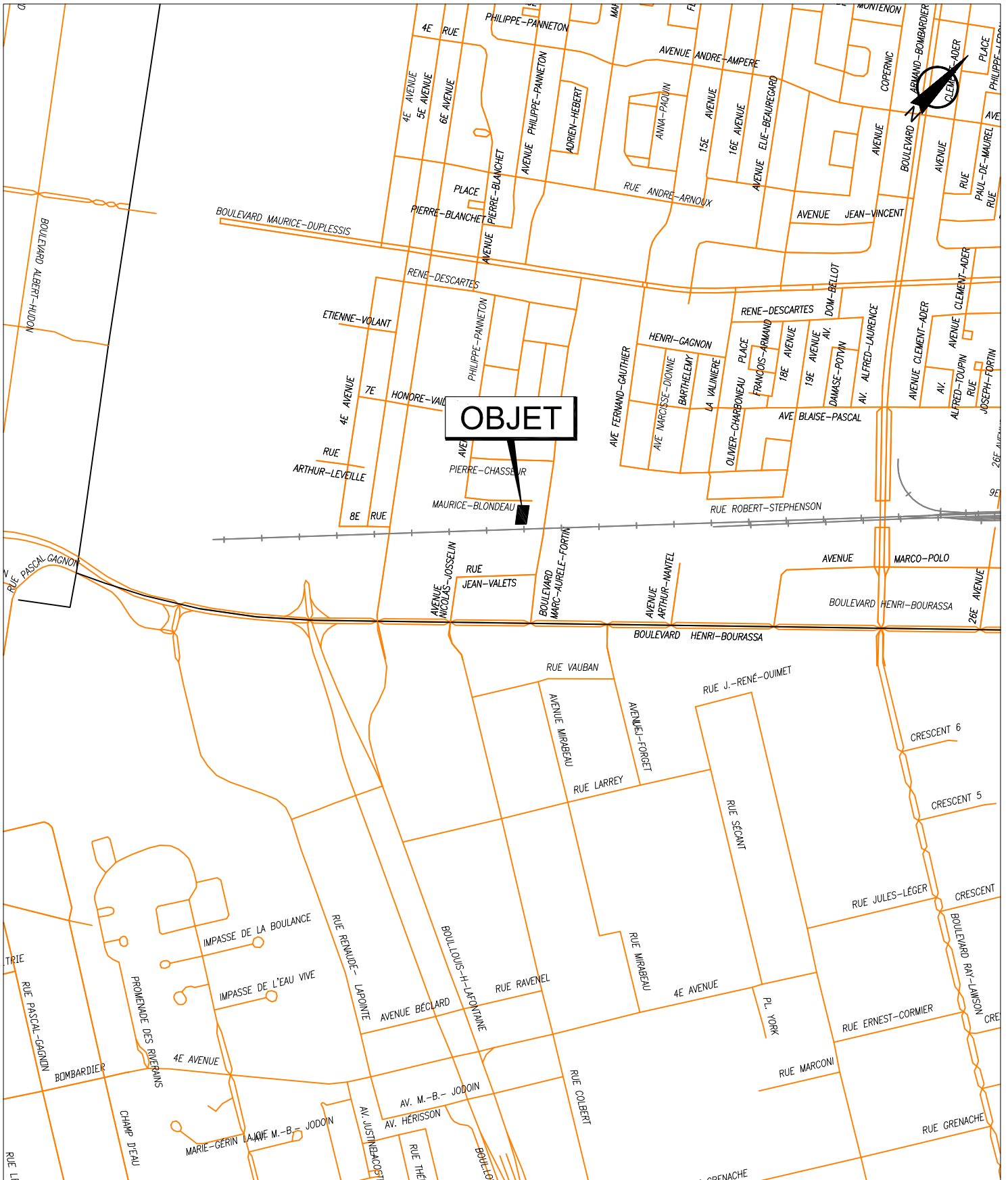
Denis Sauvé Téléphone : 2-2125

Francine Fortin Téléphone : 2-0153

Marie-Claude Lavoie Téléphone : 2-1049

INITIALES

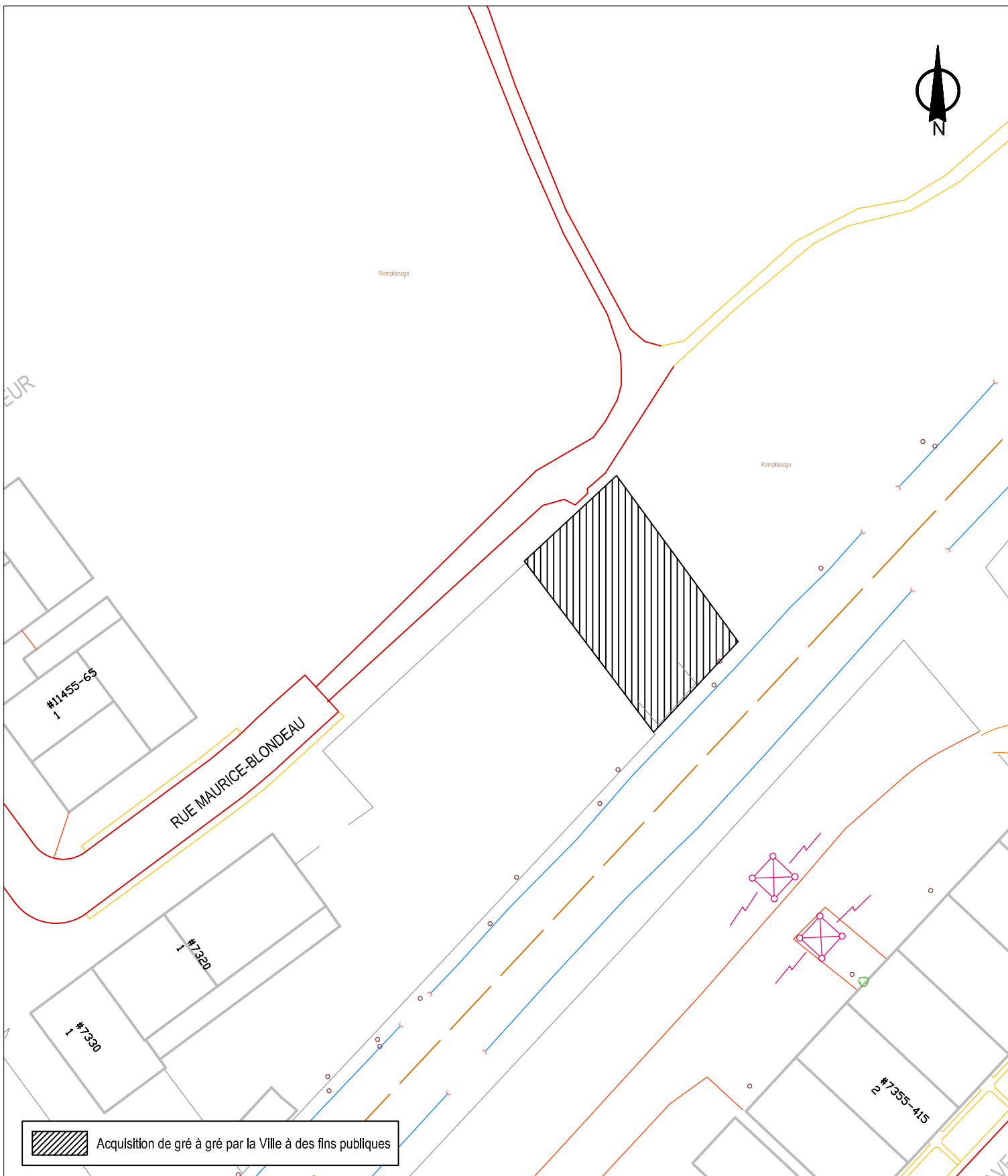
**DATE
(JJ-MM-AA)**



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



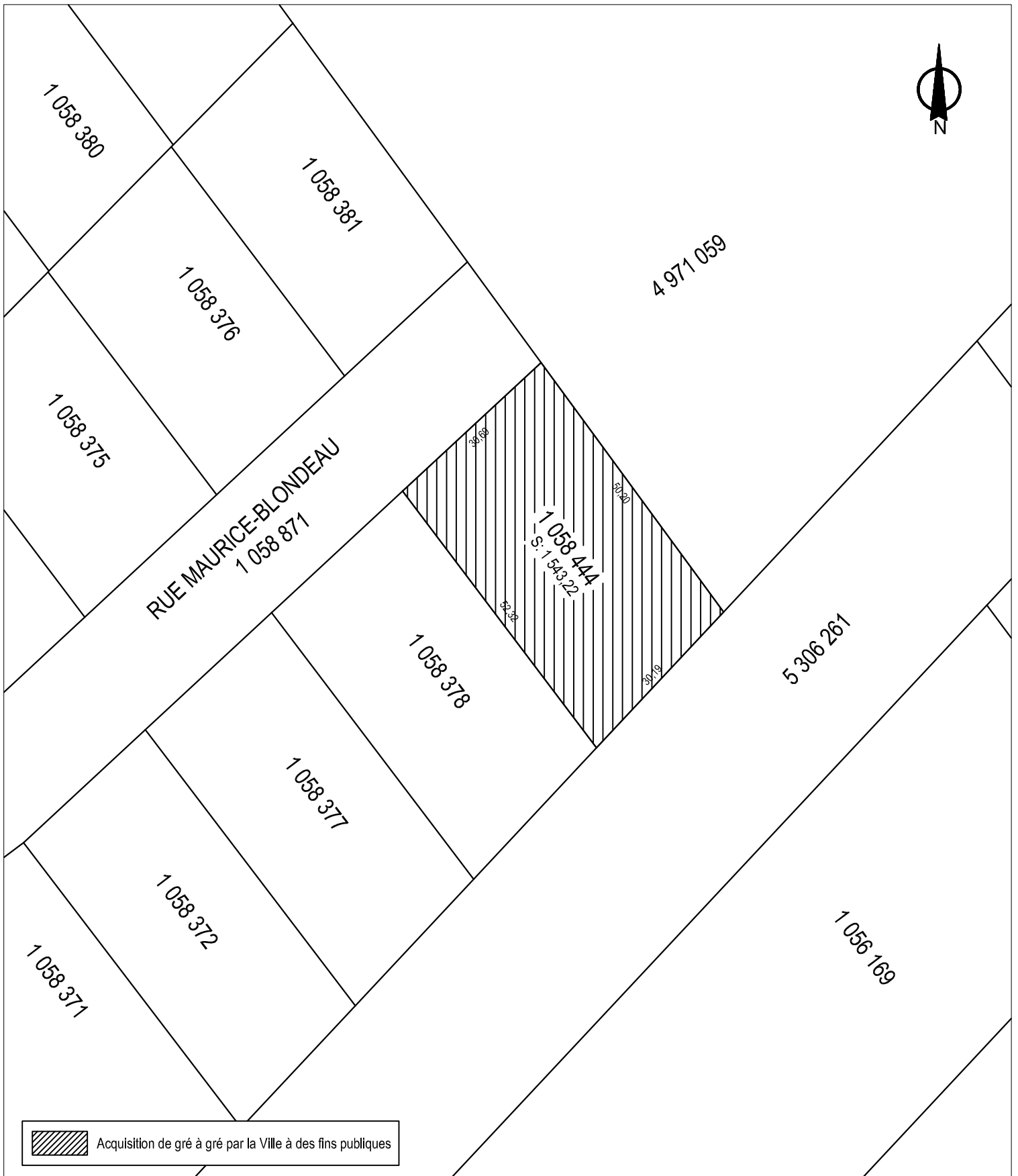
Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-3966-03
Production : CL
Échelle : -
Date : 12-01-16



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H12-005-3966-03
 Production : CL
 Échelle : 1:1200
 Date : 11-01-16



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H12-005-3966-03
 Production : CL
 Échelle : 1:800
 Date : 11-01-16



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3966-03
Production : CL
Échelle : -
Date : 12-01-16









PROMESSE DE VENTE

Antonio CASORIA, résidant et domicilié au 11855, avenue Louis-Sicotte, Montréal, province de Québec, H1E 3N3

et

Nino RICCI, résidant et domicilié au 8650, rue Samuel-Morse, Montréal, province de Québec, H1E 5T7

Ci-après nommés le « **Vendeur** ».

Lequel promet de vendre à **la Ville de Montréal**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 1 des présentes.

Ci-après nommée la « **Ville** ».

Le Vendeur et la Ville sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le **lot 1 058 444 du cadastre du Québec**, circonscription foncière de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir du Vendeur l'immeuble décrit au paragraphe 1 du présent préambule;

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie de la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

PAR LES PRÉSENTES, le Vendeur s'engage à vendre à la Ville l'immeuble dont la désignation suit, le tout suivant les termes et conditions prévus aux présentes.

1. DESCRIPTION

L'immeuble visé par la présente promesse de vente est un terrain vague, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, tel que montré à titre indicatif par une trame hachurée sur le(s) plan(s) ci-joint(s) à l'annexe B. Cet immeuble est connu et désigné comme étant le **lot 1 058 444, du cadastre du Québec**, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 543,22 m².

Ci-après nommé l'« **Immeuble** ».

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

Le prix de vente exigé pour l'Immeuble est de **145 000 \$ (CENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS)**, lequel sera payé par la Ville à la signature de l'acte de vente.

Il est entendu que le notaire instrumentant retiendra le prix de vente jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits de la Ville.

Advenant la présence d'entrées contradictoires au registre foncier au moment de la publication de l'acte de vente de l'Immeuble, la Ville pourra retenir des sommes suffisantes à même le prix de vente pour les faire radier s'il est impossible pour le Vendeur de les faire radier dans un délai n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours de la date de clôture. À défaut, la Ville pourra, à son gré, demander l'annulation de la

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

MR AC

vente, auquel cas le Vendeur s'engage à : (a) signer tout acte pertinent pour y donner effet (b) rembourser à la Ville le prix de vente versé au Vendeur, à l'exclusion de tous autres frais et dommages, et (c) assumer les frais et honoraires relatifs à l'acte d'annulation.

3. REPRÉSENTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare et garantit ce qui suit à la Ville :

- a) Il est résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) C. 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3) et l'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.
- b) La présente promesse de vente constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur.
- c) La signature de cette promesse de vente, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations nées des présentes et l'observation par celui-ci des dispositions de la promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi.
- d) Il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de validité de sa promesse prévue à l'article 22 des présentes, il est le seul à y être lié et que la présente ne pourra produire d'effets à l'égard de la Ville tant que l'instance décisionnelle de cette dernière n'aura pas approuvé le projet d'acte de vente donnant suite à la présente promesse.
- e) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes.

4. POSSESSION

La Ville deviendra propriétaire de l'Immeuble et en aura la possession à la date de la signature de l'acte de vente.

5. GARANTIE

La vente sera faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans garantie de qualité, la Ville l'achetant à ses risques et périls.

6. TITRES

Le Vendeur ne sera tenu de fournir ni titres ni certificat de recherche touchant l'Immeuble.

Le Vendeur devra cependant fournir à la Ville un bon et valable titre de propriété, libre de tout droit réel, privilège et hypothèque, sauf les servitudes qui s'y rattachent.

La Ville aura un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la signature de la présente promesse par le Vendeur pour dénoncer à ce dernier tous

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

MR AC

vices ou irrégularités entachant les titres. Si aucune dénonciation n'est exprimée dans ce délai, la Ville sera définitivement réputée avoir accepté le titre de propriété du Vendeur et en être satisfaite. Toutefois, à la suite d'un tel avis, le Vendeur aura trente (30) jours à compter de cet avis écrit pour avertir par écrit La Ville :

- a) qu'il a remédié à ses frais aux vices, irrégularités; ou,
- b) qu'il ne sera pas en mesure d'y remédier.

La Ville, sur réception de l'avis prévu en b) du paragraphe précédent devra, dans un délai de trente (30) jours de la réception d'un tel avis, aviser par écrit le Vendeur : soit qu'elle choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'elle ne désire plus acquérir l'Immeuble, sans autre recours de part ou d'autres; les frais, honoraires et déboursés encourus par le Vendeur seront à sa charge.

7. PLAN DE PROPRIÉTÉ ET OPÉRATION CADASTRALE

- a) Plan de propriété

La Ville se réserve un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date des présentes pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, un plan de propriété de l'Immeuble. Le Vendeur permet donc à la Ville et à ses représentants et/ou mandataires d'accéder à l'Immeuble afin de pouvoir obtenir les données permettant de compléter ce plan.

- b) Opération cadastrale

Ne s'applique pas

8. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU SOL DE L'IMMEUBLE

La Ville pourra, dans un délai de cent-vingt (120) jours à compter de la date de la signature de la présente promesse par le Vendeur, faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols de l'Immeuble de même qu'une analyse des composantes du (des) bâtiment(s) et d'effectuer, le cas échéant, des forages et des prélèvements requis pour la réalisation de ces études. Le Vendeur permet à la Ville, à ses représentants et/ou mandataires, conditionnellement à ce que la Ville ait avisé au moins quarante-huit (48) heures avant le début des travaux, de circuler sur l'Immeuble et d'avoir accès au(x) bâtiment(s).

Les résultats de ces études devront être conformes avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins de passage piétonnier. Si les résultats de telle étude démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'Immeuble, la Ville se réserve un délai additionnel de dix (10) jours suivant l'expiration du délai de cent-vingt (120) jours prévu ci-dessus pour aviser le Vendeur, par écrit, qu'elle n'a plus l'intention d'acquérir l'Immeuble, et ce, sans que le Vendeur ne puisse réclamer quelque dommage que ce soit à la Ville.

9. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Les immeubles appartenant à la Ville sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes municipales payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

MR AE

10. TRANSFERT DES RISQUES

Malgré la signature de la présente promesse de vente, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente. La Ville assumera tous les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

11. ENGAGEMENTS DU VENDEUR

La présente promesse de vente est conditionnelle à ce que le Vendeur réalise les engagements qui suivent.

À compter de la signature de la présente promesse de vente et jusqu'à la signature de l'acte de vente, le Vendeur fera en sorte :

- a) de préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent pour qu'à la date de signature de l'acte de vente, l'état de l'Immeuble soit comparable à celui constaté par la Ville lors de son inspection.
- b) qu'à la signature de l'acte de vente l'Immeuble sera vague (libre) et dans un bon état.
- c) de ne pas affecter, de quelque façon, le titre de l'Immeuble.
- d) qu'il n'existera aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville lors de l'acquisition de l'Immeuble, lequel devra être totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles, et ce, au moment de la signature de l'acte de vente.
- e) que tout impôt, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ayant juridiction relativement à cette période, soit payé promptement.

12. FRAIS

La Ville devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente et à sa publication au registre foncier. Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant. L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par la Ville. Ces documents seront toutefois assujettis à l'approbation des conseillers juridiques du Vendeur. La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront effectuées par les conseillers juridiques du Vendeur, aux entiers frais de ce dernier, préalablement à la signature de l'acte de vente relative à la présente transaction.

13. AJUSTEMENTS

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement à l'Immeuble seront effectués à la date de signature de l'acte de vente, le cas échéant.

14. CESSION DE LA PROMESSE

Le Vendeur ne pourra transférer et céder ses droits, obligations, titres et intérêts dans la présente promesse de vente.

MR Ae

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

15. ACTE DE VENTE

Sous réserve de l'article 12 des présentes, les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente promesse de vente, devant le notaire choisi par la Ville, au plus tard vingt (20) jours après l'approbation des autorités compétentes de la Ville, et ce, avant la tombée de l'échéance citée à l'article 22 « VALIDITÉ DE LA PROMESSE ». Si le Vendeur fait défaut de signer le projet d'acte de vente dans les vingt (20) jours suivant un avis envoyé par le notaire de la Ville à l'effet que toutes les autorisations municipales requises ont été données, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut, la présente promesse de vente pourra devenir nulle et de nul effet, au choix de la Ville, sans possibilité de recours ni indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

16. INDIVISIBILITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse de vente est indivisible, les Parties reconnaissant que la Ville désire acheter l'immeuble comme un tout. Ainsi, la Ville ne pourra être tenue d'acheter qu'une partie de l'immeuble si, pour quelque motif que ce soit, le Vendeur ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci.

17. DÉCLARATION DU VENDEUR

Le Vendeur reconnaît que la présente promesse, bien qu'elle ait été préparée suivant la forme et la lettre généralement utilisée par la Ville, constitue son engagement libre et éclairé et qu'il n'en résulte aucune obligation, de quelque nature que ce soit, pour la Ville.

De plus, Le Vendeur déclare bien comprendre la portée de cette promesse et avoir pu consulter les conseillers qu'il jugeait à propos, notamment ses conseillers juridiques, le cas échéant, et ce, préalablement à la signature des présentes.

18. ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Antonio CASORIA déclare être marié à Palma COVONE en premières noces, sous le régime de la société d'acquêts, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après leur mariage célébré le vingt-sept (27) octobre mille neuf cent soixante-treize (1973) au Québec où ils étaient tous les deux domiciliés au moment du mariage et lieu de leur premier domicile conjugal et que leur état civil ainsi que leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

Nino RICCI déclare être marié à Lucia BISCOTTI en premières noces, sous le régime de la société d'acquêts, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après leur mariage célébré le deux (2) juillet mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) au Québec où ils étaient tous les deux domiciliés au moment du mariage et lieu de leur premier domicile conjugal et que leur état civil ainsi que leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

19. AVIS

Tous avis, documents ou autres communications à être donnés aux termes des présentes devront être donnés par écrit et seront suffisamment donnés s'ils sont livrés personnellement ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), aux personnes et adresses suivantes :

Au Vendeur :

M. Antonio CASORIA
M. Nino RICCI
11855, avenue Louis-Sicotte,
Montréal (Québec) H1E 3N3

À l'attention de M. Antonio CASORIA
Numéro de téléphone : (514) 648-7104
Numéro de télécopieur : (514) 648-2614

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

MR Ae

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL

Direction de l'évaluation et du courtage immobilier
Section des transactions Immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de M. Daniel Grecescu
Numéro de téléphone : 514 872-7185

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

20. LOIS APPLICABLES

La présente promesse de vente et son acceptation, l'acte de vente et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à la présente promesse de vente, de même que toutes les relations entre la Ville et le Vendeur seront exclusivement régis par le droit en vigueur dans la province de Québec.

21. ENTENTE COMPLÈTE

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse de vente.

22. VALIDITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse constitue un engagement unilatéral et irrévocable du Vendeur **jusqu'à 23 heures 59, le 1er août 2017**. À défaut par l'instance décisionnelle de la Ville d'approuver l'acte de vente dans ce délai, cette promesse de vente deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du Vendeur ou de la Ville.

23. INTITULÉS

Les titres des paragraphes ou de chapitres ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

24. INTERPRÉTATION

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner la Ville ou le Vendeur est réputé approprié, peu importe que la Ville ou le Vendeur soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus, sociétés de personnes ou sociétés par actions. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente promesse de vente dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

NR AE

25. DÉLAIS

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente promesse de vente, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

- 25.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est, à moins qu'il s'agisse d'un jour non juridique tel que ce terme est défini à l'article 6 du *Code de procédure civile du Québec*;
- 25.2 les jours non juridiques sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour juridique, celle-ci est reportée au premier jour juridique suivant;
- 25.3 si la promesse fait référence à une date spécifique qui est un jour non juridique, l'échéance est reportée au premier jour juridique suivant cette date.

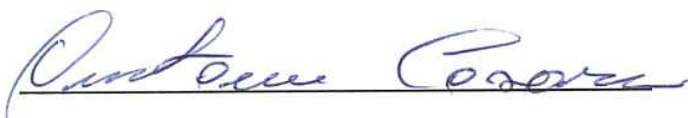
26. COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

27. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

EN FOI DE QUOI, LE VENDEUR A SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE À MONTRÉAL, EN DEUX EXEMPLAIRES, APRÈS L'AVOIR LUE ET ACCEPTÉE, CE 26-05-16.



Nom : Antonio CASORIA



Nom : Nino RICCI

N/Réf. : 31H12-005-3966-03 / Mandant no 16-0002-T

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

ANNEXE A
PLAN(S) DE L'IMMEUBLE

INITIALES DU VENDEUR	DATE (AAAA-MM-JJ)

Dossier # : 1166462003

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer dans sa forme actuelle sans aucune modification.

N/D 16-001700

FICHIERS JOINTS



[version finale-Acte de vente.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Marie-Andrée SIMARD
chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Division des affaires civiles

L'AN DEUX MILLE

Le

Devant **M^e Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal,
province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

Antonio CASORIA, résidant et domicilié au 11855, avenue
Louis-Sicotte, à Montréal, province de Québec, H1E 3N3;

-et-

Nino RICCI, résidant et domicilié au 8650, rue Samuel-
Morse, à Montréal, province de Québec, H1E 5T7;

Ci-après nommés le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public
constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la
Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) (« la **Charte** »), ayant
son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de
Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé en vertu:

- a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003) et dont copie demeure annexée à la minute 3599 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et
- b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à la Ville qui accepte, un terrain vague, situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **UN MILLION CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE (1 058 444)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l' « **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par Maçonnerie C.R. inc., reçu devant Me Michael Beaudry, notaire, le vingt-quatre (24) janvier deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le trente (30) janvier deux mille quatorze (2014), sous le numéro 20 534 677.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;
- b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- c) tous les droits de mutation ont été acquittés;
- d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude;
- e) il est un résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);
- f) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes ;
- g) Il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, relativement à l'Immeuble et pouvant lier la Ville;

- h) L'immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) **ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985) c. 1 (5^e suppl.) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter des présentes, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter des présentes, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de

taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique au Vendeur.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (145 000,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le Vendeur déclare ne pas être un inscrit et que l'Immeuble n'était pas, immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du Vendeur utilisée principalement dans son entreprise, que la vente n'est pas effectuée dans le cadre de son entreprise, et qu'il n'a pas présenté et s'engage à ne pas présenter le choix en vertu du sous-alinéa 9(2)b)(ii), de la partie I annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15), et du paragraphe 102(2^o)b) de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

En conséquence, et aux termes des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la présente vente est exonérée de la TPS et de la TVQ.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

Antonio CASORIA déclare qu'il est marié à Palma COVONE en première noces, sous le régime de la société d'acquêts, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après leur mariage célébré le vingt-sept (27) octobre mil neuf cent

soixante-treize (1973) dans la province de Québec où ils étaient alors tous deux domiciliés et que son état civil et son régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

Nino RICCI déclare qu'il est marié à Lucia BISCOTTI en première noces, sous le régime de la société d'acquêts, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après leur mariage célébré le deux (2) juillet mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) dans la province de Québec où ils étaient alors tous deux domiciliés et que son état civil et son régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) les noms des cédants au sens de ladite loi est : Antonio CASORIA et Nino RICCI;

- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;
- c) les domiciles des cédants sont au : 11855, avenue Louis-Sicotte, à Montréal, province de Québec, H1E 3N3 et 8650, rue Samuel-Morse, à Montréal, province de Québec, H1E 5T7;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon les cédants et le cessionnaire, est de : CENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (145 000,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon les cédants et le cessionnaire, est de : CENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (145 000,00 \$);
- h) le montant du droit de mutation est de : MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200,00 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé la notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence de la notaire soussignée comme suit :

À Montréal, le
deux mille _____ (201____)

Antonio CASORIA

Nino RICCI

À Montréal, le
deux mille _____ (201____)

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

M^e Caroline BOILEAU, notaire

Dossier # : 1166462003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Messieurs Antonio Casoria et Nino Ricci, à des fins d'aménagement d'un passage piétonnier, un terrain situé au sud de la rue Maurice-Blondeau et à l'est de l'avenue Philippe-Panneton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 145 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-3966-03

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166462003 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur
Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Dominique BALLO
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-7344

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables, de créer en faveur de la Ville une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-29 17:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

CONTENU

CONTEXTE

Afin de permettre à la compagnie Alta-Précision inc. de réaliser un important projet d'agrandissement de son usine et de rapatrier sous un même toit l'ensemble de ses opérations dans le but de pouvoir répondre de façon optimale à son contrat de commande, Hydro-Québec a accepté, dans un premier temps, de vendre à ladite compagnie, le lot 5 686 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, anciennement connu comme étant une partie du lot 1 004 080. Alta-Précision inc. oeuvre dans l'industrie aérospatiale, emploie plus de 100 personnes et a doublé la superficie de son immeuble localisé sur la rue Colbert à Anjou depuis sa venue en 1991.

Dans le but de rencontrer les exigences et les normes concernant le zonage, Alta-Précision inc. a demandé à Hydro-Québec de lui vendre une bande additionnelle de terrain de 5,64 m de largeur. Cette bande de terrain supplémentaire est requise pour faciliter les manoeuvres des camions ainsi que la relocalisation d'espaces de stationnement. À cet effet, Hydro-Québec accepte de vendre à Alta Précision inc. la bande de terrain additionnelle pourvu que la Ville accepte de lui vendre un terrain connu et désigné par le lot 1 004 091 (« Immeuble ») afin qu'elle puisse assurer la pérennité de ses installations.

Le plan de localisation joint en annexe illustre par un liséré bleu la propriété actuelle d'Alta Précision inc., par un ombragé jaune la bande de terrain qu'Alta-Précision inc. doit acquérir d'Hydro-Québec, par un liséré rose la propriété d'Hydro-Québec et par un ombragé vert l'Immeuble qu'Hydro-Québec désire acheter de la Ville.

Comme on peut le constater, l'Immeuble correspond à une bande de terrain qui était destinée au prolongement de la rue Vauban. L'Arrondissement nous a confirmé que la rue ne sera jamais ouverte et que près de 75 % dudit lot devra être grevé d'une servitude d'utilité publique puisque des conduites d'égout et d'aqueduc y sont localisées. Le plan et la description technique décrivant l'assiette de la servitude à être créés sont annexés en pièces jointes.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver la vente de l'Immeuble à Hydro-Québec ayant une superficie totale de 3 585,9 m², pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville ferme, comme domaine public, le lot 1 004 091 du cadastre du Québec et le vend à Hydro-Québec aux fins d'assemblage, et ce, au prix de 300 000 \$ (83,66 \$/m²), plus les taxes applicables.

La superficie de l'Immeuble qui est vendu par la Ville est de 3 585,9 m². Une servitude d'utilité publique sera créée en faveur de la Ville sur une partie du lot, et ce, tel qu'indiqué au plan et à la description technique préparés le 11 janvier 2016, minute 17153 par Roger Simard, arpenteur-géomètre.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 300 000 \$ a été négocié de gré à gré avec Hydro-Québec et est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI.
- Cette transaction permet à Alta-Précision inc. d'acheter une lisière de terrain (5,64 m de largeur) à Hydro-Québec afin de faciliter les manœuvres des camions et permettre la relocalisation d'espaces de stationnement.
- Alta-Précision est un manufacturier qui oeuvre dans la haute technologie et représente un apport important au niveau des emplois.
- Le lot 1 004 091 n'est pas développable et Hydro-Québec représente le seul acheteur potentiel.
- Cette transaction est appuyée par l'arrondissement d'Anjou.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'immeuble est de 300 000 \$ (83,66 \$/m² ou 7,77 \$/pi²), plus les taxes applicables. Ce montant est conforme à la valeur marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 18 janvier 2016, soit entre 296 000 \$ et 335 000 \$ (93,42 \$/m² ou 8,68 \$/pi²),

La recette de 300 000 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Ville. Le lot 1 004 091 n'est pas porté au rôle d'évaluation, mais la valeur foncière des lots riverains est de l'ordre de 90 \$/m².

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Hydro-Québec refusera de vendre à Alta-Précision la bande de terrain (5,64 m de largeur) dont elle a besoin si la Ville refuse de lui vendre le lot sujet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville à Hydro-Québec en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert CHICOINE, Anjou

Lecture :

Robert CHICOINE, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

Tél : 872-2042
Télécop. : 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153

Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-11-29

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD : 1161027004 / Mandat 15-0258-T

Description de la transaction :

- **Type de transaction :** Vente de gré à gré du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- **Endroit :** Le lot est situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou.
- **Superficie :** La superficie de l'immeuble vendu est de 3 585,9 m².
- **Zonage :** Zone I-201 : Fabrication, recherche et développement et al
- **Particularités :** Tenant compte que des conduites d'égout et d'aqueduc sont localisées en tréfonds du lot 1 004 091 du cadastre du Québec, une servitude d'utilité publique sera créée en faveur de la Ville sur une partie dudit lot. Le plan et la description technique de la servitude à être créés sont annexés en pièces jointes.

Vendeur : Ville de Montréal

Acquéreur : Hydro-Québec

Prix : 300 000 \$ 83,66 \$/m²

Valeur marchande : Entre 296 000 \$ (82,54 \$/ m²) et 335 000 \$ (93,42 \$/ m²)

- **En date du :** Janvier 2016

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Valeur au rôle foncier : N'est pas porté au rôle. La valeur foncière du lot voisin représente 90 \$/m².

Raison du prix d'achat : Valeur marchande

Préparé par :

Roger Grondines

Denis Sauvé

Francine Fortin

Marie-Claude Lavoie

Téléphone : 2-2042

Téléphone : 2-2125

Téléphone : 2-0153

Téléphone : 2-1049

INITIALES

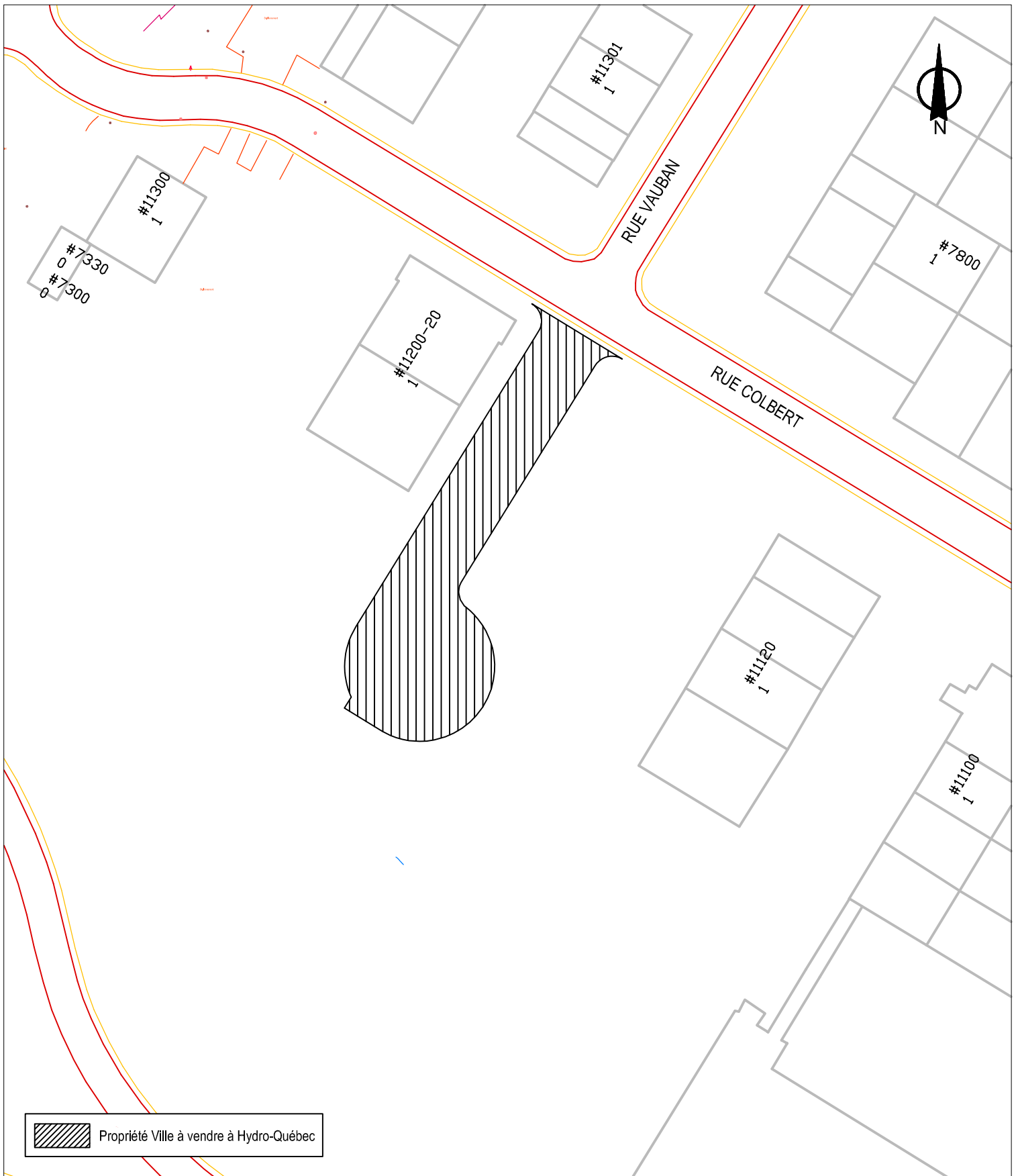
**DATE
(JJ-MM-AA)**




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBIÈRES

Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H12-005-3866-01
 Production : CL
 Échelle : -
 Date : 19-11-15



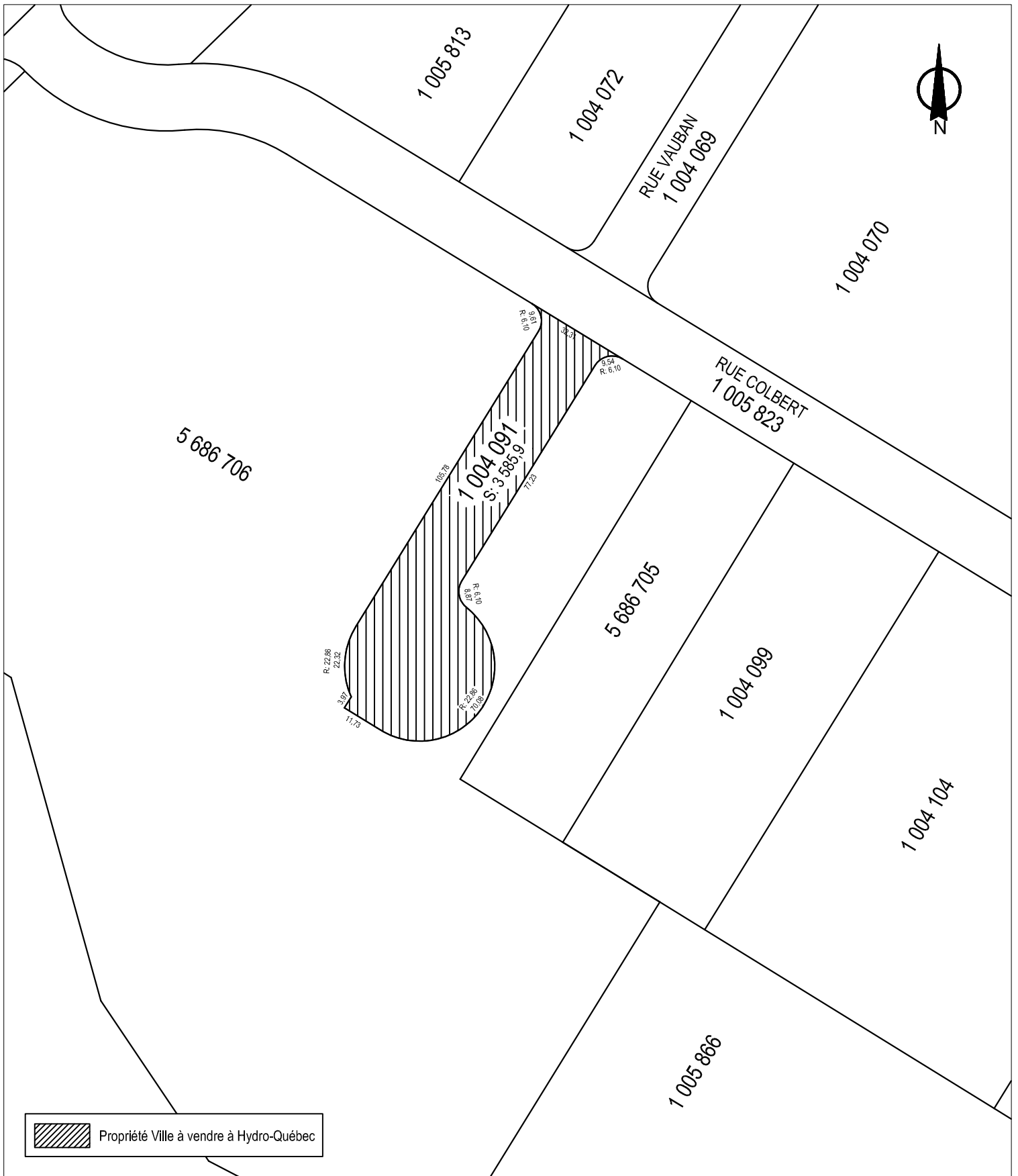


 Propriété Ville à vendre à Hydro-Québec

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H12-005-3866-01
 Production : CL
 Échelle : 1:800
 Date : 18-11-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



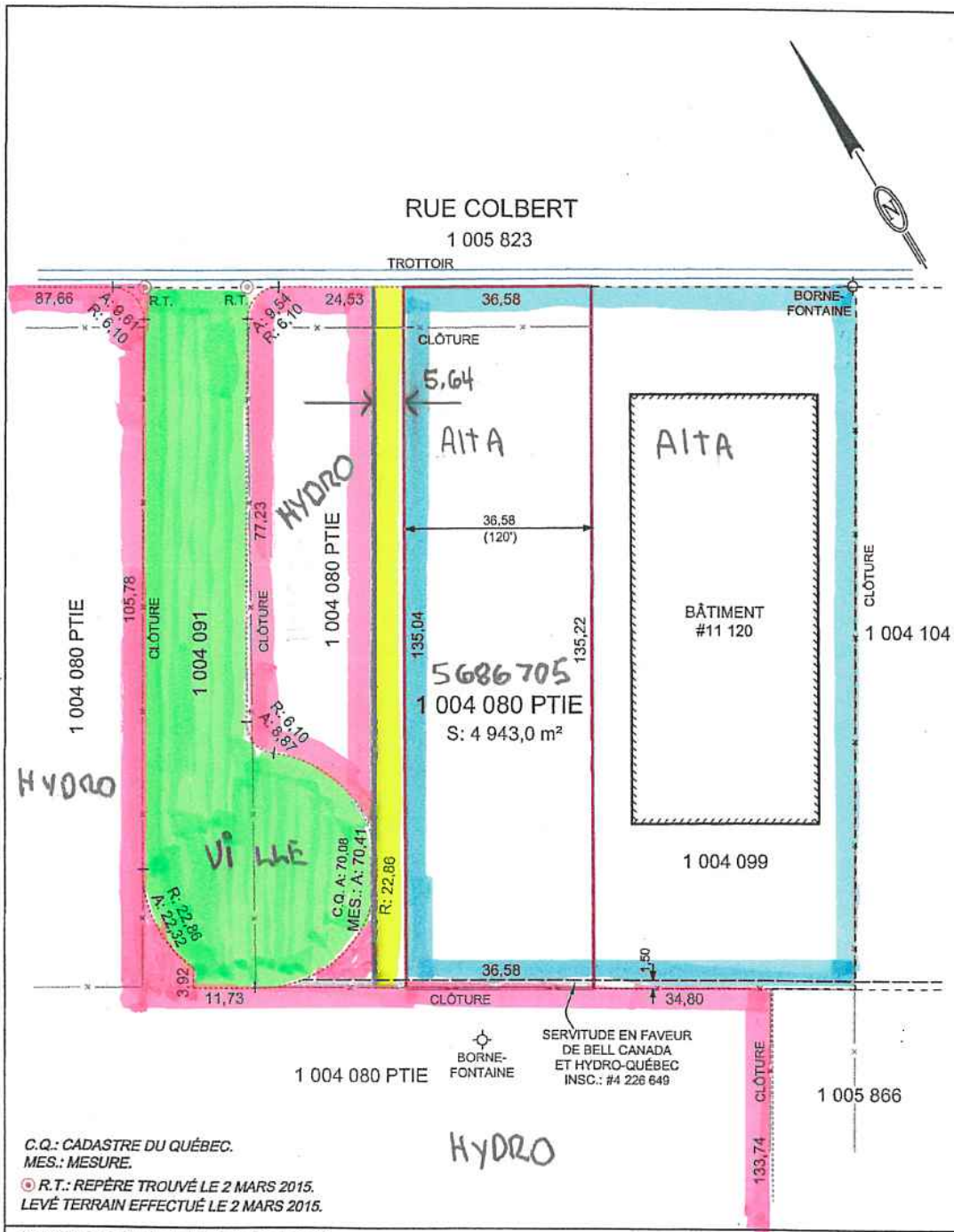
Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H12-005-3866-01
 Production : CL
 Échelle : 1:800
 Date : 18-11-15



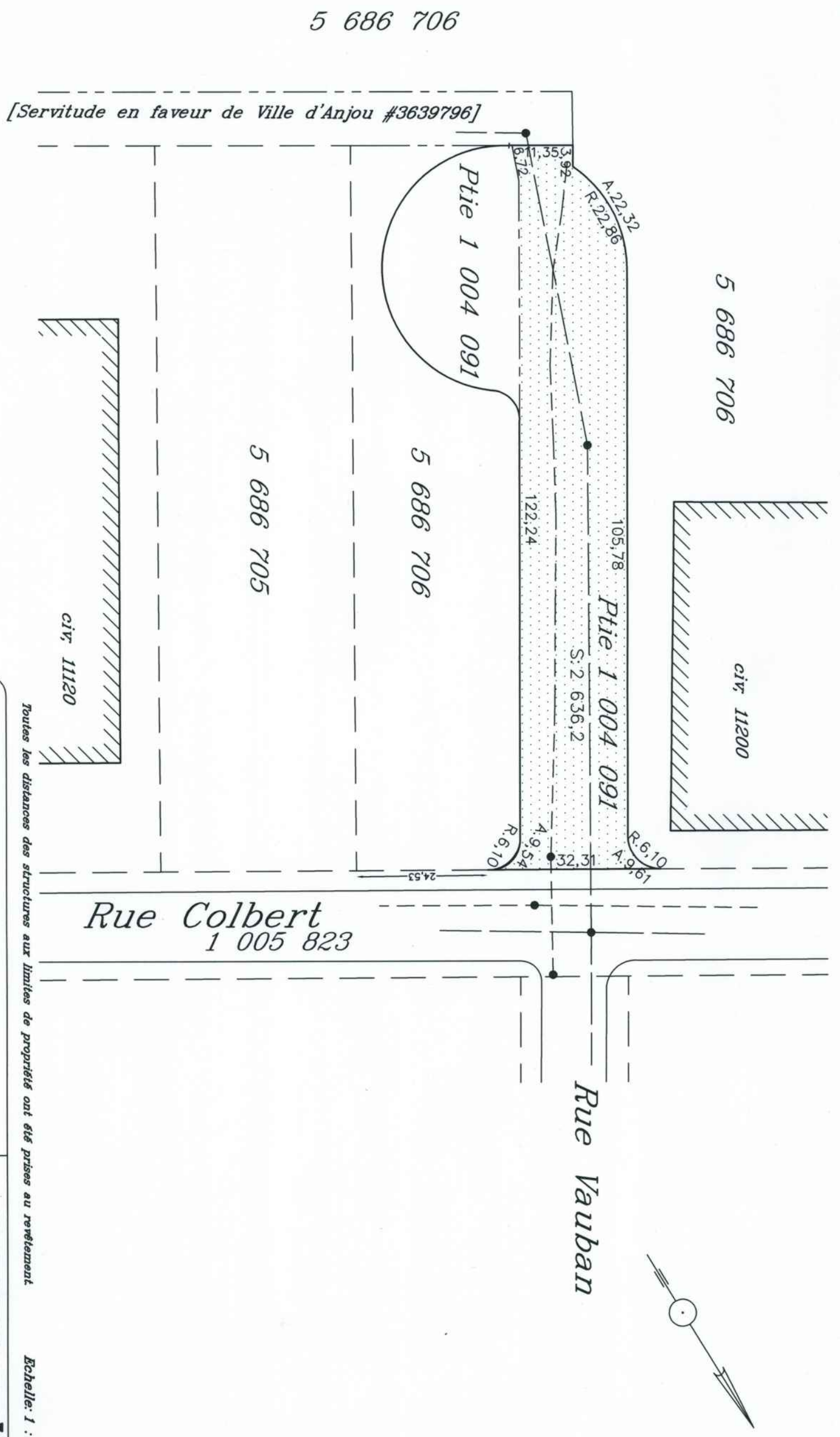
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3866-01
Production : CL
Échelle : -
Date : 18-11-15



LOT(S) : 1 004 080 PTIE			
CADASTRE : DU QUÉBEC			
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL			
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT ANJOU)			
PLAN DE LOCALISATION		 MICHEL VERVILLE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	
BOUCHERVILLE LE 12 MARS 2015		Copie conforme à l'original émise le	
 SANS FRAIS 1-800-363-1900			
BOUCHERVILLE (450) 656-4367 CHAMBLY (450) 658-3458 LAC-BROME (450) 243-5865 SAINT-JEAN-SUR-RICHÉLIEU (450) 359-1880		_____ _____	
ÉCHELLE= 1 : 1000	UNITÉS= mètres	DOSSIER= V9770	MINUTE= 22697



5 686 706

5 686 706

5 686 705

5 686 706

[Servitude en faveur de Ville d'Anjou #3639796]

Rue Colbert
1 005 823

Rue Vauban

Légende:

- trou d'homme
- Aqueduc
- Égout pluvial
- limite de lot
- servitude à établir
- servitude établie

Toutes les distances des structures aux limites de propriétés ont été prises au revêtement

Echelle: 1 : 800

DESCRIPTION TECHNIQUE

Ce document ne doit pas servir à l'établissement des limites de propriété
 Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres. On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3,2808 pieds pour convertir au système anglais
 Client(s): Ville de Montréal (arrondissement d'Anjou)
 Lot(s): Ptie 1 004 091
 Cadastre: du Québec
 Circonscription foncière: Montréal
 Municipalité: Ville de Montréal

ROGERSIMARD
ARPENTEUR | GÉOMÈTRE

5200 boul. Henri-Bourassa Est
 Montréal, Québec, H1G 6A8
 514 325-7180
 ARPENTAGEMONTREAL.COM

Roger Simard
 A.-Roger Simard, Arpenteur-Géomètre

Copie conforme à l'original, émise le :

Arpenteur-Géomètre

Recherches: 21 octobre 2015 Levé: 5 novembre 2015 Plan: 11 janvier 2016 Minute: 17153 Dossier: 9774-3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Partie du lot 1 004 091
Cadastre: du Québec
Municipalité de la Ville de Montréal

- DESCRIPTION D'UNE PARTIE DU LOT 1 004 091

BORNES :

- vers le Nord-Est le lot 1 005 823 (rue Colbert).
- vers le Sud par le lot 5 686 706.
- vers le Sud-Est par les lots 5 686 706 et ptie 1 004 091.
- vers le Sud-Ouest par le lot 5 686 706.
- vers le Nord-Ouest par le lot 5 686 706.
- vers l'Ouest par le lot 5 686 706.
- vers le Nord-Ouest par le lot 5 686 706.
- vers l'Ouest par le lot 5 686 706.

MESURANT :

- une droite de 32,31 mètres dans sa ligne Nord-Est.
- une courbe de 9,54 mètres ayant un rayon de 6,10 mètres dans sa ligne Sud.
- une droite de 122,24 mètres dans une ligne Sud-Est.
- une droite de 6,72 mètres dans une autre ligne Sud-Est.
- une droite de 11,35 mètres dans sa ligne Sud-Ouest.
- une droite de 3,92 mètres dans une ligne Nord-Ouest.
- une courbe de 22,32 mètres ayant un rayon de 22,86 mètres dans une ligne Ouest.
- une droite de 105,78 mètres dans une autre ligne Nord-Ouest.
- une courbe de 9,61 mètres ayant un rayon de 6,10 mètres dans une autre ligne Ouest.

CONTENANT : deux mille six cents trente-six mètres carrés et deux dixièmes de mètres carrés (2636,2 m²).

Rattachement : Le coin Est de cette parcelle est situé

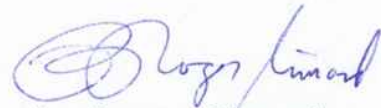
à une distance de 24,53 mètres du coin Nord du lot 5 686 705. Distance mesurée le long de la limite Sud-Ouest de la rue Colbert, lot 1 005 823.

CERTIFICATION

Je soussigné, A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, certifie que la présente description est conforme aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux ainsi qu'à ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir. La présente description n'établit pas la propriété de la parcelle ci-dessus décrite mais ses dimensions et superficie.

Ces plan et description ont été préparés à la demande de la ville de Montréal, arrondissement d'Anjou pour les fins d'établir une servitude de passage, ils ne doivent pas être utilisés à d'autres fins, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite du soussigné.

PRÉPARÉ À MONTRÉAL, ce 11 janvier deux mille seize;
sous le numéro 17153 de mes minutes.



A.-Roger Simard
Arpenteur-Géomètre

Copie certifiée conforme à l'original,
émise le:

Arpenteur-géomètre

PROMESSE D'ACHAT

HYDRO-QUÉBEC, corporation légalement constitué ayant son siège au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A3, agissant et représentée par XXXX, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le ●, et dont copie demeure annexée aux présentes.

Ci-après désigné(e) le « **Promettant-Acquéreur** »

LEQUEL promet d'acheter de la Ville de Montréal, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, (ci-après la « **Ville** ») aux prix et conditions ci-dessous énoncés, l'immeuble décrit au paragraphe 1.4 des présentes.

1. DÉFINITIONS

1.1 Immeuble : Le terrain connu et désigné comme étant le lot 1 004 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le prolongement de la rue Vauban entre le boulevard Henri-Bourassa est et la rue Larrey et montré à titre indicatif par une trame liséré sur les plans B et C ci-annexés, lequel comporte une superficie de 3 585,9 m² mètres carrés, sans bâtisse;

1.2 Représentant de la Ville :

Roger Grondines, conseiller immobilier
Tél. : 514 872-2042
Télec. : 514 872-8350
rgrondines@ville.montreal.qc.ca

2. PRIX ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Le prix, excluant les taxes de vente applicables, le cas échéant, que le Promettant-Acquéreur convient de payer à la Ville de Montréal est de trois cent mille dollars (300 000 \$), basé sur un prix unitaire de 83,66 \$ le mètre carré, que le promettant acquéreur s'engage à remettre, incluant les taxes si applicables, à son notaire en fidéicommiss, à la signature de l'acte de vente donnant suite à la présente promesse.

2.2 La signature de la présente promesse par le Promettant-Acquéreur comporte ordre au notaire instrumentant de retenir la somme prévue au paragraphe 2.1 ci-dessus, jusqu'à ce que l'acte de vente y donnant suite soit publié et porté sur l'index de l'immeuble au registre foncier sans inscription préjudiciable aux droits du Promettant-Acquéreur.

3. POSSESSION

Le Promettant-Acquéreur deviendra propriétaire de l'Immeuble et en acquerra la possession et l'occupation à la date de la signature de l'acte de vente.

4. GARANTIE

Le Promettant-Acquéreur acquiert l'Immeuble sans aucune garantie et à ses risques et périls.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente promesse, le Promettant-Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

Le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Promettant-Acquéreur. En outre, le Promettant-Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la vente donnant suite à la présente promesse.

5. DOSSIER DE TITRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à n'exiger de la Ville aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

6. VÉRIFICATIONS DILIGENTES DU PROMETTANT-ACQUÉREUR

6.1 TITRES

Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de signature de la présente promesse pour dénoncer au Représentant de la Ville, par écrit, tout vice ou irrégularité entachant les titres de propriété de l'Immeuble. Le Promettant-Acquéreur accorde à la Ville un délai de quarante-cinq (45) jours suivant cette dénonciation pour permettre au Représentant de l'aviser par écrit :

6.1.1 de son intention de recommander à la Ville de remédier à ses frais aux vices ou irrégularités; ou

6.1.2 qu'il ne pourra ou ne désire pas y remédier.

Suivant la réception par le Promettant-Acquéreur de tel avis du Représentant de la Ville, il se réserve un délai additionnel de quinze (15) jours pour aviser ce dernier, par écrit, qu'il choisit d'acheter l'Immeuble avec les vices ou irrégularités allégués ou qu'il décide de retirer la présente promesse, le tout sans encourir de la Ville quelque recours que ce soit.

À défaut d'avoir obtenu du Représentant de la Ville, une réponse écrite, dans les quarante-cinq (45) jours d'une dénonciation, sur les mesures qu'il entend recommander à la Ville eu égard au vice ou irrégularité dénoncé ; ou si le Promettant-Acquéreur, dans les délais prescrits, décide de retirer sa promesse dans le cas où le titre de propriété est entaché de vices ou d'irrégularités que la Ville ne peut ou ne veut pas corriger, le Promettant-Acquéreur ne s'expose à aucun recours que ce soit de la part de la Ville. Dans ces cas, le Dépôt doit lui être remis.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

6.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DE L'IMMEUBLE ET INSPECTION DU BÂTIMENT

6.2.1 Le Promettant-Acquéreur se réserve un délai de soixante (60) jours à compter de la date de signature de la présente promesse pour faire effectuer, à ses frais et sous son entière responsabilité, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale, conforme avec la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins (résidentielles OU commerciales OU industrielles).

Si les résultats de telles études démontrent qu'il y a une incompatibilité entre la qualité des Sols et l'usage projeté de l'Immeuble, le Promettant-Acquéreur se réserve un délai additionnel de cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu ci-dessus pour aviser le Représentant de la Ville, par écrit, de son intention de retirer la présente promesse sans que le Promettant-Acquéreur ne s'expose à quelque recours que ce soit de la part de la Ville. Le Promettant-Acquéreur s'engage à remettre au Représentant de la Ville, avec tel avis de retrait, une copie conforme de toute étude effectuée, le tout sans frais pour la Ville. Dans un tel cas, le Dépôt doit lui être remis pourvu qu'il ait satisfait à son obligation de remettre l'Immeuble en état.

6.3 FRAIS ENCOURUS PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Le Promettant-Acquéreur s'engage à payer, à l'entière exonération de la Ville, les frais, honoraires et déboursés encourus pour effectuer ses vérifications diligentes et, dans le cas où il procède à une étude géotechnique et de caractérisation des Sols ou à une inspection du bâtiment, à remettre l'Immeuble en état à ses frais, au plus tard, cinq (5) jours suivant l'expiration du délai de soixante (60) jours prévu au paragraphe 6.2 de la présente promesse.

6.4 PRÉSUMPTION D'IRRÉVOCABILITÉ DE LA PROMESSE

À défaut de se prévaloir, dans les délais prescrits, des vérifications diligentes qu'il se réserve le droit d'effectuer, la présente promesse sera réputée irrévocable. Le Promettant-Acquéreur déclare qu'il sera également réputé avoir renoncé à retirer sa promesse dans les cas suivants :

- 6.4.1 il fait défaut de dénoncer au Représentant de la Ville, dans un délai de soixante (60) jours de la date de signature de la présente promesse, tout vice ou irrégularité entachant le titre de propriété; ou
- 6.4.2 il fait défaut de dénoncer au Représentant de la Ville, dans un délai d'au plus soixante-cinq (65) jours de la date de signature de la présente promesse, que les résultats de l'étude environnementale et de caractérisation des Sols ou l'inspection du bâtiment qu'il a fait réaliser, le cas échéant démontrent une incompatibilité entre la qualité des Sols ou du bâtiment et l'usage projeté de l'Immeuble; ou
- 6.4.3 suivant réception, dans les délais prescrits, de la réponse du Représentant de la Ville eu égard à une dénonciation faite par le Promettant-Acquéreur en vertu du paragraphe 6.1, il fait défaut d'aviser ce dernier par écrit, dans un délai de quinze (15) jours, qu'il retire sa promesse.

Dans les cas où le Promettant-Acquéreur souhaite signer l'acte de vente sans avoir effectué ses vérifications diligentes, il sera réputé y avoir renoncé.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

6.5 RETRAIT SANS MOTIF DE LA PROMESSE PAR LE PROMETTANT-ACQUÉREUR

Dans les cas où la présente promesse est réputée irrévocable et que le Promettant-Acquéreur refuse ou néglige d'y donner suite, il renonce à réclamer le remboursement du Dépôt et il déclare comprendre également qu'il s'expose à des recours en dommages-intérêts dans les cas suivants :

- 6.5.1 il retire sa promesse pour un motif autre que ceux prévus aux paragraphes 6.1 et 6.2 des présentes; ou
- 6.5.2 il fait défaut de remettre l'Immeuble en état suite à l'examen effectué en vertu du paragraphe 6.2 des présentes; ou
- 6.5.3 il refuse de signer l'acte de vente dûment approuvé par les autorités municipales compétentes dans les dix (10) jours de la réception d'un avis écrit du Représentant de la Ville lui enjoignant de signer l'acte.

7. OPÉRATION CADASTRALE PRÉALABLE À LA VENTE

Le Promettant-Acquéreur n'a pas à prendre à sa charge les frais reliés à la préparation d'un plan ni les frais d'une opération cadastrale, puisqu'aucune de ces actions n'est requise pour son acquisition.

8. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Le Promettant-Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date de l'acte de vente, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou pourront être imposées sur l'Immeuble.

9. ÉVALUATION MUNICIPALE

Le Promettant-Acquéreur s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, le Promettant-Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

10. RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

Si l'Immeuble fait partie du domaine public de la Ville, la présente promesse est faite par le Promettant-Acquéreur, conditionnellement à ce que la Ville retire l'Immeuble de son domaine public. Le Promettant-Acquéreur s'engage, pour lui-même ainsi que pour ses ayants-droit, dans le cas d'un tel retrait, à prendre fait et cause pour la Ville et à tenir cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture et du retrait de l'Immeuble du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tous droits de passage en faveur des propriétaires riverains malgré lesdits retrait et fermeture. Le Promettant-Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants-droit, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

11. DESTINATION DE L'IMMEUBLE

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la vérification auprès des autorités municipales compétentes quant à la conformité avec les lois et règlements en vigueur de tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ou destination qu'il entend lui donner, relèvent de sa seule responsabilité, et ce, même si le bénéficiaire de la promesse est la Ville.

12. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Promettant-Acquéreur s'engage à l'entière exonération de la Ville, à prendre à sa charge, le cas échéant, la TPS et la TVQ et s'il est inscrit aux fins desdites taxes, il s'engage à fournir à la Ville, ces numéros d'inscription dans un délai de trente (30) jours suivant la date de signature de la présente promesse.

13. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Le Promettant-Acquéreur reconnaît que la politique de gestion contractuelle de la Ville (la « **Politique** ») s'applique à l'acte de vente résultant de la présente promesse, sous réserve des adaptations nécessaires. À cet égard, le Promettant-Acquéreur déclare et atteste solennellement :

- 13.1 qu'il a pris connaissance de la Politique;
- 13.2 qu'il comprend les termes et la portée de la Politique;
- 13.3 que si des communications d'influence ont eu lieu à l'occasion de la soumission de la promesse, elles l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du commissaire au lobbyisme.

14. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE

14.1 Servitude d'utilité publique

Le Promettant-Acquéreur s'engage à constituer dans l'acte de vente, sur la partie de l'Immeuble illustrée en annexe aux présentes (ci-après le « **Fonds servant** »), une servitude réelle et perpétuelle pour le maintien, l'entretien et l'exploitation d'une conduite d'égout et d'aqueduc, y compris les appareils et les accessoires s'y rapportant, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement. Cette servitude sera consentie sans contrepartie monétaire, à condition toutefois que la Ville ou le Bénéficiaire s'engage à se tenir responsable de tous dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant ou à la propriété du Promettant-Acquéreur, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec* pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Promettant-Acquéreur ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

15. ACTE DE VENTE

L'acte de vente sera rédigé par le notaire choisi par le Promettant-Acquéreur et reçu devant lui. Le Promettant-Acquéreur s'engage à assumer les honoraires pour la préparation de l'acte, et ce, même si l'acte de vente donnant suite à la promesse n'est pas accepté par les autorités

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

municipales. Il s'engage également à assumer les coûts relatifs à la publication de l'acte et à la préparation et l'expédition des copies, dont trois (3) pour la Ville.

Le Promettant-Acquéreur s'engage à soumettre à la Ville, le projet d'acte de vente en format « Word » par courrier électronique au Représentant de la Ville dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date de signature de la promesse, afin de le faire valider [par un notaire du Service des affaires juridiques de la Ville] avant sa présentation aux autorités municipales compétentes.

16. ATTESTATIONS

- 16.1** il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);
- 16.2** il prend les engagements souscrits aux termes des présentes, étant pleinement informé du fait que pendant la durée de validité de sa promesse prévue à l'article 18 des présentes, il est le seul à y être lié et que la présente ne pourra produire d'effets à l'égard de la Ville tant que l'instance décisionnelle de cette dernière n'aura pas approuvé le projet d'acte de vente donnant suite à la présente promesse;
- 16.3** les délais mentionnés dans la présente promesse sont de rigueur et sont calculés de la façon suivante :
- 16.3.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est, à moins qu'il s'agisse d'un jour non juridique tel que ce terme est défini à l'article 6 du *Code de procédure civile du Québec*;
- 16.3.2 les jours non juridiques sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non juridique, celle-ci est reportée au premier jour juridique suivant;
- 16.3.3 si la promesse fait référence à une date spécifique qui est un jour non juridique, l'échéance est reportée au premier jour juridique suivant cette date.
- 16.4** il s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.
- 16.5** État civil et régime matrimonial (si applicable)

17. ENTENTE COMPLÈTE

L'acte de vente constituera l'entente complète entre le Promettant-Acquéreur et la Ville quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente promesse.

18. VALIDITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse constitue un engagement unilatéral et irrévocable du Promettant-Acquéreur jusqu'à 23 heures 59, le 31 août 2016. À défaut par l'instance décisionnelle compétente de la Ville d'approuver l'acte de vente donnant suite à la présente promesse dans ce délai, cette promesse de vente deviendra nulle et non avenue, sans aucune possibilité de recours de la part du Promettant-Acquéreur ou de la Ville.

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

PROMESSE D'ACHAT

Bien que le présent document ait été fourni par la Ville, le Promettant-Acquéreur reconnaît qu'il a eu l'opportunité d'en négocier librement les clauses et de consulter son conseiller juridique.

19. SIGNATURE

Le Promettant-Acquéreur a signé cette promesse en deux exemplaires après l'avoir lue et acceptée, à Montréal, ce ● deux mille ●.

 _____

Hydro-Québec

N/Réf. : 15-0258-T

INITIALES	DATE (AAAA-MM-JJ)

Direction du développement du territoire
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9

Avis

Destinataire : Madame Sylvie Desjardins
Directrice - évaluation et courtage immobilier et sécurité

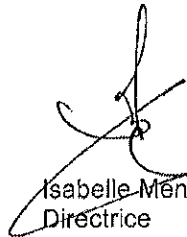
Expéditeur : Isabelle Ménard
Directrice

Date : 30 juillet 2015

Objet : Avis favorable -- Acquisition de lot

Nous voulons vous informer que nous sommes d'avis favorable au projet d'entente tripartite proposé par HQ et Alta précision, reçu par courriel en date du 1er juin 2015, concernant un échange de terrains situés à Anjou.

Dans le but de permettre la réalisation des objectifs de chacune des parties, l'arrondissement accepte de céder à HQ le lot 1 004 091 (3 589,9 mètre carrés) faisant partie du domaine public en échange de la cession de la bande de terrain appartenant à HQ à Alta Précision.



Isabelle Ménard, urb., M.A.P.
Directrice

Dossier # : 1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et quant à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Marie-Josée Desjardins, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, ces vérifications relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Desjardins. Nous avons reçu la confirmation de cette dernière à l'effet que l'acquéreur de la propriété visée par le présent sommaire décisionnel, est en accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D : 16-001395

FICHIERS JOINTS[Final-projet acte de vente.rtf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-23

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514 872-2363
Division : Droit contractuel

Vente et servitude

N/D : 16D03090055
HQ : 1402-011/345570

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

Le

(2016)-()-()

DEVANT Me Marie-Josée DESJARDINS, notaire pour la province de Québec, exerçant à Montréal .

COMPARAISSENT

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier, deux mille deux (01-01-2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), étant aux droits de Ville d'Anjou en vertu de l'article 5 de la Charte, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, Canada, représentée par

, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la Charte de Montréal et en vertu :

- a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et
- b) de la résolution numéro CM , adoptée par le conseil municipal à sa séance du

copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant et le notaire soussigné.

Ci-après nommée le " **VENDEUR**";

ET:

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public constituée en vertu de la « Loi sur Hydro-Québec » (RLRQ, chapitre H-5), ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, Canada, ici agissant et représentée par **Martin CHÉNIER**, Chef Valorisation et expertise foncière, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à son assemblée tenue le vingt-six juin mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (26-06-1998), représenté par France VAILLANCOURT, évaluatrice, procureure nommée aux termes d'une autorisation et procuration consentie sous l'autorité de ladite résolution le vingt-trois mars deux mille seize (23-03-2016) copie certifiée conforme de ladite résolution, et ladite autorisation et procuration demeurant annexées à l'original des présentes, après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant ci-dessus mentionné avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée "l'**ACQUÉREUR**";

Le VENDEUR et l'ACQUÉREUR sont également désignés collectivement comme les « PARTIES ».

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le VENDEUR, par les présentes, vend, à des fins d'assemblage, à l'ACQUÉREUR, à ce présent et acceptant, SANS AUCUNE GARANTIE ET À SES RISQUES ET PÉRIL, l'immeuble suivant, savoir:-

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION QUATRE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (1 004 091)** au Cadastre du Québec, circonscription foncière de [Montréal](#) .

Le tout sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Ci-après nommé l'« IMMEUBLE »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le VENDEUR déclare qu'il est propriétaire de l'IMMEUBLE présentement vendu pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente par Herman C. STEINER et autres, reçu devant Me Jacques MORAND, notaire, le 24 novembre 1983 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 8 décembre 1983 sous le numéro 3 426 356 ;
- Acte de vente par la succession Aaron GUTWIRTH et autres, reçu devant Me Jacques MORAND, notaire, le 1er février 1984 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 6 février 1984 sous le numéro 3 442 052 ;

FERMETURE

Le VENDEUR déclare que l'IMMEUBLE a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

Il est également convenu entre les PARTIES que l'ACQUÉREUR, et ses ayants droit prendront fait et cause pour le VENDEUR et tiendront ce dernier indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture de l'IMMEUBLE comme rue, de la subsistance, le cas échéant, de tous droits de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et la présente vente. L'ACQUÉREUR s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre le VENDEUR découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

EXCLUSION DE GARANTIE

Cette vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'ACQUÉREUR.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le VENDEUR n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'IMMEUBLE ainsi qu'à l'égard de la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « SOLS ») de l'IMMEUBLE et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'IMMEUBLE faisant l'objet de la présente vente. L'ACQUÉREUR reconnaît que la Ville (VENDEUR) n'a aucune responsabilité, celui-ci achetant l'IMMEUBLE à ces égards à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des SOLS ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

L'ACQUÉREUR reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville (VENDEUR) pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville (VENDEUR) et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville (VENDEUR), notamment, à l'égard des titres, de la condition des SOLS de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'IMMEUBLE le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'ACQUÉREUR. En outre, l'ACQUÉREUR s'engage à tenir la Ville (VENDEUR) indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le VENDEUR fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. Qu'il est une personne morale de droit public, résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3).

2. Qu'il a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'IMMEUBLE sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies ;

POSSESSION

Au moyen des présentes, l'ACQUÉREUR devient le propriétaire absolu de l'IMMEUBLE présentement vendu avec possession et occupation immédiates.

CONDITIONS

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes que l'ACQUÉREUR s'oblige de remplir et exécuter, savoir:

1. Payer le coût du présent acte, de sa publication et des copies pour toutes les PARTIES, dont trois (3) pour le VENDEUR ;

2. Payer, s'il en est tenu légalement, les taxes et cotisations, générales et spéciales, scolaires et municipales, les versements non échus des taxes d'améliorations locales, ainsi que toutes autres impositions foncières dont pourrait être grevé ledit IMMEUBLE, y compris la juste proportion de ces charges pour l'année en cours à compter de ce jour ;

3. À ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'IMMEUBLE, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante,

l'ACQUÉREUR se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif ;

4. N'exiger du VENDEUR aucun titre ou certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'IMMEUBLE ;

5. Prendre ledit IMMEUBLE dans l'état où il se trouve, sujet à toute servitude le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

6. Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris le VENDEUR, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'IMMEUBLE ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

7. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Le VENDEUR a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et il a remis une copie de ladite Politique à l'ACQUÉREUR.

PRIX

La présente vente est faite pour le prix de **TROIS CENTS MILLE DOLLARS (300 000,00 \$)**, que le VENDEUR reconnaît avoir reçu de l'ACQUÉREUR, **DONT QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.**

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) VISANT UNE CESSION DE DROIT TAXABLE

La présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Les PARTIES déclarent que la valeur de la contrepartie aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* est de TROIS CENTS MILLE DOLLARS (300 000,00\$).

La TPS représente la somme de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00\$), et la TVQ représente la somme de VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (29 925,00\$).

L'ACQUÉREUR déclare que ses numéros d'inscription sont les suivantes:

TPS : 11944 9775 RT0001
TVQ: 1000042605 TQ0020

Et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

Le VENDEUR déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

Et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative au versement de la TPS et la TVQ est assumée par l'ACQUÉREUR.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le VENDEUR, également nommé le «CESSIONNAIRE» et l'ACQUÉREUR, également nommé le « CÉDANT »:

LESQUELS, POUR EN VENIR À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVITUDES D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AQUEDUC FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le CÉDANT, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, accorde au CESSIONNAIRE, ici présent et acceptant et, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en:

1. Un droit pour le CESSIONNAIRE de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en-dessous de l'assiette de servitude ci-après décrite, des tuyaux ou des conduits souterrains et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ses réseaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc.
2. Un droit de permettre à des compagnies ou services publics de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en-dessous de l'assiette de servitude, des tuyaux ou des conduits souterrains et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de leurs installations.
3. Un droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur l'assiette de servitude, tous arbres, arbustes, branches ou racines et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au bon fonctionnement, à la construction, au remplacement ou à l'entretien de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.
4. Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur ladite assiette de servitude pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public à l'assiette de servitude.
5. Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en-dessous de l'assiette de servitude, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton et autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de l'assiette de servitude, sauf avec le consentement écrit de la part du CESSIONNAIRE.
6. Un droit, au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de délaisser et d'abandonner les ouvrages ou constructions souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les PARTIES:

1. Que le CESSIONNAIRE est et demeure propriétaire des ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites de l'assiette de servitude.
2. Que le CESSIONNAIRE pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu des présentes.

SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le CÉDANT comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

MODE D'ACQUISITION

Le CÉDANT est devenu propriétaire du fonds servant aux termes du présent acte de vente.

CONDITIONS

1. Le CESSIONNAIRE s'engage avec diligence à réparer la surface de l'assiette de servitude et à rétablir les clôtures, barrières, haies décoratives et revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux respectifs de construction ou d'entretien des égouts et aqueduc. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur l'assiette de servitude ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.
2. Le CESSIONNAIRE sera responsable des dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit à l'assiette de servitude, soit à la propriété du CÉDANT, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du CÉDANT ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit desdits réseaux d'égouts et d'aqueduc.

NON-USAGE OU ABANDON

Le non-usage ou l'abandon par le CESSIONNAIRE des droits réels et perpétuels ci-haut mentionnés, n'affectera en rien les droits réels et perpétuels existant en faveur d'un tiers, le cas échéant, lesquels continueront de subsister intégralement sur l'assiette de servitude ci-après décrite.

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie sans considération monétaire par le CÉDANT en faveur du CESSIONNAIRE, **DONT QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.**

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Assiette de la servitude

L'immeuble décrit comme « assiette de servitude » et appartenant au CÉDANT est désigné comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION QUATRE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (Ptie 1 004 091), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, bornée et décrite comme suit :

BORNES :

- vers le Nord-Est le lot 1 005 823 (rue Colbert);
- vers le Sud par le lot 5 686 706;
- vers le Sud-Est par les lots 5 686 706 et ptie 1 004 091;
- vers le Sud-Ouest par le lot 5 686 706;
- vers le Nord-Ouest par le lot 5 686 706;
- vers l'Ouest par le lot 5 686 706;
- vers le Nord-Ouest par le lot 5 686 706;
- vers l'Ouest par le lot 5 686 706;

MESURANT :

- une droite de trente-deux mètres et trente et un centièmes (32,31 m) dans sa ligne Nord-Est;
- une courbe de neuf mètres et cinquante-quatre centièmes (9,54 m) ayant un rayon de six mètres et dix centièmes (6,10) dans sa ligne Sud;
- une droite de cent vingt-deux mètres et vingt-quatre centièmes (122,24 m) dans une ligne Sud-Est;
- une droite de six mètres et soixante-douze centièmes (6,72 m) dans une autre ligne Sud-Est;
- une droite de onze mètres et trente-cinq centièmes (11,35 m) dans sa ligne Sud-Ouest;
- une droite de trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (3,92 m) dans une ligne Nord-Ouest;
- une courbe de vingt-deux mètres et trente-deux centièmes (22,32 m) ayant un rayon de vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m) dans une ligne Ouest;
- une droite de cent cinq mètres et soixante-dix-huit centièmes (105,78 m) dans une autre ligne Nord-Ouest;
- une courbe de neuf mètres et soixante et un centièmes (9,61 m) ayant un rayon de six mètres et dix centièmes (6,10 m) dans une autre ligne Ouest.

CONTENANT : deux mille six cent trente-six mètres carrés et deux dixièmes (2636,2 m. ca.).

RATTACHEMENT : Le coin Est de cette parcelle est situé à une distance de vingt-quatre mètres et cinquante-trois centièmes (24,53 m) du coin Nord du lot 5 686 705. Distance mesurée le long de la limite Sud-Ouest de la rue Colbert, lot 1 005 823.

Le tout tel qu'il appert à la description technique et au plan préparés par A.-Roger SIMARD, arpenteur-géomètre, le 11 janvier 2016, sous le numéro 17153 de ses minutes, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les PARTIES en présence du notaire soussignée.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

L'immeuble décrit comme « fonds dominant » et appartenant au CESSIONNAIRE est désigné comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot UN MILLION CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-TROIS (1 005 823), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

TPS ET TVQ RELATIVES À LA SERVITUDE

Si la servitude créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, le CESSIONNAIRE effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du CÉDANT.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les PARTIES conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Selon que le contexte le requiert, tout mot écrit au singulier comprend le pluriel et vice-versa; tout mot écrit au masculin comprend le féminin et vice-versa et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

Les mots «VENDEUR» ET «ACQUÉREUR» employés au masculin singulier dans la présente vente désigneront toutes les personnes nommées dans la comparution, qu'elles soient physiques ou morales ou du sexe féminin et s'il y a plusieurs acquéreurs ou vendeurs, ces derniers s'engagent et s'obligent conjointement et solidairement.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le VENDEUR et l'ACQUEREUR déclarent que:

1. Leur nom et adresse sont tels que mentionnés dans la comparution du présent acte;
2. Le nom de la municipalité dans laquelle est situé l'IMMEUBLES est: MONTRÉAL;
3. Montant de la contrepartie : 300 000,00 \$;
4. Montant de la base d'imposition : 300 000,00 \$;
5. Montant du droit de mutation : 3 000,00 \$;
6. Exonération: *le cessionnaire bénéficie de l'exonération du paiement du droit de mutation en vertu de l'article 17a) de la Loi et en application de l'article 40 de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, 1977, c. H-5 et amendements).*

7. Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant du vendeur qui déclare au notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, les PARTIES signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, le
Par :

HYDRO-QUÉBEC, à Montréal, en date des présentes.
Par :

France VAILLANCOURT

Me Marie-Josée DESJARDINS, Notaire

COPIE CONFORME DE L'ORIGINAL DEMEURÉ EN MON ÉTUDE

Me Marie-Josée DESJARDINS, notaire

Dossier # : 1161027004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, pour fins d'assemblage, à Hydro-Québec un immeuble situé dans le prolongement de la rue Vauban en front sur la rue Colbert, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Larrey, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 004 091 cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-3866-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1161027004 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Diane NGUYEN
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour l'année 2017 seulement;
2. d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ainsi que de suivi et de reddition de comptes.
3. d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-20 10:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle qui offre une programmation culturelle variée en cinéma et dans les diverses disciplines des arts de la scène. Situé sur la rue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, l'édifice fut construit en 1928 et a ouvert ses portes en 1929. En 1994, il a été racheté par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et réouvert au public en 2001. Le Théâtre Outremont a été classé bien culturel par le ministre de la Culture au sens de la *Loi sur les biens culturels* (RLRQ, c.B-4), le 28 juin 1994. Sous la responsabilité de l'arrondissement d'Outremont, ce lieu de diffusion culturelle était déjà considéré comme équipement supralocal, du fait de sa nature, de sa programmation qui s'adresse à l'ensemble des Montréalais et de son rayonnement qui dépasse largement les frontières de l'arrondissement. La volonté d'en faire un équipement métropolitain sous la responsabilité de la Ville centre s'est vue concrétisée avec l'adoption de la Réforme du financement des arrondissements qui prévoyait des transferts de responsabilité quant à certains équipements municipaux. Le 3 novembre 2014, le Maire de Montréal annonçait la prise en charge du Théâtre Outremont qui est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2015, un équipement relevant de la Ville centre dont la responsabilité est assumée par le Service de la culture.

L'entente intervenue entre le Service de la culture et la Corporation du Théâtre Outremont (CTO) couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 et comprend un soutien financier annuel de 440 000\$ dont 303 000 \$ proviennent du Service de la culture et 137 000 \$ proviennent de l'arrondissement Outremont (calculés selon l'évaluation des coûts annuels d'une programmation culturelle de proximité), pour un montant total de 1 320 000 \$. Le protocole d'entente négocié par le Service de la culture avec la Corporation du Théâtre Outremont en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont définit le contexte et les conditions qui encadrent la réalisation par la Corporation d'une programmation culturelle de qualité destinée à l'ensemble de la population montréalaise; il en va de même pour la programmation dite de proximité, destinée particulièrement à la clientèle de

l'arrondissement d'Outremont. La mission de la Corporation du Théâtre Outremont doit s'inscrire dans les orientations souhaitées par le Service de la culture en matière de diffusion culturelle pour ce lieu de diffusion supralocal.

Dans le cadre de cette entente, la Ville s'engage à prêter gratuitement à l'organisme les installations et équipements du Théâtre Outremont, à assurer l'entretien de l'Immeuble et de sa structure ainsi qu'à assurer le maintien d'actifs des équipements afin que ceux-ci rencontrent les standards habituels des salles de spectacles professionnelles. Par ailleurs, dès 2011, une étude effectuée par l'arrondissement mentionnait le niveau de désuétude des équipements et la nécessité d'une intervention pour pouvoir assurer une programmation professionnelle. Des investissements considérables ont donc été réalisés depuis 2015; le projet de mise à niveau des équipements du Théâtre Outremont déposé en 2014 par l'arrondissement Outremont a été repris par la Ville centre et financé à 100% à même le PTI du Service de la culture. Une première phase d'intervention prioritaire (Phase A) a été conçue, totalisant un montant de 375 000\$. Trois (3) appels d'offres ont été lancés et finalisés en 2016 pour l'acquisition de systèmes multi média, d'équipements d'éclairage scénographiques, et d'un système de praticables et d'habillage de scène. De son côté, l'organisme s'engage à assumer les coûts liés à l'entretien ménager du Théâtre et à l'entretien usuel des équipements mis à sa disposition ainsi qu'à offrir les services de base des salles de spectacles.

Dans le but d'améliorer davantage l'exploitation du Théâtre Outremont, la Corporation a également effectué de son côté des acquisitions importantes d'équipements scéniques en dehors des programmes triennaux d'immobilisation (PTI) de la Ville, notamment pour l'aménagement de la salle du Petit Outremont. Ces investissements ont contribué à alourdir de façon significative la situation financière de l'organisme qui a donc fait parvenir au Service de la culture à l'été 2016 une demande de remboursement pour l'achat d'équipements effectués depuis 2012. Après vérification, ces dépenses n'ont pu être admissibles à un remboursement au PTI.

Aujourd'hui, la Corporation du Théâtre Outremont se trouve donc dans une situation financière préoccupante en raison de ces acquisitions d'équipements. Par ailleurs, l'analyse des états financiers de l'organisme démontre que le déficit accumulé est également dû à des problèmes au niveau de la gestion des dépenses, ainsi qu'à une baisse des revenus de billetterie, qui augmente la dépendance de l'organisme envers les subventions et d'autres sources de revenus. Malgré certains éléments récents plus encourageants (augmentation des revenus autonomes), il reste que la situation financière de l'organisme est préoccupante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0598 - 8 avril 2015 - Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

CM15 0173 - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000\$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café#restaurant (6813623 Canada Inc.)

CE15 0065 - Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ au soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

CA15 16 0054 - 2 février 2015 - Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

CA15 16 0046 - 2 février 2015 - Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont.

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

DESCRIPTION

Compte tenu de la situation, le présent sommaire vise à approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) qui prévoit le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ pour l'année 2017 seulement afin de régler en partie le déficit budgétaire accumulé de l'organisme. En contrepartie, l'organisme s'engage à :

- proposer un plan de redressement financier comprenant une rationalisation des dépenses et une projection réaliste et détaillée des revenus pour l'ensemble de l'année 2017;
- fournir un suivi des dépenses et des revenus mensuel à la Ville tout au long de l'année 2017;
- proposer un plan de positionnement stratégique détaillé qui permettra de créer et de consolider une image de marque forte et distinctive pour le Théâtre Outremont;
- respecter les procédures à suivre de la Ville en ce qui a trait à l'achat, la réparation ou la mise à niveau d'équipements et cesser de procéder sans autorisation de la Ville;
- participer à un comité de suivi avec tous les services municipaux impliqués en vue de planifier l'entretien et la mise à niveau de l'immeuble et de ses équipements;
- revoir le rôle et les responsabilités du directeur financier afin que celui-ci puisse réaliser le mandat d'une saine gestion financière que lui aura confié le Conseil d'administration de l'organisme;
- permettre à un représentant de la Ville d'assister à titre d'observateur au Conseil d'administration de l'organisme.

En vertu du présent protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont (document joint), l'addenda proposé vient donc corriger trois articles, soit celui sur les obligations de l'organisme (article 5), celui sur les obligations de la Ville (Article 8) et celui sur les clauses financières (article 9).

JUSTIFICATION

Considérant que la Ville centre a investi depuis 2015 plus de 1,5M\$ et l'arrondissement Outremont plus de 1,8M\$ dans le Théâtre Outremont, pour un soutien municipal en fonctionnement et en équipements de plus de 3,3M\$ depuis 2010, il est important de trouver une solution pour assurer la survie de ce lieu culturel important pour les montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont et non récurrente en 2017.
L'addenda et la convention se trouvent en pièce jointe.

Le coût total de ce dossier, soit 200 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la Culture pour ce faire.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Corporation du Théâtre Outremont par l'arrondissement et la Ville centre au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Ville-centre				303 000 \$	303 000 \$
Arrondissement	335 000 \$	360 000 \$	395 000 \$	137 000 \$	137 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diffusion culturelle professionnelle, cette entente contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien ponctuel permettra à la Corporation du Théâtre Outremont de continuer à assurer la mise en oeuvre de la programmation culturelle métropolitaine du Théâtre Outremont pour le bénéfice de l'ensemble des montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le même protocole de visibilité conclu entre l'organisme et la Ville lors de la signature de l'entente est en cours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier: rencontre du comité de suivi concernant l'entretien et la mise à niveau du Théâtre Outremont.

30 janvier 2017: dépôt d'un plan de redressement des dépenses et d'un plan de positionnement stratégique par l'organisme.

Année 2017: suivi mensuel des dépenses et des revenus.

31 décembre 2017: échéance de la présente entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Agente de développement culturel

Tél : 872-6295
Télécop. : 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-12

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-19

Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C8
Téléphone : 872-3142 - Télécopieur : 872-5655

Le 3 mars 2015

Monsieur Philippe Sureau
Président
Corporation du Théâtre Outremont
1248, avenue Bernard Ouest
Montréal (Québec) H2V 2V6

**OBJET : Protocole d'entente entre la Corporation du Théâtre
 Outremont et la Ville de Montréal**

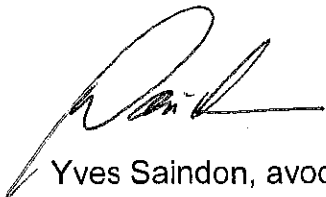
Résolution CM15 0173 – 23 février 2015

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le protocole d'entente susmentionné dûment signé ainsi qu'une copie de la résolution du conseil municipal ci-haut décrite et de la résolution CM03 0836.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le greffier de la Ville,



Yves Saindon, avocat

YS/jc

p. j.

15.206 205

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

28 JAN. 2015
Maurice Samel
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

PROCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1248, avenue Bernard Ouest, Montréal, Québec, H2V 2V6, représentée par monsieur Philippe Sureau, président *dûment autorisé tel qu'il le déclare;*

N° d'entreprise : 1165979411
N° d'organisme de bienfaisance : s.o.
N° de TPS : 85163 9054 RT0001
N° de TVQ : 1215530783

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'ORGANISME a pour mission de favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle, de développer la sensibilité artistique et esthétique du grand public, incluant le public jeunesse, et de favoriser la compréhension et l'appréciation des arts et de la culture;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble sis au 1240-48, rue Bernard Ouest, connu sous le nom de Théâtre Outremont, classé bien culturel par le ministre de la Culture au sens de la *Loi sur les biens culturels* (RLRQ, c. B-4), le 28 juin 1994;

ATTENDU QUE le Théâtre Outremont est un équipement culturel municipal dont la vocation principale est d'offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises une programmation culturelle professionnelle, diversifiée et pluridisciplinaire;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite que l'ORGANISME travaille en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont pour le développement et le déploiement d'une programmation culturelle de proximité pour les résidents de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite confier à l'ORGANISME la mise en œuvre de la programmation culturelle métropolitaine du Théâtre Outremont;

  8/39

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à L'ORGANISME;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le Directeur du Service la culture ou le représentant qu'il a dûment autorisé;
- 1.2 « **Théâtre** » : le bâtiment du Théâtre Outremont, sis au 1248, avenue Bernard Ouest;
- 1.3 « **Entretien usuel** » : l'entretien régulier, ponctuel, annuel d'un équipement tel que recommandé par le fabricant et reconnu dans le milieu de la diffusion comme faisant partie des pratiques normales de tout gestionnaire d'équipement culturel;
- 1.4 « **Maintien d'actifs** » : les réparations majeures et le remplacement des équipements défectueux, suite à un bris ou à l'usure normale;
- 1.5 « **Annexe 1** » : le document intitulé : « Liste des installations et équipements prêtés à l'ORGANISME et les conditions d'utilisation de ceux-ci »;
- 1.6 « **Annexe 2** » : le document intitulé : « Protocole de visibilité »;
- 1.7 « **Annexe 3** » : le document intitulé : « Prévisions financières 2015, 2016 et 2017 ».

ARTICLE 2 OBJET

Le présent protocole a pour objet d'établir les modalités et les conditions du versement à l'ORGANISME de la contribution financière de la VILLE, du prêt qui lui est fait d'installations et d'équipements pour la réalisation de la programmation culturelle métropolitaine et de définir les paramètres qui encadreront l'utilisation du Théâtre pour la diffusion de la programmation culturelle de proximité réalisée par l'arrondissement d'Outremont.



ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte du présent protocole prévaut sur toute disposition des Annexes 1, 2 et 3 qui serait inconciliable avec celui-ci. Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante du présent protocole.

Le présent protocole ne doit pas être interprété de façon à priver l'ORGANISME du soutien auquel il aurait autrement droit.

ARTICLE 4 DURÉE

- 4.1 Sous réserve de l'article 10 (Résiliation), le présent protocole prend effet le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2017.
- 4.2 Les parties conviennent, dans le cadre du présent protocole, de faire connaître, au plus tard le 30 mars 2017, soit neuf (9) mois avant la fin de la présente entente, leurs intentions réciproques quant à la poursuite de cette entente et d'amorcer, si tel est le cas, les négociations qui permettront l'élaboration d'une prochaine entente.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution qui lui est versée par la VILLE, l'ORGANISME s'engage à :

- 5.1 présenter au Théâtre, que ce soit à titre de diffuseur, codiffuseur, producteur, coproducteur, locateur ou fournisseur de services, des événements et une programmation culturelle professionnelle diversifiée et pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, chansons, cinéma et autres), sans négliger l'ouverture aux expériences émergentes et parfois amateurs destinées en premier lieu au public montréalais de toutes cultures et niveaux économiques;
- 5.2 réaliser une programmation de qualité, riche et audacieuse, s'inscrivant dans une dynamique de complémentarité avec l'offre culturelle montréalaise;
- 5.3 pratiquer une politique de tarification des spectacles permettant à une large clientèle l'accès à ses activités;
- 5.4 dans la réalisation de ses activités, événements et programmation, agir en accord avec les hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités et de façon à ce que ne soient pas entachés ou ternis le caractère d'administration publique de la VILLE et son image de prestige;
- 5.5 à sa demande, remettre au Directeur un nombre maximal de huit (8) billets de faveur pour chaque spectacle de sa programmation régulière;



- 5.6 respecter le protocole de visibilité de l'Annexe 2 du présent protocole;
- 5.7 soumettre au Directeur, au plus tard le 30 juin de chaque année, sa programmation annuelle connue à cette date, sa fourchette de tarification (billetterie) des événements et sa grille des tarifs d'utilisation de ses salles pour les 12 mois suivants;
- 5.8 fournir au Directeur, sur une base annuelle, au plus tard le 30 juin de chaque année, ou à sa demande lors d'un besoin ponctuel, tous les renseignements utiles pour compiler des statistiques complètes concernant la fréquentation de sa programmation;
- 5.9 transmettre au Directeur un rapport d'activité commenté et un rapport de ses états financiers, au plus tard trois (3) mois après la fin de son exercice financier;
- 5.10 soumettre au Directeur, à chaque année à la date anniversaire de la signature du présent protocole, une copie du certificat des polices d'assurance décrites au paragraphe 12.1 attestant qu'elles ont été renouvelées conformément à celui-ci;
- 5.11 communiquer, annuellement au Directeur, la liste des membres de son conseil d'administration;
- 5.12 voir à ce que les postes d'administrateurs du conseil d'administration de l'ORGANISME soient ouverts et accessibles aux citoyens provenant de l'ensemble du territoire montréalais et ne se limitent pas exclusivement aux citoyens de l'arrondissement d'Outremont;
- 5.13 dans la première année suivant la signature de ce protocole d'entente, adapter ses règlements généraux afin que ceux-ci reflètent et correspondent à la nouvelle réalité de gouvernance;
- 5.14 transmettre au Directeur une copie de ses Lettres patentes et Lettres patentes supplémentaires, le cas échéant, de ses règlements, nouveaux, modifiés ou abrogés, dans les quinze (15) jours de leur adoption;
- 5.15 sous réserve de la disponibilité des installations, en permettre l'usage par la VILLE et ses services selon les besoins qui sont exprimés par le Directeur;
- 5.16 mettre ses installations à la disposition de la VILLE et des services municipaux sans les frais de location usuels, étant entendu que la VILLE et ses services désignés assument les coûts directs d'une telle utilisation selon la grille tarifaire qui sera alors en vigueur; aux fins des présentes, ces coûts comprennent les frais d'administration, de main d'œuvre de la direction technique, du responsable de l'accueil, des ouvreurs, des concierges, des techniciens, des guichetiers, les frais de redevance de salle, les droits d'auteur perçus par l'exploitant de la salle pour le compte des sociétés de perception compétentes en la matière et tous les autres coûts qui auront fait l'objet d'une entente spécifique entre l'ORGANISME et la VILLE;

- 5.17 utiliser les installations et les équipements prêtés par la VILLE aux seules fins décrites à la présente entente et conformément aux conditions de l'Annexe 1;
- 5.18 veiller à assurer et assumer les coûts liés à l'entretien ménager du Théâtre et à l'Entretien usuel des équipements scéniques et cinématographiques mis à sa disposition. Étant donné que la VILLE demeure propriétaire de tous les équipements prêtés à l'ORGANISME et de ceux acquis durant l'entente, les frais du Maintien d'actifs seront assumés par la VILLE, qui fixe les modalités et priorités en fonction des budgets disponibles;
- 5.19 offrir les services obligés des salles de spectacles : plateaux performants, équipements d'éclairage, de sonorisation, de projection en bon état, habillage, billetterie sur place et en ligne, site Web transactionnel, personnel d'accueil, équipes techniques professionnelles, entretien adéquat, bar, vestiaire, vente de produits dérivés, soutien administratif et communicationnel et tous les services nécessaires à la diffusion, production et à la location, et ce, pour l'ensemble des activités présentées au Théâtre;
- 5.20 respecter les politiques et procédures établies et transmises par la VILLE; se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la VILLE ou des assureurs;
- 5.21 se présenter, à la demande du Directeur, à une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et à répondre à toute question posée par ses membres en relation avec le présent protocole d'entente.

ARTICLE 6 PROGRAMMATION CULTURELLE DE PROXIMITÉ

En considérant que l'arrondissement souhaite maintenir une offre de programmation culturelle de proximité destinée principalement aux Outremontais, l'ORGANISME s'engage à :

- 6.1 travailler en étroite collaboration avec la personne-ressource que lui fournira l'arrondissement d'Outremont pour la réalisation de cette programmation culturelle de proximité. Cette personne affectera environ 80 % de ses heures de travail annuel à la réalisation de cette programmation;
- 6.2 inviter, au besoin, un(e) employé(e) de l'arrondissement d'Outremont à assister à titre d'observateur aux rencontres du conseil d'administration de l'ORGANISME afin d'assurer une bonne coordination des activités;
- 6.3 accepter les propositions de programmation de l'arrondissement d'Outremont dans son offre générale, dans la mesure où une fréquentation raisonnable en justifie la diffusion. Une attention particulière sera portée aux familles, aux aînés, à la petite enfance et à l'initiation des étudiants de l'arrondissement d'Outremont aux arts de la scène;



- 6.4 sous réserve de la disponibilité des installations et pour un maximum annuel de dix (10) journées, en permettre l'usage par des organismes culturels partenaires de l'arrondissement d'Outremont et identifiés comme tels par la direction de la culture, des sports et du développement social de l'arrondissement d'Outremont;
- 6.5 mettre les installations à la disposition de ces organismes à un coût maximal de six cents dollars (600,00 \$) par jour pour les partenaires désignés comme tels par l'arrondissement, étant entendu que ces partenaires désignés assumeront les coûts directs de telle utilisation selon la grille tarifaire alors en vigueur; aux fins des présentes, ces coûts comprennent les frais de montage et démontage, de jours d'occupation aux fins de répétitions, de main-d'œuvre, des ouvriers, des techniciens, des guichetiers, de nettoyage, les redevances de salle, les droits d'auteur perçus par l'exploitant de la salle pour le compte des sociétés de perception compétentes en la matière et tous les autres coûts qui auront fait l'objet d'une entente spécifique entre l'ORGANISME et le partenaire désigné.

ARTICLE 7 **FRAIS DE LOCATION**

L'ORGANISME peut exiger, à sa discrétion, sous réserve des articles 5.15, 5.16, 6.4 et 6.5 des frais de location du Théâtre et des frais additionnels reliés notamment à l'accueil, l'entretien sanitaire, la technique, les services de billetterie, bar, vente de produits dérivés, selon les coûts d'exploitation encourus par celui-ci et toujours en accord avec la grille de tarification déposée.

ARTICLE 8 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En considération du respect par l'ORGANISME de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu du présent protocole et des Annexes 1, 2, et 3, la VILLE s'engage à :

- 8.1 verser à l'ORGANISME, pendant toute la durée de l'entente, une somme annuelle maximale de quatre cent quarante mille dollars (440 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables. La somme est payable pour l'année 2015 en trois (3) versements : un premier versement de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) en janvier 2015, un second versement de cent soixante-dix mille dollars (170 000,00 \$) lors de la signature de la présente entente et un troisième versement de deux cent vingt mille dollars (220 000,00 \$) le 31 juillet 2015. Pour les années 2016 et 2017, le montant sera versé en deux versements égaux de deux cent vingt mille dollars (220 000,00 \$) chacun, le premier versement étant effectué le 31 janvier de chaque année et le deuxième le 31 juillet de chaque année;
- 8.2 prêter gratuitement à l'ORGANISME les installations et équipements décrits à l'Annexe 1 de la présente entente pour lui permettre de réaliser l'ensemble de ses activités;



13/39

- 8.3 assurer l'entretien et les réparations de l'immeuble et de sa structure, des équipements et des accessoires, tels les systèmes de sécurité, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de gicleurs, les réservoirs d'eau chaude, les portes, les fenêtres, les moulures, et assumer toutes les charges afférentes à l'usage du bâtiment (électricité, chauffage, etc.);
- 8.4 assurer le Maintien d'actifs des équipements afin que ceux-ci rencontrent les standards habituels des salles de spectacles professionnelles pour la diffusion des arts de la scène. La Ville fixe les modalités et priorités en fonction des budgets disponibles;
- 8.5 assurer le déneigement des accès au Théâtre, passage, espace public entourant le Théâtre par l'entremise du plan local de déneigement de l'arrondissement; le déneigement de la toiture étant de la responsabilité du Service des immeubles de la VILLE.

ARTICLE 9 CLAUSES FINANCIÈRES

L'ORGANISME s'engage à :

- 9.1 utiliser la contribution de la VILLE aux seules fins pour lesquelles elle est attribuée, en respectant les règles administratives d'une saine gestion budgétaire;
- 9.2 réinvestir les revenus provenant des recettes de billetterie, des frais d'utilisation et des frais additionnels décrits à l'article 7 dans les activités et la programmation culturelles offertes par l'ORGANISME au Théâtre, étant entendu que la programmation comprend les frais de fonctionnement afférents;
- 9.3 transmettre ses états financiers vérifiés au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier pour chaque année du présent protocole, le tout conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, avec copie au Directeur;
- 9.4 soumettre au Directeur, au plus tard le 30 juin de chaque année, ses prévisions budgétaires de la saison à venir;
- 9.5 à la signature du présent protocole, fournir au Directeur ses prévisions financières 2015, 2016 et 2017, ce document faisant partie intégrante de l'Annexe 3 de ce protocole.

ARTICLE 10 RÉSILIATION ET FIN DE LA CONVENTION

- 10.1 Une partie au présent protocole peut, à sa seule discrétion, y mettre fin en tout temps sur préavis de quatre-vingt-dix (90) jours expédié par courrier recommandé à



14/39

l'autre partie. Les parties n'ont aucun recours l'une contre l'autre en raison de cette résiliation, sous réserve de l'application de l'article 10.4.


- 10.2 Une partie peut également mettre fin au présent protocole si l'autre partie ne respecte pas les conditions, obligations et stipulations prévues aux présentes. La partie qui n'est pas en défaut fait parvenir un avis à l'autre partie l'enjoignant de remédier au défaut dans le délai imparti. S'il n'est pas remédié au défaut, la partie qui n'est pas en défaut peut résilier le présent protocole, sans préjudice quant à ses autres droits et recours.
- 10.3 Si les installations mises à la disposition de l'ORGANISME sont rendues substantiellement inutilisables par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, La VILLE peut, sans encourir aucune responsabilité envers l'ORGANISME pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin au présent protocole en lui donnant un avis écrit à cet effet. La convention prend fin au moment de la réception de l'avis, la VILLE n'étant pas tenue de donner le préavis de quatre-vingt-dix (90) jours stipulé à l'article 10.1.
- 10.4 En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties ou à la fin de la convention, l'ORGANISME doit remettre à la VILLE les sommes d'argent non dépensées ou non engagées dans la programmation en cours, les pièces justificatives pour les sommes d'argent dépensées ou engagées, à même les crédits alloués et tous les revenus accumulés, le matériel et les installations prêtés par la VILLE, dans leur état original, sous réserve de l'usure normale.

ARTICLE 11 **REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES**

- 11.1 L'ORGANISME représente et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.
- 11.2 L'ORGANISME représente et garantit que tous les droits de propriété intellectuelle pour quelque représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole sont dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

ARTICLE 12 **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 12.1 L'ORGANISME doit souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent protocole, une police d'assurance responsabilité civile offrant une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement, pour blessures corporelles et dommages matériels ou autres, résultant directement ou indirectement du présent protocole. Cette police d'assurance, dont une



5/39

copie devra être remise au Directeur, doit nommer la VILLE comme coassurée et comporter l'avenant de la VILLE indiquant qu'elle ne pourra être résiliée ou modifiée sans un préavis écrit de trente (30) jours à cette dernière.

12.2 L'ORGANISME s'engage à prendre fait et cause pour la VILLE dans toute réclamation et dans toute action intentée contre elle en raison des présentes ou de l'exercice des droits en découlant et à la tenir indemne de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

12.3 L'ORGANISME dégage la VILLE de toute responsabilité envers les tiers pour les obligations et dettes qu'elle pourrait avoir contractées.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS FINALES**

13.1 Modification

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

13.2 Validité

Une disposition du présent protocole jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Lois applicables

Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.4 Relation contractuelle

L'ORGANISME n'est pas le mandataire de La VILLE et ne peut, par ses actes et omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

13.5 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas insisté sur la pleine exécution de l'un des quelconques engagements ou obligations prévus à la présente entente de collaboration ou en découlant ne doit pas être considéré ou interprété comme une renonciation pour l'avenir à un tel droit.

13.6 Élection de domicile

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de Montréal dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

13.7 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu du présent protocole doit être expédié sous pli recommandé comme suit :



POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service de la culture
M. Jean-Robert Choquet
Directeur
801, Brennan, 5^e étage
Montréal (Québec)
H3C 0G4

POUR L'ORGANISME :

Corporation du Théâtre Outremont
M. Philippe Sureau
Président
1248, avenue Bernard Ouest
Montréal (Québec)
H2V 2V6

13.8 Successeurs et ayants droit

Le présent protocole lie les parties, de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les droits et obligations des parties aux présentes ne peuvent être cédés qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

13.9 Force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des parties.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.


Le 3^e jour de Mars.....2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par : 
Me Yves Saindon
Greffier

Le 10^e jour de février.....2015

CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT

Par : 
Philippe Sureau
Président

Ce protocole a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 23^e jour de février..... 2015 (Résolution CM15..0173.....)



ANNEXE 1

LISTE DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS PRÊTÉS À L'ORGANISME ET CONDITIONS D'UTILISATION

INSTALLATIONS

L'immeuble sis au 1240-1248, avenue Bernard Ouest, connu sous le nom de Théâtre Outremont, classé bien culturel par le ministère de la Culture au sens de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4), le 28 juin 1994, à l'exception des lieux loués aux fins de l'exploitation du commerce de 6813623 CANADA INC., comprenant une superficie locative de 629 pieds carrés, soit 504 pi² au rez-de-chaussée et 125 pi² d'espace d'entreposage dédié au sous-sol, en sus d'un espace d'entreposage commun au sous-sol d'une superficie maximale de 108 pi², sans frais.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS À L'USAGE EXCLUSIF DU THÉÂTRE OUTREMONT

Habillage de scène

- 1 x Rideau maison rouge (**fixe à l'arrière de l'arche**), plis à 100%
- 2 sections de 32' de haut par 27' de large (9,75m x 8,20m)
- 1 x Frise rouge (arriere scene de l'arche de scène), plis à 0%
- 8' de haut par 52' de large (2,44m x 15,85m)
- 1 x Frise rouge (avant-scène de l'arche), plis à 0%
- 3' de haut par 52' de large (0,90m x 15,85m)
- 2 x Allemande rouge (entre le cadre de scène et l'arche), plis à 0%
- 32' de haut par 8' de large (9,75m x 2,44m)
- 8 x Pendrillons noir, plis à 0% (2 sections fixes sont sur l'écran)
- Section de 29' de haut par 13' de large (8,83m x 3,65m)
- 5 x Frise noir, plis à 0% (1 section fixe sur l'écran)
- Section de 8' de haut par 52' de large (2,44m x 15,85m)
- 1 x Rideau mi-scène noir plis à 50%
- 2 sections de 29' de haut par 27' de large (8,83m x 8,20m)
- 1 x Rideau de fond noir, plis à 0%
- 29' de haut par 52' de large (8,83m x 15,85m)
- 1 x Tulle noir
- 32' de haut par 52' de large (9,75m x 15,85m)
- 1 x Cyclo en PVC
- 32' de haut par 52' de large (9,75m x 15,85m)
- 1 x Écran de cinéma (**fixe sur la herse no.3**)
- 19' de haut par 33' de large (4,80m x 9,60m)

Équipement de projection

- 1 x Projecteur Christie LX700, 7000 lumens, Résolution 1024 x 768
- 68' (20,73m) de distance entre la lentille et écran de cinéma
- 1 x Swither/Scaler Kramer VP-437
- 1 x DVD Blue Ray Sony
- 1 x DVD Bluray ICOM multi zone

2 x LG Network Blu-Ray Disc BD 630
1 x Projecteur 35 mm Century modèle C
1 X NEC 900C resolution 2048 x 1080 (server GDC SX 3000, ingest capability USB)

Éclairage

Commande d'éclairage

1 X Console ETC ELEMENT 60 – 500
2 X armoires de 96 gradateurs de 2,4 Kw Strand CD80

Projecteur de poursuite

2 x Korrigan (Robert Juliat) 1200 HMI

Projecteurs fixes (Façade)

FOH 1: 12 Lekos Strand SL 15/32°
FOH 2 : 12 Lekos Robert Juliat 11/26°, 1 Kw
Nez de balcon : 3 Lekos Strand SL 26°

Projecteurs scène

20 x Lekos Strand SL 15/32° avec porte-gobo et iris*
28 x Lekos Strand SL avec porte Gobo et iris* (voir lentilles disponibles ci-dessous)
- 15 x lentilles SL 36°
- 15 x lentilles SL 26°
84 x PAR 64, Altman (lentilles variées, 39 VN, 53 N, 51 M, 22 W)
20 x Fresnels 6" 1 Kw avec porte de grange, Altman
4 x Fresnels 10" 2 Kw avec porte de grange, Altman
6 x Iris 3, Strand

Éclairage fixe ambiance

14 PAR 64 Altman
3 X Iekos Strand SL 15/32°
1 X Lekos Strand SL 26°

Quincaillerie

4 x Base circulaire

4 x Base en croix

Tuyaux :

5 x 2' (0,61m)

3x 5'

5 x 6' (1,82m)

2x 8'

6 x 10' (3,05m)

4 x 12' (3,65m)

18 x side arms

1 lot de filage TL 20 amp de longueur varié

1 lot d'adaptateur de TL 20amp a UGn 15 amp.

Au son

Console de façade

1 X Yamaha M7CL-48-MB

1 X multipaires 32 paires entrées 8 sortie (split snake)

Système de son

1 x Meyer CQ1 : Cluster center stage technical arch(front balcony)

4 x Meyer CQ1: 2 x stage left, 2 stage right (technical arch)

2 x Meyer UPA-1P 1 x Stage left and 1 x stage right (Technical arch, front fill orchestra floor)

2 x Meyer 650-P sub bass 1 x stage left and 1 x stage right technical arch at stage level

3 x UPM-1 Delay for lower part of balcony

3 x for upper part of balcony

Périphérique

1 x Auto cue Numark CDN-V5 (2 CD)

Moniteurs

6 x Moniteurs JBL SP-212A

3 x Amplificateur Crest CA-6

Microphones

4 x AKG C480 CK61

2 x AKG 414

4 x Sennheiser MD 421

2 x Sennheiser E 835

2 s Sennhaiser E 604

2 x Sans fil Sennheiser EW 312 (SKM 300-935 ou lavalier ou micro casque)

6 x Shure SM-58

5 x Shure SM-57

1 x Shure Beta 58

2 x Shure Beta 57A

2 x Shure Beta 91

1 x Shure Beta 52

4 x ATM35

6 x DI Radical JDI

Pied de micro

8 x grands pieds de micro avec perche

3 x petits pieds de micro avec perche

2 x pied atlas

2 x pieds de table

Quincaillerie diverse

Communication

1 x Poste maître Clear Com CS-222

7 x Belt pack (avec fil) à 1 canal Clear Com RS-501

7 x Casques

Équipement assigné au Petit Outremont

La scène

- 8 praticables "Platto" 4 pieds X 8 pieds X 14 pouces
- 2 praticables "Platto" 2 pieds X 8 pieds X 14 pouces
- 2 praticables "Platto" 1,5 pieds X 8 pieds X 14 pouces
- 2 praticables "Platto" 1,5 pieds X 6 pieds X 14 pouces
- 1 lot d'escalier et palier
- 3 jupettes 14 pouces de hauteur

Habillage

- 8 rideaux 7 pieds de hauteur par 3 pieds de largeur en velours noir
- 4 rideaux 7 pieds de hauteur par 10 pieds de largeur en velours noir
- 2 pendrillons de 8 pieds de hauteur par 4 pieds de largeur en velours noir
- 1 frise avant scene de 10 pouces de hauteur par 34 pieds de long

Au son

- Haut-parleur salle: D&B Audiotechnik ;2 X enceintes QI7 & 2 x enceintes sous graves 27S NL4,
- 1 X amplificateur D80 NL4
- 2 X amplificateur Yamaha P7000S-CA (pour moniteur)
- Console 1 X Yamaha QL1 mélangeur audio digital 16mic/line, 8 out 32 in.
- Boitier de scène 1 X Yamaha RIO1608D. 16in / 8 out, Protocole Dante.
- 4 x DI Radial R800 1105, Active 48v
- 1 lot de filage xlr
- 1 lot de filage Ugn
- 1 lot de filage speakon
- 4 grands pieds perches noirs
- 4 petits pieds perches noirs

Éclairage

- Console 1 X ETC SF2496, Smartfade 24/48, 96 canaux.
- 2 X armoires de 12 gradateurs 1,2kw ETC

Optocoupleur 1 X Chauvet Datastream4

6 X Leko ETC Junior Source Four Zoom 25- 50 (575w) Accrochage permanent au FOH

12 X Parnel ETC 25 - 45. (575 w)

12 X Elation Epartri, Par RGB 70W (14X5W tri color)

4 boitiers de distribution 6 circuits TL 20amp de longueur varié.

1 lot de filage TL 20 amp et Ugn 15 amp.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'Organisme s'engage à :

1. respecter les éléments patrimoniaux du Théâtre et n'effectuer aucune modification, transformation ou addition permanente dans le Théâtre sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Directeur;
2. ne placer aucun équipement lourd sur la scène sans obtenir, au préalable, le consentement du Directeur;
3. respecter la réglementation en vigueur pour l'affichage de sa publicité;
4. s'assurer que les installations et les équipements sont utilisés de façon sécuritaire et conforme à la réglementation en vigueur, et se conformer entre autres aux exigences de la CSST;
5. prendre tous les moyens utiles et nécessaires afin d'interdire en tout temps à toute personne se trouvant à l'intérieur du Théâtre de fumer;
6. assurer la salubrité du Théâtre en le maintenant exempt de déchets ou rebuts qui pourraient contribuer à augmenter les risques d'incendie, à produire des odeurs désagréables ou nauséabondes ou à obstruer les entrées et sorties, passages, espaces publics ou autres du Théâtre;
7. veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans le Théâtre. Lorsqu'il y a utilisation du système d'amplification ou d'éclairage, celui-ci devra affecter une personne compétente à cette tâche. Aucune modification à ces systèmes ne peut être faite;
8. assurer un usage et un entretien adéquat des équipements mis à sa disposition et remettre, à l'expiration de l'entente, les installations et les équipements dans l'état dans lequel ils lui ont été prêtés, le tout sujet à l'usure normale;
9. ne pas entreposer ni garder des produits explosifs, inflammables ou dangereux dans le Théâtre et sur le terrain;

10. informer sans délai, par écrit, le Directeur de tout incendie, même mineur, survenu dans le Théâtre ainsi que toutes déficiences, fuites, bris ou dommages causés de quelque façon que ce soit aux installations ou aux équipements;
11. se conformer en tous points à toute législation, réglementation ou ordonnance applicables à lui-même, au Théâtre et aux activités qui y sont tenues, quelle que soit l'autorité compétente qui l'aura décrétée.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

ANNEXE 3
PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2015, 2016, 2017

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 février 2015
Séance tenue le 24 février 2015

Résolution: CM15 0173

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada inc.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 270 000 \$, à la Corporation du Théâtre Outremont, soit 390 000 \$ en 2015, et de 440 000 \$, pour les années 2016 et 2017, pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Outremont;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont, établissant les modalités et conditions de versement d'un soutien financier total de 1 320 000 \$ afin de tenir compte d'un montant de 50 000 \$ déjà accordé en vertu de la résolution CE15 0065;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada inc.);
- 4- d'autoriser le transfert de crédits de 250 000 \$ du budget du Service de la culture à celui du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble pour l'année 2015 et d'ajuster en conséquence les bases budgétaires des deux Services (culture et SGPI), à compter de 2016;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1144639004
/cb

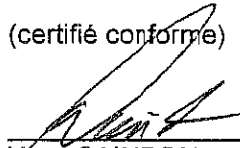
Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)



Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal 

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

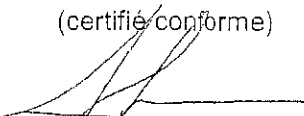
- 1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;
- 2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.


Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)


GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Montréal 

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 872-3142 - Télécopieur : 872-5655

Le 20 mai 2015

Monsieur Philippe Sureau
Président
Corporation du Théâtre Outremont
1248, avenue Bernard Ouest
Montréal (Québec) H2V 2V6

**OBJET : Addenda no 1 entre la Corporation du Théâtre Outremont
et la Ville de Montréal**

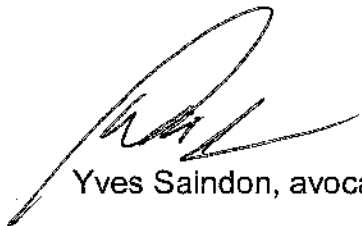
Résolution CM15 0508 – 28 avril 2015

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'addenda susmentionné dûment signé ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal ci-haut décrite et de la résolution CM03 0836.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le greffier de la Ville,


Yves Saindon, avocat

YS/jc

p. j.



ADDENDA 1

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1248, avenue Bernard Ouest, Montréal, Québec, H2V 2V6, représentée par monsieur Philippe Sureau, président *dûment autorisé tel qu'il le déclare*;

N° d'entreprise : 1165979411
N° d'organisme de bienfaisance : s.o.
N° de TPS : 85163 9054 RT0001
N° de TVQ : 1215530783

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'ORGANISME et la VILLE ont signé un protocole d'entente pour le financement des activités du Théâtre Outremont (résolution CM15 0173) (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE l'ORGANISME et la VILLE souhaitent modifier le calendrier des versements de la subvention accordée par la VILLE;

ATTENDU QUE cette modification des versements n'a aucun effet sur les engagements financiers de la VILLE liés à cette convention;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

L'article 8.1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

8.1 verser à l'ORGANISME, pendant toute la durée de l'entente, une somme annuelle maximale de quatre cent quarante mille dollars (440 000\$) incluant toutes les taxes applicables. Pour l'année 2015, la somme est payable en trois (3) versements : un premier versement de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) en

  30/39


janvier 2015, un second versement de cent soixante-dix mille dollars (170 000,00 \$) lors de la signature de la présente entente et un troisième versement de deux cent vingt mille dollars (220 000,00 \$) le 1^{er} mai 2015. Les sommes versées en 2015 doivent être utilisées pour la saison d'activités 2014-2015 de l'ORGANISME. Pour les années 2016 et 2017, la somme est payable en deux (2) versements égaux de deux cent vingt mille dollars (220 000,00 \$) chacun, le premier versement étant effectué le 15 janvier de chaque année et le deuxième le 1^{er} mai de chaque année. Les sommes versées en 2016 doivent être utilisées pour la saison d'activités 2015-2016 et les sommes versées en 2017 doivent être utilisées pour la saison d'activités 2016-2017 de l'ORGANISME.

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.


Le 20^e jour de Mai 2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par : 
Yves Saindon
Greffier

Le 9^e jour de avril 2015

CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT

Par : 
Philippe Sureau
Président

Cet ADDENDA a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 28^e jour de avril 2015 (Résolution CM15...0508...)

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2015
Séance tenue le 28 avril 2015

Résolution: CM15 0508

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0598;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150014001
/pi

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)



Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal 

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

- 1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;
- 2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.


Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)


GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE


GREFFIER DE LA VILLE

Dossier # : 1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons la validité et la forme de l'addenda ci-joint.

FICHIERS JOINTS



Corporation du Théâtre Outremont - Addenda 2 visé.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

William Kronstrom RICHARD
Avocat
Tél : 514 872 2733

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

William Kronstrom RICHARD
Avocat
Tél : 514 872 2733
Division : Droit contractuel

ADDENDA 2

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1248, avenue Bernard Ouest, Montréal, Québec, H2V 2V6, représentée par M. Philippe Sureau, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'entreprise : 1165979411

N° d'organisme de bienfaisance : 85163 9054 RR0001

N° de TPS : 85163 9054 RT0001

N° de TVQ : 1215530783

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme et la Ville ont signé un protocole d'entente pour le financement des activités du Théâtre Outremont (résolution CM15 0173) (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE l'Organisme et la Ville ont modifié la Convention initiale en signant l'addenda 1 (résolution CM15 0508);

ATTENDU QUE le Théâtre Outremont est un équipement culturel municipal dont la vocation principale est d'offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises une programmation culturelle professionnelle, diversifiée et pluridisciplinaire;

ATTENDU QUE la Ville a confié à l'Organisme la mise en œuvre de la programmation culturelle métropolitaine du Théâtre Outremont;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite le soutien financier de la Ville pour régler une partie du déficit budgétaire accumulé;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier certaines modalités de suivi et de reddition de comptes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de cette politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 5.1 est remplacé par le suivant :

« 5.1 présenter au Théâtre, que ce soit à titre de diffuseur, codiffuseur, producteur, coproducteur, locateur ou fournisseur de services, des événements et une programmation culturelle professionnelle diversifiée et pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, chansons, cinéma et autres), offrant un juste équilibre entre des œuvres destinées à un large public et des œuvres de découverte au risque artistique plus prononcé et soumettre au Directeur, pour approbation, au plus tard le 30 janvier 2017, un plan de positionnement stratégique détaillé qui permettra de créer et de consolider une image de marque forte et distinctive pour le Théâtre Outremont; »

Article 2

L'article 5.2 est remplacé par le suivant :

« 5.2 réaliser une programmation de qualité, riche et diversifiée, s'inscrivant dans une dynamique de complémentarité avec l'offre culturelle montréalaise, tant celle proposée par les intervenants privés (l'offre commerciale) que celle des maisons de la culture (l'offre publique). »

Article 3

L'article 5.18 est remplacé par le suivant :

« 5.18 veiller à assurer et assumer les coûts liés à l'entretien ménager du Théâtre et à l'entretien usuel des équipements scéniques et cinématographiques mis à sa disposition; »

Article 4

Les articles 5.22 et 5.23 sont ajoutés :

« 5.22 participer à un comité de suivi mis en place par la VILLE en vue de planifier l'entretien et la mise à niveau de l'immeuble et de ses équipements;

5.23 à la demande de la VILLE, permettre à un représentant de la VILLE d'assister, à titre d'observateur seulement, au conseil d'administration de l'ORGANISME et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation en respectant les délais prescrits par ses règlements généraux. »

Article 5

L'article 8.1.1 est ajouté après l'article 8.1 :

« 8.1.1 verser à l'ORGANISME une contribution financière supplémentaire exceptionnelle de deux cent mille dollars (200 000,00 \$) devant être affectée pour l'année 2017 seulement. La somme est payable en un (1) versement, au plus tard le 10 février 2017. »

Article 7

L'article 8.4 est remplacé par le suivant :

« 8.4 assurer le Maintien d'actifs des équipements afin que ceux-ci rencontrent les standards habituels des salles de spectacles professionnelles pour la diffusion des arts de la scène. Étant donné que la VILLE demeure propriétaire de tous les équipements prêtés à l'ORGANISME et de ceux acquis durant l'entente, les frais de Maintien d'actifs seront assumés par la VILLE, qui fixe les modalités et priorités en fonction des budgets disponibles et de son programme triennal d'immobilisation. L'ORGANISME doit soumettre au Directeur ses recommandations et demandes relatives au Maintien d'actifs. Tout contrat en lien avec le Maintien d'actifs doit être octroyé par la VILLE. Aucune dépense engagée directement par l'ORGANISME pour le Maintien d'actifs ne sera remboursée par la VILLE; »

Article 8

Les articles 9.6, 9.7 et 9.8 sont ajoutés :

« 9.6 remettre au Directeur, au plus tard le 30 janvier 2017, pour approbation, un plan de redressement financier comprenant une rationalisation des dépenses et une projection réaliste et détaillée des revenus pour l'ensemble de l'année 2017;

9.7 remettre au Directeur, au plus tard le 21^e jour de chaque mois, un rapport mensuel de suivi des dépenses et des revenus couvrant la période du premier au dernier jour du mois précédent, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de la présente entente;

9.8 revoir le rôle et les responsabilités du directeur financier de l'ORGANISME et s'assurer que celui-ci puisse réaliser le mandat d'une saine gestion financière de l'ORGANISME. »

Article 9

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de2017

CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT

Par : _____
Philippe Sureau, président

Cet addenda a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le.....^e jour de 2017 (Résolution CM17.....)

Dossier # : 1163205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Objet :	Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont entérinée par le Conseil municipal par la résolution CM15 0173 et autoriser le versement d'une contribution financière ponctuelle et exceptionnelle de 200 000\$ en 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1163205005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Francine Leboeuf
Conseillère en gestion des ressources
financières - c/e
514 872- 0985

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-14

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

**Dossier # : 1164674001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) ;
2. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centre ;
3. de soumettre, à titre d'information, les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 13:16

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Technoparc
Objet :	Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, volet Technoparc Montréal, comportait notamment des recommandations visant la modification du contrat de gestion conclu entre la Ville et Technoparc Montréal afin de permettre un suivi plus serré des activités réalisées par l'organisme et le respect de ses obligations contractuelles en contrepartie du versement de la contribution financière par la Ville.

Ce même rapport du Vérificateur général de la Ville comportait également des recommandations visant différents aspect relatifs à la gouvernance de l'organisme notamment la conformité du mode de fonctionnement de l'organisme avec les documents le régissant, en l'occurrence ses *Règlements généraux* et ses *Lettres patentes* .

Le présent sommaire décisionnel vise ainsi à présenter aux instances décisionnelles concernées les conclusions des démarches effectuées relatives aux modifications du contrat de gestion, aux *Règlements généraux* ainsi qu'aux *Lettres patentes* de l'organisme, suite aux recommandations du Vérificateur général de la Ville énoncées dans son rapport. Aussi, il est proposé de prolonger d'une année le contrat de gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0552 - 18 juin 2012 - Approuver le projet de contrat de gestion prévoyant accorder un financement de 2,6 M\$ annuellement à Technoparc Montréal pour ses activités, pour les années 2013 à 2017 dans le cadre du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal et l'autorisation de procéder à sa signature. L'avenant concerne les clauses en lien avec le suivi du contrat de gestion, la

reddition de comptes, l'approbation préalable à une vente de terrain ainsi que des cibles de performance assorties d'indicateurs.

Cet avenant vise également la prolongation du contrat pour une année, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La contribution financière accordée pour la prolongation du contrat est la même que celle présentement versée, soit la somme de 2,6 M\$ pour une année. Le versement de cette contribution demeure inchangé, soit quatre versements égaux de 650 000 \$ aux dates suivantes : le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.

Enfin, ce sommaire décisionnel vise à produire les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes de l'organisme aux fins d'information auprès des instances. Ces derniers documents sont accompagnés des résolutions du conseil d'administration de l'organisme et témoignent de leur approbation par ce dernier. Les modifications à ces documents font suite aux recommandations faites par le vérificateur général de la Ville à Technoparc Montréal.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées au contrat de gestion ainsi qu'aux *Règlements généraux* et aux *Lettres patentes* de l'organisme permettent de respecter les recommandations formulées par le Vérificateur général dans son rapport d'audit, volet Technoparc Montréal, ainsi que d'assurer la protection et la promotion des intérêts de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications au contrat de gestion n'ont aucun impact financier supplémentaire pour l'exercice 2017. Par contre, la nouvelle entente de gestion propose une année supplémentaire à l'entente initiale de 5 ans (prolongation jusqu'au 31 décembre 2018) ce qui implique une contribution annuelle à déboursier de 2.6 M \$ de la part de la Ville de Montréal en 2018.

Pour assumer cette obligation, un ajustement à la base budgétaire 2018 du Service du développement économique est requis.

Cette dépense serait assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications au contrat de gestion permettent, à la fois, de respecter les recommandations exprimées par le Vérificateur général de la Ville et à Technoparc Montréal d'accomplir sa mission et de rencontrer ses objectifs. Les modifications au contrat de gestion permettront également à la Ville d'assurer un meilleur encadrement et les suivis relatifs aux interventions effectuées par l'organisme en lien avec des cibles de performance et des indicateurs convenus entre les parties impliquées au contrat de gestion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation des modifications au contrat de gestion par le conseil municipal.
- Signature de l'avenant du contrat de gestion par Technoparc Montréal et la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France JOBIN
Chef d'équipe

Tél : (514) 872.6537
Télécop. : (514) 872.6249

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2016-12-13

Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre à

TECHNOPARC MONTRÉAL

les présentes lettres patentes supplémentaires confirmant le ou les documents ci-annexés.

Fait à Québec le 13 avril 2016.

Déposé au registre le 13 avril 2016 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1144595601.


Registraire des entreprises



Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

Technoparc Montréal

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets | <input type="checkbox"/> le nombre d'administrateurs |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers | <input checked="" type="checkbox"/> le siège (localité) |
| <input type="checkbox"/> les revenus provenant des biens immobiliers | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions |
| <input type="checkbox"/> le nom | |

de la façon suivante :

2. SIÈGE SOCIAL

le siège social de la corporation est situé dans le territoire de la ville de Montréal, dans la province de Québec

5. OBJETS

Paragraphe 5.2 des lettres patentes de la corporation est remplacé par ce qui suit:

5.2 soutenir l'implantation et le développement de sociétés technologiques, de centres de recherche et d'entreprises

de services sur le territoire de l'île de Montréal.

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

Paul Saint-Jacques

Nom de l'administrateur

Michel Desbiens

Nom de l'administrateur

Signature

Copie certifiée de la résolution n° AGE16033003 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

Technoparc Montréal

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 20160313.



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé
Michel Desbiens



H103 ZZ 72494851

Autres dispositions (s'il y a lieu)

Résolution n° AGE16033003

6. Autres dispositions

Paragraphe 6.3 des lettres patentes de la corporation est remplacé par ce qui suit:

6.3 Nombre d'administrateurs - Le nombre d'administrateurs est composé de 11 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Paragraphe 6.4 est abrogé.



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé
Michel Desbiens



H104 ZZ 72494852



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2016

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À DEMANDER DES LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Résolution numéro AGE16033003 des minutes de la réunion:

- **ATTENDU QUE** les membres de l'assemblée générale extraordinaire souhaitent remplacer aux points suivants le texte par ceux-ci :

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé dans le territoire de la ville de Montréal, dans la province de Québec.

5 - Objets

5.2 soutenir l'implantation et le développement de sociétés technologiques, de centres de recherche et d'entreprises de services sur le territoire de l'île de Montréal.

6 - Autres dispositions (selon le cas)

6.3 Nombre d'administrateurs

Le conseil d'administration est composé de 11 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

6.4 Choix des membres

Abolition de 6.4

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil d'administration à demander l'émission de Lettres patentes supplémentaires pour apporter, aux Lettres patentes et Lettres patentes supplémentaires actuelles, les modifications mentionnées ci-haut. (S. Deschamps – V. Bélanger)

Fait à Montréal, le 30 mars 2016

Paul Saint-Jacques,

Président du conseil d'administration

Michel Desbiens,

Secrétaire du conseil d'administration



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RÈGLEMENT N° 2015-1

RÈGLEMENT N° 2015-2

18 FÉVRIER 2016

Table des matières

RÈGLEMENT N° 2015-1 / RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
ARTICLE 1 – DÉFINITION ET INTERPRÉTATION.....	5
1.1 Définitions.....	5
1.2 Définitions de la Loi.....	5
1.3 Règles d'interprétation.....	6
1.4 Discrétion.....	6
1.5 Adoption des règlements.....	6
1.6 Primauté.....	6
Titres et sous-titres.....	6
ARTICLE 2 – MEMBRES.....	6
2.1 Membres.....	6
2.2 Catégorie.....	6
2.3 Démission.....	6
2.4 Démission réputée.....	7
2.5 Suspension.....	7
ARTICLE 3 – SIÈGE.....	7
3.1 Lieu du siège.....	7
3.2 Changement de lieu.....	7
3.3 Adresse du siège.....	7
3.4 Changement d'adresse.....	7
3.5 Bureaux.....	7
ARTICLE 4 – ASSEMBLÉES DES MEMBRES.....	7
4.1 Assemblée annuelle.....	7
4.2 Assemblées générales extraordinaires.....	8
4.3 Assemblées hors du Québec.....	8
4.4 Avis des assemblées.....	8
4.5 Omission de transmettre l'avis.....	8
4.6 Avis incomplet.....	8
4.7 Renonciation à l'avis.....	9
4.8 Quorum.....	9
4.9 Ajournement.....	9
4.10 Vote et qualification.....	9
4.11 Présidence de l'assemblée.....	9
4.12 Secrétaire de l'assemblée.....	9
4.13 Scrutateurs.....	9
4.14 Procédures d'assemblées.....	10
4.15 Décision des questions.....	10

4.16	Vote à main levée.....	10
4.17	Vote au scrutin secret.....	10
4.18	Adresse des membres.....	10
ARTICLE 5 – CONSEIL D'ADMINISTRATION		10
5.1	Composition.....	10
5.2	Cens d'éligibilité.....	10
5.3	Élection et durée d'office.....	10
5.4	Quorum.....	11
5.5	Vacances.....	11
5.6	Rémunération.....	11
5.7	Fin du mandat.....	11
5.8	Démission.....	12
5.9	Destitution.....	12
5.10	Responsabilité des administrateurs et des dirigeants.....	12
5.11	Pouvoirs généraux des administrateurs.....	12
5.12	Divulgateion d'intérêts.....	12
5.13	Opinion d'expert.....	12
5.14	Observateurs.....	13
ARTICLE 6 – RÉUNIONS DU CONSEIL		13
6.1	Réunions régulières.....	13
6.2	Autres réunions.....	13
6.3	Avis des réunions.....	13
6.4	Réunion en cas d'urgence.....	13
6.5	Renonciation à l'avis.....	13
6.6	Quorum.....	14
6.7	Ajournement.....	14
6.8	Votes.....	14
6.9	Présidence de la réunion.....	14
6.10	Secrétaire de la réunion.....	14
6.11	Procédure.....	14
6.12	Participation par téléphone.....	14
6.13	Résolutions écrites.....	15
6.14	Validité des actes des administrateurs.....	15
ARTICLE 7 – COMITÉS DU CONSEIL.....		15
7.1	Création de comités.....	15
7.2	Comité de vérification et de gestion des risques immobiliers.....	15
7.3	Comité de gouvernance et d'éthique.....	15
7.4	Comité des ressources humaines.....	16
ARTICLE 8 – DIRIGEANTS ET AGENTS.....		16

8.1	<i>Dirigeants</i>	16
8.2	<i>Éligibilité</i>	16
8.3	<i>Cumul des fonctions</i>	16
8.4	<i>Élection ou nomination des dirigeants</i>	16
8.5	<i>Durée du mandat</i>	17
8.6	<i>Démission et destitution des dirigeants</i>	17
8.7	<i>Vacances</i>	17
8.8	<i>Pouvoirs et devoirs des dirigeants</i>	17
8.9	<i>Divulgence d'intérêts</i>	17
8.10	<i>Le président du conseil</i>	17
8.11	<i>Le vice-président</i>	17
8.12	<i>Le secrétaire</i>	17
8.13	<i>Le trésorier</i>	18
8.14	<i>Le secrétaire adjoint</i>	18
8.15	<i>Le trésorier adjoint</i>	18
8.16	<i>Le secrétaire-trésorier</i>	18
8.17	<i>Le président directeur général</i>	18
8.18	<i>Agents</i>	18
ARTICLE 9 – INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....		19
9.1	<i>Indemnisation des administrateurs</i>	19
9.2	<i>Poursuite par le Technoparc</i>	19
9.3	<i>Assurance des administrateurs ou dirigeants</i>	19
ARTICLE 10 – SCEAU		19
10.1	<i>Description</i>	19
ARTICLE 11 – LIVRE DU TECHNOPARC.....		19
11.1	<i>Livre du Technoparc</i>	19
11.2	<i>Procès-verbaux et résolutions écrites</i>	20
11.3	<i>Registre des hypothèques</i>	20
ARTICLE 12 – EFFETS NÉGOCIABLES, CONTRATS, VOTES SUR ACTIONS, DÉCLARATIONS JUDICIAIRES		20
12.1.	<i>Chèques, lettres de change, etc.</i>	20
12.2	<i>Soumission de contrats ou de transactions pour l'approbation des actionnaires</i>	20
12.3	<i>Contrats, etc.</i>	21
12.4	<i>Votes sur actions d'autres personne morale</i>	21
ARTICLE 13 – EXERCICE FINANCIER		22
13.1	<i>Exercice financier</i>	22
RÈGLEMENT N° 2015-2 / RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EMPRUNT		23

RÈGLEMENT N° 2015-1 / RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ARTICLE 1 – DÉFINITION ET INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

À moins d'une disposition expresse au contraire ou à moins que le contexte ne le veuille autrement, dans ces règlements les définitions suivantes s'imposent :

- 1.1.1 « **acte constitutif** » – le mémoire des conventions, les lettres patentes, les lettres patentes supplémentaires du Technoparc ainsi que ses règlements adoptés en vertu des articles 21 et 87 de la Loi.
- 1.1.2 « **administrateurs** » – le conseil.
- 1.1.3 « **assemblée annuelle** » – l'assemblée générale annuelle des membres.
- 1.1.4 « **assemblée extraordinaire** » – une assemblée générale des membres qui n'est pas une assemblée annuelle.
- 1.1.5 « **conseil** » – le conseil d'administration.
- 1.1.6 « **dirigeant** » – un dirigeant au sens de la Loi.
- 1.1.7 « **Loi** » – la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) telle qu'amendée.
- 1.1.8 « **registraire des entreprises** » – le registraire des entreprises qui est chargé de l'administration de la Loi.
- 1.1.9 « **règlements** » – l'un ou l'autre des règlements du Technoparc en vigueur à l'époque pertinente.
- 1.1.10 « **réunion** » – une assemblée du conseil au sens de la Loi.
- 1.1.11 « **sociétés contractuelles** » – les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation régies par le *Code civil du Québec* ou des entités semblables en vertu d'autres juridictions, à l'exclusion des sociétés par actions.
- 1.1.12 « **Technoparc** » ou « **l'organisme** » – le Technoparc Montréal constitué en personne morale le 5 mars 1987 sous la dénomination sociale Centre d'initiative technologique de Montréal (CITEC), dénomination qu'il a changée pour son actuelle le 29 février 2009.
- 1.1.13 « **vice-président** » – ce terme désigne le 1^{er} vice-président lorsque le conseil élit plus d'un vice-président. Dans ce cas, le 1^{er} vice-président doit obligatoirement faire partie du conseil.

1.2 Définitions de la Loi

Sous réserve de ce qui précède, les définitions prévues à la Loi s'appliquent aux dispositions de ces règlements.

1.3 Règles d'interprétation

Les mots employés au singulier comprennent le pluriel et *vice versa*, ceux du genre masculin comprennent le féminin et *vice versa*, et les dispositions qui s'appliquent à des personnes physiques s'entendent aussi pour des personnes morales et des sociétés contractuelles, et pour d'autres groupements non constitués en personne morale.

1.4 Discretion

Lorsque les règlements confèrent un pouvoir discrétionnaire aux administrateurs, ces derniers peuvent l'exercer comme ils l'entendent et au moment où ils le jugent opportun dans le meilleur intérêt du Technoparc.

1.5 Adoption des règlements

Les administrateurs peuvent adopter des règlements non contraires à la Loi ou à l'acte constitutif du Technoparc et ils peuvent les révoquer, modifier ou remettre en vigueur.

1.6 Primauté

En cas de contradiction entre la Loi, l'acte constitutif et les règlements, la Loi prévaut sur l'acte constitutif et les règlements, et l'acte constitutif prévaut sur les règlements.

Titres et sous-titres

Les titres et les sous-titres des articles et des paragraphes de ce règlement n'y sont insérés que pour en faciliter la lecture. Ils ne doivent pas servir à l'interpréter.

ARTICLE 2 – MEMBRES

2.1 Membres

Sont membres de Technoparc Montréal, les personnes physiques intéressées aux buts et aux activités de la Corporation, se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil, auxquelles le conseil accorde le statut de membre, sur recommandation du comité de gouvernance.

2.2 Catégorie

Le Technoparc ne comprend qu'une seule catégorie de membres.

2.3 Démission

Un membre peut, en tout temps, démissionner par avis écrit donné au secrétaire. Cette démission est effective à la date de son envoi, ou à la date qu'elle précise, la dernière de ces dates étant à retenir.

2.4 Démission réputée

Un membre qui est administrateur du Technoparc et qui démissionne de son poste est réputé avoir démissionné comme membre.

2.5 Suspension

Le conseil d'administration peut suspendre tout membre qui ne respecte pas les dispositions de l'acte constitutif ou des règlements du Technoparc.

ARTICLE 3 – SIÈGE

3.1 Lieu du siège

Le siège du Technoparc est situé dans la localité mentionnée dans son acte constitutif, soit Montréal.

3.2 Changement de lieu

Le Technoparc peut transférer son siège dans une autre localité s'il modifie son acte constitutif en conséquence.

3.3 Adresse du siège

L'adresse du siège du Technoparc est fixée par résolution du conseil à l'intérieur de la localité mentionnée dans son acte constitutif.

3.4 Changement d'adresse

Le Technoparc peut, dans les limites de la localité indiquée dans son acte constitutif, changer l'adresse de son siège,

3.4.1 par résolution de son conseil, et

3.4.2 en donnant avis de ce changement au registraire des entreprises par le dépôt de la déclaration modificative prévue à la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLCQ, c. P-44.1).

3.5 Bureaux

Le Technoparc peut établir des bureaux au Québec ou ailleurs, selon qu'il le juge à propos.

ARTICLE 4 – ASSEMBLÉES DES MEMBRES

4.1 Assemblée annuelle

4.1.1 L'assemblée annuelle des membres est tenue à une date fixée par le conseil dans les 120 jours qui suivent la fin d'un exercice financier.

4.1.2 Cette assemblée a lieu au siège du Technoparc, ou à tout autre endroit au Québec désigné par les administrateurs, dans le but de recevoir les états financiers et le rapport

du vérificateur y afférent, de recevoir le rapport des administrateurs, d'élire les administrateurs, de nommer le vérificateur et de fixer sa rémunération.

4.2 Assemblées générales extraordinaires

Des assemblées générales extraordinaires des membres peuvent être convoquées et tenues en tout temps et à n'importe quel endroit au Québec et pour toutes fins,

- 4.2.1 sur ordre du conseil ou du président du conseil, ou
- 4.2.2 à la demande écrite d'au moins un dixième des membres ayant droit de vote à l'assemblée, ou par les membres eux-mêmes conformément à l'article 99 de la Loi, pourvu que, dans chaque cas, un avis soit donné conformément aux dispositions du paragraphe 4.4, ou
- 4.2.3 à la demande d'un membre ayant droit de vote à l'assemblée, lorsqu'à cause de vacances, le nombre des administrateurs en fonction est moindre que le quorum, pourvu qu'un avis soit donné conformément aux dispositions du paragraphe 4.4, ou

sans avis, si tous les membres ayant droit de vote à l'assemblée sont présents.

4.3 Assemblées hors du Québec

Malgré les dispositions des paragraphes 4.1 et 4.2, une assemblée de membres peut être tenue hors du Québec si l'acte constitutif le prévoit ou si tous les membres y consentent.

4.4 Avis des assemblées

Sous réserve des dispositions des paragraphes 4.2 et 4.3, un avis écrit du jour, de l'heure, de l'endroit et de l'objet d'une assemblée des membres doit être donné à chacun de ceux dont le nom est inscrit dans le registre pertinent. Cet avis leur est remis personnellement ou leur est envoyé par la poste, par lettre affranchie, par télécopieur ou par courriel, à leur dernière adresse connue. Dans chaque cas, le délai est d'au moins cinq jours francs et d'au plus 30 jours francs avant celui de l'assemblée. Cet avis est donné par le secrétaire ou par un autre dirigeant désigné par les administrateurs ou par la personne qui convoque l'assemblée. Il n'est pas nécessaire que l'avis soit signé à la main.

4.5 Omission de transmettre l'avis

L'omission involontaire de transmettre un avis d'assemblée, ou le fait qu'un membre ne l'ait pas reçu, n'invalide de ce fait aucune résolution adoptée ou aucune des procédures faites à cette assemblée.

4.6 Avis incomplet

L'omission involontaire de mentionner dans l'avis d'une assemblée annuelle ou extraordinaire une affaire que la Loi ou les règlements requièrent de traiter à cette assemblée n'empêche pas cette dernière de traiter valablement de l'affaire.

4.7 Renonciation à l'avis

Un membre peut renoncer de quelque façon que ce soit, soit avant, soit après la tenue d'une assemblée, à l'avis de convocation de cette assemblée, ou à toute irrégularité qui y est contenue. La présence d'un membre équivaut à une renonciation à cet avis, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation. Un membre peut aussi renoncer après la tenue d'une assemblée à toute irrégularité qui pourrait y avoir été commise.

4.8 Quorum

La majorité des membres en règle forme le quorum nécessaire pour la transaction des affaires à une assemblée des membres.

4.9 Ajournement

Qu'il y ait quorum ou non, une assemblée des membres peut être ajournée de temps à autre par le vote de la majorité des membres alors présents. La reprise de l'assemblée ajournée a lieu au jour, à l'endroit et à l'heure déterminés par ces membres et ce, sans autre avis si le quorum requis est atteint. À défaut de quorum, un avis écrit d'au moins cinq jours francs doit être donné de la date de la reprise de l'assemblée ajournée. Une affaire qui aurait pu être traitée avant l'ajournement peut tout autant l'être à la reprise de l'assemblée où il y a quorum. S'il n'y a pas quorum à la reprise de l'assemblée ajournée, cette dernière est réputée s'être terminée immédiatement après l'ajournement.

4.10 Vote et qualification

Sauf si la Loi, l'acte constitutif ou un autre règlement du Technoparc stipule le contraire, chaque membre en règle a droit à un vote lors de la tenue d'une assemblée; le registre des membres du Technoparc fait foi du nom de ceux qui ont le droit d'y voter. Tout membre qui n'est pas un membre en règle n'a pas le droit de voter à l'assemblée.

4.11 Présidence de l'assemblée

Le président du conseil préside les assemblées des membres. S'il n'y a pas de président du conseil ou s'il ne peut agir, le vice-président ou, à défaut, un membre élu par l'assemblée la préside.

4.12 Secrétaire de l'assemblée

Le secrétaire du Technoparc ou en son absence, un secrétaire adjoint, ou en leur absence une personne désignée par le président de l'assemblée, agit comme secrétaire de l'assemblée.

4.13 Scrutateurs

Le président de l'assemblée des membres peut nommer une ou des personnes pour y agir comme scrutateurs, que ces personnes soient ou non des dirigeants ou des membres du Technoparc.

4.14 Procédures d'assemblées

Le président de l'assemblée des membres en dirige les délibérations et veille à son bon déroulement. Il établit d'une façon raisonnable et impartiale la procédure selon les règles habituellement suivies lors de la tenue des assemblées délibérantes. Il décide de toute question. Ses décisions sont définitives et lient les membres sauf si elles sont renversées aux deux tiers des voix exprimées par vote à main levée. Dans ce dernier cas, les dispositions du paragraphe 4.17 ne s'appliquent pas.

4.15 Décision des questions

Sauf si la Loi, l'acte constitutif ou un autre règlement du Technoparc stipule le contraire, les questions soumises à l'assemblée des membres sont décidées par vote majoritaire et, en cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a droit à un second vote ou vote prépondérant.

4.16 Vote à main levée

Sauf si la Loi, l'acte constitutif ou un autre règlement du Technoparc stipule le contraire, un vote peut être pris à main levée à moins que le vote au scrutin secret ne soit demandé. Lorsque le président de l'assemblée déclare qu'une résolution a été adoptée, adoptée à l'unanimité ou par une majorité spécifiée, ou rejetée, et qu'une entrée en est faite dans le procès-verbal de l'assemblée, il s'agit là d'une preuve suffisante de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire d'établir le nombre ou la proportion des votes enregistrés.

4.17 Vote au scrutin secret

Tout membre peut demander que le vote soit pris au scrutin secret avant ou immédiatement après la déclaration du résultat du vote à main levée. Chaque membre remet alors aux scrutateurs un bulletin de vote sur lequel il inscrit son nom et le sens dans lequel il exerce son vote.

4.18 Adresse des membres

Un membre doit fournir au Technoparc une adresse à laquelle lui sont expédiés les avis qui lui sont destinés.

ARTICLE 5 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Composition

Le Technoparc est administré par un conseil de 11 membres.

5.2 Cens d'éligibilité

Seul un membre en règle, âgé d'au moins 18 ans, peut être administrateur du Technoparc.

5.3 Élection et durée d'office

5.3.1 Les onze (11) administrateurs du Technoparc doivent venir du secteur privé.

5.3.2 Sauf si l'acte constitutif ou un autre règlement du Technoparc stipule le contraire, les administrateurs sont élus par les membres actifs à l'assemblée annuelle pour un

mandat de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Cette élection se fait au vote à main levée à moins que le scrutin secret ne soit demandé conformément aux dispositions du paragraphe 4.17. Si l'élection des administrateurs n'est pas faite à l'assemblée annuelle, elle peut l'être à une assemblée extraordinaire subséquente dûment convoquée à cette fin. Les administrateurs sortants restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

5.4 Quorum

La majorité des administrateurs en poste forme le quorum nécessaire pour la transaction des affaires à une assemblée des membres.

5.5 Vacances

- 5.5.1 Tant qu'il y a quorum, les administrateurs en fonction peuvent agir même s'il y a vacance au conseil; ils peuvent également nommer un nouvel administrateur pour remplir un siège vacant. Quiconque est élu administrateur pour combler une vacance ne reste en fonction que pendant la période non expirée du mandat de celui qu'il remplace.
- 5.5.2 Les membres peuvent aussi élire des administrateurs à une assemblée extraordinaire qui a créé des vacances ou à une assemblée extraordinaire dûment convoquée pour combler des vacances.
- 5.5.3 Si en raison de vacances le nombre des administrateurs en fonction est moindre que le quorum, une assemblée extraordinaire doit être convoquée selon les dispositions du paragraphe 4.2.

5.6 Rémunération

Les administrateurs n'ont droit à aucune rémunération à ce titre.

Le Conseil peut toutefois confier à un membre un mandat spécifique lié à l'administration, ou au fonctionnement ou aux activités de Technoparc Montréal, moyennant une rémunération.

Les administrateurs ont le droit de se faire rembourser leurs frais de voyage pour assister aux réunions du conseil ainsi que les autres débours occasionnés par les affaires du Technoparc.

5.7 Fin du mandat

Le mandat d'un administrateur prend fin notamment :

- 5.7.1 s'il cesse d'être membre en règle, ou
- 5.7.2 s'il décède ou démissionne, ou
- 5.7.3 s'il est destitué; ou
- 5.7.4 s'il fait l'objet d'un régime de protection d'un majeur tel que prévu au *Code civil du Québec*; ou
- 5.7.5 s'il est une personne déclarée incapable par un tribunal d'une autre province ou d'un autre pays; ou

- 5.7.6 s'il fait faillite ou devient insolvable ou fait un compromis avec ses créanciers.
- 5.7.7 Néanmoins, un acte accompli de bonne foi par un administrateur dont le mandat a pris fin est valide.

5.8 *Démission*

- 5.8.1 Un administrateur peut en tout temps donner sa démission par écrit. Elle prend effet à la date de son envoi au Technoparc ou à la date qu'elle précise, la dernière de ces dates étant à retenir.
- 5.8.2 L'administrateur qui entreprend ou qui menace d'entreprendre des procédures judiciaires contre le Technoparc est réputé en avoir démissionné comme membre, administrateur et, le cas échéant, comme dirigeant.

5.9 *Destitution*

Les membres peuvent, par résolution ordinaire, avec ou sans motif sérieux, destituer tout administrateur à une assemblée extraordinaire dûment convoquée à cette fin. Cependant, si des membres ont le droit exclusif d'élire un administrateur, ils sont seuls à pouvoir le destituer à la majorité des voix qu'ils expriment au temps voulu. L'administrateur qui fait l'objet de la destitution doit être informé du lieu, du jour et de l'heure de l'assemblée dans le même délai que celui prévu pour sa convocation. Il peut y assister et y prendre la parole ou dans une déclaration écrite qui est lue par le président de l'assemblée, exposer les motifs de son opposition à la résolution proposant sa destitution.

5.10 *Responsabilité des administrateurs et des dirigeants*

Un administrateur ou un dirigeant n'est pas responsable des pertes, des dépenses ou des dommages subis par le Technoparc alors qu'il est en fonction, sauf s'ils résultent de sa propre négligence grossière ou de son omission volontaire.

5.11 *Pouvoirs généraux des administrateurs*

Les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus de gestion des activités externes et des affaires internes du Technoparc.

5.12 *Divulgence d'intérêts*

Un administrateur doit dénoncer par écrit au Technoparc — ou faire inscrire au procès-verbal — l'intérêt financier ou d'une autre nature qu'il a, directement ou indirectement, avec l'individu, la société contractuelle ou la société par actions qui transige avec lui ou qui désire le faire. L'administrateur en question n'a pas le droit de participer aux délibérations et de voter lors de l'adoption de la résolution relative à une transaction dans laquelle il a un intérêt.

5.13 *Opinion d'expert*

Un administrateur ou tout autre dirigeant est réputé avoir agi avec l'habileté convenable et avec prudence et diligence s'il se fonde sur l'opinion ou le rapport d'un expert pour prendre une décision.

5.14 Observateurs

La Ville de Montréal peut nommer deux observateurs au conseil; l'un choisi parmi les élus municipaux et l'autre choisi parmi ses fonctionnaires.

Investissement-Québec peut nommer, parmi son personnel, un observateur au conseil.

Les observateurs peuvent assister aux réunions du conseil et de l'Assemblée générale, et y prendre parole. Ils n'ont pas droit de vote et doivent se retirer lorsque le président décrète un huis clos.

ARTICLE 6 — RÉUNIONS DU CONSEIL

6.1 Réunions régulières

Le conseil doit, sans avis, se réunir immédiatement après l'assemblée annuelle des membres et au même endroit, ou immédiatement après une assemblée extraordinaire des membres à laquelle une élection des administrateurs est tenue et au même endroit, pour élire ou nommer les nouveaux dirigeants du Technoparc, le cas échéant, et pour transiger les autres affaires dont il peut être saisi.

6.2 Autres réunions

Le conseil peut se réunir en tout temps et à n'importe quel endroit sur convocation du président du conseil, du vice-président ou de deux administrateurs, pourvu qu'un avis soit donné à chaque administrateur, ou sans avis si tous sont présents ou ont renoncé par écrit à l'avis de la réunion.

6.3 Avis des réunions

Un avis de convocation est suffisant s'il indique le jour, l'heure et l'endroit de la réunion et s'il est envoyé par lettre au moins cinq jours avant la réunion, ou par télécopieur ou courriel au moins 48 heures avant la réunion. Il est envoyé à la dernière adresse connue de travail ou du domicile de l'administrateur. Si cet avis est transmis directement, soit par téléphone, soit en main propre, le délai est alors réduit à 24 heures. L'avis est donné par le secrétaire ou par un autre dirigeant désigné par le président du conseil ou les administrateurs. Il n'est pas nécessaire que l'avis soit signé non plus que d'y mentionner la nature des questions qui seront traitées à la réunion.

6.4 Réunion en cas d'urgence

Le président du conseil ou le secrétaire peuvent, à leur seule discrétion, décider de l'urgence de la convocation d'une réunion du conseil. Dans une telle éventualité, ils peuvent donner avis de la convocation aux administrateurs par téléphone, par télécopieur ou par courriel pas moins de deux heures avant la tenue de la réunion; quant à la validité de la réunion convoquée d'urgence, cet avis de convocation est réputé suffisant.

6.5 Renonciation à l'avis

Un administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation d'une réunion du conseil, soit avant, soit après la tenue de la réunion. Sa seule présence à la réunion équivaut à une renonciation sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation.

6.6 *Quorum*

La majorité du nombre d'administrateurs en poste forme le quorum pour la tenue des réunions du conseil.

6.7 *Ajournement*

Qu'il y ait quorum ou non, une réunion du conseil peut être ajournée de temps à autre par le vote de la majorité des administrateurs présents. La réunion peut être reprise sans autre avis au jour, à l'endroit et à l'heure déterminés par ces administrateurs s'il y avait quorum au moment de l'ajournement; dans le cas contraire, il faut donner un nouvel avis. Les administrateurs constituant le quorum lors de l'ajournement ne sont pas tenus de constituer le quorum à la reprise de la réunion. S'il n'y a pas quorum à la reprise de la réunion ajournée, cette dernière est réputée s'être terminée immédiatement après l'ajournement.

6.8 *Votes*

Une question soumise à une réunion des administrateurs est décidée à la majorité des voix. Au cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'a pas droit à un second vote ou vote prépondérant.

6.9 *Présidence de la réunion*

Le président du conseil en préside les réunions. S'il n'y a pas de président du conseil ou s'il ne peut agir, le vice-président du Technoparc les préside ou dans le cas où le vice-président ne peut le faire, toute autre personne désignée par les membres du conseil.

6.10 *Secrétaire de la réunion*

Le secrétaire ou en son absence le secrétaire adjoint, ou en leur absence, une personne nommée par le président de la réunion, en agit comme le secrétaire.

6.11 *Procédure*

Le président de la réunion veille à son déroulement, soumet au conseil les propositions à mettre aux voix et d'une façon générale, établit la procédure de façon raisonnable et impartiale selon les règles habituellement suivies lors d'assemblées délibérantes. À défaut par le président de la réunion de soumettre une proposition, un administrateur peut la soumettre lui-même avant l'ajournement ou la fin de la réunion et si cette proposition relève de la compétence du conseil, ce dernier en est saisi sans qu'il soit nécessaire de l'appuyer. À cette fin, l'ordre du jour d'une réunion du conseil est réputé prévoir une période permettant aux administrateurs de soumettre leurs propositions.

6.12 *Participation par téléphone*

Les administrateurs peuvent, si tous sont d'accord, participer à une réunion du conseil à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone. Ils sont alors réputés avoir assisté à la réunion.

6.13 Résolutions écrites

Les résolutions écrites, signées de tous les administrateurs habiles à voter sur ces résolutions lors des réunions du conseil, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces réunions. Un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux des délibérations du conseil.

6.14 Validité des actes des administrateurs

Même si l'on découvre postérieurement qu'il y a eu irrégularité lors de l'élection ou de la nomination d'un administrateur ou d'une personne qui agit comme tel, ou qu'un ou des membres du conseil étaient disqualifiés, un acte fait par le conseil ou par une personne qui agit comme administrateur est aussi valide que si chacune des personnes visées avait été dûment nommée ou élue ou était qualifiée pour agir comme administrateur.

ARTICLE 7 – COMITÉS DU CONSEIL

7.1 Création de comités

- 7.1.1 Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité de vérification et de gestion des risques immobiliers, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.
- 7.1.2 Le conseil peut, de temps à autre, former d'autres comités pour l'aider dans ses tâches.
- 7.1.3 Ces comités ne sont que consultatifs et font en conséquence des recommandations au conseil d'administration.

7.2 Comité de vérification et de gestion des risques immobiliers

- 7.2.1 *Membres* – Le comité de vérification et de gestion des risques immobiliers (le « comité de vérification ») est composé d'au moins trois membres indépendants choisis par le conseil et qui ne sont pas des employés rémunérés du Technoparc.
- 7.2.2 *Président du comité de vérification* – Le président du comité de vérification est nommé par le conseil.
- 7.2.3 *Présence du président du conseil* – Le président du conseil peut participer à toute réunion du comité de vérification.
- 7.2.4 *Règles de fonctionnement* – Les règles de fonctionnement du comité de vérification sont déterminées par la CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES IMMOBILIERS adoptée par le conseil par résolution.
- 7.2.5 *Rapports* – Le comité de vérification fait rapport de ses activités au conseil. Le cas échéant, il lui soumet ses recommandations.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique

- 7.3.1 *Membres* – Le comité de gouvernance et d'éthique (le « comité de gouvernance ») est composé d'au moins trois membres indépendants choisis par le conseil et qui ne sont pas des employés rémunérés du Technoparc.
- 7.3.2 *Président du comité de gouvernance* – Le président du comité de gouvernance est nommé par le conseil.

- 7.3.3 *Présence du président du conseil* – Le président du conseil peut participer à toute réunion du comité de gouvernance.
- 7.3.4 *Règles de fonctionnement* – Les règles de fonctionnement du comité de gouvernance sont déterminées par la CHARTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE adoptée par le conseil par résolution.
- 7.3.5 *Rapports* – Le comité de gouvernance fait rapport de ses activités au conseil. Le cas échéant, il lui soumet ses recommandations.

7.4 *Comité des ressources humaines*

- 7.4.1 *Membres* – Le comité des ressources humaines est composé d'au moins deux membres indépendants choisis par le conseil et qui ne sont pas des employés rémunérés du Technoparc.
- 7.4.2 *Président du comité des ressources humaines* – Le président du comité des ressources humaines est nommé par le conseil.
- 7.4.3 *Présence du président du conseil* – Le président du conseil peut participer à toute réunion du comité des ressources humaines.
- 7.4.4 *Règles de fonctionnement* – Les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines sont déterminées par la CHARTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES adoptée par le conseil par résolution.
- 7.4.5 *Rapports* – Le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au conseil. Le cas échéant, il lui soumet ses recommandations.

ARTICLE 8 – DIRIGEANTS ET AGENTS

8.1 *Dirigeants*

Le conseil élit ou nomme les dirigeants qu'il juge nécessaire. Ces dirigeants peuvent être : le président du conseil, un ou plusieurs vice-présidents, le secrétaire, un ou plusieurs secrétaires adjoints, le trésorier, un ou plusieurs trésoriers adjoints, un secrétaire-trésorier ou un président directeur général.

8.2 *Éligibilité*

Seul un administrateur peut occuper le poste de président du conseil ou de 1^{er} vice-président.

8.3 *Cumul des fonctions*

Un dirigeant peut cumuler plusieurs fonctions sauf celles de président et de vice-président du Technoparc.

8.4 *Élection ou nomination des dirigeants*

Si le conseil doit élire ou nommer de nouveaux dirigeants par suite de l'élection de nouveaux administrateurs, il le fait à une réunion tenue immédiatement après l'assemblée annuelle ou extraordinaire à laquelle ces nouveaux administrateurs ont été élus. Mais si cette élection ou

nomination n'a pas lieu, les dirigeants sortants restent en fonction jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

8.5 Durée du mandat

À moins que le conseil n'en décide autrement au jour de leur élection ou nomination, les dirigeants détiennent leur charge à compter de ce jour jusqu'à celui de leur remplacement.

8.6 Démission et destitution des dirigeants

Un dirigeant peut démissionner en tout temps en donnant sa démission par écrit au président ou au secrétaire du Technoparc ou aux administrateurs lors d'une réunion du conseil. Un dirigeant peut être destitué en tout temps, avec ou sans motif sérieux, par résolution du conseil.

8.7 Vacances

Le conseil pourvoit aux vacances parmi les dirigeants du Technoparc.

8.8 Pouvoirs et devoirs des dirigeants

Sauf disposition contraire de la Loi ou des règlements, chaque dirigeant accomplit les devoirs et exerce les pouvoirs ordinairement attachés à son poste et ceux qui lui sont dévolus par le conseil.

8.9 Divulgence d'intérêts

Un dirigeant doit dénoncer par écrit au Technoparc l'intérêt financier ou d'une autre nature qu'il a, directement ou indirectement, avec l'individu, la société contractuelle ou la société par actions qui transige avec le Technoparc ou qui désire le faire. Le dirigeant en question n'a pas le droit de participer aux délibérations lors de l'adoption de la résolution relative à une transaction dans laquelle il a un intérêt.

8.10 Le président du conseil

Le président du conseil préside les réunions du conseil.

8.11 Le vice-président

Si le président du conseil est absent ou s'il ne peut agir, le vice-président préside les réunions du conseil. Un vice-président doit, de plus, exercer les autres fonctions qui lui sont dévolues de temps à autre par le conseil.

8.12 Le secrétaire

Le secrétaire doit assister aux assemblées des membres et aux réunions du conseil et en dresser les procès-verbaux dans les livres appropriés. Il donne avis de ces assemblées et réunions. Il est le gardien du sceau et des registres, livres, documents et archives, etc. du Technoparc. Il doit de plus exercer les autres fonctions qui lui sont dévolues de temps à autre par le conseil. Il est responsable devant le conseil et doit lui rendre compte. Le secrétaire est d'office un trésorier adjoint.

ARTICLE 9 – INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

9.1 Indemnisation des administrateurs

9.1.1 Le Technoparc assume la défense de son mandataire ou d'une personne qui, à sa demande, a agi à titre d'administrateur pour une personne morale dont il est actionnaire ou créancier, et qui est poursuivi par un tiers pour un acte posé dans l'exercice de ses fonctions. Il paie, le cas échéant, les dommages-intérêts résultant de cet acte, sauf si le mandataire ou la personne en question a commis une faute lourde ou une faute personnelle séparable de l'exercice de ses fonctions.

9.1.2 Toutefois, lors d'une poursuite pénale ou criminelle, le Technoparc n'assume que le paiement des dépenses de son mandataire ou de la personne ayant agi, à sa demande, à titre d'administrateur pour une personne morale dont il est actionnaire ou créancier, et qui avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi ou qui a été acquitté ou libéré.

9.2 Poursuite par le Technoparc

Le Technoparc assume les dépenses de son mandataire ou de la personne qui, à sa demande, a agi à titre d'administrateur pour une personne morale dont il est actionnaire ou créancier et qu'il poursuit pour un acte posé dans l'exercice de ses fonctions, s'il n'obtient pas gain de cause et si le tribunal en décide ainsi. Si le Technoparc n'obtient gain de cause qu'en partie, le tribunal peut déterminer le montant des dépenses qu'il assume.

9.3 Assurance des administrateurs ou dirigeants

Le Technoparc doit souscrire au profit des personnes visées au paragraphe 9.1 une assurance couvrant la responsabilité qu'elles encourent :

- 9.3.1 soit pour avoir agi en qualité d'administrateur ou de dirigeant du Technoparc, sauf s'il a commis une faute lourde ou une faute personnelle séparable de l'exercice de ses fonctions;
- 9.3.2 soit pour avoir, sur demande du Technoparc, agi en qualité d'administrateur ou de dirigeant d'une autre personne morale, sauf s'il a commis une faute lourde ou une faute personnelle séparable de l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 10 – SCEAU

10.1 Description

Si le Technoparc possède un sceau, sa dénomination sociale y est gravée. L'adoption du sceau se fait par résolution des administrateurs. Il est authentifié par la signature du président ou du secrétaire du Technoparc.

ARTICLE 11 – LIVRE DU TECHNOPARC

11.1 Livre du Technoparc

Le Technoparc tient à son siège un livre où figurent :

8.13 Le trésorier

Le trésorier reçoit les sommes payées au Technoparc. Il doit les déposer au nom et au crédit de ce dernier auprès d'une institution financière choisie par le conseil. Il doit tenir ou faire tenir au siège du Technoparc des livres et registres contenant un état détaillé et complet des transactions qui concernent sa situation financière. Il est aussi tenu de montrer sur demande ces livres, registres et comptes à tout administrateur du Technoparc, au siège de cette dernière, pendant les heures de travail. De plus, il exerce les autres fonctions qui lui sont dévolues de temps à autre par le conseil. Il est responsable devant le conseil et doit lui rendre compte. Le trésorier est d'office un secrétaire adjoint.

8.14 Le secrétaire adjoint

Un secrétaire adjoint accomplit les devoirs et exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus de temps à autre par le conseil ou le secrétaire. Il est responsable devant le secrétaire et doit lui rendre compte. En l'absence du secrétaire, le secrétaire adjoint donne avis des assemblées des membres ou des réunions des administrateurs; il agit alors comme secrétaire à ces assemblées.

8.15 Le trésorier adjoint

Un trésorier adjoint accomplit les devoirs et exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus à l'occasion par le conseil ou le trésorier. Il est responsable devant le trésorier et doit lui rendre compte.

8.16 Le secrétaire-trésorier

Le conseil peut, par résolution, nommer un secrétaire-trésorier qui cumule les fonctions attribuées au secrétaire et au trésorier.

8.17 Le président directeur général

Le conseil nomme, par résolution, un président directeur général. Il détermine sa rémunération et ses fonctions.

Le président directeur général participe aux réunions du Conseil et à l'Assemblée générale et peut y prendre la parole mais n'en est pas membre.

8.18 Agents

Le conseil peut, de temps à autre, nommer par résolution tout fondé de pouvoir du Technoparc aux conditions qu'il détermine. Ce fondé de pouvoir peut être autorisé par les administrateurs à déléguer en tout ou en partie les pouvoirs qui lui sont conférés. Sauf si le conseil en décide autrement, deux dirigeants ont le pouvoir, pour et au nom du Technoparc, de signer une procuration et de la donner au fondé de pouvoir nommé par une résolution du conseil. Si le Technoparc possède un sceau, il peut, sur demande, être apposé sur la procuration.

- 11.1.1 son acte constitutif et ses règlements et leurs modifications;
- 11.1.2 un exemplaire de sa déclaration initiale, de sa dernière déclaration annuelle et de toute déclaration modificative depuis le dépôt de sa dernière déclaration annuelle;
- 11.1.3 les procès-verbaux des assemblées des membres;
- 11.1.4 les noms, par ordre alphabétique, de toutes les personnes qui sont ou qui ont été membres du Technoparc;
- 11.1.5 l'adresse et l'occupation ou profession de chaque personne pendant qu'elle est membre, en autant qu'on peut les constater;
- 11.1.6 les noms, adresses et professions de toutes les personnes qui sont ou qui ont été administrateurs du Technoparc, avec les diverses dates auxquelles elles sont devenues ou ont cessé d'être administrateurs.

11.2 Procès-verbaux et résolutions écrites

Les administrateurs tiennent également un registre de leurs délibérations et des résolutions écrites en tenant lieu.

11.3 Registre des hypothèques

Un registre des hypothèques, approuvé par les administrateurs, est tenu par le secrétaire ou par une autre personne ou un autre dirigeant désigné de temps à autre par le conseil. Ce registre est tenu au siège du Technoparc et à tout autre endroit au Québec, désigné de temps à autre par résolution des administrateurs.

ARTICLE 12 – EFFETS NÉGOCIABLES, CONTRATS, VOTES SUR ACTIONS, DÉCLARATIONS JUDICIAIRES

12.1 Chèques, lettres de change, etc.

Les chèques, lettres de change, billets à ordre et autres effets négociables doivent être signés par la personne ou le dirigeant désigné par le conseil. À moins d'une résolution du conseil à l'effet contraire, les endossements de chèques, lettres de change, billets à ordre ou autres effets négociables, payables au Technoparc doivent être faits pour recouvrement et pour dépôt au crédit du Technoparc auprès d'une institution financière dûment autorisée. Ces endossements peuvent être faits au moyen d'un tampon ou d'autres dispositifs.

12.2 Soumission de contrats ou de transactions pour l'approbation des actionnaires

Le conseil peut, à sa discrétion, soumettre un contrat, un acte ou une transaction pour en obtenir l'approbation, la ratification ou la confirmation à une assemblée annuelle ou extraordinaire des membres convoquée à cette fin. Un contrat, un acte ou une transaction approuvé, ratifié ou confirmé par résolution adoptée à la majorité des voix émises à cette assemblée (sauf si la Loi, les statuts ou un règlement du Technoparc imposent des exigences différentes ou supplémentaires) a la même valeur et lie l'organisme et ses membres comme si l'approbation, la ratification ou la confirmation émanait de chacun des membres du Technoparc.

12.3 Contrats, etc.

Les contrats, documents ou autres écrits faits dans le cours ordinaire des affaires du Technoparc et requérant la signature de ce dernier peuvent être valablement signés par le président directeur général, le président du conseil ou un vice-président et par le secrétaire ou le trésorier ou le secrétaire-trésorier ou un secrétaire adjoint. Les contrats, documents ou autres écrits ainsi signés lient le Technoparc, sans autre formalité ou autorisation. Le conseil a le pouvoir de nommer par résolution un dirigeant ou une autre personne pour signer au nom du Technoparc des contrats, documents ou autres écrits et cette autorisation peut être générale ou spécifique. Le sceau du Technoparc peut, sur demande, y être apposé.

12.4 Votes sur actions d'autres personne morale

À moins d'une décision contraire du conseil, le président directeur général du Technoparc a le pouvoir et l'autorité, pour et au nom du Technoparc:

- 12.4.1 d'assister, d'agir et de voter à une assemblée des actionnaires d'une autre personne morale dans laquelle le Technoparc peut, de temps à autre, détenir des actions ou un intérêt quelconque et à une telle assemblée, il a le droit d'exercer tous et chacun des droits et pouvoirs se rattachant à la propriété de ces actions ou de cet intérêt comme s'il en était le propriétaire; ou
- 12.4.2 de donner une ou des procurations autorisant d'autres personnes à agir de la façon prévue ci-dessus.
- 12.4.3 Les administrateurs peuvent, à l'occasion, conférer les mêmes pouvoirs à une autre personne.

12.5 Déclarations judiciaires

Le président directeur général, le président du conseil, un vice-président, le secrétaire, le trésorier, le secrétaire-trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire adjoint, ou un administrateur, sont autorisés en vertu des présentes,

- 12.5.1 à faire, au nom du Technoparc, les déclarations sur saisie-arrêt, avant ou après jugement, et à répondre aux interrogatoires sur faits et articles et autres procédures qui pourraient être nécessaires dans un litige concernant l'organisme;
- 12.5.2 à faire les demandes en liquidation ou dissolution, ou les requêtes pour mise en faillite contre les débiteurs du Technoparc et consentir des procurations relatives à ces procédures; et
- 12.5.1 à représenter le Technoparc aux assemblées des créanciers dans lesquelles il a des intérêts à sauvegarder et à voter et prendre les décisions pertinentes à ces assemblées. Il est loisible cependant au conseil de nommer par résolution d'autres personnes dans le but de représenter le Technoparc pour les fins ci-dessus.

ARTICLE 13 — EXERCICE FINANCIER

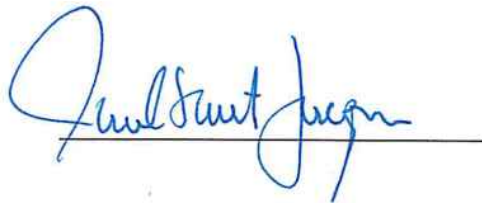
13.1 Exercice financier

Le conseil fixe la date à laquelle l'exercice financier du Technoparc se termine.

ADOPTÉ par le conseil d'administration le 17 décembre 2015 et modifié le 18 février 2016.

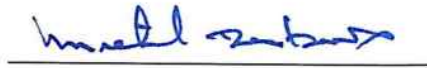
Paul Saint-Jacques

Le Président,

Handwritten signature of Paul Saint-Jacques in blue ink, written over a horizontal line.

Michel Desbiens

Le Secrétaire,

Handwritten signature of Michel Desbiens in blue ink, written over a horizontal line.

TECHNOPARC Montréal

RÈGLEMENT N° 2015-2 / RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'EMPRUNT

IL EST DÉCRÉTÉ À TITRE DE RÈGLEMENT DU TECHNOPARC MONTRÉAL :

1. Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun :
 - 1.1. faire des emprunts de deniers sur le crédit du Technoparc;
 - 1.2. émettre des obligations, débentures, ou autres valeurs du Technoparc et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables; et
 - 1.3. hypothéquer les biens ou autrement grever d'une charge quelconque les biens meubles du Technoparc.
2. Tous les pouvoirs mentionnés au paragraphe 1 peuvent être exercés par un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants désignés par résolution des administrateurs.
3. Chacun des pouvoirs ainsi délégués par ce règlement aux administrateurs ou dirigeants du Technoparc peut être modifié au moyen d'un règlement qui est soumis aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 91 de la *Loi sur les compagnies* (Québec).

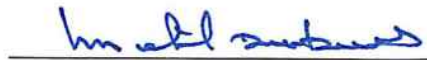
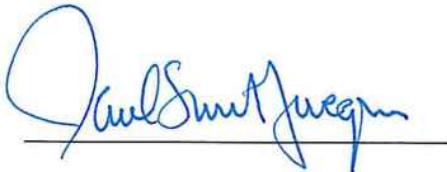
ADOPTÉ par le conseil d'administration le 17 décembre 2015.

Paul Saint-Jacques

Michel Desbiens

Le Président,

Le Secrétaire,





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2016

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À DEMANDER DES LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Résolution numéro AGE16033003 des minutes de la réunion:

- **ATTENDU QUE** les membres de l'assemblée générale extraordinaire souhaitent remplacer aux points suivants le texte par ceux-ci :

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé dans le territoire de la ville de Montréal, dans la province de Québec.

5 - Objets

5.2 soutenir l'implantation et le développement de sociétés technologiques, de centres de recherche et d'entreprises de services sur le territoire de l'île de Montréal.

6 - Autres dispositions (selon le cas)

6.3 Nombre d'administrateurs

Le conseil d'administration est composé de 11 administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

6.4 Choix des membres

Abolition de 6.4

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil d'administration à demander l'émission de Lettres patentes supplémentaires pour apporter, aux Lettres patentes et Lettres patentes supplémentaires actuelles, les modifications mentionnées ci-haut. (S. Deschamps – V. Bélanger)

Fait à Montréal, le 30 mars 2016

Paul Saint-Jacques,

Président du conseil d'administration

Michel Desbiens,

Secrétaire du conseil d'administration

Dossier # : 1164674001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction Investissement et développement

Objet :

Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164674001 -Technoparc Montréal.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé budgétaire
Tél : 514 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Dossier # : 1164674001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction Investissement et développement

Objet :

Approuver un avenant modifiant le contrat de gestion conclu entre la Ville et l'organisme Technoparc Montréal en réponse aux recommandations du Vérificateur général et le prolongement d'une année (année financière 2018) / Ajuster la base budgétaire du Service du développement économique dédiée à cette entente / Soumettre à titre d'information les Règlements généraux ainsi que les Lettres patentes modifiés suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général à l'organisme dans son rapport d'audit.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent Addenda No 1 est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



Addenda No 1_10012017_final.pdf



20170109_Contrat Technoparc ANNEXE 1.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-15

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

10 JAN 2017

Marc-André Sirois
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Addenda N° 1
Contrat approuvé par la résolution CM12 0552 du conseil municipal

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TECHNOPARC MONTRÉAL**, personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 2300, boulevard Alfred-Nobel, bureau 100, à Montréal, Québec, H4S 2A4, agissant et représentés par monsieur Mario Monette, Directeur général, et monsieur Daniel Bouffard, Vice-Président, Finances, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

(ci-après appelée la « **Technoparc** »)

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu un contrat en vertu duquel la Ville verse une contribution financière à Technoparc pour ses activités de gestion, de développement et de promotion du parc de haute technologie sur l'ensemble de l'île de Montréal, un tel contrat ayant été approuvé par le conseil municipal de la Ville lors de sa séance tenue le 19 juin 2012 en vertu de la résolution CM12 0552 (ci-après le « **Contrat initial** »);

ATTENDU QUE le Vérificateur général de la Ville, dans son rapport daté du 4 mars 2015, a fait diverses recommandations de modifications au **Contrat initial**;

ATTENDU QUE les Parties conviennent qu'il faut modifier le **Contrat initial** afin d'y intégrer de telles recommandations;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Contractant.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

- 2.1** L'article 2.3 du Contrat initial est remplacé par l'article 2.3 suivant :
- 2.3 « Directeur : le Directeur du Service de développement économique de la Ville. »
- 2.2** L'article 2.6 suivant est ajouté à la suite de l'article 2.5 du Contrat initial :
- 2.6 « Annexe 1 : le document intitulé « Cibles de performance et indicateurs 2016 » ainsi que toute mise à jour annuelle subséquente »
- 2.3** L'article 3.5 du Contrat initial est remplacé par l'article 3.5 suivant :
- 3.5 « Une somme totale de 2 600 000,00\$ sera versée par la Ville à Technoparc pour chacune des années 2013, 2014, 2016, 2017 et 2018, de façon à permettre à Technoparc de financer ses activités »
- 2.4** L'article 4.1 du Contrat initial est remplacé par l'article 4.1 suivant :
- 4.1 « Favoriser et soutenir l'implantation et le développement de projets, d'entreprises et de centres de recherche en haute technologie sur le territoire du Campus Saint-Laurent et, sur approbation préalable du Directeur, sur le territoire de la Ville, et ce, conformément aux cibles de performance et indicateurs décrits à l'Annexe 1. »
- 2.5** L'article 4.3 du Contrat initial est modifié par l'ajout, à la fin de l'article, de la phrase suivante :
- 4.3 « Les secteurs visés aux présentes doivent également prendre en compte ceux ciblés dans le plan d'action du Service de développement économique de la Ville. »
- 2.6** L'article 4.4 du Contrat initial est remplacé par l'article 4.4 suivant :
- 4.4 « Recueillir de l'information, mettre en place une équipe de démarcheurs sectoriels et développer un réseau de prospection permettant, en partenariat avec les ressources du Service de développement économique de la Ville, d'identifier les investisseurs œuvrant dans le secteur de la haute technologie, notamment le réseau PME MTL; »

2.7 L'article 4.5 du Contrat initial est remplacé par l'article 4.5 suivant :

4.5. « Favoriser le partage d'informations concernant les projets technologiques et maintenir de bonnes relations avec les intervenants du réseau, notamment et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, avec le réseau PME MTL, et le Service de développement économique de la Ville, en assurant la tenue et la coordination de rencontres trimestrielles afin de préciser les priorités d'actions, les interventions et les activités de développement dans les secteurs prioritaires; »

2.8 L'article 4.8.1 du Contrat initial est remplacé par l'article 4.8.1 suivant :

4.8.1 « un rapport faisant état de ses activités et des démarches effectuées dans le cadre du présent contrat, ainsi que des résultats obtenus au cours de l'année écoulée, un tel rapport devant comprendre notamment les activités réalisées en lien avec l'accueil et l'assistance offerts aux entreprises en phase d'implantation, les réseaux de concertation mis en place et le type de soutien apporté aux entreprises ainsi que les intervenants impliqués; »

2.9 L'article 4.9 du Contrat initial est remplacé par l'article 4.9 suivant :

4.9 « Soumettre au Directeur :

4.9.1 un rapport périodique concernant le résultat des évaluations immobilières effectuées conformément aux procédures en vigueur au Technoparc;

4.9.2 aux fins d'approbation par le Directeur et préalablement à une vente de terrain désigné en garantie de son prêt envers la Ville, toute documentation pertinente à une telle vente, incluant notamment la divulgation de conditions de vente particulières, telles que le retrait de la clause de construction obligatoire;

4.9.3 au plus tard le 31 octobre de chaque année, ses prévisions budgétaires pour l'année subséquente. »

2.10 L'article 4.17 suivant est ajouté à la suite de l'article 4.16 du Contrat initial :

4.17 « Pour toute vente de terrain en vertu de l'article 4.9.2, la Ville se réserve la possibilité de pouvoir réévaluer à la hausse le seuil du prix de vente d'un terrain, Technoparc devant alors s'assurer que les modifications requises par la Ville soient reflétées dans la convention de prêt conclue entre les Parties. »

2.11 L'article 4.18 suivant est ajouté à la suite du nouvel article 4.17 ajouté au Contrat initial conformément à l'article 2.9 du présent Addenda No 1 :

4.18 « Technoparc doit fournir au Directeur tout document qu'il peut requérir dans le cadre de la gestion du présent contrat, notamment tout plan d'action ainsi que tout bilan de réalisation. »

2.12 L'article 5 du Contrat initial est modifié en remplaçant les termes « 31 décembre 2017 » par les termes « 31 décembre 2018 ».

2.13 L'article 6 du Contrat initial est remplacé par l'article 6 suivant :

6. « AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE »

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

Pour la Ville

Jusqu'au 12 janvier 2017

À l'attention de :

Directeur du Service de développement économique
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À partir du 12 janvier 2017

À l'attention de :

Directeur du Service de développement économique
700, rue de la Gauchetière Ouest, 28^e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Avec copie conforme au :

Greffier de la Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Pour le vérificateur général de la Ville

À l'attention de :

Vérificateur général de la Ville de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1201
Montréal (Québec) H3A 3P1

Pour Technoparc

À l'attention de :

Directeur général, Technoparc Montréal
2300, boulevard Alfred-Nobel, bureau 100
Montréal (Québec) H4S 2A4

Pour les cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, Technoparc fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal (chambre civile).

2.14 L'Annexe 1 ci-jointe est ajoutée en annexe au Contrat initial.

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de l'Entente initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour201

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon
Greffier

Le^e jour201

TECHNOPARC MONTRÉAL

Par :

Mario Monette
Directeur général

Par :

Daniel Bouffard
Vice-Président, Finances

Cet Addenda N° 1 a été approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2017 (Résolution CM17.....).

ANNEXE 1

Cibles de performance et indicateurs - 2016

ORIENTATION 1 : Avoir complété des transactions immobilières comprenant la vente de terrains et la concrétisation de projets d'investissement immobilier en lien avec ces transactions

a) **Objectif :** Signer des offres d'achat avec des entreprises prêtes à s'implanter sur le site du campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Avoir réalisé des ventes de terrains totalisant une valeur minimale 3,0 M\$	Offres d'achat	VPFA, DSI, Équipe	15 K\$	X	X	X	X	
			15 K\$					

b) **Objectif :** Signer des offres d'achat avec des entreprises prêtes à s'implanter sur le site de l'Éco-campus Hubert Reeves

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Avoir réalisé des ventes de terrains totalisant une valeur minimale 3,0 M\$	Offres d'achat	VPFA, DSI, DECHR, Équipe	50 K\$	X	X	X	X	
			50 K\$					

ORIENTATION 2 : Au cours des deux prochaines années (2016-2017), revoir notre rôle, notre vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites regroupant des entreprises technologiques sur le territoire de Montréal visant l'adoption d'un modèle d'affaires par le conseil d'administration

a) **Objectif :** Revoir notre rôle, notre vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites regroupant des entreprises technologiques sur le territoire de Montréal

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Revoir notre rôle, notre	Document	VPAP, VPFA, Consultant	20 K\$	X	X	X	X	X

vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites								
			20 K\$					

b) Objectif : Initier une démarche de révision de notre rôle de mandataire auprès des représentants de la Ville de Montréal pour le développement de projets structurants

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Revoir les hypothèses de financement à long terme de l'organisme sur la base de nouveaux scénarios de financement	Document	VPAP, VPFA, Consultant				X	X	X
2. Proposer un nouveau modèle d'affaires prévoyant un nouveau cadre de financement et une nouvelle offre de services	Proposition	VPAP, VPFA					X	X

ORIENTATION 3 : Assurer la promotion et le développement du projet de l'Éco-campus Hubert Reeves

a) Objectif : Réaliser les travaux d'aménagement des milieux humides

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Lancer un appel d'offres en janvier 2016 en vue de réaliser les travaux d'aménagement du sentier-	Appel d'offres	VPFA, DECHR, Consultant	10 K \$	X	X			

digue en août 2016								
2) Réaliser les travaux d'aménagement des milieux humides	Octroi du contrat	VPFA, DECHR, Entrepreneur	550 K\$			X	X	
			560 K\$					

b) Objectif : Concevoir un projet de bâtiment écologique abordable et attractif

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Concevoir les caractéristiques d'un bâtiment écologique permettant la mise en place d'une vitrine technologique	Perspective, plan	VPFA, VPAC, DECHR, Équipe	30 K\$	X	X	X		
			30 K\$					

ORIENTATION 4 : Développer des projets d'investissements immobiliers en lien avec les partenaires de ces projets

a) Concevoir des projets novateurs sur le site du campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Élaborer le concept du projet de bâtiment à vocation mixte sur le terrain 5 du campus Saint-Laurent	Perspective, plan	VPFA, DSI	25 K\$			X	X	
			25 K\$					

b) Concevoir des projets novateurs sur l'ensemble du territoire de Montréal

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Compléter le plan d'affaires du projet de Technopole de	Plan d'affaires	VPAP, VPFA	75 K\$	X	X	X		

réadaptation pédiatrique en partenariat avec le CHU Sainte-Justine								
2. Concevoir un montage financier et un partenariat d'affaires afin de lancer le projet						X	X	X
			75 K\$					

ORIENTATION 5 : Formuler un plan pour résoudre le problème d'accessibilité au campus Saint-Laurent

a) Formuler un plan pour résoudre le problème d'accessibilité au campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Concevoir un plan d'action en vue de résoudre les problèmes d'accessibilité du campus Saint-Laurent	Plan	VPAP, DECHR		X	X	X	X	
2) Évaluer les diverses solutions de transport disponibles (collectif, covoiturage, navette, actif) afin d'accroître le niveau de services vers le campus Saint-Laurent	Analyses	VPAP, DECH, consultant	25 K\$		X	X	X	
3) Consulter les divers gestionnaires immobiliers et entreprises présentes sur	Consultation, sondage	VPAP, DCM, Adjointe Consultant	5 K\$				X	

le site afin de valider le plan d'action et les solutions retenues								
			30 K\$					

ANNEXE 1

Cibles de performance et indicateurs - 2016

ORIENTATION 1 : Avoir complété des transactions immobilières comprenant la vente de terrains et la concrétisation de projets d'investissement immobilier en lien avec ces transactions

a) **Objectif :** Signer des offres d'achat avec des entreprises prêtes à s'implanter sur le site du campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Avoir réalisé des ventes de terrains totalisant une valeur minimale 3,0 M\$	Offres d'achat	VPFA, DSI, Équipe	15 K\$	X	X	X	X	
			15 K\$					

b) **Objectif :** Signer des offres d'achat avec des entreprises prêtes à s'implanter sur le site de l'Éco-campus Hubert Reeves

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Avoir réalisé des ventes de terrains totalisant une valeur minimale 3,0 M\$	Offres d'achat	VPFA, DSI, DECHR, Équipe	50 K\$	X	X	X	X	
			50 K\$					

ORIENTATION 2 : Au cours des deux prochaines années (2016-2017), revoir notre rôle, notre vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites regroupant des entreprises technologiques sur le territoire de Montréal visant l'adoption d'un modèle d'affaires par le conseil d'administration

a) **Objectif :** Revoir notre rôle, notre vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites regroupant des entreprises technologiques sur le territoire de Montréal

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Revoir notre rôle, notre	Document	VPAP, VPFA, Consultant	20 K\$	X	X	X	X	X

vision et nos zones d'intervention à titre de promoteur de développement de sites								
			20 K\$					

b) Objectif : Initier une démarche de révision de notre rôle de mandataire auprès des représentants de la Ville de Montréal pour le développement de projets structurants

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Revoir les hypothèses de financement à long terme de l'organisme sur la base de nouveaux scénarios de financement	Document	VPAP, VPFA, Consultant				X	X	X
2. Proposer un nouveau modèle d'affaires prévoyant un nouveau cadre de financement et une nouvelle offre de services	Proposition	VPAP, VPFA					X	X

ORIENTATION 3 : Assurer la promotion et le développement du projet de l'Éco-campus Hubert Reeves

a) Objectif : Réaliser les travaux d'aménagement des milieux humides

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Lancer un appel d'offres en janvier 2016 en vue de réaliser les travaux d'aménagement du sentier-	Appel d'offres	VPFA, DECHR, Consultant	10 K \$	X	X			

digue en août 2016								
2) Réaliser les travaux d'aménagement des milieux humides	Octroi du contrat	VPFA, DECHR, Entrepreneur	550 K\$			X	X	
			560 K\$					

b) Objectif : Concevoir un projet de bâtiment écologique abordable et attractif

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Concevoir les caractéristiques d'un bâtiment écologique permettant la mise en place d'une vitrine technologique	Perspective, plan	VPFA, VPAC, DECHR, Équipe	30 K\$	X	X	X		
			30 K\$					

ORIENTATION 4 : Développer des projets d'investissements immobiliers en lien avec les partenaires de ces projets

a) Concevoir des projets novateurs sur le site du campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Élaborer le concept du projet de bâtiment à vocation mixte sur le terrain 5 du campus Saint-Laurent	Perspective, plan	VPFA, DSI	25 K\$			X	X	
			25 K\$					

b) Concevoir des projets novateurs sur l'ensemble du territoire de Montréal

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1. Compléter le plan d'affaires du projet de Technopole de	Plan d'affaires	VPAP, VPFA	75 K\$	X	X	X		

réadaptation pédiatrique en partenariat avec le CHU Sainte-Justine								
2. Concevoir un montage financier et un partenariat d'affaires afin de lancer le projet						X	X	X
			75 K\$					

ORIENTATION 5 : Formuler un plan pour résoudre le problème d'accessibilité au campus Saint-Laurent

a) Formuler un plan pour résoudre le problème d'accessibilité au campus Saint-Laurent

PRIORITÉS D'ACTION	INDICATEURS	RESSOURCES	BUDGET	T1	T2	T3	T4	2017
1) Concevoir un plan d'action en vue de résoudre les problèmes d'accessibilité du campus Saint-Laurent	Plan	VPAP, DECHR		X	X	X	X	
2) Évaluer les diverses solutions de transport disponibles (collectif, covoiturage, navette, actif) afin d'accroître le niveau de services vers le campus Saint-Laurent	Analyses	VPAP, DECH, consultant	25 K\$		X	X	X	
3) Consulter les divers gestionnaires immobiliers et entreprises présentes sur	Consultation, sondage	VPAP, DCM, Adjointe Consultant	5 K\$				X	

le site afin de valider le plan d'action et les solutions retenues								
			30 K\$					



Dossier # : 1153496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., intervenu le 10 juin 2013, devant M^e Jacques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 12 juin 2013, sous le numéro 20 019 365,.
2. d'autoriser la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-13 10:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte d'échange intervenu entre la Ville de Montréal et 9104-2523 Québec inc. (la « Compagnie »), le 10 juin 2013, devant M^e Jaques Dorais, notaire, sous le numéro 44 773 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 019 365, la Compagnie s'est engagée à réhabiliter les sols de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec (l'« Immeuble 2 »), dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte, afin de les rendre conformes aux exigences de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (le « MDDEP ») et de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un usage de « jardin communautaire ».

Une clause résolutoire est présente à l'acte d'échange et en cas de défaut de la Compagnie de se conformer aux obligations stipulées à l'acte, notamment l'obligation de décontaminer, la Ville pourra, si elle le juge approprié, demander la résolution de l'échange.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0438 - 27 mai 2013 - Approuver un projet d'acte d'échange par lequel 9104-2523 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 953,5 m² et par lequel la Ville cède à 9104-2523 Québec inc. le lot 4 769 927 du cadastre du Québec, d'une superficie de 922,4 mètres carrés, ces lots étant situés sur le côté nord de la rue St-Ambroise, entre la rue St-Rémi et le prolongement de la rue Butternut, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 84 189 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 769 927 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Selon les dispositions de l'acte d'échange, la Ville s'est engagée, pour sa part, à consentir une mainlevée du droit de résolution à la condition que la Compagnie ait rempli ses obligations prévues à la section « Obligation de décontaminer ».

La clause à l'acte d'échange se lit comme suit :

« La Compagnie s'engage, dans un délai de six (6) mois à compter de la date des présentes, à réhabiliter, à ses frais, les sols de l'Immeuble 2 afin de les rendre conformes aux exigences de la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») et de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un usage de « jardin communautaire ».

À la fin des travaux, la Compagnie devra remettre à la Ville un document signé par un expert accrédité par le MDDEP confirmant que la réhabilitation des sols contaminés de l'Immeuble 2 a été complétée à la satisfaction de la Ville pour l'usage susmentionné.

De plus, dans le même délai, la Compagnie devra publier au registre foncier, à ses entiers frais, un avis de décontamination sur l'Immeuble 2 ».

RÉSULTAT DE NOS VÉRIFICATIONS

La Compagnie a fait des travaux de réhabilitation des sols, entre autres, quant aux lots concernés par la mainlevée, durant la période du 9 juin 2014 au 9 décembre 2014. Un rapport de réhabilitation environnementale a été rédigé par les services professionnels de Sanexen Services Environnementaux inc. au mois de mai 2015, confirmant que la réhabilitation des sols contaminés de l'Immeuble 2 (à l'exception du premier mètre de sol propre puisque des travaux de construction étaient en cours) a été complétée à la satisfaction de la Ville pour l'usage susmentionné, dont une copie est jointe au présent sommaire décisionnel.

Auquel s'est ajouté un résumé du suivi environnemental pour les sols utilisés comme remblai, daté du 14 juillet 2016. Cependant, le Service de l'environnement a constaté que les résultats démontrés dans ce résumé n'étaient pas concluants et à la non satisfaction de la Ville.

Or, ce dernier a recommandé comme solution alternative au remplacement des sols A-B par <A, que la Compagnie obtienne l'avis d'un toxicologue de la Direction de santé publique pour qu'il soit démontré qu'il n'y a pas de risque à cultiver dans les sols A-B, et ce, tel que recommandé dans le nouveau guide d'intervention, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'usage d'un nouveau jardin communautaire.

Alors, un avis toxicologique a été rédigé par Service d'analyse de données MESIQ inc. (« MESIQ ») au mois d'octobre 2016, confirmant l'absence de risque à consommer les plantes (fruits, légumes, herbes) qui seront cultivés dans le futur jardin communautaire. Le 19 octobre 2016, le Service de l'environnement a confirmé par écrit au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») que l'Immeuble 2 destiné à devenir un jardin communautaire a été décontaminé de manière satisfaisante (voir en pièces jointes).

Bien que les travaux de réhabilitation des sols contaminés ont été exécutés, un rapport de réhabilitation environnemental daté du 26 mai 2015, un résumé de suivi signés par un expert accrédité par le MDDEP et un avis toxicologique de MESIQ ont été remis à la Ville, et un avis de décontamination a été publié au registre foncier sur l'Immeuble 2, le 9 juin 2015 (versé également en pièces jointes), le délai d'accomplissement prévu à l'acte d'échange susmentionné a été dépassé de plusieurs mois. En effet, selon les dispositions de l'acte d'échange, la réalisation de l'« *Obligation de décontaminer* » de l'acte aurait dû être terminée le 10 décembre 2013 et les obligations prises à la section « *Obligation de décontaminer* » ont été complétées le 18 octobre 2016. L'impossibilité de respecter le délai stipulé à la section susmentionnée de l'acte est due au retard causé par le manque de coordination dans la réalisation des travaux de réhabilitation des sols.

Malgré le fait que le délai a été dépassé, la Compagnie a respecté son obligation de décontaminer stipulée à l'acte d'échange.

JUSTIFICATION

Cette mainlevée permettra à la Compagnie de radier l'inscription au registre foncier dudit droit de résolution stipulé en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 019 365.

Toutefois, étant donné que la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A pour consentir une mainlevée de tout droit réel ne peut s'appliquer que si les obligations ou conditions prévues à l'acte sont accomplies *dans le délai imparti*, ce dossier est présenté pour approbation au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier n'est à prévoir dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de mainlevée en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mylène BEAUBIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186

Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-21

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél :

514 872-2125

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514-872-0153

Approuvé le : 2016-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

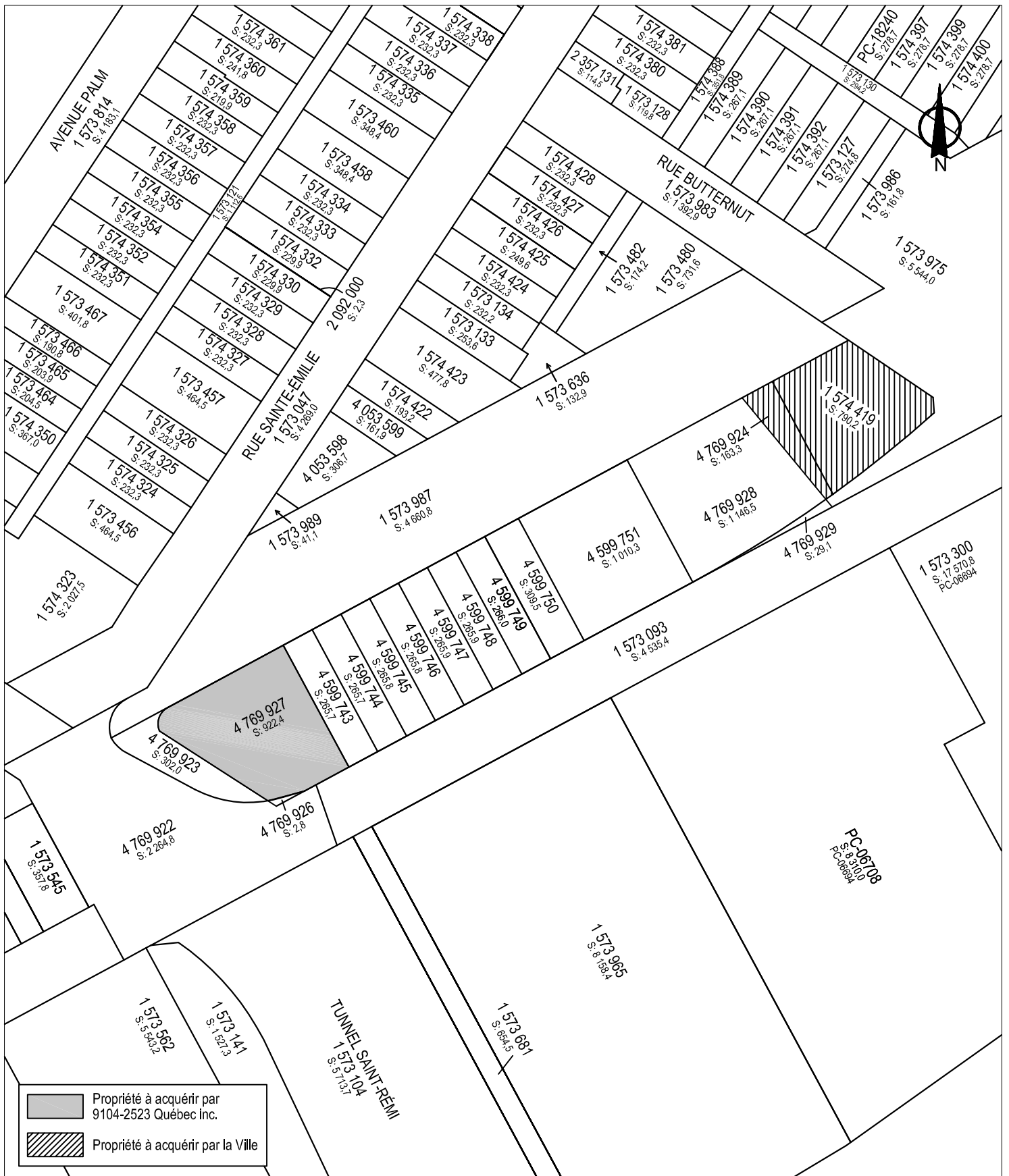
Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél :

514 872-1049

Approuvé le :

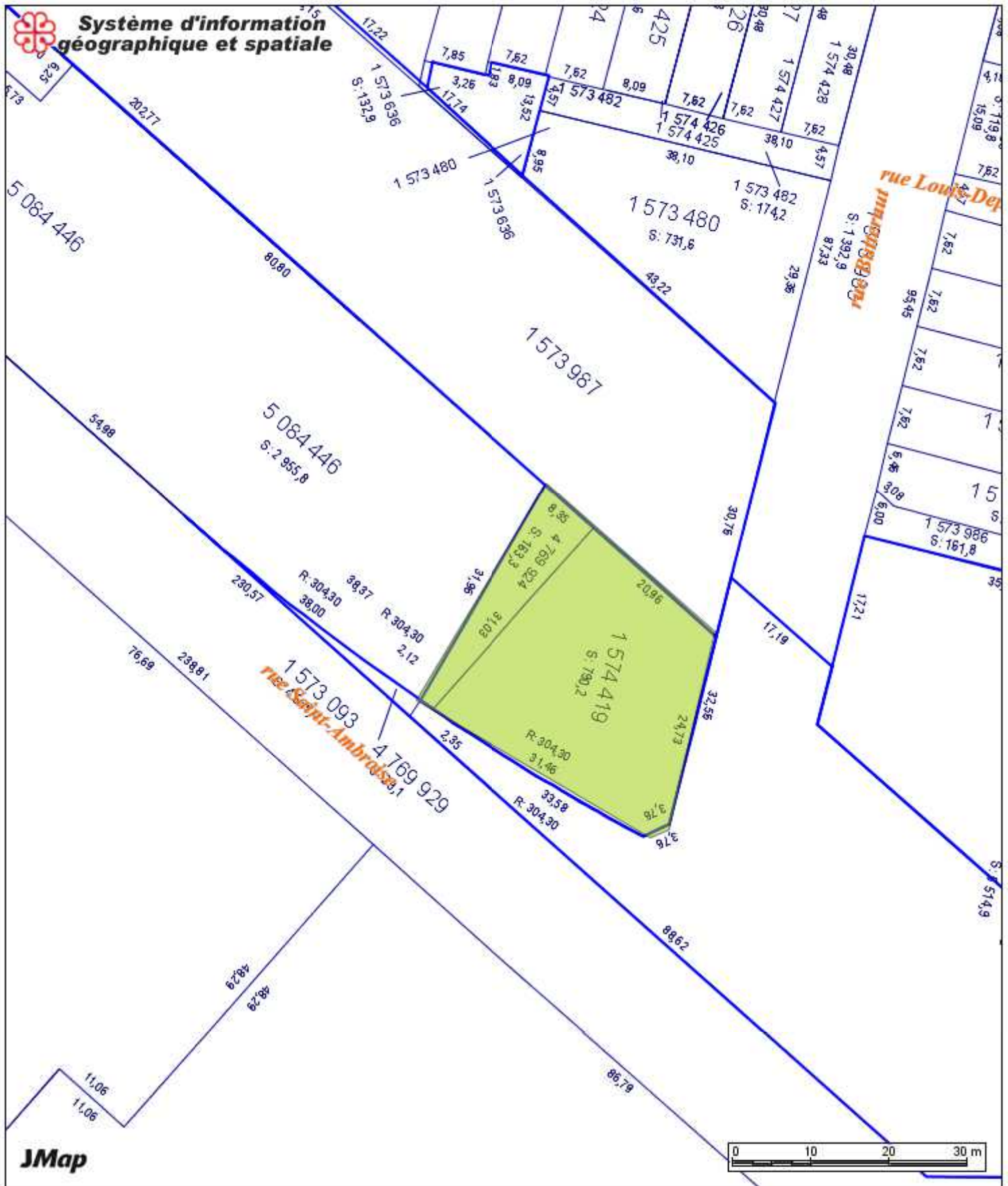
2016-12-13



SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS
 ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES
 DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
 SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS



Plan C: plan de cadastre
 Dossier : 31H05-005-7166-05
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:1200
 Date : 18-12-12



Lots 1 574 419 et 4 769 924 (jardins comm)

Date: 15-05-26 11:58

Producteur: BERTRAND, LINDA

Échelle 1:650

Le 14 juillet 2016

Madame Linda Bertrand
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

N/Réf. : RA16-141-1

**Objet : Suivi de la qualité environnementale du sol
Propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal
(Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec)**

Madame,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons un résumé du suivi environnemental effectué par Sanexen Services Environnementaux inc. (Sanexen) pour les sols utilisés comme remblai par le promoteur Mondeev sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec, rue Saint-Ambroise à Montréal ainsi que pour les sols laissés en place suite à la réhabilitation environnementale.

➤ **Mise en contexte et objectifs**

Les présents travaux s'inscrivent dans le cadre d'une demande de la Ville de Montréal datée de juin 2014 pour le remblayage des lots 1 574 419 et 4 769 924. Ces lots sont transférés à la Ville pour un projet de jardins communautaires et la Ville demandait que le niveau de contamination des sols respecte le critère A de la *Politique*¹ pour le premier mètre de sols et le critère B pour les sols sous-jacents.

Ce terrain a été décontaminé au critère B sous la supervision de Sanexen en 2014² et des échantillons de fonds et parois avaient été prélevés conformément aux règles de l'art afin de confirmer l'atteinte des objectifs de réhabilitation pour un projet résidentiel. Il a ensuite été convenu avec le promoteur que les sols A-B laissés en empiement sur le site suite aux travaux de réhabilitation seraient utilisés pour remblayer le terrain de la Ville jusqu'au niveau final prévu, moins un mètre, afin de permettre la mise en place du sol dont le niveau de contamination serait inférieur au critère A.

Le promoteur a ensuite retenu les services de Sanexen afin de vérifier la qualité des sols d'un site d'où pourraient provenir les matériaux d'emprunt non contaminés devant être mis en place dans le premier mètre. Sur la base des démarches effectuées à cet effet, il appert que les sols importés par le promoteur étaient conformes aux ententes convenues avec la Ville. Étant donné que l'ensemble des informations disponibles sur la qualité des sols en place sur le terrain concerné a été jugé insatisfaisant par le Service de l'Environnement de la Ville de Montréal, Sanexen et le promoteur ont considéré qu'il serait préférable de proposer une dernière étape de confirmation à l'aide d'une caractérisation des sols en place, afin de clore le dossier à la satisfaction de tous.

1 *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001.

2 « *Réhabilitation environnementale – Propriété constituée des lots 5 084 441 à 5 084 446, 4 769 924 et 1 574 419 du cadastre du Québec à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA14-232-1, 26 mai 2015.

Ainsi, suite à une entente avec la Ville (courrier électronique du 6 juin 2016), la vérification de la qualité des sols a été réalisée à l'aide de 3 tranchées d'exploration réparties sur l'ensemble du site. La localisation des 3 sondages réalisés sur le site dans le cadre du présent projet (TE16-1 à TE16-3 inclusivement) et la qualité environnementale des sols sont représentées à la figure 1 de l'annexe A.

Selon les renseignements obtenus lors des travaux, Sanexen est en mesure de faire les observations suivantes :

- Le site visé correspond aux lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec et sa superficie est d'environ 950 m²;
- Le site a été remblayé par le promoteur jusqu'aux élévations géodésiques variant entre 16,29 (TE16-2) et 16,48 m (TE16-1) et le remblai utilisé est principalement constitué de silt sableux à argileux avec présence de cailloux, blocs et matières organiques. Aucuns matériaux secs, matières résiduelles ou indices de la présence de contamination n'ont été observés dans les 3 sondages réalisés sous la supervision d'un technicien spécialisé en environnement de Sanexen.

La description stratigraphique et les intervalles de prélèvement de chacun des échantillons sont illustrés dans les rapports de sondage joints à l'annexe B.

► Travaux réalisés

Au total, 3 tranchées ont été réalisées le 14 juin 2016 sur le site à l'étude à l'aide d'une rétrocaveuse opérée par Les Entreprise Poyg inc. et ont atteint le sol naturel dans 2 sondages à des profondeurs variant de 2,80 à 3,00 m. La présence de pierre nette dans la tranchée TE16-2 n'a pas permis d'atteindre le sol naturel vu l'instabilité des parois en pierre dans ce secteur du site. Une deuxième tranchée a permis de visualiser le même type de remblai de pierre dans le secteur nord du site.

Un technicien spécialisé en environnement de Sanexen a prélevé des échantillons composites sur des épaisseurs maximales de 0,50 m dans les tranchées. Les prélèvements ont été effectués en respectant la stratigraphie de chacun des horizons interceptés. L'échantillonnage des sols, le nettoyage des équipements et la conservation des échantillons ont été faits conformément aux recommandations du MDDELCC¹.

Les échantillons de sols ont été expédiés dans un laboratoire accrédité par le MDDELCC, soit Maxxam Analytique Inc. situé à Ville-Saint-Laurent. Tous les certificats analytiques ont été révisés et signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec.

► Sommaire des résultats

Le programme analytique retenu s'appuie sur les résultats des études antérieures de même que sur les observations notées dans le cadre des présents travaux. Au total, 9 échantillons de sols ont été soumis à des analyses, soit en HP (C₁₀₋₅₀)², en métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb et zinc) et en HAP³.

1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2 Hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀)

3 Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Les résultats analytiques des échantillons de sols ont été comparés aux critères de la *Politique*. Le critère B a été retenu comme objectif de réhabilitation pour le site en général compte tenu de l'usage projeté. Les résultats pour le premier mètre de sols en surface ont aussi été comparés au critère A afin de répondre aux exigences de la Ville.

Les résultats analytiques de tous les échantillons de sols analysés ont montré des concentrations en HP (C₁₀₋₅₀), HAP et métaux se situant très largement sous le critère B de la *Politique*.

Par contre, les résultats analytiques des échantillons de sols pour le premier mètre en surface ont présentés des concentrations légèrement supérieures aux critères A pour les HAP et/ou les métaux dans 2 sondages sur 3. Mentionnons que les dépassements des critères A pour les métaux (cobalt, chrome, cuivre et nickel) et les HAP sont bien en deçà des limites du critère B de la *Politique*.

Le tableau présentant les résultats d'analyses obtenus est disponible à l'annexe C alors que les certificats d'analyses du laboratoire sont disponibles à l'annexe D. Un reportage photo se trouve également à l'annexe E.

► Discussion sur les résultats

Bien que certaines concentrations en métaux et HAP dépassent très légèrement les critères A de la *Politique*, il appert que les sols présents dans le premier mètre du terrain cédé à la Ville de Montréal peuvent être considérés comme étant propres en regard de l'utilisation projetée.

Avis de la Direction de la Santé Publique (DSP) sur la qualité des sols pour des jardins communautaires

Selon la DSP, il n'existe pas de critères concernant spécifiquement la culture de légumes dans un potager. Généralement, les concentrations de contaminants dans les sols de terres agricoles sont inférieures aux critères A. **La DSP considère que le respect des critères A est un objectif souhaitable pour un jardin potager, mais que des concentrations allant jusqu'aux critères B sont acceptables pour un tel usage et que ceux-ci protègent adéquatement la santé des consommateurs.**¹

Plusieurs autres avis sur la qualité des sols pour des jardins communautaires sont disponibles sur le site de la DSP et on y trouve d'autres conclusions allant dans le même sens. Le site peut être consulté sous le lien :

http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/sols_contaminés/documentation/avis_par_arrondissement.html

► Conclusions

Les résultats analytiques pour l'ensemble des sols prélevés à partir des tranchées d'exploration réalisées sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 ont présenté des concentrations largement inférieures au critère B de la *Politique*.

Bien que les résultats aient démontré de légers dépassements du critère A de la *Politique* pour le premier mètre de sols en surface dans 2 des 3 sondages réalisés, ces résultats pourraient être associés au bruit de fond naturel pour les métaux et à la marge d'erreur des méthodes d'analyse chimique pour les traces de HAP. Le sol respecte tout de même les recommandations de la DSP pour des jardins communautaires.

1 « En effet, selon une étude publiée en 2005, il est permis de laisser en place des concentrations de contaminants jusqu'aux critères B pour un usage résidentiel et aucune intervention n'est exigée pour les potagers établis dans la cour d'une maison unifamiliale. De plus, les critères B de plusieurs contaminants ont été validés pour la protection de la santé humaine en tenant compte de l'exposition via l'ingestion de légumes du potager familial (Fouchécourt et coll., 2005). »

En conséquence, sur la base des renseignements récoltés lors des travaux de caractérisation, le remblayage effectué par le promoteur est compatible avec un projet de jardins communautaires et aucuns autres travaux ne sont recommandés.

Sous réserve de conditions particulières décrites ailleurs dans le présent rapport, tous les travaux effectués ainsi que toute l'information fournie dans le cadre de ce contrat sont soumis aux conditions et limitations présentées à l'annexe F.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sincères salutations.


Bernard Meunier
Directeur principal – Environnement
Expert inscrit sur la liste du MDDELCC
(section IV.2.1 de la LQE)


Jean-François Henri, géo. B. Sc.
Chargé de projets – Environnement

BM/JFH/jp/kl

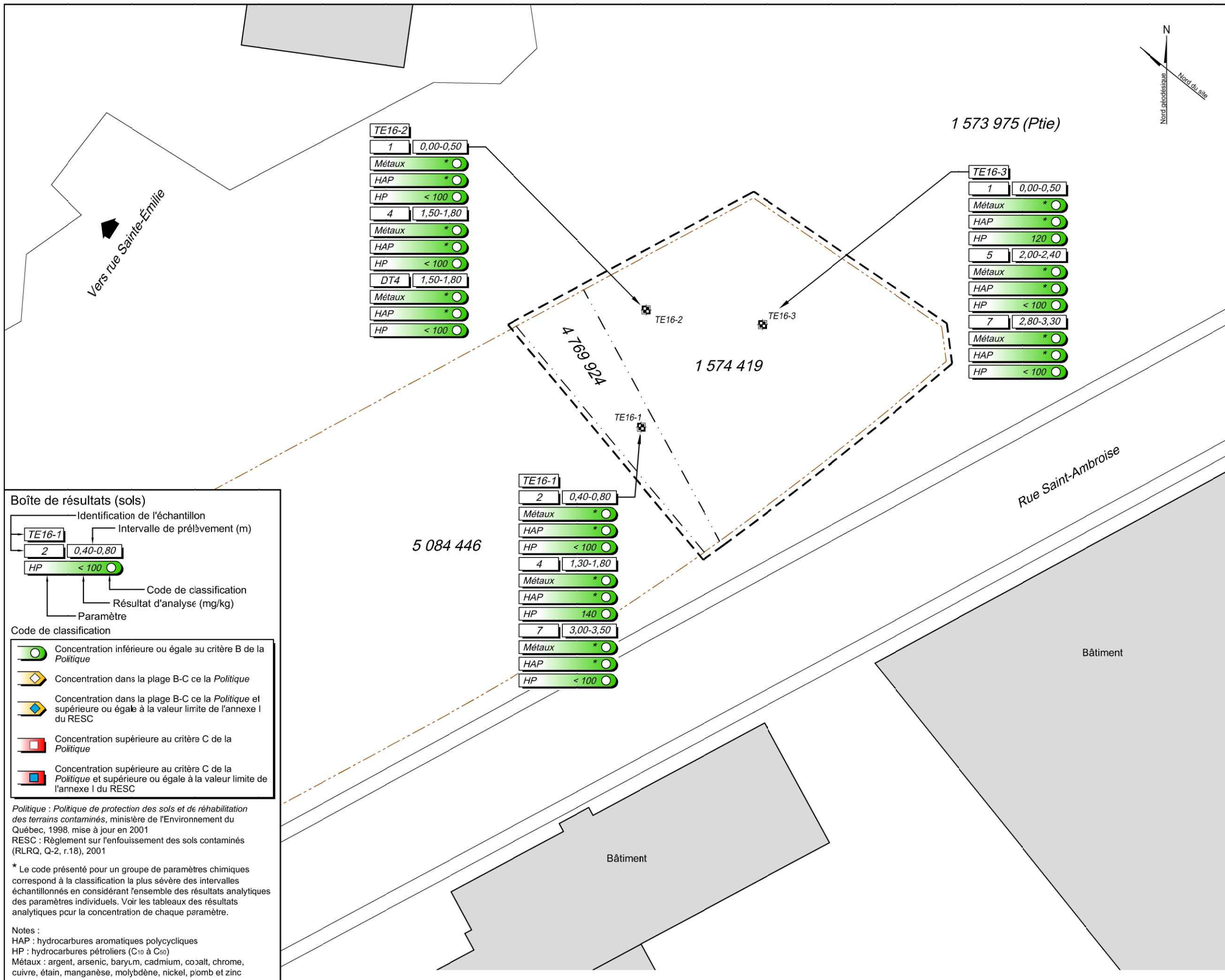
p. j.

c. c. Mondevel

ANNEXE A



Figure



Légende

- TE16-1 Tranchée d'exploration (Sanexen, juin 2016)
- Zone des travaux (Sanexen, 2016)
- Ligne de lot
- Limite d'excavation (Sanexen, juin et juillet 2014) et de la propriété

Boîte de résultats (sols)

Identification de l'échantillon: TE16-1
 Intervalle de prélèvement (m): 2 | 0,40-0,80
 Paramètre: HP | < 100
 Code de classification: [Green circle with white center]
 Résultat d'analyse (mg/kg): [Green circle with white center]

Code de classification

- [Green circle with white center] Concentration inférieure ou égale au critère B de la Politique
- [Yellow diamond with black border] Concentration dans la plage B-C de la Politique
- [Blue diamond with black border] Concentration dans la plage B-C de la Politique et supérieure ou égale à la valeur limite de l'annexe I du RESC
- [Red square with white border] Concentration supérieure au critère C de la Politique
- [Red square with white border and black border] Concentration supérieure au critère C de la Politique et supérieure ou égale à la valeur limite de l'annexe I du RESC

Politique : Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001
 RESC : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RLRQ, Q-2, r.18), 2001

* Le code présenté pour un groupe de paramètres chimiques correspond à la classification la plus sévère des intervalles échantillonnés en considérant l'ensemble des résultats analytiques des paramètres individuels. Voir les tableaux des résultats analytiques pour la concentration de chaque paramètre.

Notes :
 HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques
 HP : hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀)
 Métaux : argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb et zinc

Source :

- Geomog; arpenteurs-géomètres; 14 juin 2016;
- http://maps.Google.com, image satellite, Ville de Montréal, 2009;
- La limite de propriété a été positionnée avec les certificats de localisation en date du 13 septembre 2004 et du 17 septembre 2001.

0 4 8 12 16 20m

PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL

Figure 1
 Plan du site et localisation des ouvrages

SUIVI DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU SOL

Présenté à :

MONDEV

Propriété située :
 Rue Saint-Ambroise à Montréal
 (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec)

Dessiné par : D. Grant	Vérifié par : J.-F. Henri	Approuvé par : B. Meunier
Date : 2016-07-07	Dessin no : RA16-141-1-01 A	Référence géodésique : MTM/NAD83 Zone 8

SANEXEN
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

13/126

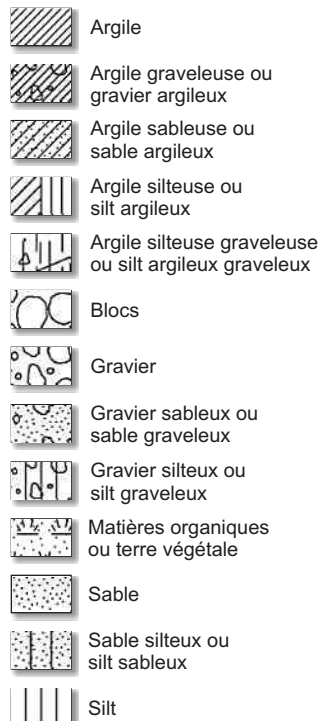
ANNEXE B

Rapports de sondage

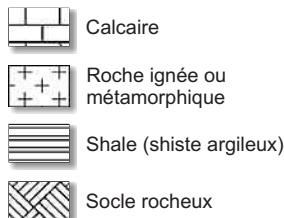
FICHE EXPLICATIVE DES RAPPORTS DE SONDAGE

STRATIGRAPHIE

Sols



Roc



Matériaux de remblai



Note : si 2 types de sols constituant la fraction principale sont reliés par "ET", les deux figurés se superposent.

DÉTAIL DE LA DESCRIPTION DU SOL, DU ROC ET AUTRES MATÉRIEAUX

TERMINOLOGIE	PROPORTION
Fraction principale mat. rés. (ex. : scories)	> 50 % *
Fraction principale (ex. : sable)	> 35 %
Et (ex. : sable et gravier)	35 à 50 %
Adjectif (ex. : sableux)	20 à 35 %
Un peu (ex. : un peu de sable)	10 à 20 %
Traces (ex. : traces de sable)	< 10 %
Présence de (ex. : blocs, cailloux, mat. rés.)	< 50 % *

* Si la fraction majoritaire est constituée de matières résiduelles, il s'agit d'un remblai. Chaque type de matières résiduelles est décrit et estimé en pourcentage qu'il s'agisse de la fraction principale ou secondaire constituant une unité stratigraphique. Si la proportion de matières résiduelles est inférieure à 50 %, on décrit le type de sol et on utilise « présence de » en indiquant le pourcentage.

DIMENSION DES PARTICULES

Bloc	> 300 mm	Sable	0.08 à 5 mm
Cailloux	80 à 300 mm	Silt	0.005 à 0.08 mm
Gravier	5 à 80 mm	Argile	< 0.005 mm

Selon la classification unifiée (ASTM D 2487).

ESSAIS ET ANALYSES

BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

BPC : biphényles polychlorés

COT : carbone organique total

COV : composés organiques volatils

CP : composés phénoliques

1,2-DCA : dichloroéthane

D&F : dioxines et furannes

GI : éthylène glycol

HAC : hydrocarbures aliphatiques chlorés

HAM : hydrocarbures aromatiques monocycliques

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques

Hg : mercure

HGT : huiles et graisses totales

H&G : huiles et graisses minérales

HP : hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀)

HP-f : hydrocarbures pétroliers fractionnés (C₆ à C₅₀)

IPP : identification du produit pétrolier

Mtx-6 : métaux lourds (cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, zinc)

Mtx-8 : métaux (Mtx-6 + arsenic et baryum)

Mtx-13 : métaux (Mtx-6 + argent, arsenic, baryum, cobalt, étain, manganèse, molybdène)

Mtx-14 : métaux (Mtx-13 + sélénium)

PA : potentiel acidogène

PO : pesticides organophosphorés

pH : potentiel hydrogène

S : soufre

TMB : triméthylbenzène

Analyses sur lixiviat

RDS : Règlement sur les déchets solides

RMD : Règlement sur les matières dangereuses

DUPLICATA DE TERRAIN

Le duplicata de terrain est identifié sur le rapport par (DT) vis-à-vis l'échantillon original, suivi de son numéro.

Note : les essais et les paramètres effectués sur le duplicata sont indiqués entre parenthèses vis-à-vis l'échantillon duplicata.

NIVEAU DE RÉFÉRENCE

SYSTÈME DE PROJECTION ET FUSEAU : les élévations et coordonnées présentées sont relatives au système de coordonnées géodésiques dans lequel se trouvent les repères utilisés (ex. : MTM-NAD 83, Zone 8).

ARBITRAIRE : les élévations présentées sont relatives à une station de départ d'élévation arbitraire établie lors de la réalisation de l'arpentage.

Note : les informations contenues dans les rapports de sondage ne sont pas destinées à être utilisées à des fins géotechniques.

Z:\Autres\Modeles Sanexen\Legende Log.cdr

Mise à jour : 2014-05-05

SANEXEN
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Cliant : **Mondev** Chargé(e) de projet : **J.-F. Henri** Coordonnées du terrain (m) :
 Adresse : **Rue Saint-Ambroise à Montréal** Date de réalisation : **2016-06-14** X (est) : **298021.38**
 (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) Y (nord) : **5036723.98**
 Z (élévation) : **16.48**

Entrepreneur en excavation : **Les Entreprises Poyg inc.** Largeur de la tranchée : **1.00 m**
 Machinerie : **Rétrocaveuse Case 580** Longueur de la tranchée : **3.80 m**



NIVELLEMENT		GÉOLOGIE		ÉCHANTILLONS				OBSERVATIONS VISUELLES			COMMENTAIRES	
PROFONDEUR (mètres)	ÉLEVATION (mètres)	SYMBOLE	DESCRIPTION DU SOL/ROC	ÉTAT	NUMÉRO () = Duplicata et/ou sur double	ESSAIS ET ANALYSES () = sur duplicata ou sur double pour COV	RELEVÉ DE VAPEUR EN PPM () = sur double	1	2	3		
0	0.00	16.48	Remblai : argile silteuse; brun; humide.	X	1		< 0.1					
					2	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1					
1	0.80	15.68	Remblai : mélange de sols organiques et d'argile (marnes); présence de cailloux et de blocs (< 5 %); noir et gris pâle; présence de coquillages (5 à 10 %); humide.	X	3		< 0.1					
					4	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1					
					5		< 0.1					
					6		< 0.1					
3	3.00	13.48	Sable silteux; un peu de gravier; présence de cailloux (5 à 10 %) et de blocs (5 %); gris; humide. (till)	X	7	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1					
	3.50	12.98										
4			Fin de la tranchée à 3.50 mètres.									

LÉGENDE

OBSERVATIONS VISUELLES
DE LA CONTAMINATION
PAR DES HYDROCARBURES :

- 1 Inexistant
- 2 Disséminé
- 3 Imbibé

ÉCHANTILLON:

-  Intervalle échantillonné
-  Intervalle non échantillonné

Supervisé par : **F. Thibault**
 Vérifié par : **J.-F. Henri**
 Approuvé par : **B. Meunier**

ÉLEVATIONS (m)

Niveau de Référence : **MTM NAD 83 Zone 8**
 Élévation du terrain : **16.48**

Cliant : **Mondev** Chargé(e) de projet : **J.-F. Henri** Coordonnées du terrain (m) :
 Adresse : **Rue Saint-Ambroise à Montréal** Date de réalisation : **2016-06-14** X (est) : **298021.92**
 (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) Z (nord) : **5036736.71**
 Z (élévation) : **16.39**

Entrepreneur en excavation : **Les Entreprises Poyg inc.** Largeur de la tranchée : **1.00 m**
 Machinerie : **Rétrocaveuse Case 580** Longueur de la tranchée : **3.80 m**



NIVELLEMENT		GÉOLOGIE		ÉCHANTILLONS			OBSERVATIONS VISUELLES			COMMENTAIRES		
PROFONDEUR (mètres)	ÉLEVATION (mètres)	SYMBOLE	DESCRIPTION DU SOL/ROC	ÉTAT	NUMÉRO () = Duplicata et/ou sur double	ESSAIS ET ANALYSES () = sur duplicata ou sur double pour COV	RELEVÉ DE VAPEUR EN PPM () = sur double	1	2		3	
0	0.00	16.39	Remblai : sable et silt; un peu de gravier; présence de cailloux (5 à 10 %) et de blocs (5 %); brun; humide.	X	1 (DT1)	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1 (^ 0.1)					
					2 (DT2)			< 0.1 (^ 0.1)				
1	1.00	15.39			Remblai : sable silteux; un peu de gravier; présence de cailloux (5 à 10 %) et de blocs (< 5 %); gris; humide.	X	3 (DT3)		< 0.1 (^ 0.1)			
							4 (DT4)	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1 (^ 0.1)			
	1.80	14.59	Remblai : pierre concassée nette (20 mm); humide à saturé. Infiltration d'eau à 2.80 mètres de profondeur.									
3	3.00	13.39	Fin de la tranchée à 3.00 mètres en raison d'effondrement des parois.									
4												

LÉGENDE

OBSERVATIONS VISUELLES DE LA CONTAMINATION PAR DES HYDROCARBURES :

- 1 Inexistant
- 2 Disséminé
- 3 Imbibé

ÉCHANTILLON:

-  Intervalle échantillonné
-  Intervalle non échantillonné

Supervisé par : **F. Thibault**
 Vérifié par : **J.-F. Henri**
 Approuvé par : **B. Meunier**

ÉLEVATIONS (m)

Niveau de Référence : **MTM NAD 83 Zone 8**
 Élévation du terrain : **16.39**

Cliant : **Mondev** Chargé(e) de projet : **J.-F. Henri** Coordonnées du terrain (m) :
 Adresse : **Rue Saint-Ambroise à Montréal** Date de réalisation : **2016-06-14** X (est) : **298034.53**
 (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) Z (nord) : **5036735.12**
 Z (élévation) : **16.40**

Entrepreneur en excavation : **Les Entreprises Poyg inc.** Largeur de la tranchée : **1.00 m**
 Machinerie : **Rétrocaveuse Case 580** Longueur de la tranchée : **3.80 m**



NIVELLEMENT		GÉOLOGIE		ÉCHANTILLONS			OBSERVATIONS VISUELLES			COMMENTAIRES
PROFONDEUR (mètres)	ÉLEVATION (mètres)	SYMBÔLE	DESCRIPTION DU SOL/ROC	ÉTAT	NUMÉRO () = Duplicata et/ou sur double	ESSAIS ET ANALYSES () = sur duplicata ou sur double pour COV	RELEVÉ DE VAPEUR EN PPM () = sur double	1	2	
0	0.00	16.40	Remblai : argile silteuse; brun; humide.		1	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1			
	0.50	15.90	Remblai : silt argileux; un peu de gravier et de sable; présence de cailloux (5 %) et de blocs (5 %); brun; présence de matières organiques (10 %); humide.		2		< 0.1			
1	1.00	15.40	Remblai : mélange de sols organiques et d'argile (marne); un peu de gravier; traces de sable; noir et gris pâle; présence de cailloux (5 %) et de blocs (5 %); présence de coquillages (10 à 15 %); humide.		3		< 0.1			
					4		< 0.1			
					5	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1			
					6		< 0.1			
2	2.80	13.60	Sable silteux; un peu de gravier; présence de cailloux (± 10 %) et de blocs (5 %); gris; humide. (till)		7	HAP, HP, Mtx-13	< 0.1			
3	3.30	13.10	Fin de la tranchée à 3.30 mètres.							
4										

LÉGENDE

OBSERVATIONS VISUELLES
DE LA CONTAMINATION
PAR DES HYDROCARBURES :

- 1 Inexistant
- 2 Disséminé
- 3 Imbibé

ÉCHANTILLON:

-  Intervalle échantillonné
-  Intervalle non échantillonné

Supervisé par : **F. Thibault**
 Vérifié par : **J.-F. Henri**
 Approuvé par : **B. Meunier**

ÉLEVATIONS (m)

Niveau de Référence : **MTM NAD 83 Zone 8**
 Élévation du terrain : **16.40**

ANNEXE C

Tableau des résultats

TABLEAU I : Résultats analytiques des sols
Mondev
 Lots 1 574 419 et 4 769 924, rue Saint-Ambroise, Montréal (Québec)

Identification de la paroi				TE16-1			TE16-2			TE16-3		
Identification de l'échantillon				TE16-1-2	TE16-1-4	TE16-1-7	TE16-2-1	TE16-2-4	TE16-2-DT4	TE16-3-1	TE16-3-5	TE16-3-7
Date d'échantillonnage (aaaa-mm-jj)				2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14
Profondeur (m)				0,40-0,80	1,30-1,80	3,00-3,50	0,00-0,50	1,50-1,80	1,50-1,80	0,00-0,50	2,00-2,40	2,80-3,30
Unité stratigraphique				Remblai	Remblai	Naturel	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Remblai	Naturel
Mesure des composés organiques volatils (ppmv)				< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Plage de concentration	≤ A	A-B ¹	B-C	> C								
	Politique / RPRT											
Critère et valeur limite ²	A	B / Annexe I	C / Annexe II									
	Métaux (mg/kg)											
Argent	2	20	40	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5
Arsenic	6	30	50	< 5	< 5	5	< 5	6	6	< 5	< 5	< 5
Baryum	200	500	2 000	190	130	49	97	66	67	150	160	51
Cadmium	1,5	5	20	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5
Cobalt	15	50	300	21	5	7	11	7	8	17	6	7
Chrome total	85	250	800	110	14	14	19	10	11	82	21	13
Cuivre	40	100	500	51	28	26	22	29	30	45	26	25
Étain	5	50	300	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4
Manganèse	770	1 000	2 200	640	470	560	640	560	580	570	480	510
Molybdène	2	10	40	< 1	1	< 1	< 1	< 1	1	< 1	1	< 1
Nickel	50	100	500	66	15	18	28	19	20	51	21	17
Plomb	50	500	1 000	9	18	10	9	8	9	19	14	10
Zinc	110	500	1 500	97	45	60	55	72	74	100	51	68
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (mg/kg)												
Acénaphthène	0,1	10	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Acénaphthylène	0,1	10	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Anthracène	0,1	10	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	< 0,1
Benzo(a)anthracène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1
Benzo(a)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,2	< 0,1
Benzo(b,j,k)fluoranthène	*	*	*	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1
Benzo(b)fluoranthène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,2	< 0,1
Benzo(j)fluoranthène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	< 0,1
Benzo(k)fluoranthène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Benzo(c)phénanthrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Benzo(g,h,i)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	0,2	< 0,1
Chloro-2 naphthalène	*	*	*	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Chrysène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Diméthyl-7,12 Benzo(a)anthracène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Fluoranthène	0,1	10	100	< 0,1	0,2	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,3	0,6	0,1
Fluorène	0,1	10	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	0,2	< 0,1
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Méthyl-1 naphthalène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Méthyl-2 naphthalène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Diméthyl-1,3 naphthalène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	0,1	1	10	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Naphtalène	0,1	5	50	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Phénanthrène	0,1	5	50	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,5	< 0,1
Pyrène	0,1	10	100	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,3	0,5	< 0,1
Hydrocarbures pétroliers (mg/kg)												
Hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ à C ₅₀)	300	700	3 500	< 100	140	< 100	< 100	< 100	< 100	120	< 100	< 100

- En l'absence d'un critère A, le figuré s'applique pour les concentrations = ou < au critère B.
 - Chacun des résultats est présenté au tableau dans le format correspondant au seuil de contamination de la *Politique* ou du RPRT le plus sévère atteint.
 - : Non analysé
 - * : Aucun critère ou aucune valeur limite pour ce paramètre n'a été déterminé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Politique* : *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001.
 Les critères A représentent les teneurs de fond pour les métaux et métalloïdes prévalant pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
- RPRT : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q-2, r.37).

Validation des critères et valeurs limites : Mai 2016

ANNEXE D

Certificats analytiques

Votre # de commande: 402026794
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # Bordereau: E-918244

Attention: Jean-François Henri

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
9935, rue de Châteauneuf
Entrée 1 - Bureau 200
BROSSARD, QC
Canada J4Z 3V4

Date du rapport: 2016/06/20
Rapport: R2154092
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER MAXXAM: B637301

Reçu: 2016/06/15, 13:00

Matrice: SOL
Nombre d'échantillons reçus: 3

Analyses	Quantité	Date de l'	Date	Méthode de laboratoire	Référence Primaire
		extraction	Analysé		
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)*	3	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R2 m
Métaux extractibles totaux par ICP*	3	2016/06/16	2016/06/16	STL SOP-00006	MA200-Mét 1.2 R5 m
Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	3	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00178	MA400-HAP 1.1 R5 m

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

* Maxxam détient l'accréditation pour cette analyse selon le programme du MDDELCC.

clé de cryptage

Rodrigo Caffarengo
20 Jun 2016 13:53:21 -04:00

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à votre chargé(e) de projets
Rodrigo Caffarengo,
Courriel: RCaffarengo@maxxam.ca
Téléphone (514)448-9001 Ext:6336

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les « signataires » requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8449		CM8460		CM8469				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918244		E-918244		E-918244				
	Unités	A	B	C	TE16-1-2	CR	TE16-1-4	CR	TE16-1-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	31		50		18				
HAP													
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(j)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(b+j+k)fluoranthène	mg/kg	-	-	-	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		0.2	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	<0.1		0.1	A	<0.1		0.1	N/A	1623821
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		0.1	A	<0.1		0.1	N/A	1623821
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Récupération des Surrogates (%)													
D10-Anthracène	%	-	-	-	92		92		90				1623821
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	84		80		76				1623821
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													
N/A = Non Applicable													

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8449		CM8460		CM8469				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918244		E-918244		E-918244				
	Unités	A	B	C	TE16-1-2	CR	TE16-1-4	CR	TE16-1-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	96		98		96				1623821
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	90		84		90				1623821
D8-Naphtalène	%	-	-	-	88		86		86				1623821
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					CM8449		CM8460		CM8469				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918244		E-918244		E-918244				
	Unités	A	B	C	TE16-1-2	CR	TE16-1-4	CR	TE16-1-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	31		50		18				
HYDROCARBURES PÉTROLIERS													
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	<100		140	<A	<100		100	90	1623820
Récupération des Surrogates (%)													
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	86		83		87				1623820
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Maxxam					CM8449		CM8460		CM8469				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918244		E-918244		E-918244				
	Unités	A	B	C	TE16-1-2	CR	TE16-1-4	CR	TE16-1-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	31		50		18				
MÉTAUX													
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623413
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5		<5		5	<A	5	N/A	1623413
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	190	<A	130	<A	49	<A	5	N/A	1623413
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623413
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	110	A-B	14	<A	14	<A	2	N/A	1623413
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	21	A-B	5	<A	7	<A	2	N/A	1623413
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	51	A-B	28	<A	26	<A	2	N/A	1623413
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4		<4		<4		4	N/A	1623413
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	640	<A	470	<A	560	<A	2	N/A	1623413
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1		1	<A	<1		1	N/A	1623413
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	66	A-B	15	<A	18	<A	1	N/A	1623413
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	9	<A	18	<A	10	<A	5	N/A	1623413
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	97	<A	45	<A	60	<A	10	N/A	1623413
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													
N/A = Non Applicable													

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RÉSUMÉ D'ANALYSE

ID Maxxam: CM8449
Identification client: TE16-1-2
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8460
Identification client: TE16-1-4
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8469
Identification client: TE16-1-7
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

REMARQUES GÉNÉRALES

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

État des échantillons à l'arrivée: BON

A,B,C,CR: Ces critères proviennent de l'Annexe 2 de la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ». Pour les analyses de métaux(et métalloïdes) dans les sols, le critère A désigne la « Teneur de fond Secteur Basses-Terres du Saint-Laurent ».

A,B-eau souterraine: A=Critère pour fin de consommation; B=Critère pour la résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

HAP PAR GCMS (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité (blanc fortifié et blanc de méthode), ni pour les surrogates.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du benzo(b+j+k)fluoranthène. Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (blanc fortifié et surrogates).

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le blanc de méthode.

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité, ni pour le blanc de méthode.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623413	JF1	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2016/06/16	96	%		
			Arsenic (As)	2016/06/16	99	%		
			Baryum (Ba)	2016/06/16	102	%		
			Cadmium (Cd)	2016/06/16	98	%		
			Chrome (Cr)	2016/06/16	98	%		
			Cobalt (Co)	2016/06/16	96	%		
			Cuivre (Cu)	2016/06/16	99	%		
			Etain (Sn)	2016/06/16	94	%		
			Manganèse (Mn)	2016/06/16	97	%		
			Molybdène (Mo)	2016/06/16	92	%		
			Nickel (Ni)	2016/06/16	99	%		
			Plomb (Pb)	2016/06/16	95	%		
			Zinc (Zn)	2016/06/16	98	%		
1623413	JF1	Blanc de méthode	Argent (Ag)	2016/06/16	<0.5	mg/kg		
			Arsenic (As)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Baryum (Ba)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Cadmium (Cd)	2016/06/16	<0.5	mg/kg		
			Chrome (Cr)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Cobalt (Co)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Cuivre (Cu)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Etain (Sn)	2016/06/16	<4	mg/kg		
			Manganèse (Mn)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Molybdène (Mo)	2016/06/16	<1	mg/kg		
			Nickel (Ni)	2016/06/16	<1	mg/kg		
			Plomb (Pb)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Zinc (Zn)	2016/06/16	<10	mg/kg		
1623820	MP	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		79	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		86	%	
1623820	MP	Blanc fortifié DUP	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		85	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		79	%	
1623820	MP	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		83	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17	<100	mg/kg		
1623821	SS6	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2016/06/17		88	%	
			D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		84	%	
			D14-Terphenyl	2016/06/17		92	%	
			D8-Acenaphthylene	2016/06/17		86	%	
			D8-Naphtalène	2016/06/17		84	%	
			Acénaphène	2016/06/17		87	%	
			Acénaphtylène	2016/06/17		89	%	
			Anthracène	2016/06/17		91	%	
			Benzo(a)anthracène	2016/06/17		94	%	
			Benzo(a)pyrène	2016/06/17		82	%	
			Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17		85	%	
			Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17		90	%	
			Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17		90	%	
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17		89	%	
			Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17		94	%	
			Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17		89	%	
			Chrysène	2016/06/17		94	%	
Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17		89	%				

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
				Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17		95	%
				Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17		91	%
				Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17		100	%
				7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17		86	%
				Fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Fluorène	2016/06/17		91	%
				Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17		85	%
				3-Méthylcholanthrène	2016/06/17		95	%
				Naphtalène	2016/06/17		89	%
				Phénanthrène	2016/06/17		87	%
				Pyrène	2016/06/17		87	%
				2-Méthylnaphtalène	2016/06/17		96	%
				1-Méthylnaphtalène	2016/06/17		80	%
				1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17		88	%
				2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17		88	%
				2-Chloronaphtalène	2016/06/17		86	%
1623821		SS6	Blanc fortifié DUP	D10-Anthracène	2016/06/17		98	%
				D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		90	%
				D14-Terphenyl	2016/06/17		100	%
				D8-Acenaphthylene	2016/06/17		94	%
				D8-Naphtalène	2016/06/17		90	%
				Acénaphène	2016/06/17		87	%
				Acénaphthylène	2016/06/17		92	%
				Anthracène	2016/06/17		90	%
				Benzo(a)anthracène	2016/06/17		92	%
				Benzo(a)pyrène	2016/06/17		81	%
				Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17		89	%
				Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17		94	%
				Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17		89	%
				Chrysène	2016/06/17		92	%
				Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17		87	%
				Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17		94	%
				Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17		90	%
				Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17		99	%
				7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17		85	%
				Fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Fluorène	2016/06/17		91	%
				Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17		82	%
				3-Méthylcholanthrène	2016/06/17		94	%
				Naphtalène	2016/06/17		90	%
				Phénanthrène	2016/06/17		86	%
				Pyrène	2016/06/17		85	%
				2-Méthylnaphtalène	2016/06/17		95	%
				1-Méthylnaphtalène	2016/06/17		81	%
				1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17		91	%
				2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17		89	%
				2-Chloronaphtalène	2016/06/17		88	%

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623821		SS6	Blanc de méthode	D10-Anthracène	2016/06/17		90	%
				D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		86	%
				D14-Terphenyl	2016/06/17		92	%
				D8-Acenaphthylene	2016/06/17		88	%
				D8-Naphtalène	2016/06/17		86	%
				Acénaphène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Acénaphthylène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Anthracène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(a)anthracène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(a)pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Chrysène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Fluoranthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Fluorène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				3-Méthylcholanthène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Naphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Phénanthrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				Pyrène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				2-Méthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				1-Méthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg
				2-Chloronaphtalène	2016/06/17	<0.1		mg/kg

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

Dossier Maxxam: B637301
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport furent vérifiés et validés par les personnes suivantes:



A circular professional seal for a chemist in Quebec, number 2015-001, is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Dipali Patel



A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular professional seal for a chemist in Quebec, number 2011-004.

Karyn Vaucher



A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular professional seal for a chemist in Quebec, number 2007-127.

Nouredine Chafiaai, B.Sc., Chimiste

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

Info, Facturation Compagnie : <u>SANEXEN</u> Adresse : <u>9935, DE CHATEAUNEUF</u> <u>BROSSARD</u> Attention de : <u>J.-F. HENRI</u> Téléphone : <u>(450) 466-2123</u> Télécopieur : <u>(450) 466-2240</u> Échantillonneur : <u>F. THIBAUT</u>		Info, Rapport (si différent de Facturation) Compagnie : _____ Adresse : _____ Attention de : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Échantillonneur : _____		No. de commande : <u>402026794</u> Projet / Site : <u>ST-AMBROISE</u> No. de cotation : _____ No. de projet : <u>RA16-141-1</u>							
Je déclare par la présente comprendre et accepter les conditions et modalités de Maxxam telles que décrites au verso du présent formulaire.		HP (30-Cat) H & G Mns. H & G Tot. COV (EPA 624) BTEX HAM Phténols (SCM5) Phténols (Color) HAP BPC (Congénères) (SC-M5) Métaux Lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn) Métaux (7 jables - 13 éléments) 18 éléments Mercure Sélénium-as Autres F O SO ₄ NO ₃ NO ₂ SO ₄ NO ₃ NTK NH ₄ P-Tot pH Conductivité MES Sulfure (SH ₂) Soufre (S-Tot.) CN-Tot. CN-Ox. CN Libère DOC DOC Turbidité COT ROS RMD CUM ART. 10 ART. 11 Eau Potable : DRG RMOR THM COLF (Fec.) COLF (Tot.) BHAH Explosif EPA 8095 EPA 8330 Autres (spécifier) :									
Identification de l'échantillon (point de prélèvement)		Échantillon Type d'eau Autre		Prélèvement (date / heure)		à filtrer		nombre de conteneurs		H & G Mns. H & G Tot. COV (EPA 624) BTEX HAM Phténols (SCM5) Phténols (Color) HAP BPC (Congénères) (SC-M5) Métaux Lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn) Métaux (7 jables - 13 éléments) 18 éléments Mercure Sélénium-as Autres F O SO ₄ NO ₃ NO ₂ SO ₄ NO ₃ NTK NH ₄ P-Tot pH Conductivité MES Sulfure (SH ₂) Soufre (S-Tot.) CN-Tot. CN-Ox. CN Libère DOC DOC Turbidité COT ROS RMD CUM ART. 10 ART. 11 Eau Potable : DRG RMOR THM COLF (Fec.) COLF (Tot.) BHAH Explosif EPA 8095 EPA 8330 Autres (spécifier) :	
TE16-1-1		X		20/6/2014		N		1		X	
TE16-1-2		X		↓		↓		↓		X	
TE16-1-3		X		↓		↓		↓		X	
TE16-1-4		X		↓		↓		↓		X	
TE16-1-5		X		↓		↓		↓		X	
TE16-1-6		X		↓		↓		↓		X	
TE16-1-7		X		↓		↓		↓		X	
LÉGENDE : ** Métaux 13 éléments (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn). *** Métaux 16 éléments (Al, Sb, Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, Zn).											
Types d'eau : S = Souterraine P = Potable DL = Déchet liquide Sur = Surface E = Eau usée C = Captage				Délais : <input type="checkbox"/> 24h <input type="checkbox"/> 48h <input checked="" type="checkbox"/> 72h <input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Date : _____				Condition générale à la réception : <u>ne pas</u> <u>real no</u>			
Normes/Règlement Applicables : _____ (À remplir)				Chaîne de responsabilité : _____				A moins d'être clairement identifié, tout échantillon d'eau reçu chez Maxxam sera considéré comme non-potable et ne sera pas soumis aux exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable.			
Dessais par : <u>F. Thibault</u>		Date : <u>20/6/2014</u>		Heure : <u>14:40</u>		Reçu par : _____		Remarques : _____			
Dessais par : _____		Date : <u>20/6-06-14</u>		Heure : <u>13:00</u>		Reçu par : <u>Guinevere Mathieu</u>		Remarques : _____			
Nombre de glacières : _____		Température de réception : <u>10 9 8</u>		Transport des échantillons : <input type="checkbox"/> Par client <input checked="" type="checkbox"/> Personnel MAXXAM <input type="checkbox"/> Courrier (spécifier) : _____				Remarques : _____			

Votre # de commande: 402026794
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # Bordereau: E-918245

Attention: Jean-François Henri

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
9935, rue de Châteauneuf
Entrée 1 - Bureau 200
BROSSARD, QC
Canada J4Z 3V4

Date du rapport: 2016/06/20
Rapport: R2154097
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER MAXXAM: B637303

Reçu: 2016/06/15, 13:00

Matrice: SOL
Nombre d'échantillons reçus: 3

Analyses	Quantité	Date de l'	Date	Méthode de laboratoire	Référence Primaire
		extraction	Analysé		
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)*	2	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R2 m
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)*	1	2016/06/17	2016/06/18	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R2 m
Métaux extractibles totaux par ICP*	3	2016/06/16	2016/06/16	STL SOP-00006	MA200-Mét 1.2 R5 m
Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	3	2016/06/17	2016/06/18	STL SOP-00178	MA400-HAP 1.1 R5 m

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

* Maxxam détient l'accréditation pour cette analyse selon le programme du MDDELCC.

clé de cryptage

Rodrigo Caffarengo
20 Jun 2016 13:53:43 -04:00

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à votre chargé(e) de projets
Rodrigo Caffarengo,
Courriel: RCaffarengo@maxxam.ca
Téléphone (514)448-9001 Ext:6336

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les « signataires » requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8482		CM8485		CM8489				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918245		E-918245		E-918245				
	Unités	A	B	C	TE16-2-1	CR	TE16-2-4	CR	TE16-2-DT4	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15		10		8.9				
HAP													
Acénaphthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Acénaphthylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(j)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(b+j+k)fluoranthène	mg/kg	-	-	-	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Benzo(ghi)pérylène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Pyrene	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623866
Récupération des Surrogates (%)													
D10-Anthracène	%	-	-	-	98		94		100				1623866
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	88		74		86				1623866
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													
N/A = Non Applicable													

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8482		CM8485		CM8489				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918245		E-918245		E-918245				
	Unités	A	B	C	TE16-2-1	CR	TE16-2-4	CR	TE16-2-DT4	CR	LDR	MDL	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	100		98		104				1623866
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	96		94		100				1623866
D8-Naphtalène	%	-	-	-	92		92		94				1623866
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					CM8482		CM8485		CM8489				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918245		E-918245		E-918245				
	Unités	A	B	C	TE16-2-1	CR	TE16-2-4	CR	TE16-2-DT4	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15		10		8.9				
HYDROCARBURES PÉTROLIERS													
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	<100		<100		<100		100	90	1623865
Récupération des Surrogates (%)													
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	85		86		95				1623865
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Maxxam					CM8482		CM8485		CM8489				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918245		E-918245		E-918245				
	Unités	A	B	C	TE16-2-1	CR	TE16-2-4	CR	TE16-2-DT4	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	15		10		8.9				
MÉTAUX													
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623413
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5		6	A	6	A	5	N/A	1623413
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	97	<A	66	<A	67	<A	5	N/A	1623413
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623413
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	19	<A	10	<A	11	<A	2	N/A	1623413
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	11	<A	7	<A	8	<A	2	N/A	1623413
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	22	<A	29	<A	30	<A	2	N/A	1623413
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4		<4		<4		4	N/A	1623413
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	640	<A	560	<A	580	<A	2	N/A	1623413
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1		<1		1	<A	1	N/A	1623413
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	28	<A	19	<A	20	<A	1	N/A	1623413
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	9	<A	8	<A	9	<A	5	N/A	1623413
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	55	<A	72	<A	74	<A	10	N/A	1623413
LDR = Limite de détection rapportée Lot CQ = Lot contrôle qualité N/A = Non Applicable													

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RÉSUMÉ D'ANALYSE

ID Maxxam: CM8482
Identification client: TE16-2-1
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623865	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623866	2016/06/17	2016/06/18	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8485
Identification client: TE16-2-4
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623865	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623866	2016/06/17	2016/06/18	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8489
Identification client: TE16-2-DT4
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623865	2016/06/17	2016/06/18	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623413	2016/06/16	2016/06/16	Jonathan Fauvel
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623866	2016/06/17	2016/06/18	Samini Siwalingam

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

REMARQUES GÉNÉRALES

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

État des échantillons à l'arrivée: BON

A,B,C,CR: Ces critères proviennent de l'Annexe 2 de la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ». Pour les analyses de métaux(et métalloïdes) dans les sols, le critère A désigne la « Teneur de fond Secteur Basses-Terres du Saint-Laurent ».

A,B-eau souterraine: A=Critère pour fin de consommation; B=Critère pour la résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

HAP PAR GCMS (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité (blanc fortifié et blanc de méthode), ni pour les surrogates.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du benzo(b+j+k)fluoranthène. Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (blanc fortifié et surrogates).
Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le blanc de méthode.

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité, ni pour le blanc de méthode.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623413	JF1	Blanc fortifié	Argent (Ag)	2016/06/16	96	%		
			Arsenic (As)	2016/06/16	99	%		
			Baryum (Ba)	2016/06/16	102	%		
			Cadmium (Cd)	2016/06/16	98	%		
			Chrome (Cr)	2016/06/16	98	%		
			Cobalt (Co)	2016/06/16	96	%		
			Cuivre (Cu)	2016/06/16	99	%		
			Etain (Sn)	2016/06/16	94	%		
			Manganèse (Mn)	2016/06/16	97	%		
			Molybdène (Mo)	2016/06/16	92	%		
			Nickel (Ni)	2016/06/16	99	%		
			Plomb (Pb)	2016/06/16	95	%		
			Zinc (Zn)	2016/06/16	98	%		
1623413	JF1	Blanc de méthode	Argent (Ag)	2016/06/16	<0.5	mg/kg		
			Arsenic (As)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Baryum (Ba)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Cadmium (Cd)	2016/06/16	<0.5	mg/kg		
			Chrome (Cr)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Cobalt (Co)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Cuivre (Cu)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Etain (Sn)	2016/06/16	<4	mg/kg		
			Manganèse (Mn)	2016/06/16	<2	mg/kg		
			Molybdène (Mo)	2016/06/16	<1	mg/kg		
			Nickel (Ni)	2016/06/16	<1	mg/kg		
			Plomb (Pb)	2016/06/16	<5	mg/kg		
			Zinc (Zn)	2016/06/16	<10	mg/kg		
1623865	MP	Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		80	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		86	%	
1623865	MP	Blanc fortifié DUP	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		75	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		76	%	
1623865	MP	Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		85	%	
			Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17	<100	mg/kg		
1623866	SS6	Blanc fortifié	D10-Anthracène	2016/06/18		88	%	
			D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/18		82	%	
			D14-Terphenyl	2016/06/18		92	%	
			D8-Acenaphthylene	2016/06/18		84	%	
			D8-Naphtalène	2016/06/18		82	%	
			Acénaphthène	2016/06/18		75	%	
			Acénaphthylène	2016/06/18		79	%	
			Anthracène	2016/06/18		79	%	
			Benzo(a)anthracène	2016/06/18		82	%	
			Benzo(a)pyrène	2016/06/18		71	%	
			Benzo(b)fluoranthène	2016/06/18		74	%	
			Benzo(j)fluoranthène	2016/06/18		78	%	
			Benzo(k)fluoranthène	2016/06/18		80	%	
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/18		77	%	
			Benzo(c)phénanthrène	2016/06/18		81	%	
			Benzo(ghi)pérylène	2016/06/18		77	%	
			Chrysène	2016/06/18		82	%	
Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/18		77	%				

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623866	SS6	Blanc de méthode	Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/18		83	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/18		81	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/18		87	%
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/18		76	%
			Fluoranthène	2016/06/18		77	%
			Fluorène	2016/06/18		80	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/18		77	%
			3-Méthylcholanthrène	2016/06/18		82	%
			Naphtalène	2016/06/18		76	%
			Phénanthrène	2016/06/18		76	%
			Pyrène	2016/06/18		76	%
			2-Méthylnaphtalène	2016/06/18		82	%
			1-Méthylnaphtalène	2016/06/18		71	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/18		78	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/18		78	%
			2-Chloronaphtalène	2016/06/18		77	%
			D10-Anthracène	2016/06/18		98	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/18		92	%
			D14-Terphenyl	2016/06/18		100	%
			D8-Acenaphthylene	2016/06/18		98	%
			D8-Naphtalène	2016/06/18		94	%
			Acénaphtène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Acénaphthylène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Anthracène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Chrysène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Fluoranthène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
			Fluorène	2016/06/18	<0.1		mg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
3-Méthylcholanthrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
Naphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
Phénanthrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
Pyrène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
2-Méthylnaphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
1-Méthylnaphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			
2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg			

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)



Lot								
AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités	
			2-Chloronaphtalène	2016/06/18	<0.1		mg/kg	
<p>Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.</p> <p>Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.</p> <p>Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.</p> <p>Réc = Récupération</p>								

Dossier Maxxam: B637303
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 402026794
Initiales du préleveur: FT

PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport furent vérifiés et validés par les personnes suivantes:

Corina Tue, B.Sc. Chimiste




Dipali Patel




Karyn Vaucher

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

Votre # de commande: 42026794
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # Bordereau: E-918246

Attention: Jean-François Henri

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
9935, rue de Châteauneuf
Entrée 1 - Bureau 200
BROSSARD, QC
Canada J4Z 3V4

Date du rapport: 2016/06/20
Rapport: R2154093
Version: 1 - Finale

CERTIFICAT D'ANALYSES

DE DOSSIER MAXXAM: B637306

Reçu: 2016/06/15, 13:00

Matrice: SOL
Nombre d'échantillons reçus: 3

Analyses	Quantité	Date de l'	Date	Méthode de laboratoire	Référence Primaire
		extraction	Analysé		
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)*	3	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00172	MA.400-HYD. 1.1 R2 m
Métaux extractibles totaux par ICP*	3	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00006	MA200-Mét 1.2 R5 m
Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	3	2016/06/17	2016/06/17	STL SOP-00178	MA400-HAP 1.1 R5 m

Lorsque la méthode de référence comprend un suffixe « m », cela signifie que la méthode d'analyse du laboratoire contient des modifications validées et appliquées afin d'améliorer la performance de la méthode de référence.

Notez: Les données brutes sont utilisées pour le calcul du RPD (% d'écart relatif). L'arrondissement des résultats finaux peut expliquer la variation apparente.

* Maxxam détient l'accréditation pour cette analyse selon le programme du MDDELCC.

clé de cryptage



Rodrigo Caffarengo
20 Jun 2016 13:53:31 -04:00

Veuillez adresser toute question concernant ce certificat d'analyse à votre chargé(e) de projets
Rodrigo Caffarengo,
Courriel: RCaffarengo@maxxam.ca
Téléphone (514)448-9001 Ext:6336

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les « signataires » requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8492		CM8496		CM8498				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918246		E-918246		E-918246				
	Unités	A	B	C	TE16-3-1	CR	TE16-3-5	CR	TE16-3-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26		43		13				
HAP													
Acénaphène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Acénaphylène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		0.1	A	<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(a)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	A-B	0.3	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(a)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	A-B	0.2	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	A-B	0.2	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(j)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		0.1	A	<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(b+j+k)fluoranthène	mg/kg	-	-	-	0.2		0.3		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(c)phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Benzo(ghi)peryène	mg/kg	0.1	1	10	0.1	A	0.2	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	0.2	A-B	0.3	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,i)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,h)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Dibenzo(a,l)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
7,12-Diméthylbenzanthracène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	0.3	A-B	0.6	A-B	0.1	A	0.1	N/A	1623821
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	0.1	1	10	0.1	A	0.2	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
3-Méthylcholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	0.2	A-B	0.5	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	0.3	A-B	0.5	A-B	<0.1		0.1	N/A	1623821
2-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
1-Méthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
1,3-Diméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
2,3,5-Triméthylnaphtalène	mg/kg	0.1	1	10	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	<0.1		<0.1		<0.1		0.1	N/A	1623821
Récupération des Surrogates (%)													
D10-Anthracène	%	-	-	-	90		90		88				1623821
D12-Benzo(a)pyrène	%	-	-	-	84		84		78				1623821
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													
N/A = Non Applicable													

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

HAP PAR GCMS (SOL)

ID Maxxam					CM8492		CM8496		CM8498				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918246		E-918246		E-918246				
	Unités	A	B	C	TE16-3-1	CR	TE16-3-5	CR	TE16-3-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
D14-Terphenyl	%	-	-	-	98		98		94				1623821
D8-Acenaphthylene	%	-	-	-	90		86		88				1623821
D8-Naphtalène	%	-	-	-	86		84		84				1623821
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

ID Maxxam					CM8492		CM8496		CM8498				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918246		E-918246		E-918246				
	Unités	A	B	C	TE16-3-1	CR	TE16-3-5	CR	TE16-3-7	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26		43		13				
HYDROCARBURES PÉTROLIERS													
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	mg/kg	300	700	3500	120	<A	<100		<100		100	90	1623820
Récupération des Surrogates (%)													
1-Chlorooctadécane	%	-	-	-	87		84		80				1623820
LDR = Limite de détection rapportée													
Lot CQ = Lot contrôle qualité													

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Maxxam					CM8492		CM8496		CM8498		CM8498				
Date d'échantillonnage					2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14		2016/06/14				
# Bordereau					E-918246		E-918246		E-918246		E-918246				
	Unités	A	B	C	TE16-3-1	CR	TE16-3-5	CR	TE16-3-7	CR	TE16-3-7 Dup. de Lab.	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	26		43		13		13				
MÉTAUX															
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.5		<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623848
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	<5		<5		<5		<5		5	N/A	1623848
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	150	<A	160	<A	51	<A	54	<A	5	N/A	1623848
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.5		<0.5		<0.5		<0.5		0.5	N/A	1623848
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	82	<A	21	<A	13	<A	10	<A	2	N/A	1623848
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	17	A-B	6	<A	7	<A	6	<A	2	N/A	1623848
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	45	A-B	26	<A	25	<A	24	<A	2	N/A	1623848
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4		<4		<4		<4		4	N/A	1623848
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	570	<A	480	<A	510	<A	520	<A	2	N/A	1623848
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1		1	<A	<1		<1		1	N/A	1623848
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	51	A-B	21	<A	17	<A	16	<A	1	N/A	1623848
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	19	<A	14	<A	10	<A	9	<A	5	N/A	1623848
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	100	<A	51	<A	68	<A	65	<A	10	N/A	1623848
LDR = Limite de détection rapportée															
Lot CQ = Lot contrôle qualité															
Duplicata de laboratoire															
N/A = Non Applicable															

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

ID Maxxam					CM8498				
Date d'échantillonnage					2016/06/14				
# Bordereau					E-918246				
	Unités	A	B	C	TE16-3-7 Dup. de Lab. 2	CR	LDR	MDL	Lot CQ
% HUMIDITÉ	%	-	-	-	13				
MÉTAUX									
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	<0.5		0.5	N/A	1623848
Arsenic (As)	mg/kg	6	30	50	5	<A	5	N/A	1623848
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2000	50	<A	5	N/A	1623848
Cadmium (Cd)	mg/kg	1.5	5	20	<0.5		0.5	N/A	1623848
Chrome (Cr)	mg/kg	85	250	800	10	<A	2	N/A	1623848
Cobalt (Co)	mg/kg	15	50	300	6	<A	2	N/A	1623848
Cuivre (Cu)	mg/kg	40	100	500	26	<A	2	N/A	1623848
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	<4		4	N/A	1623848
Manganèse (Mn)	mg/kg	770	1000	2200	520	<A	2	N/A	1623848
Molybdène (Mo)	mg/kg	2	10	40	<1		1	N/A	1623848
Nickel (Ni)	mg/kg	50	100	500	16	<A	1	N/A	1623848
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1000	12	<A	5	N/A	1623848
Zinc (Zn)	mg/kg	110	500	1500	66	<A	10	N/A	1623848
LDR = Limite de détection rapportée									
Lot CQ = Lot contrôle qualité									
Duplicata de laboratoire									
N/A = Non Applicable									

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

RÉSUMÉ D'ANALYSE

ID Maxxam: CM8492
Identification client: TE16-3-1
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623848	2016/06/17	2016/06/17	Karyn Vaucher
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8496
Identification client: TE16-3-5
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623848	2016/06/17	2016/06/17	Karyn Vaucher
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8498
Identification client: TE16-3-7
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	GC/FID	1623820	2016/06/17	2016/06/17	Michel Poulin
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623848	2016/06/17	2016/06/17	Karyn Vaucher
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	GC/MS	1623821	2016/06/17	2016/06/17	Samini Siwalingam

ID Maxxam: CM8498 Duplicata
Identification client: TE16-3-7
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623848	2016/06/17	2016/06/17	Karyn Vaucher

ID Maxxam: CM8498 Duplicata2
Identification client: TE16-3-7
Matrice: SOL

Échantillonné: 2016/06/14
Envoyé:
Reçu: 2016/06/15

Description d'analyse	Instrument	AQ/CQ	Extrait	Date Analysé	Analyste
Métaux extractibles totaux par ICP	ICP/MS	1623848	2016/06/17	2016/06/17	Karyn Vaucher

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

REMARQUES GÉNÉRALES

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

État des échantillons à l'arrivée: BON

A,B,C,CR: Ces critères proviennent de l'Annexe 2 de la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ». Pour les analyses de métaux(et métalloïdes) dans les sols, le critère A désigne la « Teneur de fond Secteur Basses-Terres du Saint-Laurent ».

A,B-eau souterraine: A=Critère pour fin de consommation; B=Critère pour la résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent être interprétées dans aucun autre contexte.

- = Ce composé ne fait pas partie de la réglementation.

HAP PAR GCMS (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité (blanc fortifié et blanc de méthode), ni pour les surrogates.

Les résultats bruts non-arrondis sont utilisés dans le calcul du benzo(b+j+k)fluoranthène. Ce résultat total est alors arrondi à deux chiffres significatifs.

HYDROCARBURES PAR GCFID (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (blanc fortifié et surrogates).
Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés pour le blanc de méthode.

MÉTAUX EXTRACTIBLES TOTAUX (SOL)

Veillez noter que les résultats n'ont pas été corrigés ni pour la récupération des échantillons de contrôle qualité, ni pour le blanc de méthode.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623820	MP		Blanc fortifié	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		79	%
				Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		86	%
1623820	MP		Blanc fortifié DUP	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		85	%
				Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17		79	%
1623820	MP		Blanc de méthode	1-Chlorooctadécane	2016/06/17		83	%
				Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)	2016/06/17	<100		mg/kg
1623821	SS6		Blanc fortifié	D10-Anthracène	2016/06/17		88	%
				D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		84	%
				D14-Terphenyl	2016/06/17		92	%
				D8-Acenaphthylene	2016/06/17		86	%
				D8-Naphtalène	2016/06/17		84	%
				Acénaphène	2016/06/17		87	%
				Acénaphthylène	2016/06/17		89	%
				Anthracène	2016/06/17		91	%
				Benzo(a)anthracène	2016/06/17		94	%
				Benzo(a)pyrène	2016/06/17		82	%
				Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17		85	%
				Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17		90	%
				Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17		90	%
				Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17		89	%
				Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17		94	%
				Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17		89	%
				Chrysène	2016/06/17		94	%
				Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17		89	%
				Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17		95	%
				Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17		91	%
				Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17		100	%
				7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17		86	%
				Fluoranthène	2016/06/17		88	%
				Fluorène	2016/06/17		91	%
				Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17		85	%
				3-Méthylcholanthrène	2016/06/17		95	%
				Naphtalène	2016/06/17		89	%
				Phénanthrène	2016/06/17		87	%
Pyrène	2016/06/17		87	%				
2-Méthylnaphtalène	2016/06/17		96	%				
1-Méthylnaphtalène	2016/06/17		80	%				
1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17		88	%				
2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17		88	%				
2-Chloronaphtalène	2016/06/17		86	%				
1623821	SS6		Blanc fortifié DUP	D10-Anthracène	2016/06/17		98	%
				D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		90	%
				D14-Terphenyl	2016/06/17		100	%
				D8-Acenaphthylene	2016/06/17		94	%
				D8-Naphtalène	2016/06/17		90	%
				Acénaphène	2016/06/17		87	%
				Acénaphthylène	2016/06/17		92	%
				Anthracène	2016/06/17		90	%
Benzo(a)anthracène	2016/06/17		92	%				
Benzo(a)pyrène	2016/06/17		81	%				

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités
1623821	SS6	Blanc de méthode	Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17		88	%
			Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17		89	%
			Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17		88	%
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17		88	%
			Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17		94	%
			Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17		89	%
			Chrysène	2016/06/17		92	%
			Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17		87	%
			Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17		94	%
			Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17		90	%
			Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17		99	%
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17		85	%
			Fluoranthène	2016/06/17		88	%
			Fluorène	2016/06/17		91	%
			Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17		82	%
			3-Méthylcholanthrène	2016/06/17		94	%
			Naphtalène	2016/06/17		90	%
			Phénanthrène	2016/06/17		86	%
			Pyrène	2016/06/17		85	%
			2-Méthylnaphtalène	2016/06/17		95	%
			1-Méthylnaphtalène	2016/06/17		81	%
			1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17		91	%
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17		89	%
			2-Chloronaphtalène	2016/06/17		88	%
			D10-Anthracène	2016/06/17		90	%
			D12-Benzo(a)pyrène	2016/06/17		86	%
			D14-Terphenyl	2016/06/17		92	%
			D8-Acenaphthylene	2016/06/17		88	%
			D8-Naphtalène	2016/06/17		86	%
			Acénaphène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Acénaphthylène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Anthracène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(a)anthracène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(a)pyrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(b)fluoranthène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(j)fluoranthène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(k)fluoranthène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(b+j+k)fluoranthène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(c)phénanthrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Benzo(ghi)pérylène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Chrysène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Dibenz(a,h)anthracène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Dibenzo(a,i)pyrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Dibenzo(a,h)pyrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Dibenzo(a,l)pyrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			7,12-Diméthylbenzanthracène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
			Fluoranthène	2016/06/17		<0.1	mg/kg
Fluorène	2016/06/17		<0.1	mg/kg			
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg			
3-Méthylcholanthrène	2016/06/17		<0.1	mg/kg			

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

RAPPORT ASSURANCE QUALITÉ (SUITE)

Lot	AQ/CQ	Init	Type CQ	Groupe	Date Analysé	Valeur	% Réc	Unités	
1623848	KV1	Blanc fortifié	Naphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			Phénanthrène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			Pyrène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			2-Méthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			1-Méthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			1,3-Diméthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			2,3,5-Triméthylnaphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			2-Chloronaphtalène	2016/06/17	<0.1			mg/kg	
			Argent (Ag)	2016/06/17				92	%
			Arsenic (As)	2016/06/17				96	%
			Baryum (Ba)	2016/06/17				95	%
1623848	KV1	Blanc de méthode	Cadmium (Cd)	2016/06/17			93	%	
			Chrome (Cr)	2016/06/17			94	%	
			Cobalt (Co)	2016/06/17			92	%	
			Cuivre (Cu)	2016/06/17			95	%	
			Etain (Sn)	2016/06/17			90	%	
			Manganèse (Mn)	2016/06/17			94	%	
			Molybdène (Mo)	2016/06/17			89	%	
			Nickel (Ni)	2016/06/17			94	%	
			Plomb (Pb)	2016/06/17			90	%	
			Zinc (Zn)	2016/06/17			94	%	
			Argent (Ag)	2016/06/17	<0.5				mg/kg
			Arsenic (As)	2016/06/17	<5				mg/kg
			Baryum (Ba)	2016/06/17	<5				mg/kg
			Cadmium (Cd)	2016/06/17	<0.5				mg/kg
			Chrome (Cr)	2016/06/17	<2				mg/kg
			Cobalt (Co)	2016/06/17	<2				mg/kg
			Cuivre (Cu)	2016/06/17	<2				mg/kg
Etain (Sn)	2016/06/17	<4				mg/kg			
Manganèse (Mn)	2016/06/17	<2				mg/kg			
Molybdène (Mo)	2016/06/17	<1				mg/kg			
Nickel (Ni)	2016/06/17	<1				mg/kg			
Plomb (Pb)	2016/06/17	<5				mg/kg			
Zinc (Zn)	2016/06/17	<10				mg/kg			

Blanc fortifié: Un blanc, d'une matrice exempte de contaminants, auquel a été ajouté une quantité connue d'analyte provenant généralement d'une deuxième source. Utilisé pour évaluer la précision de la méthode.

Blanc de méthode: Une partie aliquote de matrice pure soumise au même processus analytique que les échantillons, du prétraitement au dosage. Sert à évaluer toutes contaminations du laboratoire.

Surrogate: Composé se comportant de façon similaire aux composés analysés et ajouté à l'échantillon avant l'analyse. Sert à évaluer la qualité de l'extraction.

Réc = Récupération

Dossier Maxxam: B637306
Date du rapport: 2016/06/20

SANEXEN SERVICES ENV. INC.
Votre # du projet: RA16-141-1
Adresse du site: ST-AMBROISE
Votre # de commande: 42026794
Initiales du préleveur: FT

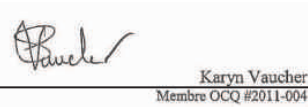
PAGE DES SIGNATURES DE VALIDATION

Les résultats analytiques ainsi que les données de contrôle-qualité contenus dans ce rapport furent vérifiés et validés par les personnes suivantes:



A circular professional seal for a chemist in Quebec, number 2015-001, is positioned to the left of a handwritten signature in cursive.

Dipali Patel



A handwritten signature in cursive is positioned to the left of a circular professional seal for a chemist in Quebec, number #2011-004.

Karyn Vaucher



A handwritten signature in cursive is positioned to the left of a circular professional seal for a chemist in Quebec, number 2007-127.

Nouredine Chafiaai, B.Sc., Chimiste

Maxxam a mis en place des procédures qui protègent contre l'utilisation non autorisée de la signature électronique et emploie les «signataires» requis, conformément à la section 5.10.2 de la norme ISO/CEI 17025:2005(E). Veuillez vous référer à la page des signatures de validation pour obtenir les détails des validations pour chaque division.

B637306

Info. Facturation Compagnie : <u>SANEXEN</u> Adresse : <u>9935, DE CHATEAUNEUF</u> <u>BROSSARD</u> Attention de : <u>J.-F. HENRI</u> Téléphone : <u>(450) 466-2123</u> Télécopieur : <u>(450) 466-2240</u> Échantillonneur : <u>F. THIBAUT</u>		Info. Rapport (si différent de Facturation) Compagnie : _____ Adresse : _____ Attention de : _____ Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Échantillonneur : _____		No. de commande : <u>42026794</u> Projet / Site : <u>ST-AMBROISE</u> No. de cotation : _____ No. de projet : <u>RA16-141-1</u>	
Je déclare par la présente comprendre et accepter les conditions et modalités de Maxxam telles que décrites au verso du présent formulaire.					
Identification de l'échantillon (point de prélèvement)		Échantillon Sol Type d'eau Autre		Prélèvement (date / heure)	
				à filtrer nombre de contenants	
HP (Co-Cu) H & G Mer. H & G Tot. CCY / EPA 63-6 BTEX HAM Phténols (Co-Cu) HAP BPC (Congénères) (Co-Mo) Métaux Lourds (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn) Métaux CP potable - 13 él. 90° 18 él. tot. Mercure Sélénium-tot. Autres D SO ₄ NO ₃ NO ₂ NO ₂ -NO ₃ NTK NH ₃ P-Tot. pH Conductivité MES Sulfure (SH ₂) Soufre (S-Tot.) CN-Tot. CN-Ox. CN Libre DO ₂ DO ₃ Turbidité COT ROS RMD CUM ART. 10 ART. 11 Eau Potable : ORO INORL THM COLIF (fc) COLIF (fc) BMAA Explosif EPA 8095 EPA 8030 Autre (spécifier) :					
<u>EN ATTENTE</u>					
<u>TE16-3-1</u>		<input checked="" type="checkbox"/>		<u>2016/06/14</u> <u>N</u> <u>1</u>	
<u>TE16-3-2</u>		<input checked="" type="checkbox"/>		↓ ↓ ↓	
<u>TE16-3-3</u>		<input checked="" type="checkbox"/>			
<u>TE16-3-4</u>		<input checked="" type="checkbox"/>			
<u>TE16-3-5</u>		<input checked="" type="checkbox"/>			
<u>TE16-3-6</u>		<input checked="" type="checkbox"/>			
<u>TE16-3-7</u>		<input checked="" type="checkbox"/>			
LÉGENDE : ** Métaux 13 éléments (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn). *** Métaux 16 éléments (Al, Sb, Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, Zn).					
Types d'eau : S = Souterraine P = Potable DL = Déchet liquide Sur = Surface E = Eau usée C = Captage		Délais : <input type="checkbox"/> 24h <input type="checkbox"/> 48h <input checked="" type="checkbox"/> 72h <input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Date : _____		Condition générale à la réception : <u>me yes</u> <u>Real m</u>	
Normes/Règlement Applicables : _____ (À remplir)		A moins d'être clairement identifié, tout échantillon d'eau reçu chez Maxxam sera considéré comme non-potable et ne sera pas soumis aux exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable.			
Chaîne de responsabilité					
Déssaisi par : <u>F. Thibault</u>		Date : <u>2016/06/14</u> Heure : <u>14:45</u>		Reçu par : _____	
Déssaisi par : _____		Date : <u>2016-06-14</u> Heure : <u>13:40</u>		Reçu par : <u>Guillaume Marteau</u>	
Nombre de glaçières : _____		Température de réception : <u>10.98</u>			
Transport des échantillons : <input type="checkbox"/> Par client <input checked="" type="checkbox"/> Personnel MAXXAM <input type="checkbox"/> Courrier (spécifier) : _____					

ANNEXE E

Reportage photographique



Photo 1

Aperçu de l'emplacement de la tranchée TE16-1 réalisée dans la portion ouest du site le 14 juin 2016.



Photo 2

Aperçu du sol utilisé comme remblai dans le secteur du sondage TE16-1.



Photo 3

Aperçu de
l'emplacement de la
tranchée TE16-3
réalisée dans la
portion est du site le
14 juin 2016.

ANNEXE F

Conditions générales et limitations de l'étude

CONDITIONS GÉNÉRALES ET LIMITATIONS DE L'ÉTUDE (CARACTÉRISATION PHASES II ET III ET RÉHABILITATION)

Le présent rapport a été préparé pour l'usage exclusif du client à qui il est adressé (le « Client ») et il est strictement confidentiel. L'utilisation de ce rapport ou sa reproduction par une tierce personne ne devra se faire que suite à la réception de l'autorisation écrite du Client dont copie sera acheminée à Sanexen Services Environnementaux inc. (« Sanexen »), ainsi que de l'autorisation écrite de Sanexen. Cette utilisation et/ou reproduction du rapport est sujette aux présentes conditions générales et limitations. Sanexen décline toute responsabilité ou obligation associée à l'utilisation non autorisée de ce rapport par une tierce personne; toute conséquence découlant de la décision d'une tierce personne d'utiliser ce rapport lui est strictement imputable.

Les données factuelles, les interprétations, les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport se rapportent uniquement au site décrit dans ce rapport (le « Site ») et ne s'appliquent à aucun autre site ou lieu. Ce rapport doit être lu dans son ensemble, puisque des sections pourraient être mal interprétées lorsque prises individuellement. Par ailleurs, le Client et toute personne autorisée conformément à ce qui précède, ne doivent se fier que sur le texte du rapport portant la mention « rapport final »; Sanexen se dégage de toute responsabilité découlant de l'utilisation de tout autre texte, opinion, ébauche ou rapport préliminaire émis par Sanexen.

L'évaluation environnementale de site effectuée par Sanexen et décrite dans ce rapport (l'« Évaluation ») a été effectuée aux seules fins spécifiques du mandat octroyé et décrit dans le présent rapport, et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins. La méthodologie suivie est celle décrite dans le présent rapport et l'Évaluation est conforme, au meilleur de notre connaissance, aux règles et pratiques professionnelles acceptées au moment de sa réalisation et dans les champs de compétence concernés.

Les résultats dont fait état le présent rapport se limitent aux conditions existantes le jour où les travaux ont été réalisés. À moins d'avis contraire, les travaux, les résultats, l'interprétation des données, les commentaires, les recommandations et les conclusions contenus dans ce rapport sont basés, au mieux de notre connaissance, sur les politiques, lois et règlements en vigueur au moment de la rédaction du rapport et applicables spécifiquement au Site, ainsi que sur des opinions professionnelles exprimées spécifiquement dans le contexte du mandat octroyé par le Client. Si ces politiques, lois ou règlements sont modifiés ou diffèrent de ceux présumés, Sanexen devrait en être informée par le Client afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu interprétatif du rapport. Lorsque aucune politique, loi ou règlement n'est disponible pour permettre l'interprétation des données, les travaux, commentaires, recommandations et conclusions exprimés dans ce rapport sont fondés, au meilleur de notre connaissance, sur les règles et pratiques professionnelles acceptées dans les champs de compétence concernés.

Toutes les descriptions, évaluations et estimations indiquées dans ce rapport concernant la nature, la composition et la qualité des sols ou de l'eau souterraine sont valides uniquement aux endroits où les forages et sondages ont été réalisés et uniquement aux profondeurs où les échantillons ont été prélevés. Les fluctuations du niveau de l'eau souterraine ainsi que les activités réalisées sur le Site et les terrains voisins constituent autant de facteurs pouvant influencer l'état du Site dans le temps.

Le choix des paramètres analytiques, du nombre de forages ainsi que du nombre d'échantillons prélevés et analysés pour cette étude est fonction des renseignements fournis par le Client, des évaluations environnementales antérieures mises à notre disposition, de l'état du Site au moment des travaux visés par le présent rapport, des politiques, des lois et des règlements en vigueur à ce moment précis ainsi que, au meilleur de notre connaissance, des règles et pratiques professionnelles acceptées dans les champs de compétence concernés. Le fait qu'une substance n'ait pas été analysée au cours de cette étude n'exclut pas

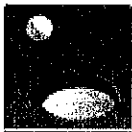
Le fait que cette substance puisse se retrouver en concentration supérieure aux limites de détection ou aux critères indiqués dans les politiques, lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, la précision des données obtenues et leur interprétation sont relatives aux méthodes d'analyse utilisées, aux limites des équipements, au choix des paramètres analytiques, à l'uniformité des conditions souterraines ainsi qu'aux contraintes physiques associées au Site.

Ainsi, l'évaluation du degré et de l'étendue de la contamination de même que les estimations des volumes de médias contaminés à gérer résultent d'une extrapolation entre les sondages et sont fournies à titre indicatif seulement. Les quantités réelles pourraient donc être différentes des estimations et varier à la hausse ou à la baisse. L'information fournie ne doit pas être utilisée comme donnée géotechnique, à moins d'indication contraire dans le texte du rapport.

Le présent rapport contient des renseignements obtenus du Client et de tierces parties dont l'exactitude n'a pas été vérifiée. Ces renseignements ont été obtenus en respectant, au meilleur de notre connaissance, les règles et pratiques professionnelles acceptées dans les champs de compétences concernés. Sanexen présume que les renseignements qui lui ont été fournis par le Client ou par des tierces personnes sont exacts et bien fondés. Cependant, Sanexen n'assume aucune responsabilité quant à leur justesse ou à leur fiabilité ni quant à la réticence ou non-divulgaration d'une information pertinente ou à la dissimulation d'information par le Client ou par des tierces personnes. Sanexen ne peut notamment pas garantir l'exactitude des résultats obtenus des laboratoires retenus en sous-traitance. Par contre, Sanexen s'est assurée que ceux-ci possèdent toutes les qualifications et accréditations requises selon les politiques, lois et règlements en vigueur ainsi que, au meilleur de sa connaissance, selon les règles et pratiques professionnelles acceptées dans les champs de compétence concernés.

Sanexen ne pourra être tenue responsable de dommages résultant de conditions cachées ou imprévisibles ou de changements survenus après la date où l'information a été recueillie par Sanexen. De plus, Sanexen n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ce rapport à des fins autres que celles pour lesquelles il a été rédigé, à la valeur réelle ou perçue du Site ni à l'échec d'une transaction en raison du contenu de ce rapport. Sanexen n'a aucun intérêt dans le Site faisant l'objet du présent rapport.

Toute opinion exprimée et toute référence aux politiques, lois et règlements qui seraient exprimées dans le texte de ce rapport sont purement techniques et sont fournies à titre indicatif et ne doivent en aucun temps être considérées comme un conseil juridique ou un avis juridique.



Tr : Terrains situés sur le coté nord de la rue Saint-Ambroise dans le prolongement de la rue Butternut dans l'arrondissement du Sud-Ouest (lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) - Obligation de décontaminer (acte no. 20 019 365)

Ingrid HOLLER A : Linda BERTRAND

2015-06-01 13:58

Bonjour Mme Bertrand,

J'ai consulté le plus récent rapport du 26 mai 2015 que vous avez transmis à Josée Samson. Ce rapport ne comporte que des modifications mineures (par ex. nos de lots) n'ayant aucune conséquence sur les conclusions, de sorte que notre avis du 21 mai dernier (ci-après) demeure inchangé.

Salutations,

Ingrid Holler, ing., M. Ing.

Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage, bureau 2352
Montréal (Québec) H3C 6W2

Tél. : 514 872-3932

Fax : 514 872-8146

iholler@ville.montreal.qc.ca

ville.montreal.qc.ca/environnement

Montréal

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?

----- Transféré par Ingrid HOLLER/MONTREAL le 2015-06-01 13:55 -----

De : Ingrid HOLLER/MONTREAL
A : Linda BERTRAND/MONTREAL@MONTREAL,
Cc : Josée SAMSON/MONTREAL@MONTREAL
Date : 2015-05-21 10:53
Objet : Tr : Terrains situés sur le coté nord de la rue Saint-Ambroise dans le prolongement de la rue Butternut dans l'arrondissement du Sud-Ouest (lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) - Obligation de décontaminer (acte no. 20 019 365)

Bonjour Mme Bertrand,

J'ai pris connaissance du rapport réhabilitation environnementale de Sanexen.

Selon ce rapport, les deux lots destinés à devenir des jardins communautaires ont été décontaminés de manière satisfaisante puisque les fonds de toutes les excavations ont atteint plus d'un mètre de profondeur (soit entre 2 et 3 m) et les résultats d'analyses sont tous inférieurs au critère B. Nous comprenons que vous allez éventuellement nous transmettre un rapport lettre qui fera état des travaux de remblayage une fois que ceux-ci auront été complétés.

Pour ce qui est des annexes E et H, veuillez nous les transmettre via le portail de transfert pour nos archives. Pour ce faire, je vais vous envoyer un lien par courriel.

Merci et bonne journée.

Ingrid Holler, ing., M. Ing.

Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage, bureau 2352
Montréal (Québec) H3C 6W2

Tél. : 514 872-3932
Fax : 514 872-8146
lholler@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/environnement

Montréal 

Devriez-vous
vraiment imprimer ce courriel? 

----- Transféré par Ingrid HOLLER/MONTREAL le 2015-05-21 10:42 -----

De : Josée SAMSON/MONTREAL
A : Ingrid HOLLER/MONTREAL@MONTREAL,
Date : 2015-05-20 10:27
Objet : Tr : Terrains situés sur le coté nord de la rue Saint-Ambroise dans le prolongement de la rue Butternut dans l'arrondissement du Sud-Ouest (lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) - Obligation de décontaminer (acte no. 20 019 365)

----- Transféré par Josée SAMSON/MONTREAL le 2015-05-20 10:26 -----

De : Linda BERTRAND/MONTREAL
A : Josée SAMSON/MONTREAL@MONTREAL,
Date : 2015-05-19 16:26
Objet : Terrains situés sur le coté nord de la rue Saint-Ambroise dans le prolongement de la rue Butternut dans l'arrondissement du Sud-Ouest (lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) - Obligation de décontaminer (acte no. 20 019 365)

Bonjour Mme Samson,

Veillez trouver ci-joint une version PDF du rapport de réhabilitation pour l'ensemble du site ayant front sur la rue Saint-Ambroise entre les rues Saint-Rémi et Butternut, incluant l'immeuble cité en rubrique.

Conséquemment, pourriez-vous nous confirmer que la réhabilitation des sols contaminés du terrain connu et désigné comme étant les lots 1 574 419 et **4 769 924 (anciennement le lot 1 574 421)**, à l'exception du premier mètre de sol propre puisque des travaux de construction sont présentement en cours, a été complétée à la satisfaction de la Ville pour l'usage de jardins communautaires.

Cependant, vous constaterez que les annexes E et H sont manquantes puisqu'elles sont disponibles sur un CD à nos bureaux. Au besoin, prière de nous en faire la demande et nous vous les transmettrons par courriel.

Un rapport-lettre (addenda) avec photos et analyses chimiques nous sera remis lorsque les travaux de remblayage auront été complétés. Dès lors, nous vous transmettrons le document pour approbation.

Meilleures salutations.

Linda Bertrand

Chargée de soutien technique en immobilier
Section transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières

Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téi. : 514 872-8186 Télécop. : 514 872-8350
Courriel : lindabertrand@ville.montreal.qc.ca

[pièce jointe "2015-05-07_Rehab_Mondev_Excluant_Annexes_E_et_H.jp.pdf" supprimée par Ingrid HOLLER/MONTREAL]

Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
1555, rue Carrie-Derick, 2^e étage
Montréal (Québec)
H3C 6W2

Note

Destinataire : Monsieur Denis Sauvé
Chef de division
Division évaluation et transaction immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

Expéditeur : Ingrid Holler, ing., M.Ing.

Date : Le 22 juillet 2016

Objet : Terrains situés sur le côté nord de la rue Saint-Ambroise, dans le prolongement de la rue Butternut dans l'arrondissement du Sud-Ouest (lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec) - Obligation de décontaminer (acte no. 20 019 365)

N/Réf. : 12E244I

À la demande de Mme Linda Bertrand, chargée de soutien technique en immobilier de votre service, nous avons pris connaissance du rapport du 14 juillet 2016 (réf. no RA16-141-1), préparé par la firme Sanexen Services Environnementaux inc. (Sanexen).

Cette lettre présente les résultats de la caractérisation environnementale des sols en place sur le terrain en objet effectuée par Sanexen le mois dernier, tel qu'il avait été convenu entre la soussignée et Bernard Meunier de Sanexen via un courrier électronique daté du 6 juin.

Cette caractérisation avait pour but de s'assurer que la qualité chimique des sols ayant servi au remblayage des excavations après les travaux de réhabilitation respecte le critère A sur un mètre d'épaisseur depuis la surface et le critère B sous un mètre de profondeur pour un usage de jardin communautaire.

Il est à noter que nous avons comparé les résultats d'analyses chimiques aux valeurs indiquées dans la Grille des critères génériques pour les sols présentée à l'annexe 2 du document intitulé « Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » diffusé le 19 juillet 2016 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Cette grille comporte quelques modifications à la hausse du critère A, notamment pour le cobalt, le chrome total, le cuivre, le manganèse et le zinc.

Les résultats d'analyses indiquent que les sols à plus d'un mètre de profondeur respectent le critère B, mais un dépassement du critère A dans le premier mètre en surface a été rencontré dans 2 des 3 sondages réalisés, ce qui ne respecte pas les exigences stipulées dans l'acte d'échange ni les engagements pris par le promoteur.

Ainsi, pour rendre le terrain conforme, il faudra remplacer les sols A-B par des sols <A sur une épaisseur d'un mètre à l'intérieur des polygones représentatifs des sondages TE-16-1 et TE-16-3.

Mentionnons que dans son nouveau guide d'intervention (voir figure ci-jointe), le MDDELCC recommande d'aménager le terrain où sera implanté un nouveau jardin communautaire pour que les sols où croîtrons les plantes soient de qualité <A, ou qu'il soit démontré qu'il n'y a pas de risque à cultiver dans les sols A-B. Nous sommes ouverts à cette solution alternative au remplacement des sols non conformes, pour autant que le promoteur obtienne l'avis d'un toxicologue de la Direction de santé publique et que cet avis tienne compte du plan d'aménagement du futur jardin qui est en cours d'élaboration par l'arrondissement du Sud-Ouest.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision additionnelle.



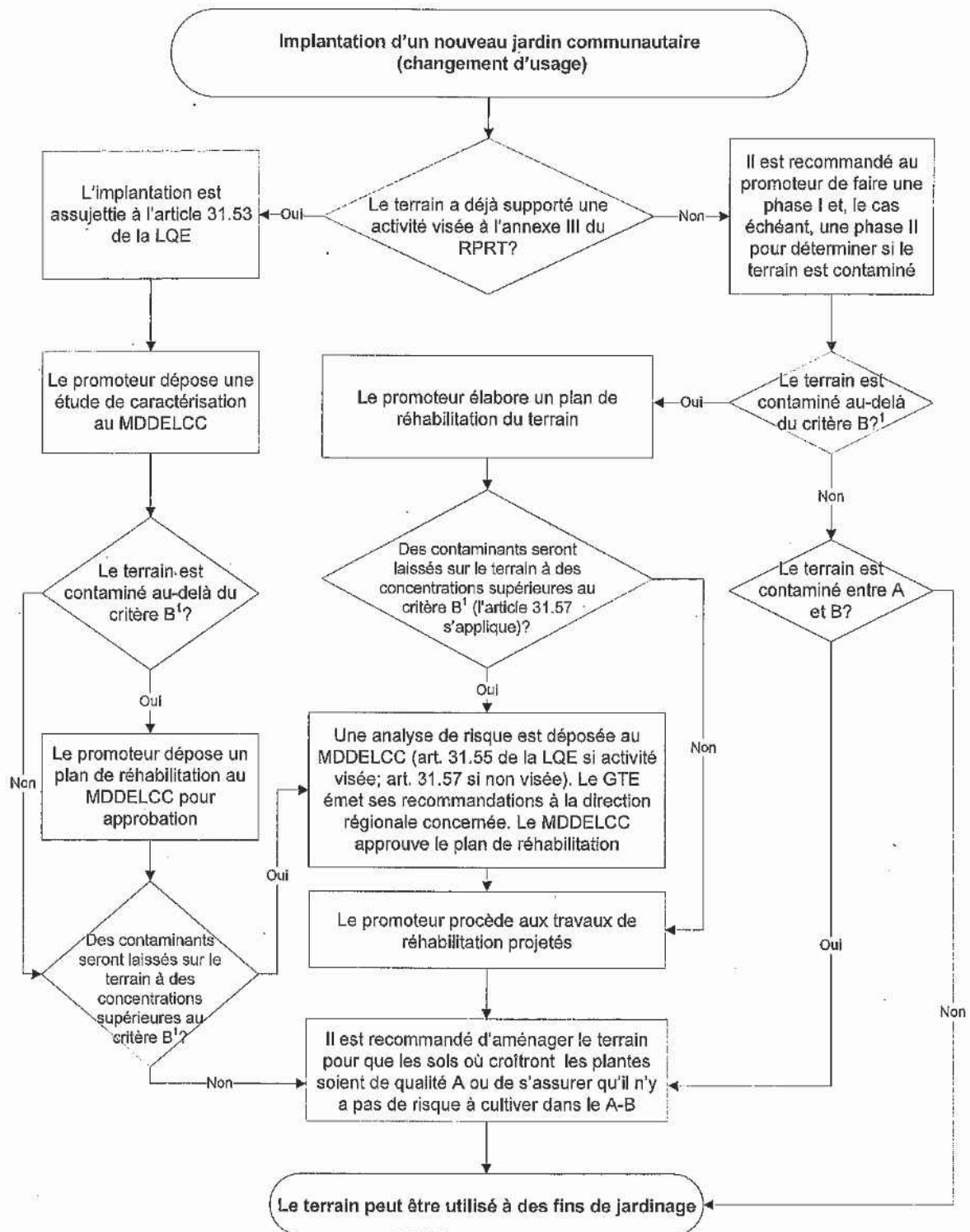
Ingrid Holler, ing., M.Ing.
Téléphone : 514 872-3932
Télécopieur : 514 280-6667
Courriel : iholler@ville.montreal.qc.ca



Josée Samson, ing., M.Sc.A.
Ingénieure de section

p.j. - Figure 10 -Les jardins communautaires : évaluation de la contamination et du risque à la santé lors de l'implantation de nouveaux jardins

Figure 10 : Les jardins communautaires : Évaluation de la contamination et du risque à la santé lors de l'implantation de nouveaux jardins



¹ Critère B : valeurs réglementaires de l'annexe I du RPRT.

Avis toxicologique portant sur les sols de recouvrement présents sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)



Octobre 2016

**Avis toxicologique portant sur les sols de recouvrement
présents sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du
Québec situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)**

Rapport préparé pour

Sanexen Service Environnementaux inc.
9935, rue de Châteauneuf, Entrée 1 - bureau 200
Brossard (Québec) Canada J4Z 3V4

Rapport préparé par :



Sylvain Loranger, Ph.D.
Toxicologue

MESIQ inc.
1066, rue Dufault
Laval (Québec) H7E 5L6

N/Réf. : 216336

LIMITATIONS

Ce rapport est destiné à l'usage unique et exclusif de **Sanexen Service Environnementaux inc.** (ci-après «**Client**») pour les fins auxquelles il est destiné. Le Service d'analyse de données MESIQ inc. (ci-après «**MESIQ**») n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation éventuelle de ce rapport par un tiers. L'information et les opinions qui y sont exprimées ont été préparées à la seule intention du **Client** et de son mandataire. Ce rapport doit être lu dans son ensemble. Les données factuelles ainsi que les interprétations et les recommandations sont spécifiques à cette évaluation et ne peuvent s'appliquer à aucune autre étude.

La responsabilité de **MESIQ** se limite à la réalisation de l'avis toxicologique sur la base des résultats des études de caractérisation environnementale réalisées sur la propriété à l'étude et de la réglementation applicable au moment de la rédaction du rapport. Cet avis est réalisé selon les règles de l'art, ce qui inclut l'utilisation de méthodes et de modèles mathématiques respectant les lignes directrices gouvernementales ou guides applicables à ce jour. Cet avis ne constitue pas une évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques et des impacts sur l'eau souterraine au sens de la Loi sur Qualité de l'Environnement (LQE) et, dans ce sens, ne peut être utilisé comme élément constitutif d'un dossier pour approbation par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le contenu ainsi que les conclusions de ce rapport sont strictement basés sur les informations disponibles, et transmises à **MESIQ** par le **Client**, pour la rédaction du présent rapport. À défaut de l'existence d'une politique, d'une réglementation, d'une directive gouvernementale visant l'interprétation des informations exprimées dans le présent avis, l'analyse des données et les recommandations présentées dans ce rapport sont fondées sur les connaissances, règles ou pratiques généralement utilisées dans le champ d'expertise de MESIQ inc. L'interprétation des lois et des règlements est réalisée dans un cadre technique et ne doit en aucune façon être considérée comme un avis juridique. Par ailleurs, tout changement dans les faits, les circonstances, la réglementation ou de tout autre élément relatif au contenu de ce rapport, et survenu postérieurement à sa rédaction, ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de **MESIQ**.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LIMITATIONS	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES ANNEXES.....	v
1 MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIF.....	1
2 CRITÈRES ET NORMES DE GESTION DES SOLS CONTAMINÉS	2
2.1 Critères génériques de qualité des sols.....	2
2.2 Normes de gestion des sols contaminés	2
2.3 Jardins communautaires en milieu urbain	3
2.4 Validation des critères génériques de qualité des sols.....	3
3 CARACTÉRISTIQUES DES SITES.....	4
3.1 Localisation des sites de prélèvement et de recouvrement.....	4
3.2 Description de la qualité des sols	4
4 ÉVALUATION DU RISQUE POUR LA SANTÉ.....	6
4.1 Généralités sur l'exposition et le risque	6
4.2 Identification du danger	6
4.3 Caractérisation du risque.....	7
5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	8
RÉFÉRENCES	9

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
Tableau 1 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en avril 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec)	13
Tableau 2 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en juin 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Toutes les profondeurs	15
Tableau 3 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en juin 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Premier mètre en surface (0-1 m)	17
Tableau 4 : Concentrations en métaux et en HAP estimées dans les plantes potagères en fonction des concentrations maximales mesurées dans les sols de remblaiement de surface (0-1m) présents sur le site du futur jardin communautaire situé sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la propriété correspondant aux lots 1 574 419 et 4 769 924 situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec). Source : Infolot, Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec et Google	23
Figure 2 : Localisation de la propriété correspondant au lot 4 508 493 situé au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec). Source : Infolot, Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec et Google	25
Figure 3 : Les jardins communautaires : Évaluation de la contamination et du risque pour la santé lors de l'implantation de nouveaux jardins. Source : Beaulieu, 2016.....	27
Figure 4 : Images satellite du secteur correspondant lot 4 508 493 situé au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec) en août 2005 et en septembre 2008. Source : Google Earth.....	29

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1: Résultats analytiques des sols – Terrain vacant correspondant au 3045, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec) – Avril 2016 – Source : Sanexen Services Environnementaux, Mai 2016.
- Annexe 2: Résultats analytiques des sols – Lots 1 574 419 et 4 769 924, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Juin 2016 – Source : Sanexen Services Environnementaux, Juillet 2016.
- Annexe 3: Reportage photographique du site de la rue Saint-Ambroise à Montréal (visite du site du 12 octobre 2016).
- Annexe 4: Qualifications de l'expert

1 MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIF

En 2014, la Ville de Montréal (ci-après « Ville ») acquérait de la firme Mondeev (9104-2523 Québec Inc.) les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec (ci-après « Site ») situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal afin d'y aménager un jardin communautaire (Figure 1). Cet ancien site industriel, d'une superficie d'environ 950 m² a été réhabilité entre le 9 juin et le 9 décembre 2014 [1] sur la base d'un plan de réhabilitation [2] approuvé en février 2012 par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le Site étant visé par le Règlement pour la Protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) en raison des activités industrielles passées, ces travaux de réhabilitation s'inscrivaient dans le cadre d'un changement d'usage en vertu de l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Afin d'aménager un jardin communautaire, le niveau de contamination des sols de surface (0-1m) présents sur les lots visés doit en principe respecter le critère « A » du Guide (*Guide*) d'intervention pour la protection des sols et la réhabilitation des terrains confinés du MDDELCC [3]¹. Les remblais sous-jacents doivent également respecter le critère « B » du *Guide*. Dans ce contexte, des sols de recouvrement (critère « A ») ont été importés sur le Site en provenance d'un terrain vacant (Lot 4 508 4930), d'une superficie totale de 5635,5 m², situé au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Figure 2). Afin d'évaluer le niveau de contamination de ces sols, des analyses chimiques en métaux et métalloïdes (13), en hydrocarbures aromatiques polycycliques (29 HAP) et en hydrocarbures pétroliers totaux (HP C10-C50) ont été réalisées à partir d'échantillons prélevés au niveau de sept (7) tranchées d'exploration réparties sur ce terrain vacant. Les résultats indiquaient que les sols provenant du terrain vacant avaient tous des concentrations en composés organiques et inorganiques inférieures au critère « A » du *Guide* [4]. Afin de confirmer la qualité chimique des sols de recouvrement mis en place sur le Site, la Ville a jugé bon de mesurer à nouveau les concentrations en métaux & métalloïdes, en HAP et en HP C10-C50. Ainsi, le 14 juin 2016, trois (3) tranchées d'exploration étaient réalisées sur la propriété de la rue Saint-Ambroise afin de caractériser les sols de surface importés, les remblais sous-jacents, ainsi que les sols naturels sous ces remblais [5]. De manière générale, les sols de surface associés au premier mètre dépassaient légèrement le critère « A » du *Guide* pour le chrome total, le cuivre, le nickel et certains congénères en HAP lourds, tandis que les remblais sous-jacents, d'environ 2 m d'épaisseur, dépassaient légèrement le critère « A » pour certains HAP. Considérant l'usage sensible prévu pour ce terrain (jardin communautaire) et les exigences prévues au *Guide* du MDDELCC, la Ville de Montréal souhaite obtenir un avis toxicologique afin d'évaluer l'innocuité de ces sols pour la culture de plantes potagères en milieu urbain au niveau du premier mètre de sol. Dans ce contexte, **Sanexen Services Environnementaux inc.**, mandataire pour la firme **Mondeev**, a confié le mandat à la firme **MESIQ** afin de réaliser un avis toxicologique visant à statuer si les composés chimiques présents dans le remblai peuvent poser un risque pour la santé et pour l'environnement, compte tenu de l'usage prévu.

Outre la mise en contexte à la section 1, le rapport présente à la section 2 le cadre général de la gestion des sols contaminés. La section 3 décrit brièvement les caractéristiques du Site et le niveau de contamination des sols. L'avis sur les risques toxicologiques est présenté à la section 4. Enfin, les conclusions et les recommandations sont fournies à la section 5.

¹ Anciennement la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*

2 CRITÈRES ET NORMES DE GESTION DES SOLS CONTAMINÉS

2.1 Critères génériques de qualité des sols

Le guide d'intervention pour la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC (ci-après « le Guide ») identifie les niveaux de contamination ou critères génériques de qualité des sols afin de déterminer les objectifs de décontamination pour un usage donné ou comme outil de gestion des sols contaminés excavés [3]. Ces critères visent ainsi à établir des niveaux de protection pour la santé des utilisateurs d'un site ou pour sauvegarder l'environnement (faune, flore). Ainsi le MDDELCC définit trois niveaux ou critères génériques pour différents composés organiques et inorganiques. Ces niveaux se résument comme suit :

Critère A : Teneurs de fond pour les paramètres inorganiques (ex. : métaux) et limite de quantification pour les paramètres organiques (ex : benzène); la limite de quantification étant définie comme la concentration minimale qui peut être quantifiée à l'aide d'une méthode d'analyse avec une fiabilité définie.

Critère B : Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, certains usages institutionnels (établissements d'enseignement primaire ou secondaire, centres de la petite enfance, garderies, centres hospitaliers, centres d'hébergement et de soin longue durée, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance ou de la jeunesse, établissements de détention) et le premier mètre des aires de jeu des parcs municipaux.

Critère C: Limite maximale acceptable pour des terrains industriels, commerciaux, institutionnels non sensibles et récréatifs (pistes cyclables et parcs municipaux, sauf le premier mètre des aires de jeu), de même que pour ceux destinés à former l'assiette d'une chaussée ou d'un trottoir en bordure de celle-ci.

2.2 Normes de gestion des sols contaminés

Depuis le 1^{er} mars 2003 [6], la LQE a été modifiée afin d'intégrer de nouvelles dispositions visant notamment à obliger les entreprises industrielles ou commerciales, visées par le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) [7], à corriger toute contamination éventuelle de leurs terrains lors de cessation d'activités ou de changements d'usage. Le RPRT fixe des valeurs limites ou normes pour une gamme de contaminants. Les valeurs limites fixées à l'annexe I de ce règlement correspondent aux critères génériques « B » du Guide tandis que les valeurs limites fixées à l'annexe II correspondent aux critères génériques « C ». Quant aux critères « A » définissant le sol naturel ou le bruit de fond, le règlement ne précise pas de valeurs spécifiques; le Guide demeurant le document de référence pour ces valeurs limites.

Dans le contexte actuel, le Site est, en principe, assujéti à la LQE en raison des activités industrielles passées visées par le RPRT. Les valeurs limites de l'annexe I (critère « B ») du RPRT sont donc applicables pour les sols présents sur le site en raison de l'usage résidentiel et/ou institutionnel du Site.

2.3 Jardins communautaires en milieu urbain

Dans son nouveau *Guide*, le MDDELCC précise la démarche à entreprendre dans le cas où un jardin communautaire est aménagé en milieu urbain, soit au niveau d'un jardin existant ou dans le cas d'une nouvelle implantation. Dans le contexte du présent avis, c'est ce dernier scénario qui est considéré. La figure 3, tirée du *Guide*, illustre la démarche à suivre lors de l'implantation d'un nouveau jardin. L'élément déclencheur du processus est de déterminer si le Site a fait l'objet d'activités commerciales ou industrielles visées par le RPRT. Dans l'affirmative, le promoteur (ex. : Ville) doit déposer une étude de caractérisation et un plan de réhabilitation au MDDELCC afin de déterminer si des contaminants dépassant les valeurs limites de l'annexe I (critère « B ») seront laissés en place. Dans l'affirmative, une évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques et des impacts sur l'eau souterraine doit être déposée au MDDELCC en vertu de l'article 31.55 (changement d'usage) ou 31.57 (réhabilitation volontaire) de la LQE selon le cas. Le plan de réhabilitation doit par la suite être approuvé par le Ministère. Si les contaminants en place respectent les valeurs limites de l'annexe I, sur la base d'un plan de réhabilitation déjà approuvé ou d'évaluations environnementales de site (ÉES phases I et II), le MDDELCC recommande alors « *d'aménager le terrain pour que les sols où croîtront les plantes soient de qualité A ou de s'assurer qu'il n'y a pas de risque à cultiver dans le A-B* » [3]. Dans le cas présent, c'est cette situation qui prévaut puisqu'un plan de réhabilitation [2] a été approuvé par le MDDELCC en 2012. Quant au risque pour la santé, il importe de mentionner ici que la Ville de Montréal a déjà inventorié près d'une centaine de jardins communautaires dans ses 19 arrondissements. De ce nombre, 80 ont fait l'objet de campagnes de caractérisation depuis 2007 afin d'évaluer la qualité des sols pour le jardinage. La Direction de la santé publique (DSP) a ainsi publié, entre 2007 et 2009, des évaluations du niveau de contamination des sols et proposé différentes mesures de gestion des risques pour la santé, modulées en fonction de chaque problématique. Ces mesures ou interventions comprennent notamment : la poursuite de la culture sans restriction, l'enlèvement des sols contaminés dans le secteur touché et leur remplacement par des sols propres, la construction de bacs de culture hors-sol, la relocalisation du jardin, voire, dans certaines situations, la fermeture complète du jardin.

2.4 Validation des critères génériques de qualité des sols

En mars 2001, le Service des lieux contaminés du MDDELCC (anciennement le ministère de l'Environnement du Québec ou MENV) donnait à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de valider, en termes de risques pour la santé humaine, les critères « B » et « C » de la *Politique*. Cette étude portait sur un total de 31 composés organiques et inorganiques, incluant les métaux et métalloïdes, les HAP, les composés organiques volatils (COV), les biphényles polychlorés (BPC) et les dioxines et furannes [8, 9]. À cette liste initiale, s'est ajoutée, en 2011, deux nouvelles substances, soit le manganèse [10] et les méthylnaphtalènes [11]. Les risques pour la santé associés à une exposition aux sols dont les concentrations dépassent les critères « B » et « C » ont été évalués selon une approche quantitative d'évaluation du risque toxicologique, dans le respect des orientations développées dans le document produit en 2002 par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)¹ [12]. Il faut souligner ici que les études réalisées par l'INSPQ ont également évalué l'exposition environnementale courante associée aux substances d'intérêt retrouvées dans le milieu ambiant naturel (bruit de fond), sans toutefois donner une appréciation spécifique au risque associé au critère « A » de la *Politique*.

¹ Une nouvelle version des lignes directrices a été publiée en 2012 par l'INSPQ.

3 CARACTÉRISTIQUES DES SITES

3.1 Localisation des sites de prélèvement et de recouvrement

Les sols utilisés comme remblaiement de surface du Site de la rue Saint-Ambroise à Montréal ont été excavés en avril 2016 du terrain vacant (Lot 4 508 4930) situé au 3055, boul. Notre-Dame à Laval (Figure 2). Ce terrain, d'une superficie de 5635,5 m², est bordé au nord-est par un boisé, au sud-est par le boul. Notre-Dame, et finalement au nord-ouest et au sud-ouest respectivement par des habitations résidentielles unifamiliales et un édifice à condominium. Ce terrain se situe dans la zone d'extension résidentielle qui s'étend graduellement vers la partie boisée au nord-est. Les observations réalisées lors de la visite du site le 12 octobre 2016 ont permis de constater que ce terrain borde effectivement un secteur boisé au nord-est. Les images satellite du site prise en 2005 montrent d'ailleurs que ce secteur était complètement boisé à l'époque (milieu naturel) et complètement défriché en 2008 (Figure 4).

Les sols de recouvrement provenant de Laval ont été placés sur le Site défini par les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Figure 1). Ce Site, d'une superficie d'environ 950 m², est bordé à l'ouest par des bâtiments résidentiels (Annexe 3, photo 1), au nord par un parc, la rue Butternut et un quartier résidentiel (Annexe 3, photo 2), à l'est par un terrain vacant appartenant à la Ville (Annexe 3, photo 3), au sud par la rue Saint-Ambroise (Annexe 3, photo 4).

3.2 Description de la qualité des sols

Lors de la campagne de caractérisation des sols réalisée sur le site de Laval en avril 2016, un total de onze (11) échantillons de sol ont été prélevés de sept (7) sondages (tranchées) effectués sur le site le 14 avril 2016, ainsi que deux (2) échantillons prélevés aléatoirement le 15 avril 2016, dans deux (2) des camions utilisés pour le transport des sols de Laval à Montréal. Ces treize (13) échantillons ont été analysés afin de mesurer les concentrations en métaux et métalloïdes (argent, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb et zinc), en HAP (29 congénères) et en HP C10-C50 [4] (voir Annexe 1). Dans l'ensemble, tous les résultats présentaient des concentrations inférieures au critère « A » selon le *Guide*, à l'exception d'un échantillon prélevé dans un des camions de transport qui avait une concentration en HPC10-C50 se situant dans la plage A-B. Précisons ici que les sols provenant du secteur excavé transportés par ce camion n'ont pas été utilisés comme matériel de recouvrement sur le terrain de la Ville.

Le tableau 1 présente les résultats des analyses chimiques effectuées sur l'ensemble des échantillons prélevés sur le site du boul. Notre-Dame à Laval. Ce tableau fournit également le nombre de dépassement des critères de qualité des sols du *Guide* du MDDELCC [3] pour un sol naturel (Critère « A »), pour un usage institutionnel ou résidentiel (Critère « B » ou Annexe I du RPRT) et pour un usage commercial ou industriel (Critère « C » ou Annexe II du RPRT). Il importe de préciser que le dépassement du critère « A » pour les HAP pour un échantillon (TE5-1) dans ce tableau résulte d'un seuil de détection plus élevé (< 0,6 mg/kg) calculé par le laboratoire par rapport à la valeur limite critère (0,1 mg/kg).

Suite aux recommandations de la Ville et considérant l'usage prévu du site (jardin communautaire), les sols importés ainsi que les sols déjà en place sur le Site de la rue Saint-Ambroise à Montréal ont été rééchantillonnés en juin 2016 afin de confirmer leur niveau de contamination. Au total, neuf (9) échantillons associés aux différentes unités stratigraphiques (3 sondages x 3 strates) ont été analysés afin de déterminer la concentration en métaux et métalloïdes, en HAP et en HP C10-C50 [5] (voir Annexe 2). De manière générale, deux (2) des trois (3) échantillons des sols de surface associés au premier mètre dépassaient légèrement le critère « A » du *Guide* pour le chrome total, le cuivre, le nickel et certains congénères en HAP lourds. Les tableaux 2 et 3 présentent respectivement les résultats des analyses chimiques effectuées sur l'ensemble des échantillons prélevés sur le Site de la rue Saint-Ambroise (toutes les profondeurs) ainsi que ceux associés aux échantillons prélevés seulement en surface (0-1 m).

4 ÉVALUATION DU RISQUE POUR LA SANTÉ

4.1 Généralités sur l'exposition et le risque

L'exposition environnementale est définie comme le contact entre un individu et un composé chimique. La concentration de ce composé, la durée et la fréquence des contacts sont des paramètres à prendre en considération lors de l'évaluation du niveau d'exposition. La présence d'un composé chimique dans l'environnement ne pose pas de risque en soi. La mobilité et la biodisponibilité¹ d'un composé chimique, et donc son contact possible ou probable avec un organisme vivant, est la base du risque. D'une manière générale, la relation entre l'exposition et le risque pour la santé ou pour l'environnement peut s'exprimer par l'équation suivante :

$$\text{RISQUE} = \text{EXPOSITION} \times \text{DANGER}$$

La notion de danger fait appel au caractère toxique ou dangereux du composé chimique lui-même. Le niveau de danger peut être évalué notamment sur la base d'études toxicologiques en laboratoire ou d'études épidémiologiques. L'existence d'une situation dangereuse (ex. : présence d'un composé chimique) n'implique donc pas à elle seule un risque pour la santé. L'exposition des récepteurs humains ou écologiques à ce produit doit être réelle et quantifiable.

Dans le cadre du présent avis, l'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement a été réalisée en considérant une approche qualitative. Cette évaluation procède en trois (3) étapes. Elle fournit tout d'abord une identification du danger par une description de la source de contamination, du devenir environnemental de la contamination et de l'exposition des récepteurs humains en considérant les conditions de la propriété dans l'état actuel. Dans un deuxième temps, le niveau de risque est évalué sur la base de l'exposition potentielle des récepteurs écologiques et humains aux composés chimiques préoccupants. Enfin, différentes recommandations ou mesures de gestion de risque sont proposées, si nécessaire, afin de réduire l'exposition et le risque à un niveau sécuritaire et acceptable pour la population utilisatrice de la propriété.

4.2 Identification du danger

La source de contamination potentielle est reliée essentiellement à la présence de sol de surface d'environ un mètre d'épaisseur comportant des contaminants dépassant légèrement le critère « A », soit la teneur de fond géologiques pour les composés inorganiques (métaux) et la limite de quantification de la méthode (LQM) pour les composés organiques (HAP). Le dépassement de ces valeurs limites ne constitue pas a priori un danger potentiel puisqu'à ces niveaux le risque pour la santé et pour l'environnement est généralement considéré comme négligeable ou non significatif.

¹ La mobilité désigne le transport ou le transfert d'un composé chimique par diffusion (gradient) ou advection (ruissellement) entre les compartiments environnementaux (ex. : sol, air, eau), selon les propriétés physiques et chimiques du composé chimique (ex. : solubilité, coefficient d'adsorption dans le sol et de diffusion dans l'air, etc.). La biodisponibilité désigne la quantité d'un produit chimique présente dans un compartiment environnemental qui, dans un laps de temps donné, est disponible ou peut être mis à la disposition des organismes vivants pour l'absorption (ex. : ingestion de nourriture).

Dans le cas des composés inorganiques, le calcul de ces « teneurs naturelles » peut faire l'objet d'ajustement périodique, telle l'augmentation des critères « A » proposée dans le nouveau *Guide* pour le cobalt, du chrome et du cuivre pour certaines provinces géologiques définies par le MDDELCC [3], dont celle des basses-terres du Saint-Laurent. Dans le cas des composés organiques, le choix de la LQM comme critère « A » peut dans certains cas poser un problème de classification des sols quand par exemple le laboratoire d'analyse fournit une LQM supérieure au critère en raison de contraintes analytiques (ex. : interférences) ou de limites technologiques.

Dans la situation qui nous occupe, les dépassements du critère « A » en métaux (chrome, cuivre, nickel) observés dans les sols de recouvrement (0-1m) peuvent être considérés comme très limités avec environ 10 % des analyses réalisées (4 dépassements /39 analyses). De plus ces dépassements ne sont que légèrement supérieurs au critère « A ». Considérant l'origine géologique (dépôts lacustres post glaciaires) [13] et la texture silteuse et argileuse de ces sols prélevés à Laval, il n'est pas surprenant que les teneurs de fond de ces métaux soient naturellement plus élevées que le critère « A » [3].

Quant aux HAP, les dépassements observés du critère « A » sont très faibles et se limitent à un échantillon seulement (TE16-3-1). Considérant que les HAP proviennent tant de sources naturelles qu'anthropiques et que leur présence dans l'air ambiant et dans les sols est généralisée, il n'est pas surprenant que certains congénères puissent être présents dans des sols remaniés en contact, sur une période plus ou moins longue, avec l'air et les poussières ambiantes. De plus, la présence de matières organiques notées dans le log de forage de l'échantillon TE-16-3-1 peut également expliquer la présence de HAP issus de la biogénèse.

4.3 Caractérisation du risque

Selon le scénario prévu, la Ville souhaite aménager un jardin communautaire sur le Site de la rue Saint-Ambroise. Selon les recommandations du MDDELCC, il est souhaitable que le premier mètre soit composé de sols propres respectant le critère « A » du *Guide*. Or, les résultats des analyses chimiques effectuées sur cet horizon de surface indiquent un faible dépassement de certains métaux et HAP.

Afin d'évaluer l'impact de ces composés sur la santé des futurs utilisateurs du jardin communautaire, les concentrations attendues de ces composés ont été estimées dans les légumes et les fruits qui pourraient croître éventuellement sur ces sols à l'aide de modèles mathématiques proposés par l'INSPQ [8, 9]. Le tableau 4 présente les résultats de ces calculs. De manière générale, les concentrations estimées en métaux et en HAP dans les fruits et légumes sont équivalentes ou inférieures aux produits disponibles sur le marché [8, 14, 15]. Par conséquent, le faible niveau de contamination des sols en place dans le premier mètre n'entraînera pas une exposition significative à ces composés par rapport à l'exposition habituelle de la population. Cette conclusion pourrait également s'appliquer aux remblais sous-jacents.

Par conséquent, l'exposition des futurs utilisateurs du jardin communautaire aux composés chimiques dépassant le critère « A » (HAP, chrome, cuivre, nickel) présents dans le remblai, tout comme le risque qui en découle, sont non significatifs, voire inexistant.

5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Selon les résultats des travaux de caractérisation des sols importés du terrain situé à Laval sur la propriété de la rue Saint-Ambroise à Montréal, le niveau de contamination des sols semble être relié à une variation naturelle des concentrations en métaux et en HAP dans l'horizon de surface.

L'exposition éventuelle des récepteurs humains (utilisateurs du jardin communautaire), tout comme le risque qui en découle, sont non significatifs, voire inexistants. Par conséquent, **il n'y aura aucun risque à consommer les plantes (fruits, légumes, herbes) qui seront cultivés dans le futur jardin communautaire de la rue Saint-Ambroise à Montréal. Aucune intervention n'est donc recommandée pour modifier les sols de surface déjà en place sur le site.**

RÉFÉRENCES

1. Sanexen Services environnementaux inc., *Réhabilitation environnementale - Propriété constituée des lots 5 084 441 à 5 084 446, 4 769 924 et 1 574 419 du cadastre du Québec à Montréal*, 2014, Rapport préparé pour MONDEV. p. 31 + annexes.
2. Sanexen Services environnementaux inc., *Plan de réhabilitation - Propriété constituée des lots 1 573 483, 1 574 419, 1 574 421 et 4 599 743 à 4 599 751 du cadastre du Québec*, 2011, Rapport préparé pour MONDEV.
3. Beaulieu, M., *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Editor 2016. p. 210.
4. Sanexen Services environnementaux inc., *Suivi de la qualité environnementale de remblai - Propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec)*, 2016, Rapport-lettre préparé pour Mme Linda Bertrand, Service de la gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal: Brossard. p. 3 + annexes.
5. Sanexen Services environnementaux inc., *Suivi de la qualité environnementale du sol - Propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec)*, 2016, Rapport-lettre préparé pour Mme Linda Bertrand, Service de la gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal: Brossard. p. 4 + annexes.
6. Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi no 72 (2002, chapitre 11). Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains. L. Q. 2002, c. 11, 2002*, Assemblée nationale. p. 18.
7. Gouvernement du Québec. *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT). Chapitre Q-2, r.37 de la Loi sur la qualité de l'environnement*. 2003 (mise à jour 1er janvier 2016); Available from: http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R37.htm.
8. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), *Validation des critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Protection de la santé humaine. Annexes*, 2005, Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels. p. 549.
9. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), *Validation des critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Protection de la santé humaine. Rapport scientifique*, 2005, Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels. p. 66.
10. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), *Validation des critères B et C relatifs au manganèse dans les sols, sur la base de la protection de la santé humaine*, 2011, Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), Direction la santé environnementale et de la toxicologie. p. 46.
11. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), *Validation des critères B et C relatifs aux méthylnaphtalènes dans les sols, sur la base de la protection de la santé*

- humaine, 2011, Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. p. 52.
12. Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), *Évaluation du risque toxicologique au Québec. Lignes directrices pour la réalisation des évaluations du risque toxicologique pour la santé humaine dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et l'examen de réhabilitation de terrains contaminés*, 2002, Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS): Montréal, Québec.
 13. Lajoie, P. and R. Baril, *Les sols de l'île de Montréal, de l'île Jésus et de l'île Bizard dans la province de Québec*, 1956, Ministère de l'Agriculture du Canada et de Québec: Ottawa, Ontario. p. 89.
 14. Souci, S.W., W. Fachmann, and H. Kraut, *Food Composition and Nutrition Tables*. 7 th ed. 2008, Munich: DA Information Services, Mitcham
 15. Ambroise Martin and V.A. Braesco, *Apports nutritionnels conseillés pour la population française*. 3e ed, ed. Centre national de coordination des études et recherches sur la nutrition et l'alimentation. Agence française de sécurité sanitaire des aliments. 2001, Paris: Tec & Doc.

Tableaux

Tableau 1 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en avril 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec)

Substances d'intérêt (mg/kg)	Type de HAP	Critères génériques ou Normes applicables pour les sols (mg/kg)			n	Moyenne arithmétique	Écart-type	Coefficient de variation	LSIC 95%	95e centile	Maximum	Nombre de dépassement des critères ou des normes applicables		
		A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)								A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)														
Acénaphthène	léger	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Acénaphthylène	léger	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Anthracène	lourd	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(a)pyrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(b)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,25	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(b)+k)fluoranthène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(c)phénanthrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(g,h,i)pérylène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(j)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,25	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Benzo(k)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,25	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Chrysène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Dibenzo(a,h)anthracène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Dibenzo(a,h)pyrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Dibenzo(a,i)pyrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Dibenzo(a,l)pyrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Diméthyl-1,3 naphthalène	léger	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Diméthyl-7,12 Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Fluoranthène	lourd	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Fluorène	léger	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	lourd	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Méthyl-1 naphthalène	léger	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Méthyl-2 naphthalène	léger	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Méthyl-3 cholanthrène	léger	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Naphthalène	léger	0,1	5	50	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Phénanthrène	lourd	0,1	5	50	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Pyrène	lourd	0,1	10	100	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	léger	0,1	1	10	8	0,16	0,18	109%	0,31	0,43	0,60	1	0	0
Composés inorganiques														
Arsenic		6	30	50	10	3,55	1,06	30%	4,31	5,35	5,80	0	0	0
Argent		2	20	40	10	0,50	0,00	0%	n.d.	0,50	0,50	0	0	0
Baryum		200	500	2000	10	91,20	46,43	51%	124,41	162,65	191,00	0	0	0
Cadmium		1,5	5	20	10	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Chrome total		100	250	800	10	17,30	8,29	48%	23,23	30,00	30,00	0	0	0
Cobalt		25	50	300	10	9,00	3,09	34%	11,21	13,75	16,00	0	0	0
Cuivre		50	100	500	10	17,80	8,93	50%	24,19	31,80	39,00	0	0	0
Étain		5	50	300	10	1,00	0,00	0%	n.d.	1,00	1,00	0	0	0
Manganèse		770	1000	2200	10	558,50	119,88	21%	644,26	718,80	753,00	0	0	0
Molybdène		2	10	40	10	0,63	0,31	49%	0,85	1,10	1,50	0	0	0
Nickel		50	100	500	10	20,50	5,87	29%	24,70	29,75	32,00	0	0	0
Plomb		50	500	1000	10	8,50	2,68	31%	10,42	12,75	15,00	0	0	0
Zinc		110	500	1500	10	49,80	18,32	37%	62,91	74,00	74,00	0	0	0
Hydrocarbures pétroliers														
HPT C10-C50		300	700	3500	4	216,25	232,50	108%	586,20	495,25	565,00	1	0	0

LSIC95 %: Limite supérieure de la moyenne arithmétique au seuil alpha = 5 %; CV %: Coefficient de variation = écart- type/ moyenne x 100; HAP Léger= 2 noyaux benzéniques, HAP lourd = 3 noyaux benzéniques et plus.

Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Beaulieu, 2016), Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Critère A = Bruit de fond naturel (composés inorganiques) ou Limite de quantification analytique (composés organiques);

Critère B= Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative, institutionnelle et «commerciale» situés dans un secteur résidentiel; Critère C = Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation industrielle ou à vocation «commerciale» non situés dans un secteur résidentiel.

Tableau 2 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en juin 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Toutes les profondeurs

Substances d'intérêt (mg/kg)	Type de HAP	Critères génériques ou Normes applicables pour les sols (mg/kg)			n	Moyenne arithmétique	Écart-type	Coefficient de variation	LSIC 95%	95e centile	Maximum	Nombre de dépassement des critères ou des normes applicables		
		A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)								A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)														
Acénaphène	léger	0,1	10	100	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Acénaphylène	léger	0,1	10	100	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Anthracène	lourd	0,1	10	100	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	9	0,13	0,07	53%	0,19	0,26	0,30	2	0	0
Benzo(a)pyrène	lourd	0,1	1	10	9	0,12	0,04	36%	0,16	0,20	0,20	2	0	0
Benzo(b)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	9	0,12	0,20	36%	0,16	0,20	0,20	2	0	0
Benzo(b)+k)fluoranthène	lourd	0,1	1	10	9	0,13	0,07	53%	0,19	0,26	0,30	2	0	0
Benzo(c)phénanthrène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(g,h,i)pérylène	lourd	0,1	1	10	9	0,11	0,03	30%	0,14	0,16	0,20	1	0	0
Benzo(j)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,10	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(k)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,10	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Chrysène	lourd	0,1	1	10	9	0,13	0,07	53%	0,19	0,26	0,30	2	0	0
Dibenzo(a,h)anthracène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,h)pyrène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,i)pyrène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,l)pyrène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Diméthyl-1,3 naphthalène	léger	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Diméthyl-7,12 Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Fluoranthène	lourd	0,1	10	100	9	0,19	0,17	90%	0,32	0,48	0,60	3	0	0
Fluorène	léger	0,1	10	100	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	lourd	0,1	1	10	9	0,11	0,03	30%	0,14	0,16	0,20	1	0	0
Méthyl-1 naphthalène	léger	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Méthyl-2 naphthalène	léger	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Méthyl-3 cholanthrène	léger	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Naphthalène	léger	0,1	5	50	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Phénanthrène	lourd	0,1	5	50	9	0,16	0,13	86%	0,26	0,38	0,50	2	0	0
Pyrène	lourd	0,1	10	100	9	0,17	0,14	85%	0,28	0,42	0,50	2	0	0
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	léger	0,1	1	10	9	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Composés inorganiques														
Arsenic		6	30	50	9	5,22	0,44	8%	5,56	6,00	6,00	0	0	0
Argent		2	20	40	9	0,50	0,00	0%	n.d.	0,50	0,50	0	0	0
Baryum		200	500	2000	9	106,67	52,39	49%	146,94	178,00	190,00	0	0	0
Cadmium		1,5	5	20	9	0,50	0,00	0%	n.d.	0,50	0,50	0	0	0
Chrome total		100	250	800	9	32,67	36,75	112%	60,91	98,80	110,00	1	0	0
Cobalt		25	50	300	9	9,89	5,51	56%	14,12	19,40	21,00	0	0	0
Cuivre		50	100	500	9	31,33	9,85	31%	38,90	48,60	51,00	1	0	0
Étain		5	50	300	9	4,00	0,00	0%	n.d.	4,00	4,00	0	0	0
Manganèse		770	1000	2200	9	556,67	61,44	11%	603,89	640,00	640,00	0	0	0
Molybdène		2	10	40	9	1,00	0,00	0%	n.d.	1,00	1,00	0	0	0
Nickel		50	100	500	9	28,33	17,87	63%	42,07	60,00	66,00	2	0	0
Plomb		50	500	1000	9	11,78	4,18	35%	14,99	18,60	19,00	0	0	0
Zinc		110	500	1500	9	69,11	19,23	28%	83,89	98,80	100,00	0	0	0
Hydrocarbures pétroliers														
HPT C10-C50		300	700	3500	9	106,67	14,14	13%	117,54	132,00	140,00	0	0	0

LSIC95 %: Limite supérieure de la moyenne arithmétique au seuil alpha = 5 %; CV %: Coefficient de variation = écart-type/moyenne x 100; HAP Léger = 2 noyaux benzéniques, HAP lourd = 3 noyaux benzéniques et plus.

Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Beaulieu, 2016). Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC)

Critère A = Bruit de fond naturel (composés inorganiques) ou Limite de quantification analytique (composés organiques);

Critère B= Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative, institutionnelle et « commerciale » situés dans un secteur résidentiel; Critère C = Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation industrielle ou à vocation « commerciale » non situés dans un secteur résidentiel.

Tableau 3 : Statistiques descriptives des concentrations des substances mesurées dans les sols prélevés en juin 2016 par Sanexen Services Environnementaux inc. sur la propriété située sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Premier mètre en surface (0-1 m)

Substances d'intérêt (mg/kg)	Type de HAP	Critères génériques ou Normes applicables pour les sols (mg/kg)			n	Moyenne arithmétique	Écart-type	Coefficient de variation	LSIC 95%	95e centile	Maximum	Nombre de dépassement des critères ou des normes applicables		
		A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)								A (Guide)	B ou Annexe I (RPRT)	C ou Annexe II (RPRT)
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)														
Acénaphthène	léger	0,1	10	100	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Acénaphthylène	léger	0,1	10	100	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Anthracène	lourd	0,1	10	100	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	3	0,13	0,06	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Benzo(a)pyrène	lourd	0,1	1	10	3	0,13	0,06	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Benzo(b)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	3	0,13	0,18	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Benzo(b)+k)fluoranthène	lourd	0,1	1	10	3	0,13	0,06	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Benzo(c)phénanthrène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(g,h,i)pérylène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(j)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,10	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Benzo(k)fluoranthène (mg/kg)	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,10	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Chrysène	lourd	0,1	1	10	3	0,13	0,06	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Dibenzo(a,h)anthracène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,h)pyrène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,i)pyrène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Dibenzo(a,l)pyrène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Diméthyl-1,3 naphthalène	léger	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Diméthyl-7,12 Benzo(a)anthracène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Fluoranthène	lourd	0,1	10	100	3	0,17	0,12	69%	0,45	0,28	0,30	1	0	0
Fluorène	léger	0,1	10	100	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	lourd	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Méthyl-1 naphthalène	léger	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Méthyl-2 naphthalène	léger	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Méthyl-3 cholanthrène	léger	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Naphthalène	léger	0,1	5	50	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Phénanthrène	lourd	0,1	5	50	3	0,13	0,06	43%	0,28	0,19	0,20	1	0	0
Pyrène	lourd	0,1	10	100	3	0,17	0,12	69%	0,45	0,28	0,30	1	0	0
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	léger	0,1	1	10	3	0,10	0,00	0%	0,10	0,10	0,10	0	0	0
Composés inorganiques														
Arsenic		6	30	50	3	5,00	0,00	0%	n.d.	5,00	5,00	0	0	0
Argent		2	20	40	3	0,50	0,00	0%	n.d.	0,50	0,50	0	0	0
Baryum		200	500	2000	3	145,67	46,65	32%	261,56	186,00	190,00	0	0	0
Cadmium		1,5	5	20	3	0,50	0,00	0%	n.d.	0,50	0,50	0	0	0
Chrome total		100	250	800	3	70,33	46,61	66%	186,12	107,20	110,00	1	0	0
Cobalt		25	50	300	3	16,33	5,03	31%	28,84	20,60	21,00	0	0	0
Cuivre		50	100	500	3	39,33	15,31	39%	77,36	50,40	51,00	1	0	0
Étain		5	50	300	3	4,00	0,00	0%	n.d.	4,00	4,00	0	0	0
Manganèse		770	1000	2200	3	616,67	40,41	7%	717,06	640,00	640,00	0	0	0
Molybdène		2	10	40	3	1,00	0,00	0%	n.d.	1,00	1,00	0	0	0
Nickel		50	100	500	3	48,33	19,14	40%	95,88	64,50	66,00	2	0	0
Plomb		50	500	1000	3	12,33	5,77	47%	26,68	18,00	19,00	0	0	0
Zinc		110	500	1500	3	84,00	25,16	30%	146,50	99,70	100,00	0	0	0
Hydrocarbures pétroliers														
HPT C10-C50		300	700	3500	3	106,67	11,55	11%	135,35	118,00	120,00	0	0	0

LSIC95 %: Limite supérieure de la moyenne arithmétique au seuil alpha = 5 % ; CV %: Coefficient de variation = écart-type / moyenne x 100; HAP Léger = 2 noyaux benzéniques, HAP lourd = 3 noyaux benzéniques et plus.

Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Beaulieu, 2016). Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC)

Critère A = Bruit de fond naturel (composés inorganiques) ou Limite de quantification analytique (composés organiques);

Critère B= Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative, institutionnelle et « commerciale » situés dans un secteur résidentiel; Critère C = Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation industrielle ou à vocation « commerciale » non situés dans un secteur résidentiel.

Tableau 4 : Concentrations en métaux et en HAP estimées dans les plantes potagères en fonction des concentrations maximales mesurées dans les sols de remblaiement de surface (0-1m) présents sur le site du futur jardin communautaire situé sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)

	Concentration dans le sol: Critère B ou Annexe I du RPRT (mg/kg)	Concentrations estimées dans les fruits et légumes à partir des concentrations dans le sol équivalentes au critère B (Annexe I)			Concentration maximale dans le sol de surface du site (mg/kg)	Concentrations estimées dans les fruits et légumes (ug/kg/m.f.) à partir des concentrations mesurées dans le sol de surface du site (0-1 m)			Étendue de variation des concentrations dans les produits (fruits et/ou légumes) de consommation *
		Légumes racines	Légumes feuilles	Fruits		Légumes racines	Légumes feuilles	Fruits	
MÉTAUX		(mg/kg/m.f.)				(mg/kg/m.f.)			(mg/kg/m.f.)
Chrome total	250	0,23	0,19	0,18	110	0,10	0,08	0,08	0,1-0,3
Cuivre	100	13,0	6,5	10,4	51	6,6	3,3	5,3	1-10
Nickel	100	1,2	0,6	1,0	66	0,8	0,4	0,6	0,1-1,0
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)		(ug/kg/m.f.)				(ug/kg/m.f.)			(ug/kg/m.f.)
Benzo(a)anthracène	1	0,16	0,188	0,03	0,2	0,03	0,038	0,01	0,03-1,2
Benzo(a)pyrène	1	0,1	0,032	0,07	0,2	0,02	0,006	0,01	0,01-1,3
Benzo(b)fluoranthène (mg/kg)	1	0,3	0,018	0,003	0,2	0,06	0,004	0,001	0,03-0,5
Chrysène	1	0,14	2,02	0,32	0,2	0,03	0,40	0,06	0,3-28
Fluoranthène	10	4,4	4,65	0,74	0,3	0,13	0,14	0,02	0,05-3
Phénanthrène	1	0,58	19	3	0,2	0,12	3,8	0,6	0,82
Pyrène	10	3	4,92	0,8	0,3	0,09	0,15	0,02	0,4-5

* Sources: Métaux: Martin et Braesco (2001), Souci et al.(2008); HAP: INSPQ(2005)

Figures

Figure 1 : Localisation de la propriété correspondant aux lots 1 574 419 et 4 769 924 situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec). Source : Infolot, Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec et Google



Figure 2 : Localisation de la propriété correspondant au lot 4 508 493 situé au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec). Source : Infolot, Ministère Énergie et Ressources naturelles du Québec et Google

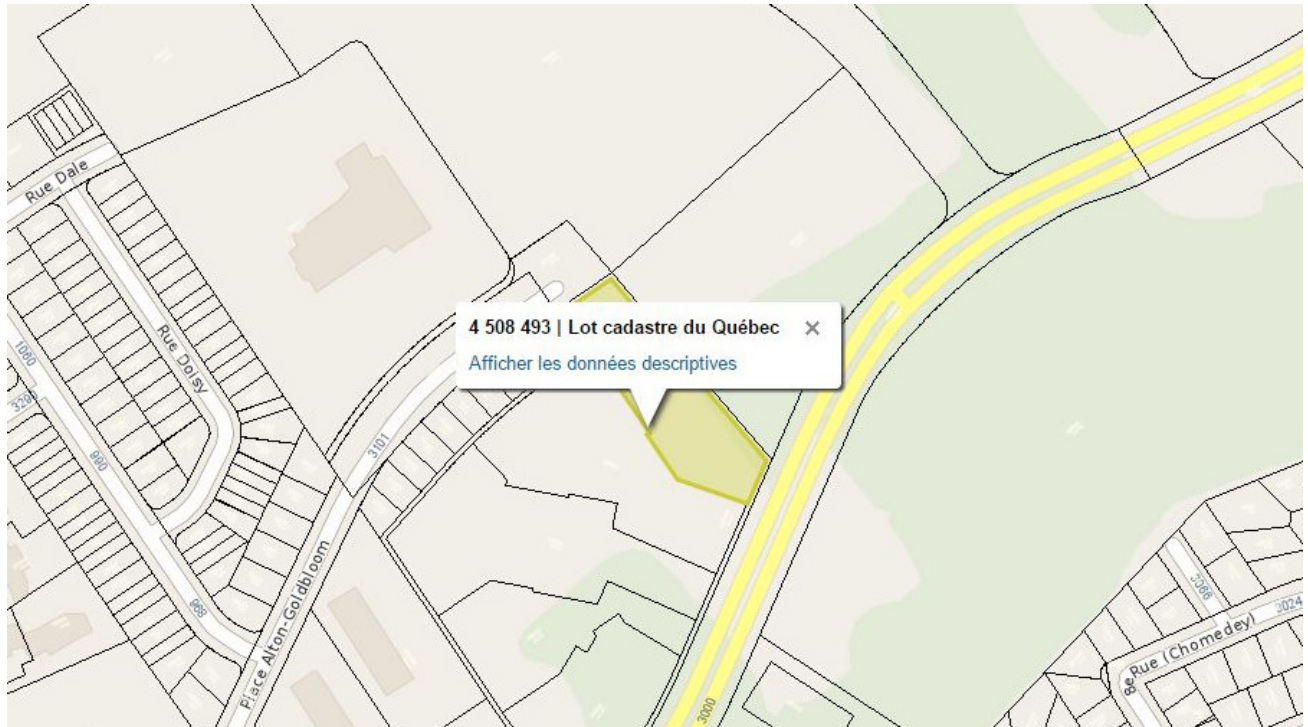


Figure 3 : Les jardins communautaires : Évaluation de la contamination et du risque pour la santé lors de l'implantation de nouveaux jardins. Source : Beaulieu, 2016

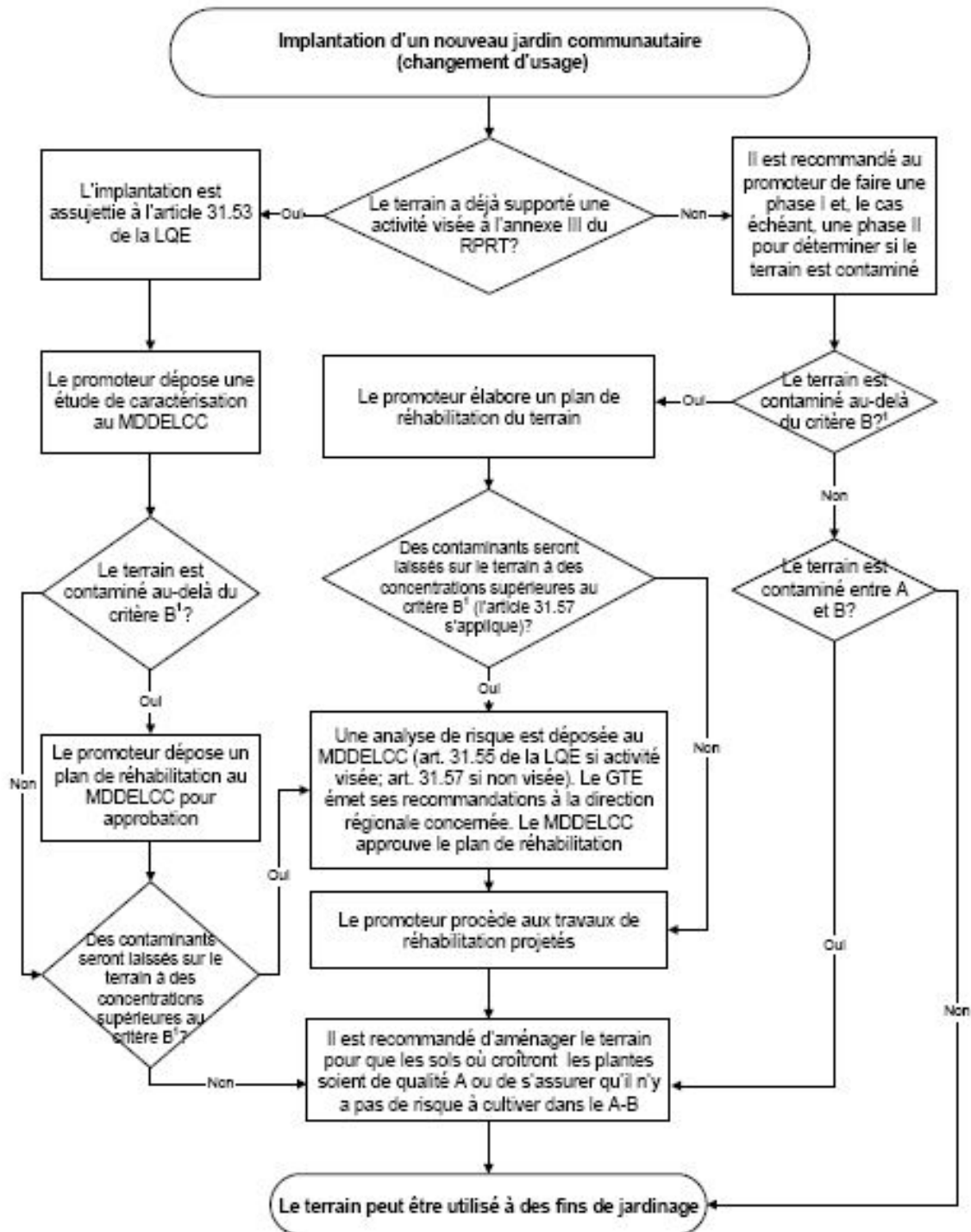


Figure 4 : Images satellite du secteur correspondant lot 4 508 493 situé au 3055, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec) en août 2005 et en septembre 2008. Source : Google Earth



Annexes

Annexe 1: Résultats analytiques des sols – Terrain vacant correspondant au 3045, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec) – Avril 2016 – Source : Sanexen Services Environnementaux, Mai 2016.

TABLEAU I : Résultats analytiques des sols
 Ville de Montréal
 Terrain vacant correspondant au 3045, boulevard Notre-Dame à Laval (Québec)

Actualiser	ion de l'échantillon				TE1-1	TE2-1	TE3-1	TE3-2	TE4-1	DT6	TE4-2	TE5-1	TE6-2	TE7-1	TE7-7
	Inage (aaaa-mm-jj)				2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04	2016-04-04
Profondeur (m)					0,10-0,60	0,10-0,60	0,05-0,50	0,50-1,00	0,00-0,30		0,30-0,80	0,05-0,50	0,10-0,60	0,00-0,50	2,90-3,20
Plage de concentration	≤ A	A-B ¹	B-C	> C	≥ annexe I du RESC										
	Politique / RPRT				RESC										
Critère et valeur limite ²	A	B / Annexe I	C / Annexe II	Annexe I	Duplicata de TE4-1										
	Métaux (mg/kg)														
Argent	2	20	40	200	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	-
Arsenic	6	30	50	250	3,6	2,5	4,8	3,5	3,7	3,2	5,8	2,7	2,3	3,4	-
Baryum	200	500	2 000	10 000	128	128	68	106	69	55	191	52	44	71	-
Cadmium	1,5	5	20	100	0,1	0,1	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-
Cobalt	15	50	300	1 500	11	8	5	11	9	7	18	7	9	9	-
Chrome total	85	250	800	4 000	30	30	10	18	11	9	26	12	13	14	-
Cuivre	40	100	500	2 500	23	16	10	23	19	15	39	11	10	12	-
Étain	5	50	300	1 500	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	-
Manganèse	770	1 000	2 200	11 000	624	438	488	575	753	666	403	533	428	677	-
Mercurure	0,2	2	10	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Molybdène	2	10	40	200	< 0,5	< 0,5	1,5	0,6	< 0,5	< 0,5	0,6	< 0,5	< 0,5	0,6	-
Nickel	50	100	500	2 500	27	21	15	25	20	16	32	16	14	19	-
Plomb	50	500	1 000	5 000	9	7	10	9	7	5	15	8	7	8	-
Sélénium	1	3	10	50	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	-
Zinc	110	500	1 500	7 500	74	54	28	62	63	49	74	30	30	34	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (mg/kg)															
Acénaphthène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Anthracène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(a)pyrène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(b,k)fluoranthène	*	*	*	136	-	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	-	n. d.	n. d.	n. d.	-
Benzo(b)fluoranthène	0,1	1	10	*	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(j)fluoranthène	0,1	1	10	*	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(k)fluoranthène	0,1	1	10	*	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(c)phénanthrène	0,1	1	10	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Benzo(g,h,i)peryène	0,1	1	10	18	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Chloro-2 naphthalène	*	*	*	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Chrysène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Dibenzofluoranthène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Dibenzoperyène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Diméthyl-7,12 Benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Fluoranthène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Fluorène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	0,1	1	10	34	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Méthyl-3 cholantrène	0,1	1	10	150	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Méthyl-1 naphthalène	0,1	1	10	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Méthyl-2 naphthalène	0,1	1	10	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Diméthyl-1,3 naphthalène	0,1	1	10	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	0,1	1	10	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Naphthalène	0,1	5	50	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Phénanthrène	0,1	5	50	56	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Pyrène	0,1	10	100	100	-	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	< 0,6	< 0,1	< 0,1	-
Hydrocarbures pétroliers (mg/kg)															
Hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ à C ₂₈)	300	700	3 500	10 000	-	-	< 100	-	-	-	-	565	-	< 100	< 100

1. En l'absence d'un critère A, le figuré s'applique pour les concentrations – ou – au critère B.
 2. Chacun des résultats est présenté au tableau dans le format correspondant au seuil de contamination de la Politique ou du RPRT le plus sévère atteint. Le format associé au RESC est indicatif du mode de gestion uniquement.
 -: Non analysé
 *: Aucun critère ou aucune valeur limite pour ce paramètre n'a été déterminé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
 n. d.: Non détecté. Les paramètres individuels de cette sommation sont tous inférieurs à la limite de détection de la méthode analytique.
 Politique: Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, Ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001.
 Les critères A représentent les teneurs de fond pour les métaux et métalloïdes prévalant pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
 RESC: Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RLRQ, Q.2, r.18), 2001.
 RPRT: Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q.2, r.37), 2003, à jour au 1^{er} février 2013.

Validation des critères et valeurs limites : Février 2016

Avis toxicologique portant sur les sols de recouvrement présents sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)
 N/Réf. : 216336

MESIQ inc.

Octobre 2016

Annexe 2: Résultats analytiques des sols – Lots 1 574 419 et 4 769 924, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) – Juin 2016 – Source : Sanexen Services Environnementaux, Juillet 2016.

TABLEAU I : Résultats analytiques des sols
Mondev
Lots 1 574 419 et 4 769 924, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec)

Identification de l'échantillon					TE16-1				TE16-2				TE16-3		
Date d'échantillonnage (aaaa-mm-jj)					TE16-1-2	TE16-1-4	TE16-1-7	TE16-2-1	TE16-2-4	TE16-2-DT4	TE16-3-1	TE16-3-5	TE16-3-7		
Profondeur (m)					2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14	2016-06-14			
Unité stratigraphique					0,40-0,80	1,30-1,80	3,00-3,50	0,00-0,50	1,50-1,80	1,50-1,80	0,00-0,50	2,00-2,40	2,80-3,30		
Mesure des composés organiques volatils (ppmv)					< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1			
Plage de concentration	≤ A	A-B ¹	B-C	> C	≥ annexe I du RESC										
	Guide d'intervention / RPRT				RESC										
Critère et valeur limite ²	B / Annexe I			C / Annexe II	Annexe I										
	A	Annexe I		Annexe II	Annexe I										
Métaux (mg/kg)															
Argent	2	20	40	200	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5		
Arsenic	6	30	50	250	< 5	< 5	5	< 5	6	6	< 5	< 5	< 5		
Baryum	340	500	2 000	10 000	190	130	49	66	67	150	160	51	51		
Cadmium	1,5	5	20	100	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5		
Cobalt	25	50	300	1 500	21	5	7	11	7	8	17	6	7		
Chrome total	100	250	800	4 000	110	14	14	19	10	11	82	21	13		
Chrome VI ³	*	6	10	*	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Cuivre	50	100	500	2 500	51	28	26	22	29	30	45	26	25		
Étain	5	50	300	1 500	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4	< 4		
Manganèse	1 000	1 000	2 200	11 000	640	470	560	640	560	580	570	480	510		
Mercurure	0,2	2	10	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Molybdène	2	10	40	200	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	1	< 1	1	< 1		
Nickel	50	100	500	2 500	66	15	18	28	19	20	51	21	17		
Plomb	50	500	1 000	5 000	9	18	10	9	8	9	19	14	10		
Sélénium	1	3	10	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Zinc	140	500	1 500	7 500	97	45	60	55	72	74	100	51	68		
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (mg/kg)															
Acénaphthène	0,1	10	100	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Acénaphthylène	0,1	10	100	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Anthracène	0,1	10	100	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Benzo[a]anthracène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1		
Benzo[a]pyrène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,2	< 0,1		
Benzo[b,j]fluoranthène	*	*	*	136	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1		
Benzo[b]fluoranthène	0,1	1	10	*	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,2	< 0,1		
Benzo[k]fluoranthène	0,1	1	10	*	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	< 0,1		
Benzo[e]fluoranthène	0,1	1	10	*	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	< 0,1		
Benzo[c]phénanthrène	0,1	1	10	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Benzo[g,h,i]pérylène	0,1	1	10	18	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	0,2	< 0,1		
Chloro-2 naphthalène	*	*	*	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Chrysène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,3	< 0,1		
Dibenzo[a,h]anthracène	0,1	1	10	82	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Dibenzo[a,i]pyrène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Dibenzo[a,h]pyrène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Dibenzol[a,i]pyrène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Diméthyl-7,12 benzo[a]anthracène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Fluoranthène	0,1	10	100	100	< 0,1	0,2	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,3	0,6	< 0,1		
Fluorène	0,1	10	100	100	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène	0,1	1	10	34	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,1	0,2	< 0,1		
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Méthyl-1 naphthalène	0,1	1	10	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Méthyl-2 naphthalène	0,1	1	10	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Diméthyl-1,3 naphthalène	0,1	1	10	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Triméthyl-2,3,5 naphthalène	0,1	1	10	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Naphthalène	0,1	5	50	56	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Phénanthrène	0,1	5	50	56	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,2	0,5	< 0,1		
Pyrene	0,1	10	100	100	< 0,1	0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,3	0,5	< 0,1		
Hydrocarbures pétroliers (mg/kg)															
Hydrocarbures pétroliers (C ₁₀ à C ₂₆)	300	700	3 500	10 000	< 100	140	< 100	< 100	< 100	< 100	120	< 100	< 100		

1 En l'absence d'un critère A, le figuré s'applique pour les concentrations = ou < au critère B.
2 Chacun des résultats est présenté au tableau dans le format correspondant au seuil de contamination du Guide d'intervention ou du RPRT le plus sévère atteint. Le format associé au RESC est indicatif du mode de gestion unique.
-: Non analysé
*: Aucun critère ou aucune valeur limite pour ce paramètre n'a été déterminé par le MDDELCC.
Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, MDDELCC, juillet 2016.
d'intervention Les critères A représentent les teneurs de fond pour les métaux et métalloïdes prévalant pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
MDDELCC: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
RPRT: Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q-2, r.37).

Validation des critères et valeurs limites : Août 2016

Annexe 3: Reportage photographique du site de la rue Saint-Ambroise à Montréal (visite du site du 12 octobre 2016).



Photo 1 : Extrémité est de la propriété (Vue vers l'ouest)



Photo 2 : Terrain vacant municipal à l'est de la propriété



Photo 3 : Zone résidentielle, rue Butternut et parc au nord de la propriété



Photo 4 : Rue Saint-Ambroise et bâtiments commerciaux (Vue vers le sud)

Annexe 4: Qualifications de l'expert

Monsieur **Sylvain Loranger** est président de la firme Service d'analyse de données MESIQ inc., corporation canadienne fondée en 1988. Il est détenteur d'un doctorat en santé communautaire (option toxicologie de l'environnement) de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (1994) et d'une maîtrise en limnologie de l'Université du Québec à Montréal (1982). Il cumule une expérience de plus de 30 ans en évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement, en analyse de données environnementales, en statistique et en modélisation environnementale.

Il est reconnu comme expert en évaluation des risques par les organismes responsables fédéraux et provinciaux. Il a notamment participé à plusieurs projets novateurs en évaluation des risques radiologiques, chimiques et microbiologiques. Il a publié plus d'une vingtaine d'articles scientifiques dans des revues internationales, ainsi que plus de deux cents rapports d'étude et de recherche dans les domaines de la contamination environnementale, de la modélisation, de l'exposition humaine et de l'évaluation des risques environnementaux. Il enseigne également dans ce domaine depuis plus de 25 ans à l'Université de Montréal dans le cadre des diplômes spécialisés en toxicologie, en environnement et en développement durable (DESS). Il est membre de plusieurs organisations professionnelles nationales et internationales associées au domaine de la toxicologie, de l'environnement et des affaires (Society of Environmental Toxicology and Chemistry, Society for Risk Analysis, Society of Toxicologie, Réseau Environnement). À l'heure actuelle, M. Loranger agit comme expert indépendant en environnement pour plusieurs organismes privés et publics dans le cadre de projets de redéveloppement de sites contaminés et de projets de fermeture de mines.

Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
1555, rue Carrié-Derick, 2^e étage
Montréal (Québec)
H3C 6W2

Note

Destinataire : Monsieur Denis Sauvé
Chef de division
Division des transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

Expéditeur : Ingrid Holler, ing., M.Ing.

Date : Le 19 octobre 2016

Objet : Terrains situés sur le côté nord de la rue Saint-Ambroise
(lots 1 574 419 et 4 769 924) – Avis toxicologique
N/Réf. : 12E244K

À la demande de Mme Linda Bertrand, chargée de soutien technique en immobilier de votre service, nous avons pris connaissance du rapport d'avis toxicologique¹ qu'elle nous a transmis hier.

Ce rapport répond à ce que nous demandions dans la note 12E244I du 22 juillet dernier. L'avis toxicologique conclut qu' « *il n'y aura aucun risque à consommer les plantes (fruits, légumes, herbes) qui seront cultivés dans le futur jardin communautaire* », et qu' « *aucune intervention n'est recommandée pour modifier les sols de surface déjà en place sur le site* ».

Ainsi, bien que les exigences décrites dans l'acte d'échange n'aient pas été respectées à la lettre, nous pouvons considérer que le terrain a été réhabilité pour l'usage de jardin communautaire, car les directives du nouveau guide d'intervention du MDDELCC² ont été respectées.



Ingrid Holler, ing., M.Ing.
Téléphone : 514 872-3932
Courriel : iholler@ville.montreal.qc.ca



Josée Samson, ing., M.Sc.A.
Ingénieure de section

¹ Avis toxicologique portant sur les sols de recouvrement présents sur les lots 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec situés sur la rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec), réf. no. : 216336, MESIQ inc., octobre 2016 (rapport préparé pour Sanexen Services environnementaux inc.).

² Guide d'intervention, Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, juillet 2016.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2016-07-19 13:00
Lot :	1 574 419	Radiations : 2016-06-21 10:39
Date d'établissement :	2001-07-16	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Date de présentation d'inscription	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-06-09	21 599 386	Avis de décontamination	Requérant Propriétaire	9104-2523 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL			
2013-06-12	20 019 365	Échange	Cédant Cessionnaire	9104-2523 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL		6 019 444	
2012-07-09	19 241 766	Hypothèque	Créancier Constituant	BANQUE DE MONTRÉAL 9104-2523 QUÉBEC INC.	2 500 000,00 \$	6 002 141	I 21 301 078
2010-11-04	17 684 526	Avis de contamination	Requérant	9104-2523 Québec Inc.			
2010-03-30	17 039 680	Vente	Vendeur Acquéreur	3659798 CANADA INC. 9104-2523 QUÉBEC INC.	675 000,00 \$ payé		
2010-03-30	17 039 680	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	9137-3175 Québec Inc 9104-2523 QUÉBEC INC.			
2007-06-21	14 365 460	Hypothèque	Créancier Débiteur	9137-3175 Québec inc. 3659798 Canada inc.	525 000,00 \$		I 17 055 647
2004-10-14	11 778 995	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque de Montréal 3659798 Canada Inc.	380 000,00 \$	6 019 152	I 15 948 813
2001-11-13	5 300 922	Vente	Vendeur Acquéreur	LUSSIER TULL & ASSOCIES INC ES QUALITE 3659798 CANADA INC	250 000,00 \$ comptant		
2001-11-07	5 299 849	Certificat de cession et de nomination	Syndic Failli	LUSSIER TULL & ASSOCIES INC PILON, ANDRE			
2001-11-07	5 299 848	Avis de faillite	Syndic	LUSSIER TULL & ASSOCIES INC	Porter : 5 299 849		
2001-08-30	5 284 899	Avis de retrait de percevoir LOYERS	Créancier Débiteur	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA PILON, ANDRE	Réf.: 4 930 063		I 1 915 931
2001-07-16	À 09:00.DEPOSE, CF.LOT (S) REMPLACE (S), (RENOVATION)						

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2016-07-19 13:00
Lot :	4 769 924	Radiations : 2016-06-21 10:39
Date d'établissement :	2012-09-26 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	<u>Liste des plans</u>	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 1 574 421.	

Date de présentation d'inscription	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-06-09	21 599 386	Avis de décontamination	Requérant Propriétaire	9104-2523 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL			
2013-06-12	20 019 365	Échange	Cédant Cessionnaire	9104-2523 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL		6 019 444	

Dossier # : 1153496006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, résultant de l'acte d'échange avec 9104-2523 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 019 365. N/Réf. : 31H05-005-7166-05

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et sa forme, le projet d'acte de mainlevée ci-joint, préparé par Me Marie-Ève Bergeron, notaire.



Mainlevée 1153496006.doc

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mylène BEAUBIEN
Analyste en droit
Tél : 872-9656

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 872-2363
Division : Division droit contractuel

MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE

L'AN DEUX MILLE

(201 - -)

DEVANT Me Marie-Eve BERGERON, notaire à Montréal, province de Québec, ayant son domicile professionnel en la ville de Montréal,

COMPARAÎT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (1^{er} janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par madame Francine Fortin, directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et en vertu :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM , adoptée par le conseil municipal à sa séance du

Ci-après la « **Créancière** »

LAQUELLE, en sa qualité de créancière, accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte d'échange entre la **VILLE DE MONTRÉAL** et **9104-2523 QUÉBEC INC.**, reçu devant Me Jacques DORAIS, notaire, le dix (10) juin deux mille treize (2013) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 019 365.

EN CONSÉQUENCE, la Créancière requiert l'Officier de la publicité foncière de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effet aux présentes.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

() des minutes de la notaire soussignée.

LECTURE FAITE, la Créancière signe en présence de la notaire soussignée.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : Madame Francine FORTIN

Me Marie-Eve BERGERON, notaire



Dossier # : 1167360003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15253 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé de l'entente: 292 400,16 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15253 et au tableau de prix reçus joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées participantes, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-11 14:57

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1167360003**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public # 16-15253 (1 soumissionnaire). (Montant total estimé de l'entente: 292 400,16 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux prolongations d'une période de 12 mois chacune. L'hypochlorite de sodium 12 % en vrac est requis afin d'assurer les opérations d'assainissement de l'eau ainsi que l'entretien des piscines de la Ville.

L'entente-cadre précédente, d'une valeur totale de 205 805,25 \$, a été en vigueur du 14 novembre 2013 au 13 novembre 2016 (entente 907613 et 1088867) et sa consommation réelle a été de 134 526,25 \$, soit 65,37 % du montant total de l'entente.

Ce regroupement d'achats est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal et d'une (1) ville liée de l'agglomération, qui ont signifié leur participation à ce dossier. Une responsable et conseillère en planification - volet aquatique, Service de la diversité sociale et des sports, a effectué une consultation auprès des unités d'affaires de la Ville pour permettre ce regroupement d'achats et réaliser d'importantes économies monétaires en s'appuyant sur le volume de consommation.

L'appel d'offres public (16-15253) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 3 octobre 2016 au 19 octobre 2016. Un addenda a été publié le 12 octobre 2016 pour préciser les besoins et certaines informations pour la ville de Dorval. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 7 avril 2017.

Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement et ville liée confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1684 - 6 novembre 2013 - Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans à la suite de l'appel d'offres public # 13-13174 (2 soum.). (Montant total estimé d'entente : 205 805,25 \$)

CG10 0229 - 17 juin 2010 - Conclure avec la firme Lavo inc., une entente-cadre pour la fourniture de produits chimiques pour les piscines et usines de production d'eau potable pour une période de 3 ans à la suite de l'appel d'offres public # 10-11186 (1 soum.). (Montant total estimé d'entente : 174 263,78 \$)

DESCRIPTION

Puisqu'il s'agit d'un marché restreint, nous avons exigé une garantie de soumission égale à cinq (5) % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à quinze (15) % du montant total du contrat.

Ce dossier décisionnel vise la conclusion d'une (1) entente-cadre pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, ainsi qu'une ville liée de l'agglomération, soit la ville de Dorval.

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures ainsi que les besoins futurs et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent pour la période 2017-2020, un potentiel d'approvisionnement de 1 047 000 litres d'hypochlorite de sodium 12 %, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de cette quantité. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des besoins des différentes parties prenantes.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15253, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de trois (3) fournisseurs :

- Polyrheo (Canada) Inc
- RBF International Ltée
- UBA Inc.

Nous avons reçu une (1) soumission de la part de :

- UBA inc.

Les preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission se sont abstenus en raison d'un manque d'équipement pour la livraison du produit en vrac.

Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
UBA inc.	292 400,16 \$		292 400,16 \$
Dernière estimation réalisée	290 112,97 \$		290 112,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			2 287,19 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	0,78 %
---	--------

L'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant des quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'octroyer à un fournisseur tout en ayant le même prix pour chaque unité requérante, ainsi qu'un délai de livraison uniforme et adéquat tout en respectant les conditions optimales pour assurer un service de qualité aux citoyens.

Les besoins du regroupement de la Ville de Montréal pour l'hypochlorite de sodium en 2017-2020 seront semblables à l'entente précédente conclue en 2013-2016. Le regroupement de la Ville de Montréal connaît une stabilité de sa demande en hypochlorite de sodium en 2016-2017.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % (en vrac) de 0,241 \$ par litre, pour la période 2017-2020 (36 mois), pour un montant estimé à 290 112,97 \$. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que de la ville de Dorval, en fonction du prix moyen obtenu par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 34,64 % qui inclut l'inflation ainsi que la dépréciation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits chimiques, telle que publiée par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2016, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2016.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût total de l'entente-cadre est de 292 400,16 \$ (taxes incluses) soit de 86 594,91 \$ de plus que l'entente précédente qui était d'un montant de 205 805,25 \$. Il s'agit d'entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. L'écart de prix entre ces deux ententes se justifie par une légère augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine ainsi que la forte baisse de la devise canadienne, ce qui a fait augmenter considérablement les prix de l'hypochlorite de sodium 12 % vendu sur le marché canadien.

En comparaison avec les données de 2013, la baisse de la devise canadienne a influencé les prix à la hausse d'environ 24,84 % ce qui a engendré une majoration de 34,64 % au prix actuel du marché qui est de 0,242 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'hypochlorite de sodium 12 % en vrac est requis afin d'assurer les opérations d'assainissement de l'eau ainsi que l'entretien des piscines de la Ville. Cette entente-cadre collective simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation individuelle en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin info-achat afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective auprès de l'adjudicataire à la suite de l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Début du contrat: 23 janvier 2017

Fin du contrat 18 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-22

Isabelle LAZURE
Chef de section


Tél : 514-872-6935
Télécop. : 514-868-5984

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-01-11

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois 
2	Titre de l'appel d'offres	Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15253
5	Préposée au secrétariat	Caroline Masse (8 novembre 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	19 octobre 2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Étienne Langlois

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	UBA inc.	Traites bancaires de 65 500 \$ et de 22 000 \$	Net 30 jours	Fournie	\$	N/A	Conforme	19303
2								
3								

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15253	Titre de l'appel d'offres	Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal			Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Date d'ouverture	2016-10-19	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'approvisionnement	Requérant	Étienne Langlois

	Adjudicataire recommandé		
	UBA inc.	0	0
Total avant taxes		254 316,30 \$	
TPS		12 715,82 \$	
TVQ		25 368,05 \$	
TOTAL		292 400,17 \$	

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15253

Numéro de référence : 1018190

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal

<input type="checkbox"/>	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/>	Polyrheo (Canada) Inc 18900 Avenue Clark Graham Baie-d'Urfé, QC, H9X3R8 NEQ : 1167809103	Monsieur Jijo George Téléphone : 514 447-5005 Télécopieur : 514 696-5933	Commande : (1190177) 2016-10-17 8 h 37 Transmission : 2016-10-17 8 h 37	2661000 - 16-15253 Addenda N° 1 2016-10-17 8 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	RBF International Ltée 780, rue Nobel Saint-Jérôme, QC, J7Z 7A3 NEQ : 1146408647	Madame Nathalie Campeau Téléphone : 450 438-4416 Télécopieur : 450 438-0827	Commande : (1186195) 2016-10-05 9 h 59 Transmission : 2016-10-05 9 h 59	2661000 - 16-15253 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	UBA Inc 2605 Royal Windsor Dr. Mississauga, ON, L5J 1K9 NEQ : 1149790991	Madame Josephine Tham Téléphone : 905 823-6460 Télécopieur : 905 823-0001	Commande : (1185675) 2016-10-04 10 h 53 Transmission : 2016-10-04 10 h 53	2661000 - 16-15253 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions](#)

[d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés



Dossier # : 1160660010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 908 151,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs au projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 528 827,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15580) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-15 16:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur des équipements aquatiques en 2012. Un des constats est qu'une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, est vétuste et nécessite des investissements majeurs.

Le plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM) propose différentes actions afin d'améliorer les enjeux actuels. Une des actions proposée est de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dotés des caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional dans les zones d'influence sous-dotées et remplacer les équipements existants non adéquats tel que c'est le cas pour la piscine Rosemont existante, en fin de vie utile.

L'actuelle piscine Rosemont, construite en 1949, est vétuste et nécessiterait d'importants travaux et investissements pour assurer sa mise à niveau sans pouvoir pour autant permettre une actualisation de l'offre de services en fonction des besoins modernes. De plus, suite à des expertises sur le béton de la charpente et du bassin, le laboratoire de la Ville recommande un changement de vocation à cause des réactions entre les produits chimiques pour traiter l'eau et le béton.

Le projet, consiste donc à construire un nouveau complexe aquatique (piscine de natation, bassin d'acclimatation, gradins, salles multifonctionnelles, etc.) d'environ 5 000 mètres carrés sur la portion libre au nord du site du Centre Rosemont afin de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site et d'offrir aux citoyens et citoyennes les commodités modernes nécessaires aux activités de loisirs et de sports aquatiques qui s'y tiendront.

Dans une phase ultérieure, non incluse au présent projet, la piscine et le centre culturel existants seront convertis en maison de la culture et toutes les composantes du centre Rosemont (bibliothèque existante, nouveau complexe aquatique et maison de la culture à venir) seront reliées en un seul complexe. La consolidation d'un pôle d'activités de loisirs et de sports et d'un pôle d'activités culturelles sur un même site situé au coeur de l'arrondissement créera une synergie souhaitée par l'Arrondissement de Rosemont - La

Petite-Patrie. De plus, pour le nouveau complexe aquatique, l'utilisation du même emplacement permettra également d'assurer la continuité de l'offre de services.

Les principales parties prenantes du projet, qui siègent au comité de pilotage, sont le Service de la diversité sociale et des sports ainsi que l'Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en tant que requérants et le Service de la gestion et de la planification immobilière en tant qu'exécutant.

Le 3 octobre 2016, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé d'aller de l'avant avec le projet en procédant à l'étape des plans et devis. Pour ce faire, le SGPI devait lancer un appel d'offres pour retenir les services d'une équipe de projet en architecture et en ingénierie.

L'appel d'offres public, publié dans Le Devoir le 12 octobre 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 28 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 novembre 2016. Cinq (5) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres (les 12, 21, 26 et 31 octobre 2016 ainsi que le 1er novembre 2016) afin de répondre aux questions posées par les soumissionnaires et de corriger les incongruités notées par ceux-ci dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0212	24 février 2015	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe de professionnels composée de la firme Poirier Fontaine architectes inc. et de la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens inc. qui devront pour le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (183) rendre les services suivants:

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plan de développement du site;
- Processus de conception intégré;
- Plans et devis;
- Services relatifs à l'obtention d'une certification LEED;
- Participation aux séances d'analyse de la valeur;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits;
- Services lors de l'année de garantie.

Tout au long de leur prestation, les firmes, composant l'équipe à qui le contrat sera octroyé, seront encadrées par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Sans aide de la Ville centre, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pourrait difficilement réaliser un projet d'une telle ampleur. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui finance le projet dans le cadre du PIAM a ainsi confié le mandat d'exécution au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, notamment la préparation des plans et devis, l'embauche de professionnels externes est requise. L'octroi d'un seul contrat à une équipe complète de professionnels, assure une meilleure cohésion des services offerts notamment en responsabilisant l'architecte par rapport à la coordination de l'équipe.

Il y a eu 43 preneurs du cahier des charges (firmes d'architectes ou d'ingénieurs ainsi que d'autres organisations). Douze (12) équipes ont déposé une soumission. Cinq (5) soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe. Sept (7) ont été déclarées non conforme avec un pointage inférieur à 70 %.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl. définis	Total soumis (avant taxes)	Total (taxes incl.)
Poirier Fontaine architectes	78,0	0,691	1 253 500,00 \$	358 450,00 \$	1 611 950,00 \$	1 853 339,51 \$
Saia Barbarese Topouzanov architectes	75,7	0,600	1 470 290,00 \$	350 500,00 \$	1 820 788,87 \$	2 093 452,00 \$
Les architectes FABG	70,3	0,596	1 362 630,00 \$	392 875,00 \$	1 755 505,00 \$	2 018 391,87 \$
Héloïse Thibodeau architecte	71,3	0,593	1 439 230,00 \$	340 850,00 \$	1 780 080,00 \$	2 046 646,98 \$
ACDF Architecture inc.	80,2	0,564	1 652 987,00 \$	352 849,98 \$	2 005 837,00 \$	2 306 211,09 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 878 320,00 \$	354 270,00 \$	2 232 590,00 \$	2 566 920,30 \$
Moyenne des prix des soumissions conformes					1 794 832,17 \$	2 063 608,29 \$
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) <i>((l'adjudicataire – moyenne) / moyenne) x 100</i>					10,19 %	10,19 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire – estimation)</i>					- 620 640,00 \$	-713 580,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i>					- 27,80 %	-27,80 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)</i>					208 838,87	240 112,49 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					12,96 %	12,96 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 18 novembre 2016, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs. Celle-ci a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Le prix soumis par cette équipe est de 27,8 % inférieur à l'estimation du prix de la soumission faite avant l'appel d'offres par le SGPI. Si le prix soumis pour les services supplémentaires déjà définis est presque identique au coût estimé pour ces mêmes services, l'écart se creuse au niveau des pourcentages soumis pour les services de base.

Pour les services de bases, les pourcentages soumis par l'équipe adjudicataire sont (en

comparaison avec les pourcentages utilisés dans l'estimation du SGPI) :

	Pourcentages soumis par Poirier Fontaine et Beaudoin Hurens	Moyenne des pourcentages soumis	Pourcentages utilisés par le SGPI	Applicable sur le % suivant du coût réel des travaux avant taxes
<ul style="list-style-type: none"> pour l'architecture, incluant le rôle du coordonnateur 	2,736 % ¹	3,431 % ¹	5,0 % ¹	100 %
<ul style="list-style-type: none"> pour l'ingénierie (électromécanique) 	6,469 % ²	6,739 % ²	8,0 % ²	± 35 %
<ul style="list-style-type: none"> pour l'ingénierie (charpente et civil) 	5,346 % ²	6,977 % ²	6,5 % ²	± 15 %
<ul style="list-style-type: none"> pour l'architecte du paysage 	22,17 % ²	15,02 % ²	17,0 % ²	± 0,5 %

Note 1 : Pourcentage applicable sur le coût réel total du projet, avant taxes.

Note 2 : Pourcentage applicable sur le coût réel total des travaux relatifs à cette discipline uniquement, avant taxes.

Les professionnels de l'équipe adjudicataire explique ainsi les pourcentages bas soumis en raison du manque de travail actuellement chez les firmes. Le SGPI avait observé cette tendance dans des contrats professionnels d'envergure dans un passé récent. Toutefois, le Service a préféré être conservateur dans son estimation des frais professionnels faite dans le cadre de l'élaboration de son budget global du projet.

Par contre, en faisant une comparaison avec le Décret de Québec pour les honoraires des services en architecture et en ingénierie, auquel le marché se réfère pour déterminer la valeur équitable des services professionnels, les pourcentages de référence pour les services de base auraient plutôt dû être de l'ordre de 3,6 % en architecture, 6,5 % en électromécanique et 6,5 % en charpente et civil. En utilisant ces pourcentages, l'estimation avant taxes des coûts de la soumission pour les services de base aurait dû être de 1 470 000,00 \$ et non de 1 878 320,00 \$ avant taxes. Si tel avait été le cas, le pourcentage d'écart eut été de -11,6 % en non de -27,8 %. Somme toute, le SGPI a surévalué d'environ 22,4 % le coût des honoraires pour les services de base alors que le prix soumis par les professionnels n'est pas si bas si on le compare au calcul basé sur les décrets de Québec. D'ailleurs, le prix soumis par Poirier Fontaine architectes et leur équipe n'est inférieur que de 10,19 % par rapport à la moyenne.

En raison de l'écart au delà de 20% entre le prix soumis et l'estimation du SGPI et parce que le contrat professionnel est d'une valeur supérieure à 1M \$, le dossier doit en théorie être soumis à la Commission d'examen des contrats. Par contre, ce ne serait pas le cas si l'on considérait l'écart de - 11,6 % si le SGPI avait basé son estimation sur les décrets de Québec.

En appliquant les pourcentages soumis par l'équipe adjudicataire aux coûts des travaux mis à jour après l'appel d'offres de services professionnels (en hausse de 17%), le budget à prévoir pour les honoraires relatifs aux services de base doit être majoré de 211 730,32 \$ par

rapport au montant soumis de 1 253 500,00 \$ avant taxes, pour totaliser 1 465 230,32 \$ (soit +17%).

Le budget doit également être majoré de 175 827,64 \$ avant taxes en prévision des honoraires pour les services de base relatifs aux éventuels ordres de changement en cours de chantier non relatifs à des erreurs ou des omissions de la part des professionnels (12%). Ce budget n'apparaissait pas dans le bordereau des prix. Le total du budget d'honoraires pour les services de base devient alors 1 641 057,96 \$

En y ajoutant le prix soumis de 358 450,00 \$ avant taxes pour les services supplémentaires déjà définis (listés ci-après), le total du budget d'honoraires avant taxes doit est ajusté à 1 999 507,96 \$:

- l'accompagnement LEED,
- l'animation du processus de conception intégré,
- le processus de conception intégré,
- certaines études conceptuelles architecturales,
- la mise en service LEED,
- la modélisation énergétique,
- les démarches pour l'obtention de subventions en économie d'énergie,
- les simulations pour la rétention d'eau,
- le plans d'évacuation à être affichés dans le bâtiment avant sa mise en service du bâtiment.

Un budget pour travaux contingents de 10 % de ce montant, soit 199 950,80 \$ avant taxes, est ajouté pour couvrir les coûts des services additionnels ne faisant pas partie des services de bases, non encore identifiés mais qui pourraient être requis en cours de mandat de la part de l'adjudicataire. Cette allocation n'était pas identifiée dans le bordereau de soumission.

Somme toute, le total du budget d'honoraires associé au contrat professionnel sera de :

Services de base :	1 641 057,96 \$
Services additionnels déjà identifiés :	358 450,00 \$
<u>Budget de contingence :</u>	<u>199 950,80 \$</u>
Total avant taxes :	2 199 458,76 \$
Total taxes incluses :	2 528 827,71 \$

Un budget d'incidences de 15 %, soit 379 324,16 \$ taxes incluses, est demandé en parallèle pour couvrir des coûts tels que :

1. ceux de la demande d'accréditation LEED,
2. ceux engendrés notamment par d'autres études (tels que tests de sol et analyse du potentiel géothermique)
3. et ceux des services d'autres consultants tels que :
 - acousticien,
 - ergonomiste,
 - designer en signalisation,
 - panel d'experts pour l'assurance-qualité architecturale,
 - consultant en accessibilité universelle,
 - spécialiste en ascenseur,
 - ingénieur forestier,
 - scénographe.

Ce budget d'incidence n'inclut pas les montants qui seront requis pour les contrats qui seront octroyés en parallèle au présent sommaire à un économiste de la construction et un spécialiste de l'enveloppe du bâtiment (voir GDD 1160660012 et 2160660001).

Les firmes Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs doivent avoir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat parce que le budget maximal d'honoraires est supérieur à 1 M \$. Les deux firmes ont déjà obtenu une telle autorisation :

1. Poirier Fontaine architectes inc. (numéro 2015-CPSM-1055546),
2. Beaudoin Hurens inc. (numéro 2013-CPSM-0243).

De plus, comme la valeur des sous-contrats des firmes identifiées comme sous-traitants de Poirier Fontaine architectes inc. dans leur offre de services est inférieure à 1 M \$, ces firmes n'ont pas à posséder une autorisation de l'AMF. Néanmoins, les deux firmes sous-traitantes suivantes ont tout de même leur attestation :

1. Riopel Dion St-Martin inc. (numéro 2015-CPSM-1057900),
2. BC2 Groupe conseil inc. (numéro 2014-CPSM-1027982).

Par ailleurs, les firmes Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs ne sont pas inscrites au RENA ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 2 528 827,71 \$ (incluant les taxes et les contingences). En y ajoutant le montant prévus de 379 324,16 \$ taxes incluses pour le budget d'incidences, le montant de la dépense brute à prévoir totalise 2 908 151,86 \$, ce qui correspond à une dépense nette de 2 655 530,28 \$ après ristournes de taxes, qui sera financée à 100% par le Service de la diversité sociale et des sports via le règlement d'emprunt 15-008.

Les répartitions des décaissements est prévue ainsi :

Total	2017	2018	2019	2020
100 %	70 %	10 %	15%	5%
2 908 151,86 \$	2 035 706,30 \$	290 815,19 \$	436 222,78 \$	145 407,59 \$

Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévus au PTI 2016-2018 du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet prévoit mettre de l'avant des mesures de développement durable afin d'obtenir une certification « LEED » de niveau Or en accord avec la «Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que l'échéancier du projet se répartisse sur quelques années, un retard d'un mois au départ à l'octroi de contrat pour les services professionnels se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes du projet. Or, si les travaux démarrent plus tard en 2018, il est possible que l'entrepreneur ne réussisse pas à fermer le nouveau bâtiment à temps avant l'hiver suivant de façon à continuer les travaux à l'intérieur dans un environnement protégé. Cela pourrait se traduire en frais additionnels pour la Ville pour couvrir les coûts des conditions d'hiver que l'entrepreneur serait obligé de mettre en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire, en accord avec le Service des communications. Un plan de communication sera élaboré pour les phases ultérieures du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Examen du sommaire par le CE :	21 décembre 2016
Commission d'examen des contrats	11 janvier 2017
Recommandation d'octroi par le CE :	18 janvier 2017
Octroi du contrat au CM :	23 janvier 2017
Conception et préparation des plans et devis	de février 2017 à janvier 2018
Appel d'offres de construction	février et mars 2018
Octroi du contrat de construction	CM d'avril 2018
Chantier	de mai 2018 à environ décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François PUCHIN, Service des communications
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Johanne DEROME, 2 décembre 2016

François PUCHIN, 2 décembre 2016
Josée BÉDARD, 2 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514-872-3957
Télécop. : 514-872-2222

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-12-09

Projet :		Titre Appel d'offres 16-15580					
		Description Contrat services professionnels Poirier Fontaine inc. + Beaudoin Hurens inc. pour le Complexe aquatique Rosemont					
				Tps		Tvq	
				5,0%		9,975%	Total
at :	Travaux forfaitaires	%	\$				
	Services de bases	73,3%	1 465 230,32	73 261,52		146 156,72	1 684 648,56
	Budget pour O.de.C.	8,8%	175 827,64	8 791,38		17 538,81	202 157,83
	Services supplémentaires	17,9%	358 450,00	17 922,50		35 755,39	412 127,89
	Sous-total :	100,0%	1 999 507,96	99 975,40		199 450,92	2 298 934,28
	Contingences	10,0%	199 950,80	9 997,54		19 945,09	229 893,43
	Total - Contrat :		2 199 458,76	109 972,94		219 396,01	2 528 827,71
ences :	Dépenses générales						
	Dépenses spécifiques						
	Total - Incidences :	15,0%	329 918,81	16 495,94		32 909,40	379 324,16
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 529 377,57	126 468,88		252 305,41	2 908 151,86
urnes :	Tps	100,00%		126 468,88			126 468,88
	Tvq	50,0%				126 152,71	126 152,71
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 529 377,57	0,00		252 305,41	2 655 530,28

Dossier # : 1160660010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15580 Det Cah Final.pdf](#)[16-15580 tableau.pdf](#)[16-15580 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Affleck de la Riva, architectes	pointage intérimaire inférieur à 70%
Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes	pointage intérimaire inférieur à 70%
CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Lemay CO inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Lupien Matteau Inc	pointage intérimaire inférieur à 70%
MDA ARCHITECTES	pointage intérimaire inférieur à 70%
TLA ARCHITECTES INC	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ACDF Architecture inc.	2 306 211,09 \$	<input type="checkbox"/>	
Héloïse Thibodeau architecte	2 046 646,98 \$	<input type="checkbox"/>	
Les architectes FABG	2 018 391,87 \$	<input type="checkbox"/>	
Poirier Fontaine Architectes inc.	1 853 339,51 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Saia Barbarese Topouzanov architectes	2 093 452,00 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: la période de soumission ne leur convient pas pour deux firmes, une firme ne peut répondre à l'exigence LEED, deux firmes participent avec un soumissionnaire et une firme mentionne que les exigences sont trop grandes en rapport avec une compétition sur le prix.

Préparé par :

Le - -

16-15580 - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la construction d'un complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise des firmes dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Expérience et expertise du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité				
FIRME	5%	10%	20%	15%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date				
ACDF Architecture inc.	3,50	7,00	15,67	13,00	24,33	16,67	80,2	2 306 211,09 \$	0,564	5	18-11-2016				
Affleck de la Riva, architectes	3,50	7,00	15,33	11,33	18,33	13,00	68,5			Non conforme	Heure 13 h 30				
Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes	3,33	7,33	11,67	10,33	15,67	15,00	63,3			Non conforme	Lieu 255 Crémazie est, suite 400, salle intégrité				
CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.	3,17	6,67	14,33	11,00	19,33	11,67	66,2			Non conforme	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>10000</td> </tr> </table>	Multiplicateur d'ajustement			10000
Multiplicateur d'ajustement															
	10000														
Héloïse Thibodeau architecte	3,33	6,67	15,00	11,67	19,67	15,00	71,3	2 046 646,98 \$	0,593	4					
Lemay CO inc.	3,83	7,67	15,00	11,33	18,00	13,00	68,8			Non conforme					
Les architectes FABG	3,33	5,67	14,33	12,00	21,33	13,67	70,3	2 018 391,87 \$	0,596	3					
Lupien Matteau Inc	3,17	6,67	14,00	7,33	16,67	12,33	60,2			Non conforme					
MDA ARCHITECTES	3,67	7,00	13,33	8,83	17,67	14,00	64,5			Non conforme					
Poirier Fontaine Architectes inc.	4,33	8,00	13,00	12,00	24,00	16,67	78,0	1 853 339,51 \$	0,691	1					
Saia Barbarese Topouzanov architectes	3,33	5,00	15,00	13,33	23,33	15,67	75,7	2 093 452,00 \$	0,600	2					
TLA ARCHITECTES INC	3,00	6,00	13,00	10,67	17,00	15,33	65,0			Non conforme					
							-								
							-								
							-								
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau														



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15580

Numéro de référence : 1020935

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la construction d'un complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed Serkhane Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur : 514 390-6534	Commande : (1189237)	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1
		2016-10-13 13 h 20	2016-10-13 13 h 20 -
		Transmission	Téléchargement
		2016-10-13 13 h 20	2664660 - 16-15580 Addenda N° 2
			2016-10-21 15 h 01 - Courriel
		2666360 - 16-15580 Addenda N° 3	2016-10-26 15 h 55 - Courriel
		2667975 - 16-15580 Addenda N° 4	2016-10-31 15 h 17 - Courriel
		2669080 - 16-15580 Addenda N° 5	2016-11-02 16 h 28 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5 NEQ : 1171613186	Madame Émilie Vandal- Piché Téléphone : 514 278- 4443 Télécopieur :	Commande : (1190546) 2016-10-17 13 h 47 Transmission : 2016-10-17 13 h 47	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-17 13 h 47 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ABCP architecture et urbanisme 412-300 rue St-Paul Québec, QC, G1K 7R1 http://www.abcparchitecture.com NEQ : 1168446459	Monsieur Bernard Serge Gagné Téléphone : 418 649- 7369 Télécopieur : 418 649- 5354	Commande : (1189439) 2016-10-13 16 h 09 Transmission : 2016-10-13 16 h 09	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-13 16 h 09 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15

			h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ACDF Architecture inc. 5605, ave de Gaspé, bureau 304 Montréal, QC, H2T 2A4 http://www.acdf.ca NEQ : 1163842074	Madame Yolande Jeanson Téléphone : 450 778-1151 Télécopieur : 450 778-1594	Commande : (1190488) 2016-10-17 12 h 56 Transmission 2016-10-17 12 h 56	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-17 12 h 56 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9	Madame Josée Marchand Téléphone	Commande : (1188868) 2016-10-12 17 h 17	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20

<http://www.aedifica.com> NEQ : : 514 844- **Transmission** h 15 - Courriel
 1148160998 6611 : 2664660 - 16-
 Télécopieur 2016-10-12 15580 Addenda
 : 514 844- 17 h 17 N° 2
 7646 2016-10-21 15
 h - Courriel
 2666360 - 16-
 15580 Addenda
 N° 3
 2016-10-26 15
 h 55 - Courriel
 2667975 - 16-
 15580 Addenda
 N° 4
 2016-10-31 15
 h 17 - Courriel
 2669080 - 16-
 15580 Addenda
 N° 5
 2016-11-02 16
 h 28 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) :
 Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Affleck de la Riva architectes **Monsieur** **Commande** 2660999 - 16-
 1450 City Councillors **Richard de** : **(1189915)** 15580 Addenda
 Suite 230 **la Riva** 2016-10-14 N° 1
 Montréal, QC, H3A 2E6 Téléphone 13 h 59 2016-10-14 13
<http://www.affleckdelariva.com> NEQ : : 514 861- **Transmission** h 59 -
 3346062121 0133 : Téléchargement
 Télécopieur 2016-10-14
 : 514 861- 13 h 59 2664660 - 16-
 5776 15580 Addenda
 N° 2
 2016-10-21 15
 h - Courriel
 2666360 - 16-
 15580 Addenda
 N° 3
 2016-10-26 15
 h 55 - Courriel
 2667975 - 16-
 15580 Addenda
 N° 4
 2016-10-31 15
 h 17 - Courriel
 2669080 - 16-
 15580 Addenda
 N° 5
 2016-11-02 16
 h 28 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) :

			Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 NEQ : 1168696327	Madame Amélie Lacroix Téléphone : 514 878-3941 Télécopieur : 514 866-3780	Commande : (1188858) 2016-10-12 16 h 57 Transmission : 2016-10-12 16 h 57	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arup Canada Inc 600 blvd de Maisonneuve O Bureau 750 Montréal, QC, H3A 3J2 NEQ : 0000448613	Madame Erin Berg Téléphone : 647 260-3461 Télécopieur : 416 515-1635	Commande : (1189139) 2016-10-13 11 h 07 Transmission : 2016-10-13 11 h 07	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 11 h 07 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4

			2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937- 3737 Télécopieur : 514 846- 4005	Commande : (1188810) 2016-10-12 16 h Transmission : 2016-10-12 16 h	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaudoin Hurens 255 boul Crémazie Est 9e Etage Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.beaudoinhurens.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau ing Téléphone : 514 384- 4220 Télécopieur : 514 383- 6017	Commande : (1188797) 2016-10-12 15 h 43 Transmission : 2016-10-12 15 h 43	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel

			2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel
			2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel
			2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes 7255 rue Alexandra Bureau 201 Montréal, QC, H2R 2Y9 http://www.bbbl.ca NEQ : 1143998624	Madame Anik Lefebvre Téléphone : 514 273-4373 Télécopieur :	Commande : (1189904) 2016-10-14 13 h 46 Transmission : 2016-10-14 13 h 46	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-14 13 h 46 - Téléchargement
			2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel
			2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel
			2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel
			2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Blouin / Lupien+Matteau	Madame	Commande	2660999 - 16-

5520, rue Chabot, Atelier 310,
Montréal, QC, H2H 2S7
NEQ : 2265162331

[Anne-](#) : **(1190885)** 15580 Addenda
[Marie](#) 2016-10-18 9 N° 1
[Matteau](#) h 45 2016-10-18 9 h
Téléphone **Transmission** 45 -
: 514 750- : Téléchargement
6303 2016-10-18 9
Télécopieur h 45 2664660 - 16-
: 15580 Addenda
N° 2
2016-10-21 15
h - Courriel
2666360 - 16-
15580 Addenda
N° 3
2016-10-26 15
h 55 - Courriel
2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4
2016-10-31 15
h 17 - Courriel
2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5
2016-11-02 16
h 28 - Courriel
Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Cardin Ramirez Julien, architectes
5310, boul. St-Laurent
Montréal, QC, H2T 1S1
NEQ : 1161216446

[Monsieur](#) **Commande** 2660999 - 16-
[Jean-](#) : **(1189189)** 15580 Addenda
[Francois](#) 2016-10-13 N° 1
[Julien](#) 12 h 2016-10-13 12
Téléphone **Transmission** h -
: 514 272- : Téléchargement
6798 2016-10-13
Télécopieur 12 h 2664660 - 16-
: 514 272- 15580 Addenda
6821 N° 2
2016-10-21 15
h - Courriel
2666360 - 16-
15580 Addenda
N° 3
2016-10-26 15
h 55 - Courriel
2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4
2016-10-31 15
h 17 - Courriel
2669080 - 16-
15580 Addenda

			N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CBA Experts-Conseils Inc 9852, rue Verville Montréal, QC, H3L 3E2 http://www.cba-inc.ca NEQ : 1141730151	Monsieur Sylvain Caron Téléphone : 514 334- 3327 Télécopieur : :	Commande : (1191285) 2016-10-19 8 h 12 Transmission : 2016-10-19 8 h 12	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-19 8 h 12 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 514 281- 1632	Commande : (1188712) 2016-10-12 14 h 10 Transmission : 2016-10-12 14 h 10	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3

			2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dan Hanganu, architectes 404 rue St Dizier Montréal, QC, H2Y 3T3 NEQ : 2265515918	Monsieur Dan Hanganu Téléphone : 514 288- 1890 Télécopieur : 514 288- 1182	Commande : (1190463) 2016-10-17 11 h 56 Transmission : 2016-10-17 11 h 56	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-17 11 h 56 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion NEUF Associés Inc. 630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3200	Monsieur Chris Ilg Téléphone	Commande : (1188860) 2016-10-12	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1

Montréal, QC, H3B1S6 : 514 847- 17 h 2016-10-12 20
 NEQ : 1140619264 1117 **Transmission** h 15 - Courriel
 Télécopieur : 2664660 - 16-
 : 2016-10-12 15580 Addenda
 17 h N° 2
 2016-10-21 15
 h - Courriel
 2666360 - 16-
 15580 Addenda
 N° 3
 2016-10-26 15
 h 55 - Courriel
 2667975 - 16-
 15580 Addenda
 N° 4
 2016-10-31 15
 h 17 - Courriel
 2669080 - 16-
 15580 Addenda
 N° 5
 2016-11-02 16
 h 28 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) :
 Courrier
 électronique
 Mode privilégié
 (plan) : Courrier
 électronique

Groupe Régis Côté et associés inc. Madame **Commande** 2660999 - 16-
 682, rue William Stéphanie : **(1188853)** 15580 Addenda
 Montréal, QC, H3C 1N9 Cote 2016-10-12 N° 1
<http://www.regiscote.com> NEQ : Téléphone 16 h 49 2016-10-12 20
 1172053812 : 514 871- 8595 **Transmission** h 16 -
 Télécopieur 2016-10-12 : Télécopie
 : 514 871- 16 h 49 2664660 - 16-
 2279 15580 Addenda
 N° 2
 2016-10-21 15
 h 01 -
 Télécopie
 2666360 - 16-
 15580 Addenda
 N° 3
 2016-10-26 15
 h 56 -
 Télécopie
 2667975 - 16-
 15580 Addenda
 N° 4
 2016-10-31 15
 h 18 -
 Télécopie
 2669080 - 16-
 15580 Addenda
 N° 5
 2016-11-02 16

			h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Héloïse Thibodeau Architecte Inc. 395, avenue Beaumont Montréal, QC, H3N 1T5 NEQ : 1167027854	Madame Eve de Grosbois Téléphone : 514 334- 0831 Télécopieur : 514 334- 2475	Commande : (1188708) 2016-10-12 14 h 06 Transmission : 2016-10-12 14 h 06	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HUT architecture 790, rosemont, bur 605 (code 2506 a la porte) Montréal, QC, H2S 0A7 NEQ : 1171586168	Monsieur Denis Cyr Téléphone : 514 573- 0366 Télécopieur : :	Commande : (1193360) 2016-10-24 19 h 54 Transmission : 2016-10-24 19 h 54	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-24 19 h 54 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-24 19 h 54 - Téléchargement 2666360 - 16- 15580 Addenda

			N° 3
			2016-10-26 15 h 55 - Courriel
			2667975 - 16-15580 Addenda
			N° 4
			2016-10-31 15 h 17 - Courriel
			2669080 - 16-15580 Addenda
			N° 5
			2016-11-02 16 h 28 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. 3200 rue Rachel Est Montréal, QC, H1W 1A4 http://www.jlp.ca NEQ : 1168778877	Madame Julie Tranquil Téléphone : 514 527-8821 Télécopieur : 514 527-7548	Commande : (1189336) 2016-10-13 14 h 39 Transmission 2016-10-13 14 h 39	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 14 h 39 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Télécopie 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 56 - Télécopie 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 18 - Télécopie 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 29 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Kanva Architecture Management R&D 4060 Boul. St-Laurent #103 Montréal, QC, H2W 1Y9 NEQ : 1161694790	Monsieur Rami Bebawi Téléphone : 514 844-9779 Télécopieur : 514 844-3858	Commande : (1189606) 2016-10-14 9 h 02 Transmission : 2016-10-14 9 h 02	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-14 9 h 02 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 780, ave Brewster, 4e étage Montréal, QC, H4C 2K1 http://www.lemay.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 787-3322 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1189037) 2016-10-13 9 h 54 Transmission : 2016-10-13 9 h 54	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 9 h 54 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel

			2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier 5402 boul Saint-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1 http://www.arch-fabg.com NEQ : 1169469427	Monsieur eric gauthier Téléphone : 514 274-7555 Télécopieur : 514 274-3646	Commande : (1189571) 2016-10-14 8 h 35 Transmission : 2016-10-14 8 h 35	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-14 8 h 35 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Télécopie 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 56 - Télécopie 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 18 - Télécopie 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 29 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur	Commande : (1188966) 2016-10-13 8 h 59 Transmission : 2016-10-13 8	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 8 h 59 - Téléchargement

	: 450 651- h 59 9542		2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1188674) 2016-10-12 13 h 42 Transmission : 2016-10-12 13 h 42	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 16 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8 NEQ : 1144153435	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	Commande : (1189396) 2016-10-13 15 h 38 Transmission : 2016-10-13 15 h 38	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 15 h 38 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MJMA 425 Adelaide Street West Level 6 Toronto, ON, M5V3C1 NEQ :	Monsieur Timothy Belanger Téléphone : 416 593-6796 Télécopieur :	Commande : (1189259) 2016-10-13 13 h 33 Transmission : 2016-10-13 13 h 33	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 13 h 33 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15

			h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NFOE et associés architectes 511 Place d'Armes Bureau 100 Montréal, QC, H2Y 2W7 http://www.nfoe.com NEQ : 3345415767	Monsieur Antonio Parreira Téléphone : 514 940-4269 Télécopieur :	Commande : (1189483) 2016-10-13 17 h 21 Transmission : 2016-10-13 17 h 21	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 17 h 21 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pageau Morel inc. 210 boul Crémazie O Bureau 110 Montréal, QC, H2P 1C6 http://www.pageaumorel.com NEQ : 1144576254	Madame Sara Gagné Téléphone : 514 382-5150 Télécopieur : 514 384-9872	Commande : (1193459) 2016-10-25 9 h 22 Transmission : 2016-10-25 9 h 22	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-25 9 h 22 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2

2016-10-25 9 h
22 -
Téléchargement

2666360 - 16-
15580 Addenda
N° 3

2016-10-26 15
h 55 - Courriel

2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4

2016-10-31 15
h 17 - Courriel

2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5

2016-11-02 16
h 28 - Courriel

Mode privilégié
(devis) :

Courrier

électronique

Mode privilégié

(plan) : Courrier

électronique

PFA
9320 boul. St-Laurent suite 720
Montréal, QC, H2N 1N7
NEQ : 1165224529

[Madame](#)

[Josée](#)

[Breton](#)

Téléphone

: 514 388-
4958

Télécopieur

: 514 388-
5131

Commande

: (1188781)

2016-10-12

15 h 28

Transmission

:

2016-10-12

15 h 28

2660999 - 16-
15580 Addenda
N° 1

2016-10-12 20
h 16 -
Télécopie

2664660 - 16-
15580 Addenda
N° 2

2016-10-21 15
h 01 -
Télécopie

2666360 - 16-
15580 Addenda
N° 3

2016-10-26 15
h 56 -
Télécopie

2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4

2016-10-31 15
h 18 -
Télécopie

2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5

2016-11-02 16
h 29 -
Télécopie

Mode privilégié

			(devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Provencher Roy + Associés architectes 210-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1N3 NEQ : 1168830322	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844- 3938 Télécopieur : 514 844- 6526	Commande : (1189712) 2016-10-14 10 h 19 Transmission : 2016-10-14 10 h 19	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-14 10 h 19 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Télécopie 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 56 - Télécopie 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 18 - Télécopie 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 29 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Riopel & Associés 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 NEQ : 1163438360	Madame Stéphanie Helen Tremblay Téléphone : 514 521- 2138 Télécopieur : 514 521- 2139	Commande : (1188791) 2016-10-12 15 h 38 Transmission : 2016-10-12 15 h 38	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 17 - Télécopie 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 02 - Télécopie 2666360 - 16-

15580 Addenda
N° 3
2016-10-26 15
h 57 -
Télécopie
2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4
2016-10-31 15
h 19 -
Télécopie
2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5
2016-11-02 16
h 30 -
Télécopie
Mode privilégié
(devis) :
Télécopieur
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Saia Barbarese Topouzanov, arch.
5605
avenue de Gaspé, #504
Montréal, QC, H2T2A4
NEQ : 3342575407

[Monsieur](#)

Commande

[Dino](#)

: **(1190644)**

[Barbarese](#)

2016-10-17

Téléphone

15 h 19

: 514 866-
2085

Transmission

:

Télécopieur

2016-10-17

: 514 874-
0233

15 h 19

2660999 - 16-
15580 Addenda
N° 1
2016-10-17 15
h 19 -
Téléchargement
2664660 - 16-
15580 Addenda
N° 2
2016-10-21 15
h 01 -
Télécopie
2666360 - 16-
15580 Addenda
N° 3
2016-10-26 15
h 56 -
Télécopie
2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4
2016-10-31 15
h 18 -
Télécopie
2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5
2016-11-02 16
h 29 -
Télécopie
Mode privilégié
(devis) :
Télécopieur

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Saucier + Perrotte architectes 7043 rue Waverly Montréal, QC, H2S 3J1 NEQ : 3343818897	Monsieur André Perrotte Téléphone : 514 273- 1700 Télécopieur :	Commande : (1189850) 2016-10-14 12 h 27 Transmission : 2016-10-14 12 h 27	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-14 12 h 27 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SDK et associés inc 1751 rue Richardson Bureau 2120 Montréal, QC, H3K 1G6 NEQ : 1146344487	Madame Hélène Brisebois Téléphone : 514 938- 5995 Télécopieur : 514 938- 9470	Commande : (1188840) 2016-10-12 16 h 30 Transmission : 2016-10-12 16 h 30	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 15 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15

			h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société d'habitation et de développement de Montréal 800, boul. de Maisonneuve Est bureau 2200 Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.shdm.org NEQ :	Madame Emma Dalila Boulkemir Téléphone : 514 380-2190 Télécopieur : 514 380-2101	Commande : (1192723) 2016-10-21 15 h 39 Transmission : 2016-10-21 15 h 39	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-21 15 h 39 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1188995) 2016-10-13 9 h 19 Transmission : 2016-10-13 9 h 19	2660999 - 16-15580 Addenda N° 1 2016-10-13 9 h 19 - Téléchargement 2664660 - 16-15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16-15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16-15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16-15580 Addenda N° 5

			2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 2980, Boulevard Ste-Anne Québec, QC, G1E3J3 http://www.stgm.net NEQ : 3360024775	Madame Annie Côté Téléphone : 514 274- 8410 Télécopieur : 514 274- 8154	Commande : (1189210) 2016-10-13 12 h 31 Transmission : 2016-10-13 12 h 31	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-13 12 h 31 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169711510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257- 0707 Télécopieur : 514 257- 2804	Commande : (1188975) 2016-10-13 9 h 03 Transmission : 2016-10-13 9 h 03	2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-13 9 h 03 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Télécopie 2666360 - 16-

15580 Addenda
N° 3
2016-10-26 15
h 56 -
Télécopie
2667975 - 16-
15580 Addenda
N° 4
2016-10-31 15
h 18 -
Télécopie
2669080 - 16-
15580 Addenda
N° 5
2016-11-02 16
h 29 -
Télécopie
Mode privilégié
(devis) :
Télécopieur
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

<p>TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com NEQ : 1168619295</p>	<p>Monsieur Benoît Lalonde Téléphone : 514 525- 2521 Télécopieur : 514 525- 7872</p>	<p>Commande : (1189223) 2016-10-13 13 h 07 Transmission : 2016-10-13 13 h 07</p>	<p>2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-13 13 h 07 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	--	---	---


<p>Un architecture inc. 5333, av. Casgrain bureau 504 Montréal, QC, H2T 1X3 NEQ : 1162990866</p>	<p>Madame Gabrielle Léger Téléphone : 514 331- 6490 Télécopieur : 514 331- 6927</p>	<p>Commande : (1188827) 2016-10-12 16 h 20 Transmission : 2016-10-12 16 h 20</p>	<p>2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-12 20 h 16 - Courriel 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5 2016-11-02 16 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>WSP Canada Inc. *Important*: ce compte dessert tous les bureaux de WSP au Québec. Si vous désirez transmettre une invitation à soumissionner à un de nos bureaux en particulier ou obtenir la liste de nos bureaux, svp contacter martine.gagnon@wspgroup.com 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057</p>	<p>Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857</p>	<p>Commande : (1188939) 2016-10-13 8 h 35 Transmission : 2016-10-13 8 h 35</p>	<p>2660999 - 16- 15580 Addenda N° 1 2016-10-13 8 h 35 - Téléchargement 2664660 - 16- 15580 Addenda N° 2 2016-10-21 15 h 01 - Courriel 2666360 - 16- 15580 Addenda N° 3 2016-10-26 15 h 55 - Courriel 2667975 - 16- 15580 Addenda N° 4 2016-10-31 15 h 17 - Courriel 2669080 - 16- 15580 Addenda N° 5</p>


2016-11-02 16
h 28 - Courriel
Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.


Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1160660010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1160660010.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Hong-Van TRAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1094

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Convention de services professionnels

architecture et génie du bâtiment

Construction d'un complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (#0183)

3131, boul. Rosemont
dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie
Ville de Montréal

Mandat : 18045-2-001

Contrat professionnel : 14878

Appel d'offres pour services professionnels : 16-15580



Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

Décembre 2016

Montréal 

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 DÉFINITIONS
- 1.2 OBJET DE LA CONVENTION
- 1.3 DURÉE
- 1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET
- 1.5 INTERPRÉTATION

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR

- 2.1 GÉNÉRALITÉS
- 2.2 DONNÉES DU PROJET
- 2.3 DOCUMENTS
- 2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS
- 2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS
- 2.6 CODES ET RÈGLEMENTS
- 2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS
- 2.8 ASSURANCES
- 2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE

- 3.1 DOCUMENTS
- 3.2 AUTORITÉ

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES SERVICES

- 4.1 SERVICES DE BASE
 - 4.1.1 Phase de conception - validation des données - esquisse
 - 4.1.1.1 Validation des données du projet
 - 4.1.1.2 Esquisse
 - 4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire
 - 4.1.3 Phase de conception - dossier définitif
 - 4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres
 - 4.1.5 Phase de construction - chantier
 - 4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »
 - 4.1.7 Phase de construction - période de garantie
- 4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

ARTICLE 5 - RÉMUNÉRATION

- 5.1 HONORAIRES
 - 5.1.1 Méthode du pourcentage
 - 5.1.2 Méthode du taux horaire
 - 5.1.3 Méthode du forfait

- 5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT
 - 5.2.1 Généralités
 - 5.2.2 Méthode du pourcentage
 - 5.2.3 Méthode du taux horaire
 - 5.2.4 Méthode du forfait
- 5.3 MODIFICATIONS
 - 5.3.1 En phase de conception
 - 5.3.2 En phase de construction
 - 5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions
- 5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

ARTICLE 6 - ESTIMATIONS

- 6.1 CLASSIFICATION
- 6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE
- 6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

ARTICLE 7 - CLAUSES FINALES

- 7.1 ÉLECTION DE DOMICILE
- 7.2 CESSION DE LA CONVENTION
- 7.3 ENTENTE COMPLÈTE
- 7.4 SOLIDARITÉ
- 7.5 VALIDITÉ
- 7.6 LOIS APPLICABLES

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par [Yves Saindon, greffier](#), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 9320, [boul. Saint-Laurent, suite 720, Montréal \(Québec\) H2N 1N7](#), agissant et représentée par [Daniel Fontaine, architecte associé et vice-président](#), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 7 décembre 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 849438890RT001

N° d'inscription T.V.Q. : 1214308840TQ001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **BEAUDOIN HURENS INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 255, [boul. Crémazie 9^e étage, Montréal \(Québec\) H2M 1M2](#), agissant et représentée par [Réjean Savard](#), dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 6 décembre 2016;

N° d'inscription T.P.S. : 143123495

N° d'inscription T.V.Q. : 1022694789

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Architecte »

Un membre de l'Ordre des architectes du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;

« Avenant »

Toute modification au marché;

« Consultant »

Une personne morale ou physique, membre ou non d'une société ou d'une association professionnelle, offrant des services spécialisés, tels que design d'intérieur, programmation, analyse de la valeur, estimation, contrôle des coûts, rédaction de cahier des charges, quincaillerie, circulation verticale, acoustique, alimentation, restauration d'oeuvre d'art;

« Coordonnateur »

L'Architecte, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'Ingénieur, qui assume la coordination des plans et devis et cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage;

« Coût estimé des travaux »

Le coût prévu pour chaque étape du projet tel qu'évalué par la Ville, lequel pourrait être modifié par le Coordonnateur à la phase de la conception avec l'approbation préalable et écrite du Directeur. Ce coût **inclut** les frais généraux, les frais d'administration et les bénéfices des entrepreneurs mais **exclut** :

- a) les taxes sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.);
- b) le coût des travaux contingents;
- c) les honoraires et déboursés des professionnels;
- d) le coût de la machinerie et de l'outillage requis pour un procédé de production, de fabrication, de traitement ou de transformation contenu dans l'ouvrage, sauf s'ils font partie du marché;
- e) les frais d'acquisition d'immeubles;
- f) les frais de démolition d'immeubles, sauf s'ils font partie du marché;

- g) le coût de sondages, essais, analyses et contrôle des matériaux, sauf s'ils font partie du marché;
- h) les frais de déplacement des installations de services publics exécutés par leurs propriétaires respectifs;
- i) le coût des accessoires fixes et des oeuvres d'art pour lesquels l'Architecte ou l'Ingénieur n'a pas rendu de services professionnels, sauf s'ils sont spécifiquement inclus à la présente convention;
- j) les frais résultant d'erreurs ou d'omissions de l'Architecte et/ou de l'Ingénieur;
- k) les allocations incluses au cahier des charges pour lesquelles l'Architecte ou l'Ingénieur n'a pas rendu de services professionnels;

« Coût réel des travaux »

Le montant versé par la Ville, à un entrepreneur, en vertu d'un marché dont les éléments sont inclus dans le coût estimé des travaux;

« Directeur »

Le Directeur du Service des immeubles de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

« Données générales de la mission » ou « Annexe 1 »

L'ensemble des informations communiquées à l'Architecte et à l'Ingénieur par le Directeur au début de la mission. Elles détaillent l'objet de la convention et constituent l'expression des objectifs, des besoins, des budgets, des calendriers et des exigences de la Ville concernant l'exécution de la mission dans le cadre de la présente convention. Ce document daté de [Septembre 2016](#) est joint aux présentes comme Annexe 1 et fait partie intégrante de la présente convention sans qu'il soit nécessaire de l'annexer physiquement;

« Équipe »

Le personnel de l'Architecte et/ou de l'Ingénieur affecté à la mission;

« Entrepreneur »

Toute personne à qui la Ville octroie le marché;

« Ingénieur »

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre;

« Marché »

Le contrat entre la Ville et un entrepreneur pour l'exécution de l'ouvrage;

« Mission »

Les services professionnels requis pour satisfaire les besoins de la Ville tels que spécifiés à la présente convention et à ses Annexes;

« Offre de services professionnels » ou « Annexe 2 »

Le document présenté le 9 novembre 2016 par l'Architecte et l'Ingénieur qui fait partie intégrante de la présente convention sans qu'il soit nécessaire de l'annexer physiquement;

« Ouvrage »

Les travaux réalisés par l'entrepreneur conformément aux plans et devis et cahier des charges préparés par l'Architecte et l'Ingénieur;

« Personnel de soutien »

Le personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur autre que le personnel professionnel, technique ou le patron; il comprend, notamment, les secrétaires, les réceptionnistes et les commis de bureau;

« Programme général »

Le document contenant l'expression des besoins de la Ville pour chaque projet;

« Projet »

Construction d'un complexe aquatique intérieur et planification d'une maison de la culture au Centre Rosemont (0183) tel que prévu aux plans, devis et cahier des charges préparés conformément aux présentes.

1.2 OBJET DE LA CONVENTION

- 1.2.1** La Ville retient les services de l'Architecte et de l'Ingénieur qui s'engagent, chacun dans leur champ de compétence, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2, à rendre les services professionnels en architecture et en ingénierie, de manière à remplir la mission, à réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, à surveiller les travaux et à effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet.
- 1.2.2** L'Architecte s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant à l'Architecte un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur.

1.3 DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et se termine lorsque les services professionnels couverts par cette convention auront été exécutés de façon satisfaisante, sous réserve des dispositions de l'article 5.4.

1.4 ÉCHÉANCIER DU PROJET

Dans les dix (10) jours suivant l'ordre d'entreprendre la mission, le Coordonnateur doit soumettre au Directeur, pour approbation, un échéancier sommaire incluant les biens livrables. Les délais d'approbation imputables à la Ville et reproduits dans le tableau ci-après ainsi que l'échéancier prévisionnel à être fourni par la Ville pour chaque projet et apparaissant en outre dans le programme général devront être pris en considération lors de l'établissement de cet échéancier.

Délais d'approbation imputables à la Ville

ÉTAPE	RAISON	DÉLAI MAXIMUM
ESQUISSE	Examen et approbation	5 jours ouvrables
DOSSIER PRÉLIMINAIRE	Examen et approbation	10 jours ouvrables
DOSSIER DÉFINITIF	Examen et approbation à 50 % Examen et approbation à 90 % Examen et approbation à 100 %	10 jours ouvrables 10 jours ouvrables 10 jours ouvrables
APPEL D'OFFRES	Période entre l'approbation du dossier définitif à 100 % et l'annonce dans les journaux Période pour l'ouverture des soumissions, l'octroi de contrat et l'approbation du gouvernement du Québec	10 jours ouvrables 90 jours de calendrier

1.5 INTERPRÉTATION

Les données générales de la mission, le programme général et l'offre de services professionnels font partie intégrante de la présente convention.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des données générales de la mission, du programme général et de l'offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte des données générales de la mission prévaut sur toute disposition du programme général et de l'offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

Le texte du programme général prévaut sur toute disposition de l'offre de services professionnels qui serait inconciliable avec celui-ci.

La table des matières et les titres des articles ont pour seul but de faciliter la consultation de la présente convention. Ils ne doivent en aucun cas être interprétés de manière à limiter ou dénaturer le sens des dispositions de la convention.

ARTICLE 2 **OBLIGATIONS DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR**

2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 L'Architecte et l'Ingénieur doivent confier l'exécution de la présente convention à l'équipe désignée à l'offre de services, exécuter leur travail avec soin et assiduité, en collaboration étroite avec le chargé de projet de la Ville et respecter les procédures en usage à la Ville. L'Architecte doit assigner, en tout temps, un Coordonnateur compétent et s'assurer que tout le personnel requis pour l'exécution complète de la présente convention soit fourni. Le Coordonnateur doit assister à toutes les réunions. Il est réputé avoir la compétence et l'autorité requises pour prendre toutes les décisions relatives à

la coordination des présentes. Toutes les directives verbales et écrites qui lui sont transmises par le Directeur sont réputées avoir été transmises directement à l'Ingénieur.

- 2.1.2** L'Architecte et l'Ingénieur ne peuvent refuser d'exécuter un service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention ou en retarder l'exécution, sauf s'il met en danger la vie des personnes ou l'intégrité de l'ouvrage.
- 2.1.3** Le Coordonnateur doit assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis par la Ville pour compléter l'ouvrage. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits.
- 2.1.4** L'Architecte et l'Ingénieur ne pourront engager aucune des phases, étapes ou projets énumérés dans les données générales de la mission ou dans le programme général sans y avoir été spécifiquement autorisés par écrit, au préalable, par le Directeur.
- 2.1.5** L'Architecte et l'Ingénieur s'engagent à ne pas révéler à des tiers les données et renseignements fournis par les représentants de la Ville ou toute information confidentielle qui leur serait révélée à l'occasion de l'exécution de la présente convention.
- 2.1.6** L'Architecte et l'Ingénieur doivent obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser les données, renseignements ou informations à d'autres fins que celles de la présente convention.
- 2.1.7** L'Architecte et l'Ingénieur doivent s'assurer que la réglementation relative aux produits contenant de l'amiante soit respectée durant les travaux et que les plans et devis et cahiers des charges reflètent la situation réelle de façon à protéger la santé et assurer la sécurité des occupants et des travailleurs.
- 2.1.8** L'Architecte et l'Ingénieur ne doivent d'aucune manière porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville.

2.2 DONNÉES DU PROJET

- 2.2.1** L'Architecte et l'Ingénieur s'engagent à respecter toutes les données générales de la mission et le programme général qui leur sont communiquées par le Directeur ou qui sont modifiées avec son autorisation écrite.
- 2.2.2** L'Architecte et l'Ingénieur doivent s'assurer de l'adéquation de toutes ces données et, le cas échéant, signaler par écrit au Directeur, dans les plus brefs délais, tout écart entre ces données. Ils doivent également lui formuler des propositions pour rétablir l'adéquation de toutes les données.
- 2.2.3** L'Architecte et l'Ingénieur sont responsables de tous les coûts supplémentaires et de tous les frais encourus par la Ville résultant de toute modification des données, non autorisée au préalable par le Directeur, ou résultant de la négligence de l'Architecte et de l'Ingénieur de s'assurer de l'adéquation de ces données.
- 2.2.4** L'Architecte et l'Ingénieur sont aussi responsables d'assurer la conformité des documents produits avec les données générales de la mission et le programme général. Le Directeur pourra donc, à tout moment, demander des modifications aux documents de l'Architecte et de l'Ingénieur afin de les rendre conformes et ce, sans frais pour la Ville.

2.2.5 Lors de toute modification aux données du projet par l'une ou l'autre des parties, le Coordonnateur sera tenu d'aviser le Directeur, dans les dix (10) jours de calendrier, de toutes les conséquences de telle modification sur le calendrier d'exécution, le budget et les honoraires, eu égard aux obligations de l'Architecte et de l'Ingénieur en vertu de la présente convention.

2.2.6 À la phase construction, le Coordonnateur doit obtenir l'accord du Directeur avant de procéder aux études relatives aux modifications à l'ouvrage. Celles-ci doivent comprendre la description détaillée des travaux à effectuer, pour fins de transmission à l'entrepreneur, ainsi que leur impact sur le coût des travaux, le calendrier d'exécution et la qualité de l'ouvrage et une explication sur la cause et les circonstances rendant ces modifications nécessaires.

2.2.7 Si le Directeur en fait la demande, l'Architecte et l'Ingénieur devront participer à un atelier de l'analyse de la valeur, à l'une ou l'autre des étapes du projet. L'Architecte et l'Ingénieur ne sont pas tenus d'animer ces ateliers mais devront fournir toutes les informations requises.

La participation de l'Architecte et de l'Ingénieur à ces ateliers fait partie des services de base.

2.3 DOCUMENTS

2.3.1 L'Architecte et l'Ingénieur fournissent au Directeur, sans frais, le nombre de copies complètes des documents requis à chaque étape du projet tel qu'indiqué ci-dessous.

PHASE	ÉTAPES	DOCUMENTS À FOURNIR	NOMBRE DE COPIES
CONCEPTION	Validation des données et esquisse	Validation du programme, calendrier et esquisse	10
	Dossier préliminaire	Plans et cahier des charges préliminaires	10
	Dossier définitif	Plan et cahier des charges définitifs à 50 %	5
		Plan et cahier des charges définitifs à 90 %	5
		Plan et cahier des charges définitifs à 100 %	5
	Appel d'offres	Dossier d'appel d'offres	5*
		Addenda	5*
	Chantier	Dessins de fabrication	5
		Demandes et ordres de changement	2
	CONSTRUCTION	Tel que construit	Plans et cahier des charges "tel que construit"
Période de garantie			
Général		Comptes rendus de réunion à toutes les personnes présentes	1

* excluant les copies à fournir aux entrepreneurs soumissionnaires et aux sous-traitants

2.3.2 L'Architecte et l'Ingénieur doivent préparer, sous la direction du Coordonnateur, le cahier des charges. Pour ce faire, le Directeur fournira au Coordonnateur le cahier des charges du service requérant. Ce cahier comprend notamment l'index au cahier des charges, le cahier des clauses administratives générales, le cahier des clauses administratives spéciales, les prescriptions normalisées pertinentes au projet, le cahier des instructions aux soumissionnaires et les formulaires de soumissions. Ces documents de la Ville ne peuvent être modifiés. Ils ne peuvent qu'être complétés par des clauses spéciales particulières au contrat.

Le Coordonnateur remet à la Ville une version informatique finale du cahier des charges, compatible avec les logiciels utilisés par la Ville, les fascicules étant classés individuellement en fichiers clairement identifiés par leur numéro.

2.3.3 Le Coordonnateur remet au Directeur, à la fin des travaux, une copie reproductible des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » relevant de sa coordination, incluant tous les avenants. Doivent aussi accompagner ces documents tous les manuels d'instructions requis au cahier des charges, ainsi qu'une copie des dessins sur support informatique compatible avec les logiciels utilisés par la Ville.

2.3.4 À chacune des étapes, le Coordonnateur remet au Directeur un dossier complet qui sera évalué par un comité technique formé d'architectes et d'ingénieurs désignés par le Directeur. L'Architecte et l'Ingénieur devront réviser leur dossier en respectant les demandes qui en découleront et qui leur seront adressées, par écrit, par le Directeur.

2.3.5 Si le Directeur demande au Coordonnateur d'obtenir un document ou de procéder à un relevé, l'Architecte et l'Ingénieur seront responsables de tout coût supplémentaire encouru pour la réalisation de l'ouvrage, découlant de l'inexactitude de tout tel document ou relevé.

2.3.6 Le Coordonnateur doit signaler au Directeur toute modification apportée à des documents fournis ou approuvés par le Directeur et ce, à toutes les phases du projet. Le Directeur aura toute autorité pour refuser une modification non autorisée préalablement, par écrit.

2.3.7 Si le Directeur l'exige, l'Architecte et l'Ingénieur seront tenus de corriger ou reprendre à leurs frais les documents non conformes qu'ils ont produits et devront rémunérer le ou les autres professionnels dont les services sont aussi requis en raison de cette correction. La Ville ne peut être tenue responsable d'aucune conséquence de telle correction.

2.3.8 Le Coordonnateur s'engage à ce que les comptes rendus des réunions parviennent aux représentants de la Ville, dans les deux (2) jours suivant la tenue des réunions périodiques et dans les cinq (5) jours de toute autre réunion.

2.3.9 Si la présente convention est résiliée ou suspendue par la Ville, l'Architecte et l'Ingénieur seront tenus de remettre à la Ville une copie complète des documents les plus récents sur le support approprié.

2.3.10 Le Coordonnateur doit transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités.

2.3.11 Le Coordonateur doit transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

2.4 PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

2.4.1 L'Architecte et l'Ingénieur cèdent à la Ville tous leurs droits de propriété sur les documents produits dans le cadre de la présente convention.

2.4.2 L'Architecte et l'Ingénieur garantissent la Ville qu'ils sont les seuls propriétaires ou les usagers autorisés de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur relatifs aux documents produits dans le cadre de la présente convention. À cet égard, ils s'engagent à prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de toute réclamation, décision ou jugement prononcé à son encontre en capital, intérêts et frais.

2.5 PRÉSENTATION DES ÉCHÉANCIERS

2.5.1 Le Coordonateur doit présenter tous les calendriers sous forme de diagramme de Gantt.

2.5.2 L'inventaire des tâches ainsi que la liste des jalons et événements-clés du projet doivent être soumis au Directeur pour approbation.

2.5.3 Les calendriers doivent indiquer la durée en jours de calendrier et la date de début et de fin pour chacune des tâches inventoriées, les dates des jalons et événements-clés ainsi que les périodes de congés statutaires. Une fois acceptées par le Directeur, ces dates doivent être respectées tout au long de l'étape et validées de nouveau par le Coordonateur et le Directeur à chaque étape.

2.6 CODES ET RÈGLEMENTS

2.6.1 L'Architecte et l'Ingénieur doivent respecter les lois, codes et règlements applicables à l'ouvrage. Ils sont responsables des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservation de ces lois, codes et règlements.

2.6.2 Le Coordonateur doit obtenir toutes les acceptations et approbations requises des autorités compétentes.

2.6.3 Le Coordonateur doit vérifier l'existence de services publics et privés sur le site du projet et aviser le Directeur des délais ou coûts supplémentaires reliés à la protection ou à la relocalisation de ces services.

2.7 PRODUITS ET INTÉRÊTS

2.7.1 L'Architecte et l'Ingénieur ne doivent avoir aucun intérêt pécuniaire dans l'acquisition ou l'utilisation, durant l'exécution de la présente convention, des matériaux ou services ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'ouvrage. Ils ne devront recevoir de tiers, aucune commission, indemnité ou autre rémunération ayant quelque relation directe ou indirecte avec l'ouvrage.

Toutefois, la possession de moins de 1 % des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse ne sera pas considérée comme intérêt pécuniaire.

2.7.2 L'Architecte et l'Ingénieur doivent respecter tout au long de leur prestation de services, leur déclaration concernant les intérêts en matière d'armements nucléaires, jointe à l'offre de services professionnels.

2.8 ASSURANCES

2.8.1 L'Architecte et l'Ingénieur doivent chacun remettre au Directeur, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, l'original ou une copie certifiée d'une police d'assurance responsabilité civile au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement, et un certificat d'assurance responsabilité professionnelle au montant de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation.

2.8.2 L'Architecte et l'Ingénieur devront soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par l'Architecte et l'Ingénieur de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à leurs frais.

2.8.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur, aux frais de l'Architecte et de l'Ingénieur, à compter de la signature de la présente convention, jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

Si le projet est résilié ou suspendu avant le début de la construction, l'Architecte et l'Ingénieur peuvent mettre fin à la police d'assurance responsabilité civile dans les trente (30) jours de la réception de l'avis de résiliation ou dans les cent vingt (120) jours de la réception de l'avis de suspension, selon le cas.

2.8.4 Les polices d'assurance ci-avant mentionnées doivent comporter un avenant stipulant qu'elles ne peuvent être modifiées ou annulées sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville. Dans le cas de l'assurance responsabilité civile, cet avenant doit, en outre, désigner la Ville comme coassurée.

2.9 PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DE LA PREUVE

L'Architecte et l'Ingénieur doivent collaborer, sans frais supplémentaires, à la préparation et à l'administration de la preuve raisonnablement requises par la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS ET AUTORITÉ DE LA VILLE**

3.1 DOCUMENTS

3.1.1 La Ville s'engage à fournir à l'Architecte et à l'Ingénieur la collaboration du Directeur ainsi que les renseignements et documents qu'elle possède en regard du projet.

3.1.2 Le Directeur fournit au Coordonnateur une copie du cahier des charges de la Ville (cf. art. 2.3.2).

3.1.3 Les renseignements fournis par la Ville au Coordonnateur en vue de la préparation des dessins, plans et devis, cahier des charges et autres documents, sont tenus pour

exacts. Cependant, si l'Architecte et l'Ingénieur constatent une inexactitude dans ces renseignements, ils doivent en aviser immédiatement le Directeur qui pourra y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

3.1.4 La Ville fournit au Coordonnateur la feuille de base pour les clauses spéciales sur support informatique avec une procédure d'utilisation.

3.1.5 À chaque étape, le Directeur procédera à un examen d'ordre général des documents produits par l'Architecte et l'Ingénieur. Cet examen d'ordre général se fait par des pairs dans chacune des disciplines concernées par le projet. Cet examen vise deux objectifs : vérifier le degré d'avancement des documents pour fins de paiement des honoraires et s'assurer que les documents produits par l'Architecte et l'Ingénieur répondent aux exigences de la Ville. Il ne doit, en aucun cas, être interprété par l'Architecte et l'Ingénieur comme une renonciation par la Ville à invoquer la responsabilité de l'Architecte et de l'Ingénieur à l'égard des documents fournis ou des services rendus.

3.2 AUTORITÉ

3.2.1 Seul le Directeur a pleine compétence pour :

- a) gérer l'exécution de la présente convention;
- b) décider de toute question soulevée par l'Architecte et l'Ingénieur quant à l'interprétation de la convention de services et des autres documents faisant partie des présentes;
- c) refuser les travaux, recherches et rapports de l'Architecte et de l'Ingénieur qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux exigences de la Ville exprimées conformément aux présentes;
- d) exiger de l'Architecte et de l'Ingénieur la rectification et la correction de leurs travaux et rapports à leurs frais.

3.2.2 Seul le Directeur peut autoriser le Coordonnateur à exécuter ou faire exécuter un service supplémentaire et connexe à l'objet de la présente convention.

ARTICLE 4 **DESCRIPTION DES SERVICES**

4.1 SERVICES DE BASE

Les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur incluent notamment les relevés, la planification, l'organisation, l'élaboration des dessins, plans et devis, la préparation du cahier des charges, la surveillance des travaux, la conciliation de tous les documents, la participation à des ateliers de l'analyse de la valeur et la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit ». Le Coordonnateur a, outre la coordination des services prévus aux présentes, la responsabilité des estimations et des calendriers ainsi que de la rédaction des comptes rendus des réunions périodiques de coordination et de chantier et la remise de ces comptes rendus aux participants ou personnes intéressées.

4.1.1 Phase de conception - validation des données – esquisse

La phase de conception-esquisse est amorcée seulement après la réception, par le Coordonnateur, de la lettre de début de mission signée par le Directeur. Cette phase comprend la validation des données générales de la mission et du programme général du projet et la présentation de l'esquisse.

4.1.1.1 Validation des données du projet

La validation des données générales de la mission et du programme général du projet inclut, mais sans s'y restreindre, les services suivants :

- a) l'étude et l'analyse des informations fournies;
- b) l'identification des contraintes et exigences propres aux différentes interventions incluant celles des autres professionnels;
- c) la vérification de l'adéquation des informations (budget/programme/échancier);
- d) le cas échéant, une proposition alternative afin de respecter cette adéquation (budget/programme/échancier);
- e) la rédaction d'un document incluant le programme validé ou révisé et, selon le cas, une estimation classe « C » telle que définie à l'article 6 et le calendrier global de l'intervention.

L'Architecte et l'Ingénieur doivent préalablement signer le document soumis pour approbation au Directeur et doivent en respecter toutes les données et tous les éléments constitutifs à partir de la date de cette approbation.

Toute modification aux données générales de la mission et au programme général devra être approuvée par écrit par le Directeur.

4.1.1.2 Esquisse

L'esquisse est le résultat de l'examen de différentes approches de conception et de construction en adéquation avec le programme général validé par l'Architecte et l'Ingénieur et approuvé par le Directeur. Elle exprime sommairement le parti architectural, l'orientation générale du choix des matériaux et la planification globale des espaces, des systèmes par discipline et des techniques de construction propres au projet.

L'esquisse doit tenir compte de toutes les données normalement considérées lors de la conception d'un projet, en particulier : les relevés, codes et règlements, l'ingénierie, la sécurité, l'ergonomie, le fonctionnement, la disposition du mobilier et les équipements, etc.

Les tâches à réaliser et les documents à produire, en plus de ceux énumérés à l'article 4.1.1.1, comprennent notamment :

- a) les relevés sur place des composantes existantes;
- b) les vues en plan, en coupe et en élévation, faites à main levée ou à l'instrument, nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Architecte quant au parti architectural du projet et de la planification globale des espaces;

les dessins peuvent en certaines occasions être omis ou remplacés par des photographies annotées ou par tout autre moyen visuel adéquat dans les circonstances particulières d'un projet;

- c) si requis, les vues en plan et en coupe et les détails, faits à main levée ou à l'instrument, nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes en charpente;
- d) si requis, les dessins et descriptions de systèmes ou équipements nécessaires pour exposer clairement les solutions proposées par l'Ingénieur quant au choix de systèmes et sous-systèmes pour chacune des autres disciplines d'ingénierie;
- e) un tableau des types de matériaux envisagés pour le projet.

4.1.2 Phase de conception - dossier préliminaire

Le dossier préliminaire est amorcé seulement après l'approbation écrite, par le Directeur, des documents produits à la phase de l'esquisse. À la phase du dossier préliminaire, l'Architecte et l'Ingénieur exécutent et soumettent au Directeur les documents suivants :

- a) des dessins préliminaires, à une échelle convenable, qui sont la mise au propre de l'esquisse et comprennent, entre autres :

pour l'Architecte : le plan d'implantation, les plans de tous les étages, les coupes et les élévations nécessaires à la bonne compréhension du projet ainsi que les coupes de murs et cloisons types et les tableaux sommaires des finis et des portes et cadres;

pour l'Ingénieur en charpente : les plans de charpente, les coupes, les élévations et tous les détails nécessaires à la bonne compréhension du projet;

pour les Ingénieurs en mécanique, en électricité et en électronique : les plans de tous les étages, les diagrammes de distribution ainsi que la description détaillée des systèmes ou équipements nécessaires à la bonne compréhension du projet ainsi que la coordination avec l'Architecte et l'Ingénieur en charpente de l'intégration de tous les appareils et équipements afin de prévoir tous les passages requis, les équipements apparents, les fonds de fixation requis, les préparations de surface à demander, etc.;

- b) un devis descriptif ou sommaire, qui énumère les matériaux et les techniques de construction proposés; la conception générale du projet doit être entièrement complétée à cette étape; tous les systèmes et les équipements à incorporer à l'ouvrage doivent avoir été choisis;

- c) une estimation classe « B » tel que définie à l'article 6 de la présente convention;
- d) un calendrier d'exécution du projet.

Si l'une ou plusieurs des données approuvées par le Directeur à la phase de l'esquisse ne peuvent être respectées, le Coordonnateur proposera au Directeur la révision du programme général afin d'en rétablir l'adéquation.

4.1.3 Phase de conception - dossier définitif

Le dossier définitif est amorcé après l'approbation écrite du dossier préliminaire par le Directeur. Pour chacune des étapes du dossier définitif, l'Architecte et l'Ingénieur procèdent à la confection des plans et des devis définitifs qu'ils remettent au Directeur pour approbation. Ce dossier consiste à préparer les documents nécessaires pour établir une soumission et pour construire l'ouvrage. Si le Directeur le juge nécessaire, l'Architecte et l'Ingénieur participeront à un atelier d'analyse de la valeur au cours de cette phase. Ce dossier comprend notamment :

- a) les dessins définitifs, sous forme de séries de dessins autonomes pour chacune des spécialités;
- b) les détails, ordinairement à grande échelle, nécessaires pour préciser certaines parties de l'ouvrage;
- c) le cahier des charges complet;
- d) les estimations classe B à 50 %, classe A à 90 % et classes A et A1 à 100 % selon l'avancement du dossier définitif mentionné à l'article 2.3.1;
- e) un calendrier des travaux mis à jour;
- f) le dossier de la demande de permis. Celui-ci comprend tous les documents qui seront nécessaires à l'obtention de tous les permis et approbations requis pour entreprendre la réalisation l'ouvrage. La Ville fait elle-même la demande de permis et est assistée dans sa démarche par le Coordonnateur qui devra notamment participer à des réunions et produire les documents supplémentaires requis par les autorités responsables de la délivrance des permis et autorisations.

4.1.4 Phase de construction - l'appel d'offres

La phase de l'appel d'offres sera amorcée après l'approbation écrite par le Directeur, du dossier définitif à 100 %. L'appel d'offres est mené par la Ville qui en fait l'annonce dans les journaux et procède à l'ouverture des soumissions. Le Coordonnateur gère l'appel d'offres en effectuant entre autres les activités suivantes :

- a) la constitution du dossier d'appel d'offres. Ceci comprend l'impression et l'assemblage de toutes les copies des plans et cahier des charges, de toutes les disciplines, ainsi que tout autre document nécessaire au dossier de l'appel d'offres.

Le Coordonnateur doit fournir à la Ville tous les documents d'appel d'offres et tous les addenda, s'il y a lieu, dans la forme prescrite par la Ville.

- b) la préparation des addenda pendant la période fixée pour le dépôt des soumissions. Aucun addenda ne pourra être remis à la Ville à moins de (dix) 10 jours ouvrables de la date de remise des soumissions précisée à l'appel d'offres, à moins d'autorisation spéciale du Directeur;
- c) l'analyse des soumissions et les recommandations appropriées pour la conclusion des marchés;
- d) tout autre service connexe relié à l'appel d'offres et requis par le Directeur avant, pendant et après la période d'appel d'offres afin de mener à bien celui-ci.

4.1.5 Phase de construction - chantier

Cette phase est amorcée après l'envoi écrit par le Directeur à l'entrepreneur d'un avis écrit confirmant la date du début des travaux. Les services durant la construction rendus au bureau et au chantier comprennent notamment :

- a) la conception et le dessin des détails non prévisibles lors de la préparation des documents définitifs mais requis pour fins d'exécution de l'ouvrage;
- b) la préparation et la négociation des avenants incluant, entre autres, les révisions requises aux dessins et aux spécifications du cahier des charges;
- c) les recommandations au Directeur concernant les problèmes techniques ou d'interprétation des documents du marché survenant en cours d'exécution de l'ouvrage;
- d) la vérification des dessins de fabrication et des descriptions de produits soumis par l'entrepreneur, pour s'assurer qu'ils soient conformes aux documents du marché;
- e) la vérification de substituts de matériaux et les recommandations y afférentes;
- f) les visites périodiques au chantier selon la fréquence que commande l'évolution des travaux, afin d'assurer le respect des exigences des documents du marché;
- g) le rapport, au Directeur, à chaque réunion de chantier de la progression des travaux à partir des observations faites lors des visites du chantier et des défauts ou manquements constatés dans le travail de l'entrepreneur. Les rapports sur les déficiences constatées devront être présentés par écrit sans délai afin de permettre au Directeur d'assurer efficacement le suivi des corrections;
- h) l'émission des directives de chantier et la commande de la reprise des travaux jugés non conformes aux documents du marché;
- i) l'animation des réunions hebdomadaires de chantier et la rédaction des comptes rendus. Le gérant de projet ou le gestionnaire du chantier de la Ville participeront aux réunions de chantier;
- j) la vérification et l'approbation des demandes de paiement de l'entrepreneur et l'émission des certificats de paiement;
- k) la surveillance et l'inspection finale des systèmes de construction utilisés pour déterminer s'ils satisfont aux exigences des documents du marché;

- l) la remise au Directeur d'un certificat attestant que l'ouvrage a été construit conformément aux lois, codes et règlements en vigueur, et qu'il est prêt pour l'usage auquel il est destiné;
- m) la rédaction des listes de déficiences;
- n) la compilation et la vérification des manuels d'instructions, garanties et documents connexes fournis par l'entrepreneur et leur transmission au Directeur;
- o) un procès-verbal signé par l'Architecte et l'Ingénieur indiquant, après vérification de l'ouvrage, que les travaux sont terminés et que l'ouvrage peut être reçu provisoirement par la Ville;
- p) la prise de photographies, au moyen d'un appareil muni d'un dos-dateur, des installations existantes avant le début des travaux (s'il y a lieu) et de celles montrant l'avancement du chantier jusqu'à sa terminaison.

4.1.6 Phase de construction - plans et cahier des charges « tel que construit »

À la fin des travaux, l'Architecte et l'Ingénieur doivent remettre au Directeur une copie des dessins, plans et devis et cahier des charges de l'ouvrage « tel que construit », toutes les informations requises à l'article 2.3.3 de la présente convention ainsi qu'une copie annotée des documents de l'entrepreneur.

4.1.7 Phase de construction - période de garantie

À la fin de la période de garantie qui suit la réception provisoire, l'Architecte et l'Ingénieur doivent vérifier les travaux et transmettre au Directeur un rapport attestant que la Ville peut procéder à leur réception définitive.

4.2 SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Constituent des services supplémentaires et connexes à l'objet mentionné aux présentes, les services demandés par écrit par le Directeur à l'Architecte ou à l'Ingénieur et qui ne font pas partie des services de base.

Ces services visent notamment :

- a) les services consultatifs comprenant les conseils, expertises, estimations, évaluations, inspections, essais et autres services relatifs à la compilation, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et d'informations en vue de conclusion et de recommandations spécialisées;
- b) les services spéciaux, incluant les expertises techniques, expertises judiciaires ou autres missions similaires, requis suite à la suspension du projet ou des travaux, ou suite à des dommages causés à l'ouvrage par un événement fortuit, par des malfaçons ou suite à des poursuites intentées contre la Ville pour des causes ne relevant pas de la responsabilité de l'Architecte et de l'Ingénieur;
- c) les services de laboratoires et d'entreprises spécialisées pour des essais et études sur modèles, pour le contrôle de la qualité des matériaux, de l'équipement et de la machinerie à être incorporés à l'ouvrage, pour les essais de fonctionnement et de

rendement, soit à l'emplacement même de l'ouvrage, soit dans les usines ou entrepôts des fournisseurs;

- d) les services de spécialistes en présentation, pour l'élaboration de documents de présentation, tels maquettes, perspectives, documents audiovisuels;
- e) tout autre service requis par le Directeur dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 **RÉMUNÉRATION**

5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de **deux million cinq cent vingt-huit mille huit cent vingt-sept dollars et soixante-onze cents (2 528 827,71 \$)**, incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

La méthode du pourcentage sera utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'Architecte et de l'Ingénieur.

5.1.1 Méthode du pourcentage

- a) Cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception. Après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux. Le pourcentage utilisé à ces fins sera **pour les services en architecture de 2,736 % du coût réel total des travaux, pour les services en électromécanique de 6,469 % de la portion du coût réel des travaux relatifs à ces disciplines, pour les services en charpente et génie civile de 5,346 % de la portion du coût réel des travaux relatifs à ces disciplines, et pour l'architecture du paysage de 22,17 % de la portion du coût réel des travaux relatifs à cette discipline**, tel qu'il apparaît dans l'offre de services professionnels de l'Architecte et de l'Ingénieur (Annexe 2).
- b) Toutefois, lorsque le coût réel des travaux est inférieur au coût estimé des travaux jusqu'à concurrence de 10 %, l'Architecte et l'Ingénieur seront payés selon le coût estimé des travaux pour la phase conception seulement.
- c) Aux fins du calcul des honoraires selon la méthode du pourcentage, le coût des travaux, réel ou estimé, est calculé en tenant compte des exclusions prévues à l'article 1.1.
- d) Dans le cas où le projet est divisé en plusieurs marchés, le calcul des honoraires suivant la méthode du pourcentage tient compte du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux de chacun des marchés.
- e) Les honoraires de l'Architecte et de l'Ingénieur calculés selon la méthode du pourcentage sont payables comme suit :

Phase de conception (65 %) :

- 10 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape de l'esquisse;
- 20 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier préliminaire;
- 35 % des honoraires, calculés sur la base du coût estimé des travaux pour l'étape du dossier définitif;

Phase de construction (35 %) :

- 2 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de l'appel d'offres;
 - 28 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux, pour l'étape de la surveillance de travaux;
 - 5 % des honoraires, calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit »;
 - 0 % des honoraires calculés sur la base du coût réel des travaux pour l'étape de la période de garantie.
- f) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme présente un écart en plus ou en moins de 10 % du coût estimé des travaux au moment de l'appel d'offres, le Directeur peut ordonner la révision des dessins, plans et devis et cahier des charges et la tenue d'un nouvel appel d'offres sans que la Ville soit tenue de payer à l'Architecte et à l'Ingénieur des honoraires additionnels.
- g) Lorsque, suite à l'ouverture des soumissions, la Ville décide de ne pas octroyer le marché, les honoraires professionnels sont payés sur la base du coût estimé des travaux.

5.1.2 Méthode du taux horaire

- a) Cette méthode consiste à payer le temps réellement passé par des membres du personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur appelés à rendre des services supplémentaires connexes dans le cadre de la présente convention, selon un budget préalablement établi et approuvé par écrit par le Directeur. Aucun changement ne pourra être apporté sans l'accord préalable écrit du Directeur.
- b) Le taux horaire du salaire est celui réellement versé à chacun des membres de ce personnel tel qu'indiqué dans l'offre de services professionnels et ne devra en aucun temps être supérieur aux taux horaires admissibles pour les services d'architectes ou d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour

services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.

- c) Le taux horaire du salaire réellement versé est établi en divisant le salaire régulier hebdomadaire par le nombre d'heures de la semaine normale de travail. Tout travail exécuté en temps supplémentaire par le personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur sera rémunéré par la Ville en temps régulier.

Aux fins du paiement des honoraires, les taux horaires du salaire réellement versé sont majorés de 125 % pour tenir compte des frais indirects et des frais d'administration, sauf pour le taux horaire du personnel de soutien dont la majoration est de 75 % sans excéder, en aucun cas, les taux horaires maxima de l'article 5.1.2 b). Aucune autre majoration du salaire payé à un membre du personnel ne sera accordée.

- d) Le Coordonnateur doit veiller à l'enregistrement quotidien pour toutes les personnes affectées à l'exécution de la convention, du nombre d'heures, à la demi-heure près, consacrées à la fourniture des services à être rémunérés selon la méthode horaire, ainsi que des tâches effectuées durant ce temps et à la conservation des pièces à l'appui de ses factures.
- e) Si L'Architecte et l'Ingénieur affectent du personnel de classification supérieure à une fonction habituellement confiée à du personnel de classification inférieure, le taux horaire applicable dans ce cas, est celui applicable à la classification inférieure.
- f) Les services du personnel de soutien ne sont rémunérés que pour le temps affecté à la dactylographie des cahiers des charges définitifs et des rapports techniques directement reliés à l'exécution du contrat.
- g) Le taux horaire du patron ne peut être payé que pour un nombre d'heures n'excédant pas 10 % des heures que le personnel professionnel et technique consacre à l'exécution de la convention, pour autant que les services ainsi fournis soient spécifiques au projet et relèvent de la gérance, de la coordination ou de la supervision.

5.1.3 Méthode du forfait

Cette méthode consiste à verser à l'Architecte et à l'Ingénieur une somme fixe, préalablement établie et approuvée par écrit par le Directeur.

Mis à part le montant forfaitaire convenu, la Ville ne paiera aucuns autres frais reliés aux services rémunérés selon cette méthode.

5.2 MODALITÉS DE PAIEMENT

5.2.1 Généralités

- a) L'Architecte et l'Ingénieur sont payés dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de leur compte et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard. Les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre de **Poirier Fontaine architectes inc.** Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville à l'Architecte et à l'Ingénieur et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard de l'Architecte et de l'Ingénieur. L'Architecte et

l'Ingénieur renonce par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.

- b) Tout compte d'honoraires devra indiquer clairement la nature des services rendus ainsi que la période couverte. Il doit tenir compte de l'avancement des travaux et être adressé conformément aux instructions reçues du Directeur.
- c) Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont, en totalité ou en partie, complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.
- d) La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés. De plus, tout compte basé sur la méthode à pourcentage qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 5.2.2 sera refusé et retourné au Coordonnateur pour correction, aux frais de ce dernier.

5.2.2 Méthode du pourcentage

- a) Pour les services de base, des comptes d'honoraires peuvent être présentés, après approbation par le Directeur des documents requis, à chacune des étapes définies à l'article 4.1, mais sans dépasser le pourcentage défini à l'article 5.1.1 de la présente convention pour chacune des étapes.
- b) Pendant la phase de conception, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés si la durée d'une même étape est supérieure à deux (2) mois.
- c) Pour les services concernant la gestion de l'appel d'offres, le compte peut être présenté au Directeur lors de l'émission de la recommandation selon l'article 4.1.4 si le prix de la plus basse soumission conforme respecte les limites budgétaires allouées.

Dans les autres cas, le Coordonnateur devra à ses frais avec l'autorisation écrite du Directeur, soit réduire la portée des travaux du plus bas soumissionnaire conforme en retirant certains travaux désignés par le Directeur pour ramener le projet à l'intérieur des limites budgétaires allouées ou soit faire reprendre les dessins, plans et devis et cahier des charges de manière à respecter les limites budgétaires allouées. Par la suite, le compte pourra être présenté au Directeur.

- d) Pour les services rendus durant l'étape surveillance des travaux, les comptes seront présentés au Directeur mensuellement, en proportion de l'avancement de l'ouvrage, selon les décomptes progressifs de l'entrepreneur. Le compte final est dû à l'approbation des dessins, plans et devis et cahier des charges « tel que construit » et des autres documents requis en vertu des articles 2.3.2 et 2.3.3.

- e) Les comptes d'honoraires relatifs aux modifications décrites à l'article 5.3 des présentes, aussi bien pour la préparation des dessins, plans et devis et cahier des charges, que pour les services durant la construction seront payables dans la mesure où les travaux y afférents auront été exécutés à la satisfaction du Directeur.

5.2.3 Méthode du taux horaire

- a) Pour les services rémunérés selon la méthode du taux horaire, les comptes d'honoraires seront présentés au Directeur mensuellement et devront indiquer le pourcentage d'avancement de la tâche confiée. Le compte devra comporter le nombre d'heures que chaque membre du personnel de l'Architecte et de l'Ingénieur a consacré à la fourniture de services supplémentaires connexes depuis le dernier jour inclus au compte précédent et comporter, en annexe, une copie du registre de ces heures.
- b) Le Directeur peut en tout temps demander une vérification des pièces et registres relatifs au temps qui est facturé selon la méthode à taux horaire. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Coordonnateur et ce dernier devra accorder son concours pour en faciliter l'exécution.

5.2.4 Méthode du forfait

Pour tous les services payés selon la méthode du forfait, les comptes d'honoraires sont présentés au Directeur lorsque tous les services auront été rendus à la satisfaction de ce dernier. Dans le cas où la durée des services excède deux (2) mois, des comptes intérimaires mensuels peuvent être présentés selon le pourcentage d'avancement de la tâche confiée.

5.3 MODIFICATIONS

Les articles 5.3.1 et 5.3.2 s'appliquent uniquement aux services de base.

5.3.1 En phase de conception

- a) Les modifications requises par le Directeur pour atteindre les objectifs exprimés dans les données générales de la mission et le programme général font partie du processus reconnu d'évolution d'un projet à la phase de la conception et ne sont pas rémunérées en supplément. Les paragraphes b, c et d qui suivent s'appliquent à toute modification des données générales de la mission et du programme général approuvée par écrit par le Directeur et qui entraîne une révision de l'étendue ou de la nature des services prévus par la présente convention.
- b) Lorsqu'il y a modification des données générales de la mission et du programme général durant la phase de conception, le montant d'honoraires versé à l'Architecte et à l'Ingénieur pour cette phase est réajusté, s'il y a lieu, en fonction du coût estimé des travaux révisé à la hausse ou à la baisse.
- c) Pour toute modification des données générales de la mission et du programme général qui résulte en une réduction du coût estimé des travaux ou du coût réel des travaux, le paragraphe b) s'applique, sauf dans le cas des heures requises pour la correction de dessins, plans et devis ou cahier des charges déjà

réalisés, qui seront rémunérées selon la méthode à taux horaire, après approbation par le Directeur d'une enveloppe budgétaire.

- d) Cependant, tout au cours du projet, le Directeur peut exiger des modifications suite à l'examen des documents décrits aux articles 2.3 et 6.1 et l'Architecte et l'Ingénieur seront tenus de s'y soumettre sans honoraires additionnels.

5.3.2 En phase de construction

- a) Les services découlant d'un avenant au marché pendant la phase de construction sont payés au choix du Directeur selon la méthode du taux horaire, pourcentage ou forfait.
- b) Dans le cas où l'Architecte et l'Ingénieur sont payés selon la méthode du pourcentage pour les services de base réellement rendus par ces derniers, les règles suivantes s'appliquent :
 - (i) Le montant de l'avenant est considéré comme faisant partie du marché. Sa valeur s'établit de façon absolue, c'est-à-dire soit le coût supplémentaire des travaux, soit le crédit donné sur le coût total du marché. Le pourcentage applicable est celui mentionné à l'article 5.1.1.
 - (ii) Si suite à une décision de la Ville, les services de l'Architecte et de l'Ingénieur découlant de cet avenant ne sont pas menés à terme, l'Architecte et l'Ingénieur ne sont payés que pour les services rendus et le montant des honoraires relatifs à cet avenant est calculé en appliquant le pourcentage des honoraires attribuables aux étapes complétées au moment où le service est interrompu.
 - (iii) L'estimation faite par l'Architecte et l'Ingénieur doit être de classe « A1 ».

5.3.3 Modifications résultant d'erreurs ou d'omissions

- a) Les services requis de l'Architecte et de l'Ingénieur pour l'impression des documents, la réalisation des dessins, plans et devis et cahier des charges et pour la surveillance des travaux afférents à une modification résultant d'une erreur, d'une omission ou du non-respect de la réglementation ou des directives de la Ville, par l'Architecte ou l'Ingénieur, ne donnent droit à aucune rémunération.
- b) Dans le cas prévu au paragraphe a) du présent article, l'Architecte et l'Ingénieur doivent payer les tiers dont les services sont aussi requis pour cette modification. La Ville n'encourt aucune responsabilité pour de telles modifications.
- c) Si la durée des travaux dépasse de 30 % ou plus la durée prévue, l'Architecte et l'Ingénieur pourront facturer la Ville, soit à taux horaire ou soit à prix forfaitaire, selon entente préalable et écrite avec le Directeur pour les visites de chantier et les réunions si ce retard n'est pas attribuable en partie ou en totalité à l'Architecte et à l'Ingénieur.

Les suspensions de travaux par la Ville et les congés sont exclus de la durée prévue des travaux et ne doivent pas être comptabilisés aux fins du présent article.

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION

- 5.4.1** La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.
- 5.4.2** Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.
- 5.4.3** En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.
- 5.4.4** La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.
- 5.4.5** Lorsqu'après une suspension, la Ville demande à l'Architecte et à l'Ingénieur de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

ARTICLE 6 **ESTIMATIONS**

Toutes les estimations présentées par l'Architecte et l'Ingénieur doivent tenir compte de toutes les données connues à ce moment, qu'elles soient écrites ou verbales. Lorsqu'elles sont verbales, elles devront être clairement identifiées comme telles.

6.1 CLASSIFICATION

Les estimations sont classées de « C » à « A1 ». Ces dénominations indiquent le degré de précision recherché pour chacune d'elles.

Classe C : estimation ventilée par élément, fondée sur une description générale de l'ouvrage, incluant le choix des principaux systèmes du bâtiment et la connaissance des conditions du marché. À cette étape, une variation de $\pm 15\%$ est acceptable.

Classe B : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur des dessins et cahier des charges préliminaires ou plus avancés et une description des systèmes et sous-systèmes de l'ouvrage ainsi que la connaissance des conditions particulières du site. À cette étape, une variation de $\pm 10\%$ est acceptable.

Classe A : estimation ventilée par élément et sous-élément, fondée sur une description complète et détaillée de l'ouvrage et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de $\pm 5\%$ est acceptable.

Classe A1 : estimation pré-soumission, ventilée par chapitre (division) et section du cahier des charges fondée sur les dessins, plans et devis et cahiers de charges complets et la connaissance de tous les facteurs de correction pertinents. À cette étape, une variation de $\pm 5\%$ est acceptable.

6.2 MÉTHODE ÉLÉMENTALE

Toutes les estimations soumises à la Ville (sauf l'estimation classe A1) seront, à moins d'indication contraire, de type élémental et devront donc s'exprimer en termes d'éléments fonctionnels du bâtiment. Elles doivent être présentées selon une méthode reconnue.

Une fois l'estimation complétée, l'Architecte et l'Ingénieur ajouteront les facteurs de correction suivants, sous forme de pourcentages ou de montants forfaitaires :

- a) conditions du marché (conditions de l'offre et de la demande);
- b) conditions particulières du site (accès, achalandage, entreposage, travaux de soir et de fin de semaine);
- c) conditions climatiques (hiver, etc.);
- d) inflation (inflation monétaire, décrets, etc.).

Ces facteurs de correction devront être réévalués par l'Architecte et l'Ingénieur à chaque étape du projet en fonction de leur évolution.

Les frais généraux, les marges bénéficiaires, les contingences du marché et les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q) doivent être indiqués séparément.

6.3 COÛTS UNITAIRES DU PROJET

Chaque estimation présentée par l'Architecte et l'Ingénieur doit inclure un tableau des coûts unitaires du projet similaire au tableau ci-dessous :

	COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE
Superficie de construction	\$	m. ca.	\$/m ca.
Superficie d'occupation	\$	m. ca.	\$/m ca.
Volume brut	\$	m. cu.	\$/m cu.

Aux fins du présent article, les mots suivants signifient :

« **Superficie de construction** »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face extérieure des murs extérieurs permanents. Elle inclut toute construction fermée, couverte et permanente faisant partie du bâtiment.

« Superficie d'occupation »

La superficie pour l'ensemble des étages est limitée, à chaque étage, par la face intérieure des murs extérieurs permanents en excluant entre autres les puits verticaux, les rampes d'accès, les corridors reliant deux édifices, les espaces dont la hauteur est inférieure à deux mètres, les sous-stations électriques, les chaufferies, les halls d'entrée, vestibules et sas dont le but est de contrôler l'air intérieur de l'édifice, les stationnements, les débarcadères, les chambres informatiques et téléphoniques, les salles de mécanique, d'ascenseur, de ventilation, etc. et les conciergeries qui desservent tout l'édifice. Toutes ces exclusions sont mesurées en tenant compte de l'épaisseur des murs de chaque enceinte.

« Volume brut »

Le volume total de l'immeuble est limité par la membrane d'étanchéité au toit, la face supérieure de la dalle du plancher le plus bas et la face extérieure des murs extérieurs.

ARTICLE 7
CLAUSES FINALES

7.1 ÉLECTION DE DOMICILE

7.1.1 Aux fins de la présente convention, la Ville élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé le Coordonnateur par courrier recommandé. L'Architecte et l'Ingénieur élisent domicile à l'adresse du Coordonnateur ou à toute autre adresse dont celui-ci aura préalablement avisé la Ville par courrier recommandé.

7.1.2 Ce domicile doit être situé à l'intérieur des limites territoriales de la Ville de Montréal. Il doit être le lieu de production de tous les documents requis par la présente convention. Le patron chargé de diriger les services relatifs à la convention doit y être présent en personne.

7.2 CESSION DE LA CONVENTION

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

7.3 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue l'entente complète entre les parties et annule toute autre entente ou pourparlers antérieurs, verbaux ou écrits.

7.4 VALIDITÉ

Une clause du présent contrat jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres clauses qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

7.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

7.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le ____^e jour de _____ 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ____^e jour de décembre 2016

POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC.

Par : _____
Daniel Fontaine, architecte associé et
vice-président

Le ____^e jour de décembre 2016

BEAUDOIN HURENS INC.

Par : _____
Réjean Savard

Cette convention de services professionnels a été approuvée par le **Conseil municipal** de la Ville de Montréal, le ____^e jour de _____ 2017 (résolution _____).

Dossier # : 1160660010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.



Rapport- mandat SMCE160660010 - Poirier Fontaine Beaudoin Hurens.pdf

Dossier # :1160660010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160660010**

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1160660010

Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris les raisons justifiant les écarts de prix entre l'estimation plutôt conservatrice faite par le Service et les prix soumis. Tout en reconnaissant la qualité du travail d'estimation fait à l'interne, les membres de la Commission ont souligné qu'une estimation plus serrée et plus proche des prix soumis aurait pu être réalisée pendant la période de l'appel d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160066010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165897007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation);
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par laquelle la firme Les Consultants S.M. Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15478 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 13:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165897007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections avec feux de circulation les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs de l'Administration:

- Volet transport en commun : implanter 375 km de mesures prioritaires aux autobus en 2017;
- Volet sécurité routière : réduire le nombre d'accidents potentiels avec blessés graves (Vision zéro);
- Volet réseau cyclable : ajouter 50 km de voies cyclables par année;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation (Vision zéro).

Projets de mise aux normes des feux de circulation (MAN)

Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelques 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004 et le poursuit depuis ce temps afin de répondre à l'échéancier de 2017 fixé avec le Ministère des Transports du Québec. Le fait de ne pas respecter cet échéancier positionnerait la Ville en situation d'illégalité.

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situées sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant des intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant sa révision en 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% (633/1716) des feux du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017 selon les directives et standards émis par le Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les travaux liés à la mise aux normes des feux de circulation se déclinent en 4 étapes.

Plans et devis

Cette étape consiste à réaliser les plans et devis de feux de circulation d'après les normes de signalisation routière du Québec (TOME V) et des standards de la Ville de Montréal. Il peut s'agir de plan d'installation de mobiliers, de plans électriques, de plan de construction de bases et conduits ou de tirage de câbles par exemple.

Coordination de travaux

Cette étape consiste à s'assurer que tous les intervenants sont informés des travaux à venir et du rôle qu'ils auront lors de la réalisation des travaux. Lors de la mise aux normes des feux de circulation, le service de police est mandaté afin d'assurer la circulation à l'intersection visée par les travaux. La Commission des Services Électriques de Montréal doit aussi être impliquée puisque les travaux nécessitent des interventions sur du matériel relié au réseau électrique sous sa juridiction. Ce ne sont que des exemples, mais l'intervention de plusieurs intervenants est essentielle à la réussite d'un projet. L'importance de la coordination est primordiale à l'exécution des travaux pour en respecter le budget et les échéances.

Surveillance des travaux

Cette étape consiste en la surveillance de l'exécutant qui réalise les travaux, afin que ceux-ci soient exécutés selon les documents contractuels tels que les plans et devis. La surveillance s'effectue, sans s'y limiter, autant sur l'installation des équipements de feux de circulation, le tirage de câbles ou la construction d'infrastructure tels que les massifs et les bases. Une surveillance des différentes étapes de réalisation permet d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis prévus au contrat.

Réalisation des travaux

Cette étape consiste à effectuer les travaux évoqués dans les plans et devis. une licence d'entrepreneur général ou électrique est requise pour cette étape.

L'appel d'offres visant la conclusion d'une nouvelle entente-cadre a été publié le 15 août 2016 sur le site internet SEAO et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 7 septembre 2016, pour une période totale de soumission de 23 jours calendrier.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 6 mars 2017.

Il est à noter que quatre (4) addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points :

Addenda 1 (25 août 2016) : Réponses aux questions

Addenda 2 (31 août 2016) : Modifications au devis

Addenda 3 (1er septembre 2016) : Modifications au devis

Addenda 4 (6 septembre 2016) : Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0547 - 24 septembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée, d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 921 237,19 \$ et 477 850,77 \$ (Appel d'offres public No 15-14460 - 5 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG15 0030 - 29 janvier 2015 (1146848001) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0295 - 29 mai 2014 (1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1 mai 2014 - (1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG13 0127 - 25 avril 2013 (1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

CG10-0291 – 27 juillet 2010 – (1104021002) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecslut Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08-0420 – 28 août 2008 – (1080037002) Approuver les conventions et retenir les services professionnels de Tecslut, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que la réalisation des nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports pour une période de 2 ans. Les mandats spécifiques qui découleront des ententes-cadres seront rémunérés selon les termes du devis.

Le présent appel d'offres vise le support technique et la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation de la mise aux normes des feux de circulation. La DERA désire augmenter sa capacité de réalisation en annexant, à ses deux équipes en prestation de services internes, une troisième équipe pour exécuter des tâches sur demandes de la Ville de Montréal.

Pour une intersection, les activités du mandat ont été regroupées selon les diverses étapes du processus de réalisation des projets de feux de circulation. Ainsi, la réalisation de ce mandat se fera par intersection et par étape selon un prix forfaitaire.

Considérant que plusieurs intersections visées dans la prochaine année sont situées dans des secteurs non-desservis par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), la division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) doit également prendre en charge la réalisation des travaux sous-terrain. Ainsi, le mandat inclut aussi cette activité.

Le mandat est divisé en 2 étapes :

1. Mise en place de la méthode de travail pour la surveillance des projets de mise aux normes électriques et des constructions des bases et conduits;
2. Services professionnels:

- La conception des plans de bases et conduits ainsi que les plans de signalisation lumineuse;
- La surveillance des chantiers à toutes les étapes de réalisation;
 - Réalisation des travaux des bases et conduits;
 - Tirage de câbles;
 - Réalisation des travaux de la mise aux normes des équipements;
- La gestion de la coordination et de la surveillance.

La Ville demande à ce que le prestataire des services surveille le chantier et coordonne les tâches et activités n'appartenant pas au maître d'oeuvre entre les différents intervenants afin d'accélérer et faciliter la réalisation des travaux de feux de circulation, de garantir des services de qualité et des travaux effectués par les entrepreneurs répondant aux exigences et attentes de la Ville, respectant les normes et standards en vigueur.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée pour répondre aux exigences imposées par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Le tableau suivant présente le résultat du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation.

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -4,86 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents pour les activités comparables.

Le présent sommaire est assujéti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque ce contrat de services professionnels de plus de 1M \$ se qualifie selon deux critères:

1. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale finale;

Les taux utilisés pour l'estimation correspondent aux taux du décret 1235 du Gouvernement du Québec réduits de 20 % pour tenir compte de la réalité du marché de l'ingénierie à Montréal sur la base des prix soumis au cours des dernières années.

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total

Les Consultants S.M. inc.	79,2	0,778	1 659 412,33 \$		1 659 412,33 \$
WSP Canada inc.	81,7	0,484	2 722 033,12 \$		2 722 033,12 \$
Cima+ s.e.n.c.	80,7	0,478	2 733 818,06 \$		2 733 818,06 \$
Dernière estimation réalisée			1 744 170,75 \$		1 744 170,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-84 758,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 4,86%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					- 1 062 620,79 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- 64 %

Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, trois (3) ont déposé des offres.

Preneurs du cahier des charges (9) :

Consultants AECOM Inc.
Beaudoin Hurens
Cima+ s.e.n.c.
Tetra Tech QI Inc.
Les Consultants S.M. Inc.
Les Services Exp Inc.
Norda Stelo Inc.
Stantec Experts-conseils ltée
WSP Canada Inc.

Soumissionnaires (3) :

Cima+ s.e.n.c.
WSP Canada inc.
Les Consultants S.M. inc.

Le projet de convention à signer avec l'adjudicataire est conforme au document juridique standard pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ (voir projet de convention joint à la section «Documents juridiques»).

Il est à noter que l'adjudicataire a soumis une attestation de l'autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public. Les Consultants S.M. inc. a obtenu son attestation le 23 juillet 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers liés à la mise aux normes des feux de circulation. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion desdits services. Chacun des mandats confiés à la firme Les Consultants S.M. inc. devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles

prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'ententes-cadres. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux (2) méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 1 659 412,33 \$, taxes incluses.

Les fonds requis pour réaliser le mandat proviendront du projet 59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic du budget PTI 2017-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports par :

- La réduction des arrêts fréquents des véhicules routiers motorisés et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements de la circulation dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec une firme experte en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour la surveillance des travaux permet à la DERA de soutenir efficacement la mise aux normes des feux de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour mandat à la Commission : 21 décembre 2016

Séance à la Commission: 11 janvier 2017

Retour au Comité exécutif: 18 janvier 2017

Conseil municipal : 23 janvier 2017

Octroi de contrats : février 2017

Réalisation des travaux : février 2017 à juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-5976

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-12-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-12-09

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772
N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec


Place de la Cité, tour Commar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Letellier'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1165897007

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[int.octroi 16-15478.pdf](#)[résultat comité 16-15478.pdf](#)[15478-Det-Cah-Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

Claude HOULE
C. section
Tél : 514-872-5282
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
CIMAS + S.E.N.C.	2733818,06	<input type="checkbox"/>	
LES CONSULTANTS S.M.	1659412,33	<input checked="" type="checkbox"/>	
WSP CANADA	2722033,12	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par : Le - -

16-15478 - Services professionnels de conception et de surveillance dans le cadre de la mise aux normes des feux de circulation

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	15%	10%	20%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
CIMA+S.E.N.C.	3,83	12,00	9,00	17,00	18,50	20,33	80,7	2 733 818,06 \$	0,478	3	Heure	mardi 18-10-2016
LES CONSULTANTS S.M.	4,50	10,33	7,67	15,00	20,67	21,00	79,2	1 659 412,33 \$	0,778	1	Lieu	9515 Saint-Hubert salle projet déploiement
WSP CANADA	4,67	13,00	8,67	17,33	20,67	17,33	81,7	2 722 033,12 \$	0,484	2		
0							-		0,000			
0							-		0,000			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15478

Numéro de référence : 1006104

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels de conception et de surveillance dans le cadre de la mise aux normes des feux de circulation

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1165647) 2016-08-16 12 h 53 Transmission 2016-08-16 12 h 53	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478 Addenda no 2 2016-08-31 10 h 07 - Courriel 2644844 - 16-15478 Addenda no 3 2016-09-01 10 h 01 - Courriel 2645865 - 16-15478 Addenda no 4 2016-09-02 17 h - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaudoin Hurens 255 boul Crémazie Est 9e Etage Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.beaudoinhurens.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau. ing_ Téléphone : 514 384- 4220 Télécopieur : 514 383- 6017	Commande : (1165405) 2016-08-16 8 h 46 Transmission : 2016-08-16 8 h 46	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478 Addenda no 2 2016-08-31 10 h 07 - Courriel 2644844 - 16-15478 Addenda no 3 2016-09-01 10 h 01 - Courriel 2645865 - 16-15478 Addenda no 4 2016-09-02 17 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIMA+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 450 682- 1013	Commande : (1165211) 2016-08-15 15 h 41 Transmission : 2016-08-15 15 h 41	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478

Addenda
no 2
2016-08-31
10 h 07 -
Courriel
2644844 -
16-15478
Addenda
no 3
2016-09-01
10 h 01 -
Courriel
2645865 -
16-15478
Addenda
no 4
2016-09-02
17 h -
Courriel
Mode
privilegié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode
privilegié
(plan) :
Courrier
électronique

Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des
Offres)
433, rue Chabanel Ouest, 12e étage
Montréal, QC, H2N 2J8
<http://www.groupe-sm.com> NEQ :
1143019660

[Madame
Cynthia
Fournier](#)

Téléphone
: 450 651-
0981
Télécopieur
: 450 651-
9542

Commande
: (1166684)
2016-08-18 8
h 34
Transmission
2016-08-18 8
h 34

2641938 -
16-15478
Addenda
No 1
2016-08-25
8 h 43 -
Courriel
2644253 -
16-15478
Addenda
no 2
2016-08-31
10 h 07 -
Courriel
2644844 -
16-15478
Addenda
no 3
2016-09-01
10 h 01 -
Courriel
2645865 -
16-15478
Addenda
no 4
2016-09-02
17 h -
Courriel
Mode

			privilegié (devis) : Courrier électronique Mode privilegié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1165224) 2016-08-15 15 h 53 Transmission : 2016-08-15 15 h 53	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478 Addenda no 2 2016-08-31 10 h 07 - Courriel 2644844 - 16-15478 Addenda no 3 2016-09-01 10 h 01 - Courriel 2645865 - 16-15478 Addenda no 4 2016-09-02 17 h - Courriel Mode privilegié (devis) : Courrier électronique Mode privilegié (plan) : Courrier électronique
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Monsieur Sébastien Bellerive Téléphone : 418 654- 9696 Télécopieur : 418 654- 9699	Commande : (1166697) 2016-08-18 8 h 41 Transmission : 2016-08-18 8 h 41	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478 Addenda

no 2
 2016-08-31
 10 h 07 -
 Courriel
 2644844 -
 16-15478
 Addenda
 no 3
 2016-09-01
 10 h 01 -
 Courriel
 2645865 -
 16-15478
 Addenda
 no 4
 2016-09-02
 17 h -
 Courriel
 Mode
 privilégié
 (devis) :
 Courrier
 électronique
 Mode
 privilégié
 (plan) :
 Courrier
 électronique

Stantec Experts-conseils ltée
 1060 University, suite 600
 Montréal, QC, H3B 4V3
 NEQ : 1170241336

[Madame](#) **Commande** 2641938 -
[Claudine](#) **: (1165918)** 16-15478
[Talbot](#) 2016-08-16 Addenda
 Téléphone 18 h 43 No 1
 : 418 626- **Transmission** 2016-08-25
 2054 : 8 h 43 -
 Télécopieur 2016-08-16 Courriel
 : 18 h 43 2644253 -
 16-15478
 Addenda
 no 2
 2016-08-31
 10 h 07 -
 Courriel
 2644844 -
 16-15478
 Addenda
 no 3
 2016-09-01
 10 h 01 -
 Courriel
 2645865 -
 16-15478
 Addenda
 no 4
 2016-09-02
 17 h -
 Courriel
 Mode
 privilégié



			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169711510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1166465) 2016-08-17 15 h 22 Transmission : 2016-08-17 15 h 22	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 44 - Télécopie 2644253 - 16-15478 Addenda no 2 2016-08-31 10 h 08 - Télécopie 2644844 - 16-15478 Addenda no 3 2016-09-01 10 h 01 - Télécopie 2645865 - 16-15478 Addenda no 4 2016-09-02 17 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. *Important*: ce compte dessert tous les bureaux de WSP au Québec. Si vous désirez transmettre une invitation à soumissionner à un de nos bureaux en particulier ou obtenir la liste de nos bureaux, svp contacter martine.gagnon@wspgroup.com 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1165251) 2016-08-15 16 h 14 Transmission : 2016-08-15 16 h 14	2641938 - 16-15478 Addenda No 1 2016-08-25 8 h 43 - Courriel 2644253 - 16-15478 Addenda no 2 2016-08-31

	10 h 07 - Courriel
	2644844 - 16-15478 Addenda no 3 2016-09-01
	10 h 01 - Courriel
	2645865 - 16-15478 Addenda no 4 2016-09-02
	17 h - Courriel
	Mode privilégié (devis) : Courriel électronique
	Mode privilégié (plan) : Courriel électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

SOCIÉTÉ :

Les Consultants SM inc., société d'ingénierie, ayant sa principale place d'affaires au 433, rue Chabanel Ouest, Montréal, H2N2J9, représentée par Marc Mousset, déclarant être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 119914166RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1001247324TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du **Service des Infrastructures**, de la **Voirie** et des **Transports** (SIVT) ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 15 août 2016 relatifs à l'appel d'offre 16-15478.
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 7 septembre 2016.

ARTICLE 2 OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à

Fournir des services d'ingénierie et de surveillance dans le domaine du transport, de systèmes de transport intelligents, de télécommunication et de configuration de système.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.11 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les rapports de surveillance de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million six cents cinquante-neuf quatre cents douze et trente-trois sous (1 659 412,33\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

- la méthode horaire avec un plafond équivalent à l'enveloppe budgétaire du programme de travail accepté par la Ville;

ou

- la méthode forfaitaire.

au rythme des besoins à combler.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant: :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée

contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

Les consultants SM inc.

Par : _____
Marc Mousset, ING. Vice-président
infrastructures urbaines

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1165897007

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.



Rapport- mandat SMCE165897007 - Consultants S.M..pdf

Dossier # :1165897007

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165897007**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165897007

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Les Consultants S.M. Inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la conception et la surveillance dans le cadre de la mise aux normes de la signalisation lumineuse (feux de circulation) pour une somme maximale de 1 659 412,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15478 - (3 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que les clarifications apportées au devis par deux addendas avaient un caractère mineur et ne nécessitaient pas une prolongation de la période d'appel d'offres.

Ils ont aussi bien compris que le Service a choisi d'aller en appel d'offres pour une nouvelle entente-cadre parce que les ententes-cadres signées en septembre 2015 étaient épuisées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165897007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166157006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et **La Presse**, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-09 13:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157006

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de deux millions de visiteurs dans ses institutions. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en oeuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.

La Presse, La Presse+, La Presse mobile et Lapresse.ca sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de lecteurs et d'internautes. La publicité dans ces médias a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan et pour atteindre les objectifs de fréquentation d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1486 - Approuver un projet de convention de partenariat, de gré à gré, avec La Presse pour l'achat d'espace publicitaire pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 335 727 \$, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 163 264,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie

DESCRIPTION

La convention de partenariat de 367 920 \$, taxes incluses, permettra à Espace pour la vie de bénéficier, pour l'ensemble de ses événements de 2017, de l'équivalent d'un rabais de 50% sur l'ensemble de ses placements publicitaires sur toutes les plates-formes de La Presse, soit: le journal imprimé, le site web, l'application mobile et l'application pour tablettes (La Presse+).

Le montant de 367 920 \$ se décompose comme suit:

- un investissement financier de 183 960 \$, taxes incluses

- un échange de visibilité d'une valeur de 179 235 \$ taxes incluses (calculé selon des barèmes établis par l'industrie de la commandite) incluant notamment le logo sur les publicités dans la Presse et sur les affiches de deux événements d'Espace pour la vie, de la visibilité sur les écrans de programmation dans chaque institution pour la durée du contrat
 - 300 billets de faveur pour les institutions pour une valeur de 4725 \$, taxes incluses (La Presse redistribue ces billets à ses annonceurs).

Ce placement média représente un coût net par visiteur de 0,11 \$.

Les formats, dates et contenus des publicités sont précisés par le service de l'Espace pour la vie au moment des campagnes et répondent à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

Le service des Communications de la Ville de Montréal est en accord avec cet octroi de contrat.

JUSTIFICATION

La fourniture d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue par la Loi sur les Cités et Villes.

L'ensemble des plates-formes de La Presse permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes.

La Presse papier	110 000 copies / jour (le samedi seulement)
La Presse +	248 000 lecteurs-tablettes uniques / jour (256 000 samedi)
Lapresse.ca	2,2 millions visiteurs uniques / mois
La Presse mobile	450 000 utilisateurs uniques / mois

Cette grande portée permet d'acquérir de la notoriété et de promouvoir de façon performante les activités d'Espace pour la vie auprès de sa clientèle. En plus de correspondre au profil socio-démographique de ses visiteurs, les lecteurs de La Presse font en moyenne 17% plus de sorties culturelles que la population générale.

	Population générale	Lecteurs La Presse
Théâtre	21%	34%
Musées	26%	47%
Cinéma	30%	46%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 183 920 \$, taxes incluses, est prévu au service de l'Espace pour la vie.

Aussi, un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec La Presse, soit une somme de 183 920 \$, taxes incluses, est requis.

Cette dépense additionnelle, provenant d'un échange de services avec La Presse, sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de La Presse.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires: du 1 janvier au 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

Tél : 514 872-0503

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-13

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

Tél : 514 872-4321

Télécop. :

Télécop. :

514 872-4917

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-01-08

Dossier # : 1166157006

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur

Objet :

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Convention - Ville & La Presse - fourniture espaces médias - 2016-12-16.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Denis DUROCHER
Avocat
Tél : 514-868-4130

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Denis DUROCHER
Avocat
Tél : 514-868-4130
Division : Droit contractuel



CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE D'ESPACES MÉDIAS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : R121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374TQ002

ci-après appelée « **Ville** »

ET **LA PRESSE LTÉE**, corporation dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par action*, ayant son siège social au 750, boul. Saint-Laurent, Québec, H2Y 2Z4, ici représentée par madame Christiane Dubé, directrice principale marketing, dûment autorisée à agir aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 102972338
N° d'inscription TVQ : 1000516283

ci-après appelée « **La Presse** »

ci-après individuellement ou collectivement appelés la « **Partie** » ou les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville assure, par l'entremise de son service appelé « Espace pour la Vie », la coordination et la production des Événements qui se dérouleront au Biodôme de Montréal, à l'Insectarium de Montréal, au Jardin botanique de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan;

ATTENDU QUE La Presse désire participer et être associé aux Événements à titre de partenaire;

ATTENDU QUE la Ville peut conclure la présente convention relative à la fourniture d'espaces médias de gré à gré avec La Presse en vertu du premier alinéa du cinquième paragraphe de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite *Politique* à La Presse;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service ou son représentant autorisé;
- 1.2 « **Service** » : le Service de la Ville appelé « Espace pour la Vie » qui a notamment pour mission de gérer les quatre (4) institutions, soit le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 1.3 « **Événements** » : événements ayant lieu dans les quatre (4) Institutions qui appartiennent à la Ville et qui sont gérées par le Service;
- 1.4 « **Institution** » : désigne le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio Tinto Alcan lesquels appartiennent à la Ville et sont gérés par son Service;
- 1.5 « **Sélection d'événements** » : désigne les deux (2) événements suivants produits par le Service:
 - *Papillons en liberté;*
 - *Les arts s'invitent au Jardin botanique.*

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 3 - OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités pour la fourniture d'espaces médias par la Presse relativement à la production des Événements par le Service et plus particulièrement en ce qui a trait à:

- a) l'achat d'espace médias par la Ville auprès de La Presse afin de promouvoir les Événements ou les Institutions de son Service; et
- b) la remise de billets promotionnels ainsi que la concession d'une visibilité en faveur de La Presse eu égard à la Sélection d'événements, aux Événements ainsi que les Institutions lesquels sont produits, tenus ou gérés par le Service.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA PRESSE

La Presse accorde à la Ville un crédit publicitaire équivalent au montant des achats d'annonces de formats standards qu'elle effectue sur les différentes plateformes de La Presse pour promouvoir ses Événements ou ses quatre (4) Institutions ainsi que pour les annonces corporatives – à l'exception des annonces dans les sections « *Petites annonces, Carrières et les nominations et les encarts publicitaires* ». Ce crédit publicitaire sera accordé à chacune des factures transmises à la Ville en appliquant un escompte équivalent à cinquante pourcent (50%) du total desdites factures à l'exclusion des frais d'encarts, d'extraits audio ou vidéo, d'hébergement ainsi que des frais de production lesquels ne sont pas inclus dans ledit crédit publicitaire.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par La Presse, la Ville s'engage à :

- 5.1 acheter pour une somme de cent soixante mille dollars (160 000,00\$), excluant les taxes applicables de la publicité sur une ou plusieurs plateformes de La Presse pour annoncer les Événements ou les quatre (4) Institutions en fonction des capacités d'impression et de diffusion;
- 5.2 intégrer une mention de la participation et de l'association de La Presse (logo de La Presse+) aux éléments publicitaires et promotionnels de la Sélection d'événements, soit :
 - a) sur les annonces imprimées à être publiées dans La Presse;
 - b) sur les affiches de l'événement *Papillons en liberté* au Jardin botanique;
 - c) sur les affiches de l'événement *Les arts s'invitent au Jardin botanique*;
- 5.3 intégrer une visibilité pour La Presse à l'intérieur des écrans diffusant la programmation du Service dans les Institutions (toute l'année);
- 5.4 mentionner, en texte, la participation et de l'association de La Presse dans les communiqués de presse émis lors des Événements *Papillons en liberté* et *Les arts s'invitent au Jardin botanique*;
- 5.5 faire approuver tous les éléments identifiant La Presse avant diffusion ou impression étant entendu que cette approbation doit être donnée avec diligence;
- 5.6 fournir à La Presse cinquante (50) paires de billets d'entrée pour le Biodôme, cinquante (50) paires pour le Jardin Botanique et cinquante (50) paires pour le Planétarium Rio Tinto Alcan;

ARTICLE 6 – CONSIDÉRATIONS

- 6.1 Toutes les sommes d'argent mentionnées dans la présente convention concernent des devises canadiennes et elles ne doivent pas s'interpréter de façon à inclure dans le montant stipulé la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et toute autre taxe imposable sur ce genre de paiement pendant sa durée. Lesdites taxes sont calculées sur la valeur des échanges de services et exigibles d'avance à la date de prise d'effet de la présente convention.
- 6.2 Les conditions et modalités des paiements effectués par la Ville en vertu de la présente convention doivent se lire de concert avec les conditions et modalités qui apparaîtront sur la facture transmise à la Ville.

ARTICLE 7 – EXCLUSIVITÉ

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par La Presse, la Ville lui accorde une exclusivité promotionnelle pour la Sélection d'événements, dans les quotidiens francophones et leurs plateformes numériques, à l'exception d'un concours avec le journal Métro.

ARTICLE 8 - DROIT DE PREMIER REFUS

- 8.1 Advenant que la Sélection d'événements produite par le Service aient lieu à nouveau durant la présente convention, la Ville accorde à La Presse un droit de premier refus relativement à une participation et une association à ladite Sélection d'événements, à titre de partenaire, pourvu que les termes et conditions soient, à la satisfaction du Directeur, substantiellement similaires à ceux stipulés par la présente convention. Pour les fins du présent article, le Directeur convient d'aviser La Presse, au moins quatre-vingt-dix (90) jours précédant la tenue d'un Événement compris dans la Sélection d'événements, de son intention de les produire à nouveau.
- 8.2 La Presse devra alors, dans les trente (30) jours de la réception dudit avis, aviser le Directeur de se prévaloir ou non de son droit de premier refus et, le cas échéant, fournir sa proposition quant aux termes et conditions de sa participation ou de son association à ladite Sélection d'événements.

ARTICLE 9 - ANNULATION DES ÉVÉNEMENTS

Advenant qu'un Événement compris dans la Sélection d'événements soit annulée, la Ville convient d'offrir à La Presse de participer ou de s'associer, le cas échéant, à d'autres Événements d'envergure équivalente, organisés par son Service, pourvu que les termes et conditions soient, à la satisfaction du Directeur, substantiellement similaires à ceux stipulés par la présente convention.

ARTICLE 10 - TERME

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et elle prend fin le 31 décembre 2017

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Les Parties reconnaissent que toute l'information reçue dans le cadre de la présente convention et que tous les documents qui s'y rapportent sont confidentiels si une mention est faite à cet effet, et afin de préserver le caractère confidentiel de telle information ou tel document, les Parties s'engagent à ne pas divulguer celle ou ceux-ci, en tout ou en partie, à des tiers sans l'autorisation de l'autre Partie, cela sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c A-2.1).

ARTICLE 12 – RÉSILIATION

- 12.1 La Presse peut résilier la présente convention advenant le défaut, durant plus de sept (7) jours consécutifs, par la Ville de respecter l'une quelconque des obligations énoncées à la présente convention, après en avoir été dûment avisée.
- 12.2 Advenant la résiliation de la présente convention en vertu de l'article 12.1, La Presse peut exiger le remboursement des escomptes accordées à la Ville, selon la date de ladite résiliation et en proportion des services rendus, sans la possibilité pour La Presse de réclamer quelques autres dommages ou pertes de projet que ce soit.
- 12.3 La Ville peut résilier la présente convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus sur présentation de pièces justificatives.
- 12.4 La Presse n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13 - SEULE CONVENTION DES PARTIES

Les Parties reconnaissent que la présente convention constitue une reproduction fidèle, complète et entière de la convention intervenue entre elles et, en conséquence, elles annulent toute entente antérieure, renonçant formellement à se prévaloir de toutes les discussions et négociations qui en ont précédé la signature.

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 14.1 Tout avis qui doit être donné en vertu de la présente convention doit être transmis par écrit comme suit :

POUR LA VILLE :

Monsieur Charles-Mathieu Brunelle, Directeur
Espace pour la vie
4101, Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2B2

POUR LA PRESSE :

Madame Christiane Dubé, Directrice principale, Marketing
7, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H2Y 1K9

- 14.2 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 14.3 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des Parties.
- 14.4 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le ____^e jour de _____ 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ____^e jour de _____ 2017

LA PRESSE LTÉE

Par : _____
Madame Christiane Dubé, directrice principale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le ____e jour de _____ 2017 (Résolution CM17 _____).

Dossier # : 1166157006

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur

Objet :

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le service de l'Espace pour la vie.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166157006 Espace publicitaire La Presse et La Presse+ 2017.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget

Tél : 872-7070

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

François COURCHESNE
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-4066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166337006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1246-02

Il est recommandé :

1. de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives;
2. de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166337006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure de la rivière des Prairies, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats pour les travaux d'aménagement du parc Maurice Richard, des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés. N/Réf. : 31H12-005-1246-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville (l'« Arrondissement »), de faire l'acquisition de terrains sans désignation cadastrale en berges de la rivière des Prairies, faisant partie du domaine hydrique de l'État, afin de pouvoir réaliser différents projets d'aménagement et de restauration des berges, en respect des conditions émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC »). Les projets visés par l'acquisition sont l'aménagement du parc Maurice Richard incluant la piste cyclable et une portion de l'avenue Park-Stanley ainsi que la restauration des berges du parc Raimbault et de l'extrémité de la rue Toupin. La Ville doit donc fournir, au Centre d'expertise hydrique du Québec (le « CEHQ »), une résolution qui confirme qu'elle désire faire l'acquisition de ces terrains à des fins non lucratives. Cela permettra d'entamer les procédures avec le CEHQ afin d'arriver à une transaction officialisant le titre de propriété de la Ville.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'obtenir des autorités compétentes de la Ville l'engagement de cette dernière de débiter les procédures requises à l'acquisition de ces terrains, et une fois acquis, de les conserver à des fins publiques et non lucratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090166 - Mandater la firme Rousseau Lefebvre inc. pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Travaux de consolidation des berges au parc Raimbault et de la rue Toupin.

CA15 090006 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à Rousseau Lefebvre inc. pour l'aménagement de plusieurs projets dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publiques S2014-022, soit 236 914.04 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense de 260 605,45 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

DD 1156688004 - Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000.00 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement pour différents mandats inclus dans le Plan de l'Eau relevant de la compétence du conseil municipal.

DD 1164107001 - Adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'eau.

DESCRIPTION

Les terrains visés font partie de l'ancien lit de la rivière des Prairies (domaine hydrique). Ces terrains convoités par l'arrondissement sont identifiés sur les plans disponibles en pièces jointes.

Le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* (L.R.Q., c. R-13, r. 1.1), en vigueur depuis le 27 février 2003, détermine les conditions suivant lesquelles le MDDELCC est autorisé à consentir à l'octroi de droits sur le domaine hydrique (aliénation, location et occupation). Le règlement permet aussi au MDDELCC de vendre des portions remblayées du domaine hydrique sous son autorité et d'ajuster les tarifs applicables à l'octroi de certains droits. Ledit règlement prévoit deux dispositions applicables aux demandes d'achat d'une parcelle remblayée du domaine hydrique. Dans le cas où le demandeur est une municipalité, le règlement stipule qu'une vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1 \$, si la Ville s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau, ce qui s'applique parfaitement au présent cas. Selon cette éventualité, le tarif effectif applicable pour l'exercice financier 2015-2016 est de 639 \$ pour les frais administratifs, plus 1,27 \$ du mètre linéaire de rive. Les frais sont indexés au 1^{er} avril de chaque année. Les taxes (TPS et TVQ) s'appliquent à ces montants.

Comme la Ville n'est pas propriétaire de tous les terrains adjacents à la partie du domaine hydrique, le MDDELCC pourrait lui demander d'aviser officiellement de la demande d'achat l'ensemble des propriétaires riverains et de les inviter à formuler leurs observations, le cas échéant, auprès du MDDELCC. Les commentaires ou les réserves formulés par les propriétaires riverains, le cas échéant, permettront au ministre s'il le juge opportun, de prévoir toute clause, condition ou servitude nécessaires pour protéger le public et les droits des riverains dans tout acte ou convention à intervenir.

Une copie dudit règlement est disponible en pièces jointes.

Pour préparer ces actes d'acquisition, il est d'abord nécessaire de procéder aux travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale, le cas échéant. C'est la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») qui devra procéder aux travaux d'arpentage aux fins de la désignation cadastrale de lots.

Ce n'est qu'une fois la désignation cadastrale de ces lots obtenue que le SGPI pourra, en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville et du MDDELCC, préparer l'acte

d'acquisition des lots convoités devant être présentés aux autorités pour approbation.

Le Service de l'environnement est d'avis qu'il ne sera probablement pas requis de procéder à une étude de caractérisation environnementale dans les cas du parc Raimbault et de la rue Toupin, car les données disponibles indiquent un faible potentiel de contamination des sols pour ces terrains. Dans le cas du parc Maurice Richard, les données disponibles indiquent un potentiel de contamination modéré pour ce terrain. En raison de la superficie remblayée et de futurs travaux d'aménagement dans le parc, une étude de caractérisation est recommandée. Un montant de 17 800 \$ a été estimé pour la réalisation d'une telle étude.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces parcelles de terrain permettra de pouvoir procéder aux travaux de stabilisation des berges souhaités par l'Arrondissement et de favoriser l'accès à la rivière des Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Même si la Ville ne procède pas immédiatement à l'acquisition de ces terrains, le SGPI demande de réserver les fonds dès maintenant pour cette acquisition afin d'assurer la disponibilité des budgets lorsqu'il sera prêt à recommander l'acquisition de cet immeuble, car les délais pour conclure cette transaction peuvent être supérieurs à ceux du projet de l'Arrondissement et que les tarifs du MDDELCC peuvent changer sans préavis. Dans le cas d'une vente à une municipalité, le règlement stipule que si la municipalité utilise le terrain à des fins non lucratives publiques favorisant l'accès au plan d'eau, ce qui est le cas dans le présent dossier, le prix de vente de 1 \$ et les frais administratifs de 639 \$ (indexé au 1^{er} avril) plus ceux de 1,27 \$ le mètre linéaire de rive visée seront payables à la conclusion de l'acte de vente.

Raimbault : $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 125 \text{ m}) = 798,75 \$$

Toupin : $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 21,57 \text{ m}) = 667,39 \$$

Parc Maurice Richard $1 \$ + 639 \$ + (1,27 \$ \times \pm 590 \text{ m}) = 1\ 389,30 \$$

TOTAL = 2 855,44 \$

Toutefois, il sera à confirmer, avec les intervenants du MDDELCC, si les frais administratifs de 639 \$ doivent être payés dans chacun des cas.

Le coût de la transaction basé sur l'éventualité la plus réaliste est estimé à un montant de 2 855,44 \$, plus les taxes applicables, mais le SGPI recommande de réserver dès maintenant un budget de 5 000 \$, car tel que mentionné, les tarifs du MDDELCC sont indexés au mois d'avril de chaque année et peuvent changer sans préavis.

Les frais relatifs à la délimitation du domaine hydrique convoité, notamment les travaux d'arpentage, seront pris en charge par la Division de la géomatique de la Direction des travaux publics, à même son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de ces secteurs permettra aux citoyens d'accéder au plan d'eau, de consolider la berge et d'en limiter son érosion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour la Ville d'intégrer les terrains du domaine hydrique dans son projet de réaménagement, afin de permettre de réaliser différents projets d'aménagement et de restauration des berges. De plus il est nécessaire de régulariser les titres de propriété puisque la Ville de Montréal occupe présentement les terrains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Obtention d'une résolution des autorités compétentes de la Ville demandant d'acquérir une portion du domaine hydrique de l'état;
2. Transmission par le SGPI au MDDELCC de tous les documents exigés en vertu du règlement pour confirmer l'ouverture officielle du dossier;
3. Le SIVT confirmera le mandat de la Division de la géomatique du SIVT pour la préparation de l'opération cadastrale requise pour l'acquisition de ces immeubles conformément aux exigences du MDDELCC;
4. Le SGPI préparera le sommaire recommandant l'acquisition de cet immeuble, lorsqu'il se sera conformé à toutes les exigences du MDDELCC et qu'il aura obtenu la désignation cadastrale de l'immeuble à acquérir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Ysabelle FILIATREAU, Ahuntsic-Cartierville
Josée SAMSON, Service de l'environnement
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Josée SAMSON, 9 décembre 2016
Nathalie LAPOINTE, 9 décembre 2016
Daniel BROUSSEAU, 8 décembre 2016
Ysabelle FILIATREAU, 8 décembre 2016
Luc LÉVESQUE, 8 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-8529
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-27

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514-872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-12-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-12-07



LÉGENDE	
	: Partie à acquérir pour le parc Maurice-Richard
	: Partie à acquérir pour l'avenue Park Stanley

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 1000
 0 10 mètres
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
CADASTRE: Québec

LOT(S)
 Deux parcelles non-cadastrées situées en face des lots 1 998 936, 1 998 948, 1 998 949, 1 998 951, 1998 955, 1 999 485, 1 999 486 et 2 496 752

EMPLACEMENT:
 Biens-fonds étant le parc MAURICE-RICHARD et une partie de L'AVENUE PARK STANLEY situés le long de la Rivière des Prairies entre le prolongement de la RUE BERRI et le prolongement de L'AVENUE SAINT-CHARLES

FINS DU DOCUMENT:
 CROQUIS DES BIENS-FONDS À ACQUÉRIR DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAURICE-RICHARD

- NOTES: 1- L'impression des orthophotos varie de 15 à 20 centimètres (orthophoto 2011).
 2- Les mesures et superficies sont approximatives, un arpentage particulier devra être fait afin de les établir.
 3- Les lignes de lot montrées sur ce plan sont issues des données du cadastre rénové. Un arpentage particulier devra être fait afin d'établir les limites du bien-fonds.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 16 septembre 2016 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le 2016-09-22

Préparé par: *Noémie Plante*
 NOÉMIE PLANTE
 Arpenteur-géomètre



Minute N° 171, Scsou Arpenteur(e)

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-1853, 31H12-005-1953, 31H12-005-2053 (31H12-010-0927, 31H12-010-1027) Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Michel Lamontagne*

DOSSIER N° 22233 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Luc Lavoie*

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Ahuntsic-Cartierville

PLAN N° CR-7075



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
Arbre D=30 diamètre h=7,70 m	
Poteau	
Repece d'arpentage	
Valve d'eau	
Puiscard	
Regard	
Lampadaire	
Borne fontaine	
Culture	
Limite de lot Surface de béton bitumineux et dalle de béton à démolir. FASC. 2-115	
Plantation d'arbuste existante à conserver	

NOTES

- IL EN VA DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ÉPREUVE, OMISSION OU CONTRADICTION.
- LES NIVEAUX EXISTANTS INDICUÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU RELEVÉ FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROUVATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À L'INDE DUNE STATION TOTALE À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉORÉFÉRENCÉS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
- L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DEVA ÉTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER, AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CHÉRISSER: INFO-EXCAVATION (514) 285-8228 1-800-663-6228

△ Demande de CA	15-07-17	M.G.
△ Émis pour coordination 90%	15-07-10	M.G.
△ Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.

No	Description	Date	Par
Révisions			

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

LAVAL
215, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7G 1G6
T: 450.663.2145 F: 450.663.2146
Info@rousseau-lefebvre.com
www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
2020, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
T: 514.523.9559 F: 450-663-2146



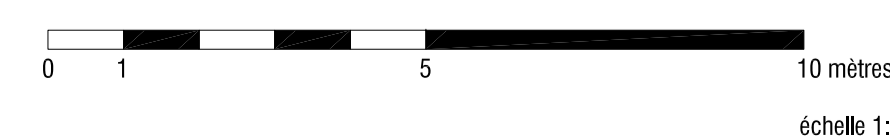
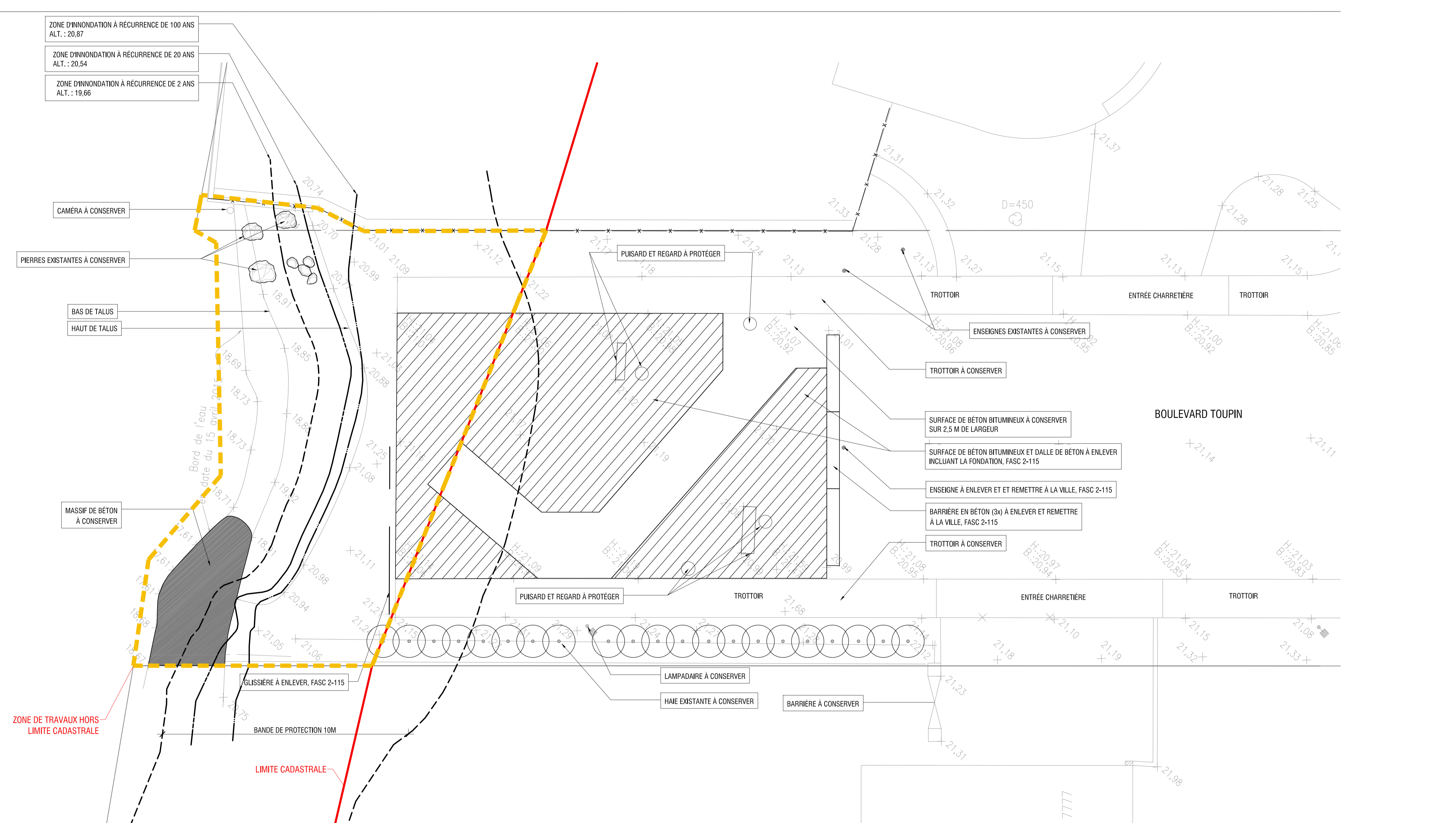
BW 68KM153 X=2904, 2760 Y=5044365, 4740 Z=50, 411	Échelle: 1:100	Date: 8 avril 2015
Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste		
Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste		
Approbation: Daniel Lefebvre, arch. paysagiste		

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

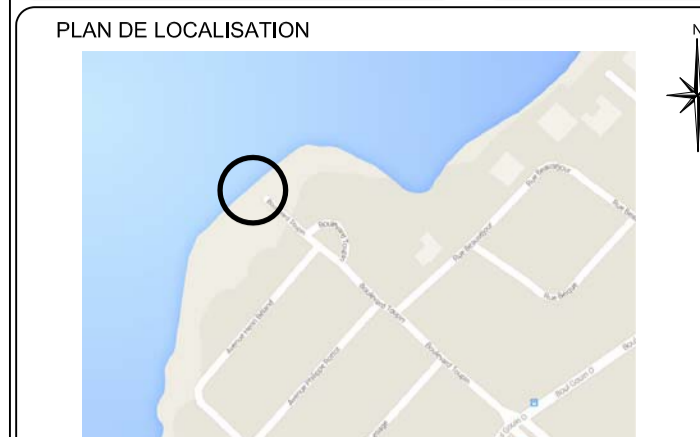
Titre du plan:
**BOULEVARD TOUPIN
CONDITION EXISTANTE
ET DÉMOLITION**



No du plan: CEX	No 1
No d'index:	3



Fichier: P:\P1_PROJETS EN COURS\14471 - Parcés dans les parcs - Ahuntsic-Cartierville\BSPR-FR-100\plans\LOT 014471_P01_Boulevard Toupin.dwg



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
Arbre D=300 diamètre H=7,70 ramage	Gazon en plaques. FASC. 2-484 et 2-485
Poteau	Terre de culture - lit de plantation de vivaces. FASC. 2-484 ET 2-490
Repère d'arpentage	Ensemencement. FASC. 2-484 ET 2-490
Valve d'eau	Terre de culture - lit de plantation d'arbustes. FASC. 2-484 ET 2-490
Pulsard	Emplacement proposé. FASC. 2-511
Regard	
Lampadaire	
Borne fontaine	
Citrouille	
Limite de lot	

NOTES

- 1- IL EN VA DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- 2- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ÉRREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
- 3- LES NIVEAUX EXISTANTS INDICUÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU RELEVÉ FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- 4- L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
- 5- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À L'INTÈRE DE LA STATION TOTALE À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉOMÉTRIQUES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
- 6- L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- 7- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER, AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
- 8- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CHÉRISSER: INFO-EXCAVATION (514) 285-8228 1-800-663-8228

△ Demande de CA	15-07-17	M.G.	
△ Émis pour coordination 90%	15-07-10	M.G.	
△ Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.	
No	Description	Date	Par
Révisions			

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE
 L'AVANTAGE DU PAYSAGISTE
 L'AVANTAGE DU PAYSAGISTE
 L'AVANTAGE DU PAYSAGISTE

MONTRÉAL
 2020, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
 T: 514.523.9559 F: 450-663-2146



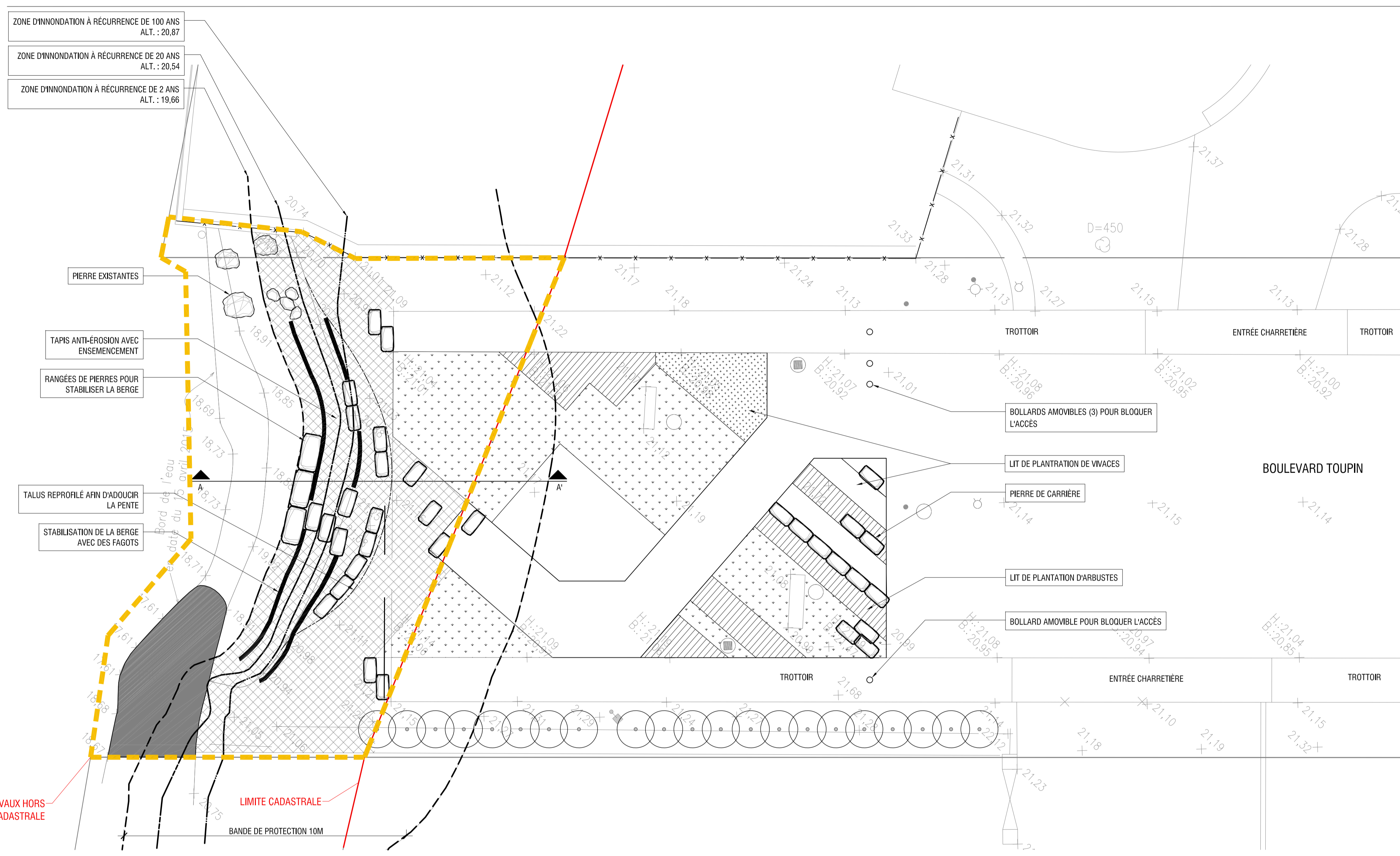
B.M. 68KM153 D.M. X=290047, 2760 Y=5044365, 4740 Z=50, 411	Échelle: 1:100	Date: 8 avril 2015
Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste		
Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste		
Approbation: Daniel Lefebvre, arch. paysagiste		

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

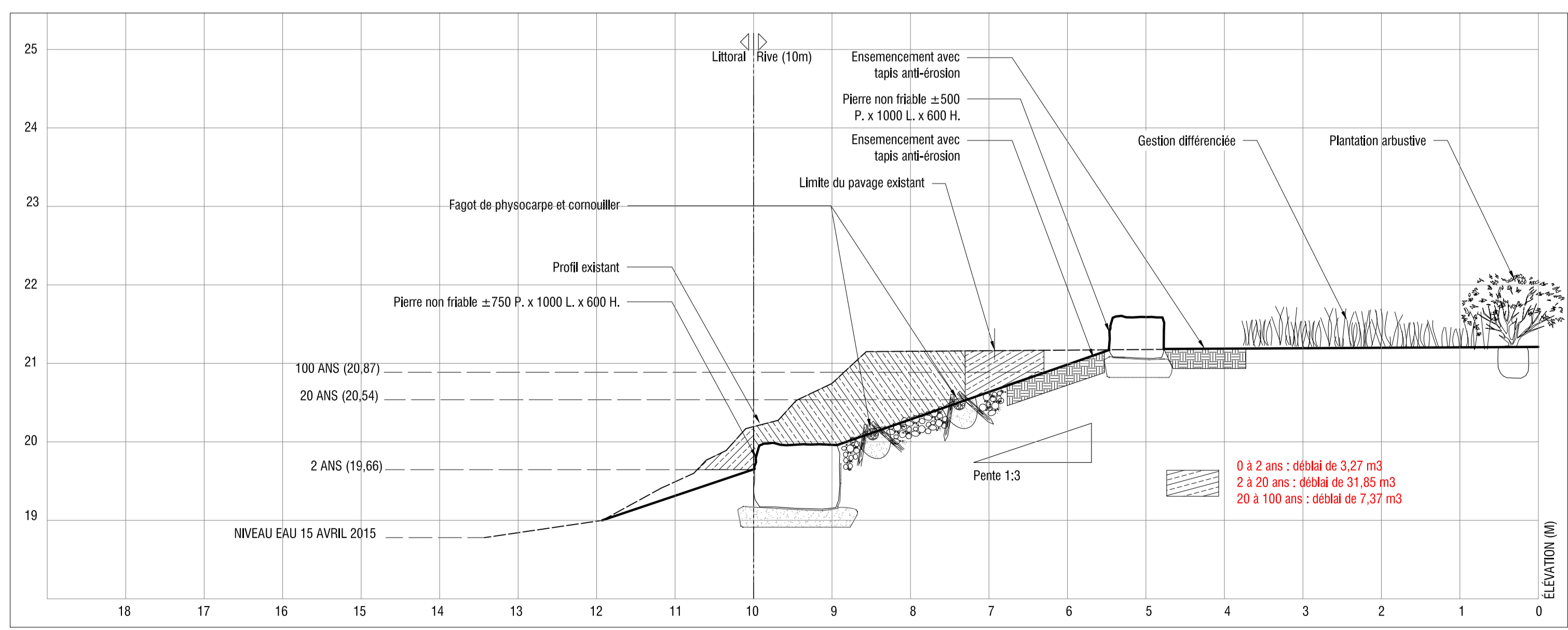
Titre du plan:
**BOULEVARD TOUPIN
 PLAN D'AMÉNAGEMENT**



No du plan: 1001	No 2
No d'index:	3

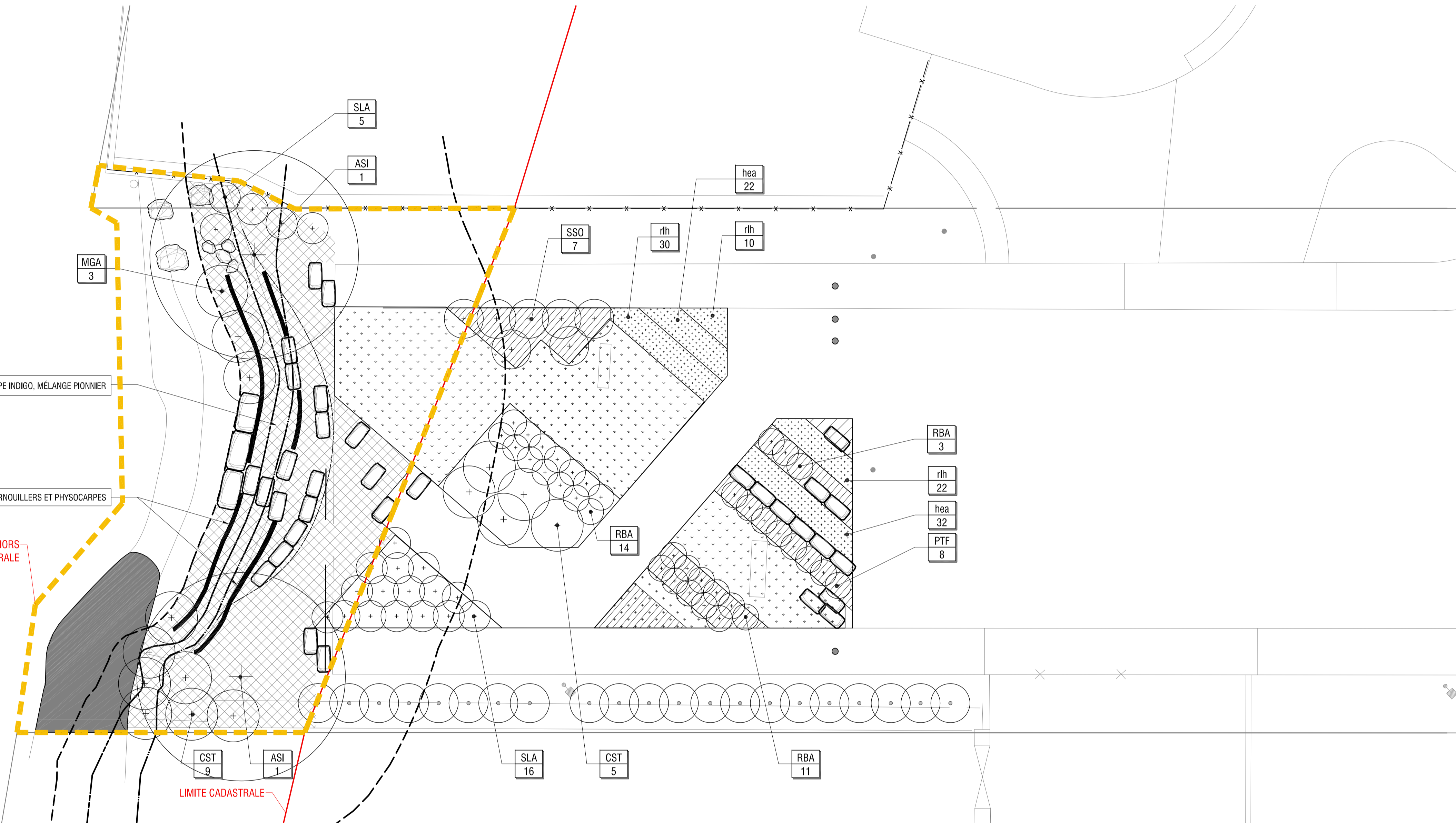
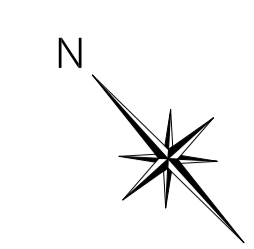


01 PLAN D'AMÉNAGEMENT
 1001 ÉCHELLE 1:100



02 COUPE A A'
 1001 ÉCHELLE 1:50

Fichier: P:\P1_PROJETS EN COURS\14471-Boulevard Toupin Arrondissement-Cartierville\Boulevard Toupin LOT 01\4471_P01_Boulevard.dwg

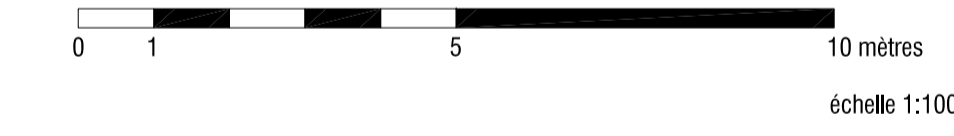


ENSEMENCEMENT DE TYPE INDIGO, MÉLANGE PIONNIER

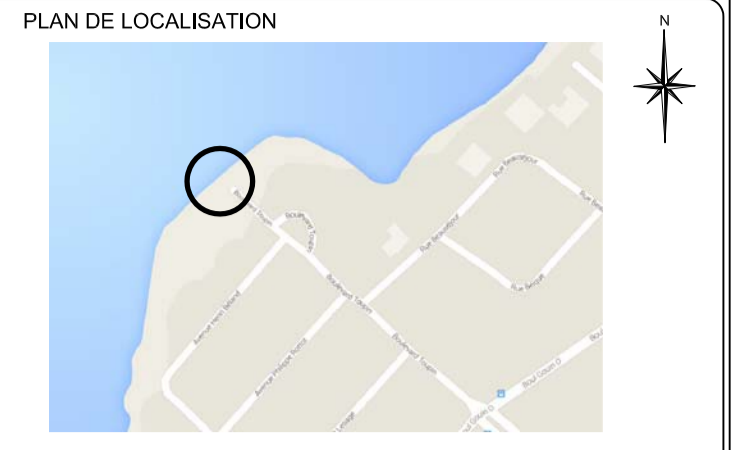
FAGOTS DE CORNOUILLES ET PHYSCARPE

ZONE DE TRAVAUX HORS LIMITE CADASTRALE

LIMITE CADASTRALE



Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CaC
ARBRES FEUILLUS					
ASI	2	Acer saccharinum	Erable argenté	60 mm	-
ARBUSTES FEUILLUS					
RBA	28	Rosa blanda	Rosier inermé	60 cm	75 cm
PTF	8	Potentilla fruticosa	Potentille frutescente	60 cm	75 cm
CST	14	Cornus sericea stolonifera	Cornouiller stolonifère	100 cm	200 cm
MGA	3	Myrica gale	Myrique baumier	1 gal	100 cm
SLA	21	Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles	1 L	90 cm
SSO	7	Sorbaria sorbifolia	Sorbaria à feuilles de Sorbier	60 cm	120 cm
PLANTES VIVACES					
hea	54	Hemerocallis 'Autumn Red'	Hémérocalle rouge centre jaune	pct 1 litre	45 cm
rh	62	Rudbeckia hirta	Rudbeckie hérissée	pct 4"	45 cm



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
Arbre Ø=300 diamètre, H=7,70 ramage	Arbre feuillu proposé, FASC. 2-491
Poteau	Plantation d'arbuste, FASC. 2-484 ET 2-490
Repère d'arpentage	Gazon en plaques, FASC. 2-484 ET 2-485
Valve d'eau	Terre de culture - lit de plantation de vivaces, FASC. 2-484 ET 2-490
Pulsard	Ensemencement, FASC. 2-484 ET 2-490
Regard	Emplacement proposé, FASC. 2-511
Lampadaire	
Borne fontaine	
Cliture	
Limite de lot	

NOTES

- IL EN VA DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTES AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
- LES NIVEAUX EXISTANTS INDiquÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU RELEVÉ FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À L'ÉCHELLE DE LA STATION TOTALE À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉO RÉFÉRENCES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
- L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER, AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CHÉQUIER: INFO-EXCAVATION (514) 282-8228 1-800-463-6228

Δ	Demande de CA	15-07-17	M.G.
Δ	Émis pour coordination 90%	15-07-10	M.G.
Δ	Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.

No	Description	Date	Par
Révisions			

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

LAVAL
215, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7G 1G6
T: 450.663.2145 F: 450.663.2146 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
2020, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
T: 514.523.9559 F: 450.663.2146



BW 69KM153
BN X=299047, 2760
Y=5044365, 4740
Z=60, 411

Échelle: 1:100 Date: 8 avril 2015

Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste

Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste

Approbation: Daniel Lefebvre, arch. paysagiste

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**BOULEVARD TOUPIN
PLAN PLANTATION**

Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

No du plan: 1003	No 3
No d'index:	3



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
Arbre D=300 diamètre H=7,70 tronc	
Potier	
Repère d'arpentage	
Valve d'eau	
Pulsard	
Regard	
Lampadaire	
Borne fontaine	
Colonne	
Limite de lot	
Surface de béton bitumineux à démolir avec infrastructures, FASC. 2-115	
Surface de pavés de pierre à démolir, FASC. 2-115	
Surface de pierre à démolir, FASC. 2-115	
Surface de gazon à démolir entièrement avec protection des arbres existants, FASC. 2-115	

NOTES

1. L'ENVA DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERIR L'INDICATEUR PAYSAGISTE DE TOUTE ÉMERSION, OMISSION OU CONTRADICTION.
3. LES NIVEAUX EXISTANTS INDICÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU NIVEAU FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
4. L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
5. À MOINS INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À LAQUELLE ÉTAPE TOTALE, À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉOMÉTRIQUES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
6. L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CRÉDITER: INFO-COORDINATION : 514-392-9228 1-800-963-9228

No	Description	Date	Par
1	Revisions		

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

218, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7V 1C6
t: 450.883.2145 f: 450.883.2146 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTREAL
2030, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montreal (Quebec), H1V 2C8
t: 514.523.5598 f: 450.653.2146



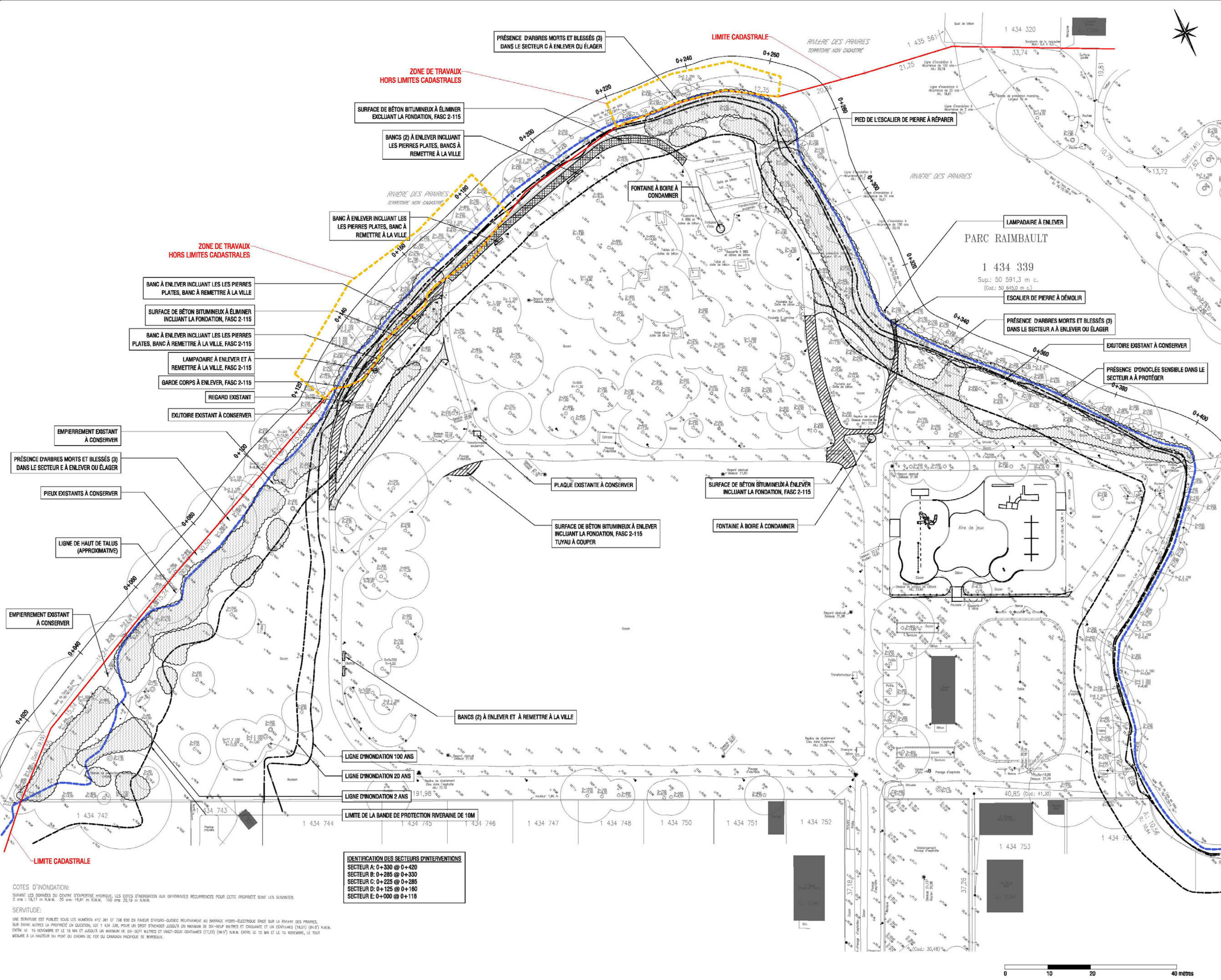
Échelle: 1:400	Date: 8 avril 2015
Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste	
Responsable du projet: Mélanie Cloutier, arch. paysagiste	
Approbation: Mélanie Cloutier, arch. paysagiste	

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**PARC RAIMBAULT
CONDITION EXISTANTE ET
DÉMOLITION**



No du plan: CE	No 1
No d'index:	5

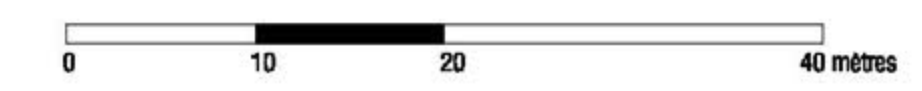


COTES D'INONDATION:
SAUVANT LES DONNÉES DU CADRE D'ÉVALUATION HYDROLOGIQUE, LES COTES D'INONDATION AUX DIFFÉRENTES RECURRENCES POUR CETTE PROPRIÉTÉ SONT LES SUIVANTES:
2 ans : 18,17 m R.N.M., 20 ans : 18,81 m R.N.M., 100 ans : 20,12 m R.N.M.

SERVITUDE:
UNE SERVITUDE EST ÉTABLIE SOUS LES NUMÉROS 412-381 ET 738-930 EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT AU BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE ENCLAVÉ SUR LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, SUR ENCLAVÉ AU N° 1434-339, POUR UN DROIT D'ÉVALUATION JUSQU'À UN NIVEAU DE 20-40-50 MÈTRES ET CENDRANT À UN CENTRAGE (18,51) (84,2) N.M.M. ENTRE LE 15 NOVEMBRE ET LE 15 MAI ET JUSQU'À UN MAXIMUM DE 01-30 MÈTRES ET VINGT-DEUX (20,22) (84,7) N.M.M. ENTRE LE 15 MAI ET LE 15 NOVEMBRE, LE TOUT MESURÉ À LA HAUTEUR DU PONT DU CHEMIN DE FER DU CANADIAN PACIFIQUE DE BORDEAUX.

IDENTIFICATION DES SECTEURS D'INTERVENTIONS

SECTEUR A: 0+330 @ 0+420
SECTEUR B: 0+285 @ 0+330
SECTEUR C: 0+225 @ 0+285
SECTEUR D: 0+125 @ 0+180
SECTEUR E: 0+000 @ 0+118





ÉLÉMENTS EXISTANTS		ÉLÉMENTS PROPOSÉS	
Arbre D=300 diamètre R=7,70 rayon	Gravier en place FASC. 2-484 et 2-486	Plantation arbustive FASC. 2-491	Tapis anti-érosion avec aménagement hydrologique FASC. 2-491
Poteau	Valve d'eau	Palissade	Regard
Repece d'arpentage	Valve d'eau	Palissade	Regard
Limite de lot			

- NOTES
- L'ENVIEU DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERTIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
 - LES NIVEAUX EXISTANTS INDICÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU NIVEAU DE TOURNAI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
 - L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
 - À MOINS INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES COURAGES SUR LE SITE À L'UNE CHAQUE STATION TOTALE. À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉOMÉTRIQUES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
 - L'IMPLANTATION DES COURAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CREUSER: INFO-COORDINATION : 514-399-9228 1-800-963-9228

Demande de CA	15-10-09	C.F.
Émis pour coordination 80%	15-07-10	M.G.
Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.

No	Description	Date	Par
Révisions			

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

LAVEL
218, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7D 1C8
t: 450.863.2145 f: 450.863.2146 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
2030, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
t: 514.523.8598 f: 450.653.2146



BM 0804183
de 590647, 3760
Vn 504365, 4740
2r-50, 411

Echelle: 1:400 Date: 8 avril 2015

Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste

Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste

Approbation: Charles Fortier, ING. et AGR.

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**PARC RAIMBAULT
DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

No du plan: 1001 No 2
No d'index: 5

NOTE GÉNÉRALE POUR TOUTS LES TRAVAUX EN BANDE RIVERAINE:

- INSTALLATION D'UNE MEMBRANE DE CONFINEMENT (DURANT LES TRAVAUX)
- OBJECTIFS: CONTRÔLER L'ÉROSION ET LES SÉDIMENTS
- LA GÉOMÉTRIE FINALE DES INTERVENTIONS (NIVEAU ET IMPLANTATION) SERA À VALIDER SUR LE SITE LORS DES TRAVAUX AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

ZONE D - VOIR COUPE TYPE ZONE D D'

- PLANTATIONS ARBUSTIVES EN PENTE AVEC EMPRIÈREMENT
- OBJECTIFS: STABILISER LE BAS ET LE MILIEU DE TALUS, CONSERVER L'OUVERTURE VISUELLE VERS LA RIVIÈRE, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE PAR LES FLUCTUATIONS DU NIVEAU DE L'EAU ET LE PIÉTINEMENT.
- ENROCHEMENT SIMPLE EN BORDURE DE RIVE
- OBJECTIFS: STABILISER LE TALUS DANS LA ZONE DE COURANT FORT, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA RIVE PAR LES FLUCTUATIONS DU NIVEAU DE L'EAU ET LA FONTE DES GLACES.

ZONE E - VOIR COUPE TYPE ZONE E E'

- PLANTATION ARBUSTIVE DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE
- OBJECTIFS: ÉLARGIR LA BANDE PLANTÉE EN BORDURE DE L'EAU, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE PAR LES FLUCTUATIONS DU NIVEAU DE L'EAU ET LE PIÉTINEMENT.
- ENROCHEMENT SIMPLE EN BORDURE DE RIVE
- OBJECTIFS: STABILISER LE TALUS DANS LA ZONE DE COURANT FORT, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA RIVE PAR LES FLUCTUATIONS DU NIVEAU DE L'EAU ET LA FONTE DES GLACES.

ENROCHEMENT CONSERVÉ POUR PERMETTRE L'ACCÈS INFORMEL À LA RIVIÈRE

LIT DE PLANTATION D'ARBUSTES

ENROCHEMENT CONSERVÉ POUR PERMETTRE L'ACCÈS INFORMEL À LA RIVIÈRE

ZONE C - VOIR COUPE TYPE ZONE C C'

- STABILISATION DU BAS À MI-TALUS AVEC STRUCTURE DE PIERRES PLATES INCLINÉES ET GROSSES PIERRES
- OBJECTIFS: STABILISER LE TALUS DANS LA ZONE DE COURANT FORT, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA RIVE PAR LES FLUCTUATIONS DU NIVEAU DE L'EAU ET LA FONTE DES GLACES.
- PLANTATION ARBUSTIVE (HAUT DE TALUS)
- OBJECTIFS: ADOUCCIR LA PENTE, PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA BANDE RIVERAINE PAR LE PIÉTINEMENT.
- RÉFÉCTION DE LA PORTION INFÉRIEURE DE L'ESCALIER NO.2
- OBJECTIFS: STABILISER LES MARCHES ET PERMETTRE UN ACCÈS SÉCURITAIRE À L'EAU.
- RÉFÉCTION DU SENTIER EN ASPHALTE EXCLUANT LA FONDATION GRANULAIRE (INCLUANT RÉPARATION D'ENGAZONNEMENT)
- OBJECTIFS: STABILISER LA SURFACE DU SENTIER, ÉVITER LE CONTOURNEMENT PAR LE PIÉTINEMENT SUR LES SURFACES VÉGÉTALISÉES.

PIERRES NATURELLES DE 0,5 m3 DANS L'AMÉNAGEMENT EN BOUT DE SENTIER

PLANTATION DE PLANTES GRIMPANTES

BANCS (2) AVEC DOSSIER, TYPE SECTEUR 5, SUR DALLE DE BÉTON, FASC 2-477 ET 3-310

BANCS (2) AVEC DOSSIER, TYPE SECTEUR 5, SUR DALLE DE BÉTON, FASC 2-477 ET 3-310

CORBELLE À REBUT SUR DALLE DE BÉTON 600 mm X 600 mm X 150 mm, FASC 2-477 ET 3-310

CORBELLE À REBUT SUR DALLE DE BÉTON 600 mm X 600 mm X 150 mm, FASC 2-477 ET 3-310

BANC AVEC DOSSIER, TYPE SECTEUR 5, SUR DALLE DE BÉTON, FASC 2-477 ET 3-310

BANCS (2) AVEC DOSSIER, TYPE SECTEUR 5, SUR DALLE DE BÉTON, FASC 2-477 ET 3-310

IDENTIFICATION DES SECTEURS D'INTERVENTIONS

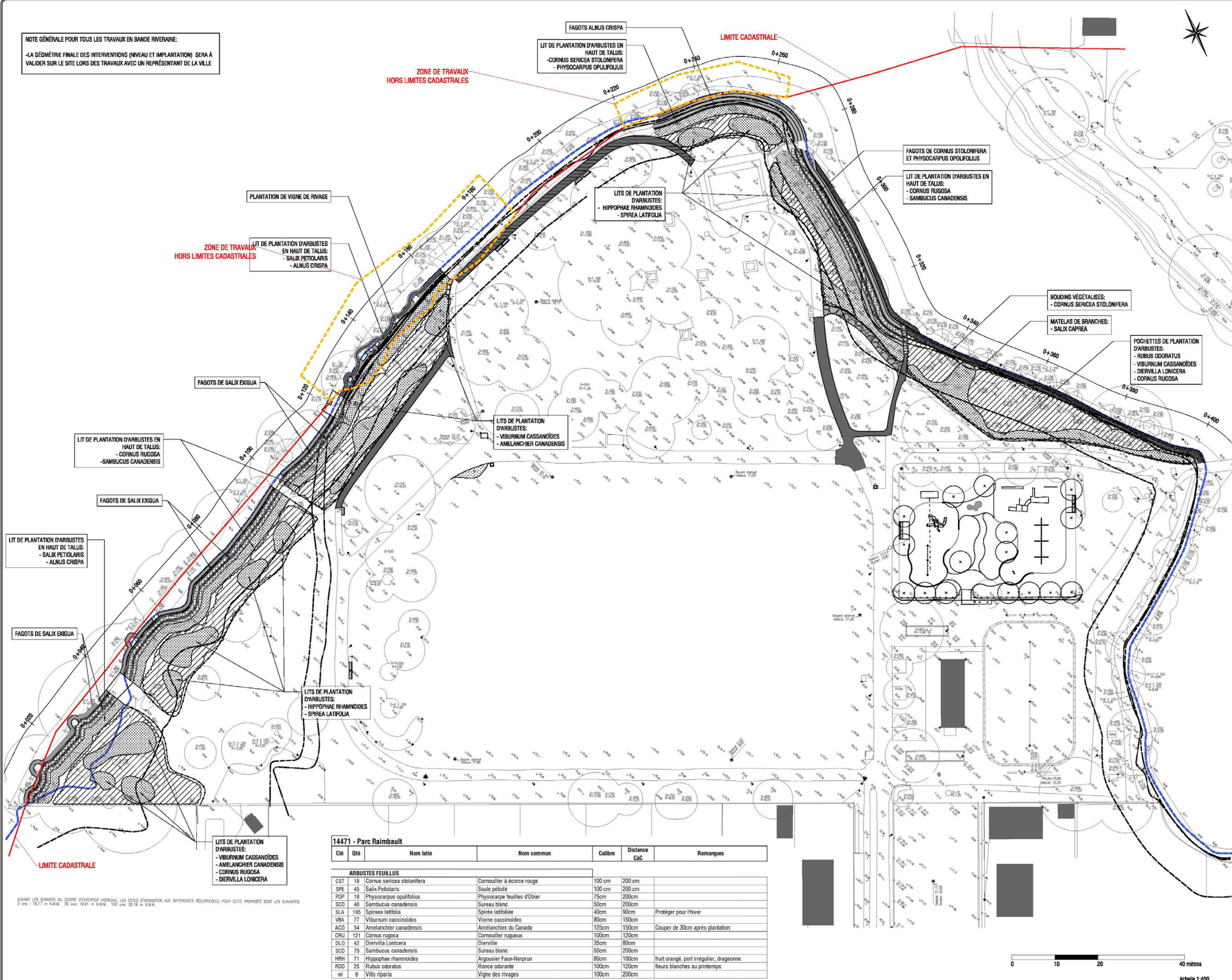
SECTEUR A: 0+330 @ 0+420
SECTEUR B: 0+285 @ 0+330
SECTEUR C: 0+225 @ 0+285
SECTEUR D: 0+125 @ 0+180
SECTEUR E: 0+000 @ 0+118

CLOTURER AVEC PIQUETS ET CORDAGE. INSTALLER PANNEAU EXPLICATIF

SAUF LES DONNÉES DU CADRE STÉRÉOPHOTO, LES COTES D'ÉLÉVATION AUX DIFFÉRENTS RECORDEMENTS POUR CETTE PROPRIÉTÉ SONT LES SUIVANTES:
2 ans : 19,17 m N.M.M. 25 ans : 19,91 m N.M.M. 100 ans : 20,12 m N.M.M.



NOTE GÉNÉRALE POUR TOUTS LES TRAVAUX EN BANDE RIVERAINE:
-LA GÉOMÉTRIE FINALE DES INTERVENTIONS (NIVEAU ET IMPLANTATION) SERA À VALIDER SUR LE SITE LORS DES TRAVAUX AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
Arbre D=300 à 600mm R=7,75 à 15m	Cadon en plaques FASC. 2-484 et 2-485
Poteau	Plantation arbustive FASC. 2-491
Repro de charpente	Tapis anti-déroulement avec aménagement hydrologique FASC. 2-491
Valve d'eau	Gestion différenciée
Paléast	Surface de béton aluminé, type 2, FASC. 2-513
Regard	Enrochement FASC. 2-511
Lampadaire	Pierres plates FASC. 2-511
Borne fontaine	
Culture	
Limite de lot	

NOTES

1. L'ENVA DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES FAUX PLANAIS DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
3. LES NIVEAUX EXISTANTS INDICÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU NIVEAU FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
4. L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
5. À MOINS INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À L'INTÈRE D'UNE ÉVALUATION TOTALE À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉOMÉTRIQUES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
6. L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
7. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
8. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CREUSER INFO-DIGITATION : (514) 988-9228 1-800-963-6228

Demande de CA	15-10-09	C.F.
Émis pour coordination 80%	15-07-10	M.G.
Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.

No	Description	Date	Par
Révisions			

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE
 L'AVANTAGE D'UN BUREAU EN UN SEUL ENDROIT
 218, boul. Levesque Est, Laval (Québec), H7V 1G6
 T: 450.863.2145 F: 450.863.2146
 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
 2030, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
 T: 514.523.9558 F: 450.863.2146



Échelle: 1:400	Date: 8 avril 2015
Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste	
Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste	
Approbation: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste	

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**PARC RAIMBAULT
PLANTATION**



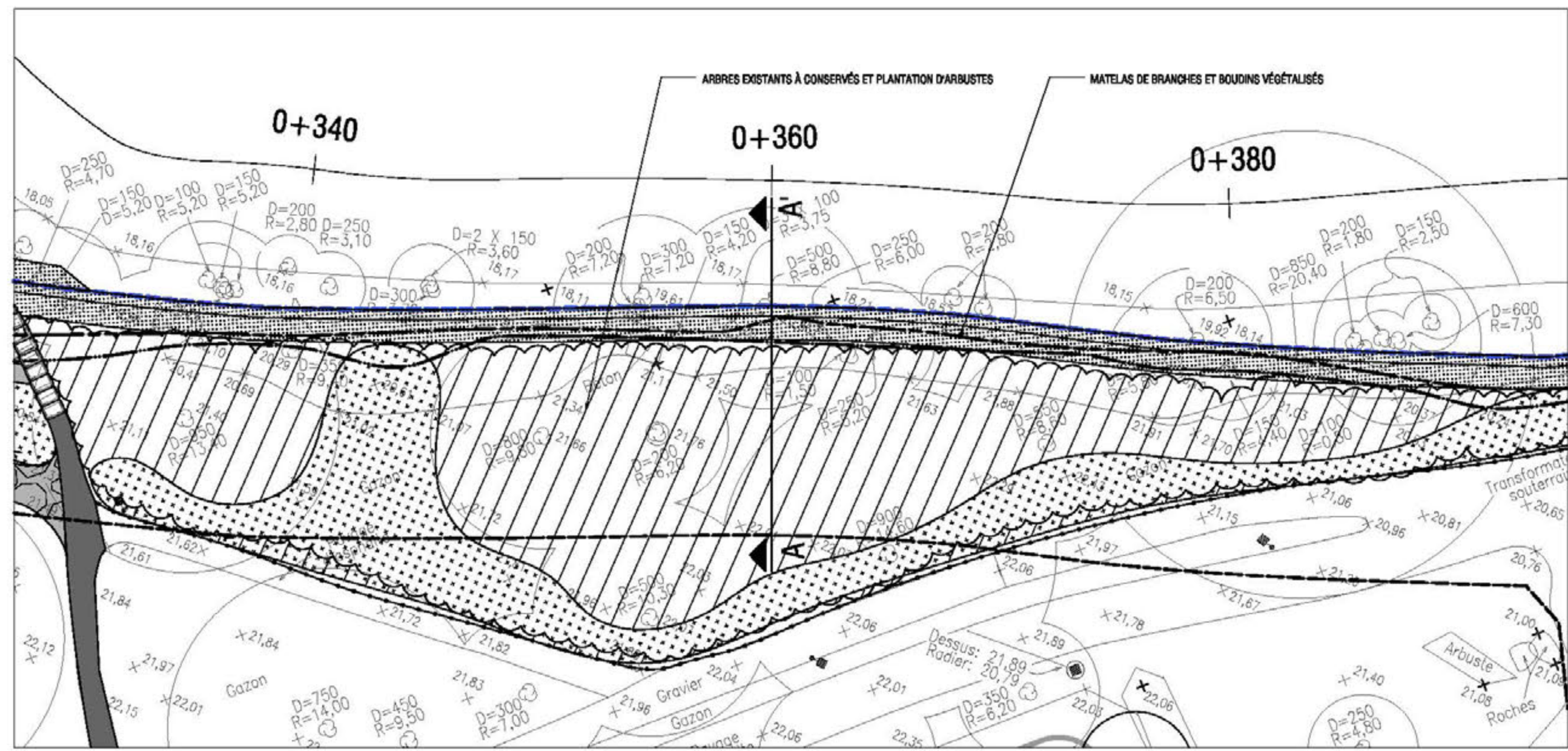
No du plan: 1003	No: 3
No d'index:	5

14471 - Parc Raimbault

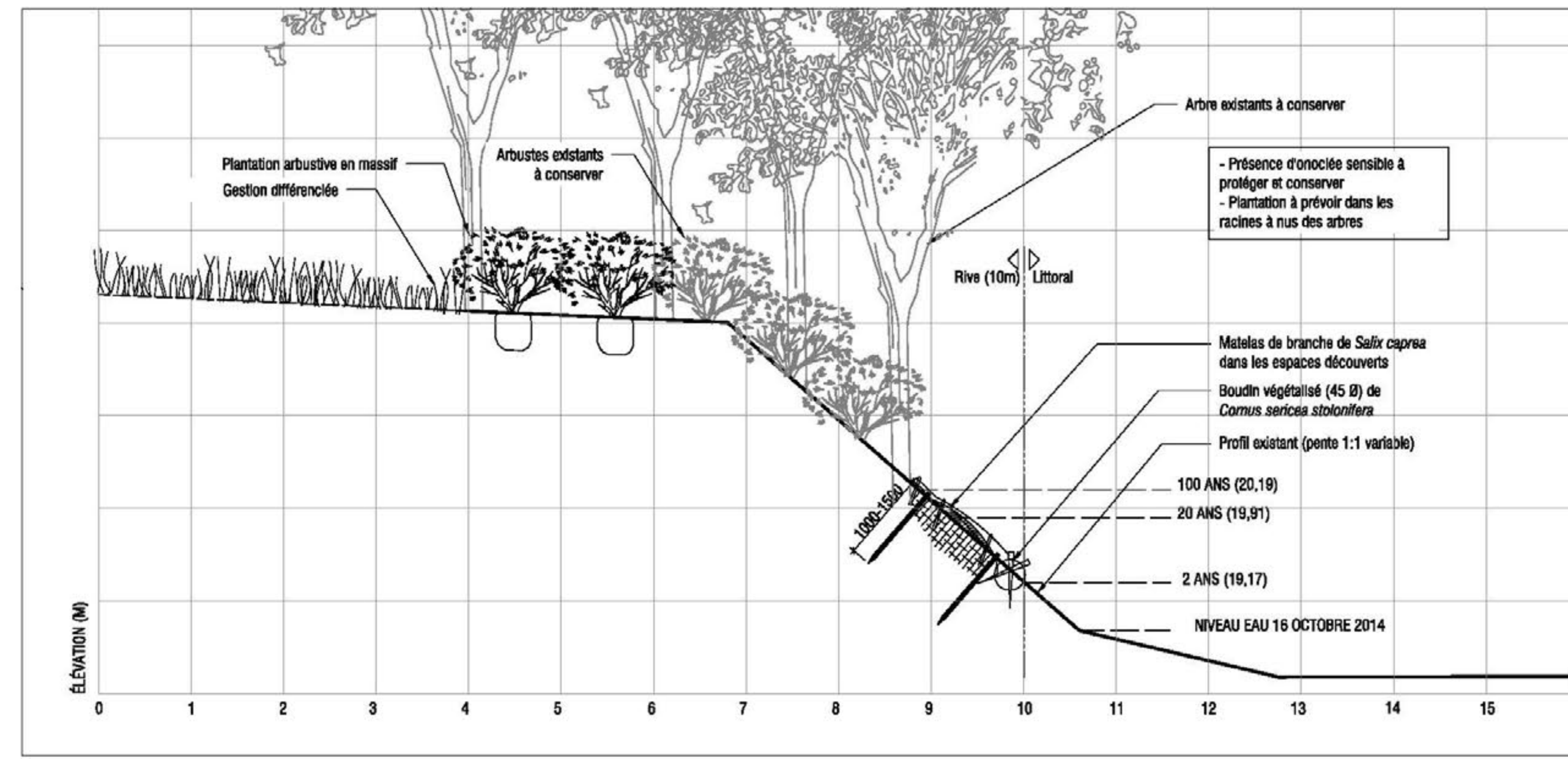
Cle	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CAC	Remarques
ARBUSTES FEUILLUS						
CST	18	Cornus sericea stolonifera	Cornouiller à écorce rouge	100 cm	200 cm	
SPE	45	Salix Petiolaris	Saule pétiolé	100 cm	200 cm	
POP	18	Physocarpus opulifolius	Physocarpus feuilles d'Obier	75cm	200cm	
SCD	40	Sambucus canadensis	Sureau blanc	50cm	200cm	
SLA	195	Spiraea latifolia	Spirée latifoliée	40cm	90cm	Protéger pour l'hiver
VBA	77	Viburnum cassinoides	Viorne cassinoïdes	80cm	150cm	
ACD	54	Amelanchier canadensis	Amélanchier du Canada	125cm	150cm	Couper de 30cm après plantation
CRU	121	Cornus rugosa	Cornouiller rugueux	100cm	120cm	
DLO	42	Diervilla lonicera	Dierville	35cm	80cm	
SCD	79	Sambucus canadensis	Sureau blanc	50cm	200cm	
HRH	71	Hippophae rhamnoides	Argousier Faux-Nerprun	80cm	180cm	fruit orangé, port irrégulier, drageonne
ROD	25	Rubus odoratus	Ronce odorante	100cm	120cm	fleurs blanches au printemps
VI	6	Vitis riparia	Vigne des rivages	100cm	200cm	

SAUF LES DONNÉES DU CADRE STIPENDIÉ, LES COÛTS D'INDICATION AUX DIFFÉRENTES RÉFÉRENCES POUR CETTE PROPRIÉTÉ SONT LES SUIVANTES:
 2 ans : 19,17 m R.M.M. 20 ans : 19,91 m R.M.M. 100 ans : 20,12 m R.M.M.

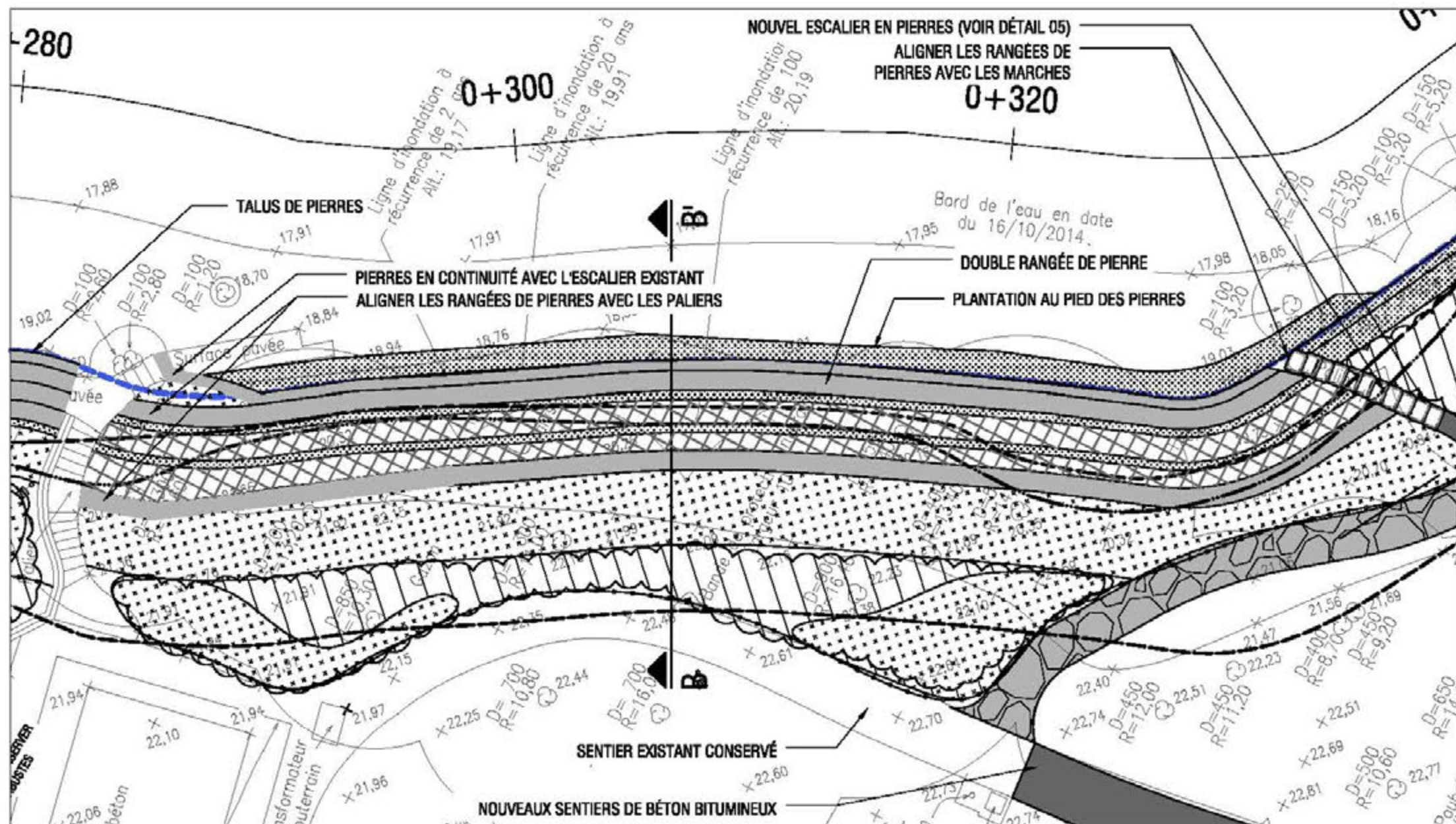




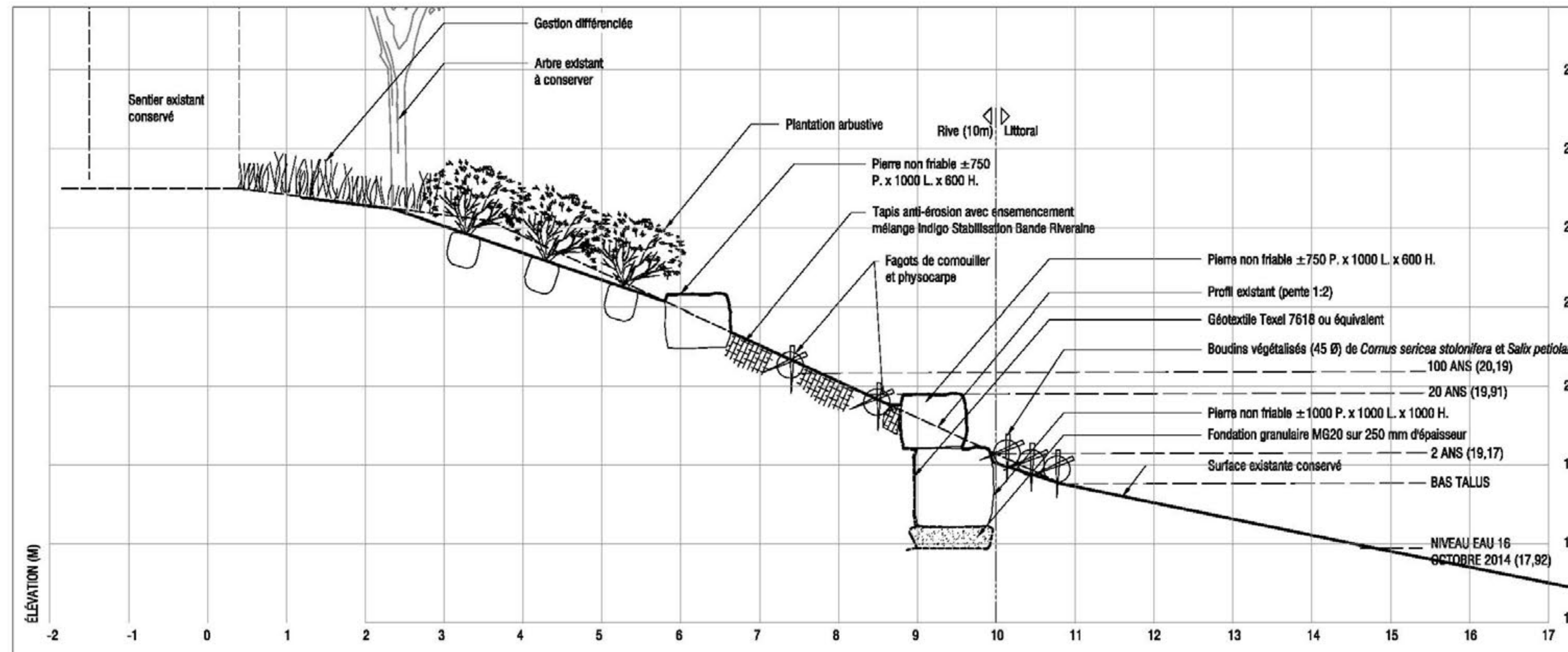
01 PLAN SECTEUR A, CHAINAGE 0+330 À 0+410
1001 ÉCHELLE 1:200



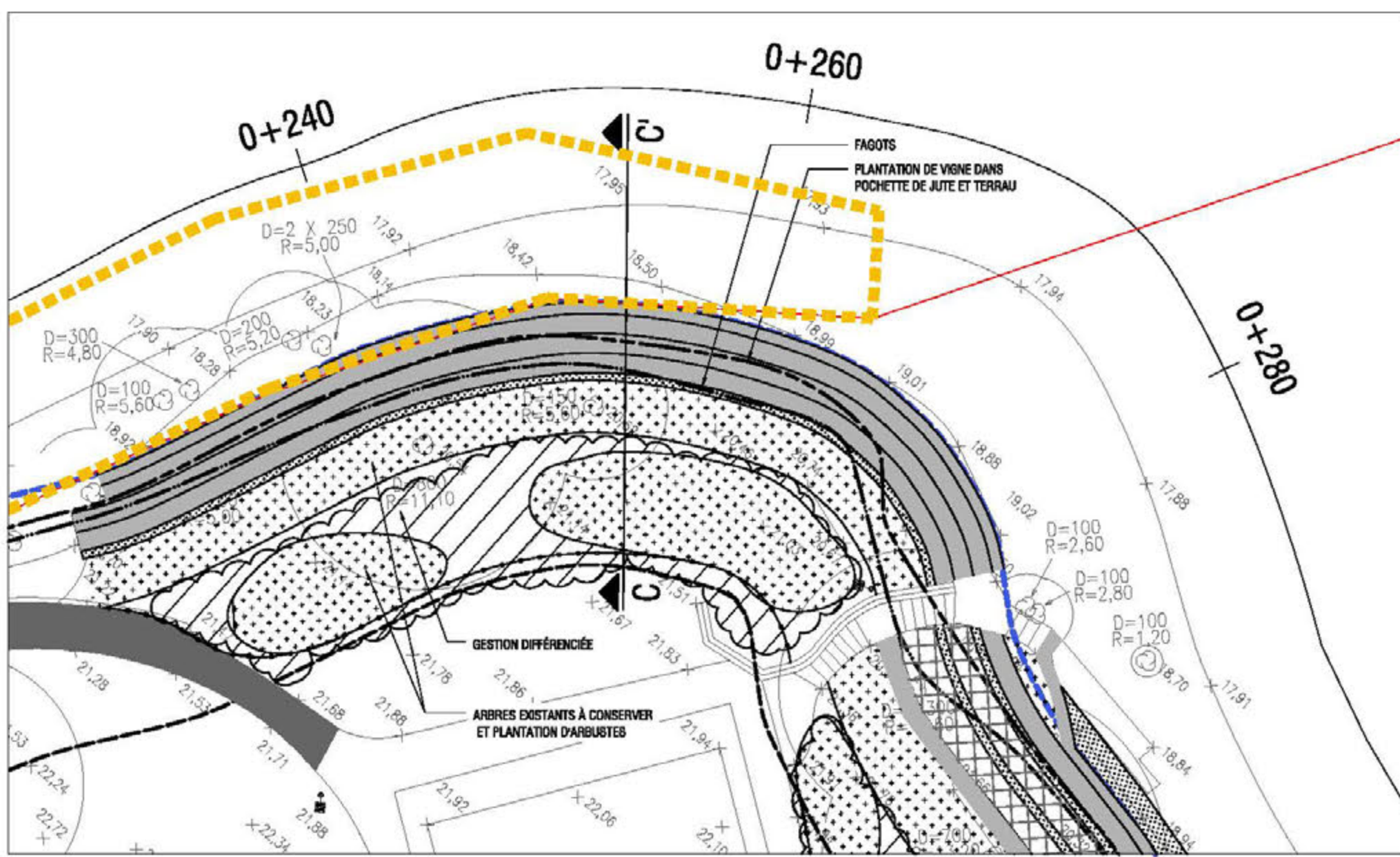
D2 COUPE SECTEUR A, CHAINAGE 0+330 À 0+410
1001 ÉCHELLE 1:50



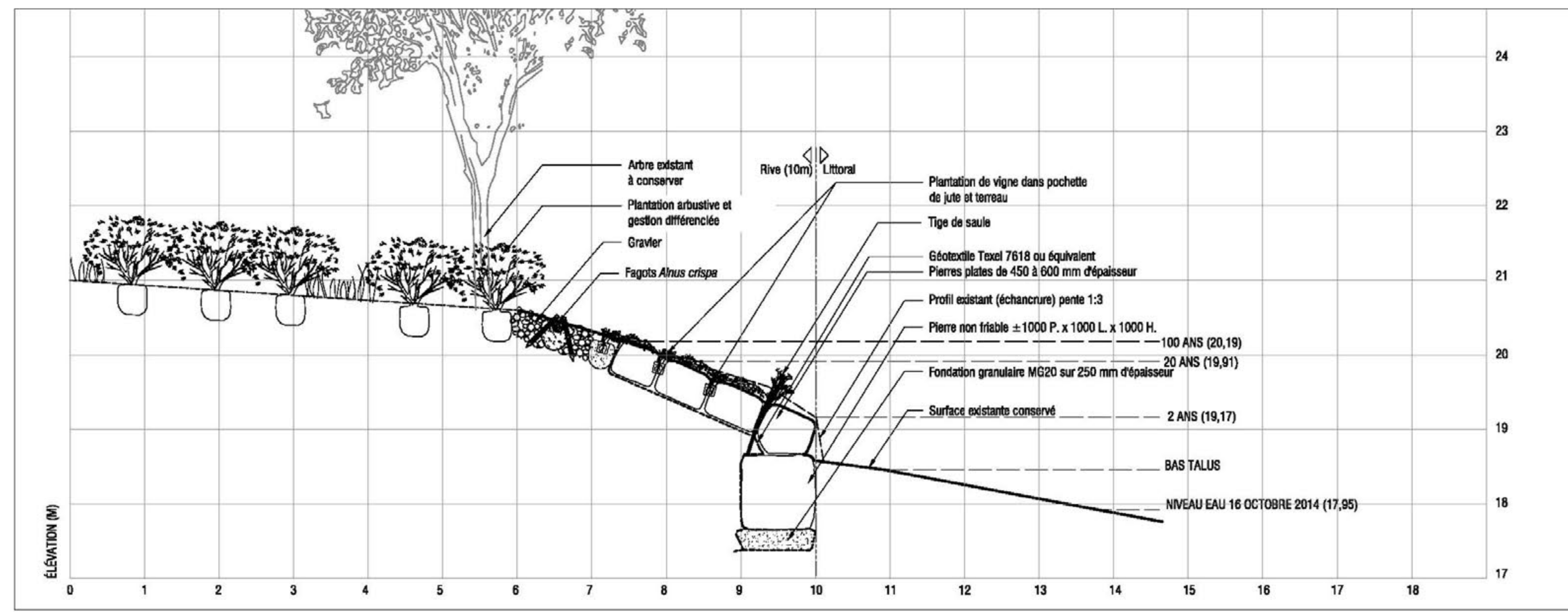
03 PLAN SECTEUR B, CHAINAGE 0+285 À 0+330
1001 ÉCHELLE 1:200



04 COUPE SECTEUR B, CHAINAGE 0+285 À 0+330
1001 ÉCHELLE 1:50



05 PLAN SECTEUR C, CHAINAGE 0+225 À 0+285
1001 ÉCHELLE 1:200



02 COUPE SECTEUR C, CHAINAGE 0+225 À 0+285
1001 ÉCHELLE 1:50



ÉLÉMENTS EXISTANTS		ÉLÉMENTS PROPOSÉS	
---	Ligne érosion 100 ans	---	Ligne érosion 20 ans
---	Ligne érosion 20 ans	---	Ligne érosion 2 ans
---	Limite de la bande riveraine de protection de 10m	---	Limite de la bande riveraine de protection de 10m
---	Clauon en plaques, FASC. 2-494 et 2-495	---	Plantation arbustive, FASC. 2-491
---	Plantation arbustive, FASC. 2-491	---	Tapis anti-érosion avec ensemencement hydro, FASC. 2-491
---	Gestion différenciée	---	Gestion différenciée
---	Surface de béton humides, type 2, FASC. 2-513	---	Enrochement, FASC. 2-511

- NOTES
1. L'ENVAI DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
 2. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERTIR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
 3. LES NIVEAUX EXISTANTS INDICÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU RELIEF FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
 4. L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
 5. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À L'ÉCHELLE D'UNE STATION TOTALE, À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉOMÉTRIQUES D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
 6. L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
 7. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
 8. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CRÉDITER: INFO-COORDINATION : 514-994-9228 1-800-963-9228

No	Description	Date	Par
1	Demande de CA	15-10-09	C.F.
2	Émis pour coordination 80%	15-07-10	M.G.
3	Émis pour coordination 75%	15-06-19	M.G.

Révisions

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

LAVAL
218, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7B 1C6
t. 450.983.2145 f. 450.983.2146 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
2030, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
t. 514.523.8598 f. 450.653.2146

TETRA TECH

BM 0804183 X=20647,3760 Y=504365,4740 Z=50,411	Echelle: INDIQUÉE	Date: 8 avril 2015
---	-------------------	--------------------

Dessin: Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste Responsable du projet: Mélanie Glorieux, arch. paysagiste Responsable du projet: Charles Fortier, ING. et AGR.	Approbation: Charles Fortier, ING. et AGR.
--	---

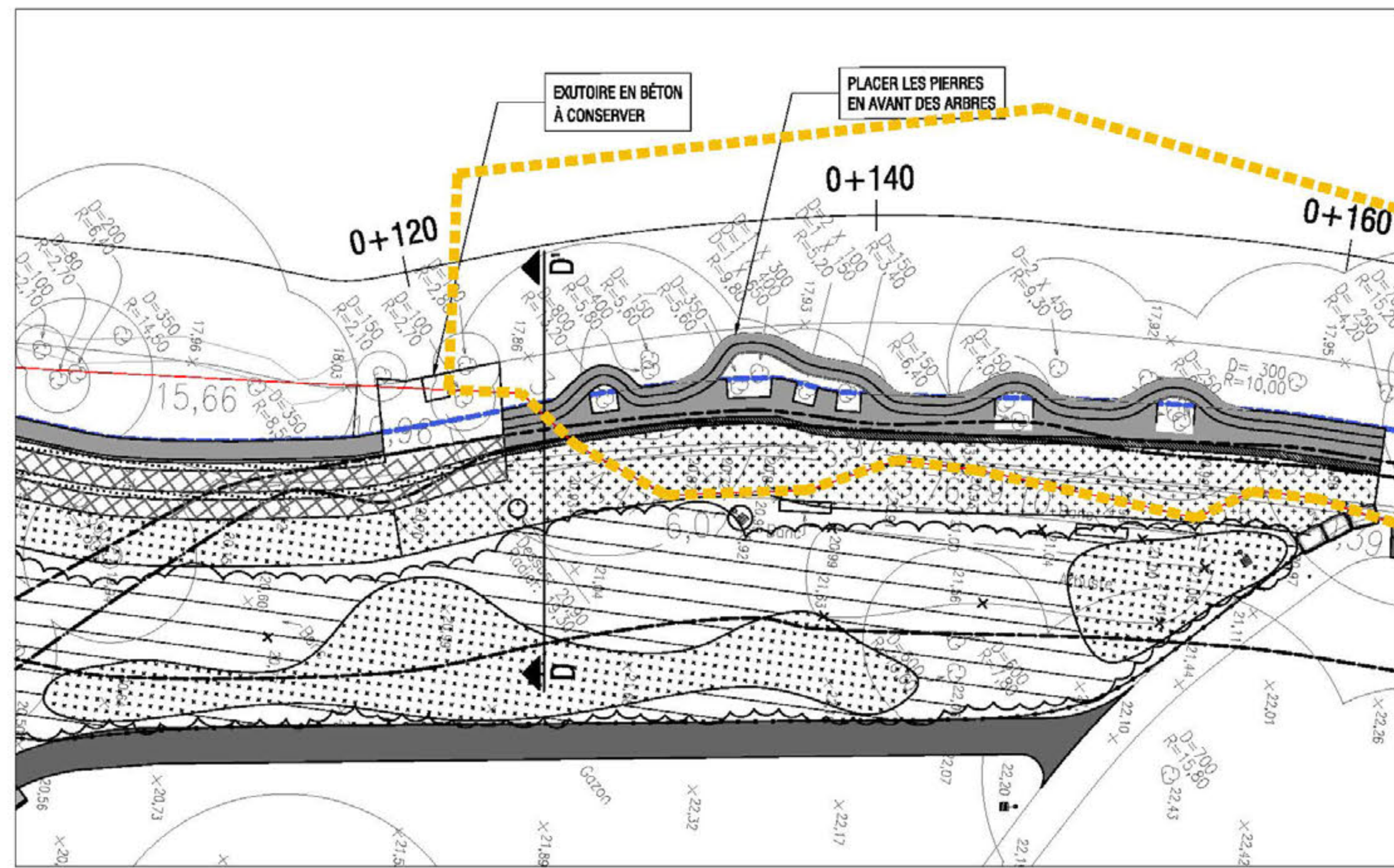
Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**PARC RAIMBAULT
DÉTAILS DE CONSTRUCTION**

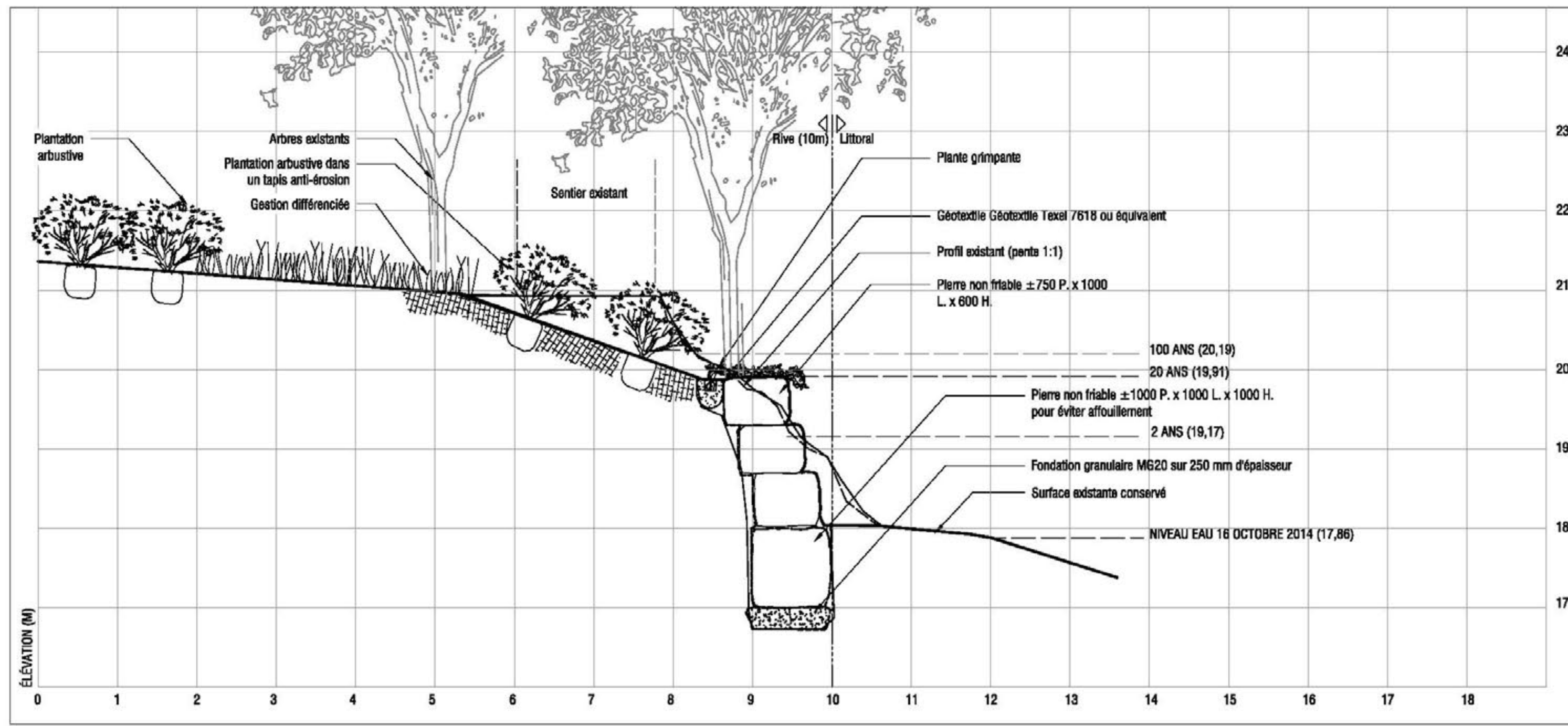
Ville de Montréal
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

No du plan: 1006-A	No 4
No d'index:	5

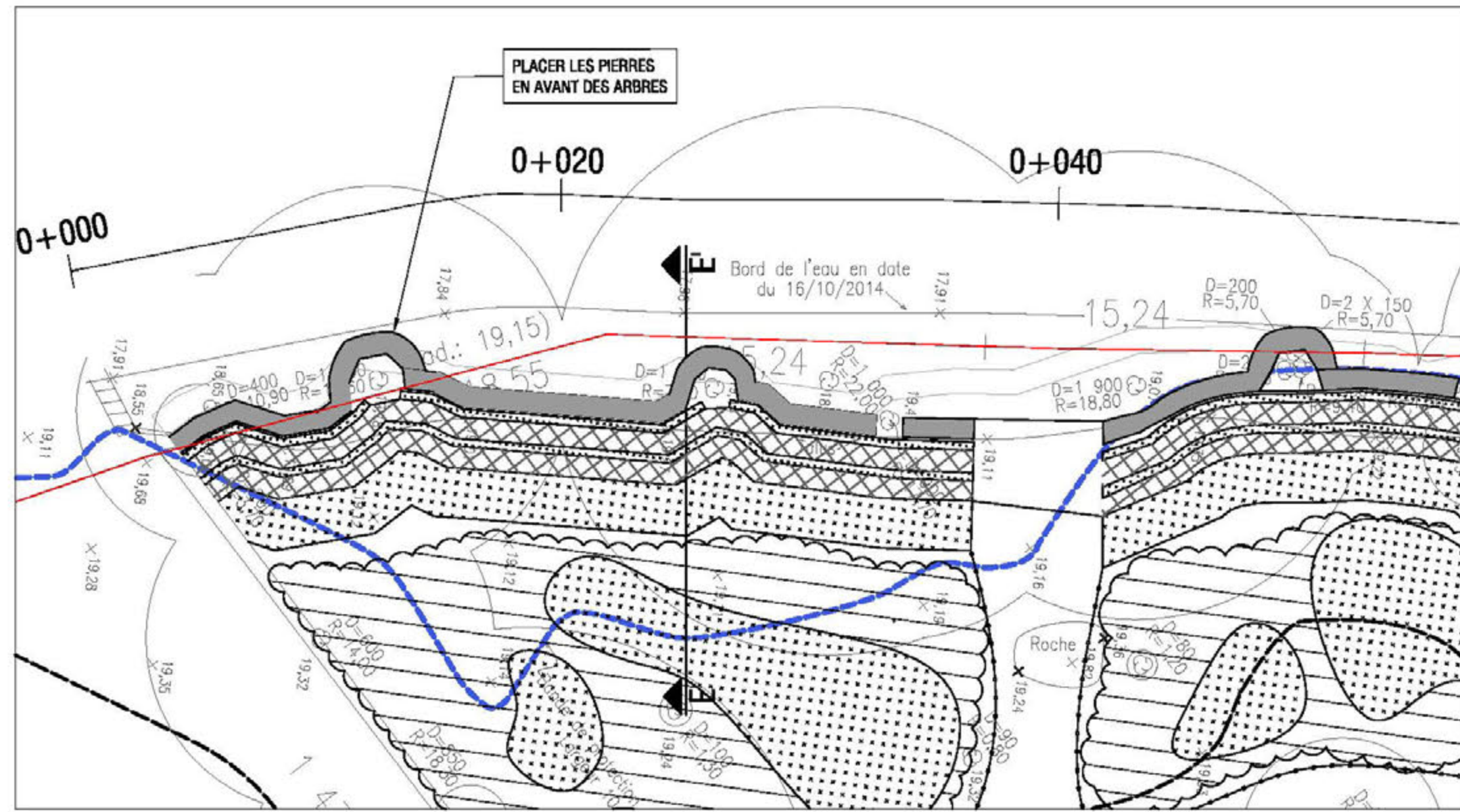
Dessiné: P.P.P. PROJETS EN COURS/1471-Divers plans Av. Amancio-Olivares/1601-BUTR.001/plan/LOT 01/1471_P1_Raimbaulr.dwg



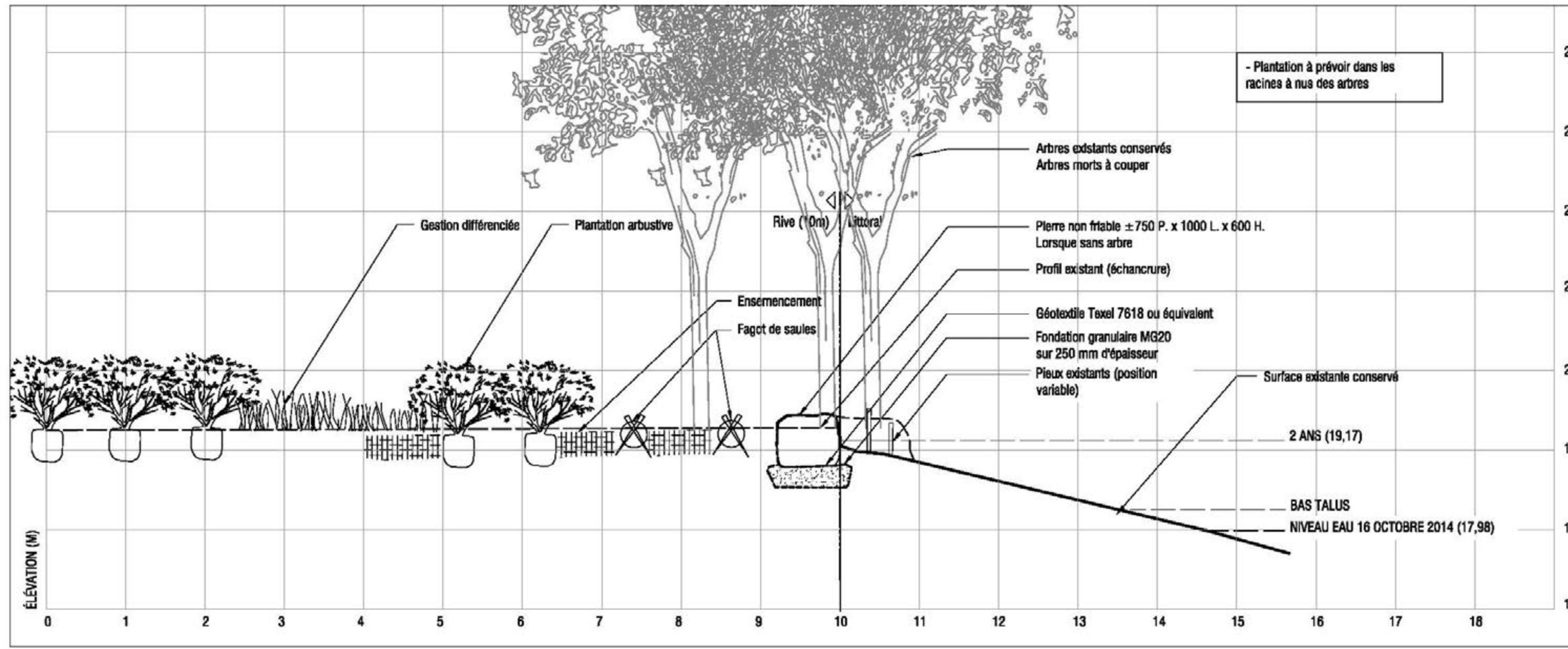
01 PLAN SECTEUR D, CHAINAGE 0+125 À 0+160
1001 ÉCHELLE 1:200



02 COUPE SECTEUR D, CHAINAGE 0+125 À 0+160
1001 ÉCHELLE 1:50

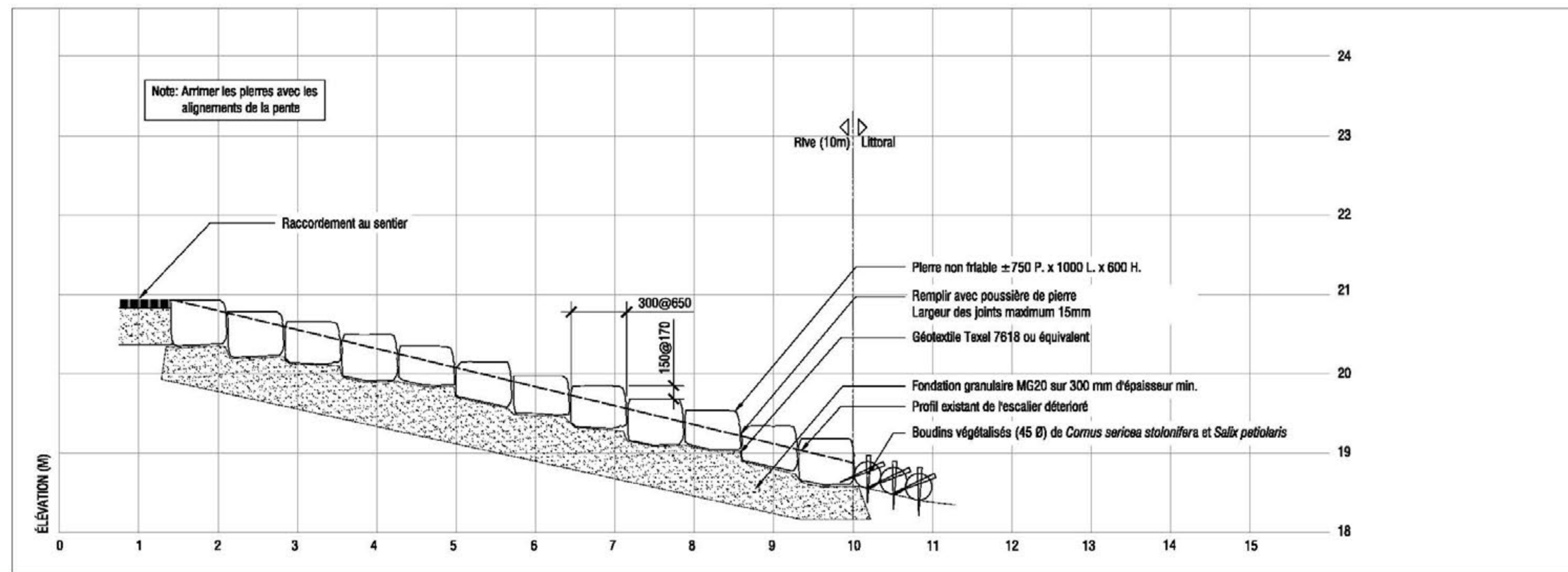


03 PLAN SECTEUR E, CHAINAGE 0+000 À 0+118
1001 ÉCHELLE 1:200



04 COUPE SECTEUR E, CHAINAGE 0+000 À 0+118
1001 ÉCHELLE 1:50

NOTE:
LA GÉOMÉTRIE FINALE DES INTERVENTIONS (NIVEAU ET IMPLANTATION)
SERA À VALIDER SUR LE SITE LORS DES TRAVAUX AVEC UN
REPRÉSENTANT DE LA VILLE



05 COUPE ESCALIER EN PIERRE
1001 ÉCHELLE 1:50



ÉLÉMENTS EXISTANTS	ÉLÉMENTS PROPOSÉS
	— Ligne érosion 100 ans
	— Ligne érosion 20 ans
	— Ligne érosion 2 ans
	— Limite de la bande riveraine de protection de 10m
•••	••• Caouen en plaques, FASC. 2-494 et 2-495
•••	••• Plantation arbusive, FASC. 2-491
•••	••• Tapis anti-érosion avec ensemencement hydro, FASC. 2-491
•••	••• Gestion différenciée
•••	••• Surface de béton aluminé, type 2, FASC. 2-513
•••	••• Enrochement, FASC. 2-511

- NOTES
1. L'ENVIEU DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE VOIR À CE QUE L'ÉTAPE DE VALIDATION TECHNIQUE DES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DÉCRITES SUR LES PLANS, SOIT COMPLÉTÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
 2. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVERTIR IMMÉDIATEMENT LE PROPRIÉTAIRE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION.
 3. LES NIVEAUX EXISTANTS INDICÉS SUR LE PLAN PROVIENNENT DU RELIEU FOURNI PAR LE PROPRIÉTAIRE.
 4. L'ENTREPRENEUR NE DOIT ÉLIMINER AUCUNE VÉGÉTATION EXISTANTE SUR LE SITE SANS L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
 5. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'IMPLANTER LES OUVRAGES SUR LE SITE À LAQUELLE UNE STATION TOTALE, À PARTIR DES PLANS AUTOCAD GÉO RÉFÉRENCÉS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
 6. L'IMPLANTATION DES OUVRAGES DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
 7. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
 8. L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, APPELER AVANT DE CRÉDITER: INFO-COORDINATION : 514-994-9228 1-800-963-9228

No	Description	Date	Par
1	Revisions		

Groupe ROUSSEAU LEFEBVRE

LAVAL
218, boul. Lévesque Est, Laval (Québec), H7V 1C8
t: 450.863.2145 f: 450.863.2146 info@rousseau-lefebvre.com www.rousseau-lefebvre.com

MONTRÉAL
2030, boulevard Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec), H1V 2C8
t: 514.523.5558 f: 450.653.2146

TETRA TECH

Échelle:	Date:
INDIQUÉE	8 avril 2015

Dessin:	Marie-Eve Boisvert, arch. paysagiste
Responsable du projet:	Mélanie Glorieux, arch. paysagiste
Responsable du projet:	Charles Fortier, ING. et AGR.
Approbation:	Charles Fortier, ING. et AGR.

Nom du projet:
PROJETS D'AMÉNAGEMENT DANS LES PARCS ET ESPACES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Titre du plan:
**PARC RAIMBAULT
DÉTAILS DE CONSTRUCTION**



No du plan:	1006-B	No	5
No d'index:			5

Règlement sur le domaine hydrique de l'État

(RLRQ, c. R-13, r-1)

Dispositions applicables aux demandes d'achat d'une parcelle remblayée du domaine hydrique de l'État provenant d'une municipalité

L'État est propriétaire du lit des principaux lacs et cours d'eau de la province jusqu'à la ligne des hautes eaux (article 919 du Code civil du Québec). Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques détient l'autorité et assure la gestion du domaine hydrique de l'État.

L'occupation exercée par du remblayage dans le lit d'un plan d'eau appartenant à l'État doit être régularisée par le propriétaire riverain ou son occupant. Le Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c. R-13, r-1), en vigueur depuis le 27 février 2003, détermine les conditions suivant lesquelles le ministre est autorisé à convenir d'une délimitation et à consentir l'aliénation, la location ou l'occupation du domaine hydrique.

Les principales dispositions qui régissent une demande d'achat provenant d'une municipalité sont les suivantes :

- Sauf exceptions, le prix de vente d'une partie du domaine hydrique remblayée avant 1994 est de 50 % de sa valeur, sans être moindre que le prix minimum payable.

Cette valeur est déterminée en appliquant pour chaque mètre carré de terrain visé, le taux unitaire du lot de grève, s'il est évalué ou à défaut, le taux unitaire du terrain riverain adjacent. Ce taux unitaire correspond à la valeur uniformisée de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation foncière, calculée au mètre carré en vigueur au moment où le MDDELCC donnera son consentement à la vente.

Ce consentement à la vente est réputé être donné lorsque l'arpenteur-géomètre du MDDELCC aura répondu à la «Requête concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État» que lui aura transmis le moment venu, celui du requérant.

...2

Des frais administratifs, ajustables au premier avril de chaque année, sont instaurés pour l'examen d'une demande d'achat. Ils sont toutefois déduits du prix de vente lorsque celle-ci se finalise dans un délai raisonnable. Pour l'exercice financier 2015-2016, ces frais sont de 446 \$, taxes en sus.

Le prix minimum de vente équivaut aux frais administratifs déboursés (plus l'ajustement intervenu, s'il y a lieu).

- Cependant, pour une municipalité qui poursuit des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau , la vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1 \$ si celle-ci s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à ces fins. Des frais administratifs de 639 \$, auxquels s'ajoute 1,27 \$ le mètre linéaire de rive visée, sont alors exigibles. Les taxes (TPS et TVQ) s'appliquent à ces montants.
- Si la municipalité n'est pas propriétaire du ou des terrains riverains adjacents à la partie du domaine hydrique visée, il pourra lui être demandé d'aviser officiellement de sa demande d'achat l'ensemble des propriétaires riverains touchés et de les inviter à formuler leurs observations, le cas échéant, auprès du MDDELCC.
- Les commentaires ou les réserves formulées par les propriétaires riverains, s'il y a lieu, permettront au ministre s'il le juge opportun, de prévoir toute clause, condition ou servitude nécessaire pour protéger le public et les droits riverains dans tout acte ou convention à intervenir.
- L'arpentage et l'immatriculation du domaine hydrique visé, à être effectués selon les instructions techniques particulières que l'arpenteur-géomètre mandaté obtiendra du Bureau de l'arpenteur général du Québec, sont aux frais de la requérante. Il en est de même pour les frais relatifs à l'acte de vente y compris son inscription au Bureau de la publicité des droits ainsi, dans le cas de vente à des fins non lucratives publiques, que ceux reliés à l'inscription d'un avis d'adresse (article 3022 C.c.Q.) en faveur du ministre.
- Le ministre peut exiger que la requérante apporte certains correctifs à ses aménagements pour stabiliser, délimiter ou nettoyer adéquatement le remblai ou pour corriger ou atténuer des impacts environnementaux. Toute vente est faite sans aucune garantie de qualité en ce qui concerne l'état du terrain et les matériaux composant le remblai.
- Les qualités requises d'un remblai pour qualifier le lot de grève à la vente sont généralement mais non limitativement sa stabilité ainsi que l'absence de nuisance à la libre circulation de l'eau (ce qui exclut notamment les ouvrages tels les débarcadères

permanents, jetées, épis ou brise-lames, lesquels doivent être régularisés par voie de location). Une inspection des lieux est habituellement effectuée par un membre du personnel du MDDELCC.

L'analyse d'une demande d'achat ne s'effectue que lorsque les documents suivants sont présents au dossier :

- 1) Une résolution du Conseil municipal demandant à acquérir la portion du domaine hydrique de l'État précisant en front de quel(s) lot(s) elle se trouve et y mentionnant les fins poursuivies (non lucratives publiques ou autres).

Elle y désigne son mandataire, le cas échéant et devrait y préciser sa qualité de propriétaire riveraine ou les droits qu'elle détient à cet égard.

- 2) Un chèque de 512,79 \$ (446 \$ plus taxes) à l'ordre du **Ministre des Finances du Québec** si la demande vise des fins autres que non lucratives publiques.

Dans l'éventualité de fins non lucratives publiques favorisant l'accès au plan d'eau, le prix de vente de 1\$ et les frais administratifs de 639 \$ plus ceux de 1,27 \$ le mètre linéaire de rive visée seront payables à la conclusion de l'acte de vente. Notez que ces frais sont indexés au 1^{er} avril de chaque année et que ce seront ceux en vigueur au moment où le MDDELCC produira l'offre de vente qui seront exigibles.

- 3) Une photocopie des titres de propriété de la requérante sur le terrain riverain adjacent, le cas échéant.
- 4) Si disponible, une photocopie du plus récent certificat de localisation et du rapport d'arpentage du terrain riverain adjacent.

Documents facultatifs à l'appui d'une demande d'acquisition :

- 1) La date approximative de remblayage si connue.
- 2) Une photocopie de tout plan (matrice graphique,...) du secteur.
- 3) Des photographies récentes du site en période estivale.
- 4) Dans l'éventualité d'une vente à des fins autres que non lucratives publiques, une photocopie du rôle d'évaluation municipale, en vigueur pour l'année de la demande

d'acquisition, indiquant la superficie du lot de grève et en eau profonde (à défaut, celle du terrain riverain adjacent), son évaluation foncière et autres informations pertinentes à l'évaluation de la propriété. Cette évaluation n'est qu'à titre indicatif puisque ce sera celle prévalant au moment où le MDDELCC donnera son consentement à la vente qui sera utilisée pour déterminer le prix de vente.

La demande doit être adressée à la:

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 16
Aile Louis-Alexandre Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Dossier # : 1166936002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

Il est recommandé :

1. d'adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 09:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166936002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la Déclaration des bibliothèques québécoises

CONTENU

CONTEXTE

La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui représente la majorité des bibliothèques sur le territoire, a rédigé la Déclaration des bibliothèques québécoises avec la collaboration de ses membres. Ce document phare a été déposé le 19 octobre dernier à l'Assemblée nationale par l'entremise du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, dans le cadre de la 18^e Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec, de même que l'Union des municipalités du Québec.

Elle a été rédigée afin de faire reconnaître les rôles et les missions des bibliothèques, peu importe leur catégorie. Pour les bibliothèques publiques, la Déclaration vient appuyer les quatre missions-clés du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique que sont l'éducation, l'alphabétisation, l'information et la culture. Plus précisément, la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

JUSTIFICATION

L'adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises par Montréal permettra à celle-ci de joindre sa voix à celles de l'Assemblée nationale, de l'Union des municipalités du Québec et de plusieurs autres municipalités québécoises, et ce, afin de rappeler l'importance qu'elle accorde à la mission et aux rôles de son réseau de bibliothèques publiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, la Déclaration des bibliothèques du Québec contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés. L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BARRETTE
Chef de section bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Olivier BARRETTE
Chef de division bibliothèque

Le : 2016-11-28

Tél : 514 872-1609
Télécop. :

Tél : 514 872-1609
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2016-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-03

RÉSOLUTION D'ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de..... , appuyé par..... , il est unanimement résolu d'entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises.



LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Élaborée par la Table permanente
de concertation des
bibliothèques québécoises

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement et de recherche, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Carrefour d'accès à l'information, à la documentation et à la culture

La bibliothèque est le lieu par excellence où l'accès aux ressources documentaires ou culturelles se fait librement et sans discrimination. Cette accessibilité découle des activités d'organisation, de traitement et de structuration de l'information qui sont propres à l'expertise technique et professionnelle du personnel qualifié. Elle permet aux individus de s'informer et de se perfectionner selon leurs intérêts et leurs objectifs.

La bibliothèque outille ses usagers et rend accessible et diffuse le savoir afin que ceux-ci puissent développer des compétences en recherche et en évaluation de l'information. Ces compétences leur sont aussi utiles dans l'exercice de leurs droits démocratiques et peuvent les aider à jouer un rôle actif au sein de leur communauté.

Centre d'apprentissage et de soutien à la recherche

La bibliothèque, qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, est un centre d'apprentissage incontournable pour quiconque souhaite enrichir son parcours et développer ses compétences.

Quelle que soit la nature des apprentissages à faire au cours des différentes étapes de la vie, la bibliothèque contribue à la formation des individus et à la réalisation de leurs objectifs, par un accompagnement professionnel adapté. Elle s'articule et se développe en fonction des besoins spécifiques de ses usagers.

Espace d'appropriation et d'usage technologiques

La médiation numérique est au cœur des services de la bibliothèque, que ce soit par la formation aux outils technologiques ou par la mise à la disposition d'outils et de ressources documentaires numériques. Ainsi, elle contribue à réduire la fracture numérique et favorise l'acquisition de compétences technologiques.

De plus, grâce aux technologies, la bibliothèque étend son accès et propose des services à distance. Elle rejoint ainsi ses usagers en tout temps et en tout lieu.



Levier socio-économique

La bibliothèque exerce une influence positive et directe sur les activités socio-économiques de son milieu.

La bibliothèque est un investissement collectif et social. En favorisant l'instruction, l'éducation, le perfectionnement et l'intégration sociale, elle contribue au développement des individus et de la société, notamment en étant un vecteur de réduction des inégalités.

Les bibliothèques affichent un retour sur investissement significatif, et ce, sur les plans économique, éducatif, social, culturel et professionnel. La bibliothèque contribue à former des individus plus aptes à contribuer à l'essor de leurs communautés.

Lieu de rencontre et d'échanges

La bibliothèque est un espace de vie ouvert, ludique et inclusif, un espace de socialisation, un lieu de travail collaboratif offrant des espaces pour échanger, enseigner, animer, former et favoriser la transmission et le partage d'information, de connaissances et d'apprentissages.

Elle est un lieu propice à l'enrichissement, à la découverte et à la créativité.

Lieu de médiation et de développement culturels

Par un développement de collections sans censure, qui favorise la liberté intellectuelle, la bibliothèque contribue au développement de la culture générale.

Elle diffuse et promeut différentes formes d'expression culturelle, contribue à l'éducation artistique et permet aux usagers d'explorer différentes formes d'expression créative. Elle met en valeur les ressources documentaires et culturelles, et ce, au bénéfice des créateurs d'ici et d'ailleurs.

Elle favorise un essor culturel harmonieux fondé sur l'apport des diverses communautés qui la fréquentent et l'enrichissent.

Finalement, elle peut conserver le patrimoine documentaire, y donner accès et témoigner de l'histoire du milieu dans lequel elle s'inscrit.



Dossier # : 1161158006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande révisée d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Il est recommandé que la Ville de Montréal:

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

-s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

-s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

-s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

-s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

-autorise le dépôt de la demande d'aide financière portant les numéros 2015095 du 9 décembre 2016 au volet 1 du programme FEPTEU.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-17 14:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161158006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande révisée d'aide financière soumise par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU). Ce programme annoncé en juin dernier est essentiellement un programme de stimulation économique de court terme. Les projets d'investissements visés doivent avoir fait l'objet d'un octroi de contrat au plus tôt le 1er avril 2016 et les projets doivent être complètement terminés le 31 mars 2018.

En raison de modifications apportées au programme FEPTEU par le MAMOT, la Ville dépose une demande révisée de 83 M\$ de subventions pour des travaux évalués par le ministère à 100 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0584 - 27 octobre 2016 - Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158005

CM16 1178 - 24 octobre 2016 - Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

(MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - 1161158004

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre une demande révisée de subvention dans le programme FEPTEU.

Le programme FEPTEU compte deux volets. Le volet 1 concerne les conduites d'aqueduc et d'égout. Dans le contexte de la révision de notre demande, le Service de l'eau présente ici une demande au volet 1 qui liste une série de conduites secondaires d'égout et d'aqueduc dont la réhabilitation ou le remplacement sera subventionné par le FEPTEU.

La demande prévoit une subvention de 82 978 664 \$.

JUSTIFICATION

Les règles du FEPTEU exigent que les instances responsables autorisent le dépôt des demandes d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le FEPTEU volet 1 (conduites), détermine à priori un montant d'aide financière maximale au mètre linéaire variable en fonction du type de travaux - réhabilitation ou reconstruction - et du diamètre des conduites.

Suivant notre expérience et les coûts estimés pour nos projets, nous prévoyons que l'aide financière accordée pour nos travaux de réhabilitation de conduites devrait couvrir environ 80% de nos coûts réels alors que cette aide financière à l'égard de nos projets de reconstruction atteindra environ 60% de nos coûts réels. Ce n'est qu'à la fin du programme, en 2018, que nous pourrions confirmer ces ratios.

Par ailleurs, les règles du programme FEPTEU prescrivent que la Ville se porte responsable de tout dépassement de coûts des projets soumis y compris les contingences et toute directive de changement.

L'utilisation du programme FEPTEU permettra à la Ville de financer ses projets dans un programme différent que celui de la TECQ 2014-2018 ce qui lui permettra, à terme, d'utiliser la TECQ pour compléter le financement d'autres projets, notamment la Désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station Jean-R.-Marcotte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les règles du programme FEPTEU exige une résolution officielle autorisant le dépôt de la demande d'aide financière. Refuser de nous soumettre à cette exigence impliquerait la perte de 83 M\$ d'aide financière pour la réalisation de travaux sur les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes dans ce dossier sont;

- 1 - analyse administrative et technique de l'admissibilité des demandes;
- 2 - lettre d'engagement du ministre du MAMOT;
- 3 - signature d'un protocole d'entente formel;
- 4 - reddition de comptes avec vérification comptable externe (printemps-été 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

Claude BÉDARD, 13 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

Tél : 514-280-4264
Télécop. : 514-872-8827

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-12-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-12-14

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Renouvellement de conduites

Formulaire de présentation d'une demande d'aide financière

Le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, y compris les documents joints, doit être transmis par voie électronique à partir du service en ligne du FEPTEU - Conduites.

À L'USAGE DU MINISTÈRE

N° de dossier : 2015095

Date de transmission
2016-12-09

AVERTISSEMENT : Toute partie du présent formulaire faisant uniquement référence à des documents joints sera considérée incomplète et retournée électroniquement au requérant afin d'être complétée.

Section 1 – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Montréal	Ville	66023
*Nom officiel de la municipalité	Désignation	Code géographique
275, rue Notre-Dame Est, bur. R.134, Montréal (QC), H2Y1C6		06
Adresse (numéro, rue, case postale, localité et code postal)		Région administrative
Alain Dubuc	Cadre administratif	
*Nom du répondant	Fonction	
Cochez si l'adresse est la même que celle du requérant <input type="checkbox"/>	1555, rue Carrie-Derick #1123, Montréal, H3C 6W2	
Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal)		
514-280-4264	514-872-5655	adubuc_2@ville.montreal.qc.ca
Téléphone	Vélocopieur	Courriel

Section 2 – IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

Firme mandatée		
Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal)		
Nom du répondant	Téléphone	Courriel

Section 3 – DOCUMENTS À FOURNIR

Documents à joindre au formulaire pour toute demande présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Ministère)

- Une rés[lution du cons^il munic] al conforme au modèle spécifié dans le guide sur le Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

* Inscrivez le n° de la résolution et la *date de la résolution

- Documents pertinents à la présente demande.
- Le cas échéant, la résolution de la municipalité partenaire.

Nom de la municipalité partenaire :

Inscrivez le n° de la résolution et la date de la résolution

Tronçons conjoints :

Précisez si certains tronçons décrits dans la demande ont déjà été présentés dans le cadre des programmes suivants :

Taxes sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). Fonds des petites collectivités (FPC), sous -volet 1.1

Section 4 – ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets.

*Nom	Alain Dubuc	*Fonction	Cadre administratif
Signature	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/>

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
158521	Azilda, de 6931 Azilda (Chaumont) à George	6736	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			52	66 300
157623	Curé- Clermont, de boul. Joseph- Renaud à Portage	6781	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			182	113 750
157605	Guy, de Georges à Chaumont	6733	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		675 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			210	294 000
160865	Sanguinet, de Maisonneuve à Ontario	23609, 23608	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-24		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			256	277 760
157604	Saint-Donat, De Boul. Roi-René à Limite Sud	34661	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			116	104 400
161390	Saint-Donat, De Verneuil à Boul. Roi-René	6764	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			71	90 525
1	Bellerive, de Mousseau à Joffre	15932	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		140	191 100
2	Bellerive, De Mousseau à Joffre	15932	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-01	200	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		5	12 825
157932	Charlemagne, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin	14885	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			241	373 550
157931	Charlemagne, de Pierre-de-Coubertin à Sherbrooke	14890	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		900 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			138	241 500
157934	Curatteau, De Marseille à Sherbrooke	14454, 14455	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			347	537 850
157933	Curatteau, de Hochelaga à Pierre-De-Coubertin	14458	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			192	297 600

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
160051	Davidson, de Rouen à Sherbrooke	14775, 14776	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			530	821 500
157930	De Beurivage, de Notre-Dame à La Fontaine	15846	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			274	424 700
152621	De Repentigny, De Pérodeau à boul. Rosemont	33561	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-13	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			165	103 125
157935	De Teck, De Curatteau à Lepailleur	15455	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			14	15 750
159999	Des Ormeaux, De Notre-Dame à Tellier	15927	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-13	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			200	125 000
160047	Desmarteau, De Hochelaga à Sainte-Claire	15676	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			371	575 050
160043	Haig, de Pierre-De-Coubertin à Sherbrooke	15320, 15331	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			668	1 035 400
157936	Honoré-Beaugrand, de Notre-Dame à La fontaine	14845	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			363	562 650
157960	Langelier, de Pérodeau à Chouinard	33575	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-13	150		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			100	62 500
157943	Mercier, De Bellerive à Ontario	15907, 15908	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			206	319 300
160004	Monsabré, de Chauveau à De Jumonville	15171, 33451	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			472	731 600
3	Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame	15929	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-01	200	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		142	364 230

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
158319	Notre-Dame de d'Orléans à de LaSalle	14869, 14931	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			202	313 100
157950	Notre-Dame, de Georges-Bizet à Georges-Bizet	15864	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			15	19 125
158320	Notre-Dame, de Liébert à Mercier	15866, 15909	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			410	635 500
160039	Ontario, De Joliette à Bourbonnière	14821, 14837, 14852	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			350	542 500
158360	Ontario, de L'Espérance à Préfontaine	14711, 14747	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			155	240 250
162215	Péroudeau, de De Repentigny à boul. Langelier	33562, 33563	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-13	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			250	156 250
4	Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame	15938	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-01	150	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		162	403 380
160035	Pierre-Tétréault, de Sentennes à Thibodeau	15795	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			165	255 750
152618	Préfontaine, de Hochelaga à Sherbrooke	14742	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-01	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			275	171 875
157952	Sherbrooke, de A25 à Curatteau	15368	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			66	102 300
160006	Sherbrooke, de Taillon à Aubry	15739	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			123	190 650
160002	Thibodeau, de boul. Roi-René à Des Ormeaux	15799	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			114	176 700

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
157115	Beaucourt, De Rolland à Boul. Langelier	3721, 3722	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			384	240 000
5	Belleville, De Boul. industriel à Fleury	2966, 2968	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		611	1 231 165
157119	De Bruxelles, de Boul Henri-Bourassa à Boul. Gouin	3028	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			93	104 625
6	De Rome, De Sabrevois à Fleury	3060	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		268	560 120
7	De Rome, De Sabrevois à Fleury	3060	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		32	43 680
157121	Des Narcisses, Boul. Lacordaire à Des	3446	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			123	119 925
160045	Des Récollets, de Boul. Industriel à Sabrevois	3055	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			160	100 000
157114	Drapeau, de Forest à D'Amiens	3174	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			233	145 625
157123	Edger, de Perras à Boul Léger	3391	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		675 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			145	203 000
157112	Lacordaire, de Arthur-Chevrier à boul Léger	3569	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			160	100 000
157120	Lamoureux, De D'amos à De Bayonne	3349	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			155	174 375
160049	Langelier, de Boul. Léger à Boul. Gouin	3636	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			280	175 000

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
157117	Martial, de De Paris à Boul. Pie IX	3090, 3091	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			138	134 550
157113	Napoléon-Bédard, De Joseph-Dufresne à Aimé-Leonard	3577	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			185	115 625
157589	Sainte- Gertrude, de Boul H.Bourassa à des Ardenes	3343	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		900 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			70	122 500
162839	Chapleau, de Sherbrooke à Rachel	18287	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			210	131 250
8	Masson, de Papineau à Chabot	18019	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-23		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		57	127 680
9	Masson, de Papineau à Chabot_2	18019	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-23		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		30	86 700
162841	Messier, de Rachel à Marie-Anne	18231	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			265	165 625
160314	Rachel, de Saint-André à Du Parc La Fontaine	18275 partie, 18274 Partie	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-09-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			190	294 500
161395	Saint-André, de Mont-Royal à Boucher	17952, 18025, 18087, 18089	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			940	846 000
155677	29e avenue, de Beaubien à Saint Zotique	17360	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			342	530 100
155680	3e avenue, de Holt à Dandurand	17051	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			243	376 650
155678	De Bordeaux, de Saint-Zotique à Bélanger	16680	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			338	523 900

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

(1) Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

(2) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

(3) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux (1)	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau (2) potable	Égout (3) dom./unit.	Égout (3) pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
155679	Fabre, de De Drucourt à Beaubien	16623	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			118	182 900
160818	Préfontaine, de Sherbrooke à Rachel	16810	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			315	196 875
160817	Joliette, de Sherbrooke 40m au nord rég #5000773	16859	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			250	387 500
160819	Saint-Joseph, de 2e avenue à Molson	16794	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			190	147 250
161391	Pascal-Gagnon, boul. Grandes-Prairies à limite arr	7461	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			320	248 000
158373	Andé-Grasset, de Chabanel à De Louvain	19956, 19957	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			505	315 625
158366	Charles de la Tour, de Antonio-Barbeau à Mazurette	19324, 19337	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			313	195 625
10	St-Patrick, de Thomas-Keefer à Island *	21291,21299,21300,21306	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-04	450	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			22	32 494
158371	Gouin, de St-Germain à Filion	19001, 19002	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			350	218 750
158369	Henri-Bourassa, de Hamelin à De Saint-Firmin	20048	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			105	81 375
158375	Jacques-Lemaistre, de André-Grasset à Lecocq	19953	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			296	185 000
158377	Meilleur, de Legendre à Chabanel	19683	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			257	160 625

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
158374	Ranger, de Gouin à Limite Nord de Ranger	19022, 19019	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			378	236 250
151637	Sacré-Coeur, de boul. Henri-bourassa à boul. Gouin	19484	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			154	96 250
158376	Taylor, de De Salaberry à Suzor-Coté	19077	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			148	92 500
11	Tolhurst, de Boul. Gouin à Lim Nord Tolhurst	19394	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-15	150	375	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		210	423 150
12	Tolhurst, de Gouin à Lim Nord Tolhurst	19394	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-15	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		25	34 125
13	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01	150	375	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		559	1 461 785
14	Côte-Ste-Catherine, de Westbury à Westbury	24958	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01		450	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		7	17 255
15	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01		375	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		175	405 125
153194	Du Manoir, de Davaar à McEachran	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			80	124 000
155977	Durocher, de Bernard à Lajoie	27945	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			218	337 900
153544	Durocher, de Fairmount à St-Viateur	27973	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			416	644 800
153546	Fairmount, de Durocher à de L'Épée	27982-27983	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			149	230 950

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
153547	Lajoie, de Stuard à Dollard	27915	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-08-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			88	136 400
160381	Wiseman, de Van Horne à Saint-Cyril	27864	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-04-25		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			66	102 300
16	10e avenue, de 14e rue à 11e rue *	6570, 6571	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16	150	300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		105	195 825
17	10e avenue, de 14e rue à 11e rue	6570, 6571	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		210	344 400
18	11e avenue, de 14e rue à 8e rue	6593, 6594, 6554	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		395	539 175
160700	Albert, de David à Raymond	1986	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			250	156 250
160701	André, de Marceau à Raymond	1987	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			210	131 250
19	Balmoral, De Varennes à Lombardy	2136	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		290	395 850
20	Dalhousie, De Sherwood à Lombardy	2138	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-30	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		313	427 245
21	d'Alma, de De Lorraine à Lombardy	2141	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-30	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		178	242 970
160698	David, de 13740 David à Marceau	1940, 1941	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			375	234 375
160694	Émile, de Roméo à Marceau	1955	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			125	78 125

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
22	Gouin, de 8e avenue à 6e avenue	6521	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-30		250 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		120	196 800
23	Gouin, de Geneviève à boul Gouin (près #17140)	1147, 1317, 1316	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		400	576 000
157253	Gouin, de Sunnybrooke à Robitaille	2418, 2419	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			382	238 750
160692	Gouin, Du chemin de la Rive-Boisée à Marceau	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			585	409 500
24	Hortie, de Laurin à Boul. Gouin	2455	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		405	552 825
25	Laurin, de Hortie à Boul. Gouin	2456, 2457	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-30	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		484	660 660
26	Marceau, de Du Parc à Huntington	1958	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		360	491 400
27	Marceau, de Émile à Du Parc	1955-1956-1957	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		472	644 280
162005	Marceau, de boul. Gouin à Émile	1955	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			125	78 125
28	Olympia, de Cul de sac à Boul. Gouin	2579-2578-2577	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		475	648 375
29	Olympia, de Olympia (#4929) à d'Orléans	2577	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		75	102 375
30	Pierrefonds, boul. Des Sources à boul. Gouin	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2017-05-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		400	546 000

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
160697	Raymond, de boul. Gouin à Léo	1938, 1939	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			360	225 000
160696	Raymond, de David à Simone	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			200	125 000
160695	Roméo, de Des Macons à Léo	1932	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			360	225 000
161003	Rode, de Rose à boul. Lalande	34427	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-09-12	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			140	87 500
31	Sherwood, de De Versailles à Berry	2145-2146	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-27	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		82	111 930
160699	Simone, de David à Raymond	1985	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-09	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			170	106 250
32	Édouard-Laurin (Côté Sud), de Buchanan à Cardinal	27279	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	150	300 <input checked="" type="checkbox"/>	300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		74	169 460
33	Édouard-Laurin (Côté Sud), de Buchanan à Gohier	27279	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	150	300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		76	141 740
34	Édouard-Laurin (Côté sud), de Buchanan à Gohier	27279	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	200	300 <input checked="" type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		102	269 280
35	Ouimet, De Rochon à Tassé	27163	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>	300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		3	7 320
36	Ouimet, de Rochon à Tassé	27163	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		277	558 155
155021	Saint-Charles, du Boul. Toupin à McCarthy	27698	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-04-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			81	50 625

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

(1) Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

(2) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

(3) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux (1)	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau (2) potable	Égout dom./unit. (3)	Égout pluvial (3)	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
37	Saint-Germain, De L'Eglise à boul De La Côte-Vertu	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	300	300 <input checked="" type="checkbox"/>	300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		21	51 240
38	Saint-Germain, de De L'Église à Boul. Côte-Vertu *	27653-27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	300	300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		434	874 510
160237	10e avenue, de Émile-Journeault à Legendre	22670	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			275	171 875
160415	12e Avenue, de Sainte-Lucie à Legendre	22670	<input type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			174	108 750
160416	19e Avenue, De Villeray à Boul. Crémazie	22488	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			238	148 750
160236	23e avenue, de boul. Crémazie à Jarry	22512	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			280	175 000
160634	55e rue, de boul. Pie IX à 56e rue	22826	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			87	54 375
160639	Bloomfield, de Ball à Jarry	21901	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			273	423 150
158431	Champagneur, de Jean-Talon à St-Roch	21938, 21925	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			468	725 400
158432	Champagneur, de St-Roch à Ball	21911	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			247	382 850
158422	De l'Épée, de Ball à Jarry	21900	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			264	409 200
158425	De l'Épée, de Beaumont à Jean-Talon	21956	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			299	463 450

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
158438	De l'Épée, de d'Anvers à De Liège	21869	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			245	379 750
158439	De L'Épée, de De Liège à Crémazie	21863	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			337	522 350
158423	De L'Épée, de Jarry à D'Anvers	21885	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			277	429 350
158426	De l'Épée, de Ogilvy à Saint-Roch	21927	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			274	424 700
158421	De L'Épée, de Saint-Roch à Ball	21913	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			277	429 350
160637	De Liège, de Birnam à Stuart	21864	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			50	56 250
143768	De Louvain, De 14e avenue à 16e avenue	22692	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			130	81 250
160636	Deville, de 10e avenue à boul. Si-Michel	22622	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			78	120 900
151605	D'Outremont, De Jean-Talon à Ogilvy	21937	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-04-01	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			159	99 375
159984	Drolet, de Gounod à Jarry	22047	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			275	426 250
158437	Drolet, de Faillon à Villeray	22020	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			273	423 150
158424	Drolet, de Villeray à Gounod	22034	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			273	423 150

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

(1) Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

(2) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

(3) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
160635	Émile-Journeault, de 7e avenue à boul Saint-Michel	22662	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			270	168 750
158436	Faillon, de Drolet à Saint-Denis	22014	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			40	39 000
159974	Gounod, de De Gaspé à Saint-Denis	22051	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			71	63 900
159974_2	Gounod, de De Gaspé à Saint-Denis_2	22051	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			37	36 075
160618	Guizot, de Berri à Lajeunesse	22079	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			67	41 875
158430	Guizot, de Lajeunesse à Foucher	22079	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			97	94 575
39	Jarry, de Berri à Lajeunesse	22058	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-04-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		22	50 930
40	Jarry, de Berri à Lajeunesse_2	22058	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-04-01		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		33	81 345
158433	Querbes, de Ogilvy à St-Roch	21928	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			274	424 700
41	Saint-Dominique, de Villeray à Villeray	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-08-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		90	122 850
155042	Saint-Michel, de Everett à Jarry	22354, 22356, 22357, 22361	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-22		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			175	275 625
156630	St-Michel, de Michel-Ange à Jarry	22357-32709-22361	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-22	250	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			420	546 000

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
160638	Villeray, de Boyer à Christophe-Colomb	22155	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			55	85 250
42	6e avenue, de Provost à Sherbrooke	5881	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-15	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		334	673 010
43	6e avenue, de Provost à Sherbrooke_2	5881	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-15	150	450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		11	22 990
44	St-Antoine, de 16e avenue à 13e avenue	5929	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-15	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		70	95 550
45	St-Antoine, de 16e avenue à 13e avenue	5929	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-15	150	300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		90	167 850
46	St-Antoine, de 16e avenue à 13e avenue_2	5929	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-15		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		1	1 865
47	St-Louis, de 14e avenue à 12e avenue	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		145	237 800
48	Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa	20547-20546	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-08-28	200	750 <input checked="" type="checkbox"/>	750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		170	644 300
49	Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa	20547-20546	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-08-29		<input type="checkbox"/>	750	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		35	80 150
50	Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa	20547-20546	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-08-30		750 <input checked="" type="checkbox"/>	750	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		15	43 725
51	Notre-Dame, de St-Augustin à Atwater	20683-20680	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-01	250	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		593	1 209 720
52	Notre-Dame, de St-Augustin à Bérard	20683-20680	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-01		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		158	353 920

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
53	Notre-Dame, de St-Augustin à Bérard_2	20683-20680	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		175	405 125
54	St-Patrick, de Atwater à Island	21291-21299-21300-21306	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	250	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		912	1 860 480
55	St-Patrick, de Thomas-Keefer à Island	21291-21299-21300-21306	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	450	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		810	2 786 400
56	St-Philippe, de Charlebois à Langevin	20724	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-31	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		98	133 770
57	St-Philippe, de Charlebois à St-Jacques	20724	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-31	200	300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		94	238 760
58	3e avenue, de Wellington à Lasalle	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>	675	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		296	781 440
59	4e avenue, de Lasalle à Wellington	12026	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>	450	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		278	699 170
60	4e avenue, de Wellington à Verdun	12041	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		332	668 980
61	Argyle, de Bannantyne à Lasalle	11859, 11892	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		683	932 295
62	Argyle, de Verdun à Wellington	11892	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06		<input type="checkbox"/>	600	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		18	36 270
63	Argyle, de Verdun à Wellington	11892	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06		375 <input checked="" type="checkbox"/>	600	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		314	711 210
64	Bannantyne, de Stephens à LaSalle	11870	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		28	38 220

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
65	Bannantyne, de Stephens à LaSalle	11870	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	200	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		37	94 905
66	Brault, de Lasalle à Bannantyne	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		82	111 930
67	Brault, de Lasalle à Bannantyne	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		114	229 710
68	Brault, de Lasalle à Bannantyne	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>	375	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		194	487 910
69	Brault, de Lasalle à Bannantyne_2	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>	525	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		45	86 175
164839	De l'Église, de LeSage à Évangéline	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			85	53 125
70	Egan, de Wellington à Verdun	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		255	348 075
71	Egan, de Wellington à Verdun	11868	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		107	215 605
72	Lesage, de Hickson à de L'Église *	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		232	316 680
73	Stephens, de Lasalle à Beurling	11813, 11814	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-06	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		650	887 250
74	Verdun, de Lasalle à Manning	à venir	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-01		<input type="checkbox"/>	450	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		240	447 600
75	Drummond, de Canadiens de Montréal à René-Lévesque	23108	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-07-01	200	600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		137	395 930

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
76	Émery, de Sanguinet à St-Denis	23612	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-24	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		60	81 900
77	Émery, de Sanguinet à St-Denis	23612	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-24	200	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		23	58 995
78	Émery, de Sanguinet à St-Denis_2	23612	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-24	200	600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		37	84 730
160865	Sanguinet, de boul. De Maisonneuve à Ontario	23609, 23608	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-05-24		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			256	396 800
157930_2	De Beurivage, de Notre-Dame à La Fontaine_2	15846	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			18	27 900
158360_2	Ontario, de L'Espérance à Préfontaine_2	14711, 14747	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-06-20		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			115	178 250
157117_2	Martial, de De Paris à Boul. Pie-IX_2	3090, 3091	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2016-07-01		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			69	77 625
79	Masson, de Papineau à Chabot	18019	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-23	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		160	242 400
80	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN_2	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01	200	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		1 017	1 998 405
81	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN_3 *	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01	450	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		277	662 030
82	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN_2	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01	200	450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		18	49 320
83	Côte-Ste-Catherine, de Victoria à CDN_3	25607, 25645, 25646	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-01	450	750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		38	130 720

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
84	10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue_2	6570, 6571	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		198	270 270
85	11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue_2	6593, 6594, 6554	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-05-16	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		230	313 950
86	Sherwood, de De Versailles à Berry_2	2145, 2146	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-27	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		278	379 470
87	Édouard-Laurin (côté sud), de Buchanan à Gohier_2 *	27279	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		91	124 215
88	Gohier, de De l'Église à boul. de la Côte-Vertu_2	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		<input type="checkbox"/>	450	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		55	102 575
89	Gohier, de De l'Église à boul. de la Côte-Vertu_3	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	200	<input type="checkbox"/>	525	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		17	32 555
90	Gohier, de De l'Église à boul. de la Côte-Vertu_4	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	200	<input type="checkbox"/>	750	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		61	121 390
91	Gohier, de De l'Église à boul. de la Côte-Vertu_5	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	200	<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		282	582 330
92	Ouimet, de Rochon à Tassé_2	27163	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		<input type="checkbox"/>	750	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		81	185 490
93	Ouimet, de Rochon à Tassé_3	27163	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		<input type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		182	453 180
94	Saint-Germain, De l'Église à boul. Côte-Vertu_2	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		<input type="checkbox"/>	300	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		20	32 800
95	Saint-Germain, De l'Église à boul. Côte-Vertu_3	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		<input type="checkbox"/>	450	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		101	188 365

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
96	Saint-Germain, De L'Eglise à boul. Côte-Vertu_4	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	300	300 <input checked="" type="checkbox"/>	900	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		319	866 085
97	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame	23264	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-06-15	250	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2		207	422 280
155719	Christophe-Colomb, de Mont-Royal à Gilford	18122	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			325	503 750
155719	Christophe-Colomb, de Rachel à Marie-Anne	18248	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			256	396 800
155719	Christophe-Colomb, de Gilford à Laurier	18028, 18107	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			268	415 400
155719	Christophe-Colomb, de Marie-Anne à Mont-Royal	18195	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			207	320 850
165191	Legendre, de Saint-Michel à 14e avenue	22676	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			224	140 000
165193	40e rue, de Pie-IX à 24e avenue	22564	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			170	106 250
165299	Louvain, de Meilleur à de l'Esplanade	19670, 19669	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			450	315 000
165300	Place de Louvain, de Louvain (insters.) à Louvain	19665	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			275	171 875
165305	Place Hélène-Boullé, de De Chazel à Bohlé	19045	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			300	187 500
165306	Place Meilleur, de Meilleur à Place Meilleur	19465	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			160	100 000

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

(1) Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

(2) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

(3) Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux (1)	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau (2) potable	Égout (3) dom./unit.	Égout (3) pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165307	Notre-Dame-Des-Anges, de Gouin à Bocage	19008	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			248	155 000
165308	Toupin, de De Bécancour à Gouin	18805	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			170	106 250
165309	Verville, de Legendre à Chabanel	19685	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			255	159 375
165310	de l'Acadie, de Port-Royal à Sauvé	19315	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			177	110 625
165311	Christophe-Colomb, de Christophe-Colomb à Gouin	19485	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			83	51 875
165312	Saint-Laurent, de Fleury à Prieur	19541	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			237	183 675
165313	Legendre, de André-Grasset à Papineau	19958	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			296	185 000
165338	13e avenue, de Sherbrooke à 965, 13e avenue	5863	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			145	90 625
165339	11e avenue, de Provost à Sherbrooke	5870	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			334	208 750
165341	Vincent, de Richmond à Saint-Jacques	5448	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			193	120 625
165342	Acadia, de Victoria à Sherbrooke	5652	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			223	139 375
165343	McLaughlin, de LaSalle à Canal	6045	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			59	36 875

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165344	39e, de 340, 38e à Sir-George-Simpson	5666, 5670, 6142	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			1 015	634 375
165345	38e, de 340, 38e à Dixie	5744	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			145	90 625
165347	46e, de Saint-Joseph à Victoria	5772, 5773, 5774, 5657	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			862	538 750
165348	Saint-Antoine, de 27e à 25e	5843	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			137	85 625
165355	Irène, de Saint-Jacques à Saint-Antoine	20696	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			222	138 750
165388	Mountain Sights, de Lacombe à Dupuis	24966	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			244	152 500
165389	Place Cochrane, de fin de rue à Décarie	24986	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			169	105 625
165390	Trans Island, de Lacombe à Édouard-Montpetit	24973	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			94	58 750
165391	Décarie, de Bourret à Van Horne	24984	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			286	178 750
165392	Maisonnette, de Cavendish à Madison	25382, 28384	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			383	239 375
165393	Bedford, de Darlington à Wilderton	25867	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			317	198 125
165430	Église, de Lesage à Évangéline	11928	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			87	54 375

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165431	1re avenue, de Verdun à Bannantyne	12052	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			315	307 125
165433	Fullum, de Ontario à Larivière	23922	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			175	109 375
165435	Bercy, de Roëun à Hochelaga	24006	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			258	161 250
165441	De Bullion, de Viger à René-Lévesque	23580	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			261	202 275
165444	Rouen, de Lorimier à Parthenais	23899	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			182	113 750
165453	Achim, de Keller à Savard	26410	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			98	61 250
165454	McWillis, de Goulet à 2745, McWillis	26711	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			118	73 750
165455	Henri-Bourassa, de Dutrisac à Filion	27051	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			155	96 875
165459	Deguire, de Lafromboise à Bougie	27383	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			360	279 000
165461	Bougie, de Ashton à Deguire	27382	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			160	100 000
165484	Paton, de Brunet à Dorais	27259	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			184	115 000
165539	Gérald, de Bannon à Champlain	5329	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			292	204 400

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165540	Airlie, de Behrens à Orchard	4819	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			120	84 000
165648	17e, de Laurier à Masson	16977	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			188	117 500
165650	28e, de Rosemont à Bellechasse	17324	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			186	116 250
165651	42e, de Churchill à Bélanger	17242	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			169	105 625
165652	Saint-André, de Beaubien à Saint-Zotique	16548	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		600 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			45	57 375
165653	Saint-André, de Bellechasse à Beaubien	16543	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			275	426 250
165656	Boyer, de Beaubien à Saint-Zotique	16562	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			302	468 100
165664	Christophe-Colomb, de Saint-Zotique à Bélanger	16577	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			330	511 500
165671	Chateaubriand, de Beaubien à Saint-Zotique	16546	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			93	144 150
165706	Dyonnet, de Rameau à Saint-Donat	15894	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			224	140 000
165713	Forsyth, de Régnier à 31e avenue	14204	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			153	95 625
165714	32e avenue, de Beaudry à Prince-Arthur	13583	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			265	165 625

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout ⁽³⁾ dom./unit.	Égout ⁽³⁾ pluvial	Trav. complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165715	De la gauchetière, de 12e avenue à 16e avenue	14046, 14045	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			280	175 000
165797	Frégault, de Choquette à Robert	8057	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			186	116 250
165798	Massé, de Couture à 49e avenue	8086	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			165	103 125
165799	Chenet, de Albert-Lozeau à Perthuis	7767	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			219	136 875
165852	8e, de Dandurand à Holt	17056	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			206	128 750
165853	Dandurand, Pie-IX à Pie-IX	34534	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			113	175 150
165854	Dante, de Saint-Laurent à Casgrain	16474	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	250	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			154	107 800
165856	Masson, de Pie-IX à Pie-IX	17026, 16994	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			81	125 550
165857	Rosemont, de 39e à 41e	17257	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			157	121 675
165858	Saint-Michel, de Laurier à Masson	16971	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			87	54 375
165859	Saint-Zotique, de Christophe-Colomb à Normanville	16588	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			193	149 575
165860	Saint-Zotique, de Normanville à Lanaudière	16605	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			192	148 800

Section 5 – DESCRIPTION DES CONDUITES À RÉHABILITER OU À REMPLACER

Pour les fins de détermination de l'aide financière, les conduites à réhabiliter ou à remplacer comprises dans la demande présentée doivent être décrites par tronçon. Les tronçons ne peuvent comporter plus de trois conduites (une conduite d'eau potable, une conduite d'égout domestique ou unitaire et une conduite d'égout pluvial) et dans ce cas, elles doivent avoir la même longueur. Le diamètre respectif des conduites doit être identique sur toute la longueur du tronçon. Dans le cas où la réalisation d'un tronçon est anticipée sur plus d'une année, le tronçon doit être scindé en autant de tronçons de longueur respective répartis sur chaque année de réalisation.

Les conduites d'égout domestique ou unitaire ayant fait l'objet d'une inspection sont marquées d'un X dans la case située à droite du diamètre de la conduite.

Le montant maximal de l'aide financière applicable en fonction des diamètres des conduites, de la longueur du tronçon et des travaux supplémentaires, se calculera automatiquement suivant les taux de l'annexe 1 du Guide sur le programme et apparaîtra dans la colonne « Aide financière (\$) ». **Dans le cas d'un tronçon conjoint avec le ministère des Transports, les travaux relatifs à la reconstruction de la chaussée ne sont pas admissibles, ainsi que ceux relatifs à l'égout pluvial, aux trottoirs et aux bordures, s'ils sont subventionnés par le ministère des Transports.**

⁽¹⁾ Remp. : Remplacement / Réha. : Réhabilitation sans tranché

⁽²⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement

⁽³⁾ Diamètre existant - réhabilitation / remplacement ou diamètre proposé - séparation des réseaux d'égout

N° tronçon	* Localisation du tronçon	Référence au plan d'intervention	Prioritaire	Type de travaux ⁽¹⁾	* Date début travaux	* Diamètre (mm)			Aide supplémentaire					* Longueur du tronçon (m)	Aide financière (\$)
						Eau ⁽²⁾ potable	Égout dom./unit. ⁽³⁾	Égout pluvial ⁽³⁾	Travaux complexes	Protec. catho.	Pleine largeur de chaussée	Trottoir	Bordure		
165871	Sherbrooke, de Lorimier à des Érables	31831	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			100	155 000
165877	Hogan, de Angus à Frontenac	18221	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			45	69 750
155726	Bordeaux, de Masson à Limite Nord	18012	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01		750 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			170	263 500
160051	Davidson, de Hochelaga à Sherbrooke	14775	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	300		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			280	217 000
160234	13e avenue, de Émile-Journalut à Legendre	22664, 22665	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			331	206 875
98	Gohier, de de l'Église à Côte-Vertu_6	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			230	207 000
99	Gohier, de de l'Église à Côte-Vertu_7	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		375 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			143	139 425
100	Gohier, de de l'Église à Côte-Vertu_	27649, 27285, 27267	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		450 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			110	123 750
101	Saint-Germain, de de l'Église à Cote-Vertu	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12	300		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			126	97 650
102	Saint-Germain, de de l'Église à Côte-Vertu	27653, 27299	<input checked="" type="checkbox"/>	Remp.	2016-09-12		300 <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			116	104 400
161092	24e avenue, de Denis-Papin à 39e rue	22556	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	150		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			251	156 875
161166	Rousselot, de de Castelnau à Everett	22191	<input checked="" type="checkbox"/>	Reha.	2017-01-01	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			153	95 625
TOTAL													65 186	82 978 664	



Dossier # : 1163496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3459-12

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA, EFGHE, JKLMJ, NPQRN, LSTUL et HVWXH sur le plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-12-06 22:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3459-12

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de neuf (9) propriétaires. Aujourd'hui, les neuf (9) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux neuf (9) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les neuf (9) propriétaires, quatre (4) ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle, un (1) a refusé et quatre (4) ne se sont pas prononcés. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan d'acquisition à 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Une action est requise pour permettre la modification du Règlement 1654 afin de transférer neuf (9) lots identifiés sur le plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes, aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, dont la Ville de Montréal est propriétaire aux termes du jugement suivant :

- Jugement pour reconnaissance judiciaire du droit de propriété rendu par l'honorable juge Harry Batshaw, le 14 mai 1954, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1071257.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 du cadastre du Québec, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie identifiée par les lettres ABCDA, EFGHE, JKLMJ et NPQRN tel qu'indiqué au plan L-23 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes.

JUSTIFICATION

La présente cession est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à

l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - Résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 26 avril 2016
Sylvie BLAIS, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-12-06

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de dossier : 1163496002 / Mandat n° 14-0308-T

Description de la transaction : Règlement de fermeture comme ruelle et transfert aux propriétaires riverains.

➤ **Endroit :** Ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 du cadastre du Québec.

➤ **Superficie transférée :** 209,1 m²

➤ **Zonage :** Résidentiel

➤ **Particularité :** Ruelle non ouverte, enclavée, gazonnée et occupée par les propriétaires riverains. Ces lots de ruelle ne sont pas essentiels à l'accessibilité des bâtiments riverains et ont été jugés non requis par les services municipaux concernés et par l'Arrondissement.

Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert

Acquéreurs :
Neuf (9) propriétaires riverains (voir tableau de compilation)

Prix de cession : Sans contrepartie

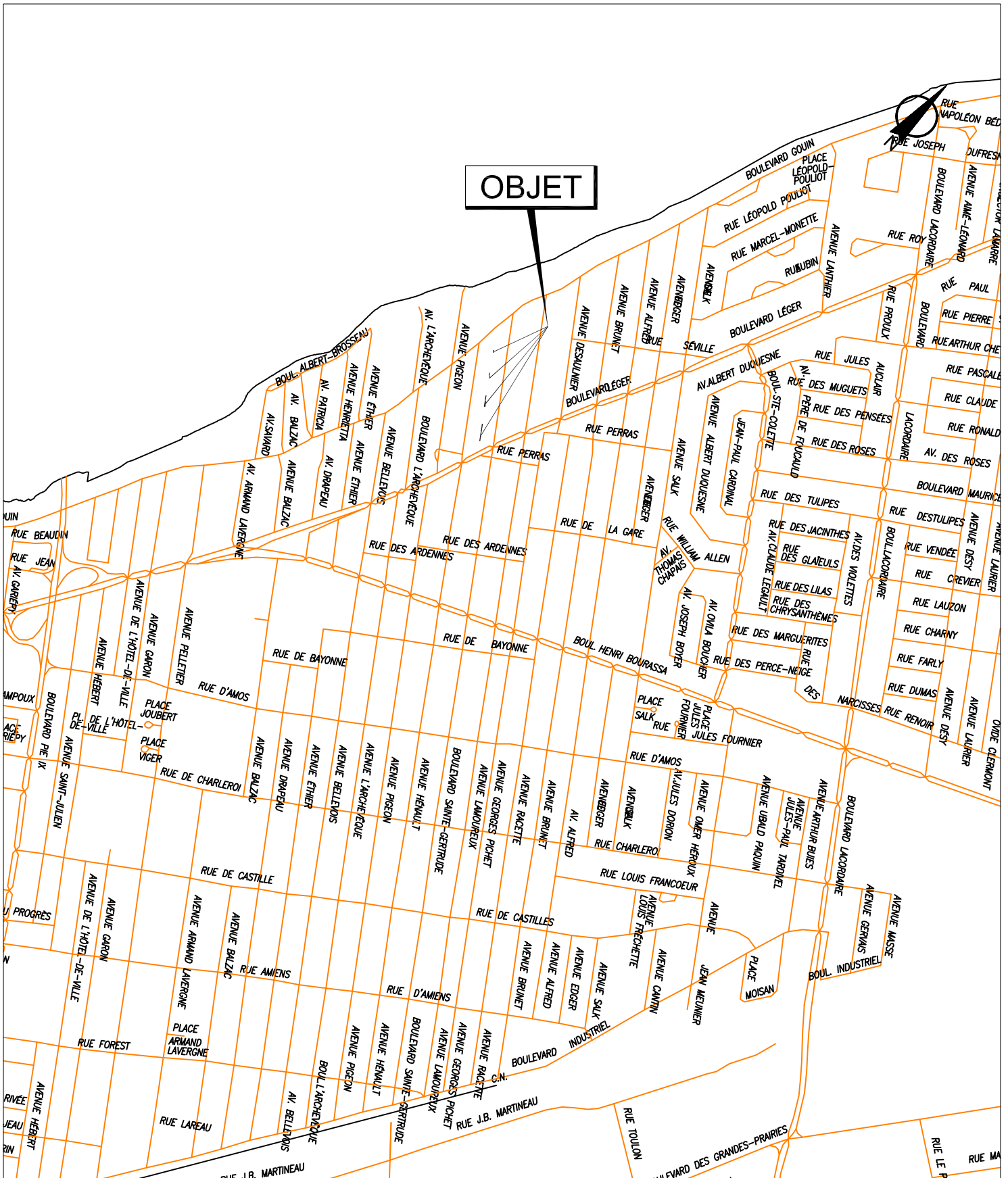
Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas - domaine public

Valeur municipale : Ruelle - aucune inscription au rôle foncier

Raison du prix de vente : Suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H12-005-3459-12
 Dessinateur : CL
 Échelle : -
 Date : 24-09-14



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H12-005-3459-12
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:1000
 Date : 24-09-14

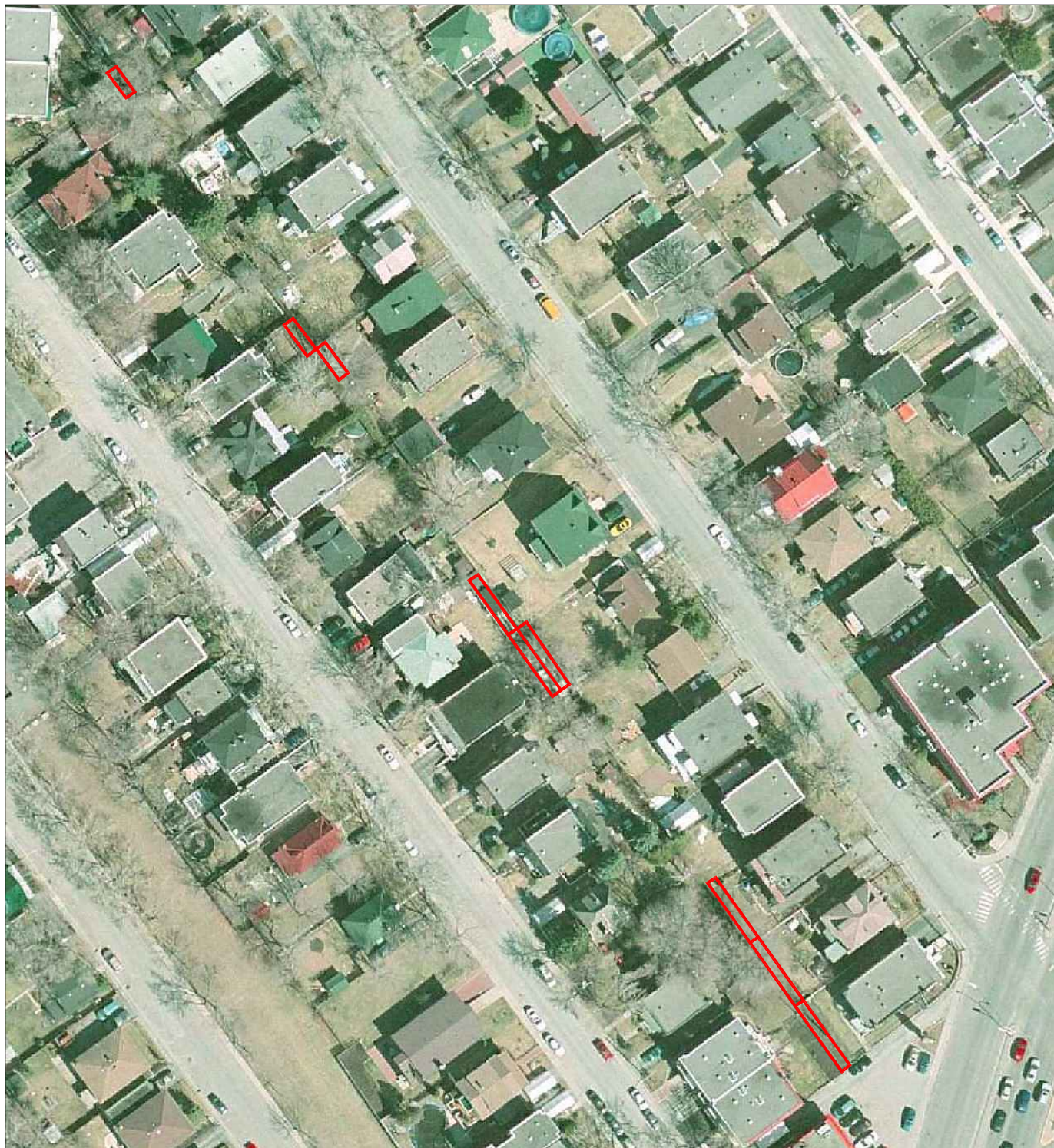




SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



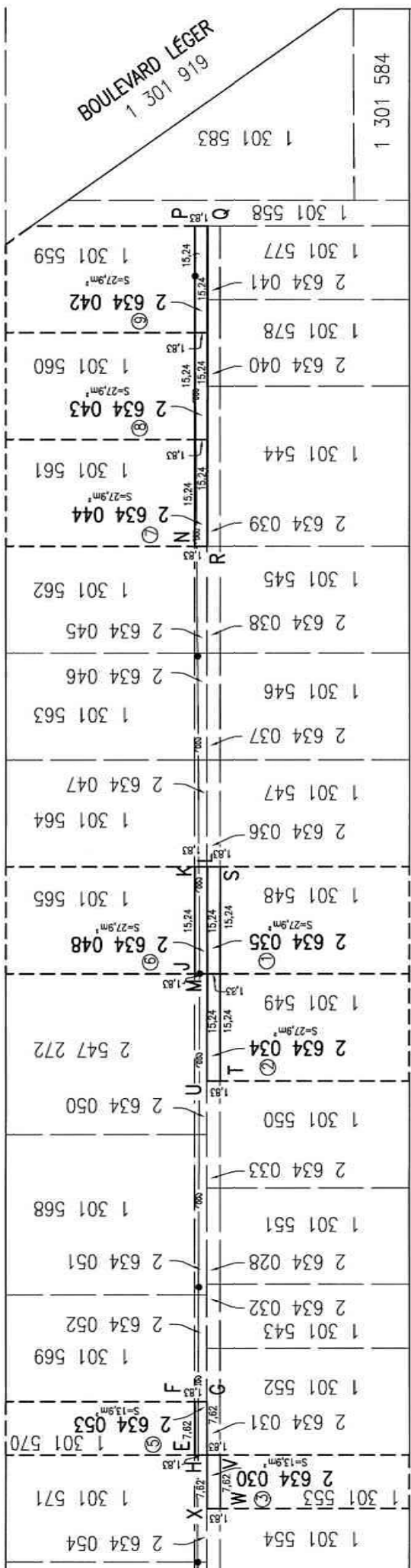
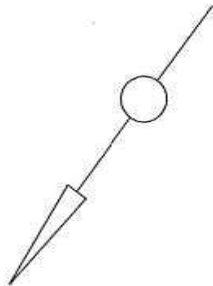
Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H12-005-3459-12
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:1000
 Date : 24-09-14



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3459-12
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 24-09-14



BOULEVARD SAINTE-GERTRUDE
1 301 920

AVENUE HÉNAULT
1 301 918

BOULEVARD LÉGER
1 301 100
616 101

LEGENDE

- : fils câbliés
- : hauban
- : poteau

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**

Ruelle constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 du cadastre du Québec, située dans le quadrilatère formé du boulevard Gouin, le boulevard Sainte-Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger, arrondissement de Montréal-Nord, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

DOSSIER : 31H12-005-3459-12 No mandat : 14-0308-T

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie acquise en (m ²)	Numéro de compte de taxes	Mesure en front (m)	Signatures conformes
1	Madame Jocelyne Aubry Monsieur Pierre Duranleau 12005, avenue Hénault	12001 à 12005, avenue Hénault	1 301 548	2 634 035	27,9	020750-19	15,24	Aucune réponse
2	Monsieur Rosaire Roy 12015, avenue Hénault	12015 à 12017, avenue Hénault	1 301 549	2 634 034	27,9	020750-24	15,24	OUI
3	Monsieur Pierre Lemouzy 12061, avenue Hénault, app. 6	12061 à 12063, avenue Hénault	1 301 553	2 634 030	13,9	020750-44	7,62	OUI
4	Madame Francine Malley 12114, boulevard Sainte-Gertrude	12114, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 575	2 634 058	13,9	020754-35	7,62	Aucune réponse
5	Madame Johanne Laganière 12056, boulevard Sainte-Gertrude	12056, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 570	2 634 053	13,9	020754-15	7,62	OUI
6	Madame Francine Gascon-Gravel Monsieur Guy Gravel 12000, boulevard Sainte-Gertrude	12000, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 565	2 634 048	27,9	020753-99	15,24	Refus
7	Madame Marie-Lise-Jeanne Lavoie 11310, avenue Alfred Montréal-Nord	11946, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 561	2 634 044	27,9	020753-87	15,24	OUI
8	Madame Mona Nau 11942, boulevard Sainte-Gertrude	11942, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 560	2 634 043	27,9	020753-85	15,24	Aucune réponse
9	Monsieur Antonio Melino 11932, boulevard Sainte-Gertrude	11930 à 11936, boulevard Sainte-Gertrude	1 301 559	2 634 042	27,9	020753-83	15,24	Aucune réponse
Superficie totale à transférer aux 9 propriétaires riverains :					209,1 m²			
10		4920 à 4924, boulevard Gouin Est	1 301579	2 634 025	Déjà transféré - Acte no 10 168 825		28,96	OUI
11		11923, avenue Hénault	1 301 577	2 634 041	Déjà transféré - Acte no 10 168 816		10,52	OUI
12		11931 à 11937, avenue Hénault	1 301 578	2 634 040	Déjà transféré - Acte no 10 168 827		12,34	OUI
13		11945 à 11949, avenue Hénault	1 301 544	2 634 039	Déjà transféré - Acte no 10 168 901		22,86	OUI
14		11965, avenue Hénault	1 301 545	2 634 038	Déjà transféré - Acte no 10 168 859		15,24	OUI

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie acquise en (m ²)	Numéro de compte de taxes	Mesure en front (m)	Signatures conformes
15		11977 à 11981, avenue Hénault	1 301 546	2 634 037	Déjà transféré - Acte no 10 168 879		15,24	OUI
16		11989 à 11991, avenue Hénault	1 301 547	2 634 036	Déjà transféré - Acte no 10 369 101		15,24	OUI
17		12025 à 12027, avenue Hénault	1 301 550	2 634 033	Déjà transféré - Acte no 10 186 545		15,24	OUI
18		12037, avenue Hénault	1 301 551	2 634 028	Déjà transféré - Acte no 10 168 820		13,72	OUI
19		12045 à 12047, avenue Hénault	1 301 543	2 634 032	Déjà transféré - Acte no 10 168 878		9,14	OUI
20		12055, avenue Hénault	1 301 552	2 634 031	Déjà transféré - Acte no 10 168 868		15,24	OUI
21		12073, avenue Hénault	1 301 554	2 634 029	Déjà transféré - Acte no 10 168 893		15,24	OUI
22		12085 à 12089, avenue Hénault	1 301 555	2 634 027	Déjà transféré - Acte no 10 168 875		22,86	OUI
23		12101, avenue Hénault	1 301 556	2 634 026	Déjà transféré - Acte no 11 782 813		15,24 27,13	OUI
24		11962 à 11966, boul. Ste-Gertrude	1 301 562	2 634 045	Déjà transféré - Acte no 10 168 823		15,24	OUI
25		11978, boul. Ste-Gertrude	1 301 563	2 634 046	Déjà transféré - Acte no 10 168 903		15,24	OUI
26		11990, boul. Ste-Gertrude	1 301 564	2 634 047	Déjà transféré - Acte no 10 168 861		15,24	OUI
27		12014, boul. Ste-Gertrude	2 547 272	2 634 050	Déjà transféré - Acte no 10 168 863		22,86	OUI
28		12026 à 12028, boul. Ste-Gertrude	1 301 568	2 634 051	Déjà transféré - Acte no 10 168 897		22,86	OUI
29		12046 à 12050, boul. Ste-Gertrude	1 301 569	2 634 052	Déjà transféré - Acte no 10 369 115		15,24	OUI
30		12066, boul. Ste-Gertrude	1 301 571	2 634 054	Déjà transféré - Acte no 10 168 873		15,24	OUI
27		12074 à 12080, boul. Ste-Gertrude	1 301 572	2 634 055	Déjà transféré - Acte no 10 168 894		15,24	OUI
28		12088, boul. Ste-Gertrude	1 301 573	2 634 056	Déjà transféré - Acte no 10 168 891		15,24	OUI
29		12104, boul. Ste-Gertrude	1 301 574	2 634 057	Déjà transféré - Acte no 10 186 544		15,24	OUI
30		12116, boul. Ste-Gertrude	1 301 576	2 634 059	Déjà transféré - Acte no 10 369 097		7,62	OUI

Nombre total de propriétaires : 30
 Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) : 20
 Nombre de signatures conformes obtenues : (83,3 %) : 25

Frontage total sur la ruelle : 543,77 mètres linéaires
 Frontage minimum requis (66,6 %) : 362,15 mètres linéaires
 Frontage sur ruelle obtenu : (87,4 %) : 475,19 mètres linéaires

La dernière compilation des noms des propriétaires apparaissant sur ce tableau a été effectuée le 3 novembre 2014.



Ruelle - Cession e 1\$

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H12-005-3459-12
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:1000
 Date : 24-09-14

RÈGLEMENT N° 1653

décrétant la politique de fermeture et de vente
d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville

.....

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance ordinaire du 27 avril 1999 et que dispense de lecture fut accordée au motif que le projet de règlement fut distribué à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT:

ARTICLE 1. Le conseil municipal adopte et intitule le présent règlement «*Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.*»

ARTICLE 2. Le directeur général, le directeur du Service du génie et de l'urbanisme ainsi que le greffier de la Ville sont chargés de l'application du règlement.

ARTICLE 3. Pour les fins du règlement, les mots ou expressions suivants ont le sens que leur attribue le présent article:

- conseil: le conseil municipal de la ville de Montréal-Nord;
- demi-emprise: la moitié de la largeur de l'emprise de la ruelle;
- directeur: le directeur général, le directeur du Service du génie et de l'urbanisme ou leur représentant autorisé;
- emprise: l'espace de terrain en largeur et en profondeur de la ruelle telle qu'elle apparaît au plan de cadastre et/ou de la matrice graphique;
- «frontage»: la dimension du lot de la propriété riveraine mesurée le long de l'emprise;
- propriétaire: le(s) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- propriété: un immeuble inscrit au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- riverain(e): adjacent à la ruelle telle qu'elle apparaît au plan de cadastre et/ou de la matrice graphique;
- ruelle: un lot ou une partie de lot propriété de la Ville, apparaissant au plan de cadastre comme ruelle. Cette ruelle peut être ouverte à la circulation en tout ou en partie, elle peut être fermée et empiétée par le(s) propriétaire(s) riverain(s) en tout ou en partie;

ARTICLE 4. Ville: la ville de Montréal-Nord.
Une ruelle peut être fermée, en tout ou en partie, selon les modalités suivantes:

1. Pour qu'une requête demandant la fermeture d'une ruelle puisse être acceptée par le directeur, au moins 75 % des propriétaires en nombre et en «frontage» devront avoir signé la requête; si cette condition (75%) est rencontrée seulement sur une partie de la ruelle, la Ville pourra exceptionnellement fermer uniquement cette partie de ruelle;
2. La consultation sera pratiquée au moyen d'une requête fournie par le directeur, les propriétaires étant responsables de la consultation et d'obtenir, le cas échéant, les signatures requises par le présent règlement;
3. Seuls les propriétaires seront consultés. Si deux ou trois ou même plusieurs personnes sont propriétaires d'un immeuble, ces dernières détermineront qui se prononcera au nom du groupe. Une propriété inscrite au rôle d'évaluation n'a droit qu'à un vote;
4. Une ruelle à l'arrière de maisons en rangées ou qui sont construites aux lignes latérales de propriété est admissible à la fermeture si les critères sont respectés, mais la Ville imposera une servitude pour droit de passage à pied à partir de la rue la plus proche lorsqu'elle vendra les ruelles après la fermeture. Cette condition apparaîtra dans la requête pour la consultation ainsi que dans le règlement de fermeture lui-même;

Lorsque toutes les conditions prévues aux alinéas 1 à 4 inclusivement sont, de l'avis du directeur, entièrement respectées, le directeur en avise tous les propriétaires riverains et transmet au greffier une demande pour la préparation d'un règlement de fermeture de la ruelle concernée; aucune indemnité ne sera versée au(x) propriétaire(s) riverain(s) qui n'ont pas signé la requête.

ARTICLE 5.

Une ruelle ne peut pas ou jamais être fermée, en tout ou en partie, lorsque :

1. Ne pourront jamais être fermées toutes les ruelles identifiées par le Service de la protection contre l'incendie, à savoir :
 - . la ruelle dans le quadrilatère délimité par les avenues Armand-Lavergne et Balzac, et les rues d'Amiens et Forest;
 - . la ruelle de la place Gariépy;
 - . la ruelle au sud de Charleroi, entre Jean-Meunier et Arthur-Buies;
 - . la ruelle à l'ouest de Lacordaire et au nord du boulevard Henri-Bourassa;
2. Ne pourront jamais être fermées les ruelles servant d'issues de secours pour des bâtiments, les normes étant celles établies au Code national du bâtiment et aux règlements appliqués par le Service du génie et de l'urbanisme;
3. Ne pourront pas être fermées les ruelles requises par le Service des travaux publics pour l'entretien de la ruelle ou pour d'autres raisons reliées aux opérations de la Ville;
4. Ne pourront être fermées les ruelles dont la fermeture nuirait à l'exploitation d'une entreprise jouissant d'un certificat d'occupation délivré par le Service du génie et de l'urbanisme à la date d'entrée en vigueur du présent règlement;
5. Une ruelle servant d'accès à un garage privé ne pourra être fermée

si le garage est utilisé comme stationnement d'un véhicule automobile et si la construction est conforme aux règlements applicables à l'époque où le garage fut construit;

6. Ne pourra être fermée une ruelle qui est le seul accès possible à un stationnement extérieur autorisé par un permis de construction.

ARTICLE 6.

Une ruelle peut être fermée, en tout ou en partie, par l'adoption d'un règlement distinct. Suite à l'entrée en vigueur du règlement de fermeture, les demi-emprises de cette ruelle peuvent être vendues aux propriétaires riverains, aux conditions établies à l'article 7 du présent règlement.

ARTICLE 7.

Le conseil autorise la vente des demi-emprises d'une ruelle fermée par règlement aux conditions suivantes, lesquelles s'appliquent non seulement aux ruelles fermées suite à l'application du présent règlement, mais aussi à toutes celles fermées par résolution ou règlement du conseil municipal adoptés avant l'entrée en vigueur du présent règlement. Les conditions de vente établies ci-dessous remplacent toute politique antérieure relative à la vente d'anciennes ruelles :

1. Prix de vente d'une demi-emprise : 1 \$ payé par le propriétaire riverain
2. Honoraires professionnels du notaire : Choisi et payés par la Ville
3. Frais de publication de l'acte de vente au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et frais de copies : Selon le tarif en vigueur décrété par le gouvernement du Québec et payés par le propriétaire riverain
4. Frais d'arpentage sur le terrain : Si requis par le directeur, payés par le propriétaire riverain
5. Frais de subdivision : Si requis par le directeur, dépôt au montant de 200 \$ payé par le propriétaire riverain lors de la présentation de l'offre d'achat
6. Taxes municipales imposées sur la demi-emprise après la publication de l'acte et droits de mutation : Payés par le propriétaire riverain
7. Servitude de passage à pied lorsque requise par le règlement de fermeture : Obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente
8. Servitude par procuration pour utilités publiques: Hydro Québec, Bell Canada, Vidéotron, Gaz Métropolitain: Obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente
9. Servitude pour infrastructures : Si requise par le directeur, obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente

ARTICLE 8. Le directeur peut, lorsque les intérêts de la Ville le nécessitent, notamment pour assurer le maintien et l'entretien d'infrastructures publiques, prendre toute mesure nécessaire à cette fin et peut, en conséquence, ajouter, modifier ou suspendre l'application d'une ou de plusieurs conditions établies aux articles 4, 5, 6 du présent règlement.

ARTICLE 9. Le règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET PASSÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 11 MAI 1999

Yves Ryan, maire

Me Hélène Simoneau, greffier

01.02.01.04

*ruelle
reçu à la le employes 4.1*

RÈGLEMENT N° 1654

décrétant la fermeture légale des
ruelles inaccessibles à la circulation
et empiétées à 100 % par les
propriétaires riverains.

.....
CONSIDÉRANT QU'il est opportun de décréter légalement fermées toutes les ruelles actuellement inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture régularise la fermeture de ces ruelles et permet d'accélérer le traitement de l'offre d'achat soumise par tout propriétaire riverain désireux de régulariser son empiètement de la propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance ordinaire du 8 juin 1999 et que dispense de lecture fut accordée au motif que le projet de règlement fut distribué à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil municipal adopte les 9 plans «ruelle à fermer» préparés par le directeur du Service du génie et de l'urbanisme, M. Yvon Paquette, le 14 avril 1998, lesdits plans étant produits en annexe A du règlement pour en faire partie intégrante.
- ARTICLE 3. Le conseil municipal adopte la «liste des ruelles à fermer» préparée par le directeur du Service du génie et de l'urbanisme, M. Yvon Paquette, le 14 avril 1998, ladite liste étant produite en annexe B du règlement pour en faire partie intégrante.
- ARTICLE 4. Le conseil municipal décrète la fermeture de toutes les ruelles dûment identifiées aux annexes A et B du règlement.
- ARTICLE 5. Le directeur du Service du génie et de l'urbanisme est autorisé à préparer et à signer tout plan ou tout autre document nécessaire afin de donner suite à la fermeture desdites ruelles.
- ARTICLE 6. La vente des demi-emprises des ruelles fermées par le présent règlement est autorisée, conformément aux conditions établies à l'article 7 du règlement n° 1653.
- ARTICLE 7. Le règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET PASSÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 22 JUIN 1999

VIGNEUR 22 juin 1999

Yves Ryan, maire

M^e Hélène Simoneau, greffier

LISTE DES RUELLES À FERMER


N° de lot	Quadrilatère	N° de plan	Limites des parties de ruelles (lot incomplet) à fermer. (Premier et dernier lot adjacent)
P-35-706	de Castille - Amiens 136,2 Georges-Pichet - Lamoureux	4	
P-35-797	Amiens - Industriel 136,1 Georges-Pichet - Lamoureux	4	
P-36-98 ✓ 36-99 37-3	Gouin - Léger 16,0 Ste-Gertrude - Hénault	3	36-63 à 36-P-95
P-36-230 36-866 37-622	Léger - Ardennes 35,0 Ste-Gertrude - Hénault	3	36-179 à 36-194
P-36-294 36-878 37-161	Henri-Bourassa - Bayonne Ste-Gertrude - Hénault 126,0	3	
P-36-294	Ardennes - Henri-Bourassa Ste-Gertrude - Hénault 36,0	3	36-270 à 36-278
36-413 36-882 36-883	Bayonne - Amos 126,0 Ste-Gertrude - Hénault	3	36-865 à 36-882
P-36-503 36-844	Amos - Charleroi 127,0 Ste-Gertrude - Hénault	4	36-461 à 36-468
36-683	de Castille - Amiens 129,0 Ste-Gertrude - Hénault	4	
36-773	Amiens - Forest 130,0 Ste-Gertrude - Hénault	4	36-721 à 36-731
37-66 37-67	Gouin - Léger PLENAJ 15,0 Hénault - Pigeon	3	
P-37-105 38-136	Léger - Ardennes 33,0 Hénault - Pigeon	3	37-611 à 37-122
37-168	Ardennes - Henri-Bourassa Hénault - Pigeon 34,0	3	
P-37-184 P-37-194 P-38-237	Henri-Bourassa - Bayonne Hénault - Pigeon 119,0	3	
37-319 38-421	Amos - Charleroi 121,0 Hénault - Pigeon	4	
P-37-441 P-38-605	de Castille - Amiens 123,0 Hénault - Pigeon	4	37-411-1 à 37-436
P-38-52	Gouin - Léger 13,0 Pigeon - L'Archevêque	3	38-31 à 38-829
P-38-66	Gouin - Léger 13,0 Pigeon - L'Archevêque	3	
P-38-183	Henri-Bourassa - Bayonne Pigeon - L'Archevêque 112,0	3	
38-269	Bayonne - Amos 117,0 Pigeon - L'Archevêque	3-4	

Direction de l'aménagement urbain,
des services aux entreprises
et des relations avec les citoyens

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Note

Destinataire : Madame Linda Bertrand
Service de la gestion et de la planification immobilière

Expéditeur : M. Hugues Chantal, directeur 
Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations
avec les citoyens

Copies conformes : Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Denis Boivin, agent technique en ingénierie municipale

Date : 26 août 2014

Objet : Demande d'avis et commentaires (mandat 14-0308-T) / Ruelle située dans le
quadrilatère formé du boul. Gouin Est, le boul. Ste-Gertrude, l'avenue Hénault et
le boul. Léger (lots : 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 035,
2 634 034, 2 634 053, 2 634 030 et 2 634 058 du cadastre du Québec)
(N/R 016,0)

Pour faire suite à votre courriel relativement au sujet cité en objet, nous désirons vous informer que la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord est favorable au transfert des parties de cette ancienne ruelle.

Cette ruelle a d'ailleurs fait l'objet, en partie, d'un règlement de fermeture (Règlement n° 1654) que vous trouverez en pièce jointe. Veuillez noter que notre réglementation municipale au niveau des issues est respectée puisqu'elle n'exige pas une deuxième issue à la voie publique pour les bâtiments résidentiels.

Pour ce qui est de la présence d'utilités publiques de la Ville ou autre compagnie à protéger par la création d'une servitude, nous vous invitons à communiquer directement à ce propos avec M. Denis Charland, chef de division des Études techniques de l'arrondissement.

Nous vous remercions à l'avance de la considération que vous saurez porter à ce dossier.

Toutefois, si des renseignements additionnels vous sont requis, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 514-328-4000, poste 4051 ou par courriel.

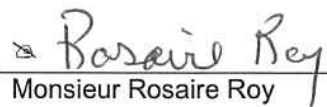
Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-3459-12
 Mandat : 14-0308-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la partie résiduelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec, déposé en date du 9 janvier 2002, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, située dans le quadrilatère formé par le boulevard Gouin Est, le boulevard Sainte- Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
2	 Monsieur Rosaire Roy 12015, avenue Hénault Montréal-Nord (Québec) H1G 5T4 Votre n° tél. : <u>514-322-8455</u> Inscrire adresse courriel : <u>DANNYROY1@MSN.COM</u> Compte de taxes : 04112015	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12015 à 12017, avenue Hénault. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.

Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

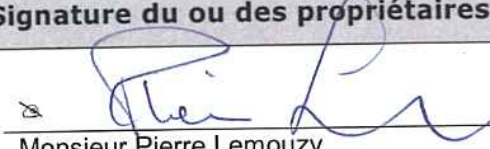
Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-3459-12
 Mandat : 14-0308-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la partie résiduelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec, déposé en date du 9 janvier 2002, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, située dans le quadrilatère formé par le boulevard Gouin Est, le boulevard Sainte-Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>3 </p> <p>Monsieur Pierre Lemouzy</p> <p>12061, avenue Hénault, app. 6 Montréal-Nord (Québec) H1G 5T4</p> <p>Votre n° tél. : <u>(514) 326 4020</u></p> <p>Inscrire adresse courriel :</p> <p>_____</p> <p>Compte de taxes : 04112061</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12061 à 12063, avenue Hénault.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**


Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-3459-12
 Mandat : 14-0308-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la partie résiduelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec, déposé en date du 9 janvier 2002, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, située dans le quadrilatère formé par le boulevard Gouin Est, le boulevard Sainte-Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	 Madame Johanne Laganière 12056, boulevard Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5R1 Votre n° tél. : <u>(514) 903-4233</u> Inscrire adresse courriel : <u>laganiere.johanne@yahoo.ca</u> Compte de taxes : 04212056	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12056, boulevard Sainte-Gertrude. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.



Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-3459-12
 Mandat : 14-0308-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la partie résiduelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec, déposé en date du 9 janvier 2002, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, située dans le quadrilatère formé par le boulevard Gouin Est, le boulevard Sainte-Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>6</p> <p> Madame Francine Gascon-Gravel</p> <p> Monsieur Guy Gravel</p> <p>12000, boulevard Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5R2</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-326-7567</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>gravel.gu@midotn.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 04212000</p>	<p><input type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12000, boulevard Sainte-Gertrude.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

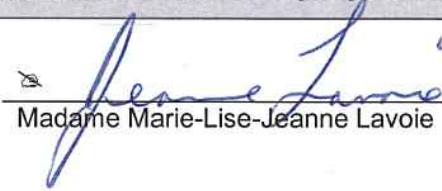
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-3459-12

Mandat : 14-0308-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la partie résiduelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec, déposé en date du 9 janvier 2002, constituée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, située dans le quadrilatère formé par le boulevard Gouin Est, le boulevard Sainte-Gertrude, l'avenue Hénault et le boulevard Léger telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>7 </p> <p>Madame Marie-Lise-Jeanne Lavoie</p> <p>11310, avenue Alfred Montréal-Nord (Québec) H1G 5B9</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-941-1859</u></p> <p>Inscrire adresse courriel :</p> <p><u>LAVOIE JEANNE@VIDEOTRON.CA</u></p> <p>Compte de taxes : 04211946</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11946, boulevard Sainte-Gertrude.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Dossier # : 1163496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3459-12

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 16-001142

FICHIERS JOINTS



[Règlement Modifiant Mtl-Nord Transfert ruelle.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Division des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1654 ADOPTÉ PAR L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL-NORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1653 À L'ÉGARD DE LA PARTIE RÉSIDUELLE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DU BOULEVARD LÉGER, ENTRE L'AVENUE HÉNAULT ET LE BOULEVARD SAINTE-GERTRUDE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU le règlement 1653 adopté le 11 mai 1999 décrétant la politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville de Montréal-Nord.

VU le règlement 1654 adopté le 22 juin 1999 décrétant la fermeture de la ruelle située au Nord-Ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude.

VU le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire.

VU la requête produite par les propriétaires riverains pour obtenir le transfert de propriété des lots visés par le présent règlement, conformément à l'article 179 de l'Annexe C de *Charte de la Ville de Montréal*.

À la séance du _____ 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. Le règlement 1653 du 11 mai 1999 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord intitulé « *Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville* » est abrogé à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2. Le règlement 1654 est modifié par l'ajout, après l'article 6, des paragraphes suivants :

« L'article 6 du règlement 1654 ne s'applique pas à la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard

Sainte-Gertrude formée des lots 2 634 030, 2 634 034, 2 634 035, 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots riverains de la partie résiduelle de la ruelle sont les suivants : 1 301 553, 1 301 549, 1 301 548, 1 301 559, 1 301 560, 1 301 561, 1 301 565, 1 301 570, 1 301 575, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les lots ruelles ci-dessus mentionnés sont remembrés avec les lots riverains ci-dessus mentionnés, conformément au plan L-23 MONTREAL-NORD, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes (dossier : 21832).

Lorsqu'un lot riverain auquel la partie résiduelle de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

Une partie de la partie résiduelle de cette ruelle, composée des lots 2 634 042, 2 634 043, 2 634 044, 2 634 048, 2 634 053 et 2 634 058, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA, EFGHE, JKLMJ et NPQRN sur le plan L-23 MONTREAL-NORD, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie électrique, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

Le propriétaire des lots riverains auxquels les lots de la partie résiduelle de cette ruelle grevés de telle servitude d'utilités publiques sont remembrés ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais. »

ANNEXE

PLAN L-23 MONTRÉAL-NORD préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 30 mars 2016, sous le numéro 1670 de ses minutes (dossier : 21832).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201__.



Dossier # : 1160003003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

Il est recommandé :

1. d'approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019, (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour la planification et la réalisation de travaux pour l'installation des équipements RFID, d'améliorations locatives, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-01 13:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160003003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent règlement d'emprunt de 25 M\$ porte sur le financement d'un premier lot de travaux du projet RFID et libre-service (ci-après PRLS) du Programme RAC des bibliothèques, soit 14 des 26 bibliothèques inscrites au carnet de projets, ainsi que les frais afférents à la gestion globale de ces travaux. La ou les phases subséquentes feront l'objet d'un second règlement d'emprunt.

Le PRLS est un volet spécifique du Programme RAC des bibliothèques. Ce volet vise plus particulièrement l'installation des équipements RFID, l'amélioration du service à la population ainsi que le maintien des actifs immobiliers. Il consiste en un réaménagement de l'aire d'accueil ainsi que de la zone de transit des bibliothèques du réseau. La liste des 26 bibliothèques est attachée en pièce jointe au présent sommaire.

Afin de mener à bien le Programme RAC des bibliothèques dans son ensemble, incluant le PRLS, le comité exécutif approuvait le 25 mai 2016 (CE16 0861) un nouveau Plan de gestion du Programme RAC des bibliothèques présenté par le Service de la culture (SC), conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Ce nouveau plan de gestion prévoit qu'une équipe conjointe SC et SGPI est mandatée pour mener à bien le PRLS, et ce, en étroite collaboration avec les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1967 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC)

CM08 0686 : Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$, afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales, le tout afin d'augmenter la dotation des arrondissements"

CM11 0516 Adopter, dans le cadre du programme PTI 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de

bibliothèques et l'achat de collections initiales

CG12 0471 Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE13 0575 Conclure avec Bibliotheca ITG Inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robot de tri RFID, ainsi que de tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, pour trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 13-128665

CE15 1099 Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie aux coûts de 1 953 593,89 \$

CE16 0861 Approuver le Plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques

CE16 1167 Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

DESCRIPTION

En accord avec le concept de la bibliothèque du XXI^e siècle et du virage numérique de la Ville, le Service de la culture (SC) souhaite, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ainsi qu'avec les arrondissements, procéder d'ici 2022 dans 26 bibliothèques, à l'installation des équipements RFID et au réaménagement de l'aire d'accueil en fonction de l'approche libre-service.

Ce volet du programme RAC, vise l'installation permanente des équipements nécessaires à l'identification des documents par radiofréquence (technologie RFID) dont, les chutes intelligentes et les robots de trie lorsque nécessaire. Les équipements déployés en bibliothèque lors des phases précédentes de ce projet seront récupérés et réinstallés de manière définitive dans les postes de prêts libre-service et les portiques antivol. .

L'approche libre-service permet à l'utilisateur d'enregistrer lui-même ses prêts et ses retours de documents, réduisant ainsi les files d'attente au comptoir. Elle répond donc aux besoins d'autonomie, de convivialité, d'anonymat ainsi qu'aux attentes du public concernant une plus grande efficacité sur le plan du service à la clientèle. Elle implique une réorganisation des fonctions du personnel vers des services à valeur ajoutée.

De plus, la technologie RFID facilite grandement la gestion des collections et renforce la protection contre le vol de documents. Afin de réduire les risques d'accident de travail, cette phase des travaux inclut le réaménagement de la zone de transit des documents (réception et expédition).

Le financement des projets suivants est visé par ce règlement d'emprunt sont, de façon descriptive mais non limitative les suivants : Ahuntsic, Côte-des-Neiges, Langelier, Interculturelle, Henri-Bourassa, Parc-Extension, Mordecai-Richler, Saint-Michel, Mercier, Pointe-aux-Trembles, La Petite-Patrie, Verdun, Frontenac et Jean-Corbeil. Les projets des bibliothèques Marie-Uguay et Vieux-Saint-Laurent font l'objet d'une analyse et d'une démarche séparée.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra d'assurer le financement d'un premier lot des travaux pour d'installation des équipements RFID et de maintien d'actifs immobiliers dans 14 des 26 bibliothèques du réseau inscrites au carnet de projets.

Les dépenses comprennent : L'installation des équipements RFID, la réinstallation des équipements existants lorsque requis, le réaménagement de l'aire d'accueil en fonction de l'approche libre-service, le réaménagement pour des raisons d'efficacité et de sécurité de la zone de transit. Sont aussi inclus aux dépenses les frais afférents à la rétention des services professionnels en gestion de projets.

Cet important programme de travaux dans 26 bibliothèques permettra l'amélioration du service client grâce à la modernisation des équipements dans ces bibliothèques ainsi que l'entretien des actifs immobiliers du réseau des bibliothèques de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID de 72 050 000 \$ prévu à l'enveloppe reçue pour le PTI 2017-2019 et à la programmation 2016-2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Le PRLS du Programme RAC des bibliothèques sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien des actifs immobiliers de la Ville

- Amélioration de l'expérience client
- Développement et implantation de services numériques et informatiques
- Augmentation du nombre de prêts et de retours automatisés
- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation
- Équité dans la prestation de services entre les arrondissements, ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité
- Amélioration des espaces de travail afin de réduire les risques d'accidents
- Facilitation de l'accessibilité universelle

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de la demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communications n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rétention des services professionnels pour la gestion des travaux : hiver 2017.

- Réalisation par lots des 26 projets inscrits au carnet de commandes de 2017 à 2022 au rythme de 6 ou 5 projets par année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa « e. » de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ève-Lyne BUSQUE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-3711

Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Richard ADAM
Chef de division

Tél : 514 872-3160

Télécop. : 514 872-5588

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Approuvé le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-11-28

Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques

DES PERMUTATIONS SONT TOUJOURS POSSIBLES À MÊME CETTE LISTE

Carnet de commandes RFID et libre-service (Phase 3)

	Nom du projet	Arrondissement	Planification	Réalisation
1	Ahuntsic	AHC	2017	2018
2	Côte-des-Neiges	CDN - NDG	2017	2018
3	Langelier	MHM	2017	2018
4	Henri-Bourassa	Montréal-Nord	2017	2018
5	Mordecai-Richler	PMR	2017	2018
6	Saint-Michel	VSP	2017	2018
7	Interculturelle	CDN – NDG	2018	2019
8	Parc-Extension	VSP	2018	2019
9	Mercier	MHM	2018	2019
10	Pointe-aux-Trembles	RDP	2018	2019
11	La Petite-Patrie	RPP	2019	2020
12	Verdun	Verdun	2019	2020
13	Frontenac	Ville-Marie	2019	2020
14	Notre-Dame-de-Grâce	CDN – NDG	2019	2020
15	Robert-Bourassa	Outremont	2019	2020
16	Maison culturelle	Montréal-Nord	2020	2021
17	Père-Ambroise	Ville-Marie	2020	2021
18	Île-des-Sœurs	Verdun	2020	2021
19	Saint-Henri	Sud-Ouest	2020	2021
20	George-Vanier	Sud-Ouest	2021	2022
21	Charleroi (Yves-Ryan)	Montréal-Nord	2021	2022
22	Île-Bizard	IBG	2021	2022
23	Hochelaga	MHM	2021	2022
Projets spéciaux				
24	Marie-Uguay	Sud-Ouest	À valider	À valider
25	Vieux-Saint-Laurent	Saint-Laurent	À valider	À valider
26	Jean-Corbeil	Anjou	À valider	À valider

Dossier # : 1160003003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC

Objet :

Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1160003003-Programme RAC biblio.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-09

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS LOCATIVES INCLUANT DES TRAVAUX AFIN D'ACCUEILLIR LA TECHNOLOGIE RFID, DE RÉNOVATION, D'AMÉNAGEMENT ET DU MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS DE 14 DES 26 BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ARRONDISSEMENTS PRÉVUES AU PROGRAMME RAC

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 25 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC, le tout afin d'augmenter la dotation de ces arrondissements.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ces financements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1160003003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC

Objet :

Approuver, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (programme 36615, Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID) un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 M\$ pour l'installation des équipements, la réalisation de travaux d'améliorations locatives et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1160003003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-28

Daniel D DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7174

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165929009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-066 Travaux Place publique Champ-de-Mars CG15 0509.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 31 019 599 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le Règlement autorisant un emprunt de 31 700

000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066), mais qui ont changé de niveau de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 31 019 599 \$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15-066) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 15-066 Trav.pl.publique Champ-de-Mars CG15 0509	31 700 000	680 401	7 581	31 012 018	31 019 599
	Total général			7 581	31 012 018	31 019 599
TOTAL :					31 019 599	

Dossier # : 1165929009

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929009 RCG 15-066.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 31 019 599 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 31 700 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AUX ABORDS DU MÉTRO CHAMP-DE-MARS (RCG 15-066)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 31 019 599 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1165929009

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[CDD 1165929009-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Technicienne en gestion budgétaire
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : (514) 872-3513

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 08-005 Aménagement domaine public aux abords du CHUM CG08 0040.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 13 951 506 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux* (RCG 08-005).

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux* (RCG 08-005), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 13 951 506 \$ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 08-005) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 08-005 Aménag.dom.public abords CHUM CG08 0040	21 000 000	7 048 494	4 210 586	9 740 920	13 951 506
	Total général			4 210 586	9 740 920	
			TOTAL :		13 951 506	

Dossier # : 1165929014

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929014 RCG 08-005.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 951 506 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC AUX ABORDS DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, ET LA MISE EN PLACE ET LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE PROJET, QUI AURA LE MANDAT DE GÉRER LA RÉALISATION DE CES TRAVAUX (RCG 08-005)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 13 951 506 \$ est autorisé pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1165929014

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[CDD_1165929014-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Technicienne en gestion budgétaire
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : (514) 872-3513

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1165929010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-079 Réaménagement du Square Viger CG15 0716.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 25 961 339 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans le *Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 28 000*

000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) , mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 25 961 339 \$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15-079) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 15-079 Réaménagement Square Viger CG15 0716	28 000 000	2 038 661	3 635 170	22 326 169	25 961 339
	Total général			3 635 170	22 326 169	25 961 339

TOTAL :

25 961 339

Dossier # : 1165929010

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929010 RCG 15-079.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 961 339 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 28 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE VIGER (RCG 15-079)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 25 961 339 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165929010

XX-XXX/1

Dossier # : 1165929010

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15 -079)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[CDD 1165929010-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Technicienne en gestion budgétaire
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : (514) 872-3513

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-002 Aménagement du domaine public PPU Quartier Latin CG16 0050

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 883 998 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 13 750*

000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002), mais qui ont changé de compétence. Le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 12 883 998 \$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16-002) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 16-002 Amén.dom.public PPU Quartier Latin CG16 0050	13 750 000	866 002	1 181 549	11 702 450	12 883 998
	Total général			1 181 549	11 702 450	12 883 998
TOTAL :					12 883 998	

Dossier # : 1165929007

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929007 RCG 16-002.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 883 998 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 750 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC PPU QUARTIER LATIN (RCG 16-002)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 883 998 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165929007

XX-XXX/1

Dossier # : 1165929007

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929007-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Technicienne en gestion budgétaire
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : (514) 872-3513

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 10-013 Aménagement/Réaménagement domaine public / Griffintown CG10 0215.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 20 210 370 \$ \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain* dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain* dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 20 210 370 \$ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 10-013) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 10-013	30 000 000	9 789 630	3 206 973	17 003 397	20 210 370
	Amén./réam.dom.public/Griffintown CG10 0215					
	Total général		9 789 630	3 206 973	17 003 397	20 210 370
			TOTAL :		20 210 370	20 210 370

Dossier # : 1165929013

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929013 RCG 10-013.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 210 370 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC, INCLUANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, AINSI QUE L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN DANS LE CADRE DU PROJET GRIFFINTOWN, SECTEUR PEEL-WELLINGTON (RCG 10-013)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 210 370 \$ est autorisé pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public, y compris, notamment, l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1165929013

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929013-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques P TREMBLAY
Agent comptable analyste
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-001 Aménagement du domaine public PPU Quartier des gares CG16 0049.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 41 585 688 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu *au Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares (RCG 16-001)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 44 500*

000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares (RCG 16-0 01) , mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 41 585 688 \$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16-001) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 16-001 Amén.dom.public PPU Quartier des gares CG16 0049	44 500 000	2 914 312	3 512 317	38 073 371	41 585 688
	Total général			3 512 317	38 073 371	41 585 688
TOTAL :					41 585 688	

Dossier # : 1165929008

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929008 RCG 16-001.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 41 585 688 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC PPU QUARTIER DES GARES (RGC 16-001)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 41 585 688 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares (RCG 16-001).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165929008

XX-XXX/1

Dossier # : 1165929008

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929008-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques P TREMBLAY
Agent comptable analyste
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 15-034 Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest CG15 0207.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 94 234 414 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment, la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)*, mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau des dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 94 234 414 \$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget de 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (*RCG 15-034*) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 15-034 Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest CG15 0207	95 000 000	765 586	1 102 768	93 131 645	94 234 414
	Total général			1 102 768	93 131 645	94 234 414

TOTAL :

94 234 414

Dossier # : 1165929011

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929011 RCG 15-034.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 94 234 414 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 95 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE PROJET DE LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST INCLUANT, NOTAMMENT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN (RCG 15-034)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 94 234 414 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165929011

XX-XXX/1

Dossier # : 1165929011

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929011-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - CÉ

Tél : 514-872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1161175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-21 16:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal élimine environ 12 000 000 de mètres cubes de neige dans 28 sites d'élimination de neige répartis sur l'ensemble de son territoire. Ces sites d'élimination de neige sont : 16 chutes à l'égout, 11 dépôts de surface et 1 dépôt en carrière. Le Programme triennal d'immobilisations 2017 prévoit des investissements principalement pour l'amélioration et l'optimisation de lieux d'élimination de neige existants, et ce, afin de maintenir et d'améliorer la capacité d'élimination de neige de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0479 Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016, un règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.
CM11 0777 Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 du conseil municipal

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt de 4 300 000 \$ servira à optimiser la capacité de sites existants, à corriger certaines déficiences en rapport aux normes environnementales, à améliorer la sécurité et les opérations sur les lieux d'élimination (chutes ou sites de surface) et à l'acquisition de terrains si nécessaire. Les travaux visés en 2017 sont principalement :

- construction d'une dalle en pavage et autres travaux au dépôt à neige Newman, dans l'arrondissement Sud-Ouest ;
- correction du bassin de décantation du dépôt à neige Armand-Chaput, dans l'arrondissement RDP/PAT;
- services professionnels pour le projet de construction d'une dalle de surface en pavage ou en béton compacté au rouleau (BCR), et de relocalisation du bassin de décantation au dépôt à neige Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- amélioration diverses des équipements existants des dépôts et des chutes à neige existants (mécanisation, bâtiments, structures d'acier, sécurité, éclairage, etc.);

- correction du drainage et des rejets à l'égout au dépôt à neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement Anjou.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus en 2017 serviront principalement à corriger des déficiences observées au niveau du drainage, de l'étanchéité du bassin et de la capacité portante des surfaces d'entassement de la neige. La construction de surfaces rigides en pavage ou BCR permet de rendre celles-ci étanches aux infiltrations de métaux lourds, chlorures ou autres polluants dans le sol, en plus d'optimiser les opérations en période de gel/dégel.

La correction de l'étanchéité du bassin du site Armand-Chaput permettra de répondre à un avis de non conformité émis par le MDDELCC concernant l'écoulement par les fissures de l'eau de fonte vers la nappe phréatique. De plus, les travaux de correction du drainage du site Ray-Lawson prévus en 2016 ont été reportés en 2017.

À plus long terme, il sera nécessaire de voir à l'aménagement d'un nouveau site de disposition de neige dans le but de remplacer les chutes à neige Anbar et St-Pierre sous l'échangeur Turcot, tous deux affectées par ce projet. La consolidation ou la reconstruction de plusieurs quais de la carrière St-Michel présentant des déficiences structurales est également prévue dans les projets 2019 et 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

Tél : 514 872-5640
Télécop. : 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-27

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

Tél : 514 872-1599
Télécop. : 514 868-3692

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2016-12-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-12-21

Dossier # : 1161175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1161175003-Amélioration lieux élimination de neige.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-28

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ AFIN DE FINANCER LES AMÉLIORATIONS DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE ET DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant et, le cas échéant, le coût d'acquisition de terrains lorsque requis.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.
6. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1^{er} janvier 2017.

GDD1161175003

XX-XXX/1

Dossier # : 1161175003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, un règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes relevant de la compétence du conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet76002 - 1161175003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-Auteur

Pascal-Bernard Ducharme

Conseiller budgétaire

Tél: 514 872-2059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-28

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-3417

Division : Direction conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1165929012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 13-021 Réaménagement domaine public et acquisition Terrain Griffintown CG13 0425.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 82 769 876 \$ \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu au *Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)*.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public*, et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021), mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 82 769 876 \$ est inférieur à celui du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-021) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 13-021 Réam.dom.public et acq.terrain Griffintown CG13 0425	83 600 000	830 124	253 618	82 516 258	82 769 876
	Total général			253 618	82 516 258	82 769 876
TOTAL :					82 769 876	

Dossier # : 1165929012

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929012 RCG 13-021.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 82 769 876 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 83 600 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET DE L'ACQUISITION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS ET PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR GRIFFINTOWN (RCG 13-021)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 82 769 876 \$ est autorisé pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public, y compris, notamment, l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1165929012

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929012-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques P TREMBLAY
Agent comptable analyste
Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 12:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement à portée globale de 210 000 000 \$ afin de transférer dans un règlement d'emprunt adopté par le conseil de ville, le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans divers règlements d'emprunt adoptés par le conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances de transférer dans un règlement d'emprunt relevant de compétence du conseil de ville les dépenses d'immobilisations relatives aux travaux d'aménagement et de réaménagement du centre-ville, relevant avant le 7 décembre 2016 de la compétence du conseil d'agglomération. Ces modifications comptables permettront de se conformer à loi 120 qui vise l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt n'augmente pas le niveau des dépenses à être financées par emprunt et s'inscrit dans le cadre financier actuel de la ville. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 210 000 000 \$ comprend les engagements et les crédits disponibles de différents règlements d'emprunt de compétence d'agglomération déjà autorisés. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-25

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-12-19

Engagements et soldes de certaines dépenses concernant le centre-ville et liés à certains règlements d'emprunt du conseil d'agglomération dont les projets seront transférés dans un nouveau règlement d'emprunt du conseil municipal

			Engagement	Solde
5016045	RCG 16-045	Acquisition restauration œuvres d'art CG16 0359	182 627	157 484
5016026	RCG 16-026	Programme de renouvellement aqueduc et égout CG16 0165	2 617 169	355 110
5016016	RCG 16-016	Système de jalonnement dynamique CG16 0155	3 000 000	-
5016015	RCG 16-015	Travaux réaménagement réseau artériel CG16 0063	7 956	111 942
5016014	RCG 16-014	Achat feux circulation et équipement gestion trafic CG16 0062	89 226	211 010
5016012	RCG 16-012	Aménagement domaine public - Quartier chinois CG16 0060	415 575	3 630 880
5016011	RCG 16-011	Système intelligent d'orientation des piétons CG16 0059	70 552	-
5016009	RCG 16-009	Réfection réseau routier artériel CG16 0057	3 160 541	477 460
5016008	RCG 16-008	Mise à niveau de l'éclairage des rues CG16 0056	1 711 962	8 904
5016006	RCG 16-006	Travaux réfection routière CG16 0054	2 582 052	21 020 143
5016004	RCG 16-004	Réfection structure routière CG16 0052	772 734	-
5016003	RCG 16-003	Installer toilettes publiques CG16 0051	179 317	3 403 402
5015090	RCG 15-090	Aménagement domaine public Bassins Nouveau Havre CG15 0806	445 617	36 527
5015065	RCG 15-065	Mobilier CG15 0366	92 949	347 542
5015029	RCG 15-029	Travaux ensemble réseau routier artériel CG15 0202	2 038 343	898 113
5015027	RCG 15-027	Achat mobilier éclairage du réseau routier CG15 0200	16 561	-
5015026	RCG 15-026	Travaux aménagement parcs CG15 0199	104 896	2 526
5015025	RCG 15-025	Travaux de réfection du réseau routier CG15 0198	403 634	35 464
5015023	RCG 15-023	Conception implantation système de stationnement intelligent CG15 0196	1 237 958	3 367
5015022	RCG 15-022	Achat feux circulation équipement signalisation et lampadaires CG15 0195	2 530 595	63 354
5015016	RCG 15-016	Promenade urbaine fleuve montagne CG15 0127	20 207 632	13 563 210
5014020	RCG 14-020	Programme travaux infrastructure et mise à niveau eau potable CG14 0383	147 185	25 558
5014015	RCG 14-015	Programme travaux infrastructure eau potable et usées CG14 0228	9 044 540	1 977 319
5013026	RCG 13-026	Travaux d'aménagement de parcs CG13 0431	3 800 343	35 738 243
5012019	RCG 12-019	Travaux infrastructures, aménagement domaine public, acquisition mobilier urbain CG12 0440	1 351 965	755 343
5012015	RCG 12-015	Acquisition et restauration d'œuvres d'art CG12 0375	926 487	166 888
5011031	RCG 11-031	Travaux d'aménagement dans les parcs CG11 0475	1 095 722	162 095
5011027	RCG 11-027	Feux de circulation équipement, signalisation routière et lampadaires CG 0471	1 216 976	792 242
5010024	RCG 10-024	Captage, eau potable, collecteur et traitement des eaux usées CG10 0465	3 996 428	875 978
5010002	RCG 10-002	Travaux de voirie, construction d'immeubles et acquisition expropriation terrains. immeubles CG10 0029	220 656	39 896
5009030	RCG 09-030	Programme travaux infrastructure eau potable et usées CG09 0450	1 258 468	5 164 051
5009008	RCG 09-008	Équipement réseau aqueduc et égout CG09 0095	48 983	686 962
5009007	RCG 09-007	Travaux aménagement et réaménagement domaine public CG09 0094	562 619	6 903 962
5008046	RCG 08-046	Aménagement et réaménagement des parcs CG08 0668	94 705	765 887
5008015	RCG 08-015	Aménagement et réaménagement domaine public au centre-ville CG08 0212	3 553 255	73 418
5008003	RCG 08-003	Travaux aménagement domaine public CG08 0038	1 957 922	4 503 572
5007037	RCG 07-037	Travaux de réfection routière et reconstruction de rue CG07 0524	15 698 341	1 880 541
5007036	RCG 07-036	Acquisition équipement de signalisation routière, lampadaires CG07 0523	460 285	455 771
5007013	RCG 07-013	Résidences étudiantes ETS CG07 0265	89 837	344 431
5006064	RCG 06-064	Réhabilitation conduite d'aqueduc et d'égout CG06 0570	444 248	769 628
5006063	RCG 06-063	Acquisition équipement signalisation routière et lampadaires CG06 0569	710 425	108 142
5006061	RCG 06-061	Acquisition équipement de bureau outillage CG06 0567	13 204	51 782
5006059	RCG 06-059	Aménagement et réaménagement de parcs CG06 0565	38 891	27 307
5006056	RCG 06-056	Programme de réfection routière CG06 0562	1 746 498	1 424 198
5006055	RCG 06-055	Réfection et reconstruction de structures routières CG06 0561	32 744	3 217
5006038	RCG 06-038	Réfection routière réseau artériel CG06 0298	7 715 262	1 087 518
5006008	RCG 06-008	Intervention immédiate (voirie, construction, acquisition) - Agglo CG06 0048	22 572	97 849
5006003	RCG 06-003	Réfection routière agglomération CG06 0043	873 600	451 873
5006002	RCG 06-002	Structure routières agglomération CG06 0042	195 343	36 033

Dossier # : 1165929003

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929003 Règ. emprunt centre ville général v-2.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 210 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120) ;

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 210 000 000 \$ est autorisé pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public, y compris, notamment, l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165929003

XX-XXX/1



Dossier # : 1165929006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 11:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente sur l'aménagement du centre-ville a été conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées. L'entente prévoit qu'à partir de l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne seront plus d'intérêt collectif et qu'en contrepartie, les municipalités reconstituées verseront à la Ville de Montréal une contribution indexée annuellement. Selon les termes de cette entente, l'élément centre-ville est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Par conséquent, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et les dépenses afférentes deviennent à la charge des contribuables montréalais.

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 7 décembre dernier, donne suite à cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 16-013 Aménagement du domaine public PPU Quartier des Spectacles CG16 0061.

DESCRIPTION

Le présent dossier a donc pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 66 660 721 \$ par le conseil de ville, afin d'y transférer le financement des dépenses relatives à l'aménagement et au réaménagement du centre-ville qui était déjà prévu dans le *Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013).*

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra au Service des finances d'imputer les dépenses d'immobilisations relatives à l'aménagement et au réaménagement du domaine public du centre-ville qui sont prévues dans le *Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)*, mais qui ont changé de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement n'augmente pas le niveau de dépenses à être financées par emprunt. En effet, le montant du nouveau règlement d'emprunt de 66 660 721\$ est inférieur à celui du montant du règlement d'agglomération initial puisque les dépenses réalisées ont été soustraites du montant du règlement d'emprunt demandé. La répartition des charges financières entre les dépenses du conseil d'agglomération et les dépenses du conseil municipal est prévue au budget 2017.

À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances concernées et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (*RCG 16-013*) sera fermé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 23 janvier 2017
2. Adoption : 20 février 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Teodora DIMITROVA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire - Plan de
l'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-25

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-12-19

Confection du règlement spécifique - (\$)

SOURCE	Règlements	Crédits autor	Réel projet	Engagements	Disponibilité	Total
	Total RCG 16-013 Quartier Spectacles (Aménagement) CG16 0061	67 159 000	498 279	3 091 977	63 568 743	66 660 721
	Total général			3 091 977	63 568 743	66 660 721
			TOTAL :		66 660 721	

Dossier # : 1165929006

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1165929006 RCG 16-013.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 66 660 721 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS UN SECTEUR DÉSIGNÉ COMME LE CENTRE-VILLE RELEVANT, AVANT LE 7 DÉCEMBRE 2016, DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DONT L'OBJET EST VISÉ PAR LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 67 159 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC AFIN DE POURSUIVRE LA RÉALISATION DU QUARTIER DES SPECTACLES (RCG 16-013)

Vu la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (LQ 2017, chapitre 30) (PL 120);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 66 660 721 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville qui, en vertu de l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), relevaient, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du quartier des spectacles (RCG 16-013).
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1165929006

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165929006-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Technicienne en gestion budgétaire
Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : (514) 872-3513

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1163496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3458-03

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 210 148 et 2 210 160 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA et EFGHE au plan G-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 27 juillet 2016, sous le numéro 1716 de ses minutes, dossier numéro 22177.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-21 16:27

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3458-03

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains a acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de deux (2) propriétaires. Aujourd'hui, les deux (2) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De ce fait, une pétition a été transmise aux deux (2) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Les deux (2) propriétaires ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan d'acquisition à 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, la totalité des propriétaires riverains a répondu favorablement à cette requête.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1657, adopté le 26 octobre 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Une action est requise pour permettre la modification du Règlement 1657 afin de transférer deux (2) lots identifiés sur le plan G-24 Montréal-Nord, aux propriétaires riverains en vertu

des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant une partie du lot 50-53 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, aux termes de l'acte suivant :

- Cession par St-Regis Land Company Limited à la Ville de Montréal-Nord reçu devant M^e Camille Paquet, notaire, le 11 août 1915, sous le numéro 1928 de ses minutes, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 352735.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1657 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

26 octobre 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1657 décrétant la fermeture partielle de trois (3) ruelles : P45-272, P50-53 et P1 174 860 (secteurs Bellevois, Éthier et Monselet).

11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 210 148 et 2 210 160 du cadastre du Québec, et délimitée par les lettres ABCDA et EFGHE au plan G-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 27 juillet 2016, sous le numéro 1716 de ses minutes, dossier numéro 22177.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette transaction permettra de régulariser l'empiétement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - Résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1657 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 26 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-09-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-11-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-11-21

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de dossier : 1163496008 / Mandat n° 15-0310-T

Description de la transaction : Règlement de fermeture comme ruelle et transfert aux propriétaires riverains.

➤ **Endroit :** Ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constituée des lots 2 210 148 et 2 210 160 du cadastre du Québec.

➤ **Superficie transférée :** 48,1 m²

➤ **Zonage :** Résidentiel

➤ **Particularité :** Ruelle non ouverte, enclavée, gazonnée et occupée par les propriétaires riverains. Ces lots de ruelle ne sont pas essentiels à l'accessibilité des bâtiments riverains et ont été jugés non requis par les services municipaux concernés et par l'Arrondissement.

Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert

Acquéreurs :
Deux (2) propriétaires riverains (voir tableau de compilation)

Prix de cession : Sans contrepartie

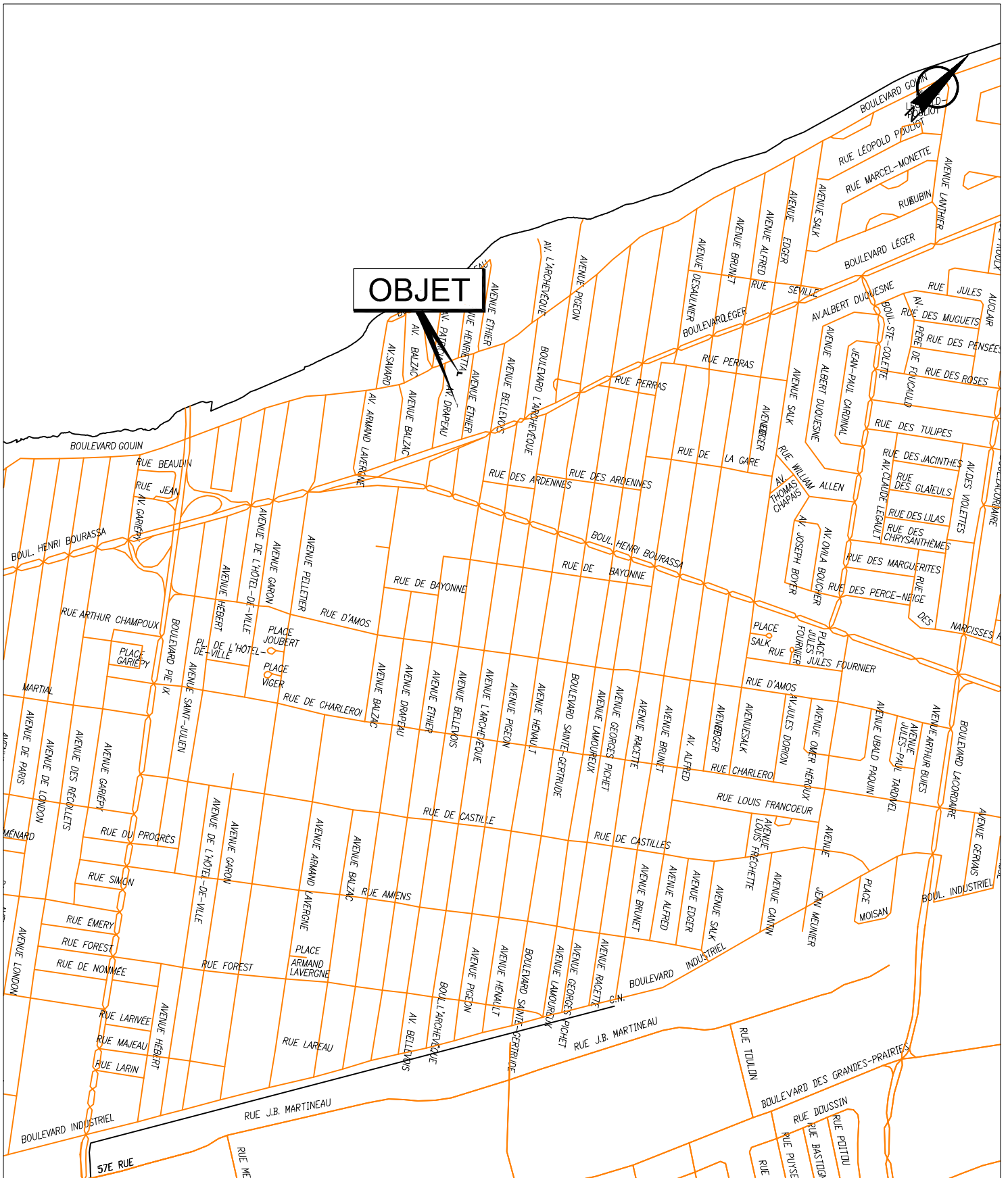
Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas - domaine public

Valeur municipale : Ruelle - aucune inscription au rôle foncier

Raison du prix de vente : Suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186 _____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125 _____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153 _____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049 _____	_____



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



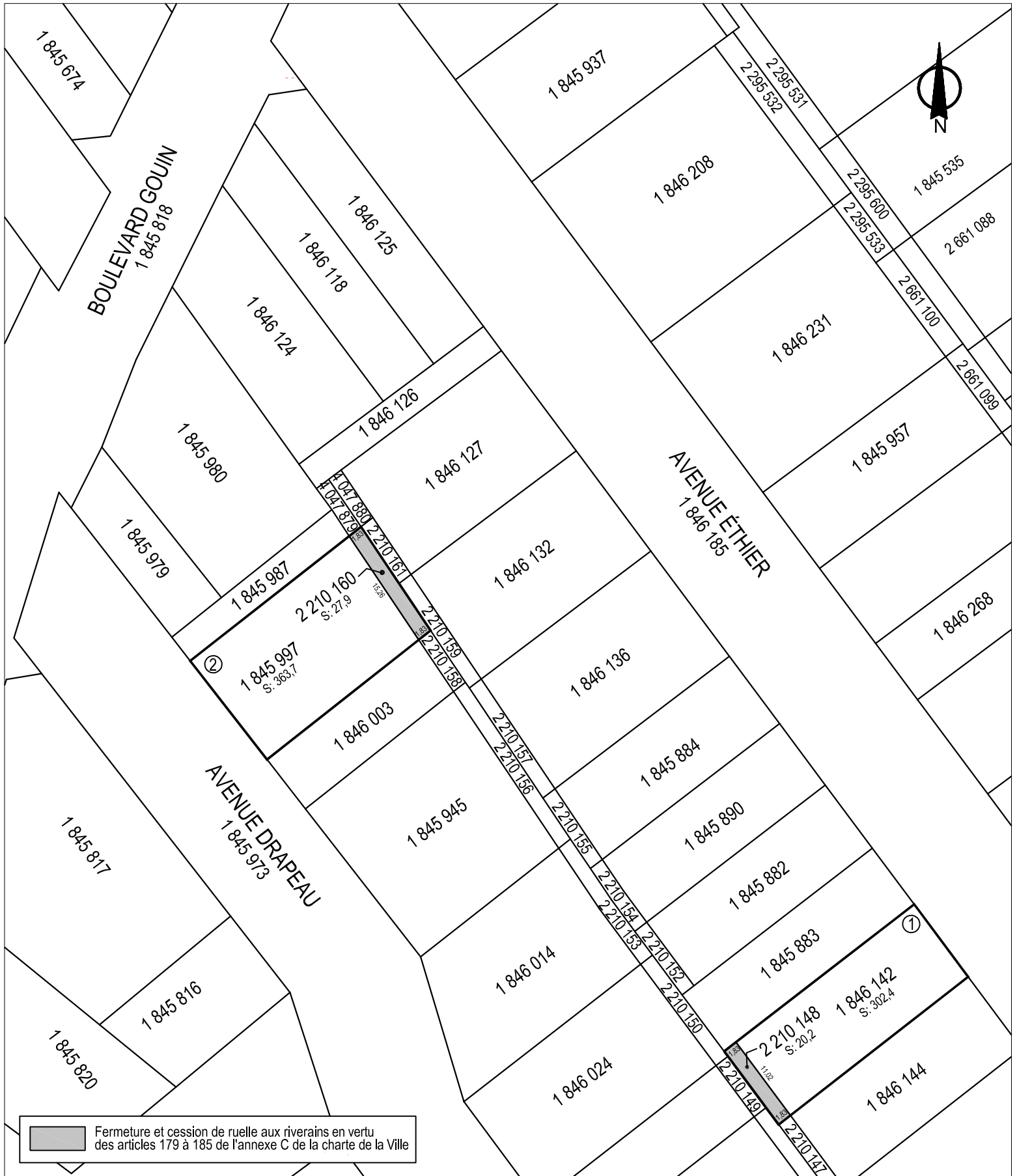
Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H12-005-3458-03
 Production : CL
 Échelle : -
 Date : 25-04-16



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



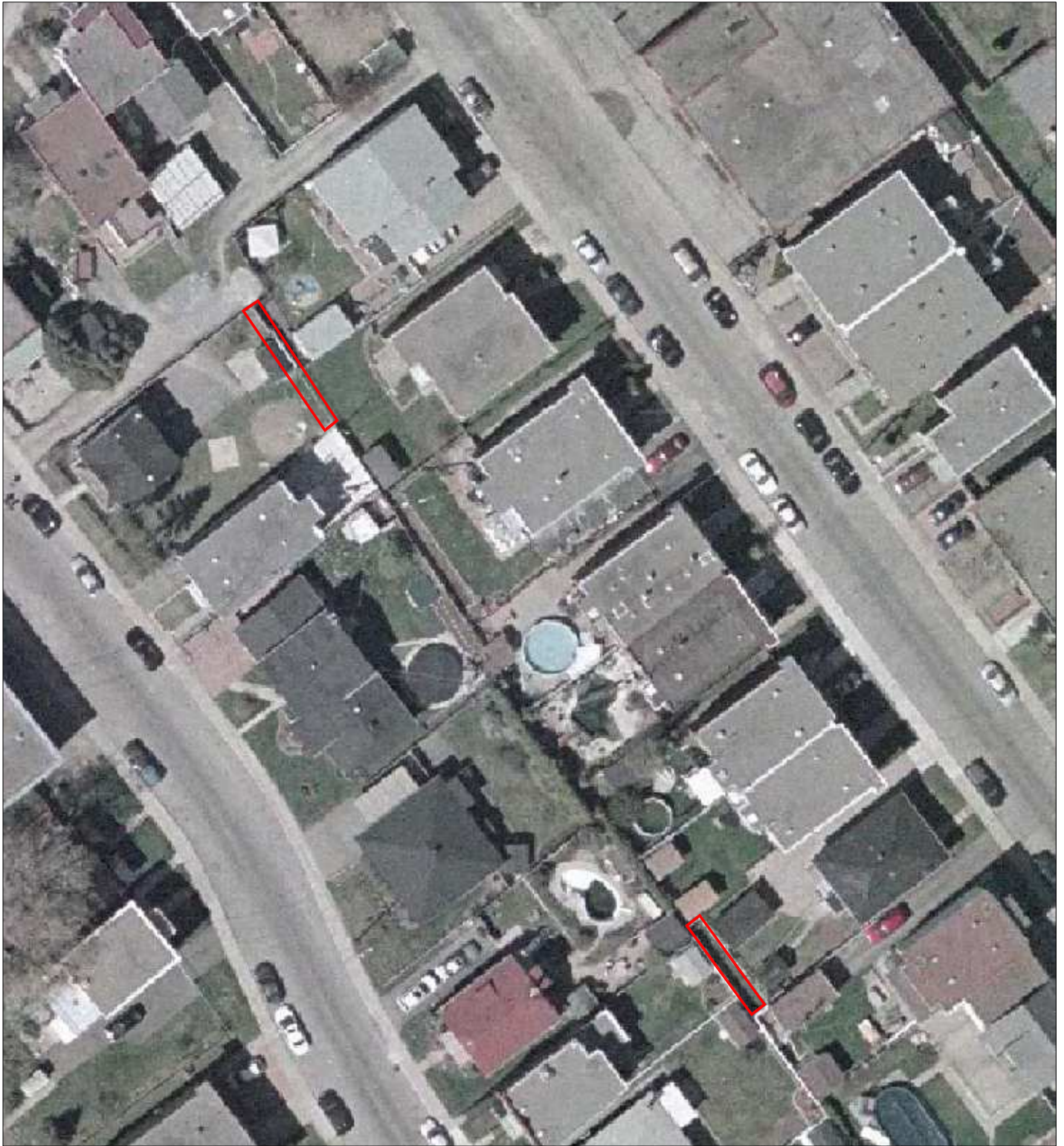
Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H12-005-3458-03
 Production : CL
 Échelle : 1:600
 Date : 13-06-2016



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H12-005-3458-03
 Production : CL
 Échelle : 1:600
 Date : 13-06-2016



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3458-03
Production : CL
Échelle : -
Date : 13-06-2016

AP25554



code du microfilm | A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

Les unités utilisées sont celles du système international(S) mètres

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)
Les lots 2 210 148 et 2 210 160.

EMPLACEMENT:
Biens-fonds situés au sud-est du BOULEVARD GOUIN EST entre L'AVENUE DRAPEAU et L'AVENUE ÉTHIER

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

FINS DU DOCUMENT:
TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:
1- Les lettres ABCDA et EFGHE délimitent les lisérés indiquant le transfert de ruelle.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 27 juillet 2016 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Préparé par: *Sylvie Gauthier* a.s.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteur-géomètre

Minute N° 1716, Scieu Arpenteur(e)-géomètre

Références:
Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-3358 (31H12-010-1729)
31H12-005-3458 (31H12-010-1729) Dessin: F. Eglyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Nicolas Beauvallet* a.s.
(Greffe commun des arpenteur(s)-géomètre(s) de la Ville)

MONTRÉAL

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Genevieve Laguerre*

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Montréal-Nord

PLAN N° G-24 MONTRÉAL-NORD

221770.DWG

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**

Ruelle constituée des lots 2 210 148 et 2 210 160 du cadastre du Québec, située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, arrondissement de Montréal-Nord, et représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

DOSSIER : 31H12-005-3458-03 No mandat : 15-0310-T

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie acquise en (m ²)	Numéro de compte de taxes	Mesure en front (m)	Signatures conformes
1	Madame Yvonne Marquette 11814, avenue Éthier	11814, avenue Éthier	1 846 142	2 210 148	20,2	020733-34	11,02	OUI
2	Madame Rose Grothe Monsieur Jean Gravel 11871, avenue Drapeau	11871, avenue Drapeau	1 845 997	2 210 160	27,9	050777-86	15,26	OUI
Superficie totale à transférer aux 2 propriétaires riverains : 48,1 m²								
3		11793, avenue Drapeau	1 846 047	2 210 145	Déjà transféré - Acte no 5 203 481		7,62	OUI
4		11799, avenue Drapeau	1 846 044	2 210 146	Déjà transféré - Acte no 5 203 482		15,24	OUI
5		11811 à 11813, avenue Drapeau	1 846 027	2 210 149	Déjà transféré - Acte no 5 203 483		7,62	OUI
6		11817, avenue Drapeau	1 846 024	2 210 150	Déjà transféré - Acte no 5 204 011		15,24	OUI
7		11847, avenue Drapeau	1 845 945	2 210 156	Déjà transféré - Acte no 5 203 487		22,93	OUI
8		11853 à 11855, avenue Drapeau	1 846 003	2 210 158	Déjà transféré - Acte no 5 203 488		7,62	OUI
9		11800, avenue Éthier	1 846 162	3 352 326 50-53-10 et 50-53-11 ptie Paroisse de Sault-au-Récollet	Déjà transféré - Actes nos 5 253 372 et 5 203 489		27,43 25,60	OUI
10		11804 à 11806, avenue Éthier	1 846 144	2 210 147	Déjà transféré - Acte no 5 297 397		10,92	OUI
11		11824 à 11826, avenue Éthier	1 845 882	2 210 152	Déjà transféré - Acte no 5 394 676		9,60	OUI
12		11840 à 11842, avenue Éthier	1 845 890	2 210 153 2 210 154	Déjà transféré - Actes nos 5 203 491 et 5 203 486		17,32 9,14	OUI
13		11844 à 11848, avenue Éthier	1 845 884	2 210 155	Déjà transféré - Acte no 5 220 719		10,07	OUI
14		11860 à 11862, avenue Éthier	1 846 136	2 210 157	Déjà transféré - Acte no 5 204 012		16,02	OUI
15		11870, avenue Éthier	1 846 132	2 210 159	Déjà transféré - Acte no 5 203 493		15,26	OUI
16		11876, avenue Éthier	1 846 127	2 210 161 4 047 880	Déjà transféré - Actes nos 5 204 518 et 15 227 434		8,20 7,06	OUI
17		11787 à 11789, avenue Drapeau	1 846 055	50-53-12 Paroisse de Sault-au-Récollet	Déjà transféré - Acte no 5 203 480		17,07	OUI
18		11818 à 11822, avenue Éthier	1 845 883	50-53-7 Paroisse de Sault-au-Récollet	Déjà transféré - Acte no 5 203 490		8,53	OUI
19		4725, boulevard Léger	3 352 327	50-53-11 ptie Paroisse de Sault-au-Récollet	Déjà transféré - Actes nos 5 220 718 et 5 253 372		58,54	OUI

Nombre total de propriétaires : 19
 Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) : 13
 Nombre de signatures conformes obtenues : (100 %) : 19
 Frontage total sur la ruelle : 343,31 mètres linéaires
 Frontage minimum requis (66,6 %) : 228,64 mètres linéaires
 Frontage sur ruelle obtenu : (100 %) : 343,31 mètres linéaires

*La dernière compilation des noms des propriétaires apparaissant sur ce tableau a été effectuée le 13 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage Immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8


FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3458-03

Mandat : 15-0310-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 846 126, 4 047 879, 2 210 160 et 2 210 148 du cadastre du Québec, laquelle est située sud du boulevard Gouin Est, entre les avenues Éthier et Drapeau, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	 Madame Yvonne Marquette 11814, avenue Éthier Votre n° tél. : <u>514-322-5532</u> Inscrire adresse courriel : <hr/> Compte de taxes : 020733-34	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11814, avenue Éthier. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 846 126, 4 047 879, 2 210 160 et 2 210 148 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3458-03

Mandat : 15-0310-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les ruelles nous déclarons connaître la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières générales et spéciales qui pourront être imposées sur l'édit immobilier à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 846 126, 4 047 879, 2 210 160 et 2 210 148 du cadastre du Québec, laquelle est située sud du boulevard Gauthier Est, entre les avenues Ethier et Drapeau, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>3</p> <p><u>Rose Grothe</u> Madame Rose Grothe</p> <p><u>Jean Gravel</u> Monsieur Jean Gravel</p> <p>11871, avenue Drapeau</p> <p>Votre n° tél. : <u>514 321-8249</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>Soleil42@Live.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 020729-90</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11871, avenue Drapeau.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 846 126, 4 047 879, 2 210 160 et 2 210 148 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

9 mai 2016

A l'attention de Linda Bertrand

Ps: Voudrais Confirmer
merci



Ruelles déjà transférées

Date: 16-05-27 09:37

Producteur: BERTRAND, LINDA

Echelle 1:584

RÈGLEMENT N° 1653

décrétant la politique de fermeture et de vente
d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville

.....

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance ordinaire du 27 avril 1999 et que dispense de lecture fut accordée au motif que le projet de règlement fut distribué à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT:

ARTICLE 1. Le conseil municipal adopte et intitule le présent règlement «*Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville*».

ARTICLE 2. Le directeur général, le directeur du Service du génie et de l'urbanisme ainsi que le greffier de la Ville sont chargés de l'application du règlement.

ARTICLE 3. Pour les fins du règlement, les mots ou expressions suivants ont le sens que leur attribue le présent article:

- conseil: le conseil municipal de la ville de Montréal-Nord;
- demi-emprise: la moitié de la largeur de l'emprise de la ruelle;
- directeur: le directeur général, le directeur du Service du génie et de l'urbanisme ou leur représentant autorisé;
- emprise: l'espace de terrain en largeur et en profondeur de la ruelle telle qu'elle apparaît au plan de cadastre et/ou de la matrice graphique;
- «frontage»: la dimension du lot de la propriété riveraine mesurée le long de l'emprise;
- propriétaire: le(s) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- propriété: un immeuble inscrit au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- riverain(e): adjacent à la ruelle telle qu'elle apparaît au plan de cadastre et/ou de la matrice graphique;
- ruelle: un lot ou une partie de lot propriété de la Ville, apparaissant au plan de cadastre comme ruelle. Cette ruelle peut être ouverte à la circulation en tout ou en partie, elle peut être fermée et empiétée par le(s) propriétaire(s) riverain(s) en tout ou en partie;

ARTICLE 4. Ville: la ville de Montréal-Nord.
Une ruelle peut être fermée, en tout ou en partie, selon les modalités suivantes:

1. Pour qu'une requête demandant la fermeture d'une ruelle puisse être acceptée par le directeur, au moins 75 % des propriétaires en nombre et en «frontage» devront avoir signé la requête; si cette condition (75%) est rencontrée seulement sur une partie de la ruelle, la Ville pourra exceptionnellement fermer uniquement cette partie de ruelle;
2. La consultation sera pratiquée au moyen d'une requête fournie par le directeur, les propriétaires étant responsables de la consultation et d'obtenir, le cas échéant, les signatures requises par le présent règlement;
3. Seuls les propriétaires seront consultés. Si deux ou trois ou même plusieurs personnes sont propriétaires d'un immeuble, ces derniers détermineront qui se prononcera au nom du groupe. Une propriété inscrite au rôle d'évaluation n'a droit qu'à un vote;
4. Une ruelle à l'arrière de maisons en rangées ou qui sont construites aux lignes latérales de propriété est admissible à la fermeture si les critères sont respectés, mais la Ville imposera une servitude pour droit de passage à pied à partir de la rue la plus proche lorsqu'elle vendra les ruelles après la fermeture. Cette condition apparaîtra dans la requête pour la consultation ainsi que dans le règlement de fermeture lui-même;

Lorsque toutes les conditions prévues aux alinéas 1 à 4 inclusivement sont, de l'avis du directeur, entièrement respectées, le directeur en avise tous les propriétaires riverains et transmet au greffier une demande pour la préparation d'un règlement de fermeture de la ruelle concernée; aucune indemnité ne sera versée au(x) propriétaire(s) riverain(s) qui n'ont pas signé la requête.

ARTICLE 5.

Une ruelle ne peut pas ou jamais être fermée, en tout ou en partie, lorsque :

1. Ne pourront jamais être fermées toutes les ruelles identifiées par le Service de la protection contre l'incendie, à savoir :
 - . la ruelle dans le quadrilatère délimité par les avenues Armand-Lavergne et Balzac, et les rues d'Amiens et Forest;
 - . la ruelle de la place Gariépy;
 - . la ruelle au sud de Charleroi, entre Jean-Meunier et Arthur-Buies;
 - . la ruelle à l'ouest de Lacordaire et au nord du boulevard Henri-Bourassa;
2. Ne pourront jamais être fermées les ruelles servant d'issues de secours pour des bâtiments, les normes étant celles établies au Code national du bâtiment et aux règlements appliqués par le Service du génie et de l'urbanisme;
3. Ne pourront pas être fermées les ruelles requises par le Service des travaux publics pour l'entretien de la ruelle ou pour d'autres raisons reliées aux opérations de la Ville;
4. Ne pourront être fermées les ruelles dont la fermeture nuirait à l'exploitation d'une entreprise jouissant d'un certificat d'occupation délivré par le Service du génie et de l'urbanisme à la date d'entrée en vigueur du présent règlement;
5. Une ruelle servant d'accès à un garage privé ne pourra être fermée

si le garage est utilisé comme stationnement d'un véhicule automobile et si la construction est conforme aux règlements applicables à l'époque où le garage fut construit;

6. Ne pourra être fermée une ruelle qui est le seul accès possible à un stationnement extérieur autorisé par un permis de construction.

ARTICLE 6.

Une ruelle peut être fermée, en tout ou en partie, par l'adoption d'un règlement distinct. Suite à l'entrée en vigueur du règlement de fermeture, les demi-emprises de cette ruelle peuvent être vendues aux propriétaires riverains, aux conditions établies à l'article 7 du présent règlement.

ARTICLE 7.

Le conseil autorise la vente des demi-emprises d'une ruelle fermée par règlement aux conditions suivantes, lesquelles s'appliquent non seulement aux ruelles fermées suite à l'application du présent règlement, mais aussi à toutes celles fermées par résolution ou règlement du conseil municipal adoptés avant l'entrée en vigueur du présent règlement. Les conditions de vente établies ci-dessous remplacent toute politique antérieure relative à la vente d'anciennes ruelles :

1. Prix de vente d'une demi-emprise : 1 \$ payé par le propriétaire riverain
2. Honoraires professionnels du notaire : Choisi et payés par la Ville
3. Frais de publication de l'acte de vente au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et frais de copies : Selon le tarif en vigueur décrété par le gouvernement du Québec et payés par le propriétaire riverain
4. Frais d'arpentage sur le terrain : Si requis par le directeur, payés par le propriétaire riverain
5. Frais de subdivision : Si requis par le directeur, dépôt au montant de 200 \$ payé par le propriétaire riverain lors de la présentation de l'offre d'achat
6. Taxes municipales imposées sur la demi-emprise après la publication de l'acte et droits de mutation : Payés par le propriétaire riverain
7. Servitude de passage à pied lorsque requise par le règlement de fermeture : Obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente
8. Servitude par procuration pour utilités publiques: Hydro Québec, Bell Canada, Vidéotron, Gaz Métropolitain: Obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente
9. Servitude pour infrastructures : Si requise par le directeur, obligation de consentir par le propriétaire riverain dans l'acte de vente

ARTICLE 8. Le directeur peut, lorsque les intérêts de la Ville le nécessitent, notamment pour assurer le maintien et l'entretien d'infrastructures publiques, prendre toute mesure nécessaire à cette fin et peut, en conséquence, ajouter, modifier ou suspendre l'application d'une ou de plusieurs conditions établies aux articles 4, 5, 6 du présent règlement.

ARTICLE 9. Le règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET PASSÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 11 MAI 1999

Yves Ryan, maire

Me Hélène Simoneau, greffier

01.02.01.04

RÈGLEMENT N° 1657

**décrétant la fermeture partielle de trois (3) ruelles : P45-272,
P50-53 et P1174860 (secteurs Bellevois,
Éthier, Monselet)**

.....

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains à la ruelle P45-272 (secteur L'Archevêque/Amos/Bellevois/Bayonne) ont déposé une requête pour la fermeture partielle de la ruelle conforme aux prescriptions du règlement n° 1653, la requête étant produite en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains à la ruelle P50-53 (secteur Léger/Gouin/Éthier/Drapeau) ont déposé une requête pour fermeture partielle de la ruelle conforme aux prescriptions du règlement n° 1653, la requête étant produite en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains à une parcelle de la ruelle 1174860 (secteur Monselet/Leblanc/Prieur/Audoin) ont déposé une requête pour fermeture partielle de la ruelle conforme aux prescriptions du règlement n° 1653, la requête étant produite en annexe C du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la problématique des ruelles a accueilli lesdites trois (3) requêtes conformes à la procédure établie au règlement n° 1653 «Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville», lors de la réunion tenue le 28 septembre 1999;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance ordinaire du 12 octobre 1999 et que dispense de lecture fut accordée au motif que le projet de règlement fut distribué à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT:

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. La ruelle P45-272 du cadastre de la paroisse Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, est décrétée fermée en partie, pour la portion située entre le lot adjacent 45-942 et le lot adjacent 45-945 inclusivement, le tout tel qu'il appert du plan produit en annexe D du règlement, ledit plan étant adopté pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3. La ruelle P50-53 du cadastre de la paroisse Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, est décrétée fermée en partie, pour la portion située entre le lot adjacent 50-30 et le lot 50-1618 inclusivement, le tout tel qu'il appert du plan produit en annexe E du règlement, ledit plan étant adopté pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. La ruelle 1174860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est décrétée fermée en partie, pour la portion située entre le lot adjacent 1173191 et le lot 1173212 inclusivement, le tout tel qu'il appert du plan produit en annexe F du règlement, ledit plan étant adopté pour en faire partie intégrante.

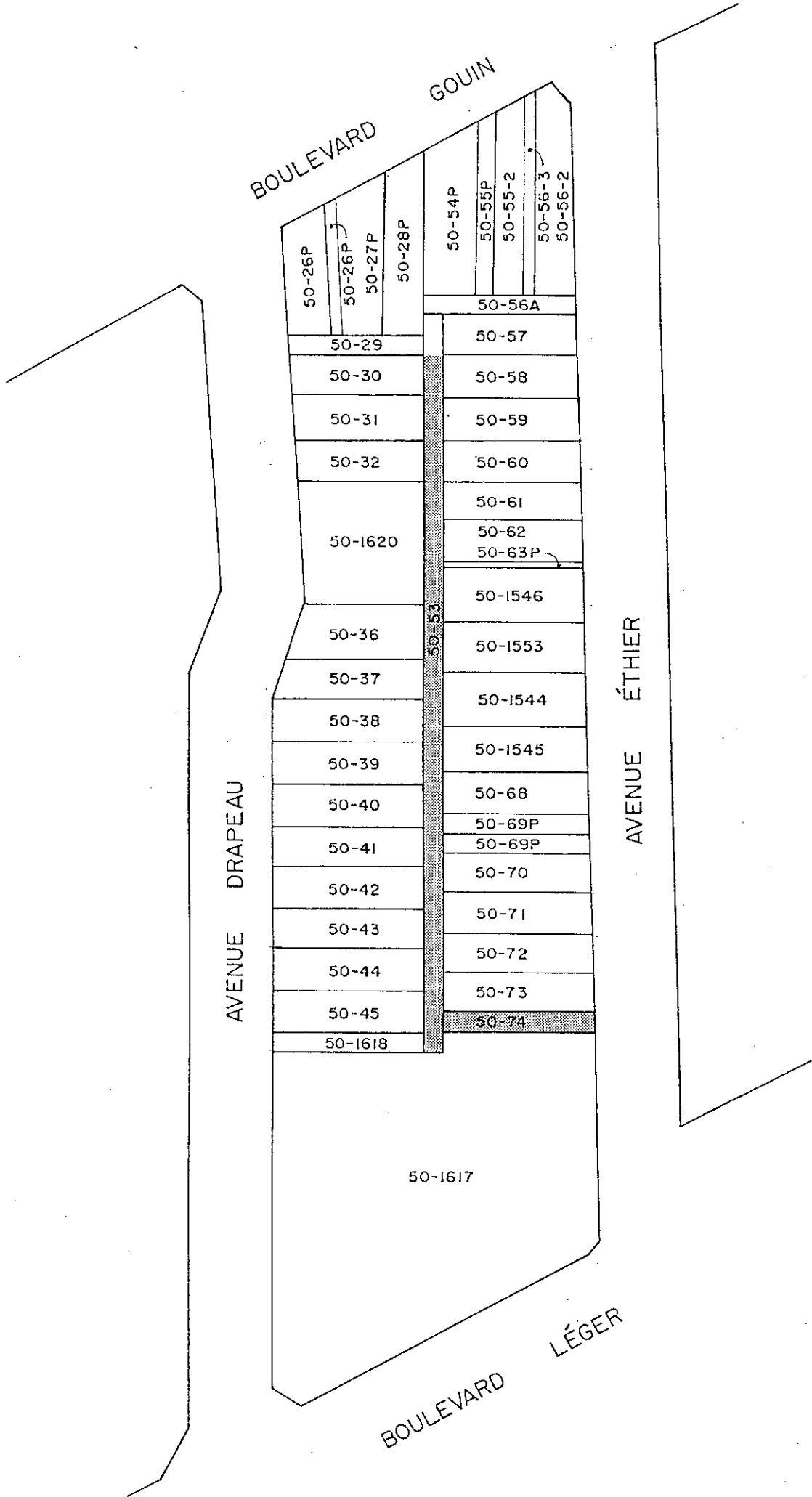
ARTICLE 5. Les parties de ruelles décrétées fermées au présent règlement sont réputées faire partie du domaine privé de la municipalité et, à ce titre, elles peuvent être vendues conformément aux prescriptions dudit règlement n^o 1653. À cette fin, le maire et le greffier sont autorisés à signer les actes de vente et à donner bonne et valable quittance.

ARTICLE 6. Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À MONTRÉAL-NORD, CE 26 OCTOBRE 1999.

Yves Ryan, maire Me Hélène Simoneau, greffier

01.02.01.04



Légende:  PARTIE DE LA RUELLA A FERMER



VILLE DE MONTRÉAL-NORD
Service du Génie et de l'Urbanisme

RÈGLEMENT NO 1657
ANNEXE E

24/27

Préparé par:
R. Pelletier

Approuvé par:

Date:
7 octobre 1999

Échelle:
1 : 1000

Dossier:
08.02.02.07

Dessin no.:
C99-02

Dossier # : 1163496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3458-03

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 16-002700

FICHIERS JOINTS



[Règlement Modifiant Rgl 1657 et 1653 Mtl-Nord Transfert ruelle.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Division des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1__-__

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1657 ADOPTÉ PAR L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL-NORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1653 À L'ÉGARD DE LA PARTIE RÉSIDUELLE DE LA RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DU BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE L'AVENUE DRAPEAU ET L'AVENUE ÉTHIER, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU le règlement 1653 adopté le 11 mai 1999 décrétant la politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville de Montréal-Nord.

VU le règlement 1657 adopté le 26 octobre 1999 décrétant la fermeture de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier.

VU le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire.

VU la requête produite par tous les propriétaires riverains pour obtenir le transfert de propriété des lots visés par le présent règlement, conformément à l'article 179 de l'Annexe C de *Charte de la Ville de Montréal*.

À la séance du _____ 201____, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. Le règlement 1653 du 11 mai 1999 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord intitulé « *Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville* » est abrogé à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, formée des lots 2 210 148 et 2 210 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2. Le règlement 1657 est modifié par l'ajout, après l'article 5, des articles suivants :

« 5.1. L'article 5 du règlement 1657 ne s'applique pas à la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, formée des lots 2 210 148 et 2 210 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

5.2. Les lots riverains de la partie résiduelle de la ruelle sont les suivants :
1 846 142 et 1 845 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

5.3. Les lots mentionnés à l'article 5.1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 5.2, conformément au plan G-24 MONTRÉAL-NORD, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 27 juillet 2016, sous le numéro 1 716 de ses minutes (dossier : 22177).

5.4. Lorsqu'un lot riverain auquel la partie résiduelle de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot. »

ANNEXE

PLAN G-24 MONTRÉAL-NORD préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 27 juillet 2016, sous le numéro 1 716 de ses minutes (dossier : 22177).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le 201____.



Dossier # : 1163496009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5674-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 937 685 à 5 937 690 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-394 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 juillet 2016, sous le n° 1714 de ses minutes, dossier n° 21924.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-21 16:26

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5674-06

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est presque entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains. Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan P-394 Rivière-des-Prairies, par les lots numéros 5 937 685 à 5 937 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Après la compilation, la totalité des propriétaires riverains (5) a signé, favorablement, la pétition à cet effet.

Une action est requise pour permettre le transfert de six (6) lots identifiés sur le plan P-394 Rivière-des-Prairies aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 248 565 :

En vertu de la Loi 5-6 Elizabeth II chapitre 96, sanctionnée le 21 février 1957 et publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 23 janvier 1967, sous le n° 1 964 370.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1166895030 - 22 juin 2016 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 248 565 du cadastre du Québec, situé au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 9 juin 2016, minute 1695.

CG09 0451 - 24 septembre 2009 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération

modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Écoterritoire de la trame verte de l'Est).

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 937 685 à 5 937 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimités par les lettres ABCDA au plan P-394 Rivière-des-Prairies, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 juillet 2016, sous le numéro 1714 de ses minutes, dossier numéro 21924.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Daniel DESHAIES, 30 septembre 2016
Sylvie BLAIS, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

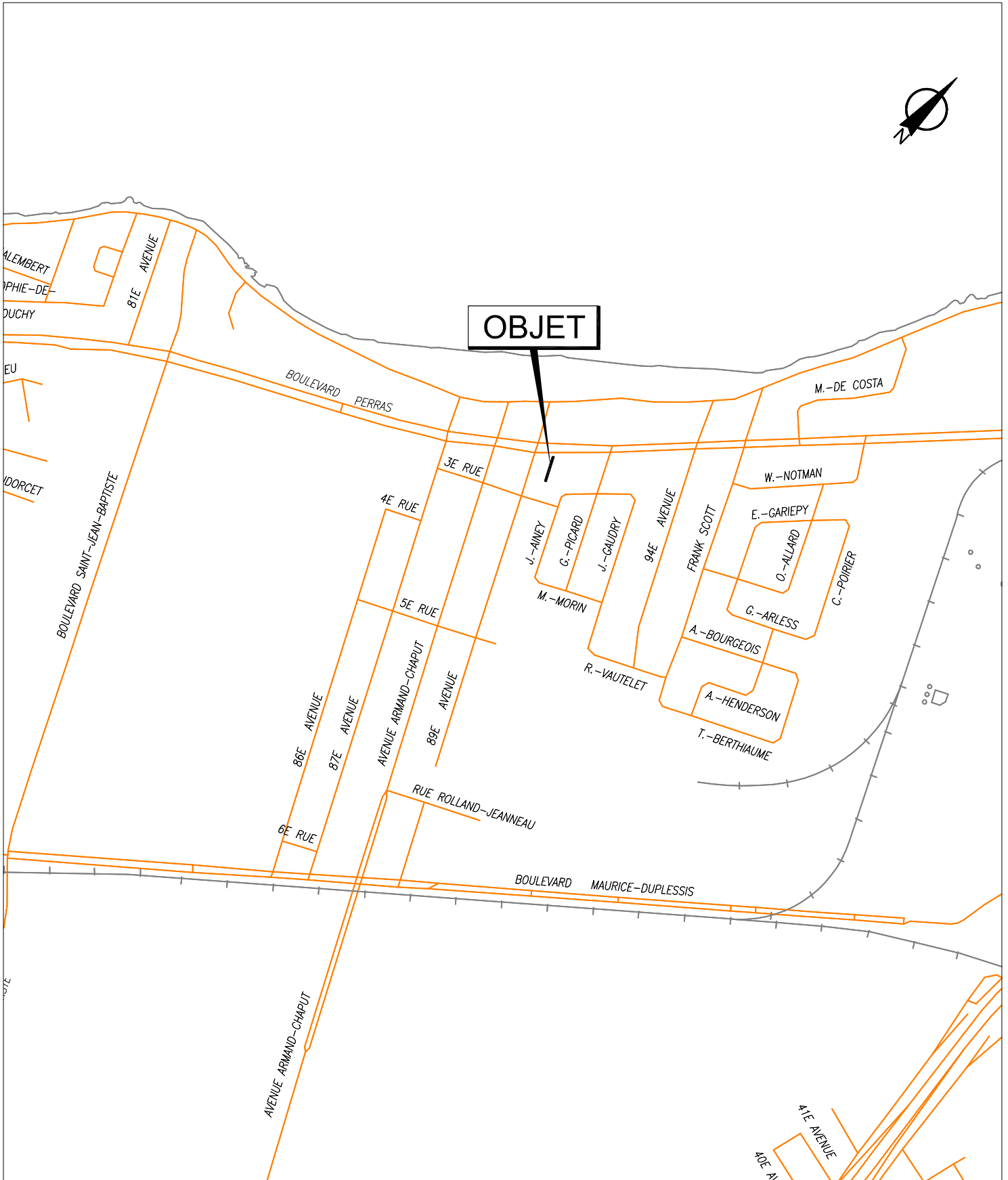
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

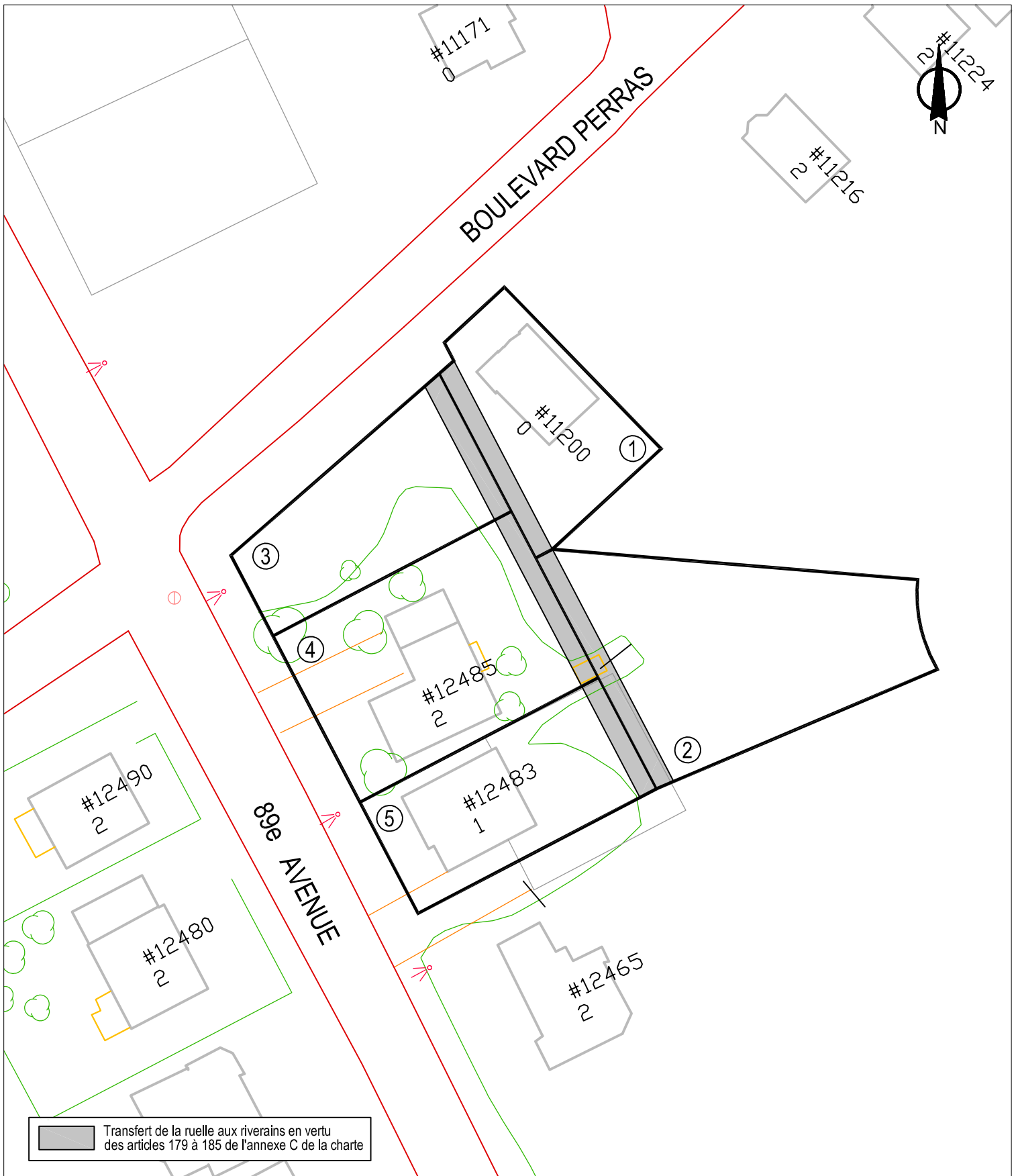
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-11-21



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H12-005-5674-06
 Dessinateur : CL
 Échelle : -
 Date : 06-03-15

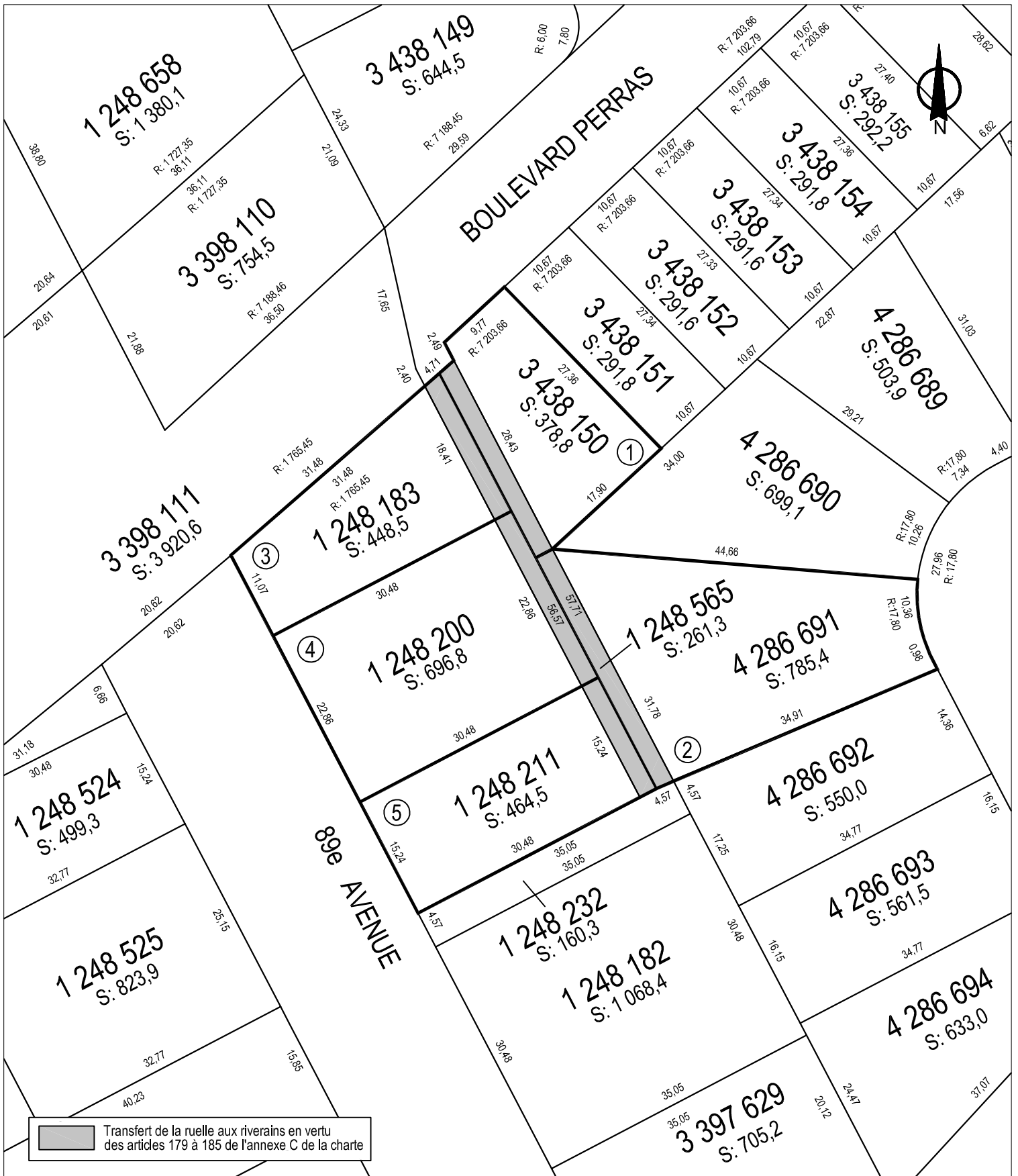


Transfert de la ruelle aux riverains en vertu
 des articles 179 à 185 de l'annexe C de la charte

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H05-005-5674-06
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:600
 Date : 06-03-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H05-005-5674-06
Dessinateur : CL
Échelle : 1:600
Date : 06-03-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-5674-06
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 06-03-15

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée des lots 5 937 685, 5 937 686, 5 937 687, 5 987 688, 5 937 689 et 5 937 690 du cadastre du Québec
située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89e Avenue
DOSSIER : 31H05-005-5674-06 N° mandat : 12-0323-S

N ^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m ²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Catherine Vu Monsieur François Ringuette 11200, boulevard Perras Montréal (Québec) H1C 0A9	3 438 150	5 937 685	58.7	880501-06	11200, boulevard Perras	25.92	OUI
2	Madame Marie-Hélène Nepveu Monsieur Wouter Saint-Phard 11217, rue Claude-Mathias-Fanef Montréal (Québec) H1C 0C1	4 286 691	Aucun	0	880512-06	11217, rue Claude-Mathias-Fanef	31.79	OUI
3	Ville de Montréal 303, rue Notre-Dame Est	1 248 183	5 937 688	42.6	879127-10	Terrain vacant	18.37	OUI
4	Monsieur David-Paul Gatineau 12361, avenue Clément-Ader Montréal (Québec) H1E 1X5	1 248 200	5 937 689 + 5 937 686	52,2 + 37,6 (Récupère les 2 bandes de la ruelle arrière)	879125-01	12485, 89 ^e Avenue	22.86	OUI
5	Madame Carole Emond 12483, 89 ^e Avenue 5 937 690 + 5 937 687	1 248 211	5 937 690 + 5 937 687	35,1 + 35,1 (Récupère les 2 bandes de la ruelle arrière)	879123-00	12483, 89 ^e Avenue	15.34	OUI
				261.3			114.28	

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée des lots 5 937 685, 5 937 686, 5 937 687, 5 987 688, 5 937 689 et 5 937 690 du cadastre du Québec
située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89e Avenue
DOSSIER : 31H05-005-5674-06 N° mandat : 12-0323-S

N ^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m ²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
Total des votes favorables obtenus (100 %)							5	

Nombre total de propriétaires:	5
Nombre minimum de signatures requis (66,6 %) :	4

Note: La dernière compilation des noms des
propriétaires a été effectuée le 23 septembre 2016

Total mesure en front	114.28 m
------------------------------	-----------------

Front requis 66.6%	76.11 m
---------------------------	----------------

Dimension du front obtenu	114.28 m
----------------------------------	-----------------

Superficie totale à transférer	261.30 m²
---------------------------------------	-----------------------------

**RE: Orientation pour lots 1 248 565 et 1 248 183, Perras/89e****n/d: 12-0323** **Sabin TREMBLAY** A : Jocelyne BOULANGER

2013/06/05 15:26

Cc : Richard JOSEPH

De : Sabin TREMBLAY/MONTREAL
 A : Jocelyne BOULANGER/MONTREAL@MONTREAL
 Cc : Richard JOSEPH/MONTREAL@MONTREAL

Je crois que le lot 1 248 183 pourrait être développé dans le futur et qu'il serait sage de préserver la moitié du lot 1 248 565 dans le prolongement du lot de coin.

Sabin Tremblay
 Chef d'équipe conseiller en aménagement
 Division urbanisme
 Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
 Téléphone : 514 868-4332
 Télécopieur : 514 868-4340
 sabintremblay@ville.montreal.qc.ca

Jocelyne BOULANGER Bonjour Sabin Nous avons eu une demande d... 2013-05-24 10:46:57

De : Jocelyne BOULANGER/MONTREAL
 A : Sabin TREMBLAY/MONTREAL@MONTREAL
 Cc : Richard JOSEPH/MONTREAL@MONTREAL
 Date : 2013-05-24 10:46
 Objet : Orientation pour lots 1 248 565 et 1 248 183, Perras/89e n/d: 12-0323

Bonjour Sabin

Nous avons eu une demande de M. Joseph concernant la ruelle 1 248 565 par la propriétaire au 11200, boul. Perras au lot 3 438 150. Elle aimerait agrandir son terrain avec la ruelle et elle a même demandé à acquérir le terrain-résidu de la Ville sur le lot 1 248 183. Elle a fait sa demande écrite et fourni son certificat.

J'ai rencontré Gino pour savoir si le lot 1 248 183 était constructible et il semble que «oui» avec une dérogation et je devais te voir si tu étais favorable.

Alors si le lot 1 248 183 est constructible, serait-ce pas mieux de garder la ½ ou toute la largeur de la ruelle 1 248 565 dans ce cas?

J'ai besoin d'une orientation précise de l'arrondissement concernant la possibilité de développement du lot 1 248 183.

J'ai ce mandat et je dois répondre à la demandeur, Mme Catherine Vu du 11200, boul. Perras.

Merci

Je te fournis les documents de référence à ton bureau.

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8


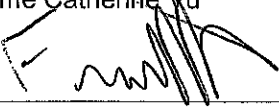
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5674-06

Mandat : 12-0323-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 24 septembre 1998, constituée du lot 1 248 565 située à l'est de la 89^e Avenue, au sud du boulevard Perras, et représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
1	<p><input checked="" type="checkbox"/>  Madame Catherine Yu</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>  Monsieur François Ringuette</p> <p>11200, boulevard Perras Montréal (Québec) H1C 0A9</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-264-4924</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>c.vu@videotron.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 88050106</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11200, boulevard Perras.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 248 565 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

2 mars 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8



FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5674-06

Mandat : 12-0323-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 24 septembre 1998, constituée du lot 1 248 565 située à l'est de la 89^e Avenue, au sud du boulevard Perras, et représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>2</p> <p> Madame Marie-Hélène Nepveu</p> <p> Monsieur Wouter Saint-Phard</p> <p>11217, rue Claude-Mathias-Fanef Montréal (Québec) H1C 0C1</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-717-4802</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>MHWouter@icloud.com</u></p> <p>Compte de taxes : 88051206</p>	<p><input type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11217, rue Claude-Mathias-Fanef.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 248 565 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

2 mars 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

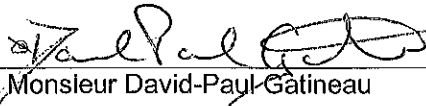
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5674-06

Mandat : 12-0323-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 24 septembre 1998, constituée du lot 1 248 565 située à l'est de la 89^e Avenue, au sud du boulevard Perras, et représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>4  Monsieur David-Paul Gatineau</p> <p>12361, avenue Clément-Ader Montréal (Québec) H1E 1X5</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-648-0721</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>SCOWPOKE TRANSPORT@GMAIL.COM</u></p> <p>Compte de taxes : 87912501</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au <u>12485, 89^e Avenue.</u></p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 248 565 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8


FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5674-06

Mandat : 12-0323-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 24 septembre 1998, constituée du lot 1 248 565 située à l'est de la 89^e Avenue, au sud du boulevard Perras, et représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain	
5	 Madame Carole Emond 12483, 89 ^e Avenue Montréal (Québec) H1C 1H8 M: 514-648-0550 Votre n° tél.: B: 514-494-3930 # 55305 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 87912300	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12483, 89 ^e Avenue. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 248 565 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.	

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

2 mars 2015

* Advenant le cas où les propriétaires du 11,217, Cloué FANEF ne voudraient pas leur partie de ruelle 7 1/2' x 50' derrière chez-moi, je désirerais l'acquiescer.
M.



Consentement - Pétition pour acquérir la ruelle par les propriétaires des immeubles riverains, située à l'est de la 89e Avenue, au sud du boulevard Perras, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
Linda BERTRAND

A :
slowpoketransport
2015-04-09 14:40
Masquer les détails
De : Linda BERTRAND/MONTREAL
A : slowpoketransport@gmail.com,

1 Attachment



Plans_Consentement.pdf

Monsieur Gatineau,

La Ville vous avise qu'elle a reçu le formulaire avec la troisième case cochée des propriétaires situés 11217, rue Claude-Mathias-Fanef (voir sur les plans joints - item 2), vous permettant ainsi de vous porter acquéreur de la ruelle riveraine de votre voisin.

Pour cette raison, nous aimerions obtenir votre consentement, par écrit, pour vous porter acquéreur de la totalité de la largeur de la ruelle qui borne une partie de votre terrain (12485, 89e Avenue) et le sien, et ainsi, payer les taxes supplémentaires sur la partie additionnelle pour cet ajout de terrain.

Dans l'attente de vous lire bientôt, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Linda Bertrand

Chargée de soutien technique en immobilier
Section transactions immobilières
Division évaluation et transactions immobilières

Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Tél. : 514 872-8186 Télécop. : 514 872-8350
Courriel : lindabertrand@ville.montreal.qc.ca

HTTP: Missing resource stringPlans Consentement.pdfHTTP: Missing resource string

M^r David Paul Gatinian

15 AVRIL 2015

12485 85^E Avenue.

Montreal (QC) H1C 1H8

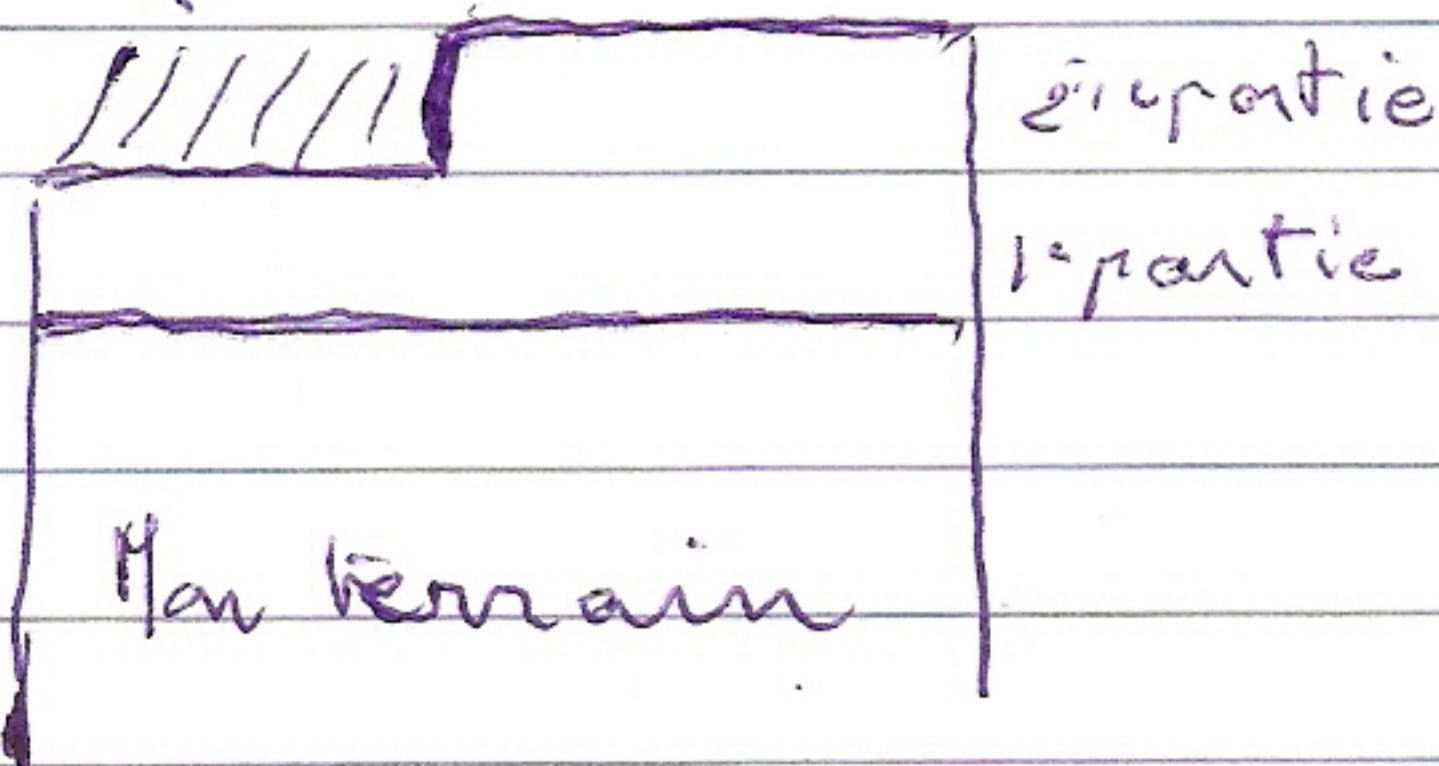
M^{me} Linda BERTRAND.

Pour donner réponse a votre lettre du 13/04/15
Je tiens a vous informer que je suis intéressé
a acquérir lauelle riveraine a mon
Terrain.

Mes vous devez tenir compte que du côté
Pomas (M^{me} Guy) sa partie va réduire
la 2^{ie} partie de 10^m.

Partie de M^{me} Guy

Recevez mes sincères salutations



David Paul Gatinian

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de dossier : 1163496009 / Mandat n° 12-0323-S

Description de la transaction : Règlement de fermeture comme ruelle et transfert aux propriétaires riverains.

➤ **Endroit :** Ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constituée des lots 5 937 685 à 5 937 590 du cadastre du Québec.

➤ **Superficie transférée :** 261,3 m²

➤ **Zonage :** Résidentiel

➤ **Particularité :** Ruelle non ouverte, enclavée, gazonnée et occupée par les propriétaires riverains. Ces lots de ruelle ne sont pas essentiels à l'accessibilité des bâtiments riverains et ont été jugés non requis par les services municipaux concernés et par l'Arrondissement.

Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert

Acquéreurs :
Quatre (4) propriétaires riverains (voir tableau de compilation)

Prix de cession : Sans contrepartie

Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas - domaine public

Valeur municipale : Ruelle - aucune inscription au rôle foncier

Raison du prix de vente : Suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :	INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____

Dossier # : 1163496009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5674-06

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement a être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 16-002758

FICHIERS JOINTS



[Règlement.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-16

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Division des affaires civiles

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT**

-

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DU BOULEVARD PERRAS ET AU NORD-EST DE LA 89^E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____ 2016, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 937 685, 5 937 686, 5 937 687, 5 937 688, 5 937 689 et 5 937 690, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.
2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 3 438 150, 4 286 691, 1 248 211, 1 248 200 et 1 248 183, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan P-394 RIVIERE-DES-PRAIRIES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 26 juillet 2016, sous le numéro 1714 de ses minutes (dossier : 21924).

ANNEXE

PLAN P-394 RIVIERE-DES-PRAIRIES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 26 juillet 2016, sous le numéro 1714 de ses minutes (dossier : 21924).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____ 201__.



Dossier # : 1164386006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-05

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 902 523 à 5 902 527 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan M-43 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 25 mai 2016, sous le n° 1690 de ses minutes, dossier n° 21925.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-17 11:04

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164386006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (5).

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan M-43 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 902 523 à 5 902 527 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, un seul propriétaire a répondu négativement à la fermeture.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro M-43 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 156 594 :

Par une vente pour taxes à la Commission métropolitaine de Montréal en fiducie pour la Ville de Pointe-aux-Trembles suivant un acte intervenu devant M^e Joseph Clément Victorien Roy, notaire, sous le numéro 8447 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 31 décembre 1940, sous le numéro 492 459.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 902 523 à 5 902 527 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 902 523 ptie, 5 902 524 ptie, 5 902 525 ptie, 5 902 526 ptie et 5 902 527 ptie tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres EFGHJKLME, tel qu'identifiés au plan M-43 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 25 mai 2016, sous le n° 1690 de ses minutes, n° de dossier 21925.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Michel L LAPIERRE, 30 septembre 2016
Sylvie BLAIS, 7 juillet 2016
Daniel DESHAIES, 6 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-11-17

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/ mandat : 1164386006 / Mandat n° 14-0530-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle selon les articles 179 et 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.
- Localisation : Ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lots : 5 902 523 à 5 902 527 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- Superficie à transférer : 266,9 m² (2 873 pi²)
- Zonage : Habitation et commercial
- Particularités : Ruelle non ouverte à la circulation et déjà intégrée aux propriétés riveraines, en plus d'être jugée non requise par l'Arrondissement.

Requérant : Ville de Montréal

Acquéreurs : Tous les propriétaires riverains (5)
Voir tableau de compilation de la pétition

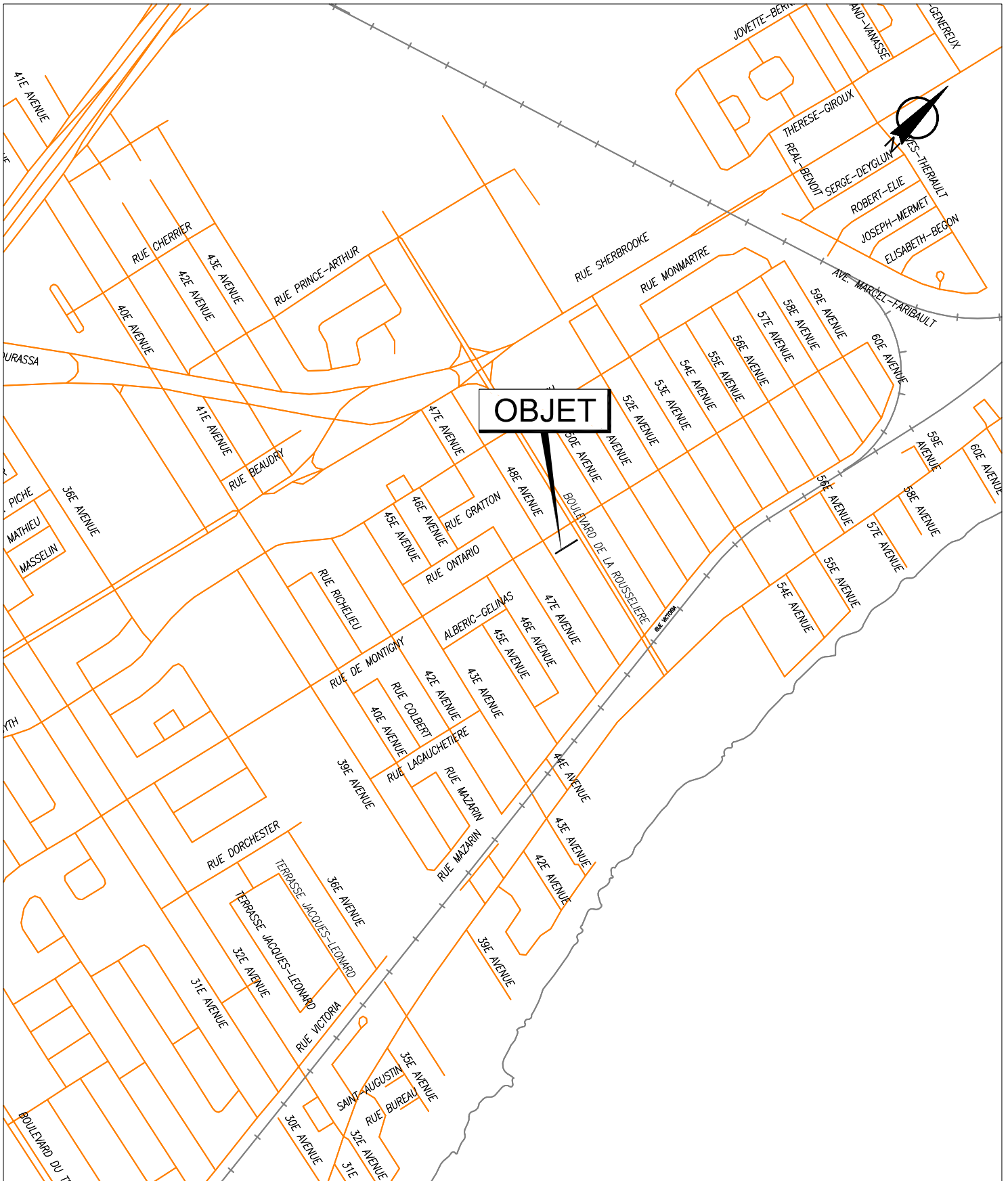
Prix de la cession : Sans contrepartie

Valeur au rôle foncier 2015 : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas – domaine public

Raison du prix de vente : Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Jocelyne Boulanger	Téléphone : 2-2009	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

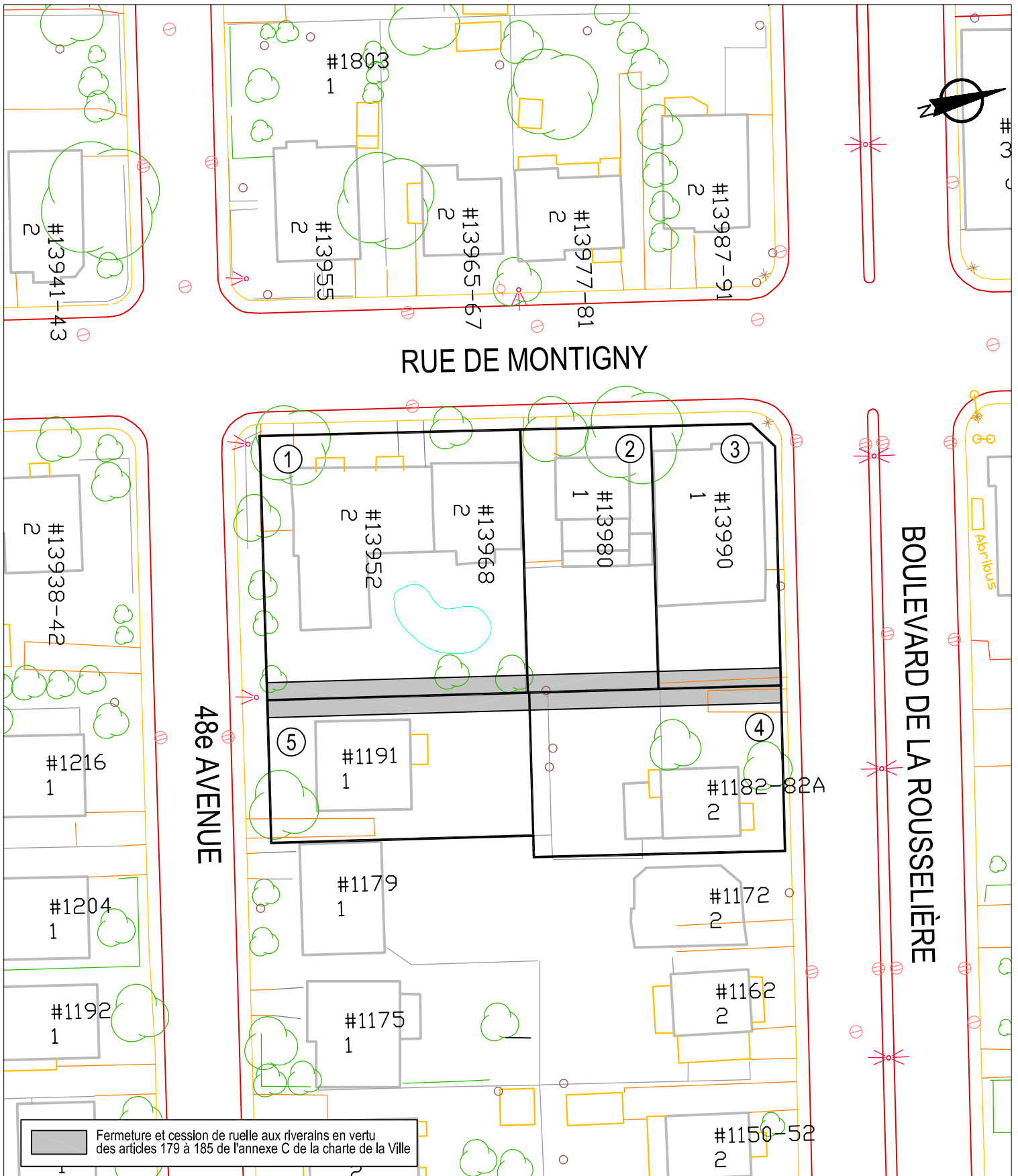


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles



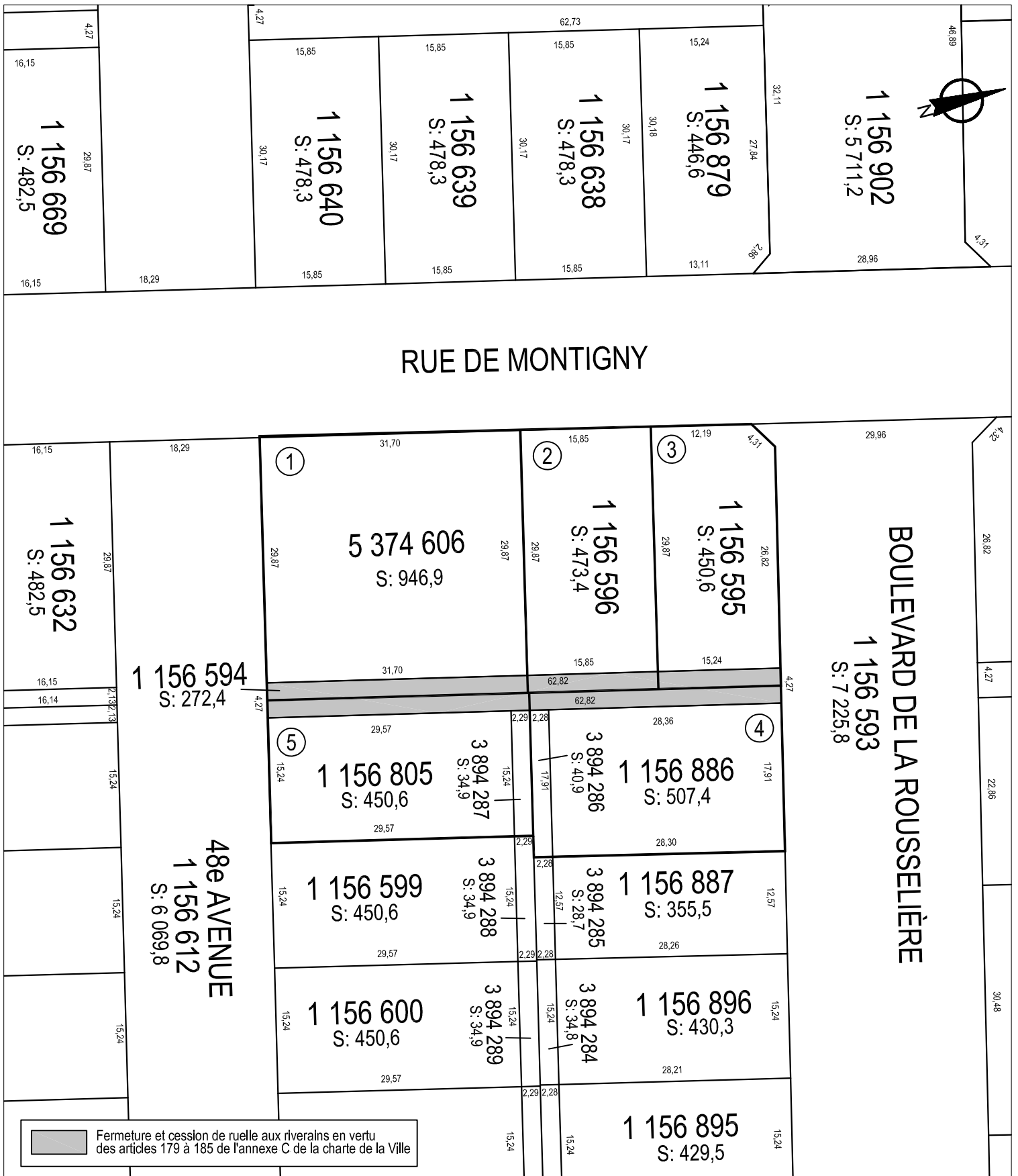
Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H11-005-5401-05
 Dessinateur : CL
 Échelle : -
 Date : 10-03-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
 Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H11-005-5401-05
 Dessinateur : CL
 Échelle : 1:600
 Date : 10-03-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H11-005-5401-05
Dessinateur : CL
Échelle : 1:600
Date : 10-03-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H11-005-5401-05
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 10-03-15



Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions Immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-05
 Mandat : 14-0530-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 avril 1998 constituée du lot 1 156 594, située au sud de la rue de Montigny entre la 48^e Avenue et la rue de la Rousselière telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>1</p> <p>2642-1438 Québec inc représentée par :</p> <p> Mme Mélanie Longpre</p> <p> M. Mutolo Ali-Ngindu</p> <p>13952, rue de Montigny, Montréal (Québec) H1A 1J6</p> <p>Votre n° tél. : <u>(514) 642-9407</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>pavlongpre@bell.net</u></p> <p>Compte de taxes : 802389-00</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13952 à 13968, rue de Montigny.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration le
(27 juillet 2015) 2642-1438 Québec inc.
tenue à son siège au 13952 Demontigny
à Montréal, province Québec le 15/07/27

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mélanie Longpré, présidente
(Profession et titre)

ET Mutolo Ali-Ngindu (secrétaire)
(Profession et titre)

Tous deux des villes et district de Montréal soient et sont, par la présente résolution, chacune autorisée à faire et à signer séparément pour et au nom de la société, tout document relatif au processus d'acquisition de la ruelle connue et désigné par le lot 1 156 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette ruelle est située entre la 48e Avenue et le boulevard de la Rousselière et au sud-est de la rue de Montigny à Montréal dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, à Montréal.

Extrait véritable et certifié, ce 27 juillet 2015
[Signature], secrétaire.
(Signature)

ATTESTATION

Je, soussigné, atteste que Mutolo Ali-Ngindu
qui a certifié cet extrait, est bien le secrétaire de la société et que la résolution ci-dessus a été légalement adoptée à cette assemblée tenue au siège de la société.

[Signature], président
(Signature)


Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-05
 Mandat : 14-0530-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Designation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 avril 1998 constituée du lot 1 156 594, située au sud de la rue de Montigny entre la 48^e Avenue et la rue de la Rousselière telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>2</p> <p> Chantal Bolduc</p> <p>13980, rue de Montigny, Montréal, Québec, H1A 1J6</p> <p>Votre n° tél. : <u>514 728 8372</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>chantal-bolduc@cspi.gc.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 802381-00</p>	<p><input type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13980, rue de Montigny.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8



FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-05

Mandat : 14-0530-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Designation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 avril 1998 constituée du lot 1-156 594, située au sud de la rue de Montigny entre la 48^e Avenue et la rue de la Rousselière telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>3</p> <p></p> <p>9228-2920 Québec Inc. représentée par</p> <p>PAULO MOREIRA</p> <p>Nom :</p> <p></p> <p>Nom :</p> <p>9120, Boul. René-Lévesque Est, Laval, Québec, H7A 4B5</p> <p>Votre n° tél. : 514-583-8260</p> <p>Inscrire adresse courriel :</p> <p>investjpm@gmail.com</p> <p>Compte de taxes : 802392-00</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 13990, rue de Montigny.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES. 14 juillet 2015

9228-2920 QUÉBEC Inc.

RÉSOLUTION SPÉCIALE ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS TENANT LIEU D'ASSEMBLÉ.

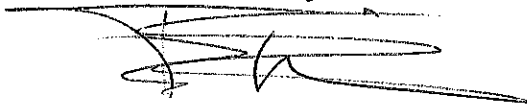
RE : PROCURATION ET MANDAT AUX FINS DE REPRÉSENTATION POUR LE PROJET DEMANDE DE PÉTITION D'ACQUISITION D'UNE RUELLÉ

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : 31H11-005-5401-05

POUR L'ADRESSE : 13990 RUE DE MONTIGNY

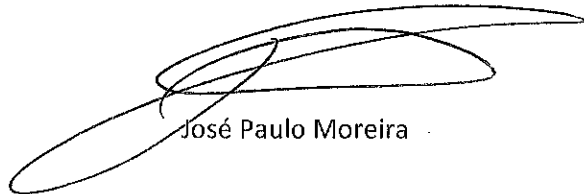
Il est unanimement résolu que Monsieur José Paulo Moreira, à titre de vice-président de la société soit, et il est par la présente résolution autorisé à agir au nom de la société, ainsi que de représenter la société pour le projet DEMANDE DE PÉTITION D'ACQUISITION D'UNE RUELLÉ, à faire tout ce qu'il juge jugera requis pour donner plein effet à la présente résolution, notamment la signature de tous autres documents ou règlement en lien avec ce projet.

Montréal, le 28 juillet 15



Antonio Antonucci

Montréal, le 28 juillet 15



José Paulo Moreira

Montréal, le 28 juillet 2015



Benjamin Roy-Picard

Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

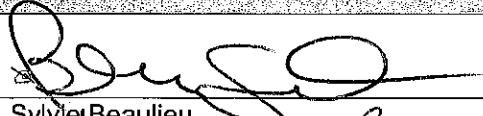
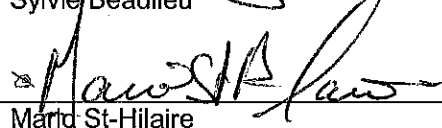
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-05

Mandat : 14-0530-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 avril 1998 constituée du lot 1 156 594, située au sud de la rue de Montigny entre la 48^e Avenue et la rue de la Rousselière telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>4</p> <p> _____ Sylvie Beaulieu</p> <p> _____ Mario St-Hilaire</p> <p>1182, boul. de la Rousselière, Montréal, Québec H1A 2X4</p> <p>Votre n° tél. : <u>514 644 8942</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>SYLVIEBEAULIEU1962@</u> <u>HOTMAIL.COM.</u></p> <p>Compte de taxes : 803382-20</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1182 à 1182A, boul. de la Rousselière.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

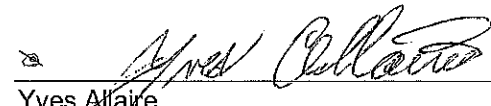
Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

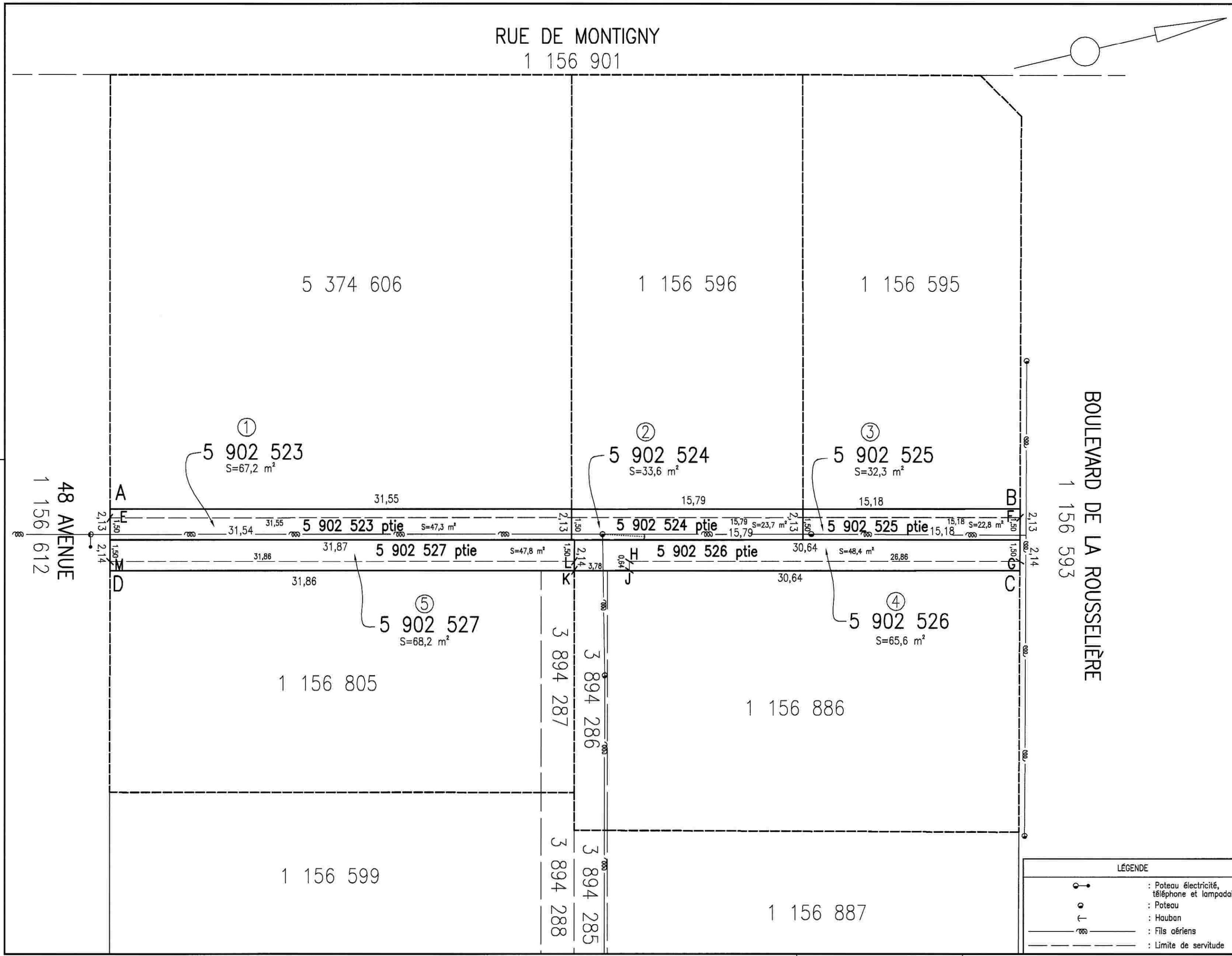
Dossier : 31H11-005-5401-05
 Mandat : 14-0530-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Designation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 avril 1998 constituée du lot 1 156 594, située au sud de la rue de Montigny entre la 48^e Avenue et la rue de la Rousselière telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage seion les limites du terrain
<p>5</p> <p> Yves Allaire</p> <p>1191, 48^e Avenue, Montréal, Québec, H1A 2Y3</p> <p>Votre n^o tél. : <u>(514) 642-8480</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : _____</p> <p>Compte de taxes : 803329-00</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1191, 48^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.



code du microfilm	B3
DIVISION DE LA GÉOMATIQUE	
Échelle: 1: 200 <small>Les unités utilisées sont celles du système international(SI)</small>	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL	
CADASTRE: Québec	
LOT(S) Les lots 5 902 523, 5 902 524, 5 902 525, 5 902 526 et 5 902 527.	
EMPLACEMENT: Bien-fonds situé au sud-est de la RUE DE MONTIGNY entre la 48 ^e Avenue et le boulevard De La Rousselière	
LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit: <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> </div>	
FINS DU DOCUMENT:	
TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. NOTES: 1- Les lettres ABCDA délimitent le liseré indiquant le transfert de ruelle. 2- Le bien-fonds indiqué par les lettres EFGHJKLME devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.	
Montréal, le 25 mai 2016 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL Préparé par: <i>Sylvie Gauthier</i> S.Y.L.V.I.E G.A.U.T.H.I.E.R. Arpenteure-géomètre _____ Arpenteur(e)-géomètre	
Minute N° 1690 _____ Sceau Références: Une description technique accompagne ce plan.	
Feuillet(s) cartographique(s) 31H11-005-5401 (31H11-010-2701) Dessin: E. Egyed Arpenteur-géomètre chef d'équipe: <i>Michel Frenette</i> M.I.C.H.E.L F.R.E.N.E.T.T.E A.S.	
DOSSIER N° 21925 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)	
Montréal	
Service des infrastructures, de la voirie et des transports Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: <i>Luc Roy</i>	
DOSSIER DE LA VILLE:	
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL: Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	
PLAN N° M-43 POINTE-AUX-TREMBLES	

LÉGENDE	
●	: Poteau électricité, téléphone et lampadaire
○	: Poteau
┌└	: Hauban
—	: Fils aériens
---	: Limite de servitude

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : QUÉBEC
LOT(S) : LES LOTS 5 902 523, 5 902 524,
5 902 525, 5 902 526 ET 5 902 527
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au sud-est de la rue De Montigny entre la 48e Avenue et le boulevard De La Rousselière, est identifié par les lettres ABCDA sur le plan M-43 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 25 mai 2016.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS (5 902 523), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie soixante-sept mètres carrés et deux dixièmes (67,2 m²).

- Une partie dudit lot (5 902 523 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure irrégulière;



BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest, par la partie restante du lot 5 902 523;
- Vers le nord-est, par le lot 5 902 524;
- Vers le sud-est, par le lot 5 902 527;
- Vers le sud-ouest, par le lot 1 156 612, faisant partie de la 48e Avenue;

MESURANT :

- Vers le nord-ouest, trente et un mètres et cinquante-cinq centièmes (31,55 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et cinquante centième (1,50 m);
- Vers le sud-est, trente et un mètres et cinquante-quatre centièmes (31,54 m);

contenant en superficie quarante-sept mètres carrés et trois dixièmes (47,3 m²).

2.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (5 902 524), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-trois mètres carrés et six dixièmes (33,6 m²).

- Une partie dudit lot (5 902 524 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord-ouest, par la partie restante du lot 5 902 524;
- Vers le nord-est, par le lot 5 902 525;
- Vers le sud-est, par les lots 5 902 526 et 5 902 527;
- Vers le sud-ouest, par le lot 5 902 523;

MESURANT :

- Vers le nord-ouest et au sud-est, quinze mètres et soixante-dix-neuf centièmes (15,79 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et sept dixièmes (23,7 m²).

3.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ (5 902 525), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et trois dixièmes (32,3 m²).

- Une partie dudit lot (5 902 525 partie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord-ouest, par la partie restante du lot 5 902 525;
- Vers le nord-est, par le lot 1 156 593, faisant partie du boulevard De La Rousselière;
- Vers le sud-est, par le lot 5 902 526;
- Vers le sud-ouest, par le lot 5 902 524;

MESURANT :

- Vers le nord-ouest et le sud-est, quinze mètres et dix-huit centièmes (15,18 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (22,8 m²).

4.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-SIX (5 902 526), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie soixante-cinq mètres carrés et six dixièmes (65,6 m²).

- Une partie dudit lot (5 902 526 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUI :

- Vers le nord-ouest, par les lots 5 902 524 et 5 902 525;
- Vers le nord-est, par le lot 1 156 593, faisant partie du boulevard De La Rousselière;
- Vers le sud-est, par la partie restante du lot 5 902 526;
- Vers le nord-est, par la partie restante du lot 5 902 526;
- Vers le sud-est, par les lots 1 156 886 et 3 894 286;
- Vers le sud-ouest, par le lot 5 902 527;

MESURANT :

- Vers le nord-ouest, trente mètres et soixante-quatre centièmes (30,64 m);
- Vers le nord-est, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le sud-est, vingt-six mètres et quatre-vingt-six centièmes (26,86 m);
- Vers le nord-est, soixante-quatre centièmes de mètre (0,64 m);
- Vers le sud-est, trois mètres et soixante-dix-huit centièmes (3,78 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m);

contenant en superficie quarante-huit mètres carrés et quatre dixièmes (48,4 m²).

5.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT (5 902 527), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie soixante-huit mètres carrés
et deux dixièmes (68,2 m²).

- Une partie dudit lot (5 902 527 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord-ouest, par les lots 5 902 523 et 5 902 524;
- Vers le nord-est, par le lot 5 902 526;
- Vers le sud-est, par la partie restante du lot 5 902 527;
- Vers le sud-ouest, par le lot 1 156 612, faisant partie de la 48e Avenue;

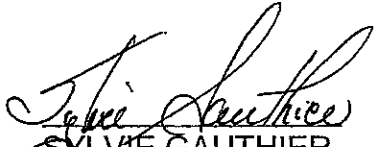
MESURANT :

- Vers le nord-ouest, trente et un mètres et quatre-vingt-sept centièmes (31,87 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le sud-est, trente et un mètres et quatre-vingt-six centièmes (31,86 m)

contenant en superficie quarante-sept mètres carrés et huit dixièmes (47,8 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille seize sous le numéro 1690 de mes minutes au dossier 21925 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

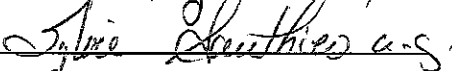

SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

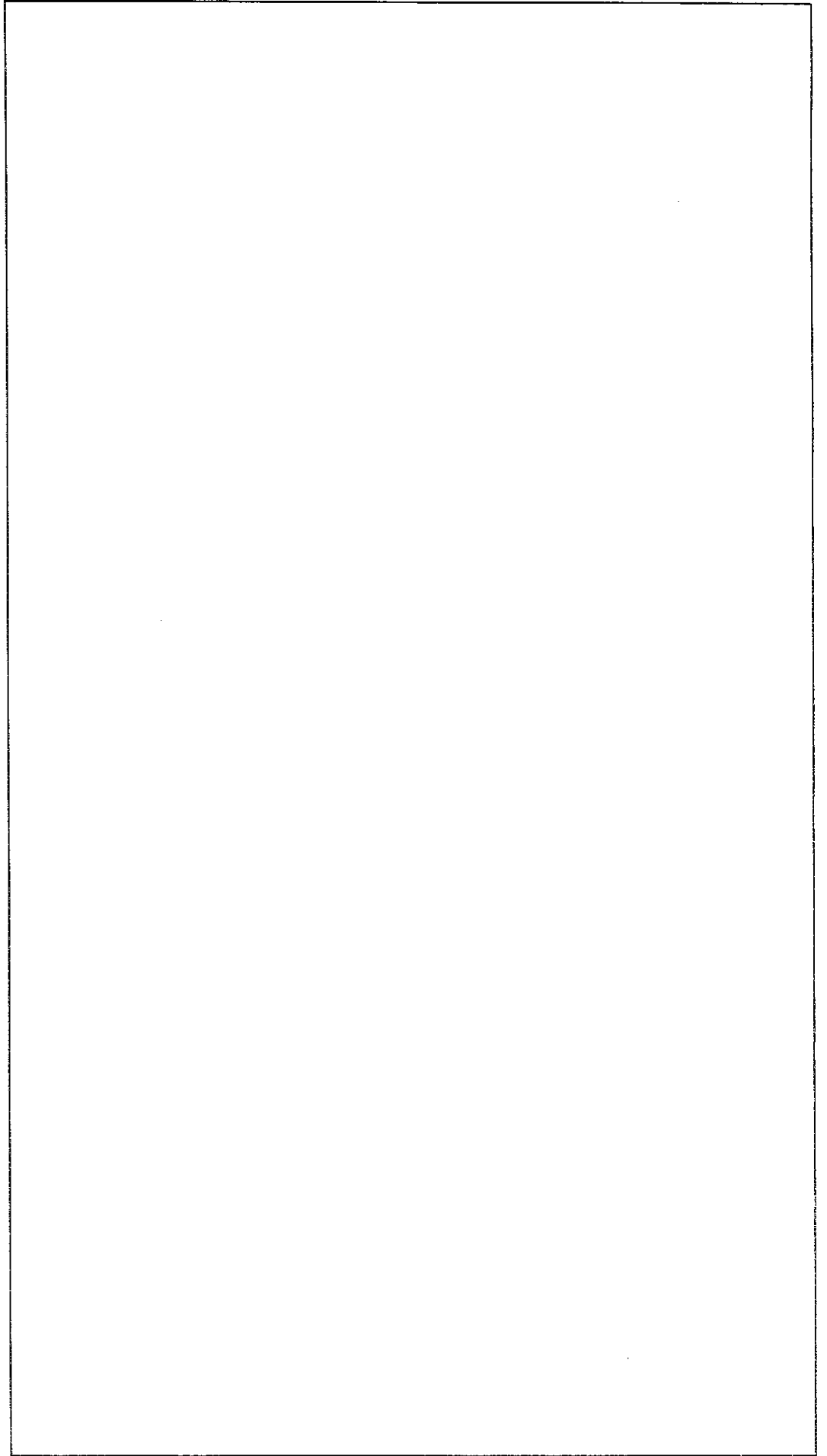
/cc

Dossier : 21925

Copie conforme à l'original

Montréal, le 6 juin 2016


Arpenteur(e)-géomètre



**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée du lot 1 156 594 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre la 48e Avenue et le boulevard de La Rousselière
DOSSIER : 31H11-005-5401-05 N° mandat : 14-0530-T

N ^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m ²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	2642-1438 Québec inc 13952, rue de Montigny, Montréal (Québec) H1A 1J6 A/S Mme Mélanie Longpré M. Mutolo Ali-Ngindu	5 374 606	5 902 523	67,2	802389-00	13952 à 13968, rue de Montigny, Montréal (Québec) H1A 1J6	31,55	OUI
2	Madame Chantal Bolduc 13980, rue de Montigny, Montréal, Québec, H1A 1J6	1 156 596	5 902 524	33,6	802391-00	13980, rue de Montigny, Montréal, Québec, H1A 1J6	15,79	NON
3	9228-2920 Québec inc. 9120, Boul. René-Lévesque Est, Montréal, Québec, H7A 4B5	1 156 595	5 902 525	32,3	802392-00	13990, rue de Montigny, Montréal, Québec, H1A 1J6	15,18	OUI
4	Madame Sylvie Beaulieu Monsieur Mario St-Hilaire 1182 boul. de la Rousselière Montréal, Québec H1A 2X4	1 156 886 3 894 286	5 902 526	65,6	803382-20	1182 à 1182A, boul. de la Rousselière, Montréal, Québec H1A 2X4	30,64	OUI
5	Monsieur Yves Allaire 1191, 48 ^e Avenue, Montréal, Québec, H1A 2Y3	1 156 805 3 894 287	5 902 527	68,2	803329-00	1191, 48 ^e Avenue, Montréal, Québec, H1A 2Y3	31,86	OUI
				266,9			125,02	

Nombre total de propriétaires:	5
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	4

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 24 mai 2016

Total des votes favorables obtenus (80,0 %)	4
--	----------

Total mesure en front	125,02 m
------------------------------	-----------------

Front requis 66.6%	83,26 m
---------------------------	----------------

Dimension du front obtenu	109,23 m
----------------------------------	-----------------

Superficie totale à transférer	266,90 m²
---------------------------------------	-----------------------------

Dossier # : 1164386006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-05

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

FICHIERS JOINTS



[Règlement fermeture et transfert ruelle.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
17-

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE DE MONTIGNY, ENTRE LA 48^E AVENUE ET LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

À la séance du 2017, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 902 523, 5 902 524, 5 902 525, 5 902 526 et 5 902 527 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 5 374 606, 1 156 596, 1 156 595, 1 156 886, 3 894 286, 1 156 805 et 3 894 287 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan M-43 Pointe-aux-Trembles.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle composée des lots 5 902 523 Ptie, 5 902 524 Ptie, 5 902 525 Ptie, 5 902 526 Ptie et 5 902 527 Ptie tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres EFGHJKLME sur le plan M-43 Pointe-aux-Trembles, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telle

servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN M-43 POINTE-AUX-TREMBLES PRÉPARÉ PAR SYLVIE GAUTHIER, ARPENTEURE-GÉOMÈTRE, LE 25 MAI 2016, SOUS LE NUMÉRO 1690 DE SES MINUTES, DOSSIER 21925.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2017.



Dossier # : 1164396015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-12

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 930 916 à 5 930 919 inclusivement, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres ABCDA sur le plan, G-159 Rivière-des-Prairies préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 27 juillet 2016, minute 1717, dossier 21892.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-24 14:49

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1164396015**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-12

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2014, le propriétaire du bâtiment sis aux 12695-12699, 56^e Avenue, a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. Après l'analyse de la demande, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a déterminé qu'un transfert de la ruelle pour tout le réseau de la ruelle anciennement connue sous les numéros de lot 1 510 608, 1 510 462, 1 510 527, 1 510 551, 1 511 174, 1 511 266 et 1 510 266 du cadastre du Québec serait plus approprié. Ainsi, les formulaires de pétitions ont été transmis aux propriétaires riverains au courant du mois de février 2015. Toutefois, la plupart des réponses reçues n'étant pas favorables, le SGPI n'a pas réussi à obtenir le 2/3 d'approbation nécessaire pour la réalisation du transfert de la ruelle en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal.

Puisque la demande initiale se trouvait sur la portion de la ruelle portant le lot 1 510 608 maintenant connue sous les numéros de lot 5 930 916 à 5 930 919 du cadastre du Québec et que tous les propriétaires riverains de cette dernière ont émis un avis favorable à la fermeture de la ruelle, le SGPI a décidé de poursuivre le dossier de transaction seulement pour les lots précités.

L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est partiellement occupée par les propriétaires riverains.

Une action est requise pour permettre la fermeture de quatre (4) lots identifiés sur le plan G -159 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant le lot 95-5 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, aux termes de la loi 5-6 Eliz. II chap. 96, sanctionnée le 21 février 1957 et publiée au bureau de la publicité des droits le 23 janvier 1967 sous le numéro 1 964 370.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1166895029 - 22 juin 2016 - D'approuver le projet de remplacement du lot 1 510 608 du cadastre du Québec, situé au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56^e avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 1^{er} juin 2016, minute 1692.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 930 916 à 5 930 919 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur ces mêmes lots, délimités par les lettres AEFCHJKA, tels qu'identifiés au plan G-159 Rivière-des-Prairies, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 27 juillet 2016, minute 1717.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 30 septembre 2016
Michel L LAPIERRE, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8407
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-09-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-11-24

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/DD et mandat : 1164396015 / Mandat 14-0386-T

Description de la transaction :

- **Type de transaction :** Règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert aux propriétaires riverains.
- **Localisation :** Située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue.
- **Lot :** 5 930 916 à 5 930 919 du cadastre du Québec inclusivement
- **Zonage :** Résidentiel

Vendeur : Ville de Montréal

Acquéreur : Quatre (4) propriétaires riverains

Prix de vente : Sans aucune contrepartie

Préparé par :

Julie Favreau

Denis Sauvé

Francine Fortin

Marie-Claude Lavoie

Téléphone : 2-8402

Téléphone : 2-2125

Téléphone : 2-0153

Téléphone : 2-1049

INITIALES

**DATE
(JJ-MM-AA)**



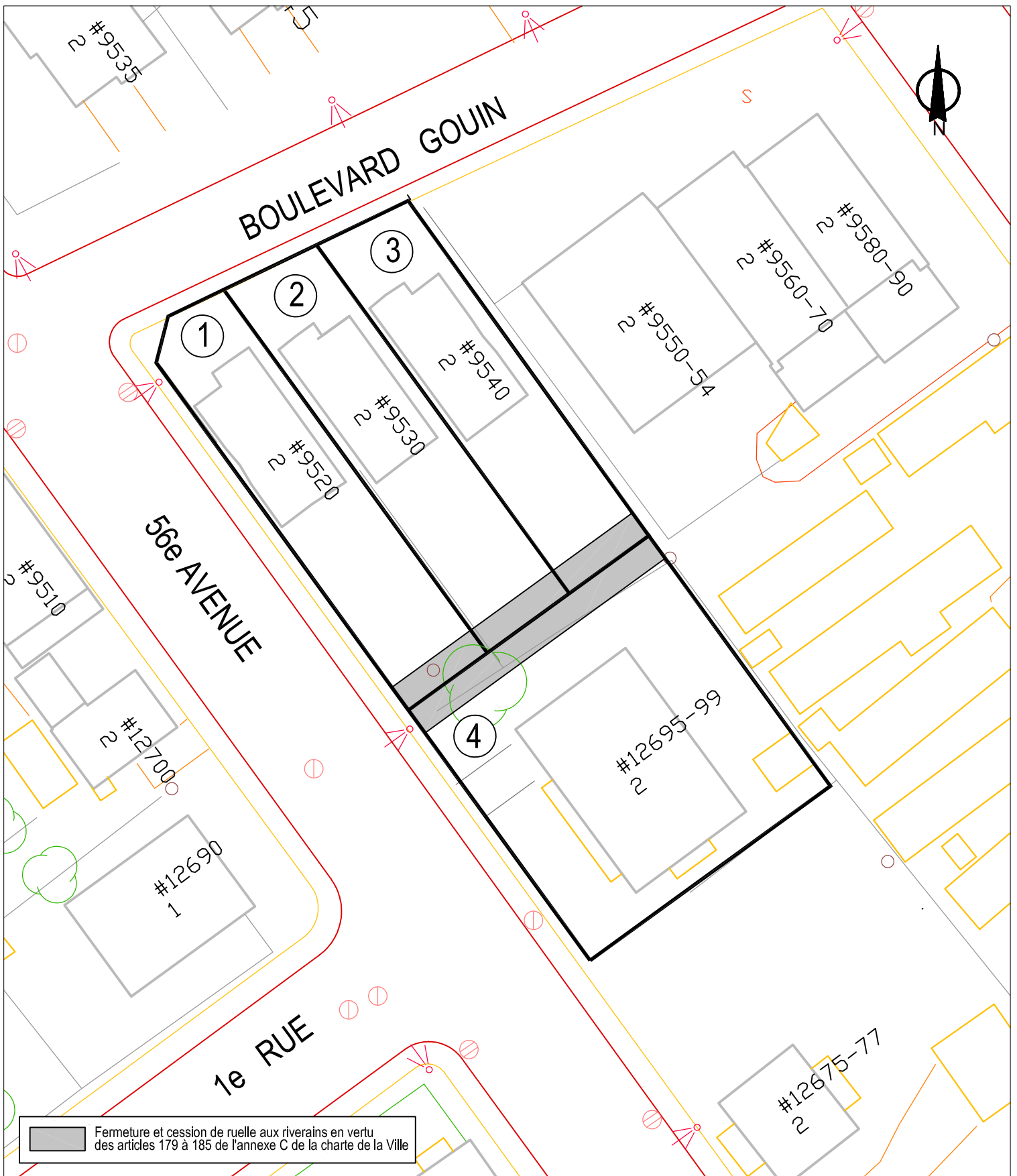
OBJET



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



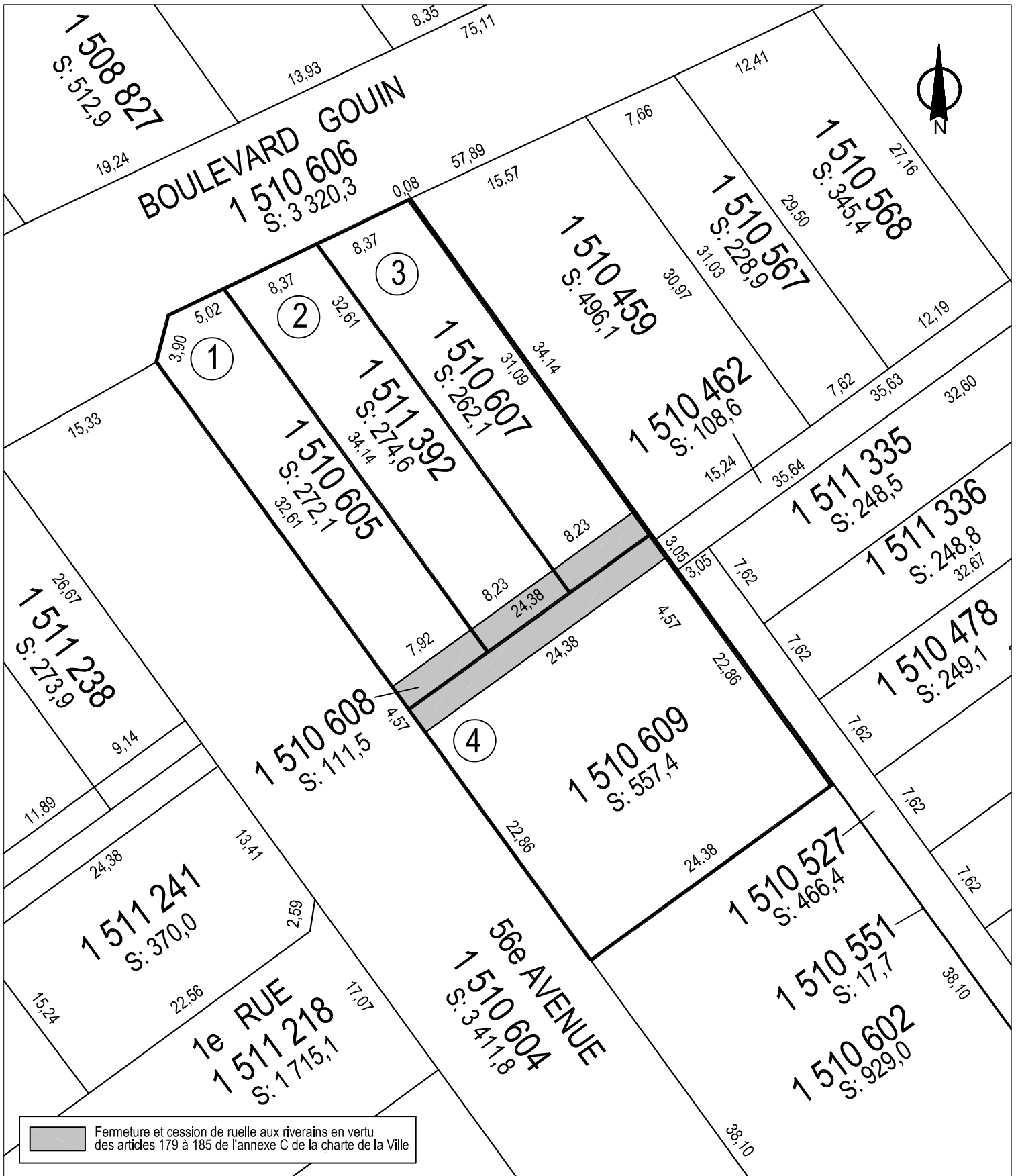
Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-5169-12
Production : CL
Échelle : -
Date : 11-06-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan B : plan de l'utilisation du sol
 Dossier : 31H12-005-5169-12
 Production : CL
 Échelle : 1:400
 Date : 11-06-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-5169-12
Production : CL
Échelle : 1:400
Date : 11-06-15

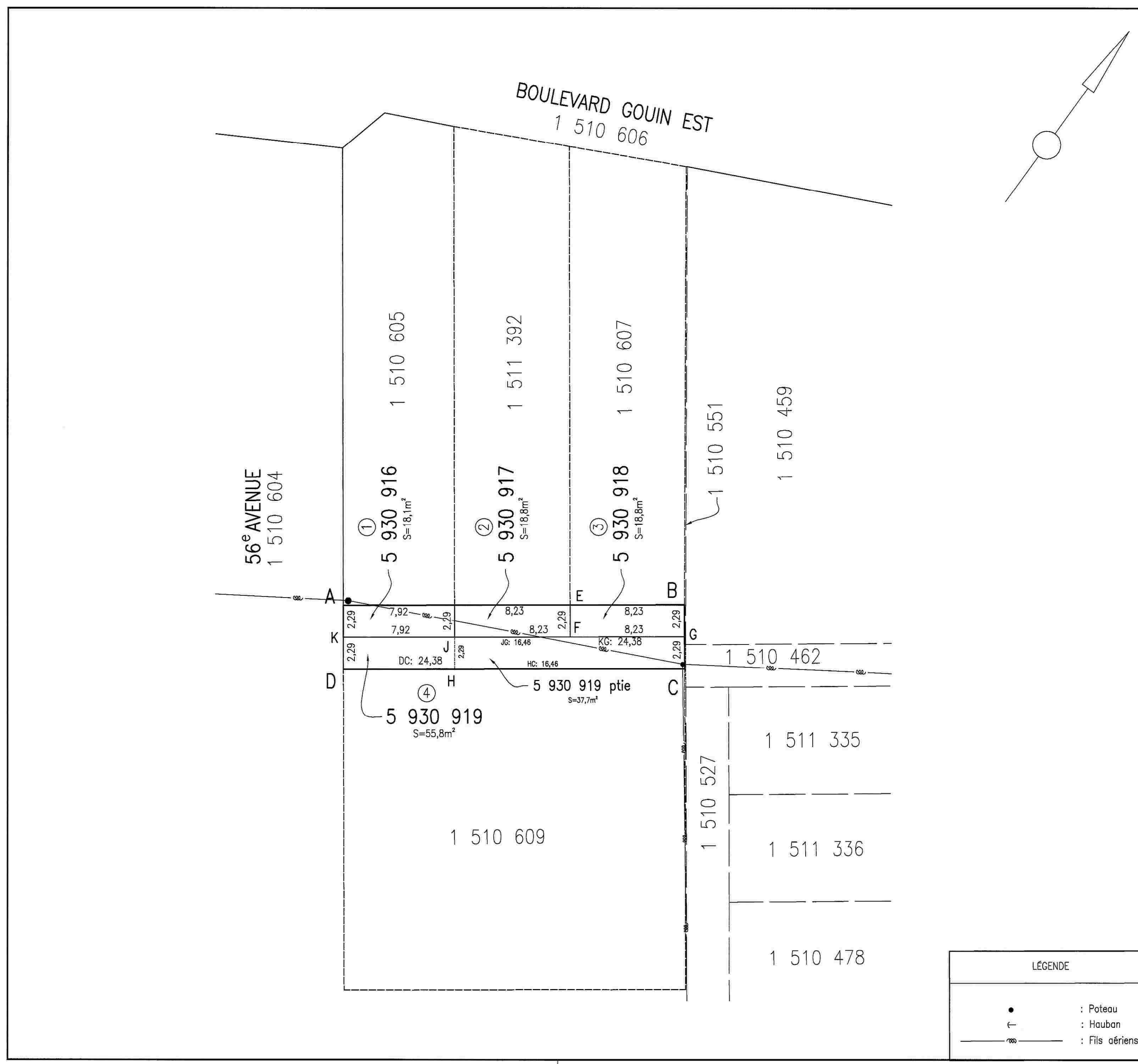


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-5169-12
Production : CL
Échelle : -
Date : 11-06-15

AP25553



code du microfilm _____ A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Echelle: 1: 200

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)
Les lots 5 930 916, 5 930 917, 5 930 918 et 5 930 919.

EMPLACEMENT:
Bien-fond situé au sud-est du BOULEVARD GOUIN EST et au nord-est de la 56^e AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

FINS DU DOCUMENT:
TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:
1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.
2- Le bien-fonds indiqué par les lettres AEFGCHJKA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 27 juillet 2016 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Préparé par: *Sylvie Gauthier* a.s.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteur-géomètre

Minute N° 1717 _____, Sceau Arpenteur(e)-géomètre

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-5169 (31H12-010-2635) Dessin: E. Eged

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Rédul Jean*

DOSSIER N° 21892 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Max Bignard*

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

PLAN N° G-159 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

LÉGENDE

•	: Poteau
┌	: Hauban
—	: Fils aériens

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée du lot 1 511 608 du cadastre du Québec,
Située au sud du boulevard Gouin Est entre la 56e Avenue et la 57e Avenue
DOSSIER : 31H12-005-5169-12 N° mandat : 14-0386-T

N ^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m ²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Thai Oanh Trinh Monsieur Thai Hoc Trinh	1 510 605	Aucun lot	18.1	891512-00	9520, boulevard Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E4	7.92	Oui et renonce à ses droits en faveur du propriétaire du lot 1 511 392
2	Madame Roxana Torres Monsieur Kelvin Daniel Dominguez	1 511 392	5 930 916 5 930 917	18.81	806648-00	9530, boulevard Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E4	8.23	Oui et obtient le lot adjacent au propriétaire du lot 1 510 605
3	Madame Gerda Salomon	1 510 607	5 930 918	18.85	806649-00	9540, boulevard Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E4	8.23	Oui
4	Monsieur Dickens Louis	1 510 609 1 510 609	5 930 919	55.71	868859-00	12695-12699, 56e Avenue Montréal (Québec) H1E 2M5	24.38	Oui
				111.47				48.76

Total des votes favorables obtenus (100%)	4
---	----------

Nombre total de propriétaires:	4
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	3

Total mesure en front	48.76 m
------------------------------	----------------

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le

Front requis 66.6%	32.18 m
Dimension du front obtenu	48.76 m
Superficie totale à transférer	111.47 m ²


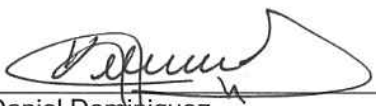
Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5169-12
 Mandat : 14-0386-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 mars 2000 constituées des lots 1 510 527 et 1 510 608, 1 511 174 et 1 511 526 situées au sud du boulevard Gouin entre la 56^e Avenue et la 57^e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>2</p> <p> _____ Roxana Torres</p> <p> _____ Kelvin Daniel Dominguez</p> <p>9530, boulevard Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E4</p> <p>Votre n° tél. : <u>(514) 648-5475</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>dominguezkda3@hotmail.com</u></p> <p>Compte de taxes : 891504-00</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9530, boulevard Gouin Est.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Division évaluation et transactions immobilières
 Section transactions immobilières
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8


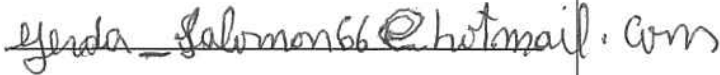
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5169-12

Mandat : 14-0386-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 mars 2000 constituées des lots 1 510 527 et 1 510 608, 1 511 174 et 1 511 526 situées au sud du boulevard Gouin entre la 56^e Avenue et la 57^e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	<p></p> <p>Gerda Salomon</p> <p>9540, boulevard Gouin Est Montréal (Québec) H1E 1E4</p> <p>Votre n° tél. : 438-993-8561 514-322-3546 Inscrire adresse courriel :</p> <p></p> <p>Compte de taxes : 891510-02</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9540, boulevard Est.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y6


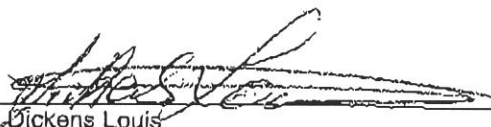
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-5169-12

Mandat : 14-0386-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles rivaux des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une amplitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 14 mars 2000, constituées des lots 1 510 527 et 1 510 608, 1 511 174 et 1 511 826 situées au sud du boulevard Gouin entre la 66^e Avenue et la 57^e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>4</p> <p> Etuelle Joudy</p> <p> Dickens Louis</p> <p>582, rue Bossuet Montréal (Québec) H1N 2R4</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-808-5098</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : _____</p> <p>Compte de taxes : 868859-00</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12695-12699 56^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p>Note : L'utilisation du « Je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

2 mars 2015

RENONCIATION DE DROITS

OBJET : Fermeture, comme ruelle, et cession à des fins d'assemblage au propriétaire de l'immeuble sis au 9530, boulevard Gouin Est, de la partie de ruelle constituée du lot 1 510 608 du cadastre du Québec, d'une superficie 18,1 m² (195 pi²).
N/Réf. 31H12-005-5169-12 N° mandat : 14-0386-T

S.V.P. VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET NOUS LE RETOURNER D'ICI 30 JOURS

Aux fins de la fermeture et cession susmentionnées, nous, soussignés, propriétaires de l'immeuble sis au 9520, boulevard Gouin Est, constitué du lot 1 510 605 du cadastre du Québec, consens à :

RENONCIATION DE DROITS

Renoncer à tous mes droits de passage et d'acquisition que je possède ou que je pourrais posséder dans la partie de ruelle, mentionnée à l'objet, constituée d'une partie du lot 1 510 608 du cadastre du Québec.

Oui Non

Madame Thai Oanh Trinh



Signature

Monsieur Thai Hoc Trinh



Signature

Date : 29-06-2015

ADRESSE : 9520, Boulevard Gouin Est,
Montréal (Québec) H1E 1E4

Tél. : 514-494-1719

APPROBATION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE RUELLE

OBJET : Le projet visé consiste à la fermeture, comme ruelle, et à la vente, à des fins d'assemblage, aux propriétaires des immeubles riverains, la ruelle maintenant connus sous les numéros de lots 5 930 916 à 5 930 919 du cadastre du Québec.

S.V.P. VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ET NOUS LE RETOURNER

Pour les fins du projet susmentionné, nous, soussignés Madame Roxana Torres et Monsieur Kelvin Daniel Dominguez, propriétaires de l'immeuble sis au 9530, boulevard Gouin, constitué du lot 1 511 392 du cadastre du Québec, consent à :

ACQUÉRIR LA PARTIE DE LA RUELLE

Située sur le côté voisin de notre immeuble et portant le numéro de lot 5 930 916 du cadastre du Québec

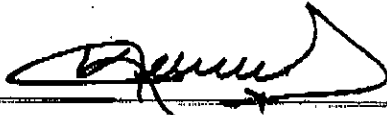
Oui



Non



Madame Roxana Torres



Monsieur Kelvin Daniel Dominguez

ADRESSE :

9530, boulevard Gouin
Montréal (Québec) H1E 1E4

Tél. : (514) 648-5475

Date : NOV-14-2016

Dossier # : 1164396015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-12

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 16-002757

FICHIERS JOINTS



[Règlement fermeture et transfert ruelle.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-17

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Division des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DU BOULEVARD GOUIN EST ET AU NORD-EST DE LA 56^E AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201___, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 930 916, 5 930 917, 5 930 918, 5 930 919, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 510 605, 1 511 392, 1 510 607 et 1 510 609, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan G-159 RIVIERE-DES-PRAIRIES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 27 juillet 2016, sous le numéro 1717 de ses minutes (dossier 21892).

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 5 930 916, 5 930 917 et 5 930 919 Ptie, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres AEFGCHJKA sur le plan G-159 RIVIERE-DES-PRAIRIES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN G-159 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 27 juillet 2016, sous le numéro 1717 de ses minutes (dossier 21892).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le 201__.



Dossier # : 1160390008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 M\$ afin de financer les travaux de protection des immeubles».

Il est recommandé:
D'adopter le "Règlement autorisant un emprunt de 46 M\$ afin de financer les travaux de protection des immeubles".

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-11 08:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 M\$ afin de financer les travaux de protection des immeubles».

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins de la planification du PTI 2017-2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière doit faire adopter un nouveau règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation de travaux de protection sur les immeubles corporatifs. Les travaux seront réalisés entre autres sur les bâtiments culturels, des grands parcs, au Complexe sportif Claude-Robillard et dans plusieurs programmes comme l'accessibilité universelle, la réfection des toitures et le développement durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1359 Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20,155 M\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal - règlement 15-082

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 46 M\$ pour réaliser les travaux de protection des bâtiments corporatifs sous la responsabilité du Conseil municipal

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt en vigueur pour les travaux de protection des bâtiments administratif est maintenant en deçà de 3 M\$. L'actuel projet de règlement d'emprunt permettra de mettre en oeuvre les projets de protection et les programmes de protection des immeubles corporatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce nouveau règlement d'emprunt permettra de financer les projets et programmes en programmation pour les années 2017-2019.

20000 Programme de services professionnels externes en gestion de projet

30910 Programme d'amélioration locative des immeubles administratifs

38009 Programme de protection des bâtiments culturels

42211 Programme de réfection des bâtiments des grands parcs

42290 Programme de rénovation du Complexe Claude-Robillard
42306 Programme de protection des bâtiments sportifs
66025 Programme de réfection des toitures et des enveloppes
66030 Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux
66030 Programme de protection des immeubles de compétence locale
66050 Programme de mise à niveau des systèmes
66130 Programme d'accessibilité
66169 Programme de développement durable dans les édifices municipaux
66460 Programme de protection des bâtiments industriels

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce règlement d'emprunt permettra de financer la réalisation de certains projets réduisant l'empreinte écologique des bâtiments.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report d'obtention de ce règlement pourrait retarder la réalisation de certains projets en cours de conception.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion 9 novembre 2016
Adoption 7 décembre 2016
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire Environ février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-06

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-10-26

Dossier # : 1160390008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 M\$ afin de financer les travaux de protection des immeubles».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1160390008 - protection des immeubles.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-24

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 000 000 \$ AFIN DE
FINANCER LES TRAVAUX DE PROTECTION DES IMMEUBLES**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 46 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de protection des immeubles.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1^{er} janvier 2017.

GDD1160390008

Dossier # : 1160390008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 M\$ afin de financer les travaux de protection des immeubles».

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1160390008 Règlement d'emprunt.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-07

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1163962003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-03 14:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163962003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour la gestion des corridors intégrés relevant de la compétence du conseil de Ville.

La mise en place de corridors de mobilité intégrés (CMI) vise l'optimisation de la mobilité par l'intégration des systèmes inter-institution, et l'information aux voyageurs de façon complète. Pour ce faire, l'ensemble des données provenant de tous les partenaires - MTQ, STM, le Port de Montréal et la Ville de Montréal - devient une source d'informations utilisable par le citoyen lors de ses déplacements.

Pour donner suite à l'adoption imminente du plan triennal d'immobilisation 2017-2019 par le Conseil municipal, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter un règlement d'emprunt de 14 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx XXXX - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 14 000 000 \$ permettant de financer la gestion des corridors intégrés, y compris les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

La gestion des corridors de mobilité intégrés comprend entre autres :

- l'installation de feux de circulation,
- l'installation de stations permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU),
- l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente,
- l'achat et l'installation de modèle de prédiction de la circulation.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la gestion des corridors intégrés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet "gestion des corridors intégrés" (54102), prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes. La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	TOTAL
54102	1 000	2 500	1 500	9 000	14 000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisation datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation au cours des années 2017 et suivantes du projet relatif à la gestion des corridors intégrés sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - décembre 2016

1. Adoption - janvier 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes: date de publication du règlement ou janvier 2017.
5. Réalisation des travaux : 2017 et années suivantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon CARRIER
PCO - Contrôleur de projet

Tél : 514 872-3336
Télécop. : 514 872-6478

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-11-02

Dossier # : 1163962003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1163962003 - gestion des corridors intégrés 14 000 k.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 14 000 000 \$ AFIN DE FINANCER L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION, DE STATION PERMETTANT L'ENVOI D'INFORMATION EN TEMPS RÉEL AU CENTRE DE GESTION DE LA MOBILITÉ URBAINE (CGMU), L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DÉTECTEUR DE FILE D'ATTENTE ET DE MODÈLE DE PRÉDICTION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CORRIDORS INTÉGRÉS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 14 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1163962003

Dossier # : 1163962003

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet54102 - 1163962003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-Auteur:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - Pôle Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163690001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : Programme de réfection routière (PRR)

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent aux planage et revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 en cours d'adoption par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 83,9 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau artériel - 55861.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 XXXX - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 43,9 M\$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau artériel - 55861, pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage et revêtement des chaussées sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel - 55861.

Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-Artériel - 55861 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Total
55861	15 900	28 000	40 000	83 900

Ces travaux de nature non capitalisable, considérés comme une dépense de fonctionnement au sens des règles comptables, seront financés par emprunt. La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2016

Adoption : janvier 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date la plus tardive entre celle de la publication du règlement ou janvier 2017

Plans et devis : Novembre -Décembre 2016
Octroi des contrats : Janvier - Juin 2017
Début exécution des travaux : Juin-Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-10-25

514 872-0407

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-11-25

**Règlement d'emprunt
Annexe**

**Estimation des coûts des travaux du programme de
réhabilitation de chaussées par planage-revêtement
- Réseau artériel -**

Dépense	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant taxes incluses	Montant net de ristournes
Travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement	32 967 733,86	1 648 386,69	3 288 531,45	37 904 652 \$	34 612 000 \$
Incidences : Utilités publiques, frais de laboratoire, surveillance chantier, etc.	652 458,36	32 622,92	65 082,72	750 164 \$	685 000 \$
Honoraires de services professionnels	8 194 308,85	817 382,31	409 715,44	9 421 407 \$	8 603 000 \$
Total	41 814 501,07	2 498 391,92	3 763 329,61	48 076 223 \$	43 900 000 \$

Dossier # : 1163690001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



ND - 1163690001_PRPCPR_artériel avec annexe.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-11

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 900 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 43 900 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, le tout tel que décrit à l'annexe A du présent règlement.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ANNEXE A
ESTIMATION DES COÛTS DE TRAVAUX DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE-REVÊTEMENT – RÉSEAU ARTÉRIEL**

Annexe A

Estimation des coûts des travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Réseau artériel -

Dépense	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant taxes incluses	Montant net de ristournes
Travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement	32 967 734	1 648 387	3 288 531	37 904 652 \$	34 612 000 \$
Incidences : Utilités publiques, Frais de laboratoire, surveillance chantier, etc.	652 458	32 623	65 083	750 164 \$	685 000 \$
Honoraires de services professionnels	8 194 309	817 382	409 715	9 421 407 \$	8 603 000 \$
Total	41 814 501	2 498 392	3 763 330	48 076 223 \$	43 900 000 \$

Dossier # : 1163690001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet55861 - 1163690001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteur:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-14

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : (514) 872-3417

Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1163690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-16 11:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), en complément des efforts des arrondissements, vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier local en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les travaux se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage ou pour des raisons de sécurité et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 109,4 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme qui vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et la croissance économique de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 66,4 M\$ afin de financer les travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local - 55857, pour les années 2017 et 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local - 55857.

Ces travaux permettront d'atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées tout en prolongeant leur durée de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2017 et 2018, servira au financement du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local - 55857 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Total
55857	30 400	36 000	43 000	109 400

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux des programmes

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2016

Adoption : 19 décembre 2016

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date la plus tardive entre celle de la publication du règlement ou le 1^{er} janvier 2017

Plans et devis : Novembre -Décembre 2016
Octroi des contrats : Janvier - Juin 2017
Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

Le : 2016-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-11-16

Dossier # : 1163690005

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



ND_1163690005_PCPR_local.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 66 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 66 400 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal, et ce, afin d'augmenter la dotation des arrondissements.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1^{er} janvier 2017.

GDD1163690005

XX-XXX/1

Dossier # : 1163690005

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet55857 - 1163690005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-02

Jacques BERNIER
Chef de Division, - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : 514-872-3417

Division :



Dossier # : 1163690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de la Place l'Acadie est en présence d'une problématique de bruit compte tenu de sa proximité avec l'autoroute des Laurentides. Des études réalisées entre 2008 et 2010, soit avant le réaménagement du secteur, ont démontré que les niveaux sonores atteints au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage des résidences entraînent dans une catégorie provoquant un niveau de nuisance élevée pour les résidents. En raison du niveau de bruit recensé, la Politique sur le bruit routier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) recommande de prévoir les mesures d'atténuation du bruit. Dans le cadre de la reconstruction de la Place l'Acadie, la Ville de Montréal s'est engagée en 2008 à mettre en place un mur antibruit le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (voir plan de localisation en pièce jointe).

En vertu des lois sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que de la Charte de la ville de Montréal, le conseil municipal de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal afin de réaliser une consultation publique au cours de l'année 2008, soit avant la construction et le réaménagement de la Place l'Acadie. En 2009, le rapport de consultation publique a été divulgué. Le principal constat issu de cette consultation est le désir d'un environnement paisible pour les citoyens. Ainsi, l'écran antibruit végétal accompagné d'un aménagement paysager a été recommandé.

Les travaux de construction d'un écran antibruit sont planifiés en partenariat avec le MTMDET, conformément à la politique sur le bruit. Dans le cadre de cette politique, le MTMDET s'engage, à la suite de la signature d'un protocole d'entente en cours d'élaboration, à défrayer 50 % des coûts du projet. Afin de permettre à la Ville d'exécuter les travaux dans son emprise, le MTMDET fournira une permission d'occupation du domaine public, actuellement en préparation. Ainsi, la date du début des travaux est tributaire de l'obtention de cette permission.

Lors des discussions entre la Ville et le MTMDET afin de déterminer le maître d'oeuvre de la réalisation du mur antibruit, il a été décidé que la Ville serait chargée de la préparation des plans et devis, du lancement de l'appel d'offres public et de l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux et pour leur supervision, le tout en étroite collaboration avec le MTMDET. Cette décision a été prise notamment afin d'être en mesure de réaliser ces travaux à l'automne 2016, car le MTMDET ne pouvait pas garantir sa mise en oeuvre avant

5 ans. La Ville peut procéder de façon plus rapide que le MTMDET puisqu'elle a déjà conclu des contrats cadres avec un certain nombre de firmes d'experts conseils permettant d'effectuer la conception sans devoir procéder par appel d'offres public spécifique.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 en cours d'adoption par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 4 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de construction d'un écran antibruit dont voici les principales étapes :

- L'étape 1 qui consiste à l'avant-projet et la conception des plans et devis est complétée;
- L'étape 2 est en cours de réalisation et concerne les travaux de construction de l'écran antibruit. Elle comprend aussi la surveillance de chantier ainsi que l'assistance concepteur pendant les travaux et les plans finaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 XXXX - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0938 - 23 août 2016 - Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 299001 (4 soum.)

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* : activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

CM10 0320 - 22 avril 2010 (dossier 1100634001) - Adopter une résolution confirmant l'intérêt de la Ville à réaliser, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la première phase d'un écran antibruit en bordure de l'autoroute 15 (côté est) à partir d'un point au sud du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Henri-Bourassa (environ 360 mètres linéaires) et confirmer à cet effet au MTQ, l'engagement de la Ville à assumer 50 % du coût de réalisation de cette première phase.

CA09 09004 - 19 janvier 2009 (dossier 108133143) - Demander au ministère des Transports du Québec, conformément à la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec, d'entreprendre une étude de pollution sonore dans une zone à prédominance résidentielle existante affectée par le bruit de la circulation routière de l'autoroute 15.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 4 M\$ afin de financer les travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - 46102, pour la période triennale (2017-2019).

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux résumés ci-dessous, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant :

- Excavation et remblayage

- Construction des fondations en béton armé
- Construction de l'écran antibruit de type vert
- Réalisation d'un aménagement paysager
- Réalisation des travaux connexes (enlèvement de poteau de télécommunication, déplacement d'un puisard, installation de glissières G.T.O.G, installation de clôture)
- Maintien de la circulation et mise en place de signalisation temporaire.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer la réalisation des travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - 46102.

Ces travaux permettront d'abaisser le niveau sonore causé par l'autoroute des Laurentides afin de satisfaire les exigences de la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec pour les citoyens de la Place L'Acadie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de construction du mur antibruit - Autoroute 15 - Place l'Acadie et Henri-Bourassa - 46102, prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	Total
46102	4 000	-	-	-	4 000

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de construction d'un écran antibruit permettra d'abaisser le niveau sonore causé par l'autoroute des Laurentides afin de satisfaire les exigences de la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec pour les citoyens de la Place L'Acadie. De plus le choix d'un écran antibruit de type vert et d'aménagement paysager comme moyen de limiter la propagation du bruit est en accord avec les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2016

Adoption : janvier 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date la plus tardive entre celle de la publication du règlement ou janvier 2017

Début exécution des travaux : Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-11-16

514 872-0407

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-11-25

Approuvé le : 2016-11-25

Structure no : **81-5508G** Nom : **E.A. Aut. 15, côté Est / Entre boul. Henri Bourassa O et place de l'Acadie**

Préparé par : **Gilbert Boutin ag. tech.**

Date **2015-10-12**



Dossier # : 1163690006

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1163690006 écran antibruit.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-17

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR LE
FINANCEMENT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN
ANTIBRUIT DANS L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES,
SECTEUR DE LA PLACE L'ACADIE**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 000 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1163690006

Dossier # : 1163690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet46102 - 1163690006.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-17

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : (514) 872-3417

Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1167102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

CONTENU

CONTEXTE

Une des actions du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 est de poursuivre le développement de quartiers viables par l'implantation du programme Quartier intégré dans trois secteurs ciblés. Ce programme prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Il fait converger, entre autres, les objectifs et les investissements de cinq programmes municipaux (Quartier vert, Quartier culturel, Promenade urbaine, Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) dans le but de maximiser les retombées de projets structurants répondant aux besoins du milieu.

Le programme Quartier intégré 2016-2018 prévoit des interventions dans trois quartiers identifiés comme triplement vulnérables aux plans économique, social et environnemental: Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie. Les interventions prévues sont en lien avec les objectifs des cinq programmes de développement durable, les besoins du milieu et les priorités des arrondissements.

Ces interventions se déclinent en cinq volets:

- la mobilité sécuritaire,
- un réseau structurant et le verdissement,
- l'alimentation saine et l'agriculture urbaine,
- la mobilisation et la communication,
- l'accès à la culture.

Ce programme est inscrit au PTI 2017-2018-2019 adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0713 - 21 juin 2016 - Adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020.

DA160696001 - 15 juin 2016 - Autoriser des virements budgétaires de 450 000 \$ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (150 000 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2016.

CM16 0259 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 900 000 \$ afin d'augmenter la dotation des arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Ville-Marie pour réaliser des projets d'immobilisation dans le cadre du programme Quartier intégré 2016-2018.

Le programme Quartier intégré 2016-2018 exige des arrondissements concernés le dépôt, à chaque année, d'un plan d'action répondant aux balises du programme Quartier intégré. Pour la réalisation de ce plan d'action, les arrondissements disposent chacun d'un budget annuel de 300 000 \$ pour des projets d'immobilisation, faisant l'objet du présent règlement d'emprunt. Ce budget est complété par un budget de fonctionnement provenant du Bureau du développement durable.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les projets d'immobilisation prévus dans le cadre du programme Quartier intégré.

Ces projets doivent faire partie du plan d'action déposé par chacun des arrondissements ciblés pour l'année 2017, répondant notamment aux balises suivantes :

- des interventions couvrant un minimum de trois volets par projet;
- des projets devant être complètement terminés au plus tard au 31 décembre 2018;
- des interventions basées sur les besoins du milieu et de l'arrondissement, en complémentarité aux projets et financement en cours dans le milieu;
- des résultats attendus présentés selon le cadre de triple performance Qi;
- des dépenses respectant l'admissibilité proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements ciblés dans le cadre du programme Quartier intégré, tel que prévu à la programmation du PTI 2017-2019 du Service de la concertation des arrondissements. Les travaux financés par ce règlement constitueront des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du programme Quartier intégré dans trois secteurs ciblés est prévu au plan Montréal durable 2016-2020, à l'action 13 du Plan d'action de l'administration municipale - Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou s'il est reporté, la réalisation des projets dans le cadre du programme Quartier intégré 2016-2018 pourrait être retardée ou compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion sur le règlement d'emprunt par le conseil municipal: 19 décembre 2016
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 23 janvier 2017
Adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT: date à venir
Prise d'effet du règlement d'emprunt: à la date de publication du règlement
Réalisation des projets d'immobilisation: printemps-été-automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélina PLANCHENAULT, Direction générale

Lecture :

Mélina PLANCHENAULT, 17 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-8907
Télécop. : 514-868-3692

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-16

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - soutien aux projets et programmes

Tél : 514 872-9696
Télécop. : 514-868-3692

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-11-16

Dossier # : 1167102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1167102004 - Programme Quartier Intégré.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-23

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000 \$ AFIN DE FINANCER
DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS RÉALISÉS PAR LES
ARRONDISSEMENTS CONCERNÉS DANS LES QUARTIERS HOCHELAGA,
MONTRÉAL-NORD ET SAINTE-MARIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME
QUARTIER INTÉGRÉ (QI)**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI), le tout afin d'augmenter la dotation de ces arrondissements.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant et, le cas échéant, le coût d'acquisition de terrains lorsque requis.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

GDD1167102004

Dossier # : 1167102004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet76011 - 1167102004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteur
André Pouliot
Conseiller analyse et contrôle - Conseil et soutien financier - P.S. Chaussegros-de- Léry

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Jacques BERNIER
Chef de division Opération budgétaire et comptables
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le projet de réfection des infrastructures souterraines et routières, prévu dans la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis, constitue une opportunité pour faire un réaménagement majeur de ces tronçons afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Le projet prévoit la reconstruction des égouts, des aqueducs et de la chaussée, la construction de trottoirs spacieux ainsi que des travaux d'aménagement paysager. L'éclairage sera revu pour s'adapter à la clientèle piétonne.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 en cours d'adoption par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 20,835 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce projet débutés en 2016.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire pour compléter les travaux du projet de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis - 59064.

Le projet est réalisé en deux (2) phases :

- La première phase du projet est en cours de réalisation et a déjà fait l'objet d'un règlement d'emprunt à hauteur de 10,5 M\$ lors de la programmation triennale d'immobilisations 2016-2018. Les travaux, localisés entre Saint-Denis

et Christophe-Colomb, visent la revitalisation du quartier par l'agrandissement des trottoirs et un verdissement important de l'artère Jarry Est.

· La deuxième phase du projet, entre Christophe-Colomb et Rousselot, débutera à la fin de la phase 1. Lors de cette phase, des travaux du même type que ceux prévus à la phase 1 seront réalisés. Les travaux de cette deuxième phase visent également la revitalisation du quartier par l'agrandissement des trottoirs et un verdissement important de l'artère Jarry Est. Aussi, il sera procédé à l'enfouissement des câbles électriques par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Le règlement d'emprunt demandé dans ce présent dossier servira à financer les travaux de cette phase.

Le plan de localisation des travaux est présenté dans la pièce jointe du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 XXXX - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0773 - 21 juin 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 13 052 160,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 223801 (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry, pour le déplacement de conduites pour une somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM16 0138 - 26 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 10,335 M\$ afin de financer la suite des travaux du projet de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis - 59064, pour la période triennale (2017-2019).

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux résumés ci-dessous, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant :

- Renouvellement du mobilier urbain ainsi que tous les éléments d'éclairage
- Construction de saillies plantées aux intersections
- Agrandissement des fosses de plantation des arbres existants
- Aménagement d'espaces verdis pour les citoyens
- Amélioration de la sécurité lors des traversées piétonnes
- Augmentation de l'espace dédié aux piétons
- Diminution de l'espace dédié aux automobiles
- Reconstruction des égouts et aqueducs
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs
- Plantation d'arbres et verdissement majeur des tronçons
- Mise à niveau des feux de circulation
- Déplacement d'une conduite de gaz.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour compléter la réalisation des travaux du projet de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis - 59064.

Ces travaux permettront de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements, en plus de prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun. Par ailleurs, ils permettront d'accroître la sécurité, un meilleur confort de marche et de nouvelles possibilités d'aménagement de terrasses pour les commerçants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis - 59064, prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	Total
59064	500	9 250	6 000	5 085	20 835

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement de la rue Jarry favorisera les transports actif et collectif. Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2016

Adoption : janvier 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date la plus tardive entre celle de la publication du règlement ou le janvier 2017

Exécution des travaux : Mai-Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-10-26

514 872-0407

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-11-25

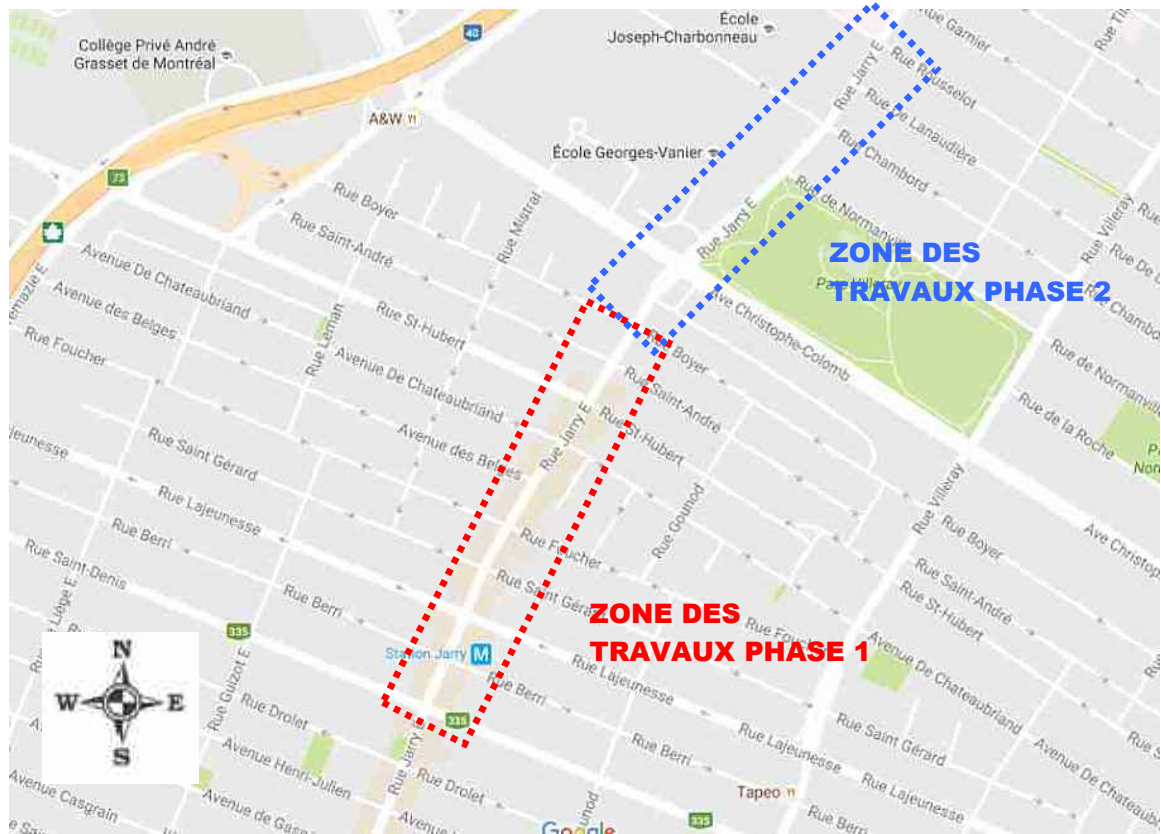
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2016-11-25

PLAN CLÉ – TRAVAUX RUE JARRY, DE SAINT-DENIS À ROUSSELOT



Dossier # : 1163690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



ND_1163690004_réfection routière.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-11

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 335 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JARRY EST ENTRE LA RUE DE ROUSSELOT ET LA RUE SAINT-DENIS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 335 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1^{er} janvier 2017.

GDD1163690004

XX-XXX/1

Dossier # : 1163690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet59064 - 1163690004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteur:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-16

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : (514) 872-3417

Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1163962004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-03 14:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163962004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)" Pour donner suite à l'adoption imminente du plan triennal d'immobilisation 2017-2019 par le Conseil municipal, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx XXXX - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ permettant de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)", y compris les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Font partie du SGDCR les éléments suivants :

- la planification et la conception de projets routiers grandes envergures ;
- la gestion intégrée des chantiers et atténuation des impacts sur la circulation ;
- le programme de réfection de la chaussée et des ouvrages d'art ;
- l'aménagement des pistes cyclables et des voies réservées pour autobus ;
- la sécurisation des aménagements routiers ;
- les projets de réaménagement géométriques et ;
- la gestion du réseau artériel et l'optimisation des plans de feux de circulation.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transport d'obtenir les crédits nécessaires afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet "système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) (54104)", prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt permettra de financer les investissements du projet pour 3 ans. La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	TOTAL
54104	500	500	2 000	-	3 000

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation au cours des années 2017 et suivantes du projet de système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - décembre 2016

1. Adoption - janvier 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes: date de publication du règlement ou janvier 2017.
5. Réalisation du SGDCR : 2017-2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon CARRIER
PCO - Contrôleur de projet

Tél : 514-872-3336
Télécop. : 514-872-6478

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-11-02

Dossier # : 1163962004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1163962004 - gestion données circ. routière 3 000 k.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ AFIN DE
FINANCER LE SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES DE LA CIRCULATION
ROUTIÈRE (SGDCR)**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 3 000 000 \$ est autorisé afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR).
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1163962004

Dossier # : 1163962004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet54104 - 1163962004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère BUdgétaire - Pôle Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163690002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : Programme de réfection routière (PRR)

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier local visent à augmenter la dotation des arrondissements et témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent aux planage et revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 en cours d'adoption par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 34 M\$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 XXXX - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal
CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 12 M\$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau local - 55862, pour l'année 2018.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage et revêtement des chaussées sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Local - 55862.
Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-Artériel - 55862 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.
La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Total
55862	-	12 000	22 000	34 000

Ces travaux de nature non capitalisable, considérés comme une dépense de fonctionnement au sens des règles comptables, seront financés par emprunt. La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2016
Adoption : janvier 2017
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date la plus tardive entre celle de la publication du règlement ou janvier 2017
Plans et devis : Novembre -Décembre 2017
Octroi des contrats : Janvier - Juin 2018
Début exécution des travaux : Juin - Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

Le : 2016-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-25

Règlement d'emprunt
Annexe

Estimation des coûts des travaux du programme de
réhabilitation de chaussées par planage-revêtement
- Réseau local -

Dépense	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant taxes incluses	Montant net de ristournes
Travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement	9 246 382,66	817 382 \$	409 715 \$	10 631 028 \$	9 461 000 \$
Incidences : Utilités publiques, frais de laboratoire, surveillance chantier, etc.	178 116,44	8 906 \$	17 767 \$	204 789 \$	187 000 \$
Honoraires de services professionnels	2 240 266,70	112 013 \$	223 467 \$	2 575 747 \$	2 352 000 \$
Total	11 664 765,80	938 301,46	650 949,16	13 411 564 \$	12 000 000 \$

Dossier # : 1163690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1163690002_PRPCPR_local_avec_annexe.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-11

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 000 000 \$ POUR LE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR
PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE
MONTRÉAL**

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 000 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal, et ce, afin d'augmenter la dotation des arrondissements, le tout tel que décrit à l'annexe A du présent règlement.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
ESTIMATION DES COÛTS DE TRAVAUX DU PROGRAMME DE
RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE-REVÊTEMENT – RÉSEAU
LOCAL

Annexe A

Estimation des coûts des travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Réseau local -

Dépense	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant taxes incluses	Montant net de ristournes
Travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement	9 246 383	817 382	409 715	10 631 028 \$	9 461 000 \$
Incidences : Utilités publiques, Frais de laboratoire, surveillance chantier, etc.	178 116	8 906	17 767	204 789 \$	187 000 \$
Honoraires de services professionnels	2 240 267	112 013	223 467	2 575 747 \$	2 352 000 \$
Total	11 664 766	938 301	650 949	13 411 564 \$	12 000 000 \$

Dossier # : 1163690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet55862 - 1163690002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Brennan
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : (514) 872-3417

Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1163962002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : Plan de transport

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-03 14:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163962002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques ce qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré de contrôle de la circulation répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais.

Le projet a été divisé en trois phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel et devrait se terminer en 2018.

Depuis la réforme du financement des arrondissements, les feux de circulation sur le réseau local sont devenus de responsabilité centrale. Une troisième phase de mise aux normes des feux de circulation (320 intersections) est donc nécessaire afin de compléter les travaux sous notre responsabilité.

De plus, les intersections de la première phase seront revues pour ajouter des feux de piétons en fonction des nouvelles pratiques de la Ville.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de Ville.

Pour donner suite à l'adoption imminente du plan triennal d'immobilisation 2017-2019 par le Conseil municipal, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx XXXX - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 0251 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic ».. (Règlement d'emprunt de 18,5 M\$)

CG16 0062 - 28 janvier 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville".

CG15 0195 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires"

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ permettant de financer, pour 2017 et 2018, l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de gestion de la circulation et de lampadaires, y compris les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le projet de mise aux normes des feux consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers (des lampadaires peuvent être requis à l'occasion pour supporter les têtes de feux);
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conforme par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de mise aux normes de la signalisation lumineuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement, pour les 2 premières années 2017 et 2018, du programme "Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation" (59002), prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville

de Montréal.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Programme	2017	2018	2019	Ultérieur	TOTAL
59002	11 750	13 250	7 125	-	32 125

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisation datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite de la mise aux normes des feux de circulation serait compromise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - décembre 2016

1. Adoption - janvier 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes: date de publication du règlement ou janvier 2017.
5. Achat des équipements et exécution des travaux de mise aux normes : 2017-2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon CARRIER
PCO - Contrôleur de projet

Tél : 514-872-3336
Télécop. : 514-872-6478

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-24

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-11-02

Dossier # : 1163962002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1163962002 - feux de circulation et lampadaires 25 000 k.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION, D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ET DE LAMPADAIRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 25 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.
2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1163962002

Dossier # : 1163962002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet59002 - 1163962002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - Pôle Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164778001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-29 14:46

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164778001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest »

CONTENU

CONTEXTE

Le site visé par ce dossier décisionnel est le témoin privilégié de l'histoire de la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) et de Montréal, à travers la figure emblématique de Jeanne-Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu et cofondatrice de Montréal. Il est aussi visé par le dossier décisionnel 1164315002 portant sur l'approbation de la promesse de vente et d'achat bilatérale. Ce deux dossiers seront soumis aux instances au même moment.

Ce site présente un intérêt patrimonial exceptionnel qui milite en faveur de la reconnaissance de sa signification et de son rayonnement aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Sa valeur est d'ailleurs reconnue par le Gouvernement du Québec en raison de son inclusion dans le périmètre du *Site patrimonial déclaré du Mont-Royal* en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de même que par la Ville de Montréal. La propriété des RHSJ est aujourd'hui une entité distincte du complexe hospitalier. Tous deux, ils représentent un vaste ensemble bâti qui autrefois composait l'Hôtel-Dieu. En plus de reconnaître l'importance patrimoniale du site, la valorisation de cet ensemble représente un intérêt socioculturel important : il illustre l'histoire de la société québécoise à travers le passage d'un hôpital traditionnel, où sont soignés les pauvres et où domine la dimension spirituelle et religieuse, omniprésente et structurante de l'architecture, à un hôpital moderne et laïque, participant pleinement au développement de la médecine et des institutions de recherche et d'enseignement universitaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0854 - le 18 mai 2016 - Prendre acte du dépôt de l'intérêt patrimonial sur le site de l'Hôtel-Dieu

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'adopter un règlement d'emprunt pour financer l'acquisition de l'ensemble de la propriété des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ), sise au 201-251A de l'avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt est requis afin de finaliser la transaction avec les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ). Un plan directeur a été élaboré et établit les orientations pour assurer la mise en valeur de l'ensemble conventuel. Il vise notamment à reconnaître la contribution exceptionnelle des Religieuses à la création et au développement de la ville de Montréal. Le projet de mise en valeur du site des RHSJ entre en résonance avec les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Au terme de sa réalisation, la revalorisation de l'ensemble conventuel des RHSJ constituera un autre legs aux Montréalais. À cet effet, un projet intégré de mise en valeur du site des RHSJ découlera du plan directeur et sera élaboré dans les prochains mois par le Service de mise en valeur du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest, prévu à la programmation du PTI 2017-2019. Le projet Investi attribué est le 40176 «Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification». La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette transaction ne pourra être conclue sans l'adoption du règlement d'emprunt.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CM 19 décembre 2016

Adoption du règlement : CM 23 janvier 2017

Autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : vers avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Tél : 514 872-0352
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Tél : 514 872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2016-11-01



APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2016-11-18

**SITE DES
RELIGIEUSES
HOSPITALIÈRES
DE SAINT-JOSEPH**

209-251 rue des Pins Ouest
Montréal

Superficie du site : 36 605 m²

-  Lot RHSJ
-  Lot Masson



Dossier # : 1164778001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1164778001 - Acquisition ensemble conventuel RHSJ 20161129.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-29

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 14 550 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE L'ENSEMBLE CONVENTUEL DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH SITUÉ AU 201-251A, AVENUE DES PINS OUEST AINSI QU'UN LOT AYANT FRONT SUR L'AVENUE DULUTH OUEST

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations ;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 14 550 000 \$ est autorisé pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi qu'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest connu et désigné comme étant le lot numéro 3 899 318 du cadastre du Québec.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1164778001



Dossier # : 1163430026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-29 10:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CONTENU

CONTEXTE

À son assemblée ordinaire du 15 décembre 2015, le conseil municipal a confié à la Commission de la présidence du conseil le mandat d'étudier la pertinence que le comité exécutif remette tous les documents reliés aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal, pour éviter que des dossiers décisionnels soient déposés séance tenante.
La Commission a déposé son rapport au conseil municipal du 20 juin 2016.

Le comité exécutif a répondu à la recommandation formulée dans ce rapport le 16 novembre 2016. Cette réponse a été déposée au conseil municipal le 21 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1200 - 21 novembre 2016 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CE16 1258 - 3 août 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

CM15 1515 - 15 décembre 2015 - Motion de l'opposition officielle contre le dépôt des documents séance tenante

DESCRIPTION

Dans sa réponse au rapport de la Commission de la présidence du conseil, le comité exécutif a mandaté le Service du greffe pour préparer un sommaire décisionnel visant à modifier les règles prévues au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) de façon à ce qu'un vote aux deux tiers soit dorénavant nécessaire pour permettre l'étude de sujets déjà inscrits dont les documents n'ont pas été remis aux élu(e)s au moins trois jours avant la date d'une assemblée ordinaire du conseil de ville.

JUSTIFICATION

Mise en place souhaitée par la Commission de la présidence du conseil d'un mécanisme pour permettre à tous les élus de connaître les raisons pour lesquelles les documents d'un dossier n'ont pas été remis à temps et, par la suite, de voter sur le maintien à l'ordre du jour dudit dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement – décembre 2016
Adoption du règlement – janvier 2016

Prise d'effet du règlement – fin janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-28

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-29

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE
D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL
MUNICIPAL (06-051)**

Vu l'article 331 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) est modifié par l'ajout, après l'article 32, de l'article suivant :

« **32.1.** Un point inscrit à l'ordre du jour d'une assemblée ordinaire pour lequel la documentation n'a pas été soumise au moins 72 heures avant la date de l'assemblée ne peut être pris en considération, sauf si le conseil y consent par une décision prise aux deux tiers des membres du conseil.

Une motion pour permettre l'étude d'un point visé au premier alinéa est présentée par le leader de la majorité avant l'adoption de l'ordre du jour. Cette motion peut faire l'objet d'un débat restreint. »

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1163430026



Dossier # : 1167464002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 12:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167464002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1995, l'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Forum des équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'établir la programmation finale de l'Entente 2017-2020. Pour chacun des programmes, des études, des contributions, des projets, etc. qui composera la programmation annuelle de cette prochaine entente triennale, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

Comme pour l'Entente 2016-2017, la présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires au démarrage des projets convenus dès le début de cette nouvelle entente soit le 1er avril 2017. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018, le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé en se basant sur les budgets de l'Entente 2016-2017. Ce règlement d'emprunt permettra également de financer par la réaffectation de soldes des années précédentes, des projets numériques structurants s'inscrivant dans le plan de développement culturel numérique du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CM16 0371 – 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 8 800 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente et des reports de soldes des années antérieures.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 8 800 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2017
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2017
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2017, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

Tél : 514 872-8648
Télécop. :

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

Tél : 514 872-8562
Télécop. : 514 872-0981

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-06

Dossier # : 1167464002

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



ND - 1167464002 - Entente développement culturel.docND - 1167464002 - Annexe A.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 800 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2017-2020 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2017

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 8 800 000 \$ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal, conclues pour des années antérieures à 2017. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Une partie de l'emprunt, non supérieur à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

**ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE**

Annexe A

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE 1

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2020 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2017.

SECTION 1

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de développer et de consolider les arts et la culture par le soutien à diverses activités d'accueil et de diffusion culturelle professionnelle.
2. Il s'agit de donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements notamment par des projets et des programmes de médiation culturelle, de création numérique, de patrimoine et de pratique artistique amateur.
3. Il s'agit de financer des études stratégiques, de la veille, des initiatives, des ententes et des projets favorisant le développement et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle et comme Ville UNESCO de design.
4. Il s'agit de soutenir des études, des recherches, des projets, l'aide d'urgence et des ententes pour les équipements culturels municipaux et pour le réseau des bibliothèques de Montréal.
5. Il y a également lieu de mettre en œuvre les projets liés au Plan culturel numérique du Québec.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 8 800 000 \$ soit 3 582 000 \$ pour l'Entente 2017-2020 et 5 218 000 \$ pour des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

TOTAL: 8 800 000 \$

Annexe préparée le 5 décembre 2016 par :



Anne Pontbriand
Coordonnatrice – Développement culturel
Service de la culture

Dossier # : 1167464002

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement d'emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1167464002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-06

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte -

D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte -

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de logement social de 5 étages pour 42 unités d'habitation, au 1070, rue Mackay, au sud du boulevard René-Lévesque (3001136603), pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, l'Association Logement Amitié inc., fondée en 1988, dont l'objectif est de procurer des ressources résidentielles adéquates à coûts modiques à des personnes ayant un problème de santé mentale sévère et jugées à risque d'itinérance. Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment qui a brûlé en 2014, mais les normes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ayant changé, avec notamment des superficies plus généreuses, la densité du bâtiment doit être augmentée pour entrer dans le site.

La présente modification au Plan d'urbanisme vise à créer une zone de densité de 4, englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy. En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville peut modifier le Plan d'urbanisme.

Un dossier d'autorisation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, chemine en parallèle (1160607008) afin d'encadrer le projet pour ce qui concerne les paramètres de zonage, les aménagements extérieurs et le traitement architectural.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

En 2005, les quatre bâtiments d'origine au 1070, rue Mackay, ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, le feu ravage l'ensemble des bâtiments. Le présent projet vise la reconstruction du même nombre de logements qu'auparavant, 42 unités sur 5 étages. La densité du bâtiment doit être

augmentée de 3 à 3,84 pour entrer dans le site.

Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), notamment à la hauteur, au taux d'implantation, au nombre de logements et au nombre de cases de stationnement.

Le projet déroge également au Plan d'urbanisme. Pour ce faire, il est requis de modifier le Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Analyse :

Ce projet de modification à la densité du plan d'urbanisme, passant de 3 à 4, permettra une construction de densité d'environ 3,84 répondant à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

La zone résidentielle entre l'avenue Argyle et la rue Overdale n'est pas touchée par cette modification. Seuls 2 bâtiments donnant sur la rue Guy, et dont les densités avoisinent 4, sont inclus dans la nouvelle zone de densité. Le premier est un hôtel de 6 étages, à l'arrière du bâtiment visé, donnant du côté est de la rue Guy et sur l'avenue Argyle. Le second est un bâtiment de 3 étages donnant sur le côté ouest de la rue Guy, adjacent à l'édifice Genivar/Bell Actimedia et - compte tenu de la pente de la rue Guy - de 5 étages dans le prolongement de l'avenue Argyle.

Ce projet de remplacement est compatible avec l'échelle des hauteurs du secteur. Il est situé en biais avec le projet des deux tours Yul de 38 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, les rues Mackay et Overdale et bordées sur Mackay de maisons en rangée de trois étages.

Ce projet présentait le défi de s'adapter aux nouvelles normes et superficies (SHQ), tout en conservant le même nombre d'unités d'habitation qu'auparavant. Il y a compatibilité et qualité d'intégration du projet avec le milieu d'insertion en termes d'implantation, d'alignement, de volume et d'aménagement. De plus, le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité, aménagement des lieux et aménagement paysager à l'arrière, et il n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation.

Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme qui permettra la réalisation du projet, à la condition que la ruelle soit déclarée non constructible. Il a assorti cet avis des recommandations suivantes :

1. revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant la brique rouge, comme sur la façade avant;
2. prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
3. prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de la même condition.

En réponse à ces recommandations, la ruelle arrière est en cours d'acquisition par les requérants. Ceci permettra un traitement en façade arrière de qualité équivalente à celle de la façade avant : utilisation de la brique, fenestration agrandie, chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers ayant des chambres à l'avant ou à l'arrière du bâtiment.

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est

d'avis que ce projet de modification à la densité du Plan d'urbanisme devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Membrane de toiture pâle contre les îlots de chaleurs, matériaux durables (maçonnerie, etc.) et matériaux locaux lorsque possible, stationnements vélos, transport actif encouragé car absence de stationnements automobiles, plomberie à faible consommation d'eau et robinetterie à faible débit, mobilier à plusieurs fonctions (lit, bureau, divan), toit-terrasse accessible et paysagé, adhésifs, peintures et couvre-sols sans composé organique volatil (COV).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de reconstruire un bâtiment résidentiel à caractère social et communautaire qui a brûlé totalement en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil municipal;
Adoption par le Conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / comité Jacques-Viger / Avis favorable à l'unanimité / avis favorable avec une condition et des recommandations

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-9392
Télécop. : 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2016-12-02

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

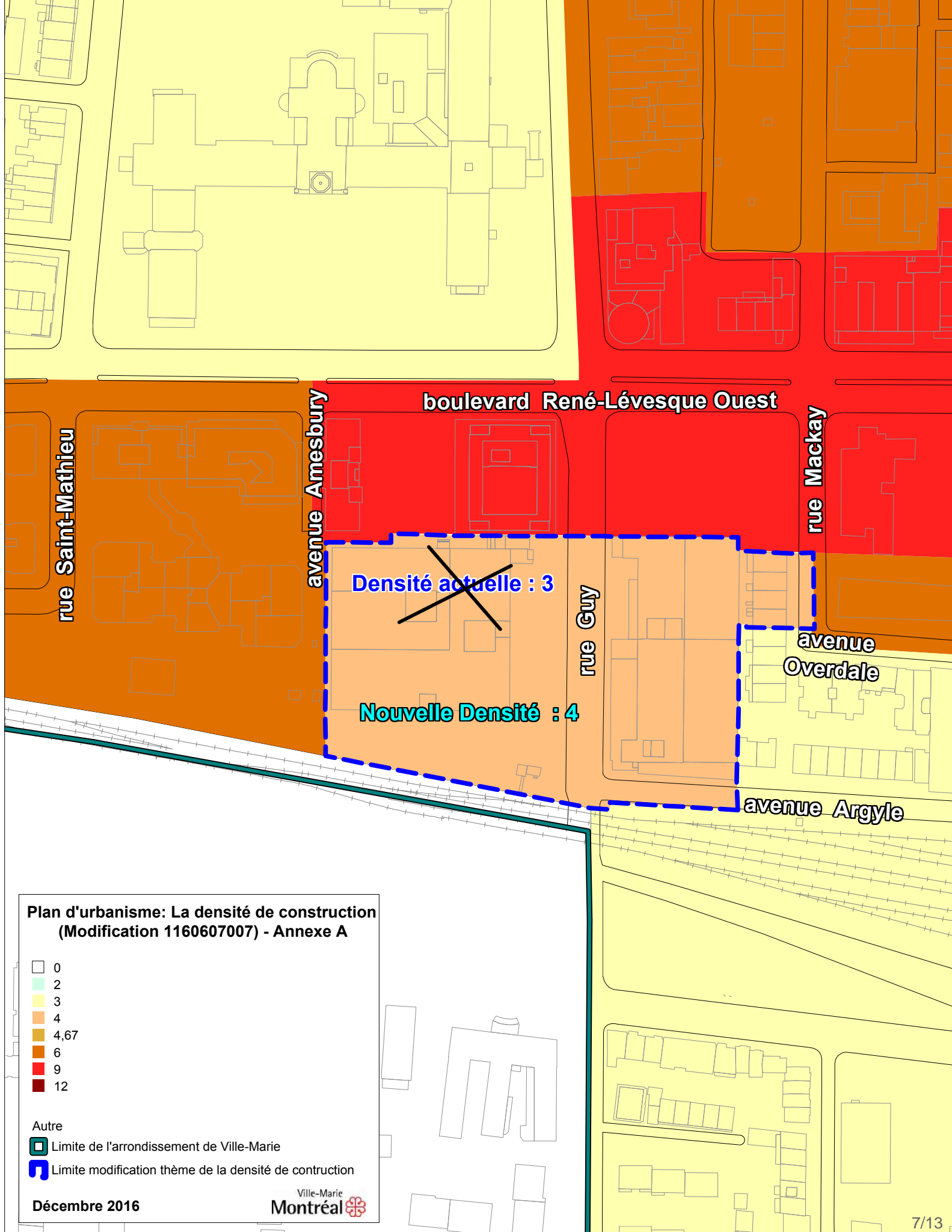
À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie est modifiée par le remplacement de l'extrait de la carte intitulée « Les densités de construction/ Arrondissement de Ville-Marie » par la carte jointe en annexe A au présent règlement.

**ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE INTITULÉE « LES DENSITÉS DE CONSTRUCTION »**

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1160607007



~~Densité actuelle : 3~~

Nouvelle Densité : 4

**Plan d'urbanisme: La densité de construction
(Modification 1160607007) - Annexe A**

- 0
- 2
- 3
- 4
- 4,67
- 6
- 9
- 12

Autre
 Limite de l'arrondissement de Ville-Marie
 Limite modification thème de la densité de construction

Décembre 2016



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

14 avril 2016

1160607007

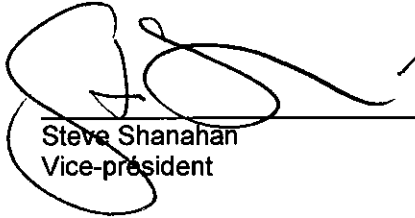
4.1.1

- Objet :** **ARTICLE 89 – MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**
- Endroit :** 1070, rue Mackay
- Responsable :** Anne-Rose Gorroz
- Description :** La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages comportant 42 unités d'habitation et incluant un centre de jour communautaire, pour l'association Logement Amitié, fondée en 1988. Cet organisme procure des habitations adéquates à des personnes ayant un problème de santé mentale et souvent à risque d'itinérance. En 2005, les bâtiments d'origine ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, un incendie ravage l'ensemble des bâtiments qui sont entièrement démolis maintenant.
- Le nouveau bâtiment reprendra l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments voisins sur Mackay ainsi que rythme vertical des 4 anciens lots. On prévoit l'introduction d'un toit-terrasse au 4^e, d'un balcon au 5^e et d'une placette devant le bâtiment reprenant les quelques fondations restant de la construction d'origine.
- Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme 01-282*, principalement à la densité, la hauteur, le taux d'implantation, le nombre d'unités de stationnement et le nombre de logements. De plus, le projet déroge à la densité du Plan d'urbanisme et nécessite par conséquent la modification du Plan d'urbanisme afin de créer une zone permettant une densité de 4 au lieu de 3.
- Élément particulier :** Aucun
- Remarque importante :** Aucune
- Considérant que :** Le projet est compatible avec le milieu et présente des qualités d'intégration en termes d'implantation, d'alignement et de volume.
- Considérant que :** Le projet amène une mise en valeur de l'espace extérieur avec la conservation des fondations d'origine, côté Mackay.
- Considérant que :** Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation.
- Considérant que :** Le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité et aménagement des lieux.

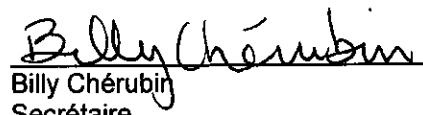
Considérant que : Le projet répond à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Considérant que : La révision de projet fera l'objet d'une présentation lors d'une séance ultérieure du comité.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.



Steve Shanahan
Vice-président



Billy Chérubin
Secrétaire

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 27 mai 2016

Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Changement au Plan d'urbanisme – 1070, rue Mackay

C16-VM-01

Localisation :	1070, rue Mackay
Libellé du projet :	Modification au Plan d'urbanisme en vue de la construction d'un bâtiment de 5 étages et 42 logements au 1070, rue Mackay
Demandeur :	Arrondissement de Ville-Marie

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis écrit au conseil de la ville considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme.

LA PROPOSITION

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages pour 42 unités d'habitation afin de loger l'association Logement Amitié, qui procure des habitations à des personnes ayant un trouble de santé mentale, en remplacement des bâtiments d'origines situés sur le même site et ayant sensiblement la même fonction, détruits par un incendie en février 2014.

LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment. Toutefois, en raison des normes actuelles de la Société d'habitation du Québec (SHQ), les surfaces exigées étant plus généreuses, la hauteur en étage et la densité doivent être augmentées pour entrer sur le site. La modification prévue au Plan d'urbanisme consiste donc à augmenter la densité permise pour ce secteur, actuellement à 3, en créant une zone de densité 4 englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy.

LE PROJET

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Ville-Marie lors de sa séance du 14 avril 2016 et doit être à nouveau soumis au CCU pour la révision architecturale. Il doit recevoir l'aval du Conseil municipal puisqu'il nécessite une modification au Plan d'urbanisme. Il sera de plus soumis au Conseil d'agglomération en vertu de l'article 89.4, puisqu'il s'agit de la construction de logements sociaux.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Bien qu'il soutienne la réalisation du projet dont il reconnaît la qualité, le CJV n'est pas entièrement convaincu du résultat architectural dans sa forme actuelle et émet certaines recommandations dans les paragraphes suivants afin d'améliorer quelques aspects du projet qui lui paraissent problématiques.

Présentation et documents

Le CJV tient tout d'abord à souligner son appréciation de la délicatesse et de la sensibilité des architectes par rapport aux utilisateurs du site. Il reconnaît qu'ils ont dû composer avec nombre de contraintes et un programme très complexe. Cependant, il aurait souhaité que cette qualité se reflète également dans la présentation et les documents soumis préalablement à la réunion. Le CJV considère que la présentation du contexte d'insertion du projet dans le milieu urbain est nettement déficiente dans les documents qui lui ont été remis et permet difficilement de cerner l'intégration du bâtiment dans son secteur. Il trouve dommage que les documents aient été incomplets et ne fassent pas état des explications qui ont été fournies en réunion, notamment relativement à la justification de la réutilisation des fondations existantes et aux hauteurs de bâtiment. Le comité aurait par conséquent souhaité que le contexte d'insertion urbaine soit mieux documenté de manière à mieux analyser et comprendre le projet. Cette présentation du contexte aurait pu inclure l'histoire même de l'établissement et son historique sur le site.

Façades avant et arrière

Les architectes ont tenu à faire un rappel du bâtiment précédent en utilisant ses fondations pour la construction du nouvel édifice, de même que par l'utilisation de la brique rouge sur les étages inférieurs de la façade avant. L'alignement avec le bâtiment voisin est aussi suggéré et souligné par une corniche en brique dans le haut du troisième étage de la façade avant. Au-dessus, le volume supérieur de deux étages se détache par une matérialité différente en revêtement métallique. Le volume est visuellement fractionné en quatre parties pour reprendre le lotissement initial.

La façade arrière, qui donne sur une ruelle privée, est composée d'un basilaire de brique d'un étage et de pilastres de brique rouge de quatre étages derrière lesquels se détachent cinq grands panneaux en revêtement métallique qui rythment la façade de manière irrégulière.

Matériau et rythme

Le CJV comprend que les architectes aient dû composer avec plusieurs contraintes techniques dans la réalisation de la façade arrière. Cependant, il s'interroge sur le choix de faire usage d'un langage architectural totalement différent pour celle-ci. Considérant que l'utilisation du revêtement métallique ne serait pas une contrainte liée au budget, le CJV est d'autant plus étonné de l'utilisation massive de ce matériau pour la façade arrière et du parti architectural choisi. Il lui semble qu'il y a une certaine contradiction entre son langage architectural et le rappel que les architectes souhaitent faire de l'ancien bâtiment. Pour le CJV, la façade arrière est hautement problématique au niveau de l'insertion du projet dans son contexte urbain (langage en discontinuité avant-arrière, basilaire sans lien avec le contexte). Il recommande que celle-ci soit améliorée en minimisant l'utilisation de la tôle et en privilégiant l'utilisation de la brique. Sans viser à reproduire la façade avant, le CJV est d'avis qu'il est nécessaire d'améliorer la façade arrière afin qu'elle soit plus soignée et de qualité égale.

Fenestration et ruelle arrière

Le CJV comprend que la grandeur des fenêtres de la façade arrière soit restreinte en raison des contraintes imposées par le code du bâtiment, la marge de recul de 1,2 mètre avec la limite de lot restreignant leurs dimensions au maximum prévu actuellement dans le projet. En effet, la ruelle étant privée, c'est ici la ligne de lot qui sert à définir la distance limitative, contrairement aux lots donnant sur une rue ou ruelle publique. Cependant, le comité est d'avis que la petitesse des fenêtres arrière est une grande faiblesse du projet. Considérant la fonction prévue du bâtiment, il croit qu'il est nécessaire pour le bien-être des usagers de pouvoir offrir des fenêtres plus grandes afin qu'ils bénéficient de suffisamment de lumière naturelle.

Le statut de la ruelle arrière est confus. Ruelle privée, elle pourrait être achetée par un propriétaire voisin et éventuellement construite. L'impact sur le projet serait alors dramatique en ce qu'un mur aveugle pourrait être construit à 1,2 mètre des fenêtres des logements, rendant le projet non viable. Le CJV encourage par conséquent les demandeurs à poursuivre leurs démarches afin d'obtenir une servitude de non-construction dans la ruelle, ou que celle-ci devienne publique, donc non-constructible, ce qui assurerait la pérennité de l'éclairage naturel. De plus, il serait bon de valider la possibilité que, une fois cette servitude de non-construction obtenue, elle soit utilisée dans le calcul des distances limitatives qui restreignent la dimension des fenêtres afin que leur grandeur soit revue à la hausse.

Advenant le cas où l'on ne pourrait pas considérer la servitude de non-construction comme une marge de recul permettant d'agrandir les fenêtres, le CJV recommande d'explorer l'idée de prévoir de plus grandes fenêtres qui soient munies de volets coupe-feu, si le budget le permet.

Organisation spatiale

Enfin, le CJV remarque que les chambres prévues à l'avant du bâtiment sont de plus grandes dimensions que celles à l'arrière. Sachant que les vues avant sont nettement plus agréables que les vues arrière, le fait que les chambres à l'avant soient également de plus grandes dimensions crée un réel problème de discrimination entre les usagers. Bien qu'il soit conscient que cela doit être dû à des contraintes techniques, il croit qu'il importe de régler ce problème d'organisation spatiale de manière à avoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers.

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Comité Jacques-Viger émet un avis favorable à la modification demandée au Plan d'urbanisme en vue de la construction du 1070, rue Mackay, conditionnellement toutefois à ce que la ruelle soit déclarée non-constructible par l'obtention d'une servitude de non-construction ou au transfert au public de ladite ruelle. Il émet les recommandations suivantes en vue d'améliorer le projet :

- Revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant celle de la brique rouge, tel que la façade avant;
- Prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
- Prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de même condition.

Le comité insiste également sur le fait qu'il est nécessaire de limiter ce genre de micro changement au cas par cas dans le Plan d'urbanisme.

Original signé

Pierre Corriveau
Président

Le 10 juin 2016

Article 51.01

Désignation - vice-présidence du conseil

Aucun document ne sera livré.

Article 65.01

**Motion pour une « Vision Zéro »
dans les opérations de déneigement**

Attendu que Me Luc Malouin du Bureau du coroner a tenu une enquête publique pour éclaircir les causes et les circonstances du décès de quatre Montréalais lors d'opérations de déneigement en 2008-2009;

Attendu que le rapport affirme que les conducteurs n'ont jamais vu les victimes avant de les heurter à cause des angles morts des véhicules routiers lourds;

Attendu que le rapport du Coroner a recommandé à la Ville de Montréal de collaborer avec la Société d'assurance automobile du Québec et le ministère des Transports du Québec aux études sur les miroirs convexes ou autres dispositifs permettant de réduire les angles morts des véhicules lourds;

Attendu que le rapport du Coroner a recommandé à la Ville de Montréal d'étudier sur son territoire le résultat de ces études en modifiant le cahier des charges des entrepreneurs en déneigement afin d'y inclure les nouveaux équipements comme obligation contractuelle;

Attendu que la Commission européenne du transport routier a notamment adopté deux directives (en 2003 et en 2007) concernant les rétroviseurs et les dispositifs de vision indirecte supplémentaires afin que tous les nouveaux véhicules commerciaux en soient munis;

Attendu que depuis la tragique collision impliquant Jessica Holman-Price en 2005 lors d'une opération de déneigement, plusieurs villes et arrondissements comme Westmount, Saint-Laurent et plus récemment Montréal, ont pris des mesures pour sécuriser leur flotte de camions;

Attendu que la Ville de Montréal a dévoilé sa stratégie « Vision Zéro » en matière de sécurité routière en septembre 2016;

Il est proposé par Valérie Plante, cheffe de l'Opposition officielle, et appuyé par Craig Sauvé, conseiller du district Saint-Henri–La Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles :

Que la Ville de Montréal se conforme au rapport Malouin en intégrant au cahier des charges des entrepreneurs en déneigement lors des appels d'offres l'obligation contractuelle d'installer des dispositifs permettant de réduire les angles morts tels que des miroirs convexes, des caméras et des barres latérales;

Que ces dispositifs soient intégrés en collaboration avec l'industrie sur tous les équipements impliqués dans les opérations de déneigement qui le permettent, tant pour la flotte de la Ville de Montréal que pour les contractants et sous-contractants.

Article 65.02

Motion pour bonifier la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une déclaration en octobre 2012 pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

Attendu que depuis 2012, 136 000 personnes ont quitté Montréal pour les banlieues, dont 56 000 familles avec enfant(s);

Attendu la nécessité de freiner l'exode des familles hors de Montréal, qui fragilise l'équilibre démographique, le tissu social et la force économique de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en octobre 2014, le règlement 14-035 portant sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété;

Attendu qu'en vertu de ce règlement, la Ville de Montréal a mis en œuvre un programme d'aide financière afin de faciliter l'acquisition d'une propriété visant principalement à soutenir les jeunes familles;

Attendu que le prix des unités familiales des quartiers centraux bien desservis en transport actif et collectif se situe entre 410 000 \$ et 520 000 \$;

Attendu qu'il existe une grande disparité entre les prix du marché et les montants maximaux admissibles prévus au programme d'aide financière de la Ville;

Attendu que dans sa forme actuelle et compte tenu des montants versés, ce programme ne permet pas de soutenir efficacement les familles qui souhaitent demeurer à Montréal;

Attendu que l'article 18 du règlement 14-035 permet au comité exécutif de modifier les prix maximaux d'acquisition et les montants de subvention prévus au programme;

Il est proposé par Valérie Plante, cheffe de l'Opposition et conseillère de ville de Sainte-Marie, et appuyé par Richard Ryan, conseiller de ville du Mile End :

Que le conseil municipal mandate le comité exécutif afin que celui-ci fixe, par ordonnance, le montant du prix d'achat maximal admissible prévu pour les ménages avec enfants (premier acheteurs et acheteurs expérimentés) à 500 000 \$;

Que le conseil municipal mandate le comité exécutif afin que celui-ci modifie, par ordonnance, le montant forfaitaire de l'aide financière destinée aux ménages avec enfants (premier acheteurs et acheteurs expérimentés) en le fixant désormais à 8 000 \$ pour les unités de superficie habitable de moins de 96m² et à 10 000 \$ pour les unités d'au moins 96m² de superficie habitable.

Article 65.03

Motion visant à examiner la possibilité d'une candidature de la Ville de Montréal pour une future Exposition universelle

Attendu qu'Expo 67, considérée comme la foire mondiale la plus réussie du XXe siècle, a été un événement marquant de l'histoire de Montréal donnant à notre ville une envergure internationale;

Attendu que les Montréalais se souviennent de l'Expo 67 comme le catalyseur de changements majeurs dans notre Ville, instiguant directement ou indirectement des projets d'ampleur tels que la construction du métro, Habitat 67, l'île Notre Dame, La Ronde et l'attribution d'une franchise de la ligue de Baseball majeur (Expos);

Attendu que les Montréalais célébreront le 50e anniversaire de l'Expo 67 dans le cadre des nombreux événements prévus en 2017 pour souligner le 375e anniversaire de la fondation de Montréal;

Attendu que le Bureau international des expositions (BIE) examinera prochainement l'attribution d'un lieu pour l'Exposition universelle de 2025;

Attendu que la dernière Exposition universelle ayant eu lieu au Canada est celle de Vancouver en 1986;

Attendu que la Ville de Toronto a récemment choisi de ne pas présenter de demande au Bureau international des expositions en vue de la tenue de l'Exposition universelle de 2025, ce qui signifie qu'il n'y a pas, à ce jour, de candidature canadienne en lice;

Attendu que la date limite pour soumettre une demande pour l'Exposition universelle de 2025 au Bureau international des expositions est le 22 juin 2017;

Attendu que les efforts du conseil municipal afin de promouvoir la Ville de Montréal comme destination de choix pour accueillir des événements d'envergure internationale ont été couronnés de succès comme dans le cas de l'Union Internationale des Transports Publics qui a choisi notre ville pour son Sommet mondial des transports publics en mai 2017 et Metropolis qui tiendra sa 19e conférence à Montréal en mars 2017 ;

DÉPOSÉ PAR

H. Laurin Bohand
À LA SÉANCE DU CONSEIL TENUE

LE 19 décembre 2016

3.01

Il est proposé par M. Marvin Rotrand, conseiller de Snowdon

Appuyé par : Mme Justine McIntyre, Conseillère de ville de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, district Bois-de-Liesse.

Que le Comité exécutif soit mandaté pour examiner la possibilité de déposer au Bureau international des expositions la candidature de la Ville de Montréal pour l'Expo 2025 ;

Que le comité exécutif, si une telle demande s'avérait inenvisageable, soit chargé d'examiner la possibilité de déposer une candidature pour 2027/2028.



**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation



(1)

Dossier # : 1167526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 08:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Certains équipements majeurs en rapport avec les procédés de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) nécessitent le recouvrement par peinture pour des raisons de protection, d'identification et de santé et sécurité. La chambre de peinture existante à la Station qui date des années 1990 ne répond plus aux normes de santé et sécurité qui ont beaucoup évolué depuis.

Le présent appel d'offres vise donc à effectuer les travaux de démantèlement de la chambre de peinture existante, de fournir et installer une nouvelle chambre de peinture ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à sa fonctionnement.

Un appel d'offres public a été publié le 17 octobre 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 % considérant que les travaux seront effectués dans une structure vieillissante. Quatre (4) addenda ont été émis:

- addenda no 1 daté le 03 novembre 2016: report de la date d'ouverture des soumissions
- addenda no 2 daté le 14 novembre 2016: réponses aux questions des soumissionnaires
- addenda no 3 daté le 17 novembre 2016: report de la date d'ouverture des soumissions et ajout de deux (2) pages au devis technique
- addenda no 4 daté le 23 novembre 2016: réponses aux questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La chambre de peinture existante à la Station date des années 1990 et ne répond plus aux normes qui ont beaucoup évolué depuis.

Une mise à niveau est donc exigée pour rendre la chambre conforme aux nouvelles normes en construction notamment en ce qui a rapport avec:

- le code du bâtiment (RBQ)
- la protection contre les incendies (National Fire Protection Association (NFPA))
- la santé et sécurité au travail (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST))

La configuration de la nouvelle chambre nécessite les modifications suivantes:

- déplacement d'un drain;
- déplacement de la structure de soutien du monorail;
- remplacement des deux systèmes de ventilation;
- remplacement du système de contrôle;
- ajout d'une chambre de mélange annexée à la salle de peinture;
- modifications architecturales (perçement au toit, nouveau mur, etc.);
- travaux électriques;
- déplacement de la plomberie.

JUSTIFICATION

Dans le but de se conformer aux dispositions légales relatives à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LRQ) ainsi qu'aux standards de l'industrie (RBQ, National Fire Protection Association (NFPA)), une mise aux normes de la chambre à peinture est requise et des actions doivent être prises en ce sens. De plus, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a effectué une visite des lieux en mai 2016. Un rapport d'intervention a été produit à l'issue de cette visite validant le plan d'action et les restrictions qui avaient déjà été mis en place par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) depuis septembre 2015. Ces restrictions incluent, entre autres, l'interdiction de la pulvérisation de peinture qui se fait dorénavant au moyen d'un pinceau ou d'un rouleau ainsi que le port obligatoire de l'équipement de protection respiratoire.

Suite à l'appel d'offre public, quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six (6) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des preneurs de documents qui n'ont pas déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Construction Arcade	447 652,17 \$	67 147,83 \$	514 800,00 \$
2. Groupe DCR (9282-0786 Québec Inc.)	449 893,15 \$	67 483,97 \$	517 377,12 \$

3. Gestion Septem Inc.	451 508,83 \$	67 726,32 \$	519 235,15 \$
4. Gestion MC2 Inc.	481 193,37 \$	72 179,01 \$	553 372,38 \$
5. Roland Grenier Construction Ltée	482 765,08 \$	72 414,76 \$	555 179,84 \$
6. D.G.A.V. Constructions Inc.	510 696,02 \$	76 604,40 \$	587 300,43 \$
Estimation externe (professionnel)	353 663,10 \$	53 049,47 \$	406 712,57 \$
Coût moyen des soumissions reçues			541 210,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			72 500,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,08%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			108 087,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			26,58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			2 577,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,50%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par le professionnel externe est défavorable de 26,58 %. Ce dernier a sous-estimé l'envergure de certains travaux, plus spécifiquement, la fourniture et l'installation du système de contrôle - ventilation avec un écart de 32 000 \$ par rapport au plus bas soumissionnaire, la fourniture et installation mécanique /architecturale - autres avec un écart de 28 700 \$ et un écart de 7 000 \$ pour la démolition mécanique /électrique/ contrôle.

Par ailleurs, et selon les résultats globaux des soumissions, nous notons que le prix du plus bas soumissionnaire représente un écart de moins de 1% avec les 2ème et 3ème plus bas soumissionnaires.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Arcade, pour la somme de sa soumission, soit 514 800,00 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Construction Arcade, 1200, rue Bernard-Lefebvre, Laval, Québec, (Québec) - NEQ: 1162114673 . De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 28 Février 2017 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois Construction Arcade détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 514 800,00 \$ taxes incluses (incluant 67 147,83 \$ pour les travaux contingents). Cette dépense représente un coût net de ristournes de taxes de 470 081,02 \$. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ces correctifs ne sont pas apportés, la chambre de peinture devra être fermée et les travaux de peinture devront être exécutés à l'extérieur. Cette situation causerait des coûts à moyen terme plus élevés que ceux exigés pour la mise aux normes et des délais dans les travaux d'entretien des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: janvier 2017

Fin des travaux: mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-08

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-12-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-12-16



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1275-AE-16

Numéro de référence : 1022626

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) 5930, boul. Louis-H.-La Fontaine (Anjou) Montréal, QC, H1M1S7	Monsieur Sylvain Lamontagne Téléphone : 514 353-9960 Télécopieur : 514 353-4825	Commande : (1196566) 2016-11-02 10 h 22 Transmission : 2016-11-02 10 h 22	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h 22 - Téléchargement 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	Commande : (1190827) 2016-10-18 8 h 58 Transmission : 2016-10-18 8 h 58	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
D.G.A.V. Constructions inc. 5055 rue Pharand Laval, QC, H7K0C5 http://www.dgavconstruction.com	Monsieur Dan Dumitru Téléphone : 514 778-6891	Commande : (1191238) 2016-10-18 18 h 14 Transmission : 2016-10-18 20 h 31	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel

Télécopieur : 450
963-3155

2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel

2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-17 10 h 14 -
Courriel

2676832 - Addenda no 4
2016-11-23 12 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Gagnon Multi Services Inc.
11545 4TH AVENUE
Montréal, QC, H1E2Y8

[Monsieur SERGE
GAGNON](#)
Téléphone : 514
494-3939
Télécopieur : 514
494-5151

Commande : (1193113)
2016-10-24 12 h 14
Transmission :
2016-10-24 13 h 42

2668882 - Adenda no 1 -
Report de date
2016-11-02 10 h - Courriel
2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel

2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-17 10 h 14 -
Courriel

2676832 - Addenda no 4
2016-11-23 12 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Gastier M.P. Inc.
10400 boul du Golf
Montréal, QC, H1J 2Y7
<http://www.gastier.com>

[Madame Nathalie
Inkel](#)
Téléphone : 514
325-4220
Télécopieur : 514
325-3822

Commande : (1199820)
2016-11-10 11 h 08
Transmission :
2016-11-10 12 h 45

2668882 - Adenda no 1 -
Report de date
2016-11-10 11 h 08 -
Téléchargement

2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel

2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-17 10 h 14 -
Courriel

2676832 - Addenda no 4
2016-11-23 12 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Gestion MC2 Inc
3750 Crémazie E., Suite 408
Montréal, QC, H2A 1B6

[Monsieur Benoit
Rouleau](#)
Téléphone : 514
374-7159
Télécopieur : 514
374-8659

Commande : (1191067)
2016-10-18 13 h 46
Transmission :
2016-10-18 13 h 46

2668882 - Adenda no 1 -
Report de date
2016-11-02 10 h - Courriel
2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel

2674648 - Addenda no 3 -
Report de date

			2016-11-17 10 h 14 - Courriel
			2676832 - Addenda no 4
			2016-11-23 12 h 30 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/>			
GESTION SEPTEM 2600 Jean Déry Longueuil, QC, J4G 1G5	Monsieur Simon Labrecque Téléphone : 450 670-7077 Télécopieur : 450 670-7277	Commande : (1192435) 2016-10-21 9 h 17 Transmission : 2016-10-21 9 h 46	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<hr/>			
Groupe DCR 1636 rue Gladstone Montréal-Ouest, QC, H4E1C7	Monsieur François Sansfaçon Hamel Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	Commande : (1191231) 2016-10-18 17 h 18 Transmission : 2016-10-18 20 h 26	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<hr/>			
JNA Leblanc électrique Inc 113A, rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 http://www.inaleblanc.com	Monsieur Pierre Roy Téléphone : 450 588-3712 Télécopieur : 450 588-5611	Commande : (1194045) 2016-10-26 11 h 49 Transmission : 2016-10-26 11 h 49	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Télécopie 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 14 h - Télécopie 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Télécopie 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Télécopie

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca	Monsieur André Gagnon Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	Commande : (1193158) 2016-10-24 13 h 31 Transmission : 2016-10-24 13 h 31	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les entreprises Constructo 940 route 341 L'Assomption, QC, j5w2w2	Madame Christina Laforest Téléphone : 450 589-3687 Télécopieur : 450 589-9860	Commande : (1195754) 2016-10-31 15 h 45 Transmission : 2016-10-31 16 h 45	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7	Madame Diane Turenne Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	Commande : (1190828) 2016-10-18 8 h 59 Transmission : 2016-10-18 9 h 05	2668882 - Adenda no 1 - Report de date 2016-11-02 10 h - Courriel 2673135 - Addenda no. 2 2016-11-14 13 h 42 - Courriel 2674648 - Addenda no 3 - Report de date 2016-11-17 10 h 14 - Courriel 2676832 - Addenda no 4 2016-11-23 12 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Monsieur Cyrille Tondu	Commande : (1192856) 2016-10-24 7 h 59	

Roland Grenier Construction
9150 rue Claveau
Montréal-Est, QC, H1J 1Z4

Téléphone : 514
252-1818
Télécopieur :

Transmission :
2016-10-24 7 h 59

2668882 - Addenda no 1 -
Report de date
2016-11-02 10 h - Courriel
2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel
2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-17 10 h 14 -
Courriel
2676832 - Addenda no 4
2016-11-23 12 h 30 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Société générale de construction BPF inc.
2075 Industriel
Chambly, QC, J3L 4C5

[Monsieur Éric
Beaumier](#)
Téléphone : 450
435-8383
Télécopieur : 450
437-3232

Commande : (1204809)
2016-11-24 8 h 46
Transmission :
2016-11-24 8 h 53

2668882 - Addenda no 1 -
Report de date
2016-11-24 8 h 46 -
Téléchargement
2673135 - Addenda no. 2
2016-11-24 8 h 46 -
Téléchargement
2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-24 8 h 46 -
Téléchargement
2676832 - Addenda no 4
2016-11-24 8 h 46 -
Téléchargement
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Ventilation Manic Inc..
12,905 rue Jean-Grou, Bureau 200
Montréal, QC, H1A 3N6
<http://www.ventilationmanic.com>

[Monsieur Daniel
Turner](#)
Téléphone : 514
498-7903
Télécopieur : 514
498-8365

Commande : (1190567)
2016-10-17 14 h 05
Transmission :
2016-10-17 14 h 05

2668882 - Addenda no 1 -
Report de date
2016-11-02 10 h - Courriel
2673135 - Addenda no. 2
2016-11-14 13 h 42 -
Courriel
2674648 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-11-17 10 h 14 -
Courriel
2676832 - Addenda no 4
2016-11-23 12 h 30 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Dossier # : 1167526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167526001InfoCompt_DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-13

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1166221001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération / Autoriser une dépense totale de 950 304,00 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat et la contingence - Appel d'offres 15-14793 - (2 soumissionnaires) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 138 500 \$ au net à compter de 2018

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 950 304,00 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération comprenant la contingence, le cas échéant ;
2. d'accorder à la firme ABM United Kingdom Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission de 893 339.64 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-4793 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération, pour un montant de 950 304,00 \$;
4. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-18 11:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166221001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération / Autoriser une dépense totale de 950 304,00 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat et la contingence - Appel d'offres 15-14793 - (2 soumissionnaires) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 138 500 \$ au net à compter de 2018

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) possède un système informatique pour la sécurité de l'agglomération qui est en exploitation depuis plus de dix ans. Puisque ce système est en fin de vie et n'est plus en mesure de répondre à l'évolution des besoins, un nouveau système doit être acquis et mis en place.

Le Service des technologies de l'information a effectué une vigie du marché afin d'identifier les systèmes potentiels pouvant répondre aux besoins de l'agglomération.

Conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé la Ville, en août 2015, à effectuer une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs. En effet, un appel d'offres public aurait réduit la capacité de la Ville à maintenir la sécurité puisqu'il s'agit d'un système traitant d'informations de sécurité. En décembre 2015, la Ville a fait part de son intention de transmettre un appel d'offres aux firmes identifiées lors du processus de vigie.

Dans ce contexte, l'appel d'offres portant le numéro 15-14793 a été transmis le 26 février 2016 auprès de deux firmes qui ont manifesté leur intérêt à soumissionner. Une de ces firmes s'est désistée pendant le processus d'appel d'offres. Une troisième firme qui ne désirait pas participer au processus initialement, a révisé sa position et par conséquent, la Ville a invité cette firme à soumissionner le 14 juin 2016.

Six addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No.addenda	Date	Portée
1	15 mars	Report de la date d'ouverture
2	13 mai 2016	Report de la date d'ouverture et précisions administratives en réponse aux questions d'un soumissionnaire
3	26 mai 2016	Report de la date d'ouverture
4	9 juin 2016	Report de la date d'ouverture
5	29 juin 2016	Précisions administratives en réponse aux questions d'un soumissionnaire
6	5 juillet 2016	Report de la date d'ouverture suite à la demande d'un soumissionnaire

Un délai de 23 semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture des deux soumissions reçues ont été faites le 8 août 2016. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à ABM United Kingdom Limited, pour la fourniture d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération incluant la configuration, la mise en production et la maintenance pour une période de deux (2) ans et d'autoriser une dépense totale de 950 304,00 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat et une contingence pour des demandes de personnalisation de la solution ainsi que d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but d'acquérir un système informatique pour répondre aux besoins de sécurité de l'agglomération. Les principaux services couverts par le contrat sont:

- Fournir un progiciel et les licences requises;
- Effectuer le paramétrage et la configuration de la solution;
- Former le personnel de la Ville (transfert de connaissances) afin que ce dernier puisse opérer la solution;
- Élaborer les programmes de conversion de données, si des données de la Ville doivent être importées;
- Fournir un service de soutien:
 - Lors des installations dans les différents environnements, des tests d'acceptation et de l'implantation en production;
 - Lors des vérifications des exigences de sécurité réalisées par la Ville.
- Fournir la documentation;
- Fournir un service de soutien et de maintenance pour une période de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

Les objectifs que souhaitent atteindre la Ville par l'acquisition d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération sont d'accroître sa capacité opérationnelle en déployant des outils modernes et performants.

Conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, trois firmes ont été invitées à prendre le cahier des charges et deux firmes ont déposé une soumission. Il est à noter que les documents d'appel d'offres sont complets et que ce qui est inséré normalement dans la convention se trouve déjà à l'appel d'offres. Les documents d'appel d'offres sont clairs à l'effet que les professionnels s'engagent par le simple fait de déposer une soumission signée.

Les soumissions ont été analysées en trois étapes:

1. Évaluation de la conformité aux exigences techniques minimales;
2. Évaluation de certains critères et de scénarios lors d'une démonstration du progiciel;
3. Évaluation des offres par un comité de sélection.

À la suite de ce processus, une seule firme a obtenu la note de passage et a été retenue. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
ABM United Kingdom Limited	81.8	1.47	893 339,64 \$		893 339,64 \$
Dernière estimation réalisée			1 000 000,00 \$		1 000 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(106 660,36) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-10.67 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					N/A
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 893 339,64 \$ et sera assumé comme suit:

Description	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Acquisition, configuration et mise en production	530 999,26\$	58 999,92\$			589 999,18\$
Entretien		113 752,67\$	151 670,23\$	37 917,56\$	303 340,46\$
TOTAL	530 999,26\$	172 752,59\$	151 670,23\$	37 917,56\$	893 339,64\$

Dépenses capitalisables:

La dépense de 646 963,54 \$, taxes incluses, qui inclut une réserve de 56 964,36 \$, taxes incluses, pour des demandes de configuration de la solution prévues dans le cadre de l'octroi de ce contrat (ce qui correspond à 9,65 % de la dépense capitalisable), sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI.

Le montant maximal de 590 763,95 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040.

Dépenses non capitalisables:

Un montant maximal de 303 340,46 \$ sera imputé au budget de fonctionnement (BF) 2017-2019 du Service des technologies de l'information.

Un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 138 500 \$ au net (151 670,23 \$ incluant les taxes) à compter de 2018 est requis pour les frais d'entretien.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de moderniser les processus opérationnels de la Ville en appliquant les meilleures pratiques pour les besoins de sécurité de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE - 11 janvier 2017;
Approbation du dossier par le CM - 23 janvier 2017;
Approbation du dossier par le CG - 26 janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie KRZEMIEN-HELIAS
Chargée de projet principale

Tél : 514-872-8629
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

Tél : 514 280-6963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Centre d'expertise plateformes et infrastructures

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2016-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514 280-6970
Approuvé le : 2016-12-16

15-14793 - Acquisition et entretien d'une solution informatique / Système de gestion du renseignement

	<i>Présentation générale et respect du schéma de l'offre</i>	<i>Compréhension du besoin et du mandat</i>	<i>conformité aux exigences fonctionnelles</i>	<i>Architecture et conformité aux exigences de sécurité</i>	<i>Calendrier méthode et processus</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires</i>	<i>Capacité de production et équipe de réalisation</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	5%	25%	20%	20%	20%	5%	100%	\$		Rang	Date	
ABM Bell House	3,75	3,75	20,75	16,75	16,00	16,50	4,25	81,75	893 339,64 \$	1,47	1	Heure	lundi 24-10-2016
Equiniti Charter Systems Ltd	3,50	3,13	16,25	13,50	14,25	16,00	3,25	69,88			Non conforme	Lieu	801 Brennan salle R16 - 5105
0								-					
0								-					
0								-					
Agent d'approvisionnement	Claude Houle												
													Multiplicateur d'ajustement
													10000

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs
 Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ABM	893 339,64	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1 firme s'est désisté et a donné comme raison que l'objectif financier imposé par la Ville ne leur permettait pas de soumissionner.

Préparé par : Le - -

]

]

]

]

]

]

Dossier # : 1166221001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction , -

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération / Autoriser une dépense totale de 950 304,00 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat et la contingence - Appel d'offres 15-14793 - (2 soumissionnaires) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 138 500 \$ au net à compter de 2018

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166221001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller ressources financières
Tél : 514 872 0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7174
Division : Service des finances



Dossier # : 1166316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-15 12:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-royal (SGPVMR) s'acquitte de plusieurs mandats : préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts, concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer le réseau des grands parcs et des places publiques, veiller à la protection des milieux naturels et plus largement, promouvoir la biodiversité en ville ainsi que de maintenir un patrimoine bâti exceptionnel. Que ce soit par de nouveaux aménagements dans le réseau des grands parcs, par la mise en valeur de places et d'espaces publics et par la réfection de plateaux, de terrains sportifs extérieurs ou d'aires de jeu, notre ville s'embellit et gagne en attractivité pour ses résidents et les visiteurs. Pour se faire, le SGPVMR doit s'adjoindre des services en architecture de paysage afin de compléter les expertises nécessaires à la réalisation de différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

Le présent dossier vise l'obtention de services professionnels en architecture de paysage afin d'assister le SGPVMR à assurer l'aménagement et la mise en valeur de parcs et d'espaces publics par la consolidation et la mise à niveau des aménagements où le Service agit comme service requérant, comme service exécutant ou les deux.

À terme, les interventions doivent, sans s'y limiter, améliorer les caractéristiques

suivantes :

- Relever le caractère identitaire;
- Favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;
- Assurer la mise aux normes des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- Améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
- Sauvegarder et consolider le patrimoine paysager et environnemental.

De manière spécifique, le présent appel d'offres est constitué de deux volets pour répondre adéquatement aux différents besoins du SGPVM, soit le volet I - Parcs-nature et espaces riverains à caractère environnemental et le volet II - Parc urbains et espaces publics à caractère patrimonial.

Pour ce dossier, les interventions projetés, élaborées par le Contractant, doivent se conformer aux diverses politiques entérinées par la Ville de Montréal et autres grandes orientations en lien avec le travail effectué par le SGPVMR, à savoir :

- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise – 2010-2015 (PDDCM);
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels – 2004 (PPMVMN);
- Politique du patrimoine – 2005 (PP);
- Politique de l'arbre de Montréal – 2005 (PAM);
- Politique municipale d'accessibilité universelle – 2011 (PMAU);
- Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle – 2007;
- Réseau des grands parcs de Montréal, vision du réseau des grands parcs de Montréal – cadre de référence – 2007;
- Plan stratégique de développement des parcs-nature de Montréal – 2015-2024 – 2014;
- Etc.

Volet I - Parcs-nature et espaces riverains à caractère environnemental

Ce volet concerne des projets à caractère naturel et sensible, notamment pour des interventions dans les parcs-nature et espaces riverains du Réseau. Ces mandats doivent être conformes aux exigences et à la réglementation en vigueur du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). À titre d'exemple et sans s'y limiter, les interventions peuvent comprendre l'actualisation de plans directeurs, des analyses paysagères, la coordination auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du MDDELCC, l'élaboration d'esquisses, de plans et de cahiers des charges d'exécution, le suivi et la surveillance des travaux. L'étendue de chaque intervention ainsi que les livrables seront spécifiés dans chaque mandat.

Volet II - Parcs urbains et espaces publics à caractère patrimonial

Ce volet concerne les mandats qui se situent physiquement dans des lieux à caractère patrimonial soit dans un contexte urbain ou dans un contexte naturel. À titre d'exemple, sans s'y limiter et pour illustrer l'étendue possible, les mandats peuvent concerner autant des places publiques que le cimetière Côte-des-Neiges. La nature des interventions possibles est elle aussi diverse et concerne majoritairement des projets de restauration, de réaménagement ou encore de mise en valeur. L'étendue de chaque intervention ainsi que les livrables sont spécifiés dans chaque mandat.

Il se peut que certains mandats demandés au Contractant s'inscrivent dans la mise en oeuvre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC). Au fil des ans, l'Entente a permis la réalisation de nombreux projets de réaménagement du domaine public. Ceci a permis, notamment, d'interroger et d'actualiser le sens, le rôle et la forme de certains des grands parcs du Réseau et d'espaces civiques. Ainsi, les mandats identifiés dans ce volet

doivent être conformes aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Aussi, la Ville s'est dotée d'une politique du patrimoine. En l'adoptant, en 2005, la Ville s'est imposée les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaire aux chapitres des patrimoines naturel, bâti, archéologique, paysager, archivistique et immatériel.

C'est donc dans l'optique de faire participer le patrimoine à la définition de notre identité collective contemporaine, que la Ville souhaite mettre en valeur des projets d'architecture de paysage où le patrimoine est pris en compte dans le développement de ceux-ci.

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public a été rédigé et publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période de l'appel d'offres. L'appel d'offres a débuté le 26 octobre 2016 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le 30 novembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 30 novembre 2016, à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 13 décembre 2016 à 10 h.

Au total, trois addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 10 novembre 2016, visait des clarifications et apportait des précisions sur les critères de sélection et la composition demandée des équipes. Aussi, la date d'ouverture des soumissions a été reportée au 21 novembre 2016. Le deuxième addenda, émis le 15 novembre 2016, remplaçait la section III - Clauses administratives particulières de l'appel d'offres. Par ce remplacement, le bordereau de soumission a lui aussi été mis à jour dans cet addenda. La date d'ouverture des soumissions a été reportée une deuxième fois, soit au 23 novembre 2016. Le troisième addenda, émis le 21 novembre 2016, contenait davantage de clarifications et de précisions sur les critères de sélection, sur la composition des équipes et la présentation de l'offre. La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 30 novembre 2016.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, le délai de validité des soumissions est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Elles sont donc valides jusqu'au 29 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne la conclusion d'une entente-cadre de services professionnels qui doit permettre au SGPVMR d'obtenir des services en architecture de paysage qui seront utiles à la planification, à la conception et à la réalisation du maintien et du développement des parcs et des espaces publics de la Ville de Montréal, où le Service agit à titre de service requérant ou de service exécutant. Il s'agira de services variés en termes d'ampleur qui seront octroyés à la pièce pour répondre aux besoins du Service.

Voici la liste des projets potentiels pour le volet I :

- Mise en valeur du ruisseau au parc-nature du Ruisseau-de-Montigny;
- Aménagement du sentier des attraits au parc-nature du Bois-de-Liesse;
- Aménagement butte de glissade (clôtures et corridor) au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
- Réfection de murets aux parc-nature du Bois-de-Liesse et de l'Île-de-la-Visitation;
- Réfection de quais aux parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques;
- Réfection des stationnements aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme;
- Réfection des sentiers polyvalents aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies et de l'Île-de-la-Visitation.

Voici la liste des projets potentiels pour le volet II :

- Élaboration du Plan de protection et de mise en valeur de la Cité administrative;
- Réinhumation des sépultures au cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
- Élaboration de l'actualisation du plan directeur et réaménagement de la phase II au parc Jeanne-Mance;
- Réfection de sentiers, fourniture et installation de mobilier urbain au parc La Fontaine.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chaque volet et pour chacune des catégories d'employés sont basés sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 15 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, cinq soumissionnaires ont déposé une offre de services et trois soumissionnaires ont été jugés conformes par le comité de sélection.

Pour chaque mandat, les honoraires seront calculés de façon forfaitaire ou à taux horaire. La méthode de calcul sera spécifiée dans chacune des demandes de mandat.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, cinq firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 33 %. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et une capacité de réalisation de plusieurs mandats en simultané.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- 2 Architectures Inc.
- Aecom Consultants Inc.
- Amenatech Inc.
- Arcadia Studio
- BC2 Groupe Conseil Inc.
- Civiliti
- Elise Beauregard architecte paysagiste et collaborateurs inc.
- Expertises Sports Design LG inc.
- Fauteux et associés
- Lemay CO inc.
- Les Services Exp Inc.
- Option aménagement inc.
- Rousseau Lefebvre
- Stantec Experts-conseil Itée
- WSP Canada Inc.

Parmi les firmes qui n'ont pas déposé d'offres, certaines ont évoqué qu'elles ne sont pas spécialisées dans les domaines d'expertise prescrits qu'elles ne peuvent pas satisfaire les exigences demandées.

Le contrat est valide pour 36 mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

Le projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Les soumissions reçues ont été évaluées et trois firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Lemay CO inc. a été retenue pour recommandation par le comité de

sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévues (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lemay CO inc.	81,5	0,71	1 856 156,40 \$	228 492,69 \$	2 084 649,09 \$
Atelier Civiliti inc.	77,8	0,69	1 856 587,56 \$	228 492,69 \$	2 085 080,25 \$
Rousseau Lefebvre inc.	76,4	0,59	2 150 952,30 \$	228 492,69 \$	2 379 444,99 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 284 926,92 \$	228 492,69 \$	2 513 419,61 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 428 770,52 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 17,06 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					431,16 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					0,02 %

Le montant des honoraires professionnels accordés à Lemay CO inc. est de 1 856 156,40 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 228 492,69 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des préparations supplémentaires de présentations et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) pour une dépense totale de 2 084 649,09 \$.

Les prix déposés par les adjudicataires recommandées sont inférieurs de 17,06 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. Cette différence s'explique par les taux horaire pour chacune des catégories d'employés plus bas que les barèmes professionnels propres à chaque corps de métier. En effet, le taux horaire soumis pour chaque catégorie d'employés est inférieur de 21 %, en moyenne, à la dernière estimation réalisée à l'interne. La dernière estimation réalisée à l'interne est basée sur les taux horaires pour les services professionnels de génie-conseil de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, sur les barèmes professionnels de l'Association des architectes paysagiste du Québec ainsi que sur des taux horaires soumis dans le passé pour des projets similaires.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 13 décembre 2016 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet est de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 1 903 562,48 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre de services professionnels sans imputation budgétaire.

La réalisation des différents projets sera répartie sur plusieurs mandats, en fonction des volets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Réseau des grands parcs constitue l'une des composantes significatives du patrimoine paysager, naturel et bâti de Montréal. Les projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau doivent s'inscrire dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des usagers contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel et bâti et par la mise à niveau de ses actifs. Les travaux qui découleront de ce contrat permettront d'assurer la pérennité des équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le présent contrat n'est pas octroyé, Le SGPVMR ne sera pas en mesure de réaliser tous les mandats inscrits à son PTI 2017-2019 ou encore de réaliser les mandats qui lui sont confiés à titre de service exécutant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication, en accord avec les Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 janvier 2017
Conseil municipal : 23 janvier 2017
Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 26 janvier 2017
Début des mandats: février 2017
Mois visé pour la fin des mandats : janvier 2020
Publication SEAO: Février 2020 - Libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe INKEL
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1477
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-13

Jean-François NADON
Chef de division

Tél : 514 872-5638
Télécop. : 514 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-12-15

Québec, le 14 novembre 2013

Services Intégrés Lemay et Associés Inc.
À l'attention de : Monsieur Louis T. Lemay
780, Brewster, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4Y1

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Services Intégrés Lemay et Associés Inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0264 n° d'identification de l'Autorité : 2700031550**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LEMAY ARCHITECTURE + DESIGN
- LEMAY ASSOCIÉS (ARCHITECTURE, DESIGN)
- LEMAY ET ASSOCIÉS
- LES PARTENAIRES LEMAY

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Services Intégrés Lemay et Associés Inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 novembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télé. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 245, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télé. : 514.873.3090

...2

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Le 25 juillet 2016

LEMAY CO INC.
780, AV BREWSTER
4 IÈME ÉTAGE
MONTRÉAL QC H4C 2K1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700031550
N° de demande : 1631111561
N° de confirmation de paiement : 000200408686

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1166316012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15547 Intervention.pdf](#)[16-15547 Tableau de résultat.pdf](#)[16-15547 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-14

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="Fauteurs et Associés architectes"/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire < 70%"/>
<input type="text" value="Aecom Consultants inc."/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire < 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Rousseau Lefebvre inc.	2 150 952,30 \$	<input type="checkbox"/>	
Atelier Civiliti inc.	1 856 587,56 \$	<input type="checkbox"/>	
Lemay Co inc.	1 856 156,40 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des huit firmes s'étant procurées les documents et n'ayant pas déposé de proposition, les raisons évoquées sont les suivantes: 3 firmes se sont associées à des soumissionnaires à titre de sous-traitant; une autre ne possède pas son attestation de l'AMF; la période de soumission ne convenait pour l'une d'elle et les autres firmes ne possédaient pas l'expertise nécessaire à ce mandat.

Préparé par : Le - -

16-15547 - Services professionnels en architecture de paysage en soutien à divers projets

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	
Rousseau Lefebvre inc.	3,50	7,50	12,38	15,25	15,00	22,75	76,4	2 150 952,30 \$	0,59	3		mardi 13-12-2016
Fauteux et Associés Architectes Paysagistes	3,63	6,75	10,38	14,00	14,00	20,00	68,8			Non conforme	Heure	10 h 00
Aecom Consultants inc.	3,13	6,25	10,00	12,50	14,00	20,00	65,9			Non conforme	Lieu	801 Brennan, salle 5105
Atelier Civiliti inc.	3,88	8,25	12,38	15,00	15,25	23,00	77,8	1 856 587,56 \$	0,69	2	Multiplicateur d'ajustement	
Lemay Co inc.	4,50	7,50	13,25	15,75	16,25	24,25	81,5	1 856 156,40 \$	0,71	1	10000	
Agent d'approvisionnement	Matthieu Crêteau											



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15547

Numéro de référence : 1024109

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture de paysage en soutien à divers projets

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5 NEQ : 1171613186	Madame Émilie Vandal- Piché Téléphone : 514 278- 4443 Télécopieur :	Commande : (1200942) 2016-11-14 14 h 51 Transmission : 2016-11-14 14 h 51 :	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-14 14 h 51 - Téléchargement 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129</p>	<p>Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600</p>	<p>Commande : (1194881) 2016-10-28 9 h 54 Transmission : 2016-10-28 9 h 54</p>	<p>2672327 - 16-15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16-15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Amenatech inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.smnetcom.com NEQ : 1143023449</p>	<p>Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1194384) 2016-10-27 9 h 46 Transmission : 2016-10-27 9 h 46</p>	<p>2672327 - 16-15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16-15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Arcadia Studio 6865, ave de Monkland Montréal, QC, H4B1J5 NEQ : 1171789903</p>	<p>Madame Isabelle Giasson Téléphone : 514 717-7068 Télécopieur</p>	<p>Commande : (1196885) 2016-11-02 17 h 42 Transmission : 2016-11-02</p>	<p>2672327 - 16-15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-</p>

		17 h 42	15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507- 3600 Télécopieur : 514 507- 3601	Commande : (1195701) 2016-10-31 14 h 42 Transmission : 2016-10-31 14 h 42	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Civiliti 5778 rue St-Andre Montréal, QC, H2S2K1 http://www.civiliti.com NEQ : 1170643176	Monsieur Péter Soland Téléphone : 514 402- 9353 Télécopieur : 514 402- 9353	Commande : (1199219) 2016-11-09 9 h 38 Transmission : 2016-11-09 9 h 38	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda

			N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Elise Beauregard architecte paysagiste et collaborateurs inc. 509-65 St-Paul Montréal, QC, H2Y 3S5 NEQ : 1167709428	Madame Elise Beauregard Téléphone : 514 824-5302 Télécopieur : 514 861-7901	Commande : (1196739) 2016-11-02 14 h 07 Transmission 2016-11-02 14 h 07	2672327 - 16-15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16-15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Expertise Sports Design LG inc 1040, rue Grant Longueuil, QC, J4H 3K1 http://www.sportsdesign.ca NEQ : 1168875285	Monsieur Luc Gionet Téléphone : 450 742-0735 Télécopieur :	Commande : (1195236) 2016-10-29 13 h 27 Transmission 2016-10-29 13 h 27	2672327 - 16-15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16-15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fauteux et associés 3981 boul. Saint-Laurent bureau 502 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://www.fauteux.ca NEQ : 1142272153	Monsieur Guy Tremblay Téléphone : 514 842- 5553 Télécopieur : 514 844- 2488	Commande : (1195519) 2016-10-31 11 h 03 Transmission : 2016-10-31 11 h 03	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 780, ave Brewster, 4e étage Montréal, QC, H4C 2K1 http://www.lemay.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 787- 3322 Télécopieur : 514 935- 8137	Commande : (1194989) 2016-10-28 11 h 53 Transmission : 2016-10-28 11 h 53	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve	Madame Ginette	Commande : (1194514)	2672327 - 16- 15547 Addenda

Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	2016-10-27 12 h 03 Transmission : 2016-10-27 12 h 03	N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OPTION aménagement inc. 225, De Saint-Vallier Est Québec, QC, G1K 3P2 http://www.optionamenagement.com NEQ : 1167096362	Monsieur André Nadeau Téléphone : 418 640- 0519 Télécopieur : 418 522- 4432	Commande : (1201158) 2016-11-15 8 h 33 Transmission : 2016-11-15 8 h 33	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-15 8 h 33 - Téléchargement 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rousseau Lefebvre 216 boul. Lévesque est Laval, QC, H7G 1C6 http://www.rousseau-lefebvre.com NEQ : 1149485345	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663- 2145 Télécopieur	Commande : (1194304) 2016-10-27 8 h 43 Transmission : 2016-10-27 8	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16-

	: 450 663- 2146	h 43	15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert- Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1195291) 2016-10-31 7 h 18 Transmission : 2016-10-31 7 h 18	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda N° 3 - Report de date 2016-11-21 16 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. *Important*: ce compte dessert tous les bureaux de WSP au Québec. Si vous désirez transmettre une invitation à soumissionner à un de nos bureaux en particulier ou obtenir la liste de nos bureaux, svp contacter martine.gagnon@wspgroup.com 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857	Commande : (1194206) 2016-10-26 16 h 04 Transmission : 2016-10-26 16 h 04	2672327 - 16- 15547 Addenda N° 1 - Report de date 2016-11-10 15 h 26 - Courriel 2673729 - 16- 15547 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-15 15 h 37 - Courriel 2675952 - 16- 15547 Addenda

N° 3 - Report
de date
2016-11-21 16
h 29 - Courriel
Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET :

LEMAY CO INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3500, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), H4C 1H2, agissant et représentée par Lucie St-Pierre, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 144269602RT0001
No d'inscription T.V.Q. : 1090128759TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **ARCHITECTE PAYSAGISTE** »

ET:

LES SERVICES EXP INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1001, boulevard Maisonneuve ouest, bureau 800-B, 8^e étage, Montréal (Québec), H3A 3C8 agissant et représentée par Guillaume Halde, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S.: 89463 7008 RT0001
No d'inscription T.V.Q.:1217145241 TQ0001

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directrice** » : la Directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Architecte paysagiste** » : un membre en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec ou le détenteur d'un permis

- temporaire émis par cette association qui, dans la pratique privée, exerce cette profession;
- 1.3 « **Coordonnateur** » : l'Architecte paysagiste, sous réserve des droits et obligations dévolus exclusivement à l'ingénieur ou à l'architecte, qui assume la coordination des plans, du cahier des charges et des addenda pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation de l'ouvrage;
- 1.4 « **Ingénieur** » : un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie conseil;
- 1.5 « **Projet** » : Services professionnels en architecture de paysage pour la réalisation de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- 1.6 « **Annexe 1** » : Le cahier des charges pour services professionnels en date du 26 octobre 2016 relatifs au Projet;
- 1.7 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 30 novembre 2016;
- 1.8 « **Annexe 3** » : la répartition des coûts de services.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à réaliser le Projet conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 jointes aux présentes. L'annexe 3 est jointe aux présentes, tandis que les annexes 1 et 2 en font partie intégrante sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 3 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents, relevés, plans, tel que prévu à l'Annexe 1, le Contractant devant s'assurer de leur exactitude et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- 6.1 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.2 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.3 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.4 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.5 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit du Directeur;
- 6.6 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution de ses services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.7 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction des ouvrages ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1 %) des actions d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;

- 6.8 fournir, à ses frais, sur support informatique (disques compacts) les plans, le cahier des charges et les rapports selon les spécifications de l'Annexe 1;
- 6.9 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation des présentes;
- 6.10 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
- 6.11 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique;
- 6.12 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;
- 6.13 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains, le Contractant étant responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;
- 6.14 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
- 6.15 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;
- 6.16 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- 6.17 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.18 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 6.19 dans le cas où la Ville l'a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation de l'ouvrage découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
- 6.20 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires.
- 6.21 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.22 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier;
- 7.5 exiger du Contractant qu'il reprenne, en tout ou en partie, à ses frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

ARTICLE 8
HONORAIRES

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux millions quatre-vingt-quatre mille six cents quarante-neuf dollars et neuf sous (2 084 649,09 \$) couvrant tous les services rendus aux termes des présentes, notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables aux services du Contractant, ainsi que les imprévus, s'il y a lieu.
- 8.2 Cette somme est payable suivant la répartition des coûts figurant en Annexe 3.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés au Contractant pour les services relatifs à des reprises de travaux résultant d'une erreur ou d'une omission du Contractant, de son personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

ARTICLE 9
SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

- 9.1 Si la Ville requiert du Contractant des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 2 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.

- 9.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses du Contractant et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), et ne peut excéder les sommes visées à la rubrique « Imprévu » de l'Annexe 3.
- 9.3 Le Contractant ne doit entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 9.4 La Ville ne versera au Contractant aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.

ARTICLE 10 **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- 10.1 Le Contractant doit soumettre ses comptes après chacune des étapes prévues pour la réalisation des présentes une fois que ses services auront été rendus.
- 10.2 Les honoraires seront versés au Contractant par la Ville dans les trente (30) jours de l'approbation des comptes par le Directeur.
- 10.3 Les comptes doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que le numéro d'inscription du Contractant attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 10.4 Tout compte présenté par le Contractant doit être accompagné de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, il sera retourné au Contractant pour correction.

ARTICLE 11 **ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX**

- 11.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.
- 11.2 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 11.3 Le Contractant doit cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur l'avise de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.
- 11.4 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne droit au Contractant à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.
- 11.5 Lorsque la Ville demande au Contractant de reprendre ses services après une suspension, celui-ci doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 12
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

ARTICLE 13
ASSURANCES

13.1 Le Contractant doit démontrer qu'il est assuré, en matière de responsabilité civile générale et de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance comportant une protection d'au moins :

13.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; et

13.1.2 un million de dollars (1 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, le Contractant doit remettre à la Ville une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire aux frais de ce dernier.

13.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

13.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

13.4 La Ville doit être désignée comme coassurée du Contractant sur la police de la responsabilité civile générale qui ne doit compter aucune franchise applicable à la Ville.

ARTICLE 14
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

14.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;

14.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

- 14.3 s'engage à obtenir de tous ses sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 14.4 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 15 **RÉSILIATION**

- 15.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 15.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 15.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 16 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

16.1 VÉRIFICATION

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Contractant et ce dernier doit prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

16.2 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

16.3 AYANTS DROIT

La présente convention lie les ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

16.4 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

16.5 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.



Dossier # : 1161887002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

Il est recommandé :

1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec » (ci-après, « Croix-Rouge »), « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal.
2. D'autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Croix-Rouge et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

3. D'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018.
4. De mandater le SIM à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.
5. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-08 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161887002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec (ci-après, « Croix-Rouge »), Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal vient à échéance le 17 janvier 2017. Il y a nécessité de poursuivre cette aide à partir du 18 janvier 2017. Cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.

La Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire. De plus, la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté, et est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal

sont fournis par Jeunesse au Soleil. La Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil ont convenu de faire une entente conjointe avec la Ville de Montréal pour assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Il a donc été jugé pertinent et préférable, après avoir examiné plusieurs hypothèses, de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 \$ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet.

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc.

CG07 0507 - 20 décembre 2007 - Approuver un projet de protocole d'entente de services d'une durée de 3 ans à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et l'Organisation Jeunesse au Soleil inc., pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées dans le cadre d'une intervention du Service de sécurité incendie de Montréal et versement d'une contribution annuelle de 244 400 \$ à la Croix-Rouge et de 71 500 \$ à Jeunesse au Soleil.

CE07 2056 - 11 décembre 2007 - Accorder un soutien financier totalisant 40 000 \$ aux organismes suivants pour le démarrage du projet de prestation de services aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal.

CM07 0621 - 20 septembre 2007 - Décision du conseil municipal d'approuver le projet de convention entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville mettant fin aux conventions antérieures et autorisant le prêt d'employés (Sommaire décisionnel n° 1070791001 : Approuver la convention avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) mettant fin aux conventions antérieures et autorisant le prêt d'employés, le tout aux conditions énoncées).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente, soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre la Croix-Rouge, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de Montréal.

Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en

s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression personnes sinistrées d'incendies utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication des organismes à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente pris en charge; mentionnons à titre d'exemple des personnes dont le logement est inondé suite à une rupture d'une canalisation, les cas d'éviction urgente, etc.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. Un mécanisme de suivi de cette entente d'une durée de deux ans est également prévu. La Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.

D'une part la Croix-Rouge est un organisme d'envergure nationale et internationale en secours d'urgence, qui peut offrir des ressources d'appoint provenant de l'extérieur de l'île advenant que les ressources bénévoles viennent à manquer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en raison du nombre d'interventions d'urgence en cours simultanément; déjà la Croix-Rouge dispense le service dans les arrondissements et dans les villes défusionnées.

D'autre part Jeunesse au Soleil est déjà impliqué en deuxième ligne et agit à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM. Dans le contexte actuel, cet organisme connaît bien les problématiques associées à la détresse d'un incendie; de plus Jeunesse au Soleil possède une grande diversité de programmes autres que les services d'urgence, de manière à pouvoir mieux aider les personnes sinistrées dans toutes les facettes de leurs besoins et sur l'ensemble de l'île.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit :

- Croix-Rouge : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 et
- Jeunesse au Soleil : 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018

GRAND TOTAL : 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables)

Cette contribution financière de la Ville sera versée au début de chaque trimestre de chaque année.

Le budget 2017 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 569 700 \$ (net de ristourne)

est prévue à la base budgétaire du SIM.

Ce dossier sera ajouté au registre des décisions au Service des finances afin de tenir compte de l'ajustement de la base budgétaire demandée, relativement à l'indexation annuelle de 2,6 % à compter de la deuxième année de l'entente, soit 2018.

Le protocole d'entente prévoit à l'article 3.3.11 qu'il sera versé à la Croix-Rouge, un montant de 230 \$ par personne aidée au-delà d'un seuil de 1 280 (personnes aidées).

Basé sur les huit (8) années précédentes, environ 1 360 personnes ont été aidées annuellement par la Croix-Rouge, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Par contre, pour les cinq (5) dernières années, soit de 2011 à 2015, la moyenne est d'environ 1 240 personnes aidées, soit 40 en deçà du seuil de 1 280 (personnes aidées).

Tenant compte de ce qui précède, il pourrait y avoir un montant supplémentaire à verser annuellement à la Croix-Rouge, se situant entre 10 000 \$ et 50 000 \$, montant qui demeure aléatoire.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2018. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Croix-Rouge, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui prend fin le 17 janvier 2017 d'où est l'importance de conclure une nouvelle entente à partir du 18 janvier 2017 et d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

1. Conformément à l'alinéa 3.3.7 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin de « *diffuser auprès des citoyens de l'agglomération de Montréal la nature et les avantages de la présente entente* » .
2. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain CARRIÈRE
Chef de division Planification et ressources
informationnelles - SIM

Tél : 514 872-6761
Télécop. : 514 280-0710

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Richard LIEBMANN
Assistant-directeur

Tél : 514 872-8011
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention
et de la planification

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-12-08

Dossier # : 1161887002

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles

Objet :

1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente entente est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



Protocole d'entente Croix-Rouge et Jeunesse au soleil VF07122016.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

=====

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, QUÉBEC**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et ayant son siège social au 6, Place du Commerce, Île-des-Sœurs, à Verdun, H3E 1P4; représentée aux fins présentes par son vice-président, monsieur Pascal Mathieu, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après désignée la « Croix-Rouge »

ET : **JEUNESSE AU SOLEIL**, organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 4251, rue Saint-Urbain, Montréal, H2W 1V6, représentée aux fins présentes par madame Ann St Arnaud, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après désignée « Jeunesse au Soleil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après désignée la « Ville »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « SIM ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui prend fin le 17 janvier 2017;

ATTENDU QUE les Parties conviennent qu'il faut poursuivre cette aide au-delà de cette date;

ATTENDU QUE le SIM, suite à la fusion des 22 services d'incendie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM constitue donc un prolongement de l'intervention du SIM;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté et selon les règles régissant l'aide humanitaire lesquelles sont jointes à l'Annexe A des présentes;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE les ententes existantes relatives à la mission d'aide aux personnes sinistrées en sécurité civile entre la Croix-Rouge et les arrondissements ou les villes liées ne sont pas couvertes par la présente entente;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil intervient lorsque nécessaire lors d'interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle en a transmis une copie aux Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

- a) « Intervenant de première ligne » : membre du personnel des Organismes qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

- b) « Intervenant de deuxième ligne » : membre du personnel des Organismes qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;
- c) « Intervention d'urgence » : toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge, tel que convenu dans la présente entente;
- d) « Jours » : lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;
- e) « Organismes » : Jeunesse au Soleil et la Croix-Rouge;
- f) « Partie » : toute partie à la présente entente (au pluriel, « Parties »);
- g) « Personnel de la Croix-Rouge » : ensemble des personnes qui travaillent pour la Croix-Rouge, dont, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;
- h) « Personne sinistrée » : toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une intervention d'urgence du SIM. Les personnes devant respecter des mesures de confinement sont également considérées comme sinistrées. L'avis d'évacuation d'urgence ou les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;
- i) « Services aux sinistrés » : intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;
- j) « Sinistre » : événement régi par le Centre de communications du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. **OBJET DE L'ENTENTE**

Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre majeur tel que défini dans la *Loi sur la sécurité civile*.

3. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 Rôle et obligations de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge s'engage à :

3.1.1 Agir à titre d'intervenant de première ligne sur les lieux d'une intervention d'urgence du SIM et mettre à la disposition de la Ville, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, des ressources humaines, composées principalement de bénévoles, dans la mesure de leur disponibilité et sans mettre en danger leur santé ou leur sécurité, ainsi que les ressources matérielles requises afin d'assurer la prise en charge des personnes suite à une intervention d'urgence, ce qui comprend :

3.1.1.1 sur appel du centre de communications du SIM, la Croix-Rouge a l'obligation de dépêcher dans un délai maximal de 60 minutes des ressources sur les lieux d'un sinistre, de signaler son arrivée auprès du chef aux opérations et de s'enquérir du nombre et de l'état des personnes sinistrées, ainsi que de l'ampleur des dommages. À tout moment, si elle le juge approprié, elle peut s'adjoindre un intervenant de Jeunesse au Soleil;

3.1.1.2 l'intervenant de la Croix-Rouge doit fixer, avec la collaboration du SIM, un lieu de rencontre aux personnes sinistrées, procéder à leur recensement et évaluer leurs besoins sur les lieux de toute intervention d'urgence;

3.1.1.3 l'intervenant de la Croix-Rouge doit offrir aux personnes sinistrées, en fonction de l'évaluation des besoins, l'hébergement et l'alimentation de secours pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, l'habillement de secours ainsi que les services personnels (couvertures, trousse d'hygiène et oursos) conformément aux Directives nationales d'aide aux sinistrés, phase d'urgence de la Croix-Rouge canadienne;

3.1.1.4 l'intervenant de la Croix-Rouge peut, s'il le juge à propos, référer les citoyens concernés vers les ressources psychosociales existantes;

3.1.1.5 l'intervenant de la Croix-Rouge doit informer les personnes sinistrées au sujet des services offerts par le Centre local d'emploi et doit les y référer lorsque nécessaire afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide financière;

3.1.1.6 l'intervenant de la Croix-Rouge doit, dans un délai n'excédant pas 24 heures, transmettre la liste des personnes sinistrées et leurs besoins en hébergement temporaire au SIM, à Jeunesse au Soleil, au Service de référence de

l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et au Centre local d'emploi;

- 3.1.2 travailler en étroite collaboration avec les intervenants de la Ville lorsque le chef aux opérations du SIM estime que, vu le grand nombre de personnes évacuées ou sinistrées, un centre d'hébergement doit être ouvert afin d'accueillir les personnes sinistrées, étant entendu que la responsabilité d'ouvrir un tel centre incombe à la Ville; le cas échéant, le SIM informe la personne de garde du Centre de sécurité civile;
- 3.1.3 fournir, à la Ville et à Jeunesse au Soleil, l'information sur son système d'alerte afin qu'ils puissent en tout temps faire appel à lui pour obtenir les services d'aide aux personnes sinistrées;
- 3.1.4 travailler en étroite collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;
- 3.1.5 informer les personnes sinistrées qu'un intervenant de Jeunesse au Soleil entrera en contact avec eux dans les meilleurs délais afin de leur offrir de l'aide supplémentaire;
- 3.1.6 informer la Ville et Jeunesse au Soleil, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées, et ce, dans un délai de 30 jours de tel changement;
- 3.1.7 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;
- 3.1.8 identifier, dans le cadre de ses interventions d'urgence sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel et son matériel avec l'emblème de la Croix-Rouge;
- 3.1.9 nommer un porte-parole autorisé qui travaillera de concert avec le responsable des communications de la Ville et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil;
- 3.1.10 travailler avec les services gouvernementaux appropriés afin de venir en aide aux enfants non accompagnés de moins de 16 ans (ci-après, les « Enfants ») et aux personnes adultes vulnérables jusqu'à ce qu'ils retrouvent un membre de leur famille qui n'est ni un Enfant ni un adulte vulnérable ou pris en charge par le service gouvernemental approprié. Chaque membre du personnel de la Croix-Rouge qui viendra en aide aux Enfants non accompagnés ou des adultes vulnérables aura fait l'objet d'une vérification de ses antécédents judiciaires avant d'être habilité à effectuer de telles surveillances;

3.2 Rôle et obligations de Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil s'engage à :

- 3.2.1 agir à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM;
- 3.2.2 offrir des services complémentaires aux personnes sinistrées en fonction de l'évaluation des besoins établis par l'intervenant de la Croix-Rouge. Les services complémentaires sont, sans en limiter la portée : le transport des personnes sinistrées, faciliter l'obtention de médicaments d'ordonnance, les effets de base pour bébé, l'habillement, l'alimentation de secours et tout autre matériel nécessaire et disponible, et ce, en dehors des heures d'ouverture des commerces;
- 3.2.3 procéder à une mise à l'abri temporaire des personnes sinistrées, selon les besoins, pour les accueillir entre le site de l'intervention d'urgence et le lieu d'hébergement temporaire;
- 3.2.4 rencontrer les personnes sinistrées suite à la réception de la liste produite par la Croix-Rouge dans les heures suivant le sinistre ou au plus tard le lendemain, afin d'évaluer leurs besoins immédiats ou subséquents et d'offrir des services additionnels aux personnes sinistrées ainsi que d'assurer le suivi de leurs démarches;
- 3.2.5 assurer un suivi auprès des personnes sinistrées qu'elles aient été ou non prises en charge par le Service de référence de l'Office municipal d'habitation après 48 heures suivant le sinistre;
- 3.2.6 travailler en collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;
- 3.2.7 fournir à la Croix-Rouge et à la Ville l'information sur son système d'alerte afin que ces derniers soient en mesure, en tout temps, de le contacter au besoin pour se rendre sur les lieux de l'intervention d'urgence;
- 3.2.8 informer la Ville et la Croix-Rouge, dans un délai de 30 jours, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées;
- 3.2.9 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;
- 3.2.10 identifier, dans le cadre de ses interventions sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel avec l'emblème de Jeunesse au Soleil.

3.3 Obligations de la Ville

La Ville s'engage à :

- 3.3.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services d'aide aux personnes sinistrées;
- 3.3.2 fournir, à titre de référence, à la Croix-Rouge et, le cas échéant, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;
- 3.3.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste qu'elle aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;
- 3.3.4 procéder avec diligence à l'évaluation des dommages par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;;
- 3.3.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de Montréal;
- 3.3.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;
- 3.3.7 diffuser auprès des citoyens de l'agglomération de Montréal la nature et les avantages de la présente entente;
- 3.3.8 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;
- 3.3.9 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

- 3.3.10 verser une contribution financière annuelle de quatre cent dix-neuf mille sept cents dollars (419 700 \$) incluant toutes les taxes applicables à la Croix-Rouge et de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) incluant toutes les taxes applicables à Jeunesse au Soleil. Les contributions seront versées en quatre versements égaux payables le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année de la présente entente.

Ces montants seront indexés au 1^{er} janvier 2018, à raison d'une indexation au taux de 2,6 %;

- 3.3.11 verser à la Croix-Rouge, pour chaque année, un montant équivalent au produit obtenu en multipliant le nombre de personnes aidées durant l'année, au-delà de 1 280, par le coût moyen établi à 230\$, incluant toutes les taxes applicables, pour un montant maximum total pour toute la durée de la présente entente de cent quarante-neuf mille dollars (149 000,00\$). Les personnes aidées sont celles à qui, après évaluation des besoins, la Croix-Rouge aura fourni l'hébergement, l'alimentation et l'habillement de secours. Le nombre de personnes aidées sera établi à partir des statistiques tenues par la Croix-Rouge et le SIM. En cas de divergence, les statistiques du SIM prévaudront. Le montant prévu au présent article sera versé par la Ville à la Croix-Rouge une fois par année dans le premier trimestre de chaque année;

- 3.3.12 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de la Croix-Rouge pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de la Croix-Rouge avant l'utilisation de celui-ci.

L'emblème de la Croix-Rouge est une croix rouge sur fond blanc, un signe reconnu internationalement comme un symbole de protection et de neutralité, tandis que le logo de la Croix-Rouge est constitué de l'emblème et la phrase «Croix-Rouge canadienne / Canadian Red Cross»;

- 3.3.13 collaborer avec la Croix-Rouge dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des Enfants et des personnes adultes vulnérables;

- 3.3.14 transmettre à la Croix-Rouge une copie de la résolution du conseil municipal autorisant la signature de la présente entente dans les 30 jours suivant la signature de celle-ci par la personne autorisée de la Ville;

- 3.3.15 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

4. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

- 4.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « CGESPS ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chaque Partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.
- 4.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM et un représentant d'une autre entité administrative de l'agglomération de Montréal, un membre de chacun des Organismes et un représentant du Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties.
- 4.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que les autres Parties en soient avisées par écrit.
- 4.4 Le CGESPS se réunira au moins une fois par année, à l'exception de la première année d'application, année au cours de laquelle des rencontres plus fréquentes sont à prévoir afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation de l'aide aux personnes sinistrées.

5. CONFIDENTIALITÉ

- 5.1 Les Parties reconnaissent que tous les renseignements personnels recueillis aux fins de la constitution des dossiers découlant de l'application de la présente entente ont été divulgués à la Croix-Rouge en tant que renseignements personnels, protégés par la politique de confidentialité de la Croix-Rouge et par toute législation applicable protégeant la confidentialité des renseignements personnels.
- 5.2 La Croix-Rouge et, le cas échéant, Jeunesse au Soleil s'engagent à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette de renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.
- 5.3 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgués à la Croix-Rouge ne puissent être transmis aux autres Parties. Le cas échéant, la Croix-Rouge divulguera uniquement aux autres Parties le nombre de personnes visées par une telle restriction.
- 5.4 La Ville et Jeunesse au Soleil s'engagent à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et matériaux lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant «confidentiels». De plus, la Ville et Jeunesse au Soleil conviennent d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de leurs obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

5.5 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exceptions pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

5.6 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.

6. GESTION DE L'ENTENTE

Les Parties désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant la Croix-Rouge :

Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418-648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418-648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant Jeunesse au Soleil :

Madame Ann St Arnaud
4251, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2W 1V6
Téléphone : 514-842-6822
Télécopieur : 514-842-5241
Courriel : ann@jeunesseausoleil.com

Représentant la Ville :

Monsieur Sylvain Carrière
200, rue de Bellechasse, 2^e étage
Montréal (Québec) H2S 1W4
Téléphone : 514-872-6761
Télécopieur : 514-280-0710
Courriel : scarriere@ville.montreal.qc.ca

7. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

7.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

7.2 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

8.1 La présente entente est d'une durée de 2 ans et entre en vigueur le 18 janvier 2017 nonobstant sa date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie.

8.2 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, aux autres Parties, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les quatre-vingt-dix (90) jours. Elles peuvent également la modifier en tout temps avec le consentement mutuel écrit des Parties;

8.3 En cas de résiliation de la présente entente, les Organismes auront le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

9. DISPOSITIONS FINALES

9.1 Les Parties conviennent que le service dispensé aux personnes sinistrées lors d'une intervention d'urgence du SIM doit être dispensé pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures. Dans certains cas particuliers, les services pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis par la Ville et l'OMHM;

9.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

9.3 Chaque Partie s'engage à tenir les autres Parties indemnes de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une Partie et sous sa supervision.

9.4 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif;

9.5 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit des autres Parties.

9.6 Les Parties ne sont pas tenues responsables des engagements contractuels pris par une autre Partie avec un tiers pour l'exécution de leurs obligations en vertu de la présente entente.

- 9.7 Dans le cas d'une force majeure, c'est-à-dire lorsqu'un ensemble de circonstances entrave de manière significative la capacité de la Croix-Rouge à fournir des services aux personnes sinistrées en dépit d'efforts raisonnables incluant, mais sans restreindre, l'incapacité à accéder à du matériel d'urgence, la Croix-Rouge et la Ville se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.
- 9.8 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaut.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA
CROIX-ROUGE, QUÉBEC**

Par : _____
Pascal Mathieu, vice-président

Le ^e jour de 20

JEUNESSE AU SOLEIL

Par : _____
Ann St Arnaud

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Cette entente a été approuvée par la résolution _____

Annexe A

LES PRINCIPES ET LES RÈGLES RÉGISSANT L'AIDE HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Les principes et les règles de la Croix-Rouge proviennent d'un code de conduite formulé et adopté en 1994 par huit des plus anciens et importants organismes d'assistance du monde, dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge. Depuis, pas moins de 142 gouvernements ont donné leur appui au code.

Ce code n'a aucun caractère coercitif et peut être appliqué librement par toute organisation humanitaire. Il propose des principes d'action qui sont des normes professionnelles pour agir en cas de catastrophes.

Voici les dix principes essentiels que nous devons respecter et qui rejoignent nos principes fondamentaux :

1. **L'impératif humanitaire est une priorité absolue.**
2. **L'aide doit être apportée sans aucune distinction de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.**

La Croix-Rouge, qui s'efforce de prévenir et d'alléger la souffrance humaine, considère comme un devoir essentiel de : secourir toutes les victimes de désastre sans discrimination et de façon indépendante; apporter une aide humanitaire aux sinistrés à la mesure de leur souffrance; procéder à une analyse des besoins sur le terrain et soulager, par priorité, les détresses les plus urgentes.

3. **L'aide ne doit pas être utilisée pour subvenir à des besoins de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.**

L'aide humanitaire de la Croix-Rouge est apportée gratuitement et sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique et respecte les sept principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

4. **Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.**
5. **Nous respecterons les cultures et les coutumes.**
6. **Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.**
7. **Nous nous emploierons à trouver les moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.**
8. **Les secours doivent viser autant à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels.**

L'aide de la Croix-Rouge a, en principe, un caractère auxiliaire et complémentaire et s'exerce en premier lieu durant la phase d'urgence. Des circonstances particulières lors d'un sinistre pourraient amener la Croix-Rouge à développer un programme d'assistance exceptionnelle à plus long terme et temporaire. Lors d'un sinistre majeur, l'aide de la Croix-Rouge comble les besoins non couverts par les décrets gouvernementaux ou les polices d'assurance, selon l'analyse des besoins essentiels de première nécessité. La Croix-Rouge, le cas échéant, couvre des projets de développement ou de prévention.

9. **Nous nous considérons responsables tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis nos donateurs**

10. **Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présentons les victimes comme des êtres humains dignes de respect et non comme des sujets de compassion.**

Dossier # : 1161887002

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles

Objet :

1- Approuver le protocole d'entente d'une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017, et ce, jusqu'au 17 janvier 2019, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes « La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec », « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal. 2- Autoriser l'octroi d'une contribution financière annuelle de 569 700 \$ (incluant toutes les taxes applicables) indexée de 2,6 % au 1er janvier 2018 pour un total de 1 154 212,20 \$ (incluant toutes les taxes applicables) répartie comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière - Dossier 1161887002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Anne POIRIER
Chef de division

Tél : (514) 516-5877

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pi ² , à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pi², à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2- d'autoriser la dépense de 703 647,00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les aménagements spécifiques de la maison des régions et les contingences payables à Les tours 500 St-Jacques inc ;
- 3- d'autoriser la dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, en incidence ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 65,54 % par l'agglomération, pour un montant de 679 698,63 \$ taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-13 13:18

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pi ² , à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CONTENU

CONTEXTE

La tournée des Régions que l'administration de la Ville de Montréal a entamée, en janvier 2014, a donné le coup d'envoi à une nouvelle relation entre Montréal et les Régions du Québec. Dans le but de favoriser le développement économique, de la Ville de Montréal et des Régions, l'administration souhaite mettre en place la Maison des régions. Cet environnement permettra de bâtir des ponts entre les entreprises des Régions et celles de Montréal pour créer et développer entre elles des liens d'affaires durables. Elle mobilisera, accompagnera et soutiendra leurs efforts de développement des affaires.

En octobre dernier, le Service du développement économique (le «SDE ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une entente de location dans le but de loger la Maison des régions au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, Saint-Jacques.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes de la Ville de Montréal un projet de bail entre la Ville de Montréal et Les tours 500 St-Jacques inc., d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, pour des locaux d'une superficie totale 5 478,24 pi².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pi², à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Dans le but de protéger les investissements de la Ville, le SGPI a négocié une option de renouvellement de bail pour 2 termes additionnels et consécutifs de 5 ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui sera alors :

Pour le terme de la première option, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2027 inclusivement, le loyer de base annuel sera de 35 \$/pi², le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement.

Pour le terme de la deuxième option, le loyer sera à négocier selon le taux du marché.

À noter que pour les 5 premières années du bail le loyer de base sera de 34 \$/pi². La Ville aura aussi le droit à une période de gratuité pour les 2 premiers mois du terme.

JUSTIFICATION

Selon le SDE, la Maison des régions est un facilitateur de maillages entre entreprises, qui favorise notamment les partenariats d'affaires, les échanges d'expertises, les transferts de technologies et les investissements. Elle permet le développement de nouveaux marchés tant pour les entreprises des Régions que pour celles de Montréal.

Aussi, la Maison des régions doit devenir le catalyseur qui change la dynamique et crée un nouveau mouvement en donnant une toute nouvelle impulsion aux relations entre la Métropole et les Régions du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSE LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 30 avril 2022.

	Loyer total du 1er mai 2017 au 30 avril 2022
Superficie (pi ²)	5 478,24
Loyer de base	900 257,44 \$
Frais d'exploitation	317 737,92 \$
Taxes foncières	209 707,03 \$
Total avant taxes	1 427 702,39 \$
TPS (5 %)	71 385,14 \$
TVQ (9,975 %)	142 413,30 \$
Total incluant taxes	1 641 500,82 \$
Ristourne de TPS	(71 385,14) \$
Ristourne de TVQ	(71 206,66) \$
Coût total net	1 498 909,02 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 52,12 \$/pi², incluant les frais d'exploitation.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 50 \$ et 60 \$/pi².

La dépense totale de loyer pour le terme de 5 ans représente un montant de 1 498 909,02 \$, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement du SDE.

La base budgétaire du Service du développement économique a été ajustée dès le budget 2017 pour couvrir les dépenses locatives de la Maison des régions.

DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement et Volet aménagement commercial spécifique *	535 000,00 \$
Contingences	77 000,00 \$
Incidences	290 000,00 \$
Total avant taxes	902 000,00 \$
TPS (5 %)	45 100,00 \$
TVQ (9.975 %)	89 974,50 \$
Totales taxes incluses	1 037 074,50 \$
Ristourne de TPS	(45 100,00 \$)
Ristourne de TVQ	(44 987,25 \$)
Coût total net	946 987,25 \$

* Le volet aménagement commercial spécifique inclus, sans s'y limiter, tous les éléments suivants: scénographie de l'espace, aménagement de la vitrine, la technologie spécialisée, biophilie, l'enseigne, l'oeuvre d'art et autres.

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication, ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les aménagements spécifiques, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 037 074,50 \$.

Les travaux seront prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 65,54 % par l'agglomération, pour un montant de 679 698,63 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que le projet de la Maison des régions ne pourra pas se réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise présentement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM janvier 2017

Approbation du bail : CG janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Corinne PENAFIEL, Service du développement économique

Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nathalie ORTEGA, 5 décembre 2016

Corinne PENAFIEL, 25 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324

Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-25

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153

Télécop. : 514-872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514-872-0153

Approuvé le : 2016-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-12-13

Détail annuel du loyer

	2017 (8 mois incluant 2 mois gratuits)	2018	2019	2020	2021	2022 (4 mois)	Total
Superficie (pi²)	5478,24	5 478,24	5 478,24	5 478,24	5 478,24	5 478,24	5 478,24
Loyer de base	93 130,08 \$	186 260,16 \$	186 260,16 \$	186 260,16 \$	186 260,16 \$	62 086,72 \$	900 257,44 \$
Frais d'exploitation	32 869,44 \$	65 738,88 \$	65 738,88 \$	65 738,88 \$	65 738,88 \$	21 912,96 \$	317 737,92 \$
Taxes foncières	21 693,83 \$	43 387,66 \$	43 387,66 \$	43 387,66 \$	43 387,66 \$	14 462,55 \$	209 707,03 \$
Total avant taxes	147 693,35 \$	295 386,70 \$	295 386,70 \$	295 386,70 \$	295 386,70 \$	98 462,23 \$	1 427 702,39 \$
TPS (5%)	7 384,67 \$	14 769,34 \$	14 769,34 \$	14 769,34 \$	14 769,34 \$	4 923,11 \$	71 385,14 \$
TVQ (9,975%)	14 732,41 \$	29 464,82 \$	29 464,82 \$	29 464,82 \$	29 464,82 \$	9 821,61 \$	142 413,30 \$
Total incluant taxes	169 810,43 \$	339 620,86 \$	339 620,86 \$	339 620,86 \$	339 620,86 \$	113 206,95 \$	1 641 500,82 \$
Ristourne de TPS	(7 384,67) \$	(14 769,34) \$	(14 769,34) \$	(14 769,34) \$	(14 769,34) \$	(4 923,11) \$	(71 385,14) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(7 366,21) \$	(14 732,41) \$	(14 732,41) \$	(14 732,41) \$	(14 732,41) \$	(4 910,81) \$	(71 206,66) \$
Coût total net	155 059,55 \$	310 119,11 \$	310 119,11 \$	310 119,11 \$	310 119,11 \$	103 373,03 \$	1 498 909,02 \$

Groupe	CR	Description	P/A inculant PQMO	Budget original	Budget modifié	% AGGLO	% LOCAL	% AGGLO applicable
Entrepreneuriat	105674	Entrepreneuriat	3,0	313,4	313,4	100,0%	0,0%	6,1%
Investissement et Développement stratégique	105675	Investissement et Développement	10,0	1 174,2	1 174,2	100,0%	0,0%	20,2%
Développement économique	105677	Montréal en statistiques	3,0	475,0	475,0	60,0%	40,0%	3,6%
Développement économique	105678	Commerce et industries créatives	3,0	391,0	391,0	0,0%	100,0%	0,0%
Développement économique	105679	Programmes et Pôles de développement	9,0	807,5	807,5	100,0%	0,0%	18,2%
Développement économique	105680	Planification stratégiques et missions	5,0	366,3	366,3	100,0%	0,0%	10,1%
Développement économique	105665	Développement économique - Direction	6,5	618,4	618,4	76,3%	23,7%	10,0%
Développement économique	105610	175 millions - SDE aggro	3,0	140,8	100,4	100,0%	0,0%	6,1%
Développement économique	105505	Dévelop. écon. et initiatives stratégiques	-	-	-	100,0%	0,0%	0,0%
Développement économique	105584	Design	5,0	563,0	563,0	0,0%	100,0%	0,0%
Développement économique	105594	175 M Mode et design	2,0	179,6	262,7	0,0%	100,0%	0,0%
TOTAL			49,5	5 029,2	5 071,9			74,26%

Groupe	CR	Description	P/A inculant PQMO	Budget original	% AGGLO	% LOCAL	% AGGLO applicable
Entrepreneuriat	105674	Entrepreneuriat	3,0	327,9	15,0%	85,0%	1,0%
Investissement et Développement stratégique	105675	Investissement et Développement	10,0	1 298,9	100,0%	0,0%	22,9%
Développement économique	105677	Montréal en statistiques	3,0	368,1	60,0%	40,0%	4,1%
Développement économique	105678	Commerce et industries créatives	3,0	391,7	0,0%	100,0%	0,0%
Développement économique	105679	Programmes et Pôles de développement	7,0	832,1	100,0%	0,0%	16,0%
Développement économique	105680	Planification stratégiques et missions	4,0	427,7	100,0%	0,0%	9,2%
Développement économique	105665	Développement économique - Direction	5,7	664,3	77,0%	23,0%	10,0%
Développement économique	105610	175 millions - SDE agglo	1,0	72,3	100,0%	0,0%	2,3%
Développement économique	105505	Dévelop. écon. et initiatives stratégiques	-	-	100,0%	0,0%	0,0%
Développement économique	105584	Design	5,0	568,9	0,0%	100,0%	0,0%
Développement économique	105594	175 M Mode et design	-	-	0,0%	100,0%	0,0%
Développement économique	105681	Concertation régionale de Montréal	2,0	261,4	100,0%	0,0%	
TOTAL			43,7	5 213,3			65,54%

Dossier # : 1164069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pi ² , à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



GDD 1164069018 - information comptable SGPI.xlsx



GDD 1164069018 - Location Les Tours 500 St-Jacques inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé budgétaire
Tél : 514 872-3752

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059

Division : Service des finances , Div. Conseil
Et Soutien Financier - Point Ser.
Développement

BAIL

ENTRE : **LES TOURS 500 ST-JACQUES INC.**, personne morale constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C.C-38) immatriculée 1165457491, ayant son siège au 2300-500, Place d'Armes, à Montréal, province de Québec, H2Y 2W2, agissant et représentée par Jean-Jacques Laurans, son président et secrétaire, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG17_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ 2017;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 Aires et installations communes : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de

Paraphes	
Locateur	Locataire

temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

- 1.2 Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.
- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.
- 1.7 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.8 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.0
- 1.9 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.10 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie,

Paraphes	
Locateur	Locataire

stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 Taxes de vente : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 Transformations : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 Travaux d'aménagement : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

1.14 Travaux de base : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2 **LIEUX LOUÉS**

2.1 Désignation : Un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 500, St-Jacques Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Y 1S1, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 5 749 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 Superficie locative des Lieux loués : La Superficie locative des Lieux loués est fixée à cinq mille quatre cent soixante-dix-huit virgule vingt-quatre pieds carrés (5 478,24 pi²).

La Superficie locative des Lieux loués sera mesurée par un Expert selon la norme

Paraphes	
Locateur	Locataire

BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage des Lieux loués, la Superficie locative des Lieux loués ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

- 2.3 Superficie locative de l'Édifice** : La Superficie locative de l'Édifice est fixée à cent trente-neuf mille six cent cinquante-six pieds carrés (139 656 pi²).

La superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location, qu'ils soient loués ou non, sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.]

- 2.4 Quote-part d'occupation** : La Superficie locative des Lieux loués équivaut à trois virgule quatre-vingt-douze pour cent (3,92%) de la Superficie locative de l'Édifice.

Cette quote-part sera ajustée à la suite du mesurage effectué conformément aux dispositions des articles 2.2 et 2.3, le cas échéant.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

- 2.5 Stationnement** : Le Locataire devra s'entendre avec la compagnie de gestion du stationnement rattachés à l'Immeuble afin de permettre au visiteur du Locataire de stationner des véhicules de façon ponctuelle pour un minimum de dix (10) places, sans attribution spécifique, au frais des visiteurs. La responsabilité du Locateur ne pourra nullement être engagée.

ARTICLE 3

DURÉE

- 3.1 Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de cinq (5) ans, commençant après la

Paraphes	
Locateur	Locataire

période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1er) mai deux mille dix-sept (2017) et se terminant le trente (30) avril deux mille vingt-deux (2022). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.

3.2 Renouvellement : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors :

- a) Pour le terme de la première option :
du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2027 inclusivement, le loyer de base annuel sera de trente-cinq dollars le pied carré (35,00 \$/pi²);

Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

- b) Pour le terme de la deuxième option, le loyer sera à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins douze (12) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.3 Reconduction tacite : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 4

LOYER

4.1 Loyer : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de deux cent cinquante-six mille douze dollars et vingt cent (295 386,70 \$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de vingt-quatre mille six cent quinze dollars et cinquante-cinq cents (24 615,55 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières : Le loyer se compose des coûts unitaires suivants :

▶ Loyer de base	34,00 \$/pi ²
▶ Taxes foncières	7,92 \$/pi ²
▶ Frais d'exploitation incluant énergie	12,00 \$/pi ²
Total :	53,92 \$/pi ²

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute

Paraphes	
Locateur	Locataire

variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

- 4.3 Ajustement des Frais d'exploitation** : Chaque année, à la date d'anniversaire du Bail, un ajustement automatique des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première journée du Bail et le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation est ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada (Montréal).
- 4.4 Période de gratuité** : Le Locateur accord au Locataire une période de gratuité de Loyer pour les deux (2) premier mois du Bail.

ARTICLE 5

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- 5.1 Modalités** : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :
- 5.1.1.** Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.
- 5.1.2.** Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.
- 5.1.3.** Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.
- 5.1.4.** Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme

Paraphes	
Locateur	Locataire

fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

- 5.1.5.** Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.6.** L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.
- 5.1.7.** Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.
- 5.1.8.** Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.9.** Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.
- 5.1.10.** Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.
- 5.2 Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 30 avril 2017.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.3 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 Acceptation définitive : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 Retard : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

- a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou
- b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires), plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail.

5.6 Paiement des Travaux d'aménagement : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire de trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars (385 000,00 \$), excluant les Taxes de vente

Paraphes	
Locateur	Locataire

ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant.

Le coût du volet aménagement commercial spécifique inclus, sans s'y limiter, tous les éléments suivants : scénographie de l'espace, aménagement de la vitrine, la technologie spécialisée, biophilie, l'enseigne, l'oeuvre d'art et autres, représente un montant forfaitaire de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant.

Les coûts seront payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

- 5.7 Remise en état :** À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre, à ses frais, les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

- 6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire :** Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.
- Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée

Paraphes	
Locateur	Locataire

ni retardée sans motifs raisonnables. Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

- 6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits. Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

- 6.3 Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur, seront payés par le Locataire sur réception de la facture émis par le Locateur.

ARTICLE 7

OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

- 7.1 Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.
- 7.2 Heures normales d'occupation** : fournir à l'occasion dans les Lieux loués, sur demande du Locataire, en dehors des heures normales d'occupation, sans frais additionnels, les mêmes conditions que durant les heures normales d'occupation. Les heures normales d'occupation sont : du lundi au dimanche, entre 7 heures et 18 heures.
- 7.3 Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le

Paraphes	
Locateur	Locataire

cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

- 7.4 Entretien ménager** : faire l'entretien ménager des Lieux loués et de l'Immeuble tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C. De plus, le Locateur devra, sur demande, fournir avec diligence un registre des travaux d'entretien, à l'exception des travaux quotidiens. Si le Locataire souhaite obtenir des travaux d'entretien ménager les fins de semaine il devra en faire la demande au Locateur. Le Locataire devra assumer les frais du service d'entretien ménager supplémentaire.
- 7.5 Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe D.
- 7.6 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :
- a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et
 - b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.
- 7.7 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.8 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température et un taux d'humidité selon les besoins du Locataire.
- 7.9 Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.
- 7.10 Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 7.11 Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.12 Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.
- 7.13 Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.
- 7.14 Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.15 Développement durable** : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.
- 7.16 Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.17 Drapeau et signalisation** : installer, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire sous réserve des règlements municipaux en matière de signalisation extérieure.
- 7.18 Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.
- 7.19 Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et

Paraphes	
Locateur	Locataire

qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

7.20 Transformations : sauf en cas de force majeure, prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.21 Sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

- 8.1 Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.
- 8.2 Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de Maison des régions.
- 8.3 Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.
- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.6 Visites** : permettre, pendant les neuf (9) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du

Paraphes	
Locateur	Locataire

Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 Destruction partielle : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

9.2 Destruction totale : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il

Paraphes	
Locateur	Locataire

sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 Déclaration : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 Test d'air : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 Correctifs : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 Défaut : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 13

DIVERS

- 13.1 Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.
- 13.2 Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.
- 13.3 Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.
- 13.4 Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.
- 13.5 Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

- 14.1 Remise** : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 15

ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
- ▶ Annexe B : Plan des Lieux loués.
- ▶ Annexe C : Devis d'entretien ménager.
- ▶ Annexe D : Devis d'entretien électromécanique.
- ▶ Annexe E : Plan stratégique de développement durable.

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16

ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

- ▶ Pour le Locateur :

LES TOURS 500 ST-JACQUES

Jean-Jacques Laurans
2300-500, Place d'Armes,
Montréal, Québec, H2Y 2W2,

- ▶ Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL

Direction des stratégies et transactions immobilières
303, rue Notre Dame Est, 3^{ème} étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties

Paraphes	
Locateur	Locataire

négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17 **COURTIER**

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2016

LOCATEUR

par : Jean-Jacques Laurans

Le _____ 2017

VILLE DE MONTRÉAL

par : Yves Saindon

Paraphes	
Locateur	Locataire

**AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES REGIONS
500, St-Jacques Ouest, Montréal.**

UN LIEU QUI NOUS RASSEMBLE

Programme

PRÉLIMINAIRE

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
novembre 2016

Table des matières

1. Énoncé du projet	4
1.1 Description.....	4
1.2 Objectifs du projet	4
1.3 Intervenants	4
1.4 Les définitions.....	5
1.5 Les abréviations.....	6
2. Exigences minimales	7
2.1 Généralités.....	7
2.1.1 <i>Portée des travaux</i>	7
2.1.2 <i>Performances générales</i>	7
2.1.3 <i>Politique de développement durable</i>	7
2.1.4 <i>Politique d'accessibilité universelle</i>	8
2.2 Élément de démolition.....	8
2.2.1 <i>Généralités</i>	8
2.2.2 <i>Gestion des matières résiduelles</i>	8
2.3 Éléments de construction et d'aménagement.....	8
2.3.1 <i>Planchers</i>	9
2.3.2 <i>Murs, cloisons, peintures</i>	10
2.3.2.1 <i>Finis</i>	10
2.3.3 <i>Systèmes électriques</i>	11
2.3.3.1 <i>Informations générales</i>	11
2.3.3.2 <i>Éclairage</i>	12
2.3.4 <i>Systèmes mécaniques</i>	13
2.3.4.1 <i>Les systèmes de CVCA</i>	13
2.3.4.2 <i>Les systèmes de protection incendie</i>	14
2.3.5 <i>Systèmes de communication</i>	15
2.3.5.1 <i>Tableaux</i>	16
2.3.6 <i>Quincaillerie</i>	17
2.3.7 <i>Contrôle des accès</i>	18
2.3.8 <i>Garnitures de fenêtres</i>	18
3. Données complémentaires	19
3.1 La coordination du projet et l'approbation des documents.....	19
3.2 Description des besoins.....	20
3.3 Tableau des finis par catégorie d'usages.....	21
3.4 Annexes.....	22

Introduction

Ce programme vise à définir les attentes du locataire en vue des travaux d'amélioration locative pour le local, situé au 500, St-Jacques ouest à Montréal..

Tel que défini dans l'entente, avant de procéder aux travaux, le locateur devra fournir au locataire une estimation ventilée des travaux à réaliser comprenant tous les frais associés (ex. : honoraires professionnels), basé sur le présent programme.

Le programme se divise en trois parties :

- La première partie : décrit les objectifs généraux du projet, précise les termes utilisés dans le document et identifie les intervenants au projet.
- La deuxième partie: détermine les exigences de performance minimale attendue par le locataire.
- La troisième partie : donne plus de précisions sur l'aménagement prévu.

1. Énoncé du projet

1.1 Description

La tournée des régions que le Maire a entamée dès le mois de janvier 2014 a sonné le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les Régions du Québec. Qualifiant le partenariat avec les régions d'incontournable, le Maire Coderre veut profiter de la visibilité de la métropole pour faire la promotion des entreprises régionales. En plus de l'organisation des rencontres, la Maison des régions devra devenir un lieu d'échanges entre les dirigeants des entreprises. La maison des Régions

La Ville de Montréal souhaite ouvrir une Maison des Régions pour son Service du développement économique dans les locaux actuellement loués au 500, St-Jacques Ouest à Montréal. Dans le local à aménager de 508.95 m², 5 personnes travailleront à temps complet. Une description détaillée de l'aménagement sont inclus au troisième chapitre de ce programme.

1.2 Objectifs du projet

Le projet d'amélioration locative doit permettre au locataire d'atteindre les objectifs suivants :

- offrir un milieu de travail sain et sécuritaire répondant aux normes et politiques de la Ville de Montréal
- mettre en place un aménagement durable, facile d'entretien et permettant une flexibilité d'usages.

1.3 Intervenants

Les personnes suivantes représentent les intérêts de la Ville de Montréal et parlent au nom du Directeur pour ce projet :

Joël Gaudet, conseiller immobilier,
Service de la gestion et de la planification immobilière
514.872.

Nathalie Ortega, gestionnaire immobilier,
Service de la gestion et de la planification immobilière
514.872.6963

Normand Girard, chef de division corporatif
Service de la gestion et de la planification immobilière
514.872.7853

1.4 Les définitions

Les informations de ce programme sont regroupées dans trois chapitres distincts. Certains termes et sigles spécifiques seront utilisés tout au long du présent document. Ils sont définis comme suit :

Aire de travail : l'espace réservé pour l'aménagement d'un poste de travail qu'il soit ouvert ou fermé. Cette aire de travail à laquelle on ajoute les aires de circulation, de soutien et spécifiques appropriées doit être considérée globalement dans le but de concevoir un aménagement intérieur complet.

COV : molécules organiques, à l'état de vapeur à la température et à la pression ambiantes, qui participent à des réactions photochimiques susceptibles d'intervenir dans les phénomènes de smog, de déforestation et dans l'effet de serre.

Critère NC : performance à atteindre par rapport au niveau sonore. La compilation, après analyse en huit bandes d'octave (de 63 à 8 000 Hz), du niveau auditif de bruit d'après les courbes de Beranek (1957 et révisées en 1971).

dB(A) : une abréviation qui exprime l'unité de puissance sonore appelée décibel (dB) ajustée au niveau sonore audible par l'oreille humaine (niveau A).

Entrepreneur: l'adjudicataire, ses successeurs ou ayant cause, du contrat de travaux avec le locateur ou leur représentant autorisé.

Gestionnaire immobilier: le terme employé dans le document désigne le responsable de la rédaction et du suivi du programme à la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville de Montréal.

Conseiller immobilier: le terme employé dans le document désigne le responsable du bail à la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville de Montréal.

Professionnels: l'architecte, designer et l'ingénieur engagés par le locateur.

STI: le Service des technologies d'information.

Ville : la Ville de Montréal.

1.5 Les abréviations

Les sigles et symboles utilisés dans le présent document ont la signification qui leur est assignée ci-après :

ASHRAE	:	American Society of Heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers			
CNBC	:	Code National du bâtiment du Canada (édition 1995)			
LEED	:	Leadership in Energy and Environmental Design			
NC	:	Noise criteria			
ITS	:	Indice de transmission du son			
NFPA	:	National Fire Protection Association			
A	:	ampère	lx	:	lux
cm	:	centimètre	m	:	mètre
dB	:	décibel	min	:	minute
o	:	degré	Mj	:	mégajoule
°C	:	degré Celsius	mm	:	millimètre
g	:	gramme	Mpa	:	mégapascal
h	:	heure	N	:	newton
Hz	:	hertz	ng	:	nanogramme
J	:	joule	no	:	numéro
kg	:	kilogramme	Pa	:	pascal
kN	:	kilonewton	s	:	seconde
kPa	:	kilopascal	s/o	:	sans objet
kW	:	kilowatt	V	:	volt
L	:	litre	W	:	watt

2. Exigences minimales

2.1 Généralités

2.1.1 Portée des travaux

L'objectif de ce chapitre est de stipuler les exigences ou performances minimales à respecter dans le cadre de ce projet d'amélioration locative et ne peuvent entrer en conflit avec les exigences du bail. En cas de dichotomie, les clauses du bail ont préséance.

2.1.2 Performances générales

Les travaux faisant l'objet de ce projet doivent être en tout point conformes aux lois, règlements, codes ou normes municipales, provinciales et fédérales les plus restrictives et pertinentes.

L'élaboration et la réalisation des documents pour l'aménagement du local doivent être faites et supervisées par des professionnels membres en règle d'un ordre professionnel. La réalisation du projet inclut entre autres : les esquisses, les plans préliminaires, les plans d'exécution, la surveillance des travaux par les professionnels, la rédaction des comptes rendus de réunions de chantier, ainsi que l'émission des certificats de parachèvement des travaux et les documents s'y rattachant.

2.1.3 Politique de développement durable

La Ville de Montréal a adopté une politique de développement durable pour les édifices municipaux. Bien que le présent projet ne vise aucune certification environnementale, il est attendu du locateur que les travaux soient réalisés en respectant l'esprit des exigences d'une certification LEED applicable au programme des travaux. Une attention particulière devra être apportée aux matériaux utilisés, au maintien de la qualité de l'air et à la gestion des matières résiduelles sur le chantier. La politique et les directives en découlant sont incluses au 3^e chapitre de ce programme.

Lorsque possible, les matériaux pouvant être récupérés seront privilégiés, mais seulement après approbation du locataire.

Le chantier devra être maintenu propre en tout temps. Toutes les dispositions devront être prises afin de maintenir la qualité de l'air intérieur durant le chantier. Le nettoyage des poussières devra être réalisé avant la livraison du local.

2.1.4 Politique d'accessibilité universelle

La Ville de Montréal a adopté une politique d'accessibilité universelle. Le local doit être accessible, fonctionnel et sécuritaire pour les personnes handicapées. Tous les aménagements prévus dans le présent projet devront intégrer des considérations facilitant la mobilité des personnes ayant une déficience fonctionnelle. Une attention

particulière devra être accordée aux largeurs et orientation des portes, aux hauteurs de la quincaillerie permettant l'accessibilité aux locaux ainsi qu'aux seuils. La politique complète est présentée au 3^e chapitre du programme.

2.2 Éléments de démolition

2.2.1 Généralités

Si certaines cloisons existantes devront être retirées et les revêtements considérés déshabillés, notamment le tapis, ils seront enlevés. Les éléments adjacents à la démolition qui ont subi l'impact de la démolition devront faire l'objet d'un ragréage adéquat avant ou pendant les travaux de construction. Durant les travaux de démolition, Si nécessaire, les conduits de CVCA devront être protégés afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de contamination des conduits par la poussière. Si une stratégie de zones de confinement des travaux est utilisée, seuls les conduits situés dans la zone des travaux devront être protégés pendant le chantier.

2.2.2 Gestion des matières résiduelles

La gestion du chantier devra minimiser les pertes. Un tri des matières –emballages, plastique, papier, polystyrène, carton ondulé, gypse, métaux - devra être fait in-situ et les matières traitées par un recycleur. Aucun déchet ne devra être toléré dans les bacs de recyclages contenant les résidus de construction ou de démolition.

2.3 Éléments de construction et d'aménagement

2.3.1 Planchers

À moins de récupérer les matériaux existants de la suite, tous les revêtements de plancher (tapis et autres revêtements de sol) doivent être neufs. Le Locataire se réserve le choix de la couleur.

Tous les revêtements de plancher doivent être de couleur et de fini uniformes.

Les recouvrements de planchers neufs doivent correspondre aux exigences suivantes :

- Tapis: Tapis antistatique, usage intensif, masse du velours de 950 g/m² en fibre de nylon à 100%, bouclé uniforme à teinture dans la masse. Une garantie écrite de qualité doit être fournie par le manufacturier pour la durée minimale du bail. Plinthe de 100 mm. en tapis de même couleur ou en vinyle. Pour les types en carreaux, ceux-ci doivent avoir un tapis d'au moins 678 g/m² et être munis d'un support caoutchouté comportant 40 % et plus de matières recyclées.

- Carreaux de composition vinyle d'usage commercial. Plinthe de 100 mm en vinyle avec coins pré-moulés concaves ou convexes selon le cas. Le Locataire se réserve le choix de la couleur.
- Céramique : d'usage commercial, fini antidérapant et de couleur dans la masse.
- Linoléum: sauf indications contraires, le linoléum aura une épaisseur d'au moins 2,5 mm, devra résister aux brûlures de cigarette, sera d'usage commercial avec couleurs et motifs dans la masse, joints soudés, insoluble à l'eau et résistant à la lumière et aux agents de nettoyage. Il ne doit pas être susceptible à l'accumulation de charges. Il doit être résistant à la décoloration par la lumière, résistant aux produits chimiques, résistant aux bactéries et au dérapage selon l'utilisation prévue. Il doit aussi offrir une réduction du son par impact d'environ 6 décibels.
- Seuil: Installer un seuil lors de la rencontre de 2 recouvrements différents (exemple: entre le tapis et la céramique)

Les finis de plancher devront rencontrer les exigences suivantes:

- National Building Code of Canada 1980 – section 9.31.5;
CSA A146 – 1965 (ou version plus récente) « Produits linoléum » calibre « standard »

Le linoléum aura les classifications suivantes pour le feu et la fumée :

- ASTM-E-662 Fumée – 450 ou moins (ou version plus récente);
- ASTM-E-648 (ou version plus récente) Fluctuation radiante critique 0,45 watts/cm² classe 1;
- ASTM-E-648 NFPA 253 (ou version plus récente) (Fluctuation radiante critique) Classe I;
- CAN/ULC-S102.1-M88 Évaluation de la propagation des flammes et de la fumée.

De plus, les revêtements de sol devront rencontrer les exigences au programme Green Label plus du Carpet ans Rug Institute ou de la norme FloorScore ou des exigences du SCAQMD, selon le type de revêtement choisi.

2.3.2 Murs, cloisons, portes intérieures et peintures

Tous les locaux fermés auront une section de verre (verre trempé, scellé) attenante à la porte tel qu'illustré au détail type C2 des portes et cadres au chapitre 3. Les baies vitrées seront constituées d'une unité scellée en verre trempé. Dans l'impossibilité d'installer des baies vitrées adjacentes, les portes devront être munies de vitres de même type que celles prévues pour la baie et dont les dimensions seront de 200 mm de largeur par 1450 de hauteur. Si l'espace commercial ne le permet pas, le type de cloisons sera défini par les professionnels engagés pour la conception et le design de la Maison des Régions.

2.3.2.1 Finis

- Surfaces peintes:

Sur les surfaces neuves : application de une (1) couche d'apprêt et de deux (2) couches de peinture à l'alkyde, fini "perle" et de couleur uniforme.

- Sur les surfaces déjà peintes :

Sur les surfaces déjà peintes application de une (1) couche d'apprêt et de deux (2) couches de peinture à l'alkyde, fini "perle" et de couleur uniforme.

La préparation des surfaces doit être conforme à la norme ONGC-1-GP et la peinture conforme aux normes ONGC-85-GP applicables.

Le local doit être peint à neuf. Le Locataire se réserve le choix de deux couleurs.

De plus, les produits sélectionnés devront répondre aux normes et programmes suivants:

- American Society for Testing and Materials (ASTM)
.ASTM D3960-93, Practive for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings.
- Environmental Protection Agency (EPA)
EPA Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of Consumer Products, Method 24 - 1995, (for Surface Coatings).
- Green Seal Environmental Standards
Green Seal GS-03, Anti-Corrosive Paints, deuxième édition, 7 janvier 1997.
Green Seal GS-11, Paints, première édition, 20 mai 1993.
- Office des normes générales du Canada (CGSB)
CAN/CGSB-85.100-93, Peinturage.

La préparation des surfaces doit être conforme à la norme ONGC -1-GP et la peinture conforme aux normes ONGC-85-GP applicables.

2.3.3 Systèmes électriques

2.3.3.1 Informations générales

La capacité de l'entrée électrique doit être suffisante pour satisfaire les besoins actuels du Locataire et devra pouvoir répondre à un accroissement de 20% de ses besoins pendant la durée du bail.

La distribution électrique doit comprendre des panneaux de distribution et de dérivation du type à disjoncteurs en quantité et de capacité suffisante pour satisfaire les besoins

actuels du Locataire, et devra pouvoir répondre à un accroissement de 20% de ses besoins pendant la durée du bail.

La distribution doit pouvoir fournir la puissance à 347/600 V, 120/208 V ou 120/240 V selon les besoins du Locataire.

Généralement, le réseau entier de la distribution doit être fait par l'entre-plafond afin d'avoir toute la flexibilité d'aménagement possible pour que l'installation puisse permettre d'avoir en général une prise 5-15R par 15 m². Cette distribution dans l'entre-plafond doit avoir une boîte de jonction par 70 m² munie de quatre câbles "BX" de 5 m de long, terminés chacun par une prise de courant double de 15A-120V pour le raccordement des colonnettes de service, pour un maximum de quatre prises par circuit. La distribution au plancher, est tolérée en autant que toute la surface du plancher offre une disposition par monuments de plancher aussi flexible que la distribution dans l'entre-plafond ci-haut mentionnée. Dans ce cas, le Locateur s'engage à percer le plancher à ses frais à chaque fois que requis pour les besoins du locataire pendant toute la durée du bail et de son renouvellement.

Pour le raccordement de l'appareillage spécifique, tel que réfrigérateur, four microondes, machine distributrice, photocopieur, imprimante laser, etc., des prises de capacité requises doivent être installées selon les besoins spécifiques et raccordés sur un circuit séparé pour chaque appareil. Les salles de repos avec comptoir doivent être munies de trois (3) prises doubles 5-15R au-dessus de ce comptoir, chacune étant raccordée sur deux (2) circuits séparés.

Toutes les prises de courant doivent être séparées des circuits d'éclairage et être du type DUPLEX 5-15R, de première qualité.

Dans les aires ouvertes de bureaux, on doit pouvoir raccorder une colonnette de service par 15 m² si la distribution est au plancher.

2.3.3.2 Éclairage

Le niveau lumineux sera maintenu uniforme lorsque mesuré à 750 mm du plancher et à plus de 0,3 m d'un mur. L'intensité lumineuse doit être au moins égale aux valeurs suivantes sur toute l'aire concernée :

<u>LUX</u>	<u>ESPACE TYPE</u>
400	Aires de bureau et salles de conférence (du conseil, de réunions), aire de documentation ;
350	Aires de bureau lorsqu'un éclairage d'appoint est prévu, unité d'attente (hall, accueil, vestiaires, salle d'entrevue) ;
500	Salles d'entreposage de petits articles et les placards de distribution de téléphone et d'informatique ;
300	Aires générales telles que les halls d'entrée, cafétérias, dépôts, salles d'entreposage de gros articles, salles de repos, vestiaires, toilettes, locaux techniques et autres locaux de même nature ;

200 Aires de circulation et services telles que les corridors, escaliers, vestibules, entrées et sorties extérieures et autres locaux de même nature;

L'éclairage de l'espace commercial sera selon le concept des professionnels

Si le type d'éclairage fluorescent est utilisé dans les espaces de bureau, utiliser des régulateurs de classe "A" et lentilles acryliques dans un cadre.

L'utilisation de l'éclairage incandescent doit être réduite au strict minimum.

L'éclairage intérieur peut être contrôlé de façon centrale mais par secteur.

Dans les salles de réunions, en plus de l'éclairage fluorescent maintenant un niveau de 550 lux contrôlé par un interrupteur individuel, il doit y avoir un éclairage incandescent additionnel contrôlé par un gradateur capable de régler l'intensité lumineuse de 0 à 200 lux, pour satisfaire les besoins de projection et autres besoins..

Tous les produits sélectionnés devront préférablement être homologués ÉnergyStar.

2.3.4 Systèmes mécaniques

2.3.4.1 Les systèmes de CVCA

Durant toute la durée des travaux, les systèmes de CVCA devront être protégés de telle sorte que les poussières ne puissent contaminer les conduits existants ou à être posés.

Toutes les pièces doivent être entièrement chauffés, climatisés et ventilés mécaniquement, selon les codes et les normes en vigueur.

Durant les heures d'occupation, les conditions climatiques, mesurées à 1,4 m du plancher et à plus de 0,6 m d'un mur extérieur et de 0,3 m de tout autre mur, doivent respecter les limites suivantes :

- Température ambiante : 21°C et 24°C (Hiver / Été). La température doit cependant être uniforme et stable sur toute l'aire du plancher afin d'éviter tout inconfort aux occupants, fluctuation maximale 2°C / h.
- Température minimale du plancher : 18°C (mesurée à 0,6 m du mur extérieur) et 0,25 m
- Humidité relative : - minimum 25% (Hiver), donc humidificateurs centraux nécessaires. Seuls les humidificateurs à vapeur du type " à injection sous pression " sont tolérés ; - maximum 60% (Été).

Pour les besoins du présent article, l'été est réputé commencer au 15 mai et se terminer au 15 septembre de chaque année

Les systèmes de climatisation et de chauffage doivent être zonés selon l'occupation requise par le Locataire et suivant les codes et normes applicables (fournir les certificats nécessaires).

Fournir et installer la quantité de thermostats muraux nécessaires pour respecter ce zonage. Les thermostats incorporés aux plinthes électriques sont interdits.

Un entre-barrage entre le chauffage et la climatisation doit être installé pour empêcher l'opération des deux modes simultanément.

Un système de contrôle avec minuterie ajustable (séquence fournie par le Locataire) doit assurer un abaissement de température de chauffage l'hiver et un arrêt du système de climatisation l'été.

La climatisation et le chauffage doivent pouvoir répondre à un accroissement de 10% des besoins du Locataire pendant la durée du bail en vue de desservir adéquatement les secteurs où il y aura ajout d'équipement ou changement de vocation.

Les aires ouvertes en périphérie du bâtiment doivent être contrôlées individuellement à tous les 15 mètres de longueur (sans déborder sur les faces adjacentes) sur une largeur maximale de 4,5 mètres.

Les aires ouvertes centrales doivent être contrôlées à raison d'un thermostat par 225 m². Le chauffage en périphérie doit toujours être préférablement localisé sous les fenêtres.

Humidificateurs: Seuls les humidificateurs installés sur les systèmes centraux de distribution d'air sont acceptés. Ils seront du type "à injection de vapeur". Cependant, les humidificateurs de type "laveur d'air" sont acceptés si le Locateur peut démontrer qu'ils sont entretenus de façon impeccable et de façon à éviter toute contamination du réseau d'air.

Les systèmes de ventilation/climatisation ainsi que les gaines de ventilation doivent être dimensionnées pour assurer un niveau de bruit inférieur à STC 35, sinon des silencieux et de l'isolant acoustique doivent être ajoutés pour atteindre ce critère.

Les systèmes doivent être balancés selon les critères énumérés plus bas ; un rapport de balancement doit être présenté pour approbation par l'ingénieur du locateur en conformité avec le présent programme.

Les diffuseurs doivent être de type avec ajustage et aptes à assurer une diffusion uniforme répondant aux critères suivants :

Critères de ventilation :

- Taux d'air frais par personne : 9 litres/seconde (l/s).
- Taux d'air total circulé par m² : Bureau: 5.6 l/s
- Salles de conférence (du conseil, de réunion) : 6.7 l/s
- Attente ou vestibule : 5.6 l/s
- Cuisine: 5.6 l/s

Vitesse de l'air : en tout point compris entre le plancher et une hauteur de 1,8 mètre du plancher, la vitesse de l'air ne doit jamais excéder 0,15 m/s à 21°C et 0,25 m/s à 24°C ; entre ces températures, la limite de vitesse d'air est celle obtenue par interpolation.

Concentration de poussière : 50 µg/m³

L'air doit être filtré à une efficacité minimale de 20% suivant la méthode des poussières atmosphériques ("Atmospheric Dust Spot"). Toutefois, dans les édifices où la climatisation est produite à partir de systèmes centralisés, l'air devra être filtré à une efficacité minimale de 50% suivant la même méthode.

La densité d'occupation utilisée pour le calcul de l'air neuf et du taux de ventilation est de une personne par 10 m² pour les espaces à bureaux (s-2, 1, R-15-1988 ou plus récent), et de une personne par 5 m² pour les salles de conférence (du conseil, de réunion, d'attente et de repos).

La ventilation doit pouvoir répondre à un accroissement de 10% des besoins du Locataire pendant la durée du bail en vue de desservir adéquatement les secteurs où il y aura ajout d'équipement ou changement de vocation.

Le local doit être conforme au Règlement sur la qualité du milieu de travail.

Chaque pièce fermée doit permettre un contrôle individuel au moyen d'un thermostat mural.

Les salles du conseil et de réunion doivent être munies d'un ventilateur d'évacuation contrôlé par un interrupteur "occupé/inoccupé" et pouvant évacuer 75% de l'air d'alimentation.

Les systèmes de ventilation des salles de réunions, de rencontres et de repos doivent assurer un apport minimal d'air neuf de 1,5 l/s/m² et un taux minimal d'air total de 9,0 l/s/m² sous toute condition d'opération lorsque les salles sont occupées. Cependant, lorsqu'une de ces pièces est inoccupée, l'apport minimal d'air neuf et le taux minimal d'air total seront même que les aires ouvertes adjacentes.

2.3.4.2. Les systèmes de protection incendie

La suite doit être pourvu d'équipements de protection contre les incendies appropriée, tels que :

- un réseau avertisseur incendie muni d'une source d'urgence pour le maintenir en opération lors d'une panne électrique. Ce système doit être opérable par déclencheurs manuels et comporter des détecteurs thermiques, des détecteurs de produits de combustion et une signalisation adéquate. Fournir au Locataire un certificat d'inspection accompagné du registre d'inspection selon la norme CAN/ULC-S536-M86. Ce système doit être relié à la centrale du locateur et sous surveillance continue.

- si un réseau de gicleurs est installé ou est requis de par la réglementation, fournir au Locataire un certificat d'inspection accompagné du registre d'inspection selon la norme NFPA-13.

En plus de respecter les codes, lois et règlements en vigueur, le Locateur doit fournir, installer et maintenir en bon état des extincteurs portatifs de classe ABC, de 5 kilos de

capacité et en nombre requis, près des issues, équipements de cuisson, salles d'informatique, etc., notamment selon la section 10 de la NFPA.

La vérification périodique relève de sa responsabilité.

2.3.5 Systèmes de communication

L'entrée et la distribution principale doivent pouvoir recevoir les équipements requis pour satisfaire les besoins actuels du Locataire concernant les communications informatiques avec un accroissement possible de 20% de ses besoins pendant la durée du bail.

Toute la distribution informatique doit être dissimulée dans les murs et entre-plafonds et être réalisée à partir des placards d'équipements informatiques, avec des câbles avec gaine de type FT-5.

Le mode de distribution téléphonique et informatique doit être le même que pour les prises de courant (voir art. 2.4.5).

Dans les aires ouvertes de bureaux, la distribution doit permettre l'installation d'une sortie téléphonique et d'une sortie informatique par 15 m², que la distribution soit faite par colonnette ou autrement.

2.3.5.1 équipements

- Tableaux de conférence :
Fournir et installer un tableau composé d'un matériau magnétique en aluminium
- Tableaux d'affichage
Fournir et installer un tableau d'affichage de 1200 mm. X 2400 mm. Dans les salles de réunion
- Écrans de projection et audio visuels
Installer tous les équipements audio visuels, fournis par le locataire, là ou requis.

2.3.6 Quincaillerie

Les portes doivent être équipées de toute la quincaillerie nécessaire à la fonction ou le type d'occupation de la pièce ou du secteur concerné. La quincaillerie doit être de type commercial à usage intensif pour ouverture alésée et assemblée conformes à la norme AINSI-A-156.2, série 4000, classe 1 et de fini uniforme en acier inoxydable.

Liste sommaire de quincaillerie (par porte)

- serrures cylindriques de type à levier (bec de canne) en métal ;
- la porte des bureaux administratifs sera munie d'une poignée avec serrure à clé de type à mortaise et dotées de serrures fonction "bureau";
- butoirs au plancher de type demi-lune ou
- butoir au mur (béton ou blocs de béton) de type circulaire avec centre de caoutchouc ;
- charnières de type roulement à billes : 11/2 paires par porte ;

- Cylindres à pression sur toutes les portes dans les axes de circulation et corridors ;
- Coupe-son sur toutes les portes des locaux fermés, des bureaux, de la salle du conseil, des salles de réunions et de rencontres.

Toutes les serrures doivent être d'un type permettant le système de clés maîtresses et sous-maîtresses. Le propriétaire fournira trois (3) clefs correctement identifiées pour chaque serrure.

Les portes des pièces dont le rendement insonorisant est de STC-45 (sauf les salles de toilettes) ou plus doivent être munies de seuils tombants et de coupe-son (Bande de néoprène avec ajustage dans une extrusion d'aluminium). La cloison vitrée, si exigée, doit être constituée d'une unité scellée ou équivalent.

Le Locateur devra faire tous les ajustements nécessaires à toutes les pièces mobiles, selon les besoins, afin d'obtenir une opération aisée et silencieuse.

La quincaillerie doit être installée conformément aux recommandations du manufacturier en respectant également les hauteurs d'installation prescrites.

2.3.7 Contrôle des accès

Non requis pour ce type d'usage.

2.3.8 Garnitures de fenêtres

Si besoins, le Locateur doit s'assurer que la suite louée est équipée, pour toutes les fenêtres extérieures, de garnitures qui doivent correspondre aux exigences citées ci-après. Si les garnitures existantes sont jugées conformes et adéquates par le locataire, la réutilisation sera permise.

- a) toiles à rouleau : en matière polyester (25%), PVC sur polyester (75%) ; avec les caractéristiques suivantes :
 - facteur d'ouverture d'environ 10%,
 - maille / po. 36 chaînes, 25 trames,
 - poids de la maille : 17.1 (on./vg²),
 - diamètre du fil (po) : .018 chaîne, .022 trame
 - épaisseur du tissu (po.) .036,
 - résistance à la rupture (lb.) : 324 chaînes, 240.5 trames
 - rigidité (mg) : 518 chaînes, 330 trames
 - tension : 1.2% chaîne, 6.9 trames
- b) Vitrines: films de sécurité doublé d'une protection solaire 3M

Les couleurs seront au choix du locataire.

Le Locataire se réserve le droit d'accepter ou de refuser les garnitures existantes.

3. Données complémentaires

1.1 L

Plus spécifiquement les professionnels auront, entre autres, à :
S'assurer d'avoir les plans «tel que construit» de l'entrepreneur général afin de remettre à la Ville un CD avec les plans sous format Autocad par spécialité et sans rattachements entre eux (XREF). Les plans en format «PDF» devront comporter le sceau des professionnels. A cet effet, et pour fin de standardisation, le chargé de projet remettra aux professionnels un gabarit du cartouche de la Ville ainsi que des paramètres et règles à suivre pour la production des dessins sous format Autocad.

3.2 Description des besoins

«La Maison de Régions assumera le leadership dans l'organisation de rencontres d'affaires entre les entreprises des régions et de Montréal»

Afin d'atteindre ses objectifs la Maison des Régions se doit d'avoir :

- Une bonne visibilité
- Avoir toutes les fonctionnalités de gestion de l'information;
- Être facilement accessible;
- Avoir une bonne capacité d'accueil;

Afin d'assurer un bon fonctionnement la maison des Région doit bénéficier de :

- Une réception (poste d'accueil) adaptée aux besoins de la Maison des Régions et de l'espace
- Quatre (4) bureaux de travail fermés
- Quatre (4) salles de conférences pour 12 personnes entièrement équipé en Visio conférences. Ces salles pourraient être modulaires, **une de ces salles doit être totalement insonorisée.**
- Une cuisine/coin repas équipée, pour 4 personnes mais pouvant accommoder de petites réceptions.
- Un espace de rangements
- Un espace de reprographie
- Une salle de télécommunications
- Un espace pour exposer tout type d'œuvres.
- Un espace pour des équipements multi média
- Une vitrine sur rue

Ces espaces ne sont pas obligatoirement conçus pour recevoir le grand public mais surtout des gens d'affaires. Ils doivent être à la fois convivial et très organisés.

3.3 Tableau des finis par catégorie d'usages

TYPE D'ESPACE	PLANCHERS	MURS	PLAFONDS
Tous les espaces modulaires de bureaux, salles de réunion et de conférences	Tapis ou linoléum	Gypse peint, ou similaire, et modules vitrés	Suspendu, tuiles acoustiques, vitres ou gypse peint
Locaux d'entretien ménager, locaux du personnel d'entretien	Tuile à composante vinyle ciré	Bloc de béton peint ou gypse peint	Béton
Salle de repos, papeterie, salle de télécommunications et salle de reprographies	Tuile à composante vinyle ciré	Gypse peint	Suspendu, tuiles acoustiques ou gypse peint
Espace commercial	Tel qu'existant à ragréer si nécessaire	Selon le concept des professionnels	Selon le concept des professionnels

En résumé la mission de la Maison des Régions est un lieu de:

- **Partenariat** : les Régions accueillent favorablement la volonté du Maire de Montréal de mettre sur pied une Maison de Régions pour faciliter les échanges commerciaux et stimuler le développement des entreprises.
- **Mobilisation** : la Maison des Régions est un lieu rassembleur qui mobilise les acteurs du développement socio-économique et les oriente vers une collaboration accrue, pour qu'ensemble, ils stimulent les partenariats d'affaires.
- **Flexibilité** : la Maison des Régions s'adapte rapidement aux opportunités et aux contraintes; elle bénéficie d'une autonomie d'action.

- **Imputabilité** : la Maison des Régions fait un suivi rigoureux des résultats; elle travaille pour maximiser l'impact des rencontres et appuie les démarches subséquentes.
- **Visibilité** : La Maison des Régions aura une visibilité auprès du public et des touristes. Les passants doivent avoir un accès rapide aux informations relatives aux diverses possibilités qu'offrent les Régions (par exemple, emploi chez les jeunes ou immigrants...)

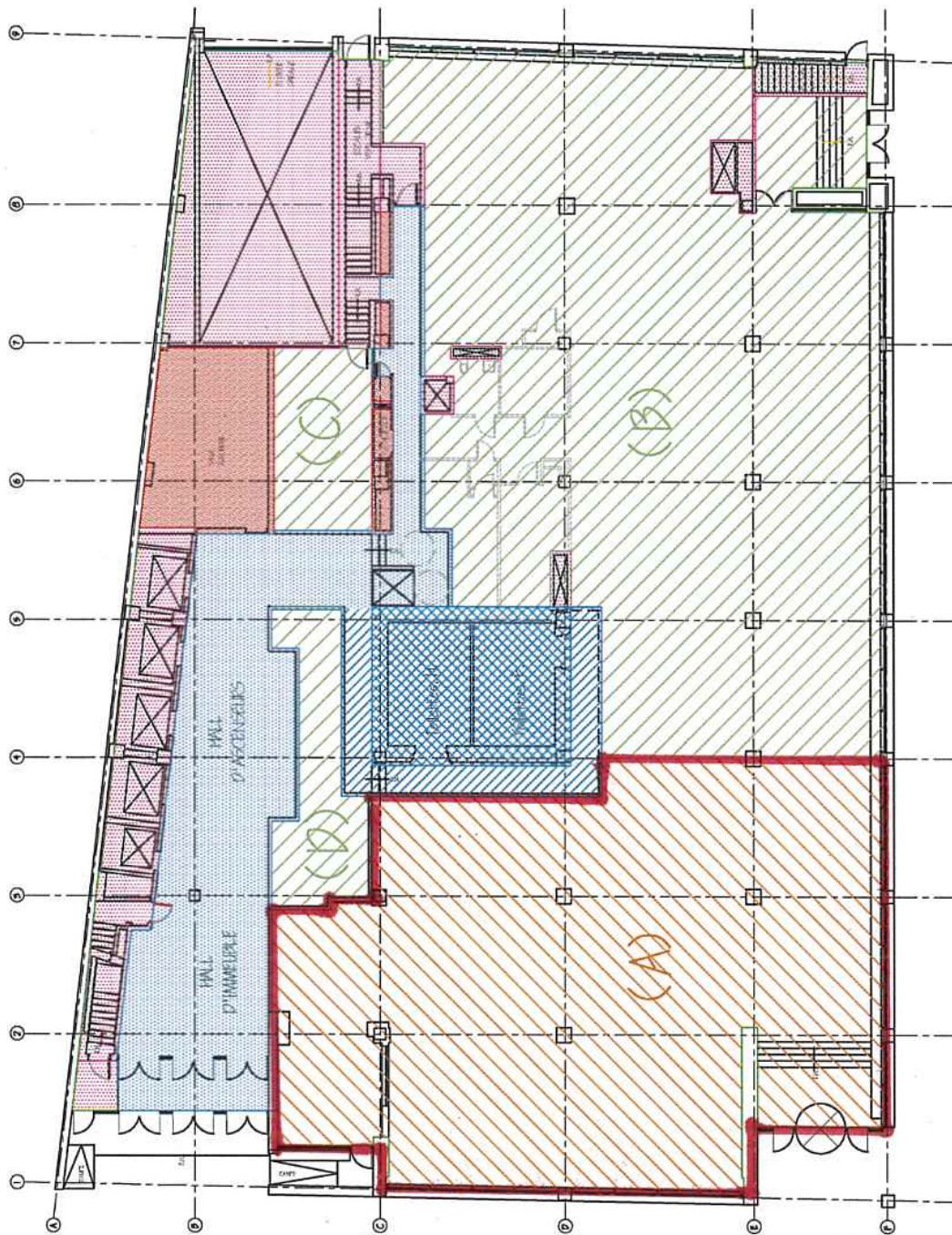
En conclusion, selon les normes LEED Canada CI, «les espaces seront aménagés selon le système reconnu pour la certification des intérieurs durable à haute performance, c'est-à-dire selon des intérieurs sains et productifs pour les employés; des intérieurs dont l'opération et l'entretien sont moins coûteux, des intérieurs avec une empreinte écologique réduite».

3.4 Annexes

PRÉLIMINAIRE

Annexe B

Plan des Lieux loués



Sra.
Rev. 28-10-2016

PLAN du RDC

- SURF. totale de Plancher +/- 17 350 pica
- Pénétrations verticales +/- 2 181 pica
- SURF. restante +/- 15 169 pica
- Corridor commun d'immeuble +/- 2 027 pica
- 13/14 SURF. Corridor commun restant +/- 1 882 pica

- SURF. locative totale d'étage +/- 13 287 pica
- Services communs d'étage +/- 58 2 pica
- Communs d'immeuble I / 14e +/- 145 pica
- Corridor commun d'étage +/- 376 pica
- Toilettes d'étage +/- 668 pica
- SURF. totale des communs d'étage +/- 1 771 pica

Taux des espaces communs d'étage = 15.38 %

Espace locatif net (A) +/- 4 748 pica

Espaces locatifs nets (B+C+D) +/- 6 768 pica

Annexe C

Devis d'entretien ménager

TABLE DES MATIÈRES

6.1	GÉNÉRALITÉS	
	6.1.1	PORTÉE
	6.1.2	HORAIRES DES TRAVAUX
	6.1.3	PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
	6.1.4	IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
	6.1.5	REGISTRE DES TRAVAUX
6.2	EXIGENCES FONCTIONNELLES	
	6.2.1	DISPOSITION DES ORDURES
	6.2.2	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
	6.2.3	LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER
	6.2.4	ENTRÉES
	6.2.5	STATIONNEMENT
6.3	TRAVAUX	
	6.3.1	DÉTACHAGE QUOTIDIEN
	6.3.2	LUMINAIRES
	6.3.3	FOURNITURES
	6.3.4	PLANCHERS
	6.3.5	VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES
	6.3.6	GARNITURES DE FENÊTRES
6.4	TÂCHES À ACCOMPLIR	
	6.4.1	LISTE
	6.4.2	FRÉQUENCE

6.1 GÉNÉRALITÉS

6.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les échafaudages, les outils et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre au même niveau de qualité, quelles que soient les fluctuations d'occupation et d'achalandage et la période de l'année. Les matériaux utilisés ne doivent pas détériorer les biens du Locataire, ni être nocifs pour la santé.

6.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien ménager doivent être effectués après 23 h 00 ou avant 8 h 00-, tous les jours indiqués au tableau intitulé "LISTE DES TRAVAUX ET FRÉQUENCES". A son départ, le responsable de l'entretien ménager doit vérifier les portes et les fenêtres afin qu'elles soient fermées et verrouillées.

Toutefois, le Locataire pourra en tout temps, par avis écrit au Locateur, changer cet horaire en tout ou en partie. Cet avis devra toutefois parvenir au Locateur sept (7) jours avant son entrée en vigueur.

6.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Les employés du Locateur ne doivent déplacer aucun papier, document ou objet laissé sur le mobilier. En aucune circonstance, il n'est permis aux employés du Locateur d'ouvrir les tiroirs du mobilier.

Il est strictement interdit de déposer les chaises, paniers à papier, etc., sur le mobilier, à moins d'avoir, au préalable, recouvert les meubles d'une toile protectrice appropriée. En aucun cas, le personnel ne doit se servir du mobilier, comme échafaudage pour exécuter ses travaux.

6.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Le Locateur doit fournir sur demande du Locataire les renseignements énumérés ci-dessous au Locataire, pour chaque employé, dès le début d'occupation des lieux par le locataire. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de personnel.

Renseignements requis:

- le nom de l'employé
- sa date de naissance

6.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Le Locateur doit fournir trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire un registre des travaux d'entretien à l'exception des travaux quotidiens.

6.2 EXIGENCES FONCTIONNELLES

6.2.1 DISPOSITION DES ORDURES

Toute ordure doit être transportée quotidiennement en dehors des espaces loués au point central d'entreposage des ordures. Le Locateur doit disposer des ordures en se conformant au service de collecte des ordures et à son calendrier et défrayer le coût de tout service additionnel. De plus, le Locateur devra s'assurer que la collecte des ordures à l'intérieur des lieux loués inclut un processus de recyclage de papier. À cet effet, le Locataire ne doit avoir aucune intervention à effectuer sauf de demander à ses employés de récupérer le papier.

6.2.2 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Le Locateur doit remplacer à ses frais les ampoules, les

démarrateurs, les régulateurs et les tubes fluorescents dès qu'ils sont défectueux ou brûlés et nettoyer en même temps les luminaires.

6.2.3 LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER

Les locaux mis à la disposition des préposés à l'entretien ménager doivent être propres en tout temps; ils ne doivent pas dégager de mauvaises odeurs et doivent être désinfectés au besoin.

6.2.4 ENTRÉES

Du 15 mai au 1^{er} novembre, les entrées extérieures doivent être balayées et lavées aussi souvent que nécessaire.

De plus, du 1^{er} novembre au 15 mai, les entrées extérieures doivent être déneigées et maintenues libres de toute glace, boue et sable. Le Locateur doit fournir, installer et entretenir des tapis absorbants, avec bordure de caoutchouc, dans les vestibules, les halls d'entrée, etc. Dans des conditions particulières, le Locataire pourra exiger des tapis supplémentaires.

En tout temps, les entrées principales et de service seront maintenues libres de débris tels que papiers, cartons, boîtes vides etc.

6.2.5 STATIONNEMENT

Le stationnement sera nettoyé en tout temps et maintenu libre de glace.

6.3 TRAVAUX

6.3.1 DÉTACHAGE QUOTIDIEN

En plus des activités journalières indiquées dans ce chapitre, le Locateur doit effectuer le détachage quotidien de toute surface qui le nécessite. Tout élément chromé ou en acier inoxydable doit être tenu exempt de taches et d'empreintes digitales.

6.3.2 LUMINAIRES

Au besoin, le Locateur doit nettoyer les diffuseurs intérieurs et extérieurs de toute accumulation d'insectes.

6.3.3 FOURNITURES

Les poubelles et récipients doivent être munis de sacs de plastique.

Ces derniers devront être remplacés une fois par semaine ou plus fréquemment, à la demande du Locataire, lorsqu'il y a des risques de contamination et de dégagement de mauvaises odeurs.

Le Locateur doit, à ses frais, installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de toilette: essuie-mains ou séchoirs, savon liquide ou autres, papier hygiénique, désinfectant, miroir, poubelle sanitaire, gobelets de papier, réceptacle et distributeur de serviettes sanitaires. De plus, le Locateur doit également à ses frais installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de repos spécifiquement les essuie-mains et le savon liquide ou autres.

Pour tout urinoir non pourvu d'une chasse d'eau automatique, un désinfectant solide doit être continuellement maintenu. Le remplacement des sacs de plastique des réceptacles de serviettes sanitaires doit être effectué chaque jour.

6.3.4 PLANCHERS

Pour le décapage des planchers recouverts de linoléum, de carreaux de linoléum ou de vinyle etc., de même que pour le lavage des tapis à la machine, tout le mobilier y compris les écrans

acoustiques, les plantes, etc. à l'exception des classeurs et des armoires, doivent être déplacés et replacés au même endroit par le Locateur sauf si autrement spécifié par le Locataire.

Toutefois, étant donné leur fragilité, les appareils informatiques et les meubles avec annexe ne seront pas déplacés.

Le Locateur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les taches de rouille ou autres sur le plancher. Il sera de plus tenu responsable de tout bris et de toute détérioration causés au mobilier et au revêtement au cours de ces travaux.

6.3.5 VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES

Le lavage de vitres comprend le lavage des vitres proprement dites, des meneaux, des cadres et des châssis.

Lorsque les fenêtres sont ouvrantes et non scellées, toutes les surfaces de verre et de cadre doivent être lavées. Le démontage et la remise en place des contre-fenêtres, moustiquaires ou autres, requis pour le lavage doit se faire en assurant une coordination du lavage des deux côtés de la surface vitrée (intérieure ou extérieure).

6.3.6 GARNITURES DE FENÊTRES

Dans le cas de garnitures de fenêtres qui appartiennent au Locataire, toute déféctuosité qui nécessite une réparation doit être rapportée par écrit à ce dernier. Si les déféctuosités ne sont pas rapportées avant d'enlever le store ou les tentures, le Locataire considérera qu'ils ont été endommagés durant le nettoyage et le Locateur devra les remettre en bon état à ses propres frais.

Le nettoyage doit être fait selon les recommandations du fabricant. De plus, le Locateur doit faire des essais de nettoyage sur les draperies afin de prévenir toute détérioration, en particulier le rétrécissement, la décoloration et la dégradation du traitement ignifuge des draperies.

Les garnitures doivent être réinstallées à leur place respective.

Au besoin, les ajuster afin d'en assurer le bon fonctionnement.

6.4 TÂCHES À ACCOMPLIR

6.4.1 LISTE

Les tâches à accomplir sont énumérées à la liste des tâches et fréquences ci-jointes.

Les exigences minimales établies dans cette liste ne limitent en rien la responsabilité du Locateur d'effectuer, selon les règles du métier, tous les travaux d'entretien requis pour assurer toute la qualité et la continuité de service exigées au présent chapitre, en tenant compte des fluctuations physiques périodiques et irrégulières.

6.4.2 FRÉQUENCE

Les fréquences énoncées pour chaque tâche sont un strict minimum requis que le Locateur doit ajuster selon les besoins. Quelle que soit l'utilisation, le taux d'occupation, l'achalandage du public, la période de l'année, etc., il doit assurer toute la qualité et la continuité de services exigés au présent chapitre et cela à la satisfaction du Locataire.

LISTE DES TÂCHES ET FRÉQUENCES

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
1.	PLANCHERS SANS TAPIS	- vadrouillage humide	J+B
		- lavage et rinçage	J+B
		- cirage	M
		- polissage	M
		- décapage, cirage et polissage	2A

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

2.	ESCALIERS - rampes pour handicapés	- vadrouillage - lavage	J S
3.	PLANCHERS AVEC TAPIS - aires de circulation - aspiration au complet - aires de bureaux - aspiration au complet	- nettoyage à la machine	2A J 2S
4.	PLANCHER SURÉLEVÉ DE SALLE D'INFORMATIQUE	- aspiration - nettoyage au linge humide et vadrouille	J B
5.	GRILLE ET BASSIN GRATTE-PIEDS, PERRON, GALERIE, ESCALIERS, ETC.	- nettoyage	S+B

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
6.	PLAFOND	- nettoyage ou détachage (si requis)	B
7.	MURS ET CLOISONS - fini tapis - fini plâtre, bois placoplâtre - fini brique	- aspiration - époussetage et lavage - détachage - aspiration	M 1A B M
8.	ÉCRANS ACOUSTIQUES	- détachage - aspiration - époussetage	B 1A M
9.	VITRES - portes et cloisons d'entrée vitrées - portes et cloisons intérieures vitrées - fenêtres: vitres intérieures	- lavage - lavage - lavage (mai et octobre)	S 2S+B 2A

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

	vitres extérieures		
	- lavage (mai, oct.)		2A
	- cloisons vitrées de sécurité	- nettoyage	S+B
	- rez-de-chaussée extérieures	- lavage	M
10.	FENÊTRES		
	- appui et rebord	- époussetage	M
		- nettoyage	M
11.	STORES -verticaux	- nettoyage	1A
	-horizontaux	- nettoyage	2A
12.	PORTES et cadre de portes	- nettoyage	M+B

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
---------	---------------------	--------	------------

13.	SALLES		
	- polyvalente, rencontre de groupes et entrevues (multiservice)	- entretien et nettoyage régulier	J
14.	CUISINE - AIRES DE REPOS		
	- planchers	- lavage	J+B
	- murs	- époussetage et détachage	B
		- lavage	J
	- mobilier (comptoir)	- lavage	J
	- céramique	- lavage	S+B
	- papier, serviettes	- approvisionnement	J
	savon	- approvisionnement	J
15.	SALLES DE TOILETTES		
	- planchers	- lavage et balayage	J+B
		- décapage	M
	- murs (céramique)	- lavage	J
	- cloisons (intér.)	- détachage	B
		- lavage complet	S
	- cloisons (extér.)	- lavage	S
	- murs	- lavage	S
	- urinoirs	- lavage et désinfection	J
	- cuvettes et sièges	- lavage et désinfection	J
	- éviers et douches	- lavage et désinfection	J
	- miroirs	- lavage	J
	- réceptacle à savon	- lavage	J

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

- sècheurs à mains	- lavage	J
- poubelles + accessoire	- désinfection	J
- sacs de plastique	- remplacement	J
- papier et serviettes	- approvisionnement	J
- savon	- approvisionnement	J
- désinfectant	- approvisionnement	J
16. ASCENSEURS		
- planchers, mains courantes	- nettoyage	J

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
---------	---------------------	--------	------------

- intérieur	- nettoyage complet	S
- rainures de portes	- nettoyage où requis	S
- portes et encadrement	- nettoyage complet	J
- plafond	- nettoyage complet	1A
17. ESCALIERS MÉCANIQUES		
- rainures, mains cour.	- nettoyage et aspiration	J
- panneaux métalliques	- nettoyage	S
18. MONTE-CHARGE		
- plancher	- nettoyage	J
- cabine	- nettoyage	M
19. MOBILIER		
- chaises et fauteuils bois, cuirette, plastique, fibre de verre:	- lavage	4A
tissus:	- aspiration,	1A
	- détachage	B
- bureaux, tables, classeurs et étagères	- époussetage	S
	- détachage	B
- bureaux, tables	- lavage	1A
20. FONTAINES À BOIRE		
	- nettoyage	J
	- désinfection	2S
21. Poubelles		
- corbeilles à rebuts	- vider et nettoyer	J

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

<ul style="list-style-type: none"> - poubelles à déchets alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - vider et nettoyer - désinfecter 	<ul style="list-style-type: none"> J J
22. TÉLÉPHONES		
<ul style="list-style-type: none"> - appareils de bureau - appareils dans la salle multiservice 	<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage - nettoyage en profondeur 	<ul style="list-style-type: none"> M S

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
23.	TABLEAUX POUR ECRIRE	- nettoyage	J
		- lavage	J
24.	BABILLARDS D'AFFICHAGE	- époussetage	M
25.	EXTINCTEURS	- époussetage	M
		- lavage	1A
26.	ARMOIRES BOYAUX INCENDIE	- époussetage	1A
		- lavage	1A
27.	PANNEAUX - SIGNALISATION (interne)	- époussetage	2A
	Panneaux- signalisation (externe)	- lavage	2A
28.	RADIATEURS, CALORIFÈRES, CONVECTEURS	- époussetage	S
		- nettoyage	2A
29.	GRILLES, DIFFUSEURS D'AIR	- nettoyage	1A
30.	GARAGE ET ENTREPÔT	- lavage du plancher	B+2A
		- nettoyage des murs	1A
31.	ÉCLAIRAGE INCANDESCENT ET FLUORESCENT (luminaires, diffuseur, réflecteur, lampe)	- nettoyage à l'aide d'une solution anti-statique	A+B
32.	AIRES PAVÉES, COURS INTÉRIEURS, STATIONNEMENT	- nettoyage	B

Récupération des matières recyclables

L'entreprise doit effectuer quotidiennement la collecte du papier et du carton recyclables dans les contenants prévus à cet effet et à chaque poste de travail.

Il faut vérifier les poubelles à double compartiments (ou autre

type de contenant) de chaque poste de travail et en vider le contenu de papier et de carton au besoin, séparément des autres déchets, dans un contenant spécifique à la récupération (sac de jute, bac roulant, etc.)

La collecte des autres matières recyclables telles les contenants de verre, plastique et métal, cartons de lait et de jus, pellicules de plastique souple doit être effectuée au moins 1 fois par semaine.

Le papier, le carton et les autres matières recyclables doivent être transportés sans délai, selon les instructions du répondant du Programme dans le bâtiment, et ce à l'endroit prévu d'entreposage et suivant l'horaire prédéterminé pour que le récupérateur y ait accès facilement.

LÉGENDE:	J	:	tous les jours
	2J	:	tous les 2 jours
	S	:	toutes les semaines
	2S	:	toutes les 2 semaines
	M	:	tous les mois
	4A	:	4 fois par année (aux 3 mois)
	2A	:	2 fois par année (aux 6 mois)
	1A	:	1 fois par année
	B	:	au besoin (à la demande du locataire)
NOTE: (1)			(article 3.) si compatible avec le revêtement.

Annexe D

Devis d'entretien électromécanique

TABLE DES MATIÈRES

7.1 GÉNÉRALITÉS

- 7.1.1 PORTÉE
- 7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
- 7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
- 7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
- 7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

7.2 TRAVAUX

- 7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL
- 7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL
- 7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

7.1 GÉNÉRALITÉS

7.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les pièces de remplacement, les échafaudages, les outils spécialisés et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre quelle que soit la période de l'année. Les matériaux ou les méthodes utilisés ne doivent pas détériorer la qualité de vie des usagers des locaux loués ni être nocifs pour la santé.

7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien d'équipement et de protection qui risquent d'affecter significativement la bonne opération des systèmes devront être effectués après les heures normales de travail, sauf en cas d'impondérable majeur. Dans ce cas, le Locateur devra prendre les mesures nécessaires afin de limiter les inconvénients au Locataire. À son départ, le responsable de l'entretien doit s'assurer que tous les systèmes soient opérationnels.

Toutefois, le Locateur pourra, après entente avec le Locataire et confirmé par avis écrit, modifier raisonnablement cet horaire. Cet avis devra toutefois parvenir au Locataire dix (10) jours avant son application.

7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Locateur et/ou ses représentants doivent assurer la protection des biens du Locataire et de ses occupants.

7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Dès le début de l'occupation des locaux loués par le Locataire et à sa demande, le Locateur doit lui fournir la liste du personnel ou des entrepreneurs qui assureront

**EXIGENCES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE PROTECTION**

l'entretien des équipements électromécaniques. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de cette liste.

Renseignements requis pour les responsables: noms, numéros de téléphone, adresses postales, adresses Internet (si disponible).

7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire, le Locateur doit lui remettre un registre des travaux d'entretien électromécanique ainsi que la fréquence de ces travaux.

7.2 TRAVAUX

7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Locateur devra à ses frais assurer l'entretien de tous les équipements électromécaniques du bâtiment. Les travaux devront être exécutés par du personnel qualifié ou par des entrepreneurs externes qualifiés.

7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL

Le Locateur procédera, suite à sa vérification, dans un délai raisonnable au remplacement de fluorescent et transformateur d'allumage (ballast) défectueux.

7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

Un certificat écrit et signé par le Locateur ou par l'entrepreneur externe devra être envoyé par courrier certifié une fois l'an, confirmant que les travaux d'entretien des disciplines ci-dessous mentionnées ont été effectués ainsi que la fréquence de cet

EXIGENCES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE PROTECTION

entretien respectée ;

- transport vertical;
- alarme-intrusion;
- protection-incendie;
- alarme-incendie;
- éclairage d'urgence;
- tous les équipements électriques (entrée principale, distribution, etc.) ;
- tous les équipements mécaniques (ventilation, chauffage, climatisation, plomberie, circuit d'eau chaude et réfrigérée, pompes, filtres, humidificateur, volets, persiennes, et tous les autres équipements nécessitant de l'entretien);
- toute la régulation automatique (micro-climat etc.).

Annexe E

Plan stratégique de développement durable

Directive # 01 Peinture sans composés organiques volatiles

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de réaménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

C.O.V. : composés organiques volatiles qui sont considérés comme un danger pour l'environnement car ils contribuent à réduire la qualité de l'air intérieur. Les C.O.V. peuvent s'avérer un irritant avec des effets variables sur la santé d'une personne à l'autre. Les effets comprennent la toux, les maux de tête, les étourdissements ou des malaises plus graves. (sources : Environnement Canada et SCHL)

Peinture sans C.O.V. : peinture ne dégageant pas de composés organiques volatiles.

3. OBJET

Lorsque l'usage permet l'utilisation de peinture à base d'eau, utiliser des peintures sans C.O.V. Les peintures sélectionnées devront avoir obtenu le certificat environnemental « Green seal » émis par le « Master Painters Institute » (MPI).

Lorsque l'usage requiert des peintures à base de solvant chimique, favoriser les produits avec la plus faible teneur de C.O.V. disponible sur le marché et figurant sur la liste des produits approuvés du MPI Green Performance Standard. Pour information consultez le site internet : <http://www.specifygreen.com/APL/ProductIdxByMPInum.asp>

4. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazélais (acazelais@ville.montreal.qc.ca) qui les acheminera au comité.

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de peintures sans C.O.V. pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Directive # 04
Utilisation de produits d'entretien sains et produits de papiers

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

(Produits sains ou écologique). Produits identifiés avec le sceaux (Green Seal) ou avec le logo programme choix environnemental du (P.C.E.)

3. OBJET

Obliger les entrepreneurs/locateurs à utiliser les produits écologiques disponibles afin de minimiser l'impact environnemental aussi bien à partir de la production que leur utilisation et finalement leur disposition.

Les entrepreneurs/locateurs doivent fournir la liste des produits avec leur soumission au représentant du directeur.

Les produits d'entretien sains et les produits de papiers homologués possibles sont:

- (Green Seal) veuillez consulter la liste à l'adresse suivante <http://www.greenseal.org/findaproduct/index.cfm>
- (P.C.E.) choix environnemental veuillez consulter l'adresse suivante <http://www.environmentalchoice.com>

Dans le cas des produits non listés, tels que les nettoyeurs à tapis et des décapants à planchers, le soumissionnaire doit favoriser les produits répondant aux normes les plus strictes. De plus l'utilisation de produit sans composé organique volatile (COV) et sans chlore doit être préférée. L'acceptation de produits ne répondant pas à une des normes citées précédemment est à la discrétion du directeur.

Plan stratégique de développement durable
Direction des immeubles

RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relatif à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de produits sains pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 05
Gestion des déchets de construction

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Elle vise à détourner de l'élimination dans un site d'enfouissement les déchets de CRD (déchets issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition) dans les projets d'entretien / construction / rénovation / agrandissement / démolition de bâtiments de la Ville de Montréal.

L'importance de cette directive découle du fait que les déchets de CRD représentent environ 30% des matières résiduelles générées au Québec, soit 3,5 millions de tonnes produites chaque année. Or, on estime que 90% de ces résidus de CRD peuvent être mis en valeur et, ainsi, détournés de l'enfouissement (source : Recyc-Québec).

Le recyclage des résidus de CRD permet de réduire l'impact sur l'environnement créé lorsqu'ils sont enfouis (par exemple, contamination de la nappe phréatique par les liquides qui se dégagent de la décomposition du gypse ou du bois, biogaz dégagés dans l'atmosphère par la décomposition du bois)

De plus, dans certains cas, la récupération des matériaux permet de réduire les coûts de démolition, notamment lorsque la quantité de métaux non ferreux à récupérer est importante. Cette affirmation sera d'autant plus vraie que les coûts de disposition des déchets dans les sites d'enfouissement augmenteront bientôt de façon significative en raison de la fermeture du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

3. DÉFINITIONS

Déchets de CRD : déchets de construction, rénovation, démolition. Ce terme désigne toutes les matières résiduelles amenées et produites sur un chantier ainsi que les éléments non-utilisés laissés sur place. Les déchets de CRD inclus également les déchets générés par les travailleurs (canettes, papiers, etc.) et les emballages.

Valorisation des déchets de CRD : la collecte, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux qui ont été détournés ou récupérés du volume des déchets

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

solides qui autrement auraient été éliminés dans les sites d'enfouissement. Y est incluse la valorisation énergétique autant que le recyclage et la réutilisation.

Réutilisation : la stratégie de remettre les matériaux ou équipements en utilisation active dans la même capacité ou dans une capacité similaire avec ou sans restauration / réusinage.

Déconstruction sélective : Façon d'effectuer la démolition en tout ou en partie d'un bâtiment en démantelant et en triant les composantes et les matériaux résiduels sur place lors des travaux. Le but est d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché. L'entrepreneur s'occupe alors lui-même de trouver des débouchés pour ces différents matériaux. Il en va de son propre profit. Le processus peut être un peu plus long qu'une démolition conventionnelle mais il est généralement moins dispendieux.

Filière d'élimination : Lieux d'élimination des déchets (récupération, recyclage, enfouissement, etc.).

Séparation à la source : le tri des déchets de CRD directement au chantier en fonction du type de matière (ex. : bois, métal, granulats, etc.) en vue d'une réutilisation immédiate, de leur revente à des récupérateurs / recycleurs pour fin de valorisation.

Métaux non-ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc. Ces métaux ont une grande valeur de revente. La valeur de revente des métaux non-ferreux diminue beaucoup s'ils sont mélangés dans un même conteneur avec des métaux ferreux. Les métaux ferreux transformés tels que l'acier inoxydable et le laiton ont une valeur moindre sur le marché.

4. OBJET

- **Pour les travaux d'entretien** effectués par le personnel de la Ville, les déchets de CRD doivent être envoyés dans l'un des six (6) écocentres. Les résidus de CRD y sont acceptés gratuitement dans la mesure où ils sont livrés par un véhicule municipal de taille moyenne (les véhicules à benne versante sont refusés). Les catégories de déchets triés récupérés dans les écocentres pour valorisation sont :

Le bois	La terre
Le métal	Les résidus verts
Le roc et le béton	Les matières recyclables (carton, papier, verre, plastique)

Les matériaux ou objets réutilisables tels que lavabos ou autres peuvent également être déposés dans les entrepôts du réemploi des écocentres qui favoriseront par la suite leur réutilisation. Ils peuvent également être envoyés dans un centre de réemploi tels que ceux cités plus loin (Boytech, Habitat pour l'Humanité).

Les déchets dangereux tels que peintures, tubes fluorescents, détecteurs de fumée et batteries ne sont acceptés par les écocentres qu'en petite quantité. Les quantités plus importantes doivent être envoyées chez des récupérateurs spécialisés tels que :

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- AMB inc.
4450, rue Garand, St-Laurent Qc (514) 332-7577
- Consortium Écho-Logique
9705, rue Clément, LaSalle Qc (514) 323-2999
- Recycleur de lampes fluorescentes Contech inc.
725, av. Meloche, Dorval Qc (514) 637-3111

Pour plus d'informations et pour les adresses, consulter le guide de gestion des Écocentres (voir les références Internet).

- **Pour les chantiers de construction neuve et de rénovation**, il faut planifier les travaux et rédiger les documents d'appels d'offres de façon à :
 - Spécifier le maximum de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés et le maximum de matériaux / équipements réutilisés tels quels ou restaurés / ré usinés;
 - Penser dès le départ à faciliter la déconstruction sélective à la fin de la vie utile du projet de façon faciliter la récupération des résidus de CRD (par exemple en favorisant des assemblages mécaniques au lieu d'utiliser de la colle, en ne favorisant pas l'utilisation de matériaux composites qui ne peuvent être séparés lors de leur disposition);
 - Récupérer le maximum de déchets de CRD produits par le chantier pour fin de valorisation (au minimum viser un taux de 50%). Dans la plupart des cas, la façon la plus simple est d'exiger que l'entrepreneur retienne les services d'une compagnie spécialisée qui fournit les conteneurs, les récupèrent et, dans leurs ateliers, font le tri des résidus de CRD en vrac. Il faut alors exiger un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité. Il est cependant profitable que les métaux (notamment les non ferreux) soient triés immédiatement au chantier dans un conteneur distinct car il est très payant de les revendre directement.

Actuellement, les deux principales entreprises à offrir ce genre de service intégré sont :

- Centre de tri Mélimax inc.
210-b, boul. Industriel, Châteauguay Qc (450) 699-6862
- Multi-recyclage S.D. inc.
3630, Montée St-François, Laval Qc (450) 625-9191

Pour les matériaux et équipements en bon état et réutilisables (lavabos, armoires de cuisine, portes, moulures, etc.), le chargé de projet est invité à :

- Trouver une nouvelle utilisation dans le même ou un autre bâtiment;
- À vérifier avec les équipes d'entretien s'ils veulent en garder comme pièces de remplacement;
- À vérifier s'ils peuvent être envoyés dans un centre de réemploi tel que :
 - Éco-Réno
6631, ave. Papineau, Montréal Qc (514) 725-9990
 - Boytech Démolition
5, rue des noyers, Mercier Qc (514) 918-0248
 - Habitat pour l'humanité / ReStore
7177, boul. Newman, LaSalle Qc (514) 907-8991

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- Pour la démolition en tout ou en partie de bâtiments, il faut spécifier la déconstruction sélective et exiger de l'entrepreneur un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité.

5. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. À la fin de chaque projet, il faut fournir le bilan par écrit des matériaux recyclés. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

6. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la Direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types, l'ajout d'exigences spécifiques additionnelles dans les documents contractuels d'un projet ou par la planification de travaux d'entretien exécutés en régie ou à contrats.

Pour fins de statistiques, les chargés de projet doivent transmettre le bilan de la récupération des déchets de CRD pour chacun de leurs projets à André Cazalais.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction des immeubles comme requérant. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

7. RÉFÉRENCES INTERNET

SITE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Écocentres, guide de gestion :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRONNEMENT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE%20C9COCENTRES%20VERSUIB%208.PDF

SITES OFFRANT LISTE DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/clent/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp

Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) : www.3rmcdq.qc.ca/membres.html

SITES DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Mélimax : www.melimax.com

Multi Recyclage S.D. : www.multirecyclage.com

Éco-réno : www.ecoreno.com

Boytech Démolition : www.boytechdemolition.com

Habitat pour l'Humanité / Re Store : www.habitatmontreal.qc.ca

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007



Dossier # : 1166352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-16 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le projet *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal* a été déposé par la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, et a suivi l'ensemble du processus de validation inhérente au programme. L'organisme s'est associé à plusieurs partenaires dont le Marché Montréal-Est, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Action Secours Vie d'Espoir et PME Montréal Est-de-l'Île.

Le présent dossier a pour objectif le versement d'une contribution financière de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de son projet qui fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct car des ajustements devaient d'abord y être apportés par l'organisme porteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0621 (24 novembre 2016) : Octroi de 535 550 \$ à trois organismes, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est.
- CE16 1819 (16 novembre 2016) : Octroi de 104 270 \$ à trois organismes à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est.
- CA16 30 04 0071 (5 avril 2016) : Octroi d'un soutien financier de 75 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le regroupement des organismes intervenant aux HLM Séguin.
- CA14 3012 0427 (8 décembre 2014) : Approbation du bail avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la location du Centre communautaire Roussin, de l'octroi d'une contribution financière de 571 025 \$ pour l'année 2015 et d'un soutien immobilier d'une valeur annuelle de 2 044 848 \$.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le projet *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, reçu dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédures d'approbation » mis en pièce jointe.

Il a ensuite été évalué et retenu par un jury externe. Il est prévu que les projets ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 %, s'ils répondent aux exigences émises par la Ville et le jury, soient présentés aux instances pour approbation. Sept (7) projets ont été retenus dans le cadre de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est dont six (6) ont fait l'objet d'un sommaire distinct (CG16 0621 et CE16 1819).

Le projet *Revitalisation du système alimentaire de l'Est de Montréal* a pour objectif la création d'un système alimentaire solidaire co-porté par les acteurs locaux, du producteur aux consommateurs, œuvrant en alimentation sur le territoire. Le projet permettra aussi la création de synergies stimulant les activités économiques locales et l'offre de services de proximité au bénéfice des résidents du secteur.

Les sources budgétaires du projet, qui se déroulera jusqu'en décembre 2017, sont les suivantes :

Partenaires financiers	Total
Ville de Montréal	63 000 \$
Partenaires (fonds de solidarité, Québec en forme, Action Secours Vie d'Espoir)	36 600\$
Organisme	8 000 \$
Total	107 600 \$

Les modalités de versement de cette contribution financière font l'objet du projet de convention entre l'organisme porteur et la Ville qui est l'objet du présent sommaire. Cette convention précise les modalités de versement en fonction de l'avancement des activités prévues dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

Le choix du projet a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis par le programme PRAM-Est et l'appel de projets Automne 2016. Il est également en adéquation avec le Plan d'action 2015-2017 en développement économique et conforme aux critères applicables aux projets financés par le volet « soutien aux projets structurants » de l'enveloppe de 175 M\$ dédié au développement économique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 63 000 \$. Les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Conséquemment, le financement de ce projet n'aura aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet répond à différents objectifs de la Stratégie Montréal durable 2016-2020 soit en favorisant :

- l'intégration des principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires;
- l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication et de visibilité prévues doivent respecter les obligations convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de la convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création du réseau solidaire en alimentation dans l'Est de Montréal en février 2016.

- Coordination du projet de février à décembre 2016.
- Bilans à l'été et à l'automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-3656
Télécop. : 514-872-6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-16

Critères d'évaluation PRAM-Est, appel de projets automne 2016

Pour se qualifier, les candidats doivent obtenir une note de passage supérieure à 70 %. En fonction des sommes dont nous disposons, les projets ayant plus de 70 % et ayant obtenu les meilleures notes seront recommandés aux instances décisionnelles de la Ville.

Titre du projet : _____ Porteur du projet : _____

Pertinence du projet	
Le projet répond à une problématique ou à un besoin non comblé de l'Est de Montréal	/5
Le projet répond de façon réaliste aux objectifs du PRAM-Est et du Plan de l'Est	/5
La portée du projet est large ou a un bon potentiel de déploiement sur l'ensemble du territoire visé par le programme	/5
Sous-total	/15
Commentaires	
Impacts attendus sur le développement économique de l'Est (en prenant en considération le montant demandé versus les retombées)	
Le projet a le potentiel de créer des impacts à moyen et à long terme dans son environnement	/5
Le projet aura des retombées importantes pour l'Est de Montréal, notamment en terme de création de richesse, d'emplois, de renforcement du savoir, de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire	/20
La faisabilité du projet est démontré ainsi que sa capacité à avoir un impact économique dans le milieu	/5
Sous-total	/30
Commentaires	
Dimension innovante du projet	
Le projet favorise l'innovation, la créativité et la compétitivité dans les entreprises et organismes de l'Est de Montréal et/ou offre un réel rayonnement au territoire	/20
Le projet permet d'offrir un nouveau service/produit/modèle non déployé dans l'Est de Montréal. Il ne crée pas de concurrence avec d'autres services déjà offerts	/5
Sous-total	/25
Commentaires	
Plan de travail, budget et viabilité financière	
Viabilité financière du projet (budget réaliste à chaque étape, postes budgétaires détaillés, diversification des revenus)	/8
Clarté et réalisme des étapes du projet et des besoins associés à chacune d'elle	/5
Capacité du promoteur / organisme à mener à bien le projet	/7
Sous-total	/20
Commentaires	
Capacité du projet à s'inscrire sur le territoire ou à mobiliser les partenaires	
Qualité et degré d'implication des partenaires dans le projet	/5
Effet de levier du projet	/5
Sous-total	/10
Commentaires	
Note générale	
Sous-total	/100
Commentaires généraux	

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
1^{er} appel de projets, automne 2013			
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard (CG14 0133)	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 \$	142 826 \$
Description du projet	Planification et mise en oeuvre du plan d'action afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles au sein des entreprises léonardoises. Préconiser une approche d'information (auprès de 500 entreprises), de sensibilisation (60 visites) et d'éducation afin d'augmenter la collecte des matières résiduelles et encourager la collaboration entre les entreprises. Mise en place d'outils afin de faciliter la collecte.		
Comité musique Maisonneuve (CG14 0133)	Montréal côté cours.	65 000 \$	109 000 \$
Description du projet	Mettre en valeur des lieux inédits ou oubliés de l'Est de Montréal en y associant des artistes montréalais dans 20 vidéoclips qui seront diffusés sur Internet / Créer une plateforme web afin de rassembler tous les événements culturels ayant lieu à l'est de Pie-IX, notamment par un calendrier interactif.		
Société Château Dufresne inc. (CG14 0133)	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 \$	100 000 \$
Description du projet	Promotion à l'échelle québécoise, canadienne et américaine du nouveau complexe muséal (Studio de vitrail Nincheri / Château Dufresne) et consolidation du partenariat avec les acteurs du Parc olympique.		
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité (CG14 0133)	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 \$	84 900 \$
Description du projet	Réalisation d'un événement majeur qui réunira 150 acteurs de l'Est de Montréal autour des enjeux et des défis mondiaux en matière de développement durable. Maillage, promotion des pratiques en développement durable, création d'une plateforme centralisée où les organisations se rassembleront pour obtenir des informations, outils et accompagnement pour se conformer aux nouvelles normes du marché local, régional, national et mondial.		
2^e appel de projets, printemps 2014			
PME MTL Est (anciennement SODEC) (CG14 0461)	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$	546 018 \$
Description du projet	Création de synergies entre les entreprises pour renforcer le développement des filières industrielles via l'écologie industrielle (utilisation des rebuts) tout en assurant l'attractivité des parcs et zones industriels du territoire.		
Vestechpro (CG14 0461)	Étude de faisabilité pour l'implantation d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et textile intelligent.	60 000 \$	113 100 \$
Description du projet	Étude de faisabilité pour la création d'un incubateur d'entreprises à développement technologique sur le vêtement et le textile intelligent réunissant des experts de différentes disciplines. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large d'implantation de laboratoire et d'un cursus scolaire lié au vêtement intelligent.		
Écotech Québec (CE14 1572)	Atelier de maillage pour les technologies propres.	37 200 \$	62 000 \$
Description du projet	Organisation de trois ateliers de maillage pour mettre en relation des entreprises de l'Est et les développeurs de technologies propres du Québec.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
CHU Sainte-Justine (CG15 0422)	Technopôle en réadaptation pédiatrique	250 000 \$	425 000 \$
Description du projet	Réalisation d'études stratégiques afin de faciliter la création d'un technopôle en réadaptation pédiatrique sur le terrain du Centre de réadaptation Marie Enfant du CHUSJ, dans l'Est de Montréal. Le Technopôle représenterait un premier investissement d'environ 60 millions de dollars permettant de doter l'Est de Montréal d'une infrastructure scientifique de calibre mondial dont la mission serait de révolutionner les soins et l'intégration sociale en réadaptation pédiatrique, de soutenir l'innovation médicale dans ce domaine et d'accélérer la concrétisation des résultats de recherche vers les enfants et leur famille		
3^e appel de projets, été 2014			
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (CG14 0527)	Fab Lab iMusée.	140 046 \$	317 981 \$
Description du projet	Ouverture du premier Fab Lab dans l'Est de Montréal. Le projet, qui débute par une phase d'appropriation grâce à un FabLab mobile et une exposition au Imusée, se concrétisera pour l'ouverture d'un FabLab permanent. Catalyseur de changement en agissant comme un incubateur de projets et d'innovation en collaboration avec les acteurs de développement économique de l'Est de Montréal.		
Journal de la Rue (CG14 0527)	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$	99 020 \$
Description du projet	Aider les organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve à s'autofinancer pour être autonome et créer de l'emploi. Axé autour d'un service de collecte de fonds du Bistro Le Ste-Cath, le projet vise à appuyer les organismes en créant des événements pour récolter des fonds de façon ponctuelle (avec des levées) ou à long terme (ex. produits dérivés). Le modèle permet également de lever des fonds sur des événements créés par d'autres organismes. Il permet aussi l'enrichissement culturel du quartier.		
4^e appel de projets, hiver 2015			
Branchons les PME (CG15 0262)	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$	149 910 \$
Description du projet	Accompagnement, formation et assistance technique à 400 entreprises de l'Est de Montréal pour qu'elles se dotent d'une boutique transactionnelle en ligne		
S.E.R.I.C. : Services environnementaux et récupération industrielle en collectif (CG15 0262)	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$	206 658 \$
Description du projet	Service de coaching éco-énergétique personnalisé des industriels de l'Est de Montréal en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. Investissement technologique innovant visant une rentabilité accrue, une plus forte valeur ajoutée, une plus grande compétitivité et une réduction de l'empreinte environnementale des entreprises de l'Est.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
Skying Montréal (CG15 0398)	Le pré-événement test de « SKYING MONTRÉAL »	250 000 \$	625 810 \$
Description du projet	Préparation et test technique en 2016 afin d'assurer le succès de l'événement récurrent d'envergure internationale Skying Montréal : 25 skieurs élités descendant la tour olympique, un village hivernal avec activités sportives et culturelles dont la grande première aura lieu en 2017.		
5^e appel de projets, été 2015			
Cargo M (CG15 0706)	Analyse du réseau routier de l'Est et validation de l'application mobile.	83 896 \$	139 826 \$
Description du projet	Collecte et analyse de données récoltées avec des enregistreurs placés sur une flotte de camions appartenant à des entreprises et organismes œuvrant dans l'Est de Montréal afin d'identifier les principales zones de congestion, d'analyser les émissions de GES et de valider l'utilisation d'une application mobile qui permet d'améliorer les déplacements routiers.		
Escale Famille le Triolet (CG15 0706)	Escale pour Toit	144 507 \$	288 310 \$
Description du projet	Projet pilote, en partenariat avec les organismes du milieu, visant à soutenir la réintégration de femmes monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire, au marché du travail à court et à moyen terme. Ce projet vient supporter la réalisation de la construction d'un bâtiment de 21 unités de logement transitoire (investissement de 5 M\$) réalisé grâce au programme AccèsLogis. Le projet financé par le PRAM-Est permettra d'aménager les locaux de l'organisme, d'offrir de nouvelles activités de support aux femmes et de créer un partenariat avec les organismes du milieu afin de devenir un réel pôle d'aide aux femmes monoparentales dans le quartier.		
Association des restaurateurs de rue du Québec (CG15 0706)	Premiers Vendredis Montréal - offre bonifiée en partenariat avec des acteurs de l'Est	150 000 \$	446 200 \$
Description du projet	Profiter de la popularité des Premiers Vendredis en tant que plus grand rassemblement de camions de cuisine de rue au Canada, afin de créer des partenariats avec des acteurs de l'industrie culturelle (principalement de l'Est) et faire rayonner l'Est de Montréal en tant que véritable pôle culturel. Le projet inclut, notamment, l'agrandissement du site occupé par les Premiers Vendredis, des aménagements et, possiblement, l'extension de l'événement sur deux jours. Ce projet vise également à supporter l'organisme dans sa recherche de partenaires culturels, principalement de l'Est, afin que ceux-ci soient présents lors des événements et puissent faire la promotion de leurs offres respectives, de façon ludique et intéressante. Ce projet favorise également la pérennisation des Premiers Vendredis grâce à une offre bonifiée de services.		
6^e appel de projets, hiver 2016			
Mobilisons Montréal (CG16 0248)	Mobilison local	83 000 \$	151 320 \$
Description du projet	Campagne d'idées et de projets sur la plateforme Web collaborative Mobilisons local permettant de stimuler et d'accompagner l'émergence d'idées novatrices qui conduiront potentiellement au démarrage de nouvelles entreprises et de nouveaux projets d'économie sociale dans les quartiers de l'Est de Montréal.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
Pépinières & Collaborateurs (CG16 0248)	Post-olympique	80 000 \$	478 000 \$
Description du projet	Projet d'urbanisme autogéré et participatif qui vise à favoriser une réappropriation quotidienne de l'Esplanade du Parc Olympique, autant pour la population locale que pour les touristes. Le verdissage du site, la grande terrasse et les zones d'ombres dessineront un nouveau lieu de rassemblement privilégié, un lieu de rendez-vous culturels, d'activités familiales, sportives, de projections et de 5 à 7.		
Centre culturel Espace 7000 inc. (CG16 0248)	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$	179 325 \$
Description du projet	Développement et mise en oeuvre d'une programmation afin de permettre à la salle Désilets, la plus grande salle de spectacles de l'Est de Montréal, de devenir un diffuseur reconnu en proposant des spectacles grand public dans l'Est de Montréal.		
Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CG16 0248)	Vivre l'Est !	82 050 \$	136 750 \$
Description du projet	Production de contenu pour valoriser les attraits touristiques et les événements culturels de l'Est sur le web et les médias sociaux.		
7^e appel de projets, printemps 2016			
SDC Hochelaga-Maisonneuve (CM16 0754)	Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans	90 444 \$	
Description du projet	Création d'une identité commerciale de destination propre à la rue Sainte-Catherine Est en stimulant l'implantation d'une forte communauté d'artistes, d'artisans et de créateurs qui désirent démarrer des projets entrepreneuriaux de type atelier-boutique.		
Conseil des Industries Bioalimentaire de l'Île de Montréal (CIBÎM) (CG16 0402)	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel.	25 000 \$	93 950 \$
Description du projet	Instauration d'une Table régionale des partenaires représentative des maillons de la chaîne bioalimentaire montréalaise avec les acteurs du marché institutionnel, création d'une infolettre pour valoriser les produits des entreprises, surtout celles de l'Est de Montréal et valorisation de l'achat local.		
Y'a quelqu'un l'autre bord du mur (CG16 0402)	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$	224 149 \$
Description du projet	Mise sur pied d'un système alimentaire durable qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.		
8^e appel de projets, automne 2016			
Comité de surveillance Louis-Riel (CE16 1819)	Revitalisation de la rue Beaubien Est	33 270 \$	55 450 \$
Description du projet	Revitalisation de la rue Beaubien Est entre les rues Mignault et Albani grâce à des aménagements éphémères animés visant la dynamisation de l'espace public et l'augmentation de l'achalandage commercial.		
Horizon Carrière (CG16 0621)	Espace Co.	80 550 \$	467 690 \$
Description du projet	Création d'un espace de coworking pour travailleurs autonomes, entreprises en développement, exploitants de micro-entreprises, travailleurs en milieu social, artistes et télétravailleurs. Ce projet permet aux entrepreneurs de l'Est d'avoir plus facilement accès à ce type d'espace.		

Organisme	Projet	Contribution PRAM-Est	Budget total du projet
Communautaire (CG16 0621)	ÉchoFab durable	240 000 \$	701 234 \$
Description du projet	Mise sur pied, sur le site de Boscoville, d'un laboratoire de fabrication numérique dédié au développement durable, à la découverte et à l'entrepreneuriat vert. Ce projet comprend également la création d'un centre de fabrication, de formation et de pilotage de drones.		
Société québécoise de spéléologie (CE16 1819)	Étude de projet - Centre de la Terre	35 000 \$	95 560 \$
Description du projet	Préparation d'études de faisabilité pour la conception, la construction, et l'exploitation d'un centre d'interprétation de la terre (le Centre de la Terre) sur le site unique de la caverne Saint-Léonard.		
Club et Événement Horizon Roc (CG16 0621)	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$	1,59 M\$
Description du projet	Appui à l'accueil des Championnats panaméricains d'escalade junior en 2017 dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et par la mise à niveau d'installations uniques dans l'Est de l'Amérique du Nord. Ces installations serviront par la suite de centre d'entraînement pour athlètes d'élite et à la population, notamment par un programme d'accès à l'escalade pour clientèles ciblées.		
PME MTL Centre-Est (CE16 1819)	économie sociale en affaire dans l'Est : prospection d'affaires	36 000 \$	59 620 \$
Description du projet	Démarchage de grandes entreprises des milieux industriels et institutionnels de l'Est de Montréal pour faciliter le développement de relations d'affaires avec des entreprises d'économie sociale de différents secteurs d'activités. Le projet est porté par le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSIM).		

Appel de projets, 2016

Objectifs, admissibilité et procédures

1 PRÉAMBULE

Le PRAM-Est fonctionne sur la base d'appels de projets évalués par un jury d'experts. Il est doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour les années 2014 à 2017 afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement économique de l'Est de Montréal.

Le présent document énonce les objectifs, critères d'admissibilité et procédures du PRAM-Est afin d'assurer la clarté et la transparence du processus d'appel de projets.

2 OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME

L'objectif du PRAM-Est est de provoquer des occasions de développement liées aux enjeux énoncés dans le plan d'action *Entreprendre – Collaborer – Réussir dans l'Est de Montréal* en soutenant des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal.

Le projet doit être nouveau pour l'organisme et répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- La revitalisation des zones et parcs industriels de l'Est
- L'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est
- L'attraction et la rétention des entreprises de l'Est
- Le renforcement du savoir et de l'innovation
- L'adoption par les entreprises de l'Est de Montréal de pratiques s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- La promotion et l'amélioration de l'image de l'Est
- La valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur
- La valorisation et le renforcement de l'économie sociale
- Le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal
- Le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.)

3 MODALITÉ DE FINANCEMENT

- Les contributions financières de la Ville octroyées dans le cadre de ce programme sont d'un minimum de 25 000 \$ et peuvent atteindre 250 000 \$. Il s'agit d'un financement non récurrent.
- La part de financement de la Ville de Montréal et des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

- Les aspects financiers du projet doivent répondre aux Règles des contributions *financières* présentées à l'Annexe 1 du présent document.
- Le financement octroyé dans le cadre du PRAM-Est doit servir exclusivement à financer les dépenses directement liées à la réalisation du projet qui ne doit pas avoir débuté avant la signature de l'entente par les représentants des parties.

4 PROCÉDURES ET DATES

Les candidats peuvent remplir en tout temps le formulaire d'inscription (disponible sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/affaires) afin d'obtenir le dossier de candidature.

La Ville fera suivre le dossier de candidature et communiquera avec l'organisme quant à l'admissibilité de son dossier dans les 10 jours ouvrables au dépôt du formulaire d'inscription. La Ville ou ses partenaires pourraient offrir un accompagnement aux porteurs de projets.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé à l'adresse courriel suivante :

1. pram.est@ville.montreal.qc.ca

Les dépositaires auront la possibilité de déposer leurs projets finaux pour évaluation à 3 reprises en 2016 soit :

- Le 1^{er} février 2016
- Le 25 avril 2016
- Le 26 septembre 2016

Une période de 3 à 4 mois est nécessaire entre le dépôt du dossier et son acceptation par la Ville. Aucun projet ne peut débuter avant son acceptation. **La part de financement de la Ville de Montréal doit être octroyée avant le 31 décembre 2017.**

Le dossier de candidature, accompagné de tous les documents requis, doit être transmis par courrier et par courriel (version PDF – un seul document) aux adresses suivantes :

2. PRAM-Est
À l'attention de Valérie St-Jean
Ville de Montréal
Service du développement économique
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

3. pram.est@ville.montreal.qc.ca

Les dossiers papier ET électronique doivent être reçus par la Ville avant les dates et heures limites de dépôts sinon ils seront évalués à la période suivante.

Chaque dossier de candidature doit être dûment complété, signé et accompagné de :

- les revenus et dépenses liés au projet;

- la preuve que l'organisme qui présente le dossier est à but non lucratif (OBNL) (lettre patente, copie du registre des entreprises, etc.)
- la liste des membres du conseil d'administration de l'OBNL;
- la résolution du conseil d'administration qui autorise un représentant de l'OBNL à signer les documents liés à la demande;
- les états financiers des deux dernières années (lorsqu'applicable).

Pour les projets prévoyant des activités commerciales :

- un plan d'affaires;
- des prévisions financières.

Le demandeur peut également accompagner son dossier de candidature :

- de lettres d'appui;
- de tout autre document pertinent à la demande.

Un projet n'ayant pas été retenu lors d'une étape peut être déposé à nouveau s'il répond aux critères d'admissibilité du programme.

5 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet proposé doit être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal qui comprend tout le territoire situé à l'est du boulevard Pie-IX (incluant Pie-IX).
 - Le projet doit être porté par un organisme sans but lucratif ayant un établissement à Montréal.
 - Le projet doit être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale, eu égard aux compétences de la Ville de Montréal.
 - Le dossier doit démontrer que le projet respecte l'objectif général, les objectifs spécifiques, les modalités générales et de financement du programme.
 - Aucun projet ne peut être financé s'il a débuté avant son approbation par l'instance compétente de la Ville.
- Les projets retenus dans le cadre du PRAM-Est doivent être complémentaires aux stratégies de la Ville de Montréal en vigueur ou en préparation. Un projet proposé peut donc être refusé ou recadré s'il ne répond pas aux stratégies de la Ville. Nous vous invitons donc à soumettre votre formulaire d'inscription dans les plus brefs délais afin d'obtenir rapidement un avis.

6 ÉVALUATION DES PROJETS PAR LE JURY

Composition du jury

Le jury est composé de sept (7) membres nommés par le Service du développement économique et qui sont des experts reconnus par leur communauté, dont :

- un représentant du capital de risque;
- un représentant de l'économie sociale;
- un représentant d'un ordre professionnel;
- un représentant du milieu privé;
- un représentant du milieu académique;
- un représentant du milieu des affaires;
- un représentant du Comité de développement de l'Est de Montréal (CDEM).

Quatre (4) membres non-votants peuvent être présents lors des délibérations du jury. Il s'agit de représentants de la Ville de Montréal, du Secrétariat à la région métropolitaine, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et de Développement économique Canada. Les délibérations sont animées par un représentant de la Ville de Montréal.

Le processus d'évaluation

- Le Service du développement économique de la Ville de Montréal évalue l'admissibilité des projets au programme. Les projets qui respectent les exigences mentionnées dans le présent document et qui répondent aux stratégies en cours ou en préparation sont jugés admissibles et sont présentés au jury.
- Le Service de développement économique peut communiquer avec les arrondissements ou services de la Ville pour vérifier si le projet s'inscrit à l'intérieur d'orientations qui leurs sont spécifiques. Cette information sera transmise au jury.
- Les projets admissibles sont évalués par le jury d'experts, en fonction de l'objectif général et des objectifs spécifiques du programme et des critères de la grille d'évaluation.
- S'il le juge opportun, le jury peut demander aux candidats de venir présenter leur projet ou de fournir par écrit des compléments d'information.
- Le jury peut recommander une contribution financière d'un montant différent de celui inscrit au dossier de candidature, s'il le juge opportun.
- Les projets recommandés par le jury sont soumis à l'instance compétente de la Ville pour approbation.

Grille d'évaluation

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères pondérés suivants et le jury note les projets en considérant les retombées attendues compte tenu de la cotisation demandée :

- Pertinence du projet par rapport aux objectifs du programme (15 %)
- Impact attendu du projet sur le développement économique de l'Est (30 %)
- Qualité innovante du projet (25 %)
- Plan de travail et budget (20 %)
- Capacité du projet à s'inscrire dans le territoire ou à mobiliser des partenaires (10 %)

Les projets ayant un impact substantiel sur le développement de l'Est de Montréal et qui répondent à un besoin affirmé non comblé pour l'Est de Montréal sont privilégiés.

Pour être retenu, un dossier de candidature doit obtenir plus de 70 %. En fonction des sommes disponibles, les projets ayant obtenu les meilleures notes sont soumis pour approbation à l'instance compétente de la Ville de Montréal.

Dans tous les cas, la Ville de Montréal conserve la décision finale concernant les projets présentés.

7 CONVENTION

Une convention sera rédigée pour chaque projet retenu. Elle précisera la durée du projet, le montant de la contribution, les modalités de versement ainsi que les autres obligations du bénéficiaire et de la Ville de Montréal.

Aucune dépense ne peut être effectuée avant l'approbation de la convention par l'instance compétente de la Ville.

8 RENSEIGNEMENT SUR L'APPEL DE PROJETS

Nous vous invitons à transmettre vos questions concernant le PRAM-Est, au représentant de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : pram.est@ville.montreal.qc.ca

9 REJET D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

L'OBNL et ses représentants doivent éviter toute situation qui mettrait en conflit leur intérêt personnel et celui de la Ville. Si une telle situation se présente, ceux-ci doivent immédiatement en informer le directeur du Service du développement économique qui pourra émettre une directive leur indiquant comment remédier à ce conflit d'intérêts.

Une fausse déclaration ou le non-respect total ou partiel des exigences de l'appel de projets entraînera le rejet immédiat du dossier de candidature en cause.

ANNEXE 1

RÈGLES DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les dépenses admissibles dans le cadre de l'appel de projets :

Les dépenses admissibles sont celles qui sont DIRECTEMENT liées à la réalisation du projet. Ces dépenses peuvent comprendre, par exemple :

- Le salaire d'un nouvel employé dédié au projet (le salaire horaire devra être précisé);
- Le salaire d'un employé dédié en partie ou en totalité à la réalisation du projet en fonction des heures qu'il y consacre (le salaire horaire devra être précisé);
- Les honoraires professionnels;
- Les frais de location ou d'acquisition de matériel informatique ou d'équipements, si ceux-ci sont nécessaires à la réalisation du projet;
- Les dépenses reliées à la réalisation et à la promotion du projet.

Les frais réguliers de fonctionnement de l'organisme NE SONT PAS admissibles. Toutefois, les dépenses liées à la gestion et aux services administratifs seront admissibles, SEULEMENT SI JUSTIFIÉS, jusqu'à concurrence de 20 % du coût total du projet.

Aussi, les frais suivants ne sont pas admissibles :

- Les coûts engendrés avant la signature par les deux parties de la convention liant l'organisme à la Ville;
- Les frais liés à la création et à la gouvernance d'un nouvel organisme;
- Les achats d'immeuble, de terrains et de servitudes à l'exception d'immeubles, de terrains et de servitudes destinés spécifiquement à l'usage de la collectivité et répondant à certaines conditions;
- Les frais juridiques;
- Les frais de financement temporaire;
- Les coûts de réparation et de maintenance généraux ou périodiques;
- Les frais de réception pour les réunions auxquelles seuls le personnel et les partenaires assistent;
- La rémunération des membres du conseil d'administration;
- Les indemnités de départs discrétionnaires ou forfaitaires.

Contributions en biens et services :

Une contribution en biens et services (équivalente à un montant en espèces) est un bien ou un service qui a une valeur monétaire, qui représente une dépense supplémentaire que le contributeur n'aurait pas autrement engagée et qui aurait été payée à l'aide des fonds du requérant si le contributeur n'avait pas fait ce don. Les contributions en biens et services doivent être pertinentes et essentielles pour le projet, représenter des dépenses admissibles selon les règles du programme et être présentées en respectant les lignes directrices suivantes :

Lignes directrices :

- La nature et la valeur de la contribution en biens et services doivent être détaillées. Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce qu'un cadre comptable approprié soit créé pour assurer que la valeur déclarée pour tous les éléments est raisonnable. Ces montants devront se retrouver dans les états financiers annuels qui seront remis à la Ville de Montréal.
- Les contributions en biens et services reçues par le requérant devront être appuyées par des factures indiquant le coût des contributions ou les rabais appliqués.

Tableau de calcul

Le tableau ci-dessous comprend une liste non exhaustive de contributions en biens et services, ainsi que des indications sur la façon de calculer leur valeur. Nous vous invitons à communiquer avec la Ville en cas de doute.

Catégorie	Calcul de la contribution reconnue	Contributions inadmissibles
Accès à des bases de données	<ul style="list-style-type: none"> Coût supplémentaire de l'accès (ex. achat d'une licence supplémentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de création ou de mise à jour de la base de données
Équipement et appareillage	Don (d'occasion) <ul style="list-style-type: none"> valeur marchande raisonnable valeur selon l'inventaire de l'entreprise Don (neuf) <ul style="list-style-type: none"> prix de vente au client le plus favorisé (si l'article est en stock) coût de fabrication (si l'article est unique) Prêt <ul style="list-style-type: none"> équivalent de location fondé sur la dépréciation 	<ul style="list-style-type: none"> Prix courant ou prix de rabais courant Équivalents de location excédant les valeurs acceptées si l'appareillage a été donné ou vendu Frais de mise au point
Événement	<ul style="list-style-type: none"> Coût réel 	<ul style="list-style-type: none"> Boissons alcoolisées
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> Coût unitaire de fabrication de produits commerciaux Prix de vente au client le plus privilégié Coût de production de prototypes et d'échantillons 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise au point
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> Salaires réels des équivalents temps plein incluant les avantages sociaux, le cas échéant selon le nombre d'heures mis sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> À l'exception des employés dédiés au projet <ul style="list-style-type: none"> Rémunération pour une participation à des comités directeurs Rencontre ponctuelle
Logiciels	<ul style="list-style-type: none"> Coût d'une licence par progiciel pour le client le plus privilégié Coût d'un produit commercial équivalent (si un logiciel pouvant être obtenu par don n'est pas disponible sur le marché) 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise au point
Utilisation des installations	<ul style="list-style-type: none"> Coût d'accès à l'installation 	
Contrats de services professionnels et techniques	<ul style="list-style-type: none"> Coût au client le plus favorisé 	
Utilités publiques	<ul style="list-style-type: none"> Coût supplémentaire d'accès 	
Promotion et marketing	<ul style="list-style-type: none"> Coût au client le plus favorisé 	<ul style="list-style-type: none"> Publicité à coût nul, telle qu'une mention dans une infolettre

Dossier # : 1166352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166352005 - PRAM-Est Société Ressources Loisirs de Pointe aux trembles.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé budgétaire
Tél : 514 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Div. Conseil
Et Soutien Financier - Point Ser.
Développement

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Y9, agissant et représenté par M. Pierre Roy, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 22 septembre 2016, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent en partie du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, le 4 juillet 2012, (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 990-2012, pris par le Gouvernement du Québec le 31 octobre 2012, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Autorisation de signature »;
- 1.5 « **Directeur** » : le Directeur du Service du développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 1.6 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2 **OBJET**

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes, en considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de soixante-trois-mille dollars (63 000 \$) incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- 3.2.1 une somme de trente-cinq-mille dollars (35 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- 3.2.2 une somme de vingt-trois-mille dollars (23 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan de mi-mandat;
- 3.2.3 le solde de cinq-mille dollars (5 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final du projet.
- 3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme ne démontre pas, à la satisfaction du Directeur, que le financement global du Projet est assuré.
- 3.5 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.6 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.7 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de la présente convention;

- 4.3 réaliser le Projet selon le calendrier convenu et répondre aux exigences indiquées à l'Annexe 1;
- 4.4 transmettre au Directeur les informations requises par chacun des documents suivants, tel que précisées à l'Annexe 1, en fonction des versements prévus :
 - 4.4.2 avant le deuxième versement, le bilan mi-mandat du Projet;
 - 4.4.3 avant le 24 novembre 2017 et le dernier versement, le bilan financier et le bilan final du Projet.
- 4.5 transmettre au Directeur, avec le bilan final du Projet, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.6 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du Gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
- 4.7 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.8 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.9 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
- 4.10 transmettre, pour chaque année de la présente convention, ses états financiers audités, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, au Directeur ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues pour la réalisation du Projet, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, ainsi qu'une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiquées à l'Annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers vérifiés, transmettre, en plus des états financiers vérifiés, un état des revenus et dépenses audité ou accompagné d'une mission d'examen du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent

article;

- 4.11 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.12 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.13 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.14 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.15 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.16 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.17 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune

indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 mars 2018.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre

adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 **Avis**

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention du directeur
M. Serge Guérin
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

POUR L'ORGANISME :

Société Ressources-Loisirs de
Pointe-aux-Trembles
À l'attention du directeur général
M. Pierre Roy
12125, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1B 2Y9

11.3 **Cession**

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 **Absence de mandat**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 **Invalidité d'une clause**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 **Lois applicables**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 12 **RÉSILIATION**

- 12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 201

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 201

SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES

Par : _____
Pierre Roy, directeur général

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2017 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET **Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal**

Création d'un système alimentaire solidaire co-porté par les acteurs locaux, du producteur au consommateur, œuvrant en alimentation sur le territoire. Création de synergies stimulant les activités économiques locales et l'offre de services de proximité au bénéfice des résidents du secteur.

Étape	Échéancier	Détails
Création du réseau solidaire en alimentation dans l'Est de Montréal	Février à décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">▪ Mobilisation des parties prenantes▪ Création d'au moins 5 alliances transversales liant les organisations de façon circulaire▪ Élaboration et enclenchement d'un plan d'action concerté et intégré avec la participation d'au moins 20 organisations▪ Élaboration d'ententes commerciales et de partenariats d'affaires
Coordination du projet	Janvier à décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">▪ Gestion du projet▪ Mobilisation des différents collaborateurs et partage des expertises autour des différents enjeux du projet▪ Partage d'expertises et de savoir-faire
Bilans	Été 2017 Au plus tard le 24 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan de mi-mandat incluant les réalisations des activités entreprises▪ Démonstration qu'au moins 2 alliances ont été établis et que 10 organisations ont participé au plan d'action concerté et intégré▪ Bilan final, financier et de visibilité

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres

contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

23. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

24. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

25. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente de 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT
--

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au Gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.
- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du Gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.

- Apposer la signature du Gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au Gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du Gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du Gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca

ANNEXE 4

AUTORISATION DE SIGNATURE



**Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles
tenue le 22 septembre 2016 au siège social de la corporation**

Il est proposé par François Robitaille appuyé par Serge Gascon d'autoriser le directeur général Pierre Roy à déposer un projet, de revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal, dans le cadre du PRAM-EST. Le conseil d'administration accepte que la SRLPAT soit fiduciaire du projet au nom des partenaires du milieu. Le directeur général est autorisé à signer tout document relatif au projet.

Adoptée

Certifié conforme


Diane Côté-Paré
Présidente



Dossier # : 1162442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no. 1 : Remorquage Burstall Conrad inc., pour le contrat no. 2 : Remorquage Météor inc., pour le contrat no. 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres public 15-14809 - Sept soumissionnaires.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-20 10:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Division du soutien aux opérations et des patrouilles spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été désigné pour élaborer, en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement de la Ville, un contrat de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, en raison du transfert de la gouvernance des activités de remorquage au SPVM. Le dossier décisionnel 1162748003 est actuellement en processus d'approbation par les instances municipales.

L'appel d'offres public 15-14089 a été publié sur Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse et s'est tenu du 2 novembre au 18 novembre 2015 pour le service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit, un délai 15 de jours a été accordé aux soumissionnaires. La durée initiale de la validité des soumissions était de 210 jours, soit jusqu'au 15 juin 2016, cependant une prolongation de 245 jours fut demandée jusqu'au 15 février 2017. Deux addendas furent émis pour des renseignements complémentaires.

Les contrats précédents étant expirés depuis le 25 novembre 2015, les adjudicataires de ces contrats ont continué d'assurer le service jusqu'à maintenant. On attribue le délai dans la préparation du présent dossier aux nombreuses enquêtes de sécurité, et ce, en raison de la nature des services prévus à l'appel d'offres.

La Ville accorde à chacun des adjudicataires le droit exclusif d'exercer des activités de remorquage et d'entreposage sur un des territoires déterminés dans le contrat. Ce droit

d'exclusivité signifie que seul l'adjudicataire détenant le contrat ou son sous-traitant attiré au remorquage lourd, peut remorquer un véhicule visé par le contrat, et ce, pour le territoire désigné, sous réserve des exceptions prévues au contrat.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire.

Les services de fourrière consistent à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

L'appel d'offres divise le territoire de l'agglomération en quatre secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest. Une seule soumission, par ailleurs conforme, a été reçue pour les secteurs Nord et Ouest.

Les expressions «véhicules de délit» et «Service de la sécurité publique», utilisées dans le contrat, y sont ainsi définies:

Véhicule de délit : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies (ivressomètre) ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

Service de la sécurité publique : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0407 - 25 novembre 2010 : Octroi du contrat d'exclusivité de remorquage, pour une durée de cinq ans, à Remorquage Burstall Conrad inc. et Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal - Appel d'offres 09-11002.

DESCRIPTION

Les contrats d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules de délit sont d'une durée de 2 ans. L'appel d'offres prévoit que le territoire de l'agglomération est divisé en quatre secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM. Le nombre de firmes aptes à fournir ce service pour chacun des secteurs est toutefois limité. Les exigences du contrat, tant en regard du nombre exigé de dépanneuses que de l'obligation de fournir une fourrière, ainsi que les enquêtes de sécurité auxquelles le personnel et les dirigeants doivent satisfaire, explique les offres uniques reçues pour deux des quatre secteurs (Nord et Ouest).

La répartition des contrats par centre opérationnel du SPVM est la suivante :

Le contrat 1 - secteur Est : couvre le territoire des PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48, 49. (**voir note**) ;

Le contrat 2 - secteur Ouest : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 26 (Remorquage Burstall Conrad Inc.) ;

Le contrat 3 - secteur Sud : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21, 22 (Service de remorquage Longueuil Inc.) ;

Le contrat 4 - secteur Nord : couvre le territoire des PDQ 10, 24, 27, 30, 31, 33, 35, 37, 38, 44 (Remorquage Météor Inc.).

NOTE : Puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, le secteur Est sera subdivisé temporairement entre le secteur Nord et le secteur Sud. La Direction de l'approvisionnement de la Ville poursuivra le processus d'appel d'offres pour le secteur Est, jusqu'à son attribution.

Les territoires des PDQ suivants seront ajoutés pour une durée indéterminée aux secteurs Nord et Sud.

Secteur Nord : territoire des PDQ 39, 45, 46 et 49.

Secteur Sud : territoire des PDQ 23, 42 et 48.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission de 2500 \$ par secteur a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution de 10 000 \$ par secteur.

JUSTIFICATION

À l'analyse des soumissions suite à l'appel d'offres public 15-14809, on comptait 9 preneurs de cahier de charges et 7 soumissionnaires. Une seule soumission fut rejetée, car non conforme aux critères de l'appel de l'offres.

Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, des vérifications d'usage ont été effectuées, celles-ci sont liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaire sur l'une des listes qui obligerait la Ville à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle incluse à l'appel d'offres 15-14809 et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des remorquages sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). Cette tarification est majorée de 20,00 \$ afin de défrayer

les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 115 000\$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du Bureau du taxi de Montréal. Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le Bureau de taxi de Montréal assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public, et ce, jusqu'au transfert de la gouvernance des activités de remorquage au niveau du SPVM.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ce changement réglementaire ne devrait entraîner aucun coût pour la Ville de Montréal et au Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats permettent que les entreprises et leurs employés soient enquêtés et établissent une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit; de plus, les citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli ont dorénavant un guichet unique à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats dès l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Certification de fonds :
Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration (Philippe EMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghislain OUIPET, Service des affaires juridiques
Chelene COULANGES, Bureau du taxi de Montréal

Lecture :

Ghislain OUIPET, 26 octobre 2016
Chelene COULANGES, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LALONDE
Inspecteur-chef
Division du soutien aux opérations et
patrouilles spécialisées

Tél : 514 280-3304
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-6959
Télécop. : 514 280-2008

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2016-12-19

Dossier # : 1162442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Tabrésult secteur nord.pdf](#)[Tabrésult secteur sud.pdf](#)[Tabrésult secteur ouest.pdf](#)



[15-14809 Det Cah Final.pdf](#)[15-14809 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sébastien BIGUET
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-7446

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-04

Isabelle LAZURE
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division : Voirie

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
9273-5893 Québec inc.	n/a	<input type="checkbox"/>	
Remorquage Burstall Conrad Towing Inc.	n/a	<input checked="" type="checkbox"/>	
Remorquage Centre-Ville Inc.	n/a	<input checked="" type="checkbox"/>	
Remorquage Météor Inc.	n/a	<input checked="" type="checkbox"/>	
Remorquage R.F.A Inc.	n/a	<input type="checkbox"/>	
Service de Remorquage Longueuil Inc.	n/a	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par :

Sébastien Biguet

Le

4 - 11 - 2016

15-14809 - Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit

	<i>expérience de la firme soumissionnaire</i>	<i>qualité du personnel</i>	<i>caractéristiques de la fourrière</i>	<i>éléments proposés pour l'intégration d'une approche clientèle</i>	<i>description et présentation des équipements</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité					
FIRME	5%	25%	25%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date	25-01-2016				
Remorquage Meteor Inc.	4,67	22,67	23,67	18,67	23,00	92,67		-		Heure	8 h 30				
0						-		-		Lieu	9515 rue St-Hubert, Salle 'projet deployment'				
0						-		-		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td colspan="2">10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement		10000	
Multiplicateur d'ajustement															
10000															
0						-		-							
0						-		-							
Agent d'approvisionnement		Laurence Théoret													

15-14809 - Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit

	<i>expérience de la firme soumissionnaire</i>	<i>qualité du personnel</i>	<i>caractéristiques de la fourrière</i>	<i>éléments proposés pour l'intégration d'une approche clientèle</i>	<i>description et présentation des équipements</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité			
FIRME	5%	25%	25%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date	25-01-2016		
Remorquage Centre-ville	3,83	19,50	15,67	15,00	19,67	73,67		-		Heure	8 h 30		
Remorquage R.F.A. Inc	4,33	22,00	19,50	17,67	22,33	85,83		-		Lieu	9515 rue St-Hubert, Salle 'projet deployment'		
Service de remorquage Longueuil Inc.	4,33	22,00	22,67	18,33	22,33	89,67		-					
0						-		-					
0						-		-					
Agent d'approvisionnement		Laurence Théoret										Multiplicateur d'ajustement	
												10000	

15-14809 - Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit

	<i>expérience de la firme soumissionnaire</i>	<i>qualité du personnel</i>	<i>caractéristiques de la fourrière</i>	<i>éléments proposés pour l'intégration d'une approche clientèle</i>	<i>description et présentation des équipements</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité			
FIRME	5%	25%	25%	20%	25%	100%	\$		Rang	Date			
Remorquage Burstall Conrad Inc.	4,33	23,33	23,67	18,67	23,00	93,00		-		Heure	25-01-2016 8 h 30		
0						-		-		Lieu	9515 rue St-Hubert, Salle 'projet deployment'		
0						-		-		<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement													
10000													
0						-		-					
Agent d'approvisionnement		Laurence Théoret											



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 15-14809

Numéro de référence : 931335

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU DÉPANNAGE DU QUÉBEC 1472, rue Jean-B.-Michaud Drummondville, QC, J2C 7V3 NEQ : 1141234691	Monsieur RÉJEAN BRETON Téléphone : 866 773- 2737 Télécopieur :	Commande : (1031867) 2015-11-03 13 h 16 Transmission : 2015-11-03 13 h 16	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2517335 - 15- 14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Burstall Conrad 480 blvd montreal-toronto Montréal, QC, h8s 1b8 NEQ : 1142818831	Monsieur Michael Burstall Téléphone : 514 737- 6696 Télécopieur	Commande : (1031252) 2015-11-02 11 h 57 Transmission : 2015-11-02	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda

	: 514 639-8023	11 h 57	No 1 (plan) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2517335 - 15-14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Direct 460 avenue Marien Montréal-Est, QC, H1B4V9 NEQ : 1145668035	Monsieur Christian Langlais Téléphone : 514 640-3000 Télécopieur :	Commande : (1031552) 2015-11-02 17 h 27 Transmission : 2015-11-02 17 h 27	2515722 - 15-14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15-14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2517335 - 15-14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Remorquage Centre Ville 2512 St Patrick Montréal, QC, H3K 1B7 NEQ : 1164336514	Monsieur Carlos Ferrara Téléphone : 514 932-3494 Télécopieur :	Commande : (1031271) 2015-11-02 12 h 32 Transmission : 2015-11-02 12 h 32	2515722 - 15-14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15-14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 13 h 47 - Messagerie 2517335 - 15-14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie



			(Purolator)
Remorquage Météor Inc. 9405, boul. St-Michel Montréal, QC, H1Z 4G9 NEQ : 1143476712	Madame Nathalie Landry Téléphone : 514 384- 0239 Télécopieur : 514 384- 6550	Commande : (1031320) 2015-11-02 13 h 34 Transmission : 2015-11-02 13 h 34	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 13 h 50 - Messagerie 2517335 - 15- 14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Remorquage Mobile 2875 hochelaga Montréal, QC, h2k1k7 NEQ : 1168729888	Monsieur Steve Lenfesty Téléphone : 514 521- 1629 Télécopieur : 514 521- 3057	Commande : (1031243) 2015-11-02 11 h 50 Transmission : 2015-11-02 11 h 50	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 55 - Télécopie 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 13 h 49 - Messagerie 2517335 - 15- 14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 57 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
remorquage rfa inc 2393 arcand Montréal, QC, h1n3c2 NEQ : 1144651883	Madame sylvain belanger Téléphone : 514 259- 5955 Télécopieur :	Commande : (1031231) 2015-11-02 11 h 39 Transmission : 2015-11-02 11 h 39	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2517335 - 15-

			14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Remorquage TopSpeed 8000,18e Avenue Montréal, QC, H1Z3R8 NEQ : 1163975767	Madame Patrick Poulin Téléphone : 514 601- 6000 Télécopieur : 450 979- 5386	Commande : (1031742) 2015-11-03 10 h 38 Transmission : 2015-11-03 10 h 38	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2517335 - 15- 14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Service Remorquage Longueuil 1817 boul taschereau Longueuil, QC, j4k 2x9 NEQ : 1143913144	Monsieur Sebastien Roy Téléphone : 514 608- 4210 Télécopieur :	Commande : (1031272) 2015-11-02 12 h 33 Transmission : 2015-11-02 12 h 33	2515722 - 15- 14809 Addenda No 1 (devis) 2015-11-06 12 h 54 - Courriel 2515723 - 15- 14809 Addenda No 1 (plan) 2015-11-06 13 h 48 - Messagerie 2517335 - 15- 14809 Addenda No 2 2015-11-11 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2015 Tous droits réservés

Dossier # : 1162442001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Accorder trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le contrat no 1 : Remorquage Burstall Conrad inc, le contrat no 2 : Remorquage Météor inc., le contrat no 3 : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres no 15-14809 - Sept soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD- intervention financière.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Philippe EMOND
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 280 1985

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-15

Denis LAROCQUE
directeur(trice)-administration - bureau du taxi de montreal
Tél : 5142803807
Division : Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration



Dossier # : 1167231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 9 547 036,72 \$ (contrat: 8 846 846,00 \$ et incidences: 765 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290101 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 547 036,72 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 846 846,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,66 % par l'agglomération, pour un montant de 6 650 852,31 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-05 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 9 547 036,72 \$ (contrat: 8 846 846,00 \$ et incidences: 765 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290101 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant son âge avancé et son état de dégradation structurale, la conduite d'eau principale existante dans la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame installée en 1901 et réhabilitée en 1962, a été identifiée par la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement.

Considérant l'âge avancé et l'état de dégradation structurale des conduites d'égout et d'eau secondaire, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) intègre les travaux de reconstruction des conduites d'égout unitaire installées en 1934, ainsi que des conduites d'eau secondaires installées en 1889 et en 1934 dans la rue Peel entre les rues Wellington et Notre-Dame.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) intègre les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout collecteur installée en 1867, dans l'intersection des rues William et Peel, afin de faire une mise à jour de sa structure. Cette reconstruction est aussi nécessaire

pour le réaménagement de toutes les structures souterraines d'égout et d'aqueduc dans cette intersection.

Le présent contrat se veut une première phase pour les travaux sur ce tronçon. En effet, les travaux de surface seront réalisés par l'équipe des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans une phase ultérieure.

Les trois directions requérantes du Service de l'eau ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés de ce contrat dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, sur une distance de 650 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 640 mètres de conduite d'eau principale de 900 mm et 600 mm de diamètre,
- la reconstruction de 487 mètres d'égout unitaire variant entre 450 mm et 750 mm de diamètre,
- la reconstruction de 670 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm et 300 mm de diamètre,
- la reconstruction de 42 mètres d'égout collecteur de 1350 mm et 1500 mm de diamètre.
- des travaux de mise à niveau du réseau de Bell Canada.

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Mises aux normes du réseau de Bell Canada dans la rue Peel». Ces travaux au montant de 65 009,28 \$ taxes incluses, représentent 0,07 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est déterminée à 804 258,73 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de déplacement de conduites gazières, de marquage et signalisation, de

gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de fouilles archéologiques ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Quinze (15) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitants; trois (3) firmes ont indiqué que le devis technique était trop spécialisé; deux (2) firmes ont mentionné que leur carnet de commande était complet; deux (2) firmes ont mentionné qu'elles ne rencontraient pas les spécifications demandées et quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre a été inscrite dans les documents de l'appel d'offres 290101 (voir en pièce jointe). Aucune soumission n'a été jugée inadmissible, tous les entrepreneurs respectaient les conditions émises à cette clause.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions reçues.

Après comparaison des prix reçus, les professionnels de la DGPEC ont constaté que le prix du plus bas soumissionnaire est non seulement inférieur au prix de l'estimation de 12,1 % mais aussi inférieur à celui des autres soumissionnaires de façon considérable. La moyenne des quatre (4) autres soumissions reçues est de 11 957 099.27 \$, soit un écart de 35,2 % par rapport au prix du plus bas soumissionnaire.

Les écarts les plus élevés se retrouvent respectivement dans les articles de drain d'égout, de structures et conduites d'eau principale, de sols contaminés et de maintien de la circulation. Pour l'ensemble de ces articles, à l'exception du prix de l'élimination des sols contaminés, les prix de l'estimation sont inférieurs à la moyenne des prix soumis. Ce qui nous permet d'affirmer que le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très compétitifs et même légèrement en dessous de ceux du marché afin de s'assurer de l'obtention du contrat.

Compte tenu de ce qui précède et vu que l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 9 547 036,72 \$ (taxes incluses) et comprend :

- un contrat avec le Groupe TNT inc. pour un montant de 8 846 846,00 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 65 009,28 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 765 000,00 \$ taxes incluses.

La dépense est assumée à 69,66 % par l'agglomération pour un montant de 6 650 852,31 \$ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'égout collecteur. Ces conduites concernent la production de l'eau potable et l'assainissement des eaux qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomération*". L'autre portion de la dépense, soit 30,34 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 2 896 184,41 \$ taxes incluses.

Cette dépense est prévue et est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 65,68 % au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 6 270 766,90 \$, taxes incluses.
- 30,34 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 896 184,41 \$, taxes incluses;
- 3,98 % au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau pour un montant de 380 085,41 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 9 547 036,72 \$ représente un coût net de 8 717 717,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivant :

- # RCG 16 032 « PG Const. réhab. cond. prim. AQ » pour un montant de 5 726 046,01 \$;
- # 16-026 « PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG » pour un montant de 2 644 602,40 \$;
- # RCG 14-020 « PG Const. réhab. cond. prim. ÉG » pour un montant de 347 068,64 \$.

Par ailleurs, le coût net total de 8 717 717,05 \$ est admissible à une subvention estimée à 7 503 094,12 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), impliquant une dépense nette par emprunt à la charge des contribuables de 1 214 622,93 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et d'égout. De plus, le fait de retarder ces travaux diminue la redondance pour l'alimentation en eau du secteur et pour le maintien à niveau du réservoir McTavish, dû aux autres travaux dans le secteur, entre autres avec le chantier des promenades urbaines à l'entrée du réservoir McTavish. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 avril 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mars 2017

Fin des travaux : Novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Diane GIRARD, Le Sud-Ouest

Lecture :

Michel VERREAULT, 13 décembre 2016

Kathy DAVID, 12 décembre 2016

Jean-François DUBUC, 12 décembre 2016

Diane GIRARD, 12 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

Tél : 514 872-5156

Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. : 514 872-2874

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-12-15

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	290101
No du GDD :	1167231057
Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame.	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	14 - 11 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	7 - 12 - 2016
Ouverture faite le :	7 - 12 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
24 - 11 - 2016	Ajout de l'article de fourniture des plans TQC au formulaire de soumission et clarifications diverses dans le devis technique d'égout et aqueduc, au devis technique de circulation et au devis technique Bell.
30 - 11 - 2016	Ajout des articles pour la reconstruction du mail au formulaire de soumission et précisions au devis technique d'égout et aqueduc.
30 - 11 - 2016	Tableau résumé des questions et des réponses.
	60 000 \$
	15 000 \$
	0 k\$

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	20
Nbre de soumissions reçues	5
% de réponses	25
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	6 - 4 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
GRUPE TNT INC.	8 042 587,27	804 258,73	8 846 846,00
EXCAVATION LOISELLE INC.	9 064 534,89	906 453,48	9 970 988,37
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	10 433 542,05	1 043 354,20	11 476 896,25
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	11 904 545,45	1 190 454,55	13 095 000,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	12 077 738,58	1 207 773,86	13 285 512,44
Estimation	interne	9 151 305,45	915 130,54
			10 066 435,99
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-12,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			12,7%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
				<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	GRUPE TNT INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	8 846 846,00
Montant des incidences (\$):	765 200,00
Date prévue de début des travaux :	15 - 3 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	30 - 11 - 2017

ACTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Soumission: 290101
Titre: Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Arrondissement Le Sud-Ouest.

Arrondissement: Le Sud-Ouest

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée				
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc en tranchée d'égout 300 mm	560	m	Longueur du projet: 650 mètres.
Aqueduc hors tranchée d'égout 150 mm	60	m	
Aqueduc hors tranchée d'égout 300 mm	50	m	
Aqueduc principal 900 mm	620	m	
Aqueduc principal 600 mm	20	m	
Égout 450 mm	67	m	
Égout 600 mm	66	m	
Égout 675 mm	251	m	
Égout 750 mm	103	m	
Égout Collecteur 1375 mm	32	m	
Égout Collecteur 1500 mm	10	m	

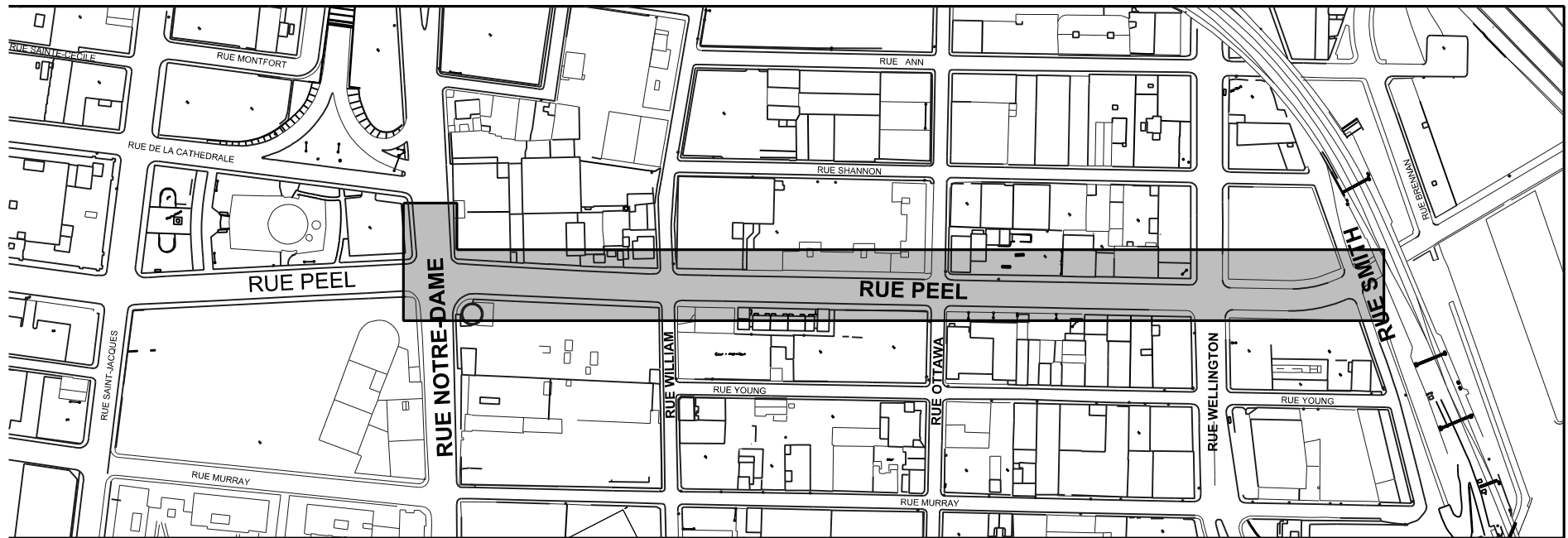
Éclairage / Feux			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par: Benjamin Rodriguez, ing

Date: 9 décembre 2016



PLAN DE LOCALISATION



RUE PEEL

DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME

ARRONDISSEMENT: LE SUD-OUEST

Montréal 

Service des infrastructures
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

TITRE: TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU
PRINCIPALE ET SECONDAIRE

CROQUIS
290101

REVISION
07 Décembre 2016

PRÉPARÉ PAR:
M. Youcef, ag. tech.

DESSINÉ PAR:
M. Youcef, ag. tech.

VÉRIFIÉ PAR:
Benjamin Rodriguez, ing.

<p>Service des infrastructures, de la voirie et des transports Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7^e étage Montréal (Québec) H3C 0G4</p>	<p>SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public N° 290101 Exécution de travaux cahier_charges2016-07-04</p>
---	--	---

19. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE À TITRE DE MAÎTRE D'ŒUVRE

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE, l'information relative à deux (2) contrats, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à titre de maître d'œuvre au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

- a) d'égout sanitaire ou unitaire, et
- b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
- c) de voirie

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire, à titre de maître d'œuvre, aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section IV – Formulaires de soumission :

- 1- l'année de réalisation
- 2- la description du projet et de la nature des travaux
- 3- le nom de l'artère et de la municipalité
- 4- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Dans le cas d'un contrat en cours, il doit joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être d'une valeur de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des soumissions
- 5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées
- 6- le nom du donneur d'ouvrage.

Le soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la formule de soumission.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section IV – Formulaires de soumission dûment complété et accompagné des pièces justificatives, le cas échéant, et référant à deux (2) contrats respectant les critères ci-haut mentionnés **ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION**. Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives, le cas échéant, et référant à deux (2) contrats qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache et ce, nonobstant l'article 6.2 des Instructions aux soumissionnaires.

Soumission 290101 – Rue Peel.

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts lors des *travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame.*

Arrondissement : Le Sud-Ouest.

Secteur	Mesures de mitigation
<p>Rue Peel entre les rues Notre-Dame et Smith</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des travaux par phases et selon une séquence spécifique afin de minimiser l'impact sur la fluidité de la circulation; - Interventions adaptés aux heures de pointe et aux contraintes de la circulation spécifique du secteur. De plus, accélération des travaux (plages horaires prolongées); - Aménagements de débarcadères temporaires pour la STM; - Coordination avec les responsables de la STM, STL et MTQ; - Maintien, en tout temps, des voies de circulation fonctionnelles adjacentes aux voies entravées, sur chacun des tronçons, afin de minimiser l'impact des travaux sur la circulation des secteurs touchés par les travaux; - Installation des chemins de détour et/ou itinéraires facultatifs et la mise en fonction avant la mise en place des entraves; - Maintien de tous les mouvements permis aux intersections. Aucune fermeture complète des intersections n'est permise durant les travaux (<i>sauf l'intersection Wellington/Peel pendant la période des vacances de la construction</i>); - Maintien, en tout temps, des trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage piéton est entravé dans une direction, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle; - Maintien, en tout temps, des accès aux résidents, entreprises et commerces du secteur, aucune fermeture complète des accès n'est permise durant les travaux; - Présence de signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une réunion d'information pour les résidents et commerçants sera organisée avant la tenue des travaux; - Installation, aux approches du chantier de construction, des panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - En plus des communications usuelles, des panneaux à messages variables (PMV) seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux afin d'inciter les usagers de la route à emprunter des itinéraires facultatifs et en conséquence diminuer le trafic en transit dans la zone active des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents et commerçants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation;

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 13 décembre 2016

Monsieur Dominic Chénier
Gestionnaire approvisionnement de réseau
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Arrondissement Le Sud-Ouest.

Soumission : 290101

Monsieur,

Suite aux travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction des massifs;

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Groupe TNT Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common Inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à 79 223,64 \$ (taxes incluses). À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La ville assume le 17,94% du coût des travaux inclus dans ce bordereau et qui s'applique à la protection des massifs avec des boîtes de bois pendant les travaux d'excavation en tranchée. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à 65 009,28 \$

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre à l'attention de :

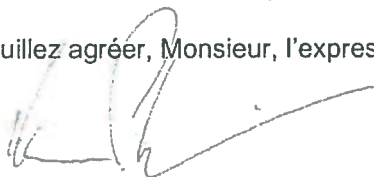
M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez ing., chargé de projets au 514-872-5156.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le (5 jours ouvrables) afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Pélouquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 2806003308.

J'ai signé le 14 décembre 2016, à Montréal.

Dominic Chénier 

Nom du signataire (en lettres moulées)

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 290101

c.c. Benjamin Rodriguez ing., chargée de projets – Division de la conception des travaux (DI)

Québec, le 20 juin 2013

TNT2 inc.
À l'attention de : Monsieur Alain Robert
600, boulevard Roland-Godard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à TNT2 inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0102 n° d'identification de l'Autorité : 2700000263**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- GROUPE TNT MERCERON
- PIEUX BCA

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). TNT2 inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
C1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-0512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 mars 2016

GROUPE TNT INC.
20845, CH DE LA CÔTE N
200
BOISBRIAND QC J7E 4H5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000263

N° de demande : 1630965614

L'analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d'un tiers requis seront reçus à l'Autorité.

Faites-nous parvenir votre paiement pour le solde à payer dans les plus brefs délais.

Montant de la facture : 416,00 \$

Paiement reçu : 0,00 \$

Solde à payer : 416,00 \$

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 290101

Numéro de référence : 1028937

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1201507) 2016-11-15 14 h 44 Transmission : 2016-11-15 15 h 08	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 09 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 04 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 14 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4	Monsieur Louis-Cyrille Lalande Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1201330) 2016-11-15 10 h 51 Transmission : 2016-11-15 10 h 51	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel

2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 06 - Courriel
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 06 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 45 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Armatres Bois-Francis Inc (ABF)
249 boul de la Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
<http://www.abf-inc.com>

[Madame Geneviève
Beaudoin](#)
Téléphone : 819
758-7501
Télécopieur : 819
758-7629

Commande : (1202599)
2016-11-17 14 h 02
Transmission :
2016-11-17 14 h 02

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 53 - Courriel
2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 16 h 55 - Courriel
2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 16 h 57 - Courriel
2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 06 - Courriel
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 09 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 53 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

[Monsieur Marc
Giguère](#)

Commande : (1205020)
2016-11-24 13 h 43

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 53 - Courriel

Canada Pipe Ltd
400 Boul St-Martin Ouest, bureau 200
Laval, QC, H7M 3Y8

Téléphone : 450
668-5600
Télécopieur : 450
668-1209

Transmission :
2016-11-24 16 h 06

2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 16 h 55 - Courriel
2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 16 h 57 - Courriel
2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 13 - Messagerie
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 10 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 54 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Construction Bau-Val Inc.
87 Emilien Marcoux, Suite#101
Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com>

Madame France
Laverdure
Téléphone : 514
636-4400
Télécopieur : 514
636-9937

Commande : (1201172)
2016-11-15 8 h 47
Transmission :
2016-11-15 8 h 52

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 53 - Courriel
2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 16 h 55 - Courriel
2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 16 h 57 - Courriel
2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 14 - Messagerie
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 10 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 55 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Decast Ltd. 8807 Simcoe road #56 Utopia, ON, L0M 1T0	<u>Monsieur Benoit Tanguay</u> Téléphone : 705 734-2892 Télécopieur : 705 734-2270	Commande : (1202257) 2016-11-17 8 h 02 Transmission : 2016-11-17 8 h 07	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 08 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 04 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 12 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1203681) 2016-11-21 16 h 02 Transmission : 2016-11-21 16 h 15	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 10 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 05 - Messagerie

Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	<u>Madame Louise Genest</u> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1201275) 2016-11-15 10 h 02 Transmission : 2016-11-15 10 h 02	2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 46 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Loïselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	<u>Monsieur Michel Laberge</u> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1201170) 2016-11-15 8 h 45 Transmission : 2016-11-15 8 h 45	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 53 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 06 - Courriel 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 08 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 51 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 04 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 16 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<p>Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3</p>	<p><u>Madame Carole Haley</u> Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308</p>	<p>Commande : (1201294) 2016-11-15 10 h 13 Transmission : 2016-11-15 11 h 30</p>	<p>2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 53 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 13 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 08 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 50 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
---	---	--	---

<p>Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupetnt.com</p>	<p><u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 420-0414</p>	<p>Commande : (1200960) 2016-11-14 15 h 12 Transmission : 2016-11-14 15 h 38</p>	<p>2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 53 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 13 - Messagerie</p>
--	--	--	---

2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel

2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel

2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement

2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 10 - Messagerie

2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 15 h 03 - Messagerie

2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

L.A. Hébert Ltée
9700 Place Jade
Brossard, QC, J4Y 3C1

[Madame Louise
Brisson](#)
Téléphone : 450
444-4847
Télécopieur : 450
444-3578

Commande : (1201299)
2016-11-15 10 h 18
Transmission :
2016-11-15 10 h 18

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 53 - Télécopie

2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 18 h - Télécopie

2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 17 h 31 - Télécopie

2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement

2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 07 - Messagerie

2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 16 h 08 - Télécopie

2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 16 h 13 - Télécopie

2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement

2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 11 - Messagerie

2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 09 - Messagerie

2679449 - 290101_Addenda 3
2016-12-01 9 h 04 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
17 Du Moulin
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0

[Monsieur David
Guay](#)
Téléphone : 450
454-3928
Télécopieur : 450
454-7254

Commande : (1202755)
2016-11-18 7 h 34
Transmission :
2016-11-18 7 h 34

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 52 - Courriel

2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 16 h 55 - Courriel

2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 16 h 57 - Courriel

2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 06 - Courriel
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 05 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 43 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Les Entreprises Michaudville Inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6
<http://www.michaudville.com>

Monsieur Sylvain
Phaneuf
Téléphone : 450
446-9933
Télécopieur : 450
446-1933

Commande : (1202390)
2016-11-17 9 h 39
Transmission :
2016-11-17 9 h 39

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 16 h 53 - Courriel
2677484 - 290101_Bell
2016-11-24 16 h 55 - Courriel
2677485 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-24 16 h 57 - Courriel
2677486 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
2677489 - 290101_Plans Bell Addenda
1
2016-11-24 20 h 06 - Courriel
2679336 - 290101_Addenda 2
2016-11-30 12 h 04 - Courriel
2679338 - 290101_Formulaires de
soumission (devis)
2016-11-30 12 h 11 - Courriel
2679339 - 290101_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 09 - Messagerie
2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 52 - Messagerie
2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.
124 rue Huot

Monsieur David
Hodgson

Commande : (1201227)
2016-11-15 9 h 23

2677482 - 290101_Addenda 1
2016-11-24 17 h 39 - Télécopie

Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, QC, J7V 7Z8	Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	Transmission : 2016-11-15 10 h 26	2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 17 h 26 - Télécopie 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 18 h 29 - Télécopie 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 11 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 05 - Télécopie 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 12 - Télécopie 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 06 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 53 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	---	---

Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	<u>Madame Christine Barbeau</u> Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1201888) 2016-11-16 10 h 32 Transmission : 2016-11-16 10 h 43	2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 53 - Télécopie 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 17 h 29 - Télécopie 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 18 h 04 - Télécopie 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 10 - Messagerie 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 05 - Télécopie 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 12 - Télécopie 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 04 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 40 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 57 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<p>RepcO Inc 395 boulevard Labbé Nord Victoriaville, QC, G6P 1B1</p>	<p>Monsieur Jean Boucher Téléphone : 819 350-5240 Télécopieur : 819 758-1153</p>	<p>Commande : (1201252) 2016-11-15 9 h 45 Transmission : 2016-11-15 9 h 45</p>	<p>2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 06 - Courriel 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 07 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 49 - Messagerie 2679449 - 290101_Addenda 3 2016-11-30 15 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8</p>	<p>Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055</p>	<p>Commande : (1202148) 2016-11-16 15 h 49 Transmission : 2016-11-16 15 h 49</p>	<p>2677482 - 290101_Addenda 1 2016-11-24 16 h 52 - Courriel 2677484 - 290101_Bell 2016-11-24 16 h 55 - Courriel 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-24 16 h 57 - Courriel 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1 2016-11-24 20 h 06 - Courriel 2679336 - 290101_Addenda 2 2016-11-30 12 h 04 - Courriel 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis) 2016-11-30 12 h 11 - Courriel 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1 2016-11-30 14 h 03 - Messagerie 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1 2016-11-30 14 h 11 - Messagerie</p>

2679449 - 290101_Addenda 3
 2016-11-30 15 h 23 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Super Excavation Inc.
 5900 Saint-Jacques Ouest
 Montréal, QC, H4A 2E9

Monsieur Natalino Cappello
 Téléphone : 514 488-6883
 Télécopieur : 514 488-1791

Commande : (1204192)
 2016-11-22 15 h 47
Transmission :
 2016-11-22 17 h 29

2677482 - 290101_Addenda 1
 2016-11-24 16 h 53 - Télécopie
 2677484 - 290101_Bell
 2016-11-24 18 h 03 - Télécopie
 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis)
 2016-11-24 17 h 27 - Télécopie
 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau)
 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1
 2016-11-24 20 h 12 - Messagerie
 2679336 - 290101_Addenda 2
 2016-11-30 12 h 05 - Télécopie
 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis)
 2016-11-30 12 h 12 - Télécopie
 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau)
 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement
 2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
 2016-11-30 14 h 07 - Messagerie
 2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
 2016-11-30 14 h 53 - Messagerie
 2679449 - 290101_Addenda 3
 2016-11-30 15 h 24 - Télécopie
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Télécon Inc
 7450 rue du Mile End
 Montréal, QC, H2R2Z6
<http://Telecon.ca>

Madame Dominique Audet
 Téléphone : 514 644-2333
 Télécopieur :

Commande : (1201748)
 2016-11-16 9 h
Transmission :
 2016-11-16 9 h

2677482 - 290101_Addenda 1
 2016-11-24 16 h 52 - Courriel
 2677484 - 290101_Bell
 2016-11-24 16 h 55 - Courriel
 2677485 - 290101_Formulaires de soumission (devis)
 2016-11-24 16 h 57 - Courriel
 2677486 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau)
 2016-11-24 16 h 57 - Téléchargement
 2677489 - 290101_Plans Bell Addenda 1
 2016-11-24 20 h 12 - Messagerie
 2679336 - 290101_Addenda 2
 2016-11-30 12 h 04 - Courriel
 2679338 - 290101_Formulaires de soumission (devis)
 2016-11-30 12 h 11 - Courriel
 2679339 - 290101_Formulaires de soumission (bordereau)
 2016-11-30 12 h 11 - Téléchargement

2679341 - 2901-EGA-01_04 R1
2016-11-30 14 h 07 - Messagerie

2679343 - 2901-EGA-01_10 R1
2016-11-30 14 h 47 - Messagerie

2679449 - 290101_Addenda 3
2016-11-30 15 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1167231057

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 9 547 036,72 \$ (contrat: 8 846 846,00 \$ et incidences: 765 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290101 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1167231057_DGSRE.xls1167231057InfoCompt_DEEU.xlsx](#)



[1167231057InfoCompt_DEP.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-04

Lise NOLIN
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-5878

Division : Direction du conseil et du soutien
financier - PS Eau et Environnement



Dossier # : 1161213005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	1- Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). 2- Accorder un soutien financier à cette fin, non récurrent, de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
2. d'accorder un soutien financier à cette fin, non récurrent, de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-20 17:13

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161213005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel) MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	1- Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). 2- Accorder un soutien financier à cette fin, non récurrent, de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de principe est intervenue le 31 janvier 2016, entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d’une bibliothèque et d’un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe qui accueillent les citoyens de tous les âges et de tous les parcours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0510 - 25 août 2016 - Avis de motion - Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

CG16 0553 - 29 septembre 2016 - Adoption - Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

AM 286734 - 20 octobre 2016 - Approbation du règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-

Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (Hélène David) ont convenu que la Ville de Montréal avance à BAnQ la somme de 17 M\$, provenant de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

En effet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décidé d'investir 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l'Axe 3 de l'Entente.

Cette entente consiste en la réhabilitation, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ et l'implantation en ses murs de :

1. La **bibliothèque pour ados** qui offrira aux jeunes des collections variées de romans, de musique, de bandes dessinées, de jeux vidéo, de jeux de société, etc., et présentera une programmation d'activités centrée sur leurs intérêts. Elle partira à la rencontre de leurs besoins grâce à une série de zones ouvertes, à la circulation fluide, dans lesquelles ils auront la possibilité de s'initier à de nouvelles technologies et à la création médiatique par l'intermédiaire d'équipements de pointe qui leur permettront de réaliser leurs propres projets.
2. Le **laboratoire d'innovation**, qui, de son côté, sera un espace de travail communautaire et de création de type « *start-up* » destiné à un public diversifié : adolescents, adultes, organismes et entreprises en démarrage ainsi que simples curieux et innovateurs de toutes sortes. Il donnera accès à des technologies de pointe qui ne sont pas aisément accessibles et permettra aux entrepreneurs et aux innovateurs de fabriquer des prototypes à faible coût. Dans une atmosphère collaborative, il encouragera le mentorat intergénérationnel et favorisera le partage de connaissances par l'entremise des médias numériques et des nouvelles technologies. Ce faisant, il contribuera de façon inédite à valoriser la création et à améliorer la littératie numérique.

JUSTIFICATION

Inaugurée en 1915, la bibliothèque Saint-Sulpice est l'une des premières bibliothèques publiques francophones de Montréal. Ses collections ont constitué le premier fonds documentaire de la Bibliothèque nationale du Québec, fondée en 1967, à l'origine de BAnQ. L'édifice se distingue par une architecture d'esprit Beaux-Arts. La bibliothèque Saint-Sulpice située au 1700, rue Saint-Denis, à Montréal, est classée monument historique depuis 1988 en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Le 31 janvier 2016, BAnQ s'est donc vu confier le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

La bibliothèque Saint-Sulpice abritera deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe s'adressant à l'ensemble de la population.

En donnant aux adolescents une bibliothèque conçue pour eux, en mettant à leur disposition et à celle d'un public diversifié des technologies de pointe et en créant une synergie entre ces différents publics, le projet Saint-Sulpice se placera au cœur de la

communauté et dynamisera le rôle inclusif de la bibliothèque publique.

Il s'affirmera comme un nouveau modèle d'espace citoyen qui vise à favoriser l'autonomie de tous les participants en leur donnant les moyens d'acquérir et de mettre à jour, tout au long de leur vie, les compétences numériques essentielles à la participation à la société du XXI^e siècle. La richesse et la diversité des technologies et des activités offertes deviendront ainsi un vecteur permettant la mise en place d'un dialogue social, culturel et scientifique unique qui participera directement au renforcement du potentiel de nouvelles générations de citoyens.

En plus de redonner ses lettres de noblesse à un édifice important de l'histoire de Montréal, le projet Saint-Sulpice propose d'en faire un moteur incontournable du développement urbain durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 17 M\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-050 Bibliothèque Saint-Sulpice. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération soit :

- 2 000 000,00 \$ à la signature du contrat;
- 13 000 000,00 \$ en 2017;
- 2 000 000,00 \$ à la fin des travaux

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et 2015-2016.

La dépense de 17 M\$ est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville. et a fait l'objet des recommandations de crédits suivantes : 12-03.01.01.00-0289, 12-03.01.01.00-0290, 13-03.01.01.00-0291 et 13-03.01.01.00-0292.

Cette somme n'inclut pas les frais de fonctionnement du projet Saint-Sulpice qui devront faire l'objet d'une entente ultérieure entre la Ville et BAnQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette aide financière à BAnQ permettra d'offrir aux Montréalais(e)s des espaces d'innovation et de création ainsi que des espaces destinés aux adolescents (bibliothèque et médialab).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution à BAnQ, tel qu'il est décrit dans les aspects financiers au présent sommaire décisionnel

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy ASSELIN
Pour Ivan Filion, directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-02

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2016-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-20

Dossier # : 1161213005

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

1- Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). 2- Accorder un soutien financier à cette fin, non récurrent, de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons la validité et la forme du document ci-joint.

FICHIERS JOINTS



PROJET PROTOCOLE BANQ-VILLE de MONTRÉAL Projet St-Sulpice VERSION VISÉE.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

William Kronstrom RICHARD
Avocat
Tél : 514 872 2733

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514 872 8323
Division : Droit contractuel

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé à cette fin en vertu de la résolution CG06 006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**, société d'État légalement constituée en vertu de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-12), ayant son siège au 2275 rue Holt, Montréal, Québec, H2G 3H1, et une place d'affaires au 475 du boul. De Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 5C4, agissant et représentée par Mme Christiane Barbe, présidente-directrice générale, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée « **BAnQ** »

ATTENDU QUE BAnQ a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec et d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire national, à la culture et au savoir et agir comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises;

ATTENDU QU' en vertu d'une entente de principe intervenue le 31 janvier 2016, la VILLE et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « MCC ») ont convenu, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, de financer le projet de BAnQ visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe qui accueillent les citoyens de tous les âges et de tous les parcours (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QUE le MCC et la VILLE, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) ont autorisé des investissements de 17 millions de dollars pour la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice et l'implantation en ses murs du Projet;

ATTENDU QUE le MCC et la VILLE ont convenu de confier à BAnQ la maîtrise d'œuvre du Projet et la gestion ultérieure du lieu et des activités qui s'y tiendront;

ATTENDU QUE pour la réalisation du Projet, le MCC a convenu de transférer par décret la propriété de l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice, situé au 1700 rue Saint-Denis, à Montréal, à BAnQ (ci-après l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE le MCC a amorcé les démarches concernant le transfert de propriété par l'intermédiaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après le « MTMDET ») dans le but de conclure ledit transfert à BAnQ dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU' en date du 27 octobre 2016, BAnQ a reçu du MTMDET une offre de vente de l'Immeuble et qu'elle entreprend les démarches pour l'acquérir conformément à sa loi constitutive;

ATTENDU QUE pendant la période transitoire où le MCC demeurera propriétaire de la bibliothèque Saint-Sulpice, BAnQ pourra disposer pleinement des lieux sous réserve d'obtenir les autorisations préalables du Ministre pour entreprendre tous travaux ou curetages nécessaires pour l'élaboration du Projet, et ce, en raison notamment du classement patrimonial de l'Immeuble en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ; c. P-9.002) ;

ATTENDU QUE pour rassembler les conditions nécessaires à la réalisation du Projet et faciliter la protection et la mise en valeur de l'Immeuble patrimonial, le MCC, BAnQ et la VILLE conviennent de l'intégration au Projet d'un concours d'architecture;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'élaborer l'échéancier du Projet en conséquence;

- ATTENDU QU' il a été convenu que la VILLE verse à BAnQ la somme de *DIX-SEPT MILLIONS DOLLARS* (17 000 000 \$) pour réaliser le Projet, laquelle somme découle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la Ministre de la Culture et des Communications et la VILLE pour consolider le réseau des bibliothèques de Montréal;
- ATTENDU QUE cette somme n'inclut pas les frais de fonctionnement du Projet qui devront faire l'objet d'une entente ultérieure entre les parties;
- ATTENDU QUE la VILLE confirme par les présentes que cette réserve de fonds servira en la réhabilitation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ et l'implantation en ses murs du Projet;
- ATTENDU QU' il y a lieu par le présent protocole d'entente, de convenir des rôles et des responsabilités des parties et des modalités de versements des sommes nécessaires par la VILLE à BAnQ pour la réalisation du Projet;
- ATTENDU QUE la VILLE a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à BAnQ;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. OBJET

Le présent protocole d'entente (ci-après le « Protocole ») a pour principal objet de préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les conditions du versement de la participation financière de la VILLE à BAnQ pour la réalisation du Projet visant la réhabilitation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice ainsi que l'implantation en ses murs dudit Projet.

2. PORTÉE DU PROJET

Inaugurée en 1915, la bibliothèque Saint-Sulpice est l'une des premières bibliothèques publiques francophones de Montréal. Ses collections ont constitué le premier fonds documentaire de la Bibliothèque nationale du Québec, fondée en 1967, à l'origine de BAnQ. L'édifice se distingue par une architecture d'esprit Beaux-Arts. La bibliothèque Saint-Sulpice située au 1700, rue Saint-Denis, à Montréal, est classée monument historique depuis 1988 en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Le 31 janvier 2016, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, BAnQ s'est vu confier le mandat de faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice par le MCC et la VILLE. La bibliothèque Saint-Sulpice abritera deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe s'adressant à l'ensemble de la population.

La **bibliothèque pour ados** offrira aux jeunes des collections variées de romans, de musique, de bandes dessinées, de jeux vidéo, de jeux de société, etc., et présentera une programmation d'activités centrée sur leurs intérêts. Elle partira à la rencontre de leurs besoins grâce à une série de zones ouvertes, à la circulation fluide, dans lesquelles ils auront la possibilité de s'initier à de nouvelles technologies et à la création médiatique par l'intermédiaire d'équipements de pointe qui leur permettront de réaliser leurs propres projets.

Le **laboratoire d'innovation**, de son côté, sera un espace de travail communautaire et de création de type « *start-up* » destiné à un public diversifié : adolescents, adultes, organismes et entreprises en démarrage ainsi que simples curieux et innovateurs de toutes sortes. Il donnera accès à des technologies de pointe qui ne sont pas aisément accessibles et permettra aux entrepreneurs et aux innovateurs de fabriquer des prototypes à faible coût. Dans une atmosphère collaborative, il encouragera le mentorat intergénérationnel et favorisera le partage de connaissances par l'entremise des médias numériques et des nouvelles technologies. Ce faisant, il contribuera de façon inédite à valoriser la création et à améliorer la littératie numérique.

En donnant aux adolescents une bibliothèque conçue pour eux, en mettant à leur disposition et à celle d'un public diversifié des technologies de pointe et en créant une synergie entre ces différents publics, le Projet se placera au cœur de la communauté et dynamisera le rôle inclusif de la bibliothèque publique.

Il s'affirmera comme un nouveau modèle d'espace citoyen qui vise à favoriser l'autonomie de tous les participants en leur donnant les moyens d'acquérir et de mettre à jour, tout au long de leur vie, les compétences numériques essentielles à la participation à la société du XXI^e siècle. La richesse et la diversité des technologies et des activités offertes deviendront ainsi un vecteur permettant la mise en place d'un dialogue social, culturel et scientifique unique qui participera directement au renforcement du potentiel de nouvelles générations de citoyens.

En plus de redonner ses lettres de noblesse à un édifice important de l'histoire de Montréal, le Projet propose d'en faire un moteur incontournable du développement urbain durable.

Le Projet est plus amplement détaillé dans l'annexe A jointe au Protocole.

3. BUDGET

Le budget du Projet se chiffre à *DIX-SEPT MILLIONS DE DOLLARS* (17 000 000 \$) et est plus amplement détaillé dans l'annexe B jointe au présent Protocole. Ce budget n'inclut pas les frais de fonctionnement du Projet, qui devront faire l'objet d'une entente ultérieure entre les parties.

4. ÉCHÉANCIER

Débutant en janvier 2017, les travaux se termineront vers la fin de décembre 2018. L'échéancier est plus amplement détaillé dans l'annexe C jointe au Protocole.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

5.1. Rôles et responsabilités de BAnQ

De façon générale et non limitative, BAnQ s'engage à :

- a) Utiliser la contribution financière exclusivement aux fins prévues du Protocole;
- b) mettre en place une structure de gouvernance du Projet incluant un comité directeur et un comité d'idéation, y désigner ses représentants et y déposer, de façon régulière, des rapports d'avancement complets, le tout conformément à l'article 6 du présent Protocole;
- c) assurer la performance du Projet et livrer l'Immeuble répondant aux besoins exprimés, tout en respectant le coût, la portée et l'échéancier convenu;
- d) élaborer le cadre global du Projet, soit l'idéation sur recommandation du comité d'idéation, l'échéancier de réalisation, l'estimation des coûts, les enjeux bâtis et réglementaires, la programmation fonctionnelle et technique, les orientations et les usages;
- e) assurer la gestion du processus relatif à un concours d'architecture pluridisciplinaire;
- f) recourir, au besoin, à des services externes ou internes d'expertises en matière, principalement, de gestion de projets (architecture, ingénierie, estimation, analyse financière), de gestion contractuelle, de gestion financière, d'assurance qualité, de transaction immobilière, de services juridiques;
- g) produire, conjointement avec la VILLE, toute demande d'information auprès du MCC ou autre autorité gouvernementale;
- h) prendre en charge le processus d'approvisionnement du Projet pour chacune de ses phases et étapes, quel qu'en soit le mode de réalisation, conclure les contrats afférents et les administrer entièrement;
- i) superviser l'élaboration des concepts, des plans et devis préliminaires ainsi que des plans et devis définitifs et les soumettre à l'approbation du comité directeur;
- j) mettre en place et superviser, lorsque requis, des ateliers de travail (analyse de la valeur, analyse de risques, etc.) visant le contrôle du budget, de l'échéancier ou de la portée;
- k) assurer la maîtrise d'œuvre du Projet;
- l) réaliser le Projet dans le respect des dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le cas échéant, notamment en raison du fait que les travaux concernent ou affectent un immeuble patrimonial, un bien patrimonial, ou qu'ils se déroulent dans un site patrimonial ou une aire de protection d'un immeuble patrimonial;
- m) superviser l'équipe des professionnels qui sera responsable de la surveillance des travaux;
- n) produire, conjointement avec la VILLE, un plan de communications et de visibilité commun relatif au Projet, le tout conformément aux normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente (Annexe D);
- o) assurer les communications auprès des médias pour toute question relative aux responsabilités de BAnQ à titre de gestionnaire du Projet, notamment les questions de nature technique et tenir informée la VILLE préalablement à toute diffusion d'information, le tout conformément à l'Annexe D jointe aux présentes;
- p) gérer toutes les garanties applicables aux biens et services fournis dans le cadre du Projet, jusqu'à l'acceptation avec réserve, ou selon le cas, si elle est antérieure, la date de prise de possession anticipée des lieux;
- q) payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés découlant du Projet;

- r) affecter la participation financière de la VILLE exclusivement à la réalisation du Projet;
- s) répondre, en collaboration avec la VILLE, à toute demande de reddition de comptes qui lui est adressée par le MCC ou autre autorité gouvernementale;
- t) répondre à toutes demandes de redditions de compte qui lui est adressées par la VILLE;
- u) soumettre pour approbation de la VILLE des rapports d'étapes sur demande de la VILLE;
- v) permettre à la VILLE de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et documents comptables et lui remettre gratuitement, sur simple demande, copie des pièces justificatives relatives au Projet;
- w) remettre à la VILLE, quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'échéance du Protocole, soit à la date d'acceptation du Projet par BAnQ ou par la proclamation de l'abandon du Projet par celui-ci, un bilan financier montrant l'utilisation de la somme versée par la VILLE;
- x) rembourser à la VILLE, dans les trente (30) jours d'une demande du responsable, soit la directrice du Service de la culture de la VILLE, à cet effet, la portion non utilisée de la contribution financière, telle qu'elle pourra être déterminée par le responsable après examen des pièces justificatives;
- y) transmettre à la VILLE, pour chaque année du présent Protocole, un rapport annuel dans les quinze (15) jours suivant le dépôt de ce rapport à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications conformément à l'article 28 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationale du Québec (RLRQ, chapitre B -12);
- z) transmettre au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1) et à la VILLE, pour chaque année du présent Protocole, ses états financiers vérifiés, au plus tard quinze (15) jours suivant le dépôt de ce rapport à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications conformément à l'article 28 de la Loi sur Bibliothèque et Archives du Québec (RLRQ, chapitre B -12).

5.2. Rôles et responsabilités de la VILLE

De façon générale et non limitative, la VILLE s'engage à :

- a) approuver la structure de gouvernance proposée par BAnQ et désigner ses représentants au comité d'idéation et au comité directeur du Projet;
- b) produire, conjointement avec BAnQ, toute demande d'informations auprès du MCC ou autre autorité gouvernementale;
- c) participer activement aux rencontres du comité d'idéation et du comité directeur pour assurer le règlement rapide de toute problématique relevant de ces comités et favoriser l'avancement du Projet;
- d) répondre, en collaboration avec BAnQ, à toute demande de reddition de comptes qui lui est adressée par le MCC ou autre autorité gouvernementale;
- e) produire, conjointement avec BAnQ, un plan de communications et de visibilité commun relatif au Projet;
- f) s'assurer du versement de la contribution financière conformément aux modalités de l'article 7 des présentes.

6. GOUVERNANCE DU PROJET

La gouvernance du Projet prévoit la formation d'un comité directeur de Projet qui se définit comme suit :

6.1. Comité directeur de Projet

6.1.1. Mandat

Présidé par la présidente-directrice générale de BAnQ, le comité a le mandat de s'assurer de la bonne gestion du Projet en vue de livrer le Projet dans le respect du programme des besoins établis, des coûts autorisés et de l'échéancier de réalisation convenu. Ainsi, le comité doit suivre toutes les étapes de la gestion du Projet, être en mesure de faire les recommandations appropriées, lorsque nécessaires, et traiter des problématiques majeures.

Le comité se réunit une fois par mois et à toutes les fois que le contexte le requiert ou exceptionnellement, sur demande de l'une ou l'autre des parties prenantes jusqu'à la livraison définitive du Projet. Le comité agit par consensus et décide de ses règles de fonctionnement. À défaut de consensus, les parties se référeront à leurs instances décisionnelles respectives.

6.1.2. Responsabilités

De façon générale et non limitative, le comité assume les responsabilités suivantes :

- a) proposer, au besoin, une révision de la structure de gouvernance du Projet;
- b) recommander le concept aux instances décisionnelles de BAnQ, de la VILLE et du MCC;
- c) approuver le plan de gestion de projet et les ajustements nécessaires, le cas échéant;
- d) juger de toute modification significative devant être apportée au Projet et recommander leur approbation;
- e) surveiller l'avancement des travaux, tant du point de vue du programme fonctionnel et technique, que de l'octroi des contrats, travaux de construction, etc.;
- f) approuver le suivi budgétaire (construction, MAO, informatique, acquisition)
- g) entériner la stratégie communicationnelle du Projet;
- h) prendre en charge toute autre question qu'il juge à propos.

Le comité directeur peut également nommer des représentants à d'autres comités opérationnels, à être formés notamment, un comité de travail pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique, l'équipe de coordination et de planification, le comité de suivi du budget.

6.1.3. Composition

Le comité directeur du Projet est composé des membres suivants :

Pour BAnQ :

- Mme Christiane Barbe, présidente du comité
- Yvon Richard, CIM (Conseil en immobilisation et management), Directeur de projet
- M. Benoit Migneault, directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice
- Mme Catherine Laberge, directrice de l'administration et des services immobiliers
- Mme Geneviève Rossier, directrice des communications et des relations publiques

Pour la VILLE :

- Mme Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture
- M. Ivan Filion, directeur des bibliothèques, Direction des bibliothèques, Service de la culture

Pour le MCC :

- M. Jean Bissonnette, sous-ministre adjoint au développement culturel et au patrimoine
- M. Bruno Boisvert, adjoint exécutif

Représentant du patrimoine

- Martin Drouin, professeur au Département d'études urbaines et touristiques, UQAM

Tout membre peut se faire remplacer par un substitut, lequel a alors, en l'absence de celui qu'il remplace, l'autorité pour agir en son lieu et place et avec le même effet. Le comité peut inviter toute autre personne selon l'expertise requise de façon ponctuelle à joindre le comité.

6.2. Comité d'idéation du Projet

6.2.1. Mandat

Le comité d'idéation a le mandat d'explorer et de développer les grands jalons des différents éléments qui sous-tendent l'offre de service du Projet, tant au niveau des espaces intérieurs qu'extérieurs, identifier les groupes concernés et mettre en place des ateliers de conception participative auprès de ces derniers et ainsi assurer la production d'un rapport faisant état des consultations, enjeux et recommandations dans le but d'alimenter la vision du Programme fonctionnel et technique (PFT).

Le comité se réunit généralement à toutes les semaines ou lorsque le contexte le requiert. Le comité agit par consensus et décide de ses règles de fonctionnement.

6.2.2. Composition

Le comité d'idéation du Projet est présidé par Louise Guillemette-Labory et est constitué des membres suivants :

Pour BAnQ :

- Benoit Migneault, directeur de la Bibliothèque Saint-Sulpice
- Nathalie Lussier, adjointe professionnelle
- Léa-Kim Châteauneuf, bibliothécaire, médiation et technologie
- Jennifer Ricard, bibliothécaire, médiation et développement de collections

- Ariane Chalifoux, bibliothécaire, médiation et développement de collections
- Simon Lair, analyste en informatique
- François Rivard, technicien en informatique
- Isabelle Corriveau, coordonnatrice, Direction de l'éducation et de la programmation
- Jean-Luc Murray, Direction de l'éducation et de la programmation
- Yvon Richard, Directeur du projet Saint-Sulpice

Pour Ville de Montréal :

- Thierry Robert, bibliothécaire, Programmes et services
- Marie D. Martel, bibliothécaire, conseillère – bibliothèques
- Stéphane Ricci, urbaniste
- Patrick Lozeau, conseiller en planification, données ouvertes

Tout membre peut se faire remplacer par un substitut, lequel a alors, en l'absence de celui qu'il remplace, l'autorité pour agir en son lieu et place et avec le même effet. Le comité directeur du Projet peut suggérer d'autres membres si le contexte le requiert.

7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

- 7.1 Sous réserve du respect par BAnQ de l'ensemble des conditions du Protocole, la VILLE convient de verser à la BAnQ la somme maximale de *DIX-SEPT MILLIONS DE DOLLARS* (17 000 000 \$), incluant toute taxe applicable le cas échéant, pour réaliser le Projet, laquelle somme découle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la ministre de la Culture et des Communications et la VILLE pour consolider le réseau des bibliothèques de Montréal.
- 7.2. La contribution financière sera remise à BAnQ sous la forme de trois (3) versements effectués comme suit :
- deux millions de dollars (2 000 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature du Protocole par les deux parties;
 - treize millions de dollars (13 000 000 \$) au 1^{er} octobre 2017, sous réserve de l'approbation par la Ville des rapports d'étapes prévus à l'article 5.1 u) et à la transmission des redditions de compte demandées par la VILLE en vertu de l'article 5.1 t) du présent Protocole;
 - deux millions de dollars (2 000 000 \$) à la fin des travaux, et ce, sous réserve, de l'approbation par la VILLE, du bilan financier, produit par BAnQ, montrant l'utilisation de la somme versée par la VILLE.
- 7.3. Cette contribution financière n'inclut pas les frais de fonctionnement du Projet, qui devront faire l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties.

8. RÉSILIATION

- 8.1. La VILLE peut en tout temps mettre fin au Protocole si BAnQ fait défaut de remplir quelque obligation que ce soit prévue au Protocole, celle-ci reconnaissant que toutes et chacune de ces obligations constituent une considération essentielle sans laquelle la VILLE ne lui aurait pas accordé cette aide financière.

Pour ce faire, la Ville adresse un avis écrit de résiliation à BAnQ énonçant le motif de résiliation. BAnQ devra remédier au motif énoncé dans le délai prescrit dans cet avis, à défaut de quoi, le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

- 8.2. Advenant telle résiliation, la VILLE exigera le remboursement de la portion non utilisée de la contribution financière telle qu'elle pourra être déterminée par le responsable de la VILLE, soit la directrice du Service de la culture, après examen des pièces justificatives, et ce, sans compensation ou indemnité pour BAnQ.

9. DURÉE DU PROTOCOLE

Le Protocole entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties et se termine à la date d'acceptation du Projet par BAnQ ou par la proclamation de l'abandon du Projet par celui-ci. Malgré la fin du Protocole, chaque partie respectera toutes et chacune de ses obligations en découlant jusqu'à leur extinction.

10. TRANSMISSION ET AVIS

Tout document ou avis qui doit être transmis en vertu du Protocole doit être adressé comme suit :

Pour la Ville :

Suzanne Laverdière
Directrice
Service de la culture
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 5^e étage, pavillon Prince
Bureau 5220
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél : (514) 872-4600
Courriel : suzanne.laverdiere@ville.montreal.qc.ca

Pour BAnQ :

Benoit Migneault
Directeur
Direction de la bibliothèque Saint-Sulpice
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
475 du boul. De Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2L 5C4
Tel : (514) 873-1100 poste 6582
Courriel : benoit.migneault@banq.qc.ca

11. ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET CONFIDENTIALITÉ

BAnQ et la VILLE se donnent mutuellement accès à tout document ou toute information qu'ils détiennent sur le Projet et s'engagent à assurer la confidentialité des informations reçues, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Ainsi tous les membres du comité directeur et du comité d'idéation devront signer une entente de confidentialité à cet effet.

Les parties s'engagent mutuellement à se tenir informées de toute demande d'accès à l'information reçue qui vise le Projet. Aussi, toute demande d'accès à l'information reçue par la VILLE ou par BAnQ dans le cadre de ce Projet et portant sur les documents remis par BAnQ devra être transmise à BAnQ pour analyse et traitement, laquelle s'engage à faire de même envers la VILLE.

12. CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 Élection de domicile

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du Protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2. Cession

Le Protocole lie les parties aux présentes de même que leurs ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3. Modification

Aucune modification aux termes du Protocole n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4. Validité

Une disposition du Protocole jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5. Lois applicables

Le Protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Par : _____
Christiane Barbe, présidente-directrice générale

Ce protocole a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le ^e jour de _____ 2016 (CG16).

ANNEXE A

DESCRIPTION DU PROJET ST-SULPICE

L'INCUBATEUR SAINT-SULPICE

Espace ado et laboratoire d'innovation

Inaugurée en 1915, la bibliothèque Saint-Sulpice est l'une des premières bibliothèques publiques francophones de Montréal. Destinée d'abord au grand public et aux chercheurs, elle devient rapidement un haut lieu de convergence où se rencontrent sociétés littéraires, intellectuels et artistes. L'édifice se distingue par une architecture raffinée d'esprit Beaux-Arts, arborant entre autres une pièce décorative significative, se situant au-dessus de l'entrée principale, qui affirme son orientation résolument tournée vers l'éducation et le partage des connaissances : une cartouche en pierre sculptée, portant un bas-relief à l'effigie d'un livre ouvert.

Maintenant fermée depuis de nombreuses années, BAnQ propose de redonner à la bibliothèque Saint-Sulpice ses lettres de noblesse ainsi que sa fonction originale, sous une forme renouvelée, grâce à un projet structurant articulé autour de deux grands axes complémentaires :

Un espace spécifiquement dédié aux adolescents

Un espace d'innovation et de création centré sur les nouvelles technologies.

Ce projet convie les adolescents à créer, expérimenter et innover dans un esprit de partage de connaissances et de collaboration intergénérationnelle. Se met alors en place, dans un contexte architectural et technologique où se rejoignent ainsi l'ancien et le nouveau, un espace d'innovation sociale, artistique et technologique qui réserve une place privilégiée aux adolescents tout en accueillant également les citoyens de tous âges et de tous les parcours.



La Bibliothèque Saint-Sulpice (gauche) et sa salle de lecture (droite).

Espace 1 : Espace ado (13-20 ans)

L'Espace ado part à la rencontre des besoins exprimés par les jeunes par l'entremise d'une série de zones ouvertes, à la circulation fluide, dans lesquels ces derniers ont la possibilité de découvrir et s'initier à de nouvelles technologies par l'intermédiaire d'équipements de pointe leur permettant de réaliser des projets, souvent de nature collaborative, axés sur leurs centres d'intérêt, en particulier la création médiatique et technologique, tout en bénéficiant d'un espace bibliothéconomique adapté à leurs besoins.



East Liberty Carnegie Library Teen Zone

Ce lieu de détente, de socialisation et de découverte technologique met l'accent sur l'accès à la culture sous toutes ses formes, se module en espaces de travail et d'expérimentation individuel et d'équipe tout en cristallisant des modes de collaboration actifs articulés sur des projets scolaires, parascolaires et personnels.

Comme il est recommandé dans le *Teen Guidelines*¹ de l'American Library Association, des collections documentaires de bases (corpus de découverte mis à jour régulièrement) seront judicieusement mises en valeur: romans ados, bandes dessinées, revues axées sur les préoccupations et intérêt des jeunes; aide aux devoirs (dictionnaires, grammaires, manuels, etc.); jeux vidéo et consoles (possibilité de partenariat avec Warner Brothers et divers autres studios de développement de jeux vidéo); jeux de société (permettant de créer une synergie entre les adolescents et faciliter l'émergence de réseaux d'appartenances ludiques).



Une ambitieuse programmation centrée sur les intérêts des ados et animée par des acteurs du milieu artistique, culturel et technologique les incitera à se familiariser avec des formes innovantes d'art médiatique et de technologies en lien avec les équipements offerts sur place : production vidéo, musicale et sonore, infographie, médias interactifs, modélisation et production d'objets en 3D, robotique et électronique, programmation, etc.

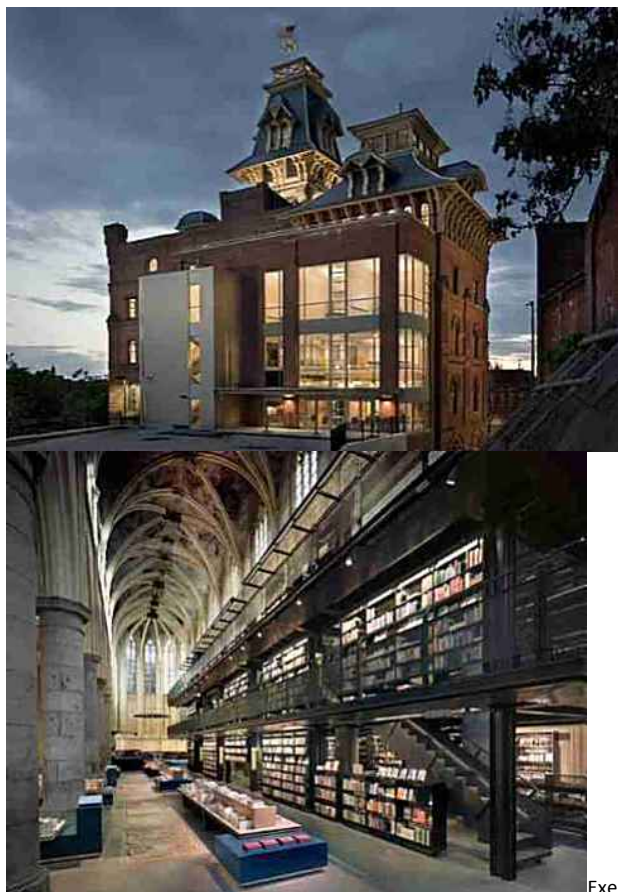
¹ Teen space guidelines de l'American Library Association : <http://www.ala.org/yalsa/guidelines/teenspaces>

Situé au premier étage de la bibliothèque, où se situent la salle de lecture principale et ses salles attenantes, l'espace bénéficiera ainsi d'une lumière naturelle stimulante propice à la réflexion, la création ainsi qu'à la lecture.

Les objectifs de cet espace sont de :

- Contrer le phénomène du décrochage scolaire en favorisant l'intégration des jeunes dans la communauté
- Favoriser l'intégration des jeunes nouveaux arrivants par la socialisation et l'inclusion dans des projets collaboratifs
- Développer la capacité à « apprendre à apprendre » dans une optique d'apprentissage autonome tout au long de la vie
- Réduire la fracture numérique due à des facteurs socioéconomiques ou générationnels ;
- Élargir les horizons professionnels des jeunes
- Favoriser la participation active à la vie citoyenne.

Il y a par ailleurs lieu d'examiner la pertinence d'incorporer une composante d'inclusion sociale au projet par l'entremise de la présence d'un travailleur social ou d'un partenariat avec des organismes jeunesse. Deux modèles de bibliothèques ados (Queens et Phoenix) misent déjà sur cet aspect avec grand succès. Les clientèles de proximité (Habitations Jeanne -Mance, Village gai, jeunes itinérants) pourraient notamment bénéficier de la présence d'un tel élément.



Exemple de restauration inventive de deux bâtiments historiques : la brasserie de Baltimore transformée en bureaux pour un OSBL (à gauche) et l'église de Maastricht transformée en librairie (droite)

Espace 2 : Laboratoire d'innovation

Le laboratoire d'innovation, de son côté, se veut un espace de travail communautaire et de création destiné à une clientèle diversifiée : adolescents, adultes, organismes et entreprises en démarrage (*startups*), ainsi qu'aux simples curieux et innovateurs de toute sorte.



Cette fonction d'incubateur promeut ainsi une synergie intergénérationnelle dans un espace libre qui favorise l'acquisition de nouvelles compétences ainsi que l'apprentissage autonome, donne accès à des technologies de pointe qui ne sont pas aisément disponibles ainsi qu'à certaines technologies traditionnelles, permet aux entrepreneurs et aux innovateurs de fabriquer des prototypes à faible coût dans une atmosphère collaborative stimulante tout en favorisant la création, l'expérimentation, la collaboration et le partage de connaissances par le biais des médias numériques et des nouvelles technologies.

L'ancien Minneapolis Grain Exchange transformé en espace de travail partagé (coworking).

Le lieu indiqué pour abriter ce laboratoire est, sans aucun doute, l'ancien auditorium qui pourrait être réaménagé afin d'offrir, sur une vaste surface, une gamme importante et diversifiée d'équipements de pointe favorisant l'exploration collaborative de nouvelles avenues et ainsi partir à la découverte d'un univers de possibilités.



Vues de l'auditorium de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

Parmi les technologies de pointe qui s'y trouveraient, on peut donner comme exemples :

- Imprimante et numériseur 3D
- Machines-outils à commande numérique (fraiseuse, découpeuse au laser et à vinyle)
- Outils traditionnels (scies, ponceuses, perceuses)
- Machines à production de circuits imprimés
- Studio d'enregistrement sonore et de mixage
- Studio de tournage et de montage vidéo
- Matériel de réalité virtuelle
- Postes informatiques ultraperformants



Les récentes expériences de *living labs*, particulièrement en Europe, sont axées sur ces nouveaux modes de participation citoyenne et d'innovation dans des espaces ouverts à tous. Plus qu'un atelier de création numérique standard, le laboratoire d'innovation vise donc également à résoudre des problèmes sociaux, du plus simple au complexe, en créant une synergie entre différents acteurs (public, privé, entreprises, associations, individu) dans l'objectif de tester des services, des outils ou des usages nouveaux.

Comme l'exprime avec sagacité Roberto Santoro, président de l'European Society of Concurrent Enterprising Network et de l'Europe Network of Living Labs :

Les living labs ont émergé comme une nouvelle approche à l'innovation dans laquelle les utilisateurs ne sont désormais plus vus comme un objet d'investigation, mais comme des acteurs clefs dans le processus d'innovation.

Redonner ainsi ce pouvoir d'innover à des utilisateurs dans leurs environnements de vie réelle a nourri la croissance exceptionnelle de ce mouvement à travers le monde et a allumé l'espoir que, dans ces écosystèmes « vivants », les utilisateurs, et encore mieux les communautés et les citoyens, puissent contribuer de manière significative à la cocreation de solutions répondant à nos enjeux sociétaux actuels, englobant la croissance économique, le bien-être dans une humanité vieillissante et la protection de la planète.

Or, il n'existe pas encore d'exemples d'espaces où une synergie interdisciplinaire se conjugue à l'intergénérationnelle, comme le préconise cette proposition d'espace d'innovation ouverte. Et à la différence des *living labs* et des accélérateurs d'entreprises existants, l'incubateur Saint-Sulpice favorisera la convergence des créateurs de tous les milieux, ouvrant ainsi la porte à des solutions interdisciplinaires à des enjeux urbains, technologiques et communautaires.

Des espaces spécialisés, un emplacement commun

Avec ses 2 900 mètres carrés de superficie², la bibliothèque Saint-Sulpice permet de mettre sur pied un projet aux fonctions multiples (voir l'Annexe A pour certaines fonctions connexes) desservant des clientèles aux besoins divers et dont l'interaction est porteuse d'une innovation technologique et sociale riche. Et loin d'être

indépendants, les deux espaces proposés sont liés à la façon de vases communicants afin de faciliter le dialogue, la coopération et l'apprentissage par les mentors et les pairs. La conjugaison de ces deux espaces ouverts offre ainsi des possibilités collaboratives et technologiques à ce jour rarement explorées à la fois pour les adolescents et pour les créateurs, travailleurs et organismes logeant dans la bibliothèque.

Cette proposition de division des espaces rencontre par ailleurs des échos dans divers projets qui furent salués à travers le monde tant pour leur côté innovateur que pour le succès rencontré. C'est notamment le cas du Teen Zone de la East Liberty Carnegie Library de Pittsburgh :

The final design for East Liberty included three distinct spaces intended to inspire different levels of engagement and activity. The Living Room space, with its comfy chairs and TV, creates a casual environment for socializing and hanging out in small groups. [This] room is used for playing board games, video gaming, watching movies and just talking. Adjacent to the Living Room is the Collaboration space, which is less casual with its tables and chairs but still perfect for small group projects and doing homework. Finally, the Studio space is for intense focus and hands-on programs and workshops³.



² Superficie locative de 2 900 m² sur une superficie bâtie d'environ 3 700 m².

³ <http://www.kidsburgh.org/features/award-winning-teen-zone-welcomes-young-library-patrons-east-liberty>



Les retombées ne sont pas qu'individuelles. En effet, à travers de tels échanges, c'est un nouveau dialogue citoyen et démocratique qui s'amorce. Chose rare, la bibliothèque devient ainsi, pour les adolescents, un lieu de prise de parole et d'inclusion qui permet d'inscrire un regard nouveau et dynamique au cœur de l'analyse d'une problématique ou d'un phénomène. Le dialogue intergénérationnel

y est encouragé par la tenue d'événements spéciaux sollicitant tous les citoyens de la bibliothèque : spectacles et prestations, conversations spontanées informelles sur divers sujets, ateliers pour tous animés par des experts invités, marathons de création collaborative à la manière des *hackathon*⁴, expositions spontanées ou annuelles (on peut penser au *Montréal Mini Maker Faire*⁵ qui pourrait en faire son lieu permanent).

Fondé sur des théories pédagogiques qui préconisent l'apprentissage par la création centrée sur les intérêts des participants, l'incubateur Saint-Sulpice vise davantage que d'accroître les compétences en littératie numérique : il fait avant tout la promotion de valeurs de plus en plus répandues, autant dans le milieu de l'éducation que dans celui de l'entrepreneuriat, à savoir :



- **La collaboration spontanée**
- **Le libre échange d'idées et de connaissances**
- **Les démarches d'essais et erreurs sans peur de l'échec.**

⁴ Événement, généralement étalé sur plusieurs jours, où des développeurs de toutes provenances se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative.

⁵ <http://www.makefairemontreal.ca/>

Objectifs du projet

En mettant à la disposition de tous les participants des technologies de pointe et en permettant une synergie unique, le projet d'incubateur Saint-Sulpice aura de multiples retombées positives sur les ados, les adultes, la communauté d'entrepreneurs et de créateurs, les organismes et le grand public.

Pour la clientèle ado

- Expérimentation avec des technologies non disponibles à la maison ou à l'école ;
- Possibilités de mentorat avec des créateurs de toute sorte ;
- Engagement à titre de partenaires égaux dans des projets d'innovation citoyenne, technologique ou artistique ;
- Contact avec des adultes inspirants, sans lien d'autorité avec eux, et qui peuvent donc établir des rapports égalitaires stimulant davantage l'apprentissage, la curiosité et l'ouverture d'esprit ;
- Possibilité d'une aide ponctuelle ou approfondie, dans le cadre d'un projet, via l'intervention d'un technologue résident ;
- Contact avec divers corps de métiers et avec des travailleurs motivés et enthousiastes permettant un élargissement de la vision du marché du travail et de ses possibilités ;
- Davantage d'occasions de prendre part à des expériences culturelles et un accès direct aux contenus culturels numériques et à leur création, tel que préconisé par les objectifs du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Culture et des Communications.

Pour les adultes, organismes, travailleurs et autres participants

- Accès à du matériel technologique de haut niveau permettant la réalisation rapide de prototypes à faible coût ;
- Espaces de travail ouverts et partagés avec une communauté de créateurs aux intérêts semblables ;
- Proximité directe avec la nouvelle génération et possibilité de comprendre, apprendre de ces derniers et découvrir leur façon d'être ;
- Possibilité d'intégrer les jeunes dans un processus de cocréation (entrepreneurial, artistique, technologique) et ainsi être exposés à des façons de voir nouvelles et surprenantes ;
- Satisfaction de communiquer une passion, un savoir-faire : le plaisir d'enseigner

Partenariats avec les organismes

Il sera par ailleurs fructueux, même essentiel, de former des partenariats avec des organismes, pour renforcer à la fois le dynamisme de l'espace et la mission de ces organismes, qu'ils soient issus du domaine communautaire, artistique, technologique ou entrepreneurial. De même, un partenariat avec des institutions d'enseignement permettrait d'assurer l'injection de connaissances et projets en constante évolution.



The Lab Miami

C'est cependant les partenariats avec les organismes jeunesse qui bénéficieraient plus particulièrement aux jeunes. En offrant à ces organismes un lieu d'accueil permanent ou ponctuel, ceux-ci pourront plus facilement remplir leur mission, profiter d'espaces et d'équipements modernes, et rejoindre leur clientèle cible – souhaits par ailleurs exprimés lors des consultations réalisées par BANQ avec des acteurs-clés du milieu associatif.

Ces organismes s'intègrent naturellement dans les objectifs de l'incubateur Saint-Sulpice, comme en témoignent ces quelques exemples :

Fusion jeunesse, un organisme qui vise à créer des partenariats entre des universités et des écoles afin de contrer le décrochage scolaire grâce à des projets qui motivent et engagent les jeunes.

Oxy-jeunes, qui utilise l'activité artistique comme moyen de prévention et de résolution du décrochage scolaire, du suicide, de la pauvreté, de la toxicomanie et de la violence chez les jeunes.

Brila, une initiative axée sur les jeunes qui encourage la littératie critique, valorise la responsabilité sociale et rehausse l'estime de soi par l'entremise d'ateliers créatifs philosophiques.

Dynamo, un groupe qui mobilise les forces d'une collectivité pour lui permettre de définir en commun ses besoins et trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie de ses membres. En reconnaissant les expériences, les savoirs et les talents de tous les membres de la communauté, Dynamo fait une place naturelle aux jeunes dans ses processus.

Café graffiti, dont la mission est d'offrir un milieu de vie pour les jeunes. Ils peuvent s'y réunir pour discuter, y trouver une oreille attentive pour répondre à leurs besoins. De plus, le Café Graffiti veille à faire reconnaître professionnellement les jeunes artistes tout en les aidant à combattre leur exclusion.

Espace ado et laboratoire d'innovation

En donnant aux adolescents un espace à eux, en mettant à leur disposition et à celle d'un public diversifié des technologies de pointe, et en créant une synergie entre ces différentes clientèles, le projet d'incubateur Saint-Sulpice se place au cœur de la communauté et dynamise le rôle inclusif de la bibliothèque publique.

Il se présente et s'affirme comme un nouveau modèle d'espace citoyen qui vise à favoriser l'autonomie de tous les participants en leur donnant les moyens d'acquérir et de mettre à jour, tout au long de leur vie, les compétences numériques essentielles à la participation à la société du 21^e siècle. La richesse et la diversité des technologies et activités offertes deviennent ainsi un vecteur permettant la mise en place d'un dialogue social, culturel et scientifique unique qui participe directement au renforcement du potentiel de nouvelles générations de citoyens.

Non content de redonner ses lettres de noblesse à un édifice important de l'histoire de Montréal, le projet d'incubateur Saint-Sulpice propose donc d'en faire un moteur incontournable du développement urbain durable.



Sant Joan workshop au Fab Lab BCN

Annexe A

Fonctions connexes et utilisation de certains espaces

Certains espaces de la Bibliothèque Saint-Sulpice ne peuvent que difficilement changer de vocation en raison du classement de l'édifice au Registre du patrimoine culturel du Québec. En effet, ces espaces sont protégés et il peut s'avérer impossible d'en changer la vocation en raison même de l'architecture des lieux. Il est cependant possible de moduler la vocation d'origine en fonction de nouveaux besoins.

1. Magasin

Constitué d'étagères en acier et de plancher en marbre, le magasin de la bibliothèque Saint-Sulpice constitue un exemple remarquable des espaces d'entreposage de livres spécifiquement conçus pour les bibliothèques du 20^e siècle.

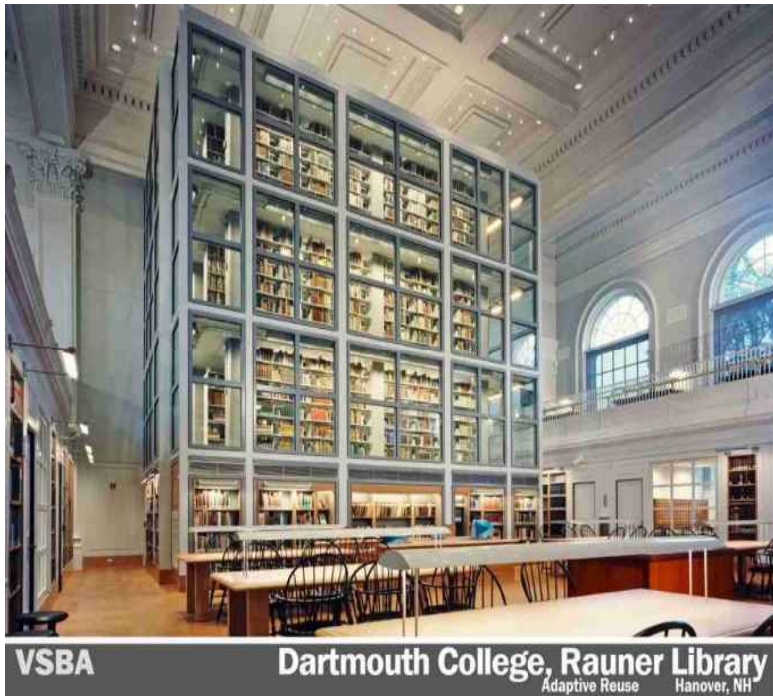
Composé de quatre niveaux, d'esprit fonctionnel et moderne, ce magasin recourt à un type de rayonnage visant : [...] « à utiliser au maximum l'espace disponible tout en réduisant au minimum les coûts de fabrication. Entièrement à l'épreuve du feu, ce rayonnage est constitué d'une charpente en acier dont les poutres et les montants forment à la fois l'assise des planchers et les montants des étagères [...]. L'ensemble forme une structure indépendante placée dans une coquille de béton armé »⁶.



Vue du magasin Saint-Sulpice

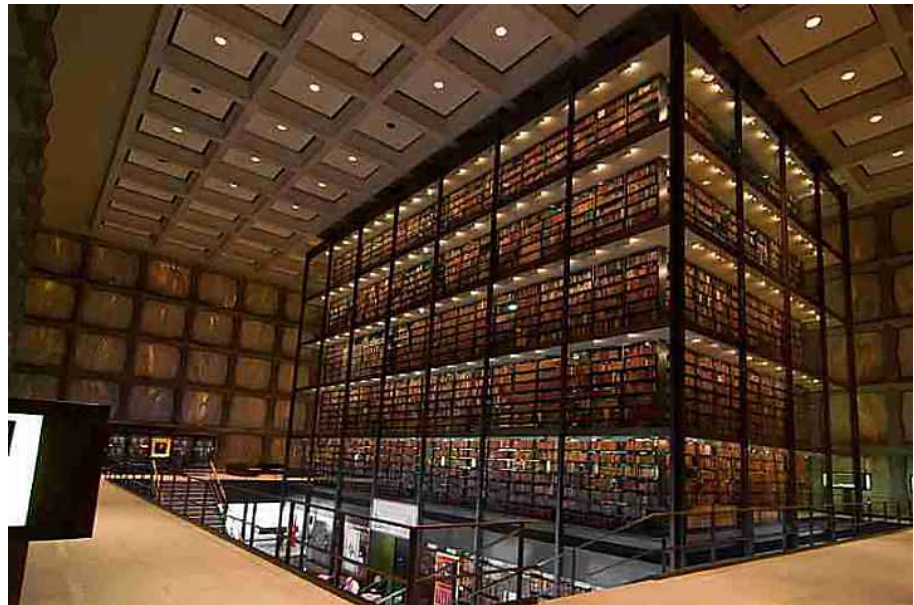
Utilisé pour la première fois à la Library of Congress à Washington, ce rayonnage d'acier était alors reconnu pour son efficacité sur le plan de l'utilisation de l'espace, de l'économie, de la fonctionnalité et de l'entretien.

⁶ Louise Chouinard, Évolution architecturale de l'édifice Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale du Québec, 1700, rue Saint-Denis, Montréal, Montréal, ministère des Affaires culturelles, mai 1989, p. 3, note 2.



Nous proposer d'y loger certaines collections anciennes et précieuses de la collection universelle de BAnQ : la collection Saint-Sulpice, par exemple, pourrait ainsi y réintégrer son écrin d'origine. Il suffirait d'aménager une salle de consultation dans l'une des pièces attenantes du magasin.

Exemple de restauration innovante d'un îlot de rayonnage ancien à la bibliothèque Rauner du Dartmouth College

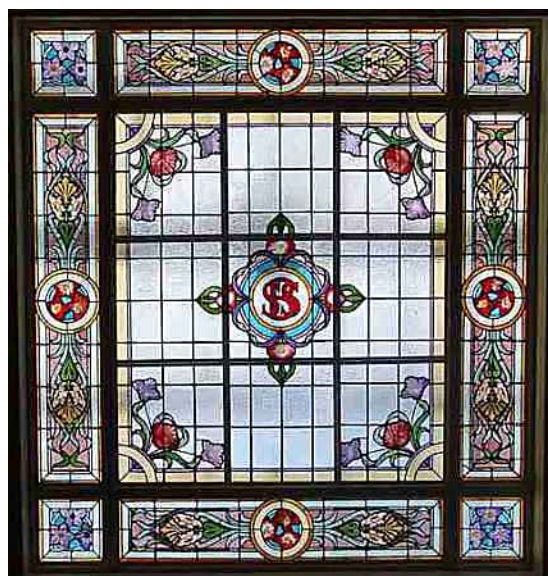


*Bibliothèque des livres rares,
Université Yale*

2. Les combles

Non content d'en parsemer les murs, le plafond de la salle de lecture est également constellé de neuf vitraux situés dans des caissons formant trois immenses verrières rectangulaires y apportant un éclairage naturel. Le vitrail en position centrale comporte le monogramme BSS, identifiant la bibliothèque Saint-Sulpice, choix de l'architecte Eugène Payette. Ces vitraux sont éclairés par une immense verrière située dans le grenier du bâtiment.

Malheureusement, il s'agit d'un espace d'accès difficile et occupé par un enchevêtrement de poutres qui en obstrue le passage. Il pourrait s'avérer pertinent dans le cadre d'éventuelles visites des coulisses, mais sans plus.



Salle de lecture et vue des vitraux du plafond (à gauche); vitrail central d'un des triptyques du plafond (à droite).

ANNEXE B

BUDGET DU PROJET



BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC

Budget préliminaire



Estimation en termes de % moyens de projets de rénovation de bâtiment

Type de coûts		
Construction (incluant mobiliers intégrés)	68%	8 150 000 \$
Contingences	15%	1 797 794 \$
Honoraires professionnels		
Plans et devis, suivi des travaux	10%	1 198 529 \$
Études diverses	4%	479 412 \$
Frais de gestion, administration et assurances	3%	359 559 \$
<hr/>		
Sous-total construction		11 985 294 \$
<hr/>		
Mobiliers, appareillage et outillage		4 027 206 \$
Équipe de projet		987 500 \$
<hr/>		
TOTAL		17 000 000 \$
<hr/>		

*Préparé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec
20 avril 2016*

ANNEXE C

ÉCHÉANCIER DU PROJET

 <small>BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC</small>		BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE ÉCHÉANCIER DIRECTEUR PRÉLIMINAIRE																
N°	Nom de la tâche	Début	Fin	2018														
				Mai	Jul	Sep	Nov	Jan	Mar	Mai	Jul	Sep	Nov	Jan	Mar	Mai	Jul	Sep
1	DÉMARRAGE	Jeu 16-08-11	Ven 16-09-30															
6	PLANIFICATION	Lun 16-08-15	Lun 17-08-07															
7	Approvisionnement - professionnels	Lun 16-08-15	Ven 17-04-14															
8	Expert en programmation	Lun 16-08-15	Lun 16-10-31															
12	Conseiller professionnel - Concours	Jeu 16-09-01	Mer 16-09-28															
17	Élaboration concours architectes	Jeu 16-09-29	Lun 16-11-28															
24	Période concours architectes	Mar 16-11-08	Ven 17-04-14															
32	Conception	Lun 17-04-17	Ven 17-05-12															
34	Plans préliminaires	Lun 17-05-15	Lun 17-08-07															
37	EXÉCUTION	Mar 17-08-08	Mar 18-12-18															
38	Plans et devis pour soumission	Mar 17-08-08	Lun 17-12-04															
41	Validation budgétaire	Mar 17-10-31	Lun 17-11-20															
44	Approvisionnement - exécution	Mar 17-10-03	Lun 18-01-29															
51	Construction	Mar 18-01-30	Mar 18-12-18															

ANNEXE D

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Tous les projets réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal (ci-après l'« Entente ») doivent faire l'objet d'une communication publique. Ainsi, ces normes de visibilité précisent les principes et les modalités de communication qui guideront BAnQ dans la mise en œuvre du présent Protocole.

1. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

La BAnQ s'engage à respecter ces normes de visibilité selon les principes suivants :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de ces normes. BAnQ s'engage à ce que le plan de visibilité soit complété dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de signature du présent Protocole;
- 1.2. Soumettre à la VILLE pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du Projet;
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par BAnQ respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu en vertu des présentes normes.

2. COMMUNICATIONS

BAnQ s'engage à réaliser et respecter les principes suivants :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville et du MCC :
 - Faire état de la contribution de la Ville et du MCC et les remercier dans toutes communications, verbales ou écrites, relatives au Projet ou à une activité reliée au Projet (y compris notamment les médias sociaux);
 - Apposer, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les lettres d'annonce, les bannières, les journaux, les sites internet, les bandeaux internet, les infolettres, les communiqués de presse relatifs au présent Protocole, la signature officielle ainsi que les logos de la Ville et du MCC, que vous trouverez sur le site <http://www.ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>. De plus, la BAnQ doit s'assurer de mentionner dans les outils de communication cités ci-dessus que la référence à l'Entente doit être fait en conformité avec les normes indiquées dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* ;

Le logo de la Ville et du MCC devront également figurer sur toutes les publicités et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, BAnQ doit mentionner la participation de la Ville et du MCC en utilisant le libellé approprié indiqué dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*;

- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du MCC en clôture de toutes publicités télé ou Web. Le logo de la Ville et du MCC peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet;
- S'il y a lieu, mentionner le « Ministère de la Culture et des Communications » et « Montréal » ou la « Ville de Montréal » dans les annonces publicitaires à la radio;

- Ajouter le logo de la Ville et du MCC sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;
- Soumettre à la Ville pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville et du MCC et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

22. Relations publiques et médias :

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville, des opérations de communication, du scénario de déroulement et du contenu des communiqués concernant le Projet ou l'activité;
- Inviter un représentant de la Ville et du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées concernant le Projet;

Aviser la Ville par écrit un minimum de 10 jours ouvrables à l'avance;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et/ou le MCC, soumettre à la Ville le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet du maire et du comité exécutif ainsi qu'au MCC, la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués ;
- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

23. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (et de l'arrondissement, s'il y a lieu) disponibles sur le portail à l'adresse ville.montreal.qc.ca/logo;
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures de la Ville et du MCC et des autres participants sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal ou du gouvernement du Québec, sur leurs sites Internet respectifs ou tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement pourront être également demandées;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et celui du MCC sur le site Internet de BAnQ ou de l'événement;

- Faire approuver par la Ville les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion. La Ville s'engage à remettre ses commentaires dans les dix (10) jours ouvrables de la réception du document à approuver;
- Permettre à la Ville et au MCC d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques reliés au Projet;
- Permettre à la Ville et au MCC de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement relié au Projet. (ex. : écrans numériques géants);
- Permettre à la Ville et au MCC de s'annoncer gratuitement à l'aide d'un message publicitaire ou d'une signature lorsque des présentations audiovisuelles accompagnent une annonce ou un événement de presse;
- Offrir à la Ville et au MCC la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

Un message sera préparé à cet effet.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville et au MCC un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du MCC dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'événement, la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre du présent Protocole;
- Transmettre le plus rapidement possible à la Ville le scénario de déroulement de l'événement;
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, des élus et du MCC dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise à la Ville au moins **trois semaines** avant la date limite de livraison du matériel;

- Offrir la possibilité aux élus municipaux de participer à des remises de médailles dans le cas d'un événement sportif;
- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le Responsable.

2.6. Remettre un bilan de la visibilité accordée à la Ville, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités prévues en vertu du présent Protocole :

- S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques;
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme;

- S'il y a lieu, une photo des différents montages où figure le logo de la Ville et du MCC (ex. : conférence de presse);
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.

27. Lorsqu'il s'agit d'une entente de 250 000\$ ou plus, BAnQ s'engage également à :

- rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre du présent Protocole. À cet effet, la BAnQ s'engage à suivre les orientations de la Ville et du MCC quant à la façon de faire l'annonce publique et le protocole à suivre;
- indiquer clairement, dans le contenu diffusé, l'apport de fonds, public consenti pour la réalisation des projets, pour les projets réalisés par la Ville et le MCC et financés en totalité par l'Entente;
- faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- faire connaître à la Ville et au MCC, au moins trente (30) jours avant l'événement, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre de l'Entente;
- respecter le protocole de communication publique;
- obtenir l'approbation préalable du MCC pour chaque utilisation du logo du MCC;
- inscrire au minimum les informations suivantes dans chacun des moyens de communication utilisés :
 - le titre du programme;
 - les partenaires;
 - la contribution financière des partenaires;
 - la nature du projet;

Dossier # : 1161213005

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

1- Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). 2- Accorder un soutien financier à cette fin, non récurrent, de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1161213005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Daniel D DESJARDINS
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166618001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/Cavendish/Royalmount)
Projet :	Cavendish
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet des infrastructures ferroviaires dans son emprise.
2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-06 10:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166618001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - boulevard Cavendish (Cavendish/Cavendish/Royalmount)
Projet :	Cavendish
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish fait partie des projets prioritaires de la Ville de Montréal et vise à compléter le réseau artériel du secteur centre-ouest de l'Île. Plus spécifiquement, le projet consiste à raccorder la section nord du boulevard Cavendish dans l'arrondissement Saint-Laurent à la section sud située dans la Ville de Côte Saint-Luc. Cela permet aussi le raccordement des liens d'est en ouest, soit l'avenue Royalmount et les rues Paré et Jean-Talon, de Cavendish à Décarie, dans la Ville de Mont-Royal et l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Le tracé routier retenu par la Ville de Montréal et ses partenaires franchit les cours de triage appartenant au CN et au Canadien Pacifique (CP). Le plan de localisation est fourni en pièce jointe au présent dossier. Entre 2005 et 2007, la Ville de Montréal a réalisé une étude d'opportunité et d'avant-projet préliminaire pour le raccordement du boulevard Cavendish. Cependant, le projet a par la suite été interrompu.

Dans le cadre de la relance du projet, la Ville de Montréal a procédé récemment à la mise à jour de l'étude d'opportunité de 2007. Le scénario retenu dans cette nouvelle étude prévoit, notamment la construction d'ouvrages ferroviaires dans l'emprise appartenant au CN. L'élaboration d'une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire de ces infrastructures est requise pour lancer les prochaines étapes de réalisation du projet Cavendish.

Le CN a la responsabilité de s'assurer que le projet d'aménagement proposé n'aura aucune conséquence négative sur sa capacité à servir ses clients, sur les besoins éventuels de transport ferroviaire de la région et sur la sécurité. Suite à des négociations avec le CN concernant le tracé retenu par la Ville, ce dernier semble favorable au projet sous réserve d'engager lui-même une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise en vue de réaliser le projet Cavendish. Le CN prévoit un délai de dix-huit (18) semaines et un montant de 277 773, 85 \$ pour réaliser le mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1695 - 26 octobre 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

CG 16 0383 - 22 juin 2016 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE 16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*;

CE 16 0629 - 20 avril 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

CE 15 1971 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet d'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;

CG 15 0091 - 26 février 2015 - Donner un appui au projet Cavendish considérant les résolutions adoptées par les arrondissements et villes liées concernés afin de démontrer la volonté à réaliser ce projet structurant pour le développement et l'économie de Montréal;

CG 13 0419 - 26 septembre 2013 - Autoriser un virement de crédit de 1 249 089 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transports et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI).

DESCRIPTION

Le budget requis concerne une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire pour les ponts d'étagement ferroviaires et les ouvrages de soutènement, notamment au niveau de la sous-station électrique et de la déviation temporaire des voies ferrées. En complément, l'étude prévoit également le drainage temporaire des aménagements proposés ainsi qu'un concept architectural.

Les services professionnels couverts par cette étude comprennent la revue des informations disponibles, les relevés topographiques, les études géotechniques, la caractérisation environnementale des sols, l'inventaire des utilités publiques, l'étude de structure pour les étagements ferroviaires, les murs de soutènement, les scénarios de déviation des voies ferroviaires existantes, les scénarios de drainage temporaire et le concept architectural.

L'estimation totale des frais s'élève à 277 773, 85 \$, taxes et contingences incluses . Seuls les coûts réels seront facturés. Tout dépassement du budget autorisé fera l'objet d'une approbation préalable par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début du mandat , une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds étant conservée par le CN jusqu'à ce que le mandat soit effectué à 50%. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, la Ville devra en défrayer le coût. L'avance de fonds préalablement obtenue servira ensuite à payer les coûts du mandat restant jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

L'autorisation de la dépense est nécessaire vu que le CN est considéré comme un fournisseur unique. Le CN est sous juridiction fédérale et la Ville ne peut pas l'exproprier. Toute intervention dans l'emprise du CN est subordonnée à l'acceptation de ce dernier. L'étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans l'emprise du CN requiert des études géotechnique, environnementale et architecturale. Le CN exige d'être le seul propriétaire des résultats de ces études. Par conséquent, nous ne pouvons pas confier la réalisation de ces études à un fournisseur autre que le CN. Le CN est le seul fournisseur en mesure de fournir ces services professionnels dans le territoire du Québec. Il s'agit d'une exception aux règles d'appel d'offres, prévue à l'article 573.3. de la *Loi sur les cités et villes* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant total de la dépense : 277 773,85 \$, taxes incluses (y compris des contingences de 10%, soit 25 294,50\$ taxes incluses).

Coût à la charge des contribuables montréalais: 253 644,55\$

Les montants requis seront payés sur les crédits déjà disponibles suite à l'autorisation de virement de crédit de 1 249 089\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, de la voirie et des transports) pour le projet Cavendish-Cavendish (Décision CG 13 0419).

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de raccordement du boulevard Cavendish vise, dans le cadre d'une démarche de concertation, à désenclaver le secteur par une meilleure accessibilité à tous les modes de transport et à faciliter les déplacements dans des conditions de circulation propices à la prospérité économique et au bien-être des résidents. Par conséquent, le projet s'inscrit bien dans une vision commune de développement durable basée sur un développement économique efficace, une équité sociale, une écologie soutenue et une participation de tous les acteurs de la société civile dans le processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour amorcer les prochaines étapes du projet de raccordement du boulevard Cavendish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 23 janvier 2017.

Fin du mandat: 26 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fateh HANI
ingenieur(e)

Tél : 514 872-2239
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-15

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. : 514 872-2874

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-01-06



Ingénierie – Exploitation Réseau
8050, Boul. Cavendish
Triage Taschereau, Tour M
Montréal (Québec)
H4T 1T1

Engineering – Network Operations
8050, Cavendish Blvd
Taschereau Yard, M Tower
Montreal (Quebec)
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2294
Télécopieur: (514) 734-2322

Phone: (514) 734-2294
Fax: (514) 734-2322

Le 5 octobre 2016

Monsieur James Byrns
Chef de division, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des grands projets
801, rue Brennan
Montréal, Québec

Objet: Prolongement boul. Cavendish – Étude de faisabilité

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de procéder avec une étude de faisabilité pour le prolongement du boulevard Cavendish.

Ce mandat d'étude sera réalisé par la firme Cima+ qui se chargera de confier les sous-mandats nécessaires en ce qui concerne la géotechnique, l'environnement et l'architecture.

Nous prévoyons qu'environ 18 semaines seront nécessaires pour réaliser ce mandat, incluant le processus de revue et de validation que le CN doit effectuer.

Pour ce faire, voici la description des frais d'ingénierie :

1. Service d'ingénierie du CN :	10 000.00 \$
2. Cima+ (incluant frais CN)	199 595.00 \$
3. Signaleur CN	10 000.00 \$
<hr/>	
Sous-Total :	219 595.00 \$
Contingences	22 000.00 \$
Grand-Total	241 595.00 \$

L'estimation totale des frais s'élève donc à **241 595.00 \$** (taxes non incluses). Tout dépassement du budget vous sera annoncé à l'avance et fera l'objet d'une approbation préalable. Il est entendu que le montant cité ne représente qu'une estimation et que seulement les coûts réels seront facturés.

La Ville de Montréal s'engage à avancer au CN, avant le début du mandat, une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fond étant conservée par le CN jusqu'à ce que le mandat soit effectué à 50% du montant estimé et que la Ville ait payé les factures correspondantes à l'avancement de 50%. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, l'avance de fond préalablement obtenue servira à payer les coûts du mandat restant jusqu'à épuisement de l'avance de fond. Toute somme non utilisée vous sera remboursée.

1. Autorisation budgétaire nécessaire à l'exécution des travaux : **241 595.00 \$**

Montant total à payer avant le début du mandat (50%) : 120 798.00 \$

Afin que nous puissions donner suite à votre demande, vous devez vous engager à respecter les termes et conditions précitées, en signant la présente lettre et en annexant les documents pertinents confirmant que vous êtes autorisés par la Ville à signer ce document et engager la Ville pour les sommes indiquées.

Veillez agréer, Monsieur Byrns, nos salutations distinguées.



Pierre Renaud
Directeur – Conception et Construction

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de cette lettre et les acceptons.

Signé à _____

le _____

RESPONSABLE

TÉMOIN

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

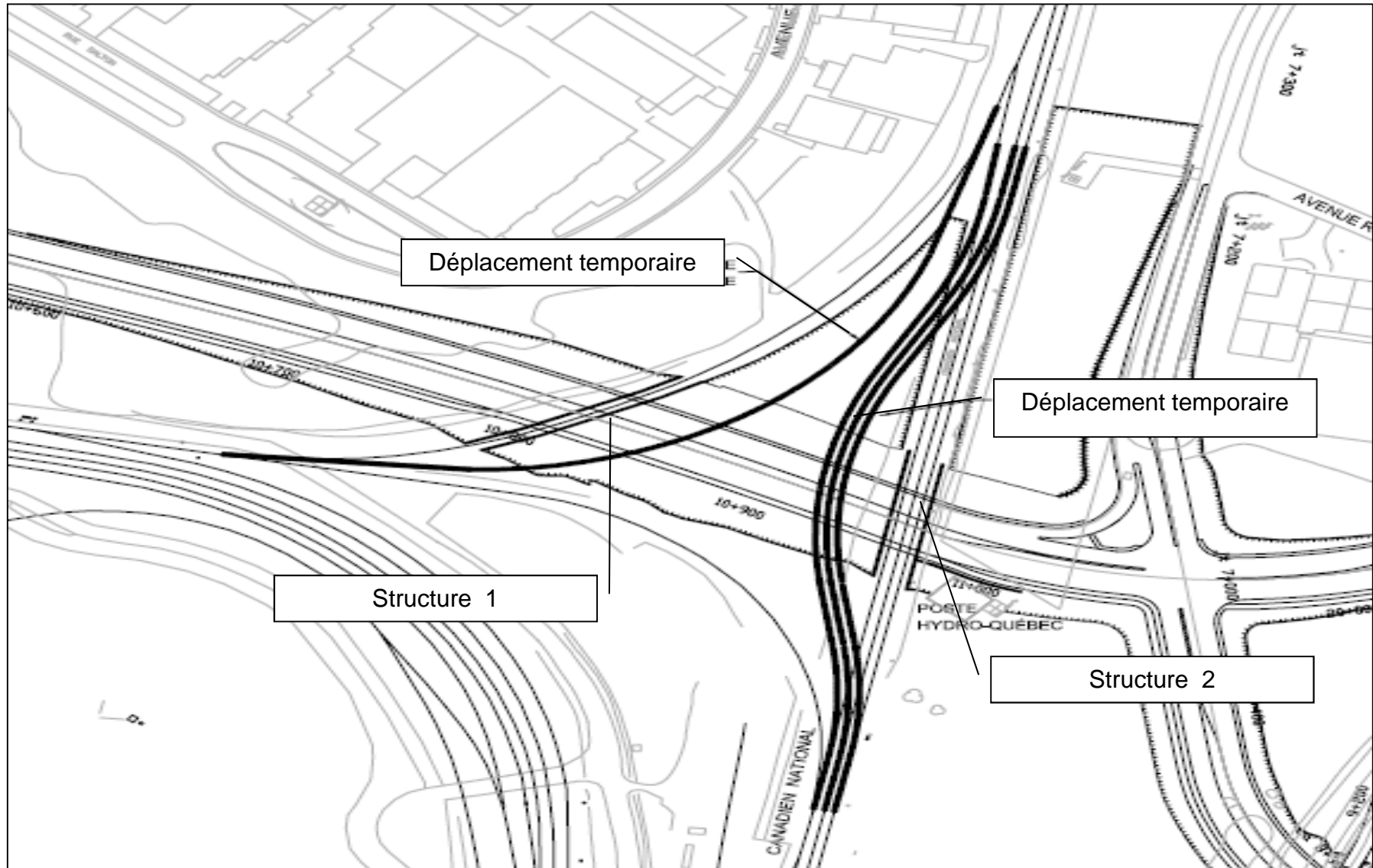
Titre

Titre

Signature

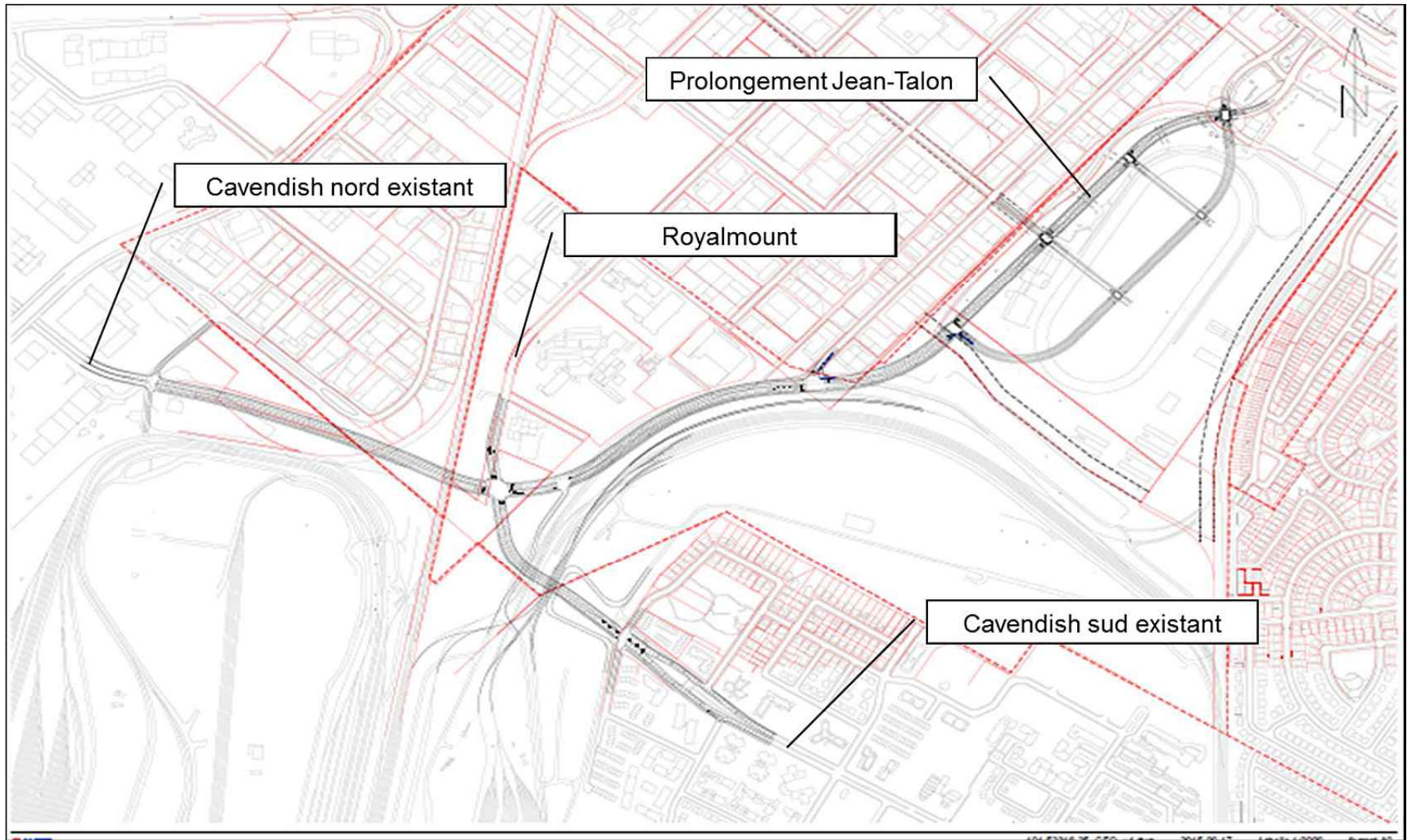
Signature

Infrastructures ferroviaires CN



Scénario retenu

Tracé



Dossier # : 1166618001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction ,
Division des grands projets 1

Objet :

Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166618001 - informations comptables.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Preposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2857
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1160149003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°16-15486 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
COFOMO Inc.	Lot 1 - Ressources générales en TI	10 942 124,76 \$
COFOMO Inc.	Lot 2- Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 \$
DIGITAL STATE solutions inc.	Lot 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA	993 384,00 \$
SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc.	Lot 6 - Ressources spécialisées en contenus Web	6 447 062,16 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-09 12:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160149003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois (3) volets:

- Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
- Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
- Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et stimuler la démocratie participative.

Sous la gouverne du Service des communications, la Ville a entrepris de revoir l'ensemble de sa stratégie de présence numérique pour les sites Web, les services numériques, le dossier citoyen intégré, les applications mobiles et les médias sociaux. Cette approche concertée a été réalisée avec la participation du Service des TI, du Bureau de l'expérience client (BXC), du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) et du Service de la concertation des arrondissements (SCA).

À cet effet, une feuille de route a été établie en 2016 pour réaliser la stratégie de présence en ligne qui se décline en trois (3) volets:

1. L'approvisionnement TI en service professionnels, la stratégie et la gouvernance numérique pour obtenir les ressources nécessaires afin de réaliser la stratégie de présence numérique;
2. La mise en place des plateformes numériques dont notamment le site d'implication et de la consultation citoyenne, et les autres sites ou applications mobiles;
3. Le déploiement des services numériques incluant entre autres, la refonte du 311, le paiement en ligne, la démocratie participative et les services intégrés.

Les ententes-cadres qui s'intègrent dans le 1er volet visent à répondre à plusieurs projets de la présence numérique dont notamment:

1. Le site d'implication et consultation citoyenne;
2. Le développement des plateformes pour les volets promotionnels, services et mobiles;
3. Le déploiement des services numériques;
4. L'utilisation de la cour municipale numérique.

Ces ententes seront aussi utilisées pour d'autres projets prévus au PTI 2016-2018 incluant entre autres:

1. La gestion électronique des documents;
2. La modernisation des projets TI du Service de la concertation des arrondissements;
3. La réforme des services d'accueil d'Espace pour la vie;
4. La gestion de loisirs municipaux.

Plusieurs autres projets inscrits au PTI pourront aussi en bénéficier.

Toutes les ressources externes en mandat au sein du Service des TI seront sous la maîtrise d'oeuvre du Service.

Cet appel d'offres, publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a débuté le 3 août 2016 pour se terminer le 7 septembre 2016. La durée de la publication a été de 34 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addendas ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	19 août 2016	Devis / Report de date
2	31 août 2016	Devis / Questions / Réponses
3	31 août 2016	Devis / Amendement

Le présent dossier vise donc à conclure quatre (4) ententes-cadres distinctes, avec la firme COFOMO Inc., la firme SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. et la firme DIGITAL STATE Solutions Inc., pour la fourniture de services professionnels en informatique, pour une durée de 30 mois, dans le but de réaliser différentes activités de projets ponctuelles d'une durée définie dans le temps, sous la gouverne du Service de TI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA160149001 - 14 juillet 2016 -Approuver la grille d'évaluation des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres en 6 lots pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques de la Direction des solutions numériques, services aux citoyens et aux entreprises du Services des technologies de l'information
 CG16 0325 - 20 mai 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soumissionnaires) / Approuver cinq projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Ces ententes-cadres correspondent à quatre (4) lots représentant des domaines d'expertises spécifiques. Ci-dessous, la description des lots qui font l'objet du présent dossier :

Adjudicataires recommandés	Lots	Domaine
COFOMO Inc.	1	Ressources générales en TI
COFOMO Inc.	2	Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets
DIGITAL STATE Solutions Inc.	4	Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA
Systematix Technologies de l'information inc	6	Ressources spécialisées en contenus Web

Les lots suivants ne feront pas l'objet d'une demande d'autorisation de conclure des ententes-cadres.

Adjudicataires recommandés	Lots	Domaine
Ne s'applique pas	3	Ressources spécialisées Drupal
Ne s'applique pas	5	Ressources spécialisées en gestion d'identité

JUSTIFICATION

L'octroi de ces quatre (4) ententes assurera au Service des TI la disponibilité de ressources spécialisées de pointe dans le domaine des services numériques, qui permettront d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques pour le bénéfice des différentes unités d'affaires de la Ville.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 26 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) firmes ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement, soit 12% des preneurs. Des vingt-trois (23) soumissionnaires potentiels restants, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 24 %. Il faut noter qu'un des preneurs est un Service de la Ville de Montréal.

Les raisons de désistement invoquées :

- Une firme dit ne pas avoir l'expertise dans des mandats similaires;
- Une firme dit que les lots sont trop diversifiés;
- Une firme dit que son carnet de commande est complet.

Tableau de variation des propositions:

Lot no.	Nb. de soum. conformes	Estimation Service des TI	Prix de l'adjudicataire recommandé	Écart adj. recom. vs estimation	2e plus bas soum.	Écart adj. recom. vs 2e plus bas
1	3	9 261 319,03 \$	10 942 124,76 \$	18,15 %	11 136 727,70 \$	1,78%
2	4	10 298 858,95 \$	10 346 094,36 \$	0,46%	9 987 840,00 \$	(3,46 %)
3	1	627 222,66 \$	1 142 391,60 \$	82,13%	N/A	N/A
4	1	745 038,00 \$	993 384,00 \$	33,33%	N/A	N/A
5	2	905 270,84 \$	1 390 737,60 \$	53,63%	N/A	N/A
6	1	6 725 607,03 \$	6 447 062,16 \$	(4,14%)	N/A	N/A
Total	12	28 563 316,51 \$	31 261 792,00 \$	9.4%		
Moy. pondérée	2			9.4%		

Suite à l'analyse des soumissions, les éléments suivants peuvent être constatés:

- Le nombre total de soumissions conformes reçues est douze (12), ce qui représente en moyenne 2 soumissions par lot;
- L'écart moyen entre le prix de l'adjudicataire recommandé et l'estimation du Service des TI est de 9.4%. Plus spécifiquement:
 1. COFOMO inc. : 2 lots recommandés dont l'écart moyen entre le prix total de ses propositions et l'estimation du Service des TI est de 8%;
 2. SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc : 1 lot recommandé dont l'écart entre le prix total de sa proposition et l'estimation du Service des TI est de 4.14%;
 3. DIGITAL STATE Solutions Inc. : 1 lot recommandé dont l'écart entre le prix total de sa proposition et l'estimation du Service des TI est de 33.3%;

L'écart est, en moyenne de 9.4%, entre le plus bas soumissionnaire et les estimés.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif . L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvés par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 14 juillet 2016 (DA160149001). Deux soumissions ont été

rejetées suite à l'évaluation pour cause de pointage intérimaire sous la barre des 70%, soit une soumission pour le lot 1 et une autre pour le lot 5. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot no 1 - Ressources générales en TI

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Cofomo.	78,50	0,12	10 942 124,76 \$		10 942 124,76 \$
R3D Conseil	75,13	0,11	11 136 727,70 \$		11 136 727,70 \$
Dernière estimation réalisée					9 261 319,03 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					1 680 805,73 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					18,14 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					194 602,94 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					1,78%

L'écart s'explique par une grande demande sur le marché pour les profils requis par la Ville qui fait appel à une nouvelle technologie. À titre d'exemple, un recensement récent a permis d'identifier une vingtaine d'offres d'emploi par une même entreprise, pour ces types de profils.

Selon le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 1 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M\$.

Lot no 2 - Ressources en architecture, sécurité et gestion de projet

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Cofomo	82,25	0,13	10 346 094,36 \$		10 346 094,36 \$
Landry Stratégies	73,38	0,12	9 987 840,00 \$		9 987 840,00 \$
Systematix	74,38	0,12	10 758 348,72 \$		10 758 348,72 \$
R3D Conseil	74,25	0,09	14 018 859,35 \$		14 018 859,35 \$
Dernière estimation réalisée					10 298 858,95 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					47 235,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					0,45 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					(358 254,36 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					(3,46 %)

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen

des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 2 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M\$.

Lot no 3 - Ressources spécialisées Drupal

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	76,88		1 142 391,60 \$	1,11	1 142 391,60 \$
Dernière estimation réalisée					627 222,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					515 168,94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					82,13 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					S/O
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Suite à l'évaluation du lot en fonction des normes et critères établis pour le devis, la Ville ne donnera pas suite au processus d'attribution du contrat lié à ce lot.

Lot no 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et Camunda

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Digital State	72,63	1,23	993 384,00 \$		993 384,00 \$
Dernière estimation réalisée					745 038,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					248 346,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					33,33%

Ce lot a été sous-estimé, dû à une rareté de ces profils sur le marché.

Lot no 5 - Ressources spécialisées en gestion de l'identité

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	72,88	0,88	1 390 737,60 \$		1 390 737,60 \$
Dernière estimation réalisée					905 270,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					485 466,76 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					53,63 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					S/O
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Suite à l'évaluation du lot en fonction des normes et critères établis pour le devis, la Ville ne donnera pas suite au processus d'attribution du contrat lié à ce lot.

Lot no 6 - Ressources spécialisées en contenus web

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Systematix	74,00	0,19	6 447 062,67 \$		6 447 062,16 \$
Dernière estimation réalisée					6 725 607,03 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(278 544,87 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(4,14%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					S/O
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot 6 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme COFOMO inc. a obtenu son accréditation le 27 juin 2014 (voir pièce jointe);
- La firme SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc a obtenu son accréditation le 25 septembre 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au niveau du PTI 2016-2018, la mise en place de ces ententes permettra :

- D'avancer le chantier de la Ville intelligente et numérique qui offrira aux citoyens des services numériques, des outils et des applications numériques en lien avec la refonte de la présence numérique de la Ville. Cela facilitera l'offre de services numériques de la ville, permettra d'optimiser les communications avec les différents publics et permettra la mise en place du dossier citoyen intégré;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : 21 décembre 2016;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : 11 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Comité exécutif : 18 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 23 janvier 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 26 janvier 2017;
- Rencontre de départ des ententes avec les fournisseurs : février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Sylvain S HÉBERT
Conseiller en systèmes de gestion

Tél : 514 872-2135

Télécop. :

Martin LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 872-4221

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard GRENIER
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2016-11-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-12-09

Le 27 juin 2014

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O
BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2014-CPSM-1035997

N° de client : 3000290809

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). COFOMO INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 25 septembre 2014

SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.
A/S MONSIEUR NORBERT ROZKO
485, RUE MCGILL, BUREAU 300
MONTRÉAL (QC) H2Y 2H4

N° de décision : 2014-CPSM-1050226

N° de client : 3000339759

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **24 septembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télexcopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télexcopieur 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Dossier # : 1160149003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



grille comité 16-15486 lot 1.pdfgrille comité 16-15486 lot 2 le 4 oct.pdf



grille comité 16-15486 lot 4 le 4 oct.pdfgrille comité 16-15486 lot 6 le 4 oct.pdf



15486-Det-Cah-Final.pdf



int. octroi 16-15486.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="SYSTÉMATIX"/>	<input type="text" value="CONTRAT 1 POINTAGE INTÉRIMAIRE < 70%"/>
<input type="text" value="FACILITÉ INFORMATIQUE"/>	<input type="text" value="CONTRAT 5 POINTAGE INTÉRIMAIRE < 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFOMO CONTRAT 1	10 942 124,76 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
R3D CONSEIL CONTRAT 1	11 136 727,70 \$	<input type="checkbox"/>	1
COFOMO CONTRAT 2	10 346 094,36 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
SYSTÉMATIX CONTRAT 2	10 758 346,72 \$	<input type="checkbox"/>	2
R3D CONSEIL CONTRAT 2	14 018 859,35 \$	<input type="checkbox"/>	2
LANDRY STRATÉGIES CONTRAT 2	9 987 840,00 \$	<input type="checkbox"/>	2
SYSTÉMATIX CONTRAT 3	1 142 391,60 \$	<input type="checkbox"/>	3
SOLUTION DIGITAL STATE CONTRAT 4	993 384,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
SYSTÉMATIX CONTRAT 5	1 390 737,60 \$	<input type="checkbox"/>	5
SYSTÉMATIX CONTRAT 6	6447062,16	<input checked="" type="checkbox"/>	6

Information additionnelle

Voici les trois raisons de désistement que j'ai reçu au moment de l'intervention: Une firme dit ne pas avoir l'expertise dans des mandats similaires, une dit que les lots sont trop diversifiés et l'autre que le carnet de commande est complet.

Préparé par :

PierreL'Allier

Le

25 - 10 - 2016

16-15486 - Services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

	Présentation de l'offre de services	Qualification générale des ressources proposées	Expérience spécifique des ressources proposées dans le domaine de spécialisation	Qualité des mandats de la firme dans le domaine du lot depuis les trente-six derniers mois	Capacité de production	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	30%	30%	20%	15%	100%	\$		Rang	Date	
COFOMO	4,25	24,50	23,00	14,25	12,50	78,50	10 942 124,76 \$	0,12	1	Heure	9h00
SYSTÉMATIX	3,50	18,75	18,25	13,50	10,75	64,75			Non conforme	Lieu	9515 Saint-Hubert
R3D CONSEIL	3,38	24,00	22,50	13,75	11,50	75,13	11 136 727,70 \$	0,11	2		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement		Pierre L'Allier, Contrat no 1									

Multiplicateur d'ajustement
10000

16-15486 - Services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

	Présentation de l'offre de services	Qualification générale des ressources proposées	Expérience spécifique des ressources proposées dans les domaines de spécialisation	Qualité des mandats de la firme dans le domaine du lot depuis les trente-six derniers mois	Capacité de production	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	30%	30%	20%	15%	100%	\$		Rang	Date	
COFOMO	4,25	25,00	23,75	16,75	12,50	82,25	10 346 094,36 \$	0,13	1	Heure	lundi 26-09-2016 9h00
SYSTÉMATIX	3,63	22,75	22,00	14,75	11,25	74,38	10 758 348,72 \$	0,12	3	Lieu	9515 Saint-Hubert
R3D CONSEIL	3,38	22,38	22,50	14,50	11,50	74,25	14 018 859,35 \$	0,09	4		
LANDRY STRATÉGIES	3,88	22,50	21,75	14,00	11,25	73,38	9 987 840,00 \$	0,12	2		
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement		Pierre L'Allier Contrat no 2									

Multiplicateur d'ajustement
10000

16-15486 - Services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

	Présentation de l'offre de services	Qualification générale des ressources proposées	Expérience spécifique des ressources proposées dans les domaines de spécialisation	Qualité des mandats de la firme dans le domaine du lot depuis les trente-six derniers mois	Capacité de production	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	30%	30%	20%	15%	100%	\$		Rang	Date	
SOLUTION DIGITAL STATE	3,13	22,25	22,25	14,50	10,50	72,63	993 384,00 \$	1,23	1	Heure	lundi 26-09-2016 9h00
0						-		-		Lieu	9515 Saint-Hubert
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement		Pierre L'Allier Contrat no 4									

Multiplicateur d'ajustement
10000

16-15486 - Services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

	Présentation de l'offre de services	Qualification générale des ressources proposées	Expérience spécifique des ressources proposées dans les domaines de spécialisation	Qualité des mandats de la firme dans le domaine du lot depuis les trente-six derniers mois	Capacité de production	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	30%	30%	20%	15%	100%	\$		Rang	Date	
SYSTÉMATIX	3,63	22,25	21,75	14,75	11,63	74,00	6 447 062,16 \$	0,19	1	Heure	9h00
0								-		Lieu	9515 Saint-Hubert
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
0								-			
Agent d'approvisionnement		Pierre L'Allier Contrat no 6									

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15486

Numéro de référence : 1003622

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACCEO Solutions inc 75, rue Queen Bureau 6100 Montréal, QC, H3C 2N6 NEQ : 1167962977	Madame Caroline Taillon Téléphone : 514 288- 7161 Télécopieur : 514 843- 4095	Commande : (1160339) 2016-08-03 12 h 08 Transmission : 2016-08-03 12 h 08	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Akuiti Conseils Inc 13 Avenue Fifth Pointe-Claire, QC, H9S5C8 http://www.akuiti.ca NEQ :	Monsieur Andrew Keating Téléphone	Commande : (1160481) 2016-08-04 6 h 22	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date

1169850949	: 514 572-5306 Télécopieur :	Transmission : 2016-08-04 6 h 22	2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16-15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axon Intégration et développement 410 rue St-Nicolas Bureau 101 Montréal, QC, H2Y 2P5 NEQ : 1148158935	Monsieur Michel Lacasse Téléphone : 514 238-3369 Télécopieur :	Commande : (1160556) 2016-08-04 9 h 40 Transmission : 2016-08-04 9 h 40	2639785 - 16-15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16-15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMI Groupe Conseil 330, Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1161422770	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	Commande : (1160416) 2016-08-03 15 h 16 Transmission : 2016-08-03 15 h 16	2639785 - 16-15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16-15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-08-31 10

			h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Madame Clotilde Pignol Téléphone : 514 866- 0039 Télécopieur : 514 866- 0900	Commande : (1160446) 2016-08-03 16 h 13 Transmission : 2016-08-03 16 h 13	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest 24e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415- 3000 Télécopieur : 514 415- 3999	Commande : (1160349) 2016-08-03 13 h 05 Transmission : 2016-08-03 13 h 05	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

DigitalState Solutions Inc 255 Argyle Avenue Unit 109 Ottawa, ON, K2P2N7 NEQ :	Monsieur Stephen Russett Téléphone : 613 796- 1155 Télécopieur :	Commande : (1161073) 2016-08-07 17 h 11 Transmission : 2016-08-07 17 h 11	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Edu-Performance Canada. 7900, Boul. Taschereau Ouest Suite A-207 Brossard, QC, J4X 1C2 NEQ : 1145898624	Monsieur Sylvain Dufour Téléphone : 888 338- 7373 Télécopieur : 450 466- 4915	Commande : (1165784) 2016-08-16 14 h 56 Transmission : 2016-08-16 14 h 56	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Facilité Informatique Canada inc 5, place Ville-Marie Bureau 1045 Montréal, QC, H3B 2G2 http://www.facilite.com NEQ : 1140727687	Monsieur Samuel Lapointe Téléphone : 514 284- 5636 Télécopieur : 514 284- 9529	Commande : (1160758) 2016-08-04 16 h 59 Transmission : 2016-08-04 16 h 59	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel

			2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1160368) 2016-08-03 13 h 36 Transmission : 2016-08-03 13 h 36	2639785 - 16-15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16-15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Globy Media inc. 507, Place d'Armes Bureau 1506 Montréal, QC, H2Y 2W8 NEQ : 1171333629	Monsieur Martin Beaulieu Téléphone : 514 518-7848 Télécopieur : 514 518-7848	Commande : (1174177) 2016-09-06 23 h 19 Transmission : 2016-09-06 23 h 19	2639785 - 16-15486 Addenda no1-report de date 2016-09-06 23 h 19 - Téléchargement 2643998 - 16-15486 Addenda no 2 2016-09-06 23 h 19 - Téléchargement 2644255 - 16-15486 Addenda no 3 2016-09-06 23 h 19 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com NEQ : 1169427326	Madame Geraldine Raedemaeker Téléphone : 514 798- 3707 Télécopieur : 514 284- 9002	Commande : (1163867) 2016-08-11 16 h 32 Transmission : 2016-08-11 16 h 32	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 42 - Télécopie 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 34 - Télécopie 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 10 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IT Chapter 300 Rue du Saint-Sacrement Suite 407 Montréal, QC, H2Y1X4 NEQ : 1161882072	Monsieur Olivier Abecassis Téléphone : 514 868- 2116 Télécopieur :	Commande : (1160484) 2016-08-04 7 h 06 Transmission : 2016-08-04 7 h 06	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Société conseil Lambda inc.	Madame	Commande	2639785 - 16-

1265, boulevard Charest ouest Bureau 1100 Québec, QC, G1N 2C9 http://www.lambda.qc.ca NEQ : 1146522942	Marie-Josée Lachance Téléphone : 418 683-1568 Télécopieur : 418 683-6970	: (1160570) 2016-08-04 10 h 01 Transmission : 2016-08-04 10 h 01	15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Landry et associés CP 624, Succ. B Montréal, QC, H3B 3K3 http://www.landryconsulting.com NEQ : 1167033159	Monsieur Claude M Landry Téléphone : 514 998-7265 Télécopieur :	Commande : (1160621) 2016-08-04 11 h 17 Transmission : 2016-08-04 11 h 17	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca NEQ : 1169499044	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	Commande : (1173154) 2016-09-02 10 h 10 Transmission : 2016-09-02 10 h 10	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-09-02 10 h 10 - Téléchargement 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-09-02 10

			h 10 - Téléchargement
			2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-09-02 10 h 10 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Logient 1121 rue Sainte-Catherine Ouest Suite 350 Montréal, QC, H3B 1J5 http://www.logient.com NEQ : 1166698614	Monsieur Carl Rioux Téléphone : 514 284- 1100 Télécopieur :	Commande : (1160420) 2016-08-03 15 h 23 Transmission : 2016-08-03 15 h 23	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Matricis Informatique Inc. 1425, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 240 Montréal, QC, H3G 1T7 NEQ : 1149011802	Monsieur André Larose Téléphone : 514 394- 0011 Télécopieur : 514 315- 09077	Commande : (1160457) 2016-08-03 16 h 49 Transmission : 2016-08-03 16 h 49	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 16 h 36 - Télécopie 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 13 h 30 - Télécopie 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 13

			h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nurun Services conseils 330, rue St-Vallier est Bureau 120 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1147603881	Madame Sylvie Beaulieu Téléphone : 418 627- 2001 Télécopieur : 418 627- 2023	Commande : (1160591) 2016-08-04 10 h 38 Transmission : 2016-08-04 10 h 38	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R3DConseilinc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 NEQ : 1145625696	Madame Jean Perron Téléphone : 514 879- 9000 Télécopieur : 514 879- 1133	Commande : (1160391) 2016-08-03 14 h 21 Transmission : 2016-08-03 14 h 21	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>SIRIUS, Services Conseils 5095, rue Jean-Talon Est, Bur 2003 Montréal, QC, H1S 3G4 http://www.siriusconseils.com NEQ : 1148297154</p>	<p>Monsieur Jacques Cusson Téléphone : 514 982- 9444 Télécopieur : 514 982- 9451</p>	<p>Commande : (1160819) 2016-08-05 9 h 27 Transmission : 2016-08-05 9 h 27</p>	<p>2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 42 - Télécopie 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 33 - Télécopie 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1360, boulevard René-Lévesque Ouest Suite 400 Montréal, QC, H3G 2W6 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709</p>	<p>Monsieur Denis Brodrique Téléphone : 514 964- 2940 Télécopieur : 514 877- 4472</p>	<p>Commande : (1160617) 2016-08-04 11 h 15 Transmission : 2016-08-04 11 h 15</p>	<p>2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 16 h 07 - Télécopie 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 13 h 30 - Télécopie 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 13 h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Stantec Experts-conseils ltée 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 209 Montréal, QC, H2Z 1S8 NEQ : 1170241336</p>	<p>Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-</p>	<p>Commande : (1165268) 2016-08-15 16 h 30 Transmission</p>	<p>2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12</p>

	2054 Télécopieur :	:	h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Madame Manon Anctil Téléphone : 514 393- 1363 Télécopieur :	Commande : (1160352) 2016-08-03 13 h 19 Transmission : 2016-08-03 13 h 19	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-19 12 h 41 - Courriel 2643998 - 16- 15486 Addenda no 2 2016-08-31 7 h 32 - Courriel 2644255 - 16- 15486 Addenda no 3 2016-08-31 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Montréal - Service de la technologie de l'information 801, rue Brennan 9e étage - Bureau 9119.02 Montréal, QC, H3C0G4 NEQ :	Madame Xiao-Qi Fan Téléphone : 514 872- 3789 Télécopieur : 000 000- 0000	Commande : (1169797) 2016-08-25 9 h 15 Transmission : 2016-08-25 9 h 15	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de date 2016-08-25 9 h 15 - Téléchargement h 15 Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
Xerox 2954 Boul. Laurier, suite 700 Arrondissement Ste-Foy	Madame Patricia Laforest	Commande : (1160610) 2016-08-04	2639785 - 16- 15486 Addenda no1-report de

Québec, QC, G1V 4T2
NEQ : 1141555566

Téléphone
: 418 656-
4049
Télécopieur
: 418 656-
4110

11 h 09

Transmission



:
2016-08-04
11 h 09

date
2016-08-19 12
h 41 - Courriel
2643998 - 16-
15486 Addenda
no 2
2016-08-31 7 h
32 - Courriel
2644255 - 16-
15486 Addenda
no 3
2016-08-31 10
h 09 - Courriel
Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) :
Messagerie
(Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

COFOMO INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1000, rue De La Gauchetière, bureau 1500, Montréal, Québec, H3B 4W5, agissant et représentée par Sylvain Robert, Vice-président, Groupe Innovation – Accompagnement client dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 140599713
N° d'inscription T.V.Q. : 1017754374

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 16-15486, pour services professionnels, en date du 3 août 2016, relatifs à la fourniture, sur demande, de services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 7 septembre 2016, pour le lot 1, Ressources générales en TI.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir, sur demande, les services professionnels en informatique du lot 1, Ressources générales en TI, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de dix million neuf-cent quarante-deux mille cent vingt-quatre dollars et soixante-seize cents (10 942 124,76\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué mensuellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

COFOMO INC.

Par : _____
Sylvain Robert, Vice-président, Groupe
Innovation – Accompagnement client

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

COFOMO INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1000, rue De La Gauchetière, bureau 1500, Montréal, Québec, H3B 4W5, agissant et représentée par Sylvain Robert, Vice-président, Groupe Innovation – Accompagnement client dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 140599713
N° d'inscription T.V.Q. : 1017754374

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 16-15486, pour services professionnels, en date du 3 août 2016, relatifs à la fourniture, sur demande, de services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 7 septembre 2016, pour le lot 2, Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir, sur demande, les services professionnels en informatique du lot 2, Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de dix million trois-cent quarante-six mille quatre-vingt quatorze dollars et trente-six cents (10 346 094,36\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué mensuellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

COFOMO INC.

Par : _____
Sylvain Robert, Vice-président, Groupe
Innovation – Accompagnement client

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

DIGITAL STATE Solutions Inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 255, avenue Argyle, bureau 109, Ottawa, Ontario, K2P 2N7, agissant et représentée par Stephen Russet, CEO, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 806205167 RT 001

N° d'inscription T.V.Q. : N/A

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 16-15486, pour services professionnels, en date du 3 août 2016, relatifs à la fourniture, sur demande, de services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 7 septembre 2016, pour le lot 4, Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir, sur demande, les services professionnels en informatique du lot 4, Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de neuf-cent quatre-vingt-treize mille trois-cent quatre-vingt-quatre dollars (993 384,00\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué mensuellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Systematix Technologies de l'information inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 485, rue McGill, bureau 300, Montréal, Québec, H2Y 2H4, agissant et représentée par Nicole Paré, Vice-présidente principale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 887218873 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1020764992

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public 16-15486, pour services professionnels, en date du 3 août 2016, relatifs à la fourniture, sur demande, de services professionnels pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 7 septembre 2016, pour le lot 6, Ressources spécialisées en contenu Web.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir, sur demande, les services professionnels en informatique du lot 6, Ressources spécialisées en contenu Web, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information pour des ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de six million quatre-cent quarante-sept mille soixante-deux dollars et seize cents (6 447 062,16\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué mensuellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

Systematix Technologies de l'information inc.

Par : _____
Nicole Paré, Vice-présidente principale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1160149003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques

Objet :

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin



Rapport- mandat SMCE160149003 - COFOMO et al.pdf

Dossier # :1160149003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 26 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160149003**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160149003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lots 1 et 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

Le 11 janvier 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes. Ils ont bien compris que les services professionnels fournis par les adjudicataires venaient épauler le travail du personnel du Service dans le développement de solutions numériques.

Par ailleurs, les membres ont invité le Service de l'approvisionnement à revoir à l'avenir certains éléments du tableau constituant son intervention dans le dossier pour s'assurer de bien identifier les cas où le Service des technologies de l'information a choisi de ne pas octroyer certains lots en raison, notamment, de prix soumis trop élevés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lots 1 et 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160149003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1160298004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Technologies Pure Canada, la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15666 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-12 13:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160298004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de distribution primaire d'eau potable comprend 771 km de conduites de différents matériaux. De ce nombre, 108 km de conduites sont en béton précontraint à cylindre d'acier sans revêtement de protection (C-301). L'intégrité structurale de ces conduites est assurée par un câble, lequel lorsqu'il se brise, peut entraîner une rupture de la conduite et engendrer d'importants problèmes hydrauliques, des dommages matériels et des impacts considérables sur la circulation. C'est le cas, entre autres, des bris survenus sur les conduites du boulevard Pie-IX et Décarie en 2002 et en 2014.

Dans le but d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, la Direction de l'eau potable (DEP) a entrepris, depuis 2001, plusieurs campagnes d'auscultation des conduites principales. Les résultats d'une étude commandée par l'Agence de protection environnementale aux USA (EPA) et l'organisme Water Research Foundation (WRF), confirment que l'inspection électromagnétique demeure la méthode d'inspection la plus utilisée et la plus fiable jusqu'à ce jour. Les données d'auscultation compilées pour le Canada et les Etats-Unis par rapport aux conduites en béton précontraint de type C-301 montrent que seulement 3,5% des tuyaux sont endommagés. De plus, le coût d'inspection est évalué à environ 1,5% du coût d'un remplacement complet des conduites.

Actuellement, la Ville ne dispose pas de contrat de services professionnels ni de ressources à l'interne pour effectuer ce genre d'inspection puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques et brevetées. Dans le but d'ausculter les conduites et de prioriser les interventions, la Ville a lancé un appel d'offres public en vue d'octroyer un

contrat de services professionnels pour l'auscultation des conduites en béton précontraint afin de connaître le nombre de câbles brisés sur chaque tuyau (un tuyau a une longueur de 7 mètres).

L'appel d'offres public 16-15666 a été publié dans le journal La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 24 octobre 2016. Les soumissions ont été déposées le 16 novembre 2016. La durée initiale de publication était de 15 jours. Cependant, elle fut prolongée de 6 jours, soit jusqu'au 16 novembre 2016, pour une durée réelle de 22 jours, compte tenu des addenda ci-dessous. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 avril 2017.

Durant l'appel d'offres, deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raisons
1	2 novembre 2016	- Demande de clarification sur les frais facturables
2	8 novembre 2016	- Question sur la technologie demandée et report de la date de dépôt des soumissions du 9 novembre au 16 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0046 - 23 février 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Pure Technologies Ltd., fournisseur unique, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 pour une somme maximale de 5 516 075,32 \$ / 3 ans, taxes incluses - Contrat A-317-5 - Appel d'offres public no 11-11552.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation des tronçons de conduites en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une période de trois (3) ans. La méthode d'auscultation proposée par la firme est l'inspection électromagnétique qui consiste à ausculter les conduites à l'aide d'une équipe robotique ou à l'aide d'une équipe de personnes afin de détecter les câbles brisés dans les conduites.

En général, les conduites doivent être auscultées tous les 5 ans.

Les campagnes d'auscultation précédentes ont permis d'ausculter un total de 63 km de conduites. Parmi les conduites auscultées, 47 km ont fait l'objet d'une auscultation unique et 16 km ont nécessité une seconde auscultation considérant les résultats montrant un pourcentage plus élevé de tuyaux avec câbles brisés lors de la première auscultation.

Dans le cadre du présent contrat, 45 kilomètres de conduites de diamètre variant entre 600 et 2100 mm ont été sélectionnés pour auscultation. Le tableau suivant fournit un résumé des auscultations à venir dans le cadre du contrat à octroyer.

Auscultation par année				
2017	2018	2019	2020	Total
15 km	15 km	10 km	5 km	45 km
10,56%	10,56 %	7,04 %	3,52 %	31,67%

Parmi les conduites sélectionnées dans le cadre de ce mandat, nous trouvons la conduite de 2100 mm de diamètre de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Alphonse-D.-Roy. Cette conduite qui alimentera également le réservoir Rosemont, alimente actuellement l'est de la zone 1 qui représente une population desservie de 190 000 personnes. Cette zone inclut la Ville de Montréal-Est, la Ville de Charlemagne et les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-aux-Trembles.

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix.

Des dépenses contingentes de 5 % du coût du contrat, soit 164 836,78 \$, taxes incluses, ont été ajoutées afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 16-15666, à deux (2) enveloppes, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient les firmes Technologies Pure Canada et Les Consultants Sans tranchée GAME.

En ce qui concerne les motifs de désistement des quatre (4) autres firmes, une firme a indiqué que le devis est trop spécialisé, une firme a indiqué qu'elle n'a pas la technologie nécessaire, deux firmes n'ont fourni aucun motif.

Le comité de sélection a siégé le 28 novembre 2016, les deux (2) propositions reçues ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection. Après analyse des soumissions, un seul soumissionnaire a obtenu le pointage intérimaire, soit la firme Technologies Pure Canada, le deuxième soumissionnaire, à savoir Les Consultants sans Tranchée GAME, n'a pas obtenu le pointage intérimaire.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Technologies Pure Canada.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Technologies Pure Canada	77,7	0,39	3 296 735,66 \$	164 836,78 \$	3 461 572,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 198 420,54 \$	159 921,03 \$	3 358 341,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					103 230,87 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					3,07 %

Le montant de la soumission originale s'élève à 3 485 553,36 \$, ce qui représente un écart défavorable de 8,55 % (287 132,82 \$) par rapport à l'estimation. Étant donné que Technologies Pure Canada est le seul soumissionnaire conforme, une rencontre de négociation a été organisée afin de revoir les prix à la baisse. À l'issue de la rencontre, le

soumissionnaire a consenti une baisse de son prix d'environ 5,5 % ce qui correspond à une diminution de 188 817,70 \$, taxes incluses, sans les contingences.

L'analyse de la soumission après la négociation des prix a permis de constater que l'écart défavorable n'est plus que de 3,07 % soit un montant de 103 230,87 \$ par rapport à l'estimation. Il est important de noter qu'afin de s'assurer que la Ville obtienne les meilleurs services aux meilleurs coûts, une vérification a été effectuée auprès de certaines municipalités ontariennes qui utilisent les mêmes technologies d'auscultation. Les résultats ont confirmé que les coûts d'auscultation au kilomètre sont équivalents, soient environ 73 000\$ par kilomètre taxes incluses sans les contingences.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé, Technologies Pure Canada, détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 8 août 2016, portant le numéro 2016-CPSM-1043238, valide jusqu'au 7 août 2019, une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 M\$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 3 461 572,44 \$, taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

Pour l'année 2017, la dépense s'élève à 1 000 000 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 2 461 572 \$ sera priorisée aux budgets de fonctionnement des exercices 2018 (1 000 000 \$), 2019 (1 000 000 \$) et 2020 (461 572,44 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurer une gestion responsable des ressources. La réduction de la perte en eau potable occasionnée lors d'un bris contribuera à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DEP ne sera pas en mesure de maintenir ou augmenter de façon significative ses efforts d'auscultation des conduites principales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen sur les contrats: Janvier 2017
Octroi du contrat : Janvier 2017
Début des travaux : Février 2017
Fin des travaux : Mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Ingénieur

Tél : 514 872-9557
Télécop. : 514 872-8353

Anne-Marie LABERGE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-07

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2016-12-09

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-12-12

Le 8 août 2016

TECHNOLOGIES PURE CANADA
A/S MONSIEUR JOHN FRANCIS ELLIOTT
705, 11 AVE SW
CALGARY (AB) T2R 0E3

N° de décision : 2016-CPSM-1043238

N° de client : 3000872128

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

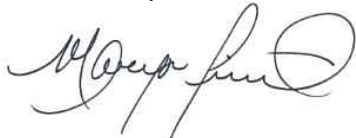
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PURE TECHNOLOGIES CANADA LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). TECHNOLOGIES PURE CANADA est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1160298004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[detcah 16-15666.pdf](#)[grille comité 16-15666f.pdf](#)[octroi.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Claude HOULE
Chef de Section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
technologie Pure Canada	3296735.66	X	

Information additionnelle

deux firmes se sont désistées en raison du devis trop spécialisé, une firme n'offre pas le service et une firme n'a pas répondu. Tel que prévu à l'article 573 de la LCV nous avons négocié le prix à la baisse afin d'être le plus près possible de l'évaluation du service basé sur des services récents. La firme a accepté une révision à la baisse de 188 817,70\$

Préparé par : Le - -

16-15666 - services professionnels pour l'auscultation de conduites d'aqueduc en béton p;récontraint de type C301 (L) et C301 €

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
technologies Pure Canada	3,83	7,67	15,67	16,33	17,83	16,33	77,7	3 296 735,66 \$	0,39	1	Heure	mercredi 30-11-2016 9h00
consultants sans-tranchée GAME	3,67	6,67	13,00	10,67	13,00	10,67	57,7			Non conforme	Lieu	255 Crémazie Est 4 ième étage salle sollicitation (436)
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

> Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15666

Numéro de référence : 1023446

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'auscultation de conduites d'aqueduc en béton précontraint de type C301(L) et C301 (E)

<input type="checkbox"/>	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/>	Echologics 6295 Northam Drive Unit 1 Mississauga, ON, L4V1W8 NEQ	Monsieur <u>Alain Lalonde</u> Téléphone : 905 672-4516 Télécopieur :	Commande : (1201079) 2016-11-14 19 h 23 Transmission : 2016-11-14 19 h 23	2669073 - 16-15666 Addenda N° 1 (devis) 2016-11-14 19 h 23 - Téléchargement 2669074 - 16-15666 Addenda N° 1 (bordereau) 2016-11-14 19 h 23 - Téléchargement 2671245 - 16-15666 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-14 19 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Forterra - St-Eustache, Québec 699 Blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame <u>Carole Haley</u> Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-	Commande : (1200112) 2016-11-11 9 h 05 Transmission : 2016-11-11 9 h 05	2669073 - 16-15666 Addenda N° 1 (devis) 2016-11-11 9 h 05 - Téléchargement 2669074 - 16-15666 Addenda N° 1 (bordereau)

3308

2016-11-11 9 h 05 -
Téléchargement
2671245 - 16-15666
Addenda N° 2 -
Report de date
2016-11-11 9 h 05 -
Téléchargement
Mode privilégié
(devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan)
: Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/>	<p>GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536</p>	<p><u>Monsieur</u> <u>Piero Salvo</u> Téléphone : 514 747- 9000 Télécopieur</p>	<p>Commande : (1193728) 2016-10-25 14 h 56 Transmission : 2016-10-25 14 h 56</p>	<p>2669073 - 16-15666 Addenda N° 1 (devis) 2016-11-02 16 h 24 - Courriel 2669074 - 16-15666 Addenda N° 1 (bordereau) 2016-11-02 16 h 24 - Téléchargement 2671245 - 16-15666 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-08 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Nordikeau Inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272</p>	<p><u>Madame</u> <u>Linda</u> <u>Lafontaine</u> Téléphone : 450 756- 6227 Télécopieur : 450 756- 8313</p>	<p>Commande : (1195417) 2016-10-31 9 h 39 Transmission : 2016-10-31 9 h 39</p>	<p>2669073 - 16-15666 Addenda N° 1 (devis) 2016-11-02 16 h 24 - Courriel 2669074 - 16-15666 Addenda N° 1 (bordereau) 2016-11-02 16 h 24 - Téléchargement 2671245 - 16-15666 Addenda N° 2 - Report de date 2016-11-08 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Pure Technologies 5055 Satellite Drive Unit 7 Mississauga, ON, L4W5K7</p>	<p><u>Monsieur</u> <u>Mike Garaci</u> Téléphone</p>	<p>Commande : (1193336) 2016-10-24 17 h 13</p>	<p>2669073 - 16-15666 Addenda N° 1 (devis) 2016-11-02 16 h 24 - Courriel</p>

NEQ :

: 905 624-4066
 Télécopieur : 905 624-4777
Transmission 2669074 - 16-15666
 :
 2016-10-24
 17 h 13
 Addenda N° 1 (bordereau)
 2016-11-02 16 h 24 -
 Téléchargement
 2671245 - 16-15666
 Addenda N° 2 -
 Report de date
 2016-11-08 14 h 17 -
 Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan)
 : Courrier électronique

Veolia ES Services
 D'Assainissement inc.
 77, boulevard Saint-Rémi
 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0
 NEQ : 1166357260

Madame **Commande** 2669073 - 16-15666
Josée : **(1194606)** Addenda N° 1 (devis)
Lemieux 2016-10-27 2016-11-02 16 h 24 -
 Téléphone 14 h 33 Télécopie
 : 450 454-7531 **Transmission** 2669074 - 16-15666
 :
 2016-10-27 Addenda N° 1
 : 450 454-7663 14 h 33 (bordereau)
 2016-11-02 16 h 24 -
 Téléchargement
 2671245 - 16-15666
 Addenda N° 2 -
 Report de date
 2016-11-08 14 h 18 -
 Télécopie
 Mode privilégié
 (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan)
 : Messagerie
 (Purolator)



Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de

Besoin d'aide ?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1160298004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1160298004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514 872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-08

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7598

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

TECHNOLOGIES PURE CANADA, personne morale ayant son domicile au 300, 705 – 11th Avenue S.W., Calgary, T2R 0E3 , agissant et représenté par Reid McDougall, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 20 août 2015 tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 78838 7520 RT 0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1223 55 57 79 TQ001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, n° A-317-8, en date du 28 octobre 2016 incluant le devis technique relatif à l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 16 novembre 2016;

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir des ressources techniques spécialisées dans l'auscultation de conduites d'aqueduc en béton armé de type AWWA C-301.

Pour ces types de conduites, la technologie suivante doit être fournie :

- méthode d'auscultation électromagnétique avec la conduite hors service.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des prix et/ou des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement du mandat en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier.
- 6.11 assurer la calibration de toute son instrumentation et ce, même si la Ville ne peut fournir de sections de conduites;

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE SOUS (3 461 572,44 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable sur présentation d'une facture correspondant à l'avancement réel des services professionnels fournis à chaque mois basé sur les prix unitaires fournis au bordereau des prix soumis dans l'offre de service.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de2016

Technologies Pure Canada

Par : _____
Reid McDougall, Vice-président

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1160298004

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.



Rapport- mandat SMCE160298004 - Pure Canada.pdf

Dossier # :1160298004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 26 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160298004**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160298004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont constaté, comme c'était déjà le cas en 2012, que l'entreprise se retrouve en situation de monopole parce qu'elle détient des brevets sur la technologie utilisée.

Ils ont salué l'initiative du Service de négocier à la baisse (d'environ 5 %) le prix proposé par le seul soumissionnaire conforme. Ils ont aussi trouvé rassurant de constater que le Service avait contacté d'autres villes pour mesurer les prix obtenus par celles-ci pour le même type de travaux.

Les membres ont aussi bien compris qu'il fallait mesurer le nombre total de kilomètres de conduites auscultées en tenant compte que certaines conduites ont pu être auscultées plus d'une fois au cours des ans.

Ils ont aussi bien compris que le Service a pris des mesures pour diminuer les coûts totaux d'auscultation par kilomètre depuis le dernier contrat octroyé en 2012.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160298004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 734 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214721;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-12 12:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal était propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La première étape ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, les travaux de la deuxième étape sont présentement en cours de finalisation. Le présent dossier représente une part importante de la troisième étape et constitue un des derniers dossiers en lien avec le Projet Bonaventure.

Les travaux qui sont prévus pour l'année 2017 se subdivisent essentiellement en quatre contrats distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le présent dossier (voir plan de localisation en pièce jointe);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016.
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet. Ces travaux feront l'objet d'un dossier distinct dans les prochains mois.

Enfin, soulignons qu'il est prévu que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 33A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.			
Lot 33B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.	15 078 846,35 \$ taxes incluses	mars 2017	août 2017
Lot 33C - Îlot central (de Ottawa à William) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.			

Lot 33D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.

Lot 33E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés, en cours et à venir est fournie en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction de la DI du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214721) s'est déroulé du 7 au 23 novembre 2016. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 mars 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui respecte le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	11 novembre 2016	Clarifications quant aux plans d'architecture du paysage et de génie civil. Clarifications quant au devis en électricité. Clarifications quant à divers éléments de mobilier à fournir. Mise à jour des documents administratifs de l'AOP. Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels.
2	15 novembre 2016	Clarifications d'une quantité ainsi que d'unités de mesure d'éléments inscrits au bordereau.
3	21 novembre 2016	Clarifications quant aux dalles de finition et des points concernés au devis de génie civil. Mise à jour du bordereau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Projet Bonaventure - Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation

du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent aux lots suivants:

- Lot 33A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;

- Lot 33B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;
- Lot 33C - Îlot central (de Ottawa à William) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;
- Lot 33D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth;
- Lot 33E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : aménagement de lieux publics et de trottoirs et réaménagement des rues est-ouest, entre les rues Duke et de Nazareth.

Ces travaux permettront notamment l'atteinte d'un des principaux objectifs d'aménagement du projet, à savoir la réalisation des aménagements de surface des lieux publics centraux du Projet Bonaventure sur les sites dégagés par la démolition de l'autoroute. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- l'aménagement de trottoirs et d'un large passage central dédié aux piétons;
- l'ajout de mobilier urbain et d'équipements divers tel que des aires de repos, des aires de jeux pour enfants et des équipements d'exercice;
- la plantation de végétaux et de plus de 200 arbres;
- l'aménagement de lieux destinés à recevoir l'installation d'oeuvres d'art public monumentales aux seuils sud et nord du site.

Notons que la sélection des essences d'arbres et des plantations arbustives a fait l'objet d'une attention particulière en visant notamment à maximiser la biodiversité dans le secteur.

Le concept d'aménagement des lieux publics du projet Bonaventure a également fait l'objet d'une opération de concertation auprès des riverains et des représentants des arrondissement de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Celle-ci s'est terminée par la tenue d'une assemblée publique d'information en mai 2015, laquelle a mené à des ajouts et des modifications au concept d'aménagement.

En raison de l'importance de ce projet de legs du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, des dispositions particulières ont été incluses aux documents d'appel d'offres afin d'assurer le respect de l'échéancier du projet. Des dates butoirs ont été définies pour chacun des six îlots visés par le présent dossier. Celles-ci visent les travaux de bétonnage ainsi que la livraison complète des travaux. La Ville pourra imposer au contractant des pénalités équivalentes à 0,1 % de la valeur du contrat, soit d'un montant de 13 734 \$, par jour en cas de retard des travaux suite aux dates butoirs.

Contingences et incidences

Afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir lors de la réalisation des travaux, une provision de 15% des coûts de travaux pour dépenses contingentes a été incluse au bordereau de soumission.

La somme totale prévue pour les dépenses incidentes est de 1 344 846,35 \$. Le tableau des incidences est fourni en pièce jointe.

Celles-ci couvrent les services professionnels qui sont notamment en lien avec le contrôle qualitatif du Laboratoire de la Ville, la signalisation et le marquage, la gestion des impacts sur la circulation véhiculaire et les communications.

Les dépenses incidentes pour les services techniques en lien avec les utilités publiques, le mobilier urbain et la chloration sont également incluses.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Le secteur d'intervention du Projet Bonaventure ainsi que ses environs se caractérisent présentement par une faible offre en lieux publics. L'aménagement des lieux publics centraux du Projet Bonaventure viendra bonifier celle-ci d'une superficie de plus de 25 000 m². De surcroît, les aménagements et les équipements qui y sont prévus permettront de répondre aux besoins d'une grande diversité d'usagers, notamment ceux des résidents, des travailleurs ainsi que des enfants qui fréquentent les garderies du secteur.

Analyse des soumissions

Sur 22 preneurs du cahier des charges, 4 firmes ont déposé une soumission alors que 18 n'en ont pas déposé, soit respectivement 18,2 % et 81,8 %.

Parmi les 18 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 5 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une était en fait le consultant embauché par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 12 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences de 15 % (taxes incluses)	Total avec taxes
1. Excavation Loiselle Inc. (licence RBQ # 1211-9046-37; attestation de Revenu Québec valide du 2 novembre 2107 au 28 février 2017)	11 942 608,68 \$	1 791 391,32 \$	13 734 000,00 \$
2. Construction Bau-Val Inc. (licence RBQ # 1134-9958-52)	12 336 675,80 \$	1 850 501,37 \$	14 187 177,17 \$
3. Les Terrassements Multi-Paysages Inc. (licence RBQ # 8280-7454-16)	13 196 258,50 \$	1 979 438,77 \$	15 175 697,27 \$
4. Les entreprises Ventec Inc. (licence RBQ # 8210-9299-08)	13 508 093,75 \$	2 026 214,06 \$	15 534 307,81 \$
Estimation de soumission préparée par Macogep inc.	10 659 457,68 \$	1 598 918,65 \$	12 258 376,33 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	14 657 795,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	6,7 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)	1 475 623,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	12,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	453 177,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	3,3 %

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les 4 soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep inc. pendant l'appel d'offres s'élève à 12 258 376,33 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Excavation Loiselle Inc. et l'estimation de soumission est donc de 1 475 623,67 \$, soit 12,0 %.

De manière générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants et à la complexité des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc., est le suivant : 1211-9046-37. Une attestation valide délivrée le 2 novembre 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Notons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats (CPEC), car il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 15 078 846,35 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 11 942 608,68 \$ pour les travaux, un montant de 1 791 391,32 \$ pour les contingences et un montant de 1 344 846,35 \$ pour les incidences. La répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

La dépense totale sera assumée à 93,2 % par le budget d'immobilisations du SIVT pour un montant de 14 048 744,54 \$, taxes incluses.

Celle-ci représente un montant net à la charge des contribuables montréalais de 12 830 837,18 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du SIVT au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via deux règlements d'emprunt, lesquels portent les numéros RCG 14 041 et RCG 08-026.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses assumées par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

La dépense totale sera assumée à 6,8 % par la CSEM pour un montant de 1 030 101,81 \$, taxes incluses, et représente un montant net de 923 283,89 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés en août 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Mandat du Comité exécutif pour l'examen du dossier par la CPEC : séance du 21 décembre 2016
- Examen du dossier par la CPEC : séance du 11 janvier 2017
- Recommandation d'octroi par le Comité exécutif : séance du 18 janvier 2017
- Octroi du contrat par le Conseil municipal : séance du 23 janvier 2017
- Début des travaux de réhabilitation des sols (Dossier 1161009014 - CG16 0610) : janvier 2017
- Fin des travaux de réhabilitation des sols (Dossier 1161009014 - CG16 0610) : mai 2017
- Début des travaux en lien avec le présent dossier : mars 2017
- Fin des travaux en lien avec le présent dossier : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis ASHBY, Le Sud-Ouest
Vincent LEMAY, Ville-Marie
Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Vincent LEMAY, 7 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-4105

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-07

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781

Télécop. : 872-0049

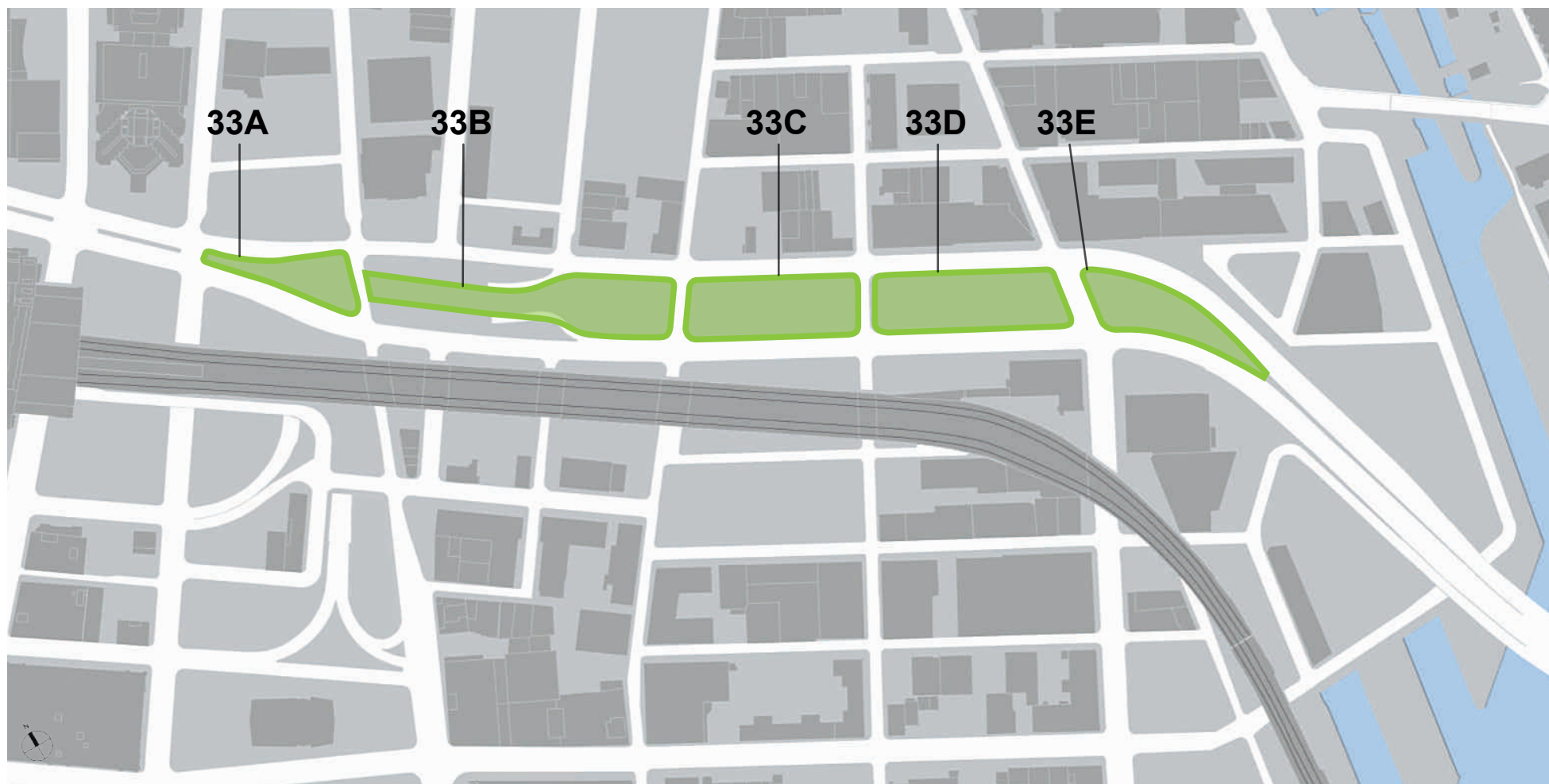
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-12-12

Localisation des lots de travaux en lien avec l'aménagement des lieux publics centraux du Projet Bonaventure



Description	Coût	Date de début	Date de fin
Travaux complétés ou en cours			
<p>Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire. (CG12 0010)</p> <p><i>Note : le tronçon « Dalhousie - de Nazareth » a été retiré du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier. Ces interventions ont été intégrées dans le contrat approuvé en vertu de la résolution CG14 0152.</i></p>	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
<p>Lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth) : construction d'un égout sanitaire.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : construction d'un égout sanitaire, remplacement des infrastructures souterraines, remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 15 - Rue de Nazareth (entre les rues Brennan et Wellington) : remplacement des infrastructures souterraines, construction d'un égout sanitaire et réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 19 - Rue Wellington (entre les rues Ann et Prince) : remplacement des infrastructures souterraines de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 21 - Dessous de l'autoroute Bonaventure (entre les rues Brennan et Wellington) : prolongement de l'égout sanitaire jusqu'à la chute à neige « Wellington ». (CG14 0152)</p> <p><i>Note : pour des raisons d'ordre administratif, la portion des travaux du lot 6D portant sur les trottoirs a été retirée du contrat et intégrée dans celui approuvé en vertu de la résolution CG15 0023.</i></p>	14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour les lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (un seul contrat)	avril 2014	décembre 2014
<p>Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.</p> <p>Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation. (CG11 0320)</p>	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
<p>Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.</p> <p>Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation. (CE11 1882)</p>	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
<p>Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell).</p> <p>Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Notre-Dame) : construction d'un égout sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines. (CG12 0359)</p> <p><i>Note : les lots 5A et 5C ont été en grande partie retirés du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier. Ces lots sont intégrés dans le contrat faisant l'objet du présent dossier.</i></p>	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	juillet 2013
<p>Lot 6A - Rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est, réalisation de travaux de chaussée et aménagement d'un embarcadère d'autobus.</p> <p>Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 6G - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul (entre la limite</p>	10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour les lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A (un seul contrat)	février 2015	juillet 2015

<p>ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke) : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).</p> <p>Lot 20D - Sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie de l'autoroute.</p> <p>Lot 23 - Sortie « de Nazareth » de l'autoroute Ville-Marie : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie.</p> <p>Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : reconstruction d'infrastructures souterraines. (CG15 0023)</p>			
<p>Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire. (CG12 0273)</p>	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013
<p>Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).</p> <p>Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux de structures préparatoires aux lots 8 et 27.</p> <p>Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée (aménagement d'une voie temporaire de circulation).</p> <p>Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest).</p> <p>Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues Wellington et William) : abattement.</p>	24 218 587,47 \$, taxes incluses	mars 2015	automne 2016
<p>Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement d'une cour de voirie (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières). (CG13 0230)</p>	1 185 139,26 \$, taxes incluses	juillet 2013	novembre 2013
<p>Lot 17 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : remplacement du collecteur d'égout.</p> <p>Lot 18 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : remplacement des infrastructures autres que le collecteur d'égout et réalisation de travaux de chaussée. (CG14 0205)</p>	5 231 100,00 \$, taxes incluses, pour les lots 17 et 18 (un seul contrat)	juin 2014	décembre 2014
<p>CSEM (contrat 1241) : déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).</p>	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	novembre 2012
<p>CSEM (contrat 1242) : déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).</p>	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
<p>CSEM (contrat 1261) : déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).</p>	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013
Travaux à venir			
<p>Lot 21A - Dessous de l'actuelle l'autoroute Bonaventure (entre les rues Brennan et Wellington) : branchement de l'égout sanitaire à la chute à neige « Wellington ».</p> <p>Lot 53A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : Décontamination.</p> <p>Lot 53B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : Décontamination.</p> <p>Lot 53C - Îlot central (de Ottawa à William) : Décontamination.</p> <p>Lot 53D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : Décontamination.</p> <p>Lot 53E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : Décontamination.</p>	6 674 854,41 \$, taxes incluses	janvier 2017	mai 2017

<p>Lot 26B - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par l'actuelle rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : remplacement des infrastructures souterraines et réaménagement.</p> <p>Lot 35 - Aire d'exercice canin située au coin nord-ouest de l'intersection « Duke-Brennan » : réaménagement.</p> <p>Lot 41B - Rue Brennan (entre les rues de Nazareth « est » et Duke) : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 43B – Abords de la rampe Duke, entre les rues Brennan et de la commune, aménagement de surface et de trottoir.</p>	2 746 999,38 \$, taxes incluses	avril 2017	août 2017
<p>Lot 31 – Réseaux artériel et local (plusieurs tronçons situés principalement dans le quadrilatère « de Nazareth / Saint-Jacques / Duke / Wellington ») : réalisation de diverses interventions en matière de circulation afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité des liens entre le futur boulevard urbain et l'autoroute Ville-Marie.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 32 - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques) : implantation d'œuvres d'art.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 33A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.</p> <p>Lot 33B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.</p> <p>Lot 33C - Îlot central (de Ottawa à William) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.</p> <p>Lot 33D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.</p> <p>Lot 33E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.</p>	13 734 000,00 \$, taxes incluses	avril 2017	août 2017
<p>Lot 36 - Rue Saint-Maurice (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 37 - Rue Saint-Paul (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 38 - Rue William (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 39 - Rue Ottawa (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 40A - Rue Wellington (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 41A - Rue Brennan (entre la rue de la Commune et la rampe « Brennan ») : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.</p>	à venir	2017	2017
<p>Lot 43A – Abords de la rampe de Nazareth, entre les rues Brennan et de la commune, aménagement de surface et de trottoir.</p>	à venir	2017	2017

Québec, le 16 décembre 2013

Excavation Loiselle inc.
À l'attention de : Monsieur Sébastien Claveau
280, boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Excavation Loiselle inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0249 n° d'identification de l'Autorité : 2700004312**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Excavation Loiselle inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Directeur des contrats publics et
des entreprises de services monétaires,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a horizontal line extending from the end of the signature.

Louis Letellier



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 214721

Numéro de référence : 1026745

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Projet Bonaventure Lots 33A, 33B, 33C, 33D et 33E- Aménagement de surface des îlots centraux et travaux d'infrastructures souterraines,

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> 175784 Canada Inc. 585, rue Sagard Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 6C1 NEQ : 1168332451	Monsieur Jean-Philippe Brissette Téléphone : 450 461- 3310 Télécopieur : 450 461- 0877	Commande : (1199286) 2016-11-09 10 h 28 Transmission : 2016-11-09 13 h 33	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 12 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1143147123	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939- 3577 Télécopieur : 514 939- 3174	Commande : (1198329) 2016-11-07 13 h 50 Transmission : 2016-11-07 13 h 50	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 09 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bau-Québec Ltée.. 6952 Grande Allée Saint-Hubert, QC, J3Y 1C4 NEQ : 1142576959	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676- 8622 Télécopieur :	Commande : (1198181) 2016-11-07 10 h 57 Transmission : 2016-11-07 14 h 27	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 08 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02

(devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Courriel
 2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Bordures Polycor Inc 139 rue St-Pierre Québec, QC, G1K 8B9 http://www.polycor.com NEQ : 1143280379	Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558- 7740 Télécopieur : 418 323- 2046	Commande : (1199900) 2016-11-10 13 h 38 Transmission : 2016-11-10 13 h 38	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 08 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
--	--	--	--

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1198809) 2016-11-08 11 h 11 Transmission : 2016-11-08 14 h 24	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 14 h 56 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1199611) 2016-11-10 6 h 53 Transmission : 2016-11-10 7 h 10	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 10 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel
---	--	--	---

2672312 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (bordereau)
 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement
 2673755 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Courriel
 2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Excavation Loiseau inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiseau.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Michel Laberge Téléphone : 450 373- 4274 Télécopieur : 450 373- 5631	Commande : (1198117) 2016-11-07 10 h 07 Transmission : 2016-11-07 10 h 07	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 14 h 57 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
---	---	--	--

			(devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
<input type="checkbox"/>	Granicor Inc 300 Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1T4 http://www.granicor.com NEQ : 1147230974	Monsieur Vedran Vanic Téléphone : 418 878- 3540 Télécopieur :	Commande : (1198580) 2016-11-08 8 h 09 Transmission : 2016-11-08 8 h 09	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 01 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupetnt.com NEQ : 1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431- 7887 Télécopieur : 450 420- 0414	Commande : (1199277) 2016-11-09 10 h 24 Transmission : 2016-11-09 12 h 46	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h - Messagerie

2672311 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (devis)
 2016-11-10 15 h 12 - Courriel

2672312 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (bordereau)
 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement

2673755 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Courriel

2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement

2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel

2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel

2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel

2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435- 9551 Télécopieur : 450 435- 2662	Commande : (1198878) 2016-11-08 13 h 04 Transmission : 2016-11-08 13 h 04	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 11 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
--	--	--	--

2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
2016-11-21 15 h 48 - Courriel

2675921 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(devis)
2016-11-21 15 h 55 - Courriel

2675922 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(bordereau)
2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454- 3928 Télécopieur : 450 454- 7254	Commande : (1198698) 2016-11-08 9 h 43 Transmission : 2016-11-08 9 h 43	<p>2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel</p> <p>2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel</p> <p>2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 12 - Messagerie</p> <p>2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel</p> <p>2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement</p> <p>2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel</p> <p>2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement</p> <p>2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel</p> <p>2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel</p> <p>2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel</p> <p>2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932- 5600 Télécopieur	Commande : (1198939) 2016-11-08 14 h 21 Transmission : 2016-11-08 14 h 54	<p>2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 53 - Télécopie</p>

: 514 932-
8972

2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
CAHIER DES CHARGES
2016-11-10 14 h 51 - Messagerie
2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
PLANS
2016-11-10 15 h 09 - Messagerie
2672311 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(devis)
2016-11-10 15 h 13 - Télécopie
2672312 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(bordereau)
2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement
2673755 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
(devis)
2016-11-15 16 h 14 - Télécopie
2673756 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
(bordereau)
2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
2673762 - AO214721 - ADD02
2016-11-15 16 h 43 - Télécopie
2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
2016-11-21 15 h 49 - Télécopie
2675921 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(devis)
2016-11-21 15 h 56 - Télécopie
2675922 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(bordereau)
2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Macogep inc
1255, University, bureau 700
Montréal, QC, H3B 3w1
NEQ : 1143366715

[Monsieur
Gunther
Conard](#)
Téléphone
: 514 223-
9001
Télécopieur
: 514 670-
2814

Commande : (1200767)
2016-11-14 11 h 34
Transmission :
2016-11-14 11 h 34

2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
formulaire
2016-11-14 11 h 34 - Téléchargement
2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
CAHIER DES CHARGES
2016-11-14 11 h 34 - Téléchargement
2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
PLANS
2016-11-14 11 h 34 - Téléchargement
2672311 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(devis)
2016-11-14 11 h 34 - Téléchargement
2672312 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(bordereau)
2016-11-14 11 h 34 - Téléchargement
2673755 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
(devis)
2016-11-15 16 h 14 - Courriel

2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Neolect Inc.
 104 boul Montcalm Nord
 Candiac, QC, J5R 3L8
 NEQ : 1166302126

[Madame
 Marjolaine
 Émond](#)

Téléphone
 : 450 659-
 5457
 Télécopieur
 : 450 659-
 9265

Commande : (1198038)
 2016-11-07 9 h 08
Transmission :
 2016-11-07 13 h 52

2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
 formulaire
 2016-11-10 14 h 22 - Courriel
 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
 CAHIER DES CHARGES
 2016-11-10 14 h 24 - Courriel
 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
 PLANS
 2016-11-10 14 h 56 - Messagerie
 2672311 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (devis)
 2016-11-10 15 h 12 - Courriel
 2672312 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (bordereau)
 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement
 2673755 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Courriel
 2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Ondel Inc. 3980 Boulevard Leman Laval, QC, H7E 1A1 http://www.ondel.ca NEQ : 1143586387	Madame Alexandra Boivin Téléphone : 450 973- 3700 Télécopieur :	Commande : (1198576) 2016-11-08 8 h 05 Transmission : 2016-11-08 8 h 05	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 14 h 58 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0 NEQ : 1142533042	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454- 0000 Télécopieur : 450 454- 5219	Commande : (1198594) 2016-11-08 8 h 23 Transmission : 2016-11-08 9 h 14	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 53 - Télécopie 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 49 - Messagerie 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 14 h 54 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 13 - Télécopie 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01

(bordereau)
 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement
 2673755 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Télécopie
 2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Télécopie
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 49 - Télécopie
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 56 - Télécopie
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur : 514 789- 2288	Commande : (1198387) 2016-11-07 14 h 38 Transmission : 2016-11-07 14 h 38	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 10 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
---	--	--	--

2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1199765) 2016-11-10 10 h 11 Transmission : 2016-11-10 12 h 34	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 23 - Télécopie 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 50 - Messagerie 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 07 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 13 - Télécopie 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 15 - Télécopie 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Télécopie 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 49 - Télécopie 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 56 - Télécopie 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Sade Canada Inc. 1564, rue Ampère Québec, QC, G1P 4B9 NEQ : 1169540235	Madame Gylaine Fortin Téléphone : 581 300-7233 Télécopieur : 581 300-7234	Commande : (1198542) 2016-11-07 18 h 54 Transmission : 2016-11-07 20 h 12	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 11 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01

(devis)
 2016-11-10 15 h 12 - Courriel
 2672312 -
 AO214721_formulaire_soumission ADD01
 (bordereau)
 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement
 2673755 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (devis)
 2016-11-15 16 h 14 - Courriel
 2673756 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
 (bordereau)
 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement
 2673762 - AO214721 - ADD02
 2016-11-15 16 h 12 - Courriel
 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
 2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Systèmes Urbains Inc. 8345 Pascal Gagnon Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y5 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321- 5205 Télécopieur : 514 321- 5835	Commande : (1198937) 2016-11-08 14 h 20 Transmission : 2016-11-08 14 h 20	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 15 h 01 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel
--------------------------	--	---	--	--

2675921 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (devis)
 2016-11-21 15 h 55 - Courriel
 2675922 - AO214721 - SECTION IV -
 FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
 (bordereau)
 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, H2R2Z6 http://Telecon.ca NEQ : 1167837492	Madame Dominique Audet Téléphone : 514 644- 2333 Télécopieur :	Commande : (1198649) 2016-11-08 9 h 08 Transmission : 2016-11-08 9 h 08	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-10 14 h 22 - Courriel 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-10 14 h 24 - Courriel 2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 - PLANS 2016-11-10 14 h 57 - Messagerie 2672311 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (devis) 2016-11-10 15 h 12 - Courriel 2672312 - AO214721_formulaire_soumission ADD01 (bordereau) 2016-11-10 15 h 12 - Téléchargement 2673755 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (devis) 2016-11-15 16 h 14 - Courriel 2673756 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02 (bordereau) 2016-11-15 16 h 14 - Téléchargement 2673762 - AO214721 - ADD02 2016-11-15 16 h 12 - Courriel 2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03 2016-11-21 15 h 48 - Courriel 2675921 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (devis) 2016-11-21 15 h 55 - Courriel 2675922 - AO214721 - SECTION IV - FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03 (bordereau) 2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7 NEQ : 1140382590	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756- 1074 Télécopieur	Commande : (1203028) 2016-11-18 12 h 07 Transmission : 2016-11-18 12 h 07	2672217 - AO214721 - ADD01 - 161111 - formulaire 2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement 2672244 - AO214721 - ADD01 - 161111 - CAHIER DES CHARGES 2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement

: 450 756-
8997

2672246 - AO214721 - ADD01 - 161111 -
PLANS
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2672311 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(devis)
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2672312 -
AO214721_formulaire_soumission ADD01
(bordereau)
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2673755 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
(devis)
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2673756 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD02
(bordereau)
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2673762 - AO214721 - ADD02
2016-11-18 12 h 07 - Téléchargement
2675917 - AO214721 FORMULAIRE add03
2016-11-21 15 h 48 - Courriel
2675921 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(devis)
2016-11-21 15 h 55 - Courriel
2675922 - AO214721 - SECTION IV -
FORMULAIRES DE SOUMISSION - ADD03
(bordereau)
2016-11-21 15 h 55 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Répartition des coûts VM-CSEM 1407.xls](#)[Intervention 1407-GDD1161009013.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-12

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiseau Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1161009013.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Pôle développement

Dossier # : 1161009013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.



Rapport- mandat SMCE161009013 - Excavation Loiselle.pdf

Dossier # :1161009013

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 26 janvier 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161009013**

Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009013

Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 13 734 000,00 \$ + incidences 1 344 846,35 \$). Appel d'offres public 214721 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 21 décembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 janvier 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire du présent contrat a probablement pu proposer un prix plus bas que ses concurrents en raison du fait qu'il était déjà présent sur le chantier avec un autre contrat, ce qui lui a permis de rationaliser certaines dépenses.

Les membres ont aussi échangé avec le Service sur les diverses mesures de sécurité prévues aux intersections pour les usagers éventuels des nouveaux espaces verts ainsi que sur la diversité des arbres et des végétaux prévus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1170191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Il est recommandé :

1. d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-17 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

CONTENU

CONTEXTE

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certains dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre dernier, ses actions en matière de concertation régionale.

De septembre à décembre 2016, des négociations concernant une nouvelle entente ont eu lieu. Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville est intervenue à la fin de décembre dernier. Celle-ci, d'une durée de 3 ans et d'une valeur totale de 6,3 M\$, doit faire l'objet d'un protocole d'entente actuellement en préparation (1160191009). Compte tenu de son financement par le Fonds de développement des territoires mis à la disponibilité de la Ville par le Gouvernement du Québec, le protocole mettant en oeuvre l'entente devra, avant son approbation finale par le conseil d'agglomération, recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ce processus pourrait reporter l'approbation de l'entente par le conseil d'agglomération au printemps 2017. En conséquence, afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la mise en oeuvre des mandats définis dans l'entente en préparation, le présent dossier propose une avance de fonds d'un montant de 700 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2102 - 12 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;
- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

DESCRIPTION

L'avance de fonds de 700 000 \$ a été calculée sur la base d'un versement mensuel de la somme prévue à l'entente en préparation, soit 175 000 \$, multiplié par le nombre minimal de mois pour lesquels la somme sera requise.

JUSTIFICATION

Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait Concertation Montréal de la Ville est intervenue en décembre dernier. Celle-ci fera l'objet d'un dossier distinct actuellement en préparation.

Le processus d'approbation est en cours mais ce dernier est complexe compte tenu de l'origine des fonds utilisés pour financer cette entente. L'entente devrait être soumise une première fois au conseil d'agglomération le 23 février prochain, ce qui permettra sa transmission, pour révision et approbation, au MAMOT. L'expérience dans un dossier antérieur indique que cette approbation pourrait prendre 2 mois à obtenir. La grève des juristes de l'État ajoute cependant un degré d'incertitude à ce délai. L'entente approuvée par le ministère devra faire l'objet d'une dernière approbation par le conseil d'agglomération. Dans le meilleur des cas, celle-ci pourrait lui être soumise à sa séance d'avril 2017.

D'ici là, compte tenu des ressources limitées de Concertation Montréal et afin de permettre l'amorce de la réalisation des mandats qui lui seront confiés par l'entente en préparation, l'avance de fonds proposée est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 700 000 \$ nécessaire au versement de l'avance de fonds est prévue au budget du Service du développement économique.

Le dossier n'a donc aucun impact sur le cadre budgétaire de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'avance de fonds permettra à Concertation Montréal d'amorcer la réalisation des mandats prévus à l'entente en préparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication planifiée pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'entente par le conseil d'agglomération : 23 février 2017
- Approbation de l'entente par le MAMOT : printemps 2017
- Approbation finale de l'entente et entrée en vigueur : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

Tél : 872-2374
Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2017-01-12

514 872-0068
514 872-0049

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, **VILLE DE MONTRÉAL**, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est au 1550, rue Metcalfe, Montréal (Québec) H3A 1X6, agissant et représentée par Marie-Eve Brunet, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 16 janvier 2017;

Ci-après appelée l'« **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme est reconnu par la Ville comme un interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre sa collaboration avec l'Organisme lui confier des mandats dans le cadre d'une entente en préparation;

ATTENDU QUE la Ville veut que l'Organisme débute ses activités rapidement;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les conditions et modalités du versement d'une avance de fonds par la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 2

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

- 2.1** amorcer les mandats décrits à l'annexe A en fonction des orientations convenues avec le Directeur du Service du développement économique de la Ville;
- 2.2** conclure une entente avec la Ville pour la période 2017-2019 relative à la réalisation des mandats décrits à l'annexe A.

ARTICLE 3 OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- 3.1** verser à l'Organisme une avance de fonds de 700 000 \$ sur la contribution prévue de 6,3 M\$ incluant, le cas échéant, toute taxe sur les produits et services (TPS et TVQ). Cette somme est payable à la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 DURÉE

La présente convention, d'une durée de douze (4) mois, débute le 1^{er} janvier 2017 et se termine le 30 avril 2017.

ARTICLE 5 REPRÉSENTANT DES PARTIES

- 5.1** La Ville désigne le directeur du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou toute autre personne nommée par écrit par cette dernière comme représentante autorisée.
- 5.2** L'Organisme désigne comme représentante autorisée sa présidente;
- 5.3** Une partie peut en tout temps désigner par écrit un autre responsable aux fins de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 INDEMNISATION - ASSURANCES

- 6.1** L'Organisme s'engage, en tout temps, à tenir la Ville indemne de toute réclamation et de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de l'exécution des présentes. L'Organisme s'engage à prendre fait et cause pour la Ville dans toute action intentée contre cette dernière en raison des présentes ou de l'exercice des droits en découlant et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention; ou
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le directeur du Service du développement économique de la Ville avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Ville réserve tous les droits et recours pouvant être exercés par elle pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.2, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7 (Défaut), l'Organisme doit remettre à la Ville toute somme non encore employée reçue de celle-ci. L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison d'une telle résiliation.
- 8.2** Les parties peuvent mettre fin à cette convention en tout temps, sur préavis écrit de trente (30) jours, sans aucun recours l'une contre l'autre pour perte de profits, ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. La contribution de la Ville est alors ajustée au prorata du nombre de jours écoulés sur la durée de la convention et l'Organisme devra remettre à la Ville sur demande du directeur du Service du développement économique de cette dernière, toute portion de contribution reçue en trop.

ARTICLE 9 **DISPOSITIONS FINALES**

- 9.1** Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.
- 9.2** La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

- 9.3 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 9.4 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 9.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par :
Yves Saindon
Greffier

Le e jour de 2017

CONCERTATION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

Par :
Marie-Eve Brunet
Présidente

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE A

MANDATS DE L'ORGANISME

Les mandats délégués à l'**ORGANISME** et leurs exigences sont décrits à la présente annexe. Le cas échéant, ces mandats peuvent aussi faire l'objet d'exigences additionnelles convenues entre la VILLE et l'ORGANISME.

Mandat 1 – Enfance

Description sommaire du pouvoir délégué	Concertation en petite enfance
Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal	<p>Par sa Politique de l'enfant, la Ville vise à soutenir les actions qui guident les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie et offrir un continuum de services qui répond à leurs besoins</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville s'emploie ainsi à favoriser la mobilisation des acteurs tout en prônant la mise en commun de l'expertise et des ressources des intervenants, et ce avec l'aide des partenaires</p>
1. Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet <i>Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie</i>
Le partage des responsabilités	
- Responsabilités de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et en arrondissement ▪ Participer aux comités de travail issus des démarches concertées
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance ▪ Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale
Délimitation du mandat proposé	

Réalisations attendues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la concertation régionale en matière de petite enfance ▪ Analyser les actions présentement en cours ou en développement sur l'île de Montréal sur les transitions scolaires et les activités en saison estivale et proposer des actions cohérentes et complémentaires au bénéfice de chaque réseau ▪ Assurer la promotion et la diffusion de l'information pertinente en matière de petite enfance à Montréal 	
Communautés et territoire visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseaux et organisations régionales engagées auprès des tout-petits (0-5 ans) ▪ Réseaux et organisations engagées auprès des jeunes de 0 à 17 ans ▪ Ville de Montréal 	
Domaine visé	Social	
Typologie	Concertation	
Politique ou plan d'action municipal appuyé	Politique de l'enfant et son plan d'action	
	<p>La Politique de l'enfant a pour objectif de développer le plein potentiel des jeunes (0-17 ans) montréalais. Plus précisément, elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la création d'environnements favorables au développement global de tous les enfants; ▪ Offrir un continuum de services qui répond aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement; ▪ Soutenir des actions qui guident les enfants dans leur parcours éducatif vers l'autonomie. 	
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués		
Financement de la compétence déléguée		
Budget annuel total	130 000 \$	
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux activités et aux projets

requis		
1	19 500 \$	10 500 \$
Influence de la Ville sur les travaux et actions		
Moyen utilisé	Comité de suivi	
Paramètres de reddition de compte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mi-année ▪ Rapport annuel ▪ Rapport final 	
Impacts attendus		
- Au niveau de la Ville ou de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de la table de concertation régionale en petite enfance ▪ Promotion et diffusion de l'information pertinente sur les sujets touchant la petite enfance ▪ Consultation des acteurs provenant des réseaux et organisations en liens avec les deux démarches de concertation 	
Indicateurs de performance		
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres annuelles ▪ Liste des organisations impliquées dans la démarche ▪ Liste des recommandations formulées 	
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de participation des organisations ▪ Diffusion et promotion des actions ▪ Portée des actions concertées ▪ Diffusion des actions entreprises et des recommandations formulées et sensibilisation des acteurs du milieu 	

Volet 2 – Jeunesse	
Description sommaire du pouvoir délégué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal ▪ Favoriser la participation citoyenne des jeunes ▪ Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement
Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal	<p>La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 vise à favoriser le renforcement d'une jeunesse engagée, adéquatement formée, physiquement et culturellement active, épanouie et reconnue dans son milieu de vie.</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville s'emploie ainsi à connaître les besoins des jeunes et à soutenir leur engagement citoyen, et à répondre à ces besoins avec l'aide des partenaires.</p> <p>Concertation Montréal animera la concertation des organismes jeunesse de l'île de Montréal : le Forum jeunesse.</p>
1. Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le <i>volet Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie.</i>
Le partage des responsabilités	
- Responsabilité de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer les démarches ainsi qu'assurer les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et d'arrondissement.
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer la concertation des groupes et organisations jeunesse sur le territoire de l'agglomération ▪ Favoriser la prise en main, par les jeunes, de leur propre développement ▪ Assurer une veille sur les enjeux touchant la jeunesse ▪ Favoriser une culture de participation citoyenne et d'engagement démocratique chez les jeunes
Délimitation du mandat proposé	
Communauté et territoire visés	Jeunes de moins de 30 ans (avec différentes tranches d'âge selon les projets) de l'agglomération de Montréal
Domaine des initiatives souhaitées	Social

Typologie des initiatives attendues	Expertise en coordination, en formation et en concertation	
Politique ou plan d'action municipal appuyé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie d'action jeunesse ▪ Politique de l'enfant 	
	<p>La Politique de l'enfant et son plan d'action a pour objectif de développer le plein potentiel des jeunes (0-17 ans) montréalais.</p> <p>La Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 comprend un axe sur la gouvernance et l'engagement citoyen. Plus précisément, les orientations visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accentuer les moyens et les actions permettant aux jeunes de participer comme citoyens à l'espace public et de s'engager dans les organes consultatifs et décisionnels; ▪ promouvoir les actions d'engagement citoyen auprès des jeunes et souligner l'implication de ceux qui réalisent des projets importants par des activités de reconnaissance. <p>Par son action, Concertation Montréal contribuera aux objectifs de la Ville en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la coordination et la réalisation des formations <i>Prends ta place à l'école</i> et <i>Prends ta place dans ta communauté</i> aux élèves du primaire (2e cycle) et du secondaire; ▪ la mise en place et le soutien de conseils jeunesse d'arrondissements (CjA) au sein des 19 arrondissements de la Ville de Montréal sur un modèle s'inspirant de celui du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). 	
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués		
Financement de la compétence déléguée		
Budget annuel total	250 000 \$	
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux activités et aux projets
2	46 500 \$	63 500 \$

Influence de la Ville sur les travaux et actions	
Moyen utilisé	Comité de suivi
Paramètres de reddition de compte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mi-année ▪ Rapport annuel ▪ Rapport final
Impacts attendus	
- Au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation et concertation des jeunes ▪ Mobilisation des jeunes ▪ Accompagnement des jeunes des CjA dans leur prise de parole auprès de leur arrondissement ▪ 25 formations <i>Prends ta place</i> données dans les écoles et auprès des organismes montréalais
- Au niveau de la Ville ou de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la concertation jeunesse ▪ Amélioration de la connaissance des enjeux jeunesse (en arrondissements, etc.) ▪ Meilleure participation des jeunes aux enjeux municipaux et de la collectivité montréalaise
Indicateurs de performance	
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontre de concertation ▪ Nombre d'organismes jeunesse participants ▪ Nombre de CjA créés/an ▪ Nombre de formations offertes ▪ Nombre de commissions scolaires participantes ▪ Taux de participation des jeunes aux formations
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation positive des jeunes et du personnel enseignant ▪ Éléments de discussion des participants, témoignant de leurs préoccupations et de leurs besoins ▪ Participation active des jeunes à la vie de l'arrondissement à travers l'élaboration de projets rassembleurs pour les jeunes ▪ Meilleure compréhension par les jeunes concernant les enjeux de la collectivité montréalaise

Mandat 3 - Éducation	
Description sommaire du pouvoir délégué	Concertation en matière d'accueil des étudiants internationaux.
1. Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'étudiants internationaux
Le partage des responsabilités	
- Responsabilités de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer la concertation des acteurs de l'éducation et du savoir du niveau post-secondaire. ▪ Animer la communauté post-secondaire avec des projets de mobilisation de ces acteurs dans les domaines de la veille, de la valorisation, de la recherche et du transfert de connaissances.
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la concertation des établissements postsecondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. ▪ Assurer une veille relative au sujet précité. ▪ Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers. ▪ Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la persévérance scolaire.
Délimitation du mandat proposé	
Communautés et territoire visés :	Étudiants internationaux inscrits dans les établissements postsecondaires de l'agglomération de Montréal
Domaines visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des étudiants internationaux
Politique et plan d'action municipal appuyés par la réalisation du mandat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En concertant les acteurs susceptibles de poser des actions permettant d'assurer l'accueil des étudiants étrangers dans le but de favoriser l'intégration de cette jeunesse étudiante à la communauté montréalaise. ▪ En favorisant le rayonnement international de Montréal.
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués	
Financement de la compétence déléguée	

Budget annuel total		335 000 \$
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux activités et aux projets
2	50 250 \$	84 750 \$
Influence de la Ville sur les travaux et actions		
Moyen utilisé	Comité de suivi	
Paramètres de reddition de compte		
Impacts attendus		
Au niveau de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hausse de la rétention des étudiants internationaux ▪ Hausse des synergies entre les acteurs de l'éducation et leurs partenaires ▪ Partage de l'information recueillie par la veille 	
Indicateurs de performance		
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires en matière d'attraction, d'accueil, de rétention et d'intégration des étudiants internationaux (moyenne annuelle) ▪ Nombre d'analyses et de positionnements relatifs au mandat ▪ Nombre d'initiatives proposées en matière d'attraction et d'accueil des étudiants internationaux ▪ Nombre de rapports de veille pertinents 	
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compréhension des enjeux ▪ Engagement des partenaires dans la concertation ▪ Engagement des partenaires dans la mise en œuvre des suggestions et des initiatives proposées ▪ Amélioration du partage des interventions avec le milieu ▪ Positionnement de l'agglomération face aux autres régions du monde 	

Mandat 4 – Plan Montréal durable 2016-2020 – Mobilisation des organisations partenaires externes

Description sommaire du pouvoir délégué	Soutien à la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020
<p>Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal</p>	<p>Le Plan Montréal durable 2016-2020 (Plan 2016-2020) repose sur la mobilisation et l’engagement de la collectivité et de l’administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, pour faire de Montréal une métropole durable.</p> <p>En collaborant avec Concertation Montréal, la Ville souhaite augmenter le nombre, la mobilisation et l’engagement d’organisations partenaires externes, les outiller et les soutenir dans le but de multiplier les projets et actions de développement durable sur le territoire.</p> <p>La Ville de Montréal s’attend à ce que Concertation Montréal :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Suscite le développement et le dépôt de projets dans le cadre de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal (cible : minimum 50 nouveaux projets). 2- Recrute de nouvelles organisations partenaires externes qui s’engagent à réaliser des actions du Plan Montréal durable 2016-2020 (cible : minimum 270 nouvelles organisations partenaires). 3- Offre un soutien à la mobilisation à l’ensemble des organisations partenaires externes du Plan. <p>Pour remplir son mandat, la Ville de Montréal s’attend à ce que Concertation Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilise les partenaires et la collectivité autour de la réalisation de projets et d’initiatives en lien avec les défis, cibles collectives, priorités et actions identifiés au Plan 2016-2020. ○ Accompagne les partenaires dans la mise en œuvre de leurs engagements (appui technique, formation, soutien financier, mentorat, communauté de pratique, etc.). ○ Favorise les collaborations, le réseautage entre partenaires et développe des partenariats (outils de dialogue et de réseautage). ○ Organise des événements et des activités et

	<p>développe des outils de communication et d'information nécessaires et assure une visibilité des partenaires en lien avec leurs engagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectue la promotion du Plan 2016-2020 ainsi que celle de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal. ○ Agit comme gestionnaire de communautés en animant les médias sociaux et/ou plateformes virtuelles diverses. ○ S'enquière des besoins des partenaires et de leur taux de satisfaction en regard des activités et outils proposés. ○ Effectue le suivi et la reddition de comptes. <p>La Ville de Montréal s'attend également à ce que le processus de délégation soit transparent auprès des partenaires du Plan Montréal durable 2016-2020 et de la collectivité, pour ce faire les communications, événements et activités doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à l'avant-plan la Ville de Montréal et le Plan Montréal durable 2016-2020. ○ Être à l'image de Montréal durable 2016-2020. ○ Être perçus comme une initiative de Montréal durable 2016-2020 et de la Ville de Montréal, organisés ou pilotés par Concertation Montréal à titre de mandataire pour le soutien à la mobilisation de la collectivité pour Montréal durable 2016-2020. <p>Cette présence de la Ville de Montréal doit être mise de l'avant lors des allocutions et des outils de communication développés ainsi que lors des contacts avec les partenaires. Les autres obligations en matière de communication/visibilité en lien avec le soutien financier du fonds s'appliquent.</p>
1. Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie s
Le partage des responsabilités	
- Responsabilités de la Ville	En général, la Ville de Montréal est responsable en ce qui

	<p>concerne les mandats proposés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, politiques, corporatives et en arrondissement. ○ Définir les orientations pour la mise en œuvre du mandat. ○ Communiquer périodiquement au mandataire les besoins et priorités du Bureau du développement durable en lien avec la mobilisation des partenaires. ○ Contribuer à l'élaboration et approuver le plan de travail annuel proposé (livrables, échéancier, cibles). ○ Participer au comité de suivi. ○ Assurer la cohérence des réalisations du mandataire avec le plan de communication et les défis, cibles collectives, priorités et actions identifiés au Plan Montréal durable 2016-2020. ○ Coordonner les initiatives proposées avec les autres activités liées au Plan Montréal durable 2016-2020. ○ Approuver le contenu et la forme des outils de communication et d'information et des scénarios d'événements et contribuer à leur élaboration (contenu). ○ Déterminer les critères de diffusion pour les messages sur les réseaux sociaux. ○ Décider de l'emplacement des pages WEB développées (site web de la Ville ou autres). ○ Assurer les communications directes avec les organisations partenaires au Plan. ○ A le pouvoir décisionnel sur les questions de priorité d'intervention et d'échéancier. <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 1 du mandat – projets plateforme Faire Montréal, la Ville de Montréal est responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'arrimer le plan d'action proposé avec ceux des deux autres démarches de la plateforme Faire Montréal soit Je Fais Montréal et Montréal, ville intelligente et numérique. ○ De fournir une grille de critères pour les projets et de valider les projets qui pourront être déposés sur la plateforme. <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 2 du mandat – recrutement de nouvelles organisations partenaires externes, la Ville de Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaborer à l'élaboration et d'approuver la stratégie de recrutement. ○ Approuver la liste des nouvelles organisations partenaires potentielles. ○ Arrimer les actions de recrutement avec celles effectuées préalablement par le Bureau du développement durable dans le cadre du renouvellement de l'engagement des partenaires du plan 2010-2015. <p>Malgré la délégation des mandats, les responsabilités</p>
--	--

	<p>suivantes demeurent celles de la Ville de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Siéger au comité de gouvernance de la plateforme Faire Montréal. ○ Renouveler l'engagement des 230 organisations partenaires du plan 2010-2015. ○ Organiser les deux rencontres annuelles des partenaires. ○ Organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable. ○ La Ville de Montréal demeure propriétaire de la liste des personnes ressources des organisations partenaires, incluant leurs coordonnées.
<p>- Responsabilités de Concertation Montréal</p>	<p>La Ville de Montréal délègue à Concertation Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la responsabilité de susciter le développement et le dépôt d'au moins 50 projets dans le cadre de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal; ○ le recrutement d'au moins 270 nouvelles organisations externes s'engageant au plan Montréal durable 2016-2020; ○ le soutien à la mobilisation des organisations partenaires au plan Montréal durable 2016-2020. <p>En général, Concertation Montréal est responsable en ce qui concerne les mandats proposés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner le comité de suivi du mandat. ○ Réaliser le mandat en regard des orientations définies par la Ville de Montréal. ○ Proposer un plan de travail annuel comprenant des livrables, un échéancier, des cibles annuelles, etc. ○ D'élaborer et de faire approuver le contenu et la forme des différents outils (communication, information, etc.) et des scénarios d'événements. ○ Assurer la promotion du Plan 2016-2020 ainsi que celle de la démarche Montréal durable de la plateforme Faire Montréal auprès des publics cibles identifiés. ○ Assurer une visibilité de la démarche et des engagements et réalisations des partenaires notamment sur le WEB et les réseaux sociaux. ○ Développer des indicateurs et mettre en œuvre des actions pour évaluer les besoins et le taux de satisfaction des partenaires. ○ D'assurer un suivi et une reddition de comptes régulière auprès de la Ville de Montréal de l'état d'avancement du plan de travail. + autres outils de suivi indiqués à la présente convention. <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 1 du mandat – projets plateforme Faire Montréal, Concertation Montréal est responsable de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter la grille de critères fournie par la Ville de Montréal pour les projets qui pourront être déposés sur la plateforme. ○ Accompagner les partenaires (formation, soutien technique, financier et mentorat, etc.). – Définir le type d’accompagnement qui sera offert. ○ Développer des outils, programmes ou autres initiatives pour stimuler le dépôt de projets. ○ Organiser des événements d’émulation et de réseautage (min. 2 par année) pour stimuler l’émergence de projets collaboratifs de développement durable. ○ Assurer l’animation de la démarche Montréal durable sur la plateforme – agit à titre de Gestionnaire de la communauté, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de nouvelles ▪ Publication d’appel à tous ▪ Mise à jour du suivi des projets ▪ Réponses aux questions des utilisateurs et citoyens. <p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 2 du mandat – recrutement de nouvelles organisations partenaires, Concertation Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement de nouvelles organisations partenaires. ○ Élaborer une liste de nouvelles organisations partenaires potentielles et effectuer le démarchage auprès de celles-ci. ○ Développer un argumentaire avec les bénéfices pour les organisations externes à s’engager à Montréal durable 2016-2020 et des outils de promotion/démarchage. ○ Développer des ententes de collaboration/partenariats avec des têtes de réseaux pour inciter leurs membres/abonnés à devenir partenaires. ○ Organiser des activités ou participer à des événements pour faire connaître le Plan 2016-2020 et de recruter de nouvelles organisations partenaires (stands, etc.).
--	--

	<p>Plus spécifiquement, en lien avec le volet 3 du mandat – soutien à la mobilisation des organisations partenaires, Concertation Montréal est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des activités et événements (au minimum 2 par année) et développer des outils à l’intention des organisations partenaires du Plan 2016-2020 permettant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation ▪ Accompagnement (par exemple, banque d’heures de professionnels pour mise en œuvre) ▪ Réseautage ▪ Visibilité ▪ Maximiser la collaboration. ○ Parmi les outils à produire, Concertation Montréal devra développer des fiches d’information portant sur les actions du plan et les mettre à jour (au minimum 20 fiches, soit une par action) ○ Organiser des activités/développer des outils à l’intention des employés des organisations partenaires visant à faire connaître l’engagement de leur organisation au Plan 2016-2020.
<p>Délimitation du mandat proposé</p>	<p>Le mandat vise les organisations partenaires externes actuels et potentiels du Plan Montréal durable 2016-2020 (OBNL, ICI, corps publics, associations, etc. de l’agglomération de Montréal).</p>
<p>Les activités du mandat concernent les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - social; - environnemental; - économique. 	<p>Développement durable (économie, environnement, social), selon les 4 priorités identifiées au Plan Montréal durable 2016-2020, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles 2- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources 3- Assurer l’accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé 4- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable
<p>Le mandat permettra de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir le développement de projets en développement durable (entrepreneuriat). ○ Développer des affaires et de partenariats (démarchage de nouveaux partenaires). ○ Mobiliser – Soutenir la mobilisation des partenaires

	<p>pour la réalisation d'actions en développement durable – Formation, accompagnement, réseautage, promotion, collaboration.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des outils de communication et d'information numériques et autres. ○ Organiser des événements et des activités. ○ Animer des médias sociaux, des communautés de pratique, etc. (gestion de communautés). 			
Politique ou plan d'action municipal appuyé	Plan Montréal durable 2016-2020			
	<p>La réalisation des mandats proposés appuie la mise en œuvre du Plan Montréal durable 2016-2020 qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité et de l'administration municipale à travailler ensemble, côte à côte, pour accélérer la viabilité de la métropole.</p> <p>Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, des cibles collectives émanant de divers exercices de planification à la Ville de Montréal ont été identifiées et ne pourront être atteintes qu'en combinant la contribution de la collectivité à celle de la Ville.</p> <p>Les mandats proposés répondent au volet Mobilisation du Plan et plus précisément aux actions 18 – Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés et 19 – Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable.</p> <p>Ces mandats visent aussi à assurer la mise en œuvre du Plan d'action des organisations partenaires.</p>			
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués				
Financement de la compétence déléguée				
Budget annuel total		650 000 \$		
Répartition budgétaire				
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux événements/activités (min. 4 par année)	Somme minimale réservée aux projets et activités de communication	Somme minimale réservée au développement d'outils, aux services et aux projets
2	97 500 \$	70 000 \$	92 500 \$	190 000 \$

Influence de la Ville sur les travaux et actions	
Moyen utilisé	Comité de suivi
Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ○ Planification annuelle des activités comportant des livrables, un échéancier et des cibles (pour approbation par la Ville de Montréal) ○ Rapports semestriels et annuels ○ Rapport final
Impacts attendus	
Au niveau de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter la pénétration et l'impact du Plan Montréal durable 2016-2020 auprès de la collectivité ○ Stimuler le développement de projets collaboratifs de développement durable à Montréal en lien avec les 3 défis, les 4 priorités et les actions du Plan 2016-2020 ○ Contribuer à l'atteinte des cibles collectives de développement durable identifiées au Plan Montréal durable 2016-2020 ○ Outiller les organisations montréalaises dans la réalisation d'actions en développement durable en lien avec les 4 priorités du Plan ○ Favoriser le partenariat et les collaborations pour la réalisation d'initiatives en développement durable ○ Faire rayonner les initiatives de développement durable de la collectivité montréalaise aux niveaux local et régional ○ Mobiliser la collectivité à faire de Montréal une métropole durable en utilisant des outils technologiques innovants ○ Communiquer les résultats sur les réseaux sociaux ou autres plateformes
Indicateurs de performance	
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<p>Les cibles précises pour ces indicateurs seront déterminées annuellement lors de l'élaboration de la planification annuelle, à moins d'indication contraire.</p> <p>Volet 1 : Développement – Projets plateforme Faire Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de nouveaux projets mis en ligne sur la plateforme Faire Montréal pour la démarche Montréal durable (min. 50 dans le cadre de l'entente)

	<p>– Par catégories</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'événements et d'activités organisés, en lien avec la plateforme Faire Montréal (démarche Montréal durable) pour susciter l'émergence de projets collaboratifs (min.2/année) ○ Nombre d'organisations partenaires accompagnées (par type d'accompagnement) ○ Nombre d'outils développés ○ Nombre d'abonnés, d'appuis et de partenaires par projet déposé ○ Nombre de partenariats, connexions et/ou échanges créés avec et entre les partenaires ○ Gestionnaire de communauté : Nombre de nouvelles et d'appels à tous publiés, Nombre de questions/réponses des utilisateurs et citoyens, Nombre de projets mis à jour, etc. <p>Volet 2 - Recrutement de nouvelles organisations partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de nouvelles organisations partenaires externes engagées au Plan (min. 270 dans le cadre de l'entente) - Évolution mensuelle en nombre et % par catégories. ○ Nombre de nouveaux partenaires contactés (par catégories) ○ Nombre d'outils développés (argumentaire, etc.) ○ Nombre d'ententes/partenariats développés avec des têtes de réseaux ○ Nombre d'initiatives/activités de recrutement (stands, etc.) <p>Volet 3 – Soutien à la mobilisation des organisations partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'activités/événements organisés pour soutenir la mobilisation ○ Nombre d'outils développés ○ Nombre de partenariats, connexions et/ou échanges créés avec et entre les partenaires <p>Communication :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de relance sur les réseaux sociaux (Twitter, FB, etc.) ○ Nombre d'applications utilisées/développées ○ Nombre d'activités et d'outils de promotion et de communication développés ○ Nombre de mentions dans les médias ○ Nombre d'abonnés/j'aime/ etc. sur les pages liées à Montréal durable 2016-2020 ○ Nombre de visiteurs sur le site ville.montreal.qc.ca/dveloppement durable
<p>- Qualitatifs</p>	<p>Pour chacun des volets du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Taux de satisfaction des partenaires (par catégories) - Identification des besoins des partenaires ○ Taux de participation des partenaires aux activités ○ Taux d'utilisation par les partenaires des outils développés ○ Taux de mise en œuvre/réalisation des engagements par les organisations partenaires ○ Taux de notoriété du Plan Montréal durable 2016-2020 auprès des organisations montréalaises ○ Taux de notoriété de l'engagement des organisations partenaires au Plan Montréal durable 2016-2020 auprès de leurs employés, clients, etc.

Mandat 5 : Parité / Équité	
Description sommaire du pouvoir délégué	Parité / Équité
1. Description détaillée de l'objet du mandat	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet <i>Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie</i>
Le partage des responsabilités	
- Responsabilités de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer les recommandations et / ou nominations de représentants sur différents comités/conseils placés sous sa compétence. ▪ Effectuer la sensibilisation des entreprises en matière d'employabilité de la diversité.
- Responsabilités de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise. ▪ Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre. ▪ Promouvoir les modèles de réussite
Délimitation du mandat proposé	
- Réalisation de projets structurants, précisez et circonscrivez les domaines visés :	<p>Le développement d'une banque de candidatures permettra à la Ville de recevoir, sur demande, des recommandations de nominations liées aux diversités.</p> <p>Pour ce faire, et avoir des candidatures de calibre, le mandat demande d'animer des carrefours d'acteurs (y compris le Conseil interculturel, conseil jeunesse et conseil des Montréalaises) qui visent une plus grande diversité dans les organisations afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'accroître la participation des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels des organisations montréalaises ▪ de contribuer à l'émergence de candidatures provenant de ces diversités et à leur réussite, ▪ d'accroître les synergies visant la participation économique, sociale et démocratique des différentes communautés et populations à la vie montréalaise
La communauté et le territoire visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La population montréalaise

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des organisations (OBNL, ICI, corps publics, associations, sociétés municipales et paramunicipales, etc.) de l'agglomération de Montréal (partenaires potentiels) 	
Le domaine des projets souhaités	Social	
La typologie des projets souhaités	Concertation	
Politique ou plan d'action municipal appuyé	Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal	
	<p>Pour viser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville peut compter sur de nombreux partenaires avec qui elle collabore pour mener à bien son ambition.</p> <p>En réalisant son mandat et en menant des actions avec la collectivité montréalaise, complémentaires à celles incluses dans le Plan d'action 2015-2018 de la Politique, CMTL contribuera à augmenter la représentation de la diversité dans les organisations montréalaises.</p>	
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués		
Financement de la compétence déléguée		
Budget annuel total	300 000 \$	
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux activités et aux projets
2	45 000 \$	55 000 \$
Influence de la Ville sur les travaux et actions		
Moyen utilisé	Comité de suivi	
Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mi-année ▪ Rapport annuel ▪ Rapport final 	
Impacts attendus		
Au niveau de l'agglomération	Contribuer à augmenter la représentativité de la diversité dans les lieux décisionnels montréalais ainsi que la parité, l'équité et la représentativité dans la	

	société montréalaise
Indicateurs de performance	
- Quantitatifs (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'organisations rejointes pour une sensibilisation qui visent une plus grande diversité dans les organisations ▪ Nombre de candidatures provenant de ces diversités qui trouvent un lieu décisionnel grâce au travail de Concertation Montréal ▪ Nombre de personnes dans la banque de candidatures permettant à la Ville de recevoir, sur demande, des recommandations de nominations liées aux diversités ▪ Nombre de formations donné dans un objectif d'une plus grande diversité dans les organisations. ▪ Nombre de citoyens formés
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la participation des groupes sous-représentés dans les lieux décisionnels des organisations montréalaises ▪ Nombre de modèles de réussite valorisés

Mandat 6 – Saines habitudes de vie

<p>Description sommaire du pouvoir délégué</p>	<p>Gestionnaire des fonds dans le cadre d’une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR – SHV)</p>
<p>- Description des attentes de la Ville envers Concertation Montréal</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une gestion des fonds associés à l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie. (TIR – SHV) 2. Une participation au « Comité de gestion » de l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie. Ce Comité de gestion de l’entente multipartite est composé des partenaires financiers contribuant à l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie (TIR - SHV) et signataires de l’Entente régionale s’y rattachant. 3. Obtention d’une approbation des partenaires financiers et membres du Comité de gestion autorisant Concertation Montréal à agir comme responsable de la gestion des fonds et employeur dans le cadre d’une Entente régionale multipartite. Dans ses responsabilités, Concertation Montréal doit travailler à la recherche de consensus avec les partenaires financiers dans les décisions de gestion relatives aux fonds et aux employés. Cette gestion collective ne doit cependant pas nuire à l’exercice des responsabilités juridiques qui incombent à Concertation Montréal. 4. Une transparence dans les suivis, rapports, audits et la reddition de comptes avec l’ensemble des partenaires est essentielle. 5. Une gouvernance collective est établie au sein de l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, depuis de nombreuses années. Le maintien de ce climat est exigé par les partenaires majeurs de cette instance. Cela implique une reconnaissance de l’expertise des partenaires ainsi qu’un respect des responsabilités respectives et de leurs contributions.

Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)	
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet « Soutien à la municipalité en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ».
Le partage des responsabilités	
<p>- Responsabilités de la Ville (Service de la diversité sociale et des sports - SSDS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaire, comme observateur avec droit de parole, de l'Entente régionale multipartite relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, incluant ses deux mobilisations. ▪ Participant actif au comité de gestion de l'Entente régionale et aux chantiers de travail. La participation d'élus et du personnel administratif du SSDS et du Bureau du développement durable est effective. ▪ Responsable d'effectuer les démarches et les liens avec les différentes instances municipales, corporatives et en arrondissement. Les liens avec les instances politiques, au besoin. ▪ Répondant de ce volet auprès du Service du développement économique pour le suivi auprès du MAMOT. Dépôt des bilans et de la reddition de comptes à termes. Établissement des exigences pour la reddition de comptes demandées à Concertation Montréal. Pour ce volet, le personnel du SSDS a la responsabilité de recevoir les bilans et la reddition de comptes, pourra demander les correctifs, au besoin, et assurera la transmission des documents approuvés.
<p>- Responsabilités de Concertation Montréal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des fonds des différents partenaires de l'Entente régionale multipartite à convenir et de tout autre partenaire ou contribution financière souhaitant s'y joindre pour la promotion des saines habitudes de vie et de leurs mobilisations afin de répondre à la volonté des partenaires de réaliser une seule reddition de compte pour tous les bailleurs de fonds. ▪ Participer au comité de gestion de l'Entente régionale. <p>Le principe de gestion collective s'applique à la gestion financière et administrative des</p>

	<p>contributions allouées par les partenaires ainsi qu'aux développements potentiels qui pourraient être convenus avec les partenaires en ce sens. Il en est de même pour les ressources humaines. La Ville demande à ce que Concertation Montréal établisse une gestion collective qui se traduit par le partage de responsabilités entre les partenaires, la transparence et la prise de décisions démocratiques (par exemple, la constitution de comités, le choix des lieux décisionnels, la mise en place de mécanismes de suivi, etc.) et ce, afin d'assurer une saine gestion. Cette approche est garante d'effets durables tout en répondant aux attentes des partenaires majeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestionnaire des ressources humaines – répartition des rôles et responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Embauche, mandat, suivi et évaluation des contributions : Comité de gestion de l'entente et des ressources de coordination MPA et SAM ○ Gestion quotidienne en ressource humaine: paye, vacances, assurances etc. : C Mtl ○ Cas litiges : mécanismes à définir entre C Mtl et le comité de gestion de l'entente
Délimitation du mandat proposé	
Le territoire visé :	L'instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie couvre le territoire de l'Agglomération.
Les objectifs visés	La gestion des fonds regroupés dans le cadre de l'Entente multipartite
L'expertise ou le service recherché	Gestionnaire de fonds et des ressources humaines.
Politique ou plan d'action municipal appuyé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de développement social de la Ville de Montréal (en cours) ▪ Planification stratégique en développement durable 2016-2020 ▪ Politique du sport et de l'activité physique (Montréal, Physiquement active) ▪ Politique de l'enfant
Informations complémentaires	Cette délégation de gestion des fonds, relative à l'Entente régionale multipartite sur les saines habitudes de vie, permet à la Ville de Montréal de concerter et d'agir de manière intégrée avec l'ensemble des

	<p>partenaires montréalais concernés. Les partenaires financiers majeurs dont Fonds Québec en forme, le Ministère de l’Agriculture, des pêcheries et de l’Alimentation du Québec, la Direction régionale de santé publique de Montréal, souhaitent investir considérablement dans la mise en place d’actions et de projets structurants. Ils assureront le relais avec l’ensemble de leur réseau et les mobiliseront, du régional au local, sur l’ensemble du territoire montréalais et des villes liées.</p> <p>Tout en favorisant la consolidation de l’Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie (et de ses deux mobilisations), cette initiative permet à la Ville de Montréal, tant les services centraux, les arrondissements que les villes liées, de maximiser son pouvoir d’action et ses investissements en joignant ses forces à celles de partenaires financiers majeurs et à plus de 300 partenaires provenant de tous les milieux et déjà engagés.</p> <p>L’impact et les bénéfices concrets de ces actions profiteront à toutes les citoyennes et tous les citoyens, prioritairement les plus démunis, les enfants et les familles, les populations immigrantes, etc.</p> <p>De manière durable, cette initiative permet d’atteindre plus efficacement les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de saine alimentation, le développement d’environnements favorables à un mode de vie physiquement actif et l’adoption de saines habitudes.</p> <p>De manière plus spécifique, l’implication des entreprises et du privé du secteur de l’alimentation et de l’agroalimentaire pourra être accrue par un travail sur l’ensemble du système alimentaire montréalais et l’implication du MAPAQ.</p>
Modalités d’exercice des pouvoirs délégués	
Financement de la compétence déléguée	
- Budget (\$)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 000\$ / an / 3 ans : ressources professionnelles, activités et projets (une répartition sera définie par le comité de gestion et en fonction de l’apport des autres partenaires financiers)

	<ul style="list-style-type: none"> D'autres ressources seront payées par d'autres partenaires financiers dans le cadre de l'entente régionale multipartite à venir. 	
Sources de financement :	Fonds de développement des territoires et financement multipartite provenant des Fonds Québec en forme, de Direction régionale de la santé publique, et autre contributeur, comme le MAPAQ	
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux ressources professionnelles, aux activités et aux projets
À déterminer par le comité de gestion des fonds	0 \$	150 000 \$
Influence de la Ville sur les travaux et actions		
Moyens utilisés	<ul style="list-style-type: none"> Nommer la Ville de Montréal et ses représentants comme membre observateur avec droit de parole du Comité de gestion de l'instance régionale Introduire les unités d'affaires de la Ville et des arrondissements aux travaux de MMS et de ses deux mobilisations MPA et C-SAM 	
Paramètres de reddition de compte de Concertation Montréal		
Indicateurs de performance		
- Quantitatif (objectifs et mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financiers trimestriels des revenus et des dépenses du Comité de gestion de l'instance régionale par mobilisation et par projets. Rapport détaillé annuel des revenus et dépenses. Comptes rendus trimestriels des rencontres du Comité de gestion de l'instance régionale. Conseil et assistance au Comité de gestion de l'instance régionale dans ses démarches d'obtention de l'incorporation comme (OBNL), incluant les deux mobilisations. Informations nécessaires à la production du rapport d'audit annuel. Présence à toutes les rencontres du Comité de gestion multipartite de l'instance régionale (4 par 	

	année).
- Qualitatif	Qualité de la production des rapports et états financiers.
Modalité de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente lorsque celle-ci prend fin	
- Détermination des actifs et des passifs	Les actifs qui pourraient être acquis durant la période de l'Entente, devront être remis à l'instance régionale sur les saines habitudes de vie, à la fin de la présent entente.

Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) de Montréal

Un mouvement collectif pour que tous les Montréalais puissent vivre dans des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie



Depuis 2009, chaque région est invitée à former une instance régionale intersectorielle pour mobiliser les partenaires régionaux de différents secteurs en faveur des saines habitudes de vie. Ces tables reçoivent un soutien financier de Québec en Forme. À Montréal, une première table régionale a vu le jour en 2010.

Aujourd'hui, la TIR-SHV de Montréal, dénommée *Montréal, Métropole en santé* est coprésidée par la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique.

Montréal, Métropole en santé s'appuie sur deux grandes mobilisations partenariales : Montréal physiquement active (MPA) et le Système alimentaire montréalais (SAM)

- Ensemble, MPA et SAM réunissent près de trois cents partenaires ;
- Et plus d'une centaine de partenaires directement impliqués dans des groupes de travail pour l'actualisation des actions structurantes ;
- Pour 2014-2016, c'est un soutien de 1,9 million \$ de Québec en forme qui a servi de levier pour un plan d'action concerté appuyé par ses partenaires ;

Ce sont plus de cinquante projets concrets qui se déploient partout à travers la ville de Montréal portés par un collectif de partenaires qui ont tous le même objectif :

« Créer des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie ».



Notre TIR-SHV : Montréal métropole en santé

MISSION

Montréal, Métropole en santé, accompagne, reconnaît et soutient des mesures structurantes et durables issues des mobilisations intersectorielles afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais.

VISION

En 2025, *Montréal, Métropole en santé* est reconnue comme le réseau incontournable qui fait de Montréal une métropole innovante pour la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

VALEURS

Nous travaillons en misant sur des valeurs d'équité, de leadership partagé et de collaboration.

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- Mettre en commun les forces et expertises des acteurs des réseaux publics, privés et communautaires
- Maintenir les partenaires mobilisés dans l'élaboration de projets structurants et durables
- Accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des mobilisations par la promotion des initiatives porteuses de ses partenaires
- Développer des partenariats stratégiques et de nouvelles avenues de financement pour pérenniser les mobilisations et les actions intersectorielles
- Renforcer notre capacité à évaluer les retombées de leurs actions afin de soutenir une prise de décision éclairée
- Maintenir un maillage fort entre les mobilisations et avec les mobilisations locales pour une meilleure synergie et une cohérence dans nos actions

La ville : un acteur de premier PLAN

La Ville de Montréal a toujours été un acteur de premier plan au sein de la TIR-SHV et des mobilisations. Dès la première mouture de la table en 2010, la Ville était présente. Depuis 2014, la Ville de Montréal copréside la TIR-SHV avec la Direction régionale de santé publique.

MPA : La Ville de Montréal a animé le Sommet MPA en 2014, a adopté la Charte de Toronto et une politique de l'activité physique en 2015.

SAM : La Ville de Montréal a adopté le pacte de Milan pour l'alimentation et une résolution pour la mise en place d'un Conseil des Politiques alimentaires qui sera fusionné au SAM.

Cinq services de l'administration de la Ville de Montréal sont impliqués depuis 2013 à plusieurs niveaux dans les concertations SAM et MPA : diversité sociale et des sports, transport, grands parcs, aménagement et planification, développement durable

C'est aussi la participations actives de plusieurs directions d'arrondissements et leurs équipes à la concrétisation de projets favorisant un mode de vie sain.



LES MOBILISATIONS : AU CŒUR DE NOTRE ACTION

RÔLES DES MOBILISATIONS

- Espace de concertation régional et de maillage local (mobilisation, réseautage, plan d'action concerté intersectoriel)
- Expertise-conseil auprès des partenaires (transfert de connaissances, la formation et la mise en valeur des pratiques et initiatives porteuses)
- Incubateur d'initiatives structurantes issus des partenariats et levier financier régional
- Plaidoyer pour des politiques publiques favorables aux saines habitudes de vie dans une perspective de développement durable



DES ACTIONS CONCRÈTES

* Prendre soin de notre monde * Parcours de ruelles vertes et actives * Dépanneurs fraîcheurs * Mon service de garde physiquement actif * Approvisionnement alimentaire sain dans les institutions publiques (éducatif, santé, municipal) * La K-Ravane des Jeux de la Rue * Réseau régional sur l'approvisionnement alternatif * Déclat Loisir : accessibilité au loisir pour les familles * Parcs Actifs * Marchés solidaires aux abords des stations de métro * Certificat cycliste averti * Trottibus * Forum Montréal, métropole active et nourricière * Réseau de recherche interuniversitaire sur le système alimentaire * Gazelle et Potiron * Jeux du Québec—offre alimentaire * Cultiver Montréal * MIDI-SAM

VERS un conseil des politiques alimentaires : LE CONSEIL-SAM

HISTORIQUE

- Depuis 2000 : Comité Nourrir Montréal
- 2011 : Création du SAM - Vision SAM 2025
- 2013 : Consultation de la Ville de Montréal sur l'état de l'agriculture urbaine
- 2014 : Adhésion de la Ville de Montréal à la Vision SAM 2025
- 2014-2016 : Financement de QEF pour le plan d'action SAM 2014-2016
- 2015 : Adhésion de la Ville de Montréal au Pacte international de politique de l'alimentation de Milan
- 2015 : Consultations publiques sur la pertinence de mettre en place un CPA
- Août 2016 : la Ville de Montréal annonce la création d'un CPA et met un groupe de travail en place pour faire des recommandations sur sa gouvernance

VISION

En 2025, tous les citoyennes et les citoyens de l'agglomération de Montréal ont accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable.

ORIENTATIONS DU SAM

1. Enrichir l'offre alimentaire montréalaise
2. Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire
3. Favoriser l'accès à une saine alimentation
4. Promouvoir la saine alimentation
5. Renforcer le maillage régional

GOVERNANCE

- À l'échelle de l'agglomération
- Jumelage SAM-CPA et comité d'agriculture urbaine
- Ancrage du SAM-CPA au sein de la mobilisation MMS
- Autonomie décisionnelle et indépendance d'action
- Place d'un élu
- Membership, rôle des membres et bailleurs de fonds (en discussion)



Pour une métropole physiquement active

HISTORIQUE

En 2014, à l'initiative de la Ville de Montréal, le Sommet Montréal physiquement active réunit plus de 300 partenaires afin d'unir leurs forces pour combattre la sédentarité des montréalais. De cet événement émerge une Politique de l'activité physique, des orientations et des priorités d'action, basées sur la Charte de Toronto.

À ce jour, plus d'une centaine de partenaires participent à la concertation de *Montréal, physiquement active* et à l'avancement des comités de travail liés aux quatre axes. Grâce à un financement de Québec en forme, 18 projets terrains ont été soutenus dans le milieu entre 2014-2016.

VISION

En 2025, Montréal sera une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

AXES D'INTERVENTION

1. Aménager des milieux de vie en faveur de l'activité physique;
2. Assurer des déplacements actifs et du plein air urbain;
3. Valoriser la pratique sportive et ses événements;
4. Promouvoir et communiquer un mode de vie physiquement actif.



Réflexion sur la pérennité

Québec en Forme finance depuis 2010 les activités de la TIR-SHV. Au printemps 2016, afin d'assurer la pérennité de ses actions, les partenaires de la TIR-SHV entament un chantier de travail pour réviser la gouvernance et le financement de la TIR-SHV et de ses 2 mobilisations. Voici les principales recommandations :

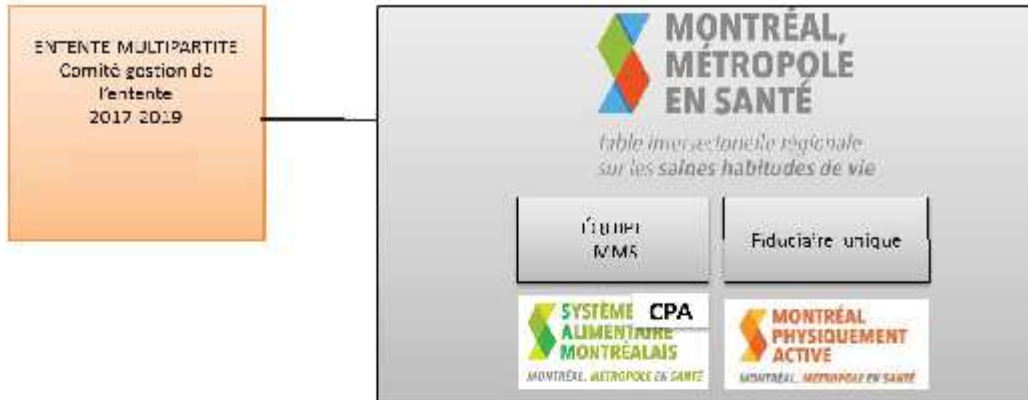
- Que les deux mobilisations MPA et SAM puissent poursuivre leur travail conjointement via la TIR-SHV' *Montréal, métropole en santé* et soient donc regroupées sous une même instance de gouvernance.
- Que le modèle de gouvernance privilégié garantisse l'autonomie scientifique et décisionnelle des mobilisations de partenaires, ainsi nous privilégions un rattachement à un organisme qui assumera le rôle de gestionnaire financier unique.
- Que la TIR-SHV diversifie ses sources de financement par le biais d'une entente multipartite signée d'ici mars 2017 pour soutenir la poursuite des actions de la TIR-SHV et de ses 2 mobilisations
- Qu'un comité de gestion des partenaires de l'entente soit mis sur pied pour entériner les plans d'actions et s'assurer d'une reddition de compte unifiée.
- Que la Ville de Montréal nomme 1-2 représentants sur le comité de gestion de l'entente multipartite

TIR-SHV : BUDGET PRÉVISIONNEL

Table régionale—Montréal métropole en santé	Évaluation des besoins 2017-2019	Évaluation des besoins Après 2019
RESSOURCES HUMAINES		
Direction MMS et recherche de fonds (1 a-p.)	100 000	100 000
Agente de communication junior		50 000
Agente administrative (0,5 a-p.)		25 000
Coordonnateur MPA (1 a-p.)	80 000	80 000
Agent de développement MPA (1 a-p.)	70 000	70 000
Coordonnateur SAM (1 a-p.)	80 000	80 000
Agent de développement SAM (1 a-p.)	70 000	70 000
TOTAL RH	400 000	510 000
BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
Soutien comités de MMS	5 000	5 000
Communication – événements	30 000	30 000
Web	25 000	25 000
Fonctionnement– coordination MPA	15 000	20 000
Fonctionnement– coordination SAM	15 000	20 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	90 000	100 000
FINANCEMENT PROJETS		
Projets transversaux	50 000	100 000
Projets MPA	300 000	500 000
Projets SAM	300 000	500 000
TOTAL PROJETS	650 000	1 100 000
RESSOURCES MATÉRIELLES ET FRAIS ADMINISTRATION (5%)		
Frais fixe : Estimation 12 000 \$ par employé	60 000	85 000
GRAND TOTAL	1 200 000 \$ / an	1 800 000 \$ / an

Une entente multi-partite

FINANCEMENT



PARTENAIRES DE L'ENTENTE MULTIPARTITE

ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS POTENTIELLES	2017-2019 Budget annuel
MSSS	Politique gouvernementale prévention en santé	à venir
Québec en forme	Soutien à la TIR-SHV Montréal métropole en santé	601 000 \$
Direction régionale de santé publique	Crédits de santé publique aux 2 mobilisations (50 000 \$ par mobilisation)	100 000 \$
MAPAQ	Soutien à la mobilisation coordination SAM	50 000 \$
Ville de Montréal	Soutien MPA et CPA-SAM (Via	À déterminer
CIUSSS	10 000 x 5 CIUSSS : 50K\$	À déterminer
Universités	5 000 \$ par Université : 20K\$ potentiel	À déterminer
Commissions scolaires	10 000 x 5 CS : 50K\$ potentiel	À déterminer
RCMM	25 K\$	À déterminer
Autres ministères : MELS, MAMROT, MIDI		
TOTAL ENTENTE MULTIPARTITE		751 000 \$ à ce jour

Des partenaires en action pour les saines habitudes de vie

• AlterGo	• Capsana
• Cardio Plein Air	• Centraide
• Centre de gestion des déplacements de DESTL	• Centre d'écologie urbaine de Montréal
• Centre Père Sablon	• Réseau des collèges de Montréal
• Coalition montréalaise des tables de quartiers	• Coalition québécoise sur la problématique du poids
• Comité en économie sociale de l'île de Montréal	• Commissions scolaires (5)
• Commissions sportives (3)	• Communauté métropolitaine de Montréal
• Concertation Montréal	• Conseil Canadien du Commerce de Détail
• Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal	• Conseil régional de l'environnement
• Corporation de gestion des marchés publics de Montréal	• Direction régionale de santé publique de Montréal
• Équiterre	• ESIM
• FADOQ	• Fillactive
• Groupe de travail en agriculture urbaine	• GUEPE
• Institut de Tourisme et d'hôtellerie du Québec	• MAPAQ SMTAM
• Marché Frontenac	• Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) - Direction régionale de Mtl-Laval-Lanaudière
• Moisson Montréal	• Option consommateurs
• Parc olympique de Montréal	• Québec en Forme
• RAP Jeunesse	• Recyc-Québec
• Regroupement des CPE de l'île de Montréal	• Regroupement des éco-quartiers
• Regroupement des Magasins-Partage de l'île Montréal	• RSEQ Montréal
• Société canadienne du cancer – Division Québec	• Société de sauvetage
• Société de transport de l'île de Montréal	• Société du parc Jean-Drapeau
• Sport et loisir de l'île de Montréal	• Sports Montréal
• Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	• Union des producteurs agricoles
• Université de Montréal - Département de nutrition	• Universités montréalaises UQAM, UDM, McGill, Concordia, HEC, Polytechnique, ETS
• Vélo Québec	• Ville de Montréal- Division de la planification urbaine
• Ville de Montréal- Division du Développement Durable	• Ville de Montréal- Service de la diversité sociale et des sports
• Vivre en ville	• YMCA du Québec

Montréal Métropole en santé :

Un mouvement collectif pour que tous les Montréalais puissent vivre dans des milieux de vie et des quartiers qui facilitent des choix santé en faveur des saines habitudes de vie

Mandat 7 : Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

Description sommaire du pouvoir délégué	Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération	
1. Description détaillée de l'objet du mandat (la compétence déléguée)		
Le type de mandat proposé (art. 4 de FDT)	Le mandat s'inscrit dans le volet « Soutien à la municipalité en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ».	
Délimitation du mandat proposé	Répondre aux demandes ponctuelles du maire de Montréal faisant appel à l'expertise des différents collègues d'affinité de Concertation Montréal.	
Communauté et territoire visés	Agglomération de Montréal	
Domaine des initiatives souhaitées	Social	
Politique ou plan d'action municipal appuyé	Ensemble des domaines pour lesquels Concertation Montréal peut offrir de l'expertise	
2. Modalités d'exercice des pouvoirs délégués		
Financement de la compétence déléguée		
Budget annuel total	225 000 \$	
Répartition budgétaire		
Nombre minimal de personne-année requise	Somme maximale réservée à l'administration de Concertation Montréal	Somme minimale réservée aux activités et aux projets
1	33 750 \$	91 250 \$
Paramètres de reddition de compte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel ▪ Rapport final 	
Impacts attendus		
- Au niveau de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une concertation multisectorielle renforcée ▪ Une circulation plus rapide de l'information, des connaissances et des connexions favorisant le développement de la métropole 	
Indicateurs de performance		
- Quantitatifs (objectifs et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de mandats reçus du maire 	

mesurables)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réponse (documents, etc.) produits en réponse aux mandats reçus ▪ Nombre de collèges d'affinités mobilisés
- Qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertinence et qualité des documents produits ▪ Renforcement des liens intersectoriels ▪ Renforcement des liens de concertation avec les élus municipaux

Dossier # : 1170191001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1170191001-Concertation régionale de Montréal.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé budgétaire
Tél : 514 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Pascal-Bernard DUCHARME
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Div. Conseil
Et Soutien Financier - Point Ser.
Développement



Dossier # : 1160776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus.

Il est recommandé d'adopter le Règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus".

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-28 09:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme visant l'implantation de mesures préférentielles pour vélos (MPV) et pour autobus (MPB), un Bureau de projet qui relève de la compétence d'agglomération a été créé le 26 novembre 2015 afin de réaliser les plans concepts, les études et autres activités associées à ces mesures. Puisque le financement des services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projet ne peut-être entièrement capitalisable, il doit être considéré comme une dépense de fonctionnement financée par emprunt. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 915 000\$ permettant de financer le fonctionnement du bureau de projet pour les trois (3) prochaines années.

Le Bureau de projet des MPB et MPV est rattaché à la division des transports actifs et collectifs à la Direction des transports du Service infrastructures des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Il est composé d'employés de la Ville huit (8) et d'employés de firmes externes onze (11).

Pour donner suite à l'adoption imminente du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 par le conseil d'agglomération, le SIVT doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire pour assurer le fonctionnement de ce bureau de projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CGXX XXX - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

CG15 0709 - 26 novembre 2015 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années - Appel d'offres public 15-13941 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

CG15 0201 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projet MPB et MPV.

Le Bureau de projets élabore les plans, développe des nouveaux concepts d'aménagement adaptés aux besoins de confort et de sécurité des cyclistes, effectue des analyses, des études et autres activités nécessaires au développement et à la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération. Il prépare également à chaque année la programmation annoncée par l'Administration et assure la coordination de l'ensemble des activités conduisant à la réalisation des mesures. Au niveau des transports collectifs, le Bureau est responsable de réaliser des mesures préférentielles pour autobus sur le territoire de l'agglomération en partenariat avec la STM. Plus précisément, celles-ci peuvent consister en l'implantation de feux prioritaires pour autobus aux intersections, en l'aménagement de voies réservées pour autobus et l'amélioration du confort et de la sécurité des usagers aux arrêts d'autobus.

Cet emprunt comprend les honoraires de services professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

La programmation pour la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable et de mesures préférentielles pour autobus est présentée par l'Administration à chaque année. 50 kilomètres d'aménagement cyclable et 50 kilomètres de mesures préférentielles pour autobus doivent être réalisés chaque année pour rencontrer les attentes de l'Administration.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt permettra le financement de services professionnels pour opérer le Bureau de projets MPB et MPV et de réaliser ainsi les attentes de l'Administration concernant l'implantation de 50 kilomètres de mesures préférentielles pour vélos et de 50 kilomètres de mesures préférentielles pour autobus. La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de fonctionnement du bureau de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de financer les services professionnels pour l'opération du Bureau de projets MPB et MPV pour un montant de 4 915 000\$ tel qu'il est inscrit au PTI 2017-2019 (volet agglomération) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

Programme 45008 – Bureau de projet MPB et MPV
2017: 1 585 000\$
2018: 1 630 000\$
2019: 1 700 000\$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

L'opération du Bureau de projets comporte des activités de nature non capitalisable tel que la préparation de plans, d'études et d'analyses pouvant ne pas conduire nécessairement à

une réalisation.

Dans ce contexte, il doit être considéré comme une dépense de fonctionnement au sens des règles comptables au niveau de l'agglomération.

Les services professionnels pour l'opération du Bureau doivent être financés par un emprunt dont le terme n'excédera pas cinq (5) ans. Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 sur Services par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable et l'implantation des mesures préférentielles pour autobus favorisent les déplacements en transports actifs et collectifs et contribuent ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour des services professionnels requis à l'opération du Bureau de projet MPV et MPB pour les trois (3) prochaines années. Le Bureau permet de réaliser les attentes de l'Administration municipale concernant l'implantation de mesures préférentielles pour les vélos et pour les autobus à raison de 50 kilomètres dans chaque cas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion - 22 décembre 2016
- Adoption du règlement d'emprunt - 26 janvier 2017
- Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes: date de la publication du règlement ou le 1er janvier 2017
- Opération du Bureau de projet MPB et MPV

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katie TREMBLAY
Chef de section - Bureau de projets MPB-MPV
Division des transports actifs et collectifs

Tél : 514 872-4402
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Serge LEFEBVRE
Chef de division transports actifs et collectifs

Tél : 514 872-7264
Télécop. : 514 872-4494

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-11-25

Dossier # : 1160776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1160776001 - bureau projets mesures préférent bus vélos 20161124.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 915 000 \$ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR L'OPÉRATION DU BUREAU DE PROJETS VISANT LA RÉALISATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES VÉLOS ET LES AUTOBUS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 915 000 \$ est autorisé afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus, le tout tel que décrit à l'annexe A du présent règlement.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
DÉPENSES DE SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR L'OPÉRATION DU BUREAU DE PROJETS VISANT LA RÉALISATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES VÉLOS ET LES AUTOBUS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019

ANNEXE A
DÉPENSES DE SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR L'OPÉRATION DU BUREAU DE PROJETS VISANT LA
RÉALISATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES VÉLOS ET LES AUTOBUS
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019

Entente cadre de services professionnels	CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS	2017			2018			2019			TOTAL
		TAUX	HEURES	TOTAL	TAUX	HEURES	TOTAL	TAUX	HEURES	TOTAL	
Contrat 1 WSP Canada inc.	Chargé de projet	106,58	500	53 290 \$	109,77	500	54 885 \$	113,06	500	56 530 \$	164 705 \$
	Ingénieur senior (10ans et +)	91,35	1950	178 133 \$	94,09	1950	183 476 \$	96,90	1950	188 955 \$	550 563 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	81,20	1950	158 340 \$	83,64	1950	163 098 \$	86,16	1950	168 012 \$	489 450 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	71,05	1950	138 548 \$	73,17	1950	142 683 \$	75,37	1950	146 972 \$	428 202 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	60,90	1950	118 755 \$	62,71	1950	122 285 \$	64,60	1950	125 970 \$	367 010 \$
	Technicien Intermédiaire (5 à 10 ans)	41,67	1950	81 252 \$	41,82	1950	81 549 \$	43,07	1950	83 992 \$	246 793 \$
	Technicien Intermédiaire (5 à 10 ans)	35,53	1950	69 284 \$	36,50	1950	71 175 \$	37,60	1950	73 320 \$	213 779 \$
	TOTAL			797 600 \$			819 150 \$			843 750 \$	2 460 501 \$
Contrat 2 Consultants SM inc.	Chargé de projet	124,00	500	62 000 \$	128,00	500	64 000 \$	133,00	500	66 500 \$	192 500 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	88,00	1950	171 600 \$	91,00	1950	177 450 \$	96,00	1950	187 200 \$	536 250 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	81,00	1950	157 950 \$	83,00	1950	161 850 \$	88,00	1950	171 600 \$	491 400 \$
	Ingénieur intermédiaire (5 à 10 ans)	79,00	1950	154 050 \$	81,00	1950	157 950 \$	85,00	1950	165 750 \$	477 750 \$
	Technicien Intermédiaire (5 à 10 ans)	62,00	1950	120 900 \$	64,00	1950	124 800 \$	68,00	1950	132 600 \$	378 300 \$
	Technicien Intermédiaire (5 à 10 ans)	62,00	1950	120 900 \$	64,00	1950	124 800 \$	68,00	1950	132 600 \$	378 300 \$
	TOTAL			787 400 \$			810 850 \$			856 250 \$	2 454 500 \$
			22450	1 585 000 \$		22450	1 630 000 \$		22450	1 700 000 \$	4 915 000 \$

Dossier # : 1160776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000\$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Projet45008 - 1160776001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

Co-auteure:
Stéphanie MORAN
Conseillère Budgétaire - PS Développement
514-872-2813

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Jacques BERNIER
Chef de division

Tél : (514) 872-3417

Division : Service des finances - Conseil et soutien financier - PS Développement



Dossier # : 1163334023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 09:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires. Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le programme vise la réfection du réseau de 550 km de collecteurs. Ces conduites sont faites de divers matériaux selon les époques d'installation. Les matériaux qui constituent les collecteurs sont : béton armé (70 %), brique (24 %), autres matériaux (6 %). Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles sont en place depuis plus de 100 ans. Plus précisément, l'âge des collecteurs se traduit comme suit : 300 km (0-65 ans), 31 km (65-79 ans), 75 km (80-120 ans), 144 km (plus de 120 ans). Ce programme vise donc à assurer la pérennité des collecteurs en corrigeant des problématiques tant structurales qu'hydrauliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0162 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer des travaux d'infrastructure , de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et

d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

À ce jour, certains projets ont déjà été priorisés et d'autres seront pris en charge ultérieurement notamment: la reconstruction du collecteur Larivière, le contrôle des odeurs du collecteur boul. LaSalle, les travaux sur les conduites au viaduc Sallabery-Bois de Boulogne, l'égout pluvial Lac de retenue Anjou, la réhabilitation de la conduite rue William. Il est aussi prévu d'intervenir au niveau du collecteur St-Pierre et du collecteur St-Laurent qui montrent des signes importants de détérioration.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires professionnels pour la réalisation d'études, la conception d'ouvrages, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Les collecteurs véhiculent les eaux usées produites par l'ensemble de la population et en raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, toute dysfonction dans un segment du système peut avoir d'importantes répercussions sur la sécurité des citoyens (refoulements d'égouts, inondations) et sur l'environnement (surverses). Un programme d'auscultation débuté en 2012 (plus de 70 km du réseau de collecteurs inspectés à ce jour) permet une planification plus efficace des réhabilitations du réseau à réaliser.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) favorise la réhabilitation sans tranchée, lorsque possible, plutôt que le remplacement des conduites pour diminuer les impacts socio-économiques, la production de gaz à effet de serre et l'impact sur les sites d'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme "Collecteurs d'égouts" prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux collecteurs d'égouts pris en charge par la DÉEU.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 22 décembre 2016;
- 2) Adoption : 26 janvier 2017;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163334023

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1163334023 - collecteurs d'égouts \(TECQ et FCCQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX SUR LES COLLECTEURS D'ÉGOUTS

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 4 300 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts de la Ville de Montréal.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1163334023

Dossier # : 1163334023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt gdd116334023.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 09:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires (d'agglomération). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Directement reliés aux intercepteurs, 68 ouvrages de raccordement dont 36 avec des structures de régulation, servent à acheminer les eaux usées des égouts collecteurs via les intercepteurs jusqu'à la Station d'épuration. Ces ouvrages de raccordement sont constitués d'une structure de dérivation et d'une structure de chute à l'intercepteur. Ce réseau primaire intercepte et transporte les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal en tout temps. Ce programme vise la réfection du réseau de 90 km d'intercepteurs.

Le réseau d'intercepteurs comprend trois sections:

- l'intercepteur nord, mesurant 41 km, capte les eaux qui autrefois étaient déversées dans la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes;
- l'intercepteur sud-ouest, qui totalise 18 km, recueille les eaux usées des secteurs longeant le lac Saint-Louis et est raccordé à l'intercepteur nord;
- l'intercepteur sud, mesurant 30,5 km, reçoit les eaux usées du secteur sud-est, qui se déversaient autrefois directement dans le fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0163 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

CG10 0419 - 25 novembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus sont la mise à niveau des actionneurs de vannes, de stations de pompage, des installations de l'île Notre-Dame, de la station d'épuration de l'île Notre-Dame, la construction de système d'extraction et de traitement des odeurs et la mise aux normes des systèmes des ouvrages de surverse des eaux usées.

JUSTIFICATION

Le réseau des intercepteurs (béton, acier) est exposé depuis 30 ans à des gaz très corrosifs et toxiques tel que le sulfure d'hydrogène (H₂S). Certaines structures présentent des risques d'effondrement ou deviennent non fonctionnelles (ex : structures (3) de régulation Alepin). Ce vieillissement nécessite des travaux et des mises à niveau puisque les équipements de contrôle, les modes de communication et les diverses pièces sont désuets.

L'entrée en vigueur le 11 janvier 2014 du Règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) a introduit de nouvelles normes à respecter en regard des systèmes de suivi des ouvrages de débordement lesquelles ont une incidence sur les travaux.

Le système CIDI (contrôle intégré des intercepteurs) permet de contrôler en temps réel les intercepteurs de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de débordements en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Le CIDI devra être actualisé afin de tenir compte de la construction et de la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et la protection contre les inondations et les refoulements d'égouts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme " Intercepteurs " prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur

l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la DÉEU.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 22 décembre 2016;
- 2) Adoption : 26 janvier 2017;

3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1163334024 - travaux sur les intercepteurs \(TECQ et FCCQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 9 605 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES INTERCEPTEURS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Dossier # : 1163334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt gdd116334024.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-28 09:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R..Marcotte (Station) comporte plusieurs bâtiments et équipements qui ont été construits il y a plus de 30 ans. Les équipements sont de nature mécanique, hydraulique et électrique. Les infrastructures de la station d'épuration des eaux usées sont constituées de la station de pompage, de la centrale d'énergie, des dégrilleurs, des dessableurs, des décanteurs, du bâtiment de traitement des boues et écumes, des filtres presses, des incinérateurs et des unités de séchage et de traitement des écumes et ont une valeur de remplacement de l'ordre de 1,5 G \$.

La Station traite la totalité des eaux usées provenant de l'ensemble de l'île de Montréal. Le débit d'eaux traitées est de l'ordre de 30 mètres cubes d'eaux usées par seconde ou 2,5 millions de mètres cubes par jour. Elle doit également rencontrer les objectifs environnementaux de rejets établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces objectifs visent à récupérer une grande partie des matières en suspension et du phosphore contenus dans les eaux usées arrivant à la Station.

Afin d'assurer la pérennité des installations, près d'une centaine de projets sont réalisés chaque année visant différents secteurs tels que: infrastructures, équipements de procédé et systèmes de contrôle. La disponibilité et la fiabilité des équipements sont des enjeux majeurs pour la Station.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0164 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées.

CG14 0228 - 1er mai 2014 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Les principaux travaux qui seront effectués à la Station sont entre autres:

- la mise à niveau des dégrilleurs et convoyeurs à tige;
- le remplacement de 2 machines à absorption;
- la mise à niveau des infrastructures électriques (disjoncteurs, démarreurs, sous-station électrique);
- l'installation de deux dégrilleurs au bâtiment de la désinfection;
- le remplacement des plaques, diaphragmes et toiles des filtres presses;
- le remplacement de 25 démarreurs 4.16kV de la station de pompage;
- l'aménagement sécuritaire du laboratoire;
- le système d'analyse de vibrations des groupes motopompes à la station de pompage.

JUSTIFICATION

La Station est en fonction 365 jours par année, 24 heures sur 24 depuis 30 ans. Certains équipements ont atteint la fin de leur vie utile et beaucoup de pièces de remplacement n'existent plus sur le marché. La désuétude des équipements nécessite des travaux majeurs afin d'assurer la continuité des opérations et de maintenir les coûts d'opération les plus bas possibles.

L'expérience démontre que des investissements de l'ordre de 10 à 12 M \$ par année sont indispensables afin d'assurer la pérennité des opérations d'une station de cette envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme "Station d'épuration des eaux usées" prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ- Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 22 décembre 2016;
- 2) Adoption : 26 janvier 2017;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie GASCON, Service des finances

Lecture :

Sophie GASCON, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-11-28

Dossier # : 1163334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1163334025 - Station Jean-R.-Marcotte \(TECQ et FCCQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 11 920 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

- 6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
 - 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1163334025

Dossier # : 1163334025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt gdd116334025.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165929005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-15 16:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165929005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

CONTENU

CONTEXTE

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 50 000 000,00 \$ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : xxxx décembre 2016
2. Adoption : xxxx décembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-07

Philippe BRILLANT
Chef de division

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

directeur - direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2016-11-10

DIRECTEUR DE SERVICE- FINANCES ET
TRESORIER

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2016-11-15

Dossier # : 1165929005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1165929005 - Travaux infra et acquisitions.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1165929005

Dossier # : 1165929005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165929005-Information_comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques P TREMBLAY
Agent comptable analyste
Direcion du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Daniela TANASE
Conseillère en gestion des ressources financières - C/É

Tél : 872-5867

Division : Direcion du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1160504011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-24 17:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESH.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel est un espace de 192 hectares qui inclut 153 hectares dédiés au futur parc métropolitain et près de 20 hectares de domaine public qui doivent être améliorés. À ce jour, 30 hectares sont ouverts au public sur la couronne du parc auxquels s'ajouteront 18 nouveaux hectares en 2017 qui seront ouverts dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal, ce qui portera à 48 hectares la superficie accessible à la population.

Au printemps 2016, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) responsable de la mise en oeuvre du plan directeur, a présenté au Comité Corporatif des Projets d'Envergure (CCPE) un dossier d'approbation de projet (DAP) expliquant l'ensemble des travaux à réaliser pour compléter l'aménagement du parc et du domaine public. Le montant estimé pour financer les travaux restants est de 192,9 M\$ et a été inscrit dans la fiche PTI 2017-2019 selon la répartition suivante : 60,7 M\$ en 2017-2019 et 132,2 M\$ en ultérieur.

Le présent dossier vise l'obtention du règlement d'emprunt correspondant au montant des trois prochaines années (2017-2019) afin de poursuivre les travaux permettant d'aménager et de consolider le parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1997 - Adoption du plan directeur du CESH
CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour 1) poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel

(CESM), 2) procéder, avec la collaboration de la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement en régie interne, 3) mettre sur pied une table de concertation des partenaires et, 4) évaluer les modes de gestion et d'entretien à mettre en place, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU.

CE14 1576 - 15 octobre 2014 - Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

CG15 0193 - 26 mars 2015 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375e de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 60,7 M\$ afin de financer les acquisitions et les travaux d'aménagement du CESM. Outre les travaux de préparation du site réalisés à l'interne avec une équipe du Service de l'environnement (SE), les travaux permettront d'aménager les secteurs du Boisé phase 2, de la Plaine, du Lac et des Terrasses au centre du parc de même que de réaménager les entrées et la couronne dans les secteurs Champdoré, Iberville nord et Jarry. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous indique quelques-uns des aménagements qui seront réalisés :

Construction du site

- Mise en place des sols pour créer le relief final désiré;
- Réaménagement des chemins de services vers les aires d'opération continue;
- Construction du lac, de la plage et de la promenade de plage;
- Construction d'un kiosque (sud) et d'un pavillon d'accueil (nord), incluant location d'équipements, services publics et restauration;
- Agrandissement et naturalisation des trois bassins de rétention des eaux de pluie;
- Création de nouvelles entrées, notamment au sud du parc

Aménagement d'un espace accueillant et sécuritaire

- Construction des placettes, des belvédères, des aires d'observation offrant des vues uniques sur le site, le Mont-Royal, le stade olympique, les tours du centre-ville et sur le parc en soi; tant sur la couronne qu'au centre;
- Construction des repères prévus au plan directeur d'art public du CESM;
- Fabrication et installation d'éléments de mobilier appropriés au secteur d'insertion (standard sur la couronne et personnalisé et /ou hors-norme au centre) valorisant les billes de frêne coupées et autres matériaux recyclés;
- Mise en place d'un système de signalisation favorisant l'orientation et la sécurité des usagers – matériaux liés au site;
- Mise en lumière du site, avec éclairage fonctionnel des entrées et de la boucle de circulation sur la couronne, du secteur du lac et du secteur de l'agora, et avec éclairage architectural des falaises, des repères et de la passerelle.

Support aux activités

- Construction du réseau de sentiers offrant des revêtements, une largeur et une ambiance diversifiés, permettant la promenade à pied ou en vélo, le ski de fond, la raquette;
- Aménagement d'aires d'animation dédiées aux activités physiques, ludiques et éducatives (stations d'exercice, agora, plage, aire de jeu libre, etc);
- Aires de glissade balisées et aires de patinage libre sur les plans d'eau, avec circuits de patinage;

Environnement et interprétation de l'histoire du site

- Fabrication et installation des boîtiers de protection des équipements hors-sol requis pour le suivi environnemental;
- Création d'habitats et d'équipements fauniques permettant de créer un lieu de vie pour oiseaux, papillons, tortues, etc.
- Conception et fabrication d'un programme d'interprétation sur l'histoire et les particularités du site, interactif et modulable dans le temps, via des panneaux d'interprétation, des bornes wi-fi, des visites guidées et autonomes;

En plus de ces travaux, le règlement d'emprunt permettra de financer les acquisitions de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM nécessaire pour consolider le parc, compléter les aménagements souhaités, particulièrement dans la partie sud du CESM avec la création d'une nouvelle entrée, et collaborer au prolongement de la promenade piétonne de la rue Papineau jusqu'à la rue Jarry, en frontage de rue côté nord du CESM. Le montant estimé pour ces acquisitions est d'approximativement 10 M\$.

L'ensemble de ces interventions visent à créer un site innovant, structurant et dynamique et de faire du CESM une destination incontournable pour vivre une expérience hors du commun.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPVMR d'obtenir les crédits nécessaires afin de financer les dépenses relatives aux travaux d'aménagement du CESM. La poursuite de l'aménagement du CESM est un geste hautement symbolique pour les résidents limitrophes et pour les citoyens en général qui accéderont au cœur d'un espace longtemps interdit. Une fois sur place, ils seront à même d'apprécier la complexité et l'ampleur du projet de transformation du site en un oasis de verdure. C'est le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain en Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 32130 "Aménagement du Complexe environnemental de St-Michel (CESM)" tel que prévu à la programmation PTI 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite de l'aménagement du parc du CESM. Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être terminé vers 2023, sera compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour règlement d'emprunt : 22 décembre 2016
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : 26 janvier 2017
Approbation par le MAMOT : Printemps 2017
Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian TURGEON
contrôleur(euse) de projet

Tél : 514-872-8632
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-16

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e

Tél : 514 872-0945
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-11-22

Dossier # : 1160504011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESH.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-1160504011-aménagement parc CESH.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 700 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL (CESM) AINSI QUE L'ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DU CESM

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 60 700 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1160504011

XX-XXX/1

Dossier # : 1160504011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60,7 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1160504011.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste

Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, au 1070, rue Mackay

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 14 avril 2016;
De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sur les lots 1 851 332, 2 296 296, à 2 296 298 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-05 11:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, au 1070, rue Mackay

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d’approbation, en vertu de l’article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel de 5 étages pour 42 unités d’habitation, au 1070, rue Mackay, au sud du boulevard René-Lévesque (3001136603).

L’association Logement Amitié inc., fondée en 1988, est un organisme à but non lucratif qui a comme principal objectif de procurer des ressources résidentielles adéquates à coûts modiques à des personnes ayant un problème de santé mentale sévère et jugées à risque de se retrouver en situation d’itinérance.

Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment qui a brûlé en 2014, mais les normes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ayant changé, avec notamment des superficies plus généreuses, la hauteur et la densité du bâtiment doivent être augmentées pour entrer dans le site.

Cette procédure, selon l'article 89.4^o de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil municipal d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d’un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8). Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et doit donner son approbation au projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

En 2005, les quatre bâtiments d'origine au 1070, rue Mackay, ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, le feu ravage l'ensemble des bâtiments.

Projet :

- Construction d'un bâtiment résidentiel de 42 logements avec un centre de jour communautaire;
- Hauteur de 5 étages avec changement de traitement architectural à partir du 4^e;
- Reprise de l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments voisins sur Mackay, reprise du rythme vertical des 4 anciens lots et reprise de l'alignement sur rue des bâtiments voisins;
- Introduction d'un toit-terrasse au 4^e, d'un balcon au 5^e et d'une placette devant le bâtiment mettant de l'avant les quelques fondations restant de la construction d'origine;
- Matériaux choisis : brique rouge pour les 3 premiers étages et revêtement métallique au 4^e et 5^e étage;
- Processus d'achat de la ruelle située à l'arrière en cours : ce terrain arrière sera paysagé et permettra un meilleur dégagement pour le bâtiment ainsi que des ouvertures identiques en termes de dimensions à celles de la façade avant.

Principales dérogations :

Règlement d'urbanisme

1. la densité : environ 3,84 au lieu de 3 (article 43);
2. la hauteur : 5 étages au lieu de 2 étages, et 17,50 m au lieu de 16 m (articles 9 et 27);
3. le taux d'implantation : 89,6 % au lieu de 70 % (article 49);
4. le nombre de cases de stationnement : aucune (article 605);
5. le nombre de logements : 42 au lieu de 8 (article 149)

Plan d'urbanisme : dérogation à la densité avec 3,84 au lieu de 3.

Modification à la densité du plan d'urbanisme

Création d'une zone de densité 4 englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy. Le dossier de modification au Plan d'urbanisme (1160607007) chemine en parallèle.

Enjeux :

- Secteur situé au sud du boulevard René-Lévesque subissant une forte pression immobilière;
- Programme de la construction de remplacement devant s'adapter aux nouvelles normes et superficies (SHQ) tout en conservant le même nombre d'unités d'habitation qu'auparavant.

JUSTIFICATION

Analyse :

- Le projet est compatible avec l'échelle des hauteurs du secteur. Il est situé en biais avec le projet des deux tours Yul de 38 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, les rues Mackay et Overdale et bordées sur Mackay de maisons en rangée de trois étages;
- Le projet présente des qualités d'intégration en termes d'implantation, d'alignement et de volume : reprise de l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments adjacents au sud sur Mackay, reprise du rythme vertical des 4 anciens lots, reprise de l'alignement sur rue des bâtiments voisins, revêtement de brique pour les 3 premiers étages et revêtement métallique à partir du 4^e étage. Le recul au 4^e étage est non significatif mais le changement de revêtement permet une meilleure lecture de ce recul;
- Le projet amène une mise en valeur de l'espace extérieur à l'avant du bâtiment côté Mackay avec la conservation des fondations d'origine;
- Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation;
- L'absence de cases de stationnement dans le projet est justifiée par le type de clientèle et l'impossibilité d'aménager des cases de stationnement sur le site faute d'espace;
- Le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité et aménagement des lieux. L'espace arrière sera paysagé;
- Le projet répond à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
- Le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la modification du Plan d'urbanisme qui permettra la réalisation de ce projet, à la condition que la ruelle soit déclarée non constructible. Il a assorti cet avis des recommandations suivantes :
 1. revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant la brique rouge, comme sur la façade avant;
 2. prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
 3. prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de la même condition.

En réponse à ces recommandations, la ruelle arrière est en cours d'acquisition par les requérants. Ceci permettra un traitement en façade arrière de qualité équivalente à celle de la façade avant : utilisation de la brique, fenestration agrandie, chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers ayant des chambres à l'avant ou à l'arrière du bâtiment;
- Le projet sera soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (02-282).

Dans ces conditions, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises est d'avis que ce projet devrait recevoir une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Membrane de toiture pâle contre les îlots de chaleurs, matériaux durables (maçonnerie, etc.) et matériaux locaux lorsque possible, stationnements vélos, transport actif encouragé car absence de stationnements automobiles, plomberie à faible consommation d'eau et robinetterie à faible débit, mobilier à plusieurs fonctions (lit, bureau, divan), toit-terrasse

accessible et paysagé, adhésifs, peintures et couvre-sols sans composé organique volatil (COV).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet de reconstruire un bâtiment résidentiel à caractère social et communautaire qui a brûlé totalement en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération – adoption d'un avis de motion et du projet de règlement;
Conseil d'agglomération – adoption du règlement 89.4;
Révision architecturale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte, l'habitation prévue étant destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. En conséquence et à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme : Avis favorable à l'unanimité / Comité Jacques-Viger : avis favorable avec condition et recommandations

Parties prenantes

Jacques BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire
Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

Tél : 514 872-9392
Télécop. : 514 868-4912

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2016-12-02

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

14 avril 2016

1160607007

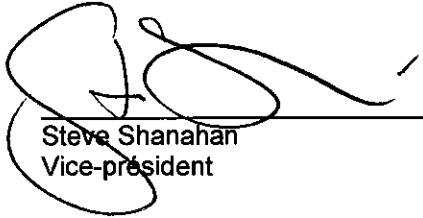
4.1.1

- Objet :** **ARTICLE 89 – MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**
- Endroit :** 1070, rue Mackay
- Responsable :** Anne-Rose Gorroz
- Description :** La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages comportant 42 unités d'habitation et incluant un centre de jour communautaire, pour l'association Logement Amitié, fondée en 1988. Cet organisme procure des habitations adéquates à des personnes ayant un problème de santé mentale et souvent à risque d'itinérance. En 2005, les bâtiments d'origine ouvrent leurs portes à 42 logements sociaux ainsi qu'à un centre de jour communautaire. En février 2014, un incendie ravage l'ensemble des bâtiments qui sont entièrement démolis maintenant.
- Le nouveau bâtiment reprendra l'alignement des planchers et de la corniche des bâtiments voisins sur Mackay ainsi que rythme vertical des 4 anciens lots. On prévoit l'introduction d'un toit-terrasse au 4^e, d'un balcon au 5^e et d'une placette devant le bâtiment reprenant les quelques fondations restant de la construction d'origine.
- Le projet déroge au *Règlement d'urbanisme 01-282*, principalement à la densité, la hauteur, le taux d'implantation, le nombre d'unités de stationnement et le nombre de logements. De plus, le projet déroge à la densité du Plan d'urbanisme et nécessite par conséquent la modification du Plan d'urbanisme afin de créer une zone permettant une densité de 4 au lieu de 3.
- Élément particulier :** Aucun
- Remarque importante :** Aucune
- Considérant que :** Le projet est compatible avec le milieu et présente des qualités d'intégration en termes d'implantation, d'alignement et de volume.
- Considérant que :** Le projet amène une mise en valeur de l'espace extérieur avec la conservation des fondations d'origine, côté Mackay.
- Considérant que :** Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs en termes d'ensoleillement ou de circulation.
- Considérant que :** Le projet possède des qualités fonctionnelles au niveau de son organisation physique : accès universel, sécurité et aménagement des lieux.

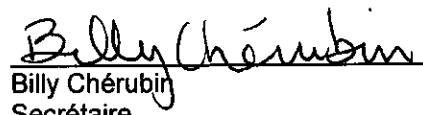
Considérant que : Le projet répond à des composantes sociales d'accueil de personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Considérant que : La révision de projet fera l'objet d'une présentation lors d'une séance ultérieure du comité.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.



Steve Shanahan
Vice-président



Billy Chérubin
Secrétaire

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 27 mai 2016

Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Changement au Plan d'urbanisme – 1070, rue Mackay

C16-VM-01

Localisation :	1070, rue Mackay
Libellé du projet :	Modification au Plan d'urbanisme en vue de la construction d'un bâtiment de 5 étages et 42 logements au 1070, rue Mackay
Demandeur :	Arrondissement de Ville-Marie

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis écrit au conseil de la ville considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme.

LA PROPOSITION

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages pour 42 unités d'habitation afin de loger l'association Logement Amitié, qui procure des habitations à des personnes ayant un trouble de santé mentale, en remplacement des bâtiments d'origines situés sur le même site et ayant sensiblement la même fonction, détruits par un incendie en février 2014.

LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Le projet vise la reconstruction du même nombre de logements que l'ancien bâtiment. Toutefois, en raison des normes actuelles de la Société d'habitation du Québec (SHQ), les surfaces exigées étant plus généreuses, la hauteur en étage et la densité doivent être augmentées pour entrer sur le site. La modification prévue au Plan d'urbanisme consiste donc à augmenter la densité permise pour ce secteur, actuellement à 3, en créant une zone de densité 4 englobant le terrain visé ainsi que deux terrains construits à l'arrière, de part et d'autre de la rue Guy.

LE PROJET

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Ville-Marie lors de sa séance du 14 avril 2016 et doit être à nouveau soumis au CCU pour la révision architecturale. Il doit recevoir l'aval du Conseil municipal puisqu'il nécessite une modification au Plan d'urbanisme. Il sera de plus soumis au Conseil d'agglomération en vertu de l'article 89.4, puisqu'il s'agit de la construction de logements sociaux.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Bien qu'il soutienne la réalisation du projet dont il reconnaît la qualité, le CJV n'est pas entièrement convaincu du résultat architectural dans sa forme actuelle et émet certaines recommandations dans les paragraphes suivants afin d'améliorer quelques aspects du projet qui lui paraissent problématiques.

Présentation et documents

Le CJV tient tout d'abord à souligner son appréciation de la délicatesse et de la sensibilité des architectes par rapport aux utilisateurs du site. Il reconnaît qu'ils ont dû composer avec nombre de contraintes et un programme très complexe. Cependant, il aurait souhaité que cette qualité se reflète également dans la présentation et les documents soumis préalablement à la réunion. Le CJV considère que la présentation du contexte d'insertion du projet dans le milieu urbain est nettement déficiente dans les documents qui lui ont été remis et permet difficilement de cerner l'intégration du bâtiment dans son secteur. Il trouve dommage que les documents aient été incomplets et ne fassent pas état des explications qui ont été fournies en réunion, notamment relativement à la justification de la réutilisation des fondations existantes et aux hauteurs de bâtiment. Le comité aurait par conséquent souhaité que le contexte d'insertion urbaine soit mieux documenté de manière à mieux analyser et comprendre le projet. Cette présentation du contexte aurait pu inclure l'histoire même de l'établissement et son historique sur le site.

Façades avant et arrière

Les architectes ont tenu à faire un rappel du bâtiment précédent en utilisant ses fondations pour la construction du nouvel édifice, de même que par l'utilisation de la brique rouge sur les étages inférieurs de la façade avant. L'alignement avec le bâtiment voisin est aussi suggéré et souligné par une corniche en brique dans le haut du troisième étage de la façade avant. Au-dessus, le volume supérieur de deux étages se détache par une matérialité différente en revêtement métallique. Le volume est visuellement fractionné en quatre parties pour reprendre le lotissement initial.

La façade arrière, qui donne sur une ruelle privée, est composée d'un basilaire de brique d'un étage et de pilastres de brique rouge de quatre étages derrière lesquels se détachent cinq grands panneaux en revêtement métallique qui rythment la façade de manière irrégulière.

Matériau et rythme

Le CJV comprend que les architectes aient dû composer avec plusieurs contraintes techniques dans la réalisation de la façade arrière. Cependant, il s'interroge sur le choix de faire usage d'un langage architectural totalement différent pour celle-ci. Considérant que l'utilisation du revêtement métallique ne serait pas une contrainte liée au budget, le CJV est d'autant plus étonné de l'utilisation massive de ce matériau pour la façade arrière et du parti architectural choisi. Il lui semble qu'il y a une certaine contradiction entre son langage architectural et le rappel que les architectes souhaitent faire de l'ancien bâtiment. Pour le CJV, la façade arrière est hautement problématique au niveau de l'insertion du projet dans son contexte urbain (langage en discontinuité avant-arrière, basilaire sans lien avec le contexte). Il recommande que celle-ci soit améliorée en minimisant l'utilisation de la tôle et en privilégiant l'utilisation de la brique. Sans viser à reproduire la façade avant, le CJV est d'avis qu'il est nécessaire d'améliorer la façade arrière afin qu'elle soit plus soignée et de qualité égale.

Fenestration et ruelle arrière

Le CJV comprend que la grandeur des fenêtres de la façade arrière soit restreinte en raison des contraintes imposées par le code du bâtiment, la marge de recul de 1,2 mètre avec la limite de lot restreignant leurs dimensions au maximum prévu actuellement dans le projet. En effet, la ruelle étant privée, c'est ici la ligne de lot qui sert à définir la distance limitative, contrairement aux lots donnant sur une rue ou ruelle publique. Cependant, le comité est d'avis que la petitesse des fenêtres arrière est une grande faiblesse du projet. Considérant la fonction prévue du bâtiment, il croit qu'il est nécessaire pour le bien-être des usagers de pouvoir offrir des fenêtres plus grandes afin qu'ils bénéficient de suffisamment de lumière naturelle.

Le statut de la ruelle arrière est confus. Ruelle privée, elle pourrait être achetée par un propriétaire voisin et éventuellement construite. L'impact sur le projet serait alors dramatique en ce qu'un mur aveugle pourrait être construit à 1,2 mètre des fenêtres des logements, rendant le projet non viable. Le CJV encourage par conséquent les demandeurs à poursuivre leurs démarches afin d'obtenir une servitude de non-construction dans la ruelle, ou que celle-ci devienne publique, donc non-constructible, ce qui assurerait la pérennité de l'éclairage naturel. De plus, il serait bon de valider la possibilité que, une fois cette servitude de non-construction obtenue, elle soit utilisée dans le calcul des distances limitatives qui restreignent la dimension des fenêtres afin que leur grandeur soit revue à la hausse.

Advenant le cas où l'on ne pourrait pas considérer la servitude de non-construction comme une marge de recul permettant d'agrandir les fenêtres, le CJV recommande d'explorer l'idée de prévoir de plus grandes fenêtres qui soient munies de volets coupe-feu, si le budget le permet.

Organisation spatiale

Enfin, le CJV remarque que les chambres prévues à l'avant du bâtiment sont de plus grandes dimensions que celles à l'arrière. Sachant que les vues avant sont nettement plus agréables que les vues arrière, le fait que les chambres à l'avant soient également de plus grandes dimensions crée un réel problème de discrimination entre les usagers. Bien qu'il soit conscient que cela doit être dû à des contraintes techniques, il croit qu'il importe de régler ce problème d'organisation spatiale de manière à avoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers.

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Comité Jacques-Viger émet un avis favorable à la modification demandée au Plan d'urbanisme en vue de la construction du 1070, rue Mackay, conditionnellement toutefois à ce que la ruelle soit déclarée non-constructible par l'obtention d'une servitude de non-construction ou au transfert au public de ladite ruelle. Il émet les recommandations suivantes en vue d'améliorer le projet :

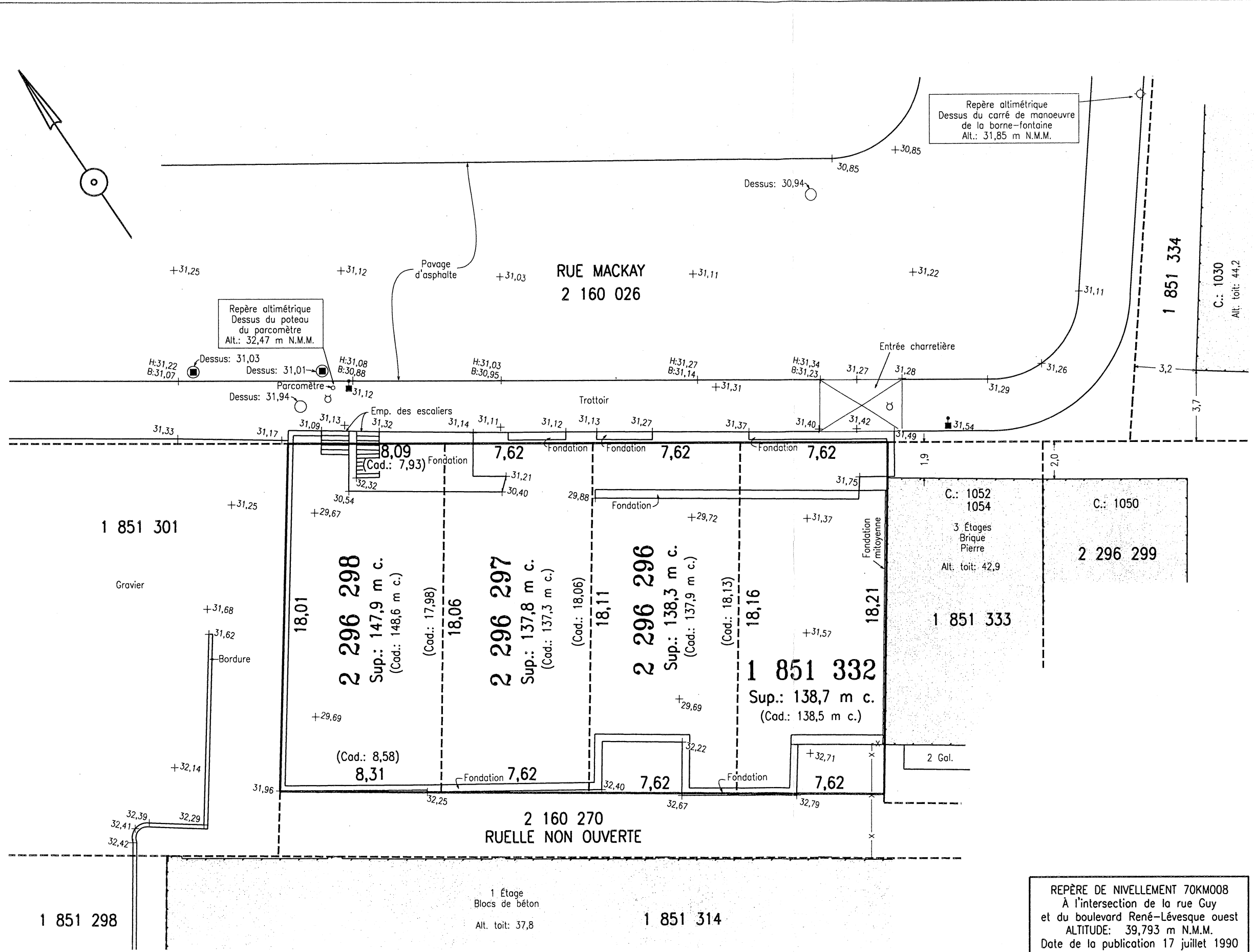
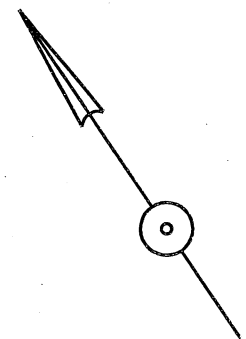
- Revoir la composition de la façade arrière en minimisant l'utilisation de la tôle ondulée et en privilégiant celle de la brique rouge, tel que la façade avant;
- Prévoir une fenestration beaucoup plus généreuse pour la façade arrière;
- Prévoir des chambres de mêmes dimensions pour l'ensemble des usagers de même condition.

Le comité insiste également sur le fait qu'il est nécessaire de limiter ce genre de micro changement au cas par cas dans le Plan d'urbanisme.

Original signé

Pierre Corriveau
Président

Le 10 juin 2016



Repère altimétrique
Dessus du carré de manoeuvre
de la borne-fontaine
Alt.: 31,85 m N.M.M.

Repère altimétrique
Dessus du poteau
du parcomètre
Alt.: 32,47 m N.M.M.

REPÈRE DE NIVELLEMENT 70KM008
À l'intersection de la rue Guy
et du boulevard René-Lévesque ouest
ALTITUDE: 39,793 m N.M.M.
Date de la publication 17 juillet 1990

LÉGENDE

- ARBRE
- BORNE-FONTAINE
- ⊕ ANCRAGE
- ⊕ LAMPADAIRE
- POTEAU
- PUISARD
- REGARD
- ⊗ REPÈRE D'ARPENTAGE
- VALVE D'EAU
- BORD BOISÉ
- CÂBLES AÉRIENS
- X — CLÔTURE
- FOSSE
- HAIE
- LIMITE DE TALUS
- LIMITE DE LOT
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES:
+ 31,29 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES N.M.M..
LA LOCALISATION DES SERVICES À VÉRIFIER AVANT TOUTE CONSTRUCTION.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE M. OLIVIER LEMIEUX, CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR ATELIER HABITATION MONTRÉAL, POUR ILLUSTRER LES LIMITES DE LA PROPRIÉTÉ, CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

NIVEAUX ET ALTITUDES

LOT(S)	1 851 332, 2 296 296, 2 296 297 ET 2 296 298
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLE-MARIE
ÉCHELLE	1=200 SI
RECHERCHES	9 DÉCEMBRE 2015
TERRAIN	14 DÉCEMBRE 2015
DESSIN	1307-9

COPIE CONFORME LE **17 DEC. 2015**
SIGNÉ À MONTRÉAL LE 17 DÉCEMBRE 2015
Martin Gascon
Martin Gascon a.-g.
MINUTE : 12358 DOSSIER : 1512-8

Gascon a.-g. inc.
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION, À DES FINS RÉSIDEN-
TIELLES AVEC SALLE COMMUNAUTAIRE, POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT, D'UN BÂTIMENT
SITUÉ SUR LES LOTS 1 851 332, 2 296 296 À 2 296 298 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Vu le paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2017, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II
AUTORISATION**

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9, 21.6, 26, 43, 49, 53, 81, 86, 129, 134, 605, 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

**CHAPITRE III
CONDITIONS**

**SECTION I
USAGES**

4. Seuls les usages « habitation » et « activité communautaire ou socioculturelle » sont autorisés.

SECTION II

STATIONNEMENT

5. Aucune unité de stationnement pour un véhicule automobile ni aucun frais au fonds de compensation n'est exigé.

SECTION III

HAUTEUR

6. La hauteur maximale du bâtiment est de 5 étages.

SECTION IV

AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

7. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

8. En plus des critères prévus à l'article 712 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée à l'article 7 :

- a) La ruelle ou emplacement arrière devra être aménagé, verdi et si possible planté d'arbres;
- b) Les matériaux des façades avant et arrière devront s'intégrer aux matériaux du secteur en privilégiant la brique rouge;
- c) La fenestration de la façade arrière devra être aussi généreuse que celle de la façade avant;
- d) Les superficies des chambres devraient être identiques pour les usagers présentant les mêmes conditions ou problématiques médicales.

CHAPITRE IV

DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CHAPITRE V

DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement est nulle et sans effet.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le 2017.

GDD 1160607008



Dossier # : 1167464001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 12:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167464001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1995, l'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Forum des équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'établir la programmation finale de l'Entente 2017-2020. Pour chacun des programmes, des études, des contributions, des projets, etc. qui composera la programmation annuelle de cette prochaine entente triennale, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

Comme pour l'Entente 2016-2017, la présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires au démarrage des projets convenus dès le début de cette nouvelle entente soit le 1er avril 2017. Le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé, à partir des budgets de l'Entente 2016-2017, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 4 500 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente et des reports de soldes des années antérieures.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2017-2018 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 4 500 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2017
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2017
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2017, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

Tél : 514 872-8648
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-05

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

Tél : 514 872-8562
Télécop. : 514 872-0981

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-06

Dossier # : 1167464001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1167464001 - Entente développement culturel.doc](#)[ND - Annexe A - 1167464001.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2017-2020 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2017

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 500 000 \$ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal, conclues pour des années antérieures à 2017. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Une partie de l'emprunt, non supérieur à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

GDD 1167464001

Annexe A

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2020 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2017.

SECTION I

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

1. Il s'agit de mettre en valeur le site patrimonial du Vieux Montréal par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur de biens patrimoniaux et archéologiques.
2. Il s'agit de mettre en valeur le site patrimonial du Mont-Royal par la restauration d'œuvres d'art public et de biens patrimoniaux.
3. Il s'agit de mettre en valeur les sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal par la restauration et des interventions ponctuels de biens et de sites classés sur l'île de Montréal.
4. Il y a également lieu de mettre en valeur le partenariat Ville/ministère de la Culture et des Communications par la communication, la publicité et la promotion et des activités de gestion.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 4 500 000 \$ soit 3 000 000 \$ pour l'Entente 2017-2020 et 1 500 000 \$ pour des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

TOTAL: 4 500 000 \$

Annexe préparée le 5 décembre 2016 par:



Anne Pontbriand
Coordonnatrice – Développement culturel
Service de la culture

Dossier # : 1167464001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Adoption - Règlement d'emprunt au montant de 4 500 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des reports des années antérieures.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1167464001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-06

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166807003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$.

Il est recommandé :

De modifier la valeur du règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) à 48 000 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-12-07 12:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1166807003**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille la course automobile Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978.

Agissant en tant que mandataire de la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) gère trois ententes pour la tenue de cette compétition. Le 21 novembre 2014, les trois ententes ont été signées pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, et ce, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Les quatre bailleurs de fonds concernés, soit la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, le gouvernement du Québec, par le biais de Tourisme Québec, le gouvernement du Canada, par le biais de Développement économique du Canada, ainsi que l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, par le biais de Tourisme Montréal, ont convenu que la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, prendrait la responsabilité d'effectuer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame.

Tel que décrit à l'annexe 6.3 du bail entre la SPJD et le Groupe de course Octane inc., l'entente de 2014 prévoit que la SPJD réalise des travaux d'amélioration des infrastructures pour un montant de 30 M\$ et que ceux-ci soient complétés pour le Grand Prix de 2017, et ce, selon les spécifications fournies par le promoteur.

En mars 2015, nous avons soumis un PFT pour la somme de 30 M\$, élaboré en collaboration avec le promoteur local, qui a ensuite été refusé par FOWC. Le PFT a donc été retravaillé afin de répondre aux exigences de FOWC et le budget a dû être ajusté à 48 M\$. La version révisée du PFT a été soumise à la FOWC le 15 décembre 2015.

L'échéancier de réalisation des travaux a été revu et modifié afin d'établir la date de livraison des ouvrages au 30 avril 2019.

Une entente de principe est intervenue entre la SPJD, mandataire de la Ville de Montréal, et la FOWC, et les parties négocient présentement la révision de l'entente initiale qui la prolongera de 5 ans, soit jusqu'en 2029.

Il est anticipé que le gouvernement du Québec assumera les coûts additionnels de 18 M\$. Les discussions avec le gouvernement du Québec se poursuivent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0054 – 29 janvier 2015

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du Circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024.

CG14 0312 – 19 juin 2014

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois (3) ententes de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024 et cautionner les obligations de la SPJD découlant des ententes. Verser à la SPJD un montant de 1 140 335,13 \$ annuellement à partir de 2015, avec une indexation de 2 %, pour l'achat des droits afférents à la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal.

CA2014-55 – séance du 30 octobre 2014

Octroyer le contrat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) dans le cadre de la modernisation des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve à la firme FABG.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but la modification du règlement d'emprunt RCG 15-002 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$ (incluant les ristournes de TPS et TVQ) pour financer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Les travaux prévus devront être conformes aux exigences prévues par les Règlements de la F1 et essentiellement achevés en 2019. Les travaux détaillés à l'article 6.3 du bail sont les suivants :

- Démolition et reconstruction des paddocks incluant la tour des commentateurs et la tour de contrôle;
- Rénovation de l'hôpital de piste.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlement d'emprunt à la pièce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sommaire décisionnel 1166807003

Le projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame a été réévalué et approuvé par Formula One World Championship Limited (FOWC) à 48 000 000 \$.

Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

La période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2017-2019 – Agglomération 100 %

Projet investi : 43013

Sous-projet investi : 13430313000

2017 2018 2019 Total

3 000 000 \$ 30 000 000 \$ 15 000 000 \$ 48 000 000 \$

Montant net de TPS et ristourne de TVQ.

Le gouvernement du Québec contribuera à la hauteur de 18 000 000 \$ pour l'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettent de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau, tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônées par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et donc un impact sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019. S'il n'y a pas d'entente, nous n'irons pas de l'avant avec les travaux d'amélioration du circuit Gilles-Villeneuve. Lorsque que l'entente sera complétée, elle devra être entérinée par les différentes instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début 2017 : Lancement d'appel d'offres pour services professionnels

2017 - 2018 : Réalisation des plans et devis

Début 2018 : Lancement d'appel d'offres pour les travaux

2018 - 2019 : Travaux de construction

La fin des travaux est prévue pour l'édition 2019 du Grand Prix de Formule 1 du Canada.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne CÔTÉ, Service des finances
Nicolas DUFRESNE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Nicolas DUFRESNE, 6 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Chef de section

Tél : 514 872-5391
Télécop. : 514 872-3597

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Télécop. : 000-0000

Le : 2016-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2016-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2016-12-05

Dossier # : 1166807003

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1166807003 - modification du règlement RCG 15-002.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-06

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO RCG 15-002 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR LE MAINTIEN DU GRAND PRIX DE FORMULE 1 DU CANADA À MONTRÉAL POUR LES ANNÉES 2015 À 2024

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre et l'article 1 du règlement portant le numéro RCG 15-002 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du grand prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 » est modifié par le remplacement du montant : « 30 000 000 \$ » par le montant : « 48 000 000 \$ ».

GDD1166807003

Dossier # : 1166807003

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », (Règlement RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 30 000 000 \$ à 48 000 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1166807003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget
Tél : 872-7070

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-06

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984

Division : Service des finances, Conseil et soutien financier



Dossier # : 1165075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,
de nommer, à compter du 29 janvier 2017 et pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Lasalle;
- monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-19 12:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique.

La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité, selon l'article 13, est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;
2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;
3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;
4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0655 - 29 octobre 2015 - Nommer monsieur Carl Minville, membre au Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG12 0500 - 20 décembre 2012 - Nommer les membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG11 0242 - 22 juin 2011 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG10 0347 - 23 septembre 2010 - Nomination pour le remplacement d'un membre du comité technique.

CG09 0260 - 18 juin 2009 - Nomination, pour une période de 2 ans, des membres au comité technique.

CG07 0532 - 20 décembre 2007 - Nomination pour le remplacement de deux membres du comité technique.

CG07 0343 - 30 août 2007 - Nomination du nouveau président du comité technique.

CG07 0041 - 01 mars 2007 - Nomination des membres du comité technique prévu dans le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Suite au départ de monsieur Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un poste doit être comblé à titre de membre représentant de la Ville de Montréal. Lors de la rencontre du 1er décembre dernier, monsieur Hervé Logé a proposé la candidature de madame Christianne Cyrenne de l'arrondissement Lasalle afin d'assurer le remplacement de monsieur Marcoux. Statuant sur la nécessité de maintenir une représentation adéquate de l'ensemble du territoire de l'agglomération, les membres ont accepté cette proposition. Le mandat des autres membres du comité étant échu en janvier 2017, il est recommandé de nommer pour une période de deux ans l'ensemble des membres suivants :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

Monsieur Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;

Monsieur Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;

Monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Madame Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement Lasalle;

Monsieur Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau

Membres provenant des municipalités liées:

Madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;

Monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;

Monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;

Monsieur Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal

Lecture :

Daniel TURCOT, 19 décembre 2016
Patrice LANGEVIN, 19 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-19

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2016-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-12-19